

Издательство



3900307318788?







Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa





**BIOGRAPHIE NATIONALE.**



*mgen*  
NOV 9 1973

# BIOGRAPHIE NATIONALE

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

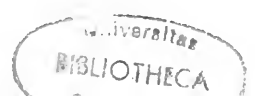
TOME QUATRIÈME.



BRUXELLES,

H. THIRY, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,  
42, rue d'Isabelle, 42.

1873



CT

1163

.A2

1866

5.4



# LISTE DES MEMBRES

DE LA COMMISSION ACADEMIQUE CHARGÉE DE LA PUBLICATION  
DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

( D É C E M B R E 1 8 7 3 . )

- MM.** le général baron Guillaume, délégué de la classe des lettres, *président*.  
**Ad. Quetelet**, délégué de la classe des sciences, *vice-président*.  
**Edm. De Busscher**, délégué de la classe des beaux-arts, *secrétaire*.  
**De Koninck**, délégué de la classe des sciences.  
**G. Dewalque**, délégué de la classe des sciences.  
**Ed. Morren**, délégué de la classe des sciences.  
**Van Beneden**, délégué de la classe des sciences.  
**Gachard**, délégué de la classe des lettres.  
**Th. Juste**, délégué de la classe des lettres.  
**Alph. Le Roy**, délégué de la classe des lettres.  
**Alph. Wauters**, délégué de la classe des lettres.  
**Alph. Balat**, délégué de la classe des beaux-arts.  
**le chevalier Léon de Burbure**, délégué de la classe des beaux-arts.  
**Jh. Portaels**, délégué de la classe des beaux-arts.  
**Ad. Siret**, délégué de la classe des beaux-arts.

---

**M. Félix Stappaerts**, *secrétaire-adjoint*.

## LISTE DES COLLABORATEURS

DU QUATRIÈME VOLUME DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.



**Alvin (L.)**, membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur en chef de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

**Bormans (Stanislas)**, conservateur des archives de l'État, à Namur.

**Capitaine (Ulysse)**, homme de lettres, à Liège.

**De Borchgrave (Emile)**, membre de l'Académie royale de Belgique, secrétaire du cabinet de M. le Ministre des affaires étrangères, à Bruxelles.

**De Burbure** (le chevalier **Léon**), membre de l'Académie royale de Belgique, à Anvers.

**De Busscher (Edmond)**, membre de l'Académie royale de Belgique, archiviste de la ville de Gand.

**De Facqz**, membre de l'Académie royale de Belgique, premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

**De Koninck (L.)**, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liège.

**De Smet** (le chanoine **J.-J.**), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

**Dewalque (Gustave)**, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liège.

**Galesloot**, chef de section aux archives générales du Royaume, à Bruxelles.

**Goovaerts**, attaché aux archives de la ville d'Anvers.

## LISTE DES COLLABORATEURS

**Guillaume** (le lieut.-général baron), membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

**Helbig (H.)**, homme de lettres, à Liège.

**Juste (Théodore)**, membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur du Musée royal d'antiquités, à Bruxelles.

**Kervyn de Lettenhove** (le baron), membre de l'Académie royale de Belgique et de la Chambre des représentants, à Bruxelles.

**Le Roy (Alphonse)**, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liège.

**Morren (Edouard)**, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liège.

**Neeffs (Emm.)**, docteur en sciences administratives, à Malines.

**Nève (Félix)**, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Louvain.

**Piot (G.-J.-C.)**, sous-archiviste aux archives générales du royaume, à Bruxelles.

**Poulet (Ed.)**, correspondant de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Louvain.

**Quetelet (Ad.)** secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, et directeur de l'Observatoire, à Bruxelles.

**Raepsaet (H.)**, juge de paix, à Lokeren.

**Rahlenbeek (Ch.)**, homme de lettres, à Bruxelles.

**Renier**, homme de lettres, à Verviers.

**Reusens (E.)**, bibliothécaire et professeur à l'Université de Louvain.

**Roulez (J.-E.-G.)**, membre de l'Académie royale de Belgique, administrateur-inspecteur de l'Université de Gand.

**Siret (Ad.)**, membre de l'Académie royale de Belgique, commissaire d'arrondissement, à Saint-Nicolas.

**Snellaert (F.-A.)**, membre de l'Académie royale de Belgique, docteur en médecine, à Gand.

**Stecher**, professeur à l'Université de Liège.

**Thonissen (J.-J.)**, membre de l'Académie royale de Belgique et de la Chambre des représentants, professeur à l'Université de Louvain.

LISTE DES COLLABORATEURS.

**Vande Putte** (le chanoine **F.**), curé-doyen, à Courtrai.

**Vander Meersch** (**Auguste**), docteur en droit et homme de lettres, à Gand.

**Van Even** (**Edw.**), archiviste de la ville de Louvain.

**Van Hasselt** (**André**), membre de l'Académie royale de Belgique, inspecteur-général de l'instruction primaire, à Bruxelles.

**Varenbergh** (**Emile**), secrétaire de la rédaction du *Messenger des sciences historiques*, à Gand.

**Vereecke** (**J.-J.-J.**), homme de lettres et archéologue, à Gand.

**Wauters** (**Alph.**), membre de l'Académie royale de Belgique, archiviste de la ville de Bruxelles.

---

## C

### CHARLES II

**CHARLES II**, roi d'Espagne, fils du roi Philippe IV et de l'archiduchesse Marie-Anne d'Autriche, né le 6 novembre 1661, mort le 1<sup>er</sup> novembre 1700. Grâce à la paix des Pyrénées, conclue en 1660 entre la France et l'Espagne, cette dernière monarchie commençait à respirer, lorsque le roi Philippe IV mourut, le 17 septembre 1665. Ce prince incapable, dont le règne n'avait été marqué pour ses États que par de continuels désastres, laissait pour héritier un enfant débile, âgé seulement de quatre années. Au sortir d'une période funeste à l'Espagne, on ne s'attendait pas à en voir commencer une nouvelle, qui devait conduire à un épuisement presque complet le patrimoine de la branche aînée de la maison d'Autriche. « Dieu veuille que vous soyez plus heureux que moi, » avait dit Philippe IV expirant à son jeune héritier; ce souhait de bonheur ne devait pas se réaliser. Le roi Charles II ne fut jamais qu'un être maladif, sans volonté, le faible jouet de ceux qui l'entouraient.

Philippe IV, en mourant, avait déclaré que sa femme, la reine Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur d'Allemagne Ferdinand II, serait régente jusqu'à l'époque où leur fils unique aurait atteint l'âge de quatorze ans; elle devait être aidée dans ses fonctions par un conseil de régence composé de six membres ayant seulement voix consultative. Par malheur, la princesse à qui une tâche si lourde tombait en partage mit toute sa

confiance dans un homme n'ayant aucune des qualités qui auraient pu lui permettre de relever l'Espagne de son état d'abaissement ou du moins d'arrêter la décadence du royaume. D'un caractère aussi timide et hésitant que son orgueil était excessif, le père jésuite Nithard ne chercha qu'à affermir l'influence qu'il exerçait sur la reine, dont il était le confesseur, sans se soucier le moins du monde de rétablir les finances, l'armée, la marine, tout ce qui constitue la force d'une nation.

Les résultats d'une pareille incurie se firent bientôt entrevoir. L'Espagne était alors en guerre avec le Portugal, qui venait de revendiquer et de proclamer son indépendance; non-seulement la régente ne put dompter un peuple vaillant, mais très-inférieur en puissance, mais elle ne sut pas l'empêcher de dévaster les frontières et, malgré les répugnances de ses conseillers, elle fut obligée de signer une paix peu honorable. La France, alors conduite par la main de fer de Louis XIV, venait de rompre la paix. Sous prétexte qu'en Brabant et dans quelques provinces voisines les enfants du premier lit excluaient ceux d'un second lit, l'ambitieux monarque réclamait une partie de notre pays au nom de sa femme, fille du roi Philippe IV; fort des ressources dont il disposait, fort de la décadence de l'État qu'il allait attaquer, il revendiqua immédiatement cette part les armes à la main. Au mépris de l'étroite parenté qui l'unis-

sait à Charles II, au mépris des lois mêmes des Pays-Bas, dont Charles-Quint avait formé un tout indivisible, Louis XIV envahit nos provinces, à la tête d'une puissante armée, et s'empara aisément de Lille, de Douai, de Tournai, d'Ath, d'Audenarde, de Charleroi. Cette dernière ville qui venait d'être fondée sur les bords de la Sambre, sur l'emplacement d'un village nommé Charnoy, avait reçu son nom du jeune roi Charles, au nom de qui le gouverneur général, marquis de Castel-Rodrigo, y avait posé la première pierre des fortifications. Tout le pays aurait été la proie de l'invasion, si la Suède, l'Angleterre, la Hollande, alarmées des progrès rapides du conquérant, n'avaient interposé leur médiation et conclu la paix d'Aix-la-Chapelle, qui abandonna à Louis XIV la possession des villes dont il s'était emparé (2 mai 1668).

Un seul homme, en Espagne, paraissait capable de rendre à l'État quelque vigueur. C'était don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV et qui s'était déjà distingué dans quelques expéditions. Il avait été banni de la cour pour avoir attaqué le gouvernement de la reine-mère et de son confesseur, mais l'opinion publique lui était favorable. On lui donna le gouvernement général des Pays-Bas, mais il refusa de s'éloigner et, comme on insistait, il accourut à Madrid pour présenter en personne ses réclamations. La régente lui ordonna d'abord de ne pas s'approcher de plus de vingt lieues, puis, sous prétexte qu'il était entré dans une conspiration contre la vie du père Nithard, elle voulut le faire arrêter. Sans s'effrayer de ces démonstrations, don Juan continua sa route et fut accueilli avec la plus grande faveur par les grands et par le peuple. Nithard fut obligé de s'éloigner et don Juan reçut le gouvernement de l'Aragon, de la Catalogne, du royaume de Valence, des îles Baléares et de la Sardaigne. De Saragosse, sa résidence habituelle, il veillait sur la frontière vers la France et, en même temps, suivait tout ce qui se passait à la cour.

Le 7 mai 1669, les rois de la Grande-Bretagne et de Suède et les états géné-

raux de la république des Provinces-Unies avaient signé, à la Haye, un *acte de garantie* par lequel ils s'engageaient à défendre, avec toutes leurs forces, les États du roi Catholique, en quelque partie du monde qu'ils fussent situés, pour le cas où le roi très-chrétien viendrait à rompre la paix d'Aix-la-Chapelle. L'Espagne, malgré son état de faiblesse, eut bientôt l'occasion de rendre à l'une de ces puissances un service analogue. Lorsque Louis XIV, en apparence pour les motifs les plus futiles, mais en réalité pour se venger de la part que les Hollandais avaient prise au dernier traité, envahit leur territoire, ce fut le comte de Monterey, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, qui le premier leur fournit des secours. Ce politique habile avait sagement prévu que s'il laissait accabler les Provinces-Unies, les provinces belges seraient facilement occupées et conquises. Bientôt Louis XIV dut se retirer précipitamment de la Hollande et eut à lutter aussi contre l'empereur d'Allemagne et contre l'Angleterre. Mais il y avait si peu d'union parmi les coalisés, et l'Espagne, dont les possessions étaient les plus exposées, avait si peu d'hommes et d'argent, que la France soutint la guerre avec une supériorité marquée. La paix signée à Nimègue, le 10 avril 1678, lui valut la possession de la Franche-Comté et de plusieurs villes importantes des Pays-Bas, telles que Maubeuge, Cambrai, Valenciennes, Aire et Saint-Omer.

L'ennemi extérieur n'était pas le seul que la monarchie espagnole eut à combattre. Elle souffrait, dans toutes ses parties, des vices qui sont la suite inévitable d'une mauvaise administration. Dans les Pays-Bas, on se plaignait hautement de l'énormité des impôts et de l'abandon dans lequel on laissait les troupes, qui en étaient réduites à piller pour vivre. Plus d'une émeute sanglante marqua cette époque néfaste. Toutefois le peuple restait fidèle et dévoué, car les mesures impitoyables du monarque français lui aliénaient de plus en plus les cœurs de ceux qu'il voulait subjuguier, mais pour lesquels il n'avait que du mépris. C'est ainsi que la Sicile, après s'être soulevée

contre l'Espagne et donnée à la France, se dégoûta bientôt de ses nouveaux maîtres.

Lors de cette révolte, qui eut lieu en 1675 don Juan d'Autriche reçut l'ordre de passer en Sicile, mais comme l'époque de la majorité du roi, fixée à quatorze ans, approchait, et qu'alors expirait l'autorité de la reine régente, l'ambitieux bâtard voulut être en mesure de devenir le premier ministre du royaume. Le jour même où le roi sortit de tutelle, don Juan arriva à Madrid, où il fut reçu avec enthousiasme et admis devant le souverain. Mais il prétendit être déclaré infant de Castille, par conséquent héritier du trône, et, au lieu de recevoir de nouvelles faveurs, il fut invité à quitter la capitale. Toute l'influence appartenait de nouveau à la reine-mère, qui était alors gouvernée par son favori Ferdinand de Valenzuolo, ancien page du duc de l'Infantado, qui joignait à quelques talents et à des manières distinguées l'extérieur le plus séduisant.

Le triomphe de Marie-Anne d'Autriche ne fut que passager. Les grands, qui détestaient le favori, furent les premiers à appeler don Juan. Cette fois la reine-mère, voyant que le déchaînement contre elle était universel, écrivit de sa main à celui-ci pour l'engager à venir à Madrid. Elle dut abandonner le pouvoir et rester confinée dans son palais, tandis que don Juan devenait premier ministre et président de tous les conseils; Valenzuolo, arrêté dans un recoin de l'Escorial, fut relégué aux îles Philippines. Don Juan essaya de remédier à la misère des classes inférieures, promulgua quelques lois somptuaires, supprima le conseil des Indes, qui absorbait des sommes énormes, et modifia l'organisation du conseil des finances; mais ces palliatifs étaient bien faibles, en comparaison de la grandeur du mal. Entouré de mécontents et de rivaux, accablé d'ennuis, don Juan succomba à la tâche et mourut le 17 septembre 1679.

Un des derniers actes de son ministère fut le mariage du roi avec Marie-Louise d'Orléans, fille du frère de Louis XIV, Philippe, duc d'Orléans dit *Monsieur*,

et l'auteur de la branche des princes d'Orléans actuels. Cette union n'eut aucun des bons résultats qu'on aurait pu en attendre. Le roi d'Espagne, faible d'esprit et de corps, n'eut pas d'héritier de la jeune princesse et celle-ci ne fut jamais aimée de son mari, qui avait en haine les Français. Quant à elle, exilée des fêtes pompeuses de Versailles, dans une cour où tout était réglé par une sombre et minutieuse étiquette et où l'on ne connaissait d'autres plaisirs que les processions et les courses de taureaux, elle mourut d'ennui, le 12 février 1689.

Le chef de sa famille semblait prendre plaisir à attirer la haine contre lui et contre son peuple. Au milieu de la paix, il prétendit réunir à ses États, en vertu de jugements rendus par des tribunaux qu'il avait institués, des domaines appartenant à l'Espagne. Ces décisions favorables à ses usurpations, il voulut les faire exécuter par la violence, et le gouvernement espagnol ayant résisté, il lança sur les Pays-Bas des colonnes de troupes qui portèrent partout le fer et le feu, levant d'énormes contributions, incendiant les villages qui n'obéissaient pas assez tôt, forçant les populations à fuir au cœur de l'hiver, au milieu des boues et de la neige. Une trêve qui devait durer vingt ans fut signée à Ratisbonne et payée par l'Espagne par la cession de Luxembourg (1684).

A une autre époque, ce despotisme inqualifiable du *grand roi* aurait provoqué immédiatement une lutte sanglante; mais il avait choisi son temps. L'Angleterre était asservie au dernier des Stuarts, Jacques II, docile instrument du monarque français et qui devait bientôt fuir devant la révolution de 1689; l'Autriche avait à lutter contre une formidable invasion des Ottomans et ne se défendait dans Vienne qu'avec l'appui de la Pologne; le stadhouder des Provinces-Unies, le célèbre Guillaume III d'Orange, n'exerçait pas dans les Provinces Unies l'ascendant dont il jouit ensuite. Les circonstances ne tardèrent pas à changer: les Ottomans furent repoussés, Jacques II perdit sa couronne, Guillaume III, devenu roi d'An-

gleterre, réunit contre Louis XIV les forces du continent presque entier ; alors on vit s'allumer une guerre nouvelle, qui dura de l'année 1689 à la paix de Ryswyck, conclue en 1697.

Cette fois, la lutte fut moins heureuse pour la France. Sa marine reçut un cruel échec à la bataille de la Hogue. Ses armées prirent Mons, Namur, Ath et vainquirent à Fleurus, à Steenkerque, à Neerwinden, mais ces victoires, peu décisives, coûtèrent beaucoup de sang, et la place de Namur, dont la conquête avait été célébrée avec tant de pompe par Boileau, retomba en 1695 entre les mains de Guillaume III. A la paix, Luxembourg, Mons, Ath retournèrent à l'Espagne. Cette dernière avait, il est vrai, cruellement souffert : les provinces belges avaient de nouveau été rançonnées et dévastées, sans pitié ; Bruxelles, leur capitale, avait été bombardée avec fureur, en 1695 ; la Catalogne avait été envahie ; les colonies espagnoles s'étaient vues en proie aux ravages des escadres françaises, renforcées par les flibustiers. Toutefois le dévouement des peuples ne se démentait pas et, dans les Pays-Bas en particulier, la résistance contre l'ennemi ne fut jamais aussi vive que pendant cette période du règne de Charles II. Le gouverneur général était alors l'électeur de Bavière Maximilien-Emmanuel, capitaine habile et vaillant soldat, digne de seconder Guillaume III ; les populations, appelées aux armes, alimentaient de nombreuses bandes irrégulières, qui secondaient considérablement les opérations des armées.

En Espagne, la nation était également soulevée contre la politique machiavélique de Louis XIV. Les administrations, le peuple ne manquaient aucune occasion de marquer leur haine pour les Français, les premières par des mesures oppressives, le dernier par des démonstrations violentes. C'est ainsi qu'en 1685, sur le bruit que le roi avait été empoisonné par la reine, une foule exaltée assaillit la rue d'Atocha, à Madrid, pour y massacrer tous les marchands français, vengeance odieuse, représailles coupables, mais dont la faute doit retomber tout entière sur le prince altier qui se faisait un jeu du

repos de l'Europe et qui considérait comme un crime la moindre résistance à ses exigences.

Au milieu de ces tourmentes, Charles II passait sa vie dans les magnifiques jardins du Buen-Retiro, près de Madrid, insoucieux des destinées de son empire, dégoûté des affaires, entouré de nains, de baladins et de chanteurs. De nombreux tableaux officiels nous le montrent, tantôt revêtu de son manteau royal, dont il supportait difficilement le poids ; tantôt couvert d'une armure qu'il ne revêtit sans doute jamais. Son corps grêle, son teint pâle n'indiquaient que trop la faiblesse de son tempérament toujours malade ; ses traits allongés, amaigris, n'offrant que l'exagération et la grimace de ceux qui distinguèrent ses ancêtres, révélèrent encore la pauvreté de son intelligence, uniquement nourrie de pratiques frivoles ou superstitieuses. En 1689, un nouveau mariage unit Charles II à Marie-Anne de Bavière-Neubourg, dont la sœur avait épousé l'empereur Léopold, mais ce mariage resta stérile comme le premier, et l'Europe commença à se préoccuper du sort qui attendait la monarchie de Philippe II.

En 1696, la reine mère réussit à faire signer par son fils un testament en faveur du prince électoral de Bavière, fils de l'électeur Maximilien-Emmanuel et de l'archiduchesse Marie-Antoinette, qui était née de l'empereur Léopold et de sa femme, Marguerite-Thérèse, sœur de Charles II ; mais la femme de celui-ci suivait une politique contraire : aussi dévouée à l'Autriche que sa belle-mère l'était à la Bavière, elle parvint à décider son époux à choisir pour héritier l'archiduc Charles, deuxième fils de Léopold. Conseillée par sa *cameraria mayor*, madame de Berlipis, elle avait acquis une influence irrésistible ; elle avait fait venir à Madrid deux régiments allemands, que commandait le prince de Hesse-Darmstadt, et confié la défense de la Catalogne à 6,000 hommes de troupes impériales.

Guillaume III ne voyait passans crainte la réunion probable des États des deux branches de la descendance de Charles-



Quint. L'équilibre européen n'allait-il pas être rompu au profit de la maison d'Autriche? De là des négociations compliquées dans lesquelles la finesse et la duplicité des diplomates français trompèrent et déjouèrent les calculs des autres cours. On apprit tout à coup que le roi Charles II avait institué de nouveau le prince de Bavière pour son légataire universel; mais ce prince, qui n'avait que six ans, mourut à Bruxelles peu de jours après, le 6 février 1699. La voix publique attribua sa mort au cabinet impérial et bientôt un mouvement populaire, provoqué par l'ambassadeur français, comte de Harcourt, fut suivi de l'exil du comte d'Oropesa et de l'amirante de Castille, coupables d'être dévoués à la reine.

On vit alors le roi de France négocier, d'une part, avec Guillaume III et la cour de Vienne, pour obtenir une part des dépouilles de Charles II, tandis qu'à Madrid même, MM. de Harcourt et de Blécourt, puis celui-ci seul, prodiguaient l'or, les menaces, les offres de service, et excitaient l'indignation du roi contre les autres puissances par la communication d'un traité auquel leur maître avait contribué plus que personne. Leur hardiesse et leur flexibilité firent triompher enfin les intérêts de la France : les grands furent gagnés par l'espoir de maintenir intact ce splendide ensemble qui leur assurait la continuation de tant de positions élevées; la reine, privée des conseils de sa confidente et de l'appui des troupes allemandes dont on réclama l'éloignement, se vit réduite à l'impuissance. Charles II, oscillant entre l'amour qu'il portait à la famille dont il était issu et à la crainte de dénigrer l'héritage de ses pères, se détermina enfin à consulter le pape Innocent XII. Le souverain pontife, qui était tout dévoué à la France, leva les derniers scrupules du faible monarque (16 juillet 1700), et ce dernier se décida enfin à disposer de tous ses États en faveur du duc d'Anjou (depuis Philippe V), fils de Louis, Dauphin de France, dit Monseigneur, et petit-fils de Louis XIV. On profita d'une absence de la reine pour procéder, le 20 octobre, à midi, à la signature de cet

acte important, qui fut immédiatement communiqué au roi de France, mais resta complètement caché à toutes les autres puissances.

Le 1<sup>er</sup> novembre suivant, Charles II expira. Quelques jours avant sa mort, il avait fait ouvrir, à l'Escurial, les cercueils qui contenaient les restes de ses parents et de sa première femme et les avait pieusement baisés. Ainsi s'éteignit ce prince réellement malheureux, dont toute la vie n'avait été qu'une longue enfance et qui ne sut jamais ce que son incapacité coûtait de sang et de larmes à son peuple. On rapporte, en effet, que lorsqu'on lui annonça la prise de Mons par les Français, il crut qu'il s'agissait d'une ville appartenant à l'Angleterre. Avec cet être incomplet et dont on a pu dire, sans injustice, « qu'il n'était pas même un » homme, « disparut la lignée masculine de ce Philippe II qui, cent ans auparavant, avait été l'effroi d'une moitié de l'Europe et le dominateur de l'autre moitié.

Alph. Wauters.

Voltaire, *Le siècle de Louis XIV.* — Saint-Simon, *Mémoires.* — Macaulay et autres historiens.

**CHARLES-ALEXANDRE**, duc de Lorraine et de Bar, né à Lunéville, le 12 décembre 1712, était le douzième enfant issu du mariage de Léopold 1<sup>er</sup>, duc royal de Lorraine, roi de Jérusalem, etc., avec Elisabeth-Charlotte de Bourbon-Orléans, fille de Philippe d'Orléans, frère unique de Louis XIV. On trouve dans les lettres de la princesse palatine, veuve du duc d'Orléans, des détails intéressants sur la naissance de son petit-fils. En grandissant, celui-ci acquit toutes les qualités du parfait gentilhomme; son instruction littéraire cependant resta inachevée; il ne sut jamais l'orthographe. Léopold 1<sup>er</sup> étant mort en 1729, le duc François-Étienne, son fils aîné, prit possession de la Lorraine; mais il en laissa bientôt le gouvernement à son frère pour retourner à la cour de l'empereur Charles VI, où il était désigné comme le futur époux de l'archiduchesse Marie-Thérèse. Leur mariage fut en effet célébré à Vienne, le 12 février 1736, en présence du prince Charles. Après de longues né-

gociations, auxquelles prirent part les représentants des principales puissances de l'Europe, François de Lorraine consentit, le 31 décembre 1738, à céder ses États héréditaires à Stanislas Lecinski, beau-père de Louis XV, en échange du grand duché de Toscane. Dès lors les descendants des anciens ducs de Lorraine ne cessèrent d'être associés aux destinées de la maison de Habsbourg.

Le duc François ayant pris en 1738 le commandement de l'armée dirigée contre les Turcs, le prince Charles l'accompagna avec le grade de colonel : bientôt il devint général-major, puis lieutenant-général, après avoir versé son sang à Croska et sauvé l'armée tout entière dans le défilé de Mehadia. Mais François de Lorraine, n'ayant point justifié les espérances de l'empereur et du peuple, tomba en disgrâce; il quitta l'armée et alla, avec l'archiduchesse Marie-Thérèse et avec son frère, prendre possession du grand duché de Toscane. L'empereur Charles VI, sentant approcher sa fin, voulut se réconcilier avec les fils de Léopold Ier : avant de fermer les yeux (20 octobre 1740), il dit au prince Charles qu'il perdait un *bon ami*.

Héritière des États de la maison d'Autriche avec le titre de reine de Hongrie, Marie-Thérèse n'avait que vingt-trois ans, et son époux François, duc titulaire de Lorraine et grand duc de Toscane, se signalait plutôt, dit un historien, par des qualités aimables que par des talents propres au commandement. Salué avec joie par les habitants des pays héréditaires, l'avènement de Marie-Thérèse semblait ne devoir rencontrer aucun obstacle de la part des puissances étrangères, puisqu'elles avaient garanti la Pragmatique-Sanction. Mais on s'aperçut bientôt, selon la remarque du même historien, que de semblables garanties n'étaient plus que de vains parechemins lorsqu'il y avait une forte tentation à les violer et seulement une faible armée pour les défendre. Charles de Lorraine, créé feld-maréchal en même temps que son frère devenait *co-régent* des États de la reine de Hongrie, se distingua au premier rang des défenseurs de Marie-Thérèse.

On le vit, en 1742, arracher la Bohême aux maréchaux de Belle-Isle et de Broglie, qui la défendaient pour l'électeur de Bavière, proclamé empereur sous le nom de Charles VII; l'année suivante, il pénétra dans l'électorat, remporta une victoire complète sur les bords de l'Inn et contraignit Charles VII à se réfugier à Francfort. Marie-Thérèse ne fut pas ingrate : elle accorda au prince Charles la main de l'archiduchesse Marie-Anne, sa sœur, et, en outre, le gouvernement général des Pays-Bas, vacant par le décès de l'archiduchesse Marie-Élisabeth. Le mariage de Charles de Lorraine avec l'archiduchesse Marie-Anne fut célébré à Vienne, le 7 janvier 1744. Le 26 mars suivant, ils firent leur entrée solennelle à Bruxelles. Arrivés, vers trois heures de l'après-midi, au pont de Laeken, ils descendirent, selon les relations contemporaines, dans une tente somptueuse qui avait été dressée à l'entrée de l'Allée-Verte. Là, ils furent salués par le comte de Königsegg-Erps, ministre plénipotentiaire, et par tous les autres hauts fonctionnaires; ils passèrent ensuite en revue le régiment anglais des gardes bleues, rangé en bataille dans les prairies. A la première barrière de la ville, le magistrat en corps attendait les nouveaux gouverneurs-généraux; le premier pensionnaire les harangua et un des bourgmestres leur présenta à genoux les clefs de Bruxelles dans un bassin d'argent. La voiture des gouverneurs-généraux, escortée par les compagnies bourgeoises et précédée par les doyens des métiers ayant tous à la main un flambeau de cire blanche, se dirigea ensuite vers la Grand'Place, où les cinq *Serments* étaient rangés en bataille; de la Grand'Place le cortège se rendit à l'église Sainte-Gudule, où un *Te Deum* fut chanté par le cardinal-archevêque de Malines. Après cette cérémonie religieuse, les gouverneurs-généraux descendirent à l'hôtel de Nassau, que le prince Charles ne tarda point à acquérir. Le 20 avril, le nouveau gouverneur procéda, dans les baillies de la *Cour brûlée*, à Bruxelles, à l'inauguration de Marie-Thérèse comme duchesse de Lothier, de Brabant et de Limbourg; le 27, il la fit reconnaître à Gand comme

comtesse de Flandre, tandis que des délégués recevaient le serment de fidélité des autres provinces.

Un mois plus tard les Français pénétraient dans la West-Flandre. Le prince Charles, qui avait pris le commandement de l'armée du Rhin, força Louis XV, par une diversion inattendue, d'interrompre la conquête des Pays-Bas. Au commencement de juillet, il passa le Rhin à Schreck, au-dessus de Philipsbourg, et à Weissenau, près de Mayence; puis, s'emparant des lignes de Spire, de Gemersheim, de Lauterbourg et de Haguenau, il s'établit au cœur de l'Alsace. Louis XV affaiblit de 30,000 hommes l'armée qui avait envahi les Pays-Bas et les envoya sur le Rhin. Il fut puissamment secondé par le roi de Prusse : craignant de perdre la Silésie, sa récente conquête, si les armes autrichiennes redevaient victorieuses, Frédéric II rompit la paix naguère conclue avec Marie-Thérèse et vint camper en Bohême, sous prétexte de défendre la liberté du corps germanique. Forcé de quitter l'Alsace, Charles de Lorraine s'avança vers le Danube et l'Elbe; il traversa ce dernier fleuve et repoussa les Prussiens jusqu'en Silésie.

Au milieu de ces succès, il avait reçu le coup le plus sensible. L'archiduchesse Marie-Anne était morte à Bruxelles (16 décembre 1744), des suites d'un enfantement prématuré. « Cette princesse, âgée de vingt-six ans, dit l'auteur des *Mémoires des Pays-Bas autrichiens*, réunissait en sa personne les plus rares vertus : une piété solide, un grand fonds de prudence, une affabilité et une bonté que rien ne peut égaler. Les peuples des Pays-Bas, qui l'aimaient comme la mère de la patrie, et qui avaient conçu les plus hautes espérances de sa sagesse et de la douceur de son gouvernement, lui donnèrent pendant sa maladie les plus touchantes marques de leur amour et de leur tendresse, et pleurèrent vivement sa perte. » Le prince Charles, longtemps inconsolable, ne se remaria point.

Le 13 septembre 1745, il était campé à Ajust lorsque François de Lorraine, son frère, fut élu empereur. Il fit chanter un *Te Deum* à la tête de l'armée, au bruit

d'une triple décharge de l'artillerie, rendit la liberté aux prisonniers et répandit d'abondantes libéralités parmi ses troupes. Frédéric II s'était réconcilié une seconde fois avec Marie-Thérèse; mais les Français n'avaient pas encore déposé les armes. La victoire, qu'ils remportèrent à Fontenoy le 11 mai 1745, leur ouvrit les Pays-Bas; le 25 février suivant, le maréchal de Saxe entra dans Bruxelles comme lieutenant du roi de France. Le prince Charles qui, au printemps, avait pris le commandement de l'armée, ne sut ni prévenir le siège de Namur ni triompher dans les plaines de Raucoux. Le duc de Cumberland, ayant remplacé le prince Charles dans la campagne suivante, ne fut pas plus heureux; les Français s'avancèrent jusqu'à Berg-op-Zoom dont ils se rendirent maîtres. Ils maintinrent encore leur supériorité en 1748 et, après la prise de Maestricht, obligèrent l'Angleterre et les Provinces-Unies à demander la paix. Elle fut conclue à Aix-la-Chapelle le 18 octobre, et l'Autriche obtint la restitution des Pays-Bas.

En revoyant le lieutenant de Marie-Thérèse, le peuple lui fit une réception triomphale. Le 23 avril 1749, lorsque le prince Charles entra dans Bruxelles, il était traîné dans un char allégorique attelé de six chevaux richement caparçonnés, entouré de Faunes et de divinités champêtres; des deux côtés, on voyait le Rhin et le Danube, les cheveux épars, leurs urnes penchées, et la Victoire qui les tenait enchaînés à ses pieds. Cette ovation, puérile par ses exagérations, démontrait toutefois que le peuple préférait le gouvernement paternel du prince Charles au despotisme et aux exactions du maréchal de Saxe et de ses intendans. Les mêmes témoignages d'allégresse et d'enthousiasme accueillirent le lieutenant de Marie-Thérèse dans les voyages qu'il fit en Flandre, à Anvers, à Malines, à Namur et à Luxembourg.

Comme une sorte de contraste, voici le portrait de Charles de Lorraine tracé en 1747 par le comte de Podewils, ministre plénipotentiaire de Prusse à Vienne. « Le prince Charles est grand et bien fait. Il a les épaules larges et un embou-

point proportionné à sa taille. Il se tient bien, mais sa démarche est un peu entreprise. Il a le visage long et carré et fort rouge, le front dégagé, les yeux bleus, bien fendus et vifs, le nez ni grand ni petit, la bouche de même, les sourcils bruns. Il porte ses propres cheveux, qui sont de la même couleur ; mais il commence à devenir chauve. Quoiqu'il soit extrêmement maltraité de la petite vérole, et que son visage soit plein de coutures, sa physionomie ne laisse pas d'être avenante et d'avoir quelque chose d'agréable. On peut dire qu'il est bel homme de guerre. Son ton de voix est rauque et fort ; son abord, quoique assez civil, peu prévenant ; ses manières communes et même rustiques. Son peu d'attention et de politesse est moins l'effet d'une fierté, dont on ne saurait l'accuser, que la suite d'une éducation négligée. Il n'aime rien avec passion et se prête à tout, lorsque l'occasion s'en présente. L'amour, l'ambition ni l'avarice ne l'ont jamais tourmenté. Les plaisirs de la table paraissent être ceux à qui il donne la préférence, et ce n'est pas sans fondement qu'on lui reproche d'y avoir trop donné, ainsi qu'à la boisson dont cependant il commence à se corriger. Il est peu galant, mais très-débauché et peu délicat même dans ses plaisirs. Il aime le gros jeu et joue assez noblement. Il se plaît à railler, ainsi que l'Empereur, mais, il s'en acquitte avec moins de délicatesse. Il ne se fâche pas, si on lui répond sur le même ton. On le dit brusque et emporté, mais d'ailleurs bon et bienfaisant. Son humeur est gaie et égale, son esprit médiocre et peu brillant... "

Par un changement de système dans sa politique, tant intérieure qu'extérieure, Marie-Thérèse voulait s'efforcer de relever l'Autriche. Elle avait donc confié au gouverneur des Pays-Bas une mission en quelque sorte réparatrice. Aussi les intérêts moraux et matériels du pays, l'instruction publique, l'industrie, le commerce, la navigation attirèrent-ils tour à tour la sollicitude du lieutenant de Marie-Thérèse. Selon les idées économiques et les principes autoritaires de cette époque, le progrès dépendait alors de l'initiative

et de la protection plus ou moins efficace du gouvernement. En 1750, le prince Charles conduisit lui-même à Louvain les travaux des ingénieurs qui ouvraient un canal de communication avec l'Escaut ; trois ans après, il posait à Bruxelles la première pierre d'un édifice destiné à servir d'asile aux orphelins. Il était secondé, disons-même stimulé dans ses vues d'amélioration, par un administrateur vraiment intelligent et progressiste, le comte Charles de Cobenzl, qui, en 1753, avait été investi des fonctions de ministre plénipotentiaire.

Le prince Charles apportait beaucoup de bonhomie dans la vie privée et de modération dans les actes de son gouvernement. Aussi s'était-il bientôt concilié les sympathies populaires. Déjà, en 1752, la corporation des brasseurs de Bruxelles avait fait placer sur le sommet de son hôtel la statue équestre du bon gouverneur. La bonté était, en effet, sa qualité principale, dominante. « Une des plus belles âmes que j'aie connues, disait le prince de Ligne, une âme qui riait au bien, vive, douce, gaie, sensible et prompte était celle du prince Charles de Lorraine. La franchise de cette âme était peinte sur le front du prince, et la gaieté obligeante et communicative dans un sourire qui n'a pas même été dérangé par les ans, ni par la petite vérole, ni par la guerre qui avaient emporté sa beauté. Ce premier sourire était toujours prêt d'être remplacé par un rire de si bonne foi, que celui des autres en parlait de même, et il ne lui fallait qu'un rien pour cela. C'étaient des éclats si bruyants drôlement, ou si étouffés comiquement, que le public, qu'il troublait toujours à la comédie par là, l'admirait d'abord en souriant, et puis finissait par en faire autant... Il est clair, puisqu'il n'y a jamais eu dans cette âme la moindre ombre de malice, que la suite en était la générosité, un aimable désordre de finances, l'indulgence et la bonté, que sa grâce dans les manières et l'amabilité de son esprit amusant, et si aisément amusable, savaient encore embellir... »

Lorsque éclata la guerre de Sept-Ans le prince Charles fut de nouveau replacé à la tête de l'armée et chargé de défendre

la Bohême contre Frédéric II. Celui-ci lui fit essuyer deux terribles défaites, l'une dans les environs de Prague (6 mai 1757), l'autre à Leuthen (5 décembre). Ne voulant point compromettre davantage l'Autriche, le prince se démit du commandement en chef et, après un séjour de quelques mois à Vienne, revint à Bruxelles (15 novembre 1758) pour reprendre le gouvernement des Pays-Bas autrichiens qui, pour la première fois depuis un siècle, étaient respectés par les diverses puissances.

Dans une lettre écrite à l'Impératrice vers cette époque, le prince lui faisait connaître l'emploi de son temps : « Les jours ordinaires, disait-il, je me lève à sept heures et demie ; je travaille avec *W'eisse* (secrétaire du cabinet) et d'autres secrétaires jusqu'à dix heures ou environ. S'il y a des audiences, j'en donne jusqu'à onze heures, que vient ordinairement le ministre ; ensuite je travaille avec le ministre et le secrétaire d'État jusqu'à une heure ou une heure et demie. Après, je donne la parole et quelque audience encore. Ensuite je sors pour voir le monde, et à deux heures je dine. A quatre heures je me retire chez moi, où je m'amuse. A six heures et demie, je vais à la comédie ou au concert ; je soupe à neuf heures, et me retire à onze heures ou onze heures et demie. Telle est la vie ordinaire de tous les jours. Le lundi, pour l'ordinaire, je *donne l'appartement*, où les dames viennent : cela dure depuis six heures jusqu'à huit heures et demie. Les fêtes et les dimanches, je vais à l'église en public à onze heures et le ministre vient après. Quand je suis invité à souper, j'y vais après la comédie et me retire à une heure. Les jours où je vais à la chasse, je prie le ministre de venir à neuf heures. Les jours de grand gala, je vais à Sainte-Gudule à onze heures en carrosse, en grande cérémonie ; je dine seul en public ; le soir appartement, un grand souper et bal. Quand je vais passer quelques jours à la campagne (au château de Tervueren), j'ai mes hussards qui m'apportent tous les jours les expéditions du gouvernement, et, le mercredi et le samedi, qui sont jours de poste, je viens en ville à huit heures, je donne des au-

diences et, à une heure, je m'en retourne. » Au surplus, il inscrivait chaque soir, dans un *journal secret*, les actions, les projets, les amusements qui avaient occupé la journée. Ce journal est déposé maintenant aux Archives du royaume, à Bruxelles.

En 1761, le prince Charles fut nommé premier grand-croix de l'ordre militaire de Marie-Thérèse et, quelque temps après, il reçut encore la dignité très-lucrative de grand-maître de l'ordre Teutonique.

Indépendamment des revenus de la grande maîtrise et d'une pension de cinquante mille florins qui lui était accordée par l'Impératrice, le prince recevait des états des provinces une dotation annuelle d'environ cinq cent quarante mille florins de Brabant (979,591 fr. et 83 c.), pour l'entretien de sa cour. Telles étaient ses principales ressources : elles étaient absorbées et au delà par ses nombreuses libéralités et par les exigences de ce que le prince de Ligne appelait « une jolie cour, gaie, sûre, agréable... buvante, déjeunante et chassante. »

Gouverneur-général des Pays-Bas, le prince Charles devait suivre l'impulsion du cabinet de Vienne ; mais il ne montrait pas toujours une docilité en quelque sorte passive. Le conseil de Brabant, appuyé par les états, soutenait que seul il pouvait être juge dans tous les cas où il fallait invoquer la *Joyeuse entrée*. Cette prétention constitutionnelle parut exorbitante au prince de Kaunitz, tout puissant comme chancelier de cour et d'État. D'autres incidents ayant accru son mécontentement, le prince Charles reçut ordre de transmettre aux états de Brabant une dépêche fort dure, minutée dans les bureaux mêmes de la chancellerie aulique à Vienne. Il obéit à regret ; mais en même temps il adressa directement à Marie-Thérèse un mémoire confidentiel dans lequel il lui signalait l'imprudence de ses ministres et le caractère à la fois loyal et susceptible des Belges. « ... Ces pays-ci, disait-il, sont très-attachés à leurs privilèges, et même j'ose dire qu'ils poussent cela jusqu'à la folie ; ils sont tous élevés dans ce préjugé, et il serait fort dangereux de tou-

« cher cette corde, d'autant que tous les  
« souverains les leur ont non-seulement  
« confirmés, mais jurés, ce qui fait qu'ils  
« envisagent leurs privilèges comme lois  
« fondamentales de l'État... Mais la plu-  
« part des ministres, pour se faire va-  
« loir, veulent gouverner despotique-  
« ment... »

En 1767, le bon gouverneur étant tombé dangereusement malade, de tous les points du pays, dit un contemporain, on accourut dans la capitale, et le palais était sans cesse assiégé par une foule inquiète. Sa convalescence fut ensuite célébrée dans toutes les provinces par les plus touchants témoignages d'allégresse.

Le prince Charles s'efforçait, au surplus, de fermer les plaies causées par les dernières guerres et de créer de nouvelles sources de revenus. Il encourageait l'agriculture et érigeait des manufactures à ses frais. On peut mentionner, entre autres, la fabrique de porcelaines qu'il crêa à Tervueren même. Après la suppression de la Société de Jésus, il présida à la fondation des collèges thérésiens; il favorisa aussi la création des écoles ou académies de dessin et de peinture. Aidé, stimulé par le prince de Starhemberg qui, en 1770, avait succédé au comte de Cobenzl, il ouvrit au public la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles et provoqua l'établissement de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres.

Le 26 mars 1769 marquait l'accomplissement de la vingt-cinquième année de l'administration du prince Charles. Dans toutes les provinces il fut question de célébrer le *Jubilé* du bon gouverneur. Les états de Brabant avaient pris l'initiative en votant, le 9 mars, un *don gratuit* et une statue. Les états des autres provinces s'associèrent aux manifestations des Brabançons; tous, à l'exception de ceux de la Gueldre, qui alléguèrent la pauvreté notoire de leur ressort, votèrent aussi des *dons gratuits* dont le total représentait une somme de deux cent quarante mille sept cent cinquante florins. Le *Jubilé* fut ensuite célébré avec beaucoup de pompe; on prodigua surtout les fêtes où le peuple figu-

rait en première ligne. Mais cinq ans s'écoulèrent avant que le sculpteur Verschaffelt (artiste gantois établi à la cour de Mannheim), à qui on avait confié la statue du prince, eût achevé son œuvre et avant que l'on fût d'accord sur l'emplacement où cette statue serait érigée. Le prince de Starhemberg proposa enfin de déblayer les ruines de l'ancien palais des souverains, détruit par le feu en 1731, de consacrer le terrain qu'elles occupaient, ainsi que l'espace renfermé dans les *baillies de la cour*, à une place publique et d'y dresser la statue de Charles de Lorraine. Ce plan ayant été adopté, l'image du bon gouverneur fut, le 17 janvier 1775, solennellement inaugurée sur cet emplacement, qui prit alors le nom de *place de Lorraine* et qui est aujourd'hui la *place Royale* (1). Le 12 février de l'année suivante le prince Charles, continuant les embellissements de la place de Lorraine, posa la première pierre de la façade de la nouvelle église de l'abbaye de Candenberg.

Mais déjà accablé d'infirmités, le prince ne quittait plus que rarement le château de Tervueren. Ce fut là qu'il s'éteignit, le 4 juillet 1780. Sa dépouille mortelle, transportée à Nancy, fut ensevelie dans la célèbre *chapelle ducale*, qui renferme les tombeaux des princes de la maison de Lorraine.

Th. Juste.

*Récit historique de la vie de S. A. le sérénissime duc Charles-Alexandre, etc., Bruxelles, 1775. — Essai sur les Pays-Bas autrichiens, par Shaw. — Mémoires du prince de Ligne. — Bulletin de la Commission royale d'histoire, nouvelle série. t. V. — Charles de Lorraine, gouverneur-général des Pays-Bas autrichiens, par Th. Juste; Revue nationale, t. X. — Description historique de l'église des Cordeliers, chapelle ducale et tombeaux des princes de la maison de Lorraine, etc.*

**CHARLES DE L'ASSOMPTION**, écrivain ecclésiastique, né à Saint-Ghislain, mort à Douai le 23 février 1686. Voir BRYAS (*Charles DE*).

**CHARLES DE BEAUFORT**, grand-maître de l'ordre teutonique. XIII-XIV<sup>e</sup> siècle. Voir BEAUFORT (*Charles DE*).

**CHARLES D'YPRES** ou **CARL VAN YPER**, peintre, sculpteur et architecte, né à Ypres en 1510, mort dans la même

(1) La statue du prince Charles fut renversée en 1795 par les jacobins français. Un arrêté royal du 30 mai 1853 prescrivit qu'elle serait relevée.

ville en 1563 ou 1564. Le nom de famille de cet artiste n'était point parvenu jusqu'à nous; Van Mander, qui s'est occupé assez longuement de lui, n'en fait aucune mention non plus que du maître qui lui enseigna les diverses branches de l'art; mais à Ypres, aujourd'hui, il est généralement connu sous le nom de *De Langhe*. Par contre, le vieux biographe nous apprend qu'il voyagea en Italie et dans d'autres contrées. Sa manière peut faire supposer qu'il avait choisi le Tintoret pour modèle et que, peut-être, il passa quelque temps dans l'atelier de cet habile maître. Son caractère était emporté et ombrageux; son séjour à l'étranger ne le corrigea point; au contraire, il semble qu'il en revint encore plus sombre qu'auparavant, ce qui donnerait raison, en apparence, à ceux qui l'accusaient de s'y être marié et d'avoir abandonné sa femme pour en épouser une autre dans son pays. Charles traitait fort rudement ses élèves et Van Mander s'appesantit sur la façon dont il malmena l'un d'eux, son maître à lui plus tard, Pierre Vlerick, enfant de douze à quatorze ans, qui, par suite de ces mauvais traitements, s'enfuit de chez le peintre yprois. L'humeur de Charles d'Ypres ne s'adoucit point en vieillissant; il paraît même que son esprit finit par se déranger; ce n'est d'ailleurs que de cette façon que l'on peut expliquer la manière tragique dont se termina sa vie. Il s'était rendu à Courtrai, où il avait reçu l'accueil le plus affectueux des artistes de cette ville; on s'empressa d'organiser pour lui un repas de fête et l'on vida plus d'un broc de vin en buvant au plaisir de se revoir. Les propos s'en ressentirent comme à l'ordinaire et l'un des convives eut la malencontreuse idée de plaisanter Charles sur ce qu'il n'avait point d'enfants. Dès lors toute la gaieté de Van Yper disparut; les efforts les plus affectueux de ses amis ne purent lui rendre sa sérénité, et, dans une promenade faite au bord de la Lys, à la suite du repas, il souhaita se trouver au fond de la rivière. On rentra, on se remit à boire et quelqu'un ayant demandé à notre peintre s'il voulait du vin blanc ou du vin rouge, il saisit un couteau, se le plongea dans la

poitrine et fit couler le sang sur la table en répandant : « Tenez, voilà du rouge ». Il ne mourut pas sur le coup; craignant les rigueurs qui poursuivaient les suicidés à cette époque et voulant éviter la honte qui en rejaillirait sur la corporation des peintres, on le transporta secrètement dans un lieu d'asile, l'abbaye de Groeninghe. Il y reçut tous les soins imaginables, tant de ses confrères que des habitants du couvent, mais son agitation envenima la plaie qui, par elle-même, n'était pas mortelle, et il succomba au bout de quelques jours. Outre Pierre Vlerick, auquel il donna des leçons, Charles d'Ypres eut encore comme élève Nicolas Snellaert qui l'aida dans quelques-uns de ses ouvrages. Les artistes habiles étaient assez clair-semés dans cette partie du pays; aussi ne fut-il point difficile à notre peintre d'acquiescer la réputation, d'autant plus que maniant à la fois la brosse du peintre, le ciseau du sculpteur et le compas de l'architecte, il montra un talent réel dans ces diverses branches. Van Mander nous donne une assez longue nomenclature des travaux divers qu'il exécuta à Ypres ou dans les environs. On lui doit de belles façades de maisons, des autels sculptés, des fresques dans l'intérieur de quelques couvents. Parmi les tableaux, l'auteur susdit cite une *Conversion de saint Paul*, peinte en grisaille chez un chanoine, à Tournai; une *Résurrection* sur panneau, paraissant destinée à couvrir une châsse ou un trésor; un *Jugement dernier*, grand tableau à l'huile, à l'église du village de Hooglede, toile pour laquelle il fut aidé par Nicolas Snellaert, dans quelques parties du fond et du ciel; un dessin à la plume d'un *Jugement dernier* dont Van Mander fait particulièrement l'éloge. Ce dernier ajoute que Van Yper dessinait beaucoup pour les peintres sur verre; il parle, entre autres, d'une belle verrière dessinée par lui pour l'église Saint-Jean à Gand.

De nos jours il reste quelques travaux de Van Yper dans sa ville natale. A l'église de Saint-Pierre, deux panneaux qui paraissent être les volets d'un triptyque; ils représentent *saint Pierre et saint Paul*. On y voit les armes des De

Trompes, de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois pommes de pin d'or. A l'hôpital Notre-Dame, un triptyque, l'*Adoration des Mages*; sur les volets sont représentés la *Naissance de Jésus* et la *Présentation de la Vierge au temple*. A l'hospice Saint-Jean, une autre *Adoration des Mages*, et dans l'église du même établissement encore deux petits panneaux. A l'hospice dit *Belle-Godshuis*, dans la chambre appelée *Rodee-Kamer*, se voit un tableau représentant *sainte Véronique portant le suaire*, 1 m. 64 sur 0.82. A l'ancien dortoir est le pendant du précédent, une *Descente de croix*; enfin, dans la chapelle, une *Naissance du Sauveur*.

Ad. Siret.

**CHARLET** (*George*), poète, naquit à Valenciennes, probablement vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Les renseignements sur sa vie font complètement défaut. C'est à tort que l'on a supposé qu'il était tabellion ou procureur, parce que plusieurs de ses avertissements sont datés « *en mon étude de Valenciennes* ». Dans le XVII<sup>e</sup> siècle, le nom d'étude se donnait aussi bien au cabinet d'un homme de lettres, ou de toute personne studieuse, qu'à celui d'un homme de loi. On a de Charlet, qui s'intitule *Valencenois*: I. *Les guerdons de la vertu, avec l'épitalame de Damon et de Filis*. Douay, V<sup>e</sup> Marc Wyon, 1633, in-12<sup>o</sup> de 84 pp. Petit livre en vers, fort rare. — II. *Petit traité sur la réformation de l'orthographe française, très utile à tous ceux qui font profession de bien écrire*. Douay, V<sup>e</sup> Marc Wyon, 1633, in-12<sup>o</sup> de 60 pp. Cet opuscule en prose, également très rare, est encore plus curieux que le premier.

II. Helbig.

*Archives du Nord de la France*, t. II, pp. 453-461, notice par M. Aimé Leroy, Bibliothèque de la ville de Valenciennes. — Brunet, *Manuel*, t. I, col. 1805.

**CHARNEUX** (*Denis DE*), juriconsulte, diplomate, né à Verviers, le 28 juillet 1649. Son véritable nom était DESMARETS; il crut devoir le changer en celui de CHARNEUX, après qu'un des membres de sa famille eut été décapité à Liège, pour avoir pris part à une conspiration. Après avoir terminé ses études humanitaires chez les Récollets de sa ville natale, il se mit à voyager, parcourut diverses contrées de

l'Europe et s'établit enfin à Vienne, où il s'appliqua à l'étude de la jurisprudence. Il obtint le bonnet de docteur en droit civil et canonique et ne tarda pas à acquérir la réputation d'un profond juriconsulte. Grâce à son vaste savoir, il sut mériter la confiance du gouvernement autrichien qui lui confia diverses missions diplomatiques importantes et lui accorda le titre d'*écuyer impérial*. Il mourut dans un âge avancé.

Aug. Vander Meersch.

Comte de Bredtlièvre, *Biographie liégeoise*. — Piron, *Levensbeschryvingen*.

**CHASTELAIN** (*C.*), musicien, était chanoine et maître de chapelle du chapitre de Soignies en 1564, époque à laquelle, d'après des documents trouvés aux archives de Simancas par M. Gaehard, Philippe II le fit appeler en Espagne, comme étant le meilleur qu'il pût trouver pour remplacer son maître de chapelle décédé. Chastelain s'excusa sur son grand âge; d'où l'on peut conclure qu'il naquit vraisemblablement dans les premières années du seizième siècle. On connaît de lui quatre motets, insérés dans divers recueils; on en trouvera les titres dans la *Biographie universelle des musiciens*, de M. F. Fétis.

G. Dewalque.

**CHASTELER**, (*Albert-François*, marquis DE), général de cavalerie, né le 16 décembre 1794 à Wurtzbourg, mort à Bruxelles le 16 août 1836, entra dans les pages de l'empereur Napoléon le 15 février 1811, après avoir passé un an à l'école de cavalerie de Saint-Germain. Le 1<sup>er</sup> décembre 1811, il obtint une sous-lieutenance dans les cuirassiers, fit avec distinction les campagnes de 1812 et de 1813 qui lui valurent l'étoile de la Légion d'honneur et fut nommé, le 12 février 1814, capitaine et aide-de-camp du général Dariule, qui commandait une brigade des grenadiers de la garde impériale. Après la première abdication de Napoléon, le marquis du Chasteler donna sa démission du service de France et entra, le 20 décembre 1814, dans l'armée des Pays-Bas. Il assista à la bataille de Waterloo où il fut blessé, eut deux chevaux tués sous lui et mérita la décoration de l'Ordre militaire de Guillaume. Le 2 septembre 1815, il obtint



le brevet de major aux hussards n° 8 et se retira volontairement du service le 3 mai 1820.

Lorsqu'éclatèrent les événements de 1830, le marquis du Chasteler offrit immédiatement ses services au gouvernement provisoire; dès le 5 octobre il fut nommé général et chargé de l'organisation de la cavalerie belge; il créa en outre, à ses frais, le corps de chasseurs qui bientôt s'illustra au glorieux combat de Waelhem et qui aujourd'hui encore fait partie de la garde civique de la capitale, où il est ordinairement désigné sous le nom de son patriotique organisateur. Lors de l'institution de l'ordre de Léopold, le marquis du Chasteler fut compris dans la première promotion.

Général Guillaume.

*Archives du ministère de la guerre.*

**CHASTELER** (*François-Gabriel-Joseph*, marquis **DU**), historien, né à Mons le 20 mars 1744, mort à Liège le 11 octobre 1789. Le marquis du Chasteler, père d'un général qui se distingua au service de l'Autriche, était le fils aîné de Jean-François, premier marquis Du Chasteler et de Courcelles par lettres patentes en date du 15 mars 1725, mort le 24 août 1764, et de Marie-Claire du Sart, sa seconde femme, qui décéda le 13 janvier 1758. Obéissant à un usage généralement adopté par la noblesse belge, il suivit les cours de la faculté de droit à l'Université de Louvain et fut reçu licencié le 7 décembre 1761. Dès le 22 mars de l'année suivante, il épousa une chanoinesse du chapitre de Nivelles, Yolende-Dorothee, comtesse de Turheim, issue d'une famille de l'archiduché d'Autriche; mais cette dame étant morte le 26 juin 1765 après lui avoir donné trois enfants, il s'allia, en deuxième noces, à la douairière de Geelvinck, Catherine-Isabelle de Hasselaer, d'Amsterdam. Cette nouvelle alliance, contractée le 22 mars 1767, lui suscita de graves embarras. Informé que la future était protestante, l'archevêque de Malines voulut obliger M. Du Chasteler à solliciter une dispense de la cour de Rome et à s'engager à élever dans la religion catholique les enfants qui lui

naîtraient, mais le marquis refusa de se soumettre à ces exigences. Avec l'assentiment du gouverneur général, le prince Charles de Lorraine, il alla se fixer en Hollande pendant six mois, afin de pouvoir y contracter mariage. L'archevêque réclama : auprès du gouvernement de Bruxelles d'abord, puis auprès de Marie-Thérèse; mais ses observations furent très-mal accueillies : l'impératrice enjoignit au prince de témoigner au prélat son mécontentement, et le pape lui-même déclara valide la seconde union du marquis.

Du Chasteler jouissait alors d'une faveur éclatante, et le gouverneur général, ainsi que Marie-Thérèse, saisissaient chaque occasion de lui en donner la preuve. Il fut créé, en 1762, chambellan actuel de l'empereur et de l'impératrice; en 1765, lieutenant de la compagnie de la garde royale des hallebardiers; le 29 novembre 1769, gouverneur et prévôt de la seigneurie et ville de Binche et bailli des bois de Binche; le 8 mai 1770, conseiller d'état d'épée ou de courte-robe; le 20 janvier 1775, lieutenant de la compagnie de la garde noble dite des archers, poste pour lequel il abandonna celui de lieutenant des hallebardiers. Enfin un diplôme daté de Vienne, le 28 mars 1769, revêtit d'un nouveau lustre le vieil écusson de sa race, qu'il fut autorisé à orner d'une couronne ducale fermée et à décorer d'un manteau fourré d'hermines.

C'est à ses prétentions nobiliaires que le marquis dut ses plus graves ennuis. Il voulait faire remonter son origine à Thiéri dit le Diable, deuxième fils de Ferry de Lorraine dit de Bitche, dont l'un des descendants, nommé aussi Thiéri, aurait abandonné la Lorraine pour se fixer en Hainaut, vers l'an 1300. Son premier ouvrage, la *Généalogie de la maison du Chasteler, avec les preuves* (Bruxelles, Vanden Berghen, 1768, in-folio), parut avec une dédicace à « Leurs Altesses Royales, » c'est-à-dire au prince Charles de Lorraine et à sa sœur, qui, en acceptant cet hommage, parurent sanctionner les travaux du noble généalogiste. Le gouverneur général, qui était

très-familier avec son entourage, ne dédaignait pas d'appeler le marquis son cousin. Celui-ci, espérant plus encore qu'il n'avait obtenu, sollicita le titre de prince, ce qui l'aurait élevé au niveau des premières familles des Pays-Bas. Mais Marie-Thérèse refusa d'accueillir « pour le moment » cette requête, en prétextant des représentations qui lui avaient été adressées à ce sujet (18 mars 1771).

Le second mariage du marquis n'avait pas été heureux. Il se sépara de sa femme, qui consentit, en 1777, à lui payer une rente viagère de cinq mille florins, et se retira en Hollande avec un fils, le seul enfant qui lui était né. L'impératrice, dont les intentions à l'égard de Du Chasteler s'étaient fortement modifiées, aurait voulu retenir cet enfant en Belgique, mais ni les lois ni les coutumes ne légitimaient un pareil abus de pouvoir; le conseil privé, auquel la souveraine s'adressa, fit à bon droit remarquer qu'il ne lui était pas loisible d'intervenir dans une affaire de famille (26 décembre 1777). Marie-Thérèse ne put que donner une preuve de son excessif mécontentement en écrivant en marge de l'avis du conseil : *Ce père est indigne.*

L'origine généalogique des Du Chasteler avait de nouveau occupé l'attention publique. Le comte, depuis duc de Châtelet, dont la descendance des anciens ducs de Lorraine était bien établie, répudia publiquement en 1776 toute parenté avec les Du Chasteler. Le marquis, blessé dans son orgueil, sollicita et obtint du grand conseil de Malines des lettres d'ajournement devant ce tribunal (27 décembre 1776). Mais la cour de Vienne ne voyait qu'avec déplaisir ses prétentions de faire remonter sa filiation jusqu'aux ancêtres de la dynastie impériale : un décret de l'impératrice, du 10 février de l'année suivante, lui interdit de procéder en justice dans le pays ou à l'étranger, au sujet de ses affaires de généalogie. Du Chasteler était, en ce moment, cité par les Châtelet devant le parlement de Paris; mis dans l'impossibilité de se défendre, il fut condamné par sentence datée du 26 mars 1777, à ne plus se qualifier de descendant de Thierry d'Enfer. Toute-

fois, en 1781, Joseph II, se trouvant à Bruxelles, autorisa M. Du Chasteler à plaider devant les tribunaux français. Le procès prit fin, le 17 avril 1783, par une transaction qui remit les deux familles, quant à leur généalogie et à leur extraction, sur le pied où elles se trouvaient avant l'année 1776.

À la mort de son père, le marquis était entré de plein droit dans l'état noble du comté de Hainaut, où il fut admis le 23 juin 1765. Désireux de se mettre en position de rendre service au gouvernement, il voulut se faire recevoir dans l'état noble du duché de Brabant. Dans ce but, il acheta la seigneurie d'Incourt, qui, à sa demande, fut érigée en baronnie, le 23 juillet 1776. Il parvint ainsi à son but (11 mars 1777), et resta membre des états, bien que sa baronnie fut grevée d'hypothèques et qu'on en eût opéré la saisie. Toujours avide d'accroître ses domaines et son influence, même lorsqu'il était poursuivi par ses créanciers, il acheta du gouvernement autrichien la juridiction de Vieuville, ce qui lui permit de faire partie des états du comté de Namur.

Des préoccupations de toute espèce n'empêchèrent pas le marquis de s'occuper activement de recherches historiques. En 1774, il concourut pour une question que l'Académie, nouvellement fondée à Bruxelles, avait proposée et qui était relative à l'influence de l'établissement des abbayes et les ravages des Normands en Belgique; mais comme il n'obtint qu'une mention honorable, il ne se fit connaître que plus tard. Il réussit davantage lorsque le même corps savant demanda un *Précis des principales expéditions ou émigrations des Belges dans les pays lointains, depuis les temps les plus reculés jusques et y compris celui des croisades*. Son travail fut couronné, dans la séance du 12 octobre 1778, et l'auteur récompensé, le 14 octobre de l'année suivante, par sa nomination comme membre, en remplacement de Vander Vynckt. En prenant possession de son fauteuil académique, le 11 novembre 1779, et pour se conformer à l'usage qui exigeait de chaque récipiendaire la présentation d'un mémoire, il

lut des *Réflexions sommaires sur le plan à former pour une histoire générale des Pays-Bas autrichiens* (V. *Mémoires de l'Académie*, t. III, pp. 343-353). Il termine son travail en proposant à l'Académie d'écrire d'abord une esquisse des faits principaux, esquisse qui, d'après lui, aurait pu être terminée en deux années, et en offrant à ses collègues de se charger de l'histoire du Hainaut.

M. Du Chasteler, toujours zélé, souleva une question qui est encore aujourd'hui l'objet d'ardentes discussions. Sous le titre de *Mémoires et lettres sur l'étude de la langue grecque* (Bruxelles, 1781, in-8°), il publia les réflexions dont il avait fait part à ses collègues, afin d'établir que l'étude des langues anciennes n'était pas absolument indispensable. Violamment attaqué à cette occasion, il crut devoir, pour se justifier, faire paraître le texte de son travail. La même année il écrivit encore un *Éloge du ministre Suger* et il lut à l'Académie, le 22 mars, une *Dissertation où l'on cherche à fixer le temps où Cramer fut évêque de Tournai*.

Le gouvernement autrichien ne négligea pas l'offre faite de participer à la publication d'un recueil de nos anciens historiens : lorsque l'Académie forma, dans ce but, un comité composé de MM. de Nélis, Ghesquière, Gérard et Desroches, le marquis en devint le président. Il justifia cette distinction en publiant avec soin un manuscrit du plus haut intérêt, qui était déposé dans la trésorerie du chapitre de Sainte-Waudru, de Mons. Je veux parler de la *Chronica Gisleberti*, qui parut en 1784 (Bruxelles, 1 vol. petit in-4°). Cette chronique où l'histoire de la Belgique, pendant les années 1168 à 1193, est racontée d'une manière partielle, avec de longs détails, est l'œuvre d'un chancelier du Hainaut, le prévôt Gilbert ou Gislebert. L'édition est bonne, mais il est à regretter que l'éditeur n'ait point rédigé et publié les notes qui devaient l'accompagner et qui en aurait augmenté la valeur scientifique.

Nous passerons sous silence quelques opuscules peu importants, entre autres : la *Lettre à l'abbé Mann relativement aux grandes fermes*, où l'auteur fait preuve

d'un esprit judicieux ; *Mémoire sur la déesse Nehallenia* ; *Description de quelques manuscrits de la bibliothèque impériale à Vienne, etc.*, pour arriver aux derniers épisodes de cette vie si remplie.

M. Du Chasteler fut successivement réçu, quatre années de suite, en 1786, 1787, 1788 et 1789, directeur de l'Académie ; ce fut lui qui reçut et complimenta le comte et la comtesse du Nord (l'Empereur de Russie Paul 1<sup>er</sup> et sa femme) lorsque ces princes assistèrent à la séance du 12 juillet 1782. Non content d'une haute position littéraire, conquise par des travaux d'une valeur assez mince, il recommença ses démarches pour obtenir le titre de prince, mais le prince de Stahrenberg et le ministre Kaunitz ne lui furent pas favorables ; le premier fit valoir que la fortune du marquis n'était pas suffisante pour soutenir un pareil titre ; le second remarqua qu'une distinction de cette nature ne pouvait être obtenue que pour des services éminents rendus à l'État. C'est sans doute pour compenser cet échec, que la cour de Madrid octroya à Du Chasteler, pour lui et ses héritiers à perpétuité, le titre de grand d'Espagne, à la sollicitation de sa sœur, Marie-Josèphe, femme du lieutenant-général Gabriel René, comte de Baillencourt. Les lettres patentes qui lui confièrent ce titre portent la date du 21 août 1789 ; elles ne sont antérieures que de deux mois environ à sa mort, qui arriva à Liège, le 11 octobre suivant.

Les réformes administratives de l'empereur Joseph II ne laissèrent pas que de froisser le noble membre des États de Hainaut, de Brabant et de Namur. Lorsque la bourgeoisie bruxelloise s'organisa, en 1786, en cops de volontaires désireux de maintenir l'antique Constitution du pays, Du Chasteler fut l'un des personnages influents qui usèrent de leur influence pour les engager à se séparer. Comme ses collègues du Hainaut, il avait voté des subsides déguisés à d'autres corps de volontaires ; le gouvernement, pour l'en punir, l'obligea à rembourser une partie de ces dépenses et le taxa à 30,000 florins, qui furent payés le 9 juin 1789.

Chasteler disparut de la scène au moment où le soulèvement de nos provinces allait mettre à une rude épreuve son dévouement à la maison d'Autriche et son attachement à des prérogatives séculaires. De méchants pamphlétaires le représentent à tort comme « un philosophe incrédule et niais, parodiant bêtement les encyclopédistes. » Répudions ces paroles brutales et sachons gré au noble descendant de dix générations de gentils-hommes d'avoir cherché à honorer son nom par des travaux arides et utiles.

Alp. Wauters.

Delmotte, dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, 1<sup>re</sup> série, t. IV, p. 104. — Voyez aussi Gonthals, *Miroir des notabilités nobiliaires*, t. II, p. 875. — Quérard, la *France littéraire*, t. II, p. 621. De Reiffenberg, *Annuaire de l'Académie*, t. III, p. 82. — De Stassart, *Oeuvres*, p. 406, en note.

**CHASTELER** (*Jean - Gabriel - Joseph - Albert*), marquis du Chasteler et de Courcelles, baron d'Incourt, etc., etc., général d'artillerie, conseiller privé, chambellan, propriétaire du vingt-septième régiment d'infanterie autrichienne, fils unique de François-Gabriel qui précède, naquit le 22 janvier 1763, au château de Moulbaix, près de Mons, dans le Hainaut, et mourut à Venise le 7 mai 1825. Quelques biographes pensent que les Chasteler descendent d'une ligne collatérale de la maison des ducs de Lorraine.

Après avoir suivi pendant quelque temps les cours du gymnase de Fort à Metz, où il eut pour professeur l'illustre Laetelle, le jeune du Chasteler, n'ayant encore que treize ans, entra comme cadet dans le régiment d'infanterie, prince Charles de Lorraine. En 1778, il fut admis à l'Académie des ingénieurs à Vienne et, deux années plus tard, il sortit de cet établissement avec le grade de sous-lieutenant du génie (1780). L'Autriche à cette époque, faisait élever les fortifications de Josephstadt et de Thérésienstadt; le marquis du Chasteler fut attaché pendant quatre ans au général Duhamel de Gerlonde, qui dirigeait ces importants ouvrages de défense. La guerre contre les Turcs l'arracha à ces travaux : il rejoignit le corps d'armée du prince de Saxe-Cobourg dans la Bukowine (province de la

Gallicie) et trouva là de nombreuses occasions d'appliquer ses connaissances militaires et de déployer sa brillante valeur. Il s'associa volontairement à la plupart des opérations dont cette contrée fut alors le théâtre. Au combat de Poduschan (le 22 mars 1788), Chasteler, qui était devenu capitaine, se signala comme chef d'une colonne d'attaque; il se distingua ensuite au siège de Choczim, dans la Bessarabie, où un boulet lui fracassa la jambe. A peine rétabli de cette terrible blessure il rejoignit l'armée avec le grade de major et assista au combat de Foczan (le 3 juillet 1789). Bien qu'il fut chef d'état-major du feld-maréchal baron Spleny, on lui confia le commandement de la colonne de l'aile droite; il s'acquitta si bien de cette mission qu'il obtint la croix de chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse. Il assista ensuite aux sanglantes journées de Kastangalle, d'Ismael et de Kilianowa. Le maréchal Loudon, qui avait su apprécier les brillantes et solides qualités de Chasteler, le chargea d'abord d'une mission spéciale auprès de l'armée russe, puis il l'employa, pendant l'hiver de 1789 à 1790, à l'administration de la Valachie. Ces travaux ne l'empêchèrent pas d'assister au siège de Giurgewo, où il fut blessé d'un coup de sabre. Après la conquête définitive de la Valachie, il fut chargé de l'occupation militaire de cette province dont il fit dresser la carte pendant les quartiers d'hiver de 1790 à 1791.

Après avoir rempli plusieurs missions importantes à Belgrade, à Peterwaradin, puis à Vienne, Chasteler fut nommé chambellan de l'empereur Léopold II, lieutenant-colonel du génie et premier lieutenant de la compagnie des archers de la garde noble des Pays-Bas, poste qu'il vint remplir à Bruxelles jusqu'en 1792.

Lors des guerres contre la république française, le marquis du Chasteler sollicita et obtint sa rentrée dans le corps du génie; il fit d'abord rétablir les fortifications de Namur, que l'empereur Joseph II avait fait raser peu de temps auparavant, il se rendit ensuite à l'armée du prince de Saxe-Teschen, occupée au siège de Lille et y prit la direction des travaux du génie. C'est là que le premier, à la tête d'une

colonne d'attaque, il pénétra dans le faubourg barricadé, ouvrit en plein jour les tranchées et parvint, malgré les plus grands périls, à compléter en très-peu de temps les retranchements nécessaires pour protéger les opérations du siège.

Après la bataille de Jemmapes le colonel du Chasteler se hâta de retourner à Namur; il y fut fait prisonnier de guerre. Un cartel d'échange lui permit toutefois de rejoindre l'armée autrichienne dès l'ouverture de la campagne de 1793, pendant laquelle il se couvrit de gloire : il se distingua non-seulement dans les travaux de son arme aux sièges de Valenciennes, du Quesnoy, de Maubeuge et de Landrecies, mais encore sur les champs de bataille à Altenhoven, à Neerwinden et surtout au village de Wattignies : dans ce dernier combat il chargea à la tête de la cavalerie et fut percé de huit coups de baïonnette.

Après la chute de Landrecies, le colonel du Chasteler fut envoyé au corps d'armée du général Kaunitz; contribua au succès du brillant combat de Gosselies, dirigea les travaux de fortification exécutés sur la rive droite de la Meuse, puis fut appelé par le général Clerfayt à Mayence en qualité de directeur des fortifications. Il y exécuta en maître son système de la défensive offensive, en opérant, le 29 octobre 1795, une attaque victorieuse sur la ligne d'investissement et délivra ainsi Mayence qui se trouvait assiégée depuis treize mois. Le général Clerfayt, pour le récompenser, l'envoya à Vienne porter la nouvelle de cette victoire. L'empereur le nomma colonel dans l'état-major général (1795) et l'envoya à Cracovie pour opérer la rectification des frontières que réclamait le partage récent de la Pologne. Le grade de général-major qu'il avait si vaillamment conquis sur une multitude de champs de bataille, lui fut décerné en 1797. Après la paix de Campo-Formio, le général du Chasteler fut désigné comme commissaire plénipotentiaire de l'Autriche pour la reprise de l'état vénitien et la détermination des frontières de cette province. Cette mission le mit en rapport avec le général en chef Bonaparte qui lui témoigna le plus grand intérêt et ne dédaigna pas

de discuter avec lui plusieurs incidents de la campagne de 1795 à 1797. Le marquis du Chasteler se rappela toute sa vie les paroles remarquables que prononça dans un de ces entretiens le glorieux chef des armées françaises : " Rien de plus " simple que la guerre. La plupart des " généraux n'obtiennent rien de grand, " parce qu'ils s'attachent trop en même " temps ou qu'ils s'attachent avant tout " aux choses les plus incohérentes et les " plus secondaires. La clef de la position, " voilà le but vers lequel je dirige toutes " mes forces; il en résulte qu'elles se " trouvent immédiatement engagées sous " mes yeux. Le jour de la bataille arrivé, " je ne m'occupe ni des éventualités, ni " de ma ligne d'opérations. De tels soins " ne vont point à un capitaine. L'Etat " lui confie 100,000 hommes; s'il n'en " met aux prises que 60,000, il doit ré- " pondre sur sa tête des 40,000 qui n'ont " pas combattu. "

Peu de temps après cette entrevue, le marquis du Chasteler fut envoyé à Saint-Petersbourg où il fit décider la seconde coalition contre la France. D'après ses conseils aussi, Souwarow fut envoyé en Italie pour y exercer le commandement en chef de l'armée austro-russe dont lui-même fut le quartier maître général. Le marquis du Chasteler arriva à Legnano au moment où les Français, sans dénonciation préalable de l'armistice, exécutaient une triple attaque contre les positions des Autrichiens. Le généralissime français Schèrer menaçait Vérone avec deux divisions; Moreau avec deux autres divisions forçait le passage de l'Adige à Pastrengo et à Pol, et en même temps le général Montrichard cherchait à enlever Legnano. Les sages dispositions que prit immédiatement le marquis du Chasteler déjouèrent les projets des Républicains et préparèrent le succès que les armées autrichiennes remportèrent à Magnano. Le maréchal Souwarow, à son arrivée, trouva toute l'armée dont il allait prendre le commandement suprême établie dans les meilleures positions au-delà du Mincio (15 avril); il en témoigna toute sa satisfaction au quartier maître général dont il avait déjà, précédemment, apprécié les

brillantes qualités. La vigueur et la rapidité des mouvements de l'armée alliée révélèrent bientôt des éminentes qualités militaires des deux chefs à qui en avait été confié la direction. Dès le 26 avril, l'armée alliée avait atteint l'Adda qu'elle traversa sur quatre points différents. Un des points de passage était situé vis-à-vis du château de Trezzo; les bords escarpés de la rive et le courant torrentueux de la rivière présentaient des difficultés telles que le chef des pontonniers doutait du succès de l'opération. Le marquis du Chasteler ne se laissa point arrêter par ces obstacles. Il aida lui-même à traîner les pontons vers la rive, par-dessus des rochers à pic et le passage s'opéra à minuit pendant un violent orage. A six heures du matin, non-seulement la garnison du château de Trezzo était prisonnière, mais le général Moreau, pressé de toutes parts, était contraint à une retraite précipitée qu'il n'effectua pas sans subir des pertes considérables. Le lendemain, la division Serrurier fut à son tour complètement cernée et dût rendre les armes. Ces succès, qui valurent au marquis du Chasteler la croix de commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse permirent, aux armées alliées de se répandre dans toute la Lombardie. Le général Melas fit son entrée à Milan au milieu de l'allégresse du peuple (29 avril); le maréchal Souwarow se porta devant Pezzighittonne dont la chute fut hâtée par les mesures énergiques que prit le marquis du Chasteler; Tortone se soumit à son tour (9 mai); sa garnison fut refoulée dans le citadelle par un pulk de Cosaques que conduisait en personne le quartier maître général. L'armée victorieuse des alliés franchit rapidement toutes les rivières de la haute Italie et entra dans Turin le 27 mai. Cependant le général Macdonald s'avancait de la basse Italie vers le Pô avec quatre divisions dont il importait d'empêcher la jonction avec les troupes qu'on avait vaincues. Suivant les conseils du marquis du Chasteler, Souwarow se jeta entre les deux armées françaises et rencontra les forces de Macdonald le 17 juin. Alors commença, sur les bords du Tidone, une lutte qui se convertit pour les alliés en une brillante victoire

gagnée sur les rives de la Trebbia. Cette journée mit le sceau à la réputation du marquis du Chasteler. A l'aile droite, le général Macdonald avait fait un effort pour se jeter entre deux divisions russes qui se trouvaient malheureusement séparées par une trop grande distance. Chasteler aperçoit le danger; il accourt avec quatre bataillons russes, tombe sur les flancs et sur les derrières de l'ennemi et arrête brusquement son mouvement offensif.

Une blessure grave, reçue devant Alexandrie, obligea le marquis du Chasteler à renoncer au poste qu'il occupait avec tant de distinction. Après sa guérison, il fut envoyé à l'armée d'Allemagne en qualité de second quartier maître général. Il combattit à Engen, à Moeskirch et dans d'autres rencontres, puis il obtint une brigade dans le Tyrol, organisa les milices locales et disposa tout pour la meilleure défense de cette province. En 1801, il obtint le grade de feld-maréchal lieutenant, devint, après la conclusion de l'armistice de Steyer, commandant en chef des Savoisiens et reçut, en récompense de son attachement et de sa sollicitude pour le Tyrol, les honneurs de la bourgeoisie; il fut honoré en outre de la grande médaille d'or frappée en commémoration de la campagne de 1800; en même temps l'empereur lui donna la propriété du régiment des chasseurs tyroliens.

Le marquis du Chasteler s'occupa sans relâche à rendre le Tyrol inexpugnable; il fit élever des fortifications, arma toute la population et dès l'ouverture de la campagne de 1805, on put constater l'excellence des mesures qu'il avait adoptées. Après la reddition d'Ulm, qui vint entraver les plans hardis que Chasteler avait conçus, l'archiduc Charles, sur le point d'être tourné, résolut de s'ouvrir une retraite à travers le Tyrol. Chasteler, pour assurer le succès de cette évolution hardie, régla les mouvements des contingents tyroliens de façon à attirer sur eux l'attention de l'ennemi, il se mit à la tête des troupes de l'aile droite, marcha résolument au-devant de la division bavaroise du général Deroi qu'il mit en pleine dé-

route au défilé de Strub, puis rencontrant le corps du général Marmont, il parvint à le repousser de Gratz.

En 1808, le marquis du Chasteler fut appelé à relever les fortifications de la célèbre place de Comorn, travail immense qu'il exécuta avec une célérité sans exemple, car dès l'année suivante cette forteresse se trouvait sur un pied complet de défense. Ce service important valut au marquis du Chasteler la croix de commandeur de l'ordre de Léopold, ordre nouveau qui venait d'être créé par l'empereur François 1<sup>er</sup> pour récompenser ceux qui, par des efforts persévérants, avaient contribué au bien de l'État et s'étaient distingués par des entreprises utiles (7 janvier 1808).

À l'ouverture de la campagne de 1809, le marquis du Chasteler ayant reçu le commandement du huitième corps d'armée, se jeta dans le Tyrol qui, à sa voix, se leva en masse pour l'Autriche. Après les combats au pont de Ledritsch, près de Sterzing et Wilten et au Mont Isel, devant Innsbruck l'ennemi fut désarmé et le pays se trouva complètement délivré. Cette défaite de l'armée française exaspéra Napoléon qui, au mépris du droit des gens, proscrivit Chasteler et donna sous la date du 6 mai, de son quartier général à Eus un ordre du jour portant « que le nommé Chasteler, soi-disant général au service d'Autriche et moteur de l'insurrection du Tyrol, serait traduit devant une commission militaire aussitôt qu'il serait prisonnier et passé par les armes dans les vingt-quatre heures comme chef de brigands. »

Cet ordre du jour inqualifiable indigna l'archiduc Charles et provoqua une correspondance remplie de menaces dont les circonstances empêchèrent heureusement la réalisation.

Le marquis du Chasteler était maître de tout le Tyrol lorsque le maréchal Lefebvre vint l'attaquer avec des forces supérieures. Après le combat malheureux que Chasteler soutint contre des forces quintuples des siennes (15 mai), il dut abandonner le pays aux Français.

De 1811 à 1813 Chasteler exerça le commandement militaire de la Silésie au-

trichienne et dirigea les travaux de défense de Prague. À l'ouverture de la campagne de 1813, il fut nommé feldzeugmeister (général d'artillerie) et reçut le commandement d'une réserve à la tête de laquelle il combattit à la bataille de Dresde (26 août). Après la victoire de Kulm, il fut appelé au gouvernement de la forteresse de Thérésienstadt, avec mission de couvrir les défilés qui conduisent de la Saxe en Bohême par la rive gauche de l'Elbe. En 1815, il fit contre le roi Murat la courte campagne dont il avait fait approuver le plan à Vienne, où l'empereur l'avait mandé. À la paix il fut investi du commandement de Venise; ce fut dans cette ville qu'il termina, en 1825, sa glorieuse carrière et qu'un monument, rappelant sa principaux faits d'armes, lui fut élevé en 1827.

Le marquis du Chasteler n'était pas seulement un vaillant guerrier, c'était un officier doué des qualités les plus brillantes et aussi distingué par l'étendue de ses connaissances que par l'élevation de son caractère. Il parlait douze langues, était très-versé dans la connaissance des sciences exactes qu'il appliqua à la solution de questions de navigation et de marine. Il cultivait aussi la littérature et la poésie légère. Quant à ses talents militaires, ils sont incontestables et Napoléon qui, dans un moment de dépit, s'était montré si injuste à l'égard du marquis de Chasteler, ne put se dispenser plus tard de les reconnaître : « Chasteler, dit-il, avait « du talent. Chef d'état-major de Kray « et de Souwarow en 1799, il n'était pas « plus étranger aux succès des alliés en « Italie qu'il ne l'avait été sous Mayence, « en 1795, aux succès de Clerfayt contre « Pichegru. » Général Guillaume.

Hirttenfeld, *Der militär Maria-Thérésien orden, etc.* — Baron de Stassart. — Sondain de Niederwerth dans les *Peltes illustres*. — Jonini, *Histoire des guerres de la révolution française*. — *Taschenbuch für der vaterländische geschichte*, XXXII Jahrgang, 1845.

**CHASTELAIN (Jean)**, prédicateur augustin et poète français, né à Tournai vers 1476, mis à mort à Vic, en Lorraine, le 12 janvier 1525 (1524 v. s.). Ses sermons ne nous ont pas été conservés; on sait seulement que sa hardiesse était grande,

et que, tant qu'il resta dans sa ville natale, sa popularité lui servit d'épide. Plusieurs de ses compagnons cependant avaient été abandonnés par l'évêque au bras séculier. Ces douloureux avertissements demeurèrent pour lui sans effet. Ayant été invité à prêcher le carême de 1523 dans plusieurs villes de Lorraine, il s'y rendit et se fit remarquer par la violence avec laquelle il attaqua les mœurs et la discipline de l'Église. Il alla après cela habiter Metz où il composa, en vers français, une chronique de cette vieille cité impériale que dom Calmet a reproduite dans le III<sup>e</sup> tome de son histoire de Lorraine. Mais ce n'était pas pour cultiver plus à son aise les muses qu'il s'était fixé dans le pays messin. Il y avait remarqué dans les esprits un mouvement conforme à ses vues, et il voulait s'appliquer à le fortifier et à le diriger. Les curés de Saint-Gorgon et de Sainte-Croix, deux paroisses de Metz, lui donnèrent l'occasion de mieux faire connaître ses doctrines. Son succès fut grand. Une chronique du temps nous dit pourquoi : « C'estoit ung homme assez révérend et de belle manière, grand prédicateur et très-éloquent, et avec ce, en ses sermons, reconfortait merveilleusement les pauvres gens et les avoit fort pour recommandez. »

En fallait-il davantage, dans ce temps là, pour être voué à une mort certaine ? Évidemment non. Un autre moine augustin nommé Bonnétraine, gagné par l'évêque de Metz, tendit un piège à Chastelain. Il l'attira hors de la ville et le conduisit dans les bois de Chamblay où les gens de l'officialité l'attendaient. Arrêté le 5 mai 1524, il fut conduit à Gorze, puis à Noumanv et enfin à Vic, où, l'évêque de Metz faisant la résidence d'été. Son procès fut solennel autant que possible. Clément VII chargea l'évêque de Nicopolis de procéder à la dégradation du prêtre indigne et de le livrer au bras séculier, selon les constitutions du pape Innocent III.

La justice de Vic ne fit que confirmer la sentence ecclésiastique en condamnant Chastelain à être brûlé vif. Le jour même de l'exécution il y eut à Metz une émeute.

Le peuple insulta l'abbé de Saint-Antoine qui en revenait : il y eut des maisons ecclésiastiques pillées, des vitres brisées et des personnes blessées ; mais il y eut aussi un bourgeois luthérien de Lille, Jean Védaste, qu'on destinait sans doute au bûcher ou à la potence, rendu par le peuple à la liberté.

C.-A. Rahlenbeek.

Ad. van Hamsteede, *De historien der martelaren*, éd. de 1657, p. 47. — J. Crepin, *Histoire des martyrs, etc.*, éd. de 1597, pp. 87-88. — E. et G. Haag, *La France protestante*, t. III. — O. Cuvier, *Persécution de l'Église de Metz*, Paris, 1860, v. la préface.

**CHASTELLAIN** (Georges) naquit dans le pays d'Alost, en 1404 ou 1405. Ses ancêtres, châtelains d'Alost, avaient laissé à leurs descendants sinon l'autorité et la fortune de cette position, du moins un nom qui la rappelait, et Georges Chastelain se plut à ajouter qu'il était également issu des illustres maisons de Gavre et de Masmynes. Il nous a, du reste, laissé de naïfs et touchants détails sur ses premières années. A sept ans, après une enfance calme et paisible où il s'était, dit-il, laissé conduire par son bon ange, il apprit à lire, et dès ce moment, comme il se sentait « souple à doctrine, » il s'attacha avec un zèle que rien ne put lasser, à l'étude des livres qu'il distingue en disant des uns qu'ils sont utiles, des autres qu'ils sont louables : « Les utiles, ce sont les hauts escrits qui parfont l'homme et le mènent à la cognoissance de Dieu, qui le font sage et clervoyant, éloquent et subtil et prompt pour discerner entre le mal et le bien, entre la vérité et le mensonge. Les louables, ce sont les nobles dits des anciens philosophes, des poètes, des orateurs et des historiographes, qui traitent des faits, des mœurs, des glorieuses vertus et hauts titres des nobles de jadis, roys, empereurs, ducs et barons, en tous âges et en toutes lois. Là se trouve le miel et le sucre, la délectation et la contemplation souveraine de l'âme ; là se trouve le miroir par lequel on s'adresse ; là se trouve l'exemple par lequel on s'ameure et se règle, en prenant exultation en choses honnestes. »

Georges Chastelain avait à peine quitté les bancs de l'Université de Lou-



vain lorsqu'il se vit entraîné par la chaleur de son imagination vers la pompe des cours, vers le faste des plaisirs, vers les rêves trop brillants et trop décevants de la grandeur. Il chanta les dames, vécut avec les seigneurs et tenta de périlleux voyages, qui dans un temps où tant de nobles cherchaient des aventures, le firent surnommer entre tous : l'*Aventurieux*. Il dit lui-même qu'il prit « sa nour-  
« reçon de main de Bourgogne. » En 1431, il reçut de Philippe le Bon un don de quatre-vingt-dix francs « pour services en  
« ses armées et autres manières; » mais peu après il se rendit en France et y fit un long séjour pendant lequel il s'assura l'amitié d'un des hommes les plus illustres de ce temps, Pierre de Brezé.

Lorsqu'en 1445 de graves dissentiments éclatèrent entre Charles VII et Philippe le Bon, il rentra dans sa patrie, et l'année suivante nous le retrouvons à la cour du duc de Bourgogne. Dès cette époque, il figure parmi les écuyers panetiers et reçoit à diverses reprises des missions sur lesquelles peu de détails ont été conservés. Il fit ainsi plusieurs voyages en France, en Bretagne, en Bourgogne et aux bords du Rhin. En 1451 il était écuyer tranchant du duc Philippe. Cinq ans après, il obtint la dignité fort recherchée de conseiller. Telle était la confiance dont il jouissait, que le duc le prit avec lui dans sa périlleuse expédition en Hollande et la chargea de diverses ambassades secrètes : ce qui ne l'empêchait point de diriger en même temps « les jeux que  
« monseigneur faisoit jouer devant luy. »

Cependant il avait atteint un âge où l'on arrive, selon son expression, « à  
« mûrisson et gravité plus parfaite. » A mesure qu'il voyait passer devant ses yeux les événements et les hommes, il jugeait plus sévèrement l'ambition et les malheurs qu'elle traîne à sa suite. Afranchi lui-même des vanités qui l'avaient trop longtemps ébloui, il n'avait plus que des larmes pour toutes « ces choses de tri-  
« bulation et de ruine, » dont il était le témoin. Il avait résolu de se dérober à ce qu'il appelle « l'endormement des  
« honneurs. » Le duc de Bourgogne se rendit à ses prières et lui accorda, en 1455,

une pension et un logement à Valenciennes dans le vieux palais de la Salle-Comte. Valenciennes, si fière d'avoir vu naître Froissart, devait abriter les dernières années de Chastellain et recevoir sa tombe.

Ce fut probablement à cette époque que Chastellain reçut la charge d'historiographe ou d'*indiciaire*. En vertu de ce titre, d'après l'ordonnance même du duc de Bourgogne, il se trouvait tenu « de  
« mettre par escript choses nouvelles et  
« morales en quoy il estoit expert et co-  
« gnoissant, et aussy par manière de  
« chronique les faits dignes de mé-  
« moire. »

La charge d'*indiciaire* se conciliait aisément avec une retraite où, en dehors de toute influence et de toute préoccupation, il devait raconter et juger les nombreux événements dont il avait été le témoin. Depuis plusieurs années, il avait réuni des matériaux destinés à être plus tard mis en œuvre. Vers 1455, peu après la prise de Constantinople par Mahomet II, il avait écrit le prologue de sa chronique où il résume les grandes révolutions du passé et où il remonte le cours des faits historiques jusqu'à Alexandre, qu'il peint réveillant l'Orient endormi dans la mollesse et faisant de sa seule voix trembler l'Occident. Il persévéra activement dans ce travail, qui embrasserait, si nous possédions l'ouvrage complet, quinze ou vingt de nos volumes in-8°, et bien que parfois encore il se sentît, comme il le confesse, « léger et  
« volage, » il passa son temps « vertueu-  
« sement, non en oiseux. » Ce fut ainsi qu'il mérita une renommée toujours croissante, d'honorables sympathies et des relations étroites avec les hommes les plus illustres et les plus sages de son temps. En 1461, Chastellain interrompit son récit pour célébrer l'avènement de Louis XI qu'il avait vu à la cour de Bourgogne multipliant les protestations les plus humbles de gratitude et de dévouement; mais quelques lignes ajoutées au titre de ce travail, dans le manuscrit de Florence, nous apprennent que l'auteur reconnut bientôt combien il s'était trompé. Ce fut après 1461 que Chastellain écrivit le

deuxième livre de sa chronique. Il repart, semble-t-il, à la cour de Philippe le Bon pour y revoir son ancien ami Pierre de Brezé et pour y saluer une illustre princesse, fille du roi René, qui, par ses aventures et ses malheurs, était devenue l'héroïne d'une émouvante épopée. Il fut même l'un de ceux auxquels le duc demanda leur avis sur l'étiquette observée par le comte de Charolais qui n'avait voulu *laver* qu'après la reine d'Angleterre exilée, et il se montra, on le pense bien, fort disposé à louer le jeune prince de cet hommage rendu à une noble et glorieuse infortune.

Chastellain, rentré à Valenciennes, reprit avec une assiduité constante les mêmes travaux. Il s'y livrait (nous recueillons cette date dans ses écrits) au mois de janvier 1463 (v. st.), et vraisemblablement il se fit aider, dès cette époque, par Jean Molinet, qui devait plus tard continuer sa chronique, mais qui, substituant à la force et à l'énergie du style une recherche de locutions et de métaphores que le goût désavoue, est peut-être responsable de certains passages des œuvres du maître.

Peu après la mort de Philippe le Bon, Charles le Hardi, à peine délivré de l'émeute de Gand, était arrivé à Bruxelles, lorsqu'un serviteur de Chastellain, nommé Jean Chenebaut, vint lui offrir un livre touchant le trespas de feu de « très-noble mémoire monseigneur le duc Philippe. »

Quel était ce livre? Était-ce « la déclaration des hauts faits et glorieuses adventures du duc Philippe de Bourgogne? » Cela paraît fort douteux. D'une part, il faut considérer la manière dont Chastellain y apprécie les divisions intérieures qui éclatèrent dans la maison de Bourgogne lors de la dispute du comte de Charolais et des Croy. D'autre part, il n'y a aucune dédicace adressée au successeur de Philippe le Bon. Ce serait plutôt, selon nous, un traité inédit et très-important, offert à Charles le Hardi et intitulé : « *Fiction faite en la personne du duc Charles parlant à luy-mesme.* » Chastellain y rappelle la gloire du prince qui avait porté à son apogée la puissance

de la maison de Bourgogne, mais il insiste surtout sur ce qu'il convient de faire pour la consolider et la maintenir.

« Tu as le fardeau de l'honneur du monde entre les mains, disait Chastellain au duc de Bourgogne, et l'autorité de pouvoir faire ou défaire ta propre bénédiction. Tu dois avoir grand soin comment tu tiendras en estat l'ancien édifice que tes pères ont fondé. Tes pères l'ont cuidié édifier sempiternelle... Si Dieu plaist, tu ne frustreras point leur expectation par petit y entendre. »

Charles le Hardi devait, hélas! frustrer l'expectation de ses pères, « par petit y entendre, » mais on ne saurait assez remarquer la noblesse du langage qui lui était adressé :

« Tu dois à chacun vouloir satisfaire et traiter chacun en nature de noble prince; gagner cœurs et courages par vertu; les sujets par bonne gouverne; les serviteurs par recognoissance; les nobles par bon exemple; les villes et cités par justice.... Ne fait à ignorer que la seule et souveraine félicité des princes pend en la félicité de leurs sujets. Qui est au monde puissance plus grande que de soy faire aimer? Qui est plus vertueux usage en terre et de si grand fruit que de gagner les cœurs des hommes? La pesanteur de tes pays est admirablement grande. Elle est grande en nature de situation où ils sont; elle est grande en la qualité et condition des habitans qui y sont sans nombre. Elle est grande en considération de leur ancien ploy et usage dont ne se souffrent frustrer, ne rompre. Elle est grande en considération de leurs richesses et puissances, de leurs privilèges et de leurs loix, lesquelles veulent avoir observées. Elle est grande encore en considération de ce que depuis mille ans, ce ont esté les pays des parties d'Occident les plus peuplées, les mieux édifiés de forts et de villes, les mieux pourvus de loix, les mieux soumis à justice, les mieux habitués de marchandises recevoir, les plus sages et les plus experts en toutes notions subtiles, les plus riches et les plus abondans en

" biens, les mieux et les plus hautement  
 " gouvernés de haults princes, et les plus  
 " tenus en franchise et en grant police  
 " qui fussent en la terre. " Jamais plus  
 éloquent hommage ne fut rendu à ces  
 provinces où Chastellain était né et dont  
 il revendiquait si chaleureusement les  
 vieilles gloires et les vieilles libertés.

Charles le Hardi rachetait les défauts  
 qui le perdirent, par un grand amour de  
 la justice et un vif sentiment de l'hon-  
 neur et de la loyauté. Il avait toujours  
 beaucoup aimé les lettres et maintint à  
 Chastellain le titre d'*indiciaire*, " comme  
 " à celui qui démonstroït par escription  
 " authentique les admirables gestes des  
 " chevaliers et confrères de l'ordre de la  
 " Toison d'or. " Il fit plus : le dimanche  
 2 mai 1473, se trouvant à Valenciennes  
 pour la tenue d'un chapitre de cet ordre,  
 et avant que la grand'messe fût célébrée à  
 l'église Saint-Paul, il voulut lui-même  
 armer messire Georges Chastellain che-  
 valier, en présence des sires de Raves-  
 tein, de Luxembourg, de Croy et de  
 Lannoy.

Chastellain ne survécut guère à cet  
 honneur si envié qui couronnait chez lui  
 une longue et honorable carrière. Il mou-  
 rut au mois de février ou de mars 1475  
 et fut enseveli dans l'église de Notre-  
 Dame de la Salle-le-Comte, où il avait  
 fondé, dit Simon le Boucq, la solennité  
 de Saint Georges " à l'honneur de tous  
 chevaliers. " C'est dans cette église et  
 assez près de la tombe de son disciple  
 Molinet, qu'on lisait sur un pilier cette  
 épitaphe :

*" Cy dessous gist d'excellente mémoire  
 Georges Chastellain, chevalier; lequel,  
 après avoir circuy diverses régions et en  
 icelles exercé les armes militaires, en âge  
 florissante, au pouvoir de ses sens, s'est  
 venu rendre au service du très-victorieux  
 Philippe, duc de Bourgogne, en estat de  
 panetier et privé conseil, et, au reste de  
 vieillard, a prins sa glorieuse occupation à  
 réduire les gestes de ce feu tout triomphant  
 prince, par tel ordre et diligence que à la  
 récitation de ses escripts fleuriront en per-  
 pétuelle récordation ès cours des nobles et  
 clairs engins. Vive et règne son esprit en  
 éternelle félicité! Et au comble de LXX*

*ans, décéda de ce siècle, le XX mars  
 MCCCCLXXIII. Priez Dieu pour son  
 âme. "*

Georges Chastellain laissa un seul fils,  
 nommé Gantier, qui fut non-seulement  
 argentier de Philippe de Clèves, seigneur  
 de Ravestein, mais aussi prévôt de Turn-  
 hout et chanoine et puis doyen de Leuze.  
 Ce fut lui qui, à ce que nous apprend le  
 ms. autographe des enseignements de  
 guerre de Philippe de Clèves, conservé.  
 à Paris (Bib. imp. fr., 1244), rédigea ce  
 livre sous la dictée du seigneur de Raves-  
 tein. L'acte de légitimation, qui lui fut  
 accordé en 1530 par Charles-Quint, con-  
 state que son père n'était pas marié. On  
 n'y nomme pas sa mère " aussy lors non  
 " mariée. "

Personne plus que Chastellain ne fut  
 pénétré de l'impartialité, qui est le premier  
 devoir de l'historien, et nous ne saurions  
 assez le proclamer quand nous voyons  
 comment il juge ses protecteurs eux-  
 mêmes, sans que son respect et son affection  
 pour eux aient pu l'arrêter ou l'aveugler.

Au milieu des dissentiments et des  
 rancunes du roi de France et du duc de  
 Bourgogne, il avait entrepris une œuvre  
 bien dangereuse, et souvent, au lieu de  
 tresser des roses, il mania, comme il le dit  
 lui-même, des épines qui lui déchirèrent  
 les mains ; mais, quoi qu'il en fût, il com-  
 prit toujours que pour travailler au bien  
 de tous, il fallait défendre la cause " de  
 " l'innocent et du prud'homme en le  
 " citant comme exemple et comme mo-  
 " dèle. "

De même que Ville-Hardouin, Chas-  
 tellain s'adresse parfois directement aux  
 barons et aux chevaliers de son temps  
 pour qu'ils écoutent ses récits. Avec  
 quelle énergie ne leur rappelle-t-il pas  
 qu'il faut préférer la mort à la honte et  
 ne flétrit-il pas les lâches qui ne sont  
 plus que des corps sans âmes ! " J'ai  
 " escript, dit-il en parlant des princes de  
 " son temps, leurs œuvres et contentions  
 " et les grâces et les gloires que Dieu leur  
 " a envoyées. Qui mieux les a employées,  
 " c'est celui qui en attend le plus grand  
 " fruit, et qui plus les aura converties à  
 " vanité, plus en tirera reproches. Rois  
 " meurent, et nations s'évanouissent ;

« mais seule vertu suit l'homme en sa  
« bière et luy baille gloire éternelle. »

Telle fut l'impartialité de Chastellain, tel fut son zèle pour la vérité : il ne nous reste qu'à dire quelques mots de la forme et du style de son œuvre.

Chastellain est avant tout un écrivain de la renaissance. A des formes gracieuses et élégantes, mais sans grande portée il substitue un langage énergique, viril. Certes, ses vers sont bien au-dessous de ceux de Ronsard, et sa prose (nous ne nous occupons ici que de la forme) est bien inférieure à celle de Balzac qui a dit si noblement de l'histoire « que par elle la vertu des anciens est « nôtre et qu'ils n'ont vécu que pour « nous instruire; » mais Chastellain a précédé Ronsard et Balzac, et si Lemaire de Belges eut Ronsard pour élève, il faut bien reconnaître à Chastellain l'honneur d'avoir préparé de loin, en inspirant Lemaire de Belges, les brillantes destinées du siècle de François I<sup>er</sup>.

Peut-être, en lisant les chroniques de Chastellain, sommes nous trop sévères lorsque nous nous plaignons de ne pas y retrouver toujours ce style moins rude et moins heurté et souvent même élégant que nous offrent de petits traités revus avec soin. Nous ne devons pas oublier que la rédaction des chroniques n'a point été achevée; nous n'en connaissons que la première esquisse : c'est une charpente large et forte qui n'a jamais reçu de l'architecte les ornements qu'elle attendait. Chastellain ne le cache point : « Ne « veuillez noter le son des paroles » dit-il de lui-même, et toutefois, malgré ses imperfections, il y a dans sa narration une si haute puissance d'appréciation et une si mâle éloquence, qu'il faut bien reconnaître qu'à cette époque de transition où la société du moyen âge s'efface pour faire place à la société moderne, il n'est aucun historien aussi digne d'une étude approfondie.

Chastellain fut hautement loué par ses contemporains. Lefebvre - Saint - Remy l'appelle « le noble orateur. » Olivier de la Marche, qui le nomme son père, son maître, son ami, le célèbre comme la perle et l'étoile de tous les historiographes et

compare ses œuvres à des fruits dont le temps ne pourra jamais altérer la saveur. Il arriva toutefois que la trace de ses travaux se perdit au milieu des troubles politiques et religieux du xv<sup>e</sup> siècle, et l'oubli dans lequel ils étaient tombés se prolongea jusqu'à nos jours. Ce ne fut qu'en 1825 que M. Buchon publia quelques fragments de Chastellain, qu'il réimprima, avec quelques nouveaux textes, en 1837. L'édition que nous avons donnée en 1863, sous les auspices de l'Académie royale de Belgique, comprend huit volumes in-8°; mais de considérables et fort regrettables lacunes dans les chroniques restent encore à combler. Il faut ajouter qu'il reste peu d'espoir de retrouver la copie complète, faite par Gautier Chastellain, des œuvres historiques de son père, qui fut remise en 1524 à la reine de Hongrie. Quoi qu'il en soit, les historiens modernes ont porté sur ce qui nous en reste, un jugement qu'il est bon de rappeler; car s'il constate les mêmes regrets quant aux récits malheureusement perdus, il suffit du moins pour rendre au nom de Chastellain son ancienne renommée.

« La découverte de l'œuvre historique de Georges Chastellain, dit M. de Beaucourt, est une des conquêtes de l'érudition moderne, car ce n'est pas une découverte vulgaire que celle qui consiste à déterrer les ruines d'un vaste monument qui a fait l'admiration du temps passé, et où l'on reconnaît encore la conception d'un homme supérieur qu'Olivier de la Marche appelait « la perle et l'étoile de tous les « historiographes. » Vingt laborieuses années furent employées à dresser ce monument incomparable, où Chastellain se montre à la fois narrateur consciencieux et fidèle, « grand et éloquent historien, » — c'est le jugement de M. Michelet, — où il apprécie les hommes et les événements avec une ferme raison, un esprit droit et judicieux, une noble chaleur d'âme, une calme et inaltérable impartialité. Dans certaines de ses pages, il s'élève à la hauteur de Bossuet; dans d'autres, il rappelle les récits abondants et pittoresques de Froissart; dans la plupart, quand on ne se laisse pas rebuter par une phraséologie pleine de redon-

dances et d'emphase, on trouve des portraits tracés de main de maître, des appréciations judicieuses, des détails si circonstanciés et si curieux, qu'on peut dire que, sans Chastellain, le xv<sup>e</sup> siècle ne serait qu'imparfaitement connu. Certaines parties de son livre sont toute une révélation. »

Nous terminerons cette notice par l'énumération des principales œuvres historiques de Chastellain : 1<sup>o</sup> *Chroniques* 1419-1422, 1430, 1431, 1451, 1452, 1454-1458, 1461-1470; 2<sup>o</sup> *Exposition sur Vérité mal prise*; c'est l'apologie de l'auteur que les Français accusaient de les avoir insultés; 3<sup>o</sup> *Entrée du roy Loys XI en nouveau règne*; 4<sup>o</sup> *Dépréciation pour messire Pierre de Brezé*; 5<sup>o</sup> *Le Temple de Boccace* (traité de consolation adressé à Marguerite d'Anjou); 6<sup>o</sup> *Les hauts faits du duc Philippe* (oraison funèbre de ce prince avec le portrait de son successeur « vivant »); 7<sup>o</sup> *Advertissement au duc Charles*; 8<sup>o</sup> *Livre de paix* (à propos de la paix de Péronne). Chastellain revit, paraît-il, la rédaction de la chronique de Jacques de Lalaing, dont le véritable auteur est Lefebvre-Saint-Rémy.

Chastellain composa aussi un grand nombre de poésies d'une valeur fort inférieure à ses travaux historiques. Nous nous bornerons à citer : 1<sup>o</sup> *L'oultré d'amour*, poème mystérieux dont l'héroïne est une princesse de la maison de France, et dont le héros serait Pierre de Brezé, d'après l'ingénieuse hypothèse de M. Vallet de Viriville; 2<sup>o</sup> *Épître à Charles VII*; 3<sup>o</sup> *Le trône azuré* (poème également composé pour Charles VII); 4<sup>o</sup> *Le mystère de la mort de Charles VII*; 5<sup>o</sup> *La complainte d'Hector*; 6<sup>o</sup> *Le miroir des nobles hommes de France*; 7<sup>o</sup> *Le mystère de la mort du duc Philippe*; 8<sup>o</sup> *Les douze dames de rhétorique*; 9<sup>o</sup> *La recollection des merveilles*, chronique rimée en strophes, où la forme est souvent gracieuse et élégante; 10<sup>o</sup> *Le Prince*, énergique satire dirigée contre Louis XI; 11<sup>o</sup> *Chansons Georgines*; 12<sup>o</sup> *Ballades, Rondels, etc.* On a publié sous le nom de Chastellain, à Londres, en 1850, une chronique de Normandie qui ne lui appartient point.

Cette notice était écrite lorsque les heureuses recherches de M. le comte Thierry de Limburg-Stirum nous ont fait connaître, sinon avec certitude, au moins avec vraisemblance le nom du père et de la mère de Chastellain. Jean Chastellain et sa femme Marie de Masmines sont cités dans des actes de 1425 et 1432. Un Arnould Castellain, bourgeois de Gand, fut entendu comme témoin dans l'enquête ouverte sur l'administration des Trente-neuf. *Kervyn de Lettenhove.*

**CHATILLON** (*Gaut.*), poète, né à Lille (ancienne Flandre). xiii<sup>e</sup> siècle. Voir GAUTIER DE CHATILLON (*Ph.*)

**CHAUCHET-BOURGEOIS** (*Richard*), magistrat, homme politique, né à Bouillon, le 30 mai 1767, mort le 24 février 1844. Il fit d'excellentes études, devint docteur en droit et prit rang, vers 1787, parmi les avocats de la cour souveraine de Bouillon. Lorsqu'éclata la révolution française, il en adopta avec chaleur les principes, tout en abhorrant les excès; il fut ouvertement l'ennemi du système conçu au sein de la convention nationale de fonder la république sur la terreur et de décimer la France pour régénérer le patriotisme de ses habitants. C'est à cette époque qu'il entra dans la carrière des emplois. Il devint successivement secrétaire de la commune, prud'homme ou juge de paix, puis commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale du canton de Bouillon, poste qu'il remplit avec tant de zèle, que le gouvernement lui conféra les fonctions plus importantes de commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département des Ardennes, à Mézières. Dans ces nouvelles attributions, il se montra prompt à faire exécuter les lois, tout en sachant en adoucir les rigueurs, et modérant même les peines jusqu'à se compromettre. Maint prêtre, renfermé dans les prisons du département des Ardennes et destiné à être déporté à Cayenne, lui dut la délivrance par une *fraude pieuse*. Sa conduite fut hautement appréciée dans tout le département; aussi s'empressa-t-on de l'y nommer député au conseil des Cinq cents. De son côté, Napoléon, appréciant les qualités

de Chauchet, lui fit offrir la préfecture des Vosges; mais il refusa cet important emploi, aimant mieux vivre à Bouillon, où il accepta la modeste place de notaire.

A la chute de l'empire, la transition à un autre gouvernement fut très-pénible pour les habitants de Bouillon. Un commandant français occupait la forteresse, traitait la ville avec dureté et faisait bon nombre de réquisitions; les habitants n'ayant pas satisfait à l'une d'elles, il fit arrêter les notables. Ce fut encore Chauchet qui, comme adjoint, parvint à faire réunir les fonds demandés et à rendre la tranquillité à ses concitoyens.

Sous le gouvernement des Pays-Bas, il devint successivement membre de l'administration municipale de Bouillon, ainsi que des États provinciaux. Et c'est afin de récompenser tant de services et une carrière si bien remplie que l'arrondissement de Neufchâteau l'élut, en 1831, sénateur. Dix-huit mois après, il donna sa démission, tout en acceptant ensuite, la mission que lui confièrent ses concitoyens comme membre du conseil provincial. En 1836, il fut appelé, à une immense majorité au conseil communal : le roi le nomma bourgmestre, et il obtint le 31 janvier 1844, la croix de l'ordre Léopold.

Comme homme public, Chauchet a bien mérité de sa patrie; comme homme privé, il avait su, par son affabilité, sa bonté, sa probité, gagner la sympathie et l'affection de chacun.

Aug. Van der Meersch.  
Renseignements inédits, communiqués par M. Ozeray, de Bouillon.

**CHAUVENCI** (*Louis de Looz*, comte de Chini, sire DE), XIII<sup>e</sup> siècle. Voir Looz.

**CHEFNEUX** (*Mathias*), écrivain ecclésiastique, né à Liège, vers 1598, mort en 1670. Il embrassa l'état religieux et prit l'habit dans l'ordre des ermites de saint Augustin, établi dans sa ville natale. Après son noviciat, ses supérieurs l'envoyèrent à Paris, pour y faire son cours de théologie; il ne prit aucun grade académique ni aucune charge, son désir étant de rester éloigné de toutes affaires, afin de pouvoir se vouer plus complètement à l'étude. On l'élut cependant prieur de son couvent à Liège, mais il

abandonna bientôt ces fonctions, consacrant depuis tout son temps à la composition, à la prédication et aux devoirs de son état. Il acquit la réputation d'un prédicateur éloquent et d'un écrivain très-érudit. Un de ses biographes, parlant d'un des livres de Chefneux, dit :  
 « Ce n'est que par la lecture de l'admirable ouvrage, dont ce savant homme a enrichi la postérité, que l'on peut juger de la fécondité de son génie et de la profondeur de son érudition, ouvrage qui n'a pu être le fruit que d'une longue suite d'années consacrées à l'étude de tout ce que l'antiquité sacrée et profane offre de plus intéressant et de plus curieux. » Quoiqu'il en soit de l'exactitude d'un tel éloge, on peut dire que son œuvre témoigne d'un grand savoir et d'un persévérant labeur; certes elle n'est pas sans mérite, bien qu'on possède de meilleurs ouvrages de ce genre.

On lui doit : 1<sup>o</sup> *Psalmorum Davidicorum succincta et succulenta exegies sive expositio, tam juxta literalem sensum, quam juxta mysticum*. Leodii, S.-A., in-8<sup>o</sup>. — 2<sup>o</sup> *Ecclesie catholice ab origine mundi ad Christum usque, serie nunquam interrupta*. Leodii, 1670, in-folio. — 3<sup>o</sup> *Ecclesie catholice, à Christo ad nos usque serie nunquam interrupta*. Leodii, 1666, in-folio. — 4<sup>o</sup> *Pars altera continens libros octo, ac proinde secula prope octo*. Leodii, 1670, in-folio. Les numéros II, III, IV, forment une chronique suivie depuis la création du monde jusqu'au temps où vivait l'auteur. — 5<sup>o</sup> *Series chronologica Virorum Sanctorum, quos Christus omni tempore suscitavit, quo nova aliqua surrerit hæresis*. Le père Chefneux fit cet opuscule à Paris, pendant qu'il étudiait la théologie. Il n'a pas été imprimé, ni le suivant : *Chronicon gentium infidelium ad fidem adductarum, quando alia ab Ecclesia catholica defecerunt*; composé en 1645.

Aug. Van der Meersch.

Tombour, *Synopsis chronologicus*, p. 166. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XVIII, p. 520. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 872. — *Biographie universelle*, Bruxelles, Ode, in-8<sup>o</sup>. — Belvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — Becdelièvre, *Biographie liégeoise*. — *Biographie universelle*, publiée par Michaud. — *Biographie générale*, publiée par Didot.

**CHÊNEDOLLÉ** (*Joseph-Louis-Charles-Auguste LIOULT DE*), homme de lettres, docteur en philosophie et lettres, né à Hambourg, le 26 novembre 1797 pendant l'émigration, était fils du poète Chênédollé, l'auteur du *Génie de l'homme*, professeur à l'université de Caen, puis inspecteur-général de l'université de France, et de M<sup>lle</sup> Bourguignon, de Liège. En 1798, sa mère vint s'établir à Liège avec lui ; plus tard il étudia au lycée, et le professeur Charmant, reconnaissant en lui de grandes aptitudes, le poussa vers l'enseignement ; il n'avait que vingt ans quand il fut, en 1817, nommé professeur au collège de Liège. Après la révolution de 1830, s'étant fait naturaliser belge, il obtint la place de professeur de rhétorique française au collège de Liège, et y resta pendant treize ans. Le gouvernement provisoire ayant supprimé la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, il fonda avec Rouillé, Fuss, Gall, Fassin et Wurth, la faculté libre de philosophie où il enseigna le cours d'histoire générale jusqu'en 1835. En 1844, des embarras financiers le forcèrent de vendre sa magnifique bibliothèque qu'il avait mis vingt-cinq ans à former : il se crut même obligé de donner sa démission et il se retira à Bruxelles. Là il devint correcteur en chef de l'imprimerie Devroye et fut chargé de surveiller l'impression des anciennes lois et ordonnances. En 1850, il succéda au baron de Reiffenberg dans la direction du *Bulletin du bibliophile belge*, où il ne resta que deux ans. Il mourut à Bruxelles, le 11 février 1862 ; conformément à ses dernières volontés, un paquet cacheté fut déposé par les soins de MM. Ul. Capitaine et Polain de Liège, à la bibliothèque de cette ville, pour n'être ouvert que quarante ans après sa mort. Chênédollé possédait des connaissances fort variées, une grande facilité d'élocution, une vaste mémoire et un goût littéraire très-délicat ; il avait l'art difficile de captiver son jeune auditoire, même en enseignant l'économie politique qu'il professait pendant quelques temps. Il prit part de bonne heure aux travaux de la société d'Émulation de Liège, en devint

bibliothécaire en 1819 et secrétaire général en 1823, poste qu'il occupa jusqu'en 1827 et où il rendit de grands services. Pendant son séjour à Bruxelles, il entreprit la *Table analytique de la 2<sup>me</sup> série des Comptes-rendus de la Commission royale d'histoire*, œuvre qui resta inachevée, ainsi qu'une *Histoire de l'Ordre Léopold*, avec pièces justificatives pour laquelle il eut accès à toutes les archives du ministère des affaires étrangères, et obtint des subventions et du gouvernement et de la liste civile. Il collabora à plusieurs journaux entre autres à l'*Observateur* et au *Mercur belge*, fournit des articles intéressants au *Messenger des sciences historiques de Belgique*, à la Société d'émulation de Liège, aux *Bulletins des Bibliophiles belges*, à la *Biographie universelle de Michaud*, aux *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, à la *Revue belge de Liège*, à la *Revue numismatique*, etc. La liste de ses nombreux opuscules se trouve dans le *Nécrologe liégeois pour 1862* de M. Ul. Capitaine (Liège, 1868), et dans le *Liber memorialis* d'Alph. Le Roy (Liège, 1869). Chênédollé était doué d'une nature trop inconstante pour attacher son nom à une œuvre de longue haleine et de quelque importance : il commençait beaucoup de choses mais n'en terminait aucune ; avec un talent et des connaissances comme il en possédait, un semblable résultat est presque stérile pour la science.

Emile Varenbergh.

**CHESTRET** (*Jean-Nicolas DE*), chevalier du S. E. R., secrétaire du conseil privé du prince de Liège, naquit en cette ville le 21 septembre 1728 et y mourut le 11 juillet 1810. Il était fils de Jean-Louis (v. l'art. JEAN-REMY DE CHESTRET) ; avocat comme son père, il le remplaça d'abord à titre provisoire en qualité de secrétaire du conseil privé, puis obtint, en 1755, la survivance de cette charge. En 1762, il fut nommé conseiller privé ; six ans plus tard, il devint secrétaire effectif. Sous-lieutenant de la souveraine cour féodale et commissaire général des limites, conseiller du siège des commissaires et greffier de la souveraine justice de Liège, il remplit avec

distinction, sous cinq princes différents, toutes les hautes fonctions qui lui furent confiées. A l'époque de la révolution, il ne parut guère directement en scène; mais en plusieurs circonstances la sagesse de ses avis et son esprit de modération lui acquirent une utile influence. Il ne parvint pas cependant à empêcher la nomination du prince de Rohan comme mambour, et ce fut son souverain plutôt que lui, qui décida le chevalier de Chestret, son frère, résident de l'évêque de Liège à Paris, à *battre en retraite* avec Béthune-Charost, agent secret du prélat français, lorsque celui-ci, avant qu'il fût question de la mambournie, avait essayé d'abord de décider Hoensbroeck à une abdication, puis d'obtenir pour lui-même une coadjutorerie. Les services de Jean-Nicolas furent appréciés plus tard par l'empereur François II, qui lui conféra le titre de baron du Saint-Empire et chargea son beau-frère le duc Ferdinand de Wurtemberg, pour lors à Liège, de lui annoncer personnellement cette nouvelle; mais les événements empêchèrent l'entérinement de la lettre officielle de la Chambre aulique. Jean-Nicolas dut émigrer en Allemagne; il ne revit son pays qu'en 1801: ce n'était plus le moment de revendiquer des titres.

Alphonse Le Roy.

Borgnet, *Histoire de la révolution liegeoise de 1789*, — Renseignements particuliers.

**CHESTRET** (*Jean Remy DE*), chevalier du S. E. R., baron de Hanefte, seigneur de Donceel, Stiers, Ferrières, Harduémont, etc. (1), deux fois bourgmestre de Liège, commandant de la garde patriotique bourgeoise et colonel commandant le régiment municipal pendant la révolution, membre du corps législatif sous l'Empire, naquit à Liège le 15 mars 1739 et mourut à Paris le 3 juillet 1809. La famille de Chestret (2), originaire du Hainaut, s'établit dans la capitale des princes-évêques vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle: Nicolas, né en 1540, le premier qui fixa son séjour à Liège, est qualifié d'échevin de la ville de Gosselies. De père en fils,

ses descendants s'adonnèrent à l'étude du droit et s'occupèrent de plus en plus activement des affaires publiques. Jean-Remy, aïeul de celui qui nous occupe, fut élu quatre fois bourgmestre de Liège, en 1720, 1745, 1747 et 1752. C'était un jurisconsulte éclairé et un financier habile. Sa bonne administration, les efforts qu'il fit pour décharger les Liégeois des dettes contractées dans le cours des dernières guerres, sa résistance au drossart de Herstal, qui prétendait refuser au magistrat de la cité, malgré une possession immémoriale, la gabelle prélevée sur la houille à l'entrée en ville, son affabilité et son éloquence enfin lui acquirent une popularité véritable. Le 13 mai 1755, il fut créé chevalier du Saint-Empire Romain; sa mort date du 20 novembre 1765. Il avait eu quinze enfants, parmi lesquels Jean-Louis, secrétaire du conseil privé, bourgmestre en 1751, envoyé à Vienne en 1755, et Pierre-Remy, avocat, greffier de la justice souveraine de Liège, père de notre Jean-Remy. Le secrétaire du conseil privé, Jean-Nicolas, à qui nous consacrons un article spécial, et son frère Maximilien, résident du prince de Liège à Paris, étaient fils de Jean-Louis et appartenaient par conséquent à la branche aînée. Jean-Remy embrassa de bonne heure la carrière des armes; il prit part à la guerre de sept ans en 1756, en qualité d'officier au régiment de Horion. Rentré à Liège, il fit peu parler de lui pendant quelques années. Il aurait sacrifié aux muses, s'il faut en croire le baron de Trappé, qui ajoute que, chez les de Chestret, c'était un culte de famille. La politique sommeillait alors; à certains symptômes cependant, les gens avisés pouvaient prévoir que ce calme profond annonçait un orage. Les idées françaises s'infiltraient dans le pays; elles étaient peu compatibles avec le régime *théocratique*; mais Velbruck n'y regardait pas de si près: comme les autres, il suivait le torrent. La *Société d'Émulation*, fondée en 1779 et présidée par le prince lui-même, n'était

(1) L'orthographe d'Ophoven (*Continuation du Recueil héraldique de Loyens*, p. 266) est inexacte.

(2) ARMES: Coupé: en chef d'azur à trois étoiles

à six rais d'or, et en pointe d'argent au lion de sable, couronné d'or. COURONNE: à neuf perles. SUPPORTS: deux lions de sable contournés, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules.



pas seulement une académie au petit pied : on s'y réunissait le soir pour entendre lire des pièces nouvelles, mais aussi pour discuter très-librement les systèmes philosophiques et sociaux qui se produisaient à Paris, et se former une opinion sur les affaires extérieures. Jean-Remy n'entra dans le cénacle qu'en 1784, l'année même où il parut pour la première fois sérieusement en scène. Il ne fut jamais, à tout prendre, littérateur que par occasion ; son ambition était de jouer un rôle dans l'État, et la poésie lui tenait moins au cœur que la considération publique. On lit dans un de ses Mémoires, publié en l'an V de la République, une anecdote qui prouve que, longtemps avant de solliciter les suffrages des électeurs, il avait pris ostensiblement l'attitude d'un futur chef de l'opposition. C'était au théâtre, du temps de Velbruck : le parterre turbulent faisait des siennes, à propos du mérite des acteurs. L'un des *majeurs* ayant imposé silence aux agitateurs et menacé d'envoyer en prison le premier qui parlerait, Jean-Remy se leva, s'écria : une faute n'est pas un crime ! et déclara que les personnes des citoyens étaient sacrées et garanties par les lois ; enfin, ajouta-t-il, *les têtes des Liégeois ne sont pas des têtes de chour*. L'orateur fut mandé chez le prince, qui se fâcha tout rouge, mais finit par se calmer. Le peuple, de son côté, sut gré à son défenseur de l'attitude qu'il avait prise et s'en souvint plus tard. De Chestret avait noué, sur ces entrefaites, des relations intimes avec les chefs du groupe qu'on commençait à désigner sous le nom de *patriotes*. Se voyant assez en relief, il profita des circonstances et se mit en 1783 à la disposition des électeurs. L'un des trois candidats favorisés par leur suffrage, il ne fut favorisé par le sort que l'année suivante. Les deux bourgmestres nommés en 1784 furent Jean-Remy de Chestret et Pierre-Ambroise de Loëts de Trixhe. Jean-Remy s'appliqua sans retard à réaliser des économies : tout en réussissant à éviter un emprunt destiné à payer le passage des troupes impériales, qui se rendaient en Hollande pour forcer les Province-Unies à respecter la liberté de l'Es-

caut, il sut liquider les comptes de l'année par un boni assez considérable. Dans un de ses Mémoires, il fait remonter à ces premiers actes publics l'origine de ses tribulations. L'affaire du passage des troupes l'aurait fait mal noter à Vienne et plus directement à la Cour de Liège, qui avait compté imposer aux bourgeois de la cité, sans égard pour leurs privilèges, l'obligation d'héberger les soldats allemands. Pendant deux ans chef de l'État-tiers, et en cette qualité membre des États réviseurs, Jean-Remy siégea ensuite au tribunal des XXII. L'année même de son élection comme bourgmestre, Hoensbroeck avait succédé à Velbruck, et dès l'abord manifesté l'intention de s'écarter autant que possible de la ligne de conduite suivie par le prince défunt. Les vertus d'un prélat ne sauraient être refusées à Hoensbroeck ; mais c'était un esprit étroit, et le tact politique ne lui faisait pas moins défaut qu'à son prédécesseur. Son éloignement pour les idées nouvelles le poussa à des actes qui n'eurent d'autre effet que de lui faire attribuer des tendances au despotisme. Bientôt les patriotes n'attendirent plus qu'une occasion pour secouer le joug, et il fut assez imprudent pour courir au-devant de leur impatience. Les jeux de Spa étaient exploités, depuis 1762, par une société privilégiée. Un bourgeois de Liège, Noël-Joseph Levoz, s'avisait en 1784 de fonder une association concurrente et de construire une nouvelle salle (le club) sans l'autorisation du prince : malgré la résistance des privilégiés, malgré un édit formel de l'autorité, l'entreprise fut menée à bonne fin. Voulant néanmoins se mettre en règle, Levoz dénonça au conseil privé l'inconstitutionnalité du privilège de l'ancienne compagnie : il n'en fallait pas plus pour mettre le feu aux poudres. Les tréfonciers, qui formaient la majorité du conseil, écartèrent la réclamation : on eut même soin de faire savoir à Levoz que sa requête avait indigné le prince. Une ardente polémique s'engagea : les uns soutinrent que Hoensbroeck avait commis un abus de pouvoir, en tranchant une question d'intérêt général sans avoir consulté les États ; les

autres prétendirent qu'il ne s'agissait que d'une mesure de police, où les États n'avaient absolument rien à voir. Deux fois repoussé par le conseil privé, Levoz se pourvut par appel devant la Chambre impériale de Wetzlar (1). La décision se fit attendre; tout ce que le prince put obtenir, c'est que ses édits seraient respectés en attendant la décision. Dans cette situation qui lui commandait la plus grande prudence, il ne sut, ou du moins ses partisans ne surent garder la juste mesure. Une arrestation illégale, opérée par le procureur-général Fréron, irrita si vivement l'opposition, qu'il fallut destituer l'agent trop zélé. Cependant Levoz quitta ou fit semblant de quitter la partie, en louant le club à un de ses compatriotes, Paul Redouté, qui s'empressa de l'ouvrir au retour de la saison des jeux. Sans retard, le successeur de Fréron, André Robert, pénétra dans le local à main armée et s'en laissa assez rudement repousser. La violation du domicile était flagrante; mais Robert n'était coupable que s'il ne pouvait invoquer une loi en sa faveur; tout dépendait donc, encore une fois, de la constitutionnalité du privilège. Redouté s'adressa aux XXII, qui lui donnèrent raison; Robert contesta la compétence de ce tribunal et en appela aux réviseurs, comme c'était son droit; enfin le prince se décida à intervenir lui-même et à convoquer les États pour se plaindre des XXII. La noblesse se rangea du côté de ceux-ci, aux grands applaudissements des principaux patriotes et des masses populaires, qui montrèrent surtout une vive animosité contre les députés du Tiers-État. C'est alors que l'opposition, songeant à s'organiser sérieusement, fonda la *Société patriotique*. Le conflit pouvait prendre des proportions redoutables, si le prince ne se relâchait pas de ses prétentions. D'après l'axiome liégeois : *Un État, deux États, point d'États*, le vote négatif de la noblesse suffisait pour invalider la résolution des deux autres ordres. Impossible par conséquent de demander à Wetzlar une sentence sur

le droit d'édicter. Au lieu de transiger, Hoensbroeck publia son malencontreux mandement du 14 mai 1787, interdisant sévèrement les jeux partout ailleurs que dans les salles privilégiées. Protestation de Redouté, qui en appela de son côté à Wetzlar et partit secrètement pour cette ville avec Levoz. Il y fut déçu dans ses espérances : le jour même où la Chambre le condamna, la force armée envahit le club et l'occupa sans résistance.

C'est ici que nous voyons reparaitre Chestret. Parti pour Wetzlar dans l'intérêt des XXII, il avait fait route avec Levoz « pour diminuer les frais de voyage », s'il faut s'en rapporter à son Mémoire justificatif, où il déclare en termes très-précis qu'ils étaient convenus de s'occuper chacun de ses propres affaires et de ne point solliciter ensemble. Mais les partisans du prince, et notamment l'avocat Piret, adversaire acharné de l'ex-bourgmestre, affectèrent de regarder sa conduite comme suspecte et finirent par trouver le moyen de lui tenter une action criminelle. Redouté avait cédé devant la force, mais s'était empressé d'avoir de nouveau recours aux XXII. Ceux-ci, dans leur hésitation, avaient eu l'idée de consulter les États, selon le précédent posé à propos de Fréron. Le 1<sup>er</sup> août, ils remirent l'affaire à quinzaine : dans cet intervalle, une réponse ne pouvait manquer d'arriver. Les députés étrangers à la capitale retournèrent donc chez eux, si bien qu'à la séance du 14, convoquée sur les instances de Redouté, douze membres seulement se trouvèrent à leur poste. Redouté se fondait sur une disposition de la loi, qui ordonnait aux XXII de rendre jugement sans *astargier* : cependant quatre députés se retirèrent en protestant contre la convocation d'urgence. Il en resta donc huit, parmi lesquels Chestret : pour être en nombre, il fallut assumer quatre avocats. L'*octoviral* décréta que les XXII consentaient à connaître de la cause de Redouté contre Robert. Aussitôt Piret, avocat de celui-ci, publia un violent mémoire contre le compagnon de voyage de Levoz : selon lui, Chestret, étant juge et partie, aurait dû se récuser. Jean-Remy se

(1) Nous suivons en général, dans l'exposé de ces faits, le récit de M. Borgnet, puisé aux meilleures sources.

plaignit et obtint de ses collègues une ordonnance enjoignant à Peret de biffer un passage de sa brochure. L'avocat dut se rendre en personne au greffe du tribunal pour subir cette humiliation : des propos insultants qu'il crut entendre dans une salle voisine furent répétés ; le gouvernement eut le tort de prêter l'oreille à cette espèce de délation ; Chestret se vit tout d'un coup assigné devant l'échevinage. Il fallut un *ultimatum* des XXII, après trois sommations répétées le même jour, pour décider le grand-mayeur à retirer son action.

L'échevinage encourut encore l'animadversion des patriotes, en se prêtant à décréter de prise de corps Rédouté et onze autres citoyens, accusés d'avoir ourdi à Spa une conjuration contre le prince. Rédouté s'enfuit à temps, et du lieu de sa retraite eut de nouveau recours aux XXII. Les échevins de Spa, qui avaient homologué la sentence de leurs confrères liégeois, se virent tout d'un coup menacés d'arrestation (1) ; ils trouvèrent une échappatoire, et un nouveau dossier alla attendre son tour à Wetzlar. Sur ces entrefaites, le docteur de Zwierlein, agent du prince en cette ville, adressa à la Chambre impériale une supplique où la conduite des XXII était présentée dans le jour le plus défavorable, et où des dispositions particulièrement sévères (*mandatum arctius*) étaient réclamées contre eux. La publication de cette pièce à Liège fallit y faire éclater un orage. La Chambre adopta les conclusions de Zwierlein. En vain Chestret, retourné à Wetzlar, écrivit aux XXII pour leur conseiller l'énergie : cette fois ils furent intimidés ; ils résolurent tout simplement de prendre l'avis des États. La convocation se fit attendre ; le gouvernement voulait prendre le temps de s'assurer une majorité. Deux jours avant la date fixée pour le renouvellement du mandat du tribunal incriminé, les membres de l'*octovirat*, plus directement en cause, soumièrent à leurs collègues un Mémoire explicatif : ils restèrent abandonnés à eux-mêmes et se virent forcés d'entrer isolément en

rapport avec les États, qui envoyèrent leur exposé à Wetzlar : l'État noble se contenta de les engager à demander réparation des *injures atroces* de Zwierlein. Ainsi cette Chambre impériale dont les patriotes n'avaient pas voulu d'abord, était devenue leur dernier espoir (2).

Les chefs du parti, Chestret, Fabry, Bassenge, se virent alors dans une position difficile et délicate. Ransonnet, un des amis de Rédouté, voulait une prise d'armes immédiate ; ou repoussa ses propositions pour s'en tenir à la résistance légale ; il était cependant clair que la modération ne servirait pas à grand'chose, le gouvernement paraissant décidé à pousser les rigueurs à l'extrême. Bassenge jugea prudent de se retirer à Cologne ; Chestret regagna Wetzlar, où il courait moins de dangers qu'à Liège et où il pouvait défendre la cause des XXII ; Fabry seul resta chez lui, mais l'œil au guet et s'attendant toujours à devoir prendre à son tour le chemin de l'exil. Fabry entretenait des rapports avec le cabinet de Berlin, intéressé à combattre l'influence de la France et celle de l'Autriche au pays de Liège, et par là même porté à soutenir les patriotes dans leur lutte contre l'évêque. On a reproché à Fabry et à ses amis de s'être appuyés sur l'étranger : les menées des agents du prince à Wetzlar, la constitution et les libertés liégeoises mises en péril peuvent être invoquées pour atténuer leur faute, sinon pour les faire pleinement absoudre. Chestret, de son côté, négocia une transaction avec Zwierlein ; mais la légèreté de son caractère lui fit commettre des maladresses, et Levoz *jeta feux et flammes* à la proposition d'un désistement. Chestret aimait à se donner le rôle de plénipotentiaire ; il n'attendit pas, pour tenter un arrangement, que l'évêque eût fait savoir s'il accepterait la médiation du gouvernement prussien. Jean-Remy ne fut pas réelu membre du tribunal des XXII ; ne jugeant pas toutefois son rôle terminé, il prolongea son séjour à Wetzlar, dans l'espoir d'obtenir une sentence, même provisoire, en faveur de Rédouté et consorts. L'acharnement

(1) Borgnet, t. I, p. 43.

(2) Borgnet, t. I, p. 47.

de Hoensbroeck à poursuivre l'affaire de Spa avait fini par déplaire à la Chambre impériale : un sauf-conduit fut accordé aux accusés ; Chestret put partir. Les échevins, n'osant résister par eux-mêmes au décret, eurent recours au chapitre : nouvelle réclamation à Wetzlar, nouvelles complications. Pendant ces débats, il vint à l'idée de Hoensbroeck de se donner un coadjuteur. Il songea d'abord à son suffragant Antoine de Méan, homme honorable, mais mal vu des patriotes ; les résistances qu'il rencontra dans le sein même du chapitre lui firent tourner les yeux vers le comte de Geloës, qui jouissait personnellement, il faut le dire, de beaucoup moins d'estime, et qui obtint pourtant l'appui moral de Chestret. Fabry se sépara ici de son ami : il est vrai que Fabry voyait dans le coadjuteur un futur prince, et qu'il se demandait déjà si, après Hoensbroeck, il serait encore question d'en avoir un. Provisoirement, cette affaire n'eut pas de suite.

Les douze jugés appréhensibles ayant obtenu un sauf-conduit impérial, rentrèrent dans leur patrie après un an et demi d'exil ; leur procès n'eut jamais d'issue. La salle Levoz fut rouverte ; des troupes vinrent l'occuper, mais on les rappela au bout de quinze jours. Les événements du dehors commençaient à peser sur le prince. Un nouveau conflit s'était d'ailleurs élevé entre Hoensbroeck et l'État Noble : le suffragant Méan, envoyé à Wetzlar, y rencontra encore Chestret. Après de longues résistances, il fallut se résoudre à convoquer les États : prise à temps, cette mesure eût peut-être dissipé tous les nuages ; dans la situation, elle parut inspirée par la peur. De graves questions d'impôt étaient en jeu : un mécontentement sourd régnait en ville. Le 17 août 1789, Bassenge publia sa *note aux citoyens* : avant tout, y disait-il, abrogeons le règlement de 1684 ! Cette protestation contre le coup d'état de Maximilien-Henri a été considérée à bon droit, selon la remarque M. Borgnet, comme le tocsin de la révolution.

Le même jour, 17 août, le bourgmestre Ghaye proposa au conseil de la cité de poursuivre les porteurs de cocardes rouges

et jaune (Liège) ou verte et blanche (Franchimont), qui commençaient à se montrer assez nombreux dans les rues. Son collègue Villenfagne n'y consentit point, et la majorité vota pour la tolérance. Le soir tous les chapeaux étaient garnis. Chestret, arrivant de la campagne avec une escorte de patriotes, reçut une ovation ; Fabry fut également acclamé. A peine rentré chez lui, à minuit, Chestret écrivit au chancelier pour l'engager à presser le prince, tremblant dans son château de Seraing, d'écouter le lendemain l'exposé des griefs de la nation. Il s'agissait ajoutait-il, *de prévenir des malheurs inévitables*. Ce fut Geloës lui-même, le candidat-coadjuteur, qui porta la lettre à son adresse. Arrivé à Seraing à une heure du matin avec le chancelier, ils firent éveiller le prince et obtinrent de lui une déclaration autographe accordant toutes les concessions demandées, en termes assez vagues du reste, puisqu'il s'en rapportait aux États. Quoi qu'en ait dit Bassenge, le récit de M. Borgnet, basé sur des pièces authentiques, démontre que cette démarche ne fut rien moins que spontanée.

Le peuple ne se tint pas pour satisfait. Aussi bien, la nouvelle de la prise de la Bastille l'avait exalté. L'hôtel de ville fut envahi, les clefs magistrales retirées aux bourgmestres. Ghaye, l'ennemi des cocardes, ne céda que devant la pointe d'une épée. La citadelle tomba aux mains des bourgeois : l'insurrection était triomphante quand Chestret parut au perron de l'hôtel de ville et invita la foule à élire de nouveaux magistrats. *Chestret et Fabry !* Tel fut le cri général. Aussitôt on se mit en devoir de composer toute une administration nouvelle : les Donceel, les Lesoinne, les Bassenge, Levoz lui-même furent introduits dans le conseil. Sans perdre une heure, les bourgeois, Chestret en tête, coururent à Seraing pour demander à Hoensbroeck de rentrer en ville et de ratifier les actes qui venaient de s'accomplir. L'évêque arriva dans la soirée, accompagné d'une populace en délire. Il signa tout ce qu'on le somma de signer, sans rien vérifier, comme sous l'empire d'un vertige. D'un trait de plume,

l'élection du 17 août se trouva légitimée et le règlement de 1684 aboli. L'évêque regagna Seraing dès qu'il le put ; le 26, il en partit nuitamment et se réfugia au monastère de Saint-Maximien, près de Trèves.

Ce brusque départ ne pouvait manquer de jeter de l'inquiétude dans le public. Hoensbroeck, disait-on, était allé chercher de l'appui en Allemagne; il rentrerait bientôt de force dans sa capitale. On alla jusqu'à le supplier de revenir; il s'y refusa, tout en protestant de son affection pour les Liégeois. Une députation, dont faisait partie Chestret, se rendit alors à Wetzlar; tous ses efforts échouèrent: l'insurrection du 17 août avait décidément changé les dispositions, un instant favorables, de la Chambre impériale. La Chambre rétablit le règlement et chargea les princes du cercle de Westphalie d'exécuter ses décisions. Les bourgmestres devaient être cassés et poursuivis; Hoensbroeck devait être réinstallé sur son trône.

Chestret et Fabry n'étaient point tranquilles; ils marchaient entre deux abîmes. La multitude qui les avait élevés sur le pavois se montrait de plus en plus exigeante; elle en vint à réclamer, comme une conséquence naturelle de la révolution, l'abolition de toutes les charges publiques. Le parti réactionnaire exploita ces illusions en poussant les pauvres à réclamer le partage du legs que leur avait laissé Georges-Louis de Berghes (v. ce nom): il fallut céder au torrent. Les émeutes se succédèrent sous divers prétextes. On avait formé une *garde patriicienne* pour maintenir la tranquillité publique: Chestret en commandait l'infanterie. Ce corps devint impopulaire, peut-être à raison de sa composition autant que de son attitude. Des rixes sanglantes s'engagèrent: Chestret fit preuve d'intrépidité en opérant le désarmement des quartiers les plus turbulents. Un coup de feu fut tiré sur lui: l'arme rata; le bourgmestre étendit le meurtier à ses pieds. Dangers de toutes parts, menées ténébreuses, scènes de désordre: la terreur régnait à Liège. Le conseil municipal fit arrêter un nommé Thomson, suspect d'avoir travaillé à la contre-révolu-

tion. La session des États fut ouverte: le Tiers consentit à quelques concessions, mais on ne put rien obtenir de Hoensbroeck, qui affecta de regarder les délibérations comme dominées par la violence et la peur, et déclara même illégales la composition et la réunion de l'assemblée. La Chambre de Wetzlar, de son côté, subordonnait tout arrangement à une réconciliation avec le prince, et les réactionnaires réclamaient à cor et à cri l'exécution de ses sentences. Au comble de la perplexité, les bourgmestres ne virent d'autre moyen de salut que la médiation du roi de Prusse. L'État primaire ayant fait des difficultés, la demande fut envoyée à Berlin au seul nom du conseil; Fabry partit pour l'appuyer. Dans l'entretemps, le parti ultrà démocratique s'organisait au pays franchimontois et commençait à renchérir sur les premiers révolutionnaires; enfin, dernier sujet d'appréhensions, les troupes allemandes étaient à la frontière. Pour les arrêter, Chestret intervint dans une tentative de corruption; elle fut ébruitée; grand émoi à Wetzlar. Malgré ses démarches et celle de ses amis envoyés avec lui en cette ville, l'insurrection restait imminente. Enfin le cabinet de Berlin se décida: un détachement de l'armée prussienne fit son entrée dans Liège aux acclamations de la foule. Cette nouvelle, portée aussitôt à la connaissance de Hoensbroeck, ne le disposa nullement à une transaction: toutes les propositions de Frédéric-Guillaume échouèrent devant son opiniâtreté.

Chestret prit à cette époque une part active aux négociations: il s'y montra, on doit bien l'avouer, diplomate assez médiocre. « Il jase trop avec Pierre et avec Paul, » écrivait Bassenge. Le fait est qu'on exploitait aisément sa vanité. C'était un patriote sincère et courageux; mais il avait plus de zèle que de jugement. Comme Bassenge, il en était venu à penser qu'il fallait organiser sérieusement la résistance en cas de refus définitif du prince, et il ne répudiait pas la pensée d'une alliance avec les Belges (1). Mais en même temps,

(1) Il paraît certain que, dès 1789, il eut une entrevue avec Vander Noot (V. Borgnet, t. I, p. 276).

il entendait conserver sa charge de bourgmestre; sur ce point, il ne laissait entrevoir aux agents prussiens aucune possibilité de concession. Le roi se lassa de tous ces entêtements de part et d'autre : le 9 avril 1790 parvint à Liège, avec la nouvelle du refus de Hoensbroeck, l'annonce du départ prochain des troupes du médiateur. Il ne restait plus qu'à céder, ou à attendre de pied ferme l'armée impériale. Le Tiers-État proposa l'enrôlement de troupes soldées; les deux autres ordres s'y refusèrent; le Tiers passa outre. Le 11 avril fut une journée de troubles : plusieurs maisons d'aristocrates furent pillées; la plupart des chanoines trefonçiers quittèrent le pays; Chestret arriva le 12 et reprit le commandement de la garde; le 16, il n'y avait plus un Prussien en ville; le 19, la Chambre impériale déclara « qu'il serait procédé sans le moindre délai, et aux frais de la principauté, à l'exécution des sentences. » Alors on pou s sale cri de guerre : la petite troupe de Chestret (500 hommes) fut renforcée de deux régiments de mille hommes chacun. On choisit pour généralissime un parent de l'avocat Doneeel; Chestret n'eut pour sa part que le commandement du regiment municipal; il eut quelque droit de se plaindre, d'autant plus que la nomination de son supérieur, « méticuleux et timide, vieux et podagre, » avait été le résultat d'une intrigue. Il n'en est pas moins injustifiable de n'avoir eu pour ainsi dire aucun rapport avec Doneeel (1). — Quelques succès obtenus à Hasselt et à Bilsen démontrèrent aux patriotes que l'ennemi qu'ils avaient à combattre n'était pas bien redoutable. Chestret, néanmoins, ne se laissa pas éblouir. L'armée attendait de l'artillerie et des renforts; il fut d'avis qu'on devait se tenir le plus possible sur la défensive. Ce système pouvait être bon, à condition de ne pas se prolonger trop longtemps; ajoutons qu'il était rendu nécessaire par l'indiscipline de la petite armée, dont

les chefs eux-mêmes ne prêchaient pas d'exemple.

On n'avait pas à craindre une seconde attaque immédiate : Chestret put s'occuper des affaires de Liège, où le moment était venu de procéder à la *rénovation magistrale*. La révolution l'avait porté au pouvoir avec Fabry : les circonstances excusaient l'irrégularité de leur nomination; mais il était indispensable d'arrêter, pour l'avenir, des principes positifs en matière électorale. Henkart et Lebrun (2), rédigeant pour la Cité un *plan provisoire de municipalité*, plus ou moins emprunté à la nouvelle législation française. Le droit de suffrage y était réservé aux seuls Liégeois, âgés de 25 ans au moins et s'imposant une contribution de 3 florins au profit de la caisse communale. On avait compté sur dix à quinze mille citoyens actifs; mille quatre-vingt un seulement se firent inscrire : la masse était encore indifférente à la vie politique. Fabry et l'avocat Doneeel obtinrent la majorité; Chestret se trouva non-seulement évincé comme bourgmestre, mais exclu du conseil, en vertu d'un article du *Plan*, qui déclarait inéligibles les citoyens attachés *au service militaire national soldé* (3). Grande fut sa mortification; ostensiblement, il se soumit à ce qui avait été décidé; mais, à partir de ce moment, il y eut du froid entre lui et ses anciens amis. Sans aucun doute les fonctions de bourgmestre et celles de colonel étaient peu compatibles entre elles; mais M. Borgnet voit juste, ce me semble, lorsqu'il insinue que les collègues de Chestret, tout en rendant justice à ses bonnes qualités, n'étaient pas fâchés de se débarrasser de lui dans le gouvernement civil : son humeur grondeuse, sa susceptibilité extrême le rendaient d'un commerce difficile. Il donna sa démission de colonel, ce qui provoqua une espèce d'insurrection militaire à Tongres; car il était fort aimé de ses soldats. On ne parlait de rien moins que de se rendre

(1) Hoensbroeck, faisant allusion au poste occupé par Chestret, l'appelait plaisamment *le roi de Tongres*. — Le 2<sup>e</sup> couplet de la chanson nationale *Valeureux Liégeois*, commence ainsi :

Que peut craindre notre ardeur,  
Quand sous Chestret nous portons les armes!

Il eût été plus hiérarchique de dire : *sous Doneeel*. M. Capitaine affirme au reste avoir eu sous la main une copie manuscrite de la pièce de Ramoux portant le nom du général.

(2) Le rédacteur du *Journal général de l'Europe*.

(3) Borgnet, t. 1, p. 516.

à Liège et d'y rétablir l'ancien conseil par acclamation. Heureusement Jean-Remy était un loyal patriote : ne pouvant se dissimuler qu'un grave conflit était imminent, il reprit ses insignes, résolution d'autant plus opportune, qu'avant même qu'il fût rendu à son poste, on fut informé que l'ennemi préparait un coup de main. Chestret commanda l'aile droite à l'affaire de Sutendaal, où les deux partis s'attribuèrent la victoire. Les détails de ce combat sont imparfaitement connus : il est certain qu'une partie des Liégeois furent mis en déroute, et que des volontaires inexpérimentés tirèrent sur leurs frères; mais d'un autre côté les Allemands rentrèrent précipitamment dans leurs quartiers, non sans signaler leur retraite, pour le dire en passant, par toutes sortes d'horreurs. Vers la même époque, la Prusse, effrayée des progrès de la révolution française, commença à se rapprocher de l'Autriche. C'était un coup terrible porté aux Liégeois, qui songèrent alors sérieusement à une alliance avec les révolutionnaires du Brabant. Les négociations traînèrent en longueur : en pouvait-il être autrement ! Les Vandernootistes et les patriotes liégeois poursuivaient des fins diamétralement opposées. Tandis que tout était en question, on commit à Liège une autre faute par animosité contre Hoensbroeck. Le prince de Rohan-Guéméné, archevêque de Cambrai et chanoine de Saint-Lambert, fut nommé régent (*mambour*) : c'était tendre l'arc à le rompre. Il fallait cependant trouver un point d'appui. En fin de compte, on regarda du côté de Paris et de l'Assemblée nationale : c'est de cette époque de résolutions extrêmes que date la scission des révolutionnaires en modérés et avancés. Les relations avec la Prusse n'étaient point d'ailleurs tout à fait interrompues : l'Électeur de Mayence convint même avec le roi « qu'on traiterait à Francfort le point d'une amnistie générale et d'une nouvelle constitution. » Chestret fut dé-

signé pour représenter le Tiers-État à la conférence. Les résolutions de cette assemblée furent mal accueillies à Liège : les factions se lancèrent de violentes invectives et le temps se consuma en pure perte. Enfin, les États ayant formellement rejeté tout accommodement sur les bases proposées, de nouveaux députés partirent pour Francfort. Les ambassadeurs leur posèrent un *ultimatum* : ils ne voulaient pas entendre parler de la déchéance de Hoensbroeck. Or sur ce point il n'était pas facile de s'entendre. Chestret prit même, par écrit, l'engagement *de s'exiler de Liège, si jamais Hoensbroeck y rentrerait*. Il soumit à l'envoyé prussien un projet de convention, mais sans succès ; les propositions de Bassenge eurent le même sort. Sur le conseil des Brabançons, les patriotes cherchèrent à traîner les négociations en longueur. Elles se poursuivirent à Berlin, où Fabry vint rejoindre Chestret et Bassenge, parce qu'il redoutait, paraît-il, les indiscretions du premier. Toute sa prudence fut inutile : les Liégeois se virent finalement abandonnés par la Cour même qui avait encouragé leur résistance. Léopold d'Autriche, ne voulant pas s'aliéner les souverains allemands, et mis d'ailleurs au courant des relations des Belges avec les Liégeois, laissa entendre que pour sa part il prêterait les mains à l'exécution. La position des patriotes était cruelle : en désespoir de cause, ils s'adressèrent à Metternich, ministre d'Autriche à Bruxelles, pour soumettre toute l'affaire à l'arbitrage souverain de l'empereur. Peine perdue : le 11 janvier 1791, on apprit à Liège que les troupes autrichiennes allaient se joindre à celles des Électeurs. Le lendemain, les membres du conseil s'expatrièrent ; le 13, les Autrichiens pénétrèrent dans Liège ; le 16, parut la commission exécutrice ; le 17, les bourgmestres, et le conseil que la révolution avait expulsés de l'hôtel-de-ville y rentrèrent (1), le règlement de 1684 fut rétabli et Hoensbroeck rappelé sans retard. Aussitôt

(1) La bibliothèque de l'Université de Liège possède un beau manuscrit sur vélin, richement enluminé, intitulé : *Mémoire de la magistrature liégeoise* (1720-1792). La page consacrée à l'ad-

ministration révolutionnaire y a été biffée par ordre des *Consules restitués* ; on a eu soin d'y ajouter une mention flétrissante.

commencèrent contre les révolutionnaires des poursuites rigoureuses et tellement acharnées, que la cour de Vienne s'en préoccupa à bon droit. Pendant que les conseillers de Hoensbroeck achevaient ainsi de le compromettre, les exilés s'attachaient de plus en plus à la France. Chestret seul, retiré à Kessel près de Ruremonde, s'obstinait à tout regarder « à travers une lunette prussienne. » Il n'en échappa pas plus que les autres à un décret de prise de corps et à la confiscation de ses biens. Établi ensuite à Wesel, il continua de suivre avec attention la marche des affaires. C'est ainsi que, dans une de ses lettres de 1792, nous le voyons imputer des actes de corruption à l'envoyé liégeois à Wetzlar. Dans la même correspondance (avec Bailly), il se prononça énergiquement contre le parti avancé dont Levoz était l'âme, et qui lui paraissait se conduire de manière à compromettre la cause nationale. « Depuis le plan municipal qu'il n'a pas digéré encore, écrivait Fabry, il ne m'a plus vu, plus écrit; mais il est irréprochable. J'ai vu sa réponse à Chestret le conseiller : *Des soumissions à Hoensbroeck, au tyran de ma patrie! Qu'il me ravisse tout : il me restera du pain et de l'honneur.* Son cœur doit faire oublier sa tête !! »

Les événements se précipitèrent. Méan succéda à Hoensbroeck et suivit sans hésiter les traces de son oncle. Craignant des représailles, il se hâta de quitter Liège à la nouvelle de l'approche de Dumouriez. Les proscrits liégeois reparurent à la suite du vainqueur de Jemmapes; Chestret entra aussi, et fut élu suppléant à la convention nationale liégeoise et membre de la municipalité. Mais il était suspect de modérantisme; il dut donner sa démission. Au lieu d'accompagner l'armée républicaine lorsqu'elle battit en retraite, le 5 mars 1793, il alla s'installer à Bruxelles, où il avait déjà passé quelques mois avant l'arrivée des Français et où il comptait beaucoup d'amis. Il possédait d'ailleurs, sur le territoire de l'Empire, quelques domaines que la confiscation n'avait pu atteindre et qui lui assuraient la subsistance. On lui reprocha plus tard de n'avoir point été retrouver à Paris ses coré-

ligionnaires politiques : il les voyait divisés, il crut se rendre plus utile en restant en Belgique. De fait, la liaison assez intime qu'il contracta avec le ministre Metternich lui procura maintes fois l'occasion d'aider de son crédit les Liégeois au service de la République, passant prisonniers par Bruxelles. Lorsque la réunion du pays de Liège à la France fut un fait accompli, il revint dans sa ville natale et se mit sur les rangs pour la législature. Un Mémoire qu'il publia le 16 floreal an V (5 mai 1797), quelques jours après les élections, nous apprend qu'il essaya un échec. Il ne put contenir son dépit : il se répandit en plaintes amères dans ce *factum*, qui lui valut une verte réponse de Bassenge. Élu enfin en 1804, il remplit les fonctions de secrétaire du Corps législatif : c'est en cette qualité qu'il eut l'honneur de signer les premiers livres du Code civil. En 1809, son mandat fut renouvelé : il eut à peine le temps de reparaitre en public; sa santé était épuisée; il expira le 9 juillet. — Dumouriez (1) a pu dire de Chestret, comme de Fabry, que c'était « un honnête homme, qui ne voulait que le bien de son pays. » Sa vanité lui fit du tort; mais on ne saurait mettre en doute la loyauté, la générosité de son patriotisme, ni son ardent amour de la saine liberté. Ses adversaires politiques, ses anciens amis même l'ont représenté sous des couleurs peu avantageuses : il faut tenir compte des passions du temps, et remarquer aussi qu'on n'a guère eu à lui reprocher qu'une précipitation étourdie dans ses jugements comme dans ses actes. Il y avait en lui un mélange d'intrépidité et de faiblesse, qui le rendait plus propre à être un chef militaire qu'un diplomate ou un législateur. Il savait commander; mais trop souvent il se laissa dominer et exploiter. Le dépit empoisonna malheureusement sa vie et le rendit à charge à lui-même et à ses amis. Sa figure pâlit à côté de celles de Bassenge et de Fabry; il n'en a pas moins droit à une place des plus honorables dans l'histoire de la révolution liégeoise. —

(1) *Mémoires*, t. I, p. 14. — V. aussi les *Mémoires secrets* du comte d'Allouville, t. II, p. 248 et suiv.



M. Ulysse Capitaine a légué à la ville de Liège un portrait de Jean-Remy, peint par Defrance. Il y a de la dignité dans ce port, dans cette physionomie un peu allongée, dans ces sourcils bien arqués : les yeux noirs, à fleur de tête, ont de la douceur et dénotent en même temps un esprit ouvert, prompt, prime-sautier ; la lèvre inférieure est celle d'un orateur ; les plis qui entourent la bouche font deviner la susceptibilité malade du personnage. Chestret est représenté debout, montrant un parchemin sur lequel on lit : *Sauf-conduit pour les douze décrets* : 1788.

Alphonse Le Roy

Ophoven, Contin, de Logens. — *Annales de la noblesse belge*, 1836. — *Notice hist. sur quelques écrivains du pays de Liège*, par Herman de Trappé, Liège, an XII 1805, in-12°. — *Exposé des actions nouvelles intentées par Paul Redouté et ses adhérents aux officiers et à la cour de Spa, en août 1787*, in-4° (avec deux suites). — *Mémoire du bourgmestre Chestret de Haneffe*, 1787, in-4°. — *Information à Messieurs des Etats*, etc., par les seigneurs clercs d'Aigremont, F. comte de Lannoy, de Favechamps, Catoir, de Chestret d'Haneffe, Dethier de Grimons, de Bailly, Nalines, membres siégeant au tribunal de XXII en 1767, in-4°. — *Considérations sur le projet de municipalité*, par l'ex-bourgmestre de Chestret, colonel du régiment municipal, Liège, septembre 1790, in-4°. — *Mémoires de l'avocat Nizet* sur le même sujet et sur les anciennes places de chambres de la Cité, in-4°. — *Mémoire du citoyen Chestret*, an V, in-8°. — *Quelques mois sur le Mémoire du citoyen Chestret*, par L. Bassenge, in-12°. — *Bulletin de l'Inst. archéol. liégeoise*, t. II, p. 112. — Polain, *Recits historiques*, ed. de 1866. — Ad. Borznet, *Histoire de la révolution liégeoise de 1789*, 2 vol. in-8°.

\* **CHEVROT** (Jean), évêque de Tournai, né à Polignac en Bourgogne ; il fut nommé en 1437 par l'influence de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui voulait éloigner de ce siège l'évêque Jean de Harecourt appuyé par le roi de France. Ce prélat ayant abandonné son siège en 1440 pour celui de Narbonne, Chevrot entra en jouissance de l'évêché. Il devint ensuite conseiller de Philippe-le-Bon qui le combla de faveurs et le fit à la fois chanoine et archidiacre de Rouen, chanoine de Cambrai, d'Harlebeke et archidiacre dans le Vexin. Chevrot défendit toujours avec ardeur les privilèges de son église, et mourut à Lille le 24 septembre 1460, à côté de l'hôpital qu'il avait fondé.

Émile Varenbergh.

Lemaistre d'Austaing, *Histoire de la cathédrale de Tournai*.

**CHIFFELIUS** (Henri), polygraphe, né à Anvers, XVII<sup>e</sup> siècle. Voir KIEFELIUS (Henri).

\* **CHIFFLET** (Jean-Jacques), médecin et antiquaire, né à Besançon et mort en 1660. Il était issu d'une famille qui s'était illustrée depuis des siècles dans les sciences et les lettres, et comptait parmi les professeurs de l'université de Dôle plusieurs maîtres justement renommés. Jean-Jacques résolut de marcher sur leurs traces. Après avoir achevé ses humanités dans la même université, il s'attacha de préférence à l'étude de la médecine et ses progrès le rendirent bientôt capable de subir avec honneur les examens du doctorat ; mais lui-même en jugea autrement et, quittant le pays natal, il résida successivement à Paris, à Montpellier, à Padoue, pour suivre les maîtres les plus renommés de l'Europe dans l'art de guérir. Ce ne fut qu'à son retour de Besançon qu'il voulut prendre ses degrés. Mais l'étude des antiquités lui tenait autant et plus au cœur que celle de la médecine ; aussitôt qu'il se vit libre, il reprit le chemin de l'Italie et de l'Allemagne, pour explorer les bibliothèques et les collections d'antiquités, tant particulières que publiques. Ce voyage lui fournit une ample moisson de connaissances. On crut que pour les mettre en œuvre, il allait se fixer à Besançon, d'autant plus que ses concitoyens lui confèrent des emplois importants ; ces emplois mêmes devinrent, au contraire, la cause de son déplacement. La Franche-Comté appartenait encore à l'Espagne et ressortait du gouvernement de Bruxelles. Une mission difficile, que Chifflet fut chargé d'y remplir et qu'il mena à bonne fin avec autant de convenance que de sagesse, le fit connaître avantagement de l'infante Isabelle qui gouvernait encore les Pays-Bas catholiques et la Bourgogne. Cette princesse lui donna le titre de son premier médecin. Sa réputation s'étendit jusqu'à Madrid, où l'appela le roi Philippe IV, avec le même titre, et lui imposa la tâche honorable d'écrire l'histoire de l'ordre de la Toison-d'Or. Revenu en Belgique, Chifflet remplit encore avec succès plusieurs commissions difficiles et

mourut à l'âge de soixante-douze ans. Ses écrits, au nombre de trente-cinq, se rapportent presque tous à l'histoire et aux antiquités : nous n'indiquerons ici que les principaux : 1<sup>o</sup> *Vesuntio, civitas imperialis, libera, sequanorum metropolis*. Lyon, 1618, in-4<sup>o</sup>. Cette histoire de Besançon est bien écrite et d'une lecture agréable, mais il y a plus d'érudition que de critique. 2<sup>o</sup> *De loco legitimi concilii Eponensis*. Lyon, 1621, in-4<sup>o</sup>. 3<sup>o</sup> *De lineis sepulchralibus Christi Serratoris Crisis historica*. Anvers, 1624, in-4<sup>o</sup>. 4<sup>o</sup> *Portus Jecius J. Cæsaris demonstratus*. Madrid, 1626, in-4<sup>o</sup>. 5<sup>o</sup> *Insignia gentilitii equitum Velleris Aurei*. Anvers, 1632, in-4<sup>o</sup>, peu important. 6<sup>o</sup> *De ampulla remensi nova et accurata disquisitio, accedit Parergon de unctioe regum*. Anvers, 1651, in-folio. 7<sup>o</sup> *Anastasis Childerici regis, sive thesaurus sepulchralis Tornaci Nerviorum effossus et commentario illustratus*. Anvers, 1655. 8<sup>o</sup> *Pulvis febrifugus orbis americani vindicatus*. Anvers, in-8<sup>o</sup>. Declamation contre l'usage du quinquina. 9<sup>o</sup> *De causis naturalibus pluvie purpureæ Bruxellensis*. Bruxelles, 1648, in-8<sup>o</sup>. 10<sup>o</sup> *Opera politica et historica*, 2 vol. in-fol. Anvers, 1650. En faveur de la maison d'Autriche contre les prétentions de la France.

Chifflet (Jean), fils du précédent, né à Besançon vers l'an 1614, mort à Tournai, le 27 novembre 1666. Le P. Nicéron et le P. Lelong ont cru à tort qu'il avait été avocat et Foppens s'est trompé également en avançant qu'il professa pendant quelques années à l'université de Dôle. Il avait embrassé tout jeune encore l'état ecclésiastique, car il fut nommé en 1652 chanoine à Besançon et, si cette nomination n'eut pas de suite, ce fut probablement à son âge plus avancé que son compétiteur dut la prébende. Chifflet fut bientôt dédommagé de cet échec par sa nomination à un canonicat de Tournai et, plus tard, aux fonctions d'aumônier du roi Philippe IV ainsi que de don Juan d'Autriche et de l'archiduc Léopold, successivement gouverneurs généraux des Pays-Bas catholiques. A un savoir peu commun en théologie, il joignait une connaissance étendue de l'his-

toire de la numismatique. Sa collection de médailles et de pierres gravées était une des plus riches du pays. On a de lui : 1<sup>o</sup> *Porcenisapologetica ad linguam sanctam*. Anvers, 1642, in-8<sup>o</sup>. 2<sup>o</sup> *Consilium de sacramento Eucharistiæ ultimo supplicio officendi non denegando*. Bruxelles, 1644, in-8<sup>o</sup>. 3<sup>o</sup> *Palma cleri anglicani, seu narrationes breves martyrii septem sacerdotum in Anglia*. Bruxelles, 1645, in-8<sup>o</sup>. 4<sup>o</sup> *Le sacris inscriptionibus, quibus tabella D. Virginis cameracensis illustratur, lucubratiuncula*. Anvers, 1649, in-8<sup>o</sup>. 5<sup>o</sup> *Apologetiva dissertatio de quatuor juris utriusque architectis, Justiniano, Triboniano, Gratiano et S. Raymondo*. Anvers, 1651, in-4<sup>o</sup>. 6<sup>o</sup> *Commentarius in librum Joannis Macarii, cui titulus Abraras, seu apistopistus, quæ est antiquario de gemmis basilidianis disquisitio*. Anvers, 1657, in-4<sup>o</sup>. 7<sup>o</sup> *Socrates sive de gemmis ejus imagine cælestis*. Anvers, 1657, in-4<sup>o</sup>. 8<sup>o</sup> *Annulus pontificius Pio papæ II, adsertus*. Anvers, 1658, in-4<sup>o</sup>. 9<sup>o</sup> *Judicium de fabulâ Joannæ papissæ*. Anvers, 1666, in-4<sup>o</sup>. 10<sup>o</sup> *Vetus imago Deiparæ, in jaspide viridi inscripta Nicephoro Botanico græcorum imperatori*. Anvers, 1661, in-4<sup>o</sup>. 11<sup>o</sup> *Aqua virgo, fons Romæ celeberrimus et prisca religione sacer, opus ædilitatis M. Agrippæ in veteri annulari gemma*. Anvers, 1662, in-4<sup>o</sup>. Tous ces opuscules portent le cachet d'une érudition de bon aloi.

J.-J. De Smet.

*Bibliotheca Belgica*, 2<sup>me</sup> partie. — Nicéron, *Mémoires*, t. XXV, p. 255.

CHILIEUS (Adrien), poète latin, natif de Maldeghem, vécut dans la première moitié du seizième siècle. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il fut d'abord instituteur à l'école de Saint-Donat, puis euré de l'église de ce nom à Bruges. On vante ses connaissances dans les langues grecque et latine. Chilius traduisit le premier en vers latins le *Plutus* d'Aristophane. Il donna une traduction, également en vers latins, du *Velocipède*, petit drame tragi-comique, qui se trouve parmi les œuvres de Lucien, mais qui est une mauvaise imitation du *Tragopodagra* de cet auteur. Ces deux morceaux ont paru à Anvers chez Hillen, 1533, in-8<sup>o</sup>. Roulez.

Sweert, *Ath. Belg.*, p. 94. — Foppens, *Biblioth.*

*Belg.*, p. 11. — *Aristophanes ed. Invernizi*, vol. III, p. I.XVIII. — *Fabricii Bibliothec. Græc.*, vol. II, p. 589, vol. V, p. 545. Harless.

\***CHOISEUL**, (*Gilbert DE*) du Plessis-Praslin, évêque de Tournai, né en 1613, mort à Paris, à la fin de l'année 1689. Il était fils de Jean de Choiseul, comte du Plessis, lieutenant général de la cavalerie légère de France, et de Madeleine Barthélémy. Il appartenait à cette illustre maison de Champagne d'où sortirent, pendant plusieurs siècles, des ducs, comtes, pairs de France, maréchaux, etc.

Dès sa jeunesse il s'appliqua à l'étude, entra bientôt dans l'état ecclésiastique, fut reçu docteur en théologie à Paris en 1640, nommé par le roi à l'évêché de Comminges en 1644 et sacré deux ans après. Ce diocèse était dans un état déplorable; les populations qui habitaient les lieux les plus inaccessibles des Pyrénées étaient encore fort ignorantes et quasi barbares; l'évêque s'adonna tout entier à leur instruction et parvint à leur inspirer des idées chrétiennes. La famine et la peste étant venues désoler son diocèse, il paya de sa personne et de sa cassette pour aider son troupeau; lui-même allait secourir les pestiférés et faillit mourir victime de son zèle. Il réforma le clergé, établit des séminaires et releva quatre maisons épiscopales. En 1664, il fut employé dans les négociations pour l'accommodement des contestations soulevées par les ouvrages de Jansénius. En 1670 il devint évêque de Tournai, et présida en 1672, à l'abbaye de Saint-Amand, le jubilé de mille ans, auquel assistaient environ quatre cents prélats et abbés; il régla la même abbaye. Sous lui en 1673 et avec son approbation la paroisse de Sainte-Catherine de Tournai fut supprimée pour la construction de la citadelle, et l'abbaye de Saint-Michel transportée à la paroisse de Sainte-Marguerite; il établit un séminaire à Tournai et un à Lille. Le roi, pour le récompenser de ses nombreux services, lui confia la charge de conseiller d'honneur au conseil souverain de Tournai. Gilbert de Choiseul donnait à l'étude tous les loisirs que lui laissait l'administration de son diocèse; son ouvrage le plus considérable est

un traité intitulé : *Mémoires touchant la religion*, ouvrage en trois volumes in-12, dont la publication commença en 1680; il y attaque les athées, les déistes, les libertins et les protestants. En 1674 il avait écrit sous forme de lettre pastorale un petit traité sur le culte de la Sainte-Vierge. En 1688 parut une lettre adressée à M. Steyaert docteur en théologie et professeur à l'Université de Louvain; elle traitait spécialement de la puissance ecclésiastique; le motif qui avait déterminé l'évêque de Tournai à l'écrire était le désir d'apaiser une dispute entre le docteur Steyaert et un docteur de Paris à l'occasion d'une censure faite par cinq docteurs des propositions de M. De Witte, curé doyen de Malines. Son attachement au saint-siège le mit en opposition avec Bossuet.

Émile Varenbergh.

Lemaistre d'Anstainz, *Histoire de la cathédrale de Tournai*. — *Moreri, Dictionn. Hist.* — Du Pin, *Bibl. des auteurs eccl. du xvii<sup>e</sup> siècle*, t. IV.

\***CHOKIER**, (*Érasme-Louis, baron Surlot DE*), régent de la Belgique, né à Liège dans la paroisse de Saint-Servais et baptisé le 27 novembre 1769, mort au château de Gingelom en 1839, était le second fils de Jean-Guillaume Arnold de Surlot de Chokier, chevalier du Saint Empire romain, seigneur de Gingelom, conseiller de la cité de Liège, etc., et de dame Marie-Gertrude Deprez. Érasme-Louis appartenait à une très-ancienne race, originaire du duché de Juliers. Jean II de Surlot, grand bailli de la Hesbaye en 1345, obtint par mariage la seigneurie de *Chokier*, entre Liège et Huy, et ses descendants en prirent le nom. Jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle, les Surlot et les Chokier fournirent à l'église et à la commune de Liège des hommes remarquables à divers titres. Ils furent activement mêlés à l'histoire de l'ancienne principauté et se signalèrent dans le parti populaire ou des *Grignoux*.

Érasme-Louis, qui avait été d'abord destiné à l'état ecclésiastique, suivit une toute autre carrière. Lorsque les Liégeois se furent insurgés en 1789, il se rangea parmi les adversaires de l'évêque Hoensbroeck et fut nommé aide-de-camp du général Donceel, commandant en chef

de l'armée des patriotes. Il passa ensuite dans les rangs des Belges soulevés contre la domination autrichienne et obtint, du congrès souverain le 12 octobre 1790, un brevet de lieutenant au régiment d'infanterie n° 11. Après la restauration de l'évêque Hoensbroeck à Liège et de l'empereur Léopold II à Bruxelles, il chercha pendant quelque temps un refuge en Hollande, puis revint furtivement au château de Gingelom. On le perd de vue pendant les bouleversements qui suivirent la bataille de Jemmapes. Après l'installation du Directoire, il fut élu (20 mai 1797) administrateur du département de la Meuse-Inférieure. Deux ans après, le premier Consul le nomma membre du conseil général de ce département, fonctions qu'il conserva après la proclamation de l'empire. En 1805, il créa la *Société pastorale de la Sénatorerie de Liège pour le perfectionnement des laines et la propagation des mérinos*. Il s'enorgueillissait d'avoir rendu un service réel à l'agriculture en introduisant le premier dans la Belgique la race précieuse des mérinos et en élevant lui-même de nombreux troupeaux. Le 20 février 1812, il fut élu candidat au corps législatif par le collège électoral de Hasselt et le sénat impérial lui accorda également ses suffrages. Il siégea parmi les représentants de l'empire français jusqu'à la capitulation de Paris (30 mars 1814).

Le royaume des Pays-Bas ayant été constitué, Surllet de Chokier se rallia franchement au nouvel ordre de choses. Par une résolution du 1<sup>er</sup> septembre 1815, le roi Guillaume Ier, à qui la loi fondamentale déférait la première désignation des députés, l'appela dans la seconde Chambre comme représentant de la province de Limbourg. Le 19 décembre suivant, Surllet de Chokier fut nommé membre du syndicat des Pays-Bas, et le 16 février 1816 il fut admis dans l'ordre équestre du Limbourg. Il fit partie des états-généraux jusqu'en 1818. Tout en montrant une grande modération dans ses opinions, il se signalait aussi par l'indépendance de son caractère et la causticité de son esprit. Le ministère, à qui cette causticité déplaisait beaucoup, réussit à

l'écartier de l'enceinte législative. Mais, dès l'année suivante, les électeurs du district de Brusthem tâchèrent de le dédommager en le choisissant pour les représenter aux États-Provinciaux.

En 1821, Surllet de Chokier acquit une grande popularité en venant défendre courageusement devant la cour d'assises de Liège un ancien collègue, un vieil ami, Jean-François Hennequin (voir ce nom) qui, en qualité de bourgmestre de Maestricht, avait refusé d'exécuter une loi illégale. Cependant Surllet de Chokier, tout en déplorant les fautes du gouvernement, était encore un ferme partisan de l'union du Nord et du Midi des Pays-Bas, il faisait des vœux sincères pour l'affermissement de cette union : Le roi Guillaume, qui savait l'apprécier l'autorisa le 27 juillet 1827 par une faveur personnelle à prendre pendant sa vie le titre et le prédicat de *baron*. L'année suivante, le 2 juillet 1828, les États de la province de Limbourg le renvoyèrent à la seconde Chambre des États-Généraux, où il se signala de nouveau par des discours aussi sensés que spirituels. Il faisait partie de l'opposition belge, mais sans avoir le dessein préconçu de renverser le gouvernement ; il se proposait seulement de le ramener dans une voie moins dangereuse.

Les événements qui suivirent en Belgique la révolution française de juillet 1830 déterminèrent le roi Guillaume à convoquer les États-Généraux en session extraordinaire à La Haye. Surllet prit part à ces suprêmes délibérations et se prononça pour la séparation administrative des deux parties du royaume.

Mais déjà, après les quatre journées de Bruxelles, le gouvernement provisoire de la Belgique insurgée avait proclamé l'indépendance du pays et annoncé la convocation prochaine d'un Congrès constituant. Le 3 novembre, le collège électoral de l'arrondissement de Hasselt plaça Surllet de Chokier en tête des députés qu'il était appelé à choisir. Le lendemain de l'ouverture du Congrès, Surllet de Chokier fut élu par ses collègues président de l'assemblée, puis réélu de mois en mois jusqu'à son élévation à une posi-

tion encore plus haute. Par sa bonhomie, par son esprit à la fois conciliant et vif, par sa modération, il avait su se faire des amis dans tous les partis. Il s'était d'ailleurs associé par ses votes à tous les actes constitutifs du nouvel État belge. Lorsque le moment fut venu de choisir le chef de l'État, Surlet de Chokier signa le premier la proposition par laquelle cinquante-deux députés demandaient l'élection du duc de Nemours. Le fils de Louis-Philippe l'emporta sur son compétiteur, Auguste de Beauharnais, duc de Leuchtenberg : le 3 février 1831, le duc de Nemours fut élu roi des Belges. Une députation de dix membres du Congrès, y compris le président, se rendit immédiatement à Paris pour informer le roi des Français de l'élection de son fils. Le 17 février, la députation, après avoir vainement sollicité jusqu'alors une décision du gouvernement français, fut solennellement reçue au Palais-royal. Surlet de Chokier donna lecture du discours qu'il avait rédigé pour cette mémorable circonstance et remit ensuite entre les mains du roi Louis-Philippe le décret officiel de l'élection du duc de Nemours. Louis-Philippe, redoutant de provoquer une guerre européenne, refusa le trône qui était offert à son fils.

Après que le président du Congrès eut fait part à cette assemblée de l'insuccès de sa mission, le gouvernement provisoire demanda l'établissement d'une régence selon les termes de la constitution qui venait d'être mise en vigueur. Le 24 février, Surlet de Chokier fut élu régent de la Belgique par cent et huit suffrages sur cent et cinquante-sept votants. Le lendemain, il prêta serment dans une séance solennelle du Congrès. Le jour suivant, il constitua son premier cabinet en conférant le titre et le pouvoir ministériels aux anciens présidents ou administrateurs généraux des comités du gouvernement provisoire. Mais ce cabinet, divisé par des opinions divergentes et miné par des rivalités irréconciliables, n'eut qu'une durée éphémère. Le 23 mars, il était en pleine dissolution, au moment même où le peuple se soulevait contre les orangistes dans les trois prin-

cipales villes du pays. Cette réaction avait été provoquée par la conspiration militaire à la tête de laquelle se trouvait le général Vandersmissen. En ces graves circonstances, le régent ne manqua point d'énergie. S'il ne réussit pas à prévenir les excès auxquels se portait à Bruxelles une multitude furieuse, il prit toutefois les mesures nécessaires pour entraver les desseins des chefs de la conspiration.

Pendant les orages provoqués par les orangistes, Surlet de Chokier avait laborieusement constitué, du 23 au 27 mars, son second ministère. Les hommes qui y exerçaient le plus d'influence se proposaient de faire aboutir la révolution par l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg. Quoique Surlet de Chokier conservât toujours une grande prédilection pour le duc de Nemours, il eut la loyauté, en vrai chef constitutionnel, de ne jamais contrarier les projets de ses ministres. Le prince Léopold ayant été élu roi des Belges, le 4 juin, le régent lui écrivit immédiatement pour le conjurer de se rendre sans retard aux vœux de la nation. Mais le prince avait subordonné son acceptation à une entente préalable du Congrès avec la conférence de Londres. De nouvelles négociations s'engagèrent, pendant lesquelles le rôle du régent devint très-pénible. Le pays était profondément agité : orangistes et réunionistes travaillaient à faire avorter une combinaison qui devait détruire leurs dernières espérances. Le régent domina la crise par sa loyauté ; il s'efforça, selon ses propres expressions, d'amener, avec le concours du Congrès, le vaisseau de l'État à bon port. Le 9 juillet, le Congrès adopta les dix-huit articles proposés par la conférence de Londres. Le 19, au soir, le régent recevait le prince Léopold au château de Laeken. Pendant les dernières discussions du Congrès, Surlet de Chokier, impatient de se dépouiller du pouvoir suprême, s'était montré parfois sceptique, incrédule même ; maintenant il était radieux : il voyait le vaisseau de l'État arriver à bon port ; la conscience tranquille, il pouvait remettre les destinées de l'État belge dans les mains du chef définitif, de ce prince habile et loyal

que le peuple, comme s'il avait eu le présentiment de l'avenir, acclamait avec enthousiasme.

Le 20 juillet, le Congrès décréta que M. le baron Érasme-Louis Surlet de Chokier avait bien mérité de la patrie et lui alloua une pension viagère de dix mille florins à charge du trésor public. Le lendemain, sur la place royale à Bruxelles, et devant le prince qui allait devenir roi des Belges, le régent déposa solennellement ses pouvoirs. « J'ai vu, dit-il dans son discours, l'aurore du bonheur se lever pour mon pays; j'ai assez vécu. »

Après l'inauguration de Léopold Ier, Surlet de Chokier se retira dans son château de Gingelom, entre Landen et Waremme, refusa le mandat de sénateur qui lui avait été conféré par le collège électoral de Liège et ne voulut plus exercer d'autres fonctions que celles de bourgmestre de sa commune. Mais le *bon régent* (c'était son nom populaire et historique) conserva toujours des relations affectueuses avec le roi Léopold, avec Louis-Philippe et avec les princes et princesses de la maison d'Orléans, qui se plaisaient à lui donner des témoignages de leur cordiale sollicitude. Surlet de Chokier mourut au château de Gingelom le 7 août 1839 et fut enseveli dans le cimetière de ce village.

Th. Juste.

*Le Régent, d'après ses papiers et d'autres documents inédits*, par Théodore Juste, Bruxelles, 1867, 1 vol. in-8°.

**CHOKIER (Érasme DE)**, juriste, né à Liège le 25 février 1569, mourut dans sa ville natale le 19 février 1625. Il fit ses études de droit à l'Université de Louvain et y remporta de brillants succès. De retour à Liège, il épousa Jeanne d'Otteren, d'une famille patricienne de Maestricht. Sa réputation d'avocat franchit bientôt les limites de la principauté, et plus d'une fois à l'étranger on eut recours à ses lumières. Valère André s'exprime ainsi sur son compte : « *I. C. nullifaria doctrina, fide integra, generisque acuta*

*nobilitate clarus, omnibus carus.* » Notre juriste ne doit pas être confondu, comme on l'a fait, avec son cousin, Érasme de Chokier, bourgmestre de Liège en 1622 (1). E. de Chokier a écrit : 1° *Tractatus de jurisdictione ordinarii in exemptos, deque illorum exemptione ab ordinaria jurisdictione, etc.*, Coloniae, Kinkius, 1620, in-4° de 418 pages. L'auteur résume les affaires les plus importantes qui, dans l'espace de vingt ans, se sont présentées à lui sur la matière, notamment les procès plaidés devant les officiaux Jean Dullard et Gilles de Glen. Ce livre qu'on ne lit plus, mais qui dénote de l'érudition, a longtemps joui d'une grande vogue tant en Allemagne que chez nous. E. de Chokier venait de commencer l'impression d'une seconde édition lorsque la mort le surprit. Son frère J. de Chokier, vicaire général du diocèse, se chargea d'en achever la publication, qui toutefois ne fut terminée qu'en 1629, (Coloniae, Kinkius, 1624. 1629, 2 vol. in-4° de 436 et 423 pages). Enfin, en 1684, Jean-Pierre Verhorst, de Cologne, juriste et protonotaire apostolique, l'édition pour la troisième fois en y ajoutant un volume comprenant des additions et les décisions les plus nouvelles de la Rote, d'après les documents recueillis par Prosper Fagnan (Coloniae, Widenfeldt, 1604, 3 vol. in-4° de 486, 425 et 540 pages). — 2° *De Advocatis feudalibus, tractatus juridicus*. Coloniae, Kinkius, 1624, in-4° de 135 pages. L'édition de Wetzlar, même année, ne diffère de la précédente que par la rubrique du titre. — 3° *de Privilegiis senectutis*. Ouvrage inédit cité plusieurs fois par E. de Chokier dans le traité de *Jurisdictione ordinarii, etc.* et que son frère utilisa, pensons-nous, pour le travail sur le même sujet qu'il mit au jour en 1647.

Ul. Capitaine.

V. André, *Bibliotheca Belgica*, 205. — Aubry, *les Hommes illustres*, 85. — Moreri, *Dictionnaire*, t. III. — Vander Meer, *Biblioth. Leod.* — Loyens,

(1) La généalogie des de Chokier est des plus embrouillées. On ne trouvera pas étonnant que presque tous les écrivains qui en ont parlé, voir même Loyens, l'auteur du *Recueil héraldique*, aient commis des erreurs. La question longuement discutée au XVIII<sup>e</sup> siècle et à laquelle de Villenfagne a consacré en 1810 un chapitre de ses

*Mélanges*, à savoir « les de Chokier descendants de l'illustre famille liégeoise de Surlet » ne nous paraît pas avoir été tranchée. Quoiqu'il en soit, depuis 1650 environ, les de Chokier ont signé indifféremment : de Chokier, de Chokier de Surlet et de Surlet de Chokier.

*Recueil héraldique*, 576-588. — De Villenfagne, *Mélanges*, 1810, p. 227.

**CHOKIER** (*Jean DE*) ou **DE CHOKIER DE SUSLET**, frère du précédent, chanoine de la cathédrale de Liège et vicaire-général du diocèse, naquit à Liège, le 14 janvier 1571 et y mourut le 19 août 1656. Il étudia le droit à Louvain où il eut pour condisciples Guillaume de Beckmann et Pierre de Méan. Juste Lipse lui enseigna l'histoire et les antiquités et le compta parmi ses meilleurs élèves. Il se rendit ensuite à l'Université d'Orléans pour y prendre le brevet de docteur en droit civil et en droit canon. De Chokier s'adonna d'abord à la pratique du barreau: Chapeville le qualifie *d'advocatus* dans une approbation de 1607. Juste Lipse avait su inspirer à notre concitoyen un goût prononcé pour les souvenirs de l'ancienne Rome. Sur les conseils de cet homme illustre, De Chokier entreprit de visiter l'Italie. Recommandé à Paul V, il fut accueilli avec bienveillance par ce pontife. C'est pendant son séjour à Rome, qui dura au moins deux ans qu'il termina et publia (1611) l'un de ses ouvrages les plus importants, le *Thesaurus politicorum aphorismorum*.

Nous ignorons où et quand De Chokier prit les ordres sacrés. Il revint à Liège avec un canonicat de l'église d'Aix. Peu après il fut nommé chanoine de Saint-Paul, puis chanoine de la cathédrale le 27 janvier 1620, vicaire-général en remplacement de Pierre Stevart le 21 novembre 1622, enfin abbé séculier de Saint-Hadelin à Visé en 1632. Ajoutons que les princes évêques Ferdinand et Maximilien-Henri de Bavière l'honorèrent du titre de conseiller. De Chokier portait pour devise *Nil admirari*. Il possédait une vaste érudition, connaissait bien les classiques de l'antiquité et avait fait une étude sérieuse des Ecritures et des Pères de l'église. Il écrivait le latin avec plus de facilité que d'élégance et se montrait souvent prolixe. Le style de ses mandements français laisse beaucoup à désirer. De Chokier exerça pendant trente-cinq ans, de 1622 à 1656, les fonctions laborieuses et souvent difficiles de vicaire-général du diocèse de

Liège. Les attributions de cette charge étaient alors infiniment plus étendues et plus importantes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Président de droit du conseil Synodal, sous des prélats presque toujours absents, il avait la haute surveillance de la foi, des mœurs et de la discipline ecclésiastique. Cette charge était des plus lourdes, surtout à une époque où les nouvelles doctrines tendaient par tous les moyens à s'introduire chez nous. De Chokier ne faillit point à sa mission. Lorsque les États-Généraux se furent emparés de quelques villes catholiques des Pays-Bas, ils engagèrent le célèbre Samuel Des Marets à venir aider à la propagation du calvinisme. Des Marets séjourna souvent à Maestricht et y publia de 1632 à 1635 de nombreux écrits de controverse qu'il fit répandre clandestinement et qui lui suscitèrent de nombreux adversaires. De Chokier figure parmi les plus sérieux. Il ne se contenta pas de prendre, en qualité de vicaire-général, les mesures que réclamaient la gravité des circonstances; il entra personnellement en lice, s'exposa à de rudes coups, mais parvint, si pas à éloigner tout à fait, du moins à localiser les foyers d'hérésie allumés çà et là par Des Marets et ses adhérents. En matière de théologie morale, De Chokier est de l'école des Jésuites. Pascal, dans la 5<sup>e</sup> *lettre provinciale*, le cite sous le nom de *Achokier* et lui assigne une des premières places parmi les écrivains qui, sans appartenir à l'ordre, « n'ont pas laissé de dire de bonnes choses » et dont Diana substitue l'autorité à celle des SS. Pères. En politique, il se montre essentiellement homme d'église; il est dominé par la préoccupation d'assurer la prépondérance ecclésiastique et l'autorité religieuse partout et en toutes choses. Ainsi, pour citer un exemple, dans son traité *Vindicia libertatis ecclesiasticae*, il n'admet pas que les grandes institutions liégeoises telles que les tribunaux des XXI<sup>e</sup> et des cèhevis, la cour féodale, etc., puissent échapper à la censure du tribunal de l'officialité. « Par des raisonnements captieux, dit le baron de Villenfagne, De Chokier veut donner aux officiaux un ressort sans bornes et sans distinction.

Non content de la concurrence qu'il leur attribue avec les échevins, il ne tient pas à lui qu'il ne les érige en juges des causes féodales, et il prend son frère Érasme pour garant que le tribunal des XXII est sujet et censurable de l'Officialité, proposition ridicule. « Le premier devoir d'un prince, selon J. de Chokier, c'est de sauvegarder les intérêts de la religion. » Il n'a pas assez d'éloges pour Philippe II et son conseil secret. La vengeance divine est suspendue sur la tête des rois qui ne se soumettent pas aux lois ecclésiastiques. C'est l'hérésie qui ruine les empires : la contrainte est légitime contre les dissidents. Il ne faut voir en eux que des blasphémateurs, des brigands sacrilèges, des ennemis de l'État. L'ardent polémiste admet toutefois la modération dans les peines, du moins au pays de Liège, où le peuple court moins de dangers qu'ailleurs à cause de son attachement à la foi catholique. On ne saurait du reste révoquer en doute la sincérité de notre théologien : un coup d'œil jeté sur ses aphorismes politiques suffirait pour édifier à cet égard le lecteur le plus prévenu. De Chokier était imbu des idées étroites de son temps ; mais il avait horreur de tout ce qui sentait le machiavelisme, et l'on voit qu'il ne manque aucune occasion de stigmatiser les doctrines perfides de l'auteur du *Prince*. Dans ses controverses, la violence des invectives l'emporte souvent sur la force du raisonnement : c'est encore un trait de l'époque. On se tenait pour inexpugnable quand on avait proclamé bien haut sa docilité envers l'Église, en accablant ses adversaires d'une grêle d'épithètes ou d'un déluge de citations. Sous ce dernier rapport les écrits de Jean de Chokier offrent plus d'une page curieuse, notamment quand il s'occupe des affaires religieuses de son diocèse. S'il consacra une grande partie de sa vie à travailler au maintien de la foi catholique et à la publication de nombreux ouvrages, il ne dédaigna pas toutefois d'attacher du prix aux choses de ce monde. Pour relever sa notoriété, il ajouta à son nom celui de l'illustre famille liégeoise de *Surlet*, innovation qui donna lieu à d'interminables débats généalogiques. Par

l'influence dont il jouissait auprès de Ferdinand et de Maximilien-Henri de Bavière, il parvint à placer ses neveux et ses cousins dans les positions les plus élevées, à tel point qu'à sa mort, sa famille comptait parmi les quatre ou cinq plus riches et plus influentes du pays. La fortune, nous nous empressons de le reconnaître, ne pouvait tomber en de meilleures mains. La bienfaisance des De Chokier de Surlet fut telle qu'elle devint proverbiale. Au siècle dernier il n'était aucun Liégeois qui ne connût cet adage populaire : *riche comme un Curtius, bienfaisant comme un Surlet*. Jean de Chokier a publié : — 1<sup>o</sup> *Aureum Senecæ philosophi opusculum de tranquillitate animi cum novis accuratisque notis*. Leodii Eburonum, Streel, 1607, in-12 de 155 p. — Leodii, Streel, 1653, in-8<sup>o</sup> de 156 p. L'auteur dédie ce livre au nonce Atilius Amatheus, auquel il désire témoigner sa reconnaissance ; il déclare qu'il a profité, pour les notes dont il a enrichi le texte de Sénèque, des travaux de plusieurs érudits, « maxime J. Lipsii, optime memorie præceptoris mei. » — 2<sup>o</sup> *Thesaurus politicorum aphorismorum. Adjunguntur notæ sive dissertationes in Onosandri Strategicum*. Romæ, B. Zanettus, 1611, in-4<sup>o</sup> de 204 p. — *Éditio juxta romanam secundâ*. Moguntiæ, Schönwetter, 1613, in-4<sup>o</sup> de 352 et 105 p. — Leodii, L. Streel, 1643, in-fol. de 412 et 165 p., avec le portrait de l'auteur gravé par Hustin. Édition beaucoup plus complète que les précédentes. La seconde partie, indépendamment de l'Onosander, renferme le *Tractatus de legato* dont nous nous occupons plus loin. — Colonia, Kinkius, 1653, in-1<sup>o</sup> de 370 p. — *Éditio ultima auctior*. Colonia (sans date), in-4, de 568 et 158 p., portrait et titre gravés. — Des bibliographes prétendent que les notes et les commentaires sur Onosander parurent d'abord à Rome en 1610 ; ils ont probablement été induits en erreur par la dédicace datée du mois de septembre de cette année. En regard du texte grec, De Chokier donne la traduction latine de Nicolas Rigault. Ainsi que le témoigne une lettre de Juste Lipse, l'auteur avait recueilli dès 1605 une partie des maté-



riaux de son *Thesaurus*, qu'il rédigea à Rome et dont Paul V accepta la dédicace. Ce livre eut un grand succès. André Heidemann en donna à Nuremberg, en 1624, une édition allemande : (*Thesaurus politicus oder Schatz-kammer politischer Aphorismorum oder Lehrsprache*. Nürnberg, Halbmayr, 1624, in-4<sup>o</sup> de 860 p.); mais il ne se borna pas au rôle de traducteur : il commenta l'ouvrage à sa façon et se permit de notables falsifications. De Chokier fit ressortir l'impudence de ce procédé dans une réponse intitulée : *Specimen candoris Heidemanni id est detectio malæ fidei et calumniarum quas lonus ille vir sex libris politicis inseruit*. Leodii, 1625, in-4<sup>o</sup>. — 3<sup>o</sup> *Tractatus de permutationibus beneficiorum, in partes tres et centum prope questiones divisus*. Leodii, Streel, 1616, in-8<sup>o</sup>, de 260 p. — Édition intitulée : *Syntagma repetitæ editionis de commutationibus beneficiorum*. Leodii, apud hæredes Hovii, 1632, in-8<sup>o</sup>, de 319 p. — Romæ, apud, Gallerum, 1700, in-fol., avec le traité de Nicolas de Remouchamps : *Synopsis de beneficiorum ecclesiasticorum et officiorum sæcularium coudjutoris*. Ce dernier travail avait paru à Liège en 1651. — 4<sup>o</sup> *Tractatus de re nummaria prisci ævi, quæ Collata ad æstimationem monetæ præsentis*. Leodii, Ouwerx, 1619, in-8<sup>o</sup> de 72 p. — Coloniae, Kinkius, 1620, in-8<sup>o</sup>. — Nouvelle édition sous ce titre : *Monetæ antiquæ diversarum gentium consideratio, et ad nostram hodiernam reductio*. Leodii, Streel, 1649, in-8<sup>o</sup> de 88 p. — 5<sup>o</sup> *Scholia in primarias preces imperatoris*. Coloniae, Kinkius, 1621, in-4<sup>o</sup> de 109 p. — *Editio secunda et posthuma*. Leodii, Vidua L. Streel, 1658, in-4<sup>o</sup>, de 198 p. — Coloniae, Friessem, 1674, in-4<sup>o</sup>, de 109 p. — 6<sup>o</sup> *Commentaria in regulas Cancellariæ apostolicæ, sive in glossemata A. Sotto, glossatoris nuncupati*. Coloniae, Kinkius, 1621 et 1624, in-4<sup>o</sup> de 540 p. Dédicace à Gregoire XV. — Leodii, L. Streel, 1658, in-4<sup>o</sup>. — Coloniae, Friessem, 1674, in-4<sup>o</sup> de 540 p. Cette dernière édition existe aussi avec la date 1675. — 7<sup>o</sup> *Tractatus de legato*. Coloniae, Kinkius, 1624, in-4<sup>o</sup> de 113 p. Réimprimé avec le n<sup>o</sup> 2 (3<sup>e</sup> édition). —

8<sup>o</sup> *Tractatus de Jurisdictione ordinarii in exemptis etc. Auctore Er. a Chokier*. Coloniae, Kinkius, 1624-1629. 2 volumes in-4<sup>o</sup>. Seconde édit. de l'ouvrage d'Érasme de Chokier, terminée et imprimée après sa mort par les soins de son frère Jean. — 9<sup>o</sup> *Vindiciæ libertatis ecclesiasticæ*. Leodii, Tournay, 1630, in-4<sup>o</sup> de 224 p. Écrit intéressant pour l'étude du droit ecclésiastique au pays de Liège; mais qui ne doit être consulté qu'avec une extrême réserve. Il fallait avoir l'autorité que possédait alors un vicaire-général pour oser publier et défendre contre la juridiction civile les thèses contenues dans ce livre. — 10. *Les constitutions de l'Ordre du S. Sépulchre. Avec les points de la réforme selon le Sacré Concil de Trente. Avancez par le Sérénissime évêque et prince de Liège et le sieur J. de Chokier, etc.* Liège, Tournay, 1631, in-4<sup>o</sup> de 84 p. — 11<sup>o</sup> *Parænesis ad hæreticos et alios ecclesiæ hostes et masticos*. — Coloniae, Kinkius, 1634, in-4<sup>o</sup> de 167 p. On trouve dans cet ouvrage des documents que l'on chercherait vainement ailleurs sur l'histoire du protestantisme dans notre pays. C'est une réponse aux ministres de Maestricht et du Limbourg, notamment au *Monachomachia* de Samuel Des Marets. De Chokier écrit du reste autant pour se défendre lui-même que dans l'intérêt du Catholicisme. Des Marets répondit à la Parénèse par un livre curieux, devenu d'une extrême rareté : *La chandelle mise sous le boisseau par le clergé romain*. Maestricht, Boucher, 1635, in-8<sup>o</sup>, de 280 p. La réplique de Chokier porte pour titre : *Apologeticus adversus Sam. Maresii, oppidi Trajectensis ministri, librum cui titulum fuit Candela sub modis posita etc.* Leodii, Streel, 1635, in-4<sup>o</sup>, de 123 p. Il existe une autre réponse publiée la même année sous le pseudonyme *Theodose Tranquille* : *La Chandelle esteinte et puante de Samuel des Marets*. Liège, J. Ouwerx, 1635, in-12 de 208 p. — 12<sup>o</sup> *Anchora debitorum. Opus juridicum*. Leodii, 1642, in-8<sup>o</sup>. — 13<sup>o</sup> *Tractatus de senectute, in quo illius elogia, privilegia, commoda sive etiam incommoda*. Leodii, L. Streel, 1647, in-4<sup>o</sup> de 121 p. — Leodii, 1653, in-8<sup>o</sup> de

156 p. — Érasme de Chokier avait aussi écrit, sur le même sujet, un traité resté inédit. — 14<sup>o</sup> *Facis historiarum centurie duæ*. Leodii, Streel, 1650, in-fol. de 168 et 164 p. avec portrait de l'auteur. Ce livre, le plus-important des ouvrages de De Chokier, témoigne d'une vaste érudition et d'une connaissance approfondie de l'antiquité. C'est, dit le baron de Villenfagne, le résultat de cinquante ans de lecture et d'application. Le recueil est divisé en deux centuries et se distingue par la multitude des sujets traités. La première renferme des particularités circonstanciées sur les mœurs des nations, elle offre des réflexions piquantes et de curieux détails. La seconde, non moins intéressante et variée, s'occupe des rites sacrés. Ce livre a dû être lu avec avidité lors de son apparition. L'abbé d'Artigny, dans ses *Mémoires de littérature et de critique*, à propos d'une femme qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, s'était fait une espèce de réputation par une prétendue abstinence, invoque le témoignage de notre auteur qu'il appelle *Chollier de Gurlot*. — 15<sup>o</sup> *Jubilæorum et indulgentiarum explanatio*. Leodii, Streel, 1651, in-12 de 75 p. Ul. Capitaine.

Abrv. *Les hommes illustres*. — Vandermeer. *Bibl. Leod.* — Feppens, *Bibl. Belgica*. — Moreri *Dictionnaire*, t. III. — Loyens. *Recueil héraldique*. — De Villenfagne, *Mélanges*, 1810. — Becdelievre, *Biog. liégeoise*. — De Theux, *Bibl. liégeoise*.

**CHOKIER** (*Jean Ernest*), baron de Surllet, (1) bienfaiteur des hospices de Liège, chanoine de la cathédrale et grand vicaire du diocèse, naquit à Liège en 1620. Il acheva ses études à Louvain et reçut à Reims le brevet de licencié. Nommé chanoine de Saint-Lambert en 1642, il ne fut admis au chapitre que le 10 février 1643, sous la condition qu'il prêterait le serment de ne prendre le nom de *Surllet* qu'après avoir démontré que lui et ses ancêtres descendaient de cette illustre famille. Maximilien Henri de Bavière l'appela en 1656 à remplacer Jean de Chokier en qualité de vicaire-général. Il occupa ce poste pendant longtemps, non cependant sans interruption

puisque nous voyons dans les délibérations du chapitre *sede vacante* que ce corps l'élut *pour la seconde fois*, le 15 mai 1694, à la place de Corneille Faes. Quelques mois plus tard, Innocent XII lui conféra la dignité importante de co-administrateur *au spirituel* de Joseph-Clément de Bavière. Jean-Ernest avait encore succédé à son oncle comme abbé de Visé et à son frère *Gilles-François* dans l'archidiaconat d'Ardenne (1682). Il mourut à Liège le 22 avril 1701 et fut enterré sous un riche mausolée, qui ornaît le vieux chœur de Saint-Lambert. Le trésor de cette cathédrale lui était redevable d'une magnifique statue de saint Joseph, haute de près de six pieds, *la plus grande d'argent qu'on eût encore vue*, s'il faut en croire Abrv. Commencée par Henri Flémalle sur un modèle de Jean Delcour, elle fut terminée par Mivion. Jean-Ernest donna encore à cette église une statue de la Vierge, de même dimension, également en argent, et ciselée par Mivion d'après Homptoir; mais elle était bien inférieure à la précédente comme exécution.

Jean-Ernest et son frère, Jacques-Ignace de Chokier baron de Surllet, vicomte de Montenaken, mort à Liège le 14 mars 1714, occupent à juste titre le premier rang dans le livre d'or de la charité liégeoise : aussi l'administration communale a-t-elle consacré la reconnaissance de la cité en donnant le nom de ces hommes bienfaisants à l'une des rues les plus importantes du quartier de l'Est (1846) la rue *Surllet*. Jean-Ernest fonda la *Maison de Saint-Joseph* (outre-Meuse) le 20 août 1698, sous le nom d'*Hôpital général*. Par codicille du 25 mars 1701 il lui laissa encore une rente de 800 fls. De son côté Jacques-Ignace fit non-seulement édifier le chœur et la sacristie de l'église, mais légua à l'établissement un capital de 7,000 fls. Brab. et plusieurs rentes. L'hôpital général était destiné à recueillir les mendiants et les vagabonds. « Les » Surllet, dit M. F. Macors, avaient

(1) Des lettres patentes de l'empereur Léopold du 1<sup>er</sup> mars 1668 confèrent le titre de *baron de Surllet* à Jean-Ernest, Jacques-Ignace, Érasme et

Gilles de Chokier, tous fils d'Érasme. Ce dernier avait obtenu le 5 septembre 1650, de Ferdinand II, un diplôme de chevalier.

« espéré que les malheureux touchés de la sollicitude des bienfaiteurs et des continuels efforts des directeurs de la maison, s'enhardiraient au travail et se dresseraient d'eux-mêmes à une vie nette et mieux ordonnée. Cet espoir fut déçu ; l'Hôpital général n'améliora d'aucune façon ni la condition de ceux qui y étaient recueillis, ni la situation de la cité. » Aussi, dès 1727, changea-t-il de destination. Jean-Ernest a encore fondé en 1698 l'Hospice de Sainte-Barbe, qu'il affecta aux filles débauchées, vagabondes ou désobéissantes. Quelques années plus tard son frère, Jacques-Ignace fit agrandir l'établissement. Par codicille du 28 juin 1706, il y affecta une rente de 600 fls. B. et un capital de 6,000 fls. — Le local approprié en 1690 à l'Hôpital des incurables offrait de sérieux inconvénients ; on ne fit pas en vain appel à la générosité de Jacques-Ignace. Il s'empessa d'offrir une maison spacieuse qui se trouva bientôt appropriée. Mais cette nouvelle institution était encore loin de suffire aux besoins les plus urgents d'une ville de l'importance de Liège. Jean-Ernest compléta l'œuvre de son frère. Ce chanoine avait acheté, dans la rue du Vert-Bois, deux vastes maisons et un grand terrain dans le but d'y installer les Oratoriens. Le chapitre de la cathédrale s'étant opposé à ce projet, Jean-Ernest par codicille du 25 mars 1701, légua cet immeuble, en commun, aux *Incurables* et aux *Repenties* ; il laissa en sus, aux premiers, une rente de 3,000 fls. pour l'entretien des sœurs hospitalières et un capital de 50,000 fls. pour la construction d'une infirmerie. Le 21 août 1705, ou prit possession de cet établissement qui est encore aujourd'hui l'*Hospice des femmes incurables*. Jacques-Ignace étant rentré en possession de la maison que les incurables venaient d'abandonner, en fit donation le 21 octobre 1706 aux *Enfants de la bonne volonté* (orphelins). Un portrait de Jean-Ernest, sculpté en relief dans un médaillon, se voit au dessus de la porte d'entrée de l'hospice de la rue du Vert-Bois. Le fronton de l'église des Conceptionnistes en Bèche, éditée en grande partie au moyen des libéralités

de Jacques-Ignace, était aussi orné de ses armes.

La famille De Chokier a encore compté, sous les noms de *de Chokier Surlet*, *de Surlet de Chokier*, ou *de Surlet*, plusieurs de ses membres dans les charges civiles et religieuses importantes de la principauté de Liège. Nous citerons :

I. CHOKIER (*Jacques DE*), membre du tribunal des échevins et bourgmestre de Liège en 1570. C'est à propos de son élection que le conseil de la Cité et le peuple assemblé décidèrent qu'il y avait incompatibilité entre la charge d'échevin et la dignité de bourgmestre. Gérard de Groesbeek cassa ce recès et le déclara nul, comme ayant été porté sans son intervention. L'affaire, portée devant la Chambre impériale de Spire, donna lieu à un procès célèbre dans les annales liégeoises.

II. CHOKIER (*Louis DE*) licencié en droits, membre du conseil ordinaire, bourgmestre de Liège en 1592, 1596, 1603 et 1612, naquit à Liège en 1549 et y mourut le 8 mars 1624. La troisième élection de De Chokier (1603) est la dernière qui se soit faite d'après le règlement de Jean de Heinsberg, en vigueur depuis 1424.

III. CHOKIER (*Erasmé DE*), avocat et bourgmestre de Liège en 1622. Son nom figure dans l'histoire locale à propos des divisions qui troublèrent la Cité en 1629. Le mont-de-piété a été établi à Liège sous sa magistrature.

IV. CHOKIER (*Jean-Frédéric DE*), chanoine de Namur, prévôt de la collégiale de Notre-Dame à Walcourt, chanoine de Saint-Jean à Liège, puis chanoine de la cathédrale de Saint-Lambert (1634), mourut subitement à Liège le 15 mars 1635. Il avait pris ses licences à Louvain. « J.-F. de Chokier, dit Abry, a écrit beaucoup de choses qui n'ont pas paru de son temps, car il mourut jeune, travaillant à éditer un nouveau bréviaire pour son église. Il fit aussi ce dévot livre intitulé *Enchiridion*, imprimé après sa mort. » Le *Breviarium Leodiense* dont parle Abry parut en 1636, de même que l'*Enchiridion precationum et litaniarum per singulas dies hebdomadæ distributum*. Leodii, Ouwerx, in - 12. Bonaventure

Dernoy, frère mineur, en donna une édition augmentée en 1678 et une traduction française en 1681. — De Villenfagne se trompe lorsqu'il avance que Jean-Frédéric de Chokier a occupé les fonctions de vicaire-général du diocèse de Liège.

V. CHOKIER (*Jacques DE*) ou de *Chokier de Surlet* acheva ses études à Louvain et prit à Reims le brevet de docteur en droit civil et canonique. De retour à Liège en 1623, il se fit d'abord recevoir avocat, puis successivement chanoine de Saint-Jean, chanoine de la cathédrale le 16 octobre 1636 et écolâtre le 7 octobre 1641. Il mourut jeune le 14 février 1644. Il avait été nommé (août 1634), avec le suffragant de Liège et le vicaire-général du diocèse, membre de la commission chargée de rassembler les éléments nécessaires à l'instruction du procès de béatification de l'évêque Notger, dont le corps venait d'être retrouvé à Saint-Jean. On sait que les éléments recueillis furent jugés insuffisants.

VI. CHOKIER (*Gilles-François DE*), baron de Surlet, prit ses licences à Reims après avoir fait ses études à Cologne. Il devint successivement chanoine de Ciney et de Saint-Paul à Liège, chanoine de la cathédrale de Saint-Lambert (1639), archidiacre d'Ardenne et official (1648), prévôt de Sainte-Croix puis de Saint-Barthélémi (1653). G.-F. de Chokier mourut à Liège le 2 décembre 1681. Il fit construire à ses frais, vers 1663, sur les plans de Jean Dorey, l'église et les cloîtres du couvent des capucins au faubourg de Sainte-Marguerite. Il commanda à différents artistes liégeois, notamment à Henri Flémalle, des objets d'art destinés à orner cet édifice. Lors de son élévation à la dignité de prévôt de Saint-Barthélémi, il avait déjà fait don de plusieurs œuvres de cet habile ciseleur au trésor de la collégiale. — Nommé official de Liège en 1648, par une fraction du chapitre cathédral, G.-F. de Chokier prit dans le recès officiel le titre de *noble* et le nom de *De Surlet*. Les autres tréfonciers, alors réfugiés à Huy, protestèrent, par l'écrit suivant, tant contre la validité de cette élection

que contre les qualifications que se donnait le nouvel official : *Protestationes Capituli Leodiensis : Cum subjuncta illis arbore et designatione diversitatis nobiliss prosopie de Surlet a familia de Chokier*. Leodii, 1649, in-4<sup>o</sup> de 14 pages et 2 tableaux. De Chokier répondit par une *Brefve démonstration de la noble et ancienne maison de Surlet et de Chokier*. Liège, Ouvrux, 1649, in-4<sup>o</sup> de 9 f. et 1 tableau.

VII. CHOKIER (*François-Érasme DE*) baron de Surlet, frère du précédent, licencié en théologie, d'abord chanoine de Tongres, puis chanoine de la cathédrale de Saint-Lambert (1646), mort à Liège le 10 juillet 1699. Il fut inhumé dans l'église des Minimes qu'il avait fait bâtir en 1635 ou 1695, sur les plans de Jean Roveye. De Chokier donna une somme de 15,000 écus pour l'édification de cet édifice qui, en son genre, passait « pour l'un des plus beaux morceaux d'architecture de la ville. » Les hospices de Liège ont inscrit le nom de François Érasme au tableau de leurs bienfaiteurs.

VIII. CHOKIER (*Arnold-Nicolas DE*), Jurisconsulte, bourgmestre de Liège en 1718, a contribué à faire orner l'hôtel de ville de plusieurs des peintures et des sculptures que l'on y voit encore aujourd'hui. Il fut anobli le 5 juillet 1745 et mourut le 24 juillet 1747. Ul. Capitaine.

Manuscrit du héraut d'armes Lefort. — Délébrations du chapitre de St-Lambert. — Abrý, *Les Hommes illustres*. — Ernst, *Tableau des suffragans*. — Vanden Steen, *Histoire de la cathédrale de St-Lambert*. — M. F. Macors, *le Bulletin communal*. — Notes de M. S. Bormans. — Valère André, *Bibl. Belgica*. — Loyens, *Recueil héraldique*. — De Villenfagne, *Mélanges*, 1810. — Becdelièvre, *Biog. liégeoise*.

CHOQUET (*François-Hyacinthe*) ou CHOQUETIUS, hagiographe, écrivain ecclésiastique, né à Lille (ancienne Flandre), vers 1580, mort à Anvers, le 6 février 1645. Il entra assez jeune dans l'ordre de Saint-Dominique et prononça ses vœux au couvent d'Anvers. Le père Inigo ou Ignace de Brizuela, confesseur de l'archiduc Albert, appréciant les excellentes qualités et la vive intelligence de Choquet, le prit en affection et l'engagea de faire son cours de théologie à l'université de Salamanque, qui jouissait à cette époque d'une grande réputation.

Revenu d'Espagne, ses supérieurs le nommèrent second régent de l'étude au couvent de Louvain, en 1608, emploi qu'il garda jusqu'en 1616, bien que professant en même temps la philosophie aux religieux de son ordre; on lui confia ensuite la chaire de théologie. En 1611, il se rendit à Paris et y soutint pendant la tenue du chapitre général, des thèses de théologie, ce qu'il fit avec tant d'honneur, que le P. Augustin Galamini, général des Dominicains et depuis cardinal, lui décerna le titre de maître en théologie. Le 28 juillet 1615, il obtint le bonnet de docteur de la faculté de Douai, devint quelque temps après premier régent de l'étude au couvent de cette ville, et, tout en exerçant ces fonctions, donna ses soins à l'érection du collège de Saint-Thomas d'Aquin. Le père Choquet refusa les emplois qu'on lui offrit dans la suite, se contentant d'être trois fois définitiveur aux chapitres de sa province. Il enseigna aussi à Douai et à Anvers.

Ce religieux, fort laborieux et instruit, était, malheureusement, trop crédule et trop prévenu en faveur de son ordre : on en trouve mainte preuve dans le corps de ses ouvrages. On lui doit : 1<sup>o</sup> *Laudatio virtutis et sapientiae D. Thomae Aquinatis*. Duaci, 1618. — 2<sup>o</sup> *Sancti Belgii ordinis Praedicatorum*. Duaci, B. Bellere, 1618, in-12, avec des estampes en taille douce. Une édition française de ce livre fut publiée par le même imprimeur, sous ce titre : *Actions mémorables des PP. Dominicains qui ont fleuri aux Pays-Bas*; elle renferme les mêmes gravures. Cette traduction est faite par le P. Jean de Nœuwirelle : une autre, en flamand, est due au P. Léonard Janssen-Boy. Ce livre comprend un grand nombre de faits apocryphes. Il composa encore d'autres opuscules, dont on trouve la nomenclature dans Paquot. Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XV. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. 1<sup>er</sup>, p. 497. — Quetif, *Scriptores ordinis praedicatorum*, t. II, p. 542. — De Jonghe, *Belgium dominicanum*, p. 250.

**CHRISTIAN** (*Gérard-Joseph*), fils de Nic.-Phil. et de Marie-Elisabeth Haulen, né à Vierriers en novembre 1776 et décédé à Argenteuil, près Paris, le 18 juin

1832, parcourut une carrière distinguée comme mathématicien et technologiste. Il obtint, en 1798, à la suite d'un concours, la chaire de physique et de chimie à l'athénée de Bruxelles et, au dire de Beccelièvre, enseigna les mathématiques et la chimie à l'école centrale du département de Sambre-et-Meuse. Quoiqu'il en soit, il fut nommé en 1816 directeur du Conservatoire des arts et métiers à Paris et conserva cette haute position jusqu'en 1829, en s'attirant les sympathies générales par l'affabilité de son caractère et par ses publications. Charles X l'avait décoré de la Légion d'honneur. Un grand nombre de belges brillaient alors à Paris parmi les savants et les artistes : on peut citer Brizé-Fradin, P.-H. Nysten, E.-G. Robertson, Grétry, Van Praet, Blondeau, Despretz, etc. — Molard, qui avait précédé Christian dans la direction du Conservatoire des arts et métiers, avait fondé un recueil périodique inspiré par ses fonctions et intitulé *Description des Machines et des procédés spécifiés dans les brevets d'invention dont la durée est expirée*. Cette publication, dont un seul volume avait paru, fut continuée par Christian, qui en donna douze autres volumes jusqu'en 1829 (13 vol. in-4<sup>o</sup> avec 390 planches, Paris, M<sup>me</sup> Huzard, 1812-1829); elle fut remplacée alors par un autre ouvrage plus général sous le titre de *Plan de technomanie*. Son œuvre principale, publiée en 1822, est un *Traité de mécanique industrielle ou exposé de la science de la mécanique déduite de l'expérience et de l'observation* (Paris, Bachelier, 1822, 3 vol. in-4<sup>o</sup> et atlas de 60 pages doubles). Cet ouvrage a été écrit pour les manufacturiers qui ont besoin de connaître les machines et le parti qu'on en peut tirer sans faire usage des formules mathématiques. M. Ad. Quételet, appréciateur bien compétent en ces matières, en a donné une courte et substantielle analyse.

On cite encore, du même auteur : 1<sup>o</sup> *Des impositions et de leur influence sur l'industrie agricole, manufacturière et commerciale et sur la prospérité publique*. Paris, Ve Coureier, 1814, in-8<sup>o</sup>; 2<sup>o</sup> *Instruction pour les gens de la campagne sur la manière de préparer le lin et le chanvre*

sans rouissage. Paris, M<sup>me</sup> Huzard, 1820, in-4o avec 6 planches.

Il a aussi rédigé une revue mensuelle intitulée : *l'Industriel*. Edouard Morren.

De Beedelievre, *Biographie liégeoise*, II, 718.— Ad. Quelelet, *Histoire des sciences mathématiques*, p. 516.

**CHRISTINE** (*Marie-Christine*), archiduchesse d'Autriche, quatrième enfant de l'impératrice Marie-Thérèse et de l'empereur François de Lorraine, naquit à Vienne le 13 mai 1742. Elle reçut une instruction brillante et solide : elle parla très-bien l'italien et le français, écrivit correctement l'anglais, dessinait et peignait avec talent. En 1760, Christine ayant atteint sa dix-huitième année, l'impératrice-reine forma sa maison. Vers cette époque vinrent deux fois à Vienne les princes Albert et Clément, issus du mariage de Frédéric III, électeur de Saxe et roi de Pologne, avec Marie-Josèphe, fille de l'empereur Joseph I<sup>er</sup>. Tous deux servaient dans l'armée autrichienne où Albert avait le grade de lieutenant-feld-maréchal. Dès son apparition à la cour impériale, il avait fait une vive impression sur le cœur de la jeune archiduchesse. Le 8 avril 1766, ils furent unis, dans la chapelle de la cour, à Vienne, par l'évêque de Freisingen (Clément de Saxe, frère d'Albert). Christine reçut à cette occasion le duché de Teschen, qui était un fief de la couronne de Bohême, et elle prit conjointement avec son époux le nom et les armes de ce grand domaine. En outre, Albert avait été nommé capitaine-général et gouverneur de la Hongrie. Ils résidèrent à Presbourg de 1766 à 1775. L'année suivante, ils parcoururent l'Italie entière ; puis, sans délaissier entièrement la Hongrie, ils séjournèrent plus fréquemment à Vienne et à Schœnbrunn.

Par des lettres patentes du 20 août 1780, l'impératrice Marie-Thérèse conféra le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens à sa fille Christine et à son époux, Albert de Saxe-Teschen. Trois mois après, le 29 novembre, Joseph II montait sur le trône. L'archiduchesse, qui avait besoin d'argent et qui ne pouvait en obtenir du nouveau souverain, aurait résigné le gouvernement

des Pays-Bas si le grand duc Léopold ne lui avait avancé deux cent mille florins. Le 3 juin 1781, Christine et Albert partirent de Vienne et, le 10 juillet, firent leur entrée à Bruxelles, où leur arrivée fut célébrée par des fêtes magnifiques. Le mois suivant, ils visitèrent les autres villes ; partout ils furent accueillis avec allégresse. De 1781 à 1786 ils menèrent en Belgique une existence heureuse. Leur cour était brillante. Christine indiquait l'emploi de son temps dans une de ses lettres de 1783 : « Pendant » le carnaval il y a chaque lundi bal chez » moi. La société est nombreuse et l'es- » pace trop restreint. Le bal commence » à cinq heures et demie et finit à neuf » heures par un souper. On n'est pas » accoutumé ici à veiller plus longtemps. » Trois fois par semaine il y a grand » dîner. Les heures, où nous sommes » seuls, me sont les plus agréables. Je » travaille, j'écris, et lis tous les jours. » Le soir je suis toujours seule avec mon » mari et nous faisons une partie. » Ne se plaisant point dans les vastes et anciens domaines de Tervueren et de Mariemont, l'archiduchesse voulut posséder une résidence particulière près de Bruxelles. « La situation du coteau de Laeken lui plut ; l'air pur qu'on y respire, la proximité du canal, tout l'enchantait. Cette princesse prit la résolution d'y faire élever un palais. M. de Montoyer, architecte de la cour, donna un plan qui fut adopté ; il en dirigea l'exécution. Les travaux commencèrent en 1784. Des jardins d'un goût exquis semblaient être créés par la main des fées ; ce qui en augmentait encore le charme, c'est qu'ils étaient ouverts à tout le monde (1). »

Pendant tout l'hiver de 1785-1786, Christine et Albert séjournèrent à Vienne. Mais ce ne fut qu'au moment de leur départ que Joseph II les entretint des plans de réforme qu'il avait conçus pour les Pays-Bas : il exigeait que les gouverneurs-généraux fussent les exécuteurs passifs de ses desseins. Pendant l'été de 1786 ils firent un long voyage en France

(1) Bruxelles, le palais de Laeken et Tervueren, par un vieux Belge, p. 106.

et emportèrent les plus agréables souvenirs de leur séjour à Versailles. Lorsque, au mois de septembre, ils repassèrent la frontière, ils se trouvèrent au milieu d'un peuple irrité contre les innovations de l'empereur. Cette exaspération fut portée au comble par de nouveaux décrets prescrivant la réorganisation de l'administration générale et des tribunaux. Une lutte paraissait imminente lorsque les gouverneurs-généraux, effrayés, suspendirent, le 28 mai 1787, la réorganisation politique et judiciaire. Joseph II les manda à Vienne, blâma leur condescendance, et refusa de ratifier les concessions qu'ils avaient faites avant que toutes choses eussent été remises en l'état où elles étaient le 1<sup>er</sup> avril 1787. Le 29 janvier suivant, les gouverneurs-généraux étaient de retour à Bruxelles. Si Joseph II avait donné plus de pouvoir à sa sœur et à son beau-frère, il est possible qu'ils eussent prévenu une rupture complète avec les États de Brabant, dont l'influence sur la multitude était redoutable. Mais l'empereur avait de fait remis toute l'autorité au comte Ferdinand de Trauttmansdorff, son ministre plénipotentiaire, et au commandant de l'armée, le général Richard d'Alton. Mal conseillé, il ne recula point devant un coup d'État. Le 18 juin 1789, les États de Brabant furent dissous par la force, et la constitution (*Joyeuse entrée*) supprimée. C'était donner le signal d'un soulèvement général. Le 18 novembre, à quatre heures du matin, les gouverneurs-généraux quittèrent Bruxelles. Christine n'avait cédé qu'aux instances, aux obsessions du comte de Trauttmansdorff. Elle n'avait pas pris la fuite, comme on l'avait prétendu, écrivait-elle à son frère (le grand duc de Toscane), mais elle avait dû se soumettre aux injonctions qui lui étaient faites par le ministre, au nom de l'empereur. Elle se retira à Bonn où son autre frère, l'électeur de Cologne, lui avait cédé sa maison de Poppelsdorf.

A la mort de Joseph II, l'archiduchesse Christine fit connaître aux Pays-Bas les vœux conciliants du nouveau souverain. Elle assista ensuite au couronnement de celui-ci, devenu l'empereur Léopold II.

Christine avait toujours eu une véritable prédilection pour l'ancien grand duc de Toscane. Elle lui en donna une nouvelle preuve. Dans une entrevue qu'ils eurent à Aschaffenburg, Christine, qui n'avait pas d'enfants, manifesta l'intention d'adopter l'archiduc Charles, troisième fils de l'empereur. Léopold accueillit la demande de l'archiduchesse et voulut de plus que l'archiduc, alors âgé de dix-neuf ans, accompagnât sa tante dans les Pays-Bas comme futur gouverneur.

Le 15 juillet 1791, Christine et Albert firent leur rentrée à Bruxelles. Ils ne furent pas accueillis avec cette allégresse qui avait marqué leur avènement dix années auparavant. L'archiduchesse ne dissimulait point son ressentiment contre le parti qui avait dominé dans la dernière révolution; elle se montrait profondément ulcérée contre Vandernoot et ses adhérents, tandis qu'elle s'efforçait de se concilier leurs adversaires, les *Fonckistes*. Mais ceux-ci se défiaient également du gouvernement autrichien. Le 1<sup>er</sup> mars 1792, François II monte sur le trône, et bientôt Louis XVI déclare la guerre au roi de Hongrie et de Bohême. Le duc de Saxe-Teschchen prend le commandement de l'armée des Pays-Bas; le 6 novembre, il est battu à Jemmapes, et, trois jours après, Christine est de nouveau obligée de quitter Bruxelles. Elle se retire à Munster, puis à Vienne, où elle se fixe définitivement, après avoir, en 1793 et 1794, habité Dresde et Heidelberg. La guerre l'ayant presque ruinée, François II mit un hôtel à sa disposition et lui alloua une pension de trois cent quatre-vingt-cinq mille florins.

En 1798, le duc Albert installa sa femme, malade depuis longtemps, dans le palais du prince de Kaunitz, au faubourg de Mariahilf, résidence charmante, d'où l'on domine un vaste et splendide horizon. Ce fut là que l'archiduchesse Christine s'éteignit paisiblement, le 24 juin. Le duc de Saxe-Teschchen voulut honorer la mémoire d'une compagne, qui s'était signalée par son attachement exemplaire et un rare dévouement. Il fit ériger par Canova, dans l'église des Augustins, à Vienne, un mausolée destiné à perpétuer

sa reconnaissance et ses regrets. C'est une des œuvres les plus remarquables du célèbre statuaire.

Th. Juste.

W. Coxé, *Histoire de la Maison d'Autriche*, t. V. — Adam Wolf, *Christine, erzhertogin von Oesterreich*, 2. vol. — Th. Juste, *Histoire de l'empereur Joseph II et de la révolution belge de 1790*.

**CHRISTOFORI** (*Denis*) ou **STOFFELS**, évêque de Bruges, né à Anvers vers l'année 1570, mort dans sa ville épiscopale le 6 août 1629. Jeune encore, il fut envoyé à l'université de Louvain pour y faire ses études. Après avoir pris le grade de licencié en théologie, il fut d'abord pourvu d'un bénéfice simple à la cathédrale d'Anvers, et nommé plus tard chanoine et pléban de la collégiale de Saint-Pierre, à Turnhout. Il occupa peu de temps cette position ; à peine l'avait-il depuis six mois, qu'il renonça à sa prébende avec l'intention de se rendre à Rome afin d'assister à la célébration du jubilé de l'année sainte 1600. Arrivé dans la ville éternelle, il s'attacha au cardinal Bellarmín, qui le nomma son chapelain et son secrétaire. Le pieux prélat l'emmena avec lui, lorsqu'il se rendit à Capoue pour y occuper le siège archiepiscopal. Cependant Christofori ne demeura pas longtemps dans cette ville ; le 20 avril 1604 il la quitta pour aller à Bruges, où le Souverain Pontife Clément VIII lui avait conféré, en 1602, un canonicat à la cathédrale. En 1607, il fut nommé écolâtre du chapitre. La même année, il accompagna l'évêque de Bruges au troisième concile provincial de Malines, et remplit les fonctions de secrétaire de cette assemblée. Après la célébration du concile, les évêques l'envoyèrent à Rome pour obtenir la confirmation des décrets qui avaient été rendus. Son activité et ses talents triomphèrent, en peu de temps, de toutes les difficultés qu'il rencontra dans sa mission, et, dès le 5 juin de l'année suivante, il était de retour à Malines, porteur d'un bref de Paul V, confirmant le concile. Celui-ci allait être publié, lorsque le conseil de Brabant s'opposa à cette publication à cause des décrets relatifs à la visite des hôpitaux et d'autres fondations pieuses. Les évêques chargèrent encore Christofori d'aplanir ces difficultés

imprévues et bientôt le différend fut terminé à la grande satisfaction des deux parties.

De retour à Bruges, il fut nommé, en 1611, le premier président et professeur du séminaire que l'évêque De Rodon venait de fonder, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1617, lorsqu'il fut promu, par les archiducs Albert et Isabelle, à la dignité de doyen du chapitre et député, peu après, aux États de Flandre par le clergé de la province. Les talents dont il avait fait preuve dans toutes les circonstances ne purent manquer d'attirer sur lui les regards des archiducs. Aussi, lorsqu'Antoine Triest eut été transféré en 1622, du siège épiscopal de Bruges à celui de Gand, le désignèrent-ils comme son successeur. Sa nomination à l'évêché de Bruges fut confirmée par le pape Grégoire XV, et, le 25 mai 1623, il fut sacré dans sa cathédrale par l'archevêque Boonen, assisté des évêques d'Ypres et de Gand.

Pendant les sept ans qu'il administra son diocèse, il ne cessa de se distinguer par son zèle, sa prudence, et se montra toujours le défenseur des droits de l'église, l'ami des pauvres et le protecteur des opprimés. Ce fut pendant qu'il occupait le siège épiscopal que se terminèrent, par une transaction, les difficultés qui s'élevaient entre les évêques de Bruges et les abbés de Ter Doest au sujet des revenus de la mense épiscopale.

Christofori fut enterré dans sa cathédrale, au pied du maître-autel, qu'il avait fait élever, à ses frais, sur les plans de Rubens.

Sa devise était : *Vincit qui patitur*.

Plusieurs lettres de Christofori, écrites à l'occasion des démarches qu'il fit pour obtenir la confirmation et la publication du concile provincial de Malines, ont été publiées par Mgr. De Ram dans le premier volume du *Synodicon Belgicum*. On trouve aussi dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* (II, p. 397, et III, p. 52) un rapport sur l'état du diocèse de Bruges, adressé, en 1628, par Christofori au Souverain Pontife Urbain VIII.

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Belgia christiana*, manuscrit des ar-



ehives de l'archevêché de Malines. — Vande Putte, *Histoire du diocèse de Bruges*. — Van de Velde, *Synopsis monumentorum*, t. III, p. 76<sup>r</sup>.

**CHRISTOPHESEN** (*Pierre*), peintre d'histoire, né à Baerle, au commencement du xve siècle. Voir CRISTUS (*Pierre*).

**CHRISTYN** (*Jean-Baptiste*), jurisconsulte, historien et généalogiste, naquit à Bruxelles en 1622, de Pierre Christyn, écuyer, et de Marie Van den Hove, appartenant à une famille distinguée de Louvain. Après avoir fait ses humanités au collège des Augustins de sa ville natale, il alla étudier le droit à l'université de Douai, où il obtint, en 1651, le grade de licencié. Revenu à Bruxelles, il se fit recevoir parmi les avocats-postulants au conseil de Brabant et ne tarda pas, grâce à son talent, plus encore qu'à ses nombreuses relations de famille, à se procurer une nombreuse clientèle. Mais la vie absorbante et agitée du barreau ne plut pas longtemps au jeune Christyn, qu'une vocation décidée attirait vers les recherches historiques et généalogiques, avec un attrait irrésistible. Suivant l'exemple donné par plusieurs de ses parents, qui avaient été revêtus des charges les plus élevées, il prit le parti d'entrer dans la carrière des emplois publics, espérant y trouver plus de loisirs pour cultiver ses études favorites. En 1660, il devint assesseur du prévôt-général et du Drossart du Brabant, et il remplisit ces fonctions jusqu'en 1667, année où il fut appelé au poste de conseiller et de maître des requêtes ordinaire au Grand Conseil, comme successeur de Jean-Baptiste Salins. En 1671, il entra au conseil privé et y déploya, comme partout ailleurs, un grand amour du travail joint à des connaissances aussi solides que variées. Sa réputation parvint à la cour d'Espagne et lui valut, en 1673, un fauteuil au conseil suprême pour les affaires des Pays-Bas, siégeant à Madrid. On ne sait si Christyn hésitait à accepter cette nouvelle dignité; mais il est certain que, malgré deux invitations qui lui furent adressées par ordre de Charles II, il ne se rendit en Espagne qu'au mois de juin 1675. Décoré de la Toison d'or, il revint en Belgique, l'année suivante, pour se rendre, en qualité de troisième plénipotentiaire

espagnol, au congrès de Nimègue. Il y prit une large part aux négociations qui amenèrent le traité du 17 septembre 1678, sur lequel repose encore une partie du droit public de l'Europe, mais qui imposa de lourds sacrifices à nos provinces (1). La confiance de Christyn dans le traité qui portait sa signature était telle qu'il prit pour devise, avec un empressement qui n'était pas exempt de vanité, un passage du cent quarante-septième Psaume : *Posuit fines tuas pacem*. Mais cette confiance ne fut pas de longue durée. Désirant rester dans sa patrie et ayant repris sa place au conseil privé de Bruxelles, Christyn fut envoyé, en 1681, aux conférences qui se tinrent à Cambrai pour le règlement des difficultés qui avaient surgi au sujet de l'exécution de plusieurs articles du traité. Il acquit bientôt la conviction que Louis XIV, exalté par ses succès antérieurs, ne tarderait pas à exiger de nouvelles concessions de la monarchie espagnole (2). La guerre, en effet, éclata de nouveau, sous prétexte que l'Espagne n'avait pas rempli les obligations qu'elle avait contractées à Nimègue; et ce fut alors que Charles II, par une lettre autographe, pria Christyn de réfuter les arguments que les défenseurs des prétentions françaises empruntaient aux historiens de leurs pays. Il s'acquitta de cette tâche en 1684, par un mémoire intitulé : *La Flandre défendue des fausses prétentions de la France, ou le conseiller Dupuy, historien français, pris dans ses propres filets*. Le roi d'Espagne le récompensa, l'année suivante, en l'appelant au poste élevé de premier intendant du conseil suprême militaire des Pays-Bas catholiques; de plus, par une faveur alors hautement appréciée, Charles II érigea en baronnie la terre de Meerbeek, que Christyn venait d'acheter du comte de La Tour. Enfin, en 1687, il fut

(1) Par ce traité néfaste, la France obtint Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai et le Cambrésis, Cassel, Bavay, Maubeuge et plusieurs autres places fortes qui protégeaient nos provinces méridionales contre l'insatiable ambition de Louis XIV.

(2) Les procès-verbaux de ces conférences se trouvent à la bibliothèque de Cambrai, n° 679 du catalogue de M. A. Leglay.)

créé chancelier de Brabant, dignité que, s'il faut en croire l'historien du traité de Nimègue, il avait longtemps ambitionnée. Ce fut le dernier pas qu'il fit dans sa brillante carrière. Il mourut à Bruxelles, le 25 octobre 1690, et fut inhumé dans l'église des Augustins, où le père Gaspard Désirant, docteur en théologie et professeur d'histoire à l'université de Louvain, prononça son oraison funèbre.

Homme d'état remarquable, jurisculte profond, savant distingué et l'un des premiers généralistes des Pays-Bas, Christyn possédait, de plus, des connaissances littéraires très-étendues, et ce n'est pas tout à fait sans raison que Foppens, avec l'emphase propre aux écrivains belges de son temps, le nomme : *litterarum litteratorumque fautor ac protector, Musarum Gratiarumque delictum* (1). Il a laissé les ouvrages suivants : I. *Jurisprudentia heroica, sive de jure Belgarum circa nobilitatem et insignia*, etc. Bruxelles, Foppens, 1689, 2 vol. in-fol. Cet important traité, qui renferme une foule de curieux détails pour l'histoire de notre pays, s'annonça d'abord par une publication anonyme sous le même titre, mais avec l'indication que ce n'était qu'un *liber prodromus* (Bruxelles, 1663, in-4°). Plus tard, l'ouvrage, considérablement augmenté, orné d'un magnifique frontispice, de blasons, de costumes d'ordres de chevalerie, de seize planches généalogiques doubles, etc., fut réimprimé à Bruxelles, chez Baltazar Vivien (1668, in-f°). L'édition de 1689, qui porte le nom de l'auteur, n'est qu'une reproduction de celle-ci, avec un titre nouveau et une addition de 174 pages, qui porte le titre de *Pars secunda*. De plus, les actes généalogiques des principales familles belges, qui étaient de seize dans les exemplaires de 1668, ont été portés à dix-huit. — II. *Tabula chronologica sive ducum Lotharingæ, Brabantie, Limburgi, etc. et gubernatorum ac archistrategorum eorumdem ducatum et ditionum continua series, a Godefrido (qui a Barba nomen accepit), duce Lotharingæ, etc., usque ad Carolum II, Hisp. et Ind. regem, ducem*

(1) Notice jointe à l'édition de la *Basilica bruxellensis* de 1745.

*Brabantie, etc. Complectens eorum ortus, adventus auspiciatos, tempora regiminis, connubia, fundationes pias, obitus, sepulturas, epitaphia, inscriptiones, elogia, insignia gentilitia, numismata, symbola heroica, etc.* Malines, 1669, in-4°. L'ouvrage fut réimprimé à Cologne, avec quelques changements, en 1675. — III. *Les tombeaux des hommes illustres qui ont paru au conseil privé du roi catholique aux Pays-Bas, depuis son institution de l'an 1517, jusqu'aujourd'hui*. Leyde, 1672, in-12 ; Amsterdam, 1674, in-12. — IV. *S. P. Q. L. sive septem tribus patricie loranienses*. Leyde, 1772, in-12. Item *editio emendatior et auctior usque ad annum 1754*. Louvain, 1754, in-12. — V. *Senatus populique antverpiensis notitia, sive septem tribus patricie antverpienses*. Louvain, 1672, in-12. — VI. *Basilica Bruxellensis sive monumenta antiqua, inscriptiones et cenotaphia aedis DD. Micheli archangelo et Gudula virginis sacra*. Amsterdam (Bruxelles), 1677, in-8°. Jean-François Foppens a publié une nouvelle édition, revue et augmentée, de cet ouvrage, en 1743 (Malines, 1 vol. in-8°), en y joignant une notice sur l'auteur et en mettant à contribution, outre les *Monumenta sepulcralia Brabantie* de Sweet, les manuscrits du héraut d'armes Josse de Peckberge. — VII. *Belgiæ et Burgundiæ gubernatores ac archistrategi, eorumque ortus et series, adventus auspiciati, tempora regiminis, etc.* Cologne, 1675, in-4°. Une troisième édition, *auctior et emendatior*, parut dans la même ville en 1677, in-4°. Christyn, très-hostile à la France, montre, dans ce livre, une grande prédilection pour les Espagnols, sans en excepter le duc d'Albe. — VIII. *Observationes genealogicae et heroicae, sive materiam nobilitatis gentilitiæ, jus insignium et heraldicum complectentes, rerum in curia Brabantie judicatarum exemplis, edictis regis et interpretationibus confirmatae*. Cologne (Bruxelles), 1678, in-4°, publié sans nom d'auteur. Cet ouvrage, qui renferme le droit édictal et la jurisprudence relatifs à la généalogie et à l'héraldique, peut encore aujourd'hui être utilement consulté par ceux qui s'occupent de l'histoire de notre droit national.

— IX. Plusieurs bibliographes attribuent à Christyn la première édition des *Délices des Pays-Bas*, qui parut, sept ans après sa mort, à Bruxelles, chez l'imprimeur De Dobbeleer. F. V. Goethals, si versé dans la connaissance de nos annales littéraires, affirme cependant qu'il n'a rien trouvé qui puisse garantir l'exactitude de cette assertion. A son avis, ce livre populaire qui fut tant de fois réimprimé au dix-huitième siècle, pourrait bien être l'œuvre du juriconsulte Jean-Baptiste (Christyn, neveu du chancelier de Brabant (*Voy. ce nom*). La même opinion a été émise par M. Britz.

J.-J. Thonissen.

Goethals, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique*, t. III — Britz, *Mémoire sur l'ancien droit Belgique*, pp 218 et 219. — *Archives du Nord de la France*, nouv. série, t. V, p. 447. — Kobus et Rivecourt, *Biographisch woordenboek*. — Baron de Reiffenberg, art. biog. publié dans la *Biographie universelle* de Michaux.

**CHRISTYN** (Jean-Baptiste), juriconsulte, neveu du précédent, né à Bruxelles vers 1635, mort dans la même ville en 1707, était fils d'un assesseur à la Cour des comptes et conseiller au Conseil de Brabant. Licencié en droit, il exerçait depuis longtemps la profession d'avocat dans sa ville natale, lorsqu'il fut nommé, en 1697, membre du Conseil de Brabant, avec autorisation spéciale de siéger avec son oncle Libert-François Christyn.

On lui doit les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *Placcaeten, ordonnantien, etc. van Brabant*. Bruxelles, 1664 et 1676, 2 vol. in-f<sup>o</sup>. Ce recueil, commencé par Anselmo, fut continué par Christyn jusqu'en 1675. — 2<sup>o</sup> *Brabands recht, dat is generale costumen van den lande ende hertochdomme van Brabant, mitsgaders van het hertoghdou van Limborgh, stede ende lande van Mechelen, met verscheyde ordonnantien, reglementen, statuten ende manieren van procederen*, etc. Anvers, 1682 et 1683, 2 vol. in-f<sup>o</sup>. — 3<sup>o</sup> *Deckeri dissertationum juris et decisionum libri II, editio altera*. Bruxelles, 1686, 1 vol. in-f<sup>o</sup>. — 4<sup>o</sup> *Consuetudines bruxellenses latine reddita, commentariis et notis illustratae*, etc. *Accedunt consuetudines enria feudalis Brabantia*. Bruxelles, 1689, 2 vol. in-8<sup>o</sup>. C'est l'ouvrage le plus important de Christyn et celui qui

fit sa réputation parmi les juriconsultes belges de son temps. Il y déploie constamment une connaissance approfondie de toutes les parties de notre ancien droit coutumier. — 5<sup>o</sup> *Traité des droits honorifiques des seigneurs dans les églises, par feu Maréchal, avocat au parlement de Paris, avec un traité du droit de patronage, de la présentation aux bénéfices, etc., un traité des dixmes, par les avocats Denis, Simon et Danty, ... augmenté de six sentences rendues au Conseil de Brabant, en matière de droits honorifiques, par le conseiller J.-B. Christyn*. Paris, 1726, 2 vol. in-4<sup>o</sup>.

Nous avons déjà dit que Goethals et Britz attribuent à notre auteur la première édition des *Délices des Pays-Bas* (1). On lui attribue encore un commentaire manuscrit de la coutume de Bruxelles, intitulé *Notab. ad consuetudines bruxellenses* (manuscrit n<sup>o</sup> 13, 451 de la Bibliothèque royale); mais Britz fait observer avec raison que ce commentaire ne saurait être de Christyn, puisque l'auteur y parle d'une saisie faite sur son ordre en 1721.

J.-J. Thonissen.

Britz, *Mémoire sur l'ancien droit belge*. — Reiffenberg, *Biographie* du chancelier Christyn, dans la *Biographie universelle* de Michaux.

**CHRISTYN** (Libert-François), juriconsulte, frère du chancelier et oncle du précédent, naquit à Bruxelles le 29 juin 1639, et y décéda le 10 juin 1717. Après avoir pratiqué le droit avec succès, le crédit de sa famille lui procura, en 1672, une nomination de conseiller surnuméraire au Conseil de Brabant, avec désignation pour le premier fauteuil vacant. Devenu bientôt conseiller titulaire, il eut le bonheur de voir ajouter à cette dignité celle de membre de l'Amirauté suprême et de vice-chancelier de Brabant. On peut supposer qu'il sut habilement exploiter le crédit de son frère à la Cour de Madrid; car, étant déjà seigneur de Banterssem, de Loevene et de Nederheim, il obtint de Charles II, par lettres patentes du 1<sup>er</sup> avril 1690, le titre de vicomte de Tervuren.

(1. Voy. ci-dessus, p. 109.

Sans posséder l'esprit éminent et les vastes connaissances de son frère, Libert Christyn était loin d'être dépourvu de mérite. Il recueillit un grand nombre de diplômes, de chartes et de traités de paix, qu'il mit généreusement à la disposition de l'éditeur du *Corps diplomatique*, qui l'en remercia avec effusion, dans la préface de ce vaste recueil. Il publia, en outre, les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *Tractatus Ph. Bugnyon de Legibus abrogatis et inusitatis in regno Franciæ, cum additionibus L.-F. Christyn*. Bruxelles, 1677, in-4<sup>o</sup>. En adaptant ce livre à la législation de notre pays, Christyn rendit aux juges et aux praticiens un service signalé. A une époque où l'usage jouait un rôle prépondérant dans toutes les parties du droit, les questions concernant les lois abrogées ou tombées en désuétude se présentaient sans cesse devant tous les tribunaux du pays. — 2<sup>o</sup> *L'Anti-Tribonien ou discours pour l'étude des lois de François Hotman*. Bruxelles, 1681, in-4<sup>o</sup>, sous le voile de l'anonymie. Il prépara, en outre, une édition des œuvres des juriconsultes hollandais Frédéric et Joseph Van de Sande, qui fut publiée en 1721, quatre ans après sa mort (*Omnia opera juridica D.-J. et F. a Sande*. In-f<sup>o</sup>).

J.-J. Thonissen.

Eritz, *Mémoire sur l'ancien droit belge*. — Goethals, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique*, t. IV. — Reiffenberg, *Biographie du chancelier Christyn*, dans la *Biographie universelle* de Michaux.

**CHRISTYNEN** (*Paul van*) ou **CHRISTINAËUS**, juriconsulte, seigneur de Bucken, Beyssem et Assent, né à Malines le 25 octobre 1553, mort dans la même ville le 6 octobre 1631, appartenait, par son père Pierre van Christynen et sa mère Jeanne van Candriesch, aux familles les plus illustres de la ville de Malines. Jeune encore, il se rendit en Italie, où il fréquenta successivement les cours de droit dans plusieurs universités. Revenu en Belgique avec le titre de docteur-ès-droits il s'attacha comme avocat au Grand Conseil de Malines. En 1585, il fut nommé *pensionnaire* ou syndic de sa ville natale, et occupa cette position jusqu'en 1622, lorsque son âge avancé l'engagea à résigner ses fonctions en fa-

veur de son fils SÉBASTIEN. Il consacra le reste de sa vie à des travaux littéraires et ce fut alors qu'il mit la dernière main à son grand ouvrage sur les arrêts des cours suprêmes de Belgique, publié l'année même qui suivit sa mort.

On a de lui les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *In leges municipales civium Mechliniensium... notæ seu commentationes*. Antverpiæ, typis Hieronymi Verdussii, 1625; vol. in-4. Ce commentaire fut réimprimé chez le même éditeur en 1642, 1657 et 1671 dans le format in-folio, avec des notes et des améliorations dues au fils de l'auteur, Sébastien van Christynen; 2<sup>o</sup> *Practicarum questionum rerumque in supremis Belgarum curiis actarum et observatarum decisiones*. Antverpiæ, Verdussen, 1632, 6 vol. in-fol. De nouvelles éditions de cet ouvrage, corrigées et augmentées par le fils de l'auteur, parurent chez Verdussen, à Anvers, en 1636, 1661 et 1671. Il fut également réimprimé en Allemagne, à Erfurt, avec des additions considérables, comme l'annonce le titre même de cette édition, où on lit : *Demum recognitum, à mendis purgatum, variisque animadversionibus et præjudiciis celebratissimorum Jurconsultorum et collegiorum juridicorum locupletatum, opera et cura TOBIE JACOBI REINHARTI, Academicæ Erfordiensis rectoris*, etc.; Erfordiæ, apud Carolum Jungnicolium, 1734, in-fol.

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 491.

**CIROUET**. Voir XHROUET.

**CIERMANS** (*Jean*), mathématicien, né à Bois-le-Duc, dans le Brabant septentrional : on ne connaît pas l'époque de sa naissance, mais on sait qu'il entra dans l'ordre des jésuites en 1619. Il prit ses grades scientifiques à l'Université de Louvain et publia, dans la même ville, son premier ouvrage en 1624, sous le titre : *Theoremata mathematica scientiæ staticæ de deductu ponderum per planitiem rectâ et obliquè horizontem decessantem, defendenda ac demonstranda in Collegio societatis Jesu Lovanii, a Joanne Ciermans ducissilico, præside R. P. Gregorio a S. Vincentio Math. profess. : ejusdem societatis religiosi, die 29 julii post*

*meridiem, anno 1624, in-4o.* On trouve à la fin de cet écrit, composé de 23 feuillets, cette indication : *Lovanii, typis Henrici Hastenii.*

Les jésuites avaient, à la même époque, un établissement d'enseignement qui, pendant plus d'un siècle, jouit de la plus grande réputation et qui faisait une espèce de concurrence à l'Université de Louvain. Ciermans y fut également employé et s'y fit remarquer à côté de plusieurs de ses confrères les plus distingués appartenant au même ordre.

Il publia, en 1640, un ouvrage assez curieux, sous format petit in-folio, et qui traitait de divers points de la science. L'ouvrage fait avec un certain luxe portait pour titre : *Disciplinæ mathematicæ traditæ anno institutæ Societatis Jesu seculari a P. Joanne Ciermans Spc. Jesu, matheseos professore.* Cet ouvrage, partagé en douze parties, traitait des douze mois de l'année, en commençant par octobre, pour rappeler probablement l'année scolaire. Chaque chapitre renferme trois gravures, excepté le dernier, qui n'en contient que deux; mais, par compensation, le titre de l'ouvrage en offre une image emblématique. Les figures de chaque mois, formant une demi-page, en retracent les principaux travaux; elles sont dessinées avec soin par Ph. Fruitiert et gravées par Jac. Neefs.

Si l'on pouvait suivre les idées de l'auteur, le cours scientifique serait terminé en moins d'une année. Le premier chapitre, par exemple, est consacré à la géométrie : *Annus secularis consecrans primum GEOMETRIÆ quod hujus elementa (de ejus dignitate nihil ut dicam) ad ceteras disciplinas mathematicas, aditum aperiant : quæ ne, ut solent principia, difficultate incipientibus terreant, facillioribus demonstrationibus et novo ordine illustramus.* Ce ne sont pas des démonstrations que donne l'auteur, ce sont à peine quelques indications insuffisantes. Voici, du reste, comment son ouvrage se divise : octobre, géométrie; novembre, arithmétique; décembre, optique; janvier, statique; février, hydrostatique; mars, nautique; avril, architectonique; mai, polémique; juin, machines de guerre;

juillet, géographique; août, astronomie; septembre, chronologie. De sorte qu'en un an l'élève a parcouru tout le champ des mathématiques et de ses applications. Cette exposition rapide contraste avec la marche savante et développée de Grégoire de Saint-Vincent; mais il convient d'ajouter que le but de Ciermans n'était pas le même que celui du savant géomètre brugeois. Notre auteur, dans le cours qu'il donnait aux jeunes gens destinés à l'art militaire, n'avait en vue que d'offrir un aperçu de l'état des sciences et non d'approfondir des connaissances nécessaires aux hommes d'étude : *Hæc de disciplinis mathematicis positiones, dit-il au commencement de son livre, quamvis diversæ bellum tamen spectant omnes; quod hoc eorum, quos erudiendos habebam, serè esset studium: idè de geometricis, arithmetis, et opticis elementis præmissa nonnulla, de staticis plura; geographia et astronomia, quia hisce etiam sua in bello est utilitas, non omisso. Singulas autem partes pro materie ubertate tracto paucis.* On voit, en effet, dans beaucoup de traités de cette époque, que les connaissances militaires étaient enseignées dans des établissements religieux, où l'on ne s'attendrait guère à les trouver.

L'auteur de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* cite, dans son premier volume, l'ouvrage que je viens d'apprécier, sans qu'il ait eu l'occasion de l'examiner; mais il mentionne en même temps un livre, qui n'en est que la reproduction ou peut-être, l'ouvrage lui-même avec un simple changement de titre. On lit en effet : *Annus positionum mathematicarum, quas defendit ac demonstravit Perill. Dom. D. Wolfgangus Philippus Jacobus Unversagt Baro de Ebenfurt. Præsidi R. P. Joann. Ciermans Societatis Jesu, math. professore Lovanii in collegio Societatis Jesu, anno 1641, in-fol., avec figures sur cuivre gravées par Jac. Neefs, sur les dessins de Ph. Fruitiert.* Seulement alors, il faudrait admettre que si l'ouvrage est bien effectivement de Jean Ciermans, qui était président, il fut soutenu et défendu par Wolfgangus.

Pendant son séjour à Louvain, le

P. Ciermans, dont l'érudition paraissait très-étendue, adressa à Descartes quelques observations sur la géométrie, ainsi que sur les météores et les couleurs de l'arc-en-ciel; et il le fit avec assez de convenance et de savoir pour que le philosophe daignât lui répondre. Clerse-lier, avocat au parlement de Paris, à qui l'on doit plusieurs écrits sur Descartes, a donné, dans le premier volume des lettres de ce philosophe, la réponse aux objections qui lui avaient été faites.

Plus tard, Ciermans négligea les études mathématiques; et, sur sa demande, ses supérieurs l'envoyèrent en Chine en qualité de missionnaire. Mais sa santé ne lui permit pas d'accomplir sa résolution; il mourut en Portugal pendant qu'il s'occupait des dispositions nécessaires pour ce long voyage.

A. Quetelet.

**CINGÉTORIG** et **INDUTIONAR**, chefs gaulois. L'an 53 avant Jésus-Christ. Les Tréviriens comptèrent toujours parmi les populations belges qui répugnaient le plus à se courber sous la domination romaine. Cependant on les vit, dès l'arrivée de César dans les Gaules, s'empresse de se mettre sous sa protection; mais ce ne fut que pour se garantir eux-mêmes des attaques des hordes germaniques qui infestaient la rive gauche du Rhin. (César, de *Bello Gallic.* lib. I, cap. 37.) Plus tard on les vit non-seulement s'abstenir de prendre part à la coalition des Nerviens, des Ambians et des Veromandes, mais fournir même au conquérant un corps auxiliaire de cavalerie destiné à combattre, sur les bords de la Sambre, leurs propres frères de race. (César. lib. II, cap. 24.) Toutefois ils ne purent gagner entièrement sa confiance. Au contraire celle-ci diminuait à mesure que la conquête faisait des progrès dans nos provinces. En effet, dès l'an 55 (avant Jésus-Christ) César jugea nécessaire de charger un de ses lieutenants, Labiénus, d'observer la Trévirie pendant que lui-même allait entreprendre de soumettre les Venètes, pour chercher ensuite à réduire les Morins et les Ménapiens, inaccessibles jusqu'alors dans leurs forêts et dans leurs marécages. (César, lib. III, cap. 11, 38 et 39.) Il avait

des motifs pour soupçonner la cité trévirie de négocier secrètement avec les Germains afin de les décider à franchir le Rhin et à venir faire cause commune avec elle contre le dominateur de la Gaule, et ces soupçons étaient d'autant plus fondés que la population refusait depuis quelque temps d'assister aux assemblées nationales et même d'obtempérer aux ordres qu'il lui donnait. (César. lib. V, cap. 2.)

Cependant la sanglante défaite que César fit essuyer l'année suivante (54) aux Germains qui étaient venus braver les armes romaines en deçà même du Rhin, et la terreur qu'il leur avait inspirée en allant faire une grande reconnaissance militaire sur la rive droite de ce fleuve, donnèrent à réfléchir aux Trévires. (César. lib. IV, cap. 4, 9, 11, 13.) Ce qui acheva de les consterner, ce fut l'arrivée d'un corps d'armée, composé de quatre légions et de huit cents chevaux qui vint occuper leur territoire (au 53), au moment où César se disposait à passer pour la seconde fois dans la Grande-Bretagne. (César. lib. V, cap. 2.)

Certes, ce n'était pas trop de ces forces et du prestige que les armes romaines avaient acquis en allant se montrer à la Germanie, pour imposer à une population aussi redoutable que les Trévires. Non moins féroces que les Germains eux-mêmes, exercés à la guerre par les luttes qu'ils avaient longtemps entretenues avec les Suèves (Aul. Hirt. lib. VIII, cap. 25), ils jouissaient dans toute la Gaule d'une grande réputation de bravoure, et ils étaient surtout renommés pour la force de leur cavalerie. (César. lib. II, cap. 24 et lib. V, cap. 2.)

La présence de ce corps d'armée romain dans leur cité ne put manquer de faire naître une violente division parmi les Trévires. Deux partis se formèrent. L'un était composé des hommes timides qui craignaient de s'aventurer dans une révolte; l'autre comptait dans ses rangs les hommes d'action, les patriotes qui ne voyaient le salut commun que dans une insurrection nationale. Le premier avait pour chef Cingétorig dont le nom semble indiquer que ce personnage était investi de l'autorité civile dans la cité; le second

était dirigé par Indutiomar qui y exerçait probablement le commandement militaire. Quoi qu'il en soit, celui-ci, ardent, fougueux, soldat avant tout, possédait une grande renommée de courage parmi les Gaulois qui lui envoyaient de toutes parts, tantôt publiquement, tantôt en secret, des députés pour solliciter son alliance et son amitié. (César. lib. V, cap. 3 et 55.) Quant à Cingétorig, bien qu'il fût le gendre d'Indutiomar, il était moins prompt à céder à un entraînement qu'il devait naturellement éprouver lui-même au fond de son cœur de patriote, et il jugeait la situation avec plus de calme et de prudence. Il comprenait à quelles calamités la nation s'exposerait en recourant à une insurrection sans être à peu près sûr de réussir. Aussi fit-il si bien qu'il parvint à contenir momentanément l'impatience populaire.

Il fit plus, et ce fut presque une trahison, il alla aussitôt que l'armée d'occupation eut pris ses campements, trouver César, lui renouvela ses promesses de soumission et lui assura que lui et les siens étaient décidés à rester fidèles à l'amitié qu'ils avaient contractée avec les Romains. En outre, il le mit au courant de tout ce qui se passait dans la cité. Il ajouta même qu'Indutiomar rassemblait des forces considérables et qu'il avait déjà assigné pour abri la vaste forêt des Ardennes aux vieillards, aux femmes, aux enfants, en un mot à tous ceux qui étaient incapables de porter les armes, d'où l'on pouvait conclure qu'il était disposé à tenter une levée de boucliers. Un grand nombre d'entre les principaux Trévires partageaient les craintes de Cingétorig et conjurèrent César de les épargner, eux et leurs biens, en cas que leur influence ne parvint pas à retenir le peuple de quelque acte d'hostilité. Effrayé de ce qui se passait et craignant de voir la défection éclaircir les rangs des siens, Indutiomar se hâta, de son côté, à envoyer des messagers à César pour lui dire que, s'il n'était pas venu en personne, c'était parce qu'il n'avait pas voulu laisser le peuple livré à lui-même, quelque désordre pouvant éclater en l'absence de toute la noblesse. Ses députés ajoutaient qu'il était

maître de toute la cité et que, si César le lui permettait, il viendrait lui-même le trouver dans son camp et mettre sous la sauvegarde des Romains sa propre fortune et le trésor de la nation. César comprenait fort bien les motifs qui avaient dicté ce langage et qui arrêtaient pour le moment Indutiomar dans ses projets. Cependant, comme il ne pouvait se résoudre à passer tout l'été dans la Trévirie et que tous les préparatifs pour l'expédition en Bretagne étaient terminés, il se contenta d'ordonner au chef trévire de se rendre auprès de lui avec deux cents otages. Celui-ci les ayant amenés, — et dans le nombre se trouvaient son propre fils ainsi que ses plus proches parents — César le rassura sur leur sort pourvu qu'il restât fidèle à ses devoirs. Puis il manda les principaux de la nation et s'empressa de les rattacher individuellement à Cingétorig afin d'augmenter l'autorité et le crédit d'un homme qui avait témoigné tant de bonne volonté aux Romains. (César. lib. V, cap. 3 et 4.)

Les choses arrangées de la sorte, César se dirigea avec les otages trévires vers le port d'Itius où l'attendait l'armée qu'il devait conduire dans la Grande-Bretagne.

On sait que, pendant qu'il faisait cette campagne stérile, une vive agitation se manifesta dans toute la Gaule, qui se trouva bientôt couverte d'un vaste réseau de conspirations. (César. lib. V, cap. 5, 22, 25 et 27.) Aussi, à peine eut-il remis le pied sur le continent et distribué ses légions dans leurs quartiers d'hiver, que le massacre de la garnison romaine d'Aduatua par les Eburons et le siège du camp de Cicéron par les Nerviens vinrent lui prouver que la Belgique n'entendait pas plus que les cités de la Gaule centrale, rester soumise à l'étranger. De son côté, Indutiomar, dont l'ardeur patriotique s'était accrue de tout le ressentiment que lui avait causé la récente élévation de Cingétorig, avait réussi à rattacher à sa fortune une partie de ses belliqueux compatriotes et s'appropriait à attaquer le camp commandé par Labiénus et disposé sur les confins de la Trévirie et du territoire des Rémois. Mais, à la nouvelle que Cé-

sar avait dégagé le camp de Cicéron et érasé l'armée nervienne, il opéra promptement sa retraite. (César. lib. V. cap. 25, 47 et 53.)

Cependant il ne se résout pas à déposer les armes. Il appelle, à grandes promesses d'argent, les Germains d'outre-Rhin; mais ceux-ci refusent de lui venir en aide, ayant déjà deux fois éprouvé la force des armes romaines. Sans se laisser décourager par ce refus, il continue à recruter des troupes, à se procurer des chevaux dans les cités voisines, à s'attacher par l'espoir de grandes récompenses tous les proscrits et tous les condamnés de la Gaule. Se croyant assez fort et voyant que d'autres elans voisins se préparent à faire la guerre aux Romains, il convoque un de ces conseils militaires où tous les hommes capables de porter les armes sont obligés par la loi de se rendre. Dans cette assemblée, il fait déclarer traître à la patrie son genre Cingétorig et mettre ses biens à l'encan. Puis il prend ses dispositions pour aller attaquer Labiénus. (César. lib. V, cap. 55 et 56.)

Mais celui-ci est solidement retranché dans un camp que son assiette et de grands travaux rendent presque imprenable. Informé des projets d'Indutiomar par Cingétorig et par les siens qui sont venus lui demander un asile, il se hâte d'envoyer des courriers dans toutes les cités voisines pour demander des cavaliers auxiliaires en leur fixant un jour pour rejoindre. Pendant ce temps Indutiomar arriva avec la cavalerie des Trévires en vue du camp romain, et bientôt il ne se passa plus de jour sans qu'on les vît voltiger autour des retranchements soit pour en reconnaître l'assiette, soit pour en provoquer la garnison en y lançant audacieusement des flèches ou des javelots. Malgré ces insultes, Labiénus ne bougea point, voulant par tous les moyens confirmer les ennemis dans la pensée qu'il avait peur, jusqu'au moment où seraient arrivés les cavaliers qu'il avait appelés des cités avoisinantes. Enfin, une nuit, ces forces accoururent et elles furent introduites dans le camp sans que les Trévires en eussent été informés. Le lendemain, Indutiomar étant venu selon son habitude caracoler avec les siens

autour des remparts et y jeter des traits, Labiénus continua de les laisser faire sans répondre à leurs provocations. Ils répétèrent ce même manège durant toute la journée. Mais le soir, comme ils se retireraient à l'aventure et sans garder aucun ordre, les deux portes du camp s'ouvrirent tout à coup et la cavalerie romaine s'élança sur les Trévires. Soutenue par les cohortes elle avait reçu l'ordre de ne s'occuper que d'Indutiomar, et de ne toucher à personne avant qu'il eût été abattu, de crainte qu'en poursuivant ses compagnons d'armes, on ne lui donnât le temps de gagner de vitesse. Animés par l'appât d'une grande récompense promise à celui qui mettrait à mort le patriote trévire, tous ne poursuivirent qu'un seul homme. Enfin ils l'atteignirent au moment où il passait un gué de la Meuse. Vainement il essaya de se défendre. Il tomba mortellement frappé et sa tête fut rapportée triomphalement au camp. (César. lib. V, cap. 58; Frontin. *Stratagemat.* lib. III, cap. 17; *Ann. Flor.* lib. III, cap. 10, § 8.)

Après la mort de leur chef, les Trévires confèrent l'autorité suprême à ses proches et employèrent le reste de l'hiver à recruter des auxiliaires au-delà du Rhin. En même temps ils conclurent une alliance avec les Éburons, les Ménapiens, les Nerviens et les Aduatiques. De sorte que bientôt César vit toute la Belgique en armes, tandis que l'insurrection se propageait dans tout le centre de la Gaule. Aussi résolut-il d'entrer en campagne l'année suivante (l'an 52) plus tôt que d'ordinaire. A peine l'hiver tire-t-il à sa fin, que l'armée romaine s'ébranle. Quatre légions paraissent à l'improviste au milieu des Nerviens et les écrasent. Ce coup frappé, César convoque une assemblée générale des cités gauloises. Toutes s'y font représenter, à l'exception de celles des Carnutes, des Senonais et des Trévires. Celles-ci il veut les traiter en ennemies. Mais, à la première démonstration qu'il fait, les Senonais et les Carnutes implorent sa clémence et lui livrent des otages. (César, lib. VI, cap. 2, 3 et 4.)

Restait à frapper les Trévires, et à former autour des Éburons ce cercle de



fer dans lequel leur cité tout entière devait périr, comme un holocauste promis aux mânes de Sabinus et de Cotta. Il commença par soumettre la Ménapie dont les marécages pouvaient offrir un asile aux Éburons. Puis il marcha lui-même contre la Trévirie, où Labiénus se trouvait déjà avec trois légions. Mais, avant qu'il eût atteint cette nation, elle était déjà battue et réduite à merci. Labiénus, par une de ces ruses de guerre qui paraissent lui avoir été habituelles, était sorti de son camp et avait feint de vouloir se retirer devant les forces supérieures des Trévires. Puis, les ayant attirés dans une position où il pût les combattre avec avantage, il avait fondu sur eux et leur avait infligé une défaite totale. De sorte que la destinée de la Trévirie se trouvait accomplie au moment où César y arriva. Les proches d'Indutiomar, qui avaient été les instigateurs du mouvement, se hâtèrent de prendre la fuite et de se retirer au-delà du Rhin avec les Germains qu'ils avaient pris à leur solde, et Cingétorig fut replacé à la tête de la cité qui ne bougea plus durant le reste du temps que César passa dans la Gaule; car elle ne put pas même songer à porter secours aux Éburons, pendant l'exécution de ce peuple, ni prendre part à la lutte suprême que l'esprit d'indépendance engagea, en l'an 50, contre l'oppression romaine et dont Alésie fut le dernier théâtre. (César. lib. VI, cap. 5, 6, 7 et 8; lib. VII, cap. 63 et 75. Frontin. *Stratagemat.* lib. II; cap. 5. *Dion. Cass.* lib. XL, cap. 31.)

André van Hasselt.

**CIVETTA**, peintre. XVII<sup>e</sup> siècle. Voir BLES (Henri DE).

**CLAEREN** (*Jean DE CLARE, CLAERIUS* ou); théologien et poëte, naquit à Tongres, en 1547. Après avoir terminé son cours de philosophie à l'université de Louvain, il occupa, pendant quelques années, une chaire de littérature au collège du Porc et fut ensuite successive-

ment chargé de la direction des collèges de Standonek, de Sainte-Anne et du Saint-Esprit. Docteur en théologie depuis le 29 août 1584, il fut nommé professeur royal au commencement de 1593 (1). En cette dernière qualité, il expliqua aux jeunes théologiens le *Maître des sentences* jusqu'en 1596, année où l'autorité académique substitua aux écrits de Pierre Lombard la *Somme* de S. Thomas d'Aquin. En 1605, Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège, lui conféra la présidence du collège que ce prélat aussi éclairé que généreux venait de fonder à Louvain, pour les élèves de son diocèse qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Ce fut dans cette maison que Claeren mourut, le 20 août 1611, à l'âge de soixante-trois ans, après avoir consacré une partie de son modeste avoir à la fondation de deux bourses d'études. Il était membre de la Régence de la faculté de théologie, et le choix de ses collègues, dont il possédait toutes les sympathies, l'avait deux fois investi des fonctions de recteur magnifique. De l'aveu de tous ses contemporains, il possédait au plus haut degré l'art de diriger la jeunesse universitaire. Les statuts du collège de Liège, qu'il avait rédigés à la demande du prince Ernest, dénotent un tact rare et une expérience consommée (2).

Au milieu des obscurités et des sécheresses de la théologie scolastique, Claeren trouvait le temps de cultiver les muses. Nous possédons de lui deux satires latines à l'adresse de Guillaume le Taciturne. On y reconnaît un esprit lettré, un versificateur habile, un latiniste distingué; mais on y cherche en vain cette ironie puissante qui sait prendre toutes les formes et sans laquelle le poëte, qui veut flageller les travers de ses contemporains, ne s'élève jamais au-dessus des régions inférieures (3). Il est vrai que, pour Claeren, la poésie n'était qu'une distraction passagère, un moment de répit dans

(1) On nommait professeurs royaux les titulaires des quatorze chaires que Philippe II avait instituées et dont la collation était réservée au souverain.

(2) Juste Lipse écrivait de lui à Ernest de Bavière: *Peritum et usu factum ad gubernandum et qui auctoritate sola continere possit juventutem.*

(3) Voici les titres des deux satires: *Ode in Guilielmum à Nassau, regis catholici vassallum perduellum et ecclesie Christi hostem.* Mons, Velpius, 1581, in-12. *Satyra in Guilielmum à Nassau, auctore J. C. MDLXXXIII*; in-12. Sans nom de ville ni d'imprimeur.

l'exercice des fonctions nombreuses et difficiles dont il était chargé. La théologie était sa science de prédilection. Il a laissé en manuscrit un commentaire sur la troisième partie de la *Somme* de S. Thomas (*De Ecclesie sacramentis*) et un autre sur l'Évangile de S. Jean. Paquot, excellent juge en cette matière, les déclare dignes d'être livrés à l'impression.

J.-J. Thonissen.

Valère André, *Bibliotheca belgica*. — Swertius, *Athene belgica*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*. — Hofman-Perelkamp, *De vita Neerlandorum qui carmina latinu composuerunt*. — Beedelièvre-Bamal, *Biographie liégeoise*. — *Bulletin du bibliophile belge*, 1851, p. 616. — Paris, *Le collège liégeois à Lourain* (au t. III, des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*). — A. Kempeneers, *Etude sur les anciens séminaires du diocèse de Liège*.

**CLAES, CLAESSENS, CLAEIS, CLAEISSENS** ou **CLAEYSSENS** (*Pierre, le Fieur*), peintre d'histoire et de portraits, le premier connu d'une grande famille artistique de Bruges. Quoique l'on ait écrit souvent Claeis, Claeisens, et même Claeyssoone, nous partageons l'avis de M. Pinchart sur ce nom et nous croyons qu'il doit être simplement orthographié Claes ou Claessens (fils de Nicolas). Pierre, le vieux, naquit probablement à Bruges et il y mourut, en 1576. On sait fort peu de chose sur cet artiste, dont les tableaux sont probablement confondus avec ceux de ses descendants. En 1516, il fut inscrit dans la corporation de Saint-Luc, comme apprenti, en 1529 comme franc-maître, et, enfin, comme doyen en 1572.

Nous avons trouvé, dans les *Peintres néerlandais et flamands*, de M. Chrétien Kramm, une indication très-intéressante à propos de cet artiste si peu connu. Dans le catalogue d'une riche vente faite à Copenhague, en 1837, à la mortuaire du conseiller Bugges, sous le n° 370, on lit : « *Excellent portrait du peintre, exécuté par lui-même d'après nature sur un panneau ovale, entouré de plusieurs ornements caractéristiques, et sous lequel est écrit : PETRUS-CLAEIS PIC. Sur le fond vert : A. DNI. 15. 6. 0 ETATIS SUE. 60. Le millésime de 1560 et l'indication que le peintre était alors âgé de 60 ans, nous donnent l'année 1500*

comme celle de sa naissance ; cela s'accorde bien avec son inscription comme apprenti en 1516, et avec celle de franc-maître en 1529. Malheureusement, cette peinture sera restée en Danemark et probablement perdue pour l'histoire de l'art à laquelle elle serait venue apporter un précieux document.

Ad. Siret.

**CLAES, CLAESSENS, CLAEIS** ou **CLAEISSENS** (*Antoine*), peintre d'histoire, de portraits et d'allégories, fils de Pierre, le vieux, naquit à Bruges, on ignore en quelle année, et y mourut en 1613. L'on possède une assez grande quantité d'œuvres authentiques ou signées de ce peintre, mais on ne connaît rien des faits de sa vie. Il entra dans le serment de Saint-Luc, en 1575, et en fut doyen à plusieurs reprises, en 1586, 1590 et enfin, en 1601. En 1586, les registres de Saint-Luc notent que, de commun accord avec son frère Gilles, comme lui Ancien de la corporation, il constitua une rente au profit de celle-ci. On a fait à cet artiste une grande réputation que ne justifient pas complètement ses œuvres ; son coloris est beau, mais son exécution est sèche ; quelques-unes de ses toiles sont achevées avec beaucoup de soin tandis que d'autres sont traitées assez négligemment. L'hôtel de ville de Bruges possède de lui : *Un grand festin*, donné à Bruges, en 1574 ; plusieurs des personnages sont les portraits de magistrats du temps ; parmi eux apparaissent ceux de Philippe van Belle, pensionnaire et clerc de la trésorerie, et Jean de Schietere, chef-homme de la ville. Ce tableau est signé : ANTHONIUS CLAEISIUS me fecit. Sur le cadre le millésime de 1574 ; *Mars entouré des Beaux-Arts et foulant aux pieds l'Ignorance*, peint en 1605 ; le fond représente une vue de la ville de Bruges, prise des prairies au delà du *Minne water*. A la cathédrale de Saint-Sauveur on trouve : un triptyque, très-probablement d'Antoine ; au milieu, *L'Adoration des bergers*, sur les volets, la *Prédication de saint Jean-Baptiste* et la *Vision de saint Jean à Patmos* ; sur les revers, saint Corneille et un autre saint ; des *légendes de la vie de saint Bernard*, signées du monogramme A. C. Un triptyque peint en 1609 :

au milieu la *Descente de Croix*, sur les volets, saint Philippe et Charles Rodoan, sixième évêque de Bruges, donateur du tableau et agenouillé, avec l'empereur Charlemagne derrière lui, signé : ANTONIUS CLAEISSEN F. A l'église de Notre-Dame, se trouve l'*Histoire de la dédicace de l'église de Sainte-Marie-Majeure, dite ad nives à Rome*; une *Procession du Saint-Sacrement*; exécutée en 1599, un triptyque, la *Vierge et l'Enfant*, avec les donateurs, Nicolas van Thienen, Anne Hollant, sa femme, leurs enfants et les saints, leurs patrons; sur le revers, l'*Annonciation* en grisaille. A l'église Saint-Jacques : *Les membres de la confrérie du Saint-Sacrement agenouillés en adoration*. Enfin, à l'église Saint-Gilles, la *Cène*, peinte en 1595. Le fils d'Antoine, Pierre Antoine, fut également peintre; il mourut en 1608 et fut doyen de Saint-Lue, en 1607.

Ad. Siret

**CLAES, CLAESENS, CLAIES** ou **CLAEISSENS** (*Gilles*), fils de Pierre le vieux, peintre d'histoire, né à Bruges et mort dans cette ville en 1607, le 17 décembre (1). Il fut peintre domestique d'Alexandre Farnèse, duc de Parme et des archiducs Albert et Isabelle. En 1570, il était membre du serment, et doyen de Saint-Lue, en 1577. En 1604, occupant dans la congrégation des peintres la dignité de *Vynder*, il se réunit au doyen et à d'autres membres et obtint « que tout franc-maître payerait désormais une contribution de cinq escalins de gros par an; chaque apprenti, une contribution de deux escalins et six deniers de gros et qu'on ne ferait plus de dépenses les jours de fêtes ordinaires, aux frais de la corporation. » On le voit, nos vieux peintres veillaient avec une sollicitude toute flamande au bon ordre des finances de leur Société.

Entre le mois d'août 1599 et le mois de septembre 1600, il reçut des archiducs Albert et Isabelle, une somme de sept livres dix sous de Flandre, pour la

livraison d'une image du *Christ en croix*, qui fut placée dans la chapelle du palais de Bruxelles. Un registre de la recette générale des finances de 1607, donne un compte et une note relatifs à un petit portrait de l'Infante, peint à l'huile par Gilles Claes ou Claessens, de Bruges, avec le plus grand soin, et qui fut enfermé dans une superbe cassette d'or, garnie de diamants. Ce bijou fut remis à Pierre Peequius, ambassadeur des archiducs près de Henri IV, pour être offert à la fille aînée de ce prince, dont l'infante était la marraine. Le portrait fut payé vingt-deux livres. Ces deux dernières indications sont extraites des *Archives des Arts* par M. Pinchart (2). Les œuvres de Gilles, auquel on accordait beaucoup moins de talent qu'à son frère Antoine, ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

Ad. Siret.

**CLAES, CLAESENS, CLAIES** ou **CLAEISSENS** (*Pierre*), le Jeune, fils de Pierre, le Vieux, peintre d'histoire, de portraits et d'allégories, né à Bruges et mort dans cette ville le 17 mars 1612. Il fut inscrit dans la corporation des peintres en 1570; admis dans le serment l'année suivante, il remplit les fonctions de *Vynder*, non-seulement en 1571, mais encore en 1589, 1591, 1593, 1595, 1608 et 1612. Il occupa la dignité de doyen, en 1587, 1600 et 1606. En 1584, il était peintre officiel de la ville. Dès 1569, Pierre Claes est cité dans un document de la corporation de Saint-Lue, sous le décanat de Pierre Pourbus. En 1572, deux Pierre Clacis (le vieux et le jeune probablement) figurent ensemble comme anciens de la corporation et sont autorisés à faire une vente. « En 1585 (1), Pierre Claeys et « Jean Bart, tous deux peintres de « Bruges, tracèrent chacun une carte « d'Ostende et une autre de l'Écluse et « des environs de cette ville, Claeys en « 1585 ou 1586, par ordre et aux frais « du magistrat du Franc. L'œuvre de

exacte est 1607, et il n'y a pas d'église Saint-Léonard à Bruges; c'est à Saint-Jacques que l'on peut voir encore l'épitaphe de cet artiste, dans le bas côté nord du temple.

(2) T. I, p. 284, et t. II, p. 521.

(1) Il y a deux erreurs capitales à relever à ce sujet, erreurs commises par M. O. Delepierre et répétées par la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*. Cet écrivain fait mourir Gilles en 1605, et le dit enterré dans l'église de Saint-Léonard, à Bruges. La date

« celui-ci ayant exigé beaucoup plus de  
 « travail que celle de Bart, elle fut of-  
 « ferte au seigneur de la Motte, gou-  
 « verneur de Gravelines, commandant  
 « alors un corps de troupes campé dans  
 « les environs de Bruges. Le gouver-  
 « neur les accepta au nom de Sa Ma-  
 « jesté et elles furent payées d'une  
 « somme assez importante pour l'épo-  
 « que, 68 livres et 8 sous. »

À l'hôtel de ville de Bruges se trouve la copie faite par Pierre Claes, en 1597, d'une carte pittoresque du Franc de Bruges, perspective à vol d'oiseau, dont l'original était l'œuvre de Pierre Pourbus, qui l'avait exécutée en 1566. Cet ouvrage fut payé à Claes 1,160 livres parisis. Il est peint avec une grande exactitude et compte environ 12 mètres carrés. Les écussons de chaque localité importante, ville ou seigneurie, s'y trouvent. En 1600-1601, notre peintre fut chargé de composer des ares de triomphe pour la ville; en 1609-1610, on lui commanda les portraits de Charles V et de Philippe II; enfin, en 1611-1612, un tableau d'autel pour la salle du Franc. À Bruges, on conserve plusieurs tableaux de Pierre Claes, le jeune, entre autres : à la cathédrale de Saint-Sauveur, une *Résurrection*, de 1585; un triptyque de 1609 : au milieu un *Ecce homo*; sur les volets, saint Jean l'Évangéliste et Jean Montanus, abbé d'Eeckhoutte. Signé PETRUS CLAEIS, fecit. — 1609. — Dans l'église Saint-Gilles est une de ses œuvres les plus importantes, sinon son chef-d'œuvre, un triptyque encore : *Notre-Dame-de-l'Arbre-sec*, dans le panneau central; à droite, *Moïse devant le buisson ardent*; à gauche, *Gédéon à genoux devant la Toison*; sur les volets, les portraits de seize membres de la Confrérie. Ce beau tableau fut peint en 1606-1608 et le dernier paiement pour solde a été fait en 1618, à la veuve du peintre. Cette toile a toujours été attribuée erronément à Pourbus. Le musée de l'Académie de Bruges renferme aussi de lui une œuvre considérable dont, malheureusement, le mauvais goût allégorique gâte l'effet général. Cette œuvre est la *Pacification de Gand* : une char de

triomphe traîné par trois ânes est couvert de figures emblématiques et suivi par les treize nobles de la Fédération; plusieurs épisodes, tous symboliques, et d'un symbolisme peu transparent, rendent indispensable, pour le spectateur, une longue explication qui ne suffit pas toujours. Signé PETRUS CLAEIS, FECIT.

Pierre Claes, le jeune, est, sans contredit, le plus justement célèbre des artistes de sa famille. Chez lui le dessin, le coloris et le sentiment sont remarquables; le goût excessif de l'allégorie, qui dépare quelques-unes de ses œuvres, est inhérent à son époque et ne peut lui être exclusivement reproché; ce qui lui est propre, c'est souvent un certain manque de vie ou d'animation qui rend ses compositions peu attrayantes. Toutefois, il y a des exceptions; ainsi, ce défaut se trouve à un degré moindre dans son triptyque de Notre-Dame-de-l'Arbre-sec qui peut, à bon droit, passer pour son chef-d'œuvre. Les portraits des seigneurs confédérés, dans la *Pacification de Gand*, sont tous d'un caractère très-marqué et beaux de couleur et de lignes.

Pierre Claes a laissé un fils, Pierre le troisième, peintre d'histoire comme son père, et qui a traité également le portrait et les vues de ville. Il est mort en 1623, à Bruges, où l'on voit de lui, à l'hôpital Saint-Jean, un *Christ portant sa croix*, daté de 1616.

On cite encore plusieurs membres de la corporation brugeoise qui appartenaient à la famille des Claes, sans que l'on ait pu déterminer s'ils méritèrent le nom d'artiste ou furent simplement des décorateurs. Tels furent : Allard, florissant en 1620, — François, reçu franc-maître en 1625, — Jean, entré dans le serment en 1620, fut doyen en 1629. Il vivait encore en 1643. Enfin, Jean-Baptiste, franc-maître en 1652.

Ad Siret.

Pinchart, *Archives des arts, etc.*, t. I, p. 205.

CLAES (*Guillaume-Marcel*), théologien, né à Gheel le 8 octobre 1658, mort en 1710. Il fit ses études théologiques à l'université de Louvain et y devint docteur en 1699. Nommé, à la même uni-

versité, professeur de morale il publia bientôt son cours sous le titre de : *Ethica, seu moralis*. Lovanii, 1702, in-12. Ce traité ne manque ni de pureté, ni d'élégance dans le style; si l'auteur n'a pas su séparer nettement la morale de la théologie, il a eu du moins le mérite de se déclarer contre le probabilisme, doctrine relâchée qui comptait alors de chauds partisans.

Aug. Vander Meersch.

Foppens, *Bibliotheca belgica*. — *Biographie générale*, publiée par Didot. — *Biographie universelle*, publiée par Michaud.

**CLAES (Pierre)**, juriconsulte, souvent cité sous le nom de Clasenius, naquit à Louvain le 27 mars 1588. Après de brillantes études, il fut promu au grade de docteur en droit le 23 novembre 1621, en même temps que Valère André, l'auteur de la *Bibliotheca Belgica*. Il mourut le 25 juillet 1635 à Namur, où il s'était rendu pour défendre les intérêts de l'un de ses nombreux clients. Nous possédons de lui un traité des servitudes, qui atteste que la science de Claes était à la hauteur de celle des juriconsultes de son siècle (*Tractatus de servitutibus, conclusiunibus aliquot distinctus*; Lov., Dormael, 1620, in-4<sup>c</sup>). J.-J. Thonissen.

Sweertius, *Athenæ belgica*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — V. Andreas, *Bibliotheca belgica*. — Step, *Galerie aller juridischen autoren*.

**CLAESSENS (Lambert-Antoine)**, peintre de paysage et graveur au burin; né vers 1764, à Anvers, décédé à Paris, en octobre 1834. Il fit ses premières études à l'Académie de sa ville natale, comme peintre de paysage; mais, dès qu'il put apprécier sa vocation artistique, il se sentit entraîné vers la gravure et se mit à étudier nuit et jour cet art difficile. Ne voyant personne autour de lui qui pût lui faire accomplir les progrès nécessaires, il se rendit à Londres où il entra dans l'école du célèbre Bartolozzi, où il se fit bientôt remarquer par son aptitude exceptionnelle et son application. Son éducation artistique étant achevée, il alla s'établir à Amsterdam et y donna les preuves d'un talent réel. Il y rencontra la veuve du miniaturiste français Pelletier, artiste elle-même, et il l'épousa pendant son séjour à Amsterdam; ce fut peut-être d'après ses inspirations que, cherchant un théâ-

tre plus vaste pour son talent, il se dirigea vers Paris. On ne sait au juste en quelle année il y vint, mais toujours est-il qu'il y était établi dès 1810 et qu'il y resta jusqu'à sa mort. Ses œuvres figurent aux expositions de 1812, 1814, et 1827. En 1814, il obtint une médaille.

Clæssens avait un brillant burin et s'attachait de préférence à reproduire des tableaux d'un coloris énergique et d'un effet puissant. C'est ainsi que parmi ses plus belles pièces il faut ranger la *Femme hydropique* (qui lui rapporta, assure-t-on, 100,000 fr.), la *Ronde de nuit* et la *Descente de Croix*. (Cette gravure, retouchée, a été rééditée en 1861, à Paris.) Il manquait de souplesse et de vérité dans le rendu des chairs; quelques-uns de ses portraits forment cependant, sous ce rapport, une heureuse exception.

Ce graveur a produit une certaine quantité d'estampes qui eurent une grande vogue. Indépendamment de celles que nous venons de citer, il faut mentionner encore le *Marchand de poissons* d'après A. van Ostade, la *Bénédiction d'Abraham* d'après S. Koning, la *Bénédiction de Jacob* d'après Rembrandt, *Judith* d'après Allori, le *Denier de César* d'après Valentini, la *Décollation de saint Jean* d'après Rembrandt, *Saint Mathieu* d'après le même, puis, enfin, plusieurs portraits d'artistes anciens : Bal, Rembrandt, Richardet, Rubens, Teniers, et des intérieurs d'après J. Steen, Lely, Van Ostade, Brekeleukamp, etc.

Ad. Siret.

**CLAEYSINS (Laurent)**, poète flamand du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle; il appartenait à l'église et consacrait ses loisirs à la poésie didactique. On connaît de lui le recueil intitulé : *Aendachtighe Vermaeninghen op de vier Wtersten te welen : de Doodt, het Oordeel, de helsehe pijn, de hemelsehe Vreught : in dichte ghestelt door den H. Laurens Claeysins, Priest*. Brugghe, Guillaume de Neve, 1648, in-12<sup>o</sup>. Les vers de ce recueil, assez bien tournés, révèlent beaucoup de naïveté chez l'auteur.

F. Snellaert.

**CLAIREMBAUD** ou **CLEREMBAUD**, chroniqueur flamand, vivait, paraît-il, au

XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle, mais on ne sait rien de précis à cet égard, non plus que sur les événements de sa vie. On lui doit une *Histoire de la ville de Belgis*. C'est l'histoire idéale d'une prétendue colonie troyenne, antérieure à celle qui fonda Rome, et centre d'une civilisation très-avancée. Voici le jugement qu'en porte J. de Guyse (*de Rigmatibus*, t. I, p. 79 édition de M. de Fortia) : « d'autres ont écrit l'histoire des Belges en rythmes, » mais en langue vulgaire, tels que Clairembaud, qui, malgré les négligences » et les erreurs qu'on rencontre dans ses » ouvrages, a cependant rapporté dans » son poëme un grand nombre de faits » avérés et conformes aux récits des autres historiens. » Il est plus que probable que beaucoup de ces faits prétendument avérés ne sont que des fables, comme beaucoup d'autres cités par De Guyse.

Aug. Vander Meersch.

*Biographie générale*, publiée par Didot. — *Dictionnaire*, *Annales Lovanienses*. — *Biographie universelle*, publiée par Michaud, t. LXXI. — *Bulletins de la Société de l'histoire de France*, t. I, p. 269, et t. II, p. 594.

**CLASEN** (*Nicolas*) médecin, né à Luxembourg, le 10 décembre 1788, y décédé le 4 septembre 1848. Après avoir terminé ses humanités au lycée de Metz, Clasen se rendit à Turin, où il fut promu au grade de docteur en médecine, le 22 juin 1813; il publia à cette occasion une thèse intitulée : *de frigoris in animalium œconomiam effectibus*. Nommé sous-aide-major du quatorzième régiment de husards français, il était aide-major au siège de Gênes. Il quitta l'armée en 1816 et vint se fixer dans sa ville natale, où il se distingua lors de l'épidémie du choléra, en 1832. Le dévouement qu'il montra à cette occasion lui valut, de la part du roi de Prusse, dont les troupes tenaient garnison à Luxembourg, la décoration de l'Aigle Rouge; en 1843, le roi des Pays-Bas lui accorda celle de la couronne de Chêne.

En 1820, Clasen avait été nommé membre de la commission sanitaire du Grand-Duché; il en devint président en 1831 et occupa ces fonctions jusqu'à sa mort, avec le titre de conseiller médical supérieur, qui lui fut conféré vers 1839 ou

1840. Bibliothécaire de la ville depuis 1818, il publia en 1846 le *catalogue des livres et des manuscrits de la bibliothèque de Luxembourg*, par ordre alphabétique et par ordre de matières; in-8<sup>o</sup>, de 520 pages. Il s'associa à la fondation de la Société royale-grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le pays de Luxembourg.

G. Dewalque.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise*.

**CLAUWETZ DE BRIANT** (*Charles Joseph comte DE*), général au service d'Autriche né en Belgique, en 1750, mort à Vienne le 14 décembre 1818. Il était fils de Maximilien Ferdinand, comte de Clauwetz de Briant, seigneur de Melch, et de Marie-Anne-Joséph-Pauline comtesse de Spangen et petit fils de Charles-Joséph-Thomas, comte de Clauwetz de Briant, conseiller maître général et intendant des monnaies aux Pays-Bas qui avait été élevé à la dignité de comte par lettres patentes de l'empereur Charles VII le 20 février 1740. Dès l'âge de 18 ans, Charles de Clauwetz entra au service d'Autriche en qualité de lieutenant dans le régiment Wallon du marquis de Deynse; il fut promu capitaine-lieutenant en 1773, puis capitaine en 1781, après avoir fait la guerre de la succession de Bavière. Pendant la campagne de 1790, en Belgique contre les patriotes, il se distingua en plusieurs occasions, notamment à Falmignoul, sur la Meuse et à Assche dans le Brabant; sa bravoure fut récompensée par le grade de major qu'il obtint le 2 octobre de la même année. Lors de l'invasion des républicains français en Belgique, il occupait Ruremonde avec son bataillon et y fit bonne contenance; en 1793, il se distingua de la manière la plus brillante dans divers combats qui furent livrés dans les environs de Raismes et de Vicogne; enfin sa belle conduite pendant le reste de la campagne le fit promouvoir au grade de lieutenant-colonel. Pendant les campagnes suivantes, il ne déploya pas moins d'activité et d'audace à la tête d'un bataillon de grenadiers Wallons dont le commandement lui avait été confié. En 1800, il fut élevé au grade de colonel et devint le chef du ré-

giment où il avait fait toute sa carrière. En 1805, il fut nommé général et prit sa retraite le 1er février 1806.

Général Guillaume.

Wurzbaeh, *Lexicon des Kaizersthums Oesterreich*. — Guillaume, *Histoire des régiments nationaux*.

**CLAUX DE VERNE** ou **DE WERME**, dit aussi **CLAUX DE VAUZONNE**, sculpteur - statuaire (*tailleur d'images*, comme on disait alors), florissait dans nos contrées dès la fin du xive et durant la première moitié du xve siècle : il excellait dans le genre gothique. Il fut successivement *imagier* et *varlet de chambre* de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur et de Philippe le Bon, ducs de Bourgogne et comtes de Flandre. Cette charge de cour, purement nominative, conférait au titulaire des « honneurs, prérogatives, franchises, libertés, droits et profits » fort enviés, en même temps qu'une pension annuelle. D'autres artistes distingués obtinrent ce titre honorifique des princes souverains, et parmi ces artistes on cite même l'illustre Jean van Eyck, d'abord *peintre* et *varlet de chambre* de Jean de Bavière, puis de Philippe le Bon. En 1393 Claux de Verne fit plusieurs statues pour la terrasse de la Croix au grand cloître, à Dijon et, en 1398, il y travailla avec son oncle le sculpteur Claux Sluter, à une image de *Notre-Dame* et à un *Christ*. En 1404 le duc Jean de Bourgogne confia à Claux de Verne l'exécution du mausolée de son père Philippe le Hardi, dans l'église de l'abbaye de la Chartreuse, lez-Dijon, église choisie pour lieu de sépulture de la dynastie bourguignonne, et où Philippe le Bon devait un jour transférer la dépouille mortelle de Jean sans Peur assassiné à Montereau, et lui faire élever, en 1443, une magnifique tombe. L'œuvre de Claux de Verne ne fut achevée qu'en 1412 et coûta trois mille six cent douze francs d'or, plus de cinquante mille francs en valeur monétaire actuelle. L'éminent artiste s'associa, pour cet ouvrage, avec

Claux Sluter, et ils furent aidés par Jacques Baers ou De la Barse, imagier très-expert en architectonique et en ornementation.

Les tombes de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur existent encore : elles ont été heureusement sauvées de la destruction pendant la Terreur révolutionnaire de 1793. Aujourd'hui elles sont conservées au Musée de la ville de Dijon, qui a été établi dans l'antique palais ducal. Elles y sont placées dans la *Salle des gardes*. Le sarcophage de Philippe le Hardi est en marbre noir ; sur la pierre sépulcrale est couchée la statue du prince défunt ; il est en costume mi-guerrier. Sa tête repose sur un coussin en pierre bleue, et deux anges agenouillés tiennent son casque ; à ses pieds est un lion. Les quatre faces de ce monument d'un style élégant et splendide, sont décorées de bas-reliefs en albâtre, traités avec cette taille hardie, cette netteté et cette finesse, qui caractérisent les belles sculptures du moyen-âge. Ils représentent le convoi funèbre de Philippe le Hardi ; les figurines ont près de quinze pouces de hauteur ; les physionomies sont remarquables d'expression. Plusieurs des chaireux de ces niches taillées à jour, sont de véritables chefs-d'œuvre. Le mausolée de Philippe le Hardi est quelquefois attribué au seul ciseau de Claux Sluter, belge comme Claux de Verne. C'est à tort.

Edm. De Busscher.

Castel, *Voyage archéologique en France*, 1861. — Ph. Baert, *Mémoires sur les sculpteurs et les architectes des Pays-Bas*, ms. publié dans les *Bulletins de la Commission d'histoire*, 1847 et 1848. — Comte Léon de la Borde, *Les ducs de Bourgogne*. Le Mayeur, *La Gloire Belgique*, poème, 1850, Notes.

**CLEEF** ou **CLEVE (VAN)** Ce nom est celui d'une ancienne famille artistique d'Anvers. Il a été porté par plusieurs hommes de talent dont l'histoire est obscure. Quoique la plupart fussent unis par des liens de parenté, nous n'avons pu établir ceux-ci que pour un certain nombre d'entre eux (1).

en 1559, 1546, 1551 et enfin en 1571, année où il est désigné sous le nom de Hans ; enfin le nom de Van Cleef donne encore : Gérard, franc-maître en 1552 ; Albert, reçu en 1581 et enfin Marie, membre de Saint-Luc, en 1602, comme faisant le commerce de tableaux. Marie van Cleef devint la femme d'Antoine Cossiers, et la mère du peintre Jean Cossiers.

(1) Parmi les plus anciens en date, nous trouvons encore désignés, comme peintres, sur les *Liggeren* : Henri, le vieux, franc-maître en 1554, et recevant un élève en 1559 ; Herman, franc-maître en 1555, et paraissant dans un compte de 1542-1545, comme locataire de la Fabrique de l'église Notre-Dame ; Jean, dont l'entrée à la franc-maîtrise n'est pas annotée, mais qui reçut des élèves

Dans les livres les plus anciens de la corporation de Saint-Luc, on trouve déjà inscrit un Jean van Cleve, franc-maître en 1453. Seulement on ne dit point s'il fut peintre. Il en est de même pour un Henri van Cleve, inscrit en 1489, et qui reçut deux élèves en 1520. Outre les peintres de ce nom sur lesquels Van Mander nous donne quelques renseignements avec des dates parfois erronées, cet auteur cite encore un Corneille et un Josse van Cleve excellent dans les figures et que nous croyons ne faire qu'un avec le Josse aux Madones, dont nous allons nous occuper spécialement. Ce Josse, dit le vieux, naquit sans doute à Anvers. Van Mander parle de lui dans son article sur Josse le Fou, avec lequel il avertit qu'on ne doit point le confondre. Il fut reçu dans la gilde de Saint-Luc, en 1511 et exécuta beaucoup de tableaux représentant des *Madones* entourées d'anges. Van Mander ignore, dit-il, s'il était parmi les ascendants du Fou. Les *Liggeren* ou registres de la corporation artistique anversoise, notent, en effet, en 1511, le franc-maître Joos ou Josse van Cleve. Le même nom est cité en 1516, 1523, 1535 et 1536 comme ayant reçu des élèves. Enfin, en 1519, 1520 et 1521 un Joos van Cleve fut doyen de la corporation; il s'agit sans doute du peintre des Madones, ou (si c'était un personnage distinct) du Joos qui excellait selon Van Mander, dans les figures.

**CLEEF** ou **CLEVE** (*Guillaume VAN*), le vieux, né à Anvers on ne sait au juste en quelle année. Il entra en 1518 dans la corporation, à ce que rapporte Van Mander d'accord avec les *Liggeren*. En 1522, 1525 et 1543 il reçut des élèves dans son atelier. C'est lui que le vieux biographe cite positivement comme ayant été le père de Josse le Fou.

Ad. Siret.

**CLEEF** ou **CLEVE** (*Josse VAN*), dit le Fou, fils de Guillaume, le vieux, peintre d'histoire et de portrait, né à Anvers. Une grande obscurité règne sur la vie de cet artiste. Immerzeel, assez exact et consciencieux, a, cette fois, contribué à embrouiller la biographie de l'artiste, en le faisant naître vers 1500 et mourir en 1536. Il n'était pas difficile cependant

de reconnaître l'inexactitude de ces dates en relisant simplement la biographie de Van Mander. Nous voyons dans cet auteur que le Josse van Cleve, reçu franc-maître en 1511, ne doit pas être confondu avec le Fou auquel il est antérieur; nous y lisons encore que le Guillaume, reçu franc-maître en 1518, était le père de Josse le Fou. En fixant l'âge de la franc-maîtrise au plus haut à 30 ans, ce qui n'existait que pour les artistes qui avaient voyagé à l'étranger, nous verrons que si Guillaume a été dans ce cas, il ne pouvait être né que dans les dernières années du xve siècle et que son fils n'a pu voir le jour que vers 1510. Les probabilités les plus raisonnables tendent à fixer approximativement la date de 1520; les dates des *Liggeren*, qui citent un Joos van Cleve comme ayant reçu des élèves en 1516, 1523, 1535 et 1536, et comme ayant été doyen de la Corporation en 1519, 1520 et 1525 ne se rapportent point à Josse. Un seul point de repère existe pour celui-ci, comme nous le verrons plus tard. La réception de notre Van Cleef comme franc-maître de Saint-Luc, n'est donc point notée sur les *Liggeren*; cette omission, qui n'est point la seule, est due à un scribe ou un à copiste. Le comte de Laborde extrait de Vasari et de Louis Guicciardin des notices qui citent Josse van Cleef comme ayant été appelé à la cour de François I<sup>er</sup>, en 1540, et comme y ayant fait des portraits remarquables du roi, de la reine et d'autres grands personnages.

Le même auteur répète, comme une anecdote, que Van Cleef, s'étant vu préférer le Titien à la cour d'Henri VIII, en perdit la raison. D'autre part, Descamps, croyant sans doute copier exactement Van Mander, rapporte que c'est en Espagne qu'il se vit préférer le Titien, quoique ayant été présenté au roi par le favori de celui-ci, Antoine Moro. Tous ces faits sont plus ou moins entachés d'inexactitude, et il faut tout bonnement reprendre le récit de Van Mander. Celui-ci raconte que, lorsque le roi d'Espagne, Philippe, fut marié avec Marie, reine d'Angleterre, Josse van Cleef, ar-



rivant là pour y vendre ses tableaux au roi, s'adressa au peintre de celui-ci, Antoine Moro, afin d'en obtenir aide et protection, ce que Moro se montra disposé à faire. Cependant, en même temps y arrivèrent d'Italie beaucoup de magnifiques tableaux, entre autres du Titien; ils plurent au roi qui les acheta, en sorte que Moro ne put faire prévaloir les œuvres de son protégé. C'est alors que celui-ci blessé dans son immense orgueil perdit la raison et qu'il commit une foule d'excentricités, entre autres celle de sortir avec un vêtement entièrement enduit de vernis de thérébentine; il peignit ses panneaux des deux côtés, disant que, si on les retournait, on verrait au moins encore quelque chose. Enfin, ce qui est plus déplorable, il tâcha de rentrer en possession des tableaux qu'il avait peints autrefois avec tant d'art, et, sous prétexte de les améliorer, il les gâta complètement. Ses amis le firent alors enfermer et eurent soin de lui. Dans tout ceci, il n'est question ni de François Ier, ni d'Henri VIII. Il est possible pourtant que le roi de France employa le pinceau de Van Cleef, bien qu'il n'y ait pas la moindre trace de ce fait, non plus que de son séjour en Espagne. Des assertions de Van Mander, il semble résulter que Van Cleef se rendit à la cour d'Angleterre après le mariage de Philippe II avec Marie Tudor, union qui eut lieu en 1554. En effet, le prince espagnol résida alors à la cour anglaise et y fut accompagné par Antoine Moro, son peintre favori. C'est donc peu après 1554 que l'orgueil perdit le pauvre Van Cleef qui, probablement, ne survécut pas longtemps à sa folie et à sa réclusion. Il est très-possible, comme certains auteurs l'ont avancé, qu'il n'avait alors que 36 ans.

Van Cleef fut le meilleur coloriste de son époque et mérite, sous ce rapport, d'être comparé aux grands artistes vénitiens; sa manière distinguée, son dessin ferme et savant l'ont fait aussi parfois comparer à Holbein. Lamponius lui a consacré quelques vers élogieux desquels

(1) Et non en 1555, comme Van Mander le dit par erreur. En cette année on reçut un franc-

il résulte qu'il eut un fils portant le même prénom que lui et qui fut digne de son père. Il ne reste que peu d'œuvres de Van Cleef. Une des plus belles, *Saint Côme et saint Damien*, se voit à l'église de Notre-Dame, à Anvers. A Gand, il y a de lui un *Jugement dernier*, une *Cène*, et le *Rachat des esclaves*. Au château de Windsor on conserve son portrait et celui de sa femme, tous deux de sa main et qu'il y laissa probablement lors de son malencontreux séjour à la cour d'Angleterre. Van Mander, dans l'article qu'il lui consacre, dit qu'il n'appartient pas à la même famille que les trois frères Henri, Guillaume et Martin, mais il rectifie son assertion dans son appendice.

Ad. Siret.

**CLEEF** ou **CLEVE** (*Henri VAN*), le second, frère de Guillaume le jeune et de Martin le vieux, peintre de paysage, naquit à Anvers et y mourut en 1589. Henri parcourut l'Italie et plusieurs autres contrées, après toutefois avoir été reçu dans la corporation de Saint-Luc, comme fils de maître, dans sa ville natale, en 1551 (1). Brulliot indique pour notre peintre des dates dont une seule, celle de la mort, est exacte. Il le fait naître en 1510 et entrer dans la corporation en 1553, à l'âge de 43 ans par conséquent. Tout cela est de pure invention. Henri voyagea avec fruit; il dessina d'après nature tous les beaux sites qu'il vit et tira le meilleur parti, pour ses propres tableaux, de ceux des artistes qui s'associèrent son talent. Toutefois, il ne faut pas augurer de toutes les vues peintes, dessinées ou gravées par lui qu'il avait visité les divers pays qu'elles représentent. Une circonstance heureuse lui permit de varier ses compositions à l'infini : un oriental, nommé Melchior Loreh, qui avait longtemps habité Constantinople, lui avait fourni un grand nombre de sujets.

Henri van Cleef fut un des premiers paysagistes de l'école flamande et acquit, dans ce genre, une réputation méritée. Son coloris était remarquable. C'est lui qui exécuta presque tous les

maître du nom d'Herman van Cleef, et Henri le vieux fut reçu en 1554.

fonds de Franck Floris et avec une telle harmonie, en s'assimilant si parfaitement la manière du maître, qu'on ne peut distinguer deux mains différentes dans les panneaux auxquels ils travaillèrent ensemble. Il rendit parfois le même service à son frère Martin. Henri fut graveur en même temps que peintre. On cite de lui : *Un combat de taureaux*, un *Paysage* où l'on voit des gens faire la cuisine dans un souterrain ; un autre *Paysage* où deux hommes sont à table dans un souterrain, tous les trois édités par Philippe Galle. Une suite de six estampes représentant des monuments antiques ; — une suite de quatre paysages avec ruines, signés *Henri Cliven. inven.*, ou *Henricus Clivensis*. — Une suite de 12 planches de vues également marquées par l'éditeur Phil. Galle ; cette suite est indiquée seulement par M. Chr. Kramm qui l'a, dit-il, en sa possession. Le même auteur a, dans sa collection, un portrait de Marix de Sainte-Aldegonde, dessiné en 1582 par Henri van Cleef, grand in-4°. Il existe un portrait de ce peintre petit in-folio parmi ceux gravés par Wierix et autres, sous lequel on trouve des vers latins de Dominique Lampsonius et dont les copies ont été publiées plus tard par Henri Hondius. L'édition in-8o de Van Mander, par de Jongh, reproduit ce portrait.

Ad. Siret.

**CLEEF** ou **CLEVE** (*Henri VAN*), le troisième, fils de Henri le second, peintre de paysage, né à Anvers et mort à Gand en 1646. Il fut très-probablement élève de son père, bien que les *Liggeren* anversoises ne fassent pas mention de lui. Il alla s'établir à Gand vers 1597 et y fut reçu dans la corporation des peintres l'année suivante. Il remplit les fonctions de sous-doyen en 1610, 1611, 1614, 1621 et 1631. Son mariage avec damoiselle Florence D'Hane l'allia à une famille patricienne de la ville de Gand, mais le laissa sans postérité. Son talent était en très-haute estime dans sa cité adoptive et pourtant on ne connaît aucune de ses productions qui, sans doute, sont confondues aujourd'hui avec celles de son père.

Ad. Siret.

**CLEEF** ou **CLEVE** (*Martin VAN*), le

vieux, frère d'Henri et de Guillaume, peintre d'histoire et de genre, né à Anvers, on ignore en quelle année. Il fut un des nombreux disciples de Franck Floris et entra dans la gilde de Saint-Luc, en 1551, comme son frère Henri, en qualité de fils de maître. Contrairement à celui-ci, il ne quitta jamais sa patrie ; il souffrait continuellement de la goutte et mourut à l'âge d'environ 50 ans. Il débuta par peindre de grandes figures, mais son talent le portait plutôt vers des compositions de moindre dimension, dans lesquelles il obtint un succès mérité. D'excellents artistes de son époque l'employèrent à étoffer leurs paysages, entre autres Gilles van Coninxloo. Il travailla également avec Henri, le vieux. Quelques auteurs prétendent que Martin, le vieux, aurait gravé ; c'est l'opinion de Füssli, mais ce n'est pas celle de Brulliot. La planche en litige est signée M. C., et représente la *Naissance de Jésus*. Un autre écrivain, Christ, lui attribue quelques planches qui ont pour monogramme un *singe* assis portant sur le ventre une assiette sur laquelle on voit les lettres V. C. Le singe serait censé être un jeu de mots sur le prénom de Martin, en flamand *Marten* ou *Martenken*, qui signifie aussi singe. Brulliot n'adopte pas sur ce point la version de Christ.

Martin a laissé quatre fils, tous peintres et tous nés à Anvers : Gilles, mort jeune ; Georges, qui excellait dans les petites figures, mais auquel une vie déréglée apporta également une mort prématurée ; Martin le jeune, qui s'expatria, travailla en Espagne et passa aux Indes ; enfin Nicolas, paysagiste, qui fut inscrit comme franc-maître de Saint-Luc, à Anvers, en 1595-1596.

Ad. Siret.

**CLEEF** ou **CLEVE** (*Guillaume VAN*), le jeune, peintre d'histoire, né à Anvers. Ce troisième frère Van Cleef a constamment été confondu avec Guillaume, le vieux, père de Josse, le fou, et franc-maître de Saint-Luc dès 1518. De là ces grandes différences dans les dates qu'on pouvait difficilement s'expliquer. Puisque, dans son appendice, Van Mander reconnaît la parenté des trois Van Cleef avec

Josse le fou, il est possible que Guillaume le vieux ait été leur oncle. Toujours est-il que le second Guillaume fut reçu dans la corporation, comme fils de maître, la même année que ses deux frères, c'est-à-dire en 1551. Il est noté comme un excellent peintre de grandes figures, mais on ne sait rien des circonstances de sa vie et la seule date qui se rapporte à lui est celle de sa réception à la franc-maîtrise.

Ad. Siret.

**CLEEF** (*Jean VAN*), peintre célèbre, naquit à Venloo, en 1646. Sa vocation se manifesta dès sa première jeunesse. Forcé de fréquenter les cours du collège de sa ville natale, il manifesta une répugnance invincible pour les études, et, malgré les menaces de son père et la surveillance de ses maîtres, il passait la plus grande partie de son temps à dessiner. Son père, cédant aux conseils du recteur du collège, consentit enfin à tenir compte d'un penchant qui semblait irrésistible. Il se décida à conduire son fils à Bruxelles, pour le placer sous la direction d'un maître habile; mais, surpris par la mort, il ne put que recommander la réalisation de ce projet aux membres de sa famille. Ceux-ci exécutèrent sa volonté et firent entrer le jeune Van Cleef dans l'atelier de Louis Primo. Ce peintre était un artiste de grand talent; mais son caractère ombrageux, son humeur irascible, nuisant à l'effet de ses leçons, décourageaient et dégoûtaient ses élèves. Van Cleef ne tarda pas à le quitter et eut le bonheur de se faire admettre chez Gaspard De Crayer, où il put amplement satisfaire son ardeur au travail. Quand Crayer quitta Bruxelles pour aller se fixer à Gand, Van Cleef, devenu son élève de prédilection, le suivit dans la capitale de la Flandre orientale. Il y fit de tels progrès, qu'à la mort de son maître il fut jugé digne d'achever ses ouvrages, notamment les cartons des tapisseries qui se faisaient alors à Anvers, par ordre de Louis XIV. Van Cleef alla lui-même

montrer ces cartons au grand roi et passa trois mois en France, recevant à la cour de Versailles et parmi les artistes de Paris l'accueil le plus flatteur. Il se fixa définitivement à Gand en 1681, et y exécuta jusqu'à sa mort, survenue le 18 décembre 1716, un nombre considérable de tableaux religieux, qui se distinguent par des qualités solides et brillantes (1). Inférieur à Crayer sous le rapport de l'éclat et de la vigueur du coloris, mais meilleur dessinateur que son maître, il se créa une manière individuelle, qui atteste tout à la fois l'originalité et la force de son talent. « J'ai vu, dit Descamps, la plupart des ouvrages de ce grand peintre, dont je crois faire l'éloge en assurant que quelques-uns m'ont paru avoir tant de rapport avec ceux de Poussin qu'on pourrait quelquefois s'y méprendre. » Les compositions de Jean van Cleef sont toujours claires et bien conçues; il excelle dans l'art de draper ses personnages, et se fait surtout remarquer par la perfection et la grâce qu'il déploie dans la peinture des enfants et des têtes de femme. Dans les deux plafonds et les deux grands tableaux de cheminée qu'il peignit pour l'hôtel de ville de Gand, il manifesta des qualités qui rappelaient celles des plus grands maîtres d'Italie. Parmi ses meilleurs ouvrages, on trouve à Gand *l'Enfant Jésus couronnant saint Joseph, la Manne au désert et Saint Blaise, évêque.* J.-J. Thonissen.

Descamps, *Vie des peintres flamands et hollandais*. — Siret, *Dictionnaire historique des peintres*. — Balkema, *Biographie des peintres flamands et hollandais*. — Van der Aa, *Biographisch woordenboek*.

**CLEERENS** (*Jean-Baptiste*), né à Anvers, le 27 août 1785, mort à Ambong dans les îles Moluques, le 18 avril 1850. Il entra au service de France en 1807, dans un régiment de cavalerie, fit avec distinction les campagnes d'Espagne et de Russie et obtint divers grades militaires. Après les événements de 1814, il rentra en Belgique où le roi Guillaume I<sup>er</sup> le

*denunciacionibus coram me infra scripto matrimonium contraxerunt Magister Joannes de Cleef, pictor, ex Sancto Michaeli, et Joanna Vandendrische. Præsentibus tanquam testibus Egidio Vandriesche patre Sponse, Paulo Rons, Matthia Honeyn ? et D. Cornelio Fêneau, presbitro.*

(1) On a récemment découvert à Gand l'acte de mariage de Jean van Cleef, dans les registres de la paroisse de Saint-Nicolas. Cet acte est ainsi conçu :

Anno domini 1681, die 6 Junii, sine prævia affidavitione ac simul habita dispensatione in tribus

nomma sous-inspecteur de l'administration militaire. Il passa en cette qualité dans l'armée des Indes et y rendit les plus grands services surtout lors de la guerre contre Diepo-Negoro, de 1825 à 1830, guerre pendant laquelle il commanda, avec le grade de colonel, la sixième colonne mobile. En 1826, il fut promu au grade de colonel et en 1829 il devint adjudant du lieutenant gouverneur général Henri Merkus de Kock. Quelque temps après, on lui confia le commandement des troupes stationnées dans les résidences de Djokgokarta, Bagalcan et Banjocmaras; il prit part aux conférences qui amenèrent la soumission de Diepo-Negoro, puis revint en Europe occuper l'emploi de chef de l'état-major de la première division d'infanterie de l'armée en campagne. La Hollande était alors en guerre avec la Belgique; dans ces circonstances le colonel Cleerens organisa, en grande partie avec des deserteurs de l'armée belge, un corps particulier de chasseurs qui porta son nom et subsista jusqu'à la paix conclue en 1839, entre les deux fractions désormais séparées de l'ancien royaume des Pays-Bas.

Le 27 mai 1835, le colonel Cleerens avait été élevé au grade de général et il était retourné aux Indes où, après avoir occupé diverses fonctions militaires, il devint, en 1846, gouverneur des îles Moluques, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Le général Cleerens était décoré de l'ordre militaire de Guillaume de troisième classe ainsi que de l'ordre du Lion Belgique.

Général Guillaume.

Van Campen, *Nederlanders buiten Europa*, t. III, p. 648, 661, 667, 690, 695, 700, 701. — Nahuïs, *Officiële rapporten betreffende den oorlog op Java van 1825-1850*, t. I, II, III, IV, passim. — *Teenstra, Nederl. overz. bezett.*, p. 467, 295, 542, 784, 810. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*.

**CLEMMEN** (Josse), fils de Pierre et d'Anne van Poucke, né à Welden le 7 septembre 1712, mort à Gand le 23 janvier 1802, négociant et industriel. Par ses spéculations et son activité il contribua puissamment à relever le commerce belge, tombé si bas pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Grâce à l'intervention bienfaisante des gouvernements

de Marie-Thérèse et de son fils Joseph II, le commerce et l'industrie se relevèrent rapidement en Belgique et spécialement dans les deux Flandres. Partout une émulation extraordinaire se fit jour. Des hommes spéciaux se livrèrent aux spéculations mercantiles et industrielles, s'y enrichirent et répandirent par tout le pays un bien être inconnu jusqu'alors. Au nombre des personnes, qui se livrèrent avec succès à ce genre d'entreprises figure Josse Clemmen. Il s'occupa d'abord du commerce en gros de toiles écruës, fabriquées et blanchies en Flandre et destinées à être exportées en France et en Espagne. S'étant enrichi de cette manière, il employa ses capitaux à exploiter diverses branches d'industrie peu répandues en Belgique, et dont il tira les matières premières des lieux de provenance, sans avoir recours aux marchés d'Angleterre et des Provinces-Unies.

Dans la ville de Gand, il érigea une imprimerie de toile de coton semblable à celle établie à Anvers, y fit construire, du consentement du gouvernement (acte du 31 juillet 1777), des bâtiments considérables dans lesquels il employa cinquante ouvriers, chiffre très-élevé à cette époque. Il fut un des premiers à faire renaître l'industrie dans la capitale de la Flandre. Plus tard il s'associa son frère pour faire construire à frais communs un banc d'huîtres près d'Ostende (acte du 8 juillet 1780). La pêche maritime, dont les premiers essais étaient si encouragés par le gouvernement autrichien devint l'objet des spéculations de Clemmen. Il équipa des chaloupes destinées à la pêche du Dogger-Bank.

Les capacités et l'intelligence dont il avait donné tant de preuves, appelèrent sur lui l'attention de ses concitoyens. Les États de Flandre le nommèrent membre de la commission de surveillance de la maison de correction à Gand, et il fut appelé à remplir les fonctions d'échevin à la keure de Gand. Pendant la révolution, dite Brabançonne, il resta attaché à la cause de Joseph II. Sa fidélité envers ce prince lui valut des outrages et des mauvais traitements à tel point, qu'il fut obligé de chercher un refuge en France et d'aban-

donner ses affaires. Longtemps la qualité denobleavaitété considérée comme incompatible avec les entreprises commerciales et industrielles, préjugé qui fut aboli en Belgique par le placard de Charles VI du 13 janvier 1738. Clemmen profita de cette disposition législative, afin de se faire anoblir. Dans la requête qu'il adressa à cet effet à l'empereur Joseph II il exposait que son père avait été bourgmestre de Welden, que lui-même avait contribué à faire prospérer le commerce et l'industrie dans les Pays-Bas autrichiens et, en outre, qu'il était seigneur d'Aeren-Saint-Gérion et ancien échevin de la keure de Gand. Des lettres patentes d'anoblissement et de concession d'armoiries lui furent accordées (31 juillet 1789). Lors de la restauration du gouvernement autrichien, il fit à l'empereur une nouvelle requête tendant à obtenir le titre de baron. Dans sa demande (22 mars 1791), il répéta les motifs qu'il avait fait valoir lors de son anoblissement, y ajouta qu'il avait été fidèle à la cause de Joseph II, et pris part à la souscription en faveur d'un emprunt contracté par les États de Flandre au profit de l'empereur. Des lettres patentes de baron lui furent accordées le 18 novembre 1791. Il avait épousé (4 avril 1744) Marie-Barbe Theeus, dont il eut sept enfants.

Ch. Piot.

Goethals, *Dict. général*, t. I, verbo Clemmen. — Stein d'Altenstein, *Annuaire de la noblesse*, 48-8, p. 512. — Archives de la chancellerie des Pays-Bas à Vienne, et du Conseil des finances.

**CLENAERTS** (Pierre), écrivain ecclésiastique, né à Anvers, en 1655, mort à Louvain le 12 novembre 1696. Jeune encore, il embrassa dans sa ville natale l'état religieux, et entra dans l'ordre des Ermites de Saint-Augustin. Ses études étant terminées, ses supérieurs le chargèrent d'enseigner la philosophie au couvent de Gand, puis la théologie à Anvers, à Louvain et enfin à l'abbaye de Sainte-Gertrude. Il prit le bonnet de docteur à Louvain, le 20 novembre 1685. L'archevêque Humbert de Préciptien et d'autres évêques de la province affectionnaient particulièrement le P. Clenaerts, à cause de son dévouement au Saint-Siège. On a de lui : 1° *Susanna innocens, sive avita depositorum Regularium praxis*, à Claris-

*simo D. Zegero Bernardo van Espen... Sacreilegii incusato : per F. Petrum Clenaerts*. Pars prima. Lovanii, 1686, in-12. — 2° *Noritas Esperiana per antiquitatem Augustinianam refutata, antequam nata*. Lovanii, 1686, in-12. C'est une réfutation du système de Van Espen proscrivant les dépôts, c'est-à-dire les sommes que les religieux reçoivent de leurs parents ou amis, et qu'ils remettent entre les mains des supérieurs, pour n'en user qu'avec leur permission. Il prétendait que ces dépôts ont presque autant d'inconvénients que le vice de propriété. — 3° Diverses thèses de théologie assez étendues, imprimées in-4°.

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. X, p. 145. — Piron, *Levens beschryvingen*, byvoegsel.

**CLERFAYT** (François - Sébastien - Charles-Joseph de Croix de Drumez, comte DE) feld-maréchal, chevalier de la Toison d'or, grand croix de l'ordre de Marie-Thérèse, conseiller antique de guerre et conseiller privé, etc., etc., naquit le 14 octobre 1733, au château de Bruille, commune de Waudrez, près de Binche dans le Hainaut et mourut à Vienne le 18 juillet 1798. Dès son enfance, le comte de Clerfayt se montra passionné pour la gloire. Trompant la sollicitude d'une tendre mère qui redoutait, pour le dernier rejeton de sa race, les hasards de la carrière des armes, il s'appliqua de bonne heure aux sciences qui devaient lui frayer l'étude de l'art de la guerre et, en 1753, après avoir triomphé des répugnances maternelles, il entra comme cadet dans l'armée impériale autrichienne. Six mois après, il était enseigne et bientôt la guerre de Sept ans vint lui offrir de nombreuses occasions de se faire remarquer. Il se distingua aux batailles de Prague, de Lutzen, de Hochkirchen, de Lignitz et parvint, pendant cette guerre mémorable, jusqu'au grade de colonel dans le 30<sup>e</sup> régiment d'infanterie wallonne qui portait alors le nom de Saxe-Gotha. Il fut aussi un des premiers officiers de l'armée autrichienne qui reçurent la croix de l'ordre illustre institué en 1757 par l'impératrice Marie-Thérèse.

Le comte de Clerfayt fut élevé au grade de général-major en 1773; deux ans après,

il reçut la propriété du régiment wallon de Los-Rios qui prit désormais le nom de son illustre propriétaire.

Pendant les années de paix qui suivirent, le comte de Clerfayt crut devoir se tenir éloigné de la cour autant que ses fonctions de chambellan le lui permettaient. Le système de gouvernement qu'adopta l'empereur Joseph II n'avait pas son approbation ; il vécut donc dans la retraite et son attitude vis-à-vis de la cour autrichienne engagea même les chefs du mouvement insurrectionnel qui se manifesta dans les Pays-Bas dès 1787 à lui faire les offres les plus séduisantes pour l'attirer dans leur parti. Mais, quelles que fussent ses répugnances pour les innovations que Joseph II voulait introduire violemment dans les mœurs nationales, le comte de Clerfayt, esclave de ses serments, repoussa les propositions qui lui furent faites et chercha même par ses conseils à empêcher une entreprise qui lui paraissait aussi hasardeuse que pleine de dangers pour le pays. Peu de temps après, la guerre qui éclata entre l'Autriche et la Sublime Porte le rappela sur les champs de bataille. Ayant été nommé commandant d'un corps particulier avec le grade de feldzeugmeister (général d'artillerie) il se rendit dans la Haute Hongrie en 1789, chassa les Turcs de Mehadia (17 août) et concentra ses troupes dans une forte position entre Krakou-Omir et les hauteurs de Dialu-Ohni, sur la rive de la Bella Kika. Le 27 août les Turcs s'avancèrent en force dans la vallée et s'établirent entre Topletz et le mont Csaplia. Le lendemain, le général Clerfayt les attaqua vigoureusement à Schupaneck, les contraignit à abandonner leurs positions, en laissant sur le champ de bataille plus de mille tués, cinq canons et huit drapeaux ; enfin il les poursuivit jusque sous le canon de Neu-Orsova. Cette brillante victoire avait délivré tout le Banat de la présence de l'ennemi. Clerfayt manœuvra alors pour se rallier à l'armée principale du feld-maréchal Loudon ; il passa le Danube près de Fancsova et vint prendre part au siège et à la prise de Belgrade. Ses services furent récompensés par la croix de commandeur de l'ordre

de Marie-Thérèse que l'empereur lui décerna *proprio motu* le 9 octobre 1789 ; ils lui valurent, en outre, pour l'année suivante le commandement d'un corps d'armée dans la petite Valachie et le cercle de Krain. Les Turcs étant passés sur la rive gauche du Danube, le général Clerfayt les attaqua impétueusement le 26 juin 1790, près de Kalefat. En moins d'une heure le sort de la journée se trouva décidé. Le carnage fut tel que 2,000 Turcs restèrent sur le terrain et que leur camp et seize drapeaux tombèrent entre les mains du vainqueur. La Valachie se trouva dès lors délivrée définitivement des attaques des Turcs et l'empereur Léopold II, sur l'avis unanime du chapitre de l'ordre, reconnut cet éclatant service en conférant au général Clerfayt la grand-croix de Marie-Thérèse (19 décembre 1790).

Les guerres de la révolution française offrirent au général Clerfayt un plus vaste théâtre pour déployer ses talents militaires. Réuni à Beaulieu, il repoussa avec vigueur, dès le commencement de la guerre, les attaques des Français contre la Belgique ; il alla ensuite, avec un corps de 12,000 hommes, rejoindre le duc de Brunswick sur les confins de la Champagne et eut une part active à la prise de Longwy et de Verdun. Le 1<sup>er</sup> septembre 1792, il s'empara d'un poste important près de Stenai, força le passage de la Croix-aux-bois (12 septembre) ce qui décida la retraite de Dumouriez sur Châlons. Lorsqu'ensuite, le roi de Prusse et le prince de Brunswick évacuèrent le territoire français il couvrit avec beaucoup d'intelligence cette retraite, bien qu'il n'eût que peu de troupes à opposer à l'ennemi qui, avec des forces considérables, serait vivement et de très-près l'armée alliée. Rentré dans les Pays-Bas par Arlon (24 septembre) le général Clerfayt marcha avec célérité et arriva à Mons assez à temps pour assister à la bataille de Jemmapes. Il fit dans cette journée une défense héroïque. Avec sept à huit mille hommes exténués, il sut contenir les attaques impétueuses de la gauche et du centre de Dumouriez et lorsque, écrasé par le nombre, il dut enfin céder, il se tira avec autant d'ordre et de fermeté que

la situation le permettait (Jomini, t. II, p. 225).

Après la bataille de Jenmapes, le duc de Saxe-Teschén s'étant démis de son commandement, le général Clerfayt prit la direction de l'armée autrichienne qu'il conduisit jusqu'à Bergheim, dans le duché de Juliers. Cette retraite pendant laquelle il eut constamment à lutter avec des troupes affaiblies, non-seulement contre des ennemis plus nombreux, mais contre les éléments, lui fit le plus grand honneur. Il livra plusieurs combats, entre autres ceux de Raccourt (le 27 novembre) et de Herve (le 6 décembre) où il resta vainqueur et celui de Bergheim où il prit une position qui lui permit de nombreux retours offensifs contre les républicains; enfin il cantonna ses troupes entre la Roër et l'Erft.

Le 1<sup>er</sup> mai 1793, le comte de Clerfayt, investi du commandement d'un des corps de l'armée du prince de Cobourg, fonda sur les cantonnements français à Aldenhoven, les dispersa et contraignit l'ennemi à lever précipitamment le siège de Maestricht. Quelques jours après ces succès, fut livrée la sanglante bataille de Neerwinden (18 mars). Clerfayt y commandait l'aile gauche qui était opposée à l'attaque principale des Français. Son inébranlable fermeté y décida la victoire. Il ne déploya pas moins de valeur et de talent dans les combats de Quiévrain et de Famars (23 mai). Enfin le Quesnoy, après une résistance opiniâtre, dut ouvrir ses portes.

L'année suivante le comte de Clerfayt fut chargé provisoirement, en l'absence de l'archiduc Charles, de l'administration et de la gestion du gouvernement civil des provinces belgiques qui n'avaient pas été envahies par l'ennemi, c'est-à-dire la Gueldre, le Limbourg et le Luxembourg (*Bulletin de la commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, t. V, p. 377). Il obtint en outre la direction d'un corps d'observation isolé dans la Flandre occidentale et le Hainaut. L'infériorité numérique de ses forces (il n'avait que 25,000 hommes) l'obligea à adopter un système défensif qui lui permit d'opposer aux attaques des Français une résistance énergique. Toutefois après

avoir livré en peu de temps sept combats successifs, sans recevoir aucun secours du prince de Cobourg qui laissait battre en détail ses lieutenants et ne savait jamais arriver nulle part en temps utile, Clerfayt dut céder devant le nombre et se retirer sur Tournai. De cette place, il lia ses mouvements à ceux de l'armée principale du prince de Cobourg qui ayant perdu la bataille de Fleurus (26 juin) se démit définitivement de son commandement. Le général Clerfayt le remplaça. Bien que son armée fut de beaucoup inférieure en nombre, elle se retira dans le meilleur ordre, sans cesser de livrer à l'ennemi de sanglants combats, par le Brabant, sur la Meuse et ensuite sur Mühlheim où elle repassa le Rhin.

Pour la campagne de 1795, qui devait attacher un si grand lustre à son nom, Clerfayt fut élevé à la dignité de feld-maréchal et obtint le commandement en chef de toute l'armée impériale qui occupait une ligne immense sur la rive droite du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Dusseldorf et communiquait avec l'armée de Wurmser, établie sur le Haut-Rhin. Pendant presque toute la saison d'été, les armées ennemies restèrent immobiles en présence les unes des autres, mais à l'entrée de l'automne (6 septembre) le général Jourdan passa le Rhin à Dusseldorf avec l'armée de Sambre et Meuse tandis que son collègue Pichegru franchissait le fleuve à Mannheim avec l'armée de Rhin et Moselle. Le succès de ces premières opérations engagea Clerfayt à se replier d'abord derrière le Mein, puis, ayant par d'habiles manœuvres rassemblé toutes ses troupes, il fonda impétueusement sur Jourdan, le battit le 10 octobre à Hochst et le rejeta de l'autre côté du Rhin. Se retournant ensuite contre les 70,000 Français qui investissaient Mayence, il prit d'assaut, le 29 octobre, leurs retranchements réputés imprenables et défendus par 600 canons et les refoula d'un côté jusqu'à Bingen, de l'autre par Oppenheim jusqu'à Alzci. Enfin il remporta une troisième victoire le 10 novembre à Frankenthal et contraignit Pichegru à une retraite précipitée. Ces succès, dus au génie et à l'activité de

Clerfayt, rendirent aux Autrichiens toute la rive gauche du Rhin, jusqu'à la Nahe d'un côté et jusqu'au Spessart de l'autre. Le 21 décembre, un armistice qui semblait devoir amener une paix avantageuse fut conclu et l'illustre héros de cette campagne classée à juste titre au nombre des plus savantes des temps modernes, se rendit à Vienne (11 janvier 1796) où le peuple l'accueillit avec enthousiasme. L'opinion publique le considéra comme le sauveur de l'Allemagne; l'empereur accompagné de l'archiduc Charles vint en personne lui rendre visite et lui remettre les insignes de l'ordre de la Toison d'or. Mais au moment où l'on décernait à ce général les honneurs du triomphe, le conseil aulique lui désignait un successeur dans la personne du jeune archiduc Charles. Cette disgrâce inattendue, inexplicable plongea l'armée et le peuple de Vienne dans un égal étonnement. Les uns attribuèrent cette résolution au mécontentement de la cour qui avait hautement improuvé l'armistice parce qu'il n'offrait pas les garanties désirables de paix; d'autres la rejetèrent sur la jalousie qu'inspire ordinairement la trop grande popularité d'un général victorieux et accusèrent le ministère de vouloir des victoires sans en laisser le mérite à ceux qui les remportaient. Quoi qu'il en soit, le général Clerfayt entra au conseil aulique, mais sa santé ébranlée par les fatigues de la guerre et sans doute aussi par le chagrin que lui causa l'ingratitude dont on payait ses services, s'affaiblit insensiblement et le vainqueur des lignes de Mayence et de Franckenthal, mourut le 18 juillet 1798. La ville de Vienne lui fit élever au village de Hernaels, sa résidence habituelle, un magnifique monument funéraire avec une inscription rappelant que « la Flandre pleure un concitoyen qui faisait sa gloire, l'empereur l'appui de son trône, l'armée un chef adoré et la religion un de ses plus fervents sectateurs. »

Le comte de Clerfayt unissait aux plus éminentes qualités du général et à l'inébranlable valeur du guerrier, les plus belles et les plus solides vertus du citoyen; loyal et intègre il haïssait la jactance et

l'intrigue; il maintenait dans ses troupes une discipline sévère; il savait récompenser l'honneur ainsi que l'accomplissement consciencieux des devoirs du service. Il était le père de ses soldats et se montra dans toutes les occasions plein de sollicitude pour eux : généreux et bienfaisant sa bourse était toujours ouverte aux officiers qui servaient sous ses ordres. Modeste, même dans ses habits, on le voyait néanmoins lorsqu'il allait au feu, en grand uniforme et décoré de ses ordres, disant que le jour de la bataille est un jour de fête pour le soldat.

Général Guillaume.

Baron de Stassart — Vignerot. — Jomini, *Histoire des guerres de la révolution*. — Guillaume, *Histoire du régiment de Clerfayt*. — Hirtenfeld, *Der militär Marie Theresien orden*, etc.

**CLÈVES** et **DE LA MARCK** (*Philippe DE*), seigneur de Ravensteyn, de Herpen, de Winendale, de Thourout, duc de Coïmbre naquit, vers 1459, d'Adolphe de Clèves et de la Marck, seigneur de Ravensteyn, puîné du duc de Clèves, et d'Isabelle de Portugal-Coïmbre. Le duc Jean-sans-Peur de Bourgogne était son grand-père; le duc régnant de Clèves et Philippe-le-Bon ses oncles; la duchesse Marie d'Orléans sa tante. Toutes les alliances de sa maison le rapprochaient donc de la maison de Bourgogne, et de grandes destinées lui semblaient promises dès sa naissance. D'après l'opinion commune, si les Bourgogne-Valois venaient à s'éteindre, les Clèves Ravensteyn devaient hériter de leurs immenses domaines des Pays-Bas. En attendant ils étaient très en faveur à la cour, et Philippe de Clèves, ou Philippe *Monsieur* comme on l'appelait ordinairement, fut élevé avec Marie de Bourgogne sous les yeux de la seconde femme d'Adolphe de Ravensteyn, Anne de Bourgogne, sœur naturelle de Charles-le-Téméraire.

En 1477, après la mort malheureuse du duc Charles, les Clèves Ravensteyn crurent toucher un moment au pouvoir suprême. Philippe *Monsieur*, profitant de ses relations d'enfance avec la princesse Marie, se mit sur les rangs pour obtenir sa main. Peut-être, s'il n'eut eu à gagner que le cœur de la jeune héritière, eut-il réussi. Mais les seigneurs



des Pays-Bas traversèrent ses desseins et la politique seconda nécessairement leurs vues. Avant même que Maximilien d'Autriche fût accepté dans les formes, Philippe *Monsieur* avait su comprendre que ses espérances seraient vaines, et il avait sagement abandonné la partie.

Le 23 février 1477 il avait assisté à l'inauguration de Marie de Bourgogne à Gand. Le 11 avril il fut nommé lieutenant-général de tous les Pays de sa souveraine, *sous son père*, et aussitôt s'enfermant dans Valenciennes avec le commandeur de Chantraine il guerroya contre les hommes d'armes de Louis XI jusqu'à l'arrivée de l'archiduc.

Lorsque celui-ci prit en mains les rênes du gouvernement les deux Ravensteyn, père et fils, se rapprochèrent immédiatement de lui et, en retour, ils furent comblés de bienfaits. Philippe *Monsieur*, malgré son jeune âge, obtint des commandements militaires importants. Il fit la guerre en Picardie jusqu'à la trêve de 1478 ; il assista la même année à la bataille de Guinegate, puis à la campagne de Luxembourg.

En 1482, après l'assassinat de Louis de Bourbon, évêque de Liège, par le sanglier des Ardennes, il commanda les forces qui allèrent rétablir l'ordre dans la principauté Liégeoise. A cette époque sa renommée militaire commençait à se dessiner : il venait de recevoir l'ordre de la chevalerie du brave Jean de Châlons, prince d'Orange ; et il avait effacé la tâche légère qu'avait faite à sa réputation sa conduite au commencement de la bataille de Guinegate, où il avait été entraîné par les fuyards d'une aile de l'armée. Aussi quand, en 1483, Adolphe de Ravensteyn, après la mort de Marie de Bourgogne, embrassa la cause flamande, Philippe *Monsieur*, qui s'attachait de plus en plus au parti de Maximilien, fut tout naturellement porté au poste important de lieutenant-général de l'archiduc pour tous les Pays-Bas, qu'Adolphe de Ravensteyn avait rempli. Quand Maximilien, du retour du siège d'Utrecht se rendit en 1484 à Cambrai, Philippe de Clèves l'y suivit. Et là, au logis même de l'archiduc, il eut une grave querelle avec Lan-

celot de Berlaymont, sire de Hierges. On n'en connaît pas la cause précise. Berlaymont venait de faire arrêter des députés Gantois qui allaient saluer le Roi de France, Charles VIII, à son avènement. Peut-être Philippe *Monsieur* lui reprocha-t-il un acte qui ne pouvait qu'envenimer la querelle entre Maximilien et les Flamands. Peut-être même mit-il en question la loyauté du gentilhomme wallon en faisant allusion à son mariage avec la fille du sanglier des Ardennes, cet éternel ennemi des Pays-Bas. Quoiqu'il en soit, la dispute s'échauffa rapidement et quelques hallebardiers de Philippe de Clèves, prenant fait et cause pour leur maître, renversèrent Lancelot de Berlaymont mort à leurs pieds. Cet odieux acte de violence demeura impuni, tant la position que Philippe *Monsieur* occupait était haute, et tant Maximilien sentait qu'il devait le ménager.

Peu de mois après l'archiduc lui confia même la mission de confiance d'aller débattre, devant le chapitre de la Toison d'or, les questions pendantes entre les Flamands et lui ; et quand la guerre s'alluma, il s'empressa de l'envoyer en Hainaut pour faire des levées d'hommes d'armes.

Pendant que l'archiduc était occupé aux affaires de Hollande, Philippe *Monsieur* occupa Enghien. Ce fut alors, sans doute, qu'il se fit connaître et aimer de Françoise de Luxembourg, fille de Pierre II comte de Saint-Pol, de Marle et de Soissons, seigneur d'Enghien, et de Marguerite de Savoie. Françoise de Luxembourg était orpheline : sa sœur Marie avait épousé le comte de Romont qui était, en 1485, capitaine-général de la Flandre. La paix de Bruges de 1485 donna à Philippe de Clèves toutes les possessions de la comtesse de Romont qui venaient d'être confisquées, et, en outre, la grande baronie d'Enghien.

Philippe de Clèves suivit l'archiduc à Bruges et à Gand après la cessation des hostilités. Il essaya vainement d'apaiser, par de douces paroles, l'émeute passagère qui éclata à Gand le soir même de l'arrivée de Maximilien. Mais, par contre, il déconseilla à ce der-

nier d'en appeler à la force, et sauva ainsi la ville d'une lutte à outrance, qui eût pu détruire à jamais sa prospérité. Ce fut très probablement la source de son immense popularité en Flandre : depuis longtemps, en Hainaut, sa renommée chevaleresque n'était éclipsée que par celle de l'archiduc.

En 1486, pendant que Maximilien allait ceindre en Allemagne la couronne de Roi des Romains, Philippe fut chargé du gouvernement général des Pays de par deçà avec le comte Englebert de Nassau et le chancelier de Carondelet. Presque en même temps il fut investi des fonctions d'avoué du pays de Liège et du comté de Looz.

Au retour de Maximilien la guerre recommença contre la France. Philippe de Clèves commandant l'armée avec le comte de Nassau et le prince de Chimay réussit à ravitailler Therouanne. En juillet 1487 il fut moins heureux : il fit battre l'armée qu'il conduisait devant Bethune. Quelques écrivains l'accusent d'avoir abandonné le comte de Nassau, qu'ils prétendent avoir été son rival et son émule; d'avoir mis ses cavaliers à couvert pendant que les fantassins du comte de Nassau soutenaient une lutte inégale. C'est là une accusation trop grave pour y croire sans des preuves bien positives. La vérité historique relève cependant une coïncidence bien singulière : précisément au mois de juillet 1487 le roi de France Charles VIII, d'après Moreri, remettait *Françoise* et Marie de Luxembourg en possession des biens de leur maison qui avaient été confisqués en France. Était-ce déjà une récompense ? N'était-ce encore qu'une sollicitation ? grave problème que nous n'osons résoudre. Il est toutefois certain que la défaite de Béthune n'ébranla en rien le crédit de Philippe de Clèves auprès du Roi des Romains.

Il fut nommé avec le bâtard de Bourgogne et le sire de Beveren pour recevoir la justification d'Adrien Vilain de Rassegheem, ce vieil adversaire de Maximilien.

Il fut investi le 25 novembre suivant de la charge de châtelain du château de Genappes. Il fut encore

nommé, le 8 janvier 1488, *amiral de la Mer* aux Pays-Bas. Un mois plus tard, quand Maximilien eut été fait prisonnier par les Brugeois, Philippe *Monsieur*, qui venait vainement d'essayer de mettre à Ypres une garnison royale, s'empara de la ville et des forts de l'Écluse. Puis, sur l'ordre de Philippe-le-Beau, il s'occupa de maintenir dans leurs charges les magistrats des villes flamandes. On craignait qu'ils ne fussent renversés sur les instigations des Brugeois. Quand les États généraux se furent réunis à Malines autour de Philippe-le-Beau, Philippe se porta médiateur entre eux et les Gantois. On lui reprocha, il est vrai, de ne pas faire une guerre assez rude aux Brugeois; mais il se justifia en se rapportant à des instructions que Maximilien lui-même lui avait fait parvenir. Quand la paix fut conclue il fut naturellement désigné pour en être un des garants. Le Roi des Romains le délia de son serment de fidélité et Philippe de Clèves jura d'aider les Flamands de son corps et de ses biens si le Roi violait les engagements qu'il venait de prendre. Il resta, au surplus, à Gand, comme otage de Maximilien, en place d'un seigneur Allemand qui avait refusé de rendre ce service à son souverain.

Sur ces entrefaites l'empereur Frédéric était arrivé en Brabant avec une nombreuse armée allemande pour venger la détention de son fils. La guerre recommença presque aussitôt, et Maximilien, prétendant qu'il n'attaquait pas la paix de Bruges, mais qu'il servait le Saint-Empire dans un différend particulier que l'Empereur avait avec les Gantois, invita Philippe de Clèves à venir se ranger sous sa bannière. Philippe refusa : il combattit les allégations de Maximilien, et se retrancha derrière le serment qu'il avait prêté du consentement même de ce dernier. Il resta donc à Gand et bientôt il fut nommé capitaine-général de la Flandre. Était-ce le respect chevaleresque de la parole donnée qui lui avait dicté sa résolution ? Était-ce un prétexte adroit que saisissait le gentilhomme pour effectuer une rupture dès longtemps méditée ? La solution de ces questions dépend de

la solution du problème déjà posé plus haut à propos des relations de Charles VIII et de Philippe *Monsieur*.

Pour nous, nous inclinons à croire que les sentiments de ce dernier étaient à l'origine très-complexes, que le respect du serment agit sur lui avec autant de force que le désir d'indépendance et le désir de l'opposition. Mais peu à peu l'ambition personnelle, l'amour du pouvoir dirigèrent seuls sa conduite et l'amènèrent, comme nous le verrons tantôt, à prolonger inutilement une guerre désastreuse.

On dit que, en le voyant se mettre en opposition avec le Roi des Romains, le roi de France fit entrevoir à Philippe de Clèves l'épée de connétable, que les ancêtres de sa femme avaient portée. On dit, qu'anticipant sur les aspirations féodales des grands seigneurs du *xvii*<sup>e</sup> siècle, il crut un moment mettre sur sa tête la couronne de Flandre, en même temps qu'un Brederode ceindrait la couronne de Hollande et de Zélande. Il est au moins certain que, chef militaire élu des Flamands, il n'avait qu'à parler pour obtenir d'eux des soldats et de l'argent; et que, après avoir longtemps commandé en maître il se plia difficilement à rentrer dans la dépendance. Pour soutenir la lutte contre le Roi des Romains il dut tendre les mains à tous ses anciens ennemis : aux Français, aux Hooeks des provinces du Nord, aux partisans des La Marek dans le Pays de Liège. Le succès couronna pleinement ses premières démarches. Le 5 septembre 1488 l'empereur le mettait au ban de l'Empire. Le 18, bravant une condamnation illusoire, le capitaine-général des Flandres entrait triomphant à Bruxelles où sa femme résidait habituellement. Quelques discussions avaient précédé son arrivée, mais, quand il fut dans les murs, les chanoines de Sainte-Gudule seuls osèrent élever la voix contre lui. Il les fit taire par une lettre menaçante et, avant peu de jours il rangea sous sa bannière Louvain et plusieurs autres villes brabançonnnes. L'empereur Frédéric et le Roi des Romains laissèrent bientôt le commandement général de leurs

armées au duc Albert de Saxe et se retirèrent en Allemagne. Le duc Albert, au mois de novembre, conclut une courte trêve avec Philippe de Clèves, mais sans pouvoir l'engager à la paix. La guerre reprit et, pendant un an, le Brabant, la Flandre et le Pays de Liège furent le théâtre de la dévastation et du massacre. Les pays, les villes, les lignages mêmes étaient divisés, appelant les uns les Anglais et les Allemands, les autres, les Français et les Écossais.

Bientôt Philippe de Clèves fut obligé de courir à Cambrai pour demander de nouveaux secours à la France; et vers le commencement de l'année 1489 son étoile pâlit rapidement. Il subit plusieurs échecs à Saint-Trond, à Hal, à Gembloux et ailleurs. Ses partisans crurent remarquer qu'il n'avait plus le même bonheur ni la même audace, et les partisans du Roi des Romains reprirent un nouveau courage. Au mois de juillet 1489 la France, au traité de Francfort abandonna la Flandre tout en stipulant encore pour elle et pour son chef. Le Brabant était déjà épuisé par la guerre et par la peste; ses villes se rendirent les unes après les autres au duc de Saxe. Celui-ci entra à Bruxelles le 25 août 1489, peu d'heures après que Philippe de Clèves en fut sorti accompagné de sa femme, de cinq cents cavaliers et de douze chariots de bagages. Des commissaires de la commune accompagnèrent leur ancien commandant jusqu'à Gand, et lui remirent 4,000 florins du Rhin en témoignage des bons rapports qu'il avait eus avec la ville.

Les hostilités continuèrent en Flandre jusqu'au 30 octobre. Le traité de Montils les Tours, conclu sous l'arbitrage de la France, vint alors terminer la triste querelle des villes flamandes et de Maximilien, et accorda une pleine amnistie à Philippe *Monsieur*. Si l'amour du pouvoir n'avait pas parlé chez celui-ci plus haut que la voix du devoir, c'était le moment de déposer les armes. L'ancien capitaine-général n'en fit rien. Il se retira dans les forts de l'Écluse, attendant les événements, et ne se gênant guère pour manifester son hostilité contre Maximilien. Pendant près de trois ans, il soutint suc-

cessivement de ses armes Gand et Bruges dans les difficultés nouvelles qui s'élevèrent. Il alla même jusqu'au crime pour entretenir les divisions. Adrien Vilain de Rassegheem, son ancien adversaire, depuis peu son compagnon d'armes, ayant traité avec le roi des Romains, fut assassiné en se rendant à son domaine. Philippe *Monsieur* écrivit immédiatement aux chevevins de Gand pour assumer la responsabilité du meurtre, proclamant que c'était lui seul qui avait donné l'ordre de tuer le seigneur gantois.

Le traité de Cadzant du 30 juin 1492 finit par l'isoler complètement, et l'armée royale put venir mettre le siège devant l'Écluse. Grâce à ses talents militaires, aux vieux soldats dévoués et aguerris qu'il avait réunis, aux ressources qu'il s'était ménagées, Philippe de Clèves pouvait espérer de tenir longtemps et il se défendit à outrance.

En vain son père, Adolphe de Ravensteyn, le menaça-t-il par écrit de le déshériter ; en vain Adolphe se rendit-il lui-même à l'Écluse avec le chancelier Jean le Sauvage, le sire de Beveren et d'autres seigneurs, pour offrir à l'assiégé, au nom du roi des Romains, une amnistie complète et la conservation de toutes ses charges et dignités. Philippe demeura inébranlable : il voulait, disait-il, soumettre toute sa conduite au jugement des États-Généraux. Une flotte anglaise vint alors fermer le blocus de la ville. Philippe *Monsieur* la détruisit en partie. Il frappa une monnaie obsidionale à l'effigie de ses armes et de celles de Philippe-le-Beau, comte de Flandre. Enfin, ses poudres sautèrent, et cet accident le réduisant à l'impuissance, il consentit à traiter. Le prestige de son talent militaire lui procura un dernier avantage : celui de dicter pour ainsi dire les articles de sa capitulation.

Il obtint la restitution de toutes ses seigneuries et de toutes les seigneuries de sa femme ; il conserva la pension de 6,000 livres que lui payait jadis la cour de Bourgogne ; il reçut l'autorisation de garder le grand château de l'Écluse jusqu'au moment où Maximilien lui aurait remboursé des sommes assez considéra-

bles qui lui étaient dues ; il fut grâcié du chef du meurtre du seigneur de Rassegheem en ce qui concernait le pouvoir souverain, mais avec invitation de satisfaire la famille du mort en concluant la paix du sang ; enfin, il obtint une amnistie générale et complète pour tous ceux qui avaient été ses soldats ou ses partisans.

En 1493, il rendit aux hommes d'armes de Maximilien le grand château de l'Écluse, et il se reconcilia avec la famille des Vilain. Il promit à ces derniers, à titre de satisfaction, de faire en personne, ou de faire faire en son nom, un pèlerinage à Saint-Jacques-en-Gallicie et un pèlerinage à Rome, et d'instituer un anniversaire avec une messe quotidienne et perpétuelle pour le repos de l'âme de sa victime. La même année, il fut solennellement et publiquement relevé de la condamnation naguère prononcée contre lui par l'empereur Frédéric.

Le seigneur de Ravensteyn étant mort dans les derniers jours du siège de l'Écluse, Philippe de Clèves reprit le nom qu'avait porté son père. En 1494, il assista à Louvain à l'inauguration de Philippe-le-Beau comme duc de Brabant. A cette occasion il se trouva, pour la première fois, en présence de Maximilien depuis la grande guerre civile. Il fut bien reçu, mais il put comprendre cependant qu'on n'avait rien oublié. Il assista encore, en 1496, avec Philippe-le-Beau, à la diète de Ratisbonne, où il fut question d'une croisade, mais bientôt après il se retira en France. Son cousin, Louis XII, montait sur le trône : et Philippe de Ravensteyn crut voir s'ouvrir devant lui un nouvel et brillant avenir. Sur l'invitation de Philippe-le-Beau, le seigneur de Ravensteyn fit les fonctions de comte de Flandre au sacre du nouveau roi. Plus tard, il assista à la campagne d'Italie et, en 1501, il fut nommé gouverneur de Gènes au nom du roi de France. Il rassembla immédiatement une flotte, et quand il eut fait sa jonction avec la flotte qui venait des ports de l'Océan, il cingla droit sur Naples. Il arriva à temps dans les eaux de la ville pour conseiller au roi aragonais Frédéric de se remettre entre

les mains du roi de France. Depuis ce moment, il tourna ses vues vers l'Orient. Il conduisit sa flotte, chargée de troupes et de nombreux volontaires, dans les îles Ioniennes pour combattre les Turcs. Les croisés attaquèrent Metelin, l'ancienne Lesbos, et déployèrent une grande valeur. Cependant, après trois assauts infructueux, Philippe de Ravensteyn crut devoir lever le siège. En essayant de regagner les ports napolitains, il vit ses vaisseaux dispersés par la tempête, et lui-même alla s'échouer sur la côte de Cerigo, où des galères génoises le recueillirent heureusement. Son expédition n'avait eu aucun résultat décisif. Il paraît cependant que le pape Alexandre VI, voulant reconnaître les intentions du seigneur de Ravensteyn et l'intrépidité qu'il avait déployée, lui accorda à Rome les honneurs du triomphe.

En 1506, Philippe de Ravensteyn exerça une seconde fois le gouvernement de Gênes pour la France. Les dissensions intestines de la République, qu'il ne parvint pas à comprimer, le dégoutèrent de ses fonctions. Il finit par reprendre le chemin des Pays-Bas et par aller s'installer dans sa seigneurie d'Enghien. En 1512, il rebâtit une aile du château, restaura la chapelle, et repeupla de bêtes fauves le parc de sa résidence. Un peu plus tard il dota la petite ville d'un orphelinat. Il tâchait de tromper l'ennui, que lui causait l'inaction, par la rédaction des curieux mémoires militaires dont nous dirons un mot tantôt et, de temps à autre, il apparaissait à la cour de Bruxelles. Il était toujours officiellement bien accueilli, comme parent du souverain; mais il ne parvint plus à obtenir de commandement militaire, ni même à atteindre au collier de la Toison d'or, que la plupart de ses ancêtres avaient porté. Les chevaliers de la Toison d'or lui reprochèrent jusqu'au dernier moment les deux meurtres qu'il s'était permis, sa longue rébellion contre l'archiduc, et sa conduite équivoque au commencement de la bataille de Guinegate. Philippe de Ravensteyn fut simplement, sous Charles-Quint, titulaire d'une bande d'ordonnance et conseiller

du souverain; enfin, en 1516, quand celui-ci se rapprocha de François Ier, il fut envoyé en France pour préparer le traité de Noyon.

Pendant cette dernière période de sa vie le caractère de Philippe de Ravensteyn présente un curieux mélange de dévotion et de passion mondaine. L'inaction lui pèse; les travaux littéraires ne parviennent pas à l'absorber; il se revêt d'un cilice, il s'inflige de rudes pénitences; et cependant il a toujours l'œil tourné vers la cour pour voir si la disgrâce polie qui l'étouffe ne va pas bientôt prendre fin. Ce n'est pas sous Charles-Quint qu'un seigneur oserait manifester les armes à la main des aspirations ambitieuses. Mais Philippe de Clèves n'est pas le dernier à susciter des difficultés à Marguerite d'Autriche, il sait comme les autres « parler haut » quand il s'agit de défendre ses immunités, voire même quand il s'agit de se mettre au dessus ou en dehors des lois.

En 1523 il perdit Françoise de Luxembourg et il dut abandonner Enghien qui passait à la maison de Bourbon Vendôme. Le vieux guerrier se retira dans le château de Winendale, que ses ancêtres avaient hérité de la maison de Flandre Dampierre. Le 28 janvier 1527 il y mourut sans laisser de postérité. Le corps de Philippe de Clèves seigneur de Ravensteyn fut transporté à Bruxelles où, après de magnifiques obsèques, il fut enseveli dans l'église des Dominicains à côté de son père et de sa femme.

Brave et chevaleresque guerrier, habile capitaine sans être toujours heureux, violent et rude comme les hommes de guerre de son temps, Philippe de Clèves a sa place marquée dans l'histoire militaire de la Belgique. Dernier défenseur puissant de la prédominance des communes sur l'action du pouvoir monarchique il appartient à notre histoire politique. Il a droit également à une mention dans notre histoire littéraire. Nous ne dirons rien d'une foule de lettres missives émancées de lui et publiées aujourd'hui, soit dans les chroniques de Jehan Molinet, soit dans les recueils modernes. Son véritable titre littéraire c'est un traité d'art

militaire dédié à Philippe le Beau, résumé de la science de la guerre du *xv<sup>e</sup>* siècle, où la clarté du style et la netteté de l'exposition sont mises au service d'une expérience consommée. Cette œuvre, qui a fait l'objet de plusieurs études, existe en manuscrit dans un grand nombre de bibliothèques. On en a une édition rare et belle dont voici le titre exact :

« Instructions de toutes manières de  
« guerroyer, tant par terre que par mer,  
« et des choses y servant. » Paris,  
Guill. Morel, 1558, in-8o. L'ouvrage a  
été traduit en flamand et imprimé à An-  
vers avec le titre suivant :

« Den crychhandel van den deurluch-  
« tighen heere Philips van Cleve, Ra-  
« vensteyn, etc., salicher gedachten, by  
« hem geschreven ende gededeceert aen  
« den seer deurluchtighen ende seer  
« machtighen heere den Keyzer-Kaerle de  
« vyfde. Waerinne begrepen zyn alle de  
« middelen om oorloghe te voeren, soe  
« wel te water als te lande, mits oic de  
« oncosten van de Provande, Artillerie,  
« Poyer en Clooten, etc., ghetaceert soo  
« de selve costen mochten in zynen tyt. »  
Anvers, Philippe Nutius, 1579, in-8o  
de 184 pages. Cette traduction, dit Goethals, est due à Philippe Nuyts lui-même, qui l'a dédiée à Jean van Straelen, bourgeois et colonel de la ville d'Anvers.

Edmond Pouillet.

Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*. — Sismoûde de Sismoûdi, *Histoire des Français*. — Goethals, *Histoire des lettres*. — Pontus Heuterus, *Chroniqueurs du xv<sup>e</sup> siècle*. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*. — *Bulletin de la commission d'histoire, passim*. — *Bulletins de l'Académie*. — Butkens, *Trophées de Brabant*. — Pouillet, *Sire Louis Pynock, patricien de Louvain au xv<sup>e</sup> siècle*. — Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint et Philippe*. — Moreri, etc.

**CLEynaerts** (*Nicolas*), de Diest, grammairien, orientaliste et voyageur (1495-1542). Sa célébrité fut vraiment grande de son vivant et longtemps après lui : quoiqu'elle ait été attachée au nom latinisé de *Clenardus* ou de *Clénard*, nous conserverons à l'enfant du Brabant la forme nationale de son nom de famille, Cleynaerts. Si sa carrière se termina inopinément en Espagne, c'est à la Belgique qu'il réservait le fruit de ses veilles et de ses labeurs.

Né le 5 décembre 1495 à Diest, aux confins de la Campine, Cleynaerts fut envoyé fort jeune à Louvain : après avoir puisé sa première instruction dans les collèges de cette ville, il y fit un cours de théologie en vue d'embrasser l'état ecclésiastique; mais, malgré ses relations avec Jacques Latomus et d'autres polémistes célèbres de l'époque de la Réforme, il ne fut jamais grand théologien, comme il l'a déclaré lui-même. S'étant voué par goût à la culture des langues savantes, qui commençaient à fleurir à Louvain, on le mettait au nombre des auditeurs les plus diligents de Barlandus, de Rutger Rescius, de Campensis et d'autres maîtres qui ouvrirent, dès 1518, des cours au collège des Trois-Langues. Il acquit bientôt des connaissances assez précises dans la grammaire pour l'enseigner à son tour, et, s'il ne le fit pas avec le titre de professeur dans l'établissement fondé par Busleiden, il fut du moins autorisé, après l'an 1520, à donner des leçons publiques et privées. (V. André, *Fasti academici*, p. 357.)

Pendant de longues années, Cleynaerts médita sur la meilleure méthode d'apprendre les langues mortes et sur les moyens de faire avancer leur étude grammaticale. Versé dans la lecture des auteurs classiques, lus alors avec avidité et partout expliqués avec une véritable émulation, il ne s'appliqua pas, comme d'autres, à l'édition ou à la correction des textes, mais à la rédaction de traités de grammaire destinés à servir de rudiments et de manuels. Bien que préoccupé de l'enseignement du latin, qu'il avait su rendre familier à des adolescents simplement par la conversation, il porta ses efforts sur celui du grec et de l'hébreu, et il ne recula devant aucune peine pour l'éclaircir et le simplifier. C'est seulement après avoir mis à l'épreuve ses procédés, après les avoir justifiés par des exemples, qu'il composa des traités qui sont demeurés des livres utiles, alors même que les sciences philologiques avaient fait de grands progrès. La première publication de Cleynaerts fut celle de tableaux contenant les éléments de l'hébreu, les formes du discours et sur-

tout les paradigmes de la conjugaison. Son but était de faire découvrir le mécanisme de la langue d'un seul coup d'œil et comme dans un miroir. Sa *Tabula in Grammaticen hebræam* sortit en 1529 des ateliers de Thierry Martens, à Louvain (64 feuillets petit in-4<sup>o</sup>. — Voir Van Iseghem, *Biographie de Thierry Martens, d'Alost*, 1852, pages 340-342). Mais elle fut réimprimée avant la fin du siècle à Paris, à Leyde et dans plusieurs autres villes. En adoptant un plan tout différent, Cleynaerts ne portait pas préjudice au traité de grammaire hébraïque de son maître, Jean Campensis, imprimé en 1528, une année avant son manuel. Il rendait l'hébreu accessible à un plus grand nombre d'étudiants, au point que plusieurs écrivirent, au bout de peu de mois, des lettres en manière de thèmes. En même temps, il dissipait un préjugé populaire sur la nature mystérieuse de la langue, sur la simplification de ses règles, jugées d'après l'appareil sous lequel les grammairiens juifs les avaient formulées et sur les arcanes de sa syntaxe qu'il se réservait d'éclaircir ailleurs.

Le grec, recommandé par la parole incisive et par les exemples d'Érasme, n'excitait pas moins que l'hébreu, à la même époque, la curiosité publique : Cleynaerts l'avait compris; ses observations incessantes, ses études pratiques l'avaient déterminé à rédiger un travail neuf sur la grammaire grecque, qui l'emportait en clarté sur les livres de date récente employés dans nos écoles. En avril 1529, il publia à Louvain ses *Institutiones linguæ græcæ* qui ont l'ordonnance d'un manuel, *enchiridii instar*, comme il s'exprimait, et qui ont joui pendant les deux siècles suivants dans les Pays-Bas et au dehors de la plus grande popularité. Des humanistes et des philologues distingués composèrent des annotations sur le travail de Cleynaerts qu'ils n'imprimèrent pas sans en modifier notablement la disposition : il nous semble superflu d'énumérer en cet endroit les nombreuses éditions des *Institutiones*, portant le nom de leur premier auteur. De fait, la renommée de Cleynaerts fut associée

fort longtemps à celle de Despautère quand on parlait de livres de grammaire d'un usage presque général dans les classes d'humanités. En juillet 1531, notre helléuiste donna lui-même un opuscule destiné aux commençants ou bien à ceux qui sont privés de leçons orales, intitulé *Meditationes græcanicæ in artem grammaticam*; il renferme le texte de l'épître de saint Basile à saint Grégoire de Nazianze sur la vie dans la solitude, suivi de l'interprétation de chaque passage et d'une analyse très-détaillée des formes grammaticales. On y trouve la méthode rigoureuse que Cleynaerts conseillait de mettre dans l'explication des auteurs anciens, afin d'interpréter avec plus de sûreté les ouvrages inédits, grecs et latins, qui voyaient le jour pour la première fois de son temps. Il n'imposait pas de théories, il ne formulait pas de règles abstraites pour les jeunes humanistes, avant que la richesse de la langue leur fût suffisamment connue : aussi sa place est-elle marquée dans l'histoire des diverses méthodes mises à l'essai chez les modernes pour concilier l'exercice du jugement et celui de la mémoire dans l'étude des langues, dans les progrès de la grammaire scientifique.

Tout en se livrant à des exercices multipliés pour trouver la clef d'un enseignement raisonné du grec et de l'hébreu, Cleynaerts avait de bonne heure porté ses vues sur l'arabe, devenu dans le cours du moyen-âge l'idiome des nations et des écoles du monde musulman. Quoique muni de peu de matériaux, il s'était proposé de découvrir les analogies de l'arabe avec la langue hébraïque, la seule des langues sémitiques étudiée jusque-là, avant de tenter la lecture du Coran et d'autres livres. Ayant aperçu et quelquefois deviné ces analogies, les ayant même signalées à ses amis de Louvain, il avait conçu le dessein de gagner l'Afrique par l'Espagne et de visiter cette race maure chez qui se conservait l'usage de l'arabe; c'est qu'il voulait à la fois apprendre à connaître la littérature de l'Islam, et se rendre maître de la langue parlée pour faire de l'une et de l'autre des instruments de prosélytisme scientifique

et religieux. C'est en 1532 que Cleynaerts quitta le Brabant pour aller chercher au midi de l'Europe des armes en faveur de ses projets ; ce qu'il souhaitait, ce qu'il préparait dans un avenir qui lui semblait prochain, ce n'était rien moins qu'une croisade nouvelle, « tout intellectuelle » comme nous le disions naguère, conduite avec le secours de la science, « fondée sur l'influence d'une persuasion religieuse » : entreprise analogue à celle qu'annonçait la voix de Raymond Lulle deux siècles auparavant. Cleynaerts ne fit que passer à Paris où, l'année précédente, ses traités de grammaire avaient été vendus l'un et l'autre en peu de jours à plusieurs centaines d'exemplaires ; il se dirigea au plus tôt vers l'Espagne, où dix ans après, il devait finir sa vie sans revoir le sol natal. Il s'établît d'abord à Salamance, la ville savante, où il reçut la permission d'enseigner les langues ; il avait réuni une foule extraordinaire d'auditeurs pour le grec, et il alla obtenir, en 1534, une chaire à l'Université quand il fut appelé en Portugal par le roi Jean III, pour achever l'éducation de son frère, don Henri, destiné à l'archevêché de Braga. Il passa à Évora, résidence de la cour, quatre années environ, continuant à la faveur d'amples loisirs ses observations philologiques sur plus d'un idiome, toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion, ne perdant jamais de vue toutefois le but essentiel de son voyage. Il séjourna à Braga et à Coïmbre avant de rentrer en Espagne ; mais il reconnut qu'il avait le plus grand intérêt à se fixer à Grenade, capitale du dernier royaume arabe de la péninsule. Il y vécut plus de six mois à l'Alhambra, demeure du gouverneur espagnol, faisant les fonctions de vice-roi, Louis Mendosa, marquis de Mondexas, et c'est là qu'il put s'exercer à la conversation en arabe dans la société d'un esclave maure d'Almeria, que son protecteur, partageant ses vues, avait attiré chez lui à grands frais. Ainsi parvint-il à lire aisément le Coran et divers écrits de religion et de grammaire, et à traiter par écrit en arabe différents sujets de composition. Cependant il s'aperçut bientôt qu'il man-

quait de livres où il pût s'instruire davantage dans les croyances, les mœurs et l'histoire des peuples musulmans, et, n'ayant pas réussi dans ses démarches, appuyées par de grands personnages de l'Espagne, pour avoir communication des manuscrits arabes mis sous la garde des inquisiteurs, il se décida à passer seul en Afrique malgré les périls inséparables d'une telle entreprise. Au mois d'avril 1540, Cleynaerts partit de Gibraltar et se fit débarquer dans la ville portugaise de Ceuta.

Après une marche pénible de plusieurs journées, il parvint jusqu'à Fez, capitale d'un royaume voisin du Maroc, siège d'écoles florissantes où les sciences préférées par les Arabes étaient cultivées sous l'autorité d'anciens maîtres et d'autres écoles tenues par les docteurs juifs. Il surprit les indigènes par les ressources de sa conversation arabe, par ses remarques sur des points de grammaire, ainsi que par ses citations fréquentes du Coran ; il produisit à la cour de Fez un étonnement non moins grand, quand il salua le roi en arabe et lui exposa les motifs de son voyage. (Voir F. Nève, *Relation d'un voyageur chrétien sur la ville de Fez et ses écoles au XVI<sup>e</sup> siècle*. — *Messenger des sciences histor.*, etc., ann. 1845.) Mais il eut beau montrer son zèle pour la science et pour l'acquisition de livres indigènes ; il fut trahi et desservi auprès des autorités du pays ; il fut même dépouillé des quelques manuscrits qu'il avait rassemblés à grande peine, et il n'échappa ni à de rudes privations, ni à de mauvais traitements. Après quinze mois de séjour en Afrique, au mois d'août 1541, il se vit forcé de regagner Grenade et de recourir de nouveau à l'hospitalité du vice-roi. Il reprit courageusement ses travaux et rédigea de longues épîtres pour faire comprendre aux États chrétiens le but de ses études et de ses périlleuses excursions. Mais une maladie, résultat des fatigues qu'il avait endurées dans sa mission volontaire en Afrique, l'enleva, dans le cours de l'année 1542, âgé seulement de quarante-sept ans ; il fut inhumé dans une ancienne mosquée de l'Al-



hambra transformée en église depuis la conquête.

Nous n'avons pas recueilli le fruit des longues et ingénieuses études de Cleynaerts sur l'arabe. Les manuscrits d'une grammaire et d'un dictionnaire de cette langue, dont la composition l'avait si longtemps occupé, sont restés après sa mort, nous dit-on, entre les mains d'un de ses amis Jean Perez ou Petreius de Valence, et il est incertain, après des recherches infructueuses jusqu'ici, si on a chance de les retrouver quelque jour dans une bibliothèque publique ou privée de l'Espagne. Mais nous avons, sous forme de lettres, une relation des voyages de Cleynaerts faite par lui-même; avec termes en quelque sorte de sa bouche, l'exposé de ses procédés philologiques ainsi que de ses projets d'une propagande très-active pour la conversion des nations musulmanes. La plus originale des productions littéraires de Cleynaerts, c'est bien le recueil de ses épîtres latines écrites pour la plupart à ses amis et à ses anciens maîtres de Belgique, de 1532 à 1542, pendant son séjour en Espagne, en Portugal et en Afrique. Il en a paru à Louvain un premier recueil, imprimé par les soins du neveu de Jacques Latomus, sous ce titre : *Nicolai Clenardi, Peregrinationum ac de rebus machometicis epistolæ elegantissimæ* (Lovani, apud Petrum Phalesium, 1550, 43 ff. petit in-8°. — Ibid. 1551, apud Martinum Rotarium. — Ibid. ap. Hier. Wellkœum, 1561.) Un second recueil plus complet fut publié un peu plus tard à Anvers par les soins du botaniste Charles de l'Écluse ou Clusius, d'Arras, qui avait copié une nouvelle série de lettres à Grenade et à Salamanque : *Nicolai Clenardi Epistolarum, libri II, Quorum posterior jam primum in lucem prodit.* (Antverpiæ, ex officina Christ. Plantini, 1566, in-8°. — Édition réimprimée en Allemagne, en 1606, à Hanau.) Les épîtres de Cleynaerts ne peuvent le disputer, comme latinité, à ces collections de lettres écrites fort habilement et revues avec un soin minutieux par des humanistes très-célèbres dont il fut le contemporain. Plusieurs fois il s'est accusé lui-même de

n'avoir pas attaché assez d'importance au style, et peut-être faut-il attribuer quelque négligence dans la forme de ses écrits aux préoccupations de sa vie agitée, remplie par des travaux incessants et par de vastes projets. Cependant la lecture des *Epistolæ* est attrayante, tellement le récit est animé, les traits jetés en abondance et la plaisanterie toujours naturelle et vive. On est initié par Cleynaerts lui-même aux rapprochements de mots qu'il a cherchés dans plusieurs langues, aux inductions qu'il a su tirer d'un petit nombre de textes sur les affinités de l'arabe et de l'hébreu, aux procédés familiers qu'il mettait en usage pour inspirer à plusieurs le goût des langues anciennes. Ce qui l'emporte en intérêt, pour le plus grand nombre des lecteurs, dans ses épîtres latines, c'est l'exposé de ses plans pour les progrès de la science des langues concourant aux entreprises de la propagande religieuse. Il réclame l'érection de nouvelles chaires dans les universités et les écoles chrétiennes de l'Europe, à l'effet de former des controversistes capables de lutter par des écrits, par des discussions ou par des prédications avec les docteurs et les légistes de l'Islam. Démontrer la fausseté et l'absurdité de la loi de Mahomet est l'objet capital de la controverse : à cet effet, Cleynaerts voudrait publier le texte du Coran avec les réfutations que lui fourniraient les théologiens chrétiens, et renverser la science traditionnelle de la *Sunnah*; c'était un des points importants de son programme deux siècles avant la publication du *Prodromus ad refutationem Alcorani*, de Maracci. Si d'anciennes tentatives du même genre ont échoué, le moment de renouveler une telle polémique lui paraît être ramené par les événements du temps : il signale les moyens de diriger les efforts de toutes les monarchies européennes contre l'ennemi commun qui menace encore les frontières de la chrétienté et qui tient le nord de l'Afrique sous sa domination, malgré le triomphe des rois de Castille sur les Maures, expulsés de la péninsule. Cleynaerts avait confié d'abord à ses amis ses vues personnelles; dans les derniers

temps de sa vie, il composa une espèce de manifeste adressé aux peuples chrétiens, sans distinction de royaume, pour leur révéler l'application des études orientales qu'il voudrait mettre partout en honneur : cette pièce assez longue mais inachevée (*de professione arabica militiæque constituenda adversus Machometum*) est en quelque sorte le testament du savant. Sachant très-bien qu'il importait aux princes chrétiens de réprimer l'insolence des États barbaresques, comme le prouvait l'issue des expéditions récentes contre Tunis et Alger, il rédigea en janvier 1542 une supplique à l'empereur Charles V où il exposait ses espérances sur les résultats d'une polémique littéraire qui viendrait en aide à la diplomatie et à la force des armes.

Sa tâche était de représenter aux souverains chrétiens l'obligation de s'unir dans un esprit de foi et dans l'intérêt d'une défense commune ; et cependant, il avait dû concevoir des doutes sur la loyauté des cours, dans la période où il avait servi sans relâche la cause de la science ; car au moment où il souhaitait à la chrétienté de nouveaux et durables triomphes, il avait vu conclure une alliance politique de la France avec le sultan, et paralyser de la sorte les expéditions préparées par les nations du midi de l'Europe contre les Turcs et les Maures qui désolaient la Méditerranée. En présence des dangers qui menaçaient l'Empire sur le sol même de l'Allemagne, le plan esquissé par Cleynaerts ne fut pas immédiatement réalisé ; mais il est assez connu par ses écrits pour qu'on en fasse honneur au savant Brabançon qui l'avait conçu. Philologue ingénieux et chrétien zélé, Cleynaerts aurait voulu assurer un rôle glorieux à son pays dans la lutte de la civilisation chrétienne contre la société musulmane qui avait pour centre l'empire de Soliman. Après avoir été chercher la connaissance de l'arabe en Afrique au péril de sa vie, son vif désir était de revenir lui-même à Louvain et d'y établir une école de grammaire qui fût une pépinière d'orientalistes et qui suffît aux besoins de la polémique et aux libres entreprises de l'apostolat. Ainsi eût-il

donné beaucoup de relief à l'ancienne institution universitaire de nos provinces, avant l'époque où elle concourut, non sans gloire, en la personne de ses docteurs, à la publication de la Polyglotte d'Anvers. L'histoire de Nicolas Cleynaerts offre une abondante matière d'aperçus littéraires sur la période de la Renaissance où il a fleuri : en terminant cette courte notice consacrée à un des philologues distingués du xv<sup>e</sup> siècle, nous nous croyons autorisé à répéter la promesse que nous avons faite naguère, de composer un jour une monographie détaillée sur les études et les leçons, les méthodes et les écrits, les vues et les voyages du spirituel philologue de Diest, une des illustrations de sa ville natale.

Félix Nève.

Foppens, *Bibliot. Belg.*, t. II, p. 905-904. — F. Nève, notice dans l'*Annuaire de l'univ. cathol.*, 1844. — Id., *Mémoire sur le collège des Trois-Langues*, Brux., 1836, p. 153, 314-315, 328-329. — Du Roure, *Analecta Biblion.*, t. I. — J. de Saint-Génois, *Les Voyageurs belges*, t. I, p. 210 et s. — J.-J. Thonissen, *La Croisade pacifique; Vie et travaux de Nicolas Cleynaerts* (*Bulletins de l'Ac. roy. de Belg.*, 2<sup>me</sup> série, t. XIII, n<sup>o</sup> 5).

**CLICHTOVE** (*Josse VAN*), savant théologien et controversiste éminent, né à Nieuport, dans la seconde partie du xv<sup>e</sup> siècle, mourut à Chartres, en 1543. Après avoir achevé avec honneur ses humanités à Louvain, il se rendit à Paris et fit sa philosophie au collège du cardinal Le Moine, sous Jacques Le Febvre d'Étapes, qu'il suppléa quelquefois et remplaça, plus tard, à la satisfaction des élèves. Ce professeur ayant publié une dissertation où il soutenait, contre l'opinion commune, que Marie, sœur de Lazare, Marie-Magdeleine et la pécheresse du VII<sup>e</sup> chapitre de Saint Luc, sont trois personnes distincts, souleva un grand nombre de censeurs : Clichtove écrivit pour défendre l'opinion de son maître, mais la faculté de théologie mit fin à la dispute en condamnant l'un et l'autre. Déjà, pour se préparer à des études supérieures, le jeune savant s'était retiré au collège de Navarre, où tout en suivant son cours de théologie, il se rendit utile aux maîtres comme aux disciples par ses conférences ecclésiastiques. Si l'on en croit le docteur Lannoy, il fut promu au doctorat

de la maison de Navarre, mais A. Ché-  
villier a longuement prouvé que Clichtove  
doit être compté parmi les docteurs de  
Sorbonne.

Il accepta ensuite les fonctions de pré-  
cepteur de quelques jeunes gens de nais-  
sance, entre autres des neveux du cardi-  
nal Georges d'Amboise et de Louis Gail-  
lard, nommé à l'évêché de Tournai. Il se  
rapprocha de son pays natal à la suite  
de ce prélat et fut appelé à la cure de  
Saint-Jacques dans la ville épiscopale, où  
il fit beaucoup de bien par son esprit  
conciliant et par ses sermons (1). Sa voix,  
il est vrai, manquait de netteté et d'am-  
pleur, mais son grand savoir et surtout la  
sainteté de sa vie compensaient ample-  
ment ce défaut d'organe. Son évêque  
ayant été transféré au siège de Chartres,  
Clichtove l'y suivit et obtint la dignité  
de chanoine-théologal, sans discontinuer  
de rompre aux fidèles le pain de la parole  
divine : c'est dans cette position que la  
mort l'enleva. Singulièrement désinté-  
ressé et toujours animé du zèle le plus  
ardent pour le salut des âmes, il rendit  
de grands services au chapitre et à la  
ville de Chartres. Mais son principal mé-  
rite est d'avoir été le premier docteur de  
Paris qui ait réfuté les erreurs de Luther  
et traité la controverse avec une lucidité,  
une force et une érudition peu commu-  
nes, sans y mêler la moindre aigreur. A une  
connaissance approfondie des Écritures  
et des Saints Pères il joint un style plus  
pur que celui des scholastiques, mais, dit-  
on, moins élégant que celui des littéra-  
teurs de l'époque; censure qui selon  
nous, prouve son bon esprit. Aussi Éras-  
me, qui se connaissait en élégance de  
style, appelle-t-il, sans restriction aucu-  
ne, *uberrimus rerum optimarum fons*,  
les écrits de Clichtove. Le plus célèbre a  
pour titre *Anti-Lutherus*, Paris, 1524,  
in-fol., Cologne, 1525, in-4°. Il traite de  
la prétendue liberté évangélique des no-  
vateurs, du Saint Sacrifice de la Messe et  
des vœux monastiques. Parmi ses au-  
tres ouvrages, nous distinguons : — 1° *De-  
fensio Ecclesie romanæ contrâ Lutherum*.

Paris, 1525, in-fol., qui roule sur l'an-  
cien usage de célébrer la Messe, sur le  
célibat des prêtres, le jeûne. — 2° *De vene-  
ratione Sanctorum*. Cologne, 1525, in-4°,  
où il prend la défense du concile de Paris,  
convoqué par le chancelier, cardinal Du-  
prat. — 3° *Elucidatorium ecclesiasticum, ad  
officia Ecclesie pertinentia planius expo-  
nens*. Paris, 1516, in-fol. — 4° *De sa-  
cramento Eucharistie contrâ Ecolampa-  
dium*. Paris, 1526, in-4°. — 5° *De sacra  
Scriptura in linguâ vernaculâ non legendâ*.  
— 6° *De puritate Conceptionis B. Mariæ*,  
lib. II. Paris, 1513 et 1517. — 7° *De  
necessitate peccati Adæ et felicitate culpæ  
ejusdem, apologetica dissertatio*. Paris,  
1525, in-4°. — 8° *De doctrinâ moriendi*.  
Paris, 1520. — 9° *De verâ nobilitate* (2).  
Paris, 1520. — 10° *De vitâ et moribus  
sacerdotum*. Paris, 1520, in-4°. — 11° *De  
officio regis*, *ibid.*, in-4°. J.-J. De Smet.

Le dr Lannoy, *Hist. de la maison de Navarre*,  
p. 668 et 672. — Sixte de Sienne, *Bibliot. Sanct.*  
*Bibliot. Belg.*, p. 765 et seq.

**CLINCKE** (*Jean*), sculpteur et pein-  
tre travaillant à Gand durant la seconde  
moitié du xve siècle; il y avait atelier et  
apprentis et mourut vers 1481. Sa fille  
Célie, qui habitait Ursel, en Flandre,  
avec son mari P. Ydiex, paya à Gand le  
droit d'issue sur la cinquième part de l'hé-  
ritage paternel, en l'année scabinale  
1480-1481. Jean Clincke, bourgeois et  
juge conciliateur de la paroisse de Saint-  
Jean, à Gand, était franc maître dans la  
corporation artistique ou Gilde de Saint-  
Luc, dont il fut élu sept fois doyen, de  
1453 à 1477. Il affilia au métier plasti-  
que le célèbre peintre Hugues Vander  
Goes, qui, le 5 mai 1467, par acte passé  
devant les échevins du chef-collège, se  
reconnut débiteur du taux d'admission et  
d'une tasse d'argent armoriée. Jean  
Clincke et son apprenti ou élève Jean  
van Mechelen, se rendirent à Bruges, en  
avril 1468, avec Hugues Vander Goes,  
Daniel de Rycke et d'autres peintres et  
sculpteurs appelés comme eux pour con-  
fectionner les pièces d'entremets et acce-  
soires décoratifs destinés aux splendides

(1) H. Schweller a donné une traduction en al-  
lemand de quelques sermons de Clichtove, Ingol-  
stad, 1347, in-4°.

(2) Excellent livre plus d'une fois traduit en  
français.

fêtes des noces de Charles le Téméraire. Le chiffre du salaire journalier, payé à Jean Clincke (les artistes en percevaient alors) atteste qu'il y était rangé parmi les plus distingués, puisqu'il ne reçut que deux sols tournois de moins que Hugues Vander Goes. — Comme peintre, Jean Clincke paraît avoir seulement enluminé ou peinturé les figurines sculptées de ces retables religieux ou chapelles, si fort en vogue au x<sup>v</sup>e siècle et qui, dans la Flandre, furent en grand nombre livrées aux flammes par les iconoclastes.

En 1484 son fils Pierre Clincke, maître escrivain, exécuta pour la nouvelle chambre échevinale du chef-collège, à Gand, des sièges ornementés en bois de chêne.

Edm. De Busscher.

Comptes communaux de Gand. — *Recherches sur les peintres et sculpteurs à Gand aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles.* Gand, 1859.

**CLODION**, roi des Francs, proclamé en 427, mort en 447. L'histoire ne nous fournit que de vagues données sur les premiers rois francs; leur règne, jusqu'à l'avènement de Clovis, forme pour ainsi dire la partie héroïque des fastes de la nation; leur biographie est entremêlée de fictions romanesques, qui occupent dans nos vieux chroniqueurs une place où l'on préférerait trouver des indications exactes. Telle est notre ignorance à leur égard qu'on ne peut fixer d'une manière incontestable, ni leur filiation, ni l'époque de leurs invasions sur le territoire romain. Tout ce qui concerne Clodion a fait l'objet de discussions interminables.

Il importe d'abord d'établir que la nation des Francs était alors divisée en deux grandes fractions, les Saliens et les Ripuaires, qui avaient chacune leurs coutumes, leur législation particulière. Cette division est déjà signalée par Sido- nius Apollinaris, qui nous montre Aëtius triomphant des Saliens à la course, des Francs, c'est-à-dire des Ripuaires, à la nage (*Vincitur illic, ... Francus natatu ... Salius pede*). Tandis que les Ripuaires (*les hommes de la rive*, du latin *Ripa*), se formaient de la réunion en un seul corps des anciennes tribus dites les Cattes, les Bructères, les Chamaves, etc., les Saliens (ou *riverains de l'Yssel*) tiraient leur ori-

gine des Sicambres. Les premiers menacèrent constamment et finirent par occuper les villes et les territoires de Cologne et de Trèves, pendant que les derniers, qui pénétrèrent dans la Toxandrie ou Campine dès le milieu du v<sup>e</sup> siècle de notre ère, dirigèrent leurs efforts contre Tournai, Cambrai, Amiens et les autres cités de la Belgique occidentale. Les uns et les autres eurent à lutter contre des peuples de race germanique appartenant à des ligues ou confédérations différentes. Ainsi les Ripuaires eurent sans cesse à repousser les attaques des Allemands et des Thuringes, et les Saliens furent aux prises, vers les bouches du Rhin et de l'Escaut, avec les Saxons et les Frisons.

Cette distinction est essentielle à établir, car elle empêche de confondre les dynasties qui furent placées à la tête des deux peuples. Les Saliens, placés sous la dépendance des Romains et tellement impliqués dans les affaires intérieures de l'empire d'Occident qu'on ne peut écrire l'histoire des derniers empereurs sans y rencontrer, à chaque page, le nom d'un guerrier franc, n'eurent longtemps que des chefs, distingués simplement par les titres de vice-rois (*subreguli*) ou de ducs. Un passage de Libanius et le prologue de la loi salique nous montrent encore le pouvoir partagé entre plusieurs personnages. Libanius, après avoir raconté la soumission des Saliens par Julien, ajoute que des *inspecteurs*, c'est-à-dire des chefs dévoués au vainqueur, furent chargés de les surveiller. Dans la loi salique, quatre notables sont désignés comme ayant concouru à la codification et à la rédaction des lois nationales, sans qu'il soit fait mention d'un roi.

Cette situation paraît s'être modifiée complètement lorsque la grande invasion de la Gaule en 406, que les Francs essayèrent en vain d'arrêter, ruina la domination romaine dans la Gaule septentrionale. Les Francs devinrent d'autant plus libres de s'organiser d'une manière indépendante. A cette époque se rapporte le célèbre passage de Grégoire de Tours dont il a si souvent été question : « Plusieurs, dit le savant évêque,

« rapportent que les Francs sont sortis  
 « de la Pannonie (ou Hongrie); qu'ils se  
 « fixèrent d'abord sur les rives du Rhin;  
 « qu'ensuite, ayant franchi ce fleuve,  
 « ils passèrent dans la Thoringie (ou  
 « Tongrie), et que là ils élevèrent, par  
 « cantons et par cités, des rois chevelus,  
 « sortis de la première et, pour ainsi  
 « dire, de la plus noble famille d'entre  
 « eux. »

Quelques auteurs donnent aux Francs pour premier roi Pharamond, que les uns (*Prosapia regum Francorum*) qualifièrent de fils d'un Priam tout à fait inconnu aux historiens, et qui, selon d'autres, naquit de Marcomir, personnage qui joua un rôle important à la fin du I<sup>er</sup> siècle. « Après la mort de Sunnon, disent « les *Gesta regum Francorum* et la *Chronique de Moissac*, les Francs, qui voulaient avoir un roi comme les autres « peuples, demandèrent conseil à Marcomir. A sa voix, ils élurent son fils « Faramond et l'élevèrent sur eux comme « roi chevelu. » Cet événement, à en juger par une ligne de Prosper de Tyr, aurait eu lieu en 417. Selon Orderic Vital, Faramond aurait été fils de Sunnon. Malgré tout ce qu'on a écrit contre l'existence de Pharamond, on pourrait l'accepter comme réelle, mais en se refusant à admettre entre ce prince et Clodion un lien de parenté. Marcomir, en effet, était l'un des chefs de la tribu des Cattes, et tout autorisé à croire que le peuple dont son fils devint le chef suprême, avec le titre de roi, fut celui des Ripuaires, que les Cattes contribuèrent très-certainement à former.

Des données qui semblent acceptables font descendre Clodion de Richomères ou Richomer, comte des domestiques de l'empire d'Orient, qui fut désigné consul en 384. Richomer eut de sa femme Askita un fils nommé Theudemmer qui devint roi des Francs et qui eut la tête tranchée, avec sa mère, comme le rapportent les *Fastes consulaires* cités par Grégoire de Tours. On place cette exécution en 418 et l'on suppose qu'elle fut la punition de la participation de Theudemmer à la révolte de Constantin et de Jovin contre l'empereur Honorius. De ce roi,

dont on possède une médaille d'or, avec la légende TEUDEMER (que d'autres, et en particulier M. de Pétigny, attribuent à un chef des Taifales) naquit notre Clodion, dont l'avènement est placé en l'an 427 et qui régna vingt années (de 427 à 447), si l'on s'en rapporte à Prosper, aux *Gesta regum Francorum* et à la *Chronique de Moissac*.

Le nom de Clodion est écrit tour à tour *Chloio* (par Sidonius Apollinaris et dans une généalogie où il est qualifié de premier roi des Francs), *Chlogio*, *Chlodio*, *Chlochilo*, *Chludius*, etc. Grégoire de Tours ne nous parle pas de sa filiation, et les écrivains qui vécurent après lui ne s'accordent pas à cet égard et la plupart ne le rattachent pas à Pharamond. Le plus ancien, Frédégaire, et Aimoin lui donnent pour père Theudemmer; Yves de Chartres se trompe évidemment lorsque mêlant le vrai et le faux, il rattache Clodion à Pharamond par Theudemmer, qui aurait été le père du premier et le fils du second. Theudemmer et son père Richomer, qui fut longtemps un serviteur dévoué de l'empire, appartenaient probablement à la tribu des Saliens, et on s'explique ainsi comment Clodion fut appelé à régner dans la Taxandrie, la Thoringie ou Tongrie et les cantons voisins, où il habitait le château le *Dispargum*: Duysbourg sur le Rhin, d'après les uns, Duysbourg près de Tervueren, d'après les autres. L'opinion de ces derniers, que nous avons défendue ailleurs (*Environs de Bruxelles*, t. III, p. 421), s'accorde mieux avec le texte de Grégoire de Tours, où le séjour des Francs à l'est du fleuve est signalé comme antérieur à l'avènement de leurs premiers rois et, en particulier, de Clodion.

« On rapporte, dit Grégoire de Tours « (*Historiæ*, L. II. c. 9), que le roi des « Francs était alors Clodion, homme « très-vaillant et très-illustre dans sa « nation. Il habitait le château de *Dispargum*, qui est sur la frontière des « Thoringiens. Ayant envoyé des éclaireurs jusqu'à la ville de Cambrai, il « les suivit, écrasa les Romains et s'empara de la cité. Il y resta peu de temps « et conquit tout le pays jusqu'à la Som-

« me. » Les *Gesta Francorum* (chap. V), altèrent et amplifient ce passage de la manière suivante : « Après la mort de « Faramond, Clodion, son fils chevelu, « fut élevé (inauguré) dans le royaume de « son père. En ce temps, commencèrent à « régner des rois chevelus. Entrant précé- « dément dans les limites des Thorin- « giens, ils y résidèrent. Or, le roi Clo- « dion habitait le château *Disparjum*... Il « envoya des explorateurs de *Dispargum*, « château des Thuringes, jusqu'à la ville « de Cambrai; puis il passa le Rhin avec « une grande armée et, ayant exterminé « beaucoup de Romains, il mit en dé- « route les ennemis. Étant entré dans la « forêt Charbonnière, il obtint la ville « de Tournai. Ensuite il s'avança jusqu'à « Cambrai, y demeura quelque temps et « y extermina les Romains qui s'y trou- « vaient; de là il occupa tout le pays jus- « qu'à la Somme. »

Clodion eut donc la gloire de conqué- rir sur les Romains tout le pays qui s'é- tend de la Dyle à la Somme. Il ne faut pas admettre, avec Roricon, que ce prince établit le siège de sa puissance à Amiens, où Mérovée aurait été élu et inauguré et où Childeric serait mort (Roricon, cité par Ducange, *Histoire des comtes d'A- miens*, pp. 14 à 16); d'autre part, il se- rait tout aussi inexact de dire avec Châ- teaubriand, que Clodion fut refoulé au-delà du Rhin par Aëtius. L'une et l'autre de ces opinions sont contredites par la dé- couverte à Tournai du tombeau de Chil- deric, preuve manifeste que les prédéces- seurs de Clovis ont dominé sur les bords de l'Escaut et que c'était près de ce fleuve que s'élevait leur résidence favorite.

Il est vrai que Clodion ne fut pas tou- jours heureux dans ses rencontres avec les Romains et qu'Aëtius lui fit essayer une défaite près d'Arras. Mais il y a loin d'une victoire complète à un échec et le récit ampoulé de ce combat, que nous devons au poète Sidonius Apollinaris ne se rapporte évidemment qu'à une rencon- tre de peu d'importance. « Vous combat- « tiez ensemble, dit l'auteur en faisant « allusion à Aëtius et en s'adressant à « Majorien, dans le pays des Atrébrates, « envahi par Clodion. Le champ de

bataille était un lieu resserré, où plu- « sieurs défilés venaient aboutir; non « loin de là on voyait le bourg d'*Helena* « (Lens, ou Houdaing, à mi-chemin de « Tournai et d'Arras, etc.); entre ce « bourg et les défilés coule une rivière « traversée par un pont construit en « planches. Majorien, alors simple che- « valier, était posté à la tête du pont. « Soudain, on entend un bruit qui part « de la colline la plus prochaine. Une « foule de Francs se montrent, célèbrant « par des danses à la manière des Scythes, « l'union de deux nouveaux époux à la « blonde chevelure. Majorien court à « eux et les défie. Les barbares surpris « saisissent leurs armes. Bientôt mille « glaives retentissent à coups pressés sur « le casque de Majorien; de toutes parts « les lances et les flèches volent et se bri- « sent sur sa cuirasse. Rien n'égale son « courage. Enfin il enfonce, il disperse « les ennemis, et les contraint de cher- « cher leur salut dans la fuite, etc... »

On ignore la date précise de cet événement; les uns le placent en l'année 428 ou 431, époque où Aëtius vainquit les Francs dans un combat et leur accorda ensuite la paix, comme le dit l'évêque Idace, et que d'autres, sur des motifs assez futiles, rejettent vers l'année 445. C'est, avec la conquête de Cambrai, le seul épisode de l'existence de Clodion qui nous soit connu. Les incertitudes recommencent à propos de sa mort et de sa descendance. On doute que Mérovée ait été son fils; n'est-il pas curieux, en effet, de constater que son nom ne reparait plus dans la lignée Mérovingienne, où ceux de Méro- vée, de Childéric, de Clovis se montrent à mainte reprise. Une généalogie singu- lière (dans le recueil de Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 307), mais dont la partie que l'on peut contrôler est fort exacte, donne pour successeur à Clodion, Globodon ou Ghlodobed, Mérovée, fils du précédent, Hilbricco ou Hildebric (Childeric), etc. Ailleurs le roi Mérovée figure comme le fils d'un premier prince du même nom (*Genealogia secunda* dans le recueil des *Historiens de France*, t. II, p. 695), et des écrivains très-postérieurs à l'évêque de Tours affirment que Clodion n'eut

pas de fils, que Mérovée ne fut que son neveu (*Prosapia regum Francorum* dans le même recueil, l. c., p. 697). Une légende rapportée par Frédégaire, semble un essai de conciliation et d'explication de ces dissidences sur l'origine de Mérovée : « La femme de Clodion, dit-il, « allant à la mer pour se baigner, fut « épouvantée par un monstre de la mer, « semblable au Minotaure, et qui s'é-  
« lança sur elle. Ayant été touchée par « lui ou par son mari, elle conçut un fils « que l'on nomma Mérovée, » Jacques de Guyse entre au sujet de celui-ci dans de longs détails. D'après De Guyse, Clodion perdit dans une guerre contre les Romains son fils aîné et ses autres enfants, qui étaient encore mineurs, furent dépouillés par Mérovée, leur tuteur.

Un crayon généalogique de la race royale dans Du Chesne, *Historiæ Francorum Scriptores*, donne à Clodion un frère aîné nommé Cléon (qui régna peut-être depuis la mort de Theudemer vers 418 jusqu'à l'avènement de Clodion en 427), et un fils appelé Chlodebald, qui fut père de Chloderic et aïeul de Childève et de Hlodmar. On a regardé Chlodebald comme l'auteur de la dynastie des rois Ripuaires, mais cette supposition paraît peu admissible, la généalogie dont nous venons de parler ayant été découverte dans un manuscrit contenant le texte de la loi Salique. Ce qui est certain, c'est que peu de temps après la mort de Clodion, à l'époque de l'invasion d'Attila dans les Gaules, le pays des Francs était divisé par des querelles intestines. Leurs rois, dit Priscus, étaient morts, et il y avait des contestations au sujet du trône entre leurs fils, dont le plus âgé fit alliance avec Attila et dont le plus jeune fut accueilli avec bienveillance par Aëtius et envoyé par ce général à l'empereur Valentinien III. Dans l'état actuel de nos connaissances, il est difficile d'expliquer parfaitement ce passage. Ce qui nous paraît le plus sensé c'est de supposer que le royaume des Ripuaires était aussi devenu vacant et que ce fut chez ce peuple qu'un antagonisme se manifesta entre les fils du dernier roi. Il est certain que des Francs combattirent à Châlons dans l'armée d'Aë-

tius, tandis que d'autres guerriers de la même race suivaient les drapeaux d'Attila.

Alph. Wauters.

Grégoire de Tours et les autres chroniqueurs des ve et vie siècles. — Boucher, *Belgium romanum*, et nombre d'écrivains belges, français et allemands.

**CLOMES (Pierre)**, humaniste, né à Useldange, le 15 janvier 1790, mort à Luxembourg, le 28 avril 1853. Son père le destinait aux travaux des champs; mais sa passion pour la lecture attira sur lui l'attention du vicaire de son village, qui parvint à décider son père à lui laisser apprendre le latin. Après avoir terminé ses humanités à Luxembourg, en 1808, il partit pour Marseille en compagnie d'autres jeunes aspirants à la prêtrise, que l'archevêque d'Aix avait demandés au préfet Jourdan pour repeupler son séminaire; mais lorsqu'il arriva avec ses compagnons, ce prélat était mort et le chapitre crut utile de les renvoyer chez eux, en payant les frais de retour. En 1811, Clomes entra au séminaire de Metz, fut nommé vicaire à Esch-sur-la-Sure en 1814, puis la même année, professeur au collège de Luxembourg; il conserva cette position jusqu'à sa mort. Franc, loyal, généreux, ennemi des innovations, passionné pour l'étude, il réunit une bibliothèque qui comptait plus de 10,000 volumes, provenant surtout des anciennes bibliothèques du pays; en mourant il la légua au Grand-Duché pour la somme bien minime de 4,000 fr., destinée à une bourse d'études.

Clomes a publié : 1<sup>o</sup> *Grammaire théorique et pratique de la langue latine*; Luxembourg, 1827, in-8o, en collaboration avec MM. Joachim et Wolff. — 2<sup>o</sup> *Elementarbuch der Erdbeschreibung, zum Gebrauche der Primaerschulen des Grossherzogthums Luxemburg, mit einer topographisch-statistischen Erdbeschreibung des Grossherzogthums und eine Abrisse der Geographie Palæstina's*. Luxembourg; in-8<sup>o</sup>; en 1845, cet ouvrage était parvenu à sa troisième édition. — 3<sup>o</sup> *Elementarbuch der Erdbeschreibung, zum Gebrauche der Schullehrer des Grossherzogthums Luxemburg*; Luxembourg, 1828, in-8o. — 4<sup>o</sup> *Versuch einer statistisch-geographischen Beschreibung des Grossherzog-*

*thums Luxemburg*; inséré dans le programme de l'Athénée de Luxembourg, 1839, in-40.

G. Dewalque.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise*.

**CLOTS** (*Valentin*), peintre et dessinateur, né à Maestricht, vivait dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. On ne connaît guère de cet habile artiste que ses œuvres. Beaucoup de ses dessins, achevés avec grand soin, représentent des camps et des scènes militaires; mais il est surtout connu par des paysages et des vues de ville admirablement dessinés à la plume.

J.-J. Thonissen.

Immerseel, *Levens en werken der Kunstschilders*. — Van der Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden*. — Kramm, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche Kunstschilders*.

**CLOUET** (*Jean*), **CLOUWET**, **CLOET** ou **CLOWET**, le jeune, dit Jehannet, peintre d'histoire et de portrait, né probablement à Bruxelles, mort à Paris, en 1541. Ce peintre, que l'école française enregistre comme sien, appartient cependant à l'école flamande, et par sa naissance, et par son origine, et par son talent. L'école française primitive du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle est excessivement pauvre, nul ne l'ignore, et l'on comprend que les écrivains d'art de ce pays adoptent avec empressement les étrangers qui, chez eux, se sont distingués et ont jeté de l'éclat sur leur histoire artistique. Cette manière d'agir ne devrait cependant pas dépasser certaines bornes; s'il est permis de rattacher à un pays des artistes qui y ont passé une partie de leur vie, qui même se sont assimilés en quelques points la manière de leur école adoptive, cela n'autorise point à tronquer l'histoire, à obscurcir ou même à changer l'origine, le lieu de naissance, les dates, et de parvenir ainsi à tirer de fausses déductions de pièces authentiques, malgré leur évidence. C'est ce qui est arrivé pour Jean Clouet, le jeune; d'autre part, des hommes consciencieux, auxquels nous voulons rendre hommage, tout en admettant notre artiste dans l'école française, ont constaté son origine et son talent essentiellement flamands : ce sont MM. Ernest de Fréville et André Salmon, dont les recherches ont éclairci sur beaucoup de points l'histoire des

Clouet et qui, sans s'écarter de la déférence due à l'ancien directeur général des archives françaises, M. le comte Léon de Laborde, ont signalé les inexactitudes du chercheur, qui, par une bizarre contradiction, a, le premier, rattaché les Clouet de France aux Cloet de Bruxelles. M. Charles Blanc, dans son *Histoire des peintres*, reproduit, en 1862, toutes les erreurs commises par M. de Laborde, sans tenir aucun compte des précieux renseignements fournis par MM. de Fréville et Salmon et consignés dans les *Archives de l'art français*.

Il y a plus : M. Blanc cite à son tour, et tout au long, la pièce du Trésor des chartes qui constate la mort de Jean Clouet en 1541 et sa qualité d'étranger, et il en conclut, avec plus d'aplomb encore que M. de Laborde, que : « Il est « assez singulier de voir ainsi constater « que les deux Janet, ces peintres si « éminemment français, étaient d'ori- « gine étrangère. Mais il ne faut pas s'y « tromper : les deux Janet, le père et le « fils, étaient nés, vivaient et travail- « laient en France. C'est le premier « Clouet, Jean, le fondateur de la fa- « mille, QUI SEUL, EN FAIT, ÉTAIT BELGE « DE NAISSANCE (!). Ses biens et ceux « de son fils, maître Jehannet, comme « dit le mandement (qui ne le dit pas du tout et ne souffle mot de Jean, le vieux), « avaient bien pu être adjugés au roi en « vertu du droit d'aubaine, comme biens « d'ÉTRANGERS NON NATURALISÉS, mais « le talent de la famille était parfaitement « en règle comme français, et la meilleure « preuve qu'on en puisse donner, c'est « que ce talent étendit sa naturalisation « aux personnes. » C'est sans doute grâce à ce talent si éminemment français qu'un grand nombre des portraits des Clouet passent sous le nom de Holbein. C'est M. Ch. Blanc qui nous l'apprend.

Nous laisserons donc, sans les discuter davantage, toutes les dates et tous les faits erronés rapportés par MM. de Laborde et Blanc; il nous suffira de consigner ce qui est positivement établi. Jean Clouet, le jeune, était fils d'un peintre bruxellois nommé Jean Cloet; ce dernier, né, dit-on, vers ou en 1420, mais,



selon nous, quelques années plus tard, ne paraît pas avoir occupé une place marquante dans l'art. En septembre 1475, nous le trouvons occupé à des travaux pour le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire; il s'agit de la peinture de vingt-six pans de pavillons avec deux fenêtres par pan; les fenêtres devaient être ornées; chaque pan devait être enrichi par une crête de fin or et deux images de saints aux armoiries de « Mondit Seigneur » de celles de ses diverses possessions et de plusieurs de ses alliés. Le tout fut payé par une somme de soixante-huit livres. Le même artiste est encore cité dans un compte de la ville de Bruxelles, de 1498-1499. Ce dernier renseignement a une haute importance. En effet, il doit faire douter, selon nous, de la date de naissance en 1420, car il est difficile d'admettre un peintre travaillant encore officiellement à 79 ans; ensuite il prouve que Jean, le vieux, ne quitta point sa patrie, que son fils y naquit et put être dirigé par lui dans son éducation artistique.

Jean, le jeune, vit le jour, dit-on, vers 1485; nous récusons l'exactitude de cette date: il faut la reculer au moins de dix ans et, par contre, avancer celle de la naissance de son père. Un vieil auteur, Jean Lemaire des Belges, le poète-historien, dans une pièce datée de 1509, écrite à propos d'un fait arrivé en 1503, cite comme un peintre célèbre Jehan Hay. Il est permis de croire qu'il s'agit de Jean Clouet qui fut toujours connu en France sous le nom de Jehannet (diminutif de Jehan). — En ce cas il est bien certain que notre Jean ne naquit pas en 1485, car il ne pouvait être question d'une célébrité de dix-huit ans. Par un rapprochement qui peut avoir son intérêt, rappelons que Lemaire des Belges, l'hennuyer, fut, pour la poésie française, à cette époque, ce que Jean Clouet ou Jehannet était pour la peinture, un initiateur, un chef d'école; rappelons que notre illustre compatriote fut le maître vénéré de Clément Marot et que

(1) Toutefois, dans une pièce importante, dont nous reparlerons plus loin et qui émane de François 1<sup>er</sup>, il est dit, en parlant de notre artiste: « et n'avait obtenu de nos prédécesseurs roys ny de nous aucunes lettres de naturalité... » L'ar-

Clément Marot, à son tour, chanta la gloire d'un des Clouet, de Jean, le jeune, disent les uns, de François, son fils, disent les autres. La poésie dont il est question parut du reste en 1541, l'année de la mort de Jean; elle est intitulée: *Epistre au Roy, sur la traduction des psaumes de David*. Voici le passage concernant un des Clouet:

Christ y verrez, par David figuré,  
Et ce qu'il ha pour noz maux enduré,  
Voire mieux paint, mil ans ains sa venuë,  
Qu'après la chose escrië et advenueë.  
Ne le paindroyent (qui est eas bien estrange)  
Le tien Janet ne le grand Miquel l'Ange.

Qu'il s'agisse du père ou du fils, il est curieux de penser que le maître et l'élève ont célébré des artistes de la même famille. Nous ignorons complètement l'époque à laquelle Jean, le jeune, quitta sa patrie pour aller s'établir en France (1); il est certain qu'il devait être un artiste fait et qu'il dut être précédé d'une certaine réputation; on ne peut nier, en effet, que si Clouet avait eu son apprentissage à faire, ce n'est pas en France qu'il eût trouvé un maître à cette époque, et l'eût-il rencontré, ce maître n'aurait pu lui donner le style flamand que chacun lui reconnaît. Toujours est-il qu'en 1518, nous rencontrons pour la première fois Jean Clouet mentionné comme peintre ordinaire du roi. Jean Bourdichon l'étant encore en titre, en 1513, les fonctions de notre artiste ont dû commencer entre cette dernière date et celle de 1518; la pièce qui nous parle de lui est une reconnaissance notariée par laquelle il reconnaît avoir reçu, pour ses gages de l'année comme « peintre ordinaire du dict seigneur la somme de neuf vingts livres » tournois.

En 1523, nouvelle mention du même titre, mais un peu avant cette époque, un acte du 6 juin 1522, nous montre « Jehannet Clouet, peintre, valet de chambre ordinaire du roy nostre dit seigneur, et Jehanne Boucault, sa femme » achetant à Tours une rente en grains. Le même acte nous apprend, outre que Clouet a

rivée en France de Jehannet a donc été antérieure à l'avènement, en 1515, de François 1<sup>er</sup> et peut-être, nous disons peut-être, à celui de Louis XII, en 1498.

épousé Jeanne Boucault, que celle-ci était fille de Gacian Boucault, orfèvre et bourgeois de Tours et que notre artiste est monté en grade à la cour puisqu'il est arrivé à prendre rang parmi les valets de chambre du monarque. Cela ne l'avait pas rendu beaucoup plus riche, car la rente de 90 livres ne put être payée en espèces; on donna, pour garantie « deux bagues, « c'est assavoir : une turquoise, ung ca- « bochon de ruby enchassé en deux « aneaux d'or. » Ces bijoux venaient sans doute de Jeanne ou de son père; quinze mois plus tard le contrat fut annulé par le paiement de 90 livres à Jeanne Boucault « procuratrice de son dit mari. » La tradition a toujours maintenu que Jehannet a d'abord habité Tours et que son fils unique François y est né. Rien n'est venu contredire ces deux assertions; il est toutefois fort possible que Clouet ait suivi la cour dans ses nombreuses excursions à Tours et que c'est en qualité de peintre du roi qu'il a connu Jeanne Boucault et obtenu sa main. En 1536, parmi les officiers domestiques du roi, nous trouvons « Jainet Clouet » recevant un quartier de sa pension. En 1537 « Jehanne Boucault, femme de Me Jehannet, painctre du Roy, » donne quittance au trésorier de l'Épargne d'une somme de 45 livres tournois « à cause du « voyage qu'elle avait fait de Paris à « Fontainebleau pour apporter et mon- « trer au Roy aucuns ouvrages du dict « Jehannet. » En 1541, enfin, se place la pièce importante dont nous avons parlé au début de cet article; François, par la grâce de Dieu, roy de France, etc. . . . .

« vollans reconnoistre, envers notre « cher et bien amé painctre et varlet de « chambre ordinaire, François Clouet, « les bons et agréables services que feu « maître Jehannet Clouet, son père, aussi « en son vivant nostre painctre et varlet « de chambre, nous a durant son vivant « faicts en son dict estat et art, auquel il « estoit très-expert, et en quoy son dict « fils l'a jà très-bien imyté . . . . .

« donnons, octroyons, cedons et delais- « sons par ces présentes pour luy, ses « hoirs, successeurs et ayans cause, tous

« et chacuns, les biens meubles et im- « meubles qui furent et appartendrent au « dict feu Me Jehannet Clouet, son père, « à nous advenuz et escheuz, adjugez et « déclarez appartenir par droit d'aubeine, « AU MOIEN DE CE QUE LE DICT DEFUNT « ESTOIT ETRANGER ET NON NATIF NE « ORIGINAIRE DE NOSTRE ROYAUME, et « n'avoit obtenu de noz prédécesseurs « roys ny de nous aucunes lettres de na- « turalité et congé de tester, etc. , »

Cette pièce datée de Fontainebleau, au mois de novembre 1541, dut suivre immédiatement la mort de Jean Clouet. Ce qui semblerait impossible si ce n'était imprimé, c'est que c'est d'après elle que M. de Laborde, lui aussi, conclut que Jean était né en France et que M. Ch. Blanc fixe la mort de Jehannet en 1545 ou même en 1546.

Nous devons encore faire remarquer que l'intéressante pièce dont nous avons cité des extraits et qui a été découverte dans le *Trésor des Chartes*, par M. Ernest de Fréville, est adressée au Prévôt de Paris, ce qui établit que les biens de Clouet se trouvaient sous sa juridiction et que le peintre lui-même habitait, selon toute probabilité, la capitale. Ajoutons enfin qu'à cette époque, Jehannet devait être dans un état de fortune satisfaisant, à en juger par le contenu de l'acte cité et l'importance dont il était revêtu.

Les Clouet, malheureusement, n'ont point signé leurs tableaux; il est donc impossible de distinguer les œuvres du père d'avec celles du fils. C'est par les dates seules que l'on peut essayer de rendre à chacun son œuvre. Ainsi, à Florence, se trouve un François I<sup>er</sup> en petite dimension, à cheval, couvert de son armure, la toque à plumes sur la tête. Cette toile est cataloguée sous le nom de Holbein; M. Ch. Blanc la donne à Jean Clouet et en place l'exécution entre 1524 et 1528. Il lui attribue un autre portrait du même prince et peint vers la même époque, sans dire où il se trouve. Cette fois le roi est représenté à mi-corps, de grandeur naturelle. Si ces œuvres passent pour des Holbein, c'est dire assez quelles furent les qualités dominantes des Clouet : la

naïveté, la vérité, la nature, en un mot, forment la base de leur talent ; le détail y est rendu avec la précision du miniaturiste, sans exclure la grandeur ; le modelé est fin ; la touche ferme et légère à la fois, l'accentuation des caractères est digne de l'école dont sortaient les auteurs. Le connaisseur pourrait, par une étude approfondie, reconnaître les ouvrages du père en ce que celui-ci resta plus original que François, surtout dans la première partie de sa carrière ; certes, plus tard, les Clouet ajoutèrent le style et l'élégance françaises à leurs qualités natives, mais ce fut un peu au détriment de celles-ci. Pourtant, s'ils subirent l'influence de l'esprit français, ils ne sacrifièrent point à la Renaissance, et, à côté d'elle, ils restèrent les peintres fervents de l'école primitive et naturaliste issue des Van Eyck.

Ad. Siret.

**CLOUET (Pierre), CLOUWET** ou **CLOUVET**, graveur au burin et à la pointe, né à Anvers en 1606, mort en cette ville en 1677, au dire de Charles Le Blanc, en 1668, selon Bryan Stanley. Ayant reçu l'instruction artistique élémentaire dans son pays natal, il partit pour l'Italie et s'y perfectionna dans la pratique de la taille du cuivre en travaillant auprès de Corneille Bloemaert et de Claude Spierre, à Rome. Après plusieurs années de séjour dans la capitale des arts, il revint dans sa patrie, par la France, et s'arrêta quelque temps à Paris, avant de s'établir définitivement à Anvers. Son estampe capitale, au millésime de 1649, est la *Mort de saint Antoine*, de P.-P. Rubens, en grand in-folio. Elle est aujourd'hui très-rare en bonne épreuve du premier état ; le deuxième état est avec l'adresse de G. Hendriex. Il grava aussi d'après Rubens : *Hérodiade tenant la tête de saint Jean-Baptiste*, très-grand in-folio ; la *Descente de croix*, grand in-folio ; le *Jardin d'amour (Venus luthof)*, belle et rare estampe, in-folio en largeur : le premier état avec des vers flamands, le deuxième état avec des vers français, le troisième état, les vers effacés et avec l'adresse de C. van Merlen ; l'*Hiver*, site champêtre en temps neigeux, appelé communément l'*Étable à vaches*, et qui fait suite à cinq

autres paysages de Rubens, gravés par Schelte de Bolswert, collection recherchée et connue sous la dénomination de *Grands paysages de Rubens*, de format in-folio maximo. Il reproduisit, d'après Ant. van Dyck : *La Vierge allaitant l'enfant Jésus* et le *Saint Martyre aux anges* ; d'après Abrah. van Diepenbeek : *La famille du comte de Newcastle*, formant compagnie et attablée dans une chambre.

Pierre Clouet opérait d'ordinaire avec le burin pur ; son style, clair et ferme, a de l'analogie avec la manière de Paul Pontius. Ses estampes d'après les deux illustres maîtres flamands Rubens et Van Dyck, surtout les reproductions des tableaux du premier, sont fort appréciées des connaisseurs.

Il a traité le portrait aussi bien que l'histoire et ne s'est pas montré moins habile dans ce genre. Il grava de Van Dyck les portraits du peintre *Christophe Van der Lamen*, de *Théod. Rogiers*, orfèvre anversois, de *Carolus Scribonius*, le fameux jésuite de Bruxelles, d'*Henri Riche*, comte de Hollande et baron de Kensington, et de Dame *Anna Wake* ; d'après Abrah. van Diepenbeek : *Michel Boudevyns*, médecin à Anvers, *Henricus Zoesius*, de l'acad. de Louvain, et *William Cavendish*, duc de Newcastle, à cheval ; d'après J. Martel : *Petrus Pot*, toutes planches de grande dimension. — *François de Malherbe*, *Alphonse Salmeron*, *Nic. Tartaglia*, *Améric Vespuce*, *Fernand Cortez*, *Ericus Puteanus*, *Pierre l'Arétin*, *Thomas à Kempis* et autres, de moindres formats.

Le portrait d'*Henri Riche*, l'une des meilleures productions de Pierre Clouet, figure dans le *Kunst Kamer der alderschoonste portretten van princen en prinsessen*, d'Antoine van Dyck, publié à Amsterdam en 1732. Celui de *Michaël Boudevyns*, se voit dans la *Bibliotheca belgica, sive virorum in Belgio cita scriptisque illustrium*, de Foppens, Bruxelles, 1739.

Pierre Clouet coopéra avec Paul Pontius, P. De Jode le jeune, Corn. Galle, P. Bailliu, Th. Matham, etc., à la gravure des cent trente et un portraits des négociateurs de la paix de Munster (en 1649) peints par Anselme van Hulle, de

Gaud; ce recueil fut publié en 1697, à Rotterdam, en format in-folio, après qu'on en eût fortuitement retrouvé les cuivres, que l'on croyait détruits par le bombardement de Bruxelles en 1695. Ces portraits entourés de bordures et d'attributs allégoriques, sont dans un oval. Ils sont surmontés des armes du pays représenté et au-dessous se voyent les armoiries du plénipotentiaire.

Edm. De Busscher.

Charles Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — Huber et Martini, *Manuel de l'amateur des arts*, t. VI, P.-B. — Delvigne, *Biographie ancienne et moderne des Pays-Bas*. — Immerseel et Chrét. Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders, graveurs, enz.*

**CLOUET** (*Albert*), **CLOUWET** ou **CLOUVET**, graveur au burin, né à Anvers en 1624, mort dans cette ville en 1687. Neveu de Pierre Clouet, il alla, comme son oncle, se perfectionner en Italie dans l'art de la gravure en taille-douce. A Rome il entra dans l'atelier de Corneille Bloemaert, dont il imita la manière, et, plus tard, aussi celle de Claude Mellan. Il burinait avec netteté, force et effet. Pendant son long séjour à Rome et à Florence, il produisit de nombreuses planches, qui offrent une grande variété de sujets. Il s'adonna aussi à la gravure du portrait, qu'il traitait avec habileté. Son œuvre se compose d'au-delà de cinquante pièces.

Ses principales estampes sont : *la Conception mystérieuse de Marie*, ou l'Éternel béniissant la Vierge, d'après Pierre de Cortone, sujet de grande dimension, en deux planches se joignant, belle et rare gravure faite à Rome; *la Bataille de Josué*, vaste thèse de théologie, d'après Guillaume Courtois, frère du Bourguignon, et formée de quatre planches; *le Combat de cavalerie*, d'après Jacques Courtois, dit le Bourguignon, estampe en largeur, d'une excellente taille de burin; *le Monument sépulcral du pape Paul III*, in-folio; *l'Obélisque érigé sur la place de la Minerve, à Rome*, gr. in-folio; *le Médaillon du pape Alexandre VII*, soutenu dans les airs par les Vertus, et une planche exécutée à Florence, où il collabora et rivalisa avec Corneille Bloemaert, Claude Spierre et

d'autres graveurs, à la reproduction des peintures du palais Pitti.

Pour le recueil de J. de Rossi, intitulé *Effigies cardinalium nunc viventium*, publié à Rome, il grava beaucoup de portraits. Voici ceux dont les millésimes sont connus : *Julius Mazarini*, 1641; *Vincent. Costagati*, *Angelo Giori*, *Carol. Rosetti*, 1643; *Carol. Galtieri*, *Carol. Pius*, *Balth. de Sandoval*, 1645; *J.-B. Spada*, 1654; *Pasch. Anconia*, *Fr. Guill. de Wurtemberg*, 1660; *Julius Spinola*, *Vital. Visconti*, *Inicus Carraccioli*, 1666; *Joh. Delphinus*, *Lud. Moncada*, *Guidobaldus de Tun*, 1667; *Lazar. Palavicini*, *Lud. Portocarero*, 1669; *Gaspar. Carpegna*, 1670; *Gust. Baden*, 1671; *Petrus Bousi*, 1672; *Marius Alberici*, 1675. Il faut citer encore les remarquables planches : *Palutius presbiter card. de Alteriis*, *Felix abbas Rospigliosius*, Jo. Jacob de Rubeis formis; *Virginia Borghesichigi*, princesse de Farnèse, *Joh. Niol. S. R. E. presbiter card. de comitibus*, *Livinus Odescalcus*. Puis le portrait de *Nicolas Ponssin*, d'après lui-même, et d'*Ant. van Dyck*, pour les VIES DES PEINTRES, de Bellori, en 1672. Le talent d'Albert Clouet était peu inférieur à celui de Pierre Clouet, et les productions de son burin sont recherchées. Ses gravures historiques du palais Pitti ont le fini des estampes de Corneille Bloemaert.

Edm. De Busscher.

Huber et Martini, *Manuel de l'amateur de l'art*, t. VI, P.-B. — Charles Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — Chrét. Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders, graveurs, enz.* — Delvigne, *Biographie ancienne et moderne des Pays-Bas*.

**CLOUET** (*David*), **CLOUWET** ou **CLOUVET**, graveur au burin. Il travaillait en Belgique durant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Il traita habilement le portrait; on a de lui, entre autres, ceux du conseiller *Jean-Baptiste de Brouhoven*, in-8<sup>o</sup>; du professeur *Jean de Mey*, in-4<sup>o</sup>; de l'évêque de Gand *François van Hoozenbeke*, in-folio.

Edm. De Busscher.

Mêmes sources que pour Albert et Pierre Clouet.

**CLOVIS**, **CHLODOWIG**, **CHLODOVECHUS**, roi des Francs, né en 465, mort le 27 novembre 511, fils de Childeric ou

Hilderik chef des Francs-Saliens et de Basine, princesse qui, dit-on, avait quitté le roi de Thuringe son époux pour suivre le chef des Francs. Clovis n'avait que seize ans lorsque, par la mort de son père, il devint le chef de la tribu des Francs-Saliens (482). On était au lendemain de la chute de l'empire romain dans les Gaules. Ce vaste pays, qui depuis plus d'un demi-siècle avait été en proie à des irruptions dévastatrices, se trouvait alors partagé sous plusieurs dominations : les Armoriciens disputaient la troisième Lyonnaise aux Bretons fugitifs ; les Burgondes s'étendaient depuis le Haut-Rhin jusqu'à la Méditerranée et depuis la Haute-Loire jusqu'aux Alpes. Les Wisigoths dominaient entre la Loire et les Pyrénées et dans une grande partie de l'Espagne ; enfin quelques provinces, entre la Somme et la Loire, appartenaient encore aux Gallo-Romains et obéissaient à des chefs qui s'étaient rendus héréditaires, mais restaient soumis, au moins nominativement, à la suprématie des successeurs des Césars, devenus incapables de les protéger contre les dangers qui les menaçaient. À l'Est, sur les bords du Rhin et au Nord de la Somme, se trouvaient les belliqueuses tribus sorties de la Germanie. Les Francs-Saliens, une de ces tribus, s'étaient fixés dans la partie du pays renfermée entre la mer et l'Escaut. Tournai était à peu près le centre de ce petit État et la résidence de Clovis, leur chef et bientôt leur roi. Les Francs seuls entre les barbares s'étaient tenus également à l'écart de la civilisation romaine et de la révolution chrétienne ; ils étaient restés païens. Ce fut néanmoins sur eux que l'aristocratie gallo-romaine, et notamment les chefs de l'église chrétienne, jetèrent les yeux pour tâcher de trouver un appui que Rome déchu ne pouvait désormais plus leur garantir. On peut donc supposer que ce fut d'après les encouragements qu'il reçut du clergé gaulois et notamment de saint Remy, archevêque de Reims, que Clovis âgé de vingt ans à peine envahit les provinces que gouvernait, au nom de Rome le patrice Syagrius (en 486). Avec l'aide de Ragnachaire, autre chef des Francs qui résidait à Cam-

brai, il marcha sur Soissons avec environ cinq mille hommes, rencontra l'armée romaine à trois lieues de cette ville, près de l'ancienne abbaye de Nogent, la mit en déroute dès le premier choc ; parcourut tout le pays en vainqueur et se trouva bientôt maître, non-seulement de Soissons et de Reims, mais de toute la partie de la Gaule qui n'était pas occupée par les Burgondes et les Wisigoths. Le jeune chef des Francs semble avoir compris qu'un moyen puissant pour assurer à sa conquête un succès durable était de ménager le culte des vaincus. Cette politique le conduisit à épouser une princesse catholique, Clotilde nièce de Gondebaud roi des Burgondes. La reine Clotilde conseillée par les chefs de l'église catholique employa tous ses moyens d'influence pour convertir son époux, conversion qui devait amener celle de toute la race conquérante, du moins on l'espérait. Clovis résistait cependant, mais un événement extraordinaire le décida. Les Allemands ayant envahi le royaume des Francs ripuaires, alliés de Clovis, ce prince marcha au secours du roi Sigibert, son parent et tailla en pièces les ennemis près de Tolbiac, dans le pays de Juliers (496). La tradition rapporte que la victoire parut indécise ; les deux armées combattaient avec un égal acharnement ; celle des Francs allait être battue, mais Clovis par une subite inspiration ou plutôt conseillé par Aurelianus, l'agent du clergé orthodoxe qui avait négocié son mariage avec Clotilde, leva les mains vers le ciel et s'écria : « Jésus-Christ que Clotilde affirme être le fils du Dieu vivant, » qui, dit-on, assiste dans les périls et » accorde la victoire à ceux qui espèrent » en toi, j'invoque avec dévotion ton » glorieux secours ; si tu m'accordes la » victoire sur mes ennemis et que je fasse » l'épreuve de cette puissance dont le » peuple qui t'est consacré dit avoir reçu » tant de témoignages, je croirai en toi » et me ferai baptiser en ton nom ; car j'ai » invoqué mes dieux et je vois bien qu'ils » m'ont refusé leur appui. » A peine avait-il prononcé ces paroles, dit Grégoire de Tours, que les Allemands tournèrent le dos et prirent la fuite.

Cette victoire inespérée décida Clovis à céder aux instances de la reine Clotilde et de saint Remy ; après s'être assuré du consentement du plus grand nombre de ses guerriers, il se soumit au baptême, le jour de Noël 496 dans la cathédrale de Reims. Saint Remy ajouta à la cérémonie du baptême celle du sacre avec une huile bénite que, plus tard, la superstition fit descendre du ciel dans une fiole portée par une colombe !

La seule nouvelle du baptême de Clovis soumit au roi des Francs toutes les cités de l'Armorique et des deux Lyonnaises ; son autorité s'étendit sans obstacle jusqu'aux rives de la Loire ; mais son ambition excitée adroitement par les dignitaires de l'Église, par le pape Anastase lui-même, n'était pas satisfaite ; il convoitait désormais les royaumes des Burgondes et des Wisigoths, c'est-à-dire la Gaule à peu près entière. Il dirigea d'abord ses efforts contre le royaume des Burgondes qui s'étendait le long de la Saône et du Rhône et comprenait les deux Bourgognes, la Suisse, le Dauphiné et la Provence. Mais bien qu'il se fût ménagé sinon l'alliance, du moins la neutralité de son beau frère Théodoric, roi des Ostrogoths et qu'il comptât sur la connivence du clergé catholique et sur la trahison de Godegisèle frère de Gondebaud et, par conséquent, oncle de la reine Clotilde, il ne parvint pas à réaliser sa conquête. Ses troupes battirent à la vérité les Burgondes sur les bords de la rivière d'Ouche près de Dijon, mais elles ne purent s'emparer d'Avignon où Gondebaud s'était retiré et Clovis rentra dans ses États en se bornant à exiger de son ennemi le paiement d'un tribut. Peu de temps après Gondebaud s'étant vengé de son frère Godegisèle, les hostilités recommencèrent et Clovis envahit une seconde fois le royaume de Bourgogne. Mais comme il se défiait de Théodoric son beau-frère, il crut prudent d'accepter l'alliance du roi de Bourgogne qui s'engagea par un traité solennel à l'aider de son armée en cas de guerre et consentit en outre, dit Grégoire de Tours, à embrasser le catholicisme. Cette dernière circonstance peut faire supposer que le clergé orthodoxe

qui se trouva satisfait de cette conquête spirituelle, se fit auprès de Clovis le défenseur de Gondebaud.

Vers cette époque Clovis choisit Paris pour capitale et l'habita à partir de 507.

Une partie de la Gaule, le royaume des Wisigoths, conservait l'arianisme et refusait de se soumettre au clergé orthodoxe. Clovis, en sa qualité de fils aîné de l'Église, trouva que c'était là un motif suffisant pour prendre les armes contre Alaric et tâcher de s'emparer de ses États. Le clergé secondant l'ardeur de ses soldats, il s'empara facilement de Tours, battit l'armée des Wisigoths dans la plaine de Vouillé, à dix milles de Poitiers et, dit-on, tua de sa main, leur chef Alaric. La conquête de l'Aquitaine fut le résultat de cette bataille. Angoulême ouvrit ses portes à Clovis, qui prit ses quartiers d'hiver à Bordeaux et à Toulouse ; enfin il pénétra jusqu'aux confins de l'Espagne et alla mettre le siège devant Carcassonne. Il avait chargé son fils bâtard Thierry de soumettre l'Auvergne, la Rouergue et l'Albigeois. Ce résultat obtenu, Thierry traversa le Rhône et alla menacer Arles de concert avec les Bourguignons. Mais les deux armées se virent arrêtées par Théodoric beau-père d'Alaric qui venait trop tard au secours de son petit-fils. Les Francs furent forcés de battre en retraite et Clovis satisfait d'avoir ajouté à son royaume les deux tiers de la Wisigothie gauloise leva le siège de Carcassonne et signa avec Théodoric un traité qui lui assurait la possession de l'Aquitaine et de l'Auvergne et ne laissait aux Goths que la province d'Arles ou Septimanie.

Anastase s'empressa de célébrer la victoire que venait de remporter le fils aîné de l'Église ; il lui envoya les insignes du consulat et Clovis jaloux comme le sont tous les conquérants de faire légitimer par une autorité reconnue le pouvoir qu'ils ont demandé à leur épée, s'empressa d'accepter cet hommage. Il se décora d'un titre qui ne pouva rien ajouter à son autorité légale ou réelle ; il parut dans l'église de Saint-Martin de Tours revêtu d'une tunique et d'un manteau de pourpre et il fut salué par la multitude des noms de consul et d'auguste. A par-

tir de ce moment les évêques qui du reste avaient exercé en faveur de la conquête des Francs une si grande influence sur l'esprit public et méritaient la reconnaissance du vainqueur, prirent place dans les conseils du roi à côté des hommes de guerre les plus illustres ; ils pénétrèrent bientôt après dans les assemblées du Champ de Mars, érigèrent les lois de l'église en lois de l'État et se servirent de leur influence pour accumuler dans les mains du clergé, les richesses territoriales qui devaient assurer leur puissance... Clovis sollicita continuellement par sa pieuse compagne, dominé peut être aussi par des nécessités politiques et le désir d'agrandir la puissance royale, facilita autant qu'il le put, les tendances dominatrices de l'aristocratie catholique, en lui faisant des libéralités importantes et en sapant la liberté primitive des Francs. S'inspirant des idées de centralisation et d'unité qu'il puisait chez les Gallo-Romains, il voulut bientôt être seul roi et seul prince de la race mérovingienne : le but était grand et illustre, dit H. Martin, les moyens furent atroces et dignes d'une âme incapable de pitié, de scrupules et de remords. Le christianisme l'avait enveloppée sans la pénétrer ni l'adoucir et l'absence complète de sens moral n'était pas moins remarquable chez cette âme étrange que le développement de l'intelligence. Voulant assurer héréditairement son autorité, à lui et à ses fils, il n'hésita pas à tremper ses mains dans le sang des membres de sa famille. Sighebert, roi des Ripuaires, fut massacré par son fils Chlodéric à l'instigation de Clovis ; le parricide Chlodéric fut assassiné à son tour par les envoyés du roi. D'autres princes, membres de sa famille qui régnaient à Therouanne, à Cambrai et à Mons, furent également mis à mort. Clovis recueillit leurs royaumes et leurs trésors, puis revint à Tournai rendre à Dieu des actions de grâce pour les succès qu'il avait obtenus et recevoir du saint évêque Eleuthère l'absolution de ses crimes.

Clovis ne s'occupa plus alors qu'à propager le christianisme parmi les tribus franques récemment assujetties à son au-

torité, mais la mort vint le surprendre en 511 avant qu'il eut pu consolider son œuvre de centralisation.

Le règne de Clovis est une des époques les plus importantes de l'histoire de l'Europe occidentale : l'avènement de ce prince au trône de son père fut le signal de la grandeur de cette tribu germanique à qui devait échoir l'honneur d'imposer son nom à la nationalité française. Clovis est le véritable fondateur de la monarchie ; il était doué de qualités éminentes ; l'histoire nous le présente à la vérité chargé de crimes, mais il faut tenir compte dans le jugement que l'on porte sur le caractère de cet homme extraordinaire, de l'état de la civilisation et des mœurs du temps. La perturbation morale qui suivit l'établissement des Barbares et leur mélange avec les héritiers de la civilisation romaine et chrétienne, dut être immense, si on en juge par les récits où de pieux écrivains ont consigné, sans une expression de regret, avec des louanges au contraire, les plus odieux attentats contre l'humanité. Saint Grégoire de Tours exprime à cet égard les sentiments les plus anti-chrétiens ; saint Remy n'avait que des éloges pour le meurtrier de tous les princes de la race franque ; saint Éleuthère n'hésitait pas à calmer les scrupules de la conscience royale et à lui accorder le pardon du ciel. Quand des saints se montraient aussi dépourvus de sens moral, on doit pardonner beaucoup à un prince qui du reste n'avait pas trouvé dans sa propre famille des exemples de nature à développer dans son cœur des sentiments généreux : n'était-il pas le fils adultère d'une reine qui, bravant toute retenue, avait quitté son époux pour suivre un amant qu'elle trouvait *plus utile* ; n'avait-il pas vu son beau-père noyer sa femme comme un chien en lui attachant une pierre au cou ?

Ce fut incontestablement à l'appui efficace qu'il trouva dans l'aristocratie gauloise, surtout parmi les chefs de l'église catholique, que Clovis parvint à donner à la race dont il était le chef, la prépondérance dans la Gaule. Il est hors de doute que sans le concours du clergé orthodoxe, la prépondérance qui échut

aux Francs, eût été conquise par les Wisigoths dont le roi Évarik changea la destinée en s'aliénant les propriétaires romains, par l'établissement d'impôts excessifs et les évêques, par ses efforts pour asseoir l'arianisme sur les ruines de l'orthodoxie.

Clovis, chef d'une nation qui était encore bien supérieure aux Goths et aux Burgondes sous le rapport de la civilisation, comprit admirablement la portée politique de son alliance avec les chefs de la religion orthodoxe. Aussi ne négligea-t-il rien pour se les rendre favorables. Il leur assura des parts immenses dans la répartition des terres prises après la conquête et les affranchit de toutes les charges publiques. On se tromperait cependant si on attribuait exclusivement à l'influence religieuse, les immenses résultats que Clovis parvint à réaliser. « Dans les temps barbares comme dans les temps civilisés, dit, avec sa grande autorité, M. Guizot, dans l'admirable portrait qu'il a tracé de Clovis, c'est par l'activité, par cette activité infatigable née du besoin d'étendre en tous sens son existence, son nom et son empire, que se fait reconnaître un homme supérieur. La supériorité est une force vivante et expansive qui porte en elle-même le principe et le but de son action, regarde, sans s'en rendre compte, le monde ouvert devant elle comme son domaine et travaille à s'y répandre, à s'en saisir, souvent sans aucune nécessité, sans autre dessein que de se satisfaire en se déployant. Elle agit pour ainsi dire comme une puissance prédestinée qui marche, s'étend, conquiert, subjugue pour assouvir sa nature et remplir une mission qu'elle ne connaît pas. Tel à coup sûr fut Clovis. On a prétendu étudier sa politique et peindre son caractère; on lui a prêté les combinaisons, les vues, les sentiments tantôt d'un savant cruel et despot, tantôt d'un conquérant à vastes desseins, quelques fois d'un profond législateur.

D'autres se sont élevés contre ses vices, ses crimes, lui ont refusé tout mérite, toute gloire et n'ont voulu voir en lui qu'un heureux et odieux barbare. Les uns ont inventé un homme, les autres ont

méconnu les faits. Le caractère individuel de Clovis nous est inconnu; la politique prévoyante et régulière qu'on lui attribue était impossible dans sa nation et de son temps. Tout ce qu'on peut dire et ce que les faits ne permettent pas de nier, c'est qu'il était au milieu des barbares un barbare doué de facultés supérieures et de cette insatiable activité qui les accompagne; un de ces hommes que rien ne satisfait ni ne lasse, qui ne trouve dans le repos qu'impatience et fatigue, nés pour le mouvement parce qu'ils portent en eux-mêmes la force qui remue toute chose et incapables de s'arrêter devant un crime, un obstacle ou un danger. »

Général Guillaume.

H. Martin, *Histoire de France*. — Gérard, *Histoire des Francs d'Anstracie*. — Laveleye, *Histoire des Francs*. — Guizot, *Essais sur l'Histoire de France*. — Dubos, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie dans les Gaules*. — Morel.

**CLUMP** (*Joseph-Ignace*), lieutenant-général, né à Mons le 12 novembre 1781, mort à Gand le 20 septembre 1855, entra au service, à l'âge de seize ans, dans la vingt-quatrième demi-brigade de l'armée française (19 juin 1798); dès l'année suivante il fit la campagne sur les côtés du Nord. Son régiment ayant ensuite été rejoindre l'armée d'Italie, Clump assista à la bataille de Marengo (14 juin 1800) et y reçut sa première blessure. Il en reçut une seconde le 25 décembre suivant au passage du Mincio. Il figura successivement sur tous les champs de bataille de l'Europe, se distingua à Austerlitz (2 décembre 1805), à Iéna (14 octobre 1806), à Eylau (8 février 1807), à Friedland (14 juin 1807) où il sauva son colonel en l'arrachant des mains des Russes et reçut la croix de la Légion d'honneur sur le champ de bataille; à Essling (21 mai 1809) où il fut blessé pour la quatrième fois, à Wagram (6 juillet 1809). Il était alors lieutenant-adjutant-major dans les grenadiers et voltigeurs réunis d'Oudinot. Ce corps d'élite ayant été envoyé en Portugal, Clump fit dans ce pays les campagnes de 1810 et de 1811 et assista aux journées de Burgos et de Madrid. Il était capitaine lors de la campagne de Russie; il se distingua au passage de Niemen, aux batailles de Valoutina et de



Borodino et après avoir échappé à toutes les misères de la retraite de Moscou, il entra à Dantzig avec les faibles débris de son régiment, concourut à la défense héroïque de cette place jusqu'à ce que la garnison décimée par la famine et l'épidémie dut enfin capituler (27 novembre 1813). Le capitaine Clump fut envoyé en Sibirie d'où il ne revint qu'en 1815. Il entra alors dans l'armée des Pays-Bas et y obtint le grade de major (1828) qu'il occupait encore lorsqu'éclata la révolution de 1830. Dès le mois de décembre, il fut revêtu du grade de colonel commandant le quatrième régiment de ligne ; son expérience fut d'un grand secours pour l'organisation de l'infanterie belge, son patriotisme et sa loyauté contribuèrent puissamment à faire échouer la contre-révolution que fomentaient à Anvers quelques partisans dévoués de la maison d'Orange. Une épée d'honneur lui fut décernée le 26 mars 1831, par les habitants d'Anvers, en reconnaissance de ce service éminent ; le gouvernement du Régent à son tour voulut récompenser son noble dévouement et l'éleva au grade de général par un arrêté motivé dans les termes les plus honorables pour un vieux soldat, car il y était dit qu'il a sauvé la patrie d'un grand danger.

Pendant la malheureuse campagne de 1831 contre la Hollande, la brigade du général Clump tint longtemps en échec les troupes du duc de Saxe Weimar et facilita la retraite de l'armée, fort compromise par l'inexpérience de quelques-uns de ses chefs. Le Roi, Léopold Ier, qui avait pu apprécier ses services et l'en avait affectueusement remercié, l'appela, en 1834, au commandement de la Flandre orientale. Lors d'une terrible émeute provoquée à Gand, en 1839, par la cherté des subsistances, le général Clump sut concilier les devoirs rigoureux de son emploi avec les sentiments d'indulgence et d'humanité que devaient inspirer des malheureux égarés par la misère. Il mérita la reconnaissance de la population et vit sa conduite récompensée par le grade de lieutenant-général (11 octobre 1839). Il exerça en cette qualité, le commandement de la première division de l'armée

jusqu'au moment de sa retraite qui arriva en 1847. Il avait alors plus de septante années de glorieux services que le Roi reconnut par la croix de commandeur de son Ordre. L'année suivante le général Clump fut appelé au commandement supérieur de la garde-civique de Gand, poste honorable qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Général Guillaume.

*Archives de la guerre.* — *Supplément au dictionnaire universel d'histoire et de géographie.* — *Journal de l'armée belge, année 1836.* — *Notice biographique sur le général Clump,* par B. V. T. (Van Temsch).

**CLUYT** (*Rodolphe*) ou **CLUTIUS**, commentateur, né à Luxembourg, XVII<sup>e</sup> siècle. Ayant pris l'habit dans l'ordre de Saint-Dominique, ses supérieurs l'envoyèrent à Mayence, faire un cours de théologie ; ses études terminées, il fut appelé à Cologne, où il se distingua, comme prédicateur (1600 à 1618). Ce savant religieux s'occupa beaucoup d'études littéraires et prépara quelques bonnes éditions de divers écrivains de son ordre. Il publia entre autres : — I. *Sermones dominicales, de Sanctis.* Coloniae, 1612 ; id. *ibid.*, 1616 ; id. *ibid.*, 1625, in-12. L'auteur de ces sermons n'est pas cité ; Cluyt les publia avec des notes, des remarques et deux tables pour faciliter les recherches du lecteur. — II. *Sermones quadragesimales, de tempore, et de Sanctis, Fr. Jacobi de Voragine, archiepiscopi Januensis, cum ejusdem Mariali.* Moguntiae, 1616, in-4o. — Les PP. Echard et Quetif marquent l'an 1630 pour tout l'ouvrage, et la date de 1616 pour le *Mariale* seul. — III. *Summa virtutum et virorum, F. Guillelmi Peraldi, Lugdunensis.* Moguntiae, 1618, in-4o. id. Coloniae, 1629, in-4o. Il y a plusieurs autres éditions, même postérieures de cette *Somme*.

Aug. Vander Meersch.

Paquet, *Mémoires littéraires*, t. 17. — Valère André, p. 800. — Echard et Quetif, t. 1, pp. 511 et 456 ; t. 2, p. 460.

**CNUDDE** (*Louis*), peintre d'histoire, né à Gand, en 1682, mort dans cette même ville, en 1741. Il apprit son art sous la direction de Jean van Cleef, de Venloo, un des bons élèves de Gaspard De Crayer. Cnudde ne voyagea point, mais il chercha à s'identifier la manière de son maître et il y réussit pleinement.

Il devint bon peintre d'histoire et quelques-unes de ses productions rappellent, d'assez loin, il est vrai, les toiles de De Crayer et de C. Maratti. Louis Cnudde eut un fils, Augustin, peintre comme lui et son élève, qui réussit dans les fresques.

Ad. Siret.

**COBBAERT** (*Pierre*), écrivain ecclésiastique et poète, né à Ninove vers 1589, mort à Gand, le 14 juillet 1654. Cobbaert embrassa l'état religieux après avoir terminé ses premières études et fit sa profession, en 1607, dans la célèbre abbaye de l'ordre des Premoîtrés de sa ville natale. Il fréquenta ensuite l'université de Louvain et y obtint le grade de licencié en théologie, science qu'il enseigna depuis aux jeunes religieux de son monastère. Il devint curé de Ninove et assista, en qualité de député, à trois chapitres de la Circarie de Brabant, où il fut statué que tous les professeurs de cette Circarie suivraient la doctrine de saint Augustin sur la Grâce. Il occupa enfin la cure de Liedekerke (1647).

On lui doit les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *Rhythmica consideratio altitudinis consilii Divini super salute generis humani, ex sanctissimo et irrefragabili Ecclesie Doctore Augustino, proposita*. Bruxelles, 1647, in-4<sup>o</sup>. Tous les exemplaires de ce livre ont été saisis, malgré les efforts faits par quelques abbés de l'ordre pour s'y opposer. Il en existe une autre édition imprimée dans la même ville, la même année, pareillement in-4<sup>o</sup>; on en connaît une troisième, avec l'adresse de Paris, 1647, in-12, sous le titre de : *Consideratio Rhythmica in laudem Christi Gratiae concinnata, et ex S. Augustini doctrinâ deprompta*. — 2<sup>o</sup> *Colloquium Rhythmicum super captivitate et redemptione generis humani*. Patavii, 1648, in-4<sup>o</sup>. Cet ouvrage ressemble en tout au précédent. — 3<sup>o</sup> *Laus posthuma, sive encomium funebre Benedicti van Haefsen, praepositi affligemienensis dignissimi*, 1648.

Aug. Vander Meersch

Foppens, *Bibliotheca Belgica*, p. 965. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. 9. — Pirou, *Levensbeschryvingen*. — Hofman-Peerlkamp, *De iis qui curmia latina composuerunt*.

\* **COBENZL** (*Charles-Philippe-Jean*, comte de) et du Saint-Empire Romain,

écélèbre homme d'état, né à Laybach (en Carniole) le 21 juillet 1712, mort à Bruxelles le 27 janvier 1770.

Ce grand ministre qui, sous le nom du prince Charles de Lorraine, gouverna les Pays-Bas autrichiens depuis l'année 1753 jusqu'à sa mort, était fils de Jean-Gaspar, comte de Cobenzl et du Saint-Empire Romain, chevalier de la Toison d'or, conseiller d'état intime actuel, grand chambellan de l'empereur Charles VI, qui mourut en 1742, et de sa seconde femme, Charlotte-Sophie, fille de Wolfgang-Albert, comte de Rindsmaul, qui décéda au mois de décembre 1756. Il hérita des titres de baron de Proseck, Saint-Daniel, Mosla et Leitenburgh, de seigneur de Hasperg, Steegberg, Loitsch, Lueg, Reissenitz, Isernico, Flambruzzo et Sivigliano, de grand échanson du duché de Carniole et de la Marche des Vandales, de grand fauconnier héréditaire et grand dapifer du comté de Gorice. Par la haute position que ses aïeux lui avaient transmise, il figurait au premier rang parmi les nobles de l'archiduché d'Autriche, mais il ne tarda pas à s'élever encore, grâce à sa rare intelligence et à ses connaissances.

Après avoir débuté fort jeune dans la carrière diplomatique et rempli plusieurs missions auprès des cercles de l'empire, à l'époque où l'impératrice Marie-Thérèse luttait contre une coalition formidable, Cobenzl fut choisi par cette princesse pour succéder au marquis de Botta-Adorno en qualité de ministre plénipotentiaire de « leurs majestés impériales et royales » aux Pays-Bas. Les lettres patentes, qui lui conférèrent ces importantes fonctions, lui transmirent aussi des pleins pouvoirs pour tenir les rênes de l'administration en l'absence du gouverneur-général, le prince Charles de Lorraine (19 mai 1753). Ce fut le 15 septembre que M. de Cobenzl arriva à Bruxelles. Selon un ancien usage, les ecclésiastiques et membres du comté de Flandre, formant les États de cette province, lui vôtèrent, pour tenir lieu de vin d'honneur, le don d'une somme de 1,000 pistoles, que l'impératrice l'autorisa à accepter, comme le comte de Ko-

niessegg-Erps et M. de Kaunitz-Rittberg l'avaient fait avant lui (17 novembre 1753).

La haute opinion que l'on avait des talents de Cobenzl et l'ascendant qu'il sut prendre sur l'esprit du prince Charles se révèlent dans une lettre que ce dernier écrivit à Marie-Thérèse le 8 août 1755 :  
 « Quant au comte de Cobenzl, dit le  
 « gouverneur-général, je dois dire qu'il  
 « travaille avec tout le zèle imaginable et  
 « que même il a le travail fort aisé; mais  
 « il est quelquefois un peu vif et, si j'ose  
 « le dire, même quelquefois imprudent;  
 « je le lui ai même déjà fait sentir quelques  
 « fois; mais la vivacité l'emporte, et je  
 « dois avouer à Votre Majesté que je n'y  
 « vois point d'autre remède que si Votre  
 « Majesté vouloit lui faire écrire, soit par  
 « M. de Kaunitz ou par M. Koch: car  
 « il est sûr qu'il a un esprit supérieur et  
 « qu'un mot venant de Votre Majesté lui  
 « fera faire beaucoup de reflexion. Ce-  
 « pendant je supplie Votre Majesté qu'il  
 « ne sache pas que j'ai pris la liberté de  
 « demander cela à Votre Majesté, ne  
 « proposant cela que pour le bien du  
 « service et pour son propre bien à lui  
 « personnellement; n'ayant de mon côté  
 « qu'à me louer de ses assiduités... »  
 Dans ces lignes perce, à côté du désir de provoquer la souveraine à inviter Cobenzl à plus de modération, la crainte de déplaire à un conseiller dont les avis étaient fort goûtés à Vienne.

Des écrivains du temps ont tracé de Cobenzl un portrait extrêmement flatteur. D'après eux, il joignait aux talents de l'homme d'État une âme forte, un esprit solide... Doué d'une intelligence prompte et décidée, il pouvait dicter quatre lettres à la fois en quatre langues différentes. Il n'avait pas cette morgue rebutante que l'on reprochait aux fonctionnaires allemands; il ne refusait jamais aucun des avis qu'on lui donnait; du reste son abord était facile, ses manières étaient insinuantes. Le peuple même pouvait pénétrer jusqu'à lui; il n'avait pas d'audience réglée: à toute heure et quelquefois à quatre heures du matin, sa porte était ouverte. De nouvelles faveurs vinrent bientôt récompenser et stimuler le zèle de l'actif

ministre plénipotentiaire. En 1759, Marie-Thérèse lui envoya le collier de l'ordre de la Toison d'or et, à cette occasion, la ville de Bruxelles fit frapper une médaille qui représente le buste du comte de profil, la tête tournée à gauche, la chemise ouverte et le col nu, la poitrine couverte des insignes de l'ordre de la Toison d'or. Dessous le bras on voit la lettre R, initiale du nom de l'artiste: Jacques Roettiers, graveur général de la monnaie à Anvers. Au revers est figuré un livre ouvert, sur lequel on lit: *Statuta ordinis* et qui est entouré du collier de l'ordre. Des légendes expliquent le motif pour lequel fut exécutée cette œuvre d'art, dont deux exemplaires en or et cent cinquante exemplaires en argent furent frappés en vertu d'une résolution du magistrat, du 5 juillet. Les exemplaires en or furent offerts, l'un au prince Charles, l'autre au comte. Celui-ci devint encore grand croix de l'ordre royal de Saint-Étienne. Nous avons vu qu'il était autorisé à gouverner nos provinces en l'absence du prince; il fut fréquemment appelé à remplir ce poste éminent pendant la guerre de Sept-ans, alors que Charles de Lorraine guerroyait contre la Prusse. Lorsque, en 1757, des troupes françaises traversèrent Bruxelles pour aller se joindre à l'armée autrichienne qui guerroyait sur le Bas-Rhin, ce fut lui qui leur donna des fêtes brillantes; il traita splendidement au château de Loth (à Leeuw-Saint-Pierre), le 14 mai, le comte de La Marche, fils aîné du prince de Conti, et le lendemain le prince de Condé.

Si l'on devait donner une idée exacte de la part immense que Cobenzl prit au gouvernement du pays, il faudrait rappeler ici toutes les grandes mesures par lesquelles le règne de Marie-Thérèse fut signalé. Rappelons d'abord que le comte partageait les idées de M. Kaunitz en matière de culte et qu'il s'efforça constamment de restreindre l'accroissement des biens de mainmorte. L'édit du 13 septembre 1753, qui renouvela les défenses portées jadis contre les acquisitions de biens immeubles par les corporations religieuses, s'exécuta sous sa direction et fut bientôt étendu à l'ordre des jésuites, qui prétendait jouir de privilèges et d'avan-

tages exceptionnels (7 novembre 1753). L'université de Louvain, où régnait une routine aveugle, fut placée sous la surveillance d'un commissaire royal (18 juillet 1754); les abbayes les plus riches furent, par les soins de Cobenzl, chargées de pensions au profit de filles de militaires sans fortune, et plusieurs projets de réforme, qui ne s'exécutèrent que sous Joseph II, furent préparés par lui. Frappé des nombreux abus qui minaient la prospérité des Pays-Bas, il essaya constamment, sinon de les détruire, du moins de les atténuer, non sans encourir le reproche d'être souvent exigeant et tracassier.

Dans ses rapports avec les administrations civiles il déploya également une grande raideur; partisan d'un pouvoir fort, il tolérait difficilement les résistances. C'est ce que l'on vit à Anvers, où deux *wyckmeesters* (maîtres de sections), qui ne voulurent pas consentir à la levée des impôts, furent incarcérés pour les motifs les plus futiles et jetés en prison. Le gouverneur profita de cette circonstance pour modifier l'organisation de la commune anversoise. Cobenzl aurait volontiers porté fort loin ses réformes en ce genre, mais le prince Charles connaissait mieux l'attachement que les Belges portaient à leurs vieux privilèges; il ne voulut pas s'engager dans une voie périlleuse et son avis prévalut auprès de l'impératrice, chez qui un grand esprit de modération s'unissait à un vif désir de dominer.

Mais si le ministre ne parvint pas à écarter les obstacles qui s'opposaient à ses vues ambitieuses, il réussit du moins à apporter d'heureuses modifications dans la situation des finances. « C'est, dit un rapport adressé en 1758 à Marie-Thérèse, l'endroit brillant des mérites distingués que s'est fait le comte de Cobenzl dans son administration; il a trouvé en deux années de temps vingt et un millions et au delà pour le service de Votre Majesté. » L'impératrice puisa des ressources immenses en hommes et en argent dans ces Pays-Bas, qui ne constituaient, comme étendue, qu'une faible partie de ses vastes États. De nou-

veaux impôts furent créés, le service des douanes amélioré et rendu plus productif, des jointes instituées pour contrôler la gestion des autorités locales; du nombre de ces dernières fut la jointe des administrations et affaires des subsides, qui se réunissait sous la direction du baron de Cazier, trésorier général des finances. Cobenzl se faisait un devoir d'assister à ces réunions, à tel point que le gouverneur-général, dans la lettre du 7 août 1755 que nous avons déjà citée, semble se défendre de l'inculpation de se laisser effacer sous ce rapport: « Quant aux jointes, dit-il, il est vrai que le comte Cobenzl en tient assez souvent; mais jusqu'ici ce n'a été que sur des matières de peu d'importance, et quand il y a eu de grandes affaires, je les ai fait venir chez moi; mais c'est assez que Votre Majesté me fait connaître ses intentions, pour que dorénavant je m'y conforme, et je les tiendrai chez moi, à la réserve de celles où l'on ne fait que préparer les matières, que je laisserai tenir au ministre; après quoi, je les tiendrai aussi, lorsqu'il s'agira de quelque résolution à prendre. »

Lorsque la loterie impériale et royale fut instituée, Cobenzl, qui en devint le surintendant général, voulut assister en personne au premier tirage, qui eut lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville de Bruxelles, le 31 mars 1761, entre onze heures et midi; c'était lui encore qui présidait les séances du comité de la loterie, séances qui se tenaient le samedi, à l'hôtel d'Herzelles ou de Salazar.

S'agissait-il d'encourager les industriels, de les aider dans leurs entreprises, de leur faire obtenir quelques avantages, Cobenzl s'y employait volontiers. Tantôt il allait visiter les nouvelles manufactures, comme il le fit, le 30 juin 1761, pour la fabrique d'eau-forte et d'huile de vitriol qu'un nommé Murray avait établie près de Vilvorde; tantôt il prenait lui-même l'initiative d'en créer. C'est ainsi qu'il entreprit de faire élever en Belgique des vers à soie et qu'il proposa des prix pour encourager les cultivateurs qui se condaient ses vues; grâce à lui une partie du parc de Bruxelles fut concédée

à un ancien lieutenant-colonel, nommé Rameau, qui y fit planter une pépinière de mûriers, mais la mort du comte laissa Rameau sans protecteur, et, lors de la construction du quartier du Parc, les mûriers furent déplantés.

Mais ce fut surtout comme protecteur des lettres que Cobenzl acquit un renom européen. Il suivait avec attention et sympathie le mouvement qui s'opérait dans les esprits; lorsque l'*Esprit des lois* parut, il exprima son opinion sur ce livre dans les termes les plus flatteurs; quand Voltaire conçut le projet d'une nouvelle édition des œuvres de Corneille, édition dont le produit devait servir de dot à une demoiselle que l'on considérait comme le dernier rejeton de la lignée du poète, le ministre prit sous sa protection et propagea le prospectus de cette entreprise littéraire et souscrivit lui-même pour quatre exemplaires. Il contribua hautement à ranimer le goût des Belges pour les études et les arts. Comme il nous l'apprend dans une lettre adressée au duc de Sylva-Tarouca, président du conseil suprême des Pays-Bas à Vienne, ce fut lui qui alla retrouver, dans une cave du palais de Bruxelles, l'antique bibliothèque des manuscrits des ducs de Bourgogne, la fit transporter dans le bâtiment connu sous le nom de *Palais Isabelle*, et en confia la garde à un bibliothécaire (19 février 1755). Le projet de publier les anciennes chroniques qui pouvaient répandre du jour sur l'histoire du pays, séduisit son imagination et il n'épargna, dans ce but, ni peines, ni démarches; par ses ordres, M. de Nény écrivit aux chefs d'abbayes, de prieurés, de chapitres pour obtenir d'eux des renseignements sur ce qui pouvait se trouver de curieux dans les établissements confiés à leurs soins. Les abbés Paquot et Nelis, Van Heurck et Verdussen donnèrent aussi leur concours à Cobenzl, et déjà quelques travaux avaient paru, lorsque la mort du ministre empêcha la réalisation du plan qui lui avait été présenté et qu'il avait adopté.

On lui doit encore l'établissement, à Louvain, de cette typographie académique qui fut d'abord combattue avec

tant d'ardeur, mais dont il maintint l'existence et qui rendit de notables services. Il aurait volontiers accueilli l'idée de M. Nelis de fonder, auprès de l'université, une académie, mais l'esprit qui dominait à Louvain était trop opposé aux tendances du gouvernement autrichien et, en particulier de M. de Cobenzl, pour que cette proposition put être accueillie. Ce fut alors qu'on résolut de fonder à Bruxelles une société littéraire; le savant Schoepflin, à qui était conféré l'éducation des enfants du ministre fut chargé de ce soin. La société toutefois ne répondit pas d'abord à ce que l'on en attendait et ce ne fut que trois ans plus tard qu'elle reçut de Kaunitz une organisation nouvelle et son titre d'*Académie des sciences de Bruxelles*.

Non moins ami des arts que des lettres, de Cobenzl se plaisait à encourager les artistes qui montraient quelques dispositions heureuses, et non-seulement il faisait obtenir des pensions à ses protégés, mais il les aidait de sa propre bourse; c'est ce qu'il fit entre autres pour le graveur Cardon. C'est à tort qu'on attribue au ministre la fondation de l'Académie de dessin de Bruxelles, mais il en protégea les commencements. Il aurait ardemment voulu rendre son lustre à l'école flamande de peinture, et, dans ce but, il conçut le projet d'établir à Rome une école où les jeunes artistes de la Belgique seraient allés étudier les chefs-d'œuvre de l'antiquité et des écoles italiennes, mais il n'eut pas le temps de mettre à exécution ce projet, dont l'utilité d'ailleurs est contestable.

Cobenzl avait marqué son administration par des travaux sans nombre lorsqu'il mourut en 1770, après une courte maladie, à l'âge de cinquante-huit ans. L'article nécrologique qui lui fut consacré dans la *Gazette des Pays-Bas* du 29 janvier 1770, témoigna de la reconnaissance du gouvernement pour « sa capacité supérieure, son activité constante, son zèle ardent; pour l'accès facile » que chacun trouvait auprès de lui. Nous avons énuméré ses titres nombreux à la reconnaissance des Belges; disons ici qu'à ses qualités il joignait

de grands défauts ; il aimait la dépense, et bien que l'impératrice eut deux fois payé ses dettes, il laissa en mourant ses affaires dans le plus grand désordre. Instruite de cette circonstance Marie-Thérèse refusa de venir au secours de sa veuve ; ce fut le prince Charles qui devint la providence de celle-ci en lui abandonnant une somme laissée à sa disposition sur le produit de la loterie.

Le corps du ministre fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle, dans la quatrième chapelle de la nef méridionale ou chapelle de Saint-Aubert ; ses dépouilles mortelles furent déposées dans le caveau de la famille Verreycken, dont le chef, Philippe-Roger Verreycken, comte de Sart, baron de Bonlez, grand bailli du Brabant wallon, avait, le 16 décembre 1759, épousé sa fille aînée, Marie-Thérèse de Cobenzl, qui mourut sans laisser d'enfants le 17 juin 1778. C'est là aussi qu'a été déposé le corps de M<sup>me</sup> de Cobenzl, Marie-Thérèse de Palfi-d'Erbôdy, dame de l'ordre de la croix étoilée, qui expira le 25 décembre 1771, à l'âge de cinquante-deux ans ; digne sous tous les rapports d'être la compagne d'un homme remarquable, cette dame n'avait pas toujours eu à se louer de la fidélité conjugale de son époux. Son effigie se trouve sur un jeton qui représente, à l'envers, le comte en buste, la tête tournée à droite, portant un col et un habit bouffonné ; elle est figurée sur le revers : coiffée en cheveux et la tête tournée à droite.

De cette union naquit, entre autres enfants, le comte Louis-Marie-Michel de Cobenzl, baptisé à Bruxelles, dans la chapelle de l'hôtel où habitait son père (l'ancien hôtel de Bournonville, aujourd'hui de Mérode), le 21 novembre 1753, mort à Vienne en 1808. Il eut pour parrains Philippe, prince de Lobkowitz, représentant le prince de Hesse-Darmstadt, et Marie, comtesse de Lannoy. Nommé ambassadeur d'Autriche à la cour de Saint-Pétersbourg en 1779, Louis de Cobenzl gagna par ses qualités aimables les bonnes grâces de l'impératrice Catherine II et se concilia également celles de l'empereur Paul Ier. Son nom se rattache à plusieurs négociations impor-

tantes. Ce fut lui qui conclut, en 1795, le traité de la triple alliance entre la Grande-Bretagne, l'Autriche et la Russie et qui signa avec Napoléon Bonaparte, alors général de la république française, le traité de Campo-Formio, qui enleva à l'Autriche les Pays-Bas et la Lombardie (17 octobre 1797). Après avoir repris son poste diplomatique à Saint-Pétersbourg, en 1798, il fut envoyé au congrès de Lunéville, où la paix fut de nouveau conclue entre l'Autriche et la France (9 février 1801). Nommé ensuite ministre d'État et des conférences et vice-chancelier d'État au département des affaires étrangères, le comte de Cobenzl donna la démission de ses emplois après la bataille d'Austerlitz et se retira dans la vie privée.

Le recueil intitulé le *Théâtre de l'Ermitage*, que le comte de Ségur publia en 1798, contient (t. I<sup>er</sup>, pp. 255 et suivantes) un proverbe intitulé *Gros Jean ou la Régimanie* ; on attribue d'ordinaire ce te œuvre dramatique à M. de Cobenzl, mais Quérard, bon juge en cette matière, prétend qu'elle est due à la plume de plusieurs collaborateurs.

Il ne faut pas confondre Louis de Cobenzl avec son parent, le comte Jean-Philippe de Cobenzl, qui fut vice-chancelier de l'empire d'Autriche du temps de Joseph II, dont il avait toute la confiance, et l'un des principaux ministres de François II. C'est ce dernier homme d'État qui fut chargé, à la fin de 1789, de tenter une dernière démarche pour faire rentrer dans le devoir les provinces belges, soulevées contre la domination autrichienne ; sa tentative resta infructueuse et il ne put dépasser Luxembourg, seul point que les troupes impériales occupèrent encore et où lui parvint la nouvelle de la mort de son maître.

Alphonse Wauters.

De Reiffenberg, *Annuaire de l'Académie*, année 1855, p. 85. — Gachard, *Anales des Belges*, p. 463. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, passim — *Les Ministres de Marie-Thérèse (Revue Nationale)*, t. XVI, pp. 251-267. — De Jonghe, dans la *Revue de Numismatique belge*, 2<sup>me</sup> série, t. IV, p. 435. — De Stassart, *Œuvres*, p. 414. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, passim et notamment 2<sup>e</sup> série, t. V. — Brunner, *Correspondances intimes de l'empereur Joseph II*.

**COBERGHER** ou **COEBERGER** (*Wenceslas*), peintre d'histoire, architecte, poète, ingénieur, économiste, antiquaire, numismate, né à Anvers, mort à Bruxelles. Jusqu'en 1860, l'on n'avait aucune donnée sérieuse, comme base de discussion, sur l'époque où naquit un des artistes belges les plus intéressants du XVII<sup>e</sup> siècle. A cette date parut le 1<sup>er</sup> volume des *Archives des arts*, par M. Alex. Pinchart, dans lequel se trouvent des renseignements biographiques précieux. Occupons-nous d'abord des dates. Un acte de légitimation octroyé à l'artiste par le roi d'Espagne, en 1579, le dit âgé d'environ dix-huit ans. Il est donc né vers 1561. — Mais, dans la troisième livraison des *Liggeren* anversoises, parue quelque temps après, on lit, p. 252, une note due au Chev. L. de Burbure et reproduisant un extrait des *Lettres scabinales* du 22 février 1583, dans lequel Cobergher est dit âgé de plus de vingt-six ans. Par conséquent sa naissance devrait être fixée à l'an 1556 ou 1557. Enfin, en 1868, le *Messenger des sciences historiques*, de Gand, publia le résultat de nouvelles recherches dues à M. Pinchart, qui avait découvert un document de la plus haute importance remontant à l'année 1600 et constatant que Cobergher était, à cette époque, âgé d'environ quarante ans. Nous voilà revenus vers la date de 1560. On voit qu'il n'est pas facile de sortir de ce labyrinthe.

Faisons remarquer toutefois que les documents qui fixent sa naissance à 1560 ou 1561, disent tous deux *environ* et que, dans la note citée plus haut, c'est Cobergher lui-même qui se déclare âgé de vingt-six ans passés. Si nous avions à faire la monographie de l'artiste, nous pourrions discuter les probabilités plus ou moins sérieuses de ces diverses dates, mais notre cadre ne le comporte pas, aussi devons-nous nous borner à consigner ici ce qui a été découvert.

L'époque de sa mort n'est pas moins discutable. L'historien Foppens donnait la date de 1630. Les comptes du Mont de Piété disent que depuis cette année jusqu'au 23 novembre 1634, jour de la mort de son père, Charles Cobergher, fils de

Wenceslas, remplit gratuitement les fonctions de directeur dont il fut ensuite investi (1). D'un autre côté, M. Pinchart extrait du *Registre aux gages et pensions* de 1625-1639, la date du 23 novembre 1635.

Wenceslas Cobergher entra dans l'atelier de Martin De Vos, le vieux, en 1573; ceci est inscrit dans les *Liggeren* anversoises où son nom est orthographié : Wenssel van Coeberge. Florent le Comte, et, après lui, Weyerman, Houbraken, Immerzeel et d'autres, racontent qu'il devint amoureux de la fille de son maître, mais qu'il ne sut vaincre ni la sévérité du père ni la froideur de la jeune personne. Nous ne savons trop à quoi la sévérité de De Vos pouvait s'adresser chez un aussi excellent sujet que Cobergher, à moins que ce ne fût à sa naissance illégitime si toutefois celle-ci était connue, car l'artiste l'ignora lui-même jusqu'en 1579. Mais, si l'anecdote est vraie et si nous admettons la naissance en 1560 ou 1561, on conviendra que notre artiste était bien précoce et que Martin De Vos avait quelque raison d'éconduire un amoureux qui dut se présenter entre douze et dix-sept ans. La jeune fille elle-même devait être à peine adolescente, car Martin De Vos se maria seulement vers 1561. Ici vient se placer naturellement l'acte de 1579 : c'est la seconde date officielle.

La tradition qui raconte l'épisode de l'amour malheureux de Cobergher, fait partir celui-ci pour Rome, afin d'y oublier ses chagrins. Quoi qu'il en soit, ce départ n'eut pas lieu si tôt, ou bien le jeune homme se contenta de n'aller que jusqu'à Paris où il se trouvait positivement en 1579 y continuant ses études artistiques. Il paraît que c'est dans cette ville que, déjà orphelin de son père, il apprit par le testament de sa mère, Catherine Racens, récemment décédée sans doute, que sa naissance était illégitime. Il dut être très-ému de cette découverte, car il adressa immédiatement une requête à Philippe II afin d'obtenir des lettres de légitimation.

(1) *Le compte de la recette générale des finances*, de 1633, cité par M. Gachard, est d'accord avec ce qui précède.

La réponse ne se fit pas attendre : l'acte royal de légitimation est daté du mois de mai 1579. Il commence ainsi : nous traduisons du flamand :

« Philippe, etc. — fait savoir à chascuns, présents et à venir que nous avons reçu l'humble supplicque de Wencelaus Coubergher, célibataire, né à Anvers, demeurant actuellement à Paris, âgé d'environ xviii ans, peintre de son état, dont le père était feu Wencelaus Couberger et la mère Catherine Raems, comme le suppliant s'est toujours honnorablement conduit... et désirerait continuer à vivre dans la vertu et dans l'honneur... mais craignant trouver des obstacles dans le défaut de sa naissance, car il a compris par le testament de sa mère qu'il était né d'union illégitime, etc... »

La date certaine que nous rencontrons ensuite est 1583; elle est indiquée dans la note extraite des Lettres scabinales anversoises du 22 février 1583 (1). Il est donc incontestable que Cobergher, après avoir séjourné à Paris, a dû revenir dans sa ville natale avant d'entreprendre le voyage d'Italie. Il est probable cependant qu'il y séjourna fort peu de temps, sans cela il aurait dû y être inscrit sans doute dans la corporation de Saint-Luc.

L'on peut, sans trop de témérité, conclure de ce qui précède que ce fut en cette même année, 1583, que Cobergher partit pour l'Italie. On ne sait pas en quelles villes il s'arrêta d'abord, mais l'on sait qu'il s'établit à Naples et qu'il y rencontra un compatriote, Jean Franck ou Francken, né à Anvers et parti très-jeune pour l'Italie où on l'appela Franco. Cobergher demeura chez cet artiste, et, dit-on, en épousa la fille; plus tard il partit pour Rome, veuf déjà, car il s'y remaria, ainsi que nous l'apprend la pièce importante de 1600 dont il a été parlé plus haut, et qui le dit, à cette époque, âgé d'environ quarante ans.

(1) Nous trouvons cette note assez intéressante et assez importante pour la reproduire ici :

« Wenceslas Coubergher, fils de feu Wenceslas et de Catherine Bamis, âgé de plus de xxvj ans, comme il déclare, doit à Jacques Suyers, ou au porteur de l'obligation, la somme de 150 florins

Voici à quelle occasion cette pièce fut écrite. La réputation de Cobergher était parvenue dans les Pays-Bas et les archiducs, désireux de s'attacher les artistes et les savants belges, voulurent s'assurer si les éloges donnés à notre peintre étaient mérités. Ils s'adressèrent à cet effet à leur résident près de la cour de Rome, Philippe de Mortau. Leur lettre et la réponse du résident se trouvent aux archives du royaume et la dernière résume toute la biographie de Cobergher pendant son séjour en Italie. Nous n'avons plus qu'à en suivre les indications.

Cobergher (nommé dans la pièce Wencislaus Van Obbergen) était ordinairement appelé à Rome : *il signor Vincenzo*. Il s'y était marié pour la seconde fois depuis nagaires avec une jeune fille de quinze à seize ans, native de Bruxelles, dont le père avait habité Paris et Rome et résidait dans cette dernière ville. Cobergher, homme aimable et instruit, ne possédait point cependant les langues mortes, mais il parlait le flamand, le français et l'italien; antiquaire distingué, il s'était formé un médailler pour lequel il n'avait rien épargné. Il composa un ouvrage où il introduisit toutes ses médailles, dessinées de sa main, à la plume, et présentées avers et revers avec l'interprétation de leurs inscriptions en langue italienne. Nous ignorons si cet ouvrage a été publié ou s'il est resté manuscrit. Sa réputation était grande et ses peintures ornaient et embellissaient les églises de Naples et de Rome. Après avoir étudié l'architecture sous les maîtres les plus renommés, dans la première de ces deux villes, il se distingua également dans cette branche et bâtitait à l'envi, maisons, palais, châteaux et même forteresses, car, déjà peintre, numismate et architecte, il était, en même temps, excellent ingénieur, ainsi que le déclare Philippe de Mortau : « et est fort excellent maistre à conduire les fontaines ou rivières. » Le caractère et les talents de Cobergher

« carolus.... du chef d'argent valablement em-  
« prunté.... employé à certains objets et mar-  
« enandises, avec lesquels il étoit intentionné de  
« voyager en Italie.... à payer endéans les sept  
« années prochaines au susdit Jacques Suyers,  
« ou au porteur de l'obligation, etc. »



l'avaient mis en grande faveur auprès de plusieurs princes de l'Église et d'autres seigneurs puissants de l'époque ; deux des neveux du pape régnant, Clément VIII, les cardinaux Cinthio et Pierre Aldobrandini, le protégèrent particulièrement ainsi que Jacques Buoncompagno, duc de Sora, le duc napolitain de Sessa, et beaucoup d'autres. Le résident belge fut donc autorisé à entamer des négociations avec l'artiste afin de savoir s'il voulait revenir aux Pays-Bas, entrer au service des archiducs et à quelles conditions. Il est probable qu'en 1600, et même après, il y eut des obstacles qui s'opposèrent à l'acceptation immédiate de Cobergher, puisque sa nomination n'eut lieu qu'en 1605. Parmi ces obstacles, nous en connaissons un que nous apprend une lettre écrite à l'archiduc Albert par Henri Bureau, le 15 septembre 1601... « regrettant infiniment la dis-  
 « grâce advenue au sieur Venceslao Co-  
 « bergher par la visite que Dieu a fait  
 « en sa maison depuis son partement,  
 « l'ayant privé en un mesme temps de son  
 « beau père et belle-mère, lesquelz deux  
 « jours l'un depuis l'autre son passez de  
 « ceste à meilleur vie, que pour cela je  
 « crains que ses affaires ne luy permète-  
 « ront de faire le séjour que désirerions  
 « pour se faire cognoistre pardelà (1). »

En 1604, l'artiste était revenu à Anvers ; nous l'y trouvons inscrit sur les *Liggeren* en qualité de franc-maître et de la manière suivante : Signor Vensel Van Cøberge, scilder, valenhomo (valentïomo, homme honorable). Une telle désignation, qui ne se rencontre point ailleurs dans ces archives, prouve quel degré d'estime Venceslas avait su acquérir. En 1605, il assista à Anvers au banquet des *Romanistes* (c'est-à-dire des artistes qui avaient visité Rome), pendant lequel il fut reçu comme confrère ; mais depuis il ne fut « ... plus reçu, parce  
 « qu'il ne comparaisait jamais aux réu-  
 « nions des confrères » (*Archives de la Gilde des Romanistes*, citées dans les *Liggeren*, liv. III, p. 252). Des lettres patentes en date du 24 décembre 1605, nommèrent enfin Cobergher architecte et

ingénieur des archiducs avec un traitement annuel de 1,500 livres. C'est de cette époque que datent ses principaux travaux. La vaste intelligence de cet homme célèbre était unie à des sentiments humanitaires bien rares à cette époque. En Italie il avait pu voir l'origine d'une institution qui l'avait vivement frappé et qu'il rêva d'introduire à son tour dans sa patrie. Il s'agissait des Monts-de piété dits Lombards. Il trouva dans ses souverains des esprits et des cœurs dignes de comprendre les bienfaits qu'une telle institution pouvait apporter au peuple aussi bien qu'aux classes supérieures de la société, pressurées par des usuriers impitoyables. L'œuvre étant en harmonie avec les principes chrétiens, des lettres patentes du 9 janvier 1618, nommèrent Cobergher surintendant-général des Monts-de piété qu'il avait introduits en Belgique. La même année, de nouvelles lettres patentes datées du 9 avril, lui permirent d'exploiter seul, dans les Pays-Bas, la fabrication de la potasse ; sa supplique disait que depuis trois ans il avait trouvé des ouvriers « sachant faire potasse utile  
 « au savon, bleu, tintures et choses sem-  
 « blables. » Ce privilège fut renouvelé pour lui et pour ses héritiers, en 1627. Le voilà presque chimiste et introduisant une nouvelle industrie dans son pays. Ses services furent aussi multiples que ses connaissances : Il y avait à cette époque, entre Furnes et Bergues-Saint-Winoc, un marais pestilentiel que l'on nommait les *Moères*. Cobergher entreprit de le dessécher ; les sciences n'avaient pas alors acquis le développement qu'elles ont de nos jours. Les études pour accomplir l'œuvre entreprise, durent être longues et nombreuses. L'artiste savant sut triompher de tous les obstacles, et, dès 1622, la contrée insalubre avait commencé à être assainie. Parmi les récompenses qu'on lui accorda pour ses travaux, figurèrent sans doute les titres qui lui sont accordés dans un vieux document. Il s'agit d'un registre aux reliefs des fiels tenus de la Chambre légale de Flandre où on lit que, le 14 mai 1633 « Wences-  
 « laus Cobergher, seigneur de Saint-An-  
 « thoine et Groentlandt, conseiller et pre-

(1) Cité par M. Alex. Pinchart, *Messenger des sciences historiques*, 1868, p. 354.

« mier architecte de Sa Majesté et Alté-  
 « zes Sérénissimes, relève la terre et sei-  
 « gneurie de Saint-Anthoine et Cober-  
 « ghe, scituées aux moères de West-  
 « Flandres (1). » En 1630, Wenceslas  
 Cobergher, âgé de plus de soixante-dix ans,  
 fatigué sans doute par une vie si occupée  
 et si bien remplie, fut remplacé dans la  
 direction des Monts-de-piété par son fils  
 Charles, ingénieur comme lui et auteur  
 d'un manuscrit sur l'institution fondée  
 par son père. Cette retraite est sans doute  
 l'origine de l'erreur qui a fait fixer la  
 mort de ce dernier en 1630. La veuve de  
 l'artiste avait nom Suzanne Franquart ;  
 c'était elle, probablement, qu'il avait  
 épousée à Rome en secondes noces ; elle  
 lui avait donné quatre enfants. Outre  
 Charles, dont nous venons de parler, on  
 cite encore Augustin, seigneur de Saint-  
 Antoine, en faveur duquel le roi Phi-  
 lippe IV signa, le 14 octobre 1654, des  
 lettres de chevalerie (*Arch. des Arts* déjà  
 cité ; t. 1, p. 230).

Il nous reste à parler des travaux de  
 Cobergher et à apprécier le mérite qu'il  
 y déploya. Le premier tableau de lui dont  
 il est parlé est le *Saint Sébastien* qu'il fit  
 à Rome sur la commande de la Société des  
 Arbalétriers d'Anvers ; cette toile fut  
 reçue avec enthousiasme et provoqua des  
 éloges certainement exagérés ; c'est à pro-  
 pos de cette œuvre qu'on rapporte l'anec-  
 dote, vraie ou fausse, de l'envieux inconnu  
 qui y coupa une ou plusieurs têtes rem-  
 placées plus tard par l'auteur. Le tableau  
 se trouvait dans la cathédrale d'Anvers ;  
 enlevé par les Français, il fut donné au  
 musée de Nancy où il est encore. Des  
 nombreuses œuvres de peinture qu'il dut  
 exécuter à Naples et à Rome, on n'en  
 connaît plus une seule. Le musée de  
 Bruxelles renferme de lui un *Christ porté  
 au tombeau*, daté de 1605. Ce tableau  
 provient de l'église Saint-Géry. Une au-  
 tre composition, peinte la même année  
 et sur panneau, se voit dans la chapelle  
 de la Sainte-Croix de l'église Saint-Jac-  
 ques, à Anvers ; elle représente *l'empe-  
 reur Constantin le Grand, adorant la Sainte-  
 Croix que tient sainte Hélène*. L'empereur

(1) Cité par M. Pinchart, *Messenger des Sciences*,  
 1868, p. 535.

et sa mère sont les portraits des donateurs,  
 Josse Robyns et sa femme, Elisabeth Van  
 Dornhoven. Le tableau est signé et daté,  
 en toutes lettres ; malgré cela il a été at-  
 tribué par erreur à Guillaume Kerriex.  
 C'est une composition supérieure aux  
 précédentes. En 1610, le garde-joyaux  
 des archiducs envoya l'ordre de payer  
 425 florins à l'artiste pour trois tableaux  
 religieux peints par lui et envoyés en  
 Espagne.

En 1616, il exécuta une *Naissance de  
 Jésus* et une *Visitation de sainte Elisabeth*,  
 destinées à l'ermitage de Mariemont, et  
 un *Saint Hubert en habits pontificaux*, qui  
 fut placé dans la chapelle de Tervueren.  
 Dans l'année, il reçut pour les deux  
 premiers tableaux 360 livres et 20 livres  
 pour le Saint Hubert. En 1785, à la  
 vente des couvents supprimés, parut une  
*Sainte famille avec des anges* sous le nom  
 de Cobergher. Elle fut adjugée au prix de  
 58 florins. Voilà ses seules œuvres de pein-  
 ture dont il reste des traces. Comme  
 ingénieur, nous l'avons déjà vu bâtir  
 des forteresses en Italie, sans que l'on  
 désigne lesquelles ; il y exécuta égale-  
 ment des travaux hydrauliques ; en  
 Flandre, il eut la surveillance des en-  
 ceintes fortifices et il accomplit l'utile  
 ouvrage du dessèchement des Moères,  
 conduisant leurs eaux vers la mer ; les  
 fontaines de Tervueren lui furent aussi  
 confies ainsi que tous les embellisse-  
 ments de cette résidence royale. Comme  
 économiste, nous le voyons introduire les  
 Monts-de-piété dans les Pays-Bas ; com-  
 me savant, son médailler et les dessins  
 avec explications qu'il en avait faits, exci-  
 tent l'admiration, entre autres celle de  
 Peiresc. En outre, il publia un ouvrage  
 estimé et dont voici le titre : *Tractatus  
 de pictura antiqua*. De Murr le note ainsi  
 dans sa *Bibliothèque de peinture, de sculp-  
 ture et de gravure*, Francfort 1770. p. 151 :

« Il figino, overo del fine della Pittura,  
 « dialogo del P. don Gregorio Camma-  
 « nino, Canonico Lateranese, nel quale  
 « si mostra, qual sia l'imitatore più per-  
 « fetto, o il Pittore, o il Poeta. Man-  
 « tova, 1591. 4. »

Nous trouvons encore l'indication de  
 deux ouvrages de notre artiste, écrits sur

lés Monts-de-piété et dont voici le titre : W. COBERGER, *Oprenging van de Berghen van Bernherticheyd*, Brussel, 1610 (?). — WENC. COBERGER, *Bescherm-redenen van de Berghen van Bernherticheyt*, Mechelen. H. Jaye, 1621, petit in-4o. Ce même écrit a paru avec un titre différent que voici : WENCESLAUS COBERGER, *Apologia ofte Beschermredenen tegen de hekelen van de onredelyke vyanden en tegenraders van de Berghen van Bernherticheit. In vermaeckelycke dicht gestelt door Amator Pietatis*. Mechelen, 1621. Ce dernier titre est presque une page d'histoire; il prouve quels obstacles et quelles difficultés Cobergher eut à vaincre lors de l'établissement des Monts-de-piété. Il est probable que ses ennemis, c'est-à-dire ceux dont il avait empêché les gains illícites, n'épargnèrent rien pour empoisonner sa vie.

Nous ignorons pourquoi MM. Kramm et Michiels disent, tout en citant De Murr, que cet ouvrage parut sans millésime et sans nom d'éditeur; ce dernier manque, mais, à son défaut, il y a la ville où l'ouvrage vit le jour, et la date y est, parfaitement conforme à l'époque où Cobergher séjourna en Italie (1). Comme graveur, Cobergher n'est point cité par Le Blanc; mais Brulliot mentionne une estampe au burin, très-rare et représentant la Vierge avec l'Enfant Jésus sur ses genoux; celui-ci tient par un fil un petit oiseau perché sur le piédestal d'une colonne. Le fond est une chambre avec une porte et une fenêtre. Signé W. C. I. E. F. 1586. Cette gravure a été attribuée à divers auteurs. Brulliot, mis en éveil par une note manuscrite de M. Hazard, y trouve le goût de Martin De Vos, maître de Cobergher, mais sans se prononcer pour le nom du graveur, les points de comparaison faisant défaut. Il n'y a point d'autres travaux de ce genre connus comme étant de notre artiste; nous croyons donc qu'il ne peut être sérieusement accepté parmi les graveurs. C'est évidemment comme architecte que Cobergher a laissé les traces les plus im-

portantes; cependant on lui attribue beaucoup plus que ce qui lui est authentiquement reconnu. Ainsi deux églises de Bruxelles sont bâties sur ses plans: celle des Carmélites, construite de 1607 à 1615, ne subsista que jusqu'en 1785, époque de la suppression des couvents. On la détruisit et ses matériaux furent employés pour l'église de Saint-Jean sur Caudenberg. C'était un assez grand vaisseau, de style simple et agréable; la façade était très-harmonieuse dans ses proportions. L'église des Augustins lui a été longtemps attribuée. Une note récente de M. Keelhoff, de Neerhaeren, insérée dans le *Journal des Beaux-Arts*, n° 4, 1872, constate que la paternité doit en être restituée à Jacques Franquaert. Elle est plus pompeuse d'aspect; commencée en 1620, elle ne fut achevée qu'en 1642, longtemps après la mort du maître. La façade est imposante. L'intérieur surtout est grandiose par ses proportions larges et élégantes. Entre ces deux constructions importantes, vient s'en placer une moins heureuse que les autres, c'est l'église de Montaigu, réminiscence, on pourrait dire charge, de Saint-Pierre de Rome. Commencée en 1609 elle fut achevée en 1621. Elle coûta plus d'un million, et, si elle avait été seule à fonder la réputation de son auteur, celle-ci ne serait pas sortie de la médiocrité. On a attribué à Cobergher l'église du Béguinage, à Bruxelles, qui ne fut commencée que vingt-deux ans après la mort de l'artiste et dont le style est beaucoup plus orné que tout ce que celui-ci a produit. On a parlé encore de l'église des Augustins d'Anvers, de celle des Riches-Clares de Bruxelles, mais il n'y a pas de données positives à cet égard. Les appréciations sur le talent de Cobergher comme peintre sont fort diverses; ses contemporains avaient pour lui une admiration excessive qui paraît aujourd'hui exagérée. Le saint Sébastien devant lequel s'extasia Weyerman dans les termes les plus exaltés, est aujourd'hui au musée de Nancy, et voici ce qu'en dit

(1) Par inadvertance, sans doute, M. Michiels ajoute que le *Tractatus*, etc., fut réimprimé dans l'ouvrage de De Murr, paraissant ignorer que la

*Bibliothèque de peinture*, etc., ne contient que les titres d'ouvrages traitant de différentes branches de l'art.

le comte Clément de Ris dans ses *Musées de Province*, t. Ier, p. 22. « C'est un dessin raide, sans mouvement, sans souplesse, qui peut rappeler, mais de bien loin, l'école florentine. Une absence complète de composition, une couleur verdâtre, dure, sans aucune transparence, si ce n'est toutefois le torse du Saint assez finement touché, » enfin un gothique moins la naïveté. » Le même auteur, à la page précédente, cite Reynolds pour l'enthousiasme exprimé par ce grand peintre à propos du *Christ porté au tombeau* du musée de Bruxelles, auquel M. de Ris refuse toute espèce de mérite. Entre ces deux opinions excessives, il y a place pour la vérité. Le tableau de saint Jacques, à Anvers, nous donne peut-être mieux la mesure du talent de Cobergher; on y retrouve la vérité, le naturalisme des De Vos aussi bien que leurs formes plutôt anguleuses que raides. Evidemment c'est là le défaut de Cobergher, défaut qui, frappant désagréablement la vue, empêche de rendre justice à ses qualités de science et de dessin. Le portrait de cet homme célèbre a été peint par Van Dyck et gravé par Luc Vorsterman.

Ad. siret.

**COCHÉ-MOMMENS** (*Jean-Jacques*), né à Bruxelles en 1800, mort à Bruxelles le 20 juillet 1854. Parmi les organes de l'opinion publique engagés dans la lutte qui aboutit à la séparation de la Belgique d'avec les provinces septentrionales du royaume des Pays-Bas, aucun n'a exercé plus d'influence que le journal dont Coché fut successivement l'imprimeur, le propriétaire et le gérant. Fondé par M. de la Ferté pour appuyer la politique libérale qui inaugura le règne de Guillaume Ier, le *Courrier des Pays-Bas* se rangea sous la bannière de l'opposition lorsque les maladroites du ministre Van Maanen eurent rendue possible la célèbre coalition d'où sortit la révolution de septembre 1830.

C'est vers l'époque du revirement opéré par le journal que Coché en devint propriétaire. Éditeur et non publiciste, il ne peut être compté au nombre des écrivains belges. Il avait été d'abord simple chef d'atelier dans l'imprimerie où se ti-

rait le *Courrier*. Lorsqu'il en devint propriétaire, il se montra aussi intelligent que dévoué à la cause nationale. Il eut la bonne fortune de rencontrer et le mérite de tenir réunis, tant que dura la lutte, des rédacteurs aussi recommandables par leur probité politique que par leurs talents : Philippe Lesbroussart, L. Jottrand, Van Meenen, Claes, Ed Ducpétiaux, J.-B. Nothomb, Ch. De Broeckère, Sylvain Van de Weyer, etc., etc. Ces écrivains patriotes imprimèrent au journal une direction énergique, lui concilièrent la faveur populaire, en firent, enfin, l'adversaire le plus redoutable du gouvernement néerlandais. Coché exploita seul l'entreprise jusqu'en juillet 1830. La propriété du *Courrier des Pays-Bas* ayant alors été mise en société, il continua à gérer les affaires de celle-ci jusqu'à sa dissolution en 1832. Quatre ans plus tard, Coché fut un des fondateurs de la société qui créa l'*Observateur belge*, organe rajeuni de l'opinion libérale dégagée de l'alliance des catholiques.

Le nom de Coché-Mommens a donc été mêlé à tous les épisodes de l'opposition nationale antérieurement à 1830. Chaque fois que l'histoire de cette glorieuse époque enregistre une noble action, quelque patriotique sacrifice, elle mentionne, à côté des noms des citoyens les plus dévoués et les plus courageux, celui de Coché-Mommens. « Il a souvent payé de sa personne : emprisonné à plusieurs reprises, il a subi de longues et nombreuses détentions préventives; il s'est vu deux fois sous le coup d'accusations capitales, et il a entendu prononcer contre lui les arrêts sévères d'une législation draconienne qui maintenait en cause l'éditeur d'un journal même lorsque l'auteur de l'article incriminé était connu et poursuivi. En mémoire de ces services, Coché était décoré de la croix de fer. L. Alvin.

**COCK** (*Jérôme*) ou **KOCK**, peintre paysagiste, graveur à la pointe et au burin, imprimeur en taille-douce et éditeur, né à Anvers en 1509 ou 1510, mort dans cette ville le 3 octobre 1570. Fils de franc-maître, il fut admis en 1545 dans la gilde de Saint-Luc, à Anvers, section de la *Piolette* ou des peintres. Il

abandonna bientôt la peinture, que son frère Mathieu, le paysagiste, lui avait enseignée, pour se consacrer exclusivement à la gravure et au commerce des estampes, qui l'enrichit. Artiste laborieux, son œuvre compte plus de deux cents planches, gravées d'après les maîtres de l'Italie, des Pays Bas et d'après ses propres dessins. Il fit d'excellents élèves, parmi lesquels se distinguèrent Jean Colvaert et Corneille Cort. Il traita avec un égal talent l'histoire sacrée et profane, le paysage, les vues de ruines et de monuments, les perspectives topographiques et même le portrait. Il fut sans contredit l'un des meilleurs graveurs de son temps. Il marquait assez fréquemment ses productions du monogramme H. C. F. (HIERONIMUS COCK fecit), lequel fut aussi le chiffre de Hans Colvaert, de Henri van Cleef et causa bien des méprises dans les attributions faites à ces trois artistes.

Jérôme Cock signait aussi ses gravures de son nom, diversement orthographié. Sa première planche : *Six indridus attachés*, est au millésime de 1545, l'année de son admission à la maîtrise. Les anciennes épreuves de son œuvre sont très-recherchées par les collectionneurs. Les quinze *paysages historiques* de son frère Mathieu Cock, artiste formé à l'école italienne, et que Jérôme Cock exécuta, avec beaucoup d'autres encore, tels que la *Fête de saint Georges*, du même, et les douze *paysages bibliques* de Breughel le Vieux, sont fort remarquables. Ce furent ses gravures d'après Raphaël Sanzio qui révélèrent les emprunts faits par Michel van Coxée aux compositions du divin maître. Parmi les tableaux qu'il grava d'après les peintres italiens, on cite : le *Sacrifice d'Abraham* (1552) et la *Nativité du Christ* ou l'*Adoration des bergers*, de Raphaël d'Urbin, in-fol.; *Beaucoup sont appelés et peu sont élus* (1553) et *Saint Jean-Baptiste au désert* (1553), d'André del Sarto, gr. in-fol.; les *Captifs*, de Polidore Caldera, le *Bain de femmes*, de Luca Penni, le *Passage de la Mer rouge*, d'Angelo Bronzino, in-fol. en largeur; la *Visitation de sainte Élisabeth*, de Sebastiano del Piombo, in-fol. —

D'après les peintres des Pays-Bas, nous mentionnerons : *Dulila coupa les cheveux à Samson* et *Daniel dans la fosse aux lions*, de Martin Heemskereck, gr. in-fol. en largeur; la *Frande et l'avarice*, sujet allégorique, une *Bacchante d'enfants* et une suite de femmes de l'ancien et du nouveau Testament : *Jaël*, *Ruth*, *Abigail*, *Judith*, *Esther*, *Suzanne*, *Marie et Madeleine*, du même peintre, pl. in-fol. en larg. — La *Résurrection du Christ*, gr. in-fol., la *Tentation de saint Jacques* (1565), la *Tentation de saint Antoine*, le *Jugement dernier* (1558), le *Laboratoire d'un alchimiste*, le *Carnacal*, dit la *Dispute du gras et du maigre* (1563), en deux feuilles, toutes pl. in-fol. d'après Breughel le Vieux. — *Les gros poisons mangent les petits*, composition grotesque, très-grand in-fol. et sa planche capitale; la *Tentation de saint Antoine*, le *Souge*, scène de magie (1561), *Saint Martin et les diables*, le *Mardi gras* (1567), la *Nef bleue*, pl. in-fol. en larg. d'après Jérôme Bos. — Le *Combat des Horaces et des Curiaces*, les *Pygmées assaillant Hercule endormi*, par Frans Floris, gr. in-fol. — *Esther et Assuerus*, le *Christ et les apôtres chez Marthe et Marie* (1556), le *Christ à table chez Simon*, (1551), la *Résurrection de Lazare*, trois tableaux de Lambert Lombard, gr. in-fol. — Plusieurs compositions sans indication de peintres : *Moïse présentant les tables de la Loi*, un *Saint Christophe avec l'enfant Jésus*, le *Festin de Priape* (1557), *Turquin et Lucrèce*. — Sujets d'art, d'architecture et de topographie : les *Arts libéraux* (1551), 10 pl. in-fol.; l'*Emblème de la vanité*: *Hodie mihi, cras tibi*; les *Bains de Dioclétien*, une *Suite architecturale*, 21 pl. *Antverpia* (1557), gr. in-fol. — *Præcipua romana antiquitatis monumenta* (1551), 59 pl. *Variorum rariorum regionum typographicae adumbrationes* (1558), 12 pl. *Compartimentarum quod vocant multiplex genus lepidissimis historiis poetarum tabellis ornatum* (1566), 15 pl. in-fol. — *Pompe funèbre de l'empereur Charles V*, très-grande frise de diverses planches, marquées HIERONIMUS COCK invenit, et *Divi Caroli T ex multis præcipuae victoriarum imagines*

HIERONYMUS COCCIUS, *pictor Antv.* 1556, 12 pl. avec le titre.

Les portraits gravés par Jérôme Cock sont estimés à l'égal de ses autres productions : on en peut citer : *François II*, roi de France, *Marie d'Écosse*, reine de France, *Gustave*, roi de Suède, *Marie*, reine de Suède, in-4<sup>o</sup>; *Soliman*, empereur des Turcs, et *Comelia*, sa fille, in-fol. — *Guido Cavalcantes*, le *Lante*, *Boccace*, *Pétrarque*, *Politien*, *Ficinus*, six portraits sur une feuille in-fol. — *Poëtarum celeberrimum Germaniæ inferioris effigies* (1572), avec des vers élogieux de Dominique Lampsonius : une suite de vingt-quatre portraits de peintres des Pays-Bas, in-fol., dont les uns ne portent point de signature et dont les autres sont marqués des initiales de Jean Wierix (IHW). Cette suite fut éditée par la veuve de Jérôme Cock. Son disciple Corneille Cort, avant de partir pour l'Italie, où il ouvrit une école de gravure et fut le maître d'Augustin Carrache, travailla beaucoup pour le fond d'estampes de Jérôme Cock. La plupart des planches qu'il grava alors ne portent point son nom et sont attribuées à J. Cock, dont Vasari, dans la vie de Marc-Antoine Raimondi, parle avec éloge, en citant ses gravures d'après Heemskereck, Breughel, Bos, Frans Floris.

Jérôme Cock se maria avec une Hollandaise et n'en eut point d'enfants. Rhétoricien et poète, il écrivait d'ordinaire dans le genre burlesque, ce qui était assez dans le goût de son époque et des rhétoriciens flamands. Son portrait, gravé par J. Wierix, se voit dans le *Recueil de 1572* et dans les *Vies des peintres* de Charles van Mander, édition remaniée et modernisée à Amsterdam, en 1764.

Edm. De Buscher.

Immerscel et Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders, graveurs, enz.* — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas.* — Huber et Rost, *Manuel de l'amateur de l'art.* — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes.* — *Notices sur les graveurs à monogrammes*, 1-08. — Charles van Mander, *Het leven der doorluchtigste schilders*, 1605-1618 1704. — Rombout et Van Lerius, *Liggeren der antwerpsche Sint-Lucas gilde.*

**COCK** (*Mathieu*) ou **KOCK**, peintre paysagiste, né à Anvers en 1505 ou 1505, mort dans cette ville en 1552 ou 1554,

selon les biographes. Il séjourna pendant plusieurs années en Italie, surtout à Rome, et y puisa le perfectionnement qu'il introduisit dans la manière de traiter le paysage. Il porta son art à un degré si remarquable, qu'au dire de Van Mander et de Lampsonius, il n'eut pas son pareil parmi les paysagistes de son époque. Il était doué d'un génie inventif et très-habile dans l'agencement de ses compositions, pleines de naturel et de mouvement. Ses productions, tant aquarelles que tableaux peints en couleur à l'huile, se rencontrent assez rarement et sont très-estimées. On cite de lui huit paysages bibliques : *Abraham prêt à immoler son fils*, *Juda faisant violence à sa sœur Thamar*, le *Prophète Jonas pleurant sur Ninire*, le *Départ de Tobie avec l'ange*, la *Fuite en Égypte*, le *Baptême du Christ*, *Jésus tenté dans le désert*, le *Bon Samaritain*; sept paysages mythologiques : *Mercur endormant Argus*, *Mercur tuant Argus*, *Venus pleurant Adonis*, *Céphale tuant Procris d'un coup de flèche*, le *Labyrinthe merveilleux*, les *Amours de Héro et de Léandre*, la *Métamorphose de Daphné*. Puis un grand paysage, appelé la *Fête de saint Georges*, et des *Vues de monuments romains*. Au Musée de Vienne se voit de lui la *Construction de la tour de Babel*. En 1540 il est mentionné dans les documents de la corporation artistique de Saint-Luc, à Anvers, comme maître de Guillaume van Santvoorde, alors son apprenti, et qui prit la maîtrise picturale en 1547. Dans la notice consacrée aux frères Cock, le biographe Charles van Mander constate que Mathieu Cock décéda longtemps avant 1570, date de la mort de Jérôme Cock et de Frans Floris.

Le portrait de Mathieu Cock se voit dans l'édition moderne (Amsterdam, 1764) des biographies des peintres par Van Mander et dans le recueil de portraits d'artistes élité en 1572 par la veuve de Jérôme Cock. Edm. De Buscher.

Charles van Mander, *Levens der doortluchtigste schilders*, 1605, 1618 et 1764. — Huber et Rost, *Manuel des amateurs de l'art.* — Immerscel et Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders.* — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas.* — Rombout et Van Lerius, *Liggeren der antwerpsche Sint-Lucas gilde.*

\* **COCKERILL** (*William*), né en Angleterre et mort près d'Aix-la-Chapelle en 1832, était un ouvrier mécanicien sans autre ressource que son talent; il avait été offrir, mais en vain, à quelques industriels suédois de substituer aux procédés à la main pour la préparation et la filature de la laine, plusieurs machines de son invention. Rebuté en Suède, il n'y resta que deux ans, et vint en 1799 à Verviers. Là il fut compris et c'est grâce à Verviers que nous devons d'avoir fixé en Belgique les Cockerill dont le nom résume toute une rénovation industrielle. MM. Iw. Simonis et Biolley estimèrent que, pour entrer sérieusement en concurrence avec l'Angleterre, il fallait user, comme elle, de ces précieux agents dont elle prohibait si absolument l'exportation. Ils se firent donc construire des machines à carder et à filer la laine, et fournirent à Cockerill le fer qu'il devait mettre en œuvre, le mécanicien anglais étant hors d'état de s'en procurer.

Le succès répondit à l'épreuve. Une grande économie de temps et de main d'œuvre était réalisée. La maison Simonis et Biolley jouit bientôt d'une prospérité sans égale à Verviers. Aussi W. Cockerill ne quitta-il de toute part les offres les plus avantageuses en échange de ses procédés. Mais il était lié par un contrat, et, pour un certain temps, le monopole de ses procédés appartenait à MM. Simonis et Biolley. Pour se soustraire au danger de la concurrence, on restreignit les travaux à ceux que pouvaient fournir Cockerill et ses fils; ceux-ci se formaient ainsi au rude métier de mécanicien.

En 1802 cependant, un de ses compatriotes James Hodson, né à Nottingham, chef-lieu du Nottinghamshire, quitta son atelier de construction de Londres, et vint offrir aux fabricants verviétois les moyens de soutenir la concurrence avec les maisons Simonis et Biolley. Hodson arriva à une brillante fortune et mourut le 10 juin 1833, à Verviers. Il avait épousé mademoiselle Nancy Cockerill, fille de William et laissa six enfants. Il a formé un grand nombre de mécaniciens habiles. Dès lors, la carderie et la filature des laines, de manufacturières qu'elles

étaient, devinrent partout industrielles.

En 1807, William Cockerill alla se fixer à Liège avec ses fils. Il monta d'abord, au pied du Pont-des-Arches, un atelier pour la construction des machines à filer la laine et à tisser les draps. Bientôt après, il le transféra au pied du Pont-des-Jésuites, aujourd'hui rue de la Régence. La construction y prit en peu de temps des proportions extraordinaires; tout le continent lui commanda des machines. Il n'employait cependant dans ses propres ateliers que tout au plus cent cinquante ouvriers. Mais, selon l'excellente coutume liégeoise, une grande partie du travail était exécutée au domicile même de l'ouvrier laborieux dans sa famille. Les pièces, ainsi confectionnées, n'entraient à l'atelier que pour être assemblées. On assure que John Cockerill, alors âgé de dix sept ans, dirigeait seul cet établissement sans le secours d'aucun contre-maître et qu'il lui imprimait une activité sans exemple. Il en étendait le développement quelquefois même de sa propre initiative et à l'encontre de la volonté paternelle, en profitant d'un voyage de son père à l'étranger.

William Cockerill, après avoir assuré à Verviers sa suprématie lainière, avait donc créé à Liège une industrie qui, jusqu'alors, avait rendu l'Europe entière tributaire de la Grande-Bretagne.

Un rapport supplémentaire du jury institué en 1810 pour la collation des grands prix décennaux, reconnaît à Cockerill, outre la haute qualité de l'exécution, le mérite de l'invention pour ses machines à filer. Il reçut à cette époque la grande naturalisation française. Deux ans après, il se retira des affaires et les remit à ses deux fils Ch. James et John. Il mourut au château de Behrensberg, près d'Aix-la-Chapelle, chez son fils James, en 1832, à l'âge de septante-trois ans.

Ed. Morren.

\* **COCKERILL** (*John*), né le 30 avril 1790 à Haslingden dans le Lancashire et décédé à Varsovie le 19 juin 1840, a illustré sa famille. Il était le plus jeune des trois fils (William, Charles-James et John) de William Cockerill. Il demeura en Angleterre jusqu'à l'âge de 12 ans,

tandis que ses deux frères suivirent leur père en Suède en 1797. On l'avait confié à un parent qui l'employait aux travaux les plus rudes, sans lui épargner les mauvais traitements et qui se décida difficilement à l'envoyer à l'école.

En 1802, John quitta l'Angleterre et alla rejoindre à Verviers son père qui le forma aux arts mécaniques par un sévère apprentissage. Il révéla bientôt ses aptitudes, quand, en 1807, il partagea avec son frère James la direction des ateliers que son père avait fondés à Liège pour la construction des machines à carder et à filer. John Cockerill se prépara ainsi à des entreprises nouvelles et fécondes en grands résultats. En 1814, pendant le passage des alliés, William Cockerill eut à loger chez lui un fonctionnaire prussien, M. Beuth, plus tard ministre des finances et créateur de l'école des arts et métiers à Berlin. Il apprécia le génie industriel de Cockerill et obtint pour lui la concession d'un vaste bâtiment. C'est ainsi qu'en 1815, les Cockerill allèrent fonder à Berlin un atelier de construction et de filature de laine.

La même année, J. Cockerill ravit à l'Angleterre, pour le faire partager à son pays d'adoption, le monopole de la construction des machines à vapeur perfectionnées. Il rendait ainsi à la Belgique l'ancienne initiative qu'autrefois elle s'était acquise dans le commerce de l'Europe, mais qui s'était évanouie dans la suite. Il lui ouvrait une ère nouvelle de prospérité, car il ne devait pas rester sans imitateurs, et les forces productives de la Belgique allaient se multiplier extraordinairement. Cockerill avait trouvé sa voie; il avait pressenti le génie industriel liégeois. La largeur de ses vues s'accrut en raison de ses succès. Il vit où il fallait fonder son futur empire industriel : Seraing, situé au centre le plus riche du bassin houiller de la province de Liège, appuyé sur un large fleuve, environné d'exploitations minières et de richesses souterraines à exploiter, répondait par toutes ses qualités aux desseins de Cockerill.

Le roi Guillaume Ier apprécia les avantages que le royaume des Pays-Bas reti-

rerait du développement de l'industrie avec les seules forces du pays : la construction des machines à vapeur pour la marine avait à ses yeux, une importance particulière. Il seconda Cockerill et associa l'État à son entreprise en assurant la priorité d'exécution aux travaux commandés par le Gouvernement. L'ancienne résidence de campagne des princes-évêques de Liège, connue sous le nom de Château de Seraing fut concédée à James et John Cockerill, le 25 janvier 1817. On rapporte à ce propos une anecdote qui nous semble pouvoir trouver place ici. Notre industriel avait été recommandé au roi par l'honorable comte de Mercy-Argenteau, alors grand chambellan; mande à La Haye, Cockerill répondit à peine aux nombreuses questions que lui adressa le roi Guillaume, qui, après l'entrevue, ne put se contenir. — Mais, mon cher comte, quel e espèce de muet m'avez vous amené là? — Pas si muet et moins sourd encore, Sire : c'est un esprit précis, profond, voyant loin et plein d'audace : je viens demander pour lui la faveur d'une seconde audience. — Soit complaisance, soit curiosité, l'audience fut accordée. Cockerill avait eu le temps de réfléchir sur les propositions royales; il retrouva la parole et formula des aperçus si justes, des calculs si positifs qu'il obtint instantanément tout ce qu'il pouvait désirer. Quelle reconnaissance Seraing ne doit-il pas à M. de Mercy!

Cockerill organisa à Seraing une fabrique de fer et des ateliers pour la construction des machines à vapeur et à filer le lin et les laines peignées. Un bassin fut creusé pour recevoir au sein même de l'établissement les minerais qu'on y élaborait et prendre les produits destinés à l'exportation.

Les usines s'élevèrent dans un ordre admirable; tout fut disposé en vue des accroissements successifs que des ressources plus grandes permettraient de réaliser. A cette époque, il n'existait rien d'un ensemble aussi considérable même en Angleterre. Plus tard le Creusot, sous l'impulsion de M. Schneider, l'emporta sur Seraing. Cockerill fut constamment



préoccupé du soin de perfectionner et de compléter l'outillage de ses ateliers ; il savait que c'est l'unique moyen d'arriver à une exécution rapide, correcte et économique. D'autre part, il se hâta d'utiliser les découvertes de la science moderne et tous les procédés nouveaux de l'application.

En 1823, il devint seul propriétaire de Seraing par la cession que Ch. James lui fit de sa part. C'est de cette année que date la grande extension de l'établissement : il ne tarda pas à devenir le plus grand producteur de mécaniques du continent. On commença, en 1823, à Seraing la construction du premier haut-fourneau au coke connu dans la province de Liège. Il fonctionna en 1825. L'histoire des difficultés qui surgirent les unes après les autres dans la conduite de ce haut-fourneau, appartient à la sidérurgie ; disons seulement ici combien la persévérance de Cockerill fut digne de remarque. Les essais successifs des fondeurs anglais dont il s'était d'abord entouré, n'aboutirent qu'à de très-médiocres résultats et ce ne fut qu'en 1830, après leur départ, lorsque des ouvriers belges prirent la direction du fourneau, que l'on arriva par un système beaucoup moins onéreux à employer le minerai cru et le coke de charbon menu. Seraing ne posséda un second haut-fourneau de ce genre qu'en 1836 et celui-ci fonctionna, sans interruption, jusqu'en 1843. C'est dans ce haut-fourneau que fut fait le premier essai de l'air chaud, à l'instar des usines de M. Neilson en Ecosse. Personne en Belgique jusqu'en 1837 ne l'avait encore tenté. La marche du haut-fourneau en fut améliorée, un plus grand nombre de minerais devinrent susceptibles d'élaboration, la consommation générale de combustible diminua, tandis que la production s'accroissait. Des forges pour la transformation de la fonte en fer furent établies simultanément à Seraing par Cockerill, et à Grivegnée par H. Orban. D'autres furent entreprises presque en même temps, en 1821, par MM. Huart et Hannonet-Gendarme. En même temps que Hannonet, mais après Orban, Cockerill fit monter un laminoir à étirer le fer en barres.

Nous ne pouvons énumérer tous les accroissements, toutes les améliorations qui faisaient de plus en plus de Seraing un établissement modèle. Sa production était énorme, ses débouchés nombreux, sa situation, en un mot, florissante.

Mais 1830 arrive, et la révolution de septembre vient rompre l'état des choses. Elle porte momentanément un coup terrible à l'industrie, en plaçant la Belgique dans un isolement complet. Seraing surtout, allié de si près au gouvernement déchu, est fortement ébranlé.

La crise fut pourtant traversée. Le gouvernement belge devint propriétaire de la part du gouvernement des Pays-Bas, et Seraing reprit peu à peu sa marche active, en même temps que le pays s'affermissait lui-même. La Belgique avait foi dans ses nouvelles destinées ; elle devait réussir. « C'est, dit M. Franquoy dans son mémoire sur la fabrication du fer, c'est du sein de ces circonstances difficiles, agitées, précieuses, que l'on a vu sortir, à force de patriotisme, de travail, d'énergie et de bon sens, un élan industriel sans précédent, un état politique modèle, une situation heureuse et paisible. »

La législature décréta en 1834 qu'un chemin de fer relierait nos frontières de l'est à l'ouest ; cette décision hardie fut le signal d'un grand mouvement industriel ; la construction des railways, des locomotives et de tous les engins de transport ouvrit une voie nouvelle à l'industrie, et elle s'y précipita avec une sorte de fièvre, si vive qu'on aurait dû la tempérer.

Seraing, dans ces conjectures, fut une grande ressource pour le gouvernement qui trouvait ses commandes exécutées sur le sol belge, avec toute la perfection possible alors ; et, de son côté, l'établissement activé par une demande incessante, arriva bientôt à son plus haut degré de splendeur. Cockerill en devint seul propriétaire en 1835. Une grande manifestation populaire eut lieu à cette occasion. Cockerill, par ses rapports affables avec ses ouvriers, leur avait inspiré tant de dévouement qu'ils s'étaient en quelque sorte identifiés à sa personne. Pour bien

caractériser les liens qui existaient entre eux et leur maître, ils avaient placé sur la façade de l'établissement cette inscription wallonne : *« C'est de nous to sen. »* Il se trouva à la tête d'un peuple, car il avait dû porter le personnel de Seraing à deux mille cinq cents ouvriers, et il en occupait encore un grand nombre au dehors ; nous lui devons ainsi une phalange d'excellents mécaniciens, qu'il a formés et qui répandent les meilleures traditions pratiques dans le pays. Cockerill devait, à cette époque, satisfaire aux demandes de l'Allemagne ; stimulés par l'exemple de la Belgique, tous les États germaniques construisaient de longues lignes de chemin de fer. Il fallait une immense activité pour suffire à tout. On construisait à Seraing, terme moyen, par mois, cent cinquante chevaux-vapeur ou mille huit cent chevaux par année. Trois houillères fournissant d'excellents produits, étaient en pleine activité.

Seraing n'était pas tout pour Cockerill. Il possédait encore à Liège, au pied du Pont-des-Jésuites, cette belle et vaste fabrique modèle de machines, d'où sortirent toutes celle qu'il employa dans ses divers établissements ; elle occupait près de huit cents ouvriers ; son habitation y joignait. Il avait établi dans l'ancien couvent des Récollets, des métiers à tisser, mûs par la vapeur ; sur le bord de la Meuse, une grande filature de coton ; il y avait encore une fabrique de mérinos ; au Val-Benoît, une fabrique de chaudières ; à Tilleur, une fonderie pour le moulage ; à Verviers et à Aix-la-Chapelle, des filatures de laines peignées ; à Andennes, près de Namur, une fabrique de papier sans fin, une imprimerie de coton et une fabrique de terre plastique ; il tenta d'établir à Spa un tissage à la Jacquard, mais il dut y substituer une fabrique de cardes et de broches ; il possédait à Stolberg des mines de zinc ; à Cottbus en Basse-Lusace une filature de laines ; à Grünberg en Silésie, à Guben dans la province de Saxe des filatures pour les draps ; il avait des hauts-fourneaux dans le Languedoc ; à Prellzborg, en Pologne, une fabrique de draps ; à Amsterdam, une maison pour la vente

des étoffes de coton ; à Surinam, des moulins à vapeur pour la fabrication du sucre.

Toutes ces entreprises se partageaient l'activité inépuisable de cet ardent esprit. Il semble s'être donné pour mission de repandre partout l'industrie, de peupler le monde de mécaniques ; et, voyageant tantôt dans le nord, tantôt dans le midi de l'Europe, il fonde des établissements qui appellent le génie de l'industrie, jusque dans les pays qui lui sont le plus rebelles. Partout aussi, il s'associe à la fondation de ces vastes entreprises qui profitent autant à la civilisation qu'à la richesse des nations.

Il était dans cette phase brillante de sa carrière quand en 1837 et 1838, les établissements financiers qui avaient soutenu son essor industriel éprouvèrent une crise fort grave. On aurait dû la prévoir. L'énorme production à laquelle on s'était livré dans toute la Belgique, quand on trouvait dans la construction des chemins de fer une consommation incessante, dépassait, depuis quelque temps, toute mesure. John Cockerill avait cédé à cet entraînement ; il subit fortement la secousse. Une circonstance fortuite contribua à cette chute. En 1838, revenant d'Aix-la-Chapelle, au mois de septembre, Cockerill, blessé par un accident de voiture, resta à Battice pendant plusieurs semaines en danger de mort. Cette simple réflexion de la mort possible du grand industriel n'était encore venue à l'esprit de personne. Cependant sur lui seul reposait toute la sécurité des intérêts engagés. On devint plus circonspect et son crédit fut ébranlé. Il dut se mettre en liquidation en février 1839, malgré l'énorme excédant de son actif, évalué à vingt-six millions de francs, sur son passif qui s'élevait à dix-huit millions.

Son courage ne succomba pas à ce cruel revers. De vastes projets l'occupèrent bientôt ; il négocia avec la Russie et lui offrit de construire des chemins de fer. Ses efforts furent bien près d'aboutir, mais accablé d'ennuis, fatigué par les inquiétudes, épuisé par les voyages, Cockerill, revenant de Saint-Petersbourg, fut atteint d'une fièvre typhoïde à Var-

sovie où il mourut, après dix jours de souffrance, dans les bras de sa femme et de ses amis éplorés, MM. Kreglinger et Godin, ingénieurs, et M. Rau, consul de Belgique à Varsovie. C'était le 19 juin 1840. Ainsi fut emporté dans toute sa force, cet homme énergique jusqu'à la fin; il n'a pas failli à cette belle devise qu'il s'était choisie : *Courage to the last*, courage jusqu'au bout!

Cette mort prématurée vint aggraver encore une situation déjà fort compromise. Il y eut à régler à la fois une suspension de paiement, une liquidation et une succession bénéficiaire; mais toutes ces difficultés furent aplanies par la bienveillance de la commission du sursis, par l'intervention du gouvernement et par la sollicitude du roi Léopold Ier.

Il avait épousé Jannette-Frédérique Pastor, le même jour que son frère se mariait à une autre fille de M. Pastor d'Aix-la-Chapelle. Il n'a pas laissé d'enfant; mais on peut dire qu'il avait réellement adopté la vaste famille de ses ouvriers; il les a aimés et il a mérité toute leur reconnaissance. Sa sollicitude pour eux était toujours en éveil; il a cherché à leur donner le sentiment de l'ordre, du progrès, en leur laissant une sage liberté et tout en réglant les détails de leur conduite. Il a rendu ses ateliers aussi salubres que possible; la force mécanique de la vapeur a diminué dans ses usines les fatigues de l'homme, en même temps que l'intelligence prenait plus de place dans le travail. Il a bien mérité ce nom de père que les ouvriers se plaisaient à lui donner. Aussi cette gratitude se manifesta-t-elle éloquentement le 29 octobre 1833, lorsqu'il revint d'un voyage entrepris pour cause de santé. Il ne les oublia jamais; son testament, fait à Berlin, le 6 avril 1834, contient plusieurs dispositions en leur faveur. Tout cela explique aussi pourquoi ses ateliers furent respectés à la révolution de 1830, malgré ses alliances orangistes.

Le nom de Henri Orban est déjà venu sous notre plume; il revient naturellement quand on raconte la vie de John Cockerill; ces deux personnalités de marque, qui s'élevèrent en même temps à

un si haut degré de renommée industrielle, sans marcher toutes deux, avec le même bonheur, vers le but de leurs efforts, présentent à l'esprit un parallèle bien digne de méditation. Plusieurs qualités éminentes leur furent communes, et les rendirent également utiles à l'humanité; mais certain contrepois, sans lequel toute qualité exclusive s'exalte et devient dangereuse, en manquant à Cockerill, contribua à le faire échouer, à l'époque même où triomphait Henri Orban. Les âmes fortes et généreuses se signalent dans l'industrie comme dans toute carrière humaine; on les reconnaît à l'esprit d'initiative, à l'amour du progrès. Nous voyons ainsi Cockerill et Orban seconder tous les efforts nouveaux; tout procède de leur influence; les applications nouvelles, les inventions se multiplient; eux-mêmes ils accélèrent ce mouvement régénérateur, d'où naîtront cependant des industries rivales; et la puissance de leurs vues, l'étendue de leurs entreprises amènent bientôt l'industrie liégeoise à son apogée. Chez J. Cockerill, l'esprit d'entreprise avait quelque chose d'aventureux, de chevaleresque; l'inconnu, l'imprévu même avait pour lui d'irrésistibles séductions. Ses prévisions étaient justes; ses projets bien conçus; mais il dévorait l'avenir, il voulait tout réaliser à la fois, il ne tenait compte ni du temps, ni des éléments nécessaires à l'accomplissement de ses dessins. Une fois lancé, il ne regardait plus en arrière. Orban avait, tout autant que son audacieux rival, le goût des grandes choses; mais, en affaires comme en politique et en administration, c'était un sage, un philosophe pratique; tacticien prudent, il n'entraît en campagne qu'après s'être assuré des ressources indispensables pour la réalisation de son plan. Ses hardiesses fécondes étaient des conceptions logiques, son génie spéculateur était naturellement guidé par son admirable bon sens: aussi fit-il toujours honneur à ses espérances.

J. Cockerill avait les qualités d'un homme supérieur: l'imagination puissante, la mémoire sûre et vaste, un grand désintéressement. Homme d'action

et non de parole, il avait un langage clair et précis. Ses manières étaient simples et affables; il savait écouter; il avait ce don d'exciter les intelligences les plus paresseuses à donner tout ce qu'elles peuvent. Il se connaissait en hommes, et ceux qu'il a choisis, furent presque tous dignes de coopérer à ses grandes entreprises. Le peintre Vielvoye a reproduit ses traits avec une parfaite fidélité, sur une toile que l'on peut voir à la Société d'agriculture de Seraing. Le front est large, élevé, la physionomie fine et enjouée.

Les cendres de J. Cockerill ont été en 1867 ramenées de Varsovie à Seraing par les soins de sa famille et en particulier de M. G. Pastor, son successeur et son neveu. Leur arrivée dans la commune de Seraing qui lui doit sa prospérité, provoqua le 9 juin 1867, une touchante et unanime manifestation populaire. Enfin, la pensée d'élever une statue au promoteur de l'industrie sidérurgique, pensée qui fut déjà exprimée de son vivant, vient d'être réalisée. Le 29 octobre 1871, la statue de John Cockerill a été solennellement inaugurée à Seraing, sur la Grand'Place, en face de la maison communale. Cockerill est debout, dans l'attitude de la méditation; quatre ouvriers, un houilleur, un forgeron, un puddler et un mécanicien, sont figurés au pied du monument. On embrasse ainsi du même regard le génie qui crée et le travail qui exécute.

Le nom de John Cockerill est à jamais impérissable dans les annales de l'industrie belge.

E. A. MORREN.

Recueil. *Biographie liégeoise*. — Lecocq, *Description de l'établissement de J. Cockerill*. Liège, 1847. — F. Capitaine, *Notice sur H. Orban*,

**COCKROULE** (*Onufride*), historien, né à Liège. <sup>v<sup>e</sup></sup> siècle. Voir PLATEA DE SENZEILLES (*Jean DE*).

**COCLERS** (*Philippe*), né à Maestricht, étudia la peinture d'histoire à l'école des grands maîtres de l'Italie. Revenu dans son pays natal, il obtint le titre de peintre de la cour du prince-évêque de Liège Joseph-Clément de Bavière. Les portraits et les tableaux d'autel dus à son pinceau dénotent la main d'un artiste habile et exercé. Il mourut dans les premières an-

nées du dix-septième siècle, à l'âge de soixante-seize ans.

J.-J. THONISSEN.

Nagler, *Allgemeiner Künstler-Lexicon*.

**COCLERS** (*Jean-Baptiste*), peintre, fils de Philippe, naquit à Maestricht en 1687. Après avoir étudié, sous la direction de son père, les premiers éléments de son art, il passa plusieurs années en Italie et s'y attacha surtout à la peinture d'histoire. Il résida ensuite à Marseille, où il exécuta, à la bourse de cette ville, une grande fresque que le temps a fait disparaître. Revenu dans sa patrie, il ne tarda pas à s'y faire avantageusement remarquer. Le prince-évêque de Liège Georges-Louis de Berg lui remit le brevet de peintre antique, et ce titre lui fut conservé sous les règnes de Jean Théodore de Bavière et de Charles d'Oultremont. Il peignit, outre les portraits de ces trois princes, un grand nombre de tableaux d'église et d'histoire qui sont loin d'être dépourvus de mérite. Il mourut à l'âge de soixante-quinze ans, laissant plusieurs enfants qui cherchèrent, comme lui, leurs moyens d'existence dans le culte des arts. Son fils cadet, Louis-Bernard Coclers (voyez ce nom), devint un peintre célèbre. Un autre de ses fils mourut directeur de l'Académie royale des beaux-arts de Marseille. Sa fille Marie-Lambertine est auteur d'une vingtaine de gravures dans le style d'Adrien van Ostade.

J.-J. THONISSEN.

Kramm, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders*.

**COCLERS** (*Louis-Bernard*), fils du précédent, peintre et graveur, né à Maestricht en 1740, reçut ses premières leçons dans l'atelier paternel. En 1759, suivit un usage traditionnel de sa famille, il se rendit en Italie, où il passa trois années à étudier les nombreux chefs-d'œuvre qui décorent les villes de cette terre privilégiée. Revenu dans les Pays-Bas, il se fixa d'abord à Liège, mais abandonna bientôt cette ville pour parcourir, en artiste, Maestricht, Nymègue, Dordrecht, Leide, faisant partout de nombreux portraits, sans négliger la peinture de genre, pour laquelle il manifesta toujours une prédilection marquée. En 1769,

il se fixa à Leide, où il fit entre autres le portrait du poète néerlandais Jean de Kruyff. C'est dans cette ville qu'il a peint un grand nombre de tableaux d'intérieurs où il s'efforce d'imiter la manière de Miris, Metz, Donw et Schalken. En 1787, compromis dans les troubles politiques de l'époque, il se rendit à Paris, où il passa deux années et vendit sa belle et riche collection de tableaux. Il se rendit ensuite à Amsterdam, où il continua à peindre des portraits et des tableaux de cabinet, généralement payés par l'opulente bourgeoisie hollandaise. Aux expositions d'Amsterdam de 1808, de 1813 et de 1816, ses œuvres furent hautement appréciées. En 1815, après la formation du royaume des Pays Bas, il transporta son domicile à Leide, et mourut dans cette ville en 1817.

A la pratique de la peinture Louis-Bernard Coclers avait ajouté l'art du graveur, et les biographes hollandais lui attribuent une collection de quatre-vingts planches, notamment son propre portrait et ceux de son père et de sa sœur Marie-Lambertine. Il faisait de plus le commerce de tableaux, et était devenu, dans cette spécialité, l'oracle des amateurs hollandais, qui lui confiaient volontiers la restauration des toiles les plus précieuses de leurs galeries. Toutes ces sources de revenus lui avaient procuré une fortune assez considérable.

L'ouvrage le plus remarquable de L.-B. Coclers est un tableau du musée d'Amsterdam, représentant une paysanne qui boit, ayant un enfant sur ses genoux.

J.-L. Houissen.

Balkema, *Biographie des peintres flamands et hollandais*. — Van der Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden*. — Immerzeel, *Levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders*. — Kraam, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders*.

**COCQ** (Jean L.V.), compositeur de musique du XVII<sup>e</sup> siècle. La date de sa naissance et celle de sa mort sont également ignorées. Ses ouvrages, qui portent aussi le nom de *De Cocq* et de *Joannes Gallus*, ayant été imprimés à Anvers, on peut croire, avec quelque fondement, qu'il appartient par son origine aux provinces belges. On trouve des morceaux à quatre voix de Jean le Cocq dans le recueil inti-

tué: *Modulationes quatuor vocum musicae, numero XXVI, ex optimis autoribus diligenter selecta prorsus novæ atque typis hæcenus non excusæ*. Antwerpiae, apud Guiljelmum Visseriacum, 1542, in-4<sup>o</sup>. Il en fit paraître d'autres dans l'ouvrage: *Secundum librum de chanson à quatre parties, auquel sont contenues trente-et-une nouvelles chansons convenables tant à la voix comme aux instrumentz, imprimées en Anvers par Thielman Susato, imprimeur et correcteur de musique demeurant au dict ANVERS, auprès de la nouvelle Bource en la Rue des Douze Mois, avec grâce et privilège de sa Maïeste, pour trois ans*. 1544, in-4<sup>o</sup>.

Le troisième livre de la même collection de chansons, publié aussi en 1544, quoique entièrement consacré aux œuvres de Thomas Cricquillon (*sic*), contient une *Response* en musique de Jean le Cocq. Dans le quatrième livre, la dix-septième chanson est également de sa composition, de même que la vingt-unième dans le cinquième livre, et d'autres dans les livres suivants, publiés chez Susato, de 1545 à 1560.

Jean le Cocq fit paraître encore d'autres ouvrages à Anvers, notamment des chants d'église dans le recueil: *Cantiones sacre, quas vulgo moteta vocant ex optimis quibusque hujus ætatis musicis selectæ. Libri quatuor. Editit Tilemannus Susato*. Antwerpiae, apud Tilemannum Susato. 1546, in-4<sup>o</sup>.

Nous devons regretter que les notions sur la personne et sur la carrière musicale de Jean le Cocq fassent défaut, car une de ses chansons à plusieurs voix, contenue dans le livre sixième, suffirait pour prouver qu'il possédait, à un degré élevé, la science harmonique des grands maîtres de l'époque illustrée par les Josquin de Prez, les Gombert et les Adrien Willaert. Cette chanson « est surtout remarquable » par la forme « dit Fétis dans la *Biographie universelle des musiciens*, » elle est à « cinq voix. Deux d'entre elles font un « canon par mouvement retrograde et les « trois autres accompagnent dans le style « de contrepoint fugné. »

Le savant C. F. Becker, dans son ouvrage *Touckerke des XVI und XVII jahr-*

*hunderts*, confond, dans la table alphabétique, le *Joannes Gallus* dont il est question ici, avec le *Jacobus Gallus*, musicien allemand qui vécut postérieurement et dont le véritable nom de famille était *Händl*.

— Chev. L. de Burbure.

**COCQ** (*Jean-Claude*), poète, sculpteur, peintre, né à Anvers. XVIII<sup>e</sup> siècle. Voir DE COCK (*Jean-Claude*).

**COCQUIEL** (*Charles DE*), homme politique du seizième siècle, né à Tournai en 1508, mort dans l'exil. Il avait dix ans environ quand ses parents vinrent s'établir à Anvers. Sa sœur Jacqueline épousa, dans cette ville, Lazare Fugger, un hanscote plusieurs fois millionnaire, gratifié par Charles-Quint du titre de conseiller. Nous croyons pouvoir accorder à ce fait une certaine importance. Anvers était alors ville impériale et jouissait comme telle de privilèges très-étendus. Les Osterlings, tous luthériens ou martinistes, comme l'on disait alors, et pouvant l'être impunément, y jouaient le premier rôle. Quoi d'étonnant dès lors que Charles de Cocquiel, homme intelligent et beau frère de l'un de ces princes de la finance, ait été séduit par l'idée de servir sa patrie en épousant la cause de ces étrangers! Des personnages aussi importants et aussi recommandables qu'un Nicolas Rockox, qu'un Antoine van Stralen, qu'un Jacques van Wesembeek, avaient bien pris le même parti. La haute bourgeoisie fut entraînée. On était toujours extérieurement catholique romain, mais dans l'intimité on se déclarait pour Luther. Ce grand parti à la fois politique et religieux, s'organisa. Charles de Cocquiel fut nommé son aumônier. Ce fut sans doute à raison de ces délicates fonctions qu'une médaille fut frappée en son honneur en 1561. Nous en avons donné dans la *Revue numismatique belge* (v. I<sup>er</sup> de la 3<sup>e</sup> série) une description et lui avons à tort accordé la qualité de mereau. Il paraît prouvé aujourd'hui que c'était simplement l'un de ces témoignages de gratitude publique qui étaient alors fort en usage.

Charles de Cocquiel quitta le pays avec plusieurs de ses enfants. S'il avait été aussi bon catholique que l'a supposé M. Po-

plimont (*Belgique héraldique*, III, 285) en disant, comme preuve, qu'il s'était réservé une place en l'église Notre-Dame d'Anvers auprès de ses deux femmes, Anne van Achelen décédée en 1535 et Madeleine de Greve décédée en 1558, il n'eût peut-être pas émigré en laissant derrière lui des biens considérables.

C. A. Rahlenbeek.

**COCQUIEL** (*Antoine DE*), homme de guerre du seizième siècle, né vers 1545, mort le 14 février 1614, était fils de Charles de Cocquiel, qui précède et de sa seconde femme Madeleine De Greve. On ne sait trop pourquoi il demanda et obtint, sous la date du 13 avril 1596, des lettres patentes l'autorisant à prendre le titre de chevalier, à modifier son nom et ses armes et à s'écrire désormais de Coquelle. Il était un catholique fervent et servit avec zèle la cause de l'Espagne sous les ordres de Requesens et du duc de Parme. Il était gouverneur de Steenwyck, quand, en 1592, Maurice de Nassau vint mettre le siège devant cette place. Sa défense fut admirable. Faute de vivres et de munitions il se rendit au bout de deux mois, et fut envoyé avec ses blessés et ses malades jusqu'au comté de Bentheim en Westphalie. Les services qu'il rendit dans la suite lui valurent le grade de colonel et le gouvernement de Hesdin en Artois. En demandant en 1614 sa survivance le prince Lamoral de Ligne fit de lui un pompeux éloge.

C. A. Rahlenbeek.

Le Petit, *Grande chronique de Hollande*, II, 610-11.

**COCX** (*Jean*), musicien-compositeur du XVII<sup>e</sup> siècle. Jean Coex naquit probablement vers l'année 1620, dans la Flandre orientale. Les notions nous manquent sur les commencements de sa carrière artistique et sur les positions qu'il occupa avant de venir à Anvers. En 1666, la place de maître de musique de la cathédrale de cette ville étant devenue vacante par le décès du titulaire Gaspar Boest, mort le 30 septembre de cette année, Jean Coex sollicita ces fonctions, y fut nommé par le chapitre, le 16 octobre, et installé, le 9 novembre suivant, comme maître des enfants de chœur et directeur de la mu-

sique aux trois jubés de la vaste basilique. Secondé par un artiste de grand talent, le célèbre compositeur hollandais Henri Liberti de Groeningue, qui était à cette époque l'organiste des trois orgues et qui tenait, de main de maître, la partie de basse-continue dans les messes, vêpres et saluts solennels accompagnés de l'orchestre, Jean Cox maintint vaillamment, par sa direction ferme et éclairée, la haute réputation musicale acquise depuis trois siècles à la maîtrise de Notre-Dame d'Anvers.

En 1670, il composa, entre autres, une messe solennelle dont le chapitre de la cathédrale agréa la dédicace. Vers la même époque, il fit paraître un recueil de musique d'église en huit parties, dont le titre exact nous est inconnu, mais qui est mentionné dans l'inventaire des musiques imprimées appartenant à l'église collégiale de Saint-Jacques, en 1677.

Jean Cox, qui était prêtre et qui, outre ses divers traitements comme maître de chapelle, avait été mis en possession, le 7 mai 1667, d'un bénéfice ecclésiastique à l'autel de la Sainte-Croix, à la cathédrale, fit son testament, le 31 janvier 1671. Nous y lisons, entre autres clauses, qu'il légua à un de ses frères nommé Michel Cox, curé au village de Saint-Paul, au pays de Waes, un clavecin construit par le facteur renommé, André Ruckers, et toute la collection des morceaux de musique qu'il avait composés. C'est probablement à cette circonstance que nous devons de ne connaître qu'un nombre restreint des ouvrages de ce musicien.

Le bon maître de chape le s'était trop hâté de prendre ses dernières dispositions : contrairement à ses prévisions il vécut encore pendant plus de sept années après avoir passé son testament, et ne mourut que le 24 octobre 1678, après avoir perdu, en 1669, son émule et ami, Henri Liberti.

Chev. L. de Burbure.

**COCX** (*Jean-Claude*), poète, sculpteur, peintre, né à Anvers, XVIII<sup>e</sup> siècle. Voir DE COCK (*Jean-Claude*).

**CODDEMAN** (*Luc*), artiste peintre, né à Anvers, dans les dernières années du XIV<sup>e</sup> ou au commencement du XV<sup>e</sup> siècle; il eut pour père Jean Coddeman,

qui exerçait la profession de charpentier et pour mère Élisabeth Dregge. Son nom est souvent écrit *Codde* et *Codden* pour *Coddeman*, dans les actes qui le concernent. Cet habile peintre faisait déjà partie de la corporation artistique de Saint-Luc à Anvers, lorsqu'en 1453 on forma la plus ancienne liste connue de ses membres qui, au seizième siècle, fut mise en tête du livre d'inscription, nommé en flamand *de Liggere van Sint-Lucas Gilde*. Le nom de Luc Coddeman y figure immédiatement après celui de Guillaume De Cupere, placé au premier rang. Jean De Kersmakere, Michel Lodewyck, André et Guillaume Stevens, dits De Cupere et Guillaume van Wesele, forment, avec Luc Coddeman, le groupe des principaux peintres de la primitive école d'Anvers, contemporaine des Van Eyck.

Dans un acte passé devant les échevins, le 30 septembre 1426, Coddeman est déjà qualifié de *beelderevriere*, peintre de figures. Un autre document, du 28 mars 1440 (v. st.), fournit la preuve qu'il appartenait à une famille où l'art était en honneur. Jean et Guillaume Coddeman, ses frères, étaient sculpteurs; Guillaume Coeman, le peintre, était son beau-frère; Jean Van der Cloeken, le sculpteur, était son proche parent.

Dans l'ouvrage *les Ducs de Bourgogne* (à la table des matières du t. 1), le comte Léon de Laborde mentionne un portrait de Philippe le bon qui portait la signature suivante : LUC. CODDE, ETATIS XLIII PINXIT; il est regrettable que M. de Laborde ait négligé d'indiquer la source où il a puisé ce renseignement si précis, dont la preuve fait défaut à la page XL indiquée dans la table. La commande de cette peinture prouve l'estime particulière dont devait jouir Coddeman à la cour fastueuse du bon duc. L'âge de 42 ans, que s'attribue le peintre, pourrait faire fixer l'exécution de ce portrait vers l'année 1437.

Le talent de Coddeman n'était pas moins apprécié dans sa ville natale, où le chapitre de l'église de Notre-Dame l'employa à plusieurs travaux dans les parties nouvellement construites de cet édifice. En 1450, notamment, il orna de

peintures les panneaux de la caisse des grandes orgues, que venait de terminer le facteur renommé, Maître Adrien Pieterz. Jean Coddeman, son frère, en sculpta le Positif et Guillaume van Vorspoel tailla les diverses boïeries, tandis que les peintres *Casyn* ou *Cusus* Wenckaert et Jean Thomas s'occupaient des autres travaux décoratifs du grand instrument. Luc Coddeman peignit également les dessins ou patrons des verrières de l'église Sainte-Catherine, à Bréda.

Comme circonstances particulières de la vie de l'artiste aversois, nous avons trouvé dans les actes passés devant les échevins le 24 mai 1437, qu'il donna la garantie légale de sa personne et de ses biens à un ariste nommé Denis De Roede, pour le paiement de la somme de 17 livres de gros et un pèter d'or, monnaie du Brabant, que devaient à celui-ci trois personnes du chef de la fourniture d'un retable, que Denis De Roede avait construit pour l'église du village campinois de Millegem.

Vingt-neuf ans après, le 7 juin 1466, Luc Coddeman, avec le sculpteur Jean Van der Cloeken et Didier Van der Spreet, ses alliés, était pleige ou répondant de la paix jurée à la suite d'un meurtre perpétré par Chretien Van den Brande, de Lierre, sur la personne de Guillaume De Costere.

Enfin, le Liggere de Saint-Luc nous apprend que Luc Coddeman fut choisi à quatre reprises, notamment ès-années 1455, 1457, 1460 et 1464, pour remplir la charge éminente de doyen de la Gilde.

Notre artiste, qui avait épousé Élisabeth Van den Broecke, mourut dans sa ville natale en 1469 et y fut enterré au cimetière de l'église collégiale de Notre-Dame.

Chev. L. de Burbure.

**CODT (Henri DE)**, juriconsulte, diplomate, etc., naquit à Ypres en 1529 et y décéda le 19 septembre 1606. Durant la première partie de sa carrière, il occupa dans sa ville natale des fonctions importantes et qu'il n'était pas sans danger d'accepter et de remplir, à une époque aussi profondément troublée que le fut le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle: il fut échevin (1561), chef-homme de la

corporation des petits métiers (gemeene neeringhe) (1562-1563), greffier criminel (1568) et greffier pensionnaire (1571) d'Ypres.

De Codt fut l'ami de Rythovius, premier évêque d'Ypres. Les archives de cette ville conservent une partie de la correspondance du greffier pensionnaire, elle prouve qu'il éait en relations suivies avec don Frédéric fils du duc d'Albe, le maistre del Campo Gonzalès Bracomanto, les seigneurs de Noirearmes, de Polinchove, de la Cressonnière, de Groesbeke, évêque de Liège, de la Coorenhuuse seigneur de Couthove et d'autres hauts personnages de cette époque. Mais si De Codt jouissait dans le pays d'une considération méritée, son dévouement au roi et à la religion catholique lui avait attiré la haine des réformés, alors si nombreux dans le « West-quartier » de la Flandre. Il fut arrêté pendant la nuit de Paques (1578) dans sa maison et ainsi qu'il l'écrivit lui-même « mené prisonnier à main armée et detenu, avec un sien filz, en prison estroit, avec grand recherche sur sa personne. » Après avoir été mis ainsi à la torture, le greffier pensionnaire fut relaché; mais il ne jouit pas longtemps de sa liberté. Au mois de juillet de la même année (1578), les partisans de Ryhove s'emparèrent de la ville d'Ypres, De Codt fut arrêté de nouveau, on pilla sa maison, sa cense près d'Ypres nommée « ten Ghistelohve » et ses autres propriétés furent dévastées et, plus tard, tous ses biens confisqués. Le prisonnier, conduit à Gand, fut incarcéré « à la cour de l'empereur (Princ n-hof), en une estroite, bieu sale, orde et ignominieuse prison. » L'évêque Rythovius était alors aussi prisonnier dans les mêmes batiments; plus heureux que son ami, De Codt fut mis en liberté après six mois de détention, c'est-à-dire vers la fin de 1578.

La ville d'Ypres était alors occupée par les réformés. L'ancien pensionnaire se rendit à Douai « ville s'unnise » où le conseil de Flandre qui, à cause des troubles, ne pouvait plus se réunir à Gand, avait été transféré par ordre du roi. Il y retrouva sa femme, qui avait été obligée de s'y réfugier avec ses sept enfants et



s'y trouvait, par suite de la confiscation de tous les biens de la famille, dans la position la plus pénible ! Mais bientôt De Codd reçut la récompense de son dévouement. Chargé (1579) de remplir, par provision, les fonctions de greffier près du conseil de Flandre à Douai, il fut nommé (1580) conseiller commissaire, puis avocat fiscal près le même conseil.

La ville d'Ypres ayant été reprise en 1584 par les troupes royales, à la demande d'Alexandre Farnèse et du magistrat, l'ancien pensionnaire consentit à quitter son siège de conseiller et à reprendre son ancien office ; ses biens et ses titres de noblesse lui furent rendus ; le Groot Gemeente lui accorda, à titre personnel, un traitement au moins égal à celui d'avocat fiscal et le prince de Parme le nomma « conseiller du Roy à vie » à titre honoraire et sous réserve de « au besoning l'employer extraordinairement es affaires non prejudiciables à la ville d'Ypres. » Il reçut, en effet, bientôt du gouvernement plusieurs missions de confiance, celle entr'autres de pourvoir au remplacement des abbés des monastères du West-quartier et de faire enquête et rapport « sur la situation et l'estat » de ces maisons religieuses.

En 1598, le conseiller pensionnaire d'Ypres fut délégué aux États-généraux réunis cette année à Bruxelles ; les dépêches que, durant cette courte session, il adressa à ses principaux, et qui rendent un compte intéressant des actes de l'assemblée et des fêtes données à l'occasion de l'inauguration des Archiducs, reposent encore aux archives d'Ypres. Les documents déposés au même dépôt et ceux publiés par le savant auteur des actes des États-généraux de 1600, prouvent que De Codd joua un rôle distingué dans cette assemblée où il représentait le quartier d'Ypres (1).

Le 2 juin 1600, les États-généraux avaient chargé le baron de Bassigny, le colonel Bentinck et Henri de Codd, d'en-

trer en communication avec les États des Provinces-Unies pour négocier les préliminaires de la paix ou subsidiairement une trêve. Cette conférence, la première qui, depuis la séparation des provinces, eut lieu directement entre les délégués des deux États, se réunit à Berg-op-Zoom, le 21 juillet. De Codd d'une part, Barneveldt de l'autre, y soutinrent tout le poids de la discussion. Dès le 24, le député du quartier d'Ypres fit verbalement aux États-généraux, puis mit par écrit, un rapport complet sur l'entrevue de Berg-op-Zoom. Ces États s'étant ajournés, De Codd se rendit à Gand, près des archiducs, après avoir été attendre, pendant quelques jours à Anvers, une réponse des Provinces-Unies de Hollande, aux ouvertures faites par les États-généraux de Bruxelles.

De Codd mourut à Ypres le 19 septembre 1606 et fut enterré dans la cathédrale de Saint-Martin. Une inscription funéraire rappelant les titres de cet homme remarquable, d'après une épitaphe ancienne que le temps avait en partie effacée, est placée dans la même église, au-dessus du tombeau de Rythovius, l'ami et le compagnon d'infortune de l'ancien pensionnaire d'Ypres. De Codd percevait d'argent au chef échiquetté d'argent et de sable de vingt et une pièces.

On peut ne pas partager les opinions que De Codd professa toute sa vie. on peut regretter qu'il ne mit pas ses talents et son expérience à la disposition de cette fraction modérée d'hommes politiques, qui, dès le xv<sup>e</sup> siècle, révaient déjà l'indépendance de nos provinces ; mais on ne peut s'empêcher de rendre hommage à la mémoire de l'administrateur dévoué à la chose publique, du juriconsulte éminent, de l'homme d'État distingué et du diplomate estimé. De Codd mérite d'être compté au nombre des hommes utiles à leur pays et surtout de ces hommes, rares à toutes les époques, rares surtout aux époques de révolution, qui, fidèles à leurs convictions politiques et religieuses, sacrifient à la défense de celui-ci leurs intérêts, leurs affections de

(1) Les procès-verbaux des séances des États-généraux de 1600 ont été publiés par M. Gaillard, d'après un manuscrit des archives d'Ypres et que de Codd avait transmis au magistrat de sa ville natale.

famille, leur liberté et jusqu'à leur existence.

Nous croyons de pouvoir reproduire, en terminant, l'épithaphe dont nous avons parlé : elle résume la biographie de Henri de Codt.

D. O. M.  
CLARISSIMO VIRO  
HENRICO DE CODT,  
HUIUS URBS CONSILIARIO ET SCRIBÆ,  
QUI, EADEM AB HERETICIS HERILIBUS OCCUPATA,  
DIGNORUM MUNERUMQUE DISCEPTIONEM,  
CARCERESQUE ET, PRO DOLO ET RIGE,  
CUM RYTHOVIO, EPISCOPO PATI, QUAM IIS ADHERERE  
MALUIT,  
QUA PROPTER CONSILIARII PROVINCIÆ FLANDRIÆ  
FACIUS, EADEM DIGNITATEM RETINUIT,  
LICET URBE RECUPERATA, PRESTINIS MUNERIBUS,  
BONIQUE FIERI RESTITUTUS,  
DEIN AB ARCHIDUCE ALIERTO,  
PACIS TENTANDÆ CAUSA, AD BATAVOS ANNO 1600  
DELEGATUS, REDUX OBIT DIE SEPTEMBRIIS 1606.

J.-J. Vererecke.

Notes fournies par M. A. V. D. P. — Archives d'Ypres s. — Papiers de famille — Chroniques manuscrites et notes imprimées. — De Me s. r. *Hi storia episcopatus Ypresis.* — Iweins. *Rythovius.* — Gaehard, *Actes des Etats-Généraux de 1600.* — *Histoire générale et documents divers sur l'histoire d'Ypres.* — Mezerack, *Ce que c'a été, en 1575, le THEATRE ORBIS TERRARUM d'Abraham Ortelius.*

**COECKE** ou **COUCKE** (*Pierre*) qu'on appelle souvent Koeck ou Koecke (Van Milder a ainsi orthographié son nom) peintre d'histoire et de portraits, architecte célèbre, sculpteur, peintre sur verre, dessinateur et graveur, né à Alost, le 14 août 1502, mort à Bruxelles, le 6 décembre 1550. C'est ce que nous apprend son épithaphe reproduite dans l'ouvrage de F. Sweertius : (*Monumenta sepulcraria et inscriptiones publicæ privatæq. dilatatus Brabantia. Antverpiæ, 1613.*) Il avait été enterré dans l'église de Saint-Géry, qui n'existe plus aujourd'hui. Il y a du reste une foule de contradictions et d'apparentes impossibilités dans les données que l'on possède sur les dates et les événements de la vie de Pierre Coecke. Nous les relèverons dans le courant de cette notice biographique.

En 1546, un Jean Coecke occupait les honorables fonctions d'échevin de la ville d'Alost; en décembre 1546, ce Jean Coecke épousa, à Bruxelles, Ida De Pauw. Pierre, son parent très-probablement, appartenait donc à l'une des meilleures familles de la ville. Un des premiers actes de sa vie fut pourtant une faute, car il ne

pouvait guère avoir que dix-huit ans lorsqu'il eut un fils naturel, nommé Paul. Ce fils ne fut pas abandonné par lui; sans doute il se chargea de son éducation artistique et de son avenir, car, sous le nom de Paul van Aelst, ce jeune homme devint un bon peintre. Quant à sa position dans le monde, elle dut être honorable, car il épousa la sœur de la seconde femme de son père; il mourut du reste très-jeune. Pierre Coecke ayant sans doute montré de bonne heure les dispositions hors ligne qui firent de lui un des artistes les plus remarquables de son temps dans les branches les plus diverses, fut mis en apprentissage à Bruxelles, dans l'atelier de Bernard Van Orley, chez qui il dut rencontrer et connaître les Van Coninxlo, parents des Van Orley, et, plus tard, liés aux Coecke par l'amitié et par des alliances. Pierre, jouissant de l'aïssance et conseillé par son maître, (on n'en peut douter ne se rappelant le séjour de Van Orley en Italie), entreprit à son tour le pèlerinage artistique par excellence. Il mit à profit, de la façon la plus complète, le temps qu'il y passa, dessinant et peignant sans cesse et s'occupant surtout d'étudier le grand style d'architecture, branche où il fut le plus célèbre. Revenu dans sa patrie, il se maria à Alost, une première fois, dit M. de St-Genois, on ne sait avec qui. C'est de ce mariage que naquit sans doute son fils Pierre, peintre comme lui et établi à Anvers où il donna des leçons à Gilles van Coninxlo, le neveu de sa belle-mère.

Les chefs de la ville d'Alost, voulant donner un témoignage de leur estime et de leur admiration au parent d'un de leurs anciens collègues, le nommèrent peintre et architecte de la commune lui accordant un traitement en harmonie avec cette position. Il perdit sa femme au bout de deux ans et revint alors se fixer à Bruxelles où il avait fait son apprentissage. C'est là qu'il entra en relations avec de riches fabricants de ta isseries nommés Van der Moeyen, qui lui firent les propositions que nous allons détailler. Il s'agissait d'établir une fabrique de leurs produits à Constantinople, une de ces fabriques célèbres dans le monde en-

tier et d'où sortirent les tapisseries de haute et basse lisse, ornements des plus splendides palais. La direction fut offerte à Coecke, auquel quelques modèles peints furent commandés. Coecke accepta, exécuta les commandes faites et partit avec un certain nombre d'ouvriers. C'était en 1533. Pour l'entreprise de la manufacture de tapis, on avait compté sans la loi de Mahomet qui défend la représentation de la figure humaine et de celle des animaux. Tous les frais furent donc inutiles et l'expédition n'eut aucune issue, si ce n'est pourtant de fournir à Pierre, qui resta un an dans le pays, l'occasion d'y surprendre le secret de la belle teinture des soies et des laines et de mettre à profit ses talents d'observateur.

Le résultat négatif de ce voyage ressort du récit de Van Mander, répété depuis par tous les biographes. Cependant une note de M. de Reiffenberg, note insérée dans les *Bulletins de l'Académie de Belgique*, (1re série, t. XII 1<sup>o</sup>, p. 51) dit, en parlant du séjour de Coecke à Constantinople «...où son talent lui valut la faveur du Sultan.» L'auteur n'indique pas où il a puisé ce renseignement. D'autre part un vieil auteur, Braun, écrit en 1574, donc avant Van Mander, que l'empereur Soliman fit à notre artiste de magnifiques présents au moyen desquels celui-ci « accepta après à Bruxelles des rentes annuelles. » Toujours est-il que Pierre Coecke apprit le turc et « ne pouvant rester oisif » se mit à exécuter quelques grands dessins représentant Constantinople et plusieurs localités environnantes, le tout animé par des scènes de mœurs locales. Ces dessins ont été gravés sur bois et publiés. Nous en reparlerons plus loin. C'est à son retour de Turquie que Pierre se remaria avec Maeyken (Marie) Verhulst ou Bessemers, de Malines, qui peignait à la detrempe et dont il eut une fille, Marie, devenue, en 1563, la femme de Pierre Breughel, le vieux, l'ancien élève de son père. A cette époque, dit Van Mander (c'est-à-dire lors de la naissance de cette fille dont le biographe vient de parler) savoir en l'année 1549, il composa des traités d'architecture, de géométrie et de perspective. Il est évi-

dent que Van Mander se trompe ici, en confondant l'époque de la naissance de Marie avec celle de l'apparition des livres d'architecture, car si la jeune fille était née en 1549, elle n'aurait pu se marier en 1563, à quatorze ans. C'est ici le moment de reproduire une note insérée dans les *Bulletins de l'Académie* (1re série, t. XV 2<sup>o</sup> p. 159). Il s'agit de la famille de Pierre Coecke d'Alost; ce fragment est tiré d'un recueil de notes et renseignements formé par M. Phil. Baert et qui appartient à la Bibliothèque royale, n<sup>o</sup> 17652-55.

JEAN COECKE, échevin d'Alost, épousa Ida de Panw, selon un acte passé le 17 décembre 1546, devant les échevins de Bruxelles.

PIERRE COECKE épousa Marie Verhulst, en secondes noces, d'après un acte passé le 29 décembre 1540, devant les échevins d'Alost.	GUILLES COECKE épousa Ida de Mucron, d'après un acte passé le 1 <sup>er</sup> décembre 1592, devant les chefs-tuteurs d'Alost.
---	--

D'autre part M. de Saint-Genois, dans ses *Voyageurs belges*, (t. I. p. 42) dit que le second mariage de notre peintre eut lieu à Anvers, sans donner de date. Nous devrions croire sérieux le renseignement tiré des notes de M. Baert, et cependant il a contre lui toutes les données reçues jusqu'à présent et il est infirmé complètement par la date du mariage de Marie Coecke, fille de Pierre et de Marie Verhulst, avec Pierre Breughel, mariage qui eut lieu en 1563. Si, admettant un instant comme inexacte l'épithaphe et l'inscription gravée sur la « Suite de planches, » nous reculons la date de la mort de Coecke d'un ou de deux ans en acceptant son mariage en 1550, Marie n'aurait, au plus tôt, pu naître qu'en 1551, et, dès lors, n'aurait eu que douze ans lors de son union avec P. Breughel.

Nous avons donc reproduit le document inséré dans les *Bulletins de l'Académie*, afin de prémunir les chercheurs contre des erreurs commises avec une légèreté d'autant plus coupable que ces notes généalogiques sont revêtues de toutes les apparences de la vérité et semblent extraites textuellement des vieilles archives. Nous voulons bien qu'un Jean Coecke fut échevin d'Alost en 1546, mais quant au mariage de Pierre avec Marie

Verhulst, en 1550, nous le déclarons impossible. Quant à en préciser la date, nous ne le pouvons pas, mais nous pouvons supposer que ce fut entre 1540 et 1542.

Il est probable que Pierre Coecke partit pour l'Italie à vingt ans; en 1527, il était déjà de retour dans sa patrie, car ce fut l'année de son inscription, comme franc-maître de Saint-Luc, dans la corporation anversoise. En 1529 il reçoit un élève, Guillaume van Breda: en 1537 il est appelé aux fonctions de doyen de Saint-Luc. La même année il prit part aux travaux de la cathédrale d'Anvers; une quittance originale du peintre, quittance qui se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles, nous apprend qu'il peignait aussi sur verre: l'ouvrage dont il est question est un vitrail peint représentant saint Nicolas; bien entendu il ne s'agit pas du carton, mais de la peinture elle-même. La quittance, datée du 28 mars 1537, concerne une somme de 38 livres. Déjà, l'année précédente, il avait été question d'un vitrail exécuté par lui et posé au-dessus de l'autel de saint Nicolas, dans la même église. En effet, dans un registre de comptes de 1536, on trouve qu'il fut payé de ce chef une somme de 52 livres, avec *trois sous* de pourboire aux ouvriers chargés du placement. En 1539, les *Liggeren* d'Anvers mentionnent comme son élève, Colyn van Nieucasteel, qu'une note du même ouvrage dit être Nicolas de Neuchatel, surnommé Lucidel, ou, plus correctement, Nicolas Lucidel, dit Neuchatel. Waagen, dans son Manuel, fait maître cet excellent artiste montois en 1550, après l'avoir fait fleurir en 1561 dans un autre de ses ouvrages, le *Catalogue du musée de Berlin*. Si réellement il fut élève de Pierre Coecke en 1539, il faut reculer de beaucoup l'année de sa naissance. En 1544, un nouvel élève est inscrit, Pierre Clays, et enfin, en 1552, un dernier élève, Dilken (Gilles) de la Heelen, le même qui, huit ans après, fut reçu franc-maître et est inscrit sous le nom de Gielis (Gilles) del Hee. Si l'année où les apprentis sont inscrits dans les *Liggeren* comme ayant payé leurs deux florins de

redevance, était celle où ils travaillaient dans l'atelier de leur maître, on voit que la date de la mort de Pierre Coecke devrait être reculée de deux ans. Mais tel n'est pas le cas, et cette inscription en 1552 n'infirme pas la date de mort de 1550. En effet, on ne dit pas qu'en cette année même, Gilles de la Heelen ou del Hee travailla chez Coecke, mais bien qu'il avait appris son art chez ce dernier. Il est bien fâcheux que les registres de Saint-Luc ne nous disent pas l'année dans laquelle le plus célèbre des élèves de Coecke, Pierre Breughel, le vieux, travailla sous sa direction. L'élève demeurait chez le maître et Van Mander nous raconte que bien souvent il porta dans ses bras la petite Marie Coecke qui devait devenir sa femme. Cette dernière indication, du reste, est déjà précieuse; car Breughel fut reçu franc-maître de Saint-Luc en 1551, et, auparavant, il avait passé quelque temps dans l'atelier de Jérôme Cock, avait parcouru la France et séjourné en Italie. Tout cela dut bien demander quatre ou cinq ans, au moins. Or, si l'acte constatant le mariage de Pierre Coecke, à Alost, en 1550, était authentique, comment Breughel eut-il pu, étant élève, porter dans ses bras une enfant née, au plus tôt, en 1551, c'est-à-dire en l'année même où il était franc-maître et où il avait accompli de longs voyages.

Comme nous l'avons dit, la sœur de la seconde femme de Pierre, devint la femme de son fils naturel, Paul van Aelst; celui-ci mourut prématurément; sa veuve se remaria avec Gilles van Coninxlo, le vieux, et devint la mère de Gilles le jeune.

Coecke, dit Gierciardin, transporta « dans les Pays-Bas la vraie pratique » d'architecture. Van Mander fait le plus grand éloge de ses talents en ce genre où il y avait une véritable révolution à accomplir; il ne paraît pas pourtant qu'il ait laissé dans les monuments publics des traces de son passage, car on n'en cite pas un seul qui lui soit attribué. Sa grande réputation lui valut, toutefois, le titre d'architecte de l'empereur Charles-Quint; c'est en cette qualité sans doute qu'il travailla aux ornements des

fêtes données en l'honneur du prince Philippe, à Anvers.

Il donna aussi des preuves de son talent comme sculpteur, en construisant, de vrious-nous presque dire, le fameux géant Antigon et sa femme, ces deux colossales figures qui font encore aujourd'hui le principal attrait des cavalcades et réjouissances populaires de la ville d'Anvers.

Si Coecke n'a laissé aucun monument en pierre qui puisse nous révéler son génie, il en a produit plusieurs dans des livres précieux sur l'architecture, la géométrie et la perspective et publiés par lui en 1549. De plus, il donna, en flamand, une traduction excellente des œuvres de Sebastien Serlio et des livres de Vitruve. Ce dernier travail est d'autant plus remarquable que, tout en restant parfaitement fidèle au texte original, il sut être beaucoup plus compréhensible et plus clair que Vitruve lui-même. Pierre Coecke produisit une grande quantité de tableaux d'autel, de triptyques et de portraits; un seul de ces ouvrages est parvenu jusqu'à nous : une *Descente de croix*, au musée de Bruxelles. C'est l'esprit, l'esprit d'observation surtout, qui domine dans les travaux de Coecke; son dessin est correct, sa touche fine; il peignait également bien à la détrempe et à l'huile; enfin il était un des hommes les plus érudits de son siècle, possédant également bien plusieurs langues, plein de goût naturel, d'esprit et de science. Les dessins qu'il fit en Turquie ont été gravés sur bois; ils sont au nombre de sept et repré-entent : 1. Marche des Janissaires et du Sultan. 2. Noce turque. 3. Funérailles. 4. Fêtes de la nouvelle lune. 5. Repas. 6. Voyage. 7. En guerre. Le Blanc cite ces planches sous le nom de *Tapisseries de Charles-Quint* et en fait une suite de dix planches. Sur la dernière, l'artiste s'est représenté lui-même, vêtu à la turque, un arc à la main et montrant un porte-drapeau qui se trouve à côté de lui. Cette suite est indiquée comme belle et rare.

Sur la première planche, sur une petite tablette, est gravé ce qui suit : *Les mœurs et façon de faire des Turcs ateq les Régions y appartenantes, ont esté au*

*vif contrefaictz par Pierre Couck d'Alost, lui estant en Turquie; an de Jesu Christ MDXXXIII. le quel ausy de sa main prepre a portraict ses figures duysontes à l'impression d'y celles.* Sur la dernière planche on lit : *Maria van Hulst, veuve du dict Pierre d'Alost, trespasé en l'an MDL a faict imprimer les dictes figures, soubz grace et privilège de l'Impériale Majesté en l'an MCCCCLIII.*

Pierre Coecke passe pour avoir gravé des portraits et d'autres sujets de sa composition, mais Brulliot, en rapportant ces assertions, assure n'avoir jamais rencontré rien de pareil. Il fit imprimer pour son compte, en 1550, chez Gilles van Diest, en flamand et en français : *L'Entrée du prince Philippe d'Espagne, faite à Anvers en 1549, et décrit en latin par le secré. de la ville, Corneille Scribonius Grapheus.* L'édition flamande porte : *Geprint t'Antwerpen voor Peeter Cœcke van Alost, gescoren printer, by Gillis van Diest, 1550.* Et l'édition française : *Imprimé à Anvers pour Pierre Coeck d'Alost. Ubraire juré de l'Enperiale Majeste, par Gillis van Diest, 1550.*

L'ouvrage a dû être terminé peu avant sa mort. A la fin se trouve la liste de tous les artistes et ouvriers ayant travaillé aux ornements des fêtes; à la fin on lit : Que les peintres seuls furent un nombre de deux cent trente-trois, tous de la ville; les sculpteurs et tourneurs comportent cent quatorze noms; enfin la liste entière monte à dix-sept cent vingt-six personnes. Ces détails sont pleins d'intérêt en ce qu'ils nous initient aux coutumes de l'époque comme aussi à la quantité d'artistes qui, dès lors, trouvaient leur subsistance à Anvers.

Les traductions de Vitruve et de Serlio, eurent quatre éditions; la première est de 1539; la seconde de 1546, la troisième, de 1553, fut publiée par la veuve de Coecke; enfin la quatrième vit le jour en 1626, à Amsterdam, chez Hendrick Laurentz. Le portrait de l'auteur, gravé par Wierix et copié par H. Hondius, petit in-fol. avec les vers de Lampsonius, a servi pour l'édition in-8o de Van Mander.

Foppens, qui l'appelle P. Coecke, a

donné son portrait gravé par E. de Boulonois. Voici son épitaphe telle que la donne F. Sweertius (*Monumenta sepulcralia et inscriptiones publicæ privatorq. ducatus Brabantie. Antwerpæ, 1613, p. 293.*)

PETRO COECKE  
COGNOMENTO AB ALOSTO  
CAROLI V CAES.  
AC MARLE, UNGARIE REGINE  
PICTORI ORDINARIO,  
INGENIO, ARTE, INDUSTRIA  
INCOMPARABILI  
MARIA CONIUX MOESTISSIMA  
PIENTISSIMO CONIUGI POSUIT  
DE CESSIT BRUVELLIS 6 DEC. ANNO MDL  
NATUS ALOSTI XVI AVG ANNO MDII  
VIRTUS MORTE SUPERIOR.

Ad. Sirel.

**COEKELBERGHE** (*Charles - Henri - Joseph*) né à Louvain le 10 juin 1775, mort à Vienne en février 1852. Il appartenait à une ancienne famille du Brabant. Les circonstances politiques ayant obligé son père à quitter sa patrie et à se réfugier en Autriche en 1794, le jeune Coekelberghe fut élevé en Allemagne et attaché à la cour impériale d'Autriche. Il fonda en 1805, à Vienne, un journal français, intitulé l'*Hebdomadaire*. Ce journal parut jusqu'en 1810. Coekelberghe est aussi auteur d'une *Histoire de l'empire d'Autriche depuis les temps les plus reculés jusqu'au règne de Ferdinand Ier*. Ce grand ouvrage qui ne compte pas moins de 6 volumes, fut publié à Vienne en 1845, au profit des aveugles.

Général Guillaume.

Wurzbach, *Lexicon des Kaiserthums OEstereich.*

**COEKELBERGHE** (*Louis - Marie - Lambert*) né à Louvain le 16 juin 1778, mort à Vienne le 6 mars 1852, frère du précédent. Comme son frère il se fit connaître par ses publications littéraires. Il avait conçu le plan d'une statistique de l'empire d'Autriche et avait rassemblé à grand peine les éléments de ce travail, qui est le premier essai tenté en Autriche dans une science toute moderne. Parmi ses publications on cite le *Whist rationnel ou le jeu de Whist expliqué d'après un principe fondé sur les probabilités philosophiques et mathématiques* (Vienne, 1843), et une *Théorie complète de la prononcia-*

*tion de la langue française* dont il ne publia que le premier volume, la mort étant venue le surprendre.

Général Guillaume.

Wurzbach, *Lexicon des Kaiserthums OEstereich.*

**COEKELBERGHE DE DUTZELE** (*Gérard - Robert - Walter*, chevalier **DE**) connu sous le pseudonyme de Realis, né à Louvain le 9 février 1786 et mort à Vienne vers 1853, fit ses études à Prague et à Vienne. Ses connaissances littéraires lui firent obtenir la place de sous-bibliothécaire de cour. Il publia en allemand d'assez nombreux écrits. Il débuta en 1822 par un ouvrage intitulé : *le Sauveur sur la croix*, qui remporta l'accessit du prix fondé par Joseph Schiekh, directeur du *Journal littéraire* de Vienne. En 1836, il s'associa Nicolas Oesterlein et fonda le journal autrichien du matin (*Oesterr. Morgenblätter*) publication consacrée spécialement à des sujets historiques et littéraires. Après la mort d'Oesterlein (1838), Coekelberghe conserva seul la direction de la publication et prit le nom de Gérard Dutzele. Il collabora aussi à l'*Observateur* autrichien d'Ebersberg : les articles signés Severin et intitulés : *Notices sur Vienne; Coup d'œil dans les profondeurs de la nature*, sont de lui. Il publia en outre successivement : *Les Ruines, livre de poche des amis de l'histoire et de la légende*, dont la première édition (1828) se composait de 3 volumes et la seconde (1839) en avait 5; *Les fleurs héraldiques* (Vienne 1840, Bohrmann); *Les lis de l'épée* (Vienne 1840, 2 v. Lechner); *Dictionnaire des curiosités et des choses mémorables de Vienne*; (Vienne 1846 et 1847, Myer, 2 v.); *Intrigues et drôleries du temps passé* (Vienne, 1846, Pfautsch); *promenades dans Vienne et ses environs*; description historique des châteaux impériaux de Vienne, de Schœnbrunn, de Laxembourg, etc., etc.

Tous ces ouvrages qui révèlent des connaissances historiques assez étendues sont écrits en allemand. Le seul ouvrage en français que Coekelberghe ait publié est une *Théorie complète de la prononciation de la langue française* (Vienne, 1852, 2 v.)

qu'il fit en collaboration avec son frère Louis.

Général Guillaume.

Wurzbach, *Lexicon des Kaiserthums Oesterreich*.

**COELEMANS** (Jacques), graveur au burin, né à Anvers le 22-23 août 1654, mort en 1735 à Aix, en Provence, où il s'était établi depuis plus de quarante ans. Il fut élève de Corneille Vermeulen, selon l'icônophile français P. J. Mariette et d'autres écrivains artistiques; de Frédéric Bontats, selon M. Ed. Fétis. Il travaillait à Anvers vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Sans doute il y était déjà compté parmi les bons artistes graveurs, puisqu'il fut appelé à Aix par Messire J.-B. Boyer d'Aguilles, peintre-graveur et conseiller au parlement provençal, pour reproduire au burin les tableaux et les portraits les plus remarquables de sa riche galerie. Coelemans se consacra dès lors presque exclusivement à la formation du recueil déjà commencé par le peintre-graveur Sébastien Barras, d'Aix, et par Messire Boyer d'Aguilles, de qui les eaux-fortes estimées et les planches au burin et à la manière noire sont devenues très-rares.

Jacques Coelemans termina vers 1709 les planches de quatre-vingt-deux reproductions d'œuvres religieuses et profanes de maîtres renommés. Vingt-huit avaient été exécutées par Seb. Barras et huit par Mess. Boyer d'Aguilles.

Des estampes de Coelemans on cite : *La première entrevue de Jacob et de Rachel*, avec son pendant : *Laban accordant sa fille Rachel à Jacob*, de Michel-Ange Amerighi, dit le Caravage; *Jacob quittant Laban pour s'en retourner dans son pays*; les *Joueurs d'instruments, danseurs et buveurs*, belles compositions de Benedetto de Castiglione; *Diane au bain ou la Métamorphose d'Actéon*, par Otto Venius; *Le Satyre, l'Amour et la Nymphé*, de Nic. Poussin; le *Martyre de saint Barthelemy* par Sébastien Bourdon; *La Sainte-famille* (Jésus et saint Jean) de F. Mazzuoli (le Parmesan); *Saint Lominique chez les Albigeois*, de Fr. Vanni; *Le Purgasse présidé par Minerve et Mercure*, d'après un dessin d'Eustache Le Sueur, toutes estampes de format gr. in-folio. —

*Loth ébrié par ses filles*, de P.-P. Rubens; *La fuite en Égypte et l'éducation de Jésus*, par P. Pujet, de Marseille (1703); *Le massacre des innocents*, de Claude Spierre; *Le mariage de sainte Catherine*, par Seb. Bourdon; *La mort de Germanicus*, par Nic. Poussin; une *Sainte Famille*, par Ant. van Dyck; *Le Chirurgien de village en opération*, par Teniers le jeune, etc. in-fol. en larg. ou en haut.

Des portraits de cette collection on distingue celui de *Mess. Boyer d'Aguilles* peint par Hyacinthe Rigaud, en 1689, sc. J. Coelemans en 1697, à Aix; ceux de *François Boyer de Foresta*, par J. Celloni, sc. 1702; *Sylveins de Raoussel*, par H. Rigaud, s. 1703; *J.-B. Maliverni*, par Celloni, sc. 1704; *Hon. Henricus de Piolenc*, par Celloni, sc. 1705; *Petrus de Coriolis marchio de Spinouse*, par Celloni, sc. 1706; *Cardinus Le Bret*, par H. Rigaud, sc. 1706; *Jos. de Mauraal du Chafaut*, par J. van Loo, sc. 1708; *J.-B. de Mersigny*, capucin, évêque de Grasse, par H. Rigaud, sc. 1714. Mentionnons encore une *Tête de Christ couronnée d'épines*, de Guido Reni, sc. 1696, et plusieurs paysages d'après P.-P. Rubens et Fr. Millet.

Habile dans la reproduction de tous les genres, on rencontre même parmi ses œuvres gravées deux *Vases de fleurs*, d'après Gadousson.

Les planches que Jacques Coelemans exécuta pour messire Boyer d'Aguilles, furent publiées après la mort de celui-ci par le graveur, en un volume in-folio, contenant 118 planches, sous le titre de : *Recueil des plus beaux tableaux du cabinet de messire J.-B. Boyer, chev. sgr. d'Aguilles, conseiller au parlement de Provence; à Aix, chez Jacques Coelemans, marchand et graveur en taille-douce*. Mariette en publia une seconde édition en 1744, en y ajoutant une notice sur l'ancien possesseur de la galerie et l'explication des tableaux reproduits. Une troisième édition en fut imprimée par Fr. Basan, mais les planches étaient trop usées pour fournir de bonnes épreuves. La plupart des gravures de Seb. Barras et celles de messire Boyer d'Aguilles manquent à ces deux éditions. — La galerie Boyer, dit M. Ed.

« Fétis, est une des œuvres de gravure » les plus considérables qu'un seul artiste » ait eu le courage et la force de conduire » à bonne fin. Nous sommes heureux d'en » pouvoir attribuer l'honneur à l'un de » nos Flamands. »

Les gravures de Jacques Coelemans sont traitées dans un style vigoureux, où le noir domine trop peut-être; mais presque toutes se distinguent par un judicieux sentiment de la courbe et l'entente du clair-obscur. Il s'attachait scrupuleusement à rendre le faire des maîtres flamands, français ou italiens qu'il reproduisait. On lui reproche de l'incorection dans le nu et parfois un manque de noblesse dans l'expression des têtes; toutefois on lui reconnaît généralement le mérite d'être un graveur-coloriste. « Il eut » le talent, dit Delvenne, de savoir cacher » les défauts de l'exécution sous l'éclat » et le brillant du coloris. »

Edm. De Busseher.

Huber et Martini. *Manuel de l'amateur de l'art*, t. V. P. B. — Ch. Le Blanc. *Manuel de l'amateur d'estampes*. — Delvenne. *Biographie ancienne et moderne des Pays-Bas*. — Ed. Fétis. *Les artistes belges à l'étranger*. Bulletin de l'Académie de Belgique, 1844. — Immerseel. *Lereas der hollandsche en vlaemsche schilders, graveurs, enz.*

**COELEN** (*Pierre*), souvent cité sous le nom de *Lysius*, naquit au village de Lixhe en 1517. Après avoir terminé ses humanités, il prit l'habit religieux dans la célèbre abbaye bénédictine de Stavelot. Il s'y trouvait depuis sept ans, vivant dans une retraite absolue, sans autre distraction que la prière et l'étude, lorsque ses supérieurs lui imposèrent la tâche épineuse de mettre fin aux scandaleux désordres qui désolaient la riche abbaye d'Echternach. En 1540, après la mort de l'abbé Robert de Moréal, les bénédictins de ce monastère avaient élu l'un d'eux, Matthias de Luteraidt, et celui-ci, malgré les intrigues de son compétiteur Willebrord de Vianden, réussit à faire confirmer son élection par le pape; mais l'empereur Charles-Quint, dont les religieux n'avaient pas sollicité l'assentiment, et qui voyait dans cet oubli une atteinte à ses droits souverains, conféra la dignité abbatiale à un moine anbitieux et dissolu, Godefroid d'Aspremont. Celui-ci s'empara de l'abbaye à main armée et y

installa une bande d'aventuriers et de soldats licenciés, qu'il avait recrutés en France. La maison d'Echternach, jusquelà si calme et si paisible, prit aussitôt l'aspect d'une caserne occupée par une soldatesque indisciplinée. Dans les cloîtres, dans la salle capitulaire, à l'église même, on ne voyait que des lances, des cuirasses, des armes de guerre et de chasse. Godefroid et ses compagnons de débauche dévorant les richesses de l'abbaye se livraient à des orgies continuelles, tandis que les moines, relégués dans leurs cellules, manquaient du nécessaire. « L'abbé, dit Paquot, menait » joyeuse vie avec ces gens-là; c'étaient » de continuelles festins suivis de bals et » d'autres divertissements profanes et » criminels, pendant que les religieux » étaient gardés à vue par des sergents » armés et accompagnés de chiens. » La gouvernante des Pays-Bas, Marie de Hongrie, informée de ces désordres, somma le prince-abbé de Stavelot, au nom de l'empereur, d'envoyer à Echternach un religieux prudent, éclairé et rigide, pour y rétablir la décence et la discipline trop longtemps outragées. Ce rôle, comme nous l'avons déjà dit, échoit à Pierre Coelen. Arrivé à Echternach avec le titre de prieur, il réussit à effrayer l'abbé, à rétablir la discipline et à faire convenablement célébrer l'office divin; mais ce changement radical ne fut pas de longue durée. Après trois années de repos et de contrainte, l'abbé reprenant son premier train de vie, se remit à maltraiter ses moines, et Coelen lui-même, accablé de coups, perdit courage et retourna à Stavelot; mais ses anciens confrères, donnant à leur tour un révoltant exemple d'égoïsme, refusèrent de le recevoir, sous prétexte qu'il n'appartenait plus à leur maison. Il se vit réduit à la nécessité d'implorer la pitié de la Gouvernante, et celle-ci lui accorda une pension de cent ducats à prélever sur les revenus d'Echternach. Muni de cette ressource, Coelen, qui avait toujours aimé l'étude, alla s'établir à Louvain, où il acquit une connaissance approfondie de la science ecclésiastique, pendant que ses prédications lui procuraient un grand renom d'éloquence. Il y vivait



depuis dix ans dans l'intimité des professeurs de l'Université, qui était alors dans tout l'éclat de sa gloire, quand la Gouvernante Marguerite de Parme, exécutant un ordre de Philippe II, le nomma, en 1560, abbé de Notre-Dame-de-Luxembourg. Coelen restaura les bâtiments de ce monastère qui avait beaucoup souffert des ravages de la guerre, et y attira plusieurs religieux distingués par leur science et leurs vertus sacerdotales; mais, vers la fin de sa vie, il ternit lui-même sa réputation en laissant ses moines dans un état voisin de l'indigence et en montrant, en toute occasion, une avidité sans bornes. Les intérêts de sa maison l'ayant appelé à la cour de Bruxelles, en 1573, il voulut profiter de cette circonstance pour revoir les parents et les amis qu'il avait laissés dans son pays natal: mais, arrivé à Liège, il y mourut presque subitement le 30 décembre, âgé de 56 ans. Il laissa un traite manuscrit intitulé *Opus insigne commentariorum in Regulam dici patris Benedicti*.

J. J. Thonissen.

Bertelins, *Historia luxemburgensis*. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*.

**COELS** (François DE), né en Belgique en 1742, mort à Vienne, le 9 juillet 1825 entra au service d'Autriche à l'âge de quinze ans et fit avec distinction plusieurs campagnes. Une ophtalmie le priva de la vue et le força à prendre prématurément sa retraite qu'il obtint, avec le grade de major. Coels consacra la plus grande partie de sa fortune à doter des établissements de bienfaisance et notamment à la fondation d'une maison d'éducation pour les orphelins des militaires, libéralité qui lui a mérité la reconnaissance de toute l'armée autrichienne.

Général Guillaume.

**COENS** (Jean), né à Hal vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, était licencié en théologie, probablement de l'université de Louvain. Lorsqu'en 1585 Pierre Simons fut élevé à la dignité d'évêque d'Ypres, Coens le remplaça dans la cure de Saint-Martin, à Courtrai, fonction importante au moment où la ville venait à peine d'être

ramenée sous la domination espagnole. Il remplit sa fonction avec beaucoup de zèle tant à l'égard du clergé qu'envers les Laïcs. Il mourut le 1<sup>er</sup> octobre 1604 et fut inhumé dans son église, où on voulut honorer sa mémoire par une inscription placée sur l'un des piliers du chœur.

Coens a écrit une réfutation du livre de Marnix, *De Byencorff der heylighen Roomschen Kercken*. Le titre en est comme suit : *Confutatie oft mederlegginghe van den Biencorff, enz.*, (238 feuillets, in-8o). Ce livre de Coens est, dans l'ordre chronologique, le second des trois ouvrages écrits contre l'œuvre de Marnix. L'auteur y déploie beaucoup de talent et d'érudition. Le style en est simple et pur. Un livre de piété dédié au magistrat de Courtrai et à l'usage des habitants de cette ville est le second ouvrage de Coens. Il est intitulé : *Een boeckken van devotie, inhoudende t' Gebet des Heeren, d'Engheleche groetenisse, de Seven Psalmen der penitentiën. Verlicht door eenen geestelycken syn, enz.* t'Hantwerpen, by Hieron. Verdussen, 1613, 79 feuillets, in-24o. Cette édition n'est probablement qu'une réimpression, car on lit au revers du titre une approbation datée du 13 avril 1593.

Valère André parle de plusieurs autres opuscules ascétiques écrits par Coens, sans cependant en citer un seul. Sweertius dit la même chose, mais cite un petit commentaire sur le *Miserere*. Enfin Paquot suppose que tout cela peut bien être compris dans le *Boeckken van devotie*. Je crois que cet auteur se trompe, bien que, comme lui, je n'ai point trouvé un troisième ouvrage qui soit sorti de la plume de Coens.

F. Snellaert.

Sweertius, *Athene Belgica*, p. 412. — Valère André, *Bibliotheca Belgica*, p. 484. — Paquot, *Mémoires* t. 1, p. 218. — Snellaert, *Sche's eener geschiedenis der Nederland. letterkunde*, 4<sup>e</sup> uitg., bl. 110.

**COENS** (Pierre), historien, né à Hal, vers 1579, mort à Anvers, le 7 août 1645. Il embrassa l'état ecclésiastique, fit ses études à l'université de Louvain, et après y avoir obtenu ses licences en théologie, fut pourvu d'un canonicat à l'église cathédrale d'Anvers; il devint ensuite écolâtre et garde-secu de la cour épiscopale et mourut âgé de 66 ans.

Coens s'occupa particulièrement de l'histoire des béguines et des béguinages, et publia sur cette question controversée un ouvrage in-8°, sans indication de lieu ni de date, intitulé : *Disputatio historica et brevis disquisitio an Beghinæ nomen et institutum habeant à S. Begga*. Il fit paraître ensuite : *Disquisitio de origine Beghinarum et Beghinayiorum Belgii: cum adjunctis notis quibus DECLARATIO VERIDICA quod Begginæ nomen, institutum et originem habeant à S. Begga, Brabantie ducissa illustratur Petri Coens, S. T. licentiatii, canonicicathed. eocl. Antwerpensis*. Leodii, 1629, in-8°. Quoique d'un style simple, un peu vulgaire même, cette œuvre est écrite avec beaucoup de méthode. Zeger van Houtsum, comme beaucoup d'autres, prétendait dans une publication intitulée : *Declaratio veridica*, que les béguines ont été fondées par Sainte Begghe, duchesse de Brabant ; cette opinion est combattue par Coens qui soutient que cet institut doit son origine à Lambert le Bègue, prêtre de Liège.

Aug. Vander Meersch.

Valère André, p. 750. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 964. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. I, p. 220. — De Theux, *Bibliographie liégeoise*, p. 42.

**COGELS** (*Joseph-Charles*), peintre de paysages, né à Bruxelles en 1786. Il s'expatria à Dusseldorf en 1805, d'où la princesse Élisabeth de Bavière le fit venir pour lui donner des leçons de dessin, et mourut à Donawerth en 1831. Il était membre de l'Académie d'Anvers, de la société des arts de Munich et peintre en titre de la cour de Bavière. On connaît peu d'œuvres de Cogels en Belgique.

Ad. Siret.

**COGHEN** (le comte *Jacques-André*), négociant et financier, né à Bruxelles le 31 octobre 1791, mort dans cette ville le 16 mai 1858. M. Coghén, que des généalogistes ont fait descendre d'une famille de pairs irlandais, était, lorsque la révolution belge éclata, l'un des négociants les plus considérés de Bruxelles. Déjà à cette époque, il avait occupé les fonctions honorables de membre et de président du tribunal de commerce et de membre de la chambre consultative de commerce. Les troupes hollandaises s'étaient à peine retirées de

la capitale de la Belgique que le gouvernement provisoire, par un arrêté en date du 28 septembre 1830, nommait M. Coghén, administrateur général des finances, poste éminent et difficile qu'il occupait encore au moment de la réunion du Congrès national.

Lors des premières élections pour la formation des conseils de régence ou conseils communaux, au mois d'octobre 1830, M. Coghén fut l'un des citoyens que les Bruxellois envoyèrent siéger à l'hôtel de ville, et son mandat, renouvelé en 1836, ne cessa qu'en 1840. Il n'est pas inutile de rappeler qu'à cette époque sa détermination de ne plus rester membre du Conseil fut provoquée par l'opposition que rencontra, dans cette assemblée, le projet de reconstruire le palais de justice au Quartier-Léopold, projet qui était patroné par des sociétés financières et, en particulier, par la Société civile pour l'agrandissement et l'embellissement de Bruxelles, dont M. Coghén était l'un des fondateurs.

Coghén aurait aussi siégé au Congrès national s'il avait cru devoir accepter l'offre qui lui en fut faite ; mais, en 1831, il entra à la Chambre des représentants comme député de l'arrondissement de Bruxelles et fut réélu en 1833, en 1837 et en 1841. Éliminé en 1845 lorsque la lutte devint plus vive entre les deux partis qui divisent le pays, il fut envoyé, en 1848, par les électeurs du même arrondissement au Sénat, dont il resta membre jusqu'à sa mort et dont il était l'un des vice-présidents lorsqu'il expira.

M. Coghén figura dans le premier ministère que forma le roi Léopold I<sup>er</sup>, le 24 juillet 1831. Il conserva le portefeuille des finances jusqu'au 20 octobre 1832, et traversa ainsi, comme l'a dit un de ses biographes, la période la plus difficile de notre régénération politique. C'est à lui qu'on doit la réorganisation de cette branche importante des services publics. Rentré dans la vie privée il se livra avec ardeur aux grandes entreprises financières, industrielles et commerciales, et son nom fut attaché à la création de la plupart des importantes associations qui se formèrent à cette époque, telles que la

Société de mutualité industrielle, la Société des manufactures de glaces, etc., dont il fut, dès leur création, l'un des administrateurs. Il était aussi devenu l'un des directeurs de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale.

En 1836, M. Coghen s'occupait, avec succès, de la conclusion d'un emprunt pour la cour de Rome, et en fut récompensé par le titre de comte, que le pape Grégoire XVI lui accorda, le 7 avril de l'année suivante. Quelque temps après, le premier roi des Belges, qui avait eu l'occasion d'apprécier son mérite et son intégrité, sanctionna en quelque sorte cette distinction en lui conférant le titre de comte pour lui et ses descendants du sexe masculin (arrêté royal du 30 décembre 1837). M. Coghen fut en outre décoré de la Croix de fer et devint, successivement, chevalier, officier (9 juin 1837) et commandeur (1<sup>er</sup> juin 1845) de l'Ordre Léopold ; il fut créé par le gouvernement français officier de l'ordre de la Légion d'Honneur.

M. Coghen était né de Joseph Coghen et d'Isabelle Stielemans ; il épousa, le 17 mai 1821, Caroline Rittweger, dont il eut plusieurs enfants. Parvenu à une position éminente, grâce à son infatigable activité, il laissa la réputation d'un administrateur actif, intègre et capable, et son nom doit figurer avec honneur dans les annales du peuple belge.

Alph. Wauters.

Goethals, *Dictionn. généalogique et héraldique*.

**COGNATUS** (*Jean*), historien. XVII<sup>e</sup> siècle. Voir COUSIN (*Jean*).

**COIGNET** (*Gilles*), peintre du seizième siècle, de l'école d'Anvers. On a écrit souvent le nom de cet artiste, même dans des actes authentiques contemporains, *Quinget* ; d'autres documents portent *Coingnet* et *Quinet* : nous adoptons la signature inscrite sur deux de ses ouvrages placés au musée d'Anvers. Gilles Coignet vit le jour dans cette ville, vers 1535 ou 1540. Son père, qui était orfèvre, portait aussi le prénom de Gilles et fut admis comme maître dans la gilde de Saint-Luc, en 1543 ; sa mère s'appelait Brigitte Anthoens. Peu favorisé de dame Nature, Coignet avait sur l'une de ses

joues une grande tâche couverte de poil brun, dont on attribuait la cause à un mouvement d'effroi, ressenti par sa mère, pendant sa grossesse, à la vue d'une souris. Cette marque malencontreuse le fit surnommer en flamand *Gillis met de vlek* : Gilles à la tâche. Van Mander, qui rapporte ce détail, nous apprend aussi, ce que nos recherches ont confirmé, que Coignet habita dès son jeune âge dans la maison du peintre Antoine van Palermen. Après être entré, en 1553, et avoir travaillé quelques temps comme apprenti affilié à la gilde de Saint-Luc, dans l'atelier du peintre Bernard Wenslyns, Coignet se mit en route pour l'Italie, en compagnie d'un artiste nommé Stello, avec lequel il exécuta, entre autres, dans une maison à Terni, entre Rome et Lorette, des peintures dites grotesques à la française et, dans l'église du même lieu, un retable en fresque. Mais ayant perdu son compagnon, tué à Rome par la fusée d'un feu d'artifice, Coignet poursuivit seul son voyage et visita successivement Naples, la Sicile et les autres parties de l'Italie.

De retour à Anvers, notre artiste fut reçu à la maîtrise de Saint-Luc en 1561 : sa réputation grandissant, plusieurs élèves allèrent travailler sous sa direction, notamment en 1570, Simon Ykens ; en 1571, Jacques Hermans ; en 1574, Gaspar Dooms, et, en 1584, Robert Huls, inscrits tous les quatre au *Liggere*. En 1584-85, pendant l'occupation de la ville d'Anvers par le parti des Malcontents, Coignet fut élu doyen de la corporation de Saint-Luc ; le 3 octobre 1585, il remit le décaut au graveur Philippe Galle, son successeur ; le jour de l'Ascension de l'année suivante, il rendit en personne les comptes de sa gestion à l'assemblée générale des confrères de la gilde. Ces trois dernières dates établissent que l'artiste ne partit pour Amsterdam qu'après la reddition d'Anvers, et non avant la rentrée dans la cité des troupes victorieuses du duc de Parme, comme l'insinue Van Mander. Un document que nous avons découvert, peut aider à établir que l'émigration de Coignet en Hollande n'a pu avoir lieu que vers la fin de 1586.

C'est une attestation faite devant les échevins, le 23 septembre de cette année, par deux doyens de la gilde de Saint-Luc, le peintre Antoine van Palermen, dont nous avons déjà parlé, alors âgé de 73 ans et le verrier Jean Van den Kerckhove, âgé de 70 ans. Ils y déclarent sous serment, à la requête de Coignet, qu'ils ont particulièrement connu et ses parents et l'artiste lui-même dès sa première enfance; qu'il est un homme d'honneur et de bonne réputation (wesende eenen man van eeren, van goeden name ende faeme); qu'après avoir rempli les fonctions de doyen de Saint-Luc, il est en ce moment Ancien (ouderman) de la même corporation; qu'il s'est toujours comporté en toute modestie et tranquillité et tel que convient d'agir un bon et sage citoyen (hebbende hem gedragen in alle modestie ende vreedtsaemheyt ende sulcx als een goet vroen borgher schuldich is ende behoort te doene); enfin, qu'ils n'ont rien appris de contraire à ce qu'ils viennent d'affirmer.

Ce certificat, délivré peu de mois après le rétablissement de l'autorité du roi d'Espagne, évite de parler d'un point sur lequel les attestations de ce genre insistaient particulièrement à cette époque de troubles et d'hérésies, l'orthodoxie catholique de Coignet. Cette omission indique clairement, que la déclaration que Coignet avait obtenue de l'amitié des doyens de Saint-Luc, ne pouvait lui être utile dans une localité catholique soumise au roi d'Espagne, tel qu'Anvers, mais qu'elle devait lui servir dans un pays où dominait le protestantisme : elle nous révèle donc chez l'artiste un projet d'expatriation que la sévère mise à exécution de la capitulation d'Anvers ne tarda pas à lui faire réaliser.

Par l'article VI de cette capitulation il était stipulé, que l'exercice de la religion catholique serait seul autorisé à Anvers, mais que les personnes qui avaient embrassé les nouvelles doctrines ne seraient pas poursuivies de ce chef. Qu'elles auraient pendant quatre années l'option de revenir à la religion catholique, mais que, dans le cas où elles n'useraient pas de cette tolérance, elles devraient avant l'ex-

piration du même terme s'être retirées hors des possessions espagnoles; libres toutefois, si elles le désiraient, de conserver la propriété et de recevoir les revenus de leurs biens situés à Anvers. Le plus grand nombre abjurèrent le protestantisme, mais beaucoup préférèrent quitter leurs foyers plutôt que de souscrire à ces conditions. Coignet fut parmi les derniers.

Résolu de quitter son lieu natal il vendit, le 25 février 1586, à un marchand nommé Henri Jennen, l'usufruit qu'il possédait avec sa femme d'une grande habitation située dans la rue d'Arenberg, et dont la nue-propriété appartenait à la gilde dite du Vieux-Serment de l'arc. Il s'était établi depuis 1580 dans cette demeure spacieuse. Quelques mois après, ayant ainsi sauvegardé ses principaux intérêts, Coignet accompagné de sa femme Madeleine Kempeneers et de Julienne, sa seule enfant, quitta pour toujours sa famille et ses amis, ignorant encore le lieu où ils se fixeraient.

Ils allèrent d'abord à Amsterdam, mais après un court séjour dans cette ville, où ils ne trouvaient pas la sécurité qu'ils cherchaient, ils se transportèrent à Hambourg. Cette cité qui avait depuis longtemps accueilli le luthéranisme, avait ouvert ses portes à beaucoup de réfugiés anversois qui y avaient définitivement établi leur domicile. Coignet resta fixé parmi eux pendant douze ou treize années. Il décéda dans la ville hospitalière, le 27 décembre 1599, et y fut enterré dans le temple luthérien, dit de Saint-Jacques. Sa veuve et sa fille y firent ériger à sa mémoire un monument sépulcral.

« Les œuvres de Coignet, dit le catalogue du musée d'Anvers, édition de 1857, étaient très-rares à Anvers, même avant les désastres du siècle dernier : les livres imprimés n'en citent aucune, les manuscrits ne signalent que les deux tableaux que possède le musée. Le motif de cette rareté était double : les tableaux d'église de cet artiste étaient devenus la proie des Iconoclastes, en 1566 et en 1581 ; la plupart de ses tableaux de chevalet avaient été vendus et expédiés à l'étranger. »

Un peintre paysagiste anversois assez ignoré de nos jours, Corneille Molenaer, surnommé *le louche*, collabora quelquefois avec Coignet pour les fonds et les perspectives de ses tableaux. Ses élèves y travaillaient également quand il avait à exécuter de trop nombreuses commandes.

Le musée d'Anvers, seul en Belgique, possède deux tableaux de Coignet bien authentiques, puisqu'ils sont signés et datés et que leur provenance est établie. L'un est le portrait en pied d'un *tambourin* de la gilde du Vicux-Serment de l'Arc. C'est un spécimen parfait du talent de l'artiste. Dessin, coloris et composition en sont irréprochables. Le second tableau de la même galerie représente saint Georges victorieux du dragon, en présence de sainte Marguerite. Cette composition, qui est haute de 1m92 sur 2m24, paraît aussi avoir de grandes qualités de dessin et de coloris, mais comme elle est placée dans le musée à une hauteur presque inaccessible à la vue, il est fort difficile de s'en convaincre.

Chev. de Burbure.

Archives communales d'Anvers. — Karel van Mander. *Catalogue du Musée d'Anvers*, 1837. — *Les Liggeren de Saint-Luc, etc.*, par Rombouts et Van Leersin.

**COIGNET** (*Michel*), mathématicien, né à Anvers en 1549, mort le 24 décembre 1623 dans la même ville. Il se distingua, pendant sa longue carrière, par des connaissances appliquées en général aux sciences et plus particulièrement à l'art de la navigation.

Son premier ouvrage qui était un traité sur les échanges, *de Cambiis*, fut publié en 1573, sous format in-8o. Ce fut une espèce de prélude à ses autres travaux scientifiques.

Pendant l'année 1581, il fit paraître, en langue française, un écrit de format in-4o, ayant pour titre : *Instruction des points les plus excellents et nécessaires touchant l'art de naviguer*. « Cet ouvrage, » est-il dit à la page 657 du *Supplément* » au 2<sup>e</sup> volume de Montucla, est bon pour » le temps; l'auteur annonçait d'ailleurs » comme de son invention, un moyen facile et sûr pour naviguer est et ouest, » c'est-à-dire pour déterminer la longitude. C'était par le mouvement de la

» lune; mais en cela il était, comme tant » d'autres, loin de son compte. » Ce jugement n'est pas assez clairement énoncé pour qu'on puisse l'accepter sans réserve.

Les connaissances de Michel Coignet étaient très-variées; malgré son mérite, il ne parvint pas cependant à se mettre dans un état de fortune indépendant. Il fit paraître une réduction de l'ouvrage d'Ortelius, sous le titre d'*Epitome*, dans le format in-4o oblong, et sut s'attirer l'estime de ce géographe célèbre.

Adrien Romain ne lui donne pas moins de témoignages d'estime dans ses écrits : dans la notice sur les géomètres contemporains, qu'il met en tête de ses *Ideæ mathematicæ*, il loue particulièrement Coignet tant pour ses ouvrages scientifiques, que pour ses constructions délicates des mouvements d'horlogerie. *Laudat vero Coignetum, ut in universa mathesi exercitissimum, Ideæ suæ mathematicæ, itemque Organa mathematica atque horologia ab eodem constructa, et justo volumine conscripta. Ad hoc Arithmetica, geometrica, stereometrica, geoditica et astronomica variis linguis conscripta et singulari doctrina referta; e quibus pleraque nunquam edita macenatem expectarunt, qui in lucem produceret.*

Ajoutons que Michel Coignet n'était pas seulement versé dans les sciences; il s'occupait aussi de la littérature et faisait avec facilité des vers latins. On peut en lire en tête d'un ouvrage d'astronomie que Frédéric Saminiali fit imprimer dans le cours de l'année 1599.

Michel Coignet atteignit un assez grand âge; il mourut le 24 décembre 1623; par conséquent à 74 ans. Vers la fin de sa vie les archiducs Albert et Isabelle avaient voulu lui témoigner leur estime, en lui conférant le titre de leur mathématicien. C'était une position honorifique, sinon lucrative; mais du moins après sa mort, l'infante Isabelle se montra sympathiquement favorable à sa veuve. Ad. Quelelet

**COITIN** (*Charles - Alexandre*), né à Thuin (Hainaut), le 22 février 1784, mort le 29 juin 1847, entra au service de la France à l'âge de dix-neuf ans, dans le 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère. Il débuta

par la campagne de Prusse, assista au siège de Stralsund en 1807 et à tous les combats de la guerre de 1809, notamment aux batailles d'Ebersberg, d'Essling de Raab et de Wagram où il fut blessé d'un coup de bisciaïen. Il passa ensuite à l'armée d'Espagne, assista au siège de Lérida, à l'affaire de Mequinença, aux batailles de Busaco, de Vittoria et de Toulouse. Il se distingua particulièrement dans ce dernier combat et fut nommé capitaine sur le champ de bataille. Coitin se trouvait encore dans les rangs français à la bataille de Waterloo et ne revint dans sa patrie qu'après la seconde abdication de Napoléon. Ce ne fut qu'en 1817 qu'il parvint à entrer dans l'armée des Pays-Bas avec le grade de capitaine. Immédiatement après les événements de 1830, le gouvernement lui confia le commandement du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de ligne avec le grade de lieutenant colonel. Son patriotisme et sa fidélité eurent l'occasion de se manifester avec éclat, à Anvers, lors de la conspiration de Van der Smissen en faveur du rétablissement de la maison d'Orange sur le trône. Il fut récompensé de sa noble conduite en cette circonstance par le grade de colonel. Les blessures qu'il avait reçues pendant ses nombreuses campagnes l'obligèrent, en 1836, à demander sa retraite; le roi lui accorda, en même temps, le grade honoraire de général. Le général Coitin était décoré de la Légion d'Honneur et chevalier de l'Ordre de Léopold.

Général Guillaume.

Archives de la Guerre.

**COLENIERS** (*Rosiane*), poète, née à Termonde, mourut dans la même ville, vers l'an 1560. Elle se sentit dès l'enfance un vif attrait pour la poésie, et, quoique entièrement illettrée, elle sut la cultiver avec tant de succès que Mare van Vaernewyck la proclama une digne émule de la célèbre Anna Byns, avec qui elle était liée d'amitié. Elle composa plusieurs jeux, refrains et chansons, dont ses contemporains vantent le mérite, et qui furent longtemps conservés par la chambre de rhétorique, fondée à Termonde sous le nom de Rosiers. Malheureusement les papiers de cette société littéraire sont égarés ou perdus et Witsen-Geysbeek a

fait sans fruit, beaucoup de recherches pour se procurer un fragment des poésies de Rosiane. M. Van Duyse a eu plus de bonheur : il a publié une réponse d'elle à une épître de Lue de Heere qui justifie tous les éloges qu'on a donnés à la Corinne flamande; pour le fond, comme pour la forme, son écrit est supérieur de beaucoup à celui de son correspondant.

J. J. De Smet.

D. Lindanus, de *Teneröunda*, lib III c VIII. — Lue de Heere. *Levens der nederlandsche schieders*, bl. 236. — P. Van Duyse, *Belgisch Museum*, II<sup>e</sup> deel, bl. 96 en volgende.

**COLETTE** (*Sainte*), réformatrice des trois ordres de Saint-François, née à Corbie (France), le 13 janvier 1381 (N.-S.), morte le 6 mars 1447 (N.-S.) Le véritable nom de sainte Colette, était Nicole ou Nicolette Boilet ou plutôt Boellet. Son père Robert Boellet était charpentier de l'abbaye de Corbie, et demeurait rue de la Chaussée; sa mère se nommait Marguerite Moyon. Tous deux étaient déjà parvenus à un âge assez avancé, Marguerite avait soixante ans, et était restée veuve sans enfants d'un premier mariage, quand il leur naquit une fille, à laquelle ils donnèrent le nom de Colette ou petite Nicole, en l'honneur de saint Nicolas pour lequel ils professaient un culte tout particulier.

Colette fit preuve d'une piété fort précoce sous la direction de ses parents : son affection pour les pauvres était extrême. Elle montra de bonne heure un grand penchant pour les austérités. A l'âge de huit ans, ainsi qu'elle le dit plus tard, elle acquit une connaissance surnaturelle de la règle de Saint-François. C'est sa grande disposition à la pauvreté, qui lui fit, plus tard, trouver l'ordre des clarisses trop peu sévère, et concevoir l'idée de le réformer.

Tous ceux qui s'approchaient de Colette subissaient son ascendant; plusieurs personnes qui s'étaient éloignées de la voie de la vertu et de la justice, revinrent au bien après s'être entretenues avec elle. Mais comme les meilleures choses sont souvent trouvées mauvaises par certains esprits, Colette vit ses intentions suspectées; c'était à l'époque de l'hérésie de Jean Huss; quelques prêtres mal rensei-

gnés, l'accusèrent de prêcher l'erreur. L'affaire prit assez d'importance pour être déferée au tribunal de l'évêque d'Amiens, qui fut bientôt convaincu de la pureté des intentions de la jeune Corbeienne.

Pendant cet intervalle, Colette avait perdu sa mère; son père mourut en 1398, et avant d'expirer, confia sa fille à la tutelle du seigneur abbé de Corbie. La première faveur que la jeune fille demanda à son tuteur fut de pouvoir se dévouer au profit des pauvres du peu de bien que ses parents lui avaient laissé; cette autorisation lui fut d'abord refusée, mais accordée dans la suite. C'est à cette époque qu'elle fit vœu de chasteté.

Toutes ses tendances l'appelaient dans une communauté religieuse, mais aucun ordre n'était assez sévère à son gré; en attendant qu'elle trouvât une existence plus conforme à ses désirs, elle entra chez les béguines qui avaient des établissements en Flandre, en Lorraine et en Picardie. Ne trouvant pas cette existence en rapport avec ses aspirations vers les austérités, Colette se retira, après une année d'essai, chez les bénédictines de l'hôpital de Corbie. Quelque temps après, ayant appris qu'à Pont-Saint-Maxence, il y avait un monastère de clarisses, et se sentant invinciblement attirée vers la règle de Saint-François, elle s'y rendit, et demanda à entrer dans le couvent en qualité de servante. Ces clarisses, comme toutes celles qui existaient encore avaient beaucoup dévié de leur règle primitive, et adopté la réforme autorisée par Urbain IV, dont les adoucissements portaient surtout sur le droit de propriété; d'après le nom de ce pape elles avaient pris celui d'urbanistes.

Pendant le séjour de Colette dans cette maison, un abbé franciscain lui conseilla de vivre en recluse, tout en suivant la règle de Saint-François. Mais pour cela il fallait l'autorisation de l'abbé de Corbie dont elle était, en même temps, la pupille et la vassale; elle l'obtint: on lui accorda, après bien des pourparlers, un petit réduit près de l'église de Notre-Dame de Corbie, aujourd'hui Sainte-Colette; elle entra dans sa réclusion en 1401. Pendant qu'elle me-

nait cette existence, elle eut plusieurs visions, par les quelles Dieu lui fit connaître, qu'elle était appelée à réformer les ordres de Saint-François et à les ramener à leur état primitif d'austérité et de détachement des biens temporels.

L'abbé de Corbie cependant, s'opposa à ce qu'elle quittât sa réclusion; mais une dispense du légat du pape vint l'y autoriser, à la condition qu'elle entrât dans un couvent de bénédictines ou de clarisses. Elle sortit de sa réclusion au mois de juillet 1406, et se rendit à Nice auprès du cardinal Pierre de Lune que la France, pendant cette époque du schisme, reconnaissait comme pape sous le nom de Benoit XII. Celui-ci, cédant aux prières de la jeune fille, la reçut dans l'ordre de Saint-François et la nomma abbesse, en lui donnant le pouvoir d'établir la réforme qu'elle projetait dans l'ordre et d'admettre à la profession tous les religieux et religieuses.

Après son entrevue avec le pape, elle reprit le chemin de son pays, mais en route, elle tomba gravement malade, et ne dut sa guérison qu'à une intervention miraculeuse. Elle commença ensuite sa mission par la ville de Noyon, où elle tenta d'établir une communauté, mais force lui fut de renoncer à ce projet en présence de la froideur et même de l'animosité qu'elle rencontra. Après cet échec, qui ne la découragea pas, elle prit le chemin de Corbie, sa ville natale; mais les sentiments d'hostilité qui se manifestèrent contre elle, et dont les religieux de l'abbaye pouvaient revendiquer une grande part, l'empêchèrent également d'y fonder une maison.

Peu après, un seigneur de Savoie, nommé Alard de la Balme, frère d'un religieux franciscain, grand partisan de la réforme de sainte Colette, mit son château à sa disposition. Elle accepta cette offre, et y commença sa vie monastique avec quelques compagnes. Mais au bout de peu de temps, le nombre de ses prosélytes s'accrut au point que les appartements dont elle pouvait disposer au château se trouvèrent insuffisants. La comtesse de Genève, lui céda alors une maison dans la petite ville de la Balme.

En 1408, le pape lui donna le couvent des urbanistes de Besançon où il ne restait plus que deux religieuses; elle en prit possession après avoir assuré l'existence des deux sœurs, et résigna tout le reste des rentes du couvent, ne voulant rien conserver de ce qui put attacher aux biens temporels.

Colette menait une vie de plus en plus austère; elle ne dormait généralement qu'une heure par nuit, sur un sac de paille avec un morceau de bois pour oreiller; elle portait une ceinture de fer, qu'on lui ordonna plus tard d'ôter; mais cet instrument de pénitence s'était tellement incrusté dans les chairs, qu'elle ne peut l'arracher qu'au prix de grandes douleurs; sa nourriture ne se composait que de pain et d'eau, et encore la quantité de pain qu'elle consommait en un jour, n'était-elle pas plus grosse qu'un œuf; elle allait toujours nus pieds, s'habillait été comme hiver, du même habit d'étoffe grossière, composé des détroques des autres sœurs ou de morceaux d'étoffe rapportés et cousus ensemble; elle ne s'approchait jamais du feu. Pendant son séjour à Besançon, elle fut souvent ravie en extase, et un jour, une croix d'or dans laquelle était enchassé un morceau de la croix du sauveur, lui fut apportée miraculeusement. Cette relique est conservée, au monastère de Poligny, d'après l'abbé Douillet dont nous résumons l'ouvrage.

La réforme faisant des progrès, Colette obtint l'autorisation de fonder de nouvelles communautés. Le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, lui céda en 1412 deux maisons à Auxonne. Peu après les religieux franciscains de Dôle adoptèrent la réforme, après s'y être longtemps refusés.

En 1415, Colette fonda une communauté à Poligny dans les bâtiments de l'ancien arsenal, que le duc de Bourgogne lui céda.

La même année de cette fondation, le concile de Constance, sanctionna la réforme pour les trois ordres de la règle de Saint-François. En 1419 la duchesse de Nevers obtint du pape une bulle autorisant l'érection d'un couvent de colettines

à Décize, et la duchesse de Bourbon obtint la même chose, d'abord pour Moulins, puis pour Aigueperse.

Colette établit ensuite des maisons au Puy, à Vevey et à Genève, d'où les sœurs, chassées au siècle suivant par l'hérésie, se réfugièrent à Annecy.

En 1427, elle bâtit une maison à Orbe, et en 1431, une autre à Lésignan dans le Languedoc. A cette époque elle fut accusée de nouveau de partager les erreurs des hussites, et de se couvrir du manteau de la piété et de l'austérité pour accaparer de grandes sommes qu'elle déposait, disait-on, chez les banquiers de Paris, de Gand et de Bruges; mais ces accusations tombèrent encore plus facilement que la première fois. En 1440, elle établit un couvent à Heidelberg, en Allemagne, puis un à Pont à Mousson, et un peu plus tard un à Hedin. En 1442, elle alla à Gand, où déjà depuis quelques années auparavant on avait entrepris la construction d'un couvent de clarisses qui fut achevé au milieu de nombreuses difficultés. Ce couvent fut appelé Bethléem à cause de sa pauvreté; la première abbesse fut Odette, fille du duc de Bourgogne; il possède dans ses archives plusieurs lettres autographes de la sainte réformatrice. La même année de la fondation du monastère de Gand, Colette obtint une bulle d'érection en faveur d'une communauté à établir à Amiens.

En 1446, la duchesse de Bourgogne voulut fonder un couvent de colettines à Corbie malgré les bénédictins; Colette eut été heureuse de doter sa ville natale d'un monastère de son ordre, mais l'abbé de Corbie, qui était en même temps seigneur de la ville, et fort puissant, finit par obtenir gain de cause dans son opposition.

Au commencement de 1447, la sainte se rendit de nouveau à Gand, et y tomba malade. Elle y mourut le 6 mars en odeur de sainteté à l'âge de soixante-six ans. Après sa mort, sa réforme continua à s'étendre, elle gagna l'Espagne et toute la Belgique; un assez grand nombre de monastères d'hommes se soumièrent à sa règle. Olivier de la Marche lui attribue



la fondation ou la réforme de trente-huit maisons, mais il faut, pour être fidèle à la vérité, réduire ce nombre à dix-sept ou dix-huit. Toutes ses religieuses furent connues sous le nom de colettines ou pauvres claires : cette dernière dénomination prévalut, et servit spécialement à les distinguer des urbanistes, qu'on appelait communément riches claires.

La cause de la canonisation de la sainte fut commencée au XVII<sup>e</sup> siècle, abandonnée, et puis reprise diverses fois : lorsqu'on leva son corps de terre en 1747, il s'opéra plusieurs miracles, dont l'ordinaire du lieu constata la vérité et envoya le procès-verbal à Rome. Colette ne fut canonisée que le 24 mai 1807, jour de la Trinité.

Quant Joseph II supprima dans ses États un grand nombre d'ordres religieux, les clarisses de Gand se réfugièrent à Poligny, emportant le corps et les autres reliques de la sainte ; elles ne rentrèrent qu'en 1814.

Sainte Colette est spécialement invoquée par les femmes enceintes, à cause de sa naissance quasi miraculeuse. On célèbre sa fête le 6 mars, jour anniversaire de sa mort.

Émile Varenbergh.

Douillet, *Sainte Colette, sa vie, ses œuvres, son culte, son influence.* — Butler, *Vies des Saints*, édition de Ram.

**COLIN** (*Adrien*), quelquefois surnommé Andrien, seigneur de la Verre. Il fut conseiller domestique et maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne, puis président du Conseil de Flandre, lorsqu'après la paix de Gavre, ce Conseil fut transporté d'Ypres à Gand en 1463. Colin fut député à Paris, par le duc Philippe le Bon avec Jean l'Orfèvre, depuis chancelier de Brabant et quelques autres pour régler les affaires du ressort de la juridiction, ainsi qu'aux assemblées qui se tinrent à ce sujet, après que le comte de Charolais, lieutenant-général du duc son père, eut manifesté sa volonté de voir la fin de cette affaire.

Colin mourut à Malines en 1480.

Émile Varenbergh.

Foppens, *Manuscrit inédit publié par le Héraut d'armes*, t. 1, p. 215. — Brütz, *L'ancien Droit Belge*, coll. Mémoires couronnés, 1847.

**COLIN** ou **COLYNS** (*Alexandre*), statuaire, né à Malines en 1527 ou en 1529 : ces dates différentes sont indiquées par les inscriptions de deux portraits. Colin quitta sa patrie en 1558, appelé à Inspruck par Ferdinand I<sup>er</sup> qui lui confia l'exécution des bas-reliefs du monument consacré à la mémoire de son aïeul Maximilien I<sup>er</sup>. Il commença son vaste travail la même année et mit la dernière main au vingt-quatrième bas-relief, huit ans après, en 1566. Ces sculptures, de la plus grande finesse d'exécution et d'une rare purté de dessin, forment d'admirables compositions. Sur le sarcophage s'élève la statue de l'empereur, coulée en bronze, en 1582, par Ludovic del Duca ; le même maître est l'auteur des figures allégoriques placées aux angles. Le monument élevé au centre de l'église porte l'inscription suivante : *Alexandri Colinus Mechliniensis sculpsit a<sup>o</sup> MDLXVI*. Après l'achèvement de cette œuvre, Colin fut retenu à la cour où l'empereur Ferdinand et son fils l'honorèrent, chacun, du titre de leur premier sculpteur. En 1577, il décora un monument octogone, que le souverain faisait ériger sur une des places publiques de Vienne ; vers la même époque aussi, il commença à travailler au tombeau d'un comte d'Altan.

L'archiduc Ferdinand chargea Alexandre Colin du monument funéraire qu'il se réservait à lui-même, et de celui qui devait recouvrir les cendres de son épouse Philippine Welser, décédée en 1580. Dans ces deux tombeaux qui ornent également l'église de Sainte-Croix, à Inspruck, l'artiste manifesta de nouveau sa supériorité tant comme sculpteur que comme dessinateur ; l'expression des statues représentant les princes defunts est surtout d'une vérité frappante.

La tombe de Jean Nas, évêque et ministre de Ferdinand, érigée dans l'église des jésuites, à Inspruck, est également comptée au nombre des meilleurs ouvrages du maître. On cite encore parmi ses productions, le cenotaphe en marbre, de Mme de Loxan ; les bas-reliefs du tombeau de la famille d'Hohenhauser ; et enfin le tombeau d'Alexandre Colin lui-

même, fait, sans doute, d'après ses plans et dont la figure de Lazare ressuscité est sortie de son ciseau; la pierre tumulaire armoriée porte :

DIE LIGT BEGRABEN DER ERNVEST  
 UND KUNSTREICH ALEXANDER COLIN VON MECHTEN  
 IN BRABANT SO IN LEBEN IHRER R. K. M. FERDINAND,  
 UND DER F. S. D. S. ERZHERZOG FERDINANDEN  
 ZU OESTERREICH HOCHLOBSEELIGTER  
 GEDECHTENSEN DIENER UND BILDH. UWER GEWEST  
 SO ANNO 16 2 DEN 17 TAG AUGU-11  
 IN GOTT ENT CHLAFFEN DER ALLMECHTIG WELLE  
 IME UND SEINE 3 ARGESFORNE KINDER GNEDIG  
 UND AM GROSSEN TAG DES HFFRNN MIT ALLEN AUSER  
 WELTEN AIN FROELICHE UERSTEND VERLEICHEN.  
 AMEN.

Une autre inscription voisine rappelle la mémoire de Marie De Vleschouwere, épouse de l'artiste, décédée en 1594 (1).

D'après M. de Ring, l'épithaphe de Colin serait différente de celle que nous rapportons : on y lit, dit-il, les noms d'Adam et d'Élisabeth.

Dans le château de Wolkenstein, à Trotsbourg, on voit quelques autres ouvrages moins importants de Colin, mais également d'un grand mérite; la collection d'Ambras, à Vienne, renferme aussi une de ses sculptures, enfin on lui attribue des bas-reliefs remarquables, qui se trouvent dans le crypte de l'église de Stanz.

En Belgique, on ne connaît d'autre œuvre de Colin que la tête et les mains du géant de Malines, que l'on désigne sous le nom de « grand-père » et qui furent exécutées en 1599. Avant d'entreprendre un travail, Alexandre Colin avait l'habitude de le faire d'abord en cire, puis en bois, de là il le reproduisait en peinture : enfin, satisfait et maître de son sujet, il entamait la sculpture définitive. Emm. Neefs.

Archives de Malines (Indicateur, 1599) Comptes communaux. — *Messenger des sciences historiques*, 1844. — Michaud, *Biographie universelle* supplément. — Egide Smeyers, *Korte levensbeschryvinge van groote mannen g'borstig van Mechelen*, manuscrit. — De Pollnitz, *Lettres et Mémoires*, t. II, p. 62. — Piron, *Levens beschryf*, etc.

**COLIN DE COTER** ou **COLLIN DE COTTER**, peintre né à Bruxelles, xvii<sup>e</sup> siècle. On ne possède guère de renseignements biographiques sur cet artiste belge;

(1) Extrait d'une lettre, datée d'Innsbruck 26 septembre 1843, et adressée à la régence de Malines, par J. Tuerlineckx, statuaire.

on ne le connaît que par deux tableaux signés de sa main. Le premier se trouve dans l'église du village de Vieure, arrondissement de Moulins (France) et représente l'évangéliste saint Luc peignant la Vierge, sur le manteau de laquelle on lit cette inscription : *Colin de Coter — Pinxit me in Brabancia Bruselle*. On suppose que ce panneau faisait partie d'un triptique, dont les volets sont perdus. La tête du saint, ainsi qu'une bonne partie de celle de la Vierge et ses vêtements sont bien conservés; le reste a été repeint et restauré. Le second tableau du même maître existe dans la chapelle des frères de la doctrine chrétienne à Saint-Omer. Le panneau qui forme le centre du triptique représente le Christ mort sur les genoux du père éternel : aux pieds du Christ deux anges en adoration. Sur un des volets est représentée Madame d'Averout en adoration devant le Christ. L'exécution en est admirable; l'or, la soie sont rendus avec une grande perfection. Sur le bas du manteau se trouve peinte l'inscription suivante : *Collin de Coter pinxit me in Brabancia Bruselle*.

M. A. Dinaux (*Archives du nord de la France*, 3<sup>e</sup> série, t. 5, p. 539), auquel nous empruntons ces données, a vu ce dernier tableau; il en donne une description détaillée et dit que le style de Colin de Coter rappelle celui de Lucas de Leyde, avec, peut-être, plus de brillant et d'éclat. Il nous paraît, ajoute-t-il, un artiste très-habile, entendant parfaitement l'harmonie des couleurs; il fait honneur à l'école flamande dont il sort, ayant peut-être été élève de Roger Vanderweyde.

Aug. Vander Meersch.

**COLINS** (*Jean-Guillaume*, baron **DE**), plus connu sous le nom de chevalier de Ham, colonel, chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, appartenait à une famille de la vieille noblesse. Il naquit à Bruxelles le 23 décembre 1729 et mourut à Munster le 14 janvier 1799. Entré au service d'Autriche fort jeune, il était déjà capitaine au régiment wallon d'Arenberg à l'âge de 22 ans. Après la suppression de ce corps qui n'avait été organisé que pour la guerre de la succession d'Autriche, le chevalier de Ham passa dans le régiment

wallon d'Arberg avec lequel il fit la guerre de Sept-ans. Ces campagnes illustrées par le génie militaire du grand Frédéric fournirent au jeune capitaine de nombreuses occasions de se distinguer et il sut en profiter. A Gorlitz, il escalada avec sa compagnie de grenadiers, les retranchements ennemis (8 août 1757) et quelques mois plus tard (22 novembre) il attaqua les redoutes de Moelsberg, près de Breslau, avec tant d'intelligence et de bravoure qu'il eut l'honneur d'être nommé major sur le champ de bataille. Le 15 août 1761 au combat de Liegnitz, il eut un cheval tué sous lui et fut gravement blessé, ce qui ne l'empêcha pas de rester à la tête de son bataillon et de rendre d'importants services pendant la retraite. L'année suivante, la part glorieuse qu'il prit au succès que les armes autrichiennes remportèrent près d'Adelsbach (6 juillet 1762) lui valut la croix de chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse (promotion du 21 novembre 1763). Dans cette journée mémorable, le chevalier de Ham défendit pendant sept heures, contre des forces très-supérieures en nombre, une position importante pour les opérations de l'armée et après une lutte héroïque, il obligea l'ennemi à se retirer.

Le major de Ham fut promu lieutenant-colonel au régiment wallon de Murray en 1767; quelques années après, il exerça le commandement de ce corps. Il était aussi chambellan de l'empereur, capitaine en second de la compagnie des hallebardiers de la cour de Bruxelles et grand-bailli du Brabant wallon; enfin des lettres patentes du 5 juin 1777, lui avaient conféré le titre de baron.

Général Guillaume.

Hirtensfelt, *Der Militar Maria Theresien Orden, und seine mitglieder.* — Guillaume, *Histoire des régiments nationaux.*

**COLINS (Pierre DE)**, homme de guerre historien, poète, né à Enghien en 1560, mort le 3 décembre 1646, chevalier, seigneur d'Heetvelde, fils de Jean, seigneur de Ter-Meeren et d'Heetvelde, issu d'une ancienne et noble maison. Dans le but de le familiariser avec l'usage de la langue française, son père le conduisit, très-jeune, à Lafère, en Picardie, où il finit

en 1575, son cours d'humanités; il fit ensuite sa philosophie au collège du Faucon, à Louvain; les circonstances politiques dans lesquelles se trouvaient alors les provinces belges ne promettaient ni le calme ni le repos nécessaires à l'étude; il se rendit à Bourges, où la réputation de Cujas attirait, de toutes les parties de l'Europe, un nombre considérable d'étudiants. Il eut le bonheur de recevoir les leçons de l'illustre professeur qui l'initia à la jurisprudence. Doué d'un esprit précoce, joint à un persévérant amour du travail, Colins avait acquis, à vingt ans, une instruction prodigieuse, qu'il ne cessa dans la suite d'accroître encore par la lecture et la méditation.

De retour dans sa patrie, à l'exemple de ses ancêtres, il embrassa la carrière des armes, servit avec distinction dans les guerres de Flandre, sous Alexandre Farnèse, duc de Parme, fit les campagnes de 1581, 1582, 1583 et se signala surtout aux sièges de Tournai, d'Audenarde, de Menin et de Ninove. Il ne se laissa pas longtemps éblouir par la vaine gloire militaire; les ruines et les dévastations, compagnes ordinaires de la guerre, l'en dégoûtèrent: il quitta le service pour ne s'occuper que de la culture des lettres, qui satisfaisait mieux ses goûts et son caractère. Il assista cependant encore, en 1585, au siège d'Anvers. Depuis lors, il accepta la charge de bailli d'Enghien, place qu'il occupa pendant une longue suite d'années.

En 1584, il épousa une riche héritière, Anne Trickart. Deux ans après, ayant à conférer des affaires de son administration avec les membres du conseil de Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV), il se rendit à Paris; à cette occasion, il assista aux obsèques que la cour de France fit célébrer avec grande pompe, pour l'infortunée Marie Stuart, reine d'Écosse, veuve de François II. A la demande du duc d'Arshot, il accompagna, en juin 1598, l'ambassade espagnole, qui fit un assez long séjour dans la capitale de France, et il se trouva aux cérémonies qui s'y firent alors qu'Henri IV signa la paix de Vervins.

Le 1er août suivant, il eut l'honneur

de présenter à ce monarque les oiseaux de ses aires de ses bois d'Enghien, et trois tableaux, dont l'un représentait Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, seigneur d'Enghien et connétable de France, qui fut décapité, à Paris, sous Louis XI, le 19 décembre 1475.

Henri IV ayant vendu, en 1606, sa terre d'Enghien à la maison d'Arenberg, cette circonstance mit fin aux voyages que Colins faisait en France où sa charge de bailli de la seigneurie d'Enghien l'avait appelé souvent. Il se montrait rarement à la cour de Bruxelles, consacrant presque tout son temps à l'étude et à réunir les nombreuses notes qu'il avait rassemblées. Comme il était sans ambition on ne saurait s'étonner qu'en récompense de ses longs et nombreux services, il n'ait reçu que le titre de chevalier, que lui octroya par lettres patentes, signées à Madrid, le 31 juillet 1630, le roi Philippe IV. Colins était un homme de cabinet; il vivait cependant dans des rapports assez intimes avec le duc d'Archoot, seigneur d'Enghien, et aimait beaucoup à recevoir chez lui la bonne compagnie, ce qui lui permit de bien connaître les hommes et les choses.

Il mourut âgé de quatre-vingt six ans après s'être marié deux fois. Sa seconde épouse, Jeanne d'Offignies, ne lui donna pas d'enfants; il eut sept fils et une fille de sa première union. Les anciens biographes font naître, erronément, Pierre de Colins en 1554 ou 1555, et lui donnent l'âge de quatre-vingt-dix ans, lors de son décès. M. le baron de Stassart, dans une excellente notice publiée sur Colins (*Bulletins de l'Académie*, t. 13. 1<sup>re</sup> partie p. 367) fixe d'une manière certaine la date de sa naissance à l'année 1560, en reliant l'épitaphe (qu'il donne *in-extenso*), placée sur le monument que Pierre de Colins fit ériger, dans l'église du béguinage d'Enghien, à la mémoire de son père et de son aïeul. En effet on y lit qu'il fit élever ce monument en 1642, alors qu'il était âgé de quatre-vingt-deux ans.

On lui doit : *Histoire des choses les plus mémorables, advenues en l'Europe, depuis l'an onze cens XXX, jusques à nostre siècle, digerées et narrées selon le tems et*

*ordre qu'ont dominé les seigneurs d'Enghien*, Mous 1634, in-4<sup>o</sup>. Il y a une seconde édition, revue, corrigée et augmentée, imprimée à Tournai, en 1643, in-4<sup>o</sup>, avec le portrait de l'auteur, gravé par C. Galle, junior, avec cette légende à l'entour : *Petrus Colins, æt. anno LXXX*. Autrefois ce livre était particulièrement estimé, à cause des généalogies des maisons d'Enghien, de Luxembourg et de Bourbon, que l'auteur y a insérées, mais qu'on trouve aujourd'hui plus complètes dans d'autres publications. Quelques détails concernant les temps recules laissent à désirer, quant à l'exactitude. Son histoire est recherchée pour les faits qui se passèrent de son temps dans les Pays-Bas et dont il fut acteur ou témoin. Il fournit des anecdotes intéressantes et écrites avec un certain charme, sur les principaux personnages de son siècle, tels que Dom Juan, Alexandre Farnèse, Marguerite de Parme, l'archiduc Albert, l'archiduc Ernest, le comte de Fuentes, le duc d'Alençon, Henri III et autres.

Faquet trouve le langage de Colins assez mauvais, mais, ajoute-t-il, n'ennuie pas, parcequ'il est fort serré. Le baron de Stassart, juge competent n'est pas de cet avis. « Il ne faut pas, dit-il, chercher, dans ce livre, la pureté, l'élégance de style du siècle de Louis XIV et de Louis XV : les mémoires de Colins ne sont que des mémoires, plutôt qu'une histoire et peuvent, sans trop de désavantage, soutenir le parallèle avec les meilleurs mémoires du seizième siècle; ils ne seraient pas indignes de figurer dans la belle collection de chroniques de M. Buchon. L'ouvrage est empreint d'un vernis d'érudition, qui ne le dépare point, parce que jamais les faits n'y sont étouffés sous un amas de phrases parasites »

Pierre de Colins s'est aussi fait connaître comme versificateur; son recueil de poésie comprend environ 4,600 vers, et on ne supposera pas que ce sont des *nugæ juveniles*, quand on saura que l'auteur avait quatre-vingts ans lorsqu'il fit paraître son livre, très-peu connu, sous le titre suivant : *Theatrum aulicum quatuor libris*

*comprehensum, in quo plures tragaedi quam comædi (sic) probant sorte sua verissimum illud divini Tiresia, inter privatos latitans longè optima vita.* Montibus, 1640, 1 v. in 4<sup>o</sup>.

La versification n'est pas sans mérite et ne paraît pas le céder à la plupart des poètes latins du même temps. On laissera de rechef juger ce poème par le baron de Stassart, qui dit que la composition d'un pareil livre exigeait une grande noblesse de sentiments, une heureuse facilité de bien observer les hommes et les choses, beaucoup de philosophie, une mémoire riche de tous les trésors de l'érudition, sans pédantisme. — Colins avait en portefeuille d'autres pièces de vers qui sont restées manuscrites.

Aug. Vander Meersch.

Valère André, *Fasti academici*, p. 207. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, p. 964. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire*, t. X, p. 557. — *Biographie universelle*, imprimée à Bruxelles, chez Ode. — Christyn, *Tombeaux des hommes illustres*, éd. de 1674, p. 91. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — *Dictionnaire universel et classique d'histoire*, publié par Parent. — *Bulletin de l'Académie*, t. XIII, l. p. 567. — De Wind, *Publiotheek der Nederlandsche geschiedschryvers*.

**COLIUS** (*Jaqc.*), écrivain ecclésiastique né à Anvers, en 1563. Voir COOLS (*Jaqc.*).

**COLLAERT** (*Adrien*), dessinateur, graveur au burin et marchand d'estampes à Anvers; né en cette ville à date ignorée. Il y est décédé le 29 juin 1618, ainsi que le porte son épitaphe de la chapelle de Saint-Luc, dans la cathédrale d'Anvers, et fut enterré auprès de sa femme Justine Galle, sœur du graveur-éditeur Philippe Galle, morte le 26 décembre 1616. Les dates de naissance et de décès données par les biographes et les manuels de l'art de la gravure sont toutes présumées. Il est des auteurs qui le font naître en 1520, mourir en 1567, tandis que l'on cite de ses œuvres jusqu'en 1608. Florent Le Comte s'aventure plus encore : « ADRIEN COLLAERT, dit-il, vivait en 1524 et 1555, comme il se voit par plusieurs pièces de ces années. » Or, l'on chercherait en vain des gravures de l'un des Collaert à Anvers en 1524; la planche de 1555, à laquelle il fait allusion : *Le Frappement du*

*Rocher*, d'après Lambert Lombard, est attribuée communément à JEAN COLLAERT le vieux. Pour se retrouver dans ce dédale chronologique, Mariette, le savant connaisseur français, émet l'opinion qu'il y eut deux Adrien Collaert, graveurs, et cette idée, qui n'est ni adoptée, ni rejetée, n'offririen d'in vraisemblable, bien qu'elle s'appuie seulement sur des conjectures et de vagues indices, malgré les investigations auxquelles on s'est livré. Une probabilité à invoquer, c'est l'admission d'Adrien Collaert, graveur (*figuersnyder*), dans la gilde anversoise de Saint-Luc, en 1580, comme *filz de maître*. Mais la matricule des admissions ne relate ni l'affiliation antérieure, ni la profession du père.

Adrien Collaert apprit dans sa patrie les principes de son art, puis fit le voyage de Rome et s'y inspira des chefs-d'œuvres des éclèbres écoles de l'Italie. Il s'efforça de se perfectionner dans la pratique du burin, qu'il parvint à manier avec une remarquable facilité. C'est là que l'artiste flamand se forma cette large et vigoureuse manière, cachet distinctif de son talent. De retour dans les Pays-Bas, il s'établit dans sa ville natale et, de 1580 à 1617, il y figura parmi les francs-maîtres graveurs membres de la corporation artistique. En 1596 il y remplit les fonctions de sous-doyen et en 1597 fut promu au décanat. Il eut plusieurs apprentis ou élèves, et entre autres : en 1594 Elie Van den Bos, Jacques De Bie et Chrét. Cnyff; en 1602 Adrien Boon, en 1605 Jean Lemmens; — Jaqc. De Bie fut son élève le plus distingué; cet habile artiste s'acquit une renommée européenne. Adrien Collaert publia à Anvers la plupart des productions qu'on lui reconnaît, estampes et recueils composant son œuvre de près de six cents planches, de diverses dimensions. Ses estampes, traitées avec correction et netteté, ont une certaine sécheresse; les masses de lumière ne sont pas assez ménagées et les ombres, presque partout également fortes, détruisent en partie l'effet et l'harmonie de l'ensemble. Mais les têtes de ses figures sont belles, expressives et bien caractérisées. Les planches

de ses recueils de petit format sont exécutées avec beaucoup plus de finesse que celles de ses grandes compositions. — Adrien Collaert a marqué bon nombre de ses gravures des initiales de ses nom et prénom entrelacées.

Les principales estampes d'Adrien Collaert sont les suivantes : *Le Jugement dernier*, gr. in-folio en hauteur (*Ecce dies Domini*); *l'Enfant Jésus près de saint Jean, au désert*, la *Vierge aux anges*, la *Victoire remportée sur les Turcs par les Espagnols* (sous Philippe II) et *Vienne défendue contre les Turcs* (sous Charles-Quint), cinq reproductions in-folio de tableaux estimés de Jean Stradan; plusieurs compositions bibliques de Martin De Vos: *Adam et Eve trouvent Abel assassiné*, le *Patriarche Jacob mis au tombeau*, *l'Adoration des bergers*, le *Massacre des innocents*, le *Christ tenté par le démon*, *l'Assomption de la Vierge*. — La Justice, estampe allégorique, d'après le dessin original du graveur; *l'Homme servi par les cinq sens*, d'Adam van Noort; *Sainte Apollonie*, planche anonyme in-folio entourée d'épisodes de la vie de cette sainte. Les seules planches à millésimes, sont : *Un mari et sa femme conduits par la mort*, 1562, in-120; le *Baptême de Jésus-Christ* et le *Repos en Égypte*, 1582, in-folio, d'après Henri Goltzius; les ANNONCIATIONS : d'*Isaac*, de *Samson*, de *saint Jean-Baptiste*, du *Rédempteur*, de *Saint Joseph après son mariage*, de *l'Ange aux bergers après la nativité du Christ*, 1586, petits in-folio. Ces annonces, toutes d'Henri Goltzius, sont réputées pour les meilleures gravures d'Adrien Collaert. — Il y a aussi une suite de quinze pièces in-40 : *Ordinum religiosorum conditores*, marquée : Anvers 1608.

Le chiffre de ses recueils spéciaux est très-considérable; citons en les plus estimés : *Piscium vivae icones*, 125 pl. in-40; *Regionum ruriarum varii atque amoeni prospectus*, douze paysages d'Henri van Cleef, in-40 *Phil. Galle excudit*; chevaux en attitudes variées, d'après Jean radan, 21 pl. in-80 d'une extrême finesse d'exécution; les *Mois* et *paysages* à sujets religieux, de Jean Bol, 48 pl.; *Ninus, Cyrus, Alexandre* et *César*, représentés à cheval, 4 pl.

de format in-folio; les *Empereurs romains*, 12 pl. in-folio, de Jean Stradan; *Chasses et pêches*, du même peintre, 118 pl. en largeur, dédiées à Cosme de Médicis; les *Oiseaux*, 30 pl. in-folio; les *Quadrupèdes*, signés ADR. COLLAERT fecit et excudit; *Vita Jesu Salvatoris variis iconibus ab Adriano Collaert expressa*, 36 pl. *Icones Sanctae Clarae*, 32 pl. in-40; la *Vierge et les apôtres*, 15 pl.

Le titre de la collection suivante : *Florilegium ab HADRIANO COLLAERT cælatum et a Philippo Gallo editum*, 24 pl. in-40 présente la particularité remarquable que le prénom du graveur est écrit avec un H initial au lieu d'un A. Le monogramme de cette forme latine se confond souvent avec le chiffre de *Hans Collaert*. — Mariette parle de planches gravées par un fils d'Adrien Collaert et signées : JOANNES ADRIANI COLLAERT : *Jean fils d'Adrien Collaert*. Il y a, entre autres, une suite d'*Hermiteuses*, d'après Martin De Vos. On les joint ordinairement aux *Hermite* des Sadeleer. Dans la description du cabinet d'estampes de M. de Silvestre, par le peintre-graveur Regnault de Lalande, 1810, Adrien Collaert est rangé parmi les *anciens petits maîtres*.

L'épithaphe sépulcrale d'Adrien Collaert, à la cathédrale d'Anvers, le qualificatif de *sculptor præclarus*. Il eut plusieurs enfants, puisqu'on y lit : *Liberi heredesque parentibus optimis bene apprecati P. C.*

Edm. De Busscher.

Florent Le Comte, *Cabinet des singularités d'architecture, sculpture, peinture et gravure*, 1699-1702. — Huber et Rost, *Manuel de l'amateur des arts*, école des Pays-Bas, 1801. — *Notices sur les graveurs à Monogrammes*, Besançon, 1807. — Charles Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, 1854. — Rombaut et Van Lerijs, *Liggeren der Antwerpsche Sint-Lucas gilde*.

**COLLAERT** (*Jean* ou *Hans*), le Vieux, dessinateur, graveur au burin, né à Anvers vers 1540, selon la plupart des biographes, mourut en cette ville en 1628. Fils d'Adrien Collaert, on a des gravures avec son nom ou son monogramme et un millésime jusqu'en 1622, à moins que ces dernières productions ne soient de JEAN COLLAERT le Jeune. Mariette, tout en reconnaissant que plusieurs gravures sont signées *Joannes Adriani Collaert*

(Jean fils d'Adrien), croit JEAN COLLAERT le vieux frère d'Adrien Collaert; mais, sans en apporter d'autres preuves que l'induction qu'il tire de l'estampe, de format in-folio en largeur, le *Frappe ment du rocher* (Moïse faisant jaillir l'eau au désert), gravée d'après Lambert Lombart et publiée par Jérôme Cock, à Anvers, en 1555. Cette belle estampe, ballotée entre Adrien et Jean, est décrite par l'abbé Zani, dans son *Encyclopedia metodica critico-ragionata delle belle arti* (sect. part. v. III, p. 172); il la proclame le vrai chef-d'œuvre de JEAN COLLAERT (*suo vero capo d'opera*), bien qu'elle soit marquée seulement COLAERT — F. Lambertus Lombardus inventor. — *Hieronymus Cock excudebat*, 1555, *cum gratiâ et privilegio per annos sex*. La date de 1555 a fort embarrassé les biographes, presque unanimes, d'ailleurs, à attribuer le *Frappe ment du rocher* à Jean Collaert, et à adopter 1540 ou environ pour l'époque de sa naissance: il était donc bien jeune encore lorsqu'il exécuta ce chef-d'œuvre? Il y a là, en effet, quelque chose d'anormal.

Quoiqu'il en soit de cette difficulté chronologique, de ces divergences de filiation, JEAN COLLAERT le vieux fut un graveur de grand mérite; il surpassa même Adrien Collaert dans le maniement du burin. Artiste laborieux, son œuvre compte plus de cent-cinquante planches de toutes dimensions. Il travailla d'après ses propres compositions et d'après les tableaux de différents maîtres. Il fit le voyage d'Italie et séjourna assez longtemps à Rome, pour y acquérir l'habileté que l'enseignement primaire n'avait pu lui donner. Du temps de son séjour dans la Ville Éternelle est le *Saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert*, composition magistrale de G. A. Z. (monogramme inconnu) et signée: HANS COLLAERT *sculpsit Roma*, 1575. De retour à Anvers, il fut inscrit, comme *fils de maître*, dans la gilde de Saint-Luc; il figure sur la matricule et dans la comptabilité de la corporation à partir de 1585. L'année suivante il avait atelier et successivement il eut pour apprentis Charles van Boeckele, Gaspar Baselier, Arnoul Loemans, Antoine Van der

Does. Ce dernier prima tous les autres élèves que forma Jean Collaert; il reproduisit avec talent des tableaux et des portraits de maîtres flamands et hollandais. En 1610, Jean Collaert fut élu sous-doyen de la gilde anversoise, et de septembre 1613 à septembre 1615 il y remplit les fonctions de chef-doyen.

Les principales productions de Jean Collaert le vieux furent, outre le *Frappe ment du rocher* et le *Saint Jean-Baptiste au désert*: le *Satyre poursuivi par des femmes aux cataractes du Nil*, la *Centaurresse allaitant ses petits* et le *Martyre de Saint Barthelemy*, d'après Jean Stradan; la *Résurrection de Lazare*, le *Christ au roseau* et *Marcus Curtius se précipitant dans le gouffre*, d'après Lambert Lombard; le *Christ mort sur les genoux de sa mère* et le *Jugement dernier*, in-folio, d'après ses propres compositions. La dernière estampe est entourée de petits sujets épisodiques de la vie de Jésus-Christ, et, comme *La Paix* et *La Charité*, elle est anonyme. — Il signait ses planches de son nom et prénom HANS ou JOANNES COLLAERT, ou bien les marquait de ses initiales, reliées par un trait et formant chiffre ou monogramme. Les amateurs recherchent un titre de bible: *Biblia sacra*, renfermé dans un cartouche architectural, accosté des personifications de l'Ancienne Loi et de la Nouvelle Loi; le titre de l'histoire ecclésiastique: *Kerckelycke historie*, où se voit la Religion, avec ses attributs; le titre de la Vie des SS. PP. du désert: *Het heylige vaders boeck*, présentant de côté saint Paul et saint Antoine, au bas sainte Eugénie et sainte Paule. Ces frontispices in-folio sont gravés d'après les dessins originaux de P. P. Rubens; puis une suite remarquable de planches gravées pour le *Missel*, in-folio, imprimé chez Balthazar Moretus, à Anvers: *David implorant le Seigneur durant la peste*, l'*Annonciation à la Vierge*, la *Nativité* ou l'*Adoration des bergers*, l'*Adoration des rois Mages*, la *Cène*, le *Christ en croix au calvaire*, la *Résurrection*, l'*Ascension*, la *Pentecôte*, l'*Assomption*, la *Toussaint*. Cette suite se complète de la *Généalogie des rois de la tribu de Juda* (l'*Arbre de Jessé*), exécutée par Corneille

Galle, qui a reproduit aussi les autres sujets. La *Généalogie des rois d'Israël* est la planche la plus rare de la collection.

Parmi les autres suites il faut citer : *Les amours de Mars et de Vénus* et les trois grandes déesses : *Junon, Minerve et Vénus*, avec leurs attributs, en quatre et en trois feuilles in-folio, en largeur, d'après Ph. Galle; l'*Histoire de Saint François*, seize planches à encadrements de grotesques, in-4<sup>o</sup>; les *Femmes illustres de l'Ancien Testament*, d'après Martin De Vos, 24 pl. in-4<sup>o</sup>; la *Vie de la sainte Vierge*, d'après Crispyn Van den Broecke, 20 pl. gravées en coopération avec Jean Dimer, artiste hollandais; la *Vie des femmes anachorètes: Solitudo sive vitæ seminarum anachoretarum*, de Martin De Vos, 24 pl. in-4<sup>o</sup>; l'*Age d'or, l'Age d'argent, l'Age d'airain et l'Age de fer*, d'après Tobie Verhaecht, 4 pl. in-4<sup>o</sup>; *Septem planetae, à celeberrimo pictore Joanne Stradano depictæ et à Cornelio Kiliano Dufflaeo versibus illustratæ. Joannes Collardus sculpsit et Philippus Gallaens edebat*. Frontispice et les planètes : Saturne, Jupiter, Mars, Apollon, Vénus, Mercure et Diane très-finement traités. Le Blanc s'est trompé en disant que les *sept planètes* sont anonymes, chaque planche est signée *Joan. Stradan. inv. — Joan Collaert sculp. — Ph. Galle exc.* sans millésime.

Les gravures de Jean Collaert, qui sont munies de millésimes, sont : la *Sainte-Famille*, de Martin De Vos, 1590; la *Sainte Vierge et l'Enfant Jésus*, par C. Van den Broecke, 1596, et une collection de dix gravures in-4<sup>o</sup>, ornements de la toilette antique, intitulée : *Monilium bullarum inauriumque icones artificiosissimæ*, laquelle, d'après son inscription : *Joannis Collaert opus extremum*, devrait être sa dernière œuvre, quoiqu'elle porte une date antérieure aux précédentes : *Ph. Galleus excudit 1581*.

Jean Collaert travailla à Anvers, en Italie et en Hollande. Il assista Adrien Collaert dans plusieurs des principaux ouvrages qu'il publia. Dans la *Bible épiscopique* de Martin De Vos les noms des deux graveurs se rencontrent. Il changea deux ou trois fois de manière, dit Mariette : tantôt il grava avec la finesse des

Wierix, et tantôt il s'efforça d'atteindre à la fermeté de burin d'Adrien Collaert, qu'il imita le plus souvent.

Au dix-septième siècle il y eut à Anvers d'autres graveurs encore du nom de Collaert, mais ils n'égalèrent point les premiers. Trois étaient probablement fils de *Jean Collaert le vieux*, à savoir : JEAN COLLAERT le jeune, né en 1590, affranchi dans la gilde artistique de Saint-Luc en 1610; ROLAND COLLAERT, affranchi en 1618; GUILLAUME COLLAERT, affranchi en 1627, tous trois graveurs sur cuivre (*plaetsnyders*) et fils de maîtres. Un quatrième : CHARLES COLLAERT, était, disent Heineken et Le Blanc, graveur au burin et éditeur d'estampes. Une seconde suite de planches d'ornements antiques a été dessinée par Jean Collaert le vieux et gravée par son fils Jean Collaert le jeune : *Bullarum inaurium moniliumque archetypii artificiosi JOANNE COLLAERT del. Ejus filius sculp. Phil. Galleus excudit*. On mentionne de Jean Collaert le jeune deux productions incontestées : *Le Pape et l'Empereur adorant le Saint-Sacrement de l'Eucharistie* et *l'Hosie miraculeuse de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles*, avec millésime de 1621. On lui attribue l'*Histoire du Juif errant*, avec approbation et imprimatur de L. Beyerlinck, S. T. L. et *ensor librorum*, planche in-folio, éditée à Anvers, par Charles Collaert. — De Guillaume Collaert il y a une *Visitation de la Vierge à sainte Élisabeth*, estampe in-folio, avec signature. Le biographe hollandais Chrét. Kramm décrit une gravure in-8<sup>o</sup>, qui semble être la représentation du *Sens de l'odorat*, et se trouve signée GUILL. COLLAERT sculp. Cette planche provient peut-être d'une suite des *Cinq sens*, comme celle qu'exécuta Adrien Collaert, d'après Martin De Vos. Le graveur et chalcographe Charles Collaert produisit, au dire d'Heineken et de Le Blanc, un *Saint Guillaume en dévotion* et le portrait du *R. Jacobus Salesius Arvernus*, jésuite théologien, pl. in-8<sup>o</sup> avec l'indication : *Carolus Collaert excudit*, sans nom de graveur. Il n'est fait nulle mention des gravures de Roland Collaert.

Kramm incline à adopter qu'une *Série*



*des ducs de Brabant, jusqu'à Albert et Isabelle*, publiée en trente-cinq planches de format petit in-folio et signée J. COLLAERT, est l'œuvre de Jean Collaert le jeune. Ce sont ou des copies ou bien les cuivres des portraits en pied gravés par Pierre Balthazar (P. Balten), à Anvers en 1575, puis plusieurs fois réédités. Ils furent augmentés en 1598, par l'éditeur J.-B. Vrientz, des portraits d'Albert et d'Isabelle, gravés par Jean Collaert le vieux, d'après Otto Venius.

Edm. De Busscher.

Mêmes sources que pour Adrien Collaert.

**COLLAERT** (*Jean-Antoine* baron DE), général au service des Pays-Bas, naquit le 13 juin 1761 à Blehen, dans la province de Liège et mourut à Bruxelles le 11 juin 1816. Dès l'âge de dix-sept ans il entra au service de l'Autriche dans le corps franc de Donceel qui fut organisé à Malines, en 1778, à l'occasion de la guerre qu'amena entre l'Autriche, la Prusse et la Saxe la succession de l'Électeur de Bavière Maximilien Joseph III. Le jeune Collaert y obtint d'emblée le grade de capitaine et se rendit en Bohême où son corps rejoignit l'armée du feld-maréchal Loudon. La paix de Teschen conclue le 13 mai 1779, ayant eu pour conséquence le licenciement du corps franc de Donceel, le capitaine Collaert passa en 1785 au service de la Hollande et entra dans le régiment de dragons de Mattha. L'année suivante il fut pensionné bien qu'il n'eut que vingt-cinq ans. Les événements qui suivirent l'établissement du régime républicain en France le firent rentrer au service. Après la conquête de la Hollande par Pichegru il obtint un brevet de lieutenant-colonel dans le régiment de hussards bataves, avec lequel il fit les campagnes de 1796, de 1800 et 1801 en Allemagne. Il fut blessé de plusieurs coups de feu à Asschaffenbourg ; le gouvernement de la république voulant reconnaître et honorer sa belle conduite, lui décerna un sabre d'honneur (16 juin 1801). En 1803, il fut promu colonel et bientôt après commandant de la garde du grand pensionnaire (25 juin 1805).

Lorsque le roi Louis Bonaparte monta

sur le trône de Hollande, le colonel Collaert fut nommé général major (7 mars 1806), il fit la campagne de Prusse où il reçut encore une blessure grave ; sa bravoure lui valut l'année suivante la grand-croix de la Réunion. Le 8 mai 1808, il fut nommé colonel général de la garde du roi, mais les nombreuses blessures qu'il avait reçues pendant la dernière campagne l'obligèrent à renoncer momentanément à son grade et à demander sa retraite qu'il obtint le 15 octobre 1808.

Quelques années plus tard la Hollande fut réunie à la France. Le général de Collaert reprit de nouveau rang dans l'armée, fit les campagnes de 1811 et de 1812 en Dalmatie et fut nommé commandant de Zara. Les campagnes de 1813 et de 1814, en Allemagne et en France, lui fournirent de nombreuses occasions de se distinguer : le 6 octobre 1813, à Augstenbourg, il commandait le 5<sup>e</sup> corps de cavalerie ; ayant rencontré un bataillon autrichien de huit cents hommes, il l'attaqua avec cinq cents dragons qu'il avait sous la main, le mit en déroute et fit de nombreux prisonniers. Le 24 décembre suivant, il attaqua de nouveau l'ennemi à Sainte-Croix, lui enleva quatorze voitures et fit prisonnière toute une colonne de deux cents hommes. Enfin le 26 mars 1814, à Saint-Dizier, il chargea un corps de douze mille chevaux et ce fut à sa fermeté que l'on dut le succès que remporta l'aile gauche de l'armée française.

L'empereur Napoléon lui décerna pour ces diverses actions d'éclat la croix d'officier de la Légion d'Honneur.

À la chute du premier empire français le général de Collaert donna sa démission et revint dans sa patrie ; il entra dans l'armée néerlandaise avec le grade de général de cavalerie ; un mois plus tard il fut appelé au commandement de la division de cavalerie de l'armée mobile et reçut en même temps le grade de lieutenant-général. Sa conduite à la bataille de Waterloo, où il fut très-dangereusement blessé, lui valut la croix de commandeur de l'ordre militaire de Guillaume. À la paix, le roi confia au baron de Collaert le commandement du Brabant septentrional, mais les nombreuses blessures

qu'il avait reçues pendant sa carrière avaient miné sa santé, et il mourut à Bruxelles le 16 juin 1816.

Général Guillaume.

Archives de la Guerre, à La Haye.

**COLLEMEDIO** (*Jean DE*), biographe, né à Ypres. XIII<sup>e</sup> siècle. Voir JEAN DE COLMIEU.

**COLLIN** (*Henri-Joseph*), médecin, écrivain, né à Bomal (Luxembourg), le 11 août 1731, mort à Vienne, le 20 décembre 1784. Il fit ses études à l'université de cette dernière ville, y obtint le doctorat en 1760 et publia à cette occasion une thèse académique, sous le titre de : *Compendii materiae medicae pars III, continens medicamenta in morbis solidi et fluidi corrigentia*. Viennæ, 1760, in-4<sup>o</sup>. Collin s'acquit une grande réputation comme praticien ; aussi devint-il, en qualité de médecin des hôpitaux de la capitale de l'Autriche, le successeur du célèbre docteur Antoine Stoerk, dont il se montra toujours le fervent admirateur. Ses écrits reflètent les sentiments qu'il avait pour son maître, et contiennent le plus pompeux éloge de toutes les substances médicamenteuses recommandées par le savant archiâtre. Il composa : *Nosocomii civici Pazmanniani annus medicus tertius, sive observationum circa morbos acutos et chronicos*. Pars I-VI (Viennæ, 1764-81), dont le sixième volume porte le titre de : *Lactuca Sylvestris contra hydropem vires*. Ce dernier ouvrage, publié aussi en allemand, parut en volumes séparés, avec titres particuliers ; ce qui les a fait considérer comme des œuvres distinctes.

Collin laissa deux fils qui se sont rendus célèbres comme poètes ; Henri-Joseph, né à Vienne, le 26 décembre 1772, mort le 28 juillet 1811, et Mathieu, né dans la même ville, le 3 mars 1779, mort le 23 novembre 1824. Il eut aussi un frère, nommé Mathieu, né le 13 avril 1739, mort le 23 août 1817, médecin et écrivain, qui devint conseiller d'état et professeur à l'université de Vienne. Celui-ci, ainsi que tous les enfants de Henri-Joseph, son frère reçurent, en 1803 des lettres d'annoblissement.

Aug. Vander Meersch.

Wurzbach, *Biographisches Lexikon des kaiser-*

*thums Oesterreich*. — *Nouvelle biographie générale*, publiée par Didot. — *Biographie médicale*.

**COLLIN** (*Hubert*), poète et littérateur, né à Marneffe (Liège) le 26 octobre 1739, et décédé à Louvain le 15 juillet 1811. Après avoir étudié les humanités à Saint-Trond et la dialectique au collège des Pères Jésuites, à Liège, il vint à Louvain suivre le cours de philosophie au collège du Porc. Promu, en 1758, à la licence ès-Arts, il entra la même année au collège du Saint-Esprit et obtint le grade de bachelier formel en théologie. Au mois d'octobre 1762, la Faculté des arts le nomma professeur au collège de Menin ; mais elle le rappela à Louvain, le 17 mai 1765, pour y enseigner la rhétorique au collège de la Sainte-Trinité. Comme il manifestait une aptitude extraordinaire pour les œuvres d'imagination il échangea, le 17 juin 1774, la chaire de rhétorique avec celle de poésie, et l'occupajusqu'au 25 février 1790, lorsqu'il fut nommé régent ou principal du collège. A la suppression de l'Université, qui eut lieu en 1797, le collège de la Sainte-Trinité continua de subsister pendant quelques mois. Mais le 1<sup>er</sup> frimaire an VII (21 novembre 1798) le régent fut arrêté avec ses professeurs et enfermé à la prison de la porte de Hal, à Bruxelles. Il y resta durant un mois, c'est-à-dire jusqu'au 1<sup>er</sup> nivose an VII (21 décembre 1798), lorsqu'il parvint à s'évader. A l'occasion de sa délivrance il composa le curieux chronogramme : *Mane De CarCere eXCVrrI bIgIs*, qui donne, en conservant l'ordre des lettres numériques, MDCCXCVIII. Lorsque la tourmente révolutionnaire eut cessé, Collin retourna à Louvain et reçut, par une faveur spéciale, l'autorisation d'habiter dans son collège supprimé, « pour compléter, comme il le dit lui-même, son *decennium* de régence jusqu'à la fin de février 1800. » A cette époque il dut abandonner le collège et commença « un autre *decennium* (ce sont ses propres paroles) pendant lequel il dut *sua contentus vivere quadra*, c'est-à-dire des bienfaits de la Providence. » Il vécut ainsi de largesses jusqu'au moment de sa mort arrivée en 1811.

Professeur distingué et plein de dé-

vouement, en même temps qu'administrateur expérimenté, Collin se concilia l'estime et l'affection de ses élèves. Les lettres que ceux-ci lui adressèrent après son retour à Louvain, et le projet qu'ils formèrent de lui offrir un témoignage de gratitude l'année même où la mort vint l'enlever prouvent combien cet attachement était sincère et mérité.

Collin a laissé un nombre considérable de poèmes de circonstance en latin et en français, qui sont devenus extrêmement rares. Nous nous contenterons d'en citer un seul. C'est le dernier qu'il composa, et qu'il fit imprimer quelques mois avant sa mort sous le titre de : *Memoria posthuma. Xeniolum in annum MDCCCXI*; Louvain, J. Meyer, vol. in-12. Dans cet opuscule il donne, entre autres, la liste de tous ses anciens élèves qui avaient obtenu des prix. Il publia aussi le *Kalendarium anni bissextilis 1796, adusum Universitatis Lovaniensis, Lovanii 1796*, in-8°. Cet annuaire présente un état exact de l'université de Louvain au moment de sa suppression. Pendant que Collin professait la rhétorique au collège de la Sainte-Trinité, il donna, à l'usage de ses élèves, des éditions des deux ouvrages suivants qu'il enrichit de notes philologiques : 1° *Ciceronis orationes selectæ ad usum Gymnasii SS. Trinitatis Lovanii notis illustratæ; Lovanii, typis academicis, 1772*, vol. in-12 et 2° *J.-G. Heineccii fundamenta stili cultioris; Lovanii, typis academicis, 1773*; vol. in-4°.

E.-H.-J. Reusens.

**COLLIN (Jean)**, graveur au burin, florissait dans la seconde moitié du dix-septième siècle. On ignore s'il était apparenté avec Richard Collin. Selon Strutt, Heineken et Nagler, il est né à Anvers, mais il exerça successivement sa profession en Hollande, en France (Paris), en Italie (Rome) et en Angleterre. Huber et Martini ne le mentionnent point parmi les artistes graveurs de l'école des Pays-Bas. Le *Manuel de l'amateur d'estampes*, par Charles Le Blanc, cite de son œuvre cent huit planches : les principales sont : le *Lavement des pieds*, de Girol. Mutiano; *Saint Pierre délivré de prison*, d'après Francisco Mola; la *Procession des fuu-*

*railles de Georges, duc d'Albemarle*; — les portraits de *F.-D. Gregorius Carafa* (Jo. Jacob. de Rubéis Formis) et de *Jacques Thwer*, oval in-folio, puis une suite de cent pages : *Le tableau de la croix* représenté dans les cérémonies de la sainte messe, Paris, Chiquet. in-8° s. d.

Edm. De Busscher.

**COLLIN (Richard)**, dessinateur, graveur au burin et à la pointe, géographe et cosmographe, né à Luxembourg en 1627; la date de son décès est ignorée, mais l'une de ses productions, la dernière peut-être, fut publiée, à Anvers, en 1697, dans l'ouvrage intitulé : *Castella et pratoria nobilium Brabantie*. Il était alors septuagénaire. Il travailla à Rome, à Anvers et à Bruxelles, où il paraît s'être établi, après ses longues pérégrinations. Comme la plupart des artistes de son temps, il partit pour l'Italie dès qu'il eut reçu les notions élémentaires de l'art auquel il voulait se consacrer; il se mit à Rome sous la savante direction de Joachim Sandrart, peintre et graveur, qui y jouissait d'une grande réputation et fut auteur d'ouvrages artistiques fort estimés. C'est à l'école de l'artiste allemand, disent Huber et Martini, que Richard Collin apprit les vrais principes du dessin et de la gravure. Il exécuta neuf planches et le portrait de son maître pour l'*Academia nobilissima artis pictoriae Joachimi de Sandrart*, en format de 325 mill. sur 210, et au millésime de 1679, puis, à une autre des publications du même : *Sculpturae veteris admiranda à Joachimo de Sandrart*, in-folio, 1660, ouvrage recherché, il fournit trente-trois planches de statues antiques. Dans le *Gulden cabinet van de edele vrye schilderconst*, de Corneille De Bie, édité à Anvers en 1661, in-4°, figurent de Richard Collin quatre portraits : *Antoine van Leyen*, *Arthus Quellinus*, *J.-B. van Thielen* et *Gaspar de Witte*. Il grava quelques estampes épisodiques : *Esther devant Assuerus*, de P.-P. Rubens, gr. in-f° en largeur, 364 mill. sur 440, premier état avec l'adresse de Rombaut, deuxième état, avec l'adresse de Wyn-gaerde; *Jésus-Christ portant sa croix*, et *Saint Arnould*, d'Abrah. van Diepenbeek, in-f°. Il publia en 1685, à Bruxelles,

une suite de *Saints du Mont-Carmel*, trente planches en gr. in-f<sup>o</sup>, et à Amsterdam, en 1678, les *Monuments sépulcraux*, de nobles hommes Jacques de Bruxelles, et Philippe Dancels, baron d'Attenrode, d'après le dessin de F. de Ville; le superbe mausolée de Guill. de Ryede, dit de Brochem, sg. de Westwesel et Westdoren, chev. de la Toison d'or, et de sa femme Judith d'Aswyn de Brakel, dans l'église de Sainte-Gertrude, à Berg-op-Zoom; la chapelle sépulcrale du vicomte de Dormael, toparque héréditaire, d'après J. de Ville; l'épithaphe et la verrière de messire Philippe Leroy, sgr. baronnet, et de son épouse Dame Marie de Raet; du jeune Pierre-Pascal Leroy, sgr. de Rans et Millegheem, et de dame sa mère Dymphie de Deckere, d'après le dessin d'Abrah. van Diepenbeek. Ces planches furent gravées pour l'ouvrage de Jacques Le Roy, intitulé : *Notitia marchionatus sacri romani imperii, hoc est urbis et agri antwerpiensis oppidorum, dominiorum, monasterium, castellorumque sub eo, etc.*

Plusieurs portraits furent gravés pour deux ouvrages ascétiques, du P. Jacob. à passionne Domini, carme, 1682 et 1684.

Parmi les portraits mis au jour en dehors des publications de J. Sandrart et de C. De Bie, on cite de lui les suivants, avec dates : *Henri-Antoine d'Ooms d'Oesterstein* (1663), *Christian-Albert*, prince-évêque de Lubec (1664), *Ladislaus-Jonnaert, episcopus Andomarensis* (1664), *Gregorius a S<sup>to</sup> Vincentio*, jésuite-géomètre (1668), *Eng.-Alexander*, prince de la Tour et Tassis, et *Anna Adelhildis*, née comtesse de Furstemberg, épouse du précédent (1682), toutes planches in-folio, traitées avec netteté et estimées, comme d'autres non datées de même format et de moindres dimensions. — Un portrait de *Macarius Simeneo*, abbé de Saint-Michel, à Anvers, est insérée dans l'*Histoire ecclésiastique* de C. Husart : *Kerkelyke historie van de geheele wereld*, Anvers, 1669, in-fol. Sur le portrait de *Claude-François de la Vieville*, abbé à Louvain, gravé par R. Collin d'après son dessin, en 1684, à Bruxelles, l'artiste a inscrit son titre de graveur du roi d'Espagne (Charles II) : *Calcographus regis*; sur celui de *Arn-Phil.*

*de Raet*, chev. de l'Ordre du Christ, il se dit géographe et chalcographe : *Geographus et calcographus regius*. Le plus beau des portraits de son œuvre, qui compte plus de cent productions, est sans contredit l'image de *Bartholomeo Murillo*, l'illustre peintre espagnol, gravé en 1682, son talent pur et correct s'y est élevé à la hauteur des meilleurs graveurs portraitistes.

Un très-grand et remarquable tableau de François Duchâtel, représentant l'inauguration, à Gand, de Charles II, comme comte de Flandre, en 1666, tableau actuellement au musée de cette ville, a été reproduit par Luc Vorsterman, en douze feuilles se joignant. La scène épisodique y est entourée de cent seize portraits de personnages qui ont figuré dans la solennité. La première édition de cette gravure ne donnait pas le portrait de l'évêque de Gand, *Mgr. Albert d'Allamont*, récemment dénommé et pas encore sacré. A la seconde édition R. Collin l'y ajouta. Cette planche est aujourd'hui des plus rares : on n'en connaît guère que deux exemplaires, à Gand et à Paris.

P. J. Mariette mentionne encore le portrait du peintre anversois *Jacques Denys*. L'artiste porte au cou la chaîne d'or et le médaillon à l'effigie du duc de Florence, don de ce prince.

Il existe, d'auteur anonyme, un portrait de *Richard Collin*, avec cette curieuse inscription : « Il est né la présente année » 1627. Il s'est adonné au pratique de la » geogr. cosmogr. et math. et après ees » taille douce lequel a compris un peu » de temps et parve excellen au carte » geog. comme lon voy par çes œuvres » lesquels a gravee en ettain. P. c. ÷ » in-8<sup>o</sup> (Huber et Martini). »

Edmond De Busscher.

Huber et Martini, *Manuel de l'amateur de l'art*, t. VI, p. 8. — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — Chrét. Kramm, *Levens der hollandsche en claamsche schilders, graveurs, etc.* — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — Jacques Le Roy, *Le marquisat d'Anvers*, lat.

**COLLOZ** (*Dom Michel*), historien, naquit en 1722, à Offagne, village de l'ancien duché de Bouillon (aujourd'hui canton de Paliseul, arrondissement de Neufchâteau), et mourut vers 1780. Il entra dans l'ordre de Saint-Benoit et fut élevé

à la dignité de prieur de l'abbaye de Beaulieu en Argonne, entre Clermont et Sainte-Menehould. C'était un grand fouilleur d'archives et un antiquaire érudit : il doit avoir collaboré à l'*Histoire de Metz*, publiée de 1769 à 1790 (6 vol. in-4°), par D. Jean-François et D. Nic-Tabouillot, comme lui religieux de la congrégation de Saint-Vannes. On lui attribue aussi une *Histoire monastique des Gaules*, précédée de dissertations fort savantes. Nous n'avons pu trouver trace de cet ouvrage, que les biographes de Colloz (se copiant l'un l'autre, il est vrai) s'accordent à dire très-estimé. Peut-être en ont-ils défiguré le titre. Ni les continuateurs de D. Cellier, ni le grand *Dictionnaire de bibliographie catholique*, ni Brunet, ni Quérard ne font mention de notre prieur. S'agit-il d'un livre resté inédit, détruit comme tant d'autres à l'époque révolutionnaire? Nous renouons à résoudre cette question.

Alphonse Le Roy.

Bec-de-Lièvre, *Biographie liégeoise*, t. II. — Neven, *Biographie luxembourgeoise*, t. II, suppl., p. 26. — M. Lagarde, *Notices sur les Luxembourgeois célèbres*, p. 27.

**COLMI** ou **COLINS**, trouvère, né dans le Hainaut, florissait au XIV<sup>e</sup> siècle. Attaché à la Cour de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, il s'est fait connaître par le poème *Rotulus*, consacré à la bataille de Crécy, qui fut livrée le 26 août 1346; ce poème, mentionné par Brequigny, a été publié pour la première fois par Buchon, au t. XIV de son édition de Froissart (pages 281-300). L'auteur parle d'un grand nombre de seigneurs tués dans cette journée, si fatale à la noblesse française, et où périrent le roi Jean de Bohême, le duc de Lorraine, le comte d'Alençon, frère de Philippe de Valois, les comtes de Flandre, de Blois, d'Auxerois et plus de douze cents chevaliers. Le poète y célèbre surtout la mort du roi de Bohême; mais, sacrifiant au goût du temps, il fait fréquemment apparaître, dans son récit, des personnages allégoriques, banales fictions, alors à la mode. Cette œuvre est plutôt remarquable sous le rapport historique que sous le rapport littéraire : les écrivains de cette époque n'ayant en vue que les personnes qu'ils

voulaient honorer, se souciaient très-peu de la véritable poésie.

Le trouvère fait connaître lui-même son nom et sa patrie; il s'exprime ainsi sur son propre compte :

Il serait bon que ceste chose  
Fust mise en rime nou en prose

Et i a ci un menestrel,

Colmi a nom de Hennaut nés,  
Qui par plusieurs fois s'est pénéés  
Du bien des bons romentevoir,

Ces deux derniers vers font supposer que Colmi avait encore traité d'autres sujets, mais les historiens de la littérature française n'en disent mot.

Aug. Vander Meersch.

Brequigny, *Notice des manuscrits*, t. II, pp. 221 à 226. — Van Hasselt, *Histoire de la littérature française*, p. 99. — *Biographie universelle*, publiée par Michaud, t. LXI. — *Nouvelle biographie générale*, publiée par Didot.

**COLMIEU** (*Jean DE*), biographe, né à Ypres. XI<sup>e</sup> siècle. Voir **JEAN DE COLMIEU**.

**COLOGNE** (*Pierre DE*), théologien protestant, né à Gand. XVII<sup>e</sup> siècle. Voir **CEULEN** (*Pierre VAN*).

**COLOMA** (*Jean-Alphonse, comte DE*), juriconsulte, fils de Pierre, baron de Moriensart, et d'Anne-Élisabeth de Béjar-Lerma, dame de Westacker, etc.; né à Anvers, le 28 janvier 1677, mort à Bruxelles, le 7 janvier 1739. Il fit partie du grand conseil de Malines, où il fut nommé (13 novembre 1711) conseiller et maître des requêtes, ensuite conseiller et avocat fiscal (fin d'août 1714). Ses talents et ses connaissances spéciales en droit coutumier engagèrent l'empereur à l'appeler auprès de lui (1<sup>er</sup> septembre 1725) en qualité de membre du conseil suprême des Pays-Bas à Vienne. Après avoir été créé comte (3 août 1728), il revint, en 1733, aux Pays-Bas, où il fut appelé à remplir les fonctions de chef et président du conseil privé (3 novembre 1733) et de membre du conseil d'État. A sa mort le comte de Coloma laissa un recueil de quatre-vingt quatre arrêts, prononcés par le parlement de Malines à partir du 9 janvier 1712 au 14 août 1725. Ce recueil fut publié à Malines en 1781 avec les arrêts de J.-B. Hony. Les notes, dont cette publication est accompagnée,

sont remarquables par les connaissances que les auteurs y ont développées du droit indigène et des auteurs français et allemands. Coloma était partisan de la philosophie satyrique de la nouvelle école et se prononce vertement contre certains droits régaliens qui lui semblent singuliers. Le titre de cet ouvrage porte: *Arrêts du grand conseil de Malines*, recueillis par messire J.-A. comte de Coloma, auxquels sont ajoutées diverses pièces intéressantes, ainsi que les arrêts recueillis par J.-B. Hony. Malines, 1781, 2 vol. in-8o.

Ch. Piot.

Brütz, *Mémoire sur le droit ancien*, p. 297. — *Conseil privé*, manuscrit conservé aux archives du royaume, t. II, p. 64.

**COLOMA** (*Pierre - Alphonse - Liévin*, comte DE), généalogiste, fils de Jean-Alphonse et de Barbe Le Poyvre, né à Gand le 12 novembre 1707, mort à Malines le 31 décembre 1788. Ayant terminé ses humanités, il étudia la philosophie et le droit à l'université de Louvain, où il obtint le grade de licencié (6 février 1736). Après s'être appliqué à l'étude du droit coutumier dans son lieu de naissance, il alla se fixer à Malines. C'est dans cette ville qu'il conçut le plan d'écrire la généalogie de sa famille. Il en forma un recueil qui, par l'exactitude des renseignements, par les recherches de l'auteur et par la variété des matières, intéresse spécialement les généalogistes. Coloma y travailla longtemps de concert avec le chanoine de Azevedo; mais ses infirmités ne lui ayant pas permis d'achever son livre, il l'arrêta à la page 500. Le substitut De Vivario le continua. Les événements politiques le forcèrent à suspendre ses travaux. Le volume tiré à cent cinquante exemplaires seulement porte le titre de *Généalogie de Coloma*. Malines, 1759, in-fol.

Ch. Piot.

Goethals, *Lectures*, t. II, p. 269; *Nouvelle biographie universelle*, t. XI, p. 209; Brütz, *Mémoire sur l'ancien droit*, p. 415.

**COLOMBAN** (*Jean*), poète, abbé de Saint-Trond, vivait au IX<sup>e</sup> siècle. Quelques auteurs lui attribuent le poème intitulé: *De origine atque primordiis gentis francorum, stirpis carolinæ*. Ouvrage écrit vers 840 et dédié à Charles-le-Chauve. Le poète y célèbre l'origine

des rois de la seconde race, tirée de Ferreolus, par Ausbert et Blithilde, saint Arnould, Ansgèse, Pepin de Herstal, Charles Martel, le roi Pepin le Bref, etc. Le P. Thomas d'Aquin de Saint-Joseph, carme déchaussé, le publia avec des notes, à Paris, en 1644, in-4o. Don Bouquet l'a reproduit au t. III de la *Collection des historiens de France*, et Dubouché dans les *Preuves de la véritable origine de la maison de France* (Paris, 1646, in-fol.). Chifflet conteste cette œuvre à Coloman, et l'attribue au diacre Lothaire: il l'a publiée dans les *Vindiciae hispanicae*.

Émile Varenbergh

*Biographie générale*. — Parent, *Dictionnaire historique*. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*.

**COLONIUS** (*Daniel*), écrivain protestant, né à Metz, en 1566, mort en 1635 ou 1636. Voir CEULEN (*Daniel VAN*).

**COLONIUS** (*Pierre*), écrivain protestant, né à Gand. XVI<sup>e</sup> siècle. Voir CEULEN (*Pierre VAN*).

**COLSON** (*Ferdinand*), médecin principal, membre fondateur et directeur de la société de médecine de Gand, né à Herstal, près de Liège, le 6 décembre 1781, et mort à Gand le 13 juin 1851. Il termina ses études médicales à Paris et entra au service le 4 mars 1810. Il était depuis deux ans attaché à l'hôpital militaire de Liège, lorsqu'il devint aide-major en 1812. Incorporé dans la Grande-Armée, il fit les campagnes de Russie et de Saxe. Colson rentra en Belgique après la chute de l'Empire. Il fut envoyé à l'hôpital militaire d'instruction de Louvain; puis, en 1822, à celui d'Utrecht, avec mission d'y enseigner la physiologie et la pathologie. Lorsque survinrent les événements de 1830, il remplissait les fonctions de chirurgien-major au 8<sup>e</sup> régiment de hussards en garnison à Gand. Le gouvernement provisoire le nomma médecin principal. Il dirigea successivement, en cette qualité, le service sanitaire de la 1<sup>re</sup> division de l'armée, du camp de Diest, de l'armée des Flandres et de l'hôpital militaire de Gand.

Colson a collaboré à plusieurs recueils scientifiques belges. Parmi ses articles, nous citerons: *Observation sur une lu-*

meur anévriale de la veine porte (Bibl. médicale, 1825, t. II). — *Observations sur la gastralgie intermittente.* — *Observations d'ophtalmie intermittente* (Journal de médecine, 1830). — *Observations de convulsions épileptiformes.* — *Observations sur l'emploi du chlorure d'oxide de sodium dans les fièvres intermittentes* (Annales de la société de médecine de Gand). Ul. Capitaine.

**COLSON** (F.-J.-Henri), né à Liège le 16 juillet 1814, mort le 30 juillet 1854, d'une phthisie laryngée qui minait depuis longtemps sa santé. Il fit ses premières études à l'école de l'enseignement mutuel où son père était concierge ; à douze ans il suivait les cours de l'établissement de l'enseignement universel tenu par Wurth, et à quinze ans, il dirigeait l'école sur les bancs de laquelle il était assis peu avant. En 1832, il ouvrit un nouvel établissement ; en 1847, il obtint d'être chargé, à titre d'attente, du cours de quatrième française à l'Athénée de Liège jusqu'à ce que la chaire de rhétorique devint libre : elle le fut en 1851, et l'ayant obtenue, il y professa jusqu'à sa mort. Colson débuta à l'âge de vingt ans dans la carrière littéraire par quelques poésies, traduisit quelques ouvrages latins, publia plusieurs romans comme *Clémentine*, *Maubert*, *Borzacchino* la meilleure de ses œuvres comme la plus originale ; fut collaborateur très-actif à la *Revue belge*, et attaché, de 1840 à 1854, au *Journal de Liège* dans lequel il donna de nombreux articles de mélanges et de critique littéraire. Comme professeur il se distinguait par une grande méthode, une élocution facile et correcte et des connaissances fort variées. Comme écrivain son style est presque toujours étudié, compassé, visant à l'effet. Son roman de *Borzacchino* seul, qu'il publia sous le pseudonyme de Jonathan, n'a rien de faux, ni d'apprêté.

Émile Varenbergh.

Victor Hénaux, *Notice sur H. Colson.* — Ul. Capitaine, *Nécrologe liégeois*, p. 4854.

**COLVE** (Pierre), philologue, naquit à Bruges en 1567. On ne rencontre aucune mention des établissements dans lesquels il étudia, mais certains détails de la préface de son Apulée me font supposer qu'il fréquenta, pendant quelque temps, l'université de Leyde, où il aura eu pour

maîtres, dans la littérature ancienne, Juste Lipse et Bonaventure Vulcanius, son compatriote. Selon Paquet, il s'appliqua aussi à la jurisprudence et obtint le bonnet de docteur en droit. Les encouragements et les conseils de Juste Lipse soutinrent le jeune homme dans ses travaux sur Apulée et le décidèrent à donner une édition des œuvres complètes de cet auteur. Il n'avait que vingt et un ans quand parut cette édition, qui a placé son nom parmi les érudits distingués du XVII<sup>e</sup> siècle. Le premier, il montra la bonne voie à suivre dans l'emploi des manuscrits et les ressources qu'offre pour la correction du texte la connaissance du style particulier à Apulée et aux autres écrivains africains comme lui. Ni avant ni après le savant Brugeois, aucun éditeur n'a fait faire un pas aussi considérable à l'amélioration du texte de cet auteur. Colve tourna ensuite ses études vers Sidoine Apollinaire, dont il collationna trois manuscrits à la bibliothèque Saint-Victor à Paris. Ses notes sur cet auteur, qu'il n'aurait certainement pas livrées au public sans les avoir soumises à une révision, furent publiées après sa mort, telles qu'il les avait écrites, dans l'édition de Van Wouweren. Ce savant déclare n'avoir pas voulu y toucher, par respect pour la mémoire d'un jeune homme de si grande espérance. Colve s'essaya aussi dans la poésie latine : les *Deliciae poetarum Belgicorum* de Gruter (t. I, p. 978, sqq.) contiennent de lui deux élégies. On y reconnaît une heureuse imitation du génie et de la forme antiques ; mais le vers est souvent dur et l'expression n'est pas toujours bien choisie.

D'après la tradition généralement adoptée, Colve, s'étant attaché à un ambassadeur allemand près la cour de France fut atteint, en 1594, à Paris, d'un coup de pied d'une mule et mourut des suites de cette blessure, ayant à peine accompli sa vingt-septième année. Les quatre derniers vers de son épitaphe par Janus Dousa contiennent une allusion piquante à ce genre de mort si peu digne de l'éditeur de l'*Ane d'or* d'Apulée :

*Auctor mula necis juvenem quæ calce peremit,  
Hæc scelus, hæc dirâ bestia cæde nocens.  
I nunc, Lucè asino nativum reitde nitorem,  
Nata asino rumpat quo tibi mula caput.*

Mais, je trouve dans une note de Marquard Freher (1) une autre version, qui me paraît plus vraisemblable. Colve, voulant goûter de la vie militaire, accompagna, en qualité d'interprète, un prince de la maison d'Anhalt au camp des Français. Là passant à cheval à côté d'autres cavaliers il reçut une ruade qui lui cassa la jambe. Transporté à Granville dans la Normandie, il y mourut et fut enterré le 26 décembre 1591. Cette dernière date toutefois me paraît fautive, j'ai de bonnes raisons de croire que l'accident est arrivé en 1594. Voici les titres des éditions données par Colve :

*L. Apuleii opera omnia quæ exstant emendata et aucta cura Petri Colvii, cum ejusdem ad omnia uberioribus notis. Accessit nunc primum inter alia liber περὶ ἔκφυγίας ex bibl. E. Nausii. Lugd. Bat. ex offic. Plantin. 1588, in-8o.*

*C. Sollii Sidonii Apollinaris opera, ex veteribus libris aucta et emendata notisque Petri Colvii Brugensis illustrata. Paris. ap. Ambr. Drocart, 1598, in-8o.*

Roulez.

Éditions d'Apulée. — Barth. *ad Statii silv.* V. 2, 50, p. 450 — Wowerius, *Epist. ad Marcilium*, dans son édition de *Sidonius Apollinaris*. — Paquot, *Mémoires*, t. XII, p. 169. — Hofmanni Peerkamp, *Liber de Vit. doct. Nederland.*, qui *carmina latina compos.* Ed. 2, Harlem, 1858, p. 159-161.

**COLVENER** (*Georges*), ou **ALOSTANUS**, écrivain ecclésiastique, né à Gempen, le 21 mai 1564, mort à Douai, le 29 mai 1649. Dès l'âge de neuf ans, ses parents l'envoyèrent faire un cours complet d'humanité à Alost; d'où le nom d'ALOSTANUS ou ALOSTENSIS. Quelques biographes lui assignent par ce motif la ville d'Alost pour lieu de naissance. En 1583, quand cette ville entra sous la puissance du prince de Parme, Colvener prit du service; mais bientôt dégoûté de la carrière des armes, il l'abandonna l'année suivante et vint faire sa philosophie à Douai au collège du roi. Ses études furent si brillantes qu'à l'expiration du cours, l'université le nomma professeur et lui confia la chaire de philosophie dans le collège où il étudiait. Après avoir occupé cette chaire pendant quatre ans, il

résolut de se livrer entièrement à la théologie et entra, à cet effet, au séminaire d'Hennin, à Douai, où il obtint, le 23 décembre 1593, le grade de licencié, puis le titre de censeur et visiteur des livres pour l'université. Le 1<sup>er</sup> avril 1595, Colvener devint directeur du même séminaire. Enfin, en 1599, il fut proclamé docteur et professeur royal en théologie et quelque temps après, il y joignit les dignités de prévôt de la collégiale de Saint-Pierre et de chancelier de l'université de Douai. A sa mort il légua la majeure partie de ses biens pour l'érection d'un séminaire destiné à la propagation de la foi.

De l'aveu de Foppens (*Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 336), Colvener était un homme rempli de zèle et d'habileté. Les ouvrages anciens dont il voulait être l'éditeur, en les enrichissant de nombreuses notes, commentaires, ainsi que les discours qu'il a prononcés sur diverses matières, témoignent suffisamment de sa vaste érudition. L'énumération des œuvres qu'il a ainsi tirées de l'oubli suffit pour démontrer qu'il fut un écrivain laborieux et plein de discernement dans le choix des ouvrages qu'il fit connaître au public. En voici la liste : I. *Thomas Cantipratanus de bono universali*. Douai, 1597, 1605, 1627, in-8o. — II. *Johannis Nideri Formicarium, cum notis*. Douai, 1602. — III. *Chronicon Cameracense et Atrebatense*. Douai, 1615, in-8o. — IV. *Historia Remensis ecclesie, auctore Floardo, cum scholiis*. Douai, 1617, in-8o. — V. *Officia propria peculiarium Sanctorum nobilis ecclesie Malbodiensis*. Douai, 1624, in-8o. — VI. *Officia propria nobilis ecclesie S. Waldebrudis oppidi Montensis*. Douai, 1625, in-8o. — On lui doit également de semblables offices pour l'abbaye de Denain, ainsi que pour les collégiales de Chimai et de Commines. — VI. *Rabani Mauri opera omnia*. Cologne, 1627, 6 vol. in-fol. — VIII. *Miracula CCX confraternitatis VII dolorum sacratissime Virginis Mariæ, auctore J. de Condenberghe*. Douai, 1629, 2 vol. in-12. — IX. *Calendarium sacratissime Virg. Mariæ ex variis Syrorum, Æthiopicum, Græcorum, Latinorum breviariis, meno-*

(1) Chez Bosscha, de *Editionibus Apuleji*, t. III, p. 554 de l'édition d'Oudendorp.



*logiis, Martyrologiis et historiis concinnatum.* Douai, 1638, 2 vol. in-8o. — X. *Synopsis rerum ecclesiasticarum, auctore Eduardo Risthono, S. T. D. anglo.* Douai, in-fol.

Aug. Vander Meersch.

Delvenne, *Biographie des Pays-Bas.* — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 275. — Valère André, *Fasti Academicæ.* — Duthilleul, *Bibliographie douaisienne*, p. 58. — De Smet, *Histoire d'Alost.* — *Biographie générale*, publiée par Didot. — *Archives du nord de la France*, t. 4, p. 61.

**COLYNS DE NOLE** (*André*), sculpteur, né à Anvers. XVII<sup>e</sup> siècle. Voir NOLE (*André COLLYNS DE*).

**COLYNS DE NOLE** (*Jean ou Hans*), sculpteur, né à Anvers. XVI-XVII<sup>e</sup> siècle. Voir NOLE (*Jean COLLYNS DE*).

**COLYNS DE NOLE** (*Robert*), sculpteur, né à Anvers. XVI-XVII<sup>e</sup> siècle. Voir NOLE (*Robert COLLYNS DE*).

**COMATIUS** (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né à Gand. XVII<sup>e</sup> siècle. Moine de l'ordre de St-Dominique, il s'est fait connaître par l'ouvrage suivant : *Assertiones theologicae, declarantes quatenus pollicitationibus physicis aut astrologicis fidere liceat.* Cet opuscule se trouve imprimé à la suite du *Traité de François De la Rue : de Gemmis aliquot, iis præsertim quarum D. Joannes Ap. in sua apocalypsi meminuit.* Gandavi, 1545, in-12.

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire*, t. 8, p. 54. — Quetif et Echard, *Scriptores ordinis prædicatorum*, t. 2, p. 125.

**COMES** (*Stephanns*), poète latin, né à Cassel (ancienne Flandre) au XVII<sup>e</sup> siècle; son véritable nom pourrait bien être *De Graef* ou *De Graeve*, il se fit appeler BELLOCASSIUS, du lieu de sa naissance et du village de Belle, qui n'en est pas éloigné, et exerça la fonction de secrétaire du chapitre de Saint-Donat à Bruges, jusque vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Ses poésies latines sont estimées; les biographes lui accordent du talent et citent sa versification comme élégante et d'une tournure agréable. On a de lui : *Reverendi in Christo Patris Domini Petri Submontani, abbatis dunensis, unâ cum clarissimis Heroibus Domino Lodovico à Flandria Gandarorum Prætoræ, Domino Guidone Blasfeldo et Nicolao Bousingo, in Hispaniam ad Catholicum Regem Legati, oratio partim Consolatoria, partim Gra-*

*lulatoria.* La première partie est relative à la mort de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>, et la seconde concerne l'arrivée de Charles-Quint en Espagne. Cette pièce fut publiée en 1520, et reproduite dans les *Rerum Germanicarum scriptores* de Freherus, t. III, p. 164-173. Item dans le Recueil semblable de Struvins, t. III, p. 196-204, y compris quelques poésies dont la principale est : *Carmen heroicum stephani Comitis Bellocassii de suffragiis cæsaris Caroli ad Imperium*, d'environ cent et vingt vers. C'est Bellocassius qui a fait la harangue, comme il paraît par sa dédicace, datée de Bruges, le 1<sup>er</sup> février 1520. — 2<sup>o</sup> *Sylenla carminum et Sanctologion Flandriæ.* Bruges, 1544, in-8o.

Aug. Vander Meersch.

Valère André, p. 817. — Sweertius, p. 680. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. 4, p. 585. — Foppeus, *Bibliotheca Belgica*, t. 2, p. 1107.

**COMHAIRE** (*Joseph-Nicolas*), médecin et professeur, frère du suivant, né à Liège, le 30 janvier 1778, mort à Flémalle-Haute, le 22 octobre 1837. Il entra au collège de sa ville natale pour y faire ses humanités; mais la suppression des écoles, en 1792, vint bientôt l'empêcher de continuer des études régulières. Il continua néanmoins à s'adonner au travail. Charmant, depuis professeur de littérature au lycée de Liège, lui enseigna les langues anciennes, et Christian, de Verviers, qui fut plus tard directeur du Conservatoire des arts et métiers, à Paris, les sciences physiques et naturelles. Après avoir laborieusement acquis les connaissances préparatoires à l'étude de la médecine, il se rendit à Paris en 1800; il y subit de brillants examens, fut inscrit au procès-verbal comme *très-versé* dans l'anatomie par les professeurs Duméril et Husson, et devint prosecteur de Dupuytren. En 1803 il reçut le grade de docteur. Il avait pris pour sujet de sa thèse, qu'il soutint avec distinction sous la présidence de Dupuytren, à qui elle était dédiée, l'extirpation des reins et ses conséquences. Le sujet était fait pour attirer l'attention; et les expériences de l'auteur, qui était parvenu à conserver un chien en vie trois jours après l'extirpation du second rein, causèrent une certaine impression. Il est pour-

tant à remarquer que l'auteur, par suite du procédé qu'il suivit dans ses recherches, ne parvint pas à reconnaître la présence de l'urée dans le sang et les autres liquides de l'économie après l'opération, et se laissa entraîner à donner trop d'importance à ce résultat négatif.

Devenu docteur, Comhaire rentra dans sa ville natale pour s'y livrer à l'exercice de l'art de guérir, mais la pratique ne suffisait pas à son activité. Il était intimement lié avec N. Ansiaux : par leurs efforts réunis, ils obtinrent, en 1806 l'autorisation d'enseigner publiquement et gratuitement la médecine et la chirurgie dans l'amphithéâtre Saint-Clément. La même année, Ramoux rétablissait, à la Maternité, le cours sur l'art des accouchements, fondé par Fallize vers la fin du siècle dernier et supprimé par la révolution. En 1811, Comhaire obtint du préfet du département, baron de Micoud, l'autorisation de faire un cours de clinique médicale à l'hôpital civil, dit de Bavière; l'administration des hospices, secondant ses efforts, lui accordait à faire l'autopsie des sujets non réclamés par leurs familles; et l'administration communale fondait, en faveur des meilleurs élèves, des prix dont la Société d'Émulation faisait la remise dans la séance solennelle où elle couronnait les lauréats de ses concours. Les mêmes avantages étaient accordés à Ansiaux pour la clinique chirurgicale. Aussi l'école de Saint-Clément réussit-elle à attirer de nombreux élèves. (V. l'art. de N.-G.-A.-J. Ansiaux.)

Lorsque Guillaume I<sup>er</sup> réorganisa l'enseignement supérieur dans le royaume des Pays-Bas, Comhaire fut nommé professeur ordinaire à la faculté de médecine (1817), et chargé d'enseigner, en hiver, l'anatomie et la physiologie, en été, la matière médicale et la clinique interne. Plus tard, il remplaça l'enseignement de l'anatomie par celui de l'hygiène, qu'il paraît avoir affecté. Ses qualités et son talent lui gagnèrent l'estime et l'affection de ses élèves.

Médecin renommé et ayant une grande clientèle, Comhaire savait encore trouver des loisirs pour l'étude et le progrès des sciences. Propagateur zélé de la vaccine,

il était secrétaire du comité institué pour répandre cette pratique salutaire. L'administration locale l'avait nommé médecin de l'hôpital des vénériennes et inspecteur de la salubrité publique; le gouvernement l'avait fait entrer dans la commission médicale de la province. Il était membre de la Société d'Émulation et de la Société de médecine de Liège, associé des Sociétés de médecine de Louvain et de Bruxelles, etc. On a de lui : 1<sup>o</sup> sa thèse doctorale : *Dissertation sur l'extirpation des reins, mêlée de quelques recherches physiologiques sur ces organes et sur le fluide qu'ils secrètent*; Paris, 1803, in-4<sup>o</sup>. — 2<sup>o</sup> *De Anatomia*, discours inaugural prononcé le 3 novembre 1817 (*Ann. Acad. Lesd.*, I). — 3<sup>o</sup> *Constitution météorologico-médicale observée à Liège pendant l'année 1816*; Liège, Desoer, 1817, in-8<sup>o</sup>; l'auteur s'était adonné à ces recherches dès son retour à Liège, et on regrette qu'il n'ait publié que les résultats pour 1816; d'après M. Le Roy, il aurait continué ces observations jusqu'à sa mort, tandis que Becdelièvre les arrête en 1819. Nous ignorons ce que les manuscrits sont devenus; Courtois en a tiré divers renseignements pour ses recherches statistiques sur la province de Liège; et des extraits en ont paru dans les Almanachs de Liège. — 4<sup>o</sup> *Éloge historique sur le docteur Nysten*; Liège, 1822, in-8<sup>o</sup>; prononcé, le 25 avril 1821, à la Société d'Émulation. — 5<sup>o</sup> *De vanitate systematum in clinica medicâ*; discours prononcé le 9 octobre 1826, à l'occasion de la remise du doctorat (*Ann. Acad. Leod.*, IX). — 6<sup>o</sup> *Quelques recherches médico-physiologiques sur les propriétés du sulfate de quinine*; Liège, Desoer, 1830; in-8<sup>o</sup>; recueil de vingt-et-une observations, les premières qu'on ait faites en Belgique, sur les indications et les contre-indications de ce sel, tant dans les fièvres continues que dans les fièvres d'accès. — 7<sup>o</sup> *Diverses Observations* consignées dans les journaux de médecine de Paris.

G. Dewalque.

U. Capitaine, *Notice sur la Société d'Émulation*. — A. Habets, *Notice sur N.-G.-A.-J. Ansiaux*. — *Journaux de 1857*. — A. Le Roy, *L'Université de Liège depuis sa fondation*.

**COMHAIRE** (*Mathieu-Nicolas*), poète, frère aîné du savant médecin *Jean-Nicolas Comhaire*, naquit à Liège le 3 octobre 1772. Son père était négociant, mais ne se sentant aucun penchant vers cette profession, il exerça, dans sa jeunesse, celle de pharmacien, qu'il quitta bientôt pour se livrer à la solitude, au repos et surtout à la poésie pastorale, objet de sa prédilection. Il eut beaucoup à souffrir d'une violente affection anévrismatique du cœur et supporta ses douleurs, pendant dix années au moins, avec courage; il y succomba le 17 mars 1830 dans la cinquante-huitième année de son âge.

Comhaire est un poète purement descriptif; il n'a cultivé que l'idylle; mais si la *Folle du logis* n'est pas, chez lui, bien vive, s'il n'est pas doué de la faculté assimilatrice du génie, on ne peut, sans injustice, lui refuser l'enjouement, la grâce, la délicatesse. On cite avec raison, parmi ses meilleures pièces de vers : *l'Étang, Cointe, Chaudfontaine, le Vercy, le Bocage, la Cascade, l'Invitation, Mon réduit champêtre, le Papillon et l'amour, le Papillon*. Comhaire possédait des connaissances étendues dans les sciences naturelles et les lettres; il était doué d'un esprit juste et pénétrant; maniant habilement l'ironie, il raillait parfois impitoyablement. On peut consulter à ce sujet, un pamphlet fort curieux, dirigé contre lui par Dieudonné Malherbe, poète liégeois contemporain fort bizarre et assez médiocre, intitulé : *Le Berneur berné*, Liège 1802, in-8°. Comhaire publia d'abord ses *Loisirs champêtres*, qui parurent à Paris chez Didot, en un petit volume in-18. En 1824 il en donna à Liège chez Latour, in-8°, une nouvelle édition considérablement augmentée. Celle-ci est précédée d'un *Essai sur les bucoliques français*, qui n'est pas dépourvu de mérite. Ces productions furent appréciées très-favorablement, non-seulement dans le pays, mais surtout en France. Dans

(1) Les doutes émis sur le lieu et la date de la naissance du célèbre chroniqueur ne doivent pas être écartés légèrement. M. Kervyn de Lettenhove fait remarquer (*Lettres et négociations de Philippe de Commines*, t. 1<sup>er</sup>, *passim*) que le château de Commines n'appartenait pas à Colard de Commines, mais bien à son frère Jean, qui le laissa à son fils, nommé Jean, comme lui : d'autre part,

ces deux volumes ne sont pas comprises certaines pièces insérées dans des Revues, un chant sur Flémalle, une traduction de la première églogue de Virgile. Comhaire a laissé de plus deux cahiers de poésies inédites.

On trouve une notice sur notre poète dans la *Biographie liégeoise* de Becde-Lièvre, t. II, p. 708-712. Une étude intéressante sur ce poète a été publiée par M. le docteur Kuborn dans l'*Annuaire de la société libre d'Emulation* pour l'année 1857, p. 143-166. H. Helbig.

**COMMINES** (*Philippe DE*), historien et diplomate, naquit, selon la *Grande chronique* de Juste Billet, en 1445, sur les bords de la Lys, au château de Commines, près de Menin, en Flandre. Il descendait des *Vanden Clyte*, qui devaient leur nom au hameau de Clyte, dépendance de Reninghelst, près d'Ypres. L'élévation de cette famille remontait à Louis de Male; il avait appelé Colard Van den Clyte dans son conseil et lui avait fait épouser Jeanne de Wazières, dame de Commines et de Halewyn. Colard Van den Clyte, devenu Colard de Commines, eut deux fils : Jean de Commines, chevalier de la Toison d'or et souverain bailli de Flandre, et Colard de Commines, seigneur de Renescure et de Saint-Venant, conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon, gouverneur de Cassel en 1429, bailli de Gand en 1432, et trois ans après successeur de son frère aîné dans la charge de grand bailli de Flandre. Il avait épousé en secondes noces Marguerite d'Armyden : l'ainé des enfants issus de cette union fut celui qu'attendait une si grande célébrité. Philippe-le-Bon le tint sur les fonts de baptême et lui donna son nom. Colard de Commines, qui avait sa résidence habituelle dans le domaine de Renescure, près d'Aire, y fut inhumé en 1451 près de sa femme Marguerite d'Armyden, morte avant lui (1). Philippe, ayant perdu son père, se trouva sous la tutelle de son

que Marguerite d'Armyden mourut le 12 octobre 1447 et que Philippe de Commines ne fut pas le dernier de ses enfants. La date de la naissance de Philippe de Commines resterait donc incertaine, de même que l'indication du lieu où il vit le jour. Mais que Philippe de Commines soit né dans l'Artois ou dans la Flandre, il appartient incontestablement à une famille flamande.

cousin germain, Jean de Commines. Celui-ci constata que la succession était extrêmement embarrassée par des dettes personnelles et par d'autres obligations plus impérieuses encore. Colard de Commines était resté envers le trésor ducal reliquataire d'une grosse somme provenant des confiscations auxquelles il avait présidé et dont il n'avait pas rendu compte. L'héritage de Colard ne fut accepté que sous bénéfice d'inventaire. Déjà Philippe-le-Bon avait fait saisir et mettre aux enchères la terre de Renescure : quoique Jean de Commines l'eût rachetée pour son pupille, elle resta pendant plusieurs années sous le séquestre. Ce ne fut qu'en 1464, lorsque le reliquat dû par son père eut été notablement diminué par divers paiements, que le jeune sire de Commines se vit réintégré dans la possession du château de Renescure. En résumé, sa part de l'héritage paternel, après déduction des dettes, s'éleva à la modeste somme de deux mille quatre cent vingt-quatre livres, seize sols, six deniers tournois.

Au lieu d'envoyer son pupille aux universités, à Louvain ou à Paris, Jean de Commines se borna à lui faire donner l'instruction dont s'accommodaient la plupart des gentilshommes du xv<sup>e</sup> siècle. Philippe n'apprit point les langues de l'antiquité, mais il tâcha d'exceller dans les mâles exercices auxquels se livrait de préférence la noblesse. Il était, comme il le dit lui-même, « en l'âge de pouvoir monter à cheval » lorsque, en 1464, il fut amené à Lille et attaché, en qualité d'écuyer, au service du comte de Charolais, l'héritier de Philippe-le-Bon. Il le suivit l'année suivante en France, pendant la guerre dite du *bien public*, et combattit à Montlhéry, aux côtés de son maître. « Me trouvai, dit-il, ce jour toujours avec lui, ayant moins de crainte que je n'eus jamais, pour la jeunesse en laquelle j'étais et que je n'avais nulle connaissance de péril. » On peut également inférer des *Mémoires* de Commines qu'il assista en 1466 au sac de Dinant dont il parle avec une émotion qui ne lui est pas habituelle. Au mois de juin 1467, Charles-le-Hardi succède à son père et

la faveur de Commines semble augmenter. Il accompagne à Gand le nouveau duc de Bourgogne, et, dans cette terrible journée où la vie de Charles fut mise en péril, il est un de ceux qui négocient avec les Gantois pour les apaiser. Il faut croire que son intervention ne fut point maladroite, puisqu'il reçut à cette occasion un don de quarante-huit livres. Le sac de Dinant avait été comme le prélude de ces cruelles expéditions de Charles-le-Téméraire contre les Liégeois. Commines se trouvait de nouveau aux côtés du duc de Bourgogne dans le combat dont les champs de Brusthem furent le théâtre ; si sévère plus tard pour l'adversaire de Louis XI, il reconnaît que, par exception, toutes les dispositions prises en ce jour par le duc furent excellentes. Lorsque l'armée victorieuse campa devant Liège, Commines se trouvait avec le sire d'Humbercourt à l'avant-garde ; celle-ci, en « amusant » les Liégeois, parvint à prendre possession de la cité. Armé chevalier après cette expédition, Philippe de Commines fut l'année suivante (1468) pourvu de l'office de conseiller et de chambellan du duc de Bourgogne. On a remarqué que les prérogatives de cette double charge lui assuraient, bien qu'il n'eût encore que vingt ans, l'entrée au conseil et une sorte de privauté respectueuse avec son maître. Ce n'est point sans raison qu'un chroniqueur de l'époque le désigne comme le secrétaire intime du duc Charles (*secretissimus secretarius ducis Karoli*).

Au mois de juillet, le futur historien fut un des vingt-cinq chevaliers qui jouèrent avec le duc de Bourgogne au tournoi de l'*arbre d'or*. Trois mois après ces fêtes chevaleresques eut lieu la fameuse entrevue de Péronne. Par une confiance orgueilleuse dans la dextérité de son esprit et sa supériorité, Louis XI vint se mettre à la merci de son rival, du prince dont il avait reconnu les bienfaits par la plus noire perfidie, et qu'il s'efforçait de rabaisser et de ruiner. Il avait l'imprudence de venir solliciter son amitié au moment même où il excitait secrètement les Liégeois à une nouvelle guerre contre les Bourguignons. La révolte, fomentée

par le perfide Louis XI, éclata, et le duc, en apprenant les indignes traitements infligés à l'évêque Louis de Bourbon, proche allié de la maison de Bourgogne, jura, par saint Georges, que le roi de France se repentirait de sa déloyauté. Il fit fermer les portes de la ville et du château de Péronne, et des archers furent placés devant le logis du roi : celui-ci se rappela que quatre cents ans auparavant Charles-le-Simple, enfermé par Herbert de Vermandois dans une tour voisine, y avait terminé sa vie. En présence de Commynes et de deux valets de chambre, le duc de Bourgogne se montrait « terriblement ému » contre le roi et « le menaçait fort. » Commynes ajoute dans ses Mémoires, que si, à cette heure-là, le duc eût été excité ou encouragé par ceux à qui il s'adressait, il eut pour le moins fait enfermer le roi dans la grosse tour de Charles-le-Simple. Mais, loin de l'encourager, les témoins de sa colère s'efforcèrent de le calmer. Il n'y réussirent pas ; le duc, en présence d'autres personnages, continua ses menaces, qui bientôt se répandirent dans la ville et parvinrent enfin jusque dans la chambre où était le roi. Celui-ci ne cacha point son trouble. Le second jour, tandis que le duc tenait conseil, le roi faisait parler à ceux qui pouvaient l'aider et distribuer quinze mille écus d'or dont Commynes eut vraisemblablement sa part. La troisième nuit, le duc, toujours exaspéré, ne put trouver le repos ; Commynes, qui couchait dans sa chambre, se promena avec lui plusieurs fois. Vers le matin, Charles laissa enfin entendre que si le roi jurait la paix et voulait le suivre contre les Liégeois, il serait satisfait ; puis il sortit brusquement de la chambre pour se rendre près de Louis XI. Mais Commynes eut le temps d'avertir le roi de tout ce qui avait été

résolu par le duc de Bourgogne et des dangers auxquels il s'exposerait en résistant (1). Louis se résigna, jura la paix sur la croix de Charlemagne, et promit d'accompagner Charles-le-Hardi à Liège pour venger les injures de la maison de Bourgogne. Pendant cette expédition, le roi continua de « pratiquer » Commynes, c'est-à-dire de le séduire, pour l'avoir un jour complètement à sa disposition. Toutefois le filleul de Philippe-le-Bon continuait de remplir exactement ses devoirs de chambellan. Il était couché, lui quatrième, dans la chambre du duc lorsque les Franchimontois, protégés par l'obscurité de la nuit, essayèrent de surprendre les chefs de l'armée assiégeante ; Commynes n'eut que le temps d'éveiller son maître et de le revêtir d'une cuirasse. Après la prise de Liège, il accompagna le duc à la grande église de Saint-Lambert ; il vit le saccage de la cité vaineue, puis l'horrible dévastation du pays de Franchimont : le récit qu'il en traça plus tard est plein d'intérêt, mais ne révèle aucun sentiment généreux. Il venait de rendre un nouveau service à Louis XI en conseillant, lui aussi, au duc de Bourgogne de ne pas retenir plus longtemps le roi de France dans son camp.

Philippe de Commynes avait des dispositions merveilleuses pour l'intrigue et la tromperie, et ces dispositions il les perfectionna encore l'année suivante dans les rapports qu'il entretenait avec Warwick, le célèbre *faiseur de rois* et le type de la déloyauté, de l'aveu même du peintre de Louis XI. Pendant l'été de 1470, Commynes remplit plusieurs missions auprès de sir John Wenloch, gouverneur de Calais, également « homme double et variable » tour à tour partisan d'Édouard IV et de Henri de Lancastre. Après le triom-

(1) Cette intervention de Philippe de Commynes, en un moment si décisif, est hors de doute. Elle est attestée dans un acte qui fut signé par Louis XI au mois d'octobre 1472, « . . . Savoir faisons à touz presens et à venir que, comme nostre amé et feal conseiller et chambellan Philippe de Commynes, chevalier, seigneur de Revescures, démontrant sa grande et ferme loyauté et la singulière amour qu'il a eue et a envers nous, se soit dès son jeune âge disposé à nous servir, honorer, obéir, comme bon, vray et loyal sujet doit son souverain seigneur... et mesmement, en

nostre grant et extrême nécessité à la délivrance de nostre personne, lorsque estions entre les mains et sous la puissance d'aucuns des sus-dits rebelles et de-obéissans, qui s'estoient déclarés contre nous comme nos ennemis, et en danger d'estre detenuz, nostre dit conseiller et chambellan, sans crainte du danger qui lui en pouvoit alors venir, nous advertit de tout ce qu'il pouvoit pour nostre bien, et tellement s'employa que, par son moyen et aide, nous saillîmes hors des mains de nostres rebelles et de-obéissans... »

phe éphémère de celui-ci, Commines, obéissant aux ordres du duc de Bourgogne, retourna vers Wenloch pour féliciter le nouveau roi sur ses succès. Arrivé à Tournai, il n'osait continuer sa route à cause des incursions des Anglais; mais le duc lui commanda de passer outre, se contentant de lui envoyer comme protection la bague qu'il portait au doigt. Commines était fort mécontent; il accusait son maître d'égoïsme et d'ingratitude. Plus tard il devait dire également de lui : « ses bienfaits n'étaient pas fort grands. » Et cependant Commines avait obtenu (1<sup>er</sup> octobre 1469), en récompense de ses services, une quittance et remise générale de tout ce qui pouvait encore être dû au trésor ducal par la succession de son père. Quoiqu'il en soit, le froid calculateur opposait dans sa pensée la parcimonie du duc de Bourgogne à la générosité intéressée de Louis XI. Il descendait ainsi la pente qui devait le conduire à la trahison.

Cherchant avancement et fortune, Commines se persuada qu'il s'entendrait mieux avec le rusé Louis qu'avec l'impétueux duc de Bourgogne. Il n'avait d'ailleurs que de mauvais exemples sous les yeux. En effet bien rares étaient, à cette époque, les hauts personnages qui n'avaient point conclu des marchés flétrissants. Au printemps de l'année 1471, Commines servit d'intermédiaire entre Charles-le-Hardi et lord William Hastings, comte d'Huntingdon, et grand chambellan d'Angleterre : ce principal conseiller d'Édouard IV daigna accepter une pension de mille écus et promit naturellement de favoriser l'alliance de son maître avec le duc de Bourgogne.

Ce séjour en Angleterre laissa, au surplus, des traces profondes dans la mémoire de Commines : « Selon mon avis, » devait-il dire plus tard, entre toutes les « seigneuries du monde dont j'ai connaissance, où la chose publique est le mieux « traitée, où règne moins de violence sur « le peuple... c'est Angleterre. »

Au mois d'août, Commines, prétextant un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, traversait Orléans pour se rendre à Tours, et, de là, au Plessis, résidence

du roi de France. Cette entrevue était, à la vérité, autorisée par le duc de Bourgogne; mais Commines devait trahir la confiance de son maître. En effet, il permit à Louis XI d'achever l'œuvre ténébreuse commencée à Péronne et à Liège. Commines devint dès lors le pensionnaire et, à certains égards, l'homme lige du roi de France. Un traité secret fut conclu et, selon la remarque d'un écrivain français, il contenait très-vraisemblablement les conditions suivantes : « Louis XI assu- » rait à Commines, s'il consentait à quit- » ter le service de Charles le Téméraire » pour le sien, la même position auprès » du roi de France de conseiller et cham- » bellan qu'il occupait à la cour de Bour- » gogne; des terres et seigneuries, des » charges et dignités nombreuses et de » grand rapport; une pension annuelle » de six mille livres tournois. Il se faisait » fort, enfin, de lui donner en mariage » l'une des riches héritières du royaume. » Ce qui est indubitable, c'est que Commines déposa chez un marchand de Tours, Jean de Beaune, une somme de six mille livres tournois, formant la première annuité de sa pension. Il continua ensuite son voyage, traversa la Bretagne et visita la Castille. Au mois de mai (1472) il était revenu à la cour de Bourgogne, lorsqu'on y apprit la mort soudaine du duc de Guyenne, frère de Louis XI. De son camp devant Beauvais (16 juillet), Charles-le-Hardi accusa solennellement le roi de France d'avoir fait empoisonner le duc de Guyenne; résolu de le venger, il mit à feu et à sang le Vermandois et la Normandie. Commines l'accompagnait. Mais Louis XI ne perdait pas de vue celui qui lui avait déjà engagé sa foi. Pour vaincre les dernières hésitations du secrétaire intime du duc de Bourgogne, le tentateur, dans les premiers jours d'août, fit saisir les six mille livres qui avaient été déposés chez Jean de Beaune et mit arrêté sur une autre somme de mille livres, laquelle représentait les arrrages de la pension pour les mois d'août et de septembre. Commines, menacé de perdre le fruit de ses *pratiques* (nous dirions aujourd'hui de ses perfidies) et de voir divulguer sa honte, fit le pas décisif. Tandis que les

Bourguignons assiégeant Dieppe, il quitta furtivement, dans la nuit du 7 au 8 août, le camp de Charles le Hardi et alla rejoindre Louis XI au Pont-de-Cé.

Le duc dut être bien vite informé de cette désertion car le 8, à six heures du matin, il signait un acte par lequel étaient confisqués tous les biens appartenant au fugitif. Mais Louis XI tint les promesses faites au Plessis, et ses libéralités furent pour Commines un ample dédommagement. Le roi commença par faire payer immédiatement au transfuge une somme de deux mille livres, en même temps qu'il le nommait son conseiller et chambellan. Par d'autres actes signés en octobre et en novembre, il lui fit don des terres de Talmont, d'Olonne, de Curzon et de Château-Gontier, extorquées à la maison d'Amboise; il lui accorda ou plutôt lui conserva une pension de six mille livres, et il lui octroya de plus la charge de capitaine des château et donjon de Chinon. Au mois de décembre, nouvelle faveur : les terres et seigneuries de Bran et Brandois sont comprises dans le don déjà fait de la principauté de Talmont. Enfin, au mois de janvier 1473, Philippe de Commines, qui prenait le titre de prince de Talmont, recevait la main d'Hélène de Chambes, fille de messire Jean de Chambes, chevalier, et de Jeanne Chabot, seigneur et dame de Montsereau et d'Argenton en Poitou. La dot comprenait douze seigneuries. Cette fortune inespérée, Philippe de Commines la devait uniquement à sa trahison.

C'est ce que Louis XI lui-même proclame avec un cynisme solennel : « Selon Dieu et notre conscience, disait-il, sommes tenu et obligé de le récompenser des grandes pertes et dommages qu'il a eus et soutenus, aussi de reconnaître envers lui les grands périls, dangers et aventures qu'il a eus, endurés et attendus pour nous, et les grands, louables, bons et agréables services que, comme dit est, il nous a fait par ci devant, fait encore et continue chacun jour, et espérons que plus fasse au temps à venir, voulant et désirant le récompenser et rémunérer, comme en notre conscience nous y sentons tenus

« et obligés, et à ce que soit exemple à tous nos subjects, sous quelques princes et seigneurs qu'ils soient, d'abandonner tous autres pays pour nous servir comme leur souverain seigneur. » Quant à Commines, il ne trouva aucune excuse pour justifier sa félonie. L'annotation qu'il a consignée dans ses mémoires est d'une brièveté accablante : « Environ ce temps je vins au service du Roy (ce fut l'an mil quatre ccis septante deux), lequel avait recueilly des serviteurs de son frère le duc de Guyenne la plus grande part. » Et c'est tout. Pas un mot de regret pour sa patrie : il ne se souvient plus des bienfaits répandus sur sa famille et sur lui-même par Philippe-le-Bon et son successeur; il est comme étranger aux sentiments héroïques qui ont vingt fois soulevé la Flandre contre la France. Pour lui, le plus grand et le meilleur des princes, c'est celui qui les surpasse tous par son habileté, par sa fourberie : c'est Louis XI. Politique avide et méprisable, Philippe de Commines verra d'un œil sec succomber la puissance bourguignonne et contribuera de tout son pouvoir à consolider le triomphe de la suprématie française.

Admis dans la plus étroite familiarité de Louis XI, il le suivit à Picquigny, où le roi d'Angleterre, en jurant la trêve précédemment conclue avec le roi de France, abandonna de fait la cause du duc de Bourgogne. Lorsque le méfiant Louis XI s'avança sur le pont vers la barrière qui le séparait du roi d'Angleterre, Commines était à ses côtés, vêtu exactement comme lui. Louis présenta son nouveau conseiller à Édouard IV et lui demanda s'il le connaissait. Il lui répondit que oui, écrit Commines, et dit les lieux où il m'avait vu; et que autrefois m'étais efforcé de le servir à Calais, du temps que j'étais avec le duc de Bourgogne. Cette entrevue eut lieu en 1475. Quelque temps après Charles-le-Hardi s'engageait dans la funeste guerre qui devait le conduire à sa perte. Dieu, dit plusieurs fois Commines, avait troublé le sens au dit duc de Bourgogne. Avec ces vagues paroles, il dissimule, il justifie la constante et déloyale inimitié de

Louis XI, ses perfides intrigues, ses manœuvres ténébreuses. Une seule fois peut-être Commynes se montre équitable envers la mémoire de son premier maître, c'est lorsqu'il dit : « Je ne tui veulx point du tout imputer l'occasion de la guerre, car d'autres assez y eurent part (1). » Commynes, qui expédiait de sa main, comme il le dit encore, les espions que Louis XI entretenait sur les routes de la Suisse et de l'Allemagne, reçut un des premiers la nouvelle de la défaite des Bourguignons à Morat (22 juin 1476). Il s'empressa de l'annoncer au roi qui, pour marquer son contentement, lui donna deux cents marcs d'argent. Au mois de novembre, Louis XI lui octroya l'office de sénéchal de Poitou, et, au mois de février 1477, un mois après que Charles-le-Téméraire eut succombé devant Nancy, il ajouta la capitainerie du château de Poitiers à toutes les faveurs dont il avait déjà comblé Commynes. En même temps il l'avait chargé d'une mission qui devait achever la trahison dont l'ancien chambellan de Charles-le-Hardi s'était rendu coupable envers la maison de Bourgogne.

Commines était envoyé dans la Picardie et dans l'Artois, avec les pouvoirs nécessaires « pour attirer et remettre en l'obéissance du roi tous ceux qui s'y voudraient rendre. » Il réussit à corrompre quelques personnages indécis ou avides; mais toute son adresse, comme on l'a dit, échoua contre la loyauté des habitants d'Arras, qui refusèrent de reconnaître d'autre souverain que l'héritière légitime du dernier duc de Bourgogne. Commynes, mortifié, conseilla à son maître de suivre une autre voie pour réunir à la couronne de France les domaines qu'il convoitait : il proposait de marier la jeune duchesse Marie au dauphin de France. Mais Louis XI persistait à employer la ruse et la violence. Il éloigna Commynes en lui donnant l'ordre imprévu de se rendre aux frontières de Bretagne. Cette disgrâce ne fut pourtant pas de longue durée. Au mois de septembre 1477, Philippe de Com-

mines participait à la distribution des biens confisqués sur Jacques d'Armagnac, duc de Nemours; pour sa part, il reçut tous les domaines que cet infortuné seigneur possédait dans le bailliage de Tournai. Au commencement de janvier 1478, Commynes était envoyé en Bourgogne à la tête des pensionnaires de la maison du roi. Il était chargé de rétablir l'ordre dans cette province que les Français occupaient depuis la mort de Charles-le-Hardi et qu'ils ruinaient par leurs exactions. La modération de Commynes, qui avait dispensé des bourgeois notables de Dijon du logement des gens d'armes, fut bientôt dénoncée au roi. Le méfiant Louis XI rappela son « féal conseiller » de la Bourgogne et l'envoya à Florence. Commynes s'y trouvait dans les derniers jours du mois d'avril.

Les principaux incidents de cette mission ont été rapportés par lui-même dans ses Mémoires : mais ils sont retracés avec plus de vérité encore dans les lettres pleines d'intérêt qui ont été publiées de nos jours et auxquelles nous devons nous référer (1). Ce qui frappe particulièrement dans ces documents, c'est l'éloge qui est fait partout de Commynes, à Milan, à Florence, même à Rome. Le cardinal de Pavie écrit à Sixte IV : « ... J'ai appris que le roi de France envoie vers moi un ambassadeur d'une grande réputation dans les Gaules, chargé d'un message très-altier... » Les prieurs de la liberté florentine s'expriment en ces termes dans une lettre au roi de France : « ... Entre les innombrables et immortels bienfaits dont nos personnes, notre ville et la nation tout entière sont redevables à Votre Majesté très-chrétienne, ce n'est pas le moindre que de nous avoir envoyé pour ambassadeur le magnifique et très illustre seigneur d'Argenton, votre conseiller... Monseigneur d'Argenton est, autant que nous avons pu en juger, un homme d'un esprit éminent et d'une rare vertu, bien digne d'être aimé de Votre Majesté et de lui être cher... » De son côté, Laurent de Médicis disait : « .... Je vous recom-

(1) *Mémoires*, liv. IV, chap. XIII.

(1) *Lettres et négociations, etc.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 165 et suiv.



mande avec instance le dit Monseigneur d'Argenton, qui, sans contredit, est un homme d'un mérite éminent, doué des plus hautes qualités, bien digne d'être aimé, chéri et tenu en profonde estime. Quant à moi en particulier, je ne voudrais pas, (autant que mon appréciation puisse valoir ici), ne pas l'avoir vu ni connu, à cause du grand bien qui est en lui : je crois qu'il a peu de pareils, s'il en a même un seul, en Italie, et en France ... » L'habile négociateur avait renouvelé les anciens traités d'alliance entre la France et le duché de Milan; il avait aussi, au nom de Louis XI, reçu du duc Jean-Galéas-Marie Sforza la foi et l'hommage pour les duché de Gênes et de Savone. Lorsque, au commencement de l'automne, Commines revint en France, il reçut de son maître un excellent accueil. « Le roi me fit « bonne chère et bon recueil, dit-il, « m'entremît de ses affaires plus qu'il « n'avait jamais fait, moi couchant avec « lui, » Il passâ près de six mois avec Louis XI à Paris, sans bouger, logé au palais des Tournelles, mangeant et couchant ordinairement avec le monarque qui, à ses yeux, surpassait tous les autres par son habileté et sa sagesse. Cependant il avait trouvé le roi un peu vieilli et d'une santé déjà chancelante. Au mois de mars 1481, Louis XI, frappé d'une première attaque d'apoplexie, se hâta de mander Commines, et celui-ci, pendant quinze jours, le servit comme *varlet de chambre*. Il lisait au roi les principales dépêches et recevait ses instructions. Le roi eut une seconde attaque au château de Plessis, et Commines lui prodigua de nouveau ses soins, après l'avoir « voué à Monseigneur Saint-Claude. » Lorsque Louis se sentit un peu mieux, il alla demeurer tout un mois au château d'Argenton, chez Philippe de Commines, et pour que cet honneur ne fût pas ouïeux à son hôte, il lui fit don de mille livres. Commines se chargea ensuite d'une nouvelle mission qui ressemblait beaucoup à un guet-à-pens : il se rendit sur les frontières de la Savoie avec des troupes, aida le comte de Bresse à s'emparer du gouvernement

et se fit livrer le jeune duc Philibert. Ayant rejoint Louis XI à Beaujeu en Beaujolais, il fut surpris de le voir « tant maigri et défait. » Louis XI approchait de sa fin. Sombre et soupçonneux comme Tibère, il alla s'enfermer dans le terrible donjon de Plessis lez Tours, sous la garde de ses archers écos-sais, et ne se fiant plus, pour son service, qu'aux gens de petite condition qui l'entouraient. Commines lui-même était suppléant par Olivier le Diable. Ce fut cet autre transfuge qui dissipa les dernières illusions du tyran par ces rudes paroles : « C'est fait de vous, pensez à votre con- science. » Quelques heures après, le 30 août 1483, Louis XI, de sinistre mémoire, expirait, oubliant de recom-mander Commines à son successeur.

Bientôt l'ancien favori de Louis XI se vit disputer les biens qui avaient été la récompense de sa honteuse défection. Il fut juridiquement constaté, au mois de juillet 1484, que Commines avait essayé de détruire des documents dont la découverte devait avoir pour résultat de faire restituer aux La Trémoille les biens dont Louis XI les avait frustrés. Ces documents, retirés du feu où Commines les avait jetés, avaient été ensuite portés au roi qui, sur les suggestions de son « féal chambellan, » les brûla définitivement. Bien que la régente, Anne de Beaujeu eût maintenu Commines sur la liste des conseillers, le temps de sa faveur était passé. Déjà une ordonnance, promulguée au nom de Charles VIII, avait prescrit la réintégration des La Trémoille dans les biens dont ils avaient été injustement dépouillés. Commines essaya de résister à cette ordonnance; mais, après un procès allongé à dessein, le parlement, au mois de mars 1486, le débouta de toutes ses prétentions sur les terres et seigneuries de Tallemont et Château-Gaultier. Mais il ne se soumit pas encore. Ulcéré contre le gouvernement d'Anne de Beaujeu, il embrassa d'abord le parti du connétable Jean de Bourbon, puis, désappointé par la faiblesse de celui-ci, il se tourna vers le duc d'Orléans. Au mois de janvier 1487, il entra dans le complot qui avait pour but d'enlever et de

remettre aux mains du duc d'Orléans la personne du jeune roi. Anne de Beaujeu sut déjouer cette tentative et Commines, arrêté à Amboise, fut transféré au château de Loches, et traité avec la plus grande rigueur. Il passa plus de six mois, enchaîné dans une de ces cages de fer, de huit pieds de large et de la hauteur d'un homme, inventées par Louis XI pour garder en sûreté ses prisonniers d'État. Tandis que Commines maudissait, selon son expression, ce legs du règne précédent, le parlement instruisait son procès. Le 18 juin 1487, un arrêt de cette cour ordonna qu'il serait amené prisonnier en la conciergerie du palais, à Paris, et que ses biens seraient sequestrés. Commines passa vingt mois « en la haute chambre de la tour carrée, » sans avoir aucune communication avec le dehors, sans même pouvoir adresser la parole au chapelain qui, chaque jour, venait, aux dépens du prisonnier, dire la messe expressément pour lui. Enfin, un arrêt du 24 mars 1489 constata que Commines avait eu intelligence, adhésion et pratiques par paroles, messages, lettres de chiffre et autrement, avec plusieurs rebelles et désobéissants sujets du roi, et commis autres crimes et maléfices; en conséquence, il était condamné à être exilé dans une de ses terres ou dans un des domaines de sa femme pendant dix années, à bailler une caution de dix mille écus d'or, et à perdre le quart de ses biens qui étaient confisqués pour le roi. Commines, qui avait lui-même plaidé sa cause en pleine audience, réussit à écarter les charges qui pouvaient le faire déclarer criminel de lèse-majesté. Encore la sentence du 24 mars ne fut-elle pas rigoureusement exécutée : Commines garda les biens qui avaient été adjugés au roi et son exil ne se prolongea point au-delà d'un an. Triste exil d'ailleurs, troublé par les multiples incidents du procès que les héritiers de La Trémoille continuaient à soutenir avec une infatigable persévérance contre le détenteur de leurs biens. Commines, expulsé de Talmont, s'était réfugié au château de Dreux : ce fut là qu'Hélène de Chambes, en 1490, le rendit père d'une fille qui

vint répandre un peu de joie dans cette demeure où régnaient la gêne et la disgrâce.

Mais déjà Commines, invoquant les services qu'il avait rendus à Louis XI, avait sollicité d'Anne de Beaujeu qu'elle mît fin à son exil. Il commença en 1490 par recouvrer la liberté d'aller partout; en 1491, il était réintégré dans la jouissance de ses pensions et obtenait un don de trente mille livres; puis, il reprend son rang dans le Conseil de Charles VIII, après avoir contribué à amener le mariage du fils de Louis XI avec Anne de Bretagne; en 1493, il assiste au traité conclu à Senlis entre le roi de France et l'archiduc Maximilien d'Autriche. L'année suivante, il s'efforce de détourner Charles VIII de porter la guerre en Italie. N'ayant pu faire prévaloir ce sage conseil, il suit le jeune roi au-delà des monts, et il est envoyé à Venise afin d'obtenir la neutralité de cette puissante république. Il y est très-bien accueilli; mais, en dépit de toute son habileté, il ne réussit point à prévenir la conclusion d'une ligue ayant pour but de combattre les Français. Revenu en toute hâte près de Charles VIII, alors à Sienne, il le conjure de hâter sa retraite. Ce sage avis fut dédaigné. Après la victoire inespérée que ses troupes remportèrent à Fornove (5 juillet 1495), Charles VIII passa dans le Montferrat, mais toujours harcelé par les Italiens. Il finit par écouter Commines, et celui-ci fut autorisé à proposer un accommodement. Le 10 octobre, il obtint le traité de Verceil, qui rendit la liberté au duc d'Orléans assiégé dans Navarre, et permit à Charles VIII et à son armée de rentrer en France sans être de nouveau assailli. Triste dénoûment d'une expédition qui devait avoir pour résultat la conquête de Rome et de Naples. Les Français y avaient pénétré, à la vérité; mais, ainsi que Commines l'avait prédit, leurs ambitieuses espérances s'étaient bientôt évanouies. Il avait été renvoyé à Venise pour obtenir l'adhésion du Sénat au dernier traité. Il ne réussit pas; il échoua de même dans les efforts qu'il fit près du duc de Milan afin d'obtenir l'exécution

fidèle de toutes les clauses acceptées par ce prince. Cet échec, qui l'exposa aux railleries de ses adversaires, humilia beaucoup le célèbre négociateur : il dit lui-même qu'il était à la fois fâché et triste. Du reste, on a remarqué que, pendant les trois ans que vécut encore Charles VIII, Commynes ne fut plus employé en première ligne, tout en restant membre du Conseil. Il était retourné à sa maison lorsqu'il apprit la mort de Charles VIII, frappé d'apoplexie dans une misérable galerie du château d'Amboise, le 7 avril 1498. Commynes se hâta de revenir au château : deux jours après le trépas, on le vit cinq ou six heures en oraison devant la dépouille mortelle du dernier roi. « Je croy, écrivit-il, que j'ay esté l'homme du monde à qui il a plus fait de rudesse; mais connaissant que ce fut en sa jeunesse, et qu'il ne venait point de luy, ne luy en sceuz jamais mauvais gré. » Le lendemain, il alla saluer le nouveau roi, pour lequel il avait naguère risqué ses biens et même sa vie. Louis XII lui montra une froideur qui le mortifia beaucoup, malgré son apparente impassibilité. Il lui laissa cependant l'office de conseiller, et Commynes, le 27 mai, assista à son couronnement. Mais il était mécontent et ne pouvait s'habituer au rôle secondaire auquel il était réduit : il essaya encore une fois de ressaisir son influence, et de nouveau il échoua. Dès le mois de juillet il quitta la cour.

Depuis son retour d'Italie, sinon depuis sa captivité, il avait commencé à écrire ses Mémoires : en entreprenant ce travail, il se rendit ou feignit de se rendre aux sollicitations d'Angelo Cattho, ancien médecin et astrologue de Charles-le-Hardi, puis serviteur de Louis XI, qui l'avait récompensé par l'archevêché de Vienne. Des contestations judiciaires, sans cesse renaissantes et provoquées par Commynes lui-même, ne le détournèrent pas de la tâche qu'il s'était imposée. En glorifiant Louis XI dans ses sobres et beaux récits, peut-être voulait-il se venger de l'ingratitude de Louis XII (1).

(1) Les dernières pages furent tracées pendant l'année de l'avènement de Louis XII. Voir *Mémoires*, liv. VIII, chap. XXIV.

Le 13 août 1504, il maria sa fille unique Jeanne de Commynes à René de Brosse, comte de Penthièvre, héritier des droits de Charles de Blois sur le duché de Bretagne. L'année suivante il reparut au Plessis-les-Tours, réussit, par l'entremise de George d'Amboise, à rentrer en faveur, et fut nommé chambellan avec une pension de mille livres tournois. Mais il ne sut pas conserver longtemps les bonnes grâces de Louis XII; bientôt il s'éloigna de nouveau de la cour, et ses dernières années furent enveloppées d'une obscurité que l'histoire n'a pu encore dissiper. Le 18 octobre 1509, ayant atteint l'âge de soixante-quatre ans il mourut au château d'Argenton. « Commynes, dit un de ses meilleurs biographes, ne vécut pas assez pour se voir dessaisi des seigneuries d'Argenton, de Villentras et d'autres biens qu'Hélène de Chambes lui avait apportés en dot, mais ce fut de son vivant et contre lui ou les siens que furent dirigées les premières poursuites du long procès qui, transmis et continué de générations en générations, ravit enfin à ses héritiers les propriétés en litige. » La dépouille mortelle de Philippe de Commynes fut transportée à Paris et inhumée dans une des chapelles du couvent des Grands-Augustins, où furent également déposés plus tard les restes de Jeanne de Commynes et d'Hélène de Chambes. René de Bretagne érigea en ce lieu le monument funéraire que surmontaient les statues de Philippe de Commynes et de sa femme, le premier agenouillé devant un prie-Dieu en forme de lion, Hélène de Chambes devant un autre prie-Dieu en forme d'autel antique.

Les Mémoires de Philippe de Commynes comprennent le récit des événements qui se passèrent en France, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Portugal, en Italie, etc., depuis l'an 1464 jusqu'en 1498. Quinze ans après la mort de l'auteur parut à Paris la chronique du règne de Louis XI. Ce ne fut qu'en 1528 que le règne de Charles VIII compléta l'édition primitive. En 1552, Denys Sauvage fait paraître une édition *critique* sous le titre de *Mémoires*, divisés par livres et

chapitres. Près d'un siècle après, en 1649, Denys Godefroy, historiographe de France, met au jour une nouvelle édition, revue et collationnée. Puis, de 1706 à 1713, Jean Godefroy, continuant l'œuvre de son père, réédite et cette fois à Bruxelles, les Mémoires de Commynes, après avoir rassemblé de nouveaux documents pour servir d'éclaircissements. Mais aucune de ces éditions ne vaut celle qui a paru en 1843 sous les auspices de la Société de l'Histoire de France.

Montaigne, le premier, a parlé de Commynes avec une profonde et sincère admiration. Il ne l'exalte pas trop lorsqu'il dit que les récits de l'historien de Louis XI et de Charles VIII sont empreints d'autorité et de gravité, « représentant son homme de bon lieu et élevé aux grandes affaires. » Mais quand Montaigne veut faire accroire que la « bonne foi » de l'auteur reluit dans ces récits, a-t-il encore raison? Commynes écrit toujours comme l'apologiste de Louis XI; il ne peut donc être impartial, et il ne l'est point. C'est un homme d'État profond, c'est un observateur d'une rare clairvoyance, mais c'est avant tout un calculateur, toujours fidèle à cette brutale maxime : « Qui a le profit de la guerre en a l'honneur. » Moins raffiné que Machiavel, moins sceptique, Commynes n'est pourtant pas très-éloigné de la subtilité de l'écrivain florentin. D'autre part, il apporte dans ses récits un calme et une dignité qui contrastent beaucoup avec la jactance et la frivolité ordinaire des auteurs de Mémoires français. Commynes est placé au seuil des temps modernes. Il a encore la foi du moyen-âge, mais il n'en a plus la naïveté. Selon la remarque judicieuse d'un critique illustre, il est à la fois de son temps et hors de son temps, et c'est-là sa supériorité. Puis, tout en flattant Louis XI, il a trop de rectitude cependant pour ne pas discerner les suites funestes de la tyrannie. Malgré sa froideur apparente, vous le sentez s'émouvoir lorsqu'il parle d'un pays où ne prédomine pas la violence. Si donc Commynes s'est attaché à l'astucieux tyran qui l'avait séduit, il faut le déplorer, mais sans ra-

baisser outre mesure le politique qui avait comme la prescience des temps modernes. Assurément les contemporains de Commynes n'ont pas eu à se louer de lui; mais la postérité, ne l'oublions pas, a recueilli le fruit de son expérience consommée et de ses conseils toujours profonds, et souvent habiles et sages.

Th. Juste.

*Mémoires de Philippe de Commines.* Nouvelle édition, revue sur les manuscrits de la Bibliothèque royale, et publiée, avec annotations et éclaircissements, par M<sup>lle</sup> Dupont (Paris, 1843, 5 vol. in-8°). — *Lettres et négociations de Philippe de Commines*, publiées avec un commentaire historique et biographique par M. le baron Ker-ryn de Lettenhove (Bruxelles, 1868, 2 vol. in-8°).

*Grande chronique de Gand et de la Flandre*, par Juste Bilet (XVI<sup>e</sup> siècle). — *Mémoire sur Philippe de Commines*, par E. Varenbergh, présenté à l'Académie royale de Belgique, le 15 février 1865, etc., etc.

**COMMUS.** Chef atrebate. L'an 54 à l'an 50 avant l'ère chrétienne.

On se tromperait fort si l'on croyait que, dès son entrée dans les Gaules et même à mesure qu'il avança sur le territoire de la Gaule Belgique, César trouva partout cette résistance opiniâtre que notre patriotisme un peu exagéré lui fait rencontrer à chaque pas. Quoi qu'on en dise généralement, il n'y avait unanimité de vues et de sentiments ni entre les diverses populations qui occupaient notre sol, ni entre les hommes qui les gouvernaient. En effet, dès le commencement de la conquête, ont vit non-seulement des cités se trahir les unes les autres (CÉSAR. II, 3, 6 et 24), mais encore s'opérer parmi les chefs de déplorables déflections (CÉSAR. I, 19; II, 17; V, 3, 27, 41 et 45).

Au nombre de ceux qui furent les premiers à s'attacher à la fortune des Romains, se trouva l'Artésien Commus. Soit admiration pour le conquérant étranger, soit ambition de parvenir à l'autorité suprême dans sa cité, il se voua tout entier au service de César. Celui-ci, appréciant le courage et la sagacité du guerrier belge, voulut se l'attacher par le lien de la reconnaissance et le donna pour roi aux Atrebates après la sanglante défaite qu'ils avaient essuyée aux bords de la Sambre avec les Nerviens et les Véromandois (CÉSAR. IV, 21). Quel rôle

Commius joua dans les événements qui se passèrent sur le sol de la Belgique jusqu'au moment où fut conçu le projet de la première expédition des Romains dans la Grande-Bretagne, le silence de l'histoire ne nous permet pas de le préciser. Ce fut alors seulement qu'il entra réellement en scène. Le bruit s'était répandu que César avait résolu de franchir le détroit et de châtier les insulaires qui n'avaient cessé de fournir des secours de toute espèce aux Gaulois du littoral et d'entretenir parmi ceux-ci l'esprit de résistance et de révolte. Une flotte de débarquement était prête à prendre la mer, et déjà un navire romain, commandé par Cajus Volusenus, avait exploré les côtes de la Bretagne pour reconnaître les points de débarquement les plus commodes. Effrayés de l'orage qui allait fondre sur eux, les Bretons se hâtent d'envoyer au général romain une députation chargée de l'assurer de leur soumission et même de lui offrir des otages. César les accueille avec faveur, les exhorte à persévérer dans les bonnes dispositions qu'ils viennent de lui manifester et les congédie en leur adjoignant Commius qui jouissait d'un grand crédit dans les cités bretonnes. (CÆSAR. IV, 21 et 35.) Accompagné d'une escorte de trente cavaliers et investi de la mission d'amener les clans bretons à se soumettre en leur annonçant la prochaine arrivée de l'armée romaine, l'Atrebate fait voile pour la Bretagne. Mais, à peine descendu sur la côte, il est pris et mis aux fers (CÆSAR. IV, 21 et 27). Cependant César le suit de près avec une partie de ses légions et parvient non sans peine à débarquer ses troupes et à s'établir sur le rivage, que les insulaires, tous en armes, essaient vainement de défendre. Ceux-ci n'avaient pu croire qu'il y réussit. Aussi s'empressèrent-ils de lui renvoyer Commius et ses compagnons et de lui adresser une députation chargée de négocier la paix. (CÆSAR. IV, 27.) Cette paix se serait peut-être conclue si une tempête et une marée extraordinaire n'étaient survenues qui détruisirent une partie des navires romains, endommagèrent fortement le reste et repoussèrent vers les côtes de la Gaule les vaisseaux

qui portaient la cavalerie sans laquelle il était impossible de rien entreprendre. Grâce à la coïncidence de ces deux phénomènes, César dut se borner à quelques escarmouches. Après avoir passé vingt jours au delà du détroit il se hâta de se rembarquer et de regagner la Gaule (CÆSAR. IV, 28 et 38), tournant, selon l'énergique langage que Lucain met dans la bouche de Pompée :

Tournant à la Bretagne un dos terrifié.

*Territa quæsitis ostendit terga Britannis.*

(LUCAN. PHARSAL., lib. II, 372.)

On sait que l'année suivante (l'an 53 avant J.-Ch.), César entreprit une nouvelle expédition contre les insulaires. Cette fois ses armes furent plus heureuses. Après avoir été défait en plusieurs rencontres, le chef principal des Bretons, Cassivellaun, ou Gaswallawn, comme les Triades galloises l'appellent, demanda à négocier sa soumission. Il le fit par l'entremise de Commius, livra des otages et s'obligea à payer à Rome un tribut annuel. (CÆSAR. V, 22.)

La part active que le roi Atrebate avait prise à ces deux expéditions, lui concilia de plus en plus la faveur et la confiance du général romain. Cette confiance il la justifia durant la sanglante révolte dont la Gaule Belgique fut, bientôt après, le théâtre et dont les Eburons et les Nerviens donnèrent l'exemple, ceux-ci par la force ouverte, ceux-là, par la trahison, cette ressource suprême des peuples subjugués : car il sut maintenir ses Atrebates dans la fidélité envers l'étranger. Aussi, quand, l'année suivante (52 avant J.-Ch.) l'extermination des Éburons résolu, obtient-il un rôle important dans ce grand acte de vengeance. César commence par isoler ce clan, des Trévires par la force des armes, des Germains de la rive droite du Rhin par la terreur, et des Ménapiens qui les avoisinaient au nord-ouest, mais qui avaient su jusqu'alors maintenir leur indépendance dans leurs forêts et dans leurs marécages, en réduisant cette population. Puis il installe Quintus Cicéron dans la forteresse d'Aduatuca avec une légion et deux cents chevaux, charge Cajus Trébonius de contenir les Aduatuques avec trois légions et fait

avancer Titus Labiénus avec un nombre égal de troupes dans la Ménapie, où Commius se trouve déjà établi avec une partie de la cavalerie. Après quoi il pénètre lui-même, avec le reste de ses forces, dans le territoire des Éburons où rien n'est laissé vivant (CÉSAR. VI, 5-43), si ce n'est peut-être Ambiorig, qui échappe avec quatre cavaliers dévoués et parvient à trouver un asile au delà du Rhin (ANNÆI FLORI III, 10).

Soit que Commius eût eu honte d'avoir assisté comme témoin ou comme acteur à cette effrayante exécution, soit que la conscience du patriote se fût tout à coup réveillée chez lui, il commence enfin à chanceler dans la fidélité qu'il a jusqu'à ce moment gardée à César. En vain celui-ci avait-il cru se l'attacher pour toujours à force de faveurs, soit en étendant l'autorité du roi Atrébate sur les Morins, soit en lui accordant une foule de privilèges, soit même en l'affranchissant de tout tribut (CÉSAR. VII, 76). Le moment venu, Commius brise avec tout son passé, et ne songe plus qu'à le réparer avec éclat.

Personne n'ignore avec quelle unanimité les patriotes gaulois organisèrent, pendant l'hiver de l'an 52-51 (avant J.-Ch.), ce soulèvement général dont le but était de les affranchir de la domination romaine et dont l'Arverne Vercingétorig fut le chef. Commius n'hésita point à y prendre part. Sa défection fut d'autant plus prompte qu'il venait d'avoir un grave démêlé avec Labiénus, celui d'entre les lieutenants de César qui était chargé de contenir les Trévires. Ayant conçu des soupçons sur la fidélité du roi des Atrébatés et acquis même la preuve qu'il sollicitait les cités belges à la révolte, Labiénus forma le projet de s'emparer de sa personne. Mais, n'osant l'appeler dans son camp de crainte que Commius ne prit l'éveil et ne refusât de venir, il se décida à s'en débarrasser d'une manière plus prompte, par l'assassinat. Un de ses officiers, Cajus Volusénus Quadratus, est chargé d'accomplir le crime. Accompagné de plusieurs centurions déterminés, il va demander à conférer avec le roi, et, admis en sa présence, lui prend la main. A ce

signal convenu d'avance, un des centurions tire son épée et porte à Commius un coup violent sur la tête. Mais, soit qu'il fût troublé lui-même, soit que les compagnons du chef belge se fussent immédiatement interposés, il n'eut pas le temps de l'achever. En un instant on eut de part et d'autre l'épée à la main, moins pour engager le combat que pour assurer la retraite, les Romains croyant le roi blessé à mort, et les Gaulois croyant avoir tout à craindre après ce lâche attentat (HIRTI lib. VIII, 23).

Une fois dégagé des liens qui l'attachaient à la cause des Romains, Commius entra, avec les Atrébatés et les Morins, dans la grande confédération gauloise, et réussit même à obtenir des Bellovaques, qui entendaient rester neutres, un contingent de deux mille combattants. Il fut un des quatre chefs qui conduisirent vers Alesia, où Vercingétorig s'était enfermé, cette formidable armée nationale qui, composée, dit-on, de huit mille cavaliers et de deux cent quarante mille fantassins, avait entrepris de lutter avec la puissance romaine et le génie de César. Il n'entre point dans notre cadre de raconter les dramatiques péripéties du siège de cette place ni celles de la lutte gigantesque où succomba l'indépendance de la Gaule. Qu'il nous suffise de dire que Commius fut de ceux qui échappèrent à ce désastre (CÉSAR. VII, 75-89).

Les Gaulois avaient appris, par une longue et dure expérience, qu'il ne leur était guère possible de lutter masses contre masses sans se briser contre la discipline des légions et contre la tactique des capitaines romains (HIRTI lib. VIII, 1). Aussi résolurent-ils d'adopter un autre système de guerre, la guerre de partisans, qui devait avoir pour effet de diviser et de harceler l'ennemi, de se montrer partout sans se dessiner nulle part, de rompre les communications, d'intercepter les convois et de fatiguer l'attention des chefs et les forces des soldats. Ce plan ayant été arrêté, on forma plusieurs centres principaux d'action, l'un des plus importants fut confié à Commius et à Corréé, chef des Bellovaques (HIRTI lib. VIII, 6). On pouvait

compter sur les Tréviros, qui, renforcés d'une foule de Germains s'étaient chargés de contenir les forces de Labiénus campées sur leur territoire (HIRTII lib. VIII, 45). Commius alla même au delà du Rhin engager cinq cents hommes de cavalerie (HIRTII lib. VIII, 7 et 10). De sorte qu'il était permis d'espérer qu'on parviendrait, non pas à détruire l'armée d'occupation, mais à la harasser et à rendre sa position difficile, peut-être intenable à la longue.

Cependant les préparatifs qui se faisaient de toutes parts (l'an 51 avant J.-Ch.) ne pouvaient échapper à l'œil vigilant des Romains. Il y eut même çà et là d'imprudentes impatiences qui ne permettaient plus à César de douter qu'une nouvelle explosion ne fût prochaine. Il avait son quartier général à Bibracte (actuellement Autun), d'où il tendait la main à ses quatre corps d'armée, dont le premier était campé chez les Rémois, le second dans la Séquanie, le troisième entre la Vienne et la Loire et le quatrième sur le territoire des Éduens, le long de la Saône. Les Bituriges furent les premiers à bouger; il les écrasa. Les Carnutes imitèrent ce mouvement, et furent battus à leur tour. La ligne des clans belges fut plus difficile à vaincre. Elle eut avec les Romains un premier engagement sur les hauteurs qui s'élèvent entre Montreuil-sous-Thérain et Hez; mais ce combat demeura sans résultat. La seconde rencontre, qui eut lieu sur le mont Saint-Symphorien, non loin de Beauvais, fut plus décisive. Grâce aux forces considérables que les Romains y mirent en ligne, la confédération belge fut détruite après une lutte acharnée où Corréé tomba percé de traits sur un monceau de cadavres, seul lit digne d'un pareil héros (HIRTII lib. VIII, 3-19).

Après ce désastre les alliés demandèrent à grands cris qu'on envoyât des parlementaires à César pour négocier la paix et lui livrer des otages. Un conseil, tenu à la hâte, adopta cet avis. Commius et quelques-uns de ses fidèles refusèrent de se soumettre, et le guerrier belge alla demander au delà du Rhin à la Germanie un asile et l'air libre qu'il ne trouvait

plus à respirer dans sa patrie (HIRTII lib. VIII, 23).

Toute la Gaule septentrionale était retombée sous le joug. Mais, si les grandes protestations armées avaient pris fin, la haine contre l'étranger survivait dans tous les cœurs plus ardente que jamais. César en fut tellement convaincu qu'il résolut de passer l'hiver suivant en Belgique (l'an 51). Il établit ses quartiers à Nemocœna (Arras). Là il apprit que tout n'était pas fini. En effet, Commius, brusquement revenu de la Germanie, tenait encore debout l'étendard de la révolte. Ayant été le premier à trahir la cause de sa patrie, il voulut être le dernier à la défendre. Placé à la tête de quelques cavaliers, déterminés comme lui, il infestait les routes, interceptait les convois ennemis, et faisait aux Romains une guerre de partisans, guerre de ruses, d'embûches et de surprises que la sympathie du peuple devait rendre redoutable (HIRTII lib. VIII, 47). Tantôt errant sur les côtes de la Morinie, où il tenait à l'ancre plusieurs navires prêts à le transporter au besoin avec ses compagnons dans l'île de Bretagne, tantôt parcourant les forêts et les marécages qui le séparaient du camp de Marc-Antoine, établi avec quatre légions dans la Belgique, il se multipliait sans relâche, le jour, la nuit, partout. Les Romains devaient se débarrasser à tout prix de ce partisan incommode. Aussi ne cessaient-ils de lancer à sa poursuite des bandes de cavaliers auxquels Commius réussit pendant longtemps à échapper. Un jour cependant le sort voulut que le préfet de la cavalerie de Marc-Antoine, ce même Cajus Volusénus qui avait été chargé par Labiénus de tuer l'Atrebate, le rencontrât dans une de ses expéditions. Le Belge ne se sentit pas de joie en se voyant face à face avec son ennemi. Mais, ne voulant avoir affaire qu'à lui seul, il tourne bride et feint de fuir. Volusénus, de son côté, craint de le laisser échapper: il pique des deux et ne tarde pas à laisser loin derrière lui ses compagnons d'armes. Le voyant isolé des siens, Commius fait brusquement volte-face, fond sur le Romain de toute la vitesse de son cheval et lui

traverse de part en part la cuisse d'un coup de lance. Ses compagnons animés par son exemple, attaquent l'escorte de Volusénus, et un choc terrible s'ensuit. Les ennemis, plus nombreux et désireux de venger leur chef, abattent une partie des Belges, en font quelques-uns prisonniers et dispersent le reste. Commius survécut à cette rencontre. Mais, soit que sa vengeance personnelle fût satisfaite, soit qu'il reconnût l'impossibilité de tenir plus longtemps la campagne, il se décida à traiter enfin avec Marc-Antoine. Il fournit des otages et se soumit, à condition qu'on ne le mit plus jamais face à face avec un Romain (HIRTIU lib. VIII, 88).

Que devint-il ? Nul ne le sait.

Ajoutons cependant que, d'après le témoignage de Frontin, le vaillant Atrébate alla chercher un asile en Bretagne et ne fit rien moins que se soumettre. Ayant réussi à gagner, avec quelques-uns des siens, le littoral de la Morinie et s'étant embarqué, il appareilla. Mais le reflux étant survenu, ses navires échouèrent sur un banc de sable. Il eût été perdu, s'il n'avait eu recours à un stratagème. Il mit toutes ses voiles dehors. César, qui le poursuivait, voyant de loin toutes ces voiles enflées par le vent, crut qu'il cinglait en pleine mer et le laissa échapper (FRONTIN. *Stratagem.* II, 11).

André van Hasselt.

Cæsar et Hirtii. *Commentar. de Bello Gallico.* — Dion. Cass. *Histor. roman.* — Orosii. *Historiar. Lib.* — Frontin. *Stratagematic.* — Dom Grenier. *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie.*

**COMPÈRE** (*Louis*), compositeur, né vers le milieu du quinzième siècle, mort à Saint-Quentin le 16 août 1518. Les auteurs qui se sont occupés de ce contrepointiste célèbre ne s'accordent pas quant à son nom : M. Fétis, dans la deuxième édition de la *Biographie universelle des musiciens*, combat à cet égard l'abbé Baini et Kiesewetter. Appuyé sur un document publié par M. Ch. Gomart, dans ses *Notices historiques sur la maîtrise de Saint-Quentin* et qui nous semble indiscutable, M. Fétis prouve que c'est à tort que l'on a nommé notre compositeur, tantôt *le Normant*, tantôt *Loyset* et encore *mon Compère*. Il établit également

que *Compère* et *Piéton* ne sont pas un même personnage et que la dénomination de *le Normant* s'adressait à ce dernier et non au compositeur qui nous occupe. Le lieu de sa naissance est resté inconnu jusqu'ici. Claude Hémeret et Colliete affirment que *Compère* a été enfant de chœur à la cathédrale de Saint-Quentin : le passage de M. Gomart, dont nous parlions plus haut, le confirme.

Guillaume Crespel dans sa *Déploration* sur la mort d'Ockeghem, son maître, parle de notre compositeur, ce qui donnerait lieu à le supposer élève du grand Jean Ockeghem et condisciple de Josquin des Près et de Crespel.

Compère obtint un canonicat et mourut chancelier de la cathédrale de Saint-Quentin, où se trouve sa sépulture revêtue d'une épitaphe en vers latins, ainsi qu'une inscription élogieuse, gravée sur une lame de cuivre encastrée dans un des piliers de l'église.

Peu de compositions de *Compère* sont parvenues jusqu'à nous. On trouve deux motets du compositeur dans le recueil intitulé *Motetti XXXIII*, imprimé à Venise en 1502, par Petrucci, l'inventeur de la typographie musicale; ils s'en présentent également dans l'ouvrage imprimé par le même de 1501 à 1503 et intitulé *Harmonice Musices Odhecaton*. Un motet *Asperges me* et le *Credo* de la messe intitulée *Mon père* se trouvent dans le recueil : *Fragmenta missarum*, imprimé par Petrucci; un autre motet : *O bone Jesu*, sous le nom de *Loyset* a été imprimé en 1519 dans les *Motetti de la Corona* de Petrucci; d'autres encore dans les *Trimm vocum cantiones centum*, publiés en 1541 à Nuremberg, par Jean Petreins.

Un volume manuscrit de la chapelle pontificale contient de notre compositeur un motet à cinq voix, dont les diverses parties chantent des paroles différentes. Enfin, plusieurs recueils de motets et de madrigaux comprennent de rares compositions du célèbre contrepointiste.

Quelques compositions non imprimées de *Compère* ont été mises en partition par M. Fétis, pour faire partie d'une collection de monuments des premiers



temps de la musique harmonique, collection que la mort de ce savant a empêché de paraître.

Alph. Goovaerts.

Baini. — Kiesewetter, *Histoire de la musique moderne de l'Europe occidentale*, p. 56 — Kiesewetter, *Mémoire sur les musiciens belges*, p. 52. — Cl. Hémeré, *Tabell. Chronol. deean. Sancti-Quintini*, p. 162. — Collète, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, p. 139, t. III. — Ch. Gomart, *Notices historiques sur la maîtrise de Saint-Quentin*, p. 4. — Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2<sup>e</sup> édition, t. II, p. 547.

**CONDÉ** (*Baudouin de*), trouvère du Hainaut, mort vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Il paraît avoir été attaché en qualité de ménestrel à la cour de Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut. C'est pour cette princesse qu'il composa *Li contes de l'olifant*, où il célèbre ses vertus ; il l'appelle « la meilleure dame du monde » et souhaite qu'elle vive longtemps pour la paix et la prospérité du pays. Les vingt-et-une pièces recueillies sous le nom de Baudouin de Condé portent presque toutes le nom de *contes*. C'est peut-être parce qu'elles ont le vers octosyllabe et la complaisante prolixité des fabliaux du temps. Rarement le poète Hennuyer y prend le ton qui convient à la narration. En général, il préfère prêcher et moraliser sous le voile d'une allégorie. Cette tendance didactique annonce déjà l'esprit du quatorzième siècle ; un des manuscrits porte même la désignation : *dicts moraux*, et c'est là, croyons-nous, le véritable titre de ces petites dissertations. Un signe plus grave de décadence poétique, c'est l'abus des jeux de mots et des rimes équivoquées. On y trouve toutefois de nobles pensées exprimées souvent dans un vers qui se détache en façon de proverbe. Ces sermons à demi satiriques, débités aux grands banquets, montrent quelle liberté de parole on accordait au ménestrel : il ne ménage, dans ses critiques, ni les prélats, ni les grands seigneurs. Il aime à rappeler la générosité de ceux qui, comme Guillaume de Dampierre, encouragent le gai savoir des ménestrels. Il se plaint néanmoins, dans son curieux *Conte des hiraus* de la concurrence que les hérauts d'armes, aux fêtes et aux tournois, commençaient à faire aux véritables maîtres de la ménestrandie. Dans cette

aventure assez vivement racontée et qui semble se rapporter aux débuts de sa carrière, Baudouin se présente en costume de ménestrel errant, *vestu de dras ouriers et fenestrés*, allant « sur les marches d'Allemagne et de Lorraine » demander l'hospitalité des châteaux, au nom de saint Julien, le patron des musiciens et des jongleurs. On conjecture qu'il parle de ses propres amours dans un poème de trois mille cent trente vers intitulé *Li prisons d'amour*. A travers des locutions allégoriques principalement empruntées au roman de la Rose, au milieu de refrains populaires intercalés çà et là dans une mystérieuse déclaration de sentiments alambiqués, on croit reconnaître la trace d'une affection malheureuse. C'est sur quelque déception de jeunesse qu'il fait un retour mélancolique par ces vers :

« Nus ne sent les maus d'amours  
» S'il n'aime ou s'il n'a ami. »

Il ose même rappeler qu'il a surtout aimé sa dame depuis qu'elle a été mariée contre son gré. Il se prévaut d'un refrain du temps :

« Mal ait qui pour mari  
» Laist son loial ami. »

Vers la fin, il déclare vouloir révéler le nom de sa bien-aimée ; mais c'est dans un logogriphe peu déchiffrable. Ferdinand Wolf, le savant romaniste de Vienne, propose de lire : *Marie Remi*, sans toutefois attacher grande valeur à cette conjecture.

M. Arthur Dinaux croit retrouver dans un autre poème de Baudouin : *li dis des trois mors et des trois vis*, le texte qui a inspiré l'auteur des lambris de la chapelle sépulcrale de Boussu. J. Stecher.

*Dits et contes de Baudouin de Condé*, publiés sous les auspices de l'Académie de Belgique, par Aug. Scheler (Bruxelles, 1866). — Ch. Potvin, *Nos premiers siècles littéraires*, 27<sup>e</sup> conférence. (Bruxelles 1870.) — *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*. Nouvelle série, t. 1<sup>er</sup>, p. 584 — *Hist. littéraire de France*, t. XXIII.

**CONDÉ** (*Jean de*), fils de Baudouin de Condé, trouvère du XIV<sup>e</sup> siècle. On ne peut invoquer aucun document pour déterminer soit le lieu, soit l'année de sa naissance. Les leçons et les conseils de son père l'initierent de bonne heure aux connaissances indispensables à la profes-

sion de poète-musicien. Il en témoigne plus d'une fois sa reconnaissance dans ses vers, quand il eut conquis une renommée qui dépassait celle de son maître. Il disait en toute sincérité et d'un ton qui honore les deux trouvères :

« Suis fils à Bauduin de Condé;  
S'est bien raison qu'en moi après (*paraisse*)  
Aueun (*quelque*) mérite de mon père  
Et un petitel de son sens,  
Et à ce, bien e-1 mon assens (*assentiment*)  
Qu'en ce chemin le veux poursivre. »

Il ajoute qu'il sera trop heureux de pouvoir glaner après ce moissonneur.

Il commença donc par la pratique de la poésie morale et sermonnense. Dans ses *dicts* (titre qui fut à la mode au quatorzième siècle), il chercha comme Baudouin, à compenser la banalité des préceptes par la nouveauté et le piquant de l'allégorie. En général, il y réussit mieux que son père : il était plus naturellement poète ; il avait l'imagination plus vive et plus heureuse. Une certaine pointe d'ironie qui se rencontre dans ses pièces les plus graves démontre que le genre didactique n'était pas véritablement son fait. Il y avait été engagé par l'exemple de son père, et peut-être aussi, par les nécessités de la vie. Il semble avoir été ménestrel nomade de 1300 à 1320. On le voit souvent, au début de ses compositions, réclamer le silence d'auditeurs indociles ; pour les fléchir, il commence par avouer que la bonne doctrine manque parfois d'agrément. Il lui arrive aussi de recommander, avec une humilité goguenarde, ses inventions poétiques comme des entremets destinés à renouveler l'appétit. Dans le *Dit de Portejoie*, Jean de Condé nomme son conte un *serrantois* et se déclare « serf de tel serviche. » Il y a dans la situation de ce ménestrel auquel on commande des vers pour égayer ou relever un banquet, une grande analogie avec la profession de ces *Aretalogi* dont parle Suctone dans la vie d'Auguste. Au moyen-âge comme chez les Romains, on aimait à interrompre un festin pour écouter quelque lieu-commun ironique ou sérieux. Il est même probable que ces usages dérivent tous d'une même tradition qui, sans jamais s'arrêter s'est seu-

lement modifié en passant d'une civilisation à une autre. Un passage du *dis de la fontaine* explique spirituellement l'utilité de ces intermèdes :

« Biaux entremès est de biaux dis,  
Quar quant li eurs est e-baudis  
Pour l'aïse qu'il sent du cors,  
Dont aïert bien aueuns recours  
Que délitens soit à oïr  
Pour le cuer plus à re-joïr. »

Avec plus de souplesse que son père, Jean de Condé variait ses compositions selon les auditeurs et selon les circonstances. Tantôt, comme dans le *dis de la pasque* il s'élevait au ton le plus solennel ; tantôt, comme dans ses *fabliaux*, sa verve s'égayait jusqu'à la licence et descendait jusqu'à l'obscénité. Comme il déclare qu'il chante pour les grands et les petits (*grans et meneurs*), on doit admettre que les contes effrontés ne se débitaient pas tous à la table des grands seigneurs. Il faut aussi, pour ne pas critiquer injustement ce trouvère, tenir compte de la confusion qui existait alors entre les idées les plus opposées.

C'est ainsi que dans une de ses œuvres les plus soignées, *La Messe des Oiseleurs*, le poète paraît d'abord imiter toute l'audace de Jean de Meung. Comme lui, il semble prêcher le sensualisme le plus cynique. Puis, après s'être amusé aux dépens de la réputation des chanoinesses et des bernardines, il conclut par une éloquente et austère censure des prêtres et des religieux qui vivent d'une façon trop mondaine.

On ignore à quelle époque il fut chargé par les ménestrels ses confrères de prendre leur défense contre les prédications des Jacobins et des Cordeliers. *Li dis des Jacobins et des fremeneurs* est une satire dont la virulence rappelle Rutebeuf et les sirventes provençaux. Jean de Condé y ose menacer de ses repréailles les deux puissants ordres de Saint-Dominique et de Saint-François. Il revendique hautement pour lui-même le titre de ménestrel qu'on affectait de rabaisser en l'associant à celui de jongleur, de batteur ou d'enchanteur. « Je suis, dit-il, un de ces menestrels que vous dénoncez ; car je compose et je récite

Dis et contes, et lons et cours,  
En mesous, en sales, en cours  
Des grans seigneurs, vers cui je vois :

Je parle aux gens de toutes classes ;  
tout le monde peut entendre ma voix.  
J'enseigne à fuir le mal, à chercher le  
bien ; nuit et jour je sermonne, et en bien  
des endroits, on ne demande pas d'autre  
sermon. »

En 1313, Jean de Condé compose le  
dit de l'*Ipocresie des Jacobins*. Il s'y fait  
l'écho des clameurs populaires qui accu-  
saient un dominicain d'avoir empoisonné  
l'empereur Henri VII, parent du comte  
de Hainaut. Il reproche à l'ordre tout  
entier de s'occuper trop de testaments et  
de mariages. Nulle part le poète ne montre  
plus d'énergie. On est tenté de croire  
que ce violent sirvente lui a été inspiré  
par ses protecteurs de Valenciennes.

En 1315, il fit un poème intitulé : *li  
dis du seigneur de Maregni*. En parlant de  
la chute d'Enguerrand de Marigny que  
le roi Louis X venait de faire pendre à  
Montfaucou, le trouvère s'attache à faire  
voir combien l'orgueil est surtout cruel-  
lement puni. Il semble toutefois avoir  
déjà reconnu dans cette condamnation du  
trésorier de Philippe-le-Bel l'influence  
réactionnaire des barons, jaloux de leur  
indépendance féodale. « Je tiens, dit-il,  
qu'il a perdu la vie » en grant partie par  
envie. »

Son élégie sur Guillaume le Bon (*li  
dis dou boin conte Willaume*) est de l'an  
1337. Il vante la valeur et surtout la gé-  
nérosité de ce *large donéour* qui semait  
l'or comme on sème le blé aux champs.  
« C'était le père des ménestrels qui de-  
vront longtemps pleurer ce prince débon-  
naire. Son fils Guillaume II suivra ses  
nobles traces. Lui, Jean de Condé, ne  
saura jamais trop célébrer le défunt qui  
l'avait accueilli dans sa maison (*maisonaïe*)  
et lui avait octroyé l'honneur de porter la  
robe d'écuyer :

Li gentiaus quens des hainnoiers  
Lui a dou sien donné maint don. »

La faveur des comtes de Hainaut et de  
Hollande était bien due au ménestrel  
dont le talent gracieux et fécond servait  
à embellir les grandes fêtes de Valen-  
ciennes. Il est facile de reconnaître dans  
le recueil des soixante-quinze composi-

tions attribuées à Jean de Condé un bon  
nombre de pièces qui se ressentent de la  
délicatesse et des raffinements d'une cour  
brillante. *Le dit de l'amant hardi et de  
l'amant cremeteus* n'est pas seulement une  
des plus élégantes compositions de ce  
quatorzième siècle qui, déjà, inclinait à la  
prose ; c'est de plus un chef-d'œuvre de  
fine courtoisie, un jeu-parti digne de  
l'époque la plus littéraire de la Provence.  
En même temps, pour mieux attester la  
facilité de sa veine, Jean de Condé savait  
faire rire dans les fabliaux grivois et in-  
troduisait des tableaux pathétiques dans  
les narrations les plus banales. Le *lai* ou  
plutôt le roman du *Blanc chevalier* déve-  
loppe une donnée assez rare au quator-  
zième siècle : la supériorité du mari sur  
l'amant. Dans le dit du *Chevalier à la  
manche*, le trouvère hennuyer rencontre  
des situations romanesques qui étonnent  
avant la date de la *Princesse de Clèves*.  
Quant au *lai du Levrier*, s'il fallait, comme  
on le propose, le placer au début de la  
carrière poétique de Jean de Condé parce  
qu'il y parle complaisamment de la gloire  
de son père, ce serait la preuve la plus  
décisive du génie narratif de notre poète.  
Il en faudrait conclure qu'abandonné à  
ses propres instincts, il aurait peut-être  
retrouvé le style de Chrestien de Troyes,  
avec plus d'élévation dans les idées et de  
plus fines nuances dans les sentiments.  
Il ne se serait pas perdu dans les fadeurs  
de la galanterie chevaleresque ; il eût été  
averti à temps par son goût pour la réa-  
lité et la satire. On s'en aperçoit bien  
dans son *dis du singe* où il flagelle si  
gaiement l'extravagance des jeunes no-  
bles, tout fiers de porter, par caprice de  
mode, le costume bigarré des hérauts et des  
bouffons. On dirait une ballade sarcastique  
d'Eustache Deschamps. Rarement Jean  
de Condé a consenti, comme dans le *Dis  
dou villain despensier*, à flatter le goût de  
son auditoire pour les rimes équivoquées  
qui devaient bientôt, pour plus de deux  
siècles, devenir le fléau de la poésie fran-  
çaise.

J. Stecher.

Scheeler, *Dits et contes de Jean de Condé*.  
Bruxelles, 1866-1867. — *Revue trimestrielle*,  
tome 59 : (Ch. Potvin, *le règne du bon Guil-  
laume*). — A. Dinaux, *Trouvères brabançons*,  
*hainuyers, etc.*

**CONDÉ** (*Jacques DE*), licencié en droit, greffier de la ville de Bruxelles, plus tard membre du Conseil de Brabant, né au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle. Il publia en 1657 les coutumes de sa ville natale sous le titre de : *Costuymen ende Rechten der stad Brussel*. De Condé était un littérateur distingué et prit une part active au mouvement littéraire qui eut lieu à Bruxelles vers le milieu du dix-septième siècle. Il était lié d'amitié avec Brooman, Vander Borcht, Claude de Griekc, Godin. Ce dernier publia en 1660 des vers en son honneur.

De Condé est surtout connu par sa tragédie en cinq actes sur la mort du Christ : *De lydenden ende stervende Christus*, dont l'approbation est datée du 10 février 1651. Cette œuvre fut successivement publiée à Bruxelles, à Anvers, à Dunkerque, à Gand et ailleurs. Le sujet en est traité avec noblesse et sentiment.

F. A. Snellaert.

**CONDET** (*Jean DE*), écrivain ecclésiastique, né à Valenciennes (ancien Hainaut). xiv<sup>e</sup> siècle. Voir JEAN DE CONDET.

**CONINCKX** (*Simon-Michel*), littérateur et bibliophile, naquit à Saint-Trond le 6 août 1750. Après avoir brillamment terminé ses humanités au petit séminaire de sa ville natale, il suivit avec succès les cours de philosophie de l'université de Louvain. Il se rendit ensuite à Rome, pour étudier la théologie et recevoir les ordres sacrés. Parti de Francfort le 17 septembre 1772, il visita en cheminant Munich, Trente, Venise, Bologne, Ancône, Lorette, et arriva dans la ville éternelle le 30 octobre suivant (1). Admis au nombre des pensionnaires du collège germanique, dirigé par les jésuites, il y passa trois années, faisant marcher de front l'étude de la théologie et le culte des lettres; puis, élevé au sacerdoce, il reprit, le 22 septembre 1775, le chemin de sa patrie, en faisant un long détour par la Toscane, les Légations et la Lombardie, avant d'atteindre la Savoie et la France.

(1) Le journal manuscrit de ce voyage, resté inédit, se compose de 192 pages in-12, avec ce titre : *Journal d'un voyage de Francfort à Rome par le Tyrol, en 1772.*

Le journal de ce voyage, resté inédit, dénote, à côté de beaucoup d'esprit et d'une grande finesse d'observation, une singulière prescience des événements qui devaient, seize ans plus tard, troubler la France et l'Europe; il prouve aussi que le jeune prêtre, malgré son éducation scrupuleusement religieuse, avait subi l'influence des idées de réforme qui fermentaient alors dans les classes lettrées de la France (2). A Florence, le 27 avril, il trace quelques lignes vigoureuses contre les privilèges exorbitants de la noblesse, et ajoute : " Le temps n'est pas " éloigné peut-être où l'on regardera ces " vieilles idées avec tout le mépris qu'elles " méritent. " A Bologne, il écrit, le 1<sup>er</sup> mai 1775 : " L'autorité papale est fort " douce, et, malgré cela, point d'attachement, sinon de la part des Mousignori et d'autres heureux. Je ne sais, " mais il me semble que les gens qui " pensent s'indignent de porter le joug " des prêtres, quoiqu'il soit en réalité *jugum suave*... Gagneront-ils au change? " A Auxerre, il manifeste, le 27 mai, la crainte de voir bouleverser, dans un avenir peu éloigné, le catholicisme et la monarchie. A Paris, le 1<sup>er</sup> juin, il présente la suppression prochaine des ordres religieux. Le surlendemain, il assiste à Versailles au service divin et consigne dans son journal les lignes qui suivent : " Je fus à la " messe de la reine, jeune personne vive, " aimable, habillée de blanc, un panache blanc sur la tête. La messe fut dite gaillardement et entendue de même par la " reine, le comte d'Artois et la princesse " de Lamballe. Ces personnages partirent " ensuite comme un éclair, dans un carrosse à six chevaux, conduit par le " comte d'Artois. Un peu après, le roi " vint entendre une messe en musique. Il " y assista sur le jubé avec décence et recueillement. On pouvait lire sur sa " physionomie qu'il avait intérieure- " ment la supériorité de Dieu sur tous " les rois de la terre. " Nous voudrions multiplier ces citations, si les limites qui

(2) Le manuscrit, intitulé *Retour de Rome par la France en 1775*, se compose de 218 pages in-12.

nous sont tracées n'y mettaient pas obstacle. Nous ajouterons seulement que, dans ce long voyage, c'étaient surtout les hommes célèbres et les bibliothèques publiques que le jeune abbé aimait à visiter. A Turin, il fit des démarches pour se procurer le « bonheur » de voir Beccaria, malgré les anathèmes dont le célèbre marquis était frappé depuis la publication de son livre *Dei delitti e delle pene*. A Joigny, le 27 mai, il laisse échapper ce cri de bibliophile : « Quand j'ai été sevré de lecture pendant quelques jours, mon cœur tressaille à la vue d'un livre. » A Paris, sa première visite fut pour un bouquiniste de la rue Plâtrière.

De retour dans sa patrie, Coninckx, devenu chanoine de Notre-Dame de Saint-Trond, se voua avec ardeur à la culture des lettres flamandes, à cette époque si misérablement déchues. En 1781, il publia à Louvain un recueil de poésies religieuses (*Oden uyt Davids Psalmen*) (1); mais, comme s'il avait voulu prouver que ce retour aux traditions nationales n'était pas le résultat d'un injuste dédain des littératures étrangères, il fit paraître, trois ans plus tard, un poème en vers français intitulé *Les Saisons* (2). Ce poème descriptif, venant à la suite de ceux de Thompson et de Saint-Lambert, ne pouvait obtenir un grand succès. Il renferme cependant de beaux vers, des images gracieuses, des pensées empreintes d'originalité et de fraîcheur; et si le style n'est pas sans défauts, on y remarque un degré d'élégance et de correction qu'atteignaient rarement les publicistes belges du dix-huitième siècle.

En 1788, à la demande du nonce Zondadari, accrédité près la cour de Bru-

xelles, mais momentanément retiré à Liège, Coninckx traduisit de l'italien et fit imprimer à Paris un ouvrage intitulé: *Observations pacifiques d'un curé, adressées à Monseigneur l'évêque de Pistoie et de Prato, sur sa lettre pastorale du 5 mars 1787* (3). Peu de temps après, l'invasion des armées françaises, la chute du gouvernement princier de Liège, les persécutions religieuses, d'autres événements encore, vinrent profondément troubler son existence, mais ne réussirent pas à l'arracher à ses études favorites. Sous la domination étrangère, quand la nationalité belge scembloit à jamais anéantie, il continuait à aimer et à cultiver sa langue maternelle. En 1806, il mit au jour un recueil de fables en vers flamands, traduites de plusieurs auteurs français, anglais et allemands (4). C'était un essai heureux, qui devait être bientôt suivi de la traduction flamande des fables de La Fontaine. Celle-ci, qui parut en 1808, sera le véritable titre de gloire de Coninckx dans les annales littéraires de notre pays (5). Un poète hollandais, S. Nomsz, avait déjà publié une traduction néerlandaise de ces fables (6); mais, sans vouloir déprécier le mérite de ce littérateur distingué, on doit avouer que, sous le rapport de la grâce, de la concision et de l'exactitude, il est resté bien au-dessous du poète limbourgeois. Des critiques rigides ont signalé dans l'œuvre de notre compatriote quelques fautes de versification et quelques incorrections de langage; mais ils ont été forcés de reconnaître que l'auteur possédait toutes les qualités qu'on peut exiger d'un traducteur du grand fabuliste français. Il est incontestable que Coninckx a su reproduire

(1) Leuven, by Michel, 1781, in-12. Ces odes furent réimprimées en 1859, dans un recueil de poésies morales dont nous parlons plus loin.

(2) *Les Saisons*, poème, par l'abbé Coninckx, de Saint-Trond. Liège, Lemarié, 1784, in-12. En 1854, *Les Saisons* furent réimprimées à Hasselt, chez F. Milis, in-12.

(3) 2 vol. in-8°. Le titre porte l'indication de Paris, sans nom d'imprimeur. Cet ouvrage, relatif aux controverses religieuses du temps, avait produit une sensation profonde en Italie. — Sur la feuille de garde d'un exemplaire qui nous a été communiqué, Coninckx a écrit cette note: « J'ai traduit cet ouvrage à la réquisition de Mgr. » Zondadari, nonce à Bruxelles, retiré alors à Liège. L'Addition importante, qui se trouve à

» la fin, p. 224, n'est pas de moi. Je ne suis pas » non plus le traducteur de l'*Examen* de l'ou- » vrage de Tamburini qui termine le 1<sup>er</sup> vol. » (Signé) Coninckx. »

Quelque temps auparavant, Coninckx avait traduit de l'italien une vie de saint Alphonse de Ligori.

(4) *Fabelen uyt verscheyde auteurs door S. M. Coninckx*. Sint-Truyden, Smits, 1806, in-8°. Ce sont des traductions libres de Desbillons, Lessing, Gelleri, Gay, etc.

(5) *Fabelen uyt La Fontaine, in 't vlaemsch gerymt door S. M. Coninckx*. Sint-Truyden, Smits, 1808.

(6) Amsterdam, Allard en Holtrop, 1786.

dans ses vers flamands une large part de la naïveté, de la finesse, de la tournure vive et piquante de son inimitable modèle. Malgré l'extrême difficulté d'une entreprise de ce genre, le travail de la traduction ne se fait sentir nulle part. S'il était possible d'oublier un instant La Fontaine, on croirait lire des fables originales, tant le génie de la langue flamande se trouve admirablement ménagé.

« Le secret de Coninckx, a dit un critique « distingué, est de se rendre maître du « sujet, de l'idée, et de l'exprimer ensuite, « non pas comme La Fontaine l'a fait, « mais comme il aurait dû le faire, s'il « avait écrit en flamand (1). »

En 1811, Coninckx eut le double tort, comme prêtre et comme belge, de composer, à l'occasion de la naissance du fils de Napoléon I<sup>er</sup>, une ode flamande (*Lierzang op de geboorte des Konings van Rome*), qu'on voit figurer, émaillée d'une multitude de fautes typographiques, dans les deux gros volumes qui renferment les *Honneurs poétiques à Leurs Majestés sur la naissance du Roi de Rome, recueillis par Lucet et Eckhart*. Il est vrai qu'il fut l'un des premiers à se moquer de cet énorme assemblage d'odes et de dithyrambes, dans une épigramme aussi spirituelle que peu flatteuse pour les poètes de l'Empire (2).

A partir de ce moment, l'abbé Coninckx, indépendant par sa fortune, aimé et vénéré de tous les habitants de Saint-Trond, passait la plus grande partie de sa vie dans la riche et nombreuse bibliothèque qu'il avait formée à grands frais et avec un goût consommé. Aimant toujours à rimer, mais peu jaloux de la célébrité, il publia, en 1812, 1813 et 1814, dans le modeste almanach de sa ville na-

west, des épigrammes et des poésies mêlées, qui se distinguaient par de précieuses qualités littéraires, et qui furent reproduites, en 1837, avec quelques autres de ses productions poétiques, dans un volume de *Punt- en Mengeldichten* (3). A côté d'épigrammes pleines d'énergie et de verve, de contes souvent pétillants d'esprit, on y trouve cinquante-deux épitaphes qui se font remarquer, presque toutes, par une originalité pleine de charme (4).

Satisfait de cette douce et paisible existence, composant tour à tour des vers flamands, des vers français et des vers latins, Coninckx parvint à une grandevieillesse, sans voir affaiblir en rien la vigueur et la lucidité de ses facultés intellectuelles. Dans les derniers mois de sa vie, devenu presque nonagénaire, il fit encore paraître un *Recueil de poésies morales en français, en flamand et en latin*, écrites en partie à l'âge de quatre-vingt-huit ans passés. Sa mort, survenue le 14 avril 1839, fut le signal d'un deuil universel parmi ses concitoyens.

Coninckx était protonotaire apostolique, membre correspondant de l'Institut des Pays-Bas et de la Société pour le développement de la langue et de la littérature néerlandaises en Belgique. Sous le règne de Guillaume I<sup>er</sup>, il fut, pendant quelques années, membre des États provinciaux du Limbourg.

Comme homme, il se distinguait par les qualités les plus douces et les plus aimables. Simple, bon, modeste, naïf, toujours heureux dans la retraite qu'il s'était choisie, il offrait plus d'un trait de ressemblance avec son fabuliste de prédilection. On ne pouvait le connaître sans l'aimer. Comme poète national, il est loin

(1) Kersten, *Journ. hist. et litt.* t. XXV, p. 529.  
 (2) Voici cette épigramme, publiée plus tard dans ses *Punt- en mengeldichten* :

*Monarch, voor wien Europa zwigt,  
 Zoo gy bywylen niet kunt slagen,  
 Neemt dese banden hier voor uwen zoon gedicht,  
 En les eene ode of twee : gy zult wel onstonds gapen.  
 Twee dikke banden vol geboortezangen ! Pest !  
 Gy moet naar de apotheek niet loopen.  
 Zoo gy niet slapen kunt, om opium te koopen.  
 Lees maer eene ode of twee. Het helpt : FROBATUM EST.*

(3) Sint-Truyden. Vanwest, 1837. in-12. En 1857, l'abbé Coninckx avait, par acte notarié, cédé la propriété de toutes ses œuvres à M. Van-

west. La somme de vingt-cinq florins des Pays-Bas, stipulée comme prix de cette cession, a naguère exercé la verve d'un bibliophile belge. L'explication de ce fait était cependant facile à trouver. La cession était en réalité un don, et les vingt-cinq florins n'avaient été indiqués que pour la liquidation des droits d'enregistrement.

(4) Qu'on nous permette de citer cet exemple :  
*De woekeraer Anselmo Diks  
 Lag ziek te bed, en scheen geen uur te zullen leven.  
 Pastoor hielt hem voor oog een zilveren kruisfixs.  
 Vyf kroonen zal ik daarop geven,  
 Zei Diks : 't is alles wat ik kan,  
 Zoo waer ik ben ten certlyk man.*

d'être assez apprécié, et, plus d'une fois, en lisant ses vers, nous nous sommes rappelés l'adage du chantre latin : *habeat sua fata libelli!* Espérons que bientôt une édition complète de ses œuvres poétiques fera connaître cet homme d'élite à tous ses compatriotes.

Indépendamment des ouvrages cités, l'abbé Coninckx a composé des contes en langue française, dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque royale de Bruxelles (1).

J. J. Thonissen.

*Documents particuliers.* — Préfaces des *Punt-en-mengeldichten* et des *Fabelen van La Fontaine* (édit. de 1838), rédigées par M. Vanwest. — Prudens van Duyse, *S.-M. Coninckx (Nederduits letterkundig jaerboekje, 1840)*. — *Journal historique et littéraire de Liège*, t. V et XXV.

**CONINCX (David)** ou **DAVID MICHAELIS REGIUS**, écrivain ecclésiastique, né vers 1545, probablement à Anvers, où il prit l'habit du tiers-ordre de Saint-François, mort en 1588. Devenu prêtre, il se distingua de bonne heure par l'étendue de son savoir et ses connaissances bibliographiques. Une bibliothèque, composée d'ouvrages précieux en tout genre fut formée par lui dans son couvent et il la mettait volontiers à la disposition de ceux qu'il jugeait en état d'en profiter. Il avait aussi réuni des matériaux pour la composition de quelques œuvres qui restèrent inachevées, la mort l'ayant enlevé à un âge peu avancé. On inscrit sur sa tombe l'épithaphe suivante : *Anno ab orbe redempto M. D. LXXXVIII mortem obiit Reverend. in Christo Pater ac Dominus D. David Michaelis Regius, vir omnigena eruditione instructus, et de re litteraria optime meritus, cujus anima requie apud caelestes perfruat æterna.* On connaît de sa façon : *Indices, seu breves Explanations Missalis Romani.* Antverpiæ, 1573, in-12, imprimé par son ami Chr. Plantin.

Aug. Vander Meersch.

Paquet, *Mémoires littéraires*, t. 10, p. 527. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. 1, p. 250. — Pirron, *Levensbeschryvingen*.

**CONINXLO (Jean VAN)** le jeune, peintre d'histoire, né à Bruxelles, en 1489, croit-on. La généalogie et la biographie de la famille Van Coninxlo ont été long-

temps complètement ignorées, excepté en ce qui concernait Gilles, le jeune, sur lequel Van Mander donne d'assez longs détails. Peu à peu, la lumière se fait; ce n'est encore qu'un rayon, mais ce rayon nous permet déjà de voir que ces vieux peintres ont été nombreux, qu'ils ont transmis leur art de père en fils et qu'ils ont été alliés ou liés avec les plus célèbres familles artistiques de leur époque. MM. Pinchart, Dodd, chevalier de Burbure et les *Liggeren* nous ont fourni, tour à tour, des renseignements authentiques qui, rapprochés de ceux recueillis à droite et à gauche dans Van Mander, nous ont permis de reconstituer, à peu près, l'histoire des Van Coninxlo. Jean le jeune était fils d'un peintre nommé comme lui, qui, en 1491, *mettait en riches couleurs*, à Bruxelles, pour la confrérie de Saint-Eloi, deux statues de Sainte-Barbe et de Sainte-Catherine, dues au sculpteur Laurent de Bruyne. Ce Jean le vieux est nommé, dans les anciens comptes, « *Coninxlo alias Schernier.* » Jean, le jeune, passa probablement une grande partie de sa vie à Bruxelles, mais quelques membres de sa famille habitaient Anvers, ce qui le décida sans doute à y envoyer son fils Pierre, peintre comme lui, que l'on trouve inscrit en qualité de franc-maître de Saint-Luc, en cette ville, en 1544, et acquérant le droit de cité la même année. Jean se décida à son tour à aller rejoindre son fils, car lui aussi fut inscrit dans les *Liggeren* comme maître peintre, en 1552. Trois ans plus tard, en 1555, il reçoit le droit de bourgeoisie à Anvers. On ignore l'époque de sa mort.

Jean van Coninxlo était parent de Bernard van Orley; c'est ce que nous apprend un ancien document, qui relate qu'en 1527 la famille Van Orley, Jean van Coninxlo, leur parent, et une quantité d'autres artistes et personnages divers, furent poursuivis pour avoir assisté à des prêches clandestins. Cette circonstance, jointe à celle que plusieurs Van Coninxlo se rencontrent dans les archives de Cologne, peut faire supposer que cette famille eut quelque velléité d'embrasser la réforme, ce que firent peut-être ceux de ses

(1) *Bibliotheca halthemiana*, VI, n°s 206 et 207.

membres qui s'établirent en Allemagne.

Le musée de Bruxelles possède plusieurs œuvres de Jean van Coninxlo, le jeune. Un ancien livret de ce musée lui avait enlevé ces productions pour les donner au paysagiste Gilles. Depuis, elles lui ont été restituées; deux de ces tableaux sont signés, ce sont : *la Descendance apostolique de sainte Anne*. Sur un écusson se trouve la signature suivante : IAN VAN CONINXLO 1546. — *Naissance de saint Nicolas; mort de saint Nicolas; Jésus parmi les docteurs*, signé sur le dossier d'un siège : IAN VAN CONINXLO; enfin le même musée possède encore du même peintre les *Noce de Cana* qui paraît, avec le tableau précédent, former les deux volets d'un tableau principal disparu aujourd'hui.

Ad. Siret.

**CONINXLO** (*Gilles VAN*) le jeune, peintre de paysages renommé, naquit à Anvers le 24 janvier 1544. Van Mander en parle longuement et rapporte les principales circonstances de sa vie. Les parents de Coninxlo étaient originaires de Bruxelles; son père, Gilles, le vieux, dut quitter assez jeune sa ville natale pour aller habiter Anvers, où nous le trouvons inscrit comme franc-maître de Saint-Luc, en 1539. Il se peut qu'il fut le neveu de Jean, le vieux, à en juger par les dates; dans tous les cas il était son parent à un degré assez proche. Vers 1543 il épousa la veuve de Paul Coecke ou Van Aelst, fils naturel de Pierre Coecke, le vieux. Nous ne croyons pas qu'il ait survécu longtemps à la naissance de son fils, puisque sa veuve se remarqua une troisième fois avec le bon paysagiste Jan den Hollander. Cette veuve était sœur de la seconde femme de Pierre Coecke, le vieux, Marie de Bessemers, nommée aussi Mayke Verhulst, de Malines, artiste elle-même et devenue, par le mariage de sa fille unique, Marie, l'aïeule des frères Breughel. On voit que, par cette alliance, ceux-ci étaient proches parents des Van Coninxlo; on sait d'ailleurs que Pierre Breughel dit d'Enfer, fut élève de Gilles, le jeune. Celui-ci, comme nous l'avons dit, est né à Anvers. Il y apprit son art, dit Van Mander, chez

Pierre, fils du vieux Pierre van Aelst (Pierre Coecke, d'Alost). Ce Pierre était sans doute issu du premier mariage de son père. La liaison de Coecke avec les Van Coninxlo était toute naturelle, puisque le père de notre artiste était beau-frère du vieux Pierre Coecke. Après son premier maître, Gilles en eut un second, aussi peu renommé que le premier, Léonard Kroes, qui peignait la figure et le paysage à l'huile et à la détrempe. Notons, en passant, que les ascendants de ce Léonard Kroes étaient probablement originaires de Bruges, car dans les archives de la corporation des SS. Luc et Eloi, en cette ville, on trouve, en 1450, un acte de décharge donné par des tuteurs à Léonard Kroes et à Catherine sa femme, en cause des enfants que ce Léonard eut de sa première femme, Élisabeth (*Beffroi*, t. I, p. 117). Il nous paraît plus que probable que le beau-frère de Gilles, l'excellent paysagiste Jean den Hollander, dut également lui donner des leçons. Cependant le jeune homme sentit sans doute le besoin de voler de ses propres ailes et d'être son maître; pour arriver à ce but il alla demeurer chez Gilles Mostaert, où il prit sa pension et travailla pour lui-même. Il se mit en route pour l'Italie en commençant par visiter la France, s'arrêtant à Paris, à Orléans et dans plusieurs autres villes. Au moment de se diriger vers le midi, on lui écrivit d'Anvers au sujet d'un mariage; il revint dans sa patrie, y contracta l'union proposée et resta établi à Anvers, même pendant les troubles dont cette ville eut à souffrir. Il ne la quitta que lorsqu'elle fut investie par les étrangers et se dirigea vers la Zélande avec la pensée de se rendre en France pour y vendre ce qu'il y possédait. Il ne donna pourtant pas suite à ce projet et resta quelque temps en Zélande; de là il partit avec tout son ménage pour l'Allemagne et alla s'établir à Frankenthal, où il resta dix années. Il revint de nouveau en Hollande et choisit Amsterdam pour sa résidence. Il vivait encore dans cette ville, en 1604, époque où écrivait Van Mander. Bryan Stanley dit, on ne sait d'après quel document, qu'il mourut à Anvers, en



1609. Son portrait a été gravé par H. Hondius, petit in-fol. avec quelques vers de Lampsonius pour épigraphe. De Jongh l'a reproduit dans son édition de Van Mander. Le nom de Van Coninxlo a été orthographié de beaucoup de façons différentes. Van Mander, entre autres, l'écrivit Van Coninxloy. Nous avons adopté la légende Van Coninxlo, comme celle inscrite sur un des tableaux de Jean, le jeune, celui dont la signature est la plus grande et la plus lisible.

Il y eut encore un Isaac van Coninxlo, inscrit sur les registres de Saint-Luc, à Anvers, en 1607, comme fils de maître. On le retrouve dans un compte de 1613. Il doit avoir, très-certainement, appartenu à la famille des Jean et des Gilles, mais nous ne savons à quel degré. Enfin, dans la biographie de David Vinekeboons, Van Mander raconte que ce dernier artiste travaillait, en 1604, à deux tableaux destinés à Jean van Coninxloo, peintre. Encore un membre de la famille resté inconnu. Van Mander cite plusieurs travaux importants exécutés par Gilles entre autres un grand tableau peint pour le roi d'Espagne, un autre de seize pieds de long dont le vieux biographe fait un grand éloge. Il paraît que notre artiste fut très-employé par les marchands qui envoyaient ses ouvrages de tous côtés. Francfort, également, lui fit des commandes importantes, ce qui l'amena à travailler pour l'empereur. Martin van Cleef fut son collaborateur pour l'étoffage de ses toiles. Il excellait dans les arbres, avait une bonne ordonnance, la science de la perspective et celle des premiers plans. Van Mander résume son opinion sur le talent de Gilles van Coninxlo en disant qu'il ne connaissait point, à son époque, de meilleur paysagiste que lui. Il ajoute que sa manière commençait à être très-imitée en Hollande où on corrigea, par son exemple, la façon un peu sèche de peindre les arbres. Ad. Siret.

**CONRAD I** comte de Luxembourg. — Il était arrière petit fils de Sigefroi fils de Ricuin seigneur en Ardenne, qui fut la tige de la maison de Luxembourg, par l'échange qu'il fit en 963 de

sa terre de Fchellen contre le château de Luxembourg, avec l'abbé de Saint-Maximin à Trèves. Conrad était fils de Giselbert troisième possesseur de Luxembourg, qui mourut en 1057 : il épousa Clémence que d'autres appellent Ermesinde, héritière du comté de Longwy. Ce prince fut le premier qui prit le titre de comte de Luxembourg, en appliquant cette qualification à la terre, apparemment parce que sous son gouvernement, les fiefs devinrent héréditaires dans les familles qui les possédaient. De cette époque en effet, date généralement la coutume d'adopter pour sien, le nom de la terre, qui n'avait été possédée jusque là qu'à titre précaire, comme récompense personnelle de services rendus ou par l'effet d'une faveur individuelle. Conrad, à peine en possession de la succession de son père, fit revivre l'ancienne querelle de sa maison contre l'archevêque de Trèves : on ne sait pas trop quel était le vrai motif de cette conduite ; les uns disent que ce fut pour disputer à l'archevêque les grands biens qu'Adalberon de Luxembourg son oncle avait faits, d'autres à cause des immunités de l'abbaye de Saint-Maximin, dont Conrad était avoué, que l'archevêque voulait usurper, prétendant que ce monastère dépendait de son église. Cette charge d'avoué des deux abbayes de Saint-Maximin et d'Epternach lui était revenue par héritage, son bis aïeul Sigefroi ayant été le premier avoué de ces monastères, en raison des nombreuses donations qu'il leur avait faites.

Conrad commit de grands dégâts dans les domaines de l'archevêque ; ayant appris que celui-ci faisait une tournée dans son diocèse, l'attaqua, dispersa son cortège, arracha le pallium des épaules du prélat, déchira ses habits, profana le saint-viatique qu'il portait avec lui, répandit les saintes-huiles, et après l'avoir maltraité de toutes manières, l'enferma dans le château de Luxembourg. La ville de Trèves fut consternée à la nouvelle de cet attentat ; le clergé envoya des députés à Rome suppliant le pape d'user de son autorité pour faire élargir l'archevêque, et venger l'affront fait à leur église

et à leur chef, Alexandre II, qui occupait alors le siège de Saint Pierre, se montra sensible à leurs plaintes et, en présence d'outrages si criants, assembla un concile et excommunia Conrad. Mais afin de faciliter la délivrance de l'archevêque, il donna à ce dernier le pouvoir de lever la sentence et de réconcilier le comte pourvu qu'il demandât son pardon et fit amende honorable. Cette sentence lancée par le chef de la chrétienté, que tous, dans ce siècle de foi, entouraient de la vénération la plus profonde, effraya Conrad ; il mit aussitôt l'archevêque en liberté et, se repentant de ses excès, chercha à rentrer en grâce. L'empereur, ainsi que plusieurs prélats et seigneurs étant intervenus, l'archevêque Everhard, faisant taire ses ressentiments personnels, usa de modération, et consentit à lever l'excommunication. Pour cela il fallait que le comte parut en habit de suppliant : il le fit et montra tant d'humilité et de repentir qu'il eut plus de gloire de sa pénitence que de ses exploits. Il se prosterna aux pieds de l'archevêque et se soumit à tout ce que le prélat lui ordonna. — Vers ce temps Conrad se trouva engagé dans l'affaire des contestations entre les abbayes de Stavelot et de Malmédy. Celle-ci relevait de la première et supportait impatiemment ce joug : elle voulut s'en affranchir en se donnant un abbé indépendant de Stavelot, et fut secondée dans son dessein par l'archevêque de Cologne, auquel le roi des Romains donna le monastère de Malmédy en bénéfice avec pouvoir d'y constituer un abbé. Thierry abbé de Stavelot alarmé de cette innovation attentatoire à ses droits, recourut à la protection de Frédéric de Luxembourg duc de Basse-Lorraine, avoué des deux monastères. Ce prince, après quelques remontrances à l'archevêque de Cologne, leva des troupes et marcha sur Malmédy : il s'établit sur une montagne voisine et s'y fortifia. Pour ce fait, il fut cité en cour avec l'abbé de Stavelot et refusa de s'y rendre. L'archevêque de Cologne croyant trancher la difficulté prit un biais ; il enleva l'avouerie de Malmédy à Frédéric et la donna à Conrad, dans l'espoir que Frédéric, qui était l'oncle de Conrad, n'entre-

prendrait rien contre son neveu et ferait la paix. Frédéric mourut peu après (1065). Alors Conrad reçut l'ordre de la cour, à l'instigation de l'archevêque de Cologne, de prendre possession de son avouerie, que, par crainte de son oncle, il n'avait pas osé réclamer. Il le fit et la séparation des deux monastères parut consommée. Les moines de Malmédy n'ayant voulu donner la crosse abbatiale à aucun d'entre-eux, l'archevêque nomma Régénon, religieux de Brunsweller, que Conrad mit en possession de sa dignité. Quelque temps après, le comte ayant refusé de se mêler davantage à cette intrigue, l'archevêque lui ôta son avouerie. En 1071 la contestation se termina à l'avantage de Stavelot qui obtint la restitution de Malmédy.

En 1072 Conrad reçut de l'empereur un bref qui réglémentait ses droits d'avoué de Saint-Maximin à Trèves ; il y est dit entre autres, que le comte ne pourra tenir que trois plaids généraux par an, et que chaque fois, outre les droits ordinaires, il recevra de l'abbé deux boisseaux de blé, quatre brebis et une aune de vin ; qu'il aura le dixième de tous les biens, de même que des pores et du revenu des abcilles : droits qui s'étendaient sur le Killinswald, la forêt de Steinselle et une autre située près de Luxembourg. Quelques autres disent que Conrad fut impliqué dans le schisme provoqué par l'empereur Henri IV, mais si ce fait est exact on ne sait pas bien la part qu'il y prit. Parvenu à un grand âge, le comte, dit Bertholet, résolut de racheter ses péchés par des aumônes ; il fonda aux portes de son château une église dédiée à saint Pierre, établit un monastère d'hommes sous la règle de saint Benoît et confia l'exécution de ces constructions à son fils Rhodolphe abbé de Saint-Vannes à Verdun. L'abbaye qu'il fit bâtir a retenu le nom de *Munster* sous le titre de Notre-Dame de Luxembourg. Conrad impatient d'entreprendre un pèlerinage en Terre-Sainte, et trouvant que les travaux n'avançaient pas assez vite à son gré, y fit consacrer par l'évêque de Metz le 2 juillet 1083 une chapelle taillée dans le roc. Après cela il partit, et arriva

heureusement à Jérusalem, mais à son retour la maladie le surprit et il mourut en route le 27 août 1086 avant d'avoir revu son pays. Son corps fut embaumé, transporté à Luxembourg et inhumé dans la crypte de l'église de l'abbaye qu'il avait fondée.

Il eut de sa femme Clémence, héritière de Longwy, cinq fils et deux filles dont l'aîné Guillaume lui succéda. Henri, fils de sa fille Ernesinde mariée d'abord au comte de Dasbourg, et ensuite à Godefroi comte de Namur, continua la seconde branche de la maison régnante de Luxembourg, après le décès sans postérité de son cousin Conrad.

Émile Varenbergh.

Bertholet, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg*. — Neyen. — *Biographie luxembourgeoise*.

**CONRAD** ou **CONRAD**, abbé de Stavelot et de Malmedy. On n'a que des données vagues sur ce personnage; on ignore où et comment il est mort; il est même difficile de pouvoir établir s'il a été réellement revêtu de la dignité abbatiale. Nous le mentionnons donc sous toute réserve dans la liste générale des abbés ayant exercé la souveraineté sur une partie de la Belgique. Quelques catalogues ne font aucune mention de Conrad, d'autres, qu'on suit généralement, le citent comme le successeur de Gislebert dans l'administration. Ceux qui lui donnent la qualité d'abbé se fondent sur ce que l'empereur Othon n'a jamais voulu consentir à donner les abbayes en commande et qu'il les refusait à ceux qui les lui demandaient. Il paraît probable que l'empereur aura, pendant que les abbés légitimes exerçaient l'autorité spirituelle, confié à Conrad la surintendance de l'abbaye, afin que ce seigneur, dont il appréciait la sagesse et la puissance, put récupérer les biens perdus ou envahis des monastères, et réprimer l'audace de ceux qui eussent été tentés de s'en emparer.

Un historien prétend que ce Conrad était le gendre d'Othon, qui lui confia en 944 le gouvernement de la Lorraine; il était surnommé *le Sage*, dit-il, mais sa sagesse ne l'empêcha point d'être déposé en 952 par son beau-père, parce qu'il s'était joint au prince Lindulphe, révolté

contre l'auteur de ses jours. D'après le même auteur, plusieurs soutiennent qu'il fut rétabli, mais se trompent en ce point. En effet, il est certain que Brunon, archevêque de Cologne, frère de l'empereur Othon, et son successeur en 952, conserva le gouvernement de la Lorraine, jusqu'à sa mort, arrivée en 965, sauf qu'il le partagea en 959 avec Frédéric, son neveu, qu'il établit duc de la Haute-Lorraine.

Aug. Vander Meersch.

Aug. Franc. Villers, *Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy*; manuscrit in-folio appartenant à la bibliothèque de l'Université de Liège.

\* **CONRAD** de Westphalie, imprimeur du xve siècle à Louvain, était natif du diocèse et probablement de la ville de Paderborn. Il était le compatriote du célèbre typographe Jean de Westphalie, mais rien ne prouve qu'il ait été le père ou le frère de celui-ci, comme plusieurs auteurs l'affirment. On croit que Conrad exerça l'imprimerie en Italie jusque vers 1474, et qu'il y imprima, sans indication de ville, divers traités du médecin Guainerius, qui se trouvent à la bibliothèque impériale de Paris. Il se rendit à Louvain vers l'année 1475 et fut immatriculé à la faculté de médecine de l'université de cette ville, le 27 février 1476. Rien n'est connu sur ce typographe, qui habitait dans la rue Saint-Quintin, selon les archives de la ville de Louvain. On ne connaissait naguère de Conrad, que les deux impressions suivantes : I. *Tractatus fratris Huyonis de Sancto Victore super officio misse quod docetur speculum ecclesie*, avec cette souscription : *Impressum Lovanii per magistrum Conradum de Westphalia Paderbornen*. In-4<sup>o</sup>, sans date, à longues lignes, sans signatures, ni réclames, caract. goth., de 20 feuillets. II. *Caroli Viruli (Manneken) Epistolarum formula*. Souscription : *Accipito huic artificii nomen Magistro Conrado de Westphalia... an. septuagesimi sexti (1476) decembri primus... Lovanii... in platea Sancti Quirini*, in-folio goth., sans chiffres, réclames ni signatures, à longues lignes, 40 à la page entière, de 72 feuillets.

On a découvert l'année dernière cette troisième impression : III. *Modus confi-*

*tendi, compositus per R. episcopum dominum Andream Hispanum sancti R. ecclesie penitentiorum.* Sans lieu ni date (mais vers 1478) pet. in-8° carré goth. à longues lignes, de 16 ff. à 18 lignes par page pleine, sans chiffres, réclames, ni signatures. Cette impression est exécutée avec les mêmes caractères que les deux précédentes. On croit que ces trois ouvrages ont été imprimés à l'usage des élèves de l'école du Lis à l'université de Louvain. Les caractères de Conrad n'ont aucune ressemblance avec ceux de Jean de Westphalie et le savant Holtrop assure qu'il n'a vu ces caractères chez aucun autre imprimeur.

II. itelbig.

Lambinet, *Origine de l'imprimerie*, 2<sup>e</sup> édit. t. II, p. 96. — Hain, *Repertorium*, t. II, part. 1, p. 446, n° 10665. — *Renseignements inédits sur les imprimeurs de Louvain au x<sup>e</sup> siècle*, par Ed. van Even, dans le *Bibliophile belge*, 1<sup>re</sup> année, p. 60-61. — Holtrop, *Monuments typographiques des Pays-Bas*, p. 51 et facsimile n° 125. — *Catalogue de Victor Luzarches*, tome II, Paris, Claudin, 1869, p. 521, n° 6166.

**CONRAD** de Sittard, ainsi nommé du bourg limbourgeois où il naquit vers le milieu du seizième siècle, entra de bonne heure dans l'Ordre de Saint-Dominique. Il fut pendant dix-neuf années à la tête de la province de Germanie, et on le voit figurer à Rome, en 1589 et en 1601, dans les chapitres généraux de son Ordre. Il mourut à Constance, le 17 mars 1606. On lui doit une chronique allemande de l'Ordre des prédicateurs (Dillingen, Joh. Mayer, 1595, in-4°). Il publia à Constance, en 1603, un opuscule intitulé : *De origine et utilitate confraternitatis SS. rosarii*.

J.-J. Thonissen.

Possevinus, *Apparatus sacer*. — Quetif, *Scriptores ordinis prædicatorum*.

**CONSILIARIUS** (*Corn.*), écrivain calviniste, né à Nieukerke. xvii<sup>e</sup> siècle. Voir DE RAEDT (*Corn.*).

**CONSTANT** (*Jean-François*), économiste et agronome, né à Verviers le 1<sup>er</sup> février 1781, est mort à Molenbeek-Saint-Jean le 21 mars 1857. Ils'adonna d'abord à l'industrie et fut investi par ses concitoyens de différents mandats électifs ; il occupa entre autre un siège aux États-Provinciaux. Peu après la révolution de 1830, il quitta Verviers et vint se fixer à Bruxelles, où il se livra entièrement à ses

études de prédilection. L'agriculture, l'économie politique et l'instruction publique l'occupèrent successivement. Les travaux qu'il a laissés sur ces matières n'ont jamais eu un grand retentissement et sont aujourd'hui restés ignorés : cependant ses *Essais sur l'instruction publique*, publiés en 1836, ne méritent pas un oubli absolu. L'auteur demande une réforme radicale dans le régime de l'enseignement. Il préconise la suppression absolue de l'étude des langues mortes ; il réclame l'exclusion du prêtre de l'école et l'instruction primaire obligatoire. « Il faut, dit-il, que la loi oblige de soumettre tous les enfants des deux sexes à l'instruction primaire et que nul ne puisse obtenir les bienfaits de l'association, s'il n'est rendu capable d'en remplir les devoirs. »

Constant a écrit : *de la Nécessité de répandre en Belgique l'art d'élever les vers à soie et d'encourager les fabriques de soieries* (Journal d'Agriculture du royaume des Pays-Bas). — *Notice sur les avantages que présentent la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie dans le royaume des Pays-Bas*. Bruxelles, Voglet, 1829, in-8°. — *Essais sur l'instruction publique des peuples libres*. Bruxelles, De Mat, 1836, in-8° de 72 et 253 p. — *Défrichement des terrains sablonneux et particulièrement des bruyères de la Campine*. Bruxelles, Deprez, 1839, in-8° ; un supplément de 16 p. a paru en 1840. — *Réfutation du système de la liberté du commerce*. Bruxelles, Deprez, 1841, in-8° de 189 p. — *Du régime protecteur en économie politique, de son application à la Belgique et des avantages qu'elle pourrait en recueillir*. Bruxelles, Deprez, 1842, 2 vol. in-8°. C'est le travail précédent avec un nouveau titre et un volume complémentaire.

Ul. Capitaine.

**COOLMAN** (*J<sup>h</sup> anthier*), architecte du xv<sup>e</sup> siècle. Il est l'auteur de la belle et colossale tour de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut à Malines. Pendant des siècles, le nom du grand artiste, qui avait fait les plans et qui avait commencé la construction de ce monument, resta dans l'oubli ; des recherches faites dans les archives de la ville l'ont révélé

et constatent que la première pierre de la tour a été posée le 22 mai 1452. Les comptes de cette année qualifient Wauthier Coolman « *Meester meesteren metzers* » maître des maîtres maçons, ce qui dans le langage du temps, répond à la qualité d'architecte. Il résulte des comptes des années 1444 et 1447 qu'il remplissait, dès lors, ces fonctions. D'après Gyseleer-Thys, lors du décès de Coolman le monument avait probablement atteint l'élevation à laquelle se trouve une épitaphe, scellée dans le mur sud à côté de la porte, et qui est ainsi conçue :

† HIER LEET WOUTER COOLMAN  
DIE STERF IN JAER MCCCC

EN LXVIII XXVII DACH JANUARIO

† EN MARGRIETE LAUWERS (ou *Seromans*) SY WYF  
WAS DIE STERF IN JAER MCCCC

EN LVIII OP DE XIII (ou *XVI*) STÉ DACH IN  
AGGUSTO SPREECT PATER NOSTER.

Cette épitaphe, à peu près illisible aujourd'hui, a été différemment rapportée, nous adoptons des diverses reproductions, celle qui nous a paru la plus complète. A droite et à gauche de la pierre se trouvent deux écussons, dont les signes ont été effacés par les révolutionnaires français. On sait qu'en 1454, Coolman acheva un « *tabernacle* » ou daïs, conronnant l'autel sur lequel était placée la châsse de saint Rombaut; cette œuvre a malheureusement disparu. Emm. Neelfs.

Gyseleer-Thys, *La Tour de Saint-Rombaut : Additions et corrections sur les archives de Malines*, p. 69 et 70. — Raijmaeckers et Delafaille, *Geschiedkundige wandeling op Sint-Runoldus toren*. Malines, 1865. — *Vlaemsche school*, 2<sup>e</sup> année. — De Mauck, *Gedenkschriften van Mechelen*.

**COOLS** (*Jacques*), en latin COLIUS, écrivain, né à Anvers, en 1563. Il quitta son pays natal, pour s'établir à Londres comme négociant et y fit fortune. Intimement lié avec Emm. Van Meteren, ce lui-ci lui dédia son *Histoire des Pays-Bas*. Il était grand amateur et collectionneur d'antiquités. Foppens et Sweertius le citent comme un des poètes belges les plus méritants du XVII<sup>e</sup> siècle. Cools publia : *Synlogma Herbarum encomiasticum*. Leide, 1606, in-4<sup>o</sup>. — *De statu civitatis Londiniensis, peste laborantis*. Middelbourg, 1604, in-4<sup>o</sup>. — *Paraphrasis*

*Psalmi CIV et CXXVII*. Antverpiæ, 1626, et autres opuscules.

Aug. Vander Meersch.

Sweertius, *Athene Belgica*, p. 559. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. 1, p. 510. — Piron, *Levensbeschryvingen*, byvoegsel.

**COOLS** (*Jean*), prédicateur, né à Louvain, le 25 novembre 1545, mort à Gand, le 23 janvier 1612, entra très-jeune dans l'ordre des Ermites de Saint-Augustin et fit sa profession, à Middelbourg, en Zélande. Il se voua avec ardeur à l'étude, fit sa licence en théologie à l'université de sa ville natale et se distingua par ses connaissances philologiques. Le P. Cools acquit également la réputation d'un des plus habiles prédicateurs de son temps; ses admirateurs le surnommèrent le Cicéron de la Flandre.

Lors des troubles du XVII<sup>e</sup> siècle, les religieux durent s'enfuir de leur pays; le P. Cools se réfugia en Espagne et ne revint dans sa province qu'après que le calme y eut été rétabli. Il y trouva les monastères saccagés par les Iconoclastes et mit tous ses soins à réparer ceux de son ordre. Celui de Gand, en particulier, lui doit, en grande partie, la restauration de son église et de son couvent; mais il n'eût pas la joie de voir l'achèvement des travaux : ils ne furent terminés que sous l'administration du P. Adrien Lancelot, son successeur. L'église fut rouverte, le 6 décembre 1615, par l'évêque Vander Burch.

Ses soins incessants ne se bornèrent pas à la réédification des édifices religieux; ce qui contribua surtout à rendre son nom recommandable, ce fut la fondation des écoles dirigées par les PP. Augustins; c'est à lui, en effet, qu'on est redevable de ces écoles tenues jadis en si grande estime.

Le mérite du P. Cools l'éleva aux principales charges de son ordre; il fut successivement maître des novices, prieur à Ypres, provincial, et en dernier lieu prieur du couvent de Gand, qu'il gouverna avec autant de sagesse que de prudence, pendant l'espace de vingt-cinq ans; il y décéda et y fut enterré. Son épitaphe est reproduite dans l'excellente histoire du couvent de Gand, par le P. Keelhoff, qui nous donne aussi son por-

trait. Sa mort fut une grande perte pour la communauté où il était honoré comme le restaurateur et le défenseur de la discipline monastique ; il sut mériter la confiance non-seulement de ses religieux, mais aussi celle du magistrat et du peuple de Gand, qui l'envoyèrent en mission auprès de Philippe II, dans l'intérêt des séminaires des ordres religieux, de la réédification de son couvent, des franchises de Gand et d'autres affaires concernant l'administration de la ville. Il remplit sa mission avec tant d'habileté et de sagesse, qu'elle atteignit totalement son but.

Tous ces labeurs ne l'empêchèrent pas de continuer à rendre service aux fidèles dans le ministère de la chaire. Ses sermons, formant divers volumes, furent conservés à Termonde jusqu'en 1796. Le P. Louis Maroten, dans le *Regel van het derde ordre*, derde deel, p. 12, donne la vie de Cools, en vers.

Aug. Vander Meersch.

Ossinger, *Bibliotheca augustiana*, p. 259. — Keelhoff, *Geschiedenis van het klooster der eerv. Paters Ermyten Augustijnen te Gent*. Gent, 1864, in-8°. — Moreri, *Grand dictionnaire historique*, et *Supplément*.

**COOLS** (*J.-A.*), poète du XVII<sup>e</sup> siècle, né dans le Brabant; nous ignorons les dates qui limitèrent son existence. Il ne nous est connu que par le recueil de pastorales religieuses qu'il publia sous le titre de : *Geestelycke Herders-dichten, behelsende Brusselsche Bee-vaert, Bethléem, Scherpenheuvel*. Brussel, Jean Mommaert, 1629, in-12, 120 pag. La première pièce a pour sujet les hosties miraculeuses de l'année 1370; la troisième traite du pèlerinage à Montaigu. Cools a bien saisi le ton de la pastorale; par contre on doit lui reprocher le défaut, assez rare à son époque, de négliger le rythme, ce qui rend sa versification parfois dure.

F. Snellaert.

**COOLS** (*Réginald*), docteur en théologie, né à Anvers en 1616, mort le 2 décembre 1706. Il débuta très-jeune dans la carrière des armes et obtint le grade d'enseigne. Il étudia ensuite le droit et exerça, pendant quelques années, la profession d'avocat au Conseil de Brabant. Éloquent et doué d'une remarquable ap-

titude pour les affaires, il avait réussi à se procurer une nombreuse et riche clientèle, lorsque, dégoûté du monde, il prit, le 2 février 1648, l'habit de Saint-Dominique, au couvent de Bruxelles. Après avoir rempli les fonctions de maître des novices, de professeur de théologie, de directeur des études, de prieur à Bruxelles et à Namur, il reçut du chapitre général de 1653 la mission de représenter et de défendre les intérêts de son Ordre près la cour des Pays-Bas catholiques. Envoyé, l'année suivante, en Espagne pour solliciter de Philippe IV l'autorisation d'établir à Malines les dominicains expulsés de Bois-le-Duc par les protestants, il y fit une impression tellement favorable qu'il devint le confesseur de la reine Marie-Anne d'Autriche. Philippe IV, qui l'honorait de son amitié, l'attacha, en 1659, à l'ambassade chargée d'aller négocier en France les préliminaires de la paix des Pyrénées et le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse. Le roi Charles II lui donna également une preuve éclatante de sa bienveillance, en le nommant, en 1675, à l'évêché de Ruremonde. Ce choix ayant été confirmé par le pape Innocent XI, Réginald Cools fut sacré à Bruxelles, le 17 janvier 1677, dans l'église abbatiale de Caudenberg, par Alphonse de Berg, archevêque de Malines, assisté des évêques de Bruges et de Namur. Il prit possession de son diocèse le 9 juin suivant et le gouverna pendant vingt-trois années, de manière à mériter tous les suffrages. Simple, modeste, austère, il consacrait à des fondations pieuses et à des œuvres de bienfaisance la plus grande partie de ses revenus. Ayant entrepris, en 1687, un nouveau voyage en Espagne, pour mettre un terme à des conflits administratifs dont il n'obtenait pas la solution à Bruxelles, Charles II l'accueillit avec les égards les plus flatteurs et lui conféra le titre de primat de la Gueldre. Treize ans plus tard, le même roi le nomma spontanément à l'évêché d'Anvers, devenu vacant par le décès de Ferdinand de Beughem. Ce fut le 12 juin 1700, dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge, qu'il prit possession de sa nouvelle cathé-

drale. A Anvers comme à Ruremonde, son zèle, sa prudence et sa charité lui gagnèrent tous les cœurs. Malgré sa vieillesse, il se livrait avec ardeur au ministère de la prédication et remplissait scrupuleusement ses fonctions épiscopales. L'instruction du clergé était pour lui l'objet d'une sollicitude incessante. Au séminaire d'Anvers, il fonda une chaire pour l'enseignement de la théologie de saint Thomas, comme il l'avait fait antérieurement au séminaire de Ruremonde.

J.-J. Thonissen.

De Jonghe, *Belgium Dominicæum*. — Butkens, *Supplément aux Trophées du Brabant*, t. II. — Foppens, *Historia episcopatus antverpiensis*.

**COOMANS** (*Henri*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers, mort le 12 mai 1671. Il prit l'habit des récollets au convent de Nigeon, près Paris, et ne tarda pas à se faire connaître comme prédicateur des communautés de la province flamande. Cet orateur éloquent, dont Sanderus fait le plus grand éloge, mourut à Bruxelles, après avoir publié : 1<sup>o</sup> *Le Modèle de la perfection chrétienne*. Bruxelles, 1645, in-12; *id.*, 1657, in-8o. — 2<sup>o</sup> *Oraison funèbre du Rév. P. Balthazar d'Avila de Lille, ex-général de l'ordre des Minimes*. Bruxelles, 1668. Aug. Vander Meerse.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 458. — Piron, *Levensbeschryvingen*, byvoegsel.

**COOMANS** ou **COMANO** (*Pierre*), écrivain ecclésiastique, naquit à Anvers le 30 janvier 1638. A l'âge de dix-huit ans il entra au noviciat de la compagnie de Jésus, à Malines (19 septembre 1656). Après sa profession religieuse, il fut envoyé aux missions des îles Mariannes. Ce fut à cette occasion qu'il changea, selon l'usage de ce temps-là, son nom de Coomans en celui de Comano. Il se distingua pendant plusieurs années par son zèle pour la conversion des infidèles. Au mois de juillet 1685, il périt victime de son dévouement et de sa charité : il fut mis à mort par les barbares qu'il s'efforçait d'appeler à la religion du Christ.

On a de lui : 1<sup>o</sup> un grand nombre de lettres écrites des îles Mariannes pendant les années 1670 à 1684; 2<sup>o</sup> une histoire abrégée de la persécution excitée contre les missionnaires des îles Mariannes en 1673 et 1674. Ces documents, qui n'ont

jamais été publiés, sont conservés, à Bruxelles, aux archives générales du royaume.

E.-H.-J. Reusens.

De Baeker, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, éd. in-fol., I, col. 1567.

**COORENHUYS** (*Guillaume VAN*), né à Bailleul, d'une ancienne et noble famille, dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, mourut à Gand en 1617. Il exerça pendant plusieurs années la profession d'avocat dans cette dernière ville, où son savoir et son éloquence lui valurent une grande et légitime autorité. Après avoir été ensuite conseiller au conseil de Hollande, il passa en la même qualité au conseil de Flandre et devint président de cette illustre compagnie en 1605. Il aimait à cultiver les lettres et se distinguait surtout par une connaissance approfondie des langues grecque et latine. Les jurisconsultes de son temps recommandaient aux élèves en droit la lecture de l'ouvrage sur les Pandectes qu'il avait publié à Anvers, chez Plantin, en 1565, sous ce titre : *Pandectarum seu digestorum juris civilis partitio et methodus*; in-8o.

J.-J. Thonissen.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*. — Sweetius, *Athene Belgica*. — Britz, *Mémoire sur l'ancien droit Belgique*.

**COPPÉE** (*Denis*), poète tragique et lyrique, naquit à Huy, vers 1580. On n'a guère de détails sur sa vie. Son goût pour la poésie et surtout pour le théâtre, s'éveilla sans doute à la vue des représentations qui se donnaient dans sa ville natale en plein air, à l'occasion des grandes fêtes religieuses. Méclart, concitoyen et contemporain de Coppée, nous apprend en effet dans son *histoire de Huy*, que ces représentations avaient lieu : " *le jour de l'Assomption de Notre-Dame, qui est la grande fête de la ville, où se souloient représenter des histoires, comme la Passion, des Prophètes, des Sibites et d'autres, et après midy des tragédies ou comédies, ce qui se fait encore du temps présent* (1641). "

Denis Coppée passe pour le premier qui se soit, dans le pays de Liège, avisé d'écrire en français pour le théâtre. C'est du moins le premier qui ait livré à la presse des poésies dramatiques en langue vulgaire. Il faut reconnaître toutefois que

la tâche que s'était imposée le poète Hutois, était au-dessus de ses forces et que samuse est non-seulement très-naïve, mais encore dure et barbare. Dans le prologue de l'une de ses tragédies, l'auteur nous dit :

Nous avons regardé Homère en ses éeris,  
Mais pour notre œuvre nous n'y avons rien pris,  
Nous avons veu Ovide en sa métamorphose,  
Sans avoir d'iceluy tiré aucune chose.

Hélas, on ne voit que trop qu'il n'a pas suivi de bons modèles. Coppée compose ses pièces dans le genre des mystères et si, à l'exemple de Shakespeare, il met parfois en scène des événements contemporains, — ceux de la guerre de trente ans; — si l'on ne voit dans ses tragédies, d'après son propre aveu « *qu'assassinats et corps morts ennoncez les uns sur les autres* », ce sont là, malheureusement, les seules analogies que l'on peut remarquer entre le rimeur Hutois et le grand tragique anglais. Comme qualité principale, sinon unique, Coppée avait de l'audace; cela lui a suffi pour provoquer l'admiration de ses contemporains, admiration constatée par le Père Louis Duchasteau, liégeois, qui lui donne la qualification de « *Huytois Orphée* » et Valère André, qui ne craint pas de comparer la gloire de Coppée à celle du Dante! — Pierre Bello de Dinant, nous apprend, par une *complainte aux Muses*, publiée en 1632 et lorsque, sans doute, cet événement était tout récent, que Coppée fut assassiné au milieu d'une campagne, percé de coups d'épée et de mousquet. On ignore la cause de cette fin tragique. Peut-être faut-il l'attribuer aux dissensions civiles qui déchiraient le pays à cette époque; — peut être aussi le poète succomba-t-il sous les coups de la soldatesque étrangère qui parcourait la principauté de Liège.

Les œuvres de Coppée qui sont aujourd'hui d'une rareté extraordinaire et payées à des prix excessifs, sont remplies d'anagrammes, d'acrostiches et de *nugæ difficiles* de tout genre. On connaît de lui :

1<sup>o</sup> *La vie de sainte Justine et de saint Cyprien, tragédie*. Liège, Jean Ouwerx 1621, in-12 ou plutôt petit in-8<sup>o</sup>. On ne connaît plus un seul exemplaire de

cette pièce, que les anciens bibliographes citent cependant de manière à ne pas laisser de doute de son existence.

— 2<sup>o</sup> *La très-sainte et admirable vie de madame Sainte Aldegonde, patronne de Manbeuge, Trage-comédie (sic) par Denis Coppée, natif de Huy, pays de Liège*. A Liège, chez Christian Ouwerx le jeune, demeurant proche Saint-Denis, à la Patience. MDC.XXII petit in-8<sup>o</sup> de 4 ff. prélim., 48 pag. et 2 ff. à la fin qui contiennent des chansons et prières adressées à sainte Aldegonde. M. Polain cite ce livre sous la rubrique, *Rouen, Raphaël du Petit-Val*; il est possible que des exemplaires portent cette mention, l'auteur ayant voulu donner du relief à ses écrits en leur imposant cette fausse rubrique. — 3<sup>o</sup> *Chansons spirituelles*. Rouen, Raphaël du Petit-Val (Liège, C. Ouwerx), 1622, in-8<sup>o</sup> de 8 feuillets non-chiffrés, dont le dernier est blanc. — 4<sup>o</sup> *Les muses françaises, avec les occupations de chacune d'icelles*. Rouen, Raphaël du Petit-Val (Liège, C. Ouwerx) 1623, petit in-8<sup>o</sup> de 16 feuillets. Les 8 derniers feuillets contiennent : autres divers poèmes. Ce poème plus que médiocre, *les muses françaises*, a été adressé au riche liégeois, Curtius, que Coppée qualifie de *poète renommé*. — 5<sup>o</sup> *L'exécration perpétrée par les janissaires en la personne du sultan Osman, empereur de Constantinople, avec la mort de ses plus illustres favoris, tragédie*. Rouen, Raphaël du Petit-Val (Liège, C. Ouwerx), 1623, petit in-8<sup>o</sup>, de 76 pp., plus un feuillet d'errata. C'est de cette pièce que l'auteur dit dans la dédicace, que : « *C'est une tragédie toute tragique et que l'on n'y verra qu'assassinats et corps morts ennoncez les uns sur les autres.* » — 6<sup>o</sup> *Pourtrait de fidélité en Marcus Curtius, chevalier romain, tragédie*. Rouen, Raphaël du Petit-Val (Liège, C. Ouwerx), 1624, petit in-8<sup>o</sup> de 55 pp.

C'est probablement une pièce composée pour flatter la vanité de la famille Curtius, qui venait d'être anoblée et qui se posait peut-être comme descendant du fameux chevalier romain. — 7<sup>o</sup> *Tragédie de Saint Lambert, patron de Liège, dédiée à S. A. Sérénissime*. Liège, Léonard Strel, 1624, petit in-8<sup>o</sup> de 56 pp. et une



feuille repliée d'anagrammes. — L'épître dédicatoire, en vers (occupant 6 pp.) a été déclamée devant Ferdinand de Bavière par l'un des petits fils de l'auteur, présentant la dite tragédie. — 8<sup>o</sup> *La sanglante et pitoyable tragédie de Notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ. Poème mélangé de dévotes méditations, figures, plaintes de la glorieuse Vierge, de la Madelaine et de Saint Pierre; avec quinze sonnets en mémoire des quinze effusions de Notre Sauveur.* Liège, L. Streel, 1624, petit in-8<sup>o</sup> de 184 pp. — Cette tragédie n'est pas divisée en actes, parce que, dit l'auteur, elle est de trop longue haleine; les acteurs, ajoute-t-il, pourront la représenter en une, deux ou trois journées. — 9<sup>o</sup> *Chant triomphal de la victoire à jamais mémorable de Stallo.* Liège, L. Streel, 1624, petit in-8<sup>o</sup> de 35 pp. Le nom de l'auteur se trouve à l'épître dédicatoire, adressée au comte de T'Serelaes de Tilly, le fameux général. — 10<sup>o</sup> *La sanglante bataille d'entre les Impériaux et Bohèmes, donnée au parc de l'Estoile, la reddition de Prague et ensemble l'origine du trouble de Bohème, tragédie.* Liège, L. Streel, 1624, petit in-8<sup>o</sup> de 104 pp. et 3 ff. — 11<sup>o</sup> *Pallas en deuil, ou plainte funèbre sur la mort de très-grande et très-puissante madame la comtesse de Rochefort, etc.* Liège, Jean Tournay, 1626, petit in-8<sup>o</sup> de 40 pp. — 12<sup>o</sup> *Miracle de Notre-Dame de Cambrou arrivée en l'an 1326, le 8 d'avril, représenté en la présente action faite par D. C. (Denis Coppée), à l'honneur de la glorieuse mère de Dieu.* Namur, Jean van Milst, 1647, in-12 ou petit in-8<sup>o</sup> de 31 pp., en cinq actes fort courts. Cette pièce a été publiée après la mort de l'auteur par le Père Pignewart, religieux de l'abbaye de Floreffe et poète latin. Abry et Paquot citent encore de Coppée : *Panegyrique de M. le comte Charles de Bucquoy.* Mais il est probable qu'on aura confondu cette pièce avec le n<sup>o</sup> 10, *la sanglante bataille des impériaux*, où en effet, le comte de Bucquoy joue un grand rôle. Ce qui paraît certain c'est qu'aucune pièce de Coppée n'a été imprimée sous le titre ci-dessus de *Panegyrique*.

H. Helbig.

*Mémoires de Paquot*, t. II, p. 484, éd. in-folio.  
— *Mélanges historiques et littéraires de M. Polain*,

pp. 559-546. — *Bulletin du bibliophile belge*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 152-153. — *Fleurs des vieux poètes liégeois*, par H. Helbig, p. 91-99. — Louis Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, p. 82. — Et les divers ouvrages de Coppée.

**COPPENEUR** (*François-Remy*), poète dramatique, né à Liège le 1<sup>er</sup> mars 1787, mort à Chaudfontaine le 14 juin 1840. Dans sa jeunesse, Coppenneur essaya de marcher sur les traces de Corneille et de Racine. Il fit paraître une tragédie en cinq actes et en vers, sous le titre de *Stattira*, Paris, 1815, in-8<sup>o</sup>. Cette pièce, dont les vers sont assez corrects, mais un peu froids, ne paraît pas avoir été représentée. Quelques années plus tard, une autre tragédie en vers, du même auteur, intitulée *Artabaze*, fut jouée sur le théâtre de Liège; soit qu'il y eut cabale, soit qu'elle déplût au public, elle tomba sous les sifflets. Cet insuccès semble avoir dégoûté Coppenneur de la poésie; dès lors il ne fit plus rien paraître.

H. Helbig.

*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. I, p. 159-161.

**COPPENOLE** (*François Bernard van*), chirurgien et lithotomiste, né à Gand, le 13 février 1777, mort le 4 septembre 1824. Après avoir terminé ses études, il s'établit dans sa ville natale, en qualité de chirurgien et lithotomiste, deux branches de l'art de guérir dans lesquelles il acquit de la réputation; comme lithotomiste il eut une certaine vogue et on le regardait comme un des meilleurs opérateurs du pays. On lui doit : *Notes critiques sur les annales de littérature médicale étrangère, rédigées par J.-F. Kluysskens*, ce qui lui attira beaucoup d'ennemis. Il publia aussi quelques pièces fugitives. Coppenole était un homme très-studieux, s'occupant beaucoup de livres, d'antiquités et surtout d'histoire naturelle, science dans laquelle, lors d'un concours, en l'an VI de la République, il remporta le second prix. Le cabinet, qu'il avait formé avec grand soin, fut vendu en 1824. Le catalogue, qui en a été publié est encore consulté et contient le portrait de Van Coppenole, gravé par Kierdorf. Il avait aussi une collection assez importante d'estampes, de médailles et de vases grecs, qui ne fut pas cataloguée.

Aug. Vander Meersch.

**COPPENS** (*Augustin*), dessinateur, peintre et graveur à l'eau-forte, était, selon toute probabilité, natif de Bruxelles, où il travaillait vers la fin du dix-septième siècle. Il est cité par Heineken, Bryan, Ch. Le Blanc et Chrét. Kramm. Il a dessiné, puis gravé, avec le concours de Richard van Orley, un recueil de douze planches, de format petit in-folio oblong, publié sous ce titre : *Perspectives en ruine de la ville de Bruxelles* (après le bombardement de 1695), *désignées au naturel*, par AUG. COPPENS. Ces estampes sont aujourd'hui fort rares. Une seconde suite, de sept planches in-4<sup>o</sup> fut dessinée par Aug. Coppens et gravée par J.-Laurent Krafft. Ce sont les vues perspectives des ruines : 1<sup>o</sup> de l'*Église et de la tour de Saint-Nicolas*, endommagées pendant le bombardement de 1695 et écroulées le 29 juin 1714 ; 2<sup>o</sup> de la *Maison des orfèvres*, à Bruxelles, bombardée en août 1695, rebâtie, et écroulée le 7 novembre 1696. Le millésime de 1714 indique à peu près la date de la publication de ce second recueil. Bryan cite Augustin Coppens comme graveur néerlandais, c'est-à-dire flamand, florissant vers la fin du dix-septième siècle, et Le Blanc mentionne de lui : *Le Parc et le château de l'Etang*, in-folio en largeur ; le *Plan du Luxembourg* ; neuf *Plans de Paris*, de César à Louis XIV ; la *Vue du château et des jardins de Versailles*, d'après Dumas. Les gravures d'Aug. Coppens sont proprement et fidèlement traitées. Le biographe hollandais Chrét. Kramm le regarde plutôt comme un artiste amateur, que comme un artiste de profession, mais cette opinion n'a guère de base. Dans l'*Histoire de Bruxelles*, par Henne et Wauters, il est parlé d'une production de son pinceau, d'un tableau qui ornait jadis la sacristie de l'église des Dominicains. G.-P. Mensaert, dans son ouvrage : *Le Peintre amateur et curieux*, dit qu'il y avait dans la sacristie de ces PP. plusieurs tableaux, peints par J. Millé, représentant des épisodes du Nouveau Testament, tableaux dont les fonds ou paysages avaient été exécutés par Augustin Coppens. La meilleure de ces œuvres avait pour sujet l'*Enfant prodigé*.

Une autre de ses toiles se trouvait dans le chœur de l'église collégiale de Sainte-Gudule, au-dessous d'une des croisées. C'était une scène biblique traitée en paysage, à petites figures, très-bien peintes, au dire de Mensaert. Dans son *Voyage pittoresque dans la Flandre et le Brabant*, Descamps en émet la même appréciation.

Au musée historique de Bruxelles se voit un portrait d'Augustin Coppens, de grandeur naturelle, jusqu'aux genoux et peint par lui-même. Il tient de la main droite un rouleau de papier et appuie la main gauche sur un débris de monument, sur lequel sont posés une palette, des livres et un dessin, signé de son nom, et reproduisant un des quartiers de la ville de Bruxelles, bombardée par les Français. Chrét. Kramm le suppose fils de Daniel Coppens, artiste peintre ou marchand de tableaux.

Edm. De Busscher.

Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*. — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — Chrétien Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders, beeldhouwers, graveurs, etc.* — Van Hultthem, *Catalogue*.

**COPPENS** (*Bernard*), médecin, écrivain, né à Gand, en 1756, mort en 1801, fit ses études à Louvain où il obtint le grade de docteur en médecine. Il devint professeur d'anatomie et d'histoire naturelle à l'école centrale de Gand et fit partie de la plupart des sociétés scientifiques de l'Europe. Il s'occupa d'une manière particulière de la botanique. On doit à ses soins qu'en 1797 l'ancien jardin de l'abbaye de Bandeloo fut converti en jardin botanique public, d'après le plan de l'architecte Pisson. Il rédigea différentes œuvres savantes et estimées parmi lesquelles un *Mémoire sur les diverses branches de commerce qui pourraient être introduites dans les Pays-Bas*. Ce mémoire fut couronné en 1787 par l'Académie de Bruxelles. Une *Dissertation sur la fabrication du blanc de plomb* ; un *Traité sur la culture du lin* ; un *Traité sur l'art de faire le verre* et enfin une *Terminologie botanique* qu'il écrivit pour l'usage de ses élèves. Il s'est aussi fait connaître comme polémiste, lors de la révolution brabançonne ; il fut, en collaboration avec le chevalier Ch. Diericx

et Vervier, l'auteur du *Livre blanc ou la Révolution Gordune* (gantoise, 1790). Cet ouvrage, imprimé en 1791, est rempli de faits intéressants et piquants sur les personnages qui ont joué un rôle dans les événements de 1789 et 1790. Le même *trio*, qui appartenait au parti dit des *Fignes* fit encore paraître : *Dits die excellente print cronike van Vlaenderen, beginnende met Marten Bast, eersten forestier van de republieke deser provincie*. C'est un ouvrage satyrique très-curieux lu avidement par les politiques de l'époque ; son succès s'agrandit encore, quand le conseil de Flandre, par placard du 3 décembre 1791, en eut décrété la suppression. — Le père de Bernard Coppens, Jean-Baptiste, était un pharmacien instruit, qui travailla, avec le docteur De Brabandt, à la rédaction de la *Pharmacopœa Grandavenensis*. Il possédait une belle bibliothèque, vendue en 1802, et qui contenait surtout des ouvrages d'histoire naturelle, de médecine, de physique et des livres relatifs à l'industrie.

Aug Vander Meersch.

**COQUES** (*Gonzalve COUX* dit **GONZALES**), peintre de genre et de portraits en petites dimensions, né à Anvers le 8 décembre 1614, mort dans la même ville le 18 avril 1684. Pendant très-longtemps on s'en était rapporté pour la date de naissance de Coques à l'inscription de son portrait gravé par Paul Pontius d'après l'original du peintre lui-même ; inscription qui le disait né en 1618. Corneille De Bie reproduit l'une et l'autre dans son *Gulden Cabinet*, ou plutôt son éditeur, Jean Meyssens, qui déjà, en 1649, avait publié la planche dans un ouvrage rare intitulé : *Images de divers hommes d'esprit sublime, qui par leur art et science devront vivre éternellement et desquels la louange et renommée fait estonner le monde ; à Anvers, mis en lumière par Jean Meyssens, peintre et vendeur de l'art au Camerstræet, l'an MDCXLIX*. Voici l'inscription qu'on peut lire sous le portrait publié dans le *Gulden Cabinet* :

GONZALO COQUES.

*Né en Anvers, l'an 1618, at apriz son Art cez le Vieux David Rijckaert son beau Père, où il a tellement avancé son es-*

*tude que le Roy d'Angleterre l'at Employé pour avoir de ses pièces. le duc de Brandenburg sen deléctoît fort et le prince Dorange en faisoit grand Cas ; ses ordonances sont excellentes, et ses pourtraicts en petit, admirables.* M. Th. van Lerijs, dans son *Supplément du catalogue du musée d'Anvers*, a complètement redressé les erreurs accréditées dans la biographie de Coques et a refait celle-ci de façon à ce qu'il n'y reste plus rien d'obscur. C'est presque à lui seul que nous empruntons les dates et les détails que nous allons consigner.

Si l'on a cherché sans succès dans les registres l'inscription de la naissance du peintre, c'est que celui-ci y était inscrit avec un prénom de fille, *Consala*. M. van Lerijs, l'auteur de laborieuses recherches qui embrassèrent plusieurs années, finit par trouver, au 8 décembre 1614, l'acte tant recherché et dont voici la copie littérale : 1614. Décembre 8. *Consala. Peeter Willemsen Coc. Anna Beys. Mr Henric Van Bruesegen, Icken Jacobs.* « Le patient investigateur s'aperçut que le volume où il avait fait la trouvaille, était une copie contemporaine ; de là l'erreur facile qui, de Consalo, a fait Consala. La dénomination du père de l'enfant, rend assez probable son origine hollandaise ; en effet, c'est surtout dans ce dernier pays que le fils ajoutait à son nom celui de son père ; dès lors, Peeter Willemsen Coc signifie Pierre fils de Guillaume Coc. Cet usage n'existant pas à Anvers, surtout à cette époque relativement moderne. Gonzalve ne s'appela plus que de son propre nom.

Coques est donc né à Anvers en 1614, de Pierre Coc ou Coex et d'Anne Beys. Dès l'âge de 12 à 13 ans, en 1626-1627, nous le trouvons inscrit, sur les registres de Saint-Luc, comme apprenti chez Pierre Breughel. M. van Lerijs fait observer ici, avec beaucoup de raison, qu'il doit s'agir de Pierre Breughel, le troisième, fils de Breughel d'Enfer et excellent peintre de portraits : deux raisons rendent cette supposition très-vraisemblable : le genre adopté par Coques et l'âge avancé que Pierre Breughel II avait déjà atteint à cette époque. Il est très-possible, nous dirons même probable, que Coques reçut

également des leçons de David Ryckaert II; pourtant aucun document ne nous permet d'affirmer cette circonstance, que le mariage du peintre aura fait admettre par les anciens biographes. En 1640, sous le décanat de Jean Cossiers, Gonzales devint franc-maître de Saint-Luc. Le 11 août 1643, il épousa, dans l'église de Saint-Jacques, Catherine Ryckaert, fille du peintre David II, et sœur de David III. Catherine était née en 1610; elle avait donc quatre ans de plus que son mari; aucun membre de sa famille n'assista à son mariage dont les témoins furent des étrangers. Ce fait s'explique par la circonstance que le 8 juin précédent, une enfant des deux époux, née avant le mariage, avait été ondoyée et que celui-ci était une réparation. Sans doute le caractère de Gonzales auquel on n'eut que cette seule faute à reprocher, se montra tel que la famille ne put lui tenir rigueur; en effet, lorsque le 5 janvier 1644, sa fille Catherine Gonzaline fut solennellement baptisée, c'est David Ryckaert III, oncle de l'enfant et désormais l'ami de notre peintre, qui remplit les fonctions de parrain. A son tour, Coques fut parrain nominal du fils de David III, le 15 février 1649. Dès cette même année, lors de la publication de son portrait, la réputation de Coques était grande, non-seulement dans sa patrie qu'il n'a jamais quittée, mais encore par toute l'Europe. Charles I d'Angleterre, à la cour duquel le peintre ne se rendit point quoi qu'en dise un écrivain moderne, voulut posséder de ses tableaux, ainsi que l'électeur de Brandebourg et le prince d'Orange; celui-ci fut tellement satisfait des portraits de la famille de Nassau exécutés par Coques, qu'il gratifia celui-ci d'un don magnifique, une double chaîne en or. L'archiduc Léopold et don Juan d'Autriche comptaient aussi parmi les admirateurs du talent de notre peintre. Outre ces royales protections, qui lui valaient des commandes non moins royales, Gonzales pouvait à peine suffire à satisfaire tous ceux qui voulaient posséder des ouvrages de sa main. On cite parmi les principaux: Jacques van Eycke, échevin et aumônier

d'Anvers, un M. Bax, de Bruxelles, Jacques le Merchier, négociant anversoïis, qui avait été peint en compagnie de sa femme, de ses enfants et du peintre lui-même, enfin la famille Nassouingni, de Bruxelles, représentée également par Coques qui considérait lui-même ce tableau comme son chef-d'œuvre.

En 1653, Gonzales fut admis dans la Chambre de Rhétorique de la *Violette* (Violier); en 1660, cette société se réunit à celle du *Rameau d'Olivier* (Olyftak), et, l'année suivante, Coques y fut admis en qualité d'amateur. En 1665, pour la première fois, notre peintre remplit les fonctions de doyen de Saint-Luc. Depuis trois ans avait commencé le long procès entre la Gilde des peintres et le jeune Serment de l'Arbalète. Celui-ci prétendait astreindre Jean Genlinx franc-maître de la corporation de Saint-Luc et membre du *Rameau d'Olivier*, à toutes ses corvées militaires. Gonzales Coques prit en mains les intérêts et les privilèges de la Société de Rhétorique et ceux de la corporation artistique: il les défendit de manière à imposer une reconnaissance sans bornes à tous ses collègues. Le 3 août 1680 seulement, lors du second décanat de Coques, ces longs débats prirent fin, et, dès le 11 octobre suivant, en assemblée plénière de la Chambre de la Gilde, il fut résolu à l'unanimité qu'une somme de 1,550 florins serait donnée à l'artiste pour les divers services qu'il avait rendus: direction des affaires, exécution de peintures, etc. Parmi ces dernières, on comptait sa part de travail dans une toile exécutée pour payer en partie le procureur de la Gilde, le sieur Jean van Bavegom qui avait dirigé le procès contre les Serments. Cette toile représentait un *Cabinet de tableaux* dont Coques avait peint les figures. Elle donna lieu à des pourparlers sans fin entre le procureur auquel elle était destinée, et qui ne pouvait arriver à entrer en possession, et la corporation anversoïse qui dut être obligée, par jugement, à la fournir.

Pendant que la vie publique de Gonzales était ainsi active, glorieuse et brillante, sa vie privée fut assombrie par de douloureuses pertes de famille. Sa fille et

son enfant unique, Gonzaline, avait épousé M. Lonegrave; elle mourut en 1667 à peine âgée de vingt-quatre ans; le fils qu'elle avait eu de son mari ne lui survécut que de trois ans et mourut en 1670. Enfin Catherine Ryckaert, frappée sans doute par ces coups répétés, suivit sa fille et son petit-fils dans la tombe, en 1674. Coques ne peut supporter la solitude complète dans laquelle l'avait laissé la mort de tous les siens. Le 21 mars 1674, il se remaria avec Catherine Rysheuvels; il était dans sa soixante et unième année et non point âgé de cinquante-six ans, comme le dit, par inadvertance, M. Paul Mantz dans l'*Histoire des peintres* de M. Ch. Blanc. Cette seconde union fut stérile; elle dura encore neuf ans, puisque Gonzales mourut le 18 avril 1684. Sa femme ne lui survécut que jusqu'au 25 novembre suivant. Dans la longue carrière artistique de notre peintre, qui s'écoula tout entière à Anvers, il ne paraît avoir formé ou plutôt reçu que deux élèves; encore ne marquèrent-ils point dans l'art. Ce sont Corneille Van den Bosch, en 1643-1644 et Léonard-François Verdussen, en 1665-1666.

La Belgique n'est pas riche en productions de Gonzales Coques. Parmi nos musées, Anvers seul possède un *Portrait de femme* à mi-corps; la dame est richement vêtue de noir; sa chevelure blonde étincelle de diamants. Cependant ce n'est point là une toile capitale du maître. A La Haye se voit un *Cabinet de tableaux*, composition que Coques paraît avoir traitée plusieurs fois, car on prétend que celle-ci est distincte du fameux *Cabinet* du procureur van Bavegom dont il a été parlé plus haut. Les figures seules y sont de Gonzales et doivent représenter le peintre et sa famille. M. Bürger n'en dit pas grand bien; mais il ajoute dans ses *Musées d'Amsterdam de La Haye* (1858, p. 301), « que cette œuvre si curieuse pour l'histoire de l'art est accrochée trop haut, en face d'une fenêtre, en retour d'un angle... Impossible de la bien voir, sous une lumière écarquillée et à une pareille distance. » Les petits tableaux reproduits dans la composition, sont dus à différents auteurs et

portent des signatures; en bas, à droite, une autre signature et une date. Tout cela naturellement peu visible, vu la distance. Si nous pouvons émettre un avis sur cette composition, dont il serait si intéressant de pouvoir établir l'état civil, c'est que malgré des contradictions apparentes qui elles-mêmes peuvent être le résultat d'erreurs, elle est bien celle qui fut exécutée pour payer en partie le procureur de l'ancienne chambre de rhétorique. Le musée de Nantes renferme un *Magistrat flamand et sa famille*. M. Clément de Ris ne parlant point de cette œuvre dans ses *Musées de province*, il est probable qu'elle aura fait partie du musée de Feltre acquis par la ville après l'apparition du livre de M. de Ris. A Avignon il y a un *Bourgmestre*, acheté en 1842; à Dresde, *La famille de Gonzales Coques et Charles 1<sup>er</sup> et sa femme Henriette*, ces derniers contestés par quelques auteurs et attribués par M. Bürger à Daniel Mytens. C'est, comme presque toujours, l'Angleterre qui possède les chefs-d'œuvre de Gonzales. Au palais de Buckingham et appartenant à la reine, *la famille Ver Heist*, tableau délicieux tout à fait hors ligne;—chez le révérend Leicester, *Le prince Henri d'Orange et sa famille*, riche composition admirablement finie;—dans le cabinet de sir John Walter, le *Pick-Nick*, encore une famille, le père, la mère, cinq enfants, un domestique; le dîner champêtre est fini et les enfants font de la musique; le paysage est de Van Artois;—chez lord Ellesmere, l'électeur palatin Frédéric et sa femme Élisabeth, plus le charmant portrait de David Teniers, vêtu de noir;—chez M. Robarts, une dame jouant du luth et un gentilhomme, si habilement peint qu'il a été comparé à Metzù par feu le docteur Waagen;—à Stafford-House, trois cavaliers et deux dames autour d'une table, paysage et animaux de Pierre Gyzels, architecture de Gherinex. Enfin sir Robert Peel, MM. Landsdowne, Hope, Labouchère, le château de Bleuheim, le marquis d'Hertfort ont tous des œuvres de Coques. Le dernier en a deux capitales: la *Leçon de musique* provenant du cabinet Van Saeeghem, à Gand, et le *Repos champêtre*, acheté à la vente Patureau et

gravé dans l'ouvrage de Charles Blanc. La galerie d'Arenberg, à Bruxelles, a le *Christ chez Marthe et Marie*, de la vente Lormier; M. Du Bus de Ghisignies, plusieurs petits portraits. La galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle, possède un *Portrait de jeune fille*, de grandeur naturelle, ce qui est excessivement rare, et un portrait que nous avons vu sous la dénomination du *Portrait de Corneille de Bie*. Nous pensons qu'il y a erreur et que c'est le portrait de Fayd'herbe ou celui de Robert van Hoeck gravé dans l'ouvrage de De Bie d'après Coques, car nulle part nous n'avons trouvé la mention que Gonzales ait peint de Bie; M. de Pret de Calesberg a deux portraits; M. Dubois, à Valenciennes, le portrait d'un amateur; enfin, au British Museum, on voit une *Dame assise*, dessin à l'encre de Chine.

Si nous avons mentionné en détail les œuvres connues de cet excellent peintre, c'est que presque toutes constituent de véritables joyaux. Gonzales dut moins à ses maîtres qu'à lui-même et au modèle qu'il se choisit. Ce choix seul prouve le tact, le goût, nous dirons même le génie de Coques. En effet, il était difficile de trouver mieux que Van Dyck et, plus difficile encore, de l'imiter à ce point, dans ses plus précieuses qualités, sans le copier servilement et en restant parfaitement original.

Gonzales eut deux manières dont la seconde est infiniment supérieure à la première; celle-ci, un peu lourde, manque de distinction; à mesure, sans doute, qu'il s'éprenait de Van Dyck, il modifia son style, son faire et arriva à une délicatesse, une élégance, un raffinement de peinture d'autant plus remarquables que, malgré la dimension restreinte de ses tableaux, ceux-ci sont empreints d'une largeur tout à fait digne de son illustre modèle. Allier une délicatesse inimitable à des lignes vraiment grandes, éviter toute maigreur, toute minutie, rester simple et naïf en prodiguant la richesse de la composition, centupler l'intérêt des portraits en les animant par de petites scènes d'intérieur, joindre à toutes ces précieuses qualités un coloris d'une fraîcheur remarquable,

surtout dans les chairs, une transparence qui rend légers et clairs les tons les plus opaques, une grande exactitude dans les plans divers et le dessin, voilà ce qui fit de Gonzales Coques un artiste hors ligne. Descamps assure qu'il peignit des scènes familières dans le genre de Ryckaert, Teniers et Van Ostade, mais en les rendant plus intéressantes. Aucune de ces compositions n'est, que nous sachions, parvenue jusqu'à nous. Gonzales eut un assez grand nombre de collaborateurs parmi lesquels on cite, sans que nous puissions l'affirmer, excepté pour les deux premiers, H. van Steenwyck le jeune, Van Artois, P. Gysels, Gherinex, Jean van Kessel le vieux. On y ajoute, comme l'ayant aidé, dans ses *Cabinets de tableaux*, Jordaens, P. Boel, Jean Ykens, Th. Boeyermans, Pierre van Bredael, le vieux, et Cossiers.

Trois portraits du *Gulden cabinet*, de De Bie, ont été gravés d'après Coques; ce sont ceux du peintre Robert van Hoeck, par Caukercken, du sculpteur Luc Fayd'herbe, par P. De Jode, et le sien, par Paul Pontius. On cite comme ayant gravé d'après notre peintre, Chataigner pour la musée Filhol; Macret; Moitte pour la galerie Lebrun. Enfin, dans l'*Histoire des peintres*, de M. Ch. Blanc, on trouve quelques reproductions de toiles de Coques par MM. Chapon, Nerdeil, Guillaume et Delangle.

Gonzales peignait très-rarement en grandeur naturelle, mais il représentait de préférence ses personnages en pied et entourés d'accessoires indiquant leur profession, leurs goûts ou leurs occupations favorites. On trouve en lui un mélange de la largeur flamande avec la sagesse, la sobriété et l'harmonie de la touche hollandaise.

Ad. Siret.

**CORDERIUS** (*Balthasar*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers le 6 juin 1592, et décédé à Rome le 24 juin 1850. Entré dans la compagnie de Jésus en 1612, il enseigna les belles-lettres, d'abord à Bruxelles et puis dans quelques autres villes de la Belgique. Il fut envoyé ensuite à l'université de Vienne, en Autriche, où il professa pendant longtemps la théologie et l'écriture sainte. Il était

très-versé dans la connaissance de la langue grecque.

Corderius publia un très-grand nombre d'ouvrages, dont on trouve la liste complète et détaillée dans la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus* du P. Aug. De Backer (éd. in-fol., I, coll. 1375-1377). Nous nous contentons d'indiquer : 1<sup>o</sup> les *Chaines* ou *Catenæ* sur les psaumes et les évangiles de saint Mathieu, de saint Lue et de saint Jean ; 2<sup>o</sup> son commentaire sur le livre de Job ; 3<sup>o</sup> ses éditions des œuvres de saint Denis l'Aréopagite, des homélies et apologies de saint Cyrille, d'un traité ascétique de saint Dorothé l'Archimandrite, etc.

E.-H.-J. PEUSENS.

**CORDES** (*le père Eutyché DE*), théologien, né à Anvers, vers 1520, mort, au mois de septembre 1582. Ayant achevé ses études à l'académie de Padoue, il embrassa la vie religieuse, entra dans l'ordre de Saint-Benoît et fit sa profession dans l'abbaye de Sainte-Justine, de la congrégation du Mont-Cassin, où il paraît avoir professé l'écriture sainte. Il s'initia ensuite aux langues anciennes et approfondit surtout l'hébreu qu'il enseigna aux jeunes religieux de son monastère. Plus tard il fut nommé abbé de Saint-Fortunat, près de Bassano. On prétend cependant que ce ne fut là qu'un titre honorifique, octroyé, peut être, afin qu'il eut rang d'abbé au concile de Trente. Quoiqu'il en soit, il assista à cette mémorable assemblée et s'y fit admirer par l'étendue de ses connaissances. Il s'y distingua surtout, le 26 février 1562, à la dix-huitième session, lors de l'importante discussion ouverte sur la nécessité de prohiber les livres contenant des doctrines erronées. Il fut un des commissaires chargés de dresser le catalogue de ces ouvrages. A la clôture du concile, il se rendit en Silésie, pour y réformer, à la prière de l'évêque de Breslau, les monastères de l'ordre de Saint-Benoît. Le prélat lui ayant confié une chaire de théologie, il défendit avec tant de virulence les dogmes de l'église catholique, attaqués par les réformateurs qu'il se fit de nombreux et implacables ennemis. Ceux-ci tentèrent même de l'empoisonner, et il

n'échappa à la mort que par les secours prompts et énergiques de la médecine. Il retourna en Italie et rentra dans l'abbaye de Sainte-Justine où il finit sa carrière. Ses ouvrages y sont conservés en manuscrits. On cite entr'autres un *Dictionnaire de la Bible*, des *Commentaires sur le symbole des apôtres* et sur les *Épîtres de saint Paul*, ainsi que des *Traité de controverses*.

Tous les biographes reconnaissent au père de Cordes du talent, du savoir, de l'habileté pour la conduite des affaires, et le citent aussi comme un artiste instruit ; c'est en effet sur ses plans que furent exécutées les magnifiques sculptures qui décorent le chœur et les cloîtres de l'abbaye de Sainte-Justine.

Aug. Vander Meersch.

Swertius, *Athene Belgicae*, p. 255. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 274. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. V, p. 595. — *Biographie universelle*, publiée par Michaud. — *Biographie générale*, publiée par Didot.

**CORDES** (*Simon DE*), navigateur, né à Anvers, tué en 1600 dans l'île de Sainte-Marie. En 1598, les Hollandais équipèrent une flotille destinée à ouvrir la route des Moluques, par le détroit de Magellan, avec ordre d'attaquer les Espagnols, dans la mer du Sud, partout où elle les rencontrerait. L'escadre fut placée sous le commandement supérieur de l'amiral De Mahu, ayant Simon de Cordes pour vice-amiral. Elle se composait de cinq navires : l'*Espérance*, vaisseau amiral de cinq cents tonneaux et cent trente hommes d'équipage ; la *Charité*, trois cents tonneaux et cent dix hommes ; la *Foi*, trois cent vingt tonneaux et cent neuf hommes ; la *Fidélité*, deux cents tonneaux et quatre-vingt six hommes, et du yacht, la *Bonne espérance* de cent cinquante tonneaux et de cinquante six hommes. La *Charité* portait le pavillon du vice-amiral. L'expédition quitta le 27 juin 1598, l'embouchure de la Meuse et relacha, vers la fin d'août, aux îles du Cap-Vert. De là elle eut vers les côtes de la Guinée ; pendant la traversée, le 23 septembre, l'amiral De Mahu mourut. Simon de Cordes prit aussitôt le commandement de la flotte qui embouqua le détroit de Magellan, le 6 avril 1599, et

jeta l'ancre, le 9 suivant, sur l'île des Pingouins. Ayant pénétré plus avant, elle entra le 17, dans une grande baie, du côté du nord, qui reçut le nom de *Baie de Cordes*.

A partir de ce moment, l'expédition eut à lutter contre des difficultés, des malheurs et des sinistres sans nombre. D'abord elle fut retenue pendant cinq mois, par un hiver rigoureux ; la disette puis des vivres et le défaut des vêtements causèrent une grande mortalité dans les équipages, qui perdirent cent vingt hommes. Le 23 août il fallut de nouveau relâcher dans une autre baie de la côte méridionale ; c'est là que Simon de Cordes, pour raffermir le courage de ses marins, institua un ordre de chevalerie, qu'il nomma le *Lion déchaîné* ; six de ses principaux officiers en furent décorés et s'engagèrent sous serment à ne reculer devant aucun péril afin de faire triompher les armes hollandaises, dans les pays qui fournissaient au roi d'Espagne les trésors si longtemps destinés à opprimer les Pays-Bas. La baie reçut, en souvenir de ce fait, le nom de *Baie des chevaliers*. Le 3 septembre l'escadre entra dans la mer du Sud et eut beaucoup à y souffrir des vents contraires. Enfin une tempête formidable dispersa les vaisseaux ; deux furent pris par les Espagnols et les Portugais ; un troisième disparut à jamais sans qu'on n'en découvrit la moindre trace. Quelques biographes prétendent que ce fut celui monté par Simon de Cordes. Il y a sans doute ici confusion, car deux personnes du nom de Cordes faisaient partie de l'expédition : Simon et Balthasar. Quoiqu'il en soit, aussi longtemps qu'on n'aura pas d'autres renseignements que ceux qu'on possède actuellement, il restera quelque obscurité sur cette dernière partie de la vie de Simon de Cordes. D'après une version assez généralement admise, notre hardi navigateur ballotté par les vents contraires et par l'ignorance des pilotes battit la mer pendant cinquante quatre jours et atterrit enfin sur les côtes du Chili. Il y fut rallié par un de ses navires sous le commandement de Benningsten ; De Cordes gagna ensuite l'île Sainte-Marie où il fut tué par les na-

turs, avec vingt-trois de ses gens. Un seul bâtiment de cette malheureuse expédition, *la Foi*, commandé par Sebald de Weert, revint en Hollande. La relation du voyage de Cordes se trouve dans la deuxième partie du tome IX des grands voyages de De Bry, sous le titre de *Designatio navigationis Sebald de Weert*, titre que l'on trouve plus exactement reproduit dans l'excellent *Mémoire bibliographique sur les journaux des navigateurs néerlandais possédés par M. Muller, d'Amsterdam*, rédigé par P.-A. Tiele, imprimé à Amsterdam en 1867, in-8o.

Aug. Vander Meersch.

Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — Van Kampen, *Geschiedenis der Nederlanders buiten Europa*. t. 1, p. 87, 102. — *Nederlandsche reizen*, Amst. en Harlem, 1784. D. H. p. 83 à 146. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*. — *Nouvelle biographie universelle*, publiée par Didot.

**CORDIER** (*Jean*), musicien brugeois du quinzième siècle. Jean Cordier fait partie de la nombreuse phalange flamande de chanteurs et de compositeurs de musique qui portèrent en Italie la science du déchant, qu'ils avaient déjà développée à un haut degré leurs compatriotes, les Dufay, les Okegem, les Binchois, les Tinctoris. Jean Cordier, qui était prêtre comme tous ceux que nous venons de nommer, excellait surtout dans l'art du chant, et un historien milanais, Messer Bernardino Corio, dans son histoire du duché de Milan, imprimée à Venise en 1554, voulant prouver en quelle estime cet artiste était tenu par ses contemporains, affirme qu'il recevait du duc de Milan, Galéas Sforce, qui régnait de 1466 à 1476, une pension de cent ducats par mois. *Il Duca Galeazzo stipendiava trenta musici ultramontani con grosse mercedi. Uno di essi nominato Cordiero ne aveva cento ducati al mese : gran somma in que'tempi*. On peut difficilement admettre comme exact le chiffre énorme de ce traitement, mais eût-il été moindre de moitié, il prouverait encore la haute valeur qu'on attachait à la possession de notre maître dans une des cours les plus raffinées de l'Italie.

Comme un grand nombre de ses contemporains, après avoir passé une partie de son existence dans la Péninsule et dans d'autres pays étrangers, et lorsque l'âge



ou les infirmités lui eurent fait désirer d'abandonner sa profession de chanteur ou de maître de chapelle, Cordier revint dans sa patrie.

Il arriva en 1492-1493, à Anvers, où Jacques Obrecht dirigeait depuis quelques années la maîtrise renommée de l'église de Notre-Dame. Ancien ami de l'éminent compositeur, il fut accueilli par lui avec le plus vif empressement, et pour lui faire honneur et fêter son arrivée, les directeurs de la confrérie musicale des saluts de la sainte Vierge lui offrirent, selon l'usage du temps, un présent de deux mesures de vin.

Cependant le désir de visiter un maître qu'il vénérât n'amenait pas seul Cordier à Anvers. Possesseur d'une prébende canoniale à l'église collégiale de Saint-Gommaire, à Lierre, il avait l'intention de permuter ce bénéfice avec celui d'un prêtre du diocèse de Langres, nommé Guillaume Michiels, à qui appartenait la place de clerc de l'église de Leffinghe, au diocèse de Tournai.

Cette permutation, qu'ils étaient convenus de conclure moyennant une soulte de dix livres de gros monnaie de Flandre à payer annuellement à Cordier par Michiels, obligea les deux intéressés à se réunir, à l'effet de constituer des fondés de pouvoir pour agir en leur nom, tant à Rome qu'auprès du roi des romains, à qui, en sa qualité de tuteur ou mambour de l'archiduc Philippe, appartenait le droit de collation et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser la permutation demandée. Les deux actes de procuration passés à cette occasion fournissent la preuve que Jean Cordier (à qui on donne la qualification, réservée en général aux personnes de dignité avancées en âge, de *venerabilis vir*), se trouvait encore à Anvers le 3 octobre 1492. Nous ignorons où et quand le célèbre chanteur termina sa carrière. Cependant, il est presque certain qu'il mourut à Bruges, où il était en 1500 et 1501, chanoine de l'église de Saint-Donatien, dont le chœur musical était dirigé par Jacques Obrecht.

Chev. L. de Burbure.

Archives civiles et ecclésiastiques d'Anvers. — Bains, *Memorie storico-critiche della vita e delle opere di Giovanni Pierluigi da Palestrina*. —

Bernardino Corio, *Storia di Milano*. — Vande Ca-teele et Vanderstracten, *Maitres de chant à Bruges*.

**CORET (Pierre)**, né à Ath vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, prit une part active aux controverses religieuses et politiques qui passionnaient ses contemporains. Entré très-jeune dans les ordres, il obtint, à l'université de Louvain, le grade de licencié en théologie et fut nommé curé de Crespin, puis curé de Notre-Dame de Tournai et enfin chanoine de la cathédrale de son diocèse. Ce fut à Tournai qu'il composa une réfutation en langue latine des *Discours politiques et militaires* du grand capitaine breton François de la Noue, lequel, suivant l'expression de Mézerai, « valait seul toute une armée. » L'écrit de Coret était intitulé : *Defensio veritatis adversus assertiones catholicæ fidei repugnantes, libro domini de la Noue, de politicis et militaribus rebus, aspersas* (Antv., J. Moretus, 1591, in-12). L'auteur s'était si bien acquitté de sa tâche que, l'année suivante, le pape Innocent IX ordonna au P. Possevin de reproduire cet opuscule dans le recueil que le célèbre jésuite publia, en 1592, à Rome, sous ce titre : *Iudicium de Nuæ, militis galli, Joannis Bodini, Philippi Mornai et Nicolai Machiavelli quibusdam scriptis* (Domin. Basa, in-8<sup>o</sup>; réimprimé à Lyon, en 1593, chez Bruysson, in-8<sup>o</sup>). Enhardi par ce premier succès, Coret essaya, en 1599, de réfuter les doctrines nouvelles sur la prééminence du pouvoir civil, la liberté des cultes et l'incompétence du souverain temporel en matière d'hérésie, doctrines qui, malgré les édits des princes et la sévérité draconienne des tribunaux, gagnaient chaque jour de nouveaux partisans. Ce second ouvrage, principalement dirigé contre *les six livres de la République*, de Jean Bodin, porte pour titre : *Anti-Politicis, seu adversus præcipua doctrinæ politicorum capita, quæ, fallaci tranquillitatis prætextu religionis libertatem et impunitatem hæresum in rempublicam inducere, et ecclesiasticum ordinem civili potestati subjicere conantur, liber unus* (Duaci, J. Bogardus, 1599; 565 p. in-12). Dans ce traité, qu'il avait dédié à la régence de Tournai, Coret fit preuve d'érudition et de goût littéraire ;

mais, en définitive, il n'ajouta aucun argument nouveau à ceux qu'avaient déjà fait valoir les théologiens et les canonistes de tous les pays catholiques. D'ailleurs, sous le rapport de la science, pas plus que sous celui de la méthode et de l'adresse, il n'était de taille à pouvoir lutter avantageusement avec Jean Bodin.

Prédicateur éloquent et chaleureux, Coret était l'ami intime de Juste-Lipse, qui avait alors atteint l'apogée de sa gloire littéraire. Il mourut en 1602, à Tournai où son ami Henri d'Outreman, l'historien de la ville de Valenciennes, lui consacra l'épithaphe suivante dans l'une des chapelles de la cathédrale :

D. O. M. S. ET MEMORIE D. PETRI CORETI,  
S. THEOL. LICENTIATI, ECCLESIASTE ET CANONICI.  
PETRUS CORLUTUS,  
PORTUS ERECTUS.

ILLE DEI INTERPRES, CHRISTI MARIEQUE SACERDOS,  
HIC SUA FESSA PETRUS MEMBRA CORETUS HABET;  
QUI, SIVÉ É CATHÉDRA COELORUM ARGANA RECLUDIT,  
SEU CALANI HERETICOS DETEGIT ARTE DOLOS,  
CERTA PHARUS, DUBIO PORTUSQUE ERECTUS IN AESTC.  
GENS FIA NACFRAGIUM NE PATERETUR, ERAT.  
OBIIT ANNO M. DC. II. ANIMÉ PAX ET REQUIES.

J.-J. Thonissen.

Foppens. *Bibliotheca Belgica*. — Miræns, *Elogia belgica*. — Swertius, *Athene belgicae*. — Le Maître d'Astaing, *Histoire de la cathédrale de Tournai*, t. II, p. 288. — Juste-Lipse, *Epistolarum selectarum centuria secunda ad Belgas*. Epist. XXXIV.

**CORIACHE** (*Aimé-Ignace DE*), magistrat, écrivain ecclésiastique, naquit à Malines, le 27 janvier 1657. Il était fils de Marc de Coriache, avocat au grand-conseil et de Constance Van den Zype. Après avoir achevé ses études, au collège du Château, à Louvain, il y prit le grade de licencié en droit et fut nommé en 1681, chanoine gradué de Saint-Rombaut, à Malines. Ce ne fut que plus tard, qu'il fut ordonné prêtre, par Alphonse de Berghes qui, en 1686, le créa d'abord official et ensuite archevêque du chapitre.

Il devint, en 1707, conseiller ecclésiastique au grand conseil de Malines et, après le décès de l'archevêque Humbert à Precipiano, par élection du chapitre métropolitain, vicaire capitulaire, pendant la vacance du siège (1711). C'est durant l'exercice de ces fonctions qu'il publia plusieurs décrets remarquables, les uns contre les jansénistes, les autres contre

les communautés religieuses, qui se rai-  
dissaient contre les décisions du concile  
de Trente.

L'empereur appela Aimé de Coriache à Bruxelles, en 1713 en le nommant membre du conseil d'État. Le nouveau conseiller s'y distingua par son activité et s'appliqua particulièrement à défendre les intérêts des veuves et des orphelins ; il les soutenait même fréquemment de ses largesses et l'estime qu'il s'était acquise, par son caractère et ses talents, était telle qu'il fut appelé plusieurs fois à l'honneur de présider d'importantes cérémonies religieuses. Aimé de Coriache atteignit un âge avancé : le 22 janvier 1731, il célébra le cinquantième anniversaire de son canonicat ; il mourut le 8 octobre suivant, étant le doyen d'âge du chapitre. Il importe de ne pas confondre ce personnage avec Aimé de Coriache, son oncle, également chanoine à Malines, archiprêtre et archidiacre à Saint-Rombaut, deux fois vicaire capitulaire, qui mourut en 1682.

Emm. Neefs.

Egide Smeyers, *Korte levensbeschryving, etc.*, manuscrits — Piron, *Levensbeschryf*. — Van den Eynde, *Provincie, stad en district van Mechelen, oogheldert*.

**CORNEILLE DE BERGHES**, évêque de Liège, décédé en 1545. Voir BERGHES (*Corneille DE*).

**CORNEILLE DE SAINT-LAURENT** ou plutôt **DE SAINT-JACQUES** (*Frère*), poète latin, vivait à Liège dans la première partie du XI<sup>e</sup> siècle, s'il faut s'en rapporter à une conjecture assez plausible du baron de Reiffenberg, qui a le premier exhumé ce personnage. On lui doit une vie de saint Maur, non du solitaire natif des environs d'Andennes, que l'église belge invoque le 15 janvier, mais du martyr contemporain de Néron, dont la fête est fixée au 22 août. C'est un poème latin de 473 hexamètres, la plupart léonins c'est-à-dire rimant à l'hémistiche ; çà et là un pentamètre vient interrompre la monotonie du rythme, disposition que l'éditeur déclare n'avoir rencontré que dans les vers de Godefroid de Viterbe, auteur du XI<sup>e</sup> siècle. Il est encore à remarquer que Corneille, abusant d'une exception, fait presque toujours longue la syllabe brève qui tombe à la césure. Le

prologue, de trente-huit vers, est d'une naïveté qui rappelle involontairement l'exorde du plaidoyer de Petit-Jean, dans les *Plaideurs* de Racine. Il y est question de Moïse, de Ninive, du siège de Troie, de Romulus, de Pythagore, de Platon, de Cicéron, de Trajan et de Charlemagne, tout cela pour dire que les plus grands faits et les plus grands noms de l'histoire seraient voués à l'oubli, s'il ne s'était trouvé à point nommé des chroniqueurs et des poètes pressés de donner à la postérité l'exemple que frère Corneille suit lui-même, en transmettant à la postérité les *sublimia gesta* de saint Maur. Tout l'ouvrage est du même ton : force érudition inutile ; des discours et des répliques sans fin, dans la bouche de saint Pierre, du préfet Lampadius, voire des anges. Notre-rhétoricien n'en est pas moins modeste : *Nullo lepore politam*, dit-il en parlant de son œuvre. Le tout est précédé de onze vers à l'adresse de l'église de Florennes, où le corps de saint Maur fut déposé par l'archevêque de Reims Arnoul, à l'intercession de son parent le chanoine Gérard, chapelain de l'empereur Henri II, plus tard évêque de Cambrai. Le baron de Reiffenberg suppose que le poème de Corneille fut écrit à l'occasion de la réunion de Florennes à l'évêché de Liège, vers l'an 1012. L'auteur se qualifie de moine de Saint-Jacques de Liège ; est-ce par distraction que son éditeur le fait appartenir à l'abbaye de Saint-Laurent ? La *Vie de saint Maur* a été trouvée à la bibliothèque royale de Bruxelles dans un manuscrit (2<sup>e</sup> section, n<sup>o</sup> 2695-2719) provenant de Stavelot et contenant, en outre, le *Brunellus* ou *Speculum stultorum* de Nigellus de Wircker, un poème de Regnier de Bruxelles, l'hymne de Théophile à la Vierge, un fragment de traduction de l'Iliade en vers latins, etc., etc.

Alphonse Le Roy.

De Reiffenberg, *Notice sur Regnier de Bruxelles* (Nouveaux mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. XIV), p. 5. — II., *Notice sur Corneille de Saint-Laurent* (ibid.).

**CORNEILLE DE ZANTVLIET**, chroniqueur, né à Zantvliet, xve siècle. Voir MENGHERS (*Corneille*).

**CORNELIS** ou **CORNELYS** (*Albert*), peintre d'histoire, probablement né à

Bruges, et mort en cette ville en 1532. La date de sa réception comme maître peintre n'est point connue, mais elle peut être portée à la fin du xve ou au commencement du xvie siècle. Sa biographie a été reconstituée en partie par les recherches de M. Weale et celles de M. Van de Casteele. En 1513, nous le trouvons portant plainte devant les échevins contre un négociant qui, prétendait-il, lui avait fourni de mauvaises couleurs ; il perd ce procès et dans les pièces qui le concernent il est qualifié de bourgeois habitant la ville. Le livre des *keure* de Bruges lui donne, en outre, le titre de chevalier.

En 1515, il reçoit un élève du nom de Pierre Verbaghe. En 1517, il entreprend la peinture d'un triptyque pour la corporation des foulons et des tondeurs réunis dans la *gilde* de Saint-François ; nous parlerons tantôt de ce tableau, dont le panneau central seul nous a été conservé. Le contrat stipulait que le tableau devait être achevé endéans les deux années ; en outre, le peintre s'engageait à faire lui-même la composition et à en exécuter bien et artistement les nus et les parties principales ; il devait recevoir la somme de 30 livres de gros. A l'époque fixée, le peintre n'avait point achevé son œuvre et il fut cité par les chefs de la *gilde* devant le magistrat ; celui-ci n'accepta point ses raisons et le condamna, en 1520, à livrer le triptyque avant les Pâques de 1521 sous peine de six livres de gros. Malgré cette décision, Cornelis ne fut prêt qu'en avril 1522 et, à leur tour, les doyens de la corporation refusèrent le triptyque. Les échevins décidèrent cette fois en faveur de l'acceptation, mais se réservèrent de stipuler quant à l'amende imposée précédemment. On ne sait pas ce qui advint de ce dernier jugement.

En 1518, nous trouvons Cornelis occupant les fonctions de *vinder* dans la *gilde* de Saint-Luc.

En 1521, nouveau procès pour Albert qui, décidément, devait avoir un caractère peu conciliant. Cette fois il s'agissait de la maison qu'il louait de la famille Freseobaldy et que celle-ci avait donnée à un de ses membres, Antoine.

A cette époque, les meilleurs artistes apportaient leurs œuvres au marché public où ils occupaient une ou plusieurs stalles, que leur louait la ville aux jours fixés pour ces espèces de foires, en janvier et en mai. Cornelis ne devait pas manquer d'activité, comme pourrait le faire croire son procès avec les foulons, car il occupait parfois jusqu'à cinq stalles pour y exposer ses œuvres; c'est ce que prouvent des comptes de 1515, 1516, 1522, 1523, 1524, 1525, 1526, 1527, 1528, 1529 et 1530. En 1520, Cornelis fit partie des artistes chargés par la ville de travailler aux décors pour la Joyeuse Entrée du roi des Romains.

Voilà à quoi se réduisent les renseignements fournis par les archives sur ce peintre qui peut passer pour un artiste estimable de la vieille école. La femme de notre peintre était de Bruges et se nommait Catherine de Ghezelle. Un document de 1537 nous apprend qu'à cette époque, la veuve d'Albert Cornelis devint la femme du peintre Guillaume d'Hervy. Avant cette époque, Catherine de Ghezelle, à qui il restait sans doute plusieurs œuvres de son mari, avait continué à les exposer en vente au marché public où elle occupa une stalle en 1533, 1534 et 1536.

M. D. Van de Castele fait connaître Nicolas, fils aîné d'Albert et cité dans le registre pupillaire, qui fut admis franc maître peintre à Bruges en 1542. Le seul tableau qui nous reste d'Albert Cornelis était d'abord un triptyque; les deux volets en ont disparu: il ne reste que le panneau principal représentant le *Couronnement de la Vierge* avec les neuf chœurs des anges et les prophètes David et Ézéchiel. Le sujet lui fut imposé « d'après le texte d'un ouvrage traduit du latin en flamand. » Cette œuvre dénote un talent, sinon de premier ordre, du moins digne d'être tiré de l'oubli où il resta longtemps; l'expression des figures principales est bien sentie; il y a des détails d'ornement d'une grande richesse; les draperies du manteau de la Vierge sont remarquables; la hiérarchie angélique y est complètement représentée, ce qui est fort rare dans nos anciens tableaux; seu-

lement les carnations, peintes crûment et sèchement, gâtent l'aspect du tableau. Sur une feuille du livre des bienheureux, que tient un ange à côté de saint Michel, on lit encore à entre quelques noms plus ou moins effacés, celui du peintre: *Albertus Cornelis*.  
Ad. Siret.

**CORNELIS** (*Lambert*) ou **CORNELY** selon Charles Le Blanc, graveur au burin, qui travaillait dans les Pays-Bas durant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Cet artiste flamand est mentionné dans les ouvrages consacrés aux graveurs par Papillon, Heineken, Fuesli, Heller, Brulliot, Nagler et Chrét. Kramm. L'on cite de ses productions cinq portraits: *Maurice de Nassau*, prince d'Orange et *Philippe de Nassau*, prince d'Orange; *Sigismundus III, rex Poloniae* et *Anna, regina Poloniae*, au millésime de 1596: ces quatre planches sont in-fol.; *Tycho Brahé*, astronome, *Christiaan Douve rex*, *Alexandre Fornèse*, duc de Parme, de moindres formats. Il grava aussi un *Plan de la ville de Boumme* et de ses environs, en Hollande, in-folio. Sa manière de graver est systématique et sèche.

La variante orthographique de son nom: *Cornely*, se rencontre sur une planche de 1612, frontispice du tome III de l'ouvrage néerlandais, in-folio, *Itinerarium ofte voyage ende schipvaert van Jan Huyghe van Linschoten*, publié à Amsterdam. *Lambert Cornely* grava en 1595 le portrait de Jean Huyghe, inséré dans cet *Itinéraire*. Il est probable, dit le biographe hollandais Chrét. Kramm, qu'il séjourna et travailla vers ce temps-là en Hollande, à Amsterdam peut-être. D'autres graveurs néerlandais coopérèrent aux planches de cet ouvrage.

Edm. De Busscher.

Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — Chrét. Kramm, *Levens der holl. en vlaamsche schilders, graveurs, etc.*

**CORNELISSEN** (*Egide-Norbert*), secrétaire-inspecteur de l'université de Gand, né à Anvers le 12 juillet 1769; mort à Gand, le 31 juillet 1849. Vers l'époque de sa naissance, commençaient à fermenter les germes de la révolution qui devait éclater en France et dans la Flandre autrichienne. Malgré ces agitations, le jeune Norbert eut cependant le temps de

puiser, d'abord dans une école de la Campine et, plus tard, à l'université de Louvain, les premières connaissances nécessaires à son éducation littéraire. Tourmenté par les idées révolutionnaires qui fermentaient, il quitta ses études à l'âge de vingt ans et retourna à Anvers où il se jeta au milieu des troubles politiques, en s'attachant successivement aux généraux Vandermersch et Schönfeld. En 1792, il tourna ses regards vers l'Italie et se rendit à Rome; il s'y trouvait lors de l'assassinat de Basseville et après y avoir couru d'assez grands dangers, il parvint à rentrer en Belgique. Il se lia avec les républicains les plus ardents de cette époque et publiait un journal politique, quand Lambrechts, alors professeur de droit à Louvain et plus tard ministre de la justice en France, le nomma son secrétaire particulier et l'amena avec lui. Notre jeune compatriote fit à Paris la connaissance de M. Van Toers, l'un des quarante ou cinquante Gantois détenus, comme otages, dans la prison du Temple et il revint avec lui, en 1799, pour se fixer à Gand.

Ici commence une carrière nouvelle, dans laquelle, grâce à ses nombreux amis, Cornelissen put rendre successivement aux lettres, aux sciences et aux arts les services les plus grands. Pendant près de cinquante ans, il exerça de l'influence, tant par la variété de ses connaissances, que par son caractère franc et ouvert. Il eut le rare privilège de pouvoir fréquenter tous les rangs de la société, et il était tout aussi aimé dans les classes élevées, qu'il charmait par la tournure originale de son esprit, que dans les derniers rangs du peuple, qu'il savait captiver par ses conseils et ses sentiments de bienveillance. Sa popularité devint extrême; elle le rendit l'homme indispensable de toutes les réunions, l'âme indispensable de toutes les fêtes publiques. Un peu de brusquerie, quelquefois même un peu de causticité, le préservait des inconvénients d'une familiarité trop grande. Il avait été nommé d'abord par la ville aux fonctions de la police administrative, mais, en 1817, il prit une direction plus en harmonie avec ses connaissances: il fut nommé secrétaire-adjoint de l'université de Gand et

put seconder son ami Van Toers, qu'il remplaça plus tard comme secrétaire-inspecteur poste qu'il occupa jusqu'en 1835.

Le nom de Cornelissen se rattache honorablement aux plus belles institutions que la ville de Gand ait possédées pendant un demi-siècle. Déjà en 1792, la ville avait fait l'essai d'organiser une première exposition de tableaux; Cornelissen développa cette idée qui revêtit, dès 1802, un caractère de grandeur et de magnificence adopté, plus tard, par les villes d'Anvers et de Bruxelles lorsqu'elles ouvrirent des expositions périodiques. Ce qu'il avait essayé pour les arts, il le fit aussi pour la botanique: en 1808, il organisa à Gand une société ayant pour but fondamental d'encourager la culture des plantes comme aussi l'art de *forcer les fleurs*, c'est-à-dire de faire porter aux plantes des feuilles et des fleurs à des époques anormales. C'est alors que la ville de Gand prit le haut rang pour cette partie de la botanique et resta en première ligne dans les expositions florales les plus riches et les plus belles de l'Europe. Le 16 juillet 1837, les amis des fleurs célébrèrent une fête magnifique, à laquelle toute la ville prit part; et les quatre principales sociétés de Gand, celle des Beaux-arts, de botanique, de Sainte-Cécile, de Saint-George, se réunirent pour offrir à Cornelissen une médaille d'or en témoignage d'amitié et de reconnaissance.

La culture des fleurs, l'encouragement des beaux-arts n'eurent pas seuls tous ses soins, il rappela encore avec une vive énergie les hauts faits des Belges illustres qui avaient honoré leur pays. On sait avec quelle ardeur il ramenait l'attention sur Van Artevelde et combien il s'estimait heureux d'avoir provoqué l'érection d'un monument à ce grand citoyen. Il ne fut pas moins heureux en cherchant à rappeler le souvenir des anciennes sociétés de rhétorique et en ramenant l'emploi de ce langage ferme et nerveux, que l'on trouve encore dans les anciennes provinces de notre pays et dans quelques-unes de l'Italie, analogues sous ce rapport malgré la distance qui les séparait.

Un homme dont l'existence était si entièrement vouée à celle de ses semblables

devait manquer du temps nécessaire à produire des écrits qui eussent perpétué son nom. Cornelissen n'a pas laissé un seul livre, mais il a écrit beaucoup sur ceux des autres.

Quelquefois, dans des séances d'apparat des sociétés communales, tous les discours étaient rédigés par lui; il s'en amusait lui-même d'une manière assez mordante, car le vieillard était gai et même d'une causticité par fois un peu acerbe.

Il faisait partie de l'Académie royale de Bruxelles depuis sa réorganisation en 1816, et s'y rendit fort utile par ses rapports nombreux sur les travaux qui étaient présentés à cette association. Bien que ses écrits soient nombreux, il n'en subsiste cependant aucun de nature à lui faire un nom dans la république des lettres : ce sont des documents précieux qui peuvent être consultés pour l'histoire des sciences, des lettres et des beaux-arts. Il a fait notamment plusieurs excursions heureuses dans le domaine de la botanique. On possède aussi de lui des poésies latines, françaises, flamandes et italiennes qui ne manquent point de grâce, mais qui ne peuvent guère ajouter à son nom littéraire, comme l'ont fait certains écrits sur quelques points de notre histoire nationale.

La plupart de ses écrits n'ont été publiés que dans des recueils dont il était collaborateur et particulièrement dans les *Bulletins*, dans les *Annales de l'Académie royale*, dans l'*Observateur belge*, le *Messager des sciences* et dans les *Annales Belges* dont il était l'un des fondateurs. Vers la fin de sa vie, il s'occupait à réunir en volumes les différents opuscules qu'il destinait à ses principaux amis et à des corps savants. Quatre volumes font partie de la bibliothèque de l'Académie royale, trois autres ont été donnés à M. de Stassart, cinq autres à l'un de ses amis à qui il destinait la collection entière, laquelle devait comprendre, écrivait-il, vingt-huit volumes. On voit qu'il serait impossible de rendre compte de ces travaux qui présentent cependant un résumé du mouvement intellectuel des Flandres, pendant la première moitié de ce siècle.

N. Cornelissen mourut à Gand, frappé

assez subitement par une épidémie régnante et ses restes furent déposés sur la colline de Saint-Amand, près du tombeau de son ancien ami et confrère, M. Willem. Ld. Quetelet.

**CORNELISSEN** (*Jean*), ordinairement cité sous le nom de *Cornelii*, né à Diest, en 1393, décédé en 1472, prit le grade de maître ès-arts à l'université de Paris et fut reçu, à l'âge de vingt-six ans, au nombre des chanoines réguliers du monastère de Bethléhem, près de Louvain. Dans ce paisible asile, où régna constamment l'amour de la science religieuse, il rencontrait souvent un de ses anciens condisciples de Paris, Heimeric de Campo, devenu l'un des professeurs les plus distingués de l'université que le duc Jean IV venait de fonder dans la capitale du Brabant. Heimeric de Campo avait même l'habitude de passer à Bethléhem une partie des vacances, et, pour payer aux religieux le prix de l'hospitalité, il se plaisait à leur expliquer l'*Arbor Scientiæ* de Raymond Lulle, vaste et bizarre encyclopédie de toutes les notions scientifiques répandues au XIII<sup>e</sup> siècle. Cornelissen, que cet enseignement touchait très-peu, s'amusa à mettre en vers une partie de ces curiosités spéculatives, comme il les appelait, et en composa un manuscrit que Fabricius a jugé digne d'être mentionné dans sa *Bibliotheca latina* et qui était intitulé *Omne scibile pauperis*, probablement par allusion à une phrase bien connue de l'*Arbor Scientiæ*, où Raymond Lulle n'avait pas craint d'affirmer qu'il suffisait de lire ce traité pour connaître toutes les sciences. On conservait aussi au couvent de Bethléhem des *Orationes* et des *Meditationes* de Cornelissen, qui avaient joui d'une grande réputation parmi les contemporains de leur auteur.

J. J. Thonissen.

Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Fabricius, *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitalis*, t. 1, p. 1210.

**CORNET** (*Séverin*), compositeur de musique, né à Valenciennes, décédé à Anvers, en 1582. La naissance de ce maître est fixée par Fétis et d'autres biographes vers l'année 1540. Si cette date était prouvée, Cornet, que nous trouvons déjà marié et devenu père, à Anvers, le 1<sup>er</sup> août 1560,

aurait contracté mariage avant l'âge de vingt ans. Jeanne Barbé, fille du compositeur renommé Antoine Barbé, le premier du nom, qui fut maître de musique à la cathédrale d'Anvers depuis 1527 jusque'en 1562, était sa femme. Elle lui donna deux enfants, Anne et Suzanne Cornet, et décéda en février 1574 (v. st.). Un an après, Cornet se remaria avec une demoiselle d'extraction noble, nommée Marie Schoyte, fille d'Adrien et d'Anne Laureys Jooss, dont il n'a pas laissé de descendants. A en croire l'auteur d'une pièce de vers à la louange de notre maître, placée, selon l'usage du temps, en tête d'un de ses ouvrages imprimés chez Plantin, Cornet aurait complété ses études musicales en Italie, où florissaient alors Palestrina et ses émules. Il est plus que probable que le séjour de notre maître dans la péninsule eut lieu entre l'époque de son premier mariage et l'année 1571 où, grâce aux recherches de M. Edm. Vanderstraeten, on sait que Cornet a occupé, à Malines, l'emploi de maître des enfants de chœur de l'église métropolitaine. Voici les vers qui font mention de ce voyage :

Car, hantant l'Italie, il (Cornet) a sceu choisir  
Et en a rapporté l'utile théorique  
Richelement mariée au doux de sa pratique.

Durant ce temps le célèbre compositeur belge Gérard de Turnhout, qui, en 1562, avait succédé à Antoine Barbé, devenu impotent par son grand âge, s'était retiré de son poste de la cathédrale pour devenir maître de la chapelle de Philippe II. Séverin Cornet fut désigné pour le remplacer, et entra en fonctions le 15 mars 1572 (1).

Placé à la tête d'une nombreuse pléiade de chanteurs et d'instrumentistes, et ayant pour organiste le compositeur Servais Vander Meulen, notre maître s'efforça de soutenir l'état florissant dans lequel s'était trouvée la musique d'église au temps de ses prédécesseurs : ses efforts ne restèrent pas infructueux, et plusieurs musiciens distingués, parmi lesquels

(1) Et non en 1578, comme on l'a imprimé par erreur dans la *Biographie universelle des musiciens* de Fétis.

brilla surtout Corneille Verdonek, s'honorèrent d'avoir été formés par lui.

Cependant diverses causes contribuaient à rendre la tâche de Cornet des plus difficiles. C'était d'abord la diminution du nombre des meilleurs chanteurs de déchant, causée par les emprunts qu'à deux reprises, en 1556 et 1562, Roland De Lassus en avait fait, pour les amener à Munich, afin d'y servir à réorganiser la chapelle du duc de Bavière. Ils formaient l'élite des musiciens d'Anvers, dont De Lassus, pendant qu'il habita cette ville en 1555 et 1556, avait pu apprécier les talents exceptionnels et l'aplomb magistral dans la lecture à livre ouvert. Une autre circonstance paralysa les efforts de Séverin Cornet : la disposition défavorable des esprits, distraits de la culture des arts par les querelles politiques et religieuses qui affligeaient principalement la ville d'Anvers. Les temps n'étaient plus où Albert Durer, quittant cette ville en 1520, écrivait dans ses notes de voyage : « à cette église (la cathédrale) sont attachés les meilleurs musiciens qui se puissent trouver. » Ils étaient passés ces temps prospères, où Guicciardini, dans la *Description des Pays-Bas*, disait : « Les Belges sont aussi les vrais Maîtres et restaurateurs de la musique : ce sont eux qui l'ont remise sus et réduite à sa perfection : l'ayant si propre et naturelle, que hommes et femmes y chantent comme de leur instinct par mesure ; et ceuy avecq grand' grace et melodie : tellement qu'ayans depuis conjoint l'art à ce naturel, ils font telle preuve et par la voix, et par les instrumentz de toutes sortes, que chacun voit et scait : veu qu'il n'y a court de Prince Chrestien en laquelle n'y aye quelcun de ses Musiciens. »

Après des événements tels que la dévastation de l'intérieur de la cathédrale, en 1566, de la mise à feu et à sang de la ville entière, en 1576, et de la suppression de l'exercice du culte catholique en 1581, il était difficile à notre maître de maintenir intacte l'institution musicale qui lui était confiée. Gérard de Turnhout pour réparer les dommages causés par les iconoclastes, au mois d'août 1566,

fit remplacer les orgues détruites par celles que construisit le facteur Gilles Brebos; il pourvut au rétablissement de la riche bibliothèque des livres de musique qui avaient été pillés ou brûlés.

A Séverin Cornet incombait le soin de maintenir l'ordre parmi ses subordonnés enclins à l'indiscipline; de composer de nouveaux morceaux; d'acquiescer ceux des meilleurs maîtres; de former de jeunes chanteurs. En 1574, il put assister à la création de bourses d'études, par le chanoine Pierre van Dale, en faveur des choraux, fondation existant encore de nos jours. Mais bientôt survinrent d'autres calamités, dont les conséquences portèrent un coup funeste à l'antique maîtrise de Notre-Dame: la fermeture de l'église, la saisie de ses propriétés, le bannissement des ecclésiastiques, dont beaucoup faisaient partie du chœur musical, sous le nom de *vicaires-chanteurs*. Séverin Cornet se vit ainsi enlever, en même temps que l'exercice de sa profession, les avantages et les émoluments qui faisaient vivre sa famille. Quoiqu'ayant en vain sollicité la place de maître de chapelle de l'archiduc Mathias qu'Alard Du Gaucquier avait occupée, il ne désespéra pas, sans doute, d'un meilleur avenir, car pendant cette halte pénible dans sa carrière il commença la publication de ses compositions. Il fit paraître d'abord les trois recueils suivants, sur des textes latins, français et italiens, dont nous donnons les titres d'après les *Annales Plantiniennes*:

1<sup>o</sup> *Cantiones musicae quinque, sex, septem et octo vocum, auctore Severino Cornet Ecclesiae D. Virginis Mariae Antverpiensis phonasco*. Antverpiæ, ex officina Christophori Plantini, 1581, in-4<sup>o</sup>. — 2<sup>o</sup> *Chansons françoises à cinq, six, sept et huit parties, mises en musique par Severin Cornet, maître de la musique en la grande église d'Anvers*. Anvers, de l'imprimerie de Chr. Plantin, 1581, in-4<sup>o</sup>. — 3<sup>o</sup> *Madrigali a cinque, sei, setti et otto voci, di Severino Corneti, maestro di capella della chiesa maggiore d'Anversa*. Anversa, Christ. Plantino, 1581, in-4<sup>o</sup>. — Outre ces trois ouvrages, MM. Fétis et Becker en indiquent deux autres: 4<sup>o</sup> *Cantiones*

*sacrae quinque, sex, septem et octo vocum*. Antverpiæ, 1581, in-4<sup>o</sup>. — 5<sup>o</sup> *Motetti a cinque, sei, setti et otto voci*. In Anversa, Christoforo Plantino, 1582, in-4<sup>o</sup>.

Pendant l'impression de ce dernier recueil Séverin Cornet mourut, sans avoir vu le rétablissement de la maîtrise de la cathédrale, qui n'eut lieu qu'après le siège et la capitulation d'Anvers, en 1585.

La date de sa mort peut être fixée approximativement vers le mois de mars 1582. Sa veuve et ses deux filles habitaient, en 1584, dans une modeste demeure, près de la maison des choraux qu'elles avaient dû quitter; Séverin Cornet ne leur avait rien laissé qu'un mince mobilier; elles subsistaient d'un petit commerce de toiles.

Les compositions de Cornet sont citées avec beaucoup d'éloges par ses contemporains: Guicciardini le place parmi les belges « très-renommés et fameux maîtres en musique espars en honneur et honnestes degrez par le monde. »

Chev. L. de Burbure.

Archives d'Anvers. — Paquet, *Mémoires*. — L. Guicciardini, *Description des Pays-Bas*, traduction française de 1385. — Becker, *Tonwerke*. — Fétis, *Biogr. universelle des musiciens*, 2<sup>e</sup> édition. — Ruelens et De Backer, *Annales Plantiniennes*. — Edm. Vanderstraeten, *La musique aux Pays-Bas*.

**CORSELIUS (Gérard)**, juriconsulte, né à Liège, le 10 juin 1568, mort le 22 septembre 1636. Voir COURSELLE (Gérard DE).

**CORSELIUS (Gisbert)**, professeur, écrivain, né dans la principauté de Liège, vers 1607, mort en 1648. Voir COUVIN DE COURCELLES (Gisbert DE).

**CORTBEUDE (Balthasar VAN)**, peintre d'histoire, né à Anvers, en 1612. Ce bon artiste est resté complètement inconnu jusqu'au travail publié sur lui par M. Th. van Lerijs. Son père, Philippe, était marchand de tableaux, ce qui dut contribuer à développer les aptitudes de l'enfant et permit de le diriger vers l'étude des arts. Le père faisait partie de la corporation de Saint-Luc dont il avait été reçu franc-maître, en 1630; c'était sans doute un homme lettré, comme un grand nombre d'artistes de cette époque, car, en 1631-1632, il est inscrit en



qualité d'amateur dans la chambre de rhétorique dite : *la Violette*. En 1626-1627, le jeune Balthasar fut envoyé dans l'atelier d'un peintre peu connu nommé Jean Blankaert. Il entra ensuite dans la corporation comme fils de maître en 1631-1632 et dans la société de secours mutuels en juillet de cette dernière année. En 1637, Van Cortbemde s'allia à une excellente famille artistique d'Anvers en épousant Ursule Van den Hoecke, sœur du célèbre peintre Jean, de ce nom, dit Van Hoeck, un des meilleurs élèves de Rubens. Leur union fut féconde : ils eurent six enfants, trois fils et trois filles dont deux jumelles. Les noms des parrains et des marraines, parmi lesquels on rencontre celui de la noble famille des Van Parys, indiquent suffisamment en quelle estime étaient tenus les Van Cortbemde et les Vanden Hoecke. En 1640-1641, quatre élèves sont inscrits dans les archives de Saint-Luc, comme étant entrés à l'atelier de Van Cortbemde ; ce sont : François van Nuffelen, Claude Verhagen, Ignace de Raet et Guillaume van Hoecke ou Vanden Hoecke, sans doute parent de la femme de Balthasar. Aucun de ces quatre noms n'a marqué dans l'histoire de l'art. En 1654, deux nouveaux élèves entrèrent chez Van Cortbemde, Jonas Aerck et François Peeters, restés également tous deux inconnus. C'est la dernière date que mentionnent les Liggeren à propos de notre peintre. On trouve encore le nom de celui-ci mentionné en 1662, dans les comptes de la chapelle du Saint-Sacrement, à l'église de Saint-Jacques, dont il était un des administrateurs.

Le musée d'Anvers possède la seule toile connue de Balthasar van Cortbemde ; elle représente *Le bon Samaritain* et est signée : B. V. CORTBEMDE, n° 1647.

Ad. Siret.

**CORTVRIENDT** (*Jean*), architecte, né à Bruxelles, y florissait vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce fut d'après ses plans que l'on bâtit, en 1664, l'église de N.-D. de Bon Secours, à Bruxelles. Ce fut aussi d'après ses dessins que se construisirent les magnifiques stalles du prieuré de Groenendael, lesquelles sont placées au-

jourd'hui dans le chœur de l'église de Notre-Dame, à Vilvorde, où elles excitent l'admiration de tous les connaisseurs. Ces stalles, qui portent le millésime de 1663 et les signatures de Jean Cortvriendt et de deux autres artistes, inconnus, sont rangées parmi les plus remarquables de l'Europe.

Ces stalles, en bois de chêne, posées le long des murs latéraux du chœur, ont 15 mètres de long sur 4 mètres 50 centimètres de haut, et se composent de bancs adossés à une boiserie dont la corniche est supportée par douze colonnes torsées, décorées de sculptures. Dans des médaillons se voient les bustes des apôtres. Toute l'œuvre artistique est d'un grand fini : ici ce sont des anges, avec les instruments de la passion de N. S. ; là, des épisodes de l'Ancien Testament, traités en bas-reliefs, puis des têtes d'esprits célestes et de démons. Ces stalles furent achetées en 1783, pour l'église de Vilvorde, après la suppression du prieuré de Groenendael par Joseph II. Elles ont été restaurées en 1850, et sont signées du nom de J. Cortvriendt et de deux noms inconnus : sans doute du sculpteur et du menuisier de 1663 ?

Edm. De Busseher.

C. Piron, *Levensbeschryvingen, etc.* — Baron Hody, *Journal de Bruxelles*, 1849. — Alph. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*.

**CORVERS** (*Jean*), ordinairement désigné sous le nom de *Corverus*, poète, né à Ruremonde, jouissait de l'estime des humanistes belges du XVII<sup>e</sup> siècle, par l'élégance et la correction de son style. Nous possédons de lui deux traductions en vers latins, l'une du traité de Philon sur la noblesse, l'autre des Lamentations de Jérémie : *Philonis Judæi libellus de nobilitate*, etc. Cologne, 1564. — *Lamentationes Jeremie propheta, versibus elegiacis, adjunctis psalmis II*. Cologne, 1566, in-4<sup>o</sup>.

J.-J. Thonissen.

Sweertius, *Athenæ belgicæ*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*.

**COSPEAU** (*Philippe*), théologien, orateur sacré, né à Mons le 15 février 1571, mort au château des Loges en Normandie, le 8 mai 1646. En France quelques écrivains le nomment Cospéau, Cospéan,

De Cospéan ; mais le véritable nom de sa famille, connue dans la magistrature municipale de Mons depuis 1442, est bien Cospeau, comme nous l'écrivons.

Après s'être distingué dans ses études à l'université de Louvain, où florissait alors Juste-Lipse dont il conserva toujours l'estime, Cospeau s'engagea dans les ordres sacrés ; il obtint à Mons, en 1588, un canonicat qu'il résigna en faveur de son frère, puis un autre au chapitre archiépiscopal de Cambrai, qu'il abandonna pour aller continuer à Paris l'étude de la théologie.

Encore simple maître ès-arts, il fut chargé d'un cours de philosophie à l'université. Reçu docteur de Sorbonne en 1604, il se livra à l'enseignement de la théologie et à la prédication avec un succès qui attira bientôt un nombreux et brillant auditoire avide de l'entendre. Le duc d'Epéron, charmé de son mérite, lui voua un attachement qui ne se démentit jamais, et dès 1607, il lui fit conférer l'évêché d'Aire en Guyenne. De ce siège, Cospeau passa à celui de Nantes en 1620, et cinq ans plus tard à celui de Lisieux, qu'il occupa jusqu'à sa mort. A ce dernier était annexé le titre de comte, et de là sans doute vient la particule nobiliaire dont quelques-uns ont allongé le nom d'un prélat qui se montra toujours exempt de vanité.

Quelques écrits sur des matières de polémique religieuse ou de discipline ecclésiastique ont fait à Cospeau une grande réputation de son vivant ; mais c'est surtout comme orateur de la chaire qu'il a illustré son nom. On ne peut, aujourd'hui, juger de son éloquence que par l'oraison funèbre de Henri IV, qu'il a prononcée aux obsèques de ce prince, dans l'église de Notre-Dame à Paris, le 30 juin 1610. Les oraisons funèbres de la maréchale de Retz, du cardinal de Retz, évêque de Paris et de Marie de Bourbon, belle-sœur de Louis XIII ne sont, pas plus que ses nombreux sermons, parvenues jusqu'à nous.

Il passe pour avoir, l'un des premiers, reconnu l'inconvenance de semer dans les discours religieux des traits empruntés à la littérature profane de l'antiquité ; à

ces citations déplacées, il substitua souvent des passages tirés de l'Écriture ou des Pères de l'Église ; le panégyrique de Henri IV porte cependant encore quelques traces du mauvais goût de son temps.

Cospeau s'était concilié par ses qualités, non moins que par ses talents, la faveur de la cour et celle du cardinal de Richelieu, et il en reçut maints témoignages. Il fut l'aumônier de la reine Marguerite de Valois, jouit des bonnes grâces de Henri IV, assista à la naissance de Louis XIV et à la mort de Louis XIII.

Sa biographie écrite en 1646 par Lemée, l'a été, il y a peu d'années, par Livet qui a reproduit, à la suite de sa notice historique, l'oraison funèbre de Henri IV. Paris, Alvarès, 1854, in-12.

Un portrait original de Philippe Cospeau est conservé à l'Hôtel de ville à Mons.

E. Defacqz.

Archives communales de Mons. — De Boussu, *Histoire de la ville de Mons*. — Mathieu, *Biographie montoise*. — Moveri, *Dictionnaire historique* : mot *Lisieux*.

**COSPEAU** (*Fierre*), juriste, né en 1592 à Mons où il est mort en 1655, cousin du précédent, exerça avec distinction la profession d'avocat à la cour souveraine de Mons. Il est du petit nombre des juristes du Hainaut dont on ait imprimé les œuvres sur la jurisprudence de cette province si riche en travaux manuscrits. Ses ouvrages sont : 1<sup>o</sup> *Diverses conclusions en la pratique de jurisprudence*. Mons, François Waudré, 1626. — 2<sup>o</sup> *Discours touchant les dispositions testamentaires et donations à cause de mort*. Mons, 1640, François de Waudret. On estime particulièrement ce dernier où la matière est traitée dans ses rapports avec la législation spéciale du Hainaut.

E. Defacqz.

Archives communales de Mons. — De Boussu, *Histoire de la ville de Mons*. — Rousselle, *Bibliographie montoise*, n<sup>o</sup> 534.

**COSSIERS** (*Jean*), peintre d'histoire, d'intérieurs et de portraits. Cet artiste, dont le nom a été souvent écrit Coutsiers, Causiers, Cotsiers, Cassiers et d'autres manières encore, est né à Anvers, le 15 juillet 1600. Il était fils d'Antoine Cossiers, peintre à la détrempe (*water-*

*verfschilder*), et de Marie van Cleef, qui appartenait à une famille connue pour avoir produit plusieurs peintres de mérite. Corneille De Vos, le vieux, lui enseigna la peinture. Après avoir parcouru l'Italie et diverses autres contrées, à l'exemple de la plupart des artistes anversoïis, il revint se fixer dans sa ville natale, où, en 1628-1629, il fut admis dans la gilde de Saint-Luc en qualité de fils de maître, ainsi que dans l'association des secours mutuels (*Busse*) de la confrérie, et, en 1631, dans la chambre de rhétorique la *Violette* (*de Violieren*).

Le 20 mai 1630, Cossiers se maria avec Jeanne Darragon, qui le rendit père de quatre enfants. Devenu veuf, au mois d'octobre 1639, il convola en secondes noces, le 26 juillet 1640, avec Marie Vander Willigen, dont il eut quatre fils et quatre filles. Cossiers mourut dans sa demeure, située au rempart dit des Lombards, en juillet 1671, à l'âge de soixante et onze ans : ses obsèques furent célébrées avec apparat, à la cathédrale, le 7 du même mois. Notre peintre était pieux et plusieurs de ses enfants embrassèrent l'état ecclésiastique ou entrèrent en religion. Depuis 1638 jusqu'en 1670, il fut un des membres les plus zélés d'une sodalité d'hommes dirigée par les PP. jésuites, et, en 1650, il peignit, pour la chapelle de cette association, un tableau représentant les *Epousailles de la Vierge*.

Cinq ouvrages de Cossiers se trouvent au musée d'Anvers : deux *Adoration des bergers*, un *Flagellation du Sauveur*, un *Intérieur* et un *Portrait*. Le musée royal de Madrid possède trois tableaux importants du maître : *Lycaon et Jupiter*, *Prométhée*, *Narcisse*. D'autres, au musée de Bruxelles et à Malines, sont énumérés dans Immerseel et Ad. Siret. Les tableaux d'église de Jean Cossiers, que nous connaissons, peuvent être rangés sur la même ligne que ceux de la plupart des successeurs immédiats des grands maîtres anversoïis, Rubens et Jordaens. Il ne manquait à notre artiste ni aptitude naturelle, ni une certaine force de couleurs et de composition, mais la distinction et l'originalité faisant défaut, ses grandes toiles n'attirent l'attention par aucune

qualité spéciale. Il réussissait mieux dans les scènes d'intérieur et le portrait, quoiqu'il ne soit parvenu que rarement à bien peindre les mains de ses personnages. Cossiers, dont le caractère et le talent paraissent avoir été très prisés par ses contemporains, remplit, en 1639-1640, les fonctions de premier doyen de la gilde de Saint-Luc, à Anvers, et le roi d'Espagne, le cardinal infant et l'archiduc Léopold d'Autriche lui commandèrent divers tableaux d'histoire et de mythologie. Pierre De Jode grava le portrait de Cossiers d'après celui peint par l'artiste lui-même. Il se trouve dans le livre de Corneille De Bie, *het gulden cabinet van de edel vry schildersconst*, reproduit d'après un autre ouvrage, publié antérieurement en français et devenu très-rare, dont le titre est : *Images de divers hommes d'esprit sublime, qui par leur art et science devront vivre éternellement*, etc., etc. *Anvers, mis en lumière par Jean Meyssens, peintre et vendeur de l'art, au Camerstræet, l'an MDCXLIX*. Format petit in-folio. Le *Catalogue du musée d'Anvers* contient de plus amples détails sur la famille de Cossiers, dus aux recherches approfondies de M. Théodore van Lerius.

Chev. L. de Burbure.

**COSTER** (*Dominique*), graveur, historien, né à Anvers en 1560, mort en 1612. Voir DE COSTER (*Dominique*).

**COSTERUS** (*François*), écrivain ecclésiastique, né à Malines. XVII<sup>e</sup> siècle. Voir DE COSTER (*François*).

**COSTERUS** (*Henri*), écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles, XVII<sup>e</sup> siècle. Voir DE COSTER (*Henri*).

**COSTERUS** (*J.*), écrivain ecclésiastique, né à Alost. XVII<sup>e</sup> siècle. Voir DE COSTER (*J.*).

**COTTY** (*Gaspard-Herman*, baron), né à Waillet dans la province de Namur, le 4 décembre 1772, mourut à Paris le 4 mars 1839, étant général d'artillerie, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de saint Louis, de saint Ferdinand d'Espagne, etc. Le baron Cotty fit ses études à l'école militaire de Paris, puis à l'école d'artillerie de Châlons et obtint d'emblée le grade de lieutenant au commencement de 1794. Il débuta à

l'armée de Sambre et Meuse, fit avec distinction les campagnes de 1794 et 1795, passa à l'armée d'Allemagne fit les campagnes de 1796, 1797, et 1798, et fut envoyé en Italie pour les campagnes de 1800 et de 1801. Ses états de service attestent qu'il se distingua en plusieurs occasions, notamment au passage du Mincio, aux sièges de Landrecies, du Quesnoy et de Maestricht. Le général Gassendi l'ayant remarqué lui fit donner la direction de la manufacture d'armes de Turin; plus tard il devint membre du conseil de perfectionnement à l'école polytechnique et du conseil d'artillerie présidé par Napoléon lui-même.

Le 4 mars 1811, Cotty obtint le brevet de colonel, le 8 janvier 1823, il reçut celui de maréchal de camp. Il fut employé simultanément en qualité de membre du comité d'artillerie, de directeur-général des forges et des manufactures d'armes, de commissaire du gouvernement près de l'administration des poudres et salpêtres, d'examineur des élèves aux écoles de Metz et de Saint-Cyr, de chef de la direction de l'artillerie au ministère de la guerre, enfin de directeur-général des poudres et salpêtres. Après une carrière laborieusement remplie il fut admis à la retraite le 25 avril 1835 : il avait été créé baron par ordonnance du roi de France du 8 octobre 1828.

Le baron Cotty occupe une place distinguée parmi les écrivains militaires; on lui doit les ouvrages suivants : *Mémoire sur la fabrication des armes portatives*, 1 vol. in-8o, 1806; — *Instruction sur les armes à feu et blanches*, 1806; — *Instruction pour les ateliers de réparation d'armes portatives de guerre*, 1811; — *Table des armes portatives* (ouvrage publié en collaboration avec le général Marion), 1 vol. in-fol. 1804. — *Dictionnaire de l'artillerie*, 1 vol. in-4o. Paris, 1822; — *Supplément au dictionnaire de l'artillerie*, 1 vol. in-4o. Paris 1832. Le général Cotty se proposait de publier un grand ouvrage sur les armes portatives anciennes et modernes, de guerre et de luxe, mais pour des motifs qui n'ont pas été révélés cet ouvrage important n'a jamais vu le jour. Dans la cinquième édition de son

aide mémoire, le général Gassendi, juge très-compétent, parle avec le plus grand éloge des travaux du général Cotty sur les armes portatives. Quant au *Dictionnaire de l'artillerie* et à son *Supplément*, ces publications ont pris rang, dès leur apparition, parmi les ouvrages classiques les plus utiles et sont connus de tous les officiers d'artillerie qui les consulteront longtemps encore avec fruit malgré les grands changements qui se sont produits depuis quelques années, dans la fabrication, la construction et les effets des armes à feu de toute espèce, ainsi que dans le matériel et les approvisionnements que leur emploi comporte. On trouve en effet avec la plus grande facilité, dans les deux volumes du dictionnaire de Cotty, quelle que soit la branche d'artillerie, dont on veuille s'occuper, une foule de renseignements, de données, de détails et même de discussions, qu'on chercherait vainement dans la plupart des traités d'artillerie proprement dits et qu'il serait parfois impossible de découvrir dans les nombreux ouvrages et mémoires spéciaux d'où ils ont été extraits. Or, tout le monde sait de quel intérêt sont les moindres détails, même les détails historiques, lorsqu'on veut traiter une question à fond et de quel aide ils sont parfois pour conduire à une bonne solution.

Le dictionnaire de Cotty a été publié comme faisant partie de l'encyclopédie méthodique. En 1784, le général d'artillerie de Pommereul, s'était chargé de traiter l'artillerie pour cette vaste entreprise qui a tant contribué aux progrès des sciences et des arts, mais les événements politiques l'avaient obligé à abandonner son travail. Le général Cotty, chargé à diverses époques de la direction générale des manufactures d'armes de l'État, de celles des forges de l'artillerie, des fonctions de commissaire du gouvernement près de l'administration des poudres et salpêtres, de l'examen militaire des élèves d'artillerie à l'école d'application, membre de différents comités d'artillerie, du conseil de perfectionnement à l'école polytechnique puis enfin chef de la division d'artillerie au ministère de la

guerre, se trouvait dans d'excellentes conditions pour remplir la lacune qui existait dans les traités de l'encyclopédie méthodique et il s'acquitta de cette tâche avec un talent et un succès incontestés.

Général Guillaume.  
Archives de la guerre de Paris. — *Le Spectateur militaire*.

**COUDENBERG** (*Pierre*), pharmacien et amateur d'horticulture, né selon toutes probabilités à Anvers en 1520, où l'on croit qu'il est mort en 1594. On écrit son nom de diverses manières, surtout *Caudenberg* et *Coldenberg*. Au xvi<sup>e</sup> siècle la profession de pharmacien commençait à peine à se distinguer de celle de l'épiciers et du droguiste. Coudenberg après avoir fait de bonnes études, puisqu'il écrit le latin dans un style pur et correct, ouvrit une officine à l'enseigne de la *Cloche* (*Ad Campanae symbolum, Clusius*), située, paraît-il, au Marché Saint-Jacques, à Anvers. Il fut, selon le témoignage public de ses contemporains, un homme vertueux, actif, studieux, érudit et charitable.

Les botanistes de l'époque, Dodoens, De l'Obel, De l'Escluse, ne citent jamais son nom sans y ajouter l'expression de leurs sentiments d'affection et d'éloges. Il a publié, en 1568, un ouvrage de pharmacie ayant pour objet la révision et l'annotation du dispensaire pharmaceutique de Valerius Cordus, qui servait alors de Codex pour l'exercice de cette profession. Le commentaire de Coudenberg devint, selon l'expression triviale, le guide des apothicaires d'Anvers jusqu'à la publication d'une pharmacopée officielle, en 1661, par Michel Boudewyns. La première édition des commentaires de Coudenberg, publiée par Plantin, en 1568, est une rareté bibliographique. Mais on en connaît quinze éditions; la plus récente de 1662. Il en parut des traductions flamandes, hollandaises et françaises : cette dernière par André Caille, à Lyon, en 1575 sous le titre de *Guidon des apothicaires*.

Coudenberg paraît être un des premiers, sinon le premier pharmacien qui ait écrit sur son art. La société de pharmacie d'Anvers lui a fait ériger, avec le concours de la ville et du gouvernement,

une statue sculptée par Joseph De Cuyper et inaugurée le 17 août 1861.

Il consacrait ses loisirs à l'horticulture et, suivant une coutume qu'à beaucoup de négociants pratiquent encore aujourd'hui, il créa un jardin aux environs de la ville, pour aller, sans doute, s'y délasser des travaux sédentaires de sa profession. Ce jardin, établi probablement en 1548, devint bientôt célèbre. Il était visité par tous les botanistes qui passaient à Anvers : les ouvrages de l'époque y signalaient des plantes jusqu'alors inconnues dans nos contrées et qui, plusieurs fois, servirent de modèles aux graveurs dont ces ouvrages sont enrichis. Conrad Gesner le signale d'une manière particulièrement élogieuse dans son livre *De Hortis Germaniae* publié à Zurich en 1561. Le catalogue que le pharmacien d'Anvers envoya à Gesner, mentionnait déjà 400 espèces. Lobel cite le jardin de Coudenberg dans des termes qui témoignent d'une grande admiration : *Hortus stirpium ditissimus*. — *Stirpium exoticarum ditissimum vivetum*, etc. Louis Guichardin ne l'oublie pas non plus dans sa *Description de tous les Pays-Bas*.

Par sa destination, par son utilité pour les botanistes, par le nombre des plantes officinales, le jardin de Coudenberg fait songer aux jardins botaniques. Or, quand il fut créé, en 1548, ces établissements venaient à peine d'être inaugurés en Italie : le plus ancien est celui de Padoue dont l'origine remonte à 1545. Il n'en existait encore aucun dans les Pays-Bas. Le pharmacien d'Anvers cultivait quelques plantes exotiques, telles que le Gâtlier, le Dragonnier, l'Agave d'Amérique et l'on a voulu en induire qu'il aurait imaginé l'art de construire des serres, dont l'invention est, par d'autres, attribuée à Albert le Grand ou à Guillaume de Blasere, échevin de Gand.

On suppose que le jardin de Coudenberg fut détruit pendant le siège d'Anvers en 1585 et peut-être lui-même émigra-t-il, avec un grand nombre de ses compatriotes pour chercher dans quelque retraite éloignée un refuge contre les agitations et les tumultes de sa patrie.

Coudenberg fut un homme docte et

vertueux. Sans atteindre au premier rang des illustrations, il honora sa profession et il est le plus ancien amateur d'horticulture qui, dans une sphère modeste, ait formé un jardin de plantes rares et étrangères; les historiographes de la médecine et de la pharmacie, M. Broeckx et M. Pasquier, lui ont consacré des biographies détaillées: enfin l'horticulture, par l'organe de Charles Morren, a attaché son nom à une belle variété de *Potentilla atrosanguinea*, issue, en 1852, des semis de M. Spaenhoven, horticulteur anversois.

Bibliographie: *Valerii Cordi dispensatorium*. Antwerpiae, Ch. Plantyn, 1563, in-16; — Leyde, 1627, in-12; — Leyde, 1652, in-12. *Den leydtzman en onderwyser der medicynen of ordentlicke uytdeyling*, etc. Amsterdam, 1662.

Ed. Morren.

Paquet, *Mémoires*, t. III, p. 170; t. XIV, p. 248. — C. Gesner, *Horti Germaniæ* (1361), p. 245, 299. — Van Hulthem, *Discours*, etc., Gand, 1857, in-8°. — Ch. Morren, *Annales de la Société d'agriculture et de botanique de Gand*, t. V (1849), p. 253. — *La Belgique horticole*, 1851, t. II, p. 103 et 106; 1855, t. III, p. 256. — C. Broeckx, *Notice sur P. Coudenberg*, Anvers, 1845, in-8° (*Journal de pharmacie d'Anvers*, t. I, p. 1). — *Le père de la pharmacie belge (Journal de pharmacie d'Anvers*, t. XII, p. 5). — *Rapport sur les titres scientifiques de P. Coudenberg*, Anvers, 1861. — *Note sur le Liggere des apothicaires d'Anvers*, Anvers, 1861. — N. Pasquier, *Journal de pharmacie d'Anvers*, t. I, p. 297. — *Étude sur la vie et les travaux de P. Coudenberg*, Anvers, 1861. — *Note sur le pharmacien espagnol P.-B. Matheo*, Anvers, 1861. — Ed. Morren, *Pierre Coudenberg, sa vie et ses œuvres*, Gand, 1866 (*La Belgique horticole*, t. XVI).

**COUPLET** (*Philippe*) missionnaire et écrivain, né à Malines le 31 mai 1623, et mort pendant qu'il était en route pour la Chine, en 1692. Il entra dans la Compagnie de Jésus au mois d'août 1640. En 1659, il obtint de ses supérieurs la permission de partir pour la Chine et il s'embarqua avec les célèbres missionnaires belges François Rougemont, Ferdinand Verbiest et Albert Dorville. Pendant plus de vingt ans, il déploya un zèle extraordinaire pour la conversion des infidèles, et acquit, en même temps, une connaissance exacte des mœurs et de la religion des Chinois. En 1683, il revint en Europe pour rendre compte au Saint-Siège de l'état de la religion catho-

lique en Chine et tâcher de recruter pour ce pays de nouveaux missionnaires au sein de la Compagnie de Jésus. Après avoir passé environ dix ans à Rome, en Italie et en France, il résolut de retourner en Chine. Mais, avant d'entreprendre ce nouveau voyage, il désira revoir sa patrie. En 1692, il se rendit en Hollande et s'y rembarqua pour la Chine. Il périt malheureusement dans la traversée, écrasé pendant une tempête, par le choc d'un coffre qui tomba sur lui. Couplet, qui était très-versé dans la langue chinoise, profita des dix années qu'il passa en Europe après son premier voyage pour faire différentes publications relatives à l'histoire et à la littérature de la Chine. Cinq de ces publications sont en langue chinoise: 1° Un traité sur la loi de Dieu; 2° un calendrier ecclésiastique perpétuel; 3° un discours sur les quatre fins dernières; 4° une vie de saint François de Borgia; et 5° un abrégé des vies des Saints pour chaque jour de l'année. Il composa aussi *Historia nobilis feminae Candidæ Hiu, Christianæ Sinensis*, etc. Cette vie, destinée à faire connaître les mœurs du peuple chinois et les usages suivis par les missionnaires, fut traduite et publiée successivement en français, en espagnol et en flamand. On a, en outre, du père Couplet: 1° *Catalogus patrum societatis Jesu qui post obitum S. Francisci Xaverii ab anno 1581 usque ad annum 1681 in imperio Sinarum fidem propugnarunt*; et 2° une dissertation sur les rites dits chinois publiée d'abord en italien, et insérée en latin, dans le *Propylaum Maji* des Bollandistes. Mais ce qui fait surtout la gloire du père Couplet c'est le grand ouvrage qu'il a composé, sur la philosophie de Confucius, avec trois de ses confrères, les pères Intorcetta, Herdtrich et Rougemont, et qui fut publié sous le titre de *Confucius Sinarum philosophus sive scientia Sinensis latine exposita*. Cet ouvrage renferme, outre l'exposé de la doctrine du célèbre philosophe chinois, un aperçu sur les mœurs, la politique et la chronologie de la Chine. On trouve la liste complète et descriptive de toutes les publications du P. Couplet dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de*

*Jésus*, du P. Aug. De Backer, éd. in-fol., I, col. 1426-1429.

E.-H.-J. Reusens.

*Annales pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, XI, p. 5-31.

**COURSELLE, COURSELE** ou **CORSELLE** (*Gérard DE*), juriste, plus connu sous le nom de *Corselius*, naquit à Liège le 10 juin 1563 et mourut à Bruxelles le 22 septembre 1636. Il était fils de *Pierre-Chrélien*, homme de loi, et par sa mère, *Marie Weyms*, neveu du célèbre professeur de droit Jean Wamèse (v. ce nom). Le cardinal Gérard de Groesbeeck, prince-évêque de Liège, le tint sur les fonts baptismaux. Rien ne fut négligé pour son éducation, et il répondit de bonne heure à l'attente de ses parents. Ses humanités achevées à Liège, chez les Hiéronymites ou *Clercs de la vie commune*, on l'envoya suivre un cours de philosophie à Trèves, puis au collège du Porc à Louvain, où il obtint le quatrième rang au concours général de 1586. Il continua ensuite les traditions de sa famille en s'appliquant à la jurisprudence; on cite parmi ses professeurs Gérard Cavertson, Philippe Zuërius et Jean Gevaerts. Son mérite fut bientôt incontesté; les suffrages de ses condisciples l'élevèrent successivement aux dignités de *fuscus* et de doyen des bacheliers de la faculté. Il s'était acquis d'autre part une réputation d'helléniste, si bien qu'en 1590 (26 mai), le professeur de grec du collège des Trois-langues, Guillaume Boonaerts, dit *Fabius*, ayant péri victime d'un homicide, les proviseurs désignèrent Corselius pour lui succéder. Celui-ci n'en poursuivit pas moins ses études juridiques: au bout de deux ans il était licencié; sa promotion au doctorat date de 1594. La même année, il reçut les ordres sacrés et fut pourvu d'une prébende de la cathédrale de Liège. Il ne recommença que cinq fois son cours de grec: ses prédilections étaient ailleurs. La chaire royale des Institutes du droit romain, délaissée en 1595 par Corneille Silvius, lui échut à la suite d'un concours; il y débuta brillamment le 31 décembre 1596,

et continua de s'y distinguer jusqu'à la mort de Philippe Zuërius, premier professeur de droit civil, décédé le 31 mars 1606. Il remplaça dès lors son ancien maître, et le renom de son savoir et de ses talents devint tel, que les Archiducs jugèrent à propos de l'enlever à l'Université pour le faire entrer au grand Conseil de Malines (1). Ce ne fut pas sans émotion qu'il prononça, le 28 mai, au moment de prendre congé de l'*Alma mater*, un discours public d'adieux dont les *Fastes académiques* de Louvain ont enregistré la mémoire. Il n'y laissa que des admirateurs et des amis. Pendant toute sa carrière enseignante, dit Valère André, il fut en quelque sorte le centre et le soleil de l'Université (*vêlut cor et solis*); Nic. Vernulaeus renchérit encore sur cet éloge dans son *Academia Lovaniensis (O magni Wamesii magnus supos!* etc.); Van Tulden (*de princ. Jurispr.*, l. IV, ch. 16) ne sait comment vanter son caractère antique, sa prudence consommée, son éloquence victorieuse. Il avait su en outre gagner tous les cœurs par la délicatesse de ses procédés et l'aménité de ses manières: il avait le port noble, la taille avantageuse, la physionomie ouverte et sympathique; modeste, candide, désintéressé jusqu'au scrupule, il n'offusquait personne et n'avait point de jaloux, malgré sa supériorité réelle. Ses collègues étaient unanimes, au contraire, à déclarer que nul membre de l'Université n'avait plus de titres que lui d'être investi des fonctions rectorales. Ce qui ne s'était point encore vu, Corselius fut élu neuf fois chef de l'Université, entre les années 1594 et 1616. Il ne resta que deux ans conseiller et maître des requêtes à Malines; Albert et Isabelle voulurent l'avoir auprès d'eux et le nommèrent membre de leur Conseil privé. Il se décida en 1621, à résigner son canonicat de Liège en faveur d'un sien neveu, Pierre de Rosen, depuis archidiaque de Hesbaye; l'infante Isabelle le gratifia plus tard, en 1630, de la riche prévôté de Harlebeeke en Flandre, tout en lui laissant sa charge de conseiller (2).

(1) Il eut pour successeur, dans la chaire de droit civil, son parent Étienne Weyms; Henri Zoësius avait repris, en 1606, le cours d'institutes.

(2) Le musée de la porte de Hal possède la matrice en cuivre jaune d'un sceau aux armes de Corselius, avec cette légende: S: GEN: CORSELLI.

Il mourut paisible et honoré. Son corps repose en l'église Sainte-Gudule à Bruxelles, vis-à-vis de l'autel du Saint Sacrement des Miracles. Sur un beau cénotaphe de marbre adossé à la muraille, on lit l'inscription suivante :

D. O. M.  
GERARDUS CORSELIUS,  
H. S. E.  
QUI LEODII EBURONUM NATUS,  
LOVANI PRIMARIUS ANTECESSOR,  
CUM PER IV LUSTRA JUS ENARRASSET,  
ACADEMIE RECTOR NONUM PRÆFUISSET,  
AD SUPREMUM MECHLINIENSE,  
INNÉ AD SANCTIUS CONSILIUM  
EST ADSICITUS.  
QUOD MENUS XX ANNIS GESSIT,  
PRINCIPIBUS AC REGI FIDUS :  
A QUO  
BELGICO IN HISPANIIS CONSILIO ADLECTUS,  
PRÆPOSITURA INDE HARLEBEGENSIS ORNATUS;  
SED AMPLIORIBUS AUGENDUS HONORIBUS  
NI FATA INVIDISERIT;  
MAGNO SUI APUD OMNES RELICTO DISIDERIO.  
VIVERE DESIIT ANNO M.DC.XXXVI.  
SEPTEMBRIS XXII.  
ÆTATIS LXVIII.  
AVGUSTO BENE MERENTI,  
PROPTER HANC ARAM SEPULTO,  
MOESTI HEREDES FOSUERUNT.

Corseilius écrivit plusieurs ouvrages, dont la plupart sont restés inédits. Un de ses neveux, Pierre Weyms (1), en fit espérer la publication en 1650 ; mais ce projet n'eut pas de suite. Les manuscrits de Corseilius, s'ils existent encore, doivent appartenir à quelque membre de la famille de Rosen. Ils comprenaient des *Prælectiones in Codicem Justinianæum*, que Valère André qualifie de trésor ; des *Consilia, sive responsa de jure*, enfin des *Orationes variæ*, harangues prononcées à Louvain. Ses ouvrages imprimés sont :

1<sup>o</sup> *Oratio in Justii Lipsii funere habita Lovanii, III. Kal. april. M.DC.VI à Gerardo Corselio, Jeto et Antecessore*. Lovanii, Ger. Rivius, 1606, in-4<sup>o</sup>. It. dans le *Fama posthuma J. Lipsii*. Antv., Joan. Moretus, 1607 et 1613, in-4<sup>o</sup>. It. dans le *Recueil des Oeuvres de Juste-Lipse*. Cette harangue d'une dizaine de pages, assez bien faite, est dédiée à Charles, duc de Croy et d'Aerschot.

2<sup>o</sup> *Index legum (civilium) et capitulo-*

PRÆP: HARLEBEEC. REGII. CONSILIARI. L'ÉCUSSON, surmonté des insignes de la prélature, porte d'or au chevron de gueules, accompagné de deux

*rum (juris canon.) Selectiorum, adscriptis auctoribus (qui ea explanarunt), in gratiam Collegii baccalaureorum J. U. editus*. Lovanii, Jer. Rivius, 160-, in-12<sup>o</sup>.

3<sup>o</sup> Quatre strophes latines de douze vers chacun, en l'honneur de ses collègues Wamèse, Hopperus, Vendvillius et Peekius, dans les *Fasti academici* de Valère André, p. 194.

Le P. Nicéron (*Mémoires*, t. XXIV, p. 113) rapporte, à propos de Juste-Lipse, une anecdote que le baron de Reiffenberg a trouvé bon de relever dans sa biographie de l'illustre philologue, et qui ne sera pas déplacée ici : « Il (Juste-Lipse) avait ordonné en mourant à sa femme, « d'offrir sa robe fourrée de professeur « à l'autel de la Vierge de l'église de « Saint-Pierre de Louvain. Elle l'offrit « effectivement ; mais comme elle ne pouvait servir de rien à cette chapelle, on « la vendit à Gérard Corseilius, qui s'en « servit depuis en mémoire de Lipse, et « l'argent qui en provint fut employé à « des usages pieux. » Le style du bon Nicéron, pour le dire en passant, a grand besoin d'indulgence. Alphonse Leroy.

Sweetius, p. 278. — Valère André, *Fasti academ. Lovan.*, passim. — Nic. Vernulæus, *Acad. Lovan.*, p. 298. — Abry, p. 67. — Louvrex, *Recueil héraldique*, pp. 425, 423, 559. — Foppens, t. I, p. 547. — Paquet, *Mémoires*, t. II, p. 472 (éd. in-folio). — Beeldlièvre, *Biographie liégeoise*, t. I, p. 467.

**COURTEJOIE** (*Antoine*), littérateur et historien, né à Stavelot, le 18 juillet 1801, mort à Cornesse, le 12 septembre 1849. Doué d'heureuses dispositions, il fit ses premières études littéraires dans sa ville natale sous la direction d'un prêtre instruit et dévoué à la jeunesse studieuse. Après s'être fait remarquer, pendant ses humanités, par une rare aptitude pour la versification latine et française, il résolut d'entrer dans les ordres et fit sa philosophie au petit séminaire de Liège, dont les cours se donnaient alors dans les cloîtres Saint-Jean. Ses progrès furent rapides et il se vit bientôt chargé d'une partie de cet enseignement. Il entra au grand sémi-

feuilles de houx de sinople et d'une rose de gueules.

(1) Fils d'Étienne. (Voir la note 1, ci-dessus.)



naire en 1823 et fut ordonné le 19 mai 1825.

Nous devons à l'abbé Courtejoie les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *Prières et considérations chrétiennes en vers, par un prêtre du diocèse de Liège*. Bruxelles, 1844, impr. de J. Verteneuil, in-18<sup>o</sup>. Ce livre fait partie d'une petite *Bibliothèque catholique* qui se publiait alors sous le titre de *L'Esprit-Saint*. — 2<sup>o</sup> *Histoire de la ville de Saint-Trond, avec toutes les guerres, les statuts, les impôts, les lois et les incidents historiques qui y sont relatifs, traduite de la chronique même et d'autres anciens manuscrits de cette ville impériale*, par A. Courtejoie, prêtre du diocèse de Liège; in-8<sup>o</sup> de 382 pp.; Saint-Trond, 1846, typ. de Vanwest-Pluymers. — 3<sup>o</sup> *Les illustrations de Stavelot et les vies des saints Remacle, Théodard, Hadelin, Lambert, Hubert, Poppo, et d'autres grands civilisateurs des Ardennes*, par A. Courtejoie, in-8<sup>o</sup> de x-320 pp.; Liège, 1848, impr. de J. G. Lardinois. L'abbé Courtejoie préparait une traduction en vers des *Psaumes* lorsqu'il mourut du choléra.

G. Dewalque.

**COURTENAY** (*Josselin DE*), homme de guerre. XIII<sup>e</sup> siècle. Voir JOSSELIN DE COURTENAY.

**COURTEVILLE** (*Jean DE*), seigneur de Coremont, de la Buissière et de Preuvelles, diplomate, né vers le milieu du 15<sup>e</sup> siècle dans la Flandre française, mort en 1523.

Dès l'année 1498 (12 juin) il fut appelé à remplir dans la ville de Lille les fonctions de bailli; ensuite il fut nommé maître d'hôtel de l'archiduchesse Jeanne. La première mission qui lui fut confiée était celle de négocier en Angleterre différentes affaires internationales de concert avec le sire de Bevere, Paul de Baenst, seigneur de Voormezele, Robert de Melain et Thomas Portinari, et de souscrire le traité de commerce signé à Londres, le 24 février 1496. C'est un de ces pactes dont Grotius a fait une étude spéciale. En 1500 il fit, au nom de l'archiduc, des remontrances à Louis XII, roi de France, au sujet des entreprises de Robert de la Marek. L'année suivante il revint en France pour traiter, conjointement

avec d'autres ambassadeurs, du mariage projeté entre Charles, fils de Philippe-le-Beau, et Claude de France. La proposition flattait singulièrement le goût de la reine Anne et laissait entrevoir la chance de faire passer la Bretagne à la maison d'Autriche. Le traité fut signé (10 avril 1501); mais il était trop fatal à l'indépendance de la France pour qu'il put être mis à exécution.

En décembre 1502, il fut envoyé vers le roi d'Angleterre « pour certaines grandes matières, est-il dit dans le compte, » concernant les affaires de monseigneur » et le bien de ses pays, dont n'est » besoin de faire mention. » Il fut de retour seulement le 19 février 1503.

Pendant la même année encore, au mois de décembre, il devait aller en mission auprès du roi et de la reine d'Espagne « pour certaines grandes matières et affaires de mondit seigneur et de ses pays. » Il devait au préalable négocier en France des lettres de sauvegarde permettant son passage en Espagne et celui de l'archiduchesse lorsqu'elle reviendrait dans les Pays-Bas.

En 1506 il retourna en France, où il devait tâcher d'empêcher le roi de fournir des secours au duc de Gueldre. Selon ses habitudes, Louis XII leurra De Courteville par des promesses mensongères, qui respiration un air de candeur et de sincérité, mais qu'il viola avec un cynisme sans pareil. En promettant de ne fournir aucun secours au compétiteur de Philippe-le-Beau, il concluait par l'intermédiaire du sire de Teligny un traité avec Charles d'Égmont, et le ratifia pendant qu'il était en pléines négociations avec De Courteville.

L'année suivante il revint de nouveau en France, en compagnie de Jean Pieters, président du grand conseil de Malines, de Jean Caulier et de Jean Letten pour y traiter différentes affaires.

Au mois d'octobre 1513 il reçut l'ordre de s'adjoindre à l'ambassade que l'empereur envoyait en Espagne.

Lorsque Charles d'Autriche voulut obtenir le titre de roi des Romains, De Courteville fut envoyé (avril 1518) à l'empereur Maximilien, afin de l'engager

à travailler dans ce but. C'est ce que l'empereur avait déjà fait. Il fut, en outre, l'agent de l'ignoble marché que conclurent les électeurs lorsqu'ils vendirent au prix de l'or, leurs voix au candidat autrichien lors de l'élection du roi des Romains.

Ch. Piot.

Vanden Bergh. *Gedenkstukken tot opheldering der nederlandsche geschiedenis*. 1506 à 1528. — Nijhoff. *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. VI, 1<sup>re</sup> part. — Le Glay. *Négociations diplomatiques entre la France et l'Espagne*, t. I, et II. — *Lettres de Louis XII*. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. III. — Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*. — *Comptes de la recette générale des finances de 1503, 1504, etc.*, aux archives du département du Nord à Lille : *Registres aux mémoires de la Chambre des comptes*, *ibid.*, t. 3 et 4.

**COURTEWILLE (Josse DE)**, seigneur de Polinchove, chevalier d'Alvantura et commandeur de Villafranca, homme d'état. Il était fils de Pierre de Courteville et de Jeanne van Correnhuysse, vit le jour à Bailleul (France) pendant le premier quart du 16<sup>e</sup> siècle, et mourut le 12 mai 1572.

Appartenant à une famille noble de la Flandre, dont plusieurs membres occupèrent des fonctions civiles importantes, il reçut une éducation très-soignée. Ses capacités attirèrent sur lui l'attention du roi Philippe II, qui le nomma secrétaire d'État pour les affaires des Pays-Bas près de sa personne à Madrid. Lorsque le roi vint en Belgique, dans le but de se rendre en Angleterre (18 mars au 6 juillet 1557), De Courtewille le suivit partout, et fit connaître dans ses correspondances particulières tous les détails concernant ses pérégrinations. C'est ainsi qu'il nous apprend comment il servit d'interprète au roi pendant son séjour dans les Pays-Bas.

Lors du retour de Philippe II en Espagne De Courtewille le suivit. Pendant son séjour dans ce pays, il entretenit avec Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, une correspondance très-active, à laquelle elle tenait beaucoup. Le roi ne pouvait prendre aucune mesure au sujet d'une affaire importante de la politique extérieure, ou des Pays-Bas, sans que la duchesse n'en fût immédiatement informée. Parfois il recevait même des ambassadeurs, et eut avec eux des confé-

rences dont il rendait compte à la gouvernante. C'est ainsi qu'elle était au courant de toutes les affaires politiques et de famille et des nouvelles les plus intéressantes.

En 1561, il devint greffier de l'ordre de la Toison d'Or.

Malgré un attachement bien sincère aux intérêts du roi et sa grande habileté de courtisan, De Courtewille n'approuva jamais les mesures de rigueur employées contre ses compatriotes pendant la révolution du 16<sup>e</sup> siècle. Sous ce rapport, il ne partageait pas complètement les vues de la gouvernante et de son ami intime, Viglius, dont il n'avait ni le génie ni le talent, mais avec lequel il entretenait une correspondance très-suivie et aussi intéressante que celle de la duchesse. Comme celle-ci elle renferme des détails concernant les affaires politiques, les événements et les mesures prises par le duc d'Albe, mais sans y ajouter aucune appréciation nettement dessinée. On y trouve aussi des données au sujet de nominations à des dignités ecclésiastiques, et des renseignements qui regardent spécialement la famille De Courtewille. Josse ne manquait jamais l'occasion d'appeler les faveurs des gouvernants sur ses parents et alliés.

Lorsque Philippe II envoya le duc d'Albe dans les Pays-Bas (1567) De Courtewille quitta l'Espagne, et revint dans son pays natal exercer près de la personne du nouveau gouverneur général les mêmes fonctions qu'auprès du roi. Parfaitement au courant des idées et des besoins de ses compatriotes, De Courtewille adressa au duc un mémoire intitulé : *Moyens par où semble que Sa. Majesté pourroit mieulx regagner le cœur des vassaux et subjets de par deçà, vray remède à l'établissement des affaires*. Dans cet écrit il tâche de prouver que les Pays-Bas ne peuvent être gouvernés par la force seulement. Le souverain remède à employer selon lui, serait la présence du roi dans ces provinces, afin de faire disparaître la mauvaise opinion que l'on avait généralement de lui. En attendant cet événement, il veut satisfaire les trois ordres, savoir : le clergé, la noblesse et

le peuple en leur accordant certains avantages, en se montrant élément, doux et généreux. Ces conseils, qui n'étaient pas nouveaux, dénotent de la part de Courtewille sinon un esprit très-élevé et perspicace, du moins une grande dose de courage. Il y avait en effet une certaine audace de vouloir recommander la clémence à un duc d'Albe, qui crut pouvoir pacifier le pays par la force brutale, l'intimidation et les exécutions sanglantes. S'il renonça, d'après les conseils de Courtewille, à la perception du dixième denier, il ne voulut pas moins, en 1571, se débarrasser de lui, en engageant le roi de le faire revenir en Espagne. Son secrétaire le gênait, à cause de sa trop grande modération.

Un travail excessif, la gravelle et une attaque de goutte, dont il souffrait beaucoup, le conduisirent au tombeau. C'est à sa mort seulement que le duc d'Albe le comprit. Il avait perdu en lui un secrétaire capable, et le roi un serviteur fidèle, juste et actif, comme il n'en trouva plus, ainsi que le constate Viglius.

Outre le mémoire, dont nous venons de dire un mot, De Courtewille écrivit encore une relation du voyage de la reine Isabelle d'Espagne, qu'il accompagna à Bayonne en 1565. Cette relation est imprimée dans les comptes-rendus des séances de la commission d'histoire, (2<sup>e</sup> série t. IX, p. 155). La correspondance de Courtewille avec la duchesse de Parme renferme des renseignements ultérieurs sur ce voyage.

Ch. Piot.

Wagenaar, *Vaderlandsche historie*, t. VI. — Hoyneck van Papendrecht, *Annalecta*, t. II. — *Epist. ad Hopperum*, Sanderus, *Flandria illustrata*, t. III. — Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I et II. — *Comptes-rendus des séances de la commission d'histoire*, 1<sup>re</sup> série, t. IX et XVI; 2<sup>e</sup> série, t. VII. — Gachard, *Rapport sur les archives de la Chambre des comptes*. — Vander Au, *Biographisch woordenboek*, t. III. — Lespinoy, *Antiquités de Flandre*. — *Correspondance inédite de Courtewille avec la duchesse de Parme de 1560 à 1567*, aux arch. du royaume. — *Idem avec Viglius, 1557 à 1570 et 1556 à 1571*.

**COURTMANS** (Jean-Baptiste), écrivain flamand, né le 21 avril 1811 à Berlare, village près de Termonde. Quelque temps après sa naissance ses parents allèrent s'établir à Zele, gros bourg limitrophe et ce fut là que le jeune Courtmans reçut la pre-

mière instruction. L'enfant montra tant d'aptitude qu'à peine âgé de quatorze ans il fut envoyé à Overmeire pour suivre la méthode de Prinsen, adoptée dans les écoles primaires des provinces septentrionales du royaume des Pays-Bas et qui venait d'être introduite dans les provinces flamandes. Courtmans n'avait pas atteint sa dix-huitième année lorsqu'il reçut son premier diplôme. En 1833 il entra dans l'enseignement avec le grade de sous-maître. En 1840, à la sollicitation du directeur de l'école moyenne de Gand, récemment établie par le gouvernement, il prit la direction de l'enseignement normal adjoint à cette institution. Malgré une santé chancelante il s'acquitta dignement de cette mission et le nombre de bons professeurs qu'il forma en quelques années, fut considérable.

Lorsque en 1843, l'État institua les écoles normales, Courtmans fut appelé à l'école de Lierre en qualité de professeur des cours supérieurs de langue et de littérature flamandes, auxquels furent adjoints, en 1849, le cours de méthode et la direction du collège (oefenschool). Mais, sa santé s'affaiblissant de plus en plus, il dut restreindre ses travaux et bientôt même toute occupation intellectuelle lui devint impossible. Il succomba à une consommation le 2 juin 1856. Courtmans était, dans sa spécialité, un homme très-distingué. Il possédait les qualités essentielles d'un bon pédagogue : la méthode, la connaissance du cœur humain, beaucoup de patience, une abnégation à toute épreuve, un style pur et correct. Avec de telles qualités il ne pouvait manquer de former de bons élèves et, en effet, plusieurs se distinguèrent encore par les éminents services qu'ils rendirent à l'instruction primaire. Courtmans n'avait qu'un seul défaut, très-rare dans notre siècle : trop humble pour refuser, trop fier pour demander, il n'ambitionna d'autre récompense que le plaisir intime d'avoir utilement accompli son devoir.

Voici la liste de ses ouvrages :

1<sup>o</sup> *Kleinediergarde voor kinderen*. Viervoetige dieren, Brussel, 1837, 2 deelen in-12. — 2<sup>o</sup> *Robert de Vries*. Gent, Vanderhaegen-Hulin, 1837, in-12. — 3<sup>o</sup> *Oe-*

*feningen in het lezen*, hoogste klas. Gent, 1840, 3 deeltjes. — 4<sup>o</sup> *Huishoudkunde en Nijverheid*. Gent, 1840. — 5<sup>o</sup> *Aanleiding tot de Nederduitsche spraakkunst voor eerstbegijnenden, naar Auslijn*. Gent, 1840. — 6<sup>o</sup> *Kleine diergaarde voor kinderen; Vogelen*. Brussel, 1841. 3 deelen. — 7<sup>o</sup> *Eerste oefeningen in het lezen*, 5 stukjes. Gent, 1841. — 8<sup>o</sup> *Handleiding voor den onderwijzer op de leesmethode*. Gent, 1841. — 9<sup>o</sup> *Oefeningen in het lezen voor de middelste klas*. Gent, 1841. 4 deelen. — 10<sup>o</sup> *Rekenboeken*, 8 deeltjes. Gent, 1841. — 11<sup>o</sup> *Handleiding tot den Nederlandschen stijl*, naar Beijer. Gent, 1842. — 12<sup>o</sup> *Woordafleidkunde*, naar Lulofs. Gent, 1842. — 13<sup>o</sup> *Aanvankelijk onderwijs, naar het hoogduitsch*. 1843. — 14<sup>o</sup> *Kern der bijbelsche geschiedenis*, een lees- en leerboek voor de jeugd. Gent, 1843. — 15<sup>o</sup> *Sint-Niklaasgeschenk voor brave kinderen*. Gent, 1843. — 16<sup>o</sup> *Verhandeling over de opvoeding der dochters*, naar Fenelon. Gent, 1843. — 17<sup>o</sup> *Handleiding voor het onderwijs der munten, maten en gewichten*. Gent, 1843. — 18<sup>o</sup> *Toepassing op Pestalozzi's tafel van eenheden*. Mechelen, P.-J. Hannicq, 1844. — 19<sup>o</sup> *Nederduitsche spraakkunst met toegepaste oefeningen*. Gent, 1844. — 20<sup>o</sup> *Honderd kleine vertellingen*, naar Kanonik Schmidt. Lier, 1845. — 21<sup>o</sup> *Handboek voor de spelling*. Gent, 1845. — 22<sup>o</sup> *Praktische spraakkunst*. Mechelen, 1848. — 23<sup>o</sup> *Grondbeginselen der redeneerkunde*. Antwerpen, 1848. — 24<sup>o</sup> *Verzameling van losse stukken voor de prijsuitdeelingen*. 1850. — 25<sup>o</sup> *Redevoeringen, Tooneelstukjes, voor prijsuitdeelingen*, 3 deeltjes. 1850, 1851, 1852. — 26<sup>o</sup> *Leerwijze om door middel der bijbelsche aardrijkskunde de oefening der gewijde en der ongewijde geschiedenis gemakkelijk te maken*. Brussel, 1855.

F. Snellaert.

**COURTOIS** (*Richard-Joseph*), botaniste, né à Verviers le 17 janvier 1806, mort à Liège le 14 avril 1835. Fils d'un petit fabricant de draps, chargé d'une famille de treize enfants, il eut à lutter contre la misère; elle influa sur son caractère et abrégéa ses jours. A quatre ans, il savait lire couramment; à six ans, il

fut remarqué par un de nos botanistes les plus distingués, le docteur Lejeune, qui le prit en affection et l'envoya bientôt au collège de Liège pour y faire ses humanités. Il en sortit à quatorze ans, après de brillants succès et désireux d'étudier la médecine, mais la fortune de son père ne lui permettait pas d'y songer. Le docteur Lejeune et un de ses amis, nommé Génin, suppléèrent aux ressources de sa famille; et il put entrer à l'université de Liège, où il fut reçu docteur avec la plus grande distinction avant d'avoir accompli sa vingtième année.

Pendant son séjour à l'hôpital, où il était chef de la clinique interne, il avait remporté (1822) la médaille d'or au concours ouvert par l'université de Gand sur la question suivante : *On demande une exposition succincte de nos connaissances actuelles sur l'origine, la situation, la structure et la fonction des organes servant à la reproduction chez les plantes phanérogames*. Ce succès, et son goût décidé pour la botanique, resserrèrent ses relations avec Lejeune, qui se l'associa pour la publication d'un herbier national. Sur le conseil de son protecteur, il réunit dans ses courses de nombreuses notes qui lui fournirent le sujet de sa thèse doctorale, *Topographie physico-médicale de la province de Liège*, thèse remplie de renseignements peu connus. Quant au *Choix des plantes de la Belgique*, il en a paru de cinquante plantes chacune vingt livraisons de 1825 à 1830. Continuant ses observations, il publia en 1828 sa *Statistique de la province de Liège*, consacrée exclusivement à la topographie, à l'agriculture et à l'histoire naturelle, mais en donnant l'exposé le plus complet. Associé d'ailleurs aux travaux de Lejeune, il publia avec celui-ci le *Compendium Floræ Belgicæ*, ouvrage original, consciencieux et toujours estimé, dont le premier volume parut en 1827, et le troisième et dernier en 1836, après sa mort.

Peu de temps après avoir reçu son diplôme, Courtois avait été attaché à l'université de Liège, comme sous-directeur du jardin botanique, et il exerça une grande influence sur le développement de l'horticulture dans la province de Liège, surtout

par ses relations avec M. Jacob-Makoy.

En 1828, il se maria à Verviers, sans réfléchir que son traitement plus que modeste, — comme l'est trop souvent celui des jeunes gens attachés à l'enseignement supérieur — ne lui permettait pas de vivre, même au prix des privations au milieu desquelles il avait passé ses années d'étudiant. Songeant alors à utiliser son titre de docteur, il voulut se faire connaître comme tel, et donna deux traductions d'ouvrages de médecine allemands. Ses préoccupations, ses veilles, les efforts de tout genre qu'il tenta pour améliorer sa position, développèrent en lui le germe de la phthisie qui devait l'emporter. A la mort de Gaëde (2 janvier 1834), qui était chargé de l'enseignement de toutes les sciences naturelles à l'Université, le gouvernement ayant résolu de ne nommer aucun professeur avant la réorganisation des universités, Courtois fut chargé provisoirement du cours de botanique; il ne le garda pas longtemps et mourut avant la promulgation de la loi sur l'enseignement supérieur.

En 1833, Courtois avait été nommé membre de l'Académie impériale Léopoldo-Caroline des Curieux de la Nature, dans laquelle il avait reçu, selon l'usage, le nom de Dodonée II. C'est à cette occasion qu'il publia son commentaire sur les *Penptades* de R. Dodonée, dans lequel, dit son biographe, Ch. Morren, « il établit une synonymie complète entre les noms que portaient les plantes au XVII<sup>e</sup> siècle et ceux de la nomenclature actuelle. A ce mémoire est jointe l'énumération des espèces cultivées au jardin de l'infirmerie de la célèbre abbaye de Dillighem en 1633, d'après l'herbier du frère Bernard Wynhouts. Ce travail est fort curieux pour l'histoire du commerce et de l'horticulture ancienne de notre pays; car il démontre, comme son auteur le fait remarquer, que la Belgique voyait cultiver à cette époque une foule de plantes très-rares, surtout de Curaçao, du Brésil, des Moluques, etc. » Bientôt son travail *sur les Tilleuls d'Europe* lui ouvrit les portes de l'Académie de Bruxelles. Il faisait encore partie de plusieurs autres sociétés savantes.

Courtois s'adonna pareillement à l'étude des végétaux fossiles dont on trouve les empreintes dans notre terrain houiller. Il paraît avoir été associé au docteur Sauveteur, qui présenta à l'Académie de Bruxelles un mémoire sur ce sujet, dont les planches seules ont paru. Les collections géologiques de l'université de Liège renferment un grand nombre d'échantillons étiquetés de la main de Courtois.

Courtois connaissait peu les ménagements, et sa franchise, parfois un peu âpre, lui fit souvent du tort. Quelques traits de sa vie ont été diversement interprétés; ils ne sont peut-être que des imprudences auxquelles le poussaient les angoisses de la misère. Il était resté dévoué à sa famille, tombée dans une gêne extrême par la ruine de son père, dont la révolution et des banqueroutes avaient détruit l'industrie; à peine avait-il recueilli quelques fruits de ses travaux, qu'il courait partager avec les siens, sans s'inquiéter du lendemain pour lui-même.

On a les ouvrages suivants de cet infortuné botaniste :

1<sup>o</sup> *Richardi Courtois, Ververiensis, Responsio ad quæstionem botanicam ab ordine matheosæ et philosophiæ naturalis in Academia Gandavensi, anno 1821 propositam : Quæritur concinna expositio eorum quæ de organorum propagationi inserientium phanerogamicarum ortu, situ, fabrica et functione innotuerunt.* Ann. Acad. Gandavensis, 1821-1822. 113 p. in-4<sup>o</sup>.  
 2<sup>o</sup> *Conspectus topographiæ physico-medicæ provinciæ Leodiensis.* Liège, 1825, in-4<sup>o</sup>.  
 3<sup>o</sup> Quelques notices en hollandais, insérées dans le t. II des *Bijdragen tot de natuurkundige Wetenschappen*, de Van Kall, Vrolicke et Mulder (1827), entre autres, la relation d'un voyage en Ardenne, et un mémoire sur les renonculacées de la flore des Pays-Bas.  
 4<sup>o</sup> Une *Rerve* en hollandais *des sources minérales et thermals des Pays-Bas et d'une partie de la Prusse*, insérée dans le t. IV du même recueil (1829); trad. dans l'*Essai sur la statistique générale de la Belgique*, par X. Heuschling, publié par Vander Maelen. Brux. 1841, 2<sup>e</sup> éd., p. 83 et suiv.  
 5<sup>o</sup> *Compendium Floræ belgiçæ conjunctis studiis edi-*

derunt A. L. S. Lejeune et R. Courtois. Liège, in-8°; t. I, 1827; t. II, 1831; t. III, 1836 (publié à Verviers après la mort de Courtois). 6° *Recherches sur la statistique physique, agricole et médicale de la province de Liège*. Verviers, 1828, 2 v. in-8°. 7° *Mémoire sur la population des villes de la province de Liège*, 1839; dans le recueil de documents statistiques publié chez Van der Maelen. 8° *Mémoire sur la dysenterie, par le professeur Frédérick, de Warzbourg, traduit de l'allemand sur la 2° édition*. Liège, 1828, in-8°. 9° *Mémoire sur l'auscultation appliquée à la grossesse, par G. S. Hauss, D. M. à Warzbourg, traduit de l'allemand*. Liège, 1828, in-8°. 10° *Catalogues et procès-verbaux de la Société d'Horticulture de Liège*, 1830 à 1834. Courtois était secrétaire de cette société. 11° *Magasin d'Horticulture*. Liège, 1832-33; 12 livr. in-8°; la première livraison du second volume (1-2) a paru en 1834. 12° *Commentarius in Remberti Dodonæi Pentades*, 80 p. in-4° (*Ann. Acad. Cæs. Leop. Car. Naturæ Curios.* t. XVII, 1833). 13° Lettre au directeur du *Journal d'Horticulture*, de Paris (*Journal de l'Acad. d'Hort. de Paris*, t. II, 1834), intéressante pour l'horticulture. 14° *Mémoire sur les tilleuls d'Europe*. Brux., 1835 (*Mém. cour. et mém. des savants étrangers de l'Acad. royale de Brux.* t. X).

Courtois a laissé, en outre, manuscrits, des *Tableaux d'organographie végétale*, in-fol., et une soixantaine de fascicules, intitulés *Bibliotheca botanica*, consacrés à une bibliographie générale de la botanique, et conservés à la bibliothèque de l'université de Liège. Les littératures belge et hollandaise y sont traitées d'une manière très-complète.

G. Dewalque.

Ch. Morren, *Notice sur R. Courtois*, dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1858. — A. Le Roy, *L'Université de Liège depuis sa fondation*. Liège, 1869.

**COURTOISIN** (*Siger* ou *Sohier LE*), homme d'état et guerrier renommé, né à Gand vers le milieu du treizième siècle et décapité à Rupelmonde le 23 mars 1338. Issu de cette puissante maison des Châtelains de Courtrai qui avait donné des valeureux guerriers à Guillaume de Nor-

mandie, pour conquérir l'Angleterre, à Godefroid de Bouillon et à Baudouin IX, pour s'emparer des trônes de Jérusalem et de Constantinople, il n'avait point dégénéré de ses ancêtres. Sage conseiller, autant qu'homme de guerre intrépide et prudent, il eut su écarter une partie des malheurs qui accablèrent Gui de Dampierre, si le malheureux comte avait écouté ses avis : mais tous ses conseils ayant été repoussés, il n'en resta pas moins attaché à son prince et protesta hautement contre la déloyauté de ces nobles qui oubliant, avec les bienfaits de Gui, leur patrie elle-même, rampaient aux pieds de l'étranger. Il se fit gloire de partager les fers du comte et fut renfermé au château de Joinville dans la Beauce. A son retour d'une dure captivité, Sohier habita quelque temps son domaine seigneurial de Tronchiennes et prit, sans crainte de déroger à sa haute naissance, le titre de premier bourgeois de Gand, en accordant la main de sa fille Catherine au fameux Jacques d'Artevclde. Bien éloigné d'approuver tous les actes de Robert de Béthune, si différent de ce qu'il avait été dans les plaines de Benevent, le Courtoisin n'en demeura pas moins fidèle à ce comte et rendit d'importants services au pays. Il en fut de même sous Louis de Nevers. Il désapprouva la conduite de ce prince assez aveugle pour préférer les faveurs d'un roi de France aux plus chers intérêts des Flamands. Mais quand les Brugesois emprisonnèrent le comte et que les insurgés, guidés par Nicolas Zannekin et Robert de Cassel, mirent tout le comté en feu, il contribua beaucoup à retenir dans l'obéissance du prince les villes de Gand, d'Audenarde et d'Ardenburg. Aussi Jean de Namur, nommé *Rewaert* de Flandre par le roi de France, lui confia le commandement de la petite armée gantoise, en lui adjoignant Victor Villain; et ces deux chefs, également doués de prudence et de bravoure, eurent bientôt remis les quatre métiers, les bourgs et les forteresses du pays de Waes, sous l'autorité légitime. Près d'Assenede, ils se heurtèrent à l'armée des Brugesois, commandée par Lambert Boekel et Walter

Ratghoor. Le combat fut sanglant et les Gantois y essayèrent quelques pertes, mais ils remportèrent une victoire complète. Ratghoor et Boekel périrent dans la mêlée, avec une multitude de leurs soldats, et un grand nombre furent conduits prisonniers à Gand. Un service aussi signalé, qui amenait avec la liberté du comte une paix apparente, méritait toute la reconnaissance de Louis de Nevers; mais le dévouement inébranlable du Courtroisin à la défense des droits et des libertés de la Flandre lui avait valu la haine du roi de France. Louis lui-même ne rougit pas de partager ce sentiment, — quand il apprit que l'illustre bourgeois de Gand déclarait à qui voulait l'entendre que l'alliance avec le roi d'Angleterre était le premier besoin du pays. Sohier toutefois ne se doutant pas de ce qu'on méditait contre lui, avait signé avec Henri de Flandre, comte de Lodi, et d'autres chevaliers un traité, où il était dit que désormais la Flandre, le Brabant et le Hainaut ne feraient plus la guerre que de commun accord. Mais peu après, il fut perfidement attiré à Bruges, arrêté et conduit au château de Rupelmonde, comme coupable de trahison envers le roi de France. En vain les députés de Gand d'abord et ensuite ceux de toutes les villes de la Flandre réclamèrent sa mise en liberté. Par l'ordre du roi, Louis fit décapiter le noble vieillard dans le lit où le retenait la maladie. Un cri général d'horreur et de vengeance accueillit cette nouvelle. Jacques d'Artevelde l'entendit.

J.-J. De Smet.

Froissart, t. I, liv. 66 et suiv. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, liv. XI.

**COURVOISIER** (*Jean-Jacques*), écrivain ecclésiastique, né à Mons, dans la dernière moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Religieux de l'ordre des Minimes, il publia : 1<sup>o</sup> *Le sacré Mausolé*. Bruxelles, 1634, in-8<sup>o</sup>. — 2<sup>o</sup> *L'Autriche sainte, ou l'idée du vrai prélat*. Bruxelles, 1638 in-4<sup>o</sup>. — 3<sup>o</sup> *Le prince immortel, tiré de la vie et de la fin glorieuse de Son Altesse Royale, Don Ferdinand d'Autriche, archevêque de Tolède*. Auvers, 1642, in-4<sup>o</sup>. — 4<sup>o</sup> *Le Sacré bocage de Notre-Dame de Bois-le-duc*.

Bruxelles, 1648, in-4<sup>o</sup>. On lui attribue encore : *le Pédagogue chrétien*.

Aug. Vander Meersch.

Ad. Mathieu, *Biographie montoise*, p. 65.

**COUSIN** (*Jean*), ou **COGNATUS**, historien et écrivain ecclésiastique né à Tournai, mort le 11 septembre 1636. Il fit de bonnes études tant à Louvain qu'à Paris et obtint le grade de licencié en théologie, science qu'il enseigna à l'abbaye de Cambron. Son savoir lui mérita la faveur de Michel d'Esne, évêque de Tournai, qui le pourvut d'un canonicat en son église cathédrale. On a de lui : 1<sup>o</sup> *De Fundamentis religionis orationes tres*. Douai, 1597, in-8<sup>o</sup>. Ce sont, à proprement parler, trois discours qu'il prononça à l'Université de Louvain et qui traitent de la connaissance de Dieu sans le secours de la révélation, de l'immortalité de l'âme, et de la justice divine. 2<sup>o</sup> *De Prosperitate et exitio Salomonis*. Douai, 1599, in-8<sup>o</sup>. Dans cet ouvrage, l'auteur se propose de prouver que le roi Salomon reconnut ses égarements et que Dieu les lui a pardonnés. — 3<sup>o</sup> *Histoire de Tournay, ou chronique, annales et démonstrations du christianisme de l'évêché de Tournay*. Douai, 1691 et 1620, 2 vol. in-4<sup>o</sup>. Cette histoire constitue l'ouvrage principal de Cousin; elle a été assez sévèrement jugée par quelques auteurs, entre autres par Lenglet du Fresnoy. Disons d'abord que cette histoire est plus ecclésiastique que civile; mais qu'elle contient sur les antiquités de Tournai des recherches savantes et des faits très-intéressants; il est vrai que l'on y rencontre aussi des contes populaires; le but de l'auteur était d'instruire autant que d'amuser, et l'on doit avouer qu'à certains égards, il a réussi. — 4<sup>o</sup> *Histoire des Saints qui sont honorés d'un culte particulier dans la cathédrale de Tournay*. Douai, 1621, in-8<sup>o</sup>.

Aug. Vander Meersch.

Dupin, *Table des auteurs ecclésiastiques du XVII<sup>e</sup> siècle*. — Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée*. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — *Biographie générale*, publiée par Didot. — Dewind, *Bibliothek der nedert. geschiedschryvers*, p. 526. — Bouillet, *Dictionnaire universel et classique et d'histoire*. — Le Maître d'Anstaing, *Histoire de la cathédrale de Tournai*, t. II, p. 295.

**COUSSERE** (*Anien*), le nom patronimique d'Anien était Coussere. Originaire de Cassel, petite ville de l'ancienne Flandre occidentale, incorporée aujourd'hui à la France, il prit l'habit de bénédictin à l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc, où il fut élevé à la dignité de prieur. Sa piété et ses talents ayant attiré sur lui le respect, on l'appela, en 1451, à l'abbaye d'Oudenbourg lez-Bruges en qualité d'abbé. Il y fit construire le chœur de l'église et rebâtit une grande partie du monastère. Le corps de saint Arnould fut placé par ses soins dans une châsse d'or et d'argent ornée de pierreries, exécutée, d'après ses ordres, par un artiste brugeois. La translation de ces reliques eut lieu le 1<sup>er</sup> mai 1457, au milieu d'une affluence considérable d'étrangers, accourus de tous les points de la Flandre. L'abbé Anien mourut, à Oudenbourg, le 30 mai 1462 et fut enterré dans le chœur de l'église abbatiale.

Il est l'auteur d'une chronique latine, dont l'autographe est conservé à la bibliothèque de l'évêché à Bruges. Foppens donne pour titre à cet ouvrage: *Chronicon universale ab origine mundi usque ad annum* 1457. L'original ne porte pas de titre et celui que nous venons de relater appartient au chronodrome de Brandon, moine des Dunes. D'ailleurs le manuscrit d'Anien, qui a été publié dans la collection des Cartulaires de la société d'Émulation de Bruges, ne s'étend que jusqu'en 1400. Il est composé de deux cent dix feuilles de velin, in-folio, à deux colonnes de quarante-cinq lignes chacune, non compris quatre feuilles contenant le prologue et la table des matières que l'auteur n'a pas paginée. Vingt-trois feuilles précèdent la chronique; elles contiennent un mélange de notions de sphère et d'histoire sacrée et profane des premiers âges du monde. Anien a compilé le chronodrome de Brandon dont il reproduit toute la première partie. On trouvera des renseignements plus étendus sur le manuscrit de l'abbé d'Oudenbourg, dans la préface de la chronique éditée, en 1843, par les soins de la société d'Émulation.

F. Vande Putte.

**COUSTAIN, COSTAIN, COUSTEYN** ou **CONSTEYN**, (*Pierre*), peintre du x<sup>e</sup> siècle, vécut à Bruges et mourut après l'an 1484. Quoique ses œuvres ne soient point parvenues jusqu'à nous, nous ne pouvons le passer sous silence à cause de la notoriété dont il a joui et que constatent plusieurs anciens documents publiés depuis quelques années. Pierre Coustain fut peintre et valet de chambre des ducs de Bourgogne; dès 1450, il succéda à Hue de Boulogne comme gouverneur du château de Hesdin et prit le titre de *Peintre des Princes*; ses fonctions auprès du duc datent du 3 janvier 1454; en 1456-1457, il peignit pour Philippe-le-Bon des bannières et autres « parties d'ouvrages de son dit mestier. » On le trouve encore cité dans les comptes de 1458 à 1462. En cette dernière année, il peint et orne deux « ymaïges de pierre » représentant saint Philippe et sainte Élisabeth et destinées au palais du duc, à Bruxelles. La transcription du paiement porte que la somme allouée avait été taxée et ordonnée par « maistre Rogier, aussi peintre. » Sans doute Roger Van der Weyden, à cette époque peintre de la ville de Bruxelles. En 1467-1468 il dirigea, avec Jehan Henneckart, une section des peintures et ornements destinés aux fêtes des noces de Charles-le-Téméraire avec Marguerite d'York et appelés communément les Entremets de Bruges. Vers 1470, il reçoit pour élève Jean de Herry qui, plus tard, figura parmi les peintres en réputation. En 1471, après des difficultés survenues entre Coustain et la gilde de Saint-Luc, dont il ne faisait pas partie et qui voulait le soumettre à ses droits et privilèges, une sentence arbitrale fut promulguée, laquelle établissait « que les peintres au service du duc pouvaient exercer librement leur métier dans la ville et échevinage de Bruges, sans être membres de la corporation de Saint-Luc. » En 1474, nous le trouvons recevant cinquante livres de gages pour diriger les fameuses surprises des galeries du château de Hesdin. Enfin, en 1478-1479, servant, comme peintre et valet de chambre, la troisième génération des ducs de



Bourgogne en la personne de Maximilien, époux de la duchesse Marie, il reçoit une somme importante pour « ce qui lui serait deu à cause des tableaux que icellui S lui avait mandé faire à toute diligence, armoiriés de ses armes et (de celles) des princes et chevaliers de son ordre de la Toison d'or. » Il vivait encore en 1484. M. Pinchart, dans ses *Archives de l'art*, donne la signature de Pierre Coustain que l'on peut lire également Coustain. Nous ne savons pourquoi cet auteur la transcrit *Coustrain* (p. 6 de l'ouvrage cité).

Ad. Siret.

**COUTEREEL** ou **COUTHEREEL** (*Pierre*), célèbre agitateur populaire, naquit à Louvain dans le premier quart du xive siècle. Sa famille, quoique faisant partie du *lignage* des Van Redinghen et apparentée à la puissante race des De Nethen, n'était ni ancienne ni très-opulente. Le père de Pierre, Godefroi Coutereel, simple juré de la ville en 1328 et en 1339, est le premier personnage de son nom qui figure parmi les magistrats et parmi les hommes de guerre de la commune; et si Pierre Coutereel lui-même, ne s'était pas trouvé dans une médiocrité de fortune relative, il ne se serait pas logé dans une dépendance de l'hôtel de ville, contrairement à tous les usages, aux jours de sa dictature.

L'histoire ne rapporte rien de Coutereel avant l'année 1348. A cette époque, et sans qu'on sâche précisément ce qui lui valut cette faveur, il fut nommé par le duc Jean III aux fonctions importantes de maieur de Louvain. Le maieur était, à la fois, semoneur du tribunal des échevins de la commune, officier de haute justice criminelle et chef militaire suprême dans la ville et dans son quartier, gardien des hauteurs et souveraineté du duc et surveillant de l'administration communale.

Lorsque Coutereel entra en fonctions, la position de l'officier ducal à Louvain était délicate. Les lignages, qui dominaient la politique locale, avaient une tendance à soulever parfois vis-à-vis du souverain des prétentions quasi républicaines; mais en même temps, leur prépondérance intérieure était menacée par le mouvement

ascensionnel des corporations de métiers. Il y avait à Louvain deux partis locaux en présence: un parti aristocratique et un parti populaire. Coutereel, malgré sa naissance, était en mauvais termes avec les lignages, sans que l'histoire puisse spécifier l'origine de leur différend. Aussi, en partie par la nature de ses fonctions qui le forçaient à défendre les droits du duc contre les entreprises de la commune, dirigée par les lignages, en partie par ses sentiments personnels qui l'éloignaient de sa caste, il se rapprocha des corporations.

L'ensemble de la vie du maieur a donné lieu à des jugements très-contradictoires. Il nous est impossible d'admettre toutes les accusations accumulées contre lui par les anciens historiens de la ville, plus ou moins apparentés aux lignages et plaidant la cause de leurs pères; mais, en revanche, nous ne pouvons voir, non plus, dans Coutereel, un défenseur désintéressé du bien public, et fermer les yeux sur ses intrigues, sa turbulence, son ambition personnelle, ses malversations. Quoiqu'il en soit, ses premiers actes d'opposition contre les patriciens de Louvain se renfermèrent dans les bornes de la plus stricte égalité.

Maieur ducal, Coutereel alla, en 1349, dénoncer à Jean III certaines mesures, prises par le magistrat communal, comme attentatoires aux prérogatives du souverain. Le magistrat parvint à se justifier. Cependant, la lutte était entamée, et dès 1350, il rendit à l'officier du prince accusation pour accusation. Il prétendit que Coutereel avait ourdi avec les drapiers et les tisserands une conjuration contre les lignages. On fit une enquête minutieuse. Elle ne produisit rien contre le maieur. Celui-ci resta en fonctions.

A notre avis l'instinct des lignages les avait trompés. Coutereel était déjà animé contre eux de sentiments malveillants; il était déjà prêt à défendre contre eux les intérêts et les vœux des corporations ouvrières, mais il ne pensait pas encore à conspirer. Conspirer contre les patriciens avec les métiers, sans être assuré de l'appui au moins indirect du duc, eut été une folie. Or, Coutereel connais-

sait Jean III. Il savait que ce prince, tout en ne voulant pas laisser entamer ses droits par les lignages, n'était pas disposé à prêter la main à l'élévation des corporations, et que jamais il n'aurait toléré dans ses États la sédition et les violences, dût-il même en profiter indirectement. Son règne entier en faisait foi.

Coutereel ne songea réellement à renverser la puissance des patriciens Louvanistes qu'après la mort de Jean III, et pendant le règne de Wenceslas de Bohême-Luxembourg, qui le confirma dans sa charge de maieur. L'avènement de Wenceslas modifia, en effet, du tout au tout, les rapports politiques intérieurs du duché. D'une part, les grandes villes prirent une attitude plus indépendante que jamais vis-à-vis d'un souverain qui leur devait, en partie, l'indivisibilité du Brabant, et auquel elles avaient déjà imposé un pacte constitutionnel écrit, la *Joyeuse entrée*. D'autre part le prince, venu d'un pays essentiellement féodal, ne sut pas se faire à la situation que ses devanciers avaient aidé à créer. La nécessité de compter avec les influences et avec les aspirations des communes, que les anciens ducs considéraient comme une condition naturelle et utile, bien que parfois gênante, de l'exercice de leurs prérogatives, parut à Wenceslas un amoindrissement insupportable de sa dignité. Dès l'origine il vit dans les villes des adversaires qu'il fallait comprimer, et dans le conseil de Cortenberg, dont elles soutenaient les prérogatives, un tuteur gênant qu'il importait d'annihiler.

Dans cet état de choses les lignages de Louvain avaient peu de faveur à espérer auprès du nouveau duc si les luttes locales se renouelaient. Il était trop clair, en effet, que pour atteindre la capitale du duché, dans ses allures indépendantes, il fallait frapper le corps qui donnait seul l'impulsion à sa politique; et que, pour briser la puissance de ce corps lui-même, il suffisait de soutenir les corporations ouvrières. Pour Wenceslas, qui n'avait en vue que son pouvoir personnel, le parti politique qu'il préférait était celui qui pouvait le servir. Au surplus, il avait

contre les patriciens Louvanistes un grief tout particulier. Lors de la guerre entre la Flandre et le Brabant, ces derniers avaient presque tous prêté serment à Louis de Mâle avec un singulier empressement, et l'autorité ducale n'avait été rétablie à Louvain que par les métiers soulevés à la voix d'un chanoine de l'abbaye de Sainte-Gertrude, Guillaume de Zadelaere. Quant à Coutereel, il était resté fidèle à son souverain. N'était-il pas presque assuré, s'il voulait désormais entamer une lutte à outrance contre les lignages, de rencontrer auprès du prince un appui qui lui aurait fait défaut sous Jean III?

Ce fut en 1360, à l'occasion d'un incident singulier, que le maieur de Louvain pénétra complètement les vues du souverain. Un homme accusé de vol et poursuivi par le maieur fut acquitté par les échevins. Coutereel ne voulut pas déférer à la sentence de ces derniers et retint l'accusé en prison. Les échevins, de leur côté, considérant qu'en matière de délits privés l'officier ducale était obligé de se conformer à leurs décisions, se déclarèrent dans l'état de *ces van wet*. Ils signifièrent à Coutereel qu'ils le tenaient désormais pour inhabile à remplir ses fonctions d'officier criminel devant leur tribunal, pour avoir forfait à leurs privilèges. C'était-là un de ces conflits fort communs au moyen âge entre les justiciers, organe du pouvoir souverain, et les échevinages défenseurs naturels de la liberté des bourgeois. Généralement ils se vidaient par un compromis; mais ici la difficulté soulevée empruntait aux dispositions du maieur et de Wenceslas lui-même, une importance toute spéciale. Coutereel, certain d'être bien accueilli, partit incontinent pour Tervueren afin de se plaindre de la mesure dont il avait été l'objet. L'acte des échevins, quoique strictement fondé sur les privilèges de la ville, avait quelque chose de blessant pour le duc lui-même, en ce qu'il traçait brusquement la limite où ses droits et ceux de ses représentants, venaient se briser contre la liberté des communes.

Renauld, sire de Schoonvorst, conseiller de Wenceslas, aussi animé que

Coutereel contre les patriciens, lui prêta l'appui de sa parole. Il finit par s'écrier : « Que jamais le duc ne serait maître à Louvain s'il ne trouvait un expédient pour élever le peuple et pour abaisser cet orgueilleux patriciat. » Wenceslas et Coutereel concertèrent-ils alors un plan et le maieur ne fut-il que l'instrument passionné du prince ; ou bien Wenceslas, craignant de se compromettre, fit-il en sorte de laisser agir Coutereel, sauf à profiter des événements s'ils tournaient selon ses désirs ? L'histoire ne saurait décider. Il est seulement certain que Coutereel revint à Louvain triomphant, apportant tout au moins l'assurance de n'être ni désavoué ni sérieusement combattu dans tout ce qu'il entreprendrait contre l'ennemi commun.

Le maieur commença par travailler les tisserands et les autres métiers par l'intermédiaire de deux de ses neveux qu'il avait mis au fait de ses desseins ; et, dans la nuit du 20 au 21 juillet 1360, pendant que Wenceslas était dans le Luxembourg, une formidable émeute éclata à Louvain. Les patriciens, quoique avertis d'avance de ce qui se préparait, ne voulurent ou n'osèrent pas résister par la force. Les métiers conduits par Coutereel, s'emparèrent de l'hôtel de ville ; ils déchirèrent une partie des archives, forcèrent l'arsenal public, désarmèrent les hommes des lignages et enfermèrent au *Burgt*, dit le château de César, vingt-six chevaliers et cent quarante-cinq nobles écuyers.

Dans les premiers moments de sa victoire le peuple se livra à quelques excès. Il démolit deux des portes de la ville qui avaient naguère servi de prison, et endommagea dans plusieurs endroits la muraille d'enceinte. Mais, chose étrange pour l'époque et qui prouve que Coutereel n'était pas cruel, pas un des patriciens ne fut ni tué ni blessé. Il s'agissait cependant de réorganiser l'autorité communale et Coutereel s'en chargea. Il installa comme échevins quatre patriciens qui ne répugnaient pas trop au nouvel ordre de choses, et, à leurs côtés, il fit asseoir trois hommes pris dans les rangs des métiers. C'était la première fois, en

Brabant, que pareil événement se présentait. Aussitôt Coutereel écrivit à Schoonvorst tout ce qui s'était passé, de manière à ce que le haut baron pût prévenir le duc.

La révolution qui venait de s'opérer à Louvain eut un immense retentissement dans le pays. La duchesse Jeanne, en l'absence de son mari, se hâta d'entrer en négociations avec Coutereel, devenu quasi-dictateur, pour rétablir l'ordre dans sa capitale. Elle échoua, et tout resta dans le *statu quo*. Les patriciens, retenus au *Burgt*, désespérant de leur liberté, craignant pour leur vie qui, après tout, ne tenait qu'à un mot, à un geste, traitèrent individuellement avec le maieur. Ils payèrent ou promirent des rançons proportionnées à leurs moyens et un grand nombre d'entre eux quitta la ville. Tout cela était, au moins jusqu'à un certain point, dans les usages de guerre de l'époque. Nous n'attachons donc pas une très-grande importance aux attaques de nos historiens Brabançons contre Coutereel et les siens pour s'être attribué une partie de la rançon des prisonniers. Mais rien ne peut justifier Wenceslas et Schoonvorst si, selon toutes les vraisemblances, ils se firent payer par Coutereel leur connivence. Le duc n'avait pas d'ailleurs besoin d'encouragements pécuniaires pour approuver ce qui avait été fait contre les lignages Louvanistes. A la fin de septembre il arriva à Bruxelles et, dès le 1<sup>er</sup> octobre, il donna une charte pour ratifier dans son ensemble tout ce que Coutereel avait arbitrairement établi. Il y avait certes de la justice à accorder aux corporations ouvrières une part dans l'administration de la ville ; mais combien les mesures violentes, qui avaient servi à élever les métiers, devaient engendrer de graves conséquences ! Pour le moment Coutereel et les corporations triomphaient. Ces dernières, pour fortifier leur position et pour centraliser leur action, conclurent immédiatement un acte de confédération et d'alliance qui fut confirmé par le magistrat, et elles promirent de prêter main forte à Coutereel pour *maintenir l'ordre*, c'est-à-dire pour empêcher les lignages de revenir sur ce

qui avait été fait. Dans l'enthousiasme de son zèle le parti populaire, qui siégeait à l'hôtel de ville, alla même jusqu'à gratifier le maieur d'une pension de mille quatre cent vieux écus, dont le titre fut, paraît-il, approuvé par Wenceslas. Entretemps les patriciens se trouvaient dans une position très-difficile. Quelques-uns d'entre eux étaient encore prisonniers et ne parvenaient pas à se libérer. D'autres quittaient la ville pour échapper à la domination de Coutereel et de ses amis; d'autres encore, et c'était, paraît-il, le plus grand nombre, n'étaient plus même accueillis dans la cité de leurs ancêtres : on leur en fermait impitoyablement l'entrée. Quand, en juin 1361, il fut question de renouveler le magistrat on ne put trouver d'échevins patriciens. On se borna à nommer deux *maîtres de commune*, un patricien, ami de Coutereel, échevin sortant, et un homme des métiers. Les exilés essayèrent d'intéresser à leur cause les lignages de Bruxelles, et surtout les barons du Brabant. Il arriva, enfin, un moment, où Wenceslas lui-même dût se décider à venir mettre le siège devant Louvain.

La résolution du prince s'explique aisément. Il était déterminé à maintenir le partage de l'autorité communale qu'il avait ordonné; mais, ayant atteint son but, l'affaiblissement et l'humiliation des lignages, il croyait le moment arrivé de rétablir l'ordre et la tranquillité à Louvain. Le parti vainqueur y régnaît avec une indépendance d'allures attentatoire à l'autorité souveraine elle-même; et celle-ci avait tout intérêt à réintégrer dans leurs foyers les patriciens nombreux qui en étaient tenus arbitrairement éloignés. La toute puissance des métiers n'était pas plus désirable pour le prince que la toute puissance de l'aristocratie. En même temps, une grande démonstration militaire, faite dans les circonstances présentes, permettait d'imposer à la commune de Louvain des sacrifices d'influence politique, sans que les lignages des autres villes y missent obstacle.

Louvain ne résista pas. Dès le 19 octobre 1361 Wenceslas dicta ses volontés. Il ordonna, entre autres choses, que Cou-

tereel et les siens feraient amende honorable pour les attentats commis contre sa souveraineté; que les métiers ne se rassembleraient plus en armes; que la ville ne soulèverait plus la question pendante entre elle et le duc à propos du conseil de Cortenberg, avant que toutes les difficultés y relatives ne fussent définitivement vidées; qu'elle lui livrerait plusieurs chartes naguère octroyées; que le passé serait oublié, mais que les corps de métiers conserveraient la position politique qui leur avait été faite l'année précédente. Puis le duc ota à Coutereel sa charge de maieur, mais pour le nommer immédiatement, échevin patricien. C'était une récompense plutôt qu'une disgrâce : la majorité des membres de la première magistrature de la ville était ainsi acquise au parti populaire.

Cependant l'ordre n'était pas encore rétabli. Les patriciens voyaient avec mécontentement les restrictions qui avaient été portées aux libertés de la commune, et ils ne pouvaient s'habituer à voir des hommes des métiers siéger à côté d'eux dans le magistrat. Les métiers, de leur côté, devenaient de plus en plus entreprenants, et ne ménageaient en rien leurs adversaires. Coutereel laissait faire ses amis; aussi les patriciens, soit volontairement, soit forcément, quittèrent de nouveau la ville.

C'était ce que demandait l'ancien maieur. Dès ce moment il dirigea réellement seul toutes les affaires de la ville. Jean Hammeman, le plus riche des drapiers, devint son bras droit; un clerc, Pierre Herengolys, fut chargé de remplir les fonctions d'officier criminel; et, aux comices électoraux de juin 1362, Coutereel fut élu bourgmestre des lignages. Ce fut alors qu'il alla s'établir dans une dépendance de l'hôtel de ville appelée *de Moor*. Maître à Louvain il continuait à rester dans les bonnes grâces du duc. Wenceslas, pour le récompenser de ses *bons, nombreux et loyaux services*, le gratifia, le 4 octobre 1363, de la seigneurie d'Asten avec la haute et la basse justice, et tous les droits que les ducs de Brabant possédaient dans le village. C'est à la même époque que, dispo-

sant du grand sceau de la ville, il battit monnaie, en envoyant Hanneman et quelques autres de ses partisans vendre des titres de rente sur la ville de Louvain, en Allemagne et dans les principautés environnantes. Les sommes levées ne furent jamais, que l'on sâche, versées dans le trésor communal. Les historiens de Louvain prétendent que Pierre Coutereel se les appropriâ, au moins en partie, et qu'il s'en servit pour procurer à sa fille Gertrude un époux considérable, un frère du sire d'Hoogstraeten, Henri de Cuyck, sire de Brecht et de Vorselaer. Cette fois ils pourraient bien ne pas avoir complètement tort.

Entretiens les patriciens exilés, irrités de ce qui se passait à Louvain, confondaient dans une haine commune et Coutereel, et les gens de métiers, et le duc lui-même. Ils tentèrent de former entre eux une confédération et de chercher des alliés qui les aidassent à rentrer dans leur position originaire. Mais rien ne leur réussit. Ils finirent pas s'humilier complètement, en février 1363, devant Wenceslas, et par adhérer aux articles politiques de la dernière paix, pourvu que le duc leur ouvrit les portes de Louvain.

Depuis ce moment Wenceslas songea sérieusement à mettre un terme au désordre et aux dissensions intestines qui, depuis trop longtemps, troublaient sa capitale. Malgré les instances de Schoonvorst et du sire de Cuyck il résolut de réaliser la promesse qu'il venait de faire aux patriciens de sa capitale, en se réconciliant avec eux, et il vint encore une fois mettre le siège devant Louvain. La ville ne résista pas plus que la première fois; elle promit de se soumettre et de laisser immédiatement les lignages rentrer dans ses murs. Le 9 février Wenceslas dicta ses volontés: le maintien du partage des magistratures communales entre les patriciens et les gens de métier; l'oubli complet du passé; la peine de mort et la confiscation générale des biens contre quiconque recommencerait la lutte intestine.

Coutereel, accompagné d'une escorte d'environ soixante dix chevaux, alla à

Tervueren conduire les otages que Wenceslas, décidé à en finir maintenant que son but était atteint, avait exigé des patriciens et des métiers. Il s'aperçut immédiatement qu'on n'avait plus besoin de ses services. Craignant une réaction violente dont il serait la première victime il revint en ville, rassembla ses effets les plus précieux, et se réfugia dans sa seigneurie d'Asten. Hanneman et Herengolys s'enfuirent avec lui.

Alors commença pour l'ancien maître une vie errante et malheureuse. Ne se croyant pas en sûreté à Asten il s'enfuit au pays de Looz. Toujours porteur de titres de rente sur la ville de Louvain, créés à l'époque de sa dictature, il s'en servit pour faire arrêter à Hasselt, comme ses débiteurs, deux chevaliers louvanistes. Par ordre supérieur venu de Liège le bailli de Looz fit relâcher les deux seigneurs, et Coutereel se vit encore forcé de tenter la fortune d'une autre manière. Il reprit ses relations avec ses anciens amis de Louvain. Ceux-ci étaient mécontents de certaines dilapidations commises par le magistrat, du désarmement des métiers récemment opéré par lui, et ils regrettaient surtout l'époque de la toute puissance de Coutereel. Une conspiration s'ourdit sans bruit dans le dessein de faire rentrer ce dernier à Louvain. Elle fut conduite avec tant d'habileté qu'on faillit s'emparer du château d'Heverlé. Le magistrat de Louvain demanda alors au duc Wenceslas de sévir contre Coutereel et contre ses complices. Conformément aux clauses de la dernière paix Coutereel et ses principaux adhérents furent mis hors la loi, avec promesse d'une récompense pécuniaire à qui les livrerait morts ou vifs. Pierre Coutereel ne parut pas effrayé de sa proscription, seulement il se tint hors de la portée du duc de Brabant. Il alla en Hollande et parvint à intéresser à son sort le comte Albert, momentanément en différend avec le Brabant. On arrêta en Hollande quelques Louvanistes sur la foi des titres de rente dont le proscrit était porteur. Celui-ci conclut même un traité avec les bannis de Gand, de Liège, de Louvain, de Tirlemont et d'autres villes; il leur exposa ses plans,

les engagea à se rendre séparément sur le territoire de Louvain pour ne pas exciter de soupçons; leur promit que, dès que le peuple de Louvain le verrait paraître, il leur prêterait main forte. La conspiration nouvelle fut encore déjouée. Alors Coutereel, las de ses mécomptes, ne chercha plus à ressaisir son ancien pouvoir. Il courut quelque temps, errant et malheureux, la France et l'Allemagne. Enfin, en 1369, par l'entremise du sire de Herverlé et du sire d'Hoogstraeten son genre, il obtint l'autorisation de rentrer à Louvain. Il restitua les titres de rente et le titre de la pension de mille quatre cent couronnes dont il était encore porteur, et, après quelques années, il mourut pauvre et oublié, dans une maison située rue de la Fontaine.

Edmond Poulllet.

P. Divæus Lovaniensis, *Opera varia, Rerum Lovaniensium et Annalium*. — *Jaerboeken der stad Leuven van 200 tot 1507, nyt latyn opgesteld door Petrus Divæus, in 'n nederduitsch overgebracht door W. A. van Dieve, thans voor de eerste maal gedrukt met inlussenningen en aanteekeningen van Edward van Even*. — *Geschiedenis van Peeter Coutherle, meier van Leuven, een volksverien uit de xiv<sup>e</sup> eeuw*, door H. Sermon. — *De Brabantche Yeeften*, t. II. — Chartes du *Codex diplomaticus*, etc.

**COUTEREELS** (*Jean*), mathématicien, poète, né à Anvers. XVII<sup>e</sup> siècle. Voir CANTEREEL (*Jean*).

**COUVILLON** (*Jean*), écrivain ecclésiastique, issu d'une famille noble, né à Lille (ancienne Flandre), vers 1520, mort à Rome, le 17 août 1581, âgé de soixante ou soixante-et-un ans. Pendant qu'il étudiait à Louvain, l'audition des sermons du P. Strada, et les entretiens qu'il eut avec le P. Pierre Lefebvre le décidèrent à entrer dans la Compagnie de Jésus. Il accompagna ce dernier Père en Portugal, et y fut bientôt chargé de l'enseignement de la philosophie, au collège de Coïmbre; plus tard il professa la théologie à Rome, puis à Lyon, enfin en dernier lieu à Ingolstadt. Ce fut là surtout qu'il fit briller son savoir; aussi l'université d'Ingolstadt honora-t-elle sa mémoire par un magnifique éloge, reproduit dans les ouvrages de Foppens et de Paquot.

Couvillon était très-versé dans la langue grecque; il possédait, en outre,

des connaissances étendues, lesquelles déterminèrent le légat Zacharie Delfius à le recommander au pieux Albert, duc de Bavière, qui le délégua au Concile de Trente, comme son orateur et son théologien. Il s'y rendit en 1552. A son retour en Allemagne, l'illustre cardinal Othon Truchses, évêque d'Augsbourg, lui confia la charge de Vice-Recteur de l'Académie fondée par lui à Dilingue; il y réunit en même temps la fonction de prédicateur en latin. Plus tard, il retourna à Rome, exerça l'emploi de pénitencier dans l'église du Vatican et y mourut. Il composa : 1. *Assertiones seu conclusiones deductæ ex Epistolâ priore Divi Pauli ad Corinthios*. Romæ, 1554. Ces thèses étendues sont le résultat des leçons données à Rome, sur la première épître aux Corinthiens. 2. *Questiones in Psalmos*; ouvrage resté manuscrit et conservé chez les Jésuites d'Ingolstadt.

Aug. Vander Meersch.

Sweertius, *Athene Belgicæ*, p. 414. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 621. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XII, p. 275.

**COUVIN** (*Simon DE*), poète, né à Couvin. XIV<sup>e</sup> siècle. Voir SIMON DE COUVIN.

**COUVIN DE COURCELLES** (*Gisbert DE*), *Gisbertus Couventinus Corselius*, professeur, né dans la principauté de Liège, peut-être à Couvin, vers 1607, mourut à Liège en 1648. Il fit de brillantes études à l'Université de Louvain, où il obtint, étant élève du *Pædagogium Castri*, le cinquième rang à la promotion de 1625. Attaché ensuite à ce collège, il y enseigna pendant sept ou huit ans la philosophie et fut promu au rang de *professor primarius*. Il s'appliqua également à la théologie et à la jurisprudence, mais ne prit point ses grades. En fin de compte, il quitta l'habit ecclésiastique et se mit à voyager. Les circonstances le ramenèrent jusqu'à trois fois en Pologne; en 1635, nous le trouvons à Varsovie, occupant un emploi (probablement celui de précepteur) dans la maison de Jean-Nicolas de Zvrow Danilowicz, trésorier-général du royaume. Rentré dans son pays en 1640, il y mourut huit ans plus tard. Il fonda deux bourses, l'une pour la philosophie, l'autre pour la théologie, en faveur des deux établissements qu'il

avait fréquentés à Louvain, c'est-à-dire du Collège du Château et du petit Collège théologique. On lui doit l'ouvrage suivant, dont ni Foppens, ni Paquot n'ont donné exactement le titre :

*Satyra virum civilem exprimens, consensusque recentiorum temporum cum superioribus, sententiis probatorum auctorum confirmata.* Leodii, typis Joannis Tournay, 1642, in-12° (56 feuillets non paginés).

Il résulte d'une lettre de J.-G. de Ryckel, abbé de Sainte-Gertrude à Louvain, que ce poème fut composé en 1633. L'épître dédicatoire à Danilowicz est datée de Varsovie, le 12 juin 1635; l'approbation est de 1639. L'auteur dit expressément qu'il écrivit ses vers en Pologne (sans doute lors de son second voyage). Il y formule en style assez diffus, et avec un grand étalage d'érudition, son idéal des vertus de l'homme public; il passe ensuite en revue, non sans un heureux choix d'expressions çà et là, les vices et les passions qui font du tort aux États; il finit par trouver l'occasion de vanter l'excellence du gouvernement polonais, ainsi que l'héroïsme et la loyauté chevaleresque des riverains de la Vistule. Cette dernière partie du poème n'est pas sans intérêt, à cause des allusions historiques et de certaines appréciations que les événements ultérieurs rendent aujourd'hui plus ou moins piquantes. Le texte de Couvin de Courcelles n'occupe que le recto de chaque feuillet; le verso est consacré aux passages des auteurs anciens ou modernes dont le poète s'est inspiré.

Alphonse Le Roy.

Valère André, *Fasti Acad. Lorani.*, p. 293. — Foppens, *Bibl. Belgica*, t. I, p. 566. — Paquot, t. II (éd. in-folio), p. 475. — Beedelièvre, *Biogr. liégeoise*, t. II, n° 1648. — Le poème de Couvin (Bibl. de M. U. Capitaine).

**COUWERVEN** (*Norbert VAN*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers, dans les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle, décédé le 9 septembre 1661. Quelques biographes assignent une autre date à sa mort; celle indiquée par nous est la véritable, puisqu'elle est empruntée à son épitaphe reproduite par Paquot. Ayant terminé ses études au collège des PP. Jésuites, à Anvers, il embrassa, très-jeune, l'état reli-

gieux, et prononça des vœux solennels chez les Prémontrés de sa ville natale. Il se rendit ensuite à Louvain, au collège de son ordre, pour y étudier la philosophie et y soutint des thèses si remarquables que ses supérieurs le rappelèrent dans son monastère pour enseigner cette science. Elevé au sacerdoce, il s'appliqua particulièrement à l'éloquence de la chaire et fut choisi comme prédicateur ordinaire à Saint-Michel; il prêcha avec distinction, pendant l'espace de vingt-cinq ans dans les différentes églises d'Anvers. Diverses charges furent remplies par lui jusqu'à ce que, en 1652, Philippe IV, le nomma abbé de son monastère, dignité qu'il remplit pendant dix ans et sept mois. Il gouverna sagement son abbaye et lui laissa de nombreuses traces de sa munificence. En 1654, entre autres, ayant reçu des reliques de saint Norbert, il les enferma dans une châsse d'argent, qui fut placée dans la chapelle de ce saint. En 1655, il ordonna de refondre la grosse cloche de son abbaye et en fit fondre trente-et-une nouvelles, pour en former un des plus beaux carillons du pays; il exécuta aussi différents changements aux édifices de la maison. C'est à lui encore que les religieuses Nobertines d'Oosterhout sont redevables du monastère du Saint-Sacrement, qu'il contribua à faire bâtir à Anvers, où elles s'étaient réfugiées. Il mourut pieusement dans cette dernière ville dans un âge peu avancé. Son corps repose au pied du maître-autel de l'église.

On cite de lui : I. *Observationes in univrsam stagyriticam philosophiam.* Ce sont probablement les thèses dont il est parlé plus haut. — II. *Felitationes nonnullæ Theologicæ.* — III. *Concionum Tomi tres.* C'est un recueil de quelques-uns de ses sermons, qui, de l'aveu des biographes étaient rédigés avec beaucoup de soin; ils n'ont pas été imprimés. — IV. *Sermoon ter eeren van den h. Ignatius, fondateur van de Societeit Jesu : ghepredickt in de kercke van het professie huys tot Antwerpen op den xxxi Julii M. D. C. lvi.* Antwerpen, Balth. Morelus, 1656, gr. in-4°. Quand le P. Norbert de Couwerven prononça ce sermon dans la maison professe des Jésuites

d'Anvers, il y eut une affluence prodigieuse de fidèles. Le but de l'éloquent orateur était de démontrer que le zèle qui enflamma saint Ignace pour la gloire de Dieu et pour le salut des hommes, persévérerait dans la Compagnie de Jésus, et à l'appui de sa thèse, il cite diverses anecdotes comme preuve de cette vérité.

Aug. Vander Meersch.

Sweetius, *Athene Belgique*, p. 586. — Sanderus, *Chorographia sacra Brabantie*, t. I, pp. 109 et 151. — Paquet, *Mémoires littéraires*, t. XII, p. 198. — Piron, *Levensbeschryvingen*.

**COXIDE** (*Elie DE*), abbé des Dunes, né à Coxide, près de Furnes. XIII<sup>e</sup> siècle. Voir ELIE DE COXIDE.

**COXIE** (*Albert DE*), baron de Moorseele, seigneur de Bouseval, la Tour, etc., jurisculte distingué. Il était fils de Michel de Coxie, conseiller au grand conseil de Malines, puis membre du conseil suprême des Pays-Bas à Vienne, et d'Anne-Marie del Plano d'Ayala; il vit le jour à Malines, où il fut baptisé dans l'église de Saint-Rombaut le 8 mai 1627, et mourut à Bruxelles le 13 novembre 1709.

De Coxie fut appelé à siéger en qualité de membre au grand Conseil de Malines (23 mars 1660). De là il passa au conseil privé, où il fut nommé (3 février 1676), conseiller et maître des requêtes ordinaires, puis commis aux causes fiscales (15 juin 1684); le même jour il obtint le titre de membre du Conseil d'État. Lors de la mort de Blondel, chef et président du conseil privé, De Coxie fut désigné pour le remplacer (12 novembre 1694) et continua à remplir ses nouvelles fonctions jusqu'au moment où Philippe V, roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas, supprima tous les conseils collatéraux en établissant (2 juin 1702) le conseil royal. Dès ce moment de Coxie fut mis à la pension. Lorsque l'autorité de Philippe V fut renversée par les puissances maritimes, celles-ci rétablirent (1706) De Coxie dans ses honneurs et appointements. A partir du 31 août 1706, on le voit à la tête du Conseil d'État en qualité de chef-président.

Ch. Piot.

Brütz, *Mémoire sur le droit ancien*, p. 277. — *Conseil privé*. (Manuscrit aux arch. du royaume, p. 37 t. 11). — Archives du Conseil d'État, reg. 15. — Archives de la Chambre des Comptes.

**COXCIE** ou **COXIE** (*Michel VAN*), dit le jeune, peintre d'histoire et de tableaux religieux, dessinateur de cartons, de tapisseries, né à Malines en 1499, mort en cette ville le 5 mars 1592. D'abord élève de son père, Michel van Coxcie le vieux, artiste d'une certaine réputation dans le genre décoratif, qui lui enseigna les éléments de l'art plastique, Michel van Coxcie le jeune s'adonna à la peinture des tentures de chambres, spécialité qui occupait alors de nombreux peintres à Malines et dans d'autres villes des Pays-Bas. Son talent s'étant développé par l'application et par une aptitude exceptionnelle, il se mit sous une plus habile direction; il entra dans l'atelier de Bernard van Orley, à Bruxelles, le seul peintre belge qui ait été disciple de Raphaël Sanzio, dont il s'était approprié le faire et le coloris. A son tour, Michel van Coxcie, partageant la prédilection de son maître, adopta sa manière raphaëlesque. Cette imitation presque servile lui valut plus tard le surnom de *Raphaël flamand*, en même temps que ses tableaux se confondaient avec les œuvres de Van Orley. La plupart des biographes ont fait séjourner Michel van Coxcie à Rome du vivant de Raphaël et puiser dans les leçons du prince des peintres de l'Italie le style et la couleur qu'il ne dut qu'à l'imitation des œuvres de Bernard van Orley. Sans doute il se perfectionna à Rome, où il est avéré qu'il passa plusieurs années, subissant de plus en plus l'influence d'une école vers laquelle il était entraîné par ses premières études et par l'admiration; mais Vasari n'y constate sa présence qu'en 1532, douze ans après le décès du Sanzio. Il s'y maria avec une belle Italienne, Ida van Hasselt, d'origine flamande cependant, à en juger par son nom patronymique.

Enthousiaste de l'art, elle eut un salutaire ascendant sur son époux qu'elle excitait au travail. Dès lors, sa réputation lui attira de nombreuses commandes et la ville éternelle a conservé de lui de remarquables souvenirs. On cite avec éloge sa fresque de la basilique de Saint-Pierre : *la Résurrection du Christ*; les tableaux et les fresques des deux chapelles



qu'il décora dans l'église allemande de Sainte-Marie des Ames, où il remplaça Sébastien de Venise; le *Serpent d'airain au désert* et l'*Histoire de Psyché* en trente-deux épisodes, dans laquelle il ne lutta pas sans gloire avec l'œuvre exécutée à fresque par Jules Romain et Francesco Penni, d'après les cartons du divin maître qui a rendu si célèbre le palais Farnèse. Cette histoire de *Psyché et l'Amour* fut reproduite en gravure par Marc-Antoine Raimondi et Augustin Vénitien.

Les peintures de Raphaël Sanzio et de Michel-Ange Buonarroti firent l'objet de ses constantes études. Pour Raphaël, il professait un véritable culte. Il rapporta de son séjour en Italie une ample moisson d'esquisses, de copies, d'imitations. Baldinucci, Lanzi, Bellori le placent au premier rang des *imitateurs* du peintre d'Urbino, et des envieux l'accusèrent même d'en être trop souvent le reproducteur, parce qu'il employait parfois des types de figures, des agencements, des procédés qu'il avait admirés dans les compositions du Sanzio. Ce furent des gravures de Jérôme Cock qui firent découvrir ces emprunts partiels. Néanmoins, Michel van Coxcie a son mérite propre, et sa réputation s'était répandue d'Italie en France, bien avant son retour dans les Pays-Bas. Le roi François Ier, qui aimait beaucoup les productions des peintres flamands, lui fit offrir de brillants avantages pour l'attirer dans son royaume. Supérieur aux artistes qui y florissaient alors « il aurait pu, dit Alfred Michiels, « faire naître un siècle plus tôt l'école « française : le goût, la sage mesure qui « distinguent ses travaux, auraient infailliblement séduit le peuple classique par « excellence. »

Michel van Coxcie revint aux Pays-Bas, s'établit à Malines et y fut reçu membre de la corporation de Saint-Luc le 11 novembre 1539. La renommée de son talent l'ayant précédé, la besogne ne lui manqua point et sa fortune s'accrut rapidement. Il posséda à Malines trois splendides habitations, et celle qui lui servait de demeure était décorée de tableaux et d'œuvres d'art. Il était d'un naturel porté à la gaieté, à la plaisanterie et paraît avoir

mené une vie très-régulière. L'empereur Charles-Quint et son fils le roi Philippe d'Espagne lui témoignèrent une grande faveur. Philippe II le nomma son peintre officiel ; il orna de peintures les parois et les cheminées de plusieurs chambres du palais de Binche, qui fut brûlé en 1552 par les troupes françaises. Après son abdication, Charles-Quint emporta avec lui, dans sa retraite de Yuste, quatre peintures de Michel van Coxcie, le *Christ portant sa croix et gravissant le Golgotha accompagné de sa mère* et le *Rédempteur sur la croix* (formant diptyque); une autre *Marche vers le Calvaire* et une image de la *sainte Vierge*, volets du précédent tableau.

Nombre de ses œuvres furent acquises par les deux monarques; sa plus belle production, au dire du biographe Charles van Mander, le *Christ en croix*, tableau d'autel de l'église d'Alsembergh, lez-Bruxelles, fut achetée par le cardinal Perrenot de Granvelle et passa au musée royal de Madrid; les deux volets du triptyque peint pour la chapelle de Saint-Luc à Anvers, et dont Bernard van Orley, son maître, avait exécuté le panneau central, furent enlevés par l'archiduc Mathias. — Philippe II lui commanda une copie complète du polyptyque d'Hubert et de Jean van Eyck : l'*Adoration de l'Agneau mystique*, de la cathédrale de Gand. Cette importante reproduction l'occupa de 1555 à 1559. L'extrême délicatesse de la touche, la transparence de la peinture dans les petites figures et le paysage présentaient une sérieuse difficulté à son pinceau habitué à plus de liberté et de largeur, mais dans les grandes images de la partie supérieure, il put donner pleine carrière à son talent. Cette copie, qui lui fut payée deux mille ducats, outre le coût des couleurs, dont le Titien lui fournit les principales, jouit d'une réputation bien méritée. Les divers panneaux rapportés d'Espagne par le général Belliard et vendus à Bruxelles en 1823, sont maintenant dispersés : le *Père Éternel* et l'*Agneau mystique* au musée de Berlin; la *Vierge* et *Saint Jean-Baptiste* dans la galerie du roi de Bavière, à Schlesheim; les six volets provenant de la collection du roi de Hollande Guil-

laune II et représentant : *Sainte Cécile* et un *Chœur d'anges*, deux volets supérieurs, les *Saints Hermites* et les *Pèlerins*, les *Soldats du Christ* et les *Bons Juges*, quatre volets inférieurs, ont été acquis en 1861 par le gouvernement belge et cédés au chapitre de Saint-Bavon, à Gand, en échange de deux panneaux originaux : *Adam et Eve*, précieux joyaux placés au musée de Bruxelles. On ne sait s'il y a de ces grandes figures des reproductions par Michel van Coxcie.

On cite encore d'autres reproductions du peintre malinois. Dans l'église métropolitaine de Saint-Rombaut à Malines se trouvent deux beaux triptyques, représentant le *Martyre de saint Sébastien* et le *Martyre de saint Georges* ; sur les volets sont diverses phases de ces événements. Le premier est signé : *Michaël D. Coxcien, pictor regius, fecit anno 1587 ætatis suæ 88* ; le second : *Michaël de Corcien, pictor regius me fecit anno 1588, ætatis suæ 89*. Ils ont été peints pour les gildes des archers et des arbalétriers de Malines. Il y a aussi la *Circoncision de l'enfant Jésus*, dans un magnifique temple dont Jean Vredeman de Vries a peint les effets de perspective. Le musée d'Anvers possède de Michel van Coxcie plusieurs tableaux : un triptyque dont les aîles sont d'Ambroise Francken le vieux : le *Martyre de saint Sébastien*, signé et daté : *Michiel D. Coxcyen, ætatis suæ 76, fecit 1575* ; il provient de l'autel du Serment de Pare, dans la cathédrale d'Anvers. *Saint Georges torturé*, la *statue d'Hercule brisée par saint Georges*, le *Dragon vaincu par saint Georges* et une image de *Sainte Marguerite*, volets d'une composition plus importante ; le *Triomphe du Christ*, provenant de l'église de Notre-Dame, où il ornait un monument funéraire. Au musée de Bruxelles se voient *La Cène*, ayant pour ailes ou volets le *Lavement de pieds des apôtres* et *Jésus sur la montagne des Oliviers*, provenant de l'église Sainte-Gudule ; la *Mort de la Vierge*, panneau central du triptyque, la *Pentecôte* et l'*Assomption*, volets, et au revers deux dignitaires du grand serment de l'arbalète, à Bruxelles. Ce tableau décorait jadis l'autel de la chapelle de la confrérie à l'église

du Sablon ; le *Christ couronné d'épines*, de l'église Saint-Géry. La Collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles contient trois de ses triptyques : la *Cène* dont les vantaux offrent des épisodes du Nouveau Testament : la *Passion*, la *Mort* et la *Descente de Croix du Rédempteur*, payé 700 florins d'or ; des scènes de la *Vie de sainte Gudule*, peintes au prix de 800 florins d'or. Pour l'Hôtel de ville de Bruxelles il exécuta en 1552 le *Jugement de Salomon*. Dans l'Hôtel de ville de Louvain est un triptyque, qui orna primitivement le mausolée de Guy Morillon, dans l'église de Saint-Pierre : le tableau central représente l'*Ascension*, les volets offrent des portraits de membres de la famille Morillon, les hommes à la droite, les femmes à la gauche. Il est signé : *Michaël de Coxcyen me fecit*. Il y a dans la cathédrale de Gand un triptyque de la meilleure époque de l'artiste : le tableau principal nous offre les *Œuvres de miséricorde*, les volets, la parabole du *Mauvais riche*. Le panneau central est placé dans la chapelle de Saint-Pierre et les aîles dans celle de Saint-Quirin, ce qui scinde la conception.

Michel van Coxcie exécuta pour la collégiale de Sainte-Gudule, à Bruxelles, des *cartons de vitraux* : en 1542, pour un vitrail représentant *Catherine d'Autriche et Jean III de Portugal* ; en 1547, *Marie de Hongrie et son époux Louis* ; en 1556, *Maximilien d'Autriche et Marie, fille de Charles-Quint*. Les deux derniers vitraux existent encore. En 1559, il dessina pour la cathédrale de Gand, conjointement avec le peintre Luc de Heere, les cartons des verrières de la nef, qui furent brisées par les iconoclastes, lors des troubles religieux en Flandre. Ce fut aussi d'après ses dessins que l'on fabriqua à Bruxelles, en tapisserie, par ordre de Philippe II, l'*Histoire de Cadmus*, puis *Les Sièges et les Batailles de Charles-Quint*, pour décorer le monastère de San Lorenzo, à l'Escurial. — A Bruxelles, également, et d'après les cartons de Bernard van Orley et de Michel van Coxcie, s'exécutèrent les *Actes des apôtres*, ces admirables tapisseries commandées par Léon X et que l'on expose solennelle-

ment à Rome, durant l'octave de la Fête-Dieu.

Michel van Coxcie le jeune aimait les sujets dramatiques et le nu, qu'il traitait à l'italienne ; ses raccourcis dénotent autant de science que d'habileté. On lui reconnaît, sans conteste, la correction du dessin, le sentiment de l'élégance et la couleur. La rareté de ses œuvres de cabinet les fait vivement rechercher. Dans divers de ses tableaux il s'est représenté parmi les personnages ; il est facile de le reconnaître, dès qu'on l'a remarqué une seule fois. Vers la fin de sa vie, par suite des événements désastreux de l'époque, sa fortune paraît avoir reçu de graves atteintes. Aussi le vit-on, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, accepter des travaux de peinture à l'Hôtel de ville d'Anvers. Mais en montant à son échafaudage, il fit une chute si malheureuse, qu'il en mourut quelques jours après, à Malines, où on l'avait transporté.

Vers 1569 Michel van Coxcie avait perdu sa femme Ida van Hasselt, qui lui avait donné un fils, qu'ils nommèrent Raphaël. Peu après il se maria et épousa Jeanne van Schelle, de Malines, dont il eut deux fils, Michel et Conrad, puis une fille, Anna. Seuls Raphaël et Michel embrassèrent la profession artistique. Raphaël fut élève de son père, qui forma d'autres bons disciples, et entre autres Marc Willems ; On croit que Michel van Coxcie le père a cultivé la gravure : on lui attribue le *Triomphe de la vie* et le *Triomphe de la mort*, deux planches exécutées en 1568, et des gravures marquées de ses initiales M C, qui constituent pareillement le monogramme de Martin van Cleef. Plusieurs de ses productions ont été gravées par des artistes ses contemporains : Jérôme Cock et Corneille Cort, puis Jean Sadeleer, Barthélémy Dolindo, Jean Ditmer et Jean Wierix.

De Jérôme Cock et Corneille Cort nous avons : *Adam et Eve sous l'arbre de vie*, la *Résurrection du Christ* (1568), la *Mission du saint Esprit*, le *Christ victorieux*, in-fol. en largeur ; de Jean Sadeleer : *l'Histoire d'Adam et d'Eve*, *l'Histoire de Caïn et d'Abel*, en six feuilles, in-fol. dans le *Thesaurus sacramentorum historiarum*

*Veteris Testamenti, elegantissimis imaginibus expressus excellentissimorum in hac arte virorum opera* ; de Barthélémy Dolendo : une *sainte Famille*, en petit in-fol. ; de Jean Ditmer, en 1574 : les *Emblèmes des quatre évangélistes* et le *Christ assis sur les nuées, entouré des instruments de la Passion*, estampe dite : la *Vision d'Ézéchiel*, de format gr. in-fol. Jean Wierix grava le portrait dans le recueil de Jérôme Cock : *Pictorum celeberrimorum Germaniæ inferioris*, avec l'éloge poétique de Dom. Lamponsius. En 1847 il a été publié à Bruxelles : *Vie et miracles de saint Rombaut, patron de Malines*, d'après les tableaux de Michel van Coxcie et autres, qui se trouvent dans l'église métropolitaine de cette ville, 26 pl. lith., avec une explication, in-fol.

Michel van Coxcie était de noble race : ses armoiries sont données par les généalogistes, mais avec des variantes. Son nom patronymique a subi de nombreuses transformations orthographiques et linguistiques. La forme la plus rationnelle est celle adoptée ici. En 1863, la magistrature urbaine de Malines a fait exécuter sa statue, et l'a placée dans la salle du conseil, à l'Hôtel de ville. Edm. De Busscher.

*Archives du nord de la France*, t. IV. — Immerseel et Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders*, etc. — E. De Busscher, *Recherches sur les peintres et les sculpteurs, à Gand, au xv<sup>e</sup> siècle*, 1868. — Alfred Michiels, *Histoire de la peinture flamande*, éd. 1868-1870. Ed. Fétis, *Catalogue du Musée de Bruxelles*. — Th. Van Lerius, *Catalogue du Musée d'Anvers*. — Huber et Rost, *Manuel de l'amateur de l'art*.

**COXCIE** ou **COXIE** (*Raphaël van*) peintre d'histoire et de sujets religieux, fils de Michel van Coxcie le jeune et de sa première femme Ida van Hasselt. Né à Malines en 1540, mort à Bruxelles en 1616. Il reçut l'instruction plastique dans l'atelier de son père et fut en 1562, à la fin de son apprentissage professionnel, admis à la maîtrise dans la corporation des peintres à Malines. Sous l'influence d'une mère italienne de naissance, de goût et d'aspirations, Raphaël van Coxcie, adoptant le style, le coloris et les procédés techniques de Michel van Coxcie le jeune, puisa dans ses leçons les qualités originales de l'école romaine, dont Bernard van Orley et son disciple furent les

parfaits imitateurs. Cependant, ni sa prédilection pour le faire raphaëlesque, ni son éducation artistique, n'étouffèrent en lui le sentiment national. Lorsqu'il reçut dans son atelier Gaspard De Crayer, il ne mit aucune entrave au développement des tendances flamandes de son élève, qui devint plus tard l'émule de Rubens et de Van Dyck. C'est même à cause de la divergence existant entre le style et la couleur du maître et du disciple, que des esthétistes ont mis en doute l'apprentissage de Gaspard De Crayer chez Raphaël van Coxcie.

Raphaël van Coxcie habita d'abord Malines, où sa demeure est constatée jusqu'en 1573, puis Anvers, où il était immatriculé dans la gilde de Saint-Luc en 1585, et enfin Bruxelles, où il se fixa en 1586 et y décéda. En 1588-1589 il séjourna à Gand, et y peignit pour le magistrat communal son grand et beau tableau représentant le *Jugement dernier*. Cette œuvre lui fut payée, sur l'estimation de quatre peintres d'Anvers: Martin De Vos, Ambroise Francken, Gilles Mostaert et Bernard De Rycke, *quatorze cents florins d'or carolus*, outre le coût du panneau, les présents de vin, les frais du séjour de l'artiste à Gand, le don de cent florins faits à sa femme. Cette dernière gratuité, promise et puis refusée, occasionna entre le peintre et les échevins gantois un procès qui dura sept ans, et fut jugé par le conseil de Flandre, à l'avantage de Raphaël van Coxcie. A la même époque, il peignit pour l'oratoire des moines de l'abbaye de Tronchiennes, réfugiés à Gand après les dévastations des iconoclastes, un tableau de maître-autel: *La Résurrection du Christ*, estimé par les artistes anversoises deux cents florins d'or; il le donna gratuitement au couvent en souvenir de l'hospitalité généreuse qu'il y avait trouvée à plusieurs reprises, avec sa femme et ses enfants. Sur l'un des volets était peint le portrait de l'abbé mitré François Schautteet. On ne sait ce que ce tableau, signalé dans une chronique de l'abbaye (*Descriptio de origine conventus tronchiniensis*, recueil des chroniques de Flandre, tome 1er), est devenu. — En novembre

1585, après la reddition d'Anvers au prince de Parme, Alexandre Farnèse, la confrérie de Notre-Dame, érigée dans le chœur de la cathédrale, remplaça sur son autel l'image de la Vierge-Mère, cachée durant les troubles religieux, et commanda à Raphaël van Coxcie le tableau du retable. L'artiste s'adjoignit, pour l'exécution de la perspective architectonique de sa composition, Jean Vredeman de Vries, qui excellait dans cette spécialité et fut aussi employé par Michel van Coxcie. En 1601, Raphaël van Coxcie peignit, en grisaille, sur les volets adaptés à son œuvre, à l'intérieur la *Nativité* et la *Circoncision*, à l'extérieur l'*Annunciation*. Ces grisailles, faites à Bruxelles, coûtèrent cinq cents florins d'or. En 1678-1700 le retable en bois fut remplacé par un autel en marbre blanc, à colonnes et statues, par Arnould Quellin et Pierre Verbrugghe, sculpteurs anversoises; le tableau à volets de Raphaël van Coxcie leur fut cédé en remboursement partiel du prix de l'autel sculpté. — Qu'advint-il du tableau? On l'ignore.

Les biographes qui parlent de Raphaël van Coxcie, (car pour plusieurs ce peintre n'existe pas,) disent que Michel van Coxcie le jeune, son père, lui fut de beaucoup supérieur. Nonobstant cette assertion, devenue une opinion à peu près traditionnelle et acceptée sans contrôle ni comparaison, les connaisseurs ne cessent de confondre celles des œuvres de ces deux éminents artistes qui ne sont pas visiblement signées. Témoin le tableau du musée de Gand: le *Jugement dernier*, et ses attributions successives de Raphaël van Coxcie à Frans Floris et à Michel van Coxcie. Il est même des écrivains artistiques qui sont allés plus loin que l'omission de Raphaël van Coxcie dans leurs écrits, ils ont continué à en nier l'existence ou à soutenir son identité avec Michel van Coxcie, son père, alors que le doute n'était plus possible. Comme son père, il fut peintre en titre de Philippe II, et jouit des franchises et des privilèges attachés aux offices de cour. La plupart de ses productions ont été transportées en Espagne, sont peu connues ou sont attribuées à Michel van

Coxcie. Dans l'inventaire des tableaux des églises et couvents, dressé à Gand en 1777, par ordre de Marie-Thérèse, il est mentionné, peut-être non sans raison, que la copie, sur toile, des panneaux intérieurs du polyptique des Van Eyck : l'*Adoration de l'Agneau mystique*, (copie qui décora fort longtemps l'ancienne chapelle échevinale du chef-collège, à Gand), est l'œuvre de Raphaël van Coxcie. Vendue en 1796 à un amateur de cette ville, puis à M. Aders, de Londres, à M. Lommé, de Manchester, et donné enfin par ce dernier au Musée d'Anvers, elle aurait été exécutée d'après la reproduction de l'original par Michel van Coxcie. Mais on ne sait ni quand, ni comment, elle devint la propriété de l'échevinage gantois.

Raphaël van Coxcie se maria trois fois, 1<sup>o</sup> avec Jeanne van Bekerke, fille d'un conseiller de Middelbourg, en Zélande : il naquit de cette union deux fils, Jean et Corneille ; 2<sup>o</sup> avec Élisabeth Cauthals, et ils procréèrent un fils, Charles ; 3<sup>o</sup> avec Anna Joughelink, fille de l'habile fondeur en cuivre, ciseleur et graveur de sceaux Jacques Jonghelinck : il eut de ce dernier mariage, le 19 janvier 1585, un fils à qui il donna le prénom de Raphaël, seul apanage artistique qu'il put transmettre à ses enfants, puisqu'aucun d'eux n'embrassa la profession paternelle. Il jouissait d'estime personnelle, aussi bien que de renommée ; et lors des excès commis à Anvers par les briseurs d'images religieuses et les brûleurs de documents ecclésiastiques, les chanoines de la collégiale de Notre-Dame lui confièrent leurs archives, que nul à Anvers n'osait recéler ; ces précieux documents lui furent envoyés à Malines, cachés dans des tonnes. C'était lui donner, dans ce temps de défaillances civiques et de défections, une grande preuve de confiance. — A Bruxelles, où il s'était établi en dernier lieu, et où il fut reçu en 1605 franc-maître dans la corporation artistique, au retour d'un voyage qu'il avait fait en Italie, il forma plusieurs élèves : *Gommaire Van der Grocht*, peintre de genre ; Jacques Van der Heyden, de Strasbourg, peintre de portrait et de paysage ; son

demi-frère *Michel van Coxcie*, qui peignit en 1607, entièrement dans le style et la couleur de son maître, pour la chapelle de la corporation des fruitiers (église de N.-D. à Malines) un tryptique d'autel. La composition reproduit divers épisodes de la *Vie de saint Antoine*. Le panneau central représente la *Tentation de saint Antoine par une jeune et belle femme, dans un site boisé* ; à l'intérieur des volets se voient *saint Paul l'hermite, visitant saint Antoine dans la forêt* et *saint Antoine s'apprêtant à ensevelir saint Paul l'hermite mort*. Toute cette œuvre de Michel van Coxcie est traitée avec la finesse et la naïveté du genre gothique.

Edm. De Busscher.

Chrét. Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders*, etc. — E. De Busscher, *Recherches sur les peintres et les sculpteurs, à Gand, au xv<sup>e</sup> siècle*. — *Messenger des sciences historiques de Belgique*, 1859. — Alfred Michiels, *Histoire de la peinture flamande*, éd. 1868-1870. — Emm. Neefs, *Inventaire des tableaux aux églises et édifices publics de Malines*. — *Archives communales de Gand* : comptes manuscrits, 1585-1598. — *Archives de l'ancien Conseil de Flandre* : sentences du xv<sup>e</sup> siècle.

**COXCIE** ou **COXIE** (*Jean-Michel et Jean-Antoine VAN*). Parmi les peintres de ce nom, dont la naissance et la filiation, assez incertaines, ont été plutôt embrouillées qu'élucidées dans les écrits consacrés à l'histoire de la peinture, se présentent au xv<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles JEAN-MICHEL VAN COXCIE et JEAN-ANTOINE VAN COXCIE, tous les deux, paraît-il, nés à Malines et fils de *Jean van Coxcie*, paysagiste, qui se maria en 1667 avec Jeanne Biset, sœur de Charles-Emmanuel Biset, peintre d'histoire, en 1674, et directeur de l'académie d'Anvers. Dans une description flamande de la province et de la ville de Malines éditée à Bruxelles en 1770 par J.-B. Jorez, sans nom d'auteur, avec cette épigraphe : *Mechlinium Belgii geminum dixeris*, sont mentionnés de Jean-Michel van Coxcie un *saint François-Xavier enseignant la Foi catholique*, belle composition, remarquable par le caractère et l'ordonnance, à l'église des Jésuites, à Malines, et l'*Histoire de sainte Ursule et ses compagnes*, tableau du maître-autel de l'oratoire de Urselines d'Hanswyck. Ces deux œuvres, signées JOHANNES-MI-

CHAEEL VAN COXCYEN sont aujourd'hui dans l'église de Saint-Pierre, à Malines. Dans le réfectoire du convent d'Hanswyck se voyaient (1770) deux paysages de T. Egret, dont les ciels avaient été peints par J.-M. van Coxcie, et le mur oriental était couvert d'un grandissime tableau de ce dernier maître : *L'architecte du convent d'Hanswyck expliquant aux chanoines le plan de l'aile à construire sur la rivière*. Dans cette page, de 20 pieds de haut sur 30 pieds de large, l'artiste a reproduit son image et les portraits en pied de Jean Peeters, l'architecte, et de dix-sept chanoines réguliers d'Hanswyck. Jean-Michel van Coxcie cultiva donc simultanément le portrait, l'histoire religieuse et le paysage.

Les biographes disent que Jean-Antoine van Coxcie traita le portrait et l'histoire, qu'il fut peintre en titre de Frédéric Ier, roi de Prusse, dernier électeur de Brandebourg. Il concourut à décorer la chapelle royale de Charlottenbourg et des châteaux royaux, où il peignit des plafonds. Jean-Antoine, né borgne, dit-on, fut élève de son oncle Biset, et il acquit sa réputation à l'étranger ; il y passa la majeure partie de son existence. Il séjourna à Amsterdam, à Dusseldorf, à Mayence, et partit de là pour l'Italie. Il s'établit enfin à Milan, et y mourut en 1720. Durant son séjour en Hollande, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, les poètes néerlandais Feitema et Halma célébrèrent son mérite. En 1702 le peintre Wibrand De Geest, élève de Jean-Antoine van Coxcie, dédia à son maître et ami un recueil gravé de statues antiques, rassemblées pour servir de guide aux jeunes peintres et leur inspirer le désir d'aller à Rome étudier les originaux, afin de se perfectionner ainsi dans l'art plastique. En voici le titre : *HET CABINET DER STATUEN ONS VAN D'ALOUDEHEID NAGELATEN, welkers makers, navolgers, geboorten ende plaatsen waar zy staan, vertoont worden met alle hare afbeeldingen, door Jan Lamsvelt verciert, etc., door WIBRANDUS DE GEEST, schilder t'Amsterdam*. Dans la dédicace, qui porte pour en tête : A messire Jean-Antoine de Coxie, peintre célèbre de ce

siècle et amateur de toute science (*Aan den heere Jr Joannes-Antonius de Coxie, vermaart schilder dezer eeuw en beminaar van alle wetenschappen*), Wibrand De Geest s'exprime ainsi : « Que l'on sache « que vous êtes un rejeton de ces Coxie « qui vivront à jamais dans la mémoire « des hommes, et pour leurs dignités, « et pour leur art, comme brilla aux « siècles précédents votre aïeul MICHEL DE « COXCIE, dont Charles van Mander nous « signale le talent. » Le biographe hollandais chrétien Kramm pense que Wibrand De Geest aurait dû dire *bisaïeul*, et qu'alors on arriverait à une filiation rationnelle : cette observation est fondée.

De Jean-Antoine van Coxcie on connaît le portrait de *Nicolas Van der Meer*, prêtre catholique et pasteur à Amsterdam, où il mourut en 1728. Ce portrait à mi-corps, de grandeur naturelle, a été gravé en format grand in-folio, avec cette inscription : *Dit's Van der Meer, alom door eierlyk preken, etc. naar A. DE COXCIE, door T. M. La Cooe. — By Fr. Sadeleer*. Ici l'on ne donne au peintre que le seul prénom d'Antoine. — Il est cité aussi de Jean-Antoine van Coxcie un beau titre frontispice in-folio, dessiné pour la Géographie sacrée de Sansonius (*Nicolai Sansonii geographia sacra*), éditée par Halma, en 1704, à Amsterdam.

Un tableau d'intérieur, d'ordonnance architecturale, représentant une *Réunion de membres de la famille Faidherbe*, et signé : A. DE COXCIE, magnifique œuvre, évidemment de l'époque où florissait Jean-Antoine van Coxcie, est aujourd'hui la propriété de M. Jean Van den Wiele van Nieuwenhuyzen. Remarquable par la finesse de son exécution, cette belle production a près d'un mètre de longueur.

Des biographes font mention d'un ANTOINE VAN COXCIE, peintre paysagiste, né à Malines, qui se réfugia à Ostende, pour échapper à ses créanciers, et y fut emprisonné pour dettes ; libéré ou relâché ensuite, il demanda à rester en prison et y mourut. Bien qu'ils le disent fils de Jean van Coxcie-Biset, ce ne peut être Jean-Antoine susnommé, puisque

celui-ci, selon l'opinion généralement admise, décéda à Milan.

Edm. De Busscher.

*Provincie, stad ende district van Mechelen, etc. 1770.* — Chrét. Kramm, *Levens en werken der hollandsche en vlaamsche schilders, etc.* — E. De Busscher, *Recherches sur les peintres et sculpteurs à Gand au xvi<sup>e</sup> siècle.* 1866. — Alfred Michiels, *Histoire de la peinture flamande, dern. éd.* — Grég. de Mayer, *Naemlyst der kunst-schilders, etc., van Mechelen*, manuscrit. — Emm. Neefs, *Inventaire des tableaux aux églises et édifices publics à Malines*, 1869.

**CRABBE** aliàs **VAN ESPELGHEM** (Français), peintre du xvi<sup>e</sup> siècle, né à Malines de Jean Crabbe, également peintre. Il entra en 1501 dans la corporation de Saint-Luc, établie dans sa ville natale. Ses œuvres, peintes à la détrempe, étaient exécutées dans le style de Lucas de Leyde; malheureusement nous ne les connaissons que par ses biographes, la plupart de ces productions ayant été détruites pendant les troubles du xvi<sup>e</sup> siècle. Il peignait aussi à fresque; un tryptique de ce peintre ornaît le maître-autel de l'église des Récollets à Malines; le panneau principal représentait la passion du Seigneur; les panneaux latéraux partagés en divers compartiments encadraient des figures et les portraits des donateurs. Ces œuvres d'art disparurent lorsque l'église claustrale fut saccagée par les gueux. Crabbe déposa son testament entre les mains des échevins de Malines, le 21 mai 1549; il décéda en cette ville le 20 février 1553. Il occupa les fonctions de juré de la gilde de Saint-Luc en 1533, 1539 et 1540, celles de doyen en 1549.

Emm. Neefs

Grégoire de Mayer, *Catalogue ofte naemlyst der konstschilders ende beeldhouwers van Mechelen*, manuscrit. — Azevedo, *Konstminnende wandeling (mechelsch berigt)*. A° 1785. N° 55. — *Guednisse boecken*. A° 1479-1497-1549, etc., manuscrits (Arch. de Malines). — Kramm, *Hollandsche en vlaamsche kunstenaers*. — Immerseel, *Levens en werken des hollandsche en vlaamsche kunst-schilders*. — Van Mander, *Leven der schilders*, t. 1. — Siret, *Dictionnaire des peintres*. — Emm. Neefs, *La peinture et la sculpture à Malines*.

**CRABBE** (Jean), écrivain ecclésiastique, licencié en théologie, né à Louvain en 1543, mort à Bruxelles le 13 octobre 1598. Il entra dans l'ordre de Saint-Augustin, au couvent de sa ville natale. Il s'y distingua surtout par ses talents oratoires. En 1571, il fut nommé prieur du couvent de Dordrecht, et, l'année

suivante, fait prisonnier par Guillaume de la Marck, seigneur de Lummen, le chef des révoltés en Hollande. Après une détention de deux ans, il revint à Louvain, où il fut nommé prieur. De 1580 à 1589, il cumula ces fonctions avec celles de provincial de Belgique. Le 11 novembre 1589, il devint prieur de la maison de son ordre nouvellement érigée à Bruxelles, et il ne cessa jusqu'au moment de sa mort de travailler à la prospérité de cet établissement.

Il a laissé les manuscrits suivants, qui, avant la révolution de la fin du siècle dernier, étaient conservés au couvent des Augustins, à Bruxelles: 1<sup>o</sup> Des *Mémoires sur les controverses avec les hérétiques*; 2<sup>o</sup> Un *Traité du Saint-Sacrement*; 3<sup>o</sup> Un *Traité sur le culte des saints et des images*; 4<sup>o</sup> Un *Traité de l'Église*; enfin 5<sup>o</sup> Un ouvrage sur le *Gouvernement de l'Espagne*.

E.-H.-J. Reusens.

Elsius, *Encomiasticon Augustinianum*, p. 341. Ossinger, *Bibliotheca Augustiana*, p. 271.

**CRABBEELS** (Clément), troisième évêque de Bois-le-Duc, né à Louvain vers 1530, décédé à Bois-le-Duc le 22 octobre 1592. Il fit ses études à l'Université de sa ville natale, où il obtint, en 1548, la dixième place à la promotion des Arts, sur cent quarante-neuf concurrents. S'étant appliqué ensuite à l'étude du droit, il prit le grade de licencié en cette science. Le 22 octobre 1557, il obtint un canonicat à l'église de Saint-Bavon, à Gand, qui de simple collégiale fut élevée, en 1560, au rang de cathédrale. Corneille Jansénius de Hulst, premier évêque de Gand, choisit Crabbeels pour secrétaire. Il remplit ces fonctions jusqu'à l'organisation définitive du diocèse, en 1568. Le 24 mars de cette année, il fut créé par l'évêque archidiacre et official, et, deux années plus tard, vicaire général. A la mort de l'évêque Jansénius (11 avril 1576), il fut nommé vicaire capitulaire et administra le diocèse pendant plus de huit ans. Dès 1578, les troubles religieux excités par les partisans du prince d'Orange obligèrent le chapitre à quitter la ville de Gand. Quelques chanoines se réfugièrent à Lille, d'autres à Tournai; le vicaire capitulaire, avec le plus grand nombre de

chanoines, se retira à Anvers, où il fut élu, le 18 décembre 1578, doyen du chapitre-cathédral de Saint-Bavon. L'année suivante, Crabbeels fut délégué aux négociations qui furent tentées en vain à Cologne pour le rétablissement de la paix dans les Pays-Bas. De retour en Belgique, il se fixa à Audenarde, où il desservait la cure principale, tout en remplissant les fonctions de vicaire capitulaire. La ville épiscopale étant rentrée sous l'obéissance du roi d'Espagne vers la fin de l'année 1584, le chapitre y retourna. Mais à peine arrivé, Crabbeels reçut une bulle pontificale, du 3 septembre 1584, confirmant sa nomination à l'évêché de Bois-le-Duc, faite par le roi Philippe II. Le nouvel élu, après avoir pris possession de son siège le 28 décembre, fut sacré évêque à Tournai le jour de l'Épiphanie de l'année suivante. Il fit son entrée solennelle à Bois-le-Duc le 5 avril suivant, et administra sagement ce diocèse pendant environ huit ans.

Un des actes les plus importants de son épiscopat fut le démembrement de l'abbaye de Tongerlo de la mense épiscopale de Bois-le-Duc, à laquelle elle avait été unie lors de l'érection de l'évêché en 1561. Il mourut frappé d'apoplexie, et fut enterré dans sa cathédrale sans épitaphe.

Ses armes étaient d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois poires de même; sa devise portait : *Tempus faciendi Domine.*

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Belgia christiana*, manuscrit des archives de l'archevêché de Malines. — Vande Velde, *Synopsis monumentorum*, t. III, p. 859. — Coppens, *Beschryving van het bisdom van 's Hertogenbosch*, t. I, p. 251.

**CRACCO** (*Dominique*), poète et littérateur flamand, né à Roulers, le 16 novembre 1790, mort le 5 mars 1860. Erudit et laborieux admirateur des classiques anciens, enthousiasmé des chefs-d'œuvre modernes, l'abbé Cracco fut un véritable littérateur. En lui les qualités du poète primèrent pourtant les autres et les pénibles agitations de sa carrière, en développant sa sensibilité, contribuèrent, sans doute, à cette supériorité spéciale.

Ayant terminé ses humanités, il embrassa l'état ecclésiastique; mais, à peine

âgé de vingt ans, Cracco dut se dépouiller de la soutane du séminariste pour aller prendre les armes. Il fut envoyé à Wezel, au dépôt de son régiment, et cette prise d'armes involontaire lui inspira sa première poésie. A la paix, il reprit ses études théologiques, parvint à la prêtrise, et fut nommé professeur de poésie au collège d'Alost. L'établissement fut bientôt fermé par l'ordre du gouvernement néerlandais et le professeur se trouva privé de ressources.

La liberté de l'enseignement, décrétée lors de la Révolution de 1830, le ramena dans l'instruction : une chaire au collège de Roulers lui fut confiée; mais des contrariétés l'obligèrent à quitter ce collège. S'exagérant les désagréments qu'il subissait, il se crut alors méconnu et dégoûté du monde, il s'en éloigna avec tristesse, résolu à vivre seul. Cet isolement, auquel vinrent se joindre de nouvelles épreuves, ébranla graduellement sa santé. Son état s'étant amélioré, il consentit ensuite à reprendre, au collège de Courtrai, la chaire de poésie. Il occupa ces fonctions de 1844 à 1852, moment où l'évêque de Bruges lui accordant sa démission honorable, lui imposa la flatteuse obligation de consacrer ses loisirs à l'achèvement d'une traduction de l'*Iliade*, en hexamètres flamands, traduction dont plusieurs fragments avaient déjà paru dans le *Vaderlander* de 1844. Le *Nederduitsch jaarboekje*, le *Taalverbond* et le *Astreu* d'Utrecht en publièrent aussi des parties.

Lors du premier congrès néerlandais tenu à Gand, Cracco avait fait connaître des morceaux de son œuvre, et des félicitations chaleureuses lui furent adressées. En effet, sa traduction brille tout à la fois par l'exactitude, la verve et l'énergie du sentiment poétique. Cracco fit également avec succès, la traduction de fragments de l'*Enéide* et des *Bucoliques* de Virgile.

Qu'on ne croie cependant point qu'il professât un culte exclusif pour l'antiquité : la littérature moderne trouvait en lui un appréciateur aussi judicieux. Familiarisé avec les différentes langues de l'Europe, il lisait avec la même



facilité le Tasse, Métastase, Milton, Pope, Corneille, Racine, Lafontaine. Il traduisit ou imita même ces *inimitables* écrivains. On connaît de lui une traduction du *Paradis Perdu* de Milton ainsi que du *Messie* de Pope; celle-ci publiée dans le *Nederduitsch jaarboekje* et le *Nederduitsche Bloemlezing* de Van de Velde. On lui est redevable d'une traduction flamande de *Joseph vendu par ses frères*, par Metastase. Qui ne sait le succès obtenu par sa fable les *Animaux malades de la peste*, d'après Lafontaine? L'imitation, a-t-on dit bien souvent, peut se placer à côté de l'original; et pour la fable du *Loup et de l'Agneau*, un biographe trop exalté ne s'est pas même arrêté à cet éloge, il a prétendu que Cracco avait surpassé le fabuliste français!

Son principal travail, sa traduction de l'*Iliade*, n'est connu que par les fragments éparpillés dans divers recueils, d'autres sont même restés inédits; et il est hautement regrettable que toutes les œuvres de ce fécond esprit n'aient point été réunies en volumes et mises au jour.

Spirituel et érudit, travailleur infatigable, Cracco était en outre doué de facultés d'assimilation exceptionnelles; il connaissait par cœur Homère, Horace, Virgile et les meilleurs classiques français. Cette prodigieuse mémoire fut mise à l'épreuve, lors d'une conférence donnée à Gand; tous les passages qu'on lui désignait étaient immédiatement récités avec verve; se jouant des difficultés, après avoir récité par cœur les morceaux indiqués, il les faisait, en outre, suivre de la traduction flamande.

On lui doit encore un assez grand nombre de compositions originales; notamment les suivantes: *Vaeruel aen Wezel*; c'est le début du poète. *Het lied der vryheid*, 24 novembre 1830. Roulers, in-8°. *De feest van Daphnis*. — *Godswraeking*. — *Ydelheid der Ydelheden*. — *Lofzang ter eere van Sidronius Hosschius*. — *Hulde aan P. van Duyse, by zyne verheffing tot ridder der Leopolds orde*. — *Aen de Haegmusch die ik s'morgens vroeg in den hof der krankzinnigen in het strop hoorde kwinkelen*. Cette pièce est datée du *Strop*, maison d'aliénés,

située dans les environs de Gand, où le poète avait été recueilli. — *Aen God na myne beking*, daté du même établissement, ainsi que *Fiat voluntas tua sicut in celo et in terra* (vers flamands). Ces poésies se trouvent dans le *Levensche Kersouwieren Almanak*; le *Gedtsche Mercurius* en a reproduit bien d'autres. N'oublions pas de mentionner le poème latin, intitulé: *Amicitia*, dédié au poète Van Duyse, son ami et son admirateur, qui lui resta serviable et fidèle dans tous ses malheurs.

Le caractère de l'homme était à la hauteur du talent de l'écrivain. Prêtre modèle, étranger aux agitations de la politique, animé d'une charité inépuisable, Cracco s'absorbait dans l'étude ou dans l'accomplissement de ses devoirs religieux. On le trouvait, tour à tour, au milieu de ses livres ou au milieu des indigents, et quand il avait distribué sa dernière obole, il n'hésitait pas à donner des conférences publiques, afin de pouvoir encore secourir la veuve et l'orphelin.

Aug. Van der Meersch.

*Vlaamsche school*, d. 3. — Piron. *Levensbeschryving*, byvoegsel. — *Gazette van Gent*. — *Gedtsche Mercurius*.

**CRAEN (Gommaire VAN)**, ou CRANIUS, poète, né à Wavre-Sainte-Catherine, près de Malines. XVII<sup>e</sup> siècle. Il fut curé à Sulsike et s'y fait connaître par l'ouvrage suivant: *Aconomia moralis Clericorum, duobus tractatibus carmine leonino breviter ac lepide descripta; qualiter domi, cum domesticis, praesertim ancilla; in consortio cum laicis, praesertim feminis; in officio, cum subditis, praesertim rusticis vivendum*. Lovanii, 1653; item, Antverpiæ, 1710, 1 vol. in-8°. L'ouvrage est dédié à Jacques Boonen, archevêque de Malines. C'est un poème assez élégant, qui ne manque ni d'esprit ni d'une certaine malice, écrit en vers léonins.

Aug. Van der Meersch.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. 1, p. 426.

**CRAESBEEK (Josse VAN)** peintre de genre et de portraits, né à Neerlinter, commune du Brabant, entre Tirlemont et Léau, vers 1605, mort probablement à Anvers, avant 1662. Longtemps on l'a cru né à Bruxelles, mais, d'après une transcription des *Poortersboeken anversoïis*, (registres des bourgeois) M. van Lierius

a établi quel était le véritable lieu de sa naissance M. Bets, curé de Neerlinter avait donné l'éveil à ce sujet, en insérant dans une Histoire de la commune, un testament de Lambert Quatpeerts, curé du village, testament passé en 1606 et dans lequel figure comme témoin Josse van Craesbeeck, *échevin*. C'était le père de notre artiste, car l'extrait des listes des bourgeois reçus à Anvers porte, à la date du 25 juillet 1631 : Josse van Craesbeke, fils de Josse, natif de Neerlinter, boulanger. Fait bourgeois par Pierre Daems en qualité de Doyen de la Halle aux Draps, A<sup>o</sup> 31 (1631). « Pour la date de naissance il y a incertitude, les registres de naissance de Neerlinter ne remontant pas au delà de l'année 1616. Quant à la date de la mort, un fait reste établi, c'est que Craesbeeck était décédé en 1662, puisque Corneille De Bie le cite parmi les morts dans son *Gulden Cabinet*, approuvé en février 1662. Ce fut donc vers 1631 que Craesbeeck vint s'établir à Anvers; il n'est point inscrit dans les *Liggeren* comme apprenti, de sorte qu'on ignore s'il prit régulièrement des leçons chez Adrien Brauwer, son ami et son contemporain. Ce dernier, né en 1608 fut reçu franc-maître de Saint-Luc, en 1631, l'année même où Craesbeeck acquérait le droit de bourgeoisie et le boulanger-peintre devint à son tour confrère de Saint-Luc, en 1633-1634.

De même que pour beaucoup de nos anciens artistes qui s'adonnaient à représenter des tabagies, des querelles de cabaret, des ivrognes, on s'est empressé d'attribuer à Van Craesbeeck toutes sortes de vices grossiers et à le faire le héros de mainte aventure grotesque. Nous ne relèverons aucune des anecdotes et des jugements, plus ou moins téméraires, contenus dans Weyerman, et, relatés d'après lui, par plusieurs auteurs modernes dont quelques-uns se sont plu à les enjoliver encore. C'est ainsi que le charmant tableau du Louvre, représentant l'atelier du peintre, petite toile où règne une véritable distinction, devient une preuve nouvelle des instincts grossiers de notre peintre. Déjà l'on doute beaucoup de tout ce qui a été débité sur Adrien Brauwer

et le jour arrivera sans doute où le pauvre Craesbeeck, cet ivrogne, ce débauché, ce pilier de cabaret, redeviendra ce qu'il a probablement été, un bon bourgeois, un joyeux compère, un esprit plein d'observation, un artiste assez laid, coupable de s'être représenté grimaçant, grosse farce peut-être à l'ordre du jour de l'époque et beaucoup moins condamnable, en tous cas, que les élégantes et immorales scènes traitées avec prédilection par quelques artistes du pays et surtout de l'étranger.

Les événements de la vie de Van Craesbeeck se réduisent donc à peu de chose. Appartenant à l'une des plus honorables familles de sa commune, il dut recevoir une certaine éducation. Il fut patroné, pour sa réception comme bourgeois, par un des hommes les plus estimés d'Anvers, Pierre Daems, *échevin* pendant de longues années et créé chevalier, en 1636. Ses études comme peintre durent coïncider avec son arrivée à Anvers, car, quoi qu'en disent les historiettes du vieux temps, on ne s'improvise pas artiste et surtout artiste comme Van Craesbeeck en voyant peindre, fut-ce un maître tel que Brauwer. Cela est d'autant plus certain que, selon ces susdites historiettes, les deux amis s'occupaient plus, lorsqu'ils étaient ensemble de la bouteille que du pinceau. Pour être reçu franc-maître de Saint-Luc, en 1633-1634, il a fallu à notre boulanger plusieurs années d'études sérieuses.

M. Chrétien Kramm, dans son livre sur les peintres flamands et hollandais, rapporte quelques détails intéressants sur Van Craesbeeck, entre autres une annotation du conseiller Mols où nous lisons :  
 « Il existe encore (1775) un beau portrait du peintre exécuté par lui-même  
 « et où il s'est représenté assis à côté  
 « d'une table revêtue d'une étoffe verte;  
 « il est appuyé sur son bras droit, la  
 « la main gauche reposant sur le genou  
 « et le regard tourné vers le spectateur;  
 « il semble bien être un homme à large  
 « poitrine, avec une épaisse chevelure  
 « bouclée, la face pleine, le corps fortement charpenté, mais il paraît avancé  
 « dans la quarantaine. » M. Ignace van

Regemorter a fourni le renseignement suivant : « Le peintre Herreyns m'a raconté » que son grand père avait connu Craesbeeck, boulanger à Auvers et demeurant Vieux Marché aux Cordes, au coin de la ruelle dite *Vlaegkens-gang*, où, en 1842, il y avait encore une boulangerie. »

Il produit peu, mais nous croyons que plusieurs de ses œuvres sont confondues avec celles de Brauwer. Le plus important de ses tableaux connus est, à coup sûr, celui du Louvre, dit *l'Atelier*. Il représente Van Craesbeeck dans une chambre grande mais modeste, ne ressemblant en aucune façon à un atelier. On y voit un lit à ciel carré et à rideaux fermés, une table à côté de laquelle est posé le chevalet, un tabouret sur lequel travaille l'artiste, un fauteuil dans lequel est assis le gentilhomme portraité et, au mur, un tableau représentant quelques faces grotesques et grimaçantes. Six personnages animent cette charmante toile. Le peintre d'abord qui a fort bonne tournure cette fois, le gentilhomme assis et couvert dont on fait le portrait, un autre gentilhomme, le chapeau sous le bras et appuyé sur le dossier du fauteuil, un petit page, un joueur de mandoline destiné sans doute à désennuyer le modèle et deux domestiques, dont l'un entre en tenant un plateau et dont l'autre présente des rafraichissements. C'est bien groupé, spirituellement compris, d'un bel empâtement ; on y trouve ces tons argentins, cette touche franche, sans mièvrerie, sûre d'elle-même, cette transparence, ces draperies faciles qui forment les qualités dominantes des meilleures toiles de Brauwer. Ici rien de trivial, de grossier ; il n'y a là ni ivrognes, ni gens mal appris qui ne se gênent pas en public. Ajoutons, pour ne rien omettre, que M. Burger conteste absolument l'attribution de cette toile ; il l'a déclaré impossible. Selon lui, c'est bel et bien un Adrien Brauwer. Voyons maintenant un autre petit chef-d'œuvre que possède la Galerie du Belvédère, à Vienne : trois soldats causant avec deux femmes assises sur un mur en ruines. Il est difficile de voir une petite composition plus naturelle que celle-ci ; rien de préparé, d'af-

fecté ; ces gens ne posent pas, c'est la nature prise sur le fait. Et une jolie nature, point triviale du tout ; encore un beau tableau de celui qui, dit-on, ne savait bien peindre que des ivrognes et des gens perdus de vices. Nous ajouterons encore un autre *Atelier de Craesbeeck* qui se trouve dans la galerie d'Arenberg, à Bruxelles. Dans cette composition, l'artiste s'apprête à peindre un groupe entourant une table au milieu de la salle. Ce sont encore des personnes bien vêtues ; un gentilhomme joue de la *guitare*, un autre semble porter un toast, une des deux dames, coiffée d'un chapeau de paille, lit une lettre ; l'autre cause avec le troisième cavalier. Le costume de l'artiste est ici plus pittoresque : veste jaunâtre, manches et culottes de velours vert, toque bleue à plumes, reminiscence de Brauwer, de Hals et de Rembrandt tout à la fois. Un personnage isolé, un beau jeune homme, fume sa pipe, appuyé à la cheminée. M. Burger affirme reconnaître en lui l'ami du maître de la maison, le joyeux Brauwer. Nous avons ici quelques accessoires qui ne témoignent pas précisément de goûts dépravés, ni d'habitudes abrutissantes. Il y a bien le broc de bière destiné à rafraichir le travailleur, mais il y a aussi, une table couverte outre des ustensiles du peintre, de livres, de papiers et d'une sphère ; au mur, une grande carte géographique, ornement assez rare pour l'époque, même dans les demeures aristocratiques. Le catalogue d'Amsterdam lui donne encore un portrait de Grotius à l'âge de 12 ans. Une copie seule est possible, car Hugo De Groot, né en 1583, avait donc au moins 25 ans lors de la naissance de Van Craesbeeck. Dans ces divers tableaux, auxquels il faut ajouter encore *l'Ermite* de la vente Van Cauwerven (1765), contesté, et à la vente Lormier (1763) la *Ménagère raclant des carottes*, avec beaucoup d'accessoires et vendu 310 florins, dans ces divers tableaux, disons-nous, pas une seule tabagie, pas une seule rixe de paysans, pas d'ivrognes, pas d'habitues de mauvais lieux, rien qui puisse nous faire juger du grand talent que déploya,

dit-on, Van Craesbeeck dans ces sortes de représentations. C'est fâcheux, mais, nous le répétons, il est plus que probable que les toiles de cette espèce passent sous le nom de Brauwer. Nous ne parlons pas de la *Tabagie* de Bruxelles qui est contestée avec raison. Le tableau que cite Descamps et qui faisait partie de sa propre galerie, aurait pu nous éclairer. C'étaient des *Paysans se battant dans une guinguette*. Ce morceau capital était peint sur bois. On ne sait ce qu'il est devenu. A la vente Vence il a paru un *Buveur attablé et endormi*, vendu 100 livres. Enfin, à la vente Fesch, en 1845, il y a eu : *Les dangers d'une orgie*, mêlée générale de paysans, plus de vingt figures. Ne serait-ce pas là le panneau de Descamps? On a cité plusieurs portraits de Van Craesbeeck : celui du tableau de Paris, que M. Burger assure être celui de Brauwer ; celui de la galerie d'Arenberg tout à fait authentique ; celui que cite le conseiller Mols et dont les traces paraissent perdues ; dans l'édition de Descamps nous en trouvons un gravé, on ignore d'après quel original. Ce portrait, reproduit, en plus grand, dans l'*Histoire des peintres* de M. Ch. Blanc, est celui d'un homme âgé dont la physiologie repoussante ne dénote ni intelligence, ni ombre de gaieté. Le *Buveur endormi*, attablé, tenant une pipe, un verre et grimaçant, passe encore pour un portrait du peintre. C'est le tableau de la vente Vence, gravé par Basan et Maleuvre. Les tableaux du boulaenger-peintre ont été peu gravés, excepté celui du Louvre, que l'on trouve dans le musée Laurent, par Thomas, dans le musée Filhol et dans le musée Landou. Ces gravures sont toutes fort médiocres, mais M. Blanc cite avec raison l'admirable lithographie de M. Gigoux, publiée en 1832, dans la *Liberté, Revue des Arts*. Citons encore, comme renseignement, l'opinion de Brulliot, qui eût retrouver dans la signature d'une gravure en manière noire représentant un vieillard assis à barbe longue et pointue, le monogramme de Van Craesbeeck, un *B* renfermé dans un *C*.

Ad. Siret.

**CRAHAY** (Jean-Guillaume), né à

Maestricht, le 3 avril 1789, décédé à Louvain, le 22 octobre 1856, commença ses études classiques à l'école centrale du département de la Meuse-inférieure ; mais, bientôt fatigué d'apprendre les langues anciennes, pour lesquelles il se sentait peu de goût, il abandonna cet établissement avant d'entrer dans les classes supérieures. Son père, président du tribunal de première instance de Maestricht, le plaça, à dix-huit ans, dans un bureau de notaire. Il y passa dix longues années, qu'il avait l'habitude de citer comme les moins agréables de sa carrière. Un concours de circonstances heureuses lui fit bientôt découvrir sa vocation réelle.

Après la suppression de l'ancienne université de Louvain, le savant professeur Minkeliers avait accepté la chaire de physique et de chimie à l'école centrale de Maestricht ; et, puissamment encouragé par le préfet du département, le célèbre Loisel, chimiste distingué dont la science a conservé le souvenir, il avait su donner à son enseignement des proportions rarement atteintes dans les établissements secondaires. Ses belles expériences attiraient à son cours l'élite de la jeunesse du Limbourg.

Un des auditeurs les plus assidus de Minkeliers était Crahay. Ce fut là que, sous l'influence de la parole sympathique du maître, il conçut une véritable passion pour les sciences naturelles. Dès cet instant, tout en continuant à fréquenter le bureau de son notaire, il se mit avec ardeur à l'étude des mathématiques, de la physique et de la chimie. Faisant marcher, de front la théorie et la pratique, il consacra une partie de ses journées à la confection des instruments de précision nécessaires à ses recherches, et, comme les ouvriers habiles manquaient à Maestricht, il mit lui-même la main à l'œuvre et finit par acquérir assez de dextérité pour se procurer un petit cabinet de physique qui faisait honneur à son propriétaire.

Minkeliers assistait avec bonheur aux progrès incessants de son élève ; et, lorsque le poids des années le contraignit à renoncer à l'enseignement, il s'empressa de désigner son disciple comme l'homme

le plus capable et le plus digne de lui succéder. Ce fut ainsi que Crahay, renonçant au notariat, fut nommé, le 19 février 1817, professeur de physique et de chimie à l'athénée de Maestricht, qui avait remplacé l'école centrale.

L'élève se montra digne du maître. Livré désormais tout entier à des études qui faisaient le charme de sa vie, il commença dès lors cette belle série d'observations météorologiques dont nous parlerons plus loin. Il fut l'un des fondateurs de la *Société des amis des sciences* de Maestricht, qui rendit tant de services à cette ville et dont les *Annaires* sont encore estimés des savants. Ses vacances mêmes étaient utilisées au profit de ses travaux de prédilection. Le marteau du géologue à la main, il parcourut à diverses reprises les bords de la Meuse et une partie des bords du Rhin, et chacune de ces excursions était marquée par quelques découvertes utiles. Aussi le nom du modeste professeur de Maestricht acquit-il bientôt une notoriété qui dépassa les frontières des Pays-Bas. Déjà en 1822, la Société linnéenne de Paris l'avait admis au nombre de ses correspondants, et plusieurs autres sociétés savantes imitèrent cet exemple.

A la fin de septembre 1830, un arrêté du roi Guillaume 1<sup>er</sup> appela Crahay à la chaire de physique de l'université de Gand; mais les événements de la révolution, bientôt suivis de l'érection des provinces méridionales des Pays-Bas en royaume indépendant, annulèrent l'effet de cette décision flandaise. Crahay se trouvait encore à Maestricht, lorsque, vers la fin de 1834, les évêques belges, ayant établi une université catholique à Malines, lui confièrent l'enseignement de la physique et de l'astronomie.

Il se voua à ces fonctions nouvelles avec une ardeur et un succès qui furent hautement appréciés. Tout était à créer à Malines, même le cabinet de physique; mais le dévouement actif du professeur savait répondre à toutes les exigences. Quelques semaines lui suffirent pour réunir les instruments que réclamaient les besoins de l'enseignement supérieur.

En 1835, Crahay suivit l'université catholique à Louvain, et, pendant vingt

années, il y professa la physique et l'astronomie avec une rare distinction. Ce fut là aussi qu'il continua, en s'aidant de tous les moyens que lui fournissait la connaissance approfondie de la mécanique, ces belles et intéressantes observations météorologiques que, dès 1818, il avait commencées à Maestricht, et qui furent, plus tard, publiées dans les *Mémoires de l'académie royale de Bruxelles*. A la fin de sa vie, ses recherches sur l'état météorologique de l'atmosphère de notre pays embrassaient une période de trente-sept années.

Crahay possédait une habileté extraordinaire dans l'art des expériences, et on lui doit plusieurs modifications heureuses des instruments de physique. Il perfectionna l'appareil de Gay-Lussac pour le mélange des vapeurs et des gaz secs. Les modifications à la pompe pneumatique, qui ont tant contribué à la réputation de M. Babinet, avaient été imaginées par Crahay bien avant le moment où le savant français, arrivé de son côté au même résultat, communiqua ses idées à l'Institut de France (1).

Il inventa même quelques instruments nouveaux, tels que l'appareil destiné à vérifier la théorie de la composition et de la décomposition des forces, l'appareil général pour la théorie du levier, l'appareil destiné à vérifier les conditions d'équilibre dans le coin.

Crahay était membre de l'Académie de Belgique depuis 1834. De même que le professeur, l'académicien avait su se rendre utile à la science et à ses collègues. Fréquemment chargé de rendre compte de la valeur des travaux soumis à l'appréciation de la classe des sciences, il s'acquitta toujours de cette tâche avec l'attention scrupuleuse, la sévérité bienveillante et la noble franchise qu'il apportait dans l'accomplissement de tous ses devoirs. Sa vaste érudition, sa connaissance approfondie de toutes les branches de la physique, jointes à une impartialité universellement reconnue, donnaient à ses rapports académiques une valeur toujours appréciée, même de ceux

(1) On en trouve la preuve dans un écrit publié à Maestricht en 1829.

dont l'amour-propre avait à en souffrir.

Aimé de ses collègues, vénéré de ses élèves, entouré d'une considération méritée par de longs services, chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1842, Crahay consacra les dernières années de sa vie à la rédaction de ses cours de physique et d'astronomie. Son but consistait à composer, pour ces deux sciences, des manuels complets répondant à toutes les exigences de l'enseignement supérieur. La mort ne lui permit pas de mettre la dernière main à cette œuvre si éminemment utile.

L'indication des travaux académiques de Crahay remplit plusieurs pages de l'Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1856. Nous nous bornerons à citer les suivants : *Mémoire sur la météorologie de la ville de Maestricht*, 1818 à 1833. — *Mémoire sur les instants du maximum et du minimum de hauteur diurne du baromètre*, en 1831, 1832 et 1833. — *Mémoire sur les oscillations diurnes du baromètre*. — *Résumé général des observations météorologiques faites à Louvain, depuis 1836 jusqu'à 1848 inclusivement*.

J.-J. Thonissen.

Documents particuliers. — *Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1856*. — *Annuaire de l'Université catholique de Louvain pour 1856*.

**CRAHAY** (Lambert), ciseleur, graveur et sculpteur, né probablement à Liège vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, est mentionné dans le *Supplément du dictionnaire universel et classique d'histoire* comme ayant vécu jusqu'en 1857; il est plus que probable qu'on a confondu deux personnages. La bibliothèque de l'Université de Liège possède de L. Crahay, artiste d'ailleurs fort ordinaire, deux gravures en taille douce: un portrait de *Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche*, et une image de *Saint Roch*. Il grava pour la municipalité liégeoise des entêtes de brevets; pour quelques familles titrées, des planches d'armoiries enjolivées; enfin pour les publications des libraires Kints et Lemarié, de 1775 à 1786, des illustrations d'un style assez grossier. Les curieux citent encore de lui une feuille petit in-folio, portant 26 vignettes, dont on se servait pour tirer le roi. Crahay

passa pour avoir sculpté en bois des statues d'église. Alphonse Le Roy.

Papiers de feu Ulysse Capitaine. — E. Tasset, *Catalogue de l'exposition de gravures*, ouverte à Liège en 1869, in-8°.

\* **CRANEVELD** (François DE), *Franciscus Craneveldius*, juriconsulte et helléniste du XVI<sup>e</sup> siècle, né d'une famille noble à Nimègue dans la Gueldre, le 3 février 1485. C'est dans le Brabant qu'il acheva ses études; bien jeune encore, il fit ses humanités au Collège du Lys à Louvain sous la direction d'un grammairien célèbre, Jean Desputère, et il fut proclamé *primus* comme étudiant de ce collège, au concours de philosophie de l'an 1505. Ayant ensuite embrassé la carrière du droit, il fut promu docteur le 2 octobre 1510. Fut-il appelé ou non à donner peu après des leçons de droit, comme on l'induirait des termes de Jean Molanus qui le cite parmi les *professores juris*? La chose n'est pas prouvée. Il est certain au moins qu'il ne tarda pas à être adjoint au magistrat de Bruges (1515) sur la désignation du collège échevinal de cette ville en qualité et avec l'office de conseiller pensionnaire, désigné alors en latin par le titre d'*Orator*. Son mérite reconnu lui valut en 1522 (27 septembre), sous Charles-Quint, sa nomination au grand Conseil de Malines, et plus tard sa promotion au rang d'*Eques auratus* (chevalier de l'éperon doré). Il resta en possession de sa haute dignité jusqu'à sa mort qui arriva le 4 octobre 1564. Mais ce qui assura le mieux la renommée de François de Craneveld devant la postérité, c'est sa culture d'esprit, rehaussée par l'amour des lettres antiques. Il fut en relation suivie avec les hommes de l'époque qui prirent le plus de part en Belgique au mouvement de la Renaissance: Érasme, Thomas Morus, Adrien Barlandus, Rutger Rescius, Pierre Nannius et Louis Vivès. Comme il ressort de leurs écrits, Craneveld s'était attiré leur estime par son savoir et son jugement, par l'aménité de son caractère, par l'égalité d'humeur qu'il savait garder en toute circonstance. Érasme se réjouissait de lui avoir procuré la précieuse amitié de Morus, et il l'en déclarait digne (*Epistol.* t. III, part. I,

pp. 581, 602-603, 615, ann. 1520). Vivès s'était lié avec lui par une confraternité d'études pendant son séjour à Bruges et, plus tard il échut à son hôte l'honneur de rendre témoignage à sa science et à ses vertus dans une préface mise en tête de son traité *de veritate fidei christiana*, imprimé pour la première fois à Bâle en 1543, chez Jean Oporinus. Craneveld en toute circonstance donna à ses savants amis, presque tous philhellènes, des preuves de son zèle pour le progrès des lettres grecques qu'il n'avait cependant pas cultivées dans sa jeunesse. Nos écrivains latins ont répété avec complaisance qu'il avait imité le courageux exemple de Caton le Censeur en s'appliquant au Grec à l'âge d'au delà de soixante ans : c'est assez de dire qu'il était revêtu d'une charge publique et qu'il avait dépassé quarante ans, quand il s'adonna avec prédilection à l'étude de cette langue. Il se piqua d'écrire des épîtres grecques à ses meilleurs amis. Il s'exerça mieux encore dans la traduction d'auteurs grecs qui venaient à peine d'être publiés. Rutger Rescius lui avait dédié une édition grecque du *Minos* et des *Lois* de Platon (1531); Craneveld dédia à son tour au professeur du Collège des Trois-Langues sa version latine des trois homélies de saint Basile, imprimée à Louvain dans les ateliers de Rescius : *Basili magni Homiliae tres. I. De utilitate capienda ex gentiliū auctorū libris. II. De invidia. III. in illud attende tibi ipsi.* (Lovan. apud Rescium, 1534, 80. — *Homilia adversus ebriosos.* Ibid., 1535, in-80).

Une autre version latine digne de remarque est celle que fit Craneveld du traité de Procope en VI livres sur les édifices et constructions de l'empereur Justinien ; la rareté de cet ouvrage nous porte à en donner ici le titre complet (*Bibliotheca Huthemiana*, n° 30525, tome VI, p. 80). *Procopii rhetoris et historiographi de Justiniani imperatoris œdificiis libri VI lectu dignissimi, nunc recens latinitate donati per Franciscum Craneveldium jureconsultum clarissimum; cum annotationibus longe doctissimis Theodorici Adamæi Swallembergi* (Parisiis, ex officina

Christiani Wechelii, 1537, petit in-4° pp. 53 et 8 fol. de liminaires).

Il faut savoir gré à Craneveld de sa tentative, mais le texte sur lequel était fondée sa version a été jugé défectueux; il faisait suite à l'édition de Procope et d'Agathias donnée à Bâle en 1531 par les soins de Beatus Rhenanus; il a été publié dans un état plus complet par Claude Maltret au tome II des œuvres de l'historien Procope (Paris 1663. — *Corpus Script. hist. Byzant.*). Une autre particularité de la même publication c'est la rédaction d'annotations littéraires par les soins d'un humaniste étranger, Théodore Swallemberg, précepteur des enfants de François Craneveld. L'éducation que le sénateur de Malines leur avait fait donner devait être fort distinguée : un de ses fils, Jodocus ou Josse de Craneveld, devint chancelier de Gueldre, et il ne perdit cette dignité que pendant les guerres religieuses, alors qu'il fut exilé par suite de son attachement à sa foi et de sa fidélité au roi d'Espagne. Un autre fils de François, Alard, soutint l'honneur du nom de Craneveld dans le pays d'où la famille était originaire, et il la fit admettre parmi les familles patriciennes de Louvain (*Sept. tribus patricie Lovan.*, 1754, in-12 p. 123-130). Ce sont là quelques traits de l'histoire d'une famille qui eut pour principale illustration un magistrat lettré, honoré de l'amitié des plus célèbres humanistes de son temps. Félix Nève. Valère André, *Biblioth. Belg.*, éd. de 1625, p. 272, reproduit par Foppens, *Bibl. Belg.*, t. 1, pp. 290-91. — *Fasti Acad.*, p. 181. — Vernulaei, *Academia Lovan.*, p. 457. — Molanus, *Rerum Lovan.*, liv. IX, chap. 19, t. 1, p. 545. — De Reiffenberg, *IV<sup>e</sup> Mémoire sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain*, pp. 85-86.

**CRANSSE** (*Jean*) peintre d'histoire, né, dit-on, à Anvers, en 1480. Il entra dans la corporation des peintres, en 1523, ce qui peut faire douter de l'année de sa naissance indiquée par Bryan-Stanley. En 1535 il fut doyen de la Gilde. C'était un peintre de grand talent. Van Mander cite avec éloge un tableau placé autrefois dans la chapelle du Saint-Sacrement à l'église de Notre-Dame, à Anvers, et qui représentait *Notre-Seigneur tirant les pieds de ses disciples.*

**CRASMAIRE, CHRASMAIRE** ou **CRASMAIRE**, évêque de Tournai au vi<sup>e</sup> siècle. C'est de lui que date la puissance de l'évêché de Tournai, enrichi par les donations du roi Chilpéric que Crasmaire avait secouru dans l'adversité.

Le chroniqueur Meyer (ad an. 578) dit que ce roi donna à l'évêque tout le domaine royal de Tournai et la juridiction temporaire en Flandre. Voici les droits régaliens concédés à l'évêque : la monnaie de la ville, la mairie, la justice, le district, l'advocation des hommes de N.-D., les vinages des chars et charrettes qui entraient en ville ; ceux concédés au clergé étaient le tonlieu, le pontonage et la juridiction des terres entre les deux cours d'eau le Rieu et le Maine, et les moulins sur l'Escaut, sauf six qu'il donna à l'évêque. Crasmaire fut élu évêque en 574 selon Meyer, en 578 selon Cousin : on croit qu'il mourut en 621 ; d'autres disent que ce fut plus tôt.

Émile Varenbergh.

Lemaistre d'Anstaing, *Histoire de la cathédrale de Tournai*. — Cousin, *Histoire de Tournai*.

**CRASSIER** (*Guillaume-Pascal*, baron DE), savant antiquaire, né à Liège le 8 avril 1662, mourut dans la même ville, presque nonagenaire, le 28 novembre 1751. Il étudia le droit et, se destinant à la carrière des emplois, il fit ses apprentissages administratifs dans les bureaux du Conseil privé. Il fut bientôt chargé d'affaires et de négociations importantes, dont il s'acquitta avec autant d'habileté que de zèle. Joseph-Clément de Bavière, voulant témoigner au baron de Crassier toute sa gratitude pour les nombreux services qu'il avait rendus au pays de Liège, lui conféra, le 9 octobre 1723, la charge de conseiller de la chambre des comptes. Cette charge lui fut confirmée par son successeur dans la principauté, Georges-Louis de Berghes, le 3 juillet 1724. Le même prince-évêque, qui l'estimait beaucoup, le nomma avocat de la chambre de Saint-Lambert le 22 septembre 1725 et, le 18 septembre 1729,

il le comprit au nombre des conseillers qu'il pouvait choisir.

Dès sa plus tendre jeunesse, De Crassier fit preuve du goût qu'il avait pour l'antiquité : à peine âgé de dix-sept ans, il commença une collection qui devait devenir célèbre et qu'il ne cessa d'augmenter jusqu'à la fin de sa longue carrière. Son cabinet, au jugement du savant bénédictin dom Bernard de Montfaucon, était un des plus beaux de l'Europe et d'un prix inestimable. On y remarquait entr'autres un riche et précieuse médailler, une collection remarquable de camées antiques, une réunion de peintures, peu nombreuse, mais fort bien choisie, de grands maîtres italiens, flamands et autres (1) ; enfin une bibliothèque qu'il avait commencé à former en 1680 et que, soixante-dix ans plus tard, il complétait encore chaque jour (2). On admirait surtout la première bible imprimée par Guttemberg et beaucoup de manuscrits anciens et curieux. Le possesseur de ces trésors, aussi distingué par ses grandes connaissances que doué du plus beau caractère, les communiquait avec la plus grande obligeance aux nombreux savants avec lesquels il entretenait des relations. On peut consulter à ce sujet entr'autres, ce que disent les deux bénédictins Martène et Durand, dans leur *Second voyage littéraire*. De Crassier ne bornait pas son obligeance à ces bienveillantes communications. Ainsi, par exemple, il se chargea de veiller à l'impression d'un écrit de Dom Martène au sujet de l'abbaye de Stavelot. Ainsi encore, on sait qu'il donna ses soins à l'impression de l'histoire de Liège du Jésuite Foulon. Si le baron de Crassier avait des relations intimes avec les principaux savants étrangers, il était également lié avec les érudits que comptaient alors le pays de Liège et la Belgique. C'était surtout le célèbre jurisconsulte De Louvrex auquel il était uni d'une amitié très-étroite. Ces deux amis sont certainement les hommes qui, à cette époque, ont fait le plus d'honneur à leur

(1) Voyez la liste de quelques tableaux de choix qu'a publiés feu U. Capitaine dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. I, p. 484.

(2) *Catalogus librorum Guil. S. R. I. L. baronis de Crassier*: Leodii, Kints. 1754, in-8° de XVI et 456 pp., contenant 5,530 ouvrages, dont environ 250 manuscrits.



patric, tant par leur talent que par leurs vertus. Immense était la correspondance que De Crassier entretenait (1). Une bonne partie en existe encore. Feu Ulysse Capitaine a publié celle de Bernard de Montfaucon avec De Crassier. Liège, 1855, in-8°. Le même éditeur se proposait encore de donner à la lumière la correspondance de De Crassier avec l'abbé Schannat et d'autres, mais il n'a malheureusement pu donner suite à ce projet. Guillaume de Crassier a publié : 1° *Series illustrissimorum ac reverendissimorum dominorum D. praepositorum, decanorum majorum perillustris ecclesiae Cathedralis Leodiensis, prout erui potuerunt, tam ex chartis et documentis ejusdem ecclesiae quam ex variis schaedis rerumque Leodiensium Scriptoribus editis vel manuscriptis, fideliter deducta*. Leodii, G. Barnabé. Sans date, in-4° de 32 pp. Cette liste finit à l'année 1715. — 2° *Series numismatum antiquorum, tam Graecorum quam Romanorum, cum elencho gemmarum, statuarum, aliarumque id genus antiquitatum quae non minori sumptu quam labore summo congesti G. Baro de Crassier Leodius*. Leodii, G. Barnabé, 1721, in-8° de 360 pp. Il faut y ajouter les *Addimenta* de 10 pp. — 3° *Brevis elucidatio questionis jesuiticae, de praetenso episcopatu Trajectensi ad mosam*. Leodii, E. Kints, 1738, pet. in-8° de 42 pp. et 1 feuillet pour l'approbation. Il faut y joindre : *Additamentum ad brevem elucidationem*, etc. Leodii, E. Kints, 1742, in-8° de 51 pp. L'auteur combat, dans ces dissertations, l'opinion des Jésuites Henschenius et Dolman, ainsi que des éditeurs de la *Gallia Christiana*. — 4° *Descriptio brevis gemmarum quae in museo Guil. baronis de Crassier, celtissimi episcopi ac principis Leodiensium camera rationaria consularii, etc.* Leodii, E. Kints, 1740, in-4° de 3 ff. et 63 pp. avec 15 fig. gravées dans le texte. Plusieurs auteurs ont cru que De Crassier et son ami De Louvrex étaient les auteurs de la continuation, soit du troisième volume, de l'histoire de Liège du jésuite Foulon ; mais rien n'est venu prouver cette opinion, qui n'a pas été

(1) Une liste de ces correspondants a été publiée par feu U. Capitaine (CRASSERIANA) dans le

assez justifiée. Un beau portrait du baron Guillaume de Crassier, avec son éloge, se trouve dans le tome V des *Délices du pays de Liège*.

II. Helbig.

*Voyage littéraire de deux Bénédictins (second voyage)*, pp. 175-185. — Saumery, *les Délices du pays de Liège*, t. V, pp. 202-203. — De Villenfagne, *Histoire de Spa*, t. II, pp. 226-229. — Le même, *Recherches sur l'histoire de Liège*, t. II, pp. 272 et 275. — Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. II, pp. 405-405. — Goethals, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique*, t. 4, pp. 262-504.

**CRASSIER** (Louis-Marie-Guillaume-Joseph, baron DE), historien, arrière petit fils de l'antiquaire renommé qui précède, né à Liège le 7 février 1772, décédé dans la même ville le 23 mars 1851. Il fit ses études au grand collège de Liège et fut proclamé premier de cent quarante concurrents pour la grammaire latine, au concours général qui eut lieu en 1785. Ses humanités étant achevées avec succès, il commença ses études de droit ; mais les événements de 1793 et 1794 l'empêchèrent de prendre ses licences et, après deux ans d'étude, il renonça à la carrière du droit. De Crassier accepta, dès qu'il eut pris cette résolution, les fonctions de directeur des domaines nationaux que lui proposaient les administrateurs du département de l'Ourthe. Un décret impérial du 8 septembre 1810 l'appela aux fonctions de conseiller de préfecture, poste qu'il occupa avec autant de distinction que de désintéressement. Il devint alors l'un des hommes les plus influents du département, dont il fut en quelque sorte le sous-préfet, de 1811 à 1814. Lors de l'entrée des troupes alliées, le sénateur Monge le nomma commissaire de guerre pour le gouvernement français, charge qu'il résigna à l'arrivée des cosaques. Après les événements de 1814, De Crassier fit partie du conseil provincial et vota, en qualité de notable désigné, la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas. Le roi Guillaume reconnut ses titres de noblesse et le nomma membre de l'ordre équestre de la province de Liège. Il représenta cet ordre aux États provinciaux et fut élu membre de la députation permanente, où il siégea jusqu'à

*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, pp. 482-483,

la révolution de 1830. Il suppléa souvent le gouverneur dans les dernières années de la domination hollandaise ; il en remplissait les fonctions en 1830, lorsqu'on intercepta et ouvrit les dépêches de La Haye. De Crassier ordonna alors de retirer les sceaux et quitta volontairement les affaires publiques, malgré les vives sollicitations de ses collègues. Bien que sincèrement attaché au gouvernement hollandais, De Crassier, avec cette franchise qui le caractérisait, ne put s'empêcher de faire des observations au roi Guillaume, lorsque celui-ci vint à Liège peu de temps avant la révolution, au sujet des griefs formulés par les Belges et qui, selon lui, étaient fondés. Le roi l'interrompit brusquement en lui disant : « *Et vous aussi, monsieur le baron, vous vous rangez parmi les mécontents* » — « *Sire, répondit De Crassier, à votre âge on ne change pas ses convictions, mais on peut encore les modifier.* » Le vieux roi, paraît-il, ne pardonna jamais cette réponse pleine de franchise, mais son fils et successeur, Guillaume II, récompensa en 1843 les longs services de De Crassier, en le créant chevalier de l'ordre du Lion néerlandais.

Fatigué de la vie politique, De Crassier reentra avec plaisir dans la vie privée ; mais, comme il l'a dit, l'habitude du travail, le besoin de se créer une occupation, lui firent consacrer, dans sa retraite, ses dernières années à des recherches sur l'histoire de l'ancien pays de Liège. Infatigable dans ces recherches, et conservant jusqu'à la fin ses facultés d'esprit et de corps, il les poursuivit jusqu'à ses derniers jours, malgré un âge fort avancé. L'auteur de cette notice reçut, de lui, très-peu de temps avant sa mort une longue note de quatre pages serrées, écrites de sa main, pour servir de supplément à la page 150 de ses *Recherches et dissertations sur l'histoire de la principauté de Liège*. De Crassier mourut, après une courte maladie, âgé de près de quatre-vingts ans, laissant une mémoire sans tâche et un nom respecté. C'était l'un des plus dignes, comme l'un des derniers représentants de cette vieille noblesse liégeoise, aux mœurs patriarcales, douée à la fois de franchise, de loyauté et d'une

bienveillance affectueuse. Malgré sa retraite du monde et des affaires, De Crassier resta hospitalier jusqu'à ses derniers jours. Il aimait à réunir à sa table des jeunes gens qui cultivaient les lettres et à s'entretenir avec eux de sujets d'histoire et de littérature. Malgré son aspect sévère, ce beau vieillard, doué d'une bonhomie charmante, donnait dans ces occasions, l'exemple d'une franche gaieté. Tout chez lui, meubles, usages, service, rappelait une époque disparue depuis longtemps.

De Crassier a publié : 1<sup>o</sup> *Traité des Arènes construites au pays de Liège pour l'écoulement et l'épuisement des eaux dans les ouvrages souterrains des exploitations de mines de houille*. Liège, Bassompierre, in-8<sup>o</sup> de V et 95 pp. On remarque dans ce traité une notice curieuse sur l'ancienne administration des voir-jurés du charbonnage. — 2<sup>o</sup> *Mémoire historique sur le lit, le cours et les branches de la rivière de Meuse, dans l'intérieur de la ville de Liège, et sur la dérivation fabuleuse attribuée au prince Nolger*. Liège, Dessain, 1838, in-8<sup>o</sup> de 34 pp. Ce mémoire contient beaucoup de détails historiques peu connus et des renseignements utiles. — 3<sup>o</sup> *Recherches et dissertations sur l'histoire de la principauté de Liège, la translation du siège épiscopal de Tongres dans la cité de Liège, et sur les émeutes, les discordes civiles et les élections populaires des Liégeois, pendant les xve, xvie et xvii<sup>e</sup> siècles*. Liège, Dessain, 1845, in-8<sup>o</sup> de IX et 604 pp. Ouvrage intéressant, surtout pour ce qui concerne les troubles du xvii<sup>e</sup> siècle. L'auteur avait, jusqu'à l'âge de quarante ans, partagé l'opinion de la plupart des historiens liégeois, qui approuvent et exaltent ces hommes qui ont fomenté les troubles qui ont désolé Liège pendant si longtemps. Mais l'expérience, les révolutions dont il fut témoin, ainsi que leurs suites, l'engagèrent à prendre la défense du principe d'autorité. Peut-être a-t-il été un peu systématique dans cette défense ; certes les griefs du peuple n'étaient pas tous imaginaires et plus d'un prince a commis des fautes. Il faut ajouter à ce livre : *Commentaires servant de réfutation à une*

diatribe anonyme, et faisant suite à l'ouvrage intitulé : *Recherches et dissertations sur l'histoire de la principauté de Liège*, etc. par le même auteur. Liège, Dessain, 1847, in-8° de 27 pp. Cette brochure est fort curieuse, pleine de verve bien qu'écrite par un vieillard de soixante-quinze ans. — 4° *Cris d'un franc Liégeois contre le projet de dérivation de la Meuse, et contre les travaux que l'on a exécutés et qui s'exécutent dans les vallées d'Angleur et de Longdoz*. Liège, Redouté, 1850, in-8° de 28 pp.

De Crassier a laissé encore un *Abrégé de l'histoire de la Révolution française de 1789*, manuscrit qui se trouve dans la possession de M. le comte Xav. Vanden Steen.

H. Helbig.

U. Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1831*. p. 20-35. — *Souvenirs personnels*. — *Les ouvrages de Louis de Crassier*.

**CRAYWINCKEL** (*Jean-Ludolphe VAN*), crivain ecclésiastique, né à Lierre le 28 août 1609, et décédé à Oelegem (Anvers) le 11 décembre 1679. Après avoir terminé ses humanités au collège de Gheel, il se rendit, en 1627, à l'Université de Louvain pour y étudier la philosophie au collège du Porc. Il entra ensuite dans l'ordre des Prémontrés à l'abbaye de Tongerlo, et y fit profession le 8 septembre 1631. Le nom de Ludolphe fut ajouté à cette occasion à son nom de baptême qui était Jean. En 1641, il devint vicaire à Duffel, où il ne demeura que quelques mois; car, la même année ses supérieurs le nommèrent coadjuteur du prévôt de Leliendael, à Malines. Il exerça ces dernières fonctions jusqu'au 10 juillet 1667, lorsqu'il fut promu à la cure d'Oelegem qu'il desservit jusqu'au moment de sa mort. Craywinckel a publié plusieurs ouvrages hagiographiques et ascétiques, dans lesquels la science et la critique historique manquent trop souvent.

En voici les titres : 1° *Een lelie onder de doornen, de edele doorluchtige ende heylige Maghet Dymna*. Mechelen, 1652, vol. in-4, biographie plusieurs fois réimprimée in-12. — 2° *De triumpherende suyperheyt : het leven, martelie ende mirakelen van de H. Maeghdt ende martelersse Dymna*. Mechelen, 1658, in-8° de 512

pages. — 3° *Legende der levens ende gedenckweerdige daden van de voornaemste Heylige, salige ende lofweerdige personen, soo mans als vrouwen, die in de wille orden van den H. Norbertus in heyligheidt... uylgeschenen hebben*. Mechelen 1664, 2 vol. in-4° de 750 et 871 pages. — 4° *Lusthoff der godvruchtighe meditatie op allen de sondaghen ende heyligh-daghen des jaers*. Antwerpen, wed. Jan Cnobbaert, 1661, 2 vol. in-8; ouvrage réimprimé à Anvers, en 1714; 2 vol. in-8 de 505 et 416 pages. — 5° *Lusthoff der godvruchtighe meditatie op de H. Communie, Leyden ende Doodt Jesu Christi, gemengelt met de droefheden van de H. Moeder Godts Maria*. Antwerpen, 1672, vol in-8 de 205 pages.

Paquot cite encore les opuscules suivants : 6° *Le contrôleur ou l'observateur de la conscience*. Anvers, Jean-Baptiste Verdussen, in-12. — 7° *Lavie, le martyre, la translation, les miracles, etc. de sainte Lucie, vierge*. Anvers, Arnold Vanden Eynde, 1678; in-12. — 8° *La Vie et le martyre des bienheureux Adrien d'Hilvarenbeeck, et Jacques Lacopijs, chanoines réguliers de l'ordre de Prémontré.... martyrisés à La Brille, le 9 juillet 1572*. Anvers, 1677. Ces trois derniers ouvrages sont devenus extrêmement rares.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol. t. II, p. 12. — Kuyt, *Gheel vermaerd*. p. IV.

**CRÉQUILLON** (*Thomas*) ou **CRICQUELLION**, musicien, compositeur, né en Flandre, dans les environs de Gand, au commencement du xv<sup>e</sup> siècle. — Successivement chanoine à Namur jusqu'en 1552 et à Termonde jusqu'en 1555, il obtint et conserva une prébende à l'église de Bethune jusqu'en 1557, année qui fut probablement celle de sa mort, puisqu'à cette date, il fut pourvu à son remplacement. Il avait enseigné la musique à Ratisbonne et fut chargé, paraît-il, de certaines fonctions musicales à la maîtrise de la cathédrale d'Anvers. Plus tard il fit partie de la grande chapelle de Charles-Quint, à Madrid, comme le constate un état de la maison de l'Empereur dressé en 1545 et 1547. S'il faut en croire le titre d'un de ses ouvrages (le n° 4), il aurait été maître de chapelle du même monarque.

Créquillon est compté parmi les meilleurs contrepontistes. Il partagea avec Nicolas Gombert et Jacques Clément *non papa*, la gloire d'occuper le premier rang parmi des musiciens de l'époque, « tous » les trois, dit M. Fr. Fétis (Biographie universelle des musiciens, deuxième édition) ont exercé une puissante influence sur l'art de leur temps, et devinrent les modèles des artistes contemporains ; tous les trois ont eu aussi « une remarquable fécondité dans leurs productions. » Créquillon a écrit une énorme quantité de messes, motets, chansons françaises à quatre, cinq et six voix. On connaît de lui : 1° *Missæ quatuor et sacræ cantiones aliquot quinque vocibus concinendæ, auctore Thoma Cricquillione Flandro*. Venetiis, 1544 in-fol. — 2° *Liber secundus missarum quatuor vocum à prestantissimis musicis nempe Jo. Lupo Hellingo et Thoma Cricquillione compositorum*. Antwerpia, 1545, in-4° obl. — 3° *Missarum selectarum liber primus quatuor et quinque vocibus, auctore Th. Cricquillione*. Lovanii, 1554, petit in-4° obl. — 4° *Le tiers livre des chansons à quatre parties*, imprimé à Anvers par Tylman Susato, 1555, in-4°. C'est sur le titre de cet ouvrage que l'auteur prend la qualification de maître de chapelle de l'empereur Charles-Quint. — 5° Une messe à six voix sur la chanson française : *Mille regrets*. Anvers, 1556. — 6° *Liber septimus cautionum sacrarum quas vulgo moteta vocant quatuor vocum*. Lovanii, 1562, in-4° obl. Rarissime collection dont le septième livre renferme des motets de Créquillon ; — 7° *Thomæ Cricquillionis opus sacrarum cautionum, quas vulgo motetta vocant*. Lovanii, 1576, in-4° obl. On trouve dans le dixième fascicule de la *Collectio operum musicorum Batavorum sæculi XVI*, édité aux frais de Commer pour l'encouragement de la musique, des compositions de Créquillon à quatre voix, notamment *Cum deambulet* et *Verbum caro factum est*. M. François Fétis cite encore d'autres recueils dans lesquels on trouve des œuvres du même compositeur. La reine Marie de Hongrie, en possédait aussi un grand nombre. Jacques Paix a arrangé des pièces de ce

maître pour l'orgue et les a inscrites dans son *Orgel Tabulatur-Buch*. Lauingen, 1583, in-folio. Aug. Vander Meersch.

Sweetius, *Athene Belgicæ*, p. 695. — Gerber, *Lexikon der Tonkunst*. — Fr. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2<sup>e</sup> édition. — Kiesewetter, *Verh. des Kon. Institut*, p. 57.

**CRÉSANT** (Jacques) ou **CRESSANT** dit le Vieux, statuaire, né et instruit dans son art à Anvers, florissait dès le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle à Utrecht, où le biographe Kramm croit qu'il mourut. Il exécuta pour les châteaux des environs de cette ville des statues, des vases, des ornements en marbre, en terre cuite et en bois, qui témoignaient de son habileté. Dans la bibliothèque de l'Université d'Utrecht se voient de lui les bustes des professeurs : *P. van Musschenbroeck*, *Arn. Drakenburg*, *David Mill*, et *Edouard Otto*. Ces bustes ont été donnés à cet établissement, en 1745, par Messire D. Malhem.

En 1736 Jacques Crésant fut admis dans la gilde de Saint-Luc, à Utrecht, et, vu son talent reconnu, avec dispense de l'exécution de l'œuvre exigée d'ordinaire des maîtres présentés à l'affiliation professionnelle. Il eut simplement à payer au métier un taux d'entrée de vingt-cinq florins. Il sculpta pour la façade de l'ancienne Maison de Ville d'Utrecht une statue de la *Justice*, production remarquable, placée actuellement dans la grande salle d'audience du Palais de Justice. Le modèle de cette statue, en petite dimension, fut vendu à La Haye, en 1771, avec la collection de feu J.-R. Krauh. Jacques Crésant a fait le modèle en cire de la belle *Chaire de Vérité* que sculpta, en marbre, pour la principale église de Dordrecht, l'habile tailleur de pierre A. Traune, d'Amsterdam. On cite aussi de Jacques Crésant un petit buste sur socle, modelé en 1729, de *Charles Richard*, âgé de huit ans. — Jacques Xavery, peintre à Utrecht et contemporain de Crésant, fit son portrait. On ne sait s'il a été reproduit en gravure.

Jacques Crésant eut un fils : Jacques-Mathieu, né à Utrecht en 1732 ou 1733, mort à Amsterdam en 1794. Son père lui enseigna la sculpture et J. De Wit le dessin. Il alla ensuite continuer ses études

artistiques à Paris, puis revint en Hollande. Il travailla beaucoup pour les églises; parmi ses œuvres on mentionne avec éloge une *Chaire de Vérité*, en bois, avec bas-reliefs et ornements, à Overveen près d'Harlem.

Edm. De Busscher.

J. Immerseel junior et Chrét. Kramm, *Levens der holl. en vlaamsche schilders, beeldhouwers, etc.* — C. Piron, *Levensbeschryvingen, etc.*

**CRESPEL** (*Emmanuel*), missionnaire, né dans le Hainaut, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Dès son jeune âge Crespel exprima le désir de visiter les pays étrangers et de porter l'évangile aux peuplades sauvages. Il entra, à cette fin, au couvent des Récollets établis dans la ville d'Avesnes et, après y avoir pris l'habit religieux, on lui accorda l'autorisation de passer au Nouveau-Monde. Le 24 juillet 1724 il s'embarqua à la Rochelle et arriva, après deux mois et demi de navigation, devant Québec où il séjourna environ dix-huit mois. Ordonné prêtre, le 17 mars 1726, par l'évêque de Québec, il obtint peu de temps après une cure près de Montréal, poste avancé où il resta deux ans. Ce n'est qu'après cette époque que commença sa carrière apostolique : il devint aumônier d'un corps de quatre cents français, réuni à huit ou neuf cents sauvages, commandé par le marquis de Beauharnais, et qui avait pour mission de détruire une peuplade appelée *les Renards* ou les Outagamis, dont le principal établissement se trouvait à quatre cent cinquante lieues de Montréal, à l'ouest du lac de Michigan. On l'envoya ensuite, comme aumônier, à Niagara, puis à Fontenac ou Catarakouy aujourd'hui Kingstown, capitale du Haut-Canada; il passa enfin au fort Saint-Frédéric, sur les bords du lac Champlain. Il fit un séjour de douze ans dans le Nouveau-Monde, pendant lesquels il put rendre les plus grands services : il avait appris la langue des Iroquois, et des Outaouïacs, de manière à s'entretenir facilement avec eux.

Ayant reçu une nouvelle obédience de son provincial, il partit de Québec, pour la France, le 3 novembre 1736, en qualité d'aumônier, sur le vaisseau la *Renommée*, monté par cinquante quatre personnes; mais, dès le 14 du même mois, ce

vaisseau eût à subir un de ces naufrages qui font époque dans les annales des sinistres maritimes : il se perdit dans l'embouchure extrême du fleuve Saint-Laurent, près de l'île d'Anticosti. Une partie de l'équipage réussit cependant à se sauver dans la chaloupe et les canots et à aborder dans l'île; mais la gelée étant survenue, Crespel et ses compagnons furent obligés d'aller chercher du secours sur la côte du Labrador. Après des dangers inouïs, dépourvus de nourriture, d'abri et assaillis par un froid rigoureux les malheureux abordèrent enfin sur cette terre inhospitalière, nommée le pays des Esquimaux et s'y construisirent des cabanes. Admirable de dévouement le Père Crespel soutint par son courage ses compagnons d'infortune, pansa ceux dont les membres tombaient en putréfaction et donna aux mourants les dernières consolations. Le plus grand nombre périt par le froid; les survivants s'attendaient au même sort, lorsqu'enfin, au mois d'avril 1737, on aperçut un être humain, un sauvage, qui s'enfuit à l'approche des Européens; cette apparition fugitive suffit cependant à ranimer le moral des naufragés qui se trouvaient à bout de ressources. Ils parvinrent à gagner une hutte où on leur procura des secours, qui leur permirent de retourner dans l'île, pour rechercher leurs compagnons; presque tous étaient morts : sur cinquante quatre naufragés, six purent regagner Québec au mois de juin 1737, mais dans quel état! débiles, haves, exténués! Grâce aux soins intelligents des médecins du Canada, ils récupérèrent une apparence de santé. Crespel eut encore la force de desservir pendant un an la petite cure de Solange, enfin il reçut une seconde obédience pour retourner dans sa patrie et s'embarqua sur le vaisseau *le Rubis*. Parti de Québec, le 21 octobre 1738, il débarqua en France deux mois après, arriva à Paris, de là fut envoyé à Douai, où il resta jusqu'en 1740, puis il devint vicaire du couvent des Récollets à Avesnes, où il parvint le 25 janvier suivant, seize ans, jour pour jour après en être sorti. Ses supérieurs avaient espéré, mais vainement, que l'air natal rétablirait sa santé; les fatigues, les

privations l'avaient détruite à jamais. Il obtint la permission de se rendre à Paris pour s'y faire traiter. Quelque temps après, il fut nommé aumônier de l'armée du maréchal de Maillebois. C'est en cette qualité qu'il se trouvait à Paderborn, le 15 juin 1752, lorsqu'il adressa la relation de ses voyages à son frère de Cambrai, qui en fut l'éditeur. Ce dramatique récit, qui contient de nombreux renseignements sur son auteur, a paru sous le titre suivant : *Voyage au Nouveau-Monde et histoire intéressante du naufrage du Père Crespel*. Amsterdam (Paris) 1757, 1 vol. in-12 de X et 240 pages. C'est un volume assez rare et qui mérite d'entrer dans les collections de voyages; cependant il intéresse plus par le récit des malheurs de l'auteur, que par les détails sur les pays, dont il est question, ou sur les mœurs de ses habitants.

Aug. Vander Meersch.

*Biographie universelle*. Bruxelles. Ode. — Michaud, *Biographie universelle*. — Adelung, *Supplément à Jecher*, all. gelehrten lexicon. — *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, 5<sup>e</sup> série, t. VI, p. 62.

**CRESPÉL** (*Jean*), nommé quelquefois Crispel et même Chrispel, musicien du XVII<sup>e</sup> siècle, dont la patrie et la vie sont restées ignorées. On connaît de lui deux motets et plusieurs chansons, insérés dans divers recueils dont M. Fétis donne les titres in-extenso. Ces morceaux attestent un vrai talent; leurs formes rappellent les œuvres de Gombert et de Clément non *papa*.

On connaît un Crespel (Guillaume), musicien belge, né vraisemblablement vers 1465, et élève de Jean Ockeghem.

G. Dewalque.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*.

**CRESPIN**, controversiste, connu en religion sous le nom de FRANÇOIS DE BONNE-ESPÉRANCE ou FRANCISCUS BONÆ SPEI, né à Lille (Ancienne Flandre), le 20 juin 1617, mort à Bruxelles, le 5 janvier 1677. Crespin appartenait à l'ordre des Carmes; il y entra en 1635, enseigna, pendant quelques années avec succès, la philosophie et la théologie à Louvain, et mourut prieur à Bruxelles, après avoir rempli successivement les charges de provincial et de

définiteur. Il fut envoyé en mission, trois fois à Rome et deux fois à Madrid, pour affaires concernant la congrégation.

François de Bonne-Espérance s'est signalé comme un écrivain infatigable et, en même temps, comme un homme d'une grande érudition, ainsi que le témoignent les nombreux ouvrages qu'il a composés sur la philosophie, la théologie, la jurisprudence et l'histoire de son ordre. Voici les titres de la plupart de ses publications: 1<sup>o</sup> *Noctua belgica, ad Aquilam germanicam ex P. Caramuelis*. Louvain, 1651, in-4<sup>o</sup>. — 2<sup>o</sup> *Commentarii très in universam Aristotelis philosophiam*. Bruxelles, 1652, in-folio. — 3<sup>o</sup> *Theologia universa*. Anvers, 1662, in-folio. — 4<sup>o</sup> *Lucta D. Thomæ*. Bruxelles, 1664, in-4<sup>o</sup>. — 5<sup>o</sup> *Apologema retortum, seu retorta Disputatio apologetica de Ignorantia invincibili, etc.* Louvain et Anvers, 1665, in-4<sup>o</sup>. — 6<sup>o</sup> *Visio prophetæ Eliæ de immaculata conceptione*. Anvers, 1665, in-4<sup>o</sup>. — 7<sup>o</sup> *Liber apologeticus pro Joanne XLIV, episcopo et patriarcha Jerosolymitano*. Anvers, 1666, in-4<sup>o</sup>. — 8<sup>o</sup> *Christianus monitus*. Appendice de l'ouvrage précédent. — 9<sup>o</sup> *Causa Christianorum Dei*. Anvers, 1666, in-4<sup>o</sup>. — 10<sup>o</sup> *Christi Fidelium parochiale apologeticum*. Bruxelles, 1667, in-4<sup>o</sup>. — 11<sup>o</sup> *Christi fidelium contritio*. Malines, 1667, in-4<sup>o</sup>. — 12<sup>o</sup> *Historico-theologicum carmeli armenitarum*. Anvers et Cologne, 1669, in-4<sup>o</sup>. — 13<sup>o</sup> *Clypeus contritionalis*. Anvers, 1670, in-4<sup>o</sup>. — 14<sup>o</sup> *Examen Theologicum super regulis octo ex instructione Petri van Buscum collectis*. Bruxelles, 1672, in-4<sup>o</sup>. — 15<sup>o</sup> *Motivum juris pro excusatione legitima provincialium ordinum mendicantium*. in-4<sup>o</sup>.

Aug. Vander Meersch.

*Bibliotheca carmelitana*, t. I, col. 482. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 287. — Nic. Antonio, *Bibliotheca hispana*. — Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée*.

**CREVECOEUR** (*Philippe DE*), seigneur des Cordes ou Desquerdes ou d'Esquerdes et de Lannoy, maréchal de France, sortait d'une ancienne famille noble de la Picardie. Son père Jacques, seigneur de Crevecoeur, avait été conseiller et chambellan du duc de Bourgogne; sa mère était Marguerite de la Tremouille dame

des Cordes. On ignore l'année de sa naissance ; il mourut en 1494 à l'Arbresle, petite ville près de Lyon. Philippe de Crevecoeur, qui devait plus tard être cité comme un des plus habiles hommes de guerre de son temps, fit ses premières armes sous le comte d'Etampes qui lui conféra la chevalerie la veille de la prise d'Andenarde, en 1452. Honoré de la faveur particulière du duc Philippe le Bon, il fut choisi pour accompagner le comte de Charolais dans son premier voyage à Paris et à Tours en 1461.

Lors de la guerre dite du *bien public*, en 1465, il occupait déjà un rang distingué dans l'armée puisque le commandement du corps principal de bataille lui avait été confié et à la bataille de Montlhery il fut, dit Commines, « du nombre de plusieurs bons chevaliers qui furent ordonnés à demeurer à pied, car entre les Bourguignons lors étaient les plus honorés, ceux qui descendaient avec les archiers et toujours s'y mettoit grande quantité de gens de bien, afin que le peuple en fut plus assuré et combattît mieux et tenoient cela des anglais. »

Cette importance de l'infanterie dans la bataille avait été constatée déjà précédemment, du temps du comte de Salisbury et de lord Talbot, et elle avait vivement frappé l'esprit du sire d'Esquerdes qui était destiné à exercer une si grande influence sur la constitution militaire de la France.

Lors de la guerre contre les Liégeois, il eut le commandement des francs-archers bourguignons et ne contribua pas peu au succès des armes de son maître. Le duc Charles qui appréciait ses mérites lui donna le collier de la Toison d'or dans le premier chapitre de l'ordre qui fût tenu après son avènement à la dignité ducale (1468) ; il lui confia, peu de temps après, le gouvernement de l'Artois. Grâce à son intervention armée les projets des Français contre Abbeville, en 1470, furent déjoués. Il accompagna du reste Charles le Téméraire dans toutes ses entreprises ; il assista, à toutes les batailles qui marquèrent les dernières années de son règne et il vit s'évanouir

comme une fumée cette puissance militaire dont l'éclat trompeur avait aveuglé son illustre maître, et l'avait conduit à sa ruine. Imitant l'exemple du sire de Commines et d'après ses instigations, Philippe de Crevecoeur se rendit coupable d'ingratitude et de félonie envers ses anciens souverains : en 1477, étant gouverneur, pour la duchesse Marie, de la ville et du comté d'Arras, il entra en négociations avec les agents de Louis XI. Après cette trahison, il renonça à l'ordre de la Toison d'or et à toutes ses dignités aux Pays-Bas et resta désormais dans le parti du roi de France.

En 1479, il voulut secourir Therouanne avec mille huit cents lances et quatorze mille francs-archers ; à la bataille de Guinegate sa cavalerie fut d'abord victorieuse, mais, finalement, l'infanterie flamande de Maximilien remporta un avantage décisif et mit en pleine déroute les bandes du sire d'Esquerdes. Ce fut après cette défaite que Louis XI, reconnaissant la nécessité de faire pour l'infanterie, ce que son père Charles VII avait fait, en 1445, pour la cavalerie, c'est-à-dire l'organiser d'une manière sérieuse et permanente, s'adressa à l'expérience de Philippe de Crevecoeur pour réaliser son projet. Il s'agissait de constituer et d'instruire des bandes de gens de pied qui fussent capables de tenir tête et de vaincre les aventuriers allemands et les milices des puissantes cités flamandes, qui formaient la principale force des armées de Maximilien. Louis XI, d'après les conseils de Crevecoeur, résolut de prendre pour modèle l'infanterie suisse qui avait résisté victorieusement à toute la puissance militaire du duc de Bourgogne ; il rassembla donc dix mille hommes choisis dans les bandes des francs-archers et des bandes d'aventuriers ; y joignit des pionniers fournis par les villes, appela à son service six mille vieux soldats suisses, réunit le tout dans un camp établi près du Pont-de-l'Arche, et par lettres patentes données au Plessis-le-Tours, le 9 octobre 1480, chargea le sire d'Esquerdes du soin de commander et d'exercer la nouvelle milice de hallebardiers et de piquiers qui fut partagée en bandes

de mille hommes. La puissance militaire de la France se trouva alors tellement établie et reconnue que, sans nouveaux combats, Maximilien se résigna à signer le traité d'Arras qui livrait à Louis XI l'Artois et les deux Bourgognes et décidait le mariage du Dauphin de France avec Marguerite d'Autriche. Le sire d'Esquerdes avait été l'heureux négociateur de cette convention; Louis XI l'en récompensa en le nommant gouverneur et lieutenant général de la Picardie où furent réunies les nouvelles bandes. Enfin le 2 septembre 1483, l'organisateur de l'infanterie française obtint, sur la recommandation spéciale de Louis XI, qui venait de mourir, la dignité de maréchal en récompense de ses éminents services. Pendant la minorité du nouveau roi Charles VIII, le sire d'Esquerdes fit partie, avec Commynes, du conseil de régence. De 1484 à 1491, il tint tête à Maximilien grâce à ses bandes de Picardie, lui enleva Saint-Omer et Therouanne et défait près de Béthune les lieutenants du roi des Romains, c'est-à-dire le duc de Gueldre et le prince de Nassau qu'il retint prisonniers.

Lorsque Charles VIII voulut faire la conquête de Naples le maréchal d'Esquerdes déconseilla cette folle entreprise; il se prononça énergiquement contre le projet de cette expédition, après avoir lutté en vain contre les traités d'Étaples et de Senlis. Il eut bien souhaité d'entraîner dans une autre direction les armes de la France : « il avait accoutumé de » dire que la grandeur de la France et » son repos dépendaient de la conquête » des Pays-Bas, » (Langlet Dufresnoy, *préface des Mémoires de Commynes*). Le roi ayant persisté dans son dessein, le maréchal d'Esquerdes se mit en route avec quatre mille hommes des bandes françaises. Mais il fut atteint d'une maladie mortelle avant d'avoir passé les Alpes, et avec la mort de cet illustre guerrier tomba dans l'oubli une institution qui avait contre elle sa nouveauté et les préjugés des hommes alors en faveur. Le maréchal d'Esquerdes avait désiré que son corps fut transporté dans l'église de Notre-Dame à Boulogne, à l'extrême frontière

de la province qu'il avait conquise à la couronne. Le roi Charles VIII voulut que ce désir fut exaucé et il ordonna que sur toute la route on rendit des honneurs royaux à la dépouille mortelle du régénérateur de l'infanterie française.

Général Guillaume.

Moreri. — Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*. — Commynes. — Suzanne, *Histoire de l'ancienne infanterie française*.

**CREYTERS** (*Jean*), plus connu sous le nom de Cryterius, né à Diest au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, fit ses humanités chez les Augustins de sa ville natale et entra dans leur ordre, au sortir de l'adolescence. Jouissant bientôt de la confiance illimitée de ses supérieurs, il devint successivement prieur des couvents de Diest, de Cologne, d'Aix-la-Chapelle et de Bedbourg. Le titre du livre indiqué ci-après atteste qu'il était docteur en théologie; mais on ne sait pas en quelle université il obtint cette dignité académique. Paquot suppose que ce fut à Cologne. Toujours est-il que Cryeters, jouissant d'une grande réputation de science religieuse, gagna de plus en plus l'estime de ses confrères et se vit appeler à des emplois élevés, tels que ceux de visiteur, de définiteur et de président du chapitre de sa province. Un de ses biographes, le bavaïois Ossinger, l'appelle « un homme d'une admirable éloquence, » d'une étonnante fécondité, profondément versé dans la connaissance des écrits et des doctrines de saint Augustin. » Ce jugement flatteur est loin de trouver sa justification dans l'ouvrage suivant que le P. Pierre Lenaerts, religieux profès de la maison de Diest, publia à Maestricht, quelques années après la mort de Cryeters : *S. Augustinus prædicans, sive conciones, præter sacras litteras, ex solo ferè S. Augustino concinnatæ, studio rev. admodum ac eximii patris magistri P. Joannis Cryeterii, s. Theol. doctoris...* (Trajecti ad Mosam, Bertus, 1713, in-12). On n'y trouve rien du génie ardent, des aspirations sublimes et de la science profonde de l'illustre évêque d'Hippone. D'autre part, c'est en vain qu'on y cherche quelques traces de cette éloquence chaleureuse et persuasive dont les contemporains de Cryeters aimaient à le gra-



tifier. Ainsi que l'a dit Paquot, le style de ces sermons n'a rien d'élevé, la méthode en est scolastique et pleine de divisions, tandis que leur doctrine morale s'appuie très-souvent sur des allégories arbitraires ou des comparaisons ineptes. Nous ne citerons qu'un seul exemple. Dans le sermon pour le second dimanche de l'Épiphanie, l'orateur diestois prétend que les six cruches, remplies d'eau aux noces de Cana, signifient six espèces d'infortunes qu'on rencontre souvent dans le mariage : les querelles, la jalousie, la conservation des enfants vicieux et la mort prématurée des bons, l'indigence, les maladies et la stérilité.

Après avoir beaucoup voyagé et prêché, Creyters vint passer les dernières années de sa vie à Diest, où il mourut le 30 juin 1675.

J. J. Thonissen.

Paquot, *Mémoires*. — Ossinger, *Bibliotheca augustiniانا*. — Tombeur, *Provincia belgica augustiniانا*. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*.

**CRISTA** (*Pierre*), peintre, né à Baerle. **xv<sup>e</sup> siècle.** Voir CRISTUS (*Pierre*).

**CRISTUS** (*Pierre*), improprement nommé parfois Christophsen, peintre d'histoire, né à Baerle, hameau de la commune de Tronchiennes, probablement dans les premières années du **xv<sup>e</sup> siècle**. Aucune espèce de document n'existait, il y a à peine dix ans, sur cet élève distingué des Van Eyck. Vasari le citait en passant d'après quelques auteurs plus anciens et le nommait Pietro Cristo. On ne connaissait de lui, autrefois, qu'une *Madone*, tableau célèbre de la galerie Aders, à Londres, portant le millésime de 1417. Peu à peu d'autres œuvres furent découvertes, mais avec des dates de beaucoup postérieures et des différences assez notables dans le style; on acquit successivement les chiffres des années 1449, 1452, 1454, et, plus récemment, 1446. Une attribution donne le millésime 1438. Les divers panneaux signés et datés et le nom d'un certain Christophorus, artiste, consigné dans de vieilles archives colonaises, formèrent presque seuls la base de diverses suppositions biographiques, résumées, en 1862, dans l'ouvrage de MM. Crowe et

Cavalcaselle et données, par ces derniers, sans la moindre réserve, ce qui permettait de les croire toutes parfaitement authentiques; elles ne reposent cependant que sur des hypothèses. Nous ignorons où la date de 1393, indiquée comme étant celle de la naissance de Cristus, a été prise; elle est, du reste, de pure invention et il faut l'avancer de quinze ans, au moins. La vérité est qu'on ne sait presque rien sur la vie de Cristus, excepté quelques rares faits, que les recherches de M. Weale ont arrachés aux archives de Bruges et qui sont consignés par lui, dans son *Bef-froi* (1). Il convient d'y ajouter quelques détails et une rectification importante dus à M. Otto Mündler et qui ont été publiés dans le *Journal des beaux-arts* (2). Nous allons nous occuper des uns et des autres. Dans le registre des noms de ceux qui ont acheté le droit de bourgeoisie, à Bruges, on lit : « Pierre Cristus, fils de Pierre, » né à Baerle, acheta son droit de bourgeoisie le sixième jour de juillet (1444) » par Josse Van der Donc (présenté par) » pour être peintre. » Évidemment ce n'était pas pour apprendre la peinture, mais pour pouvoir être peintre, c'est-à-dire exercer librement son métier. Il fut reçu, sans doute, dans la corporation de St-Luc, mais, malheureusement, on sait que les registres de la corporation à cette époque manquent. En 1449, Pierre Cristus reçut la commande d'un tableau pour la gilde des orfèvres, à Auvers. Il exécuta, dans ce but, le *saint Éloi* de la collection Oppenheim dont il sera parlé plus loin. Deux panneaux du musée de Berlin, l'*Annonciation* et la *Nativité*, d'une part, et le *Jugement dernier*, de l'autre, sont signés de l'an 1452. On connaît l'histoire des Madones attribuées à saint Luc. En 1451 le chanoine Foursy du Bruille, archidiacre de Valenciennes, donna, au chapitre de Cambrai, un de ces tableaux conservé à l'église du Saint-Sépulchre, apporté de Rome et réputé miraculeux. En 1454, le comte d'Étampes, qu'il est permis de considérer comme ayant été l'un des protecteurs de Cristus, fit venir celui-ci à Cambrai, pour y exécuter trois copies du

(1) Tome I, pp. 255 et suivantes.

(2) Année 1865, p. 126.

précieux panneau et l'une de ces copies se trouve encore à l'hôpital de Cambrai auquel elle avait été donnée. Ici se place un fait fourni par les archives de *Notre Dame de l'arbre sec*, à Bruges : il est inscrit dans ces registres que Pierre Cristus et sa femme (dont le nom n'est pas indiqué) devinrent (avant 1462) membres de cette confrérie. En 1463 les archives brugeoises nous apprennent encore que Cristus reçut la commande, de commun accord avec Pierre Nachtegale (sans doute un charpentier) d'un grand arbre de Jessé et en même temps d'un enfant Jésus « avec tout ce qui en dépendait » destinés à figurer dans les célèbres processions du Saint-Sang, « le tout étoffé par des tableaux. » En 1467, Cristus eut à réparer ce travail « avec de nouvelles peintures. » En 1469, il se trouve parmi les notables de la corporation des peintres et selliers qui reconnaissent, par devant le magistrat de Bruges, avoir reçu certaines fondations, bijoux et ornements, par suite du testament du seigneur de Monblern. Enfin, en 1472, le 19 mars, il fait partie des artistes présents au cloître de Saint-Donatien pour y entendre la sentence arbitrale accordant gain de cause à Pierre Coustain, peintre du duc de Bourgogne, auquel, malgré les réclamations de la corporation, le souverain octroya la permission de travailler sans être obligé d'être membre de la gilde. Voilà à quoi se borne ce que l'on peut affirmer sur Pierre Cristus. Ses divers séjours à Cologne, à Anvers, même à Salamanque ainsi que le suppose Passavant, ne sont démontrés par aucun document. Mais, sans affirmer ces faits, sans les introduire dans le domaine de l'histoire, nous conviendrons volontiers qu'ils sont possibles, tout au moins pour les voyages dans le pays rhénan. Quand on a vu, une seule fois, les productions de l'ancienne école colonaise, on ne peut plus se tromper à ces figures de femme parfaitement rondes, douces, grasses, un peu maniérées, jolies, mais sans aucun caractère de noblesse et de profondeur. Or, quelques-unes des produc-

tions de Cristus imitant manifestement les œuvres des vieux peintres rhénans, il faut, ou qu'il les ait vues ou que la malencontreuse idée de les imiter lui soit venue par quelques modèles mis à sa portée ou en sa possession ; cette dernière version est bien moins probable que la première, car, avec les chefs-d'œuvre de Memline, des Van Eyck et de leur école que possédaient nos contrées, on n'allait guère chercher à Cologne des toiles pour orner les palais des princes ni les riches habitations des bourgeois. Ce séjour en Espagne est plus douteux : nos relations avec ce pays étaient telles et les œuvres de nos artistes y étaient en si grande faveur, que la présence d'une toile de Cristus à Burgos n'a rien que de très-naturel. Les œuvres de ce remarquable élève des Van Eyck constituant la partie capitale de sa biographie, il faut nécessairement s'en occuper un peu longuement, en reproduisant, en partie, les opinions émises par les plus célèbres écrivains d'art modernes.

Nous commencerons par écarter la date de 1417 dont la falsification a été d'abord soupçonnée, puis clairement reconnue (1) et, pour donner au panneau de Francfort sa place dans nos appréciations, nous adopterons provisoirement pour celui-ci, le millésime de 1447. La première œuvre que nous rencontrons est donc celle que M. Otto Müндler a signalée dans le *Journal des Beaux-Arts* (1863, p. 126). C'est un panneau de 36 c. de haut sur 27 représentant Edward Grimson, un des maîtres de Lord Verulam (dont le descendant possède actuellement le tableau). Ce Grimson fut, en 1446, envoyé en mission confidentielle extraordinaire à Calais. Deux écussons portent les armes du personnage, et, sur le revers du panneau, se trouve l'inscription suivante : *Petrus XPI me fecit a. 1446*. Cette inscription est précédée d'un cœur surmonté d'une espèce de couronne. Voilà donc, dit M. Müндler, une nouvelle œuvre inconnue jusqu'à présent, d'un des plus grands parmi les continuateurs du style

(1) A. Wauters, *Roger Vander Weyden*, p. 78. — Finchart et Ruelens, *Annotations sur Crouce et Cavalcaselle*, t. II, p. CXV et suivantes. — Otto

Müндler, *Journal des Beaux-Arts*, année 1863, p. 126. — Wende, *Beffroi*, t. II, p. 215, 1864.

des Van Eyck, œuvre signée et, ce qui est surtout important, datée... M. G. Scharf l'auteur de la découverte de ce tableau et de celle du personnage représenté, croit pouvoir affirmer qu'il a été peint à Calais, ville alors au pouvoir des Anglais et où la duchesse de Bourgogne s'était rendue pour faciliter les négociations relatives à un traité de commerce entre les Flandres et l'Angleterre. Vient ensuite la belle œuvre du musée Städel, à Francfort-sur-le-Mein, la *Madone et l'enfant, entourés de saint Jérôme et de saint François d'Assise*. Sur les montants du trône sont peints Adam et Ève; signée et datée de 1447 (?) elle provient de la collection Aders, à Londres. Les tons sont un peu sombres, mais vigoureux, les contours un peu durs, les chairs agréables, en dépit de leurs ombres foncées, les draperies amples et disposées avec goût, l'entente de la couleur, la vigueur et la grâce de la composition rivalisent avec les productions des Van Eyck; mais le sentiment du beau n'y existe pas au même point. Évidemment, et de l'avis de tous, cette *Madone* est le chef-d'œuvre du maître et paraît marquer l'apogée de son talent; on n'y voit pas encore cette imitation des têtes rondes de l'ancienne école colonaise que l'on reproche tant à ses travaux d'une date postérieure.

Nous ne pouvons passer sous silence une observation fort judicieuse faite sur ce panneau par MM. Ruelens et Pinchart dans leurs *Annotations* sur Crowe et Cavalcaselle. Les figures d'Adam et d'Ève sont, sinon des copies exactes, du moins des imitations manifestes de celles de l'*Agnus Dei* de Gand; le tableau a donc été fait probablement après 1426, quoique pourtant Adam et Ève peuvent avoir été des académies exposées longtemps avant dans l'atelier des Van Eyck. Ces auteurs ajoutent qu'on peut supposer que le tableau a été peint dans cet atelier même puisqu'on y voit reproduit le tapis qui se trouve déjà sur la *Madone de Lucca* par Jean van Eyck.

Ici se place le *Saint Eloy présentant un anneau à un jeune couple*, de la collection Oppenheim, à Cologne; ce tableau fut exécuté pour la corporation des orfèvres d'Anvers; il fut vendu par un des derniers

membres de cette corporation à feu M. de Sybel, de Bruxelles. Il est signé et daté de 1449. Les figures sont d'assez grandes dimensions et, par là même, peu favorables au talent du peintre, habitué aux petites figures; l'ensemble trahit l'hésitation, montre de la faiblesse; les expressions sont réalistes; rien de moins idéal que la figure du saint. On retrouve là les contours durs et les tons sombres des autres productions de Cristus, mais plus accentués.

Au musée de Berlin, se voient deux panneaux, pendants l'un de l'autre et qui avaient longtemps servi de volets à un retable dans la cathédrale de Burgos. De là ils passèrent dans un couvent de femmes à Ségovic et furent apportés en Allemagne par M. Frasinelli. Ils sont signés et datés de 1452, moitié sur un panneau, moitié sur l'autre. Le sujet de l'un est le *Jugement dernier*; dans l'autre se voient, au premier plan, l'*Annonciation*, au fond la *Naissance de J.-C.* Le goût est défectueux, surtout dans le *Jugement*; on y retrouve ces dévergondages d'imagination qu'on se permettait jadis dans la représentation des supplices des damnés; l'effet est peu agréable et les défauts se voient davantage. La Vierge fait songer aux compositions identiques de Stephan Lothener, mais avec moins d'élégance dans les draperies. La composition est faible: MM. Crowe et Cavalcaselle font remarquer que la figure de l'archange Michel est répétée dans un panneau de la galerie du Belvédère, à Vienne, panneau classé parmi les œuvres de maîtres inconnus.

C'est la provenance espagnole des tableaux de Berlin, jointe à l'imitation que certains peintres de la Péninsule ont faite de la manière des vieux flamands, qui a conduit Passavant à faire des suppositions sur le séjour de Cristus à Salamanque, en 1453, où il devrait avoir fondé une école d'où serait sorti, entre autres, le célèbre Gallegos (1461-1550). On le voit, les écrivains d'art les plus justement respectés se laissent parfois entraîner sur le terrain des inductions.

En fait d'œuvres authentiques, nous n'avons plus à citer que la copie de Cambrai, dont nous avons donné l'historique

plus haut. Nous ne croyons pas devoir parler ici de quelques tableaux que leur ressemblance avec les œuvres de Cristus lui ont fait attribuer, quelque fondées que nous paraissent certaines de ces attributions, elles ne peuvent trouver place dans un document historique. Nous mentionnerons seulement le *saint Jérôme* du musée d'Anvers, catalogué sous le nom de Christophsen, mais avec l'annotation de *contesté*. En somme, Cristus fut un des meilleurs élèves des Van Eyck, tout en restant assez loin derrière eux; il n'eut ni leur sentiment, ni leur vivacité, ni leur faire brillant, ni leur inimitable coloris, ni leur dessin exact et savant. Sa manière est facile, mais son coloris sombre, peu transparent et son dessin est parfois défectueux comme dans les mains de saint Eloi. Sa *Madone* de Francfort renferme de très-hautes qualités et les défauts y sont bien moins saillants que dans ses œuvres postérieures. Le manuscrit de Ledoux cite parmi les membres de la corporation brugeoise, un peintre du nom de Sébastien Cristus. Les registres pupillaires de Bruges font mention de lui à propos de trois enfants mineurs qu'il délaissa à sa mort, arrivée avant le 27 mai 1501. L'aîné était un fils appelé Pierre. Il est possible, même probable, que Sébastien Cristus était le fils de Pierre l'élève des Van Eyck.

Ad. Siret.

**CROCKAERT** (*Pierre*) ou **PETRUS DEBRUXELLIS**, écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles, dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, mort en 1553. Il fit sa philosophie à Paris, au collège de Montaigu, sous le fameux Jean Maire au Major, écossais, qui défendait avec chaleur, dans sa chaire, le parti des *Nominaux*; ayant pris ses degrés, Crockaert y enseigna aussi, avec succès, cette doctrine. En 1504, il y prit l'habit de Saint-Dominique, au couvent des Jacobins qui venaient d'embrasser la réforme introduite dans la congrégation de Hollande. Après sa profession ses supérieurs le chargèrent de l'enseignement de la philosophie et il le fit avec beaucoup de zèle pour les sentiments des Thomistes, qu'il avait adoptés dès son entrée en religion; c'est pour-

quoi le chapitre général de l'ordre, tenu au couvent de Saint-Eustorge de Milan, en 1505, le désigna pour lire les *sentences*, nomination confirmée l'année suivante, par le chapitre de la congrégation de Hollande. Ayant obtenu le grade de bachelier en Sorbonne il fut chargé du cours de théologie au même couvent de Saint-Jacques. En 1512, il passa sa licence et dut dès lors expliquer la seconde Seconde de saint Thomas.

Pierre Crockaert se distingua aussi comme prédicateur, notamment pendant un carême à Lille en 1514. Il mourut d'après certaines versions, la même année, sans que l'on sache ni le lieu, ni le jour de sa mort. Quelques biographes prétendent, au contraire, qu'il termina sa carrière, à Malines, en 1553, à l'âge de 83 ans. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'aucun de ses ouvrages ne porte une date postérieure à l'année 1512 et, point significatif, l'impression de celui qui parut sous cette date (le n<sup>o</sup> IV) fut soignée par un de ses disciples, le Père François de Victoria.

On lui doit: 1<sup>o</sup> *Summularium artis dialecticæ utilis admodum interpretatio super textum Magistri Petri Hispani, ord. Præd.* Parisiis, 1503, in-folio. Ces notes ne sont pas fort étendues. — 2<sup>o</sup> *Acutissimæ questiones, et quidem perutiles in singulos Aristotelis logicales libros. Item in D. Thomæ de Aquino opusculum de ente et essentiali magistri Petri de Bruzellis, sacri prædicatorum ordinis, D. Thomæ doctrinæ interpretis et propugnatoris acerrimi.* Parisiis, 1509, in-folio. Ibid 1514. — 3<sup>o</sup> *Argutissimæ, subtiles ac sæcundæ questiones Physicales in octo libros Physicorum et in tres libros, de Animâ, Aristotelis.* Parisiis, 1510. in-folio, Item, Ibid. 1521, in-folio. On voit à la fin de cet ouvrage: *De laude Philosophiæ dialogus, F. Joanne Anglici, Valencense et F. Amadeo Meygreti, Lugdunensi, Petri discipulis, interlocutoribus.* — 4<sup>o</sup> *Secunda secundæ summæ S. Thomæ à F. Petro de Bruzellis recognita et accurata.* Paris, 1512, in-4<sup>o</sup>. Ces divers traités de philosophie étaient fort estimés du temps de l'auteur.

Aug. Vander Meersch.

Paquet, *Mémoires littéraires*. t. IX, p. 535. — Piron, *Levensbeschryvingen*. — Foppens, *Bibliotheca*

*Belgica*. t. II, p. 258. — Echar, *Bibl. Ord. prod.*, t. II, p. 29. — Wanters, *Histoire de Bruzelles*.

**CRODMAR** (*saint*) ou **CLODMAR**, abbé de Stavelot et Malmédy, au VIII<sup>e</sup> siècle. Les renseignements sur la vie et l'administration de ce prélat manquent; on sait seulement qu'il fut le huitième abbé de ce célèbre monastère et que son gouvernement est placé entre celui d'Abolin et d'Amolgré (Voir ces noms).

Le nom de Crodmar ne figure donc dans la biographie nationale qu'à un seul titre: comme faisant partie de la série chronologique des abbés qui ont exercé le pouvoir souverain dans la principauté de Malmédy et Stavelot. Aug. Vander Meersch.

De Villers, *Histoire de la principauté de Malmédy et de Stavelot*, manuserit à la bibliothèque de l'Université de Liège.

**CROESER (DE) BERGES** (*Charles-Énée-Jacques*) Baron et Vicomte, par octroy de Marie-Thérèse (1775) et par arrêté du Roi Guillaume (1827), descendant d'une famille noble de la Zélande. Il naquit à Bruges le 14 juillet 1746, prit ses grades de licencié en droit à l'université de Louvain, et épousa le 16 août 1777, au château de Staeden, Dame Charlotte Carnin-Staeden. Ses goûts le portèrent vers la carrière administrative: il fut, depuis le 14 janvier 1792 jusqu'au 25 juillet de l'année suivante, quatrième échevin de Bruges. Nommé l'année suivante président de l'administration centrale du département de la Lys, il remplit les mêmes fonctions, au conseil général du département, en 1802, et les conserva jusqu'à sa nomination de Maire de la ville de Bruges (18 mars 1803); il occupa ce poste honorable jusqu'en 1813.

En 1816 De Croeser était président de l'ordre équestre de la Flandre occidentale et représentait cet ordre aux États-Provinciaux.

Le 16 août 1817, le Roi Guillaume, lui confia de nouveau les fonctions de premier Magistrat de Bruges, dignité qu'il conserva jusqu'en 1827. Il y décéda le 22 janvier 1828.

Malgré ses nombreux travaux administratifs, De Croeser sût trouver des moments de loisirs, pour se livrer à l'étude de l'histoire et de la généalogie; il a publié les ouvrages suivants:

1<sup>o</sup> *Abrégé généalogique de la parenté de Messire Michel Drioux dit Drusius, docteur en droit, etc., doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre à Louvain, fondateur du collège de ce nom*. Bruges, imprimerie de J. De Busschere, 1786. — 2<sup>o</sup> *Histoire généalogique de la famille de Croeser et de plusieurs autres familles nobles qui lui sont alliées, rédigée d'après un grand nombre de chartes, titres, chroniques, etc. suivie des preuves et pièces justificatives, et précédée d'un discours préliminaire sur l'origine et l'utilité de la noblesse; les devoirs qui y sont attachés, etc.* à Bruges de l'imprimerie de la Veuve Demoor et fils, sans date. — 3<sup>o</sup> *Généalogie de la très-noble et ancienne famille de Stochote originaire de la province de Gueldre, dressée sur titres et bonnes preuves*. Bruges, de l'imprimerie de Joseph De Busschere, 1790. — 4<sup>o</sup> *Généalogie de l'ancienne et noble famille d'Andrians, dressée sur titres et bonnes preuves*. A Bruges, de l'imprimerie de Joseph De Busschere, 1789. — 5<sup>o</sup> *Généalogie de la très-noble et illustre maison de Carnin, anciennement établie en Artois, dressée sur titres originaux, chartes et autres monuments authentiques, accompagnée de preuves et pièces justificatives*. Sans nom d'imprimeur. — 6<sup>o</sup> *Généalogie de la très-ancienne, illustre et chevaleresque famille de Le Poivre, que l'on croit issue des anciens comtes de Troyes, originaire de Champagne où dès le XI<sup>e</sup> siècle elle a possédé la Baronnie de Poivre, située entre Vitri et Sezanne, etc., etc.*, sans nom d'imprimeur.

Henry Raepsaet.

**CROESERS** (*Cyprien*) ou **CROESEL**, écrivain, né à Anvers en 1569, mort en 1637. Il embrassa l'état religieux chez les capucins, où son mérite et sa capacité l'élevèrent aux premiers emplois; il fut successivement provincial des provinces flamande et wallone, commissaire général de celle du Rhin, et définitif général, qui est la seconde place de l'ordre. Ayant assisté au chapitre général tenu à Rome, en 1637, il mourut, lors de son retour, à Gènes au convent de l'Immaculée Conception. Le Père Croesers jouissait d'une grande réputation de science, car un de ses biographes le qualifie de : *Omni scientiarum genere insi-*

*gnis*. On lui doit : *Lectiones paræneticæ ad Regulam S. Francisci, in quibus non vulgaria ad formandos mores Religiosorum aliarumve spiritualium personarum documenta suggeruntur*. Coloniae, 1625, in-4o. Ce livre fut défendu en 1656 et 1662 par la congrégation de l'index à Rome.

Aug. Vander Meersch.

Valère André, p. 468. — Miræus, *Scriptores Sæculi XVII*, pp. 525 et 535. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VIII, p. 95. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 225.

**CROISSANT** (*Albert*), de la Compagnie de Jésus, poète latin, né à Liège en 1598, y mourut le 21 juillet 1651. Il entra dès 1615 au noviciat de Tournai, puis fut nommé professeur de grammaire et de rhétorique au collège de sa ville natale. Il tournait assez agréablement le vers et avait quelque pointe dans l'esprit. On a de lui trois petits poèmes satiriques : 1o *Litterarum studiosus minime studiosus*. Liège, Léonard Streel, 1637; 2o *Puer male moratus a sene vapulant*. Ibid., Jean Tournay, 1638; — 3o *Sales satyrici in Dæmonologos, sive impios dirarum imprecatores*. Ibid., Baudouin Bronckart, 1648. in-4o. Le biographe Abry, qui n'était rien moins que lettré, mentionne ce dernier ouvrage sous le titre de *Sales satyres*, " par lequel, ajoute-t-il, on voit les saillies et vices de la plupart des hommes de tout âge, que Croissant tâche de réprimer par ses instructions. " Alphonse Le Roy.

Sotwel. — Abry, p. 101. — De Baeker, 1re série, p. 135.

**CROISSANT** (*Jean*), écrivain ecclésiastique, de l'ordre des Dominicains, naquit à Bruxelles à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle. Il entra au couvent de Saint-Dominique dans sa ville natale, où il enseigna pendant quelque temps les sciences théologiques et mourut le 23 novembre 1651. Il a publié, en flamand, un *Abrégé de la vie et des miracles des bienheureux Ambroise de Siemie et Jacques de Venise, de l'ordre des Frères Prêcheurs*. Bruxelles, 1623 et 1625; vol. in-12o. E.-H.-J. Reusens.

De Jonghe, *Belgium Dominicanum*, p. 516. — Quetif et Echard, *Scriptores ordinis Predicatorum*, t. II, p. 566. — Paquot, *Mémoires*, éd. in-folio, t. II, p. 18.

**CROIX** (*Pierre DE*), seigneur de Trecire, naquit à Lille (ancienne Flandre), dans la seconde moitié du XVIe siècle. On manque absolument de renseignements sur la vie de ce poète, non dépourvu de mérite. Il était cousin de Jaspas d'Ennetières de Tournai, chevalier, seigneur de Reamez, père de Jean d'Ennetières, poète assez connu. Jaspas d'Ennetières rimait aussi, comme on le voit par un sonnet adressé à son cousin, qu'on lit en tête du volume des poésies de Pierre de Croix. On connaît de celui-ci : *Le Miroir de l'Amour divin, divisé en trois livres*. Douay, Balthazar Bellere, au Compas d'or, 1608, pet. in-12 de 6 ff. prélim. 304 pages et 2 ff. à la fin. Ce livre est d'une rareté extraordinaire. Viollet le Duc croit, à tort, qu'il a été composé cinquante ans avant son impression; mais il dit avec raison qu'il y a souvent dans les poésies de Pierre de Croix, une véritable ferveur et du charme.

H. Heibig.

Viollet le Duc, *Bibliothèque poétique*, pp. 547 à 548. — Brunet, *Manuel*, t. II, col. 450. — Le livre *Miroir de l'amour divin*, cité ci-dessus.

**CROL** (*Jean-Baptiste*), médecin, né à Bruxelles, le 14 octobre 1745, mort le 9 janvier 1823. Il perdit très-jeune, ses parents, et ses tuteurs désireux de lui faire donner une instruction soignée le confièrent au savant chirurgien Marin Schouten, de Rotterdam. Sous la direction d'un tel maître, ses heureuses dispositions se révélèrent vite; il fit de rapides progrès dans l'étude des langues, des mathématiques et de la chirurgie. Il partit ensuite pour Alger, comme médecin de vaisseau; puis se rendit à Paris pour se perfectionner dans les sciences chirurgicales. A son retour, il devint chirurgien major dans le régiment du comte de Bylandt. Ayant obtenu un congé, il en profita pour fréquenter les cours à l'université de Leide et prit ses licences le 12 mars 1777, après y avoir défendu brillamment une thèse chirurgicale. Peu après, l'autorité communale de Dordrecht l'appela dans cette ville pour lui confier la chaire d'anatomie et de chirurgie; en prenant possession du poste de professeur, il débuta, le 29 juillet 1778, par un intéressant discours sur l'utilité générale des connaissances anatomiques. Il mit

beaucoup d'amour et d'ardeur dans l'exercice de ses fonctions professorales, mais enfin en 1754, ses nombreuses occupations l'obligèrent à renoncer à sa chaire; il continua cependant à donner à ses amis des leçons privées sur la physique expérimentale et ne reculait devant aucun sacrifice pour se procurer les instruments perfectionnés dont il se servait dans ses conférences. Crol a pris rang parmi les médecins les plus savants et les plus habiles. Dans la pratique de son art, il joignit à une grande dextérité, acquise par une longue expérience, un soin extrême pour les malades qui réclamaient son ministère, peu lui importait d'ailleurs à quel rang de la société ils appartenissent. Aussi fut-il estimé, considéré par tout le monde, et chargé des fonctions les plus honorables. C'est ainsi qu'il devint membre de la commission médicale cantonale et locale, curateur de l'école latine, et président d'honneur de la société littéraire et scientifique *Diversa sed una*. Homme d'un caractère ferme et franc, doué d'une grande énergie; il avait avec le cœur droit et sensible, toutes les qualités d'un bon citoyen.

Il est fâcheux qu'il n'ait pas fait connaître au public les fruits de son expérience et de ses vastes connaissances; on ne possède de lui que deux dissertations: 1° *Dissertatio medico-chirurgica inauguralis de legitimo ustionis usu in quibusdam morbis*. Lugd. Bat. 1777. — 2° *De fructu ex anatomie studio in quodvis hominum genus redundante*. La première publication est sa thèse inaugurale, la seconde le discours d'ouverture de son cours d'anatomie.

Aug. Vander Meersch.

Schull, *Herrienering aan de verdiensten van J.-B. Crol*. Dordrecht, 1825, in-8°. — VanderAa, *Biographisch Woordenboek*.

**CROM** (*Adrien*), ou **CROMMIUS**, écrivain ecclésiastique, né à Oirschot, vers 1590, mort le 11 mai 1651. Il fit ses humanités à Anvers et sa philosophie à Douai, au collège tenu par les jésuites, puis entra dans leur Compagnie, en 1609, et commença par régenter la philosophie. Il professa ensuite, pendant onze ans, l'écriture sainte au collège de Louvain,

donnant en même temps des leçons sur la langue hébraïque; ensuite on lui confia la chaire de théologie scholastique, qu'il conserva jusqu'en 1632, devenant alors préfet des hautes études, et directeur des conférences sur la théologie morale. Il occupa quinze ans ces deux emplois. Le Père Crommius vivait d'une manière fort édifiante et beaucoup de gens le consultaient sur des cas de conscience.

Il composa: I. *Centum quinquaginta Psalmi Davidici, compendiosa Paraphrasi ad litteram seriem expositi*. Lovanii, 1628, in-4°. Item, traduit en flamand, par N. N. Brussel, 1683, in-12°. II. *Theses sacre ex Genesi*. Lovanii, 1629, in-4°. III. *Theses sacre in Exodum, Leviticum, Numeros, Deuteronomium, sive de Republica judaica*. Lovanii, 1630, in-4°. IV. *Theses sacre in Josue, Judices, Ruth, libros quatuor Regum, et duos Paralipomenon*. Lovanii, 1631, in-4°. V. *Theses sacre in Jobi historiam et libros Tobie, Judith, Esther, Esdrae et Nehemie*. Lovanii, 1632, in-4°. VI. *Sanctissima quatuor Evangelia, historico ordine, concordie in modum digesta*. Lovanii, 1633, in-4°. Tous ces opuscules sont des thèses que l'auteur fit soutenir à Louvain par ses disciples; ils renferment d'excellentes scholies sur la plupart des livres historiques de l'Écriture; tous témoignent des grandes connaissances de Crommius dans l'intelligence des livres sacrés et l'on prétend qu'ils mériteraient d'être réimprimés et rassemblés. VII. *Van de opperhoofdigheid Petri door Casimirus Dourman* (nom anagrammatique). Antwerpen, 1634, in-12. It. Amst. in-12. C'est un traité polémique touchant la primauté de saint Pierre et les prérogatives du Saint-Siège, en réponse aux calomnies répandues dans une brochure, publiée sur le même sujet, par Jacques Triglandt, professeur à Leyde.

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. X, p. 241. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. 1, p. 12. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, t. 1, p. 256. — Glasius, *Biographisch Woordenboek*.

**CROMBEECK** (*Jean VAN*) ou **CROMBECIUS**, écrivain ecclésiastique, né à Douai (ancienne Flandre) en 1563, mort le 2 octobre 1626. Il entra dans la com-

pagnie de Jésus et s'y engagea, en 1599, par la profession des quatre vœux. Il commença par régenter les humanités et fut successivement préfet des basses-classes, recteur des collèges de Liège et de Saint-Omer; c'est dans cette dernière ville qu'il mourût âgé de soixante-trois ans, après avoir consacré une grande partie de sa vie à l'étude et au ministère de la chaire. Il laissa les écrits suivants : I. *De studio Perfectionis, libri duo*. Antverpiæ, 1613, in-4<sup>o</sup>. Item, *Moguntiaë*, 1614, in-12. Item, traduit en français par l'auteur même. Cet ouvrage est solide et estimé. II. *Ascensus Moysis in montem, hoc est Tractatus de Oratione tribus viis distinctus, purgativâ, illuminativâ et unitivâ*. Audomari, 1618, in-12. Ludg. 1619, in-12. III. *Tomii tres in Psalmos*. Cet ouvrage qui est resté manuscrit, était conservé chez les jésuites de Saint-Omer.

Aug. Vander Meersch.

Sweetins, *Athene Belgicæ*, pp. 415 et 416. — Valère André, p. 488. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 625. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XIV, p. 349. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, t. I.

**CROMBRUGGHE** (*Joseph-Jean VAN*), juriscônulte, magistrat, homme d'état, né à Gand le 23 septembre 1770, y décédé le 10 mars 1842. Il était l'un des fils de Joseph van Crombrugghe, receveur et comptable du chapitre de Sainte-Pharaïlde, à Gand, et de Marie-Rosalie Anthéunis, dont il naquit neuf enfants. Doué d'une vive intelligence, animé du désir de s'instruire, le jeune Joseph van Crombrugghe profita des soins qui furent apportés à son éducation; à l'âge de douze ans il entra au collège des Augustins, où il ne tarda pas à remporter des succès dans les humanités. Il fut envoyé à l'université de Louvain, et s'y adonna avec fruit aux études juridiques. Le 27 août 1792 il fut promu, avec grande distinction, au doctorat en droit. Il fit son stage chez un des avocats exerçant auprès du conseil de Flandre puis alla séjourner quelque temps à Paris, pour y suivre les audiences judiciaires et s'assimiler l'élocution française, par l'audition des avocats les plus éloquents de l'époque. Pendant la période de la domination française en Belgique l'avocat Van Crombrugghe s'en tint uniquement aux devoirs

de sa profession, mais, à l'institution du royaume des Pays-Bas, en 1815, il accepta du roi Guillaume I<sup>er</sup> la nomination de conseiller de l'intendance du département de l'Escaut, puis devint membre des États provinciaux de la Flandre orientale et fut élu par ses collègues membre de la députation permanente. En juillet 1817 il fut envoyé aux États-généraux et y exerça une grande influence, par ses connaissances juridiques et administratives, par ses sentiments modérés et patriotiques. Il prononça de remarquables discours sur les questions du divorce, de la minorité, de la tutelle, de la presse; lors de l'examen du Code civil, il fit preuve d'indépendance et de sa profonde science du droit coutumier. Aussi, le roi Guillaume, juste appréciateur du mérite, l'appela-t-il aux fonctions d'administrateur au département de l'intérieur et ensuite le nomma conseiller d'état en service extraordinaire. En septembre 1824 il remplaça le savant Kemper dans la commission de rédaction de la jurisprudence nationale; il prit part aussi, à la révision du système douanier et à l'élaboration des statuts de l'enseignement supérieur dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas (1827). Déjà, en 1819, le roi Guillaume l'avait promu au grade de chevalier de l'ordre du Lion néerlandais et, en 1825, l'avait élevé à la dignité de bourgmestre de la ville de Gand, au décès du titulaire M. Piers de Raveschoot. A cette époque les bourgmestres se choisissaient d'ordinaire dans le sein des conseils municipaux, mais, pour la nomination de J. van Crombrugghe, le roi n'hésita pas à faire une exception en sa faveur; à la première élection, toutefois, le conseil, satisfait de ce choix, nomma son nouveau bourgmestre conseiller. De son côté, Van Crombrugghe, fier de se voir à la tête de sa cité natale, heureux de pouvoir lui consacrer toute sa sollicitude, refusa en 1829 d'accepter sa promotion au poste de gouverneur de la province d'Anvers, en remplacement de M. de la Coste, devenu ministre de l'intérieur. Son administration urbaine fut marquée par le progrès intellectuel, artistique et industriel, par l'établissement



d'institutions utiles, par la construction d'édifices et de monuments, qui firent de la ville de Gand la seconde cité du royaume.

Joseph van Crombrugghe, fidèle au serment qu'il avait prêté, remplit jusqu'au dernier moment ses obligations de sujet et de citoyen. Lorsque, en août 1830, le roi Guillaume convoqua les États-Généraux à La Haye, afin de s'y entourer des représentants des deux nations qui composaient le royaume, Van Crombrugghe fut un des premiers à s'y rendre. Ses conseils et ses efforts, comme ceux de ses collègues belges, ne purent empêcher l'insurrection de suivre son cours. En vain fut-il appelé à Anvers auprès du prince d'Orange, établi gouverneur-général de la partie méridionale du royaume des Pays-Bas, avec la séparation administrative, il était trop tard. La révolution, commencée à Bruxelles, s'était rapidement étendue dans tout le pays : le 2 octobre 1830, Gand arbora le drapeau aux trois couleurs et reconnut le gouvernement provisoire.

Grâce à la sagesse du bourgmestre Van Crombrugghe, le revirement politique s'y accomploit sans trop grande secousse et sans effusion de sang. Le 4 février 1831 la régence de Gand ayant été révoquée de ses fonctions et remplacée par une *Commission de sûreté publique*, ce régime néfaste se signala par le désordre, le pillage et de sanglants épisodes. En 1836, quand les administrations communales furent réorganisées, Joseph van Crombrugghe fut élu conseiller, dans l'espoir que le gouvernement le replacerait dans le fauteuil présidentiel. Mais ce vœu ne fut accompli qu'en février 1840, lorsque le bourgmestre Minne-Barth eut donné sa démission. Le roi Léopold rétablit Joseph van Crombrugghe dans la dignité qu'il avait occupée avec tant de dévouement et de distinction. Le 29 juillet 1841 il le créa chevalier de son ordre, sanctionnant par cette faveur royale les services qu'il avait rendus au pays.

Peu après le bourgmestre Van Crombrugghe ressentit les premières atteintes de l'hydropisie de poitrine qui l'emporta à l'âge de soixante-douze ans. Sa mort

causa un deuil public à Gand, où son nom est resté le symbole du parfait magistrat communal. Sa dépouille mortelle fut déposée dans le caveau de la famille, à Laerne-Saint-Martin, lez-Gand.

Edm. De Busscher.

*Annales de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, année 1814-1845. — J.-J. Steyaert, Levensschets van Joseph van Crombrugghe, mémoire couronné.*

**CROON** (*Pierre*), né à Malines, baptisé à l'église de Sainte-Catherine, le 25 février 1634 et mort à Louvain le 5 mars 1682, était fils de Pierre Croon, notaire, géomètre, poète et de Marie Feyens. Après avoir terminé ses études au collège des jésuites de sa ville natale, il embrassa la vie religieuse et prononça ses vœux, le 10 février 1657, à Louvain, dans le prieuré du Trône de Sainte-Marie à Saint-Martin, de la congrégation de Windesheim. Il y remplit pendant quelque temps les fonctions de procureur, et fut envoyé de là, à l'abbaye de Saint-Trudon, à Bruges, pour en prendre la direction. Pendant son séjour dans cette ville, il publia son opuscule, intitulé : *Cocus bonus ofte geestelycke sinne beelden* (1663). Appelé à Louvain, Croon y fut élu prieur du couvent de Saint-Martin, le 24 septembre 1674. Le nouveau supérieur s'occupa avec zèle de tous les devoirs de sa charge et s'appliqua, notamment, à faire restaurer les bâtiments de son monastère. Croon était très-instruit, sobre, économe, d'un esprit fin et d'un caractère affable. Sa devise était : *Corona constanti*. Dans ses ouvrages, il cherchait à imiter Cats et même souvent il surpassa son modèle. Sa versification, généralement coulante et facile, révèle, en outre, l'heureux don de tirer des sujets les plus vulgaires des déductions ingénieuses et morales.

Il mourut à Louvain d'une attaque d'apoplexie, après 25 ans de profession, 24 ans de prêtrise et 7 ans de priorat. Voici la liste de ses principaux ouvrages : 1<sup>o</sup> *Cocus bonus ofte geestelycke sinne beelden ende godtruchtighe nytleggingen op alle de gereedschappen van den kock*. Brughe. Apud viâ. J. Clouwet, 1663. In-12. — 2<sup>o</sup> *Almanach voor heden en morghen ende daer op vermaeckelycke nytlegginghen met*

*geestelycke bemerckingen voor een nieuw jaer, vereert aen een yder.* Antv. Corn-Woons, 1665. In-12. — 3<sup>e</sup> *Grabbeling ofte vermaeckelycke raedfels op keuken en dish.* Brugis. Vid. J. Clouwet, 1666. In-12. — 4<sup>e</sup> *Moy-al oft vermaeckelycke bedenkingen op verscheyde oeffeningen.* Meehlin. Gysbrecht Lints, 1666. Petit in-8o. — 5<sup>e</sup> *Historie van O. L. V. van Hauswyck.* Meehlin. G. Lints, 1670. In-8o. — 6<sup>e</sup> *Keers en kandelaer; Snutter en Horen.* Brugis. Vid. J. Clouwet, 1664. La plupart de ces ouvrages ont été tirés à plusieurs éditions.

Emm. Neefs.

*Regist. Bapt. eccl. S. Cath. Meehlin.* — *Wekelyks berigt voor de stad en provincie van Mechelen.* 1776. — Th.-J. Bosmans, *Regist. primum monast. Throni Martiniani Lovan.* fol. 163. — Egide Smeyers, notes manusc. — Piron, *Levens-beschrif.* — De Reume, *Notice sur Pierre Croon,* etc.

**CROONENDAEL** (*Paul de*), seigneur de Vlieringhe, en Hainaut, chroniqueur, né à Anvers, mort en 1621. Il descendait d'une noble famille et à l'exemple de son père, il prit, dans sa jeunesse, le parti des armes. C'est ainsi qu'il se trouva, en 1568, à la bataille de Heiligerlée, en Frise, où le comte d'Arenberg fut tué et ses gens défaits par Adolphe de Nassau. Cette journée fatale le dégoûta de la vaine gloire militaire; il quitta le service pour entrer dans la carrière des emplois. Il devint quelque temps après greffier, puis en 1604, on le voit figurer comme commis ou conseiller des domaines et finances, à Bruxelles. On lui doit : *Cronique contenant l'estat ancien et moderne du pays et conté de Namur, la vie et gestes des ducs, comtes et marquis d'yecluy*, par P. D. C. G. D. F. D. R. (Paul de Croonendael, greffier des finances du Roi). Le manuscrit original, conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles, forme un gros volume de 376 feuillets, d'une écriture lisible, mais avec des corrections et additions de différentes mains; il est orné d'armoiries ainsi que d'empreintes de sceaux. Cette chronique, écrite en français, fut composée vers 1584; elle s'arrête à l'avènement de Philippe-le-bon, et renferme beaucoup de renseignements curieux et des détails qu'on serait en peine de trouver autre

part. Les recherches de l'auteur ont dû être considérables; non-seulement il a mis à profit les travaux de ses devanciers, mais remontant aux sources, il a consulté les comptes de la ville et les chartes même des comtes. C'est ainsi que sa curieuse chronique contient de nombreux et intéressants diplômes. Malheureusement, parmi les pièces reproduites on en trouve quelques-unes de suspectes, voir même d'entièrement fausses. On pourrait aussi reprocher à Croonendael une foi quelquefois par trop naïve, lorsqu'il s'agit des événements fabuleux attribués à l'époque des comtes de la première race, reproche qu'il a, au reste, de commun avec d'autres écrivains de son siècle. Malgré ces défauts, c'est la meilleure chronique sur l'histoire du comté de Namur. Une partie, celle qui comprend la description du comté, en a été publiée par les soins du baron de Reiffenberg, en tête du premier volume des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, Namur et Luxembourg*. Il serait à désirer que le travail entier eut l'honneur de l'impression. Paquet, dans une lettre autographe, datée de 1767 et qui se trouve au commencement du manuscrit original conservé à la Bibliothèque royale, recommandait cette publication, et indique le mode à suivre pour en donner une bonne édition.

On attribue encore au même auteur une *Histoire de Namur, depuis son érection en comté par Charlemagne, l'an 810 ou 812, jusqu'à l'acquisition faite par Philippe, duc de Bourgogne, en l'an 1421*, in-folio. C'est une espèce de résumé, ou peut-être, le premier projet de l'ouvrage précédent.

Aug. Vander Meersch

Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 595. Valère André, p. 714. — Sandrus, *Bibliotheca belgica manuscriptorum*, t. II, p. 139. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 941. — Paquet, *Mémoires littéraires*, t. VI, p. 157. — Borgnet, *Histoire de Namur*, préface. — Baron de Reiffenberg, *Mémoires pour servir à l'histoire des provinces du Hainaut, de Namur et du Luxembourg*, t. I.

**CROQUETIUS** (*André*), prédicateur, écrivain ecclésiastique, né à Douai (Ancienne Flandre), xvii<sup>e</sup> siècle. Voir **DU-CROQUET** (*André*).

**CROY** (*Antoine de*), comte de Château-

Porcien et de Guines, baron de Renty, Seneghem, Avesnes, Beaumont et Montcornet; seigneur de Chièvres et du Rœulx, pair du Hainaut, chevalier, conseiller-chambellan du duc de Bourgogne, surnommé le *Grand Croy* « à cause, dit Scobier, de son grand crédit et prééminence; comme l'oreiller sur quoi reposait le bon duc Philippe. » Il était fils puiné de Jean, seigneur de Croy et de Renty et de Marie de Craon; il naquit en 1385 et mourut en 1475 ou, d'après Huterus, en 1477. Antoine de Croy est le premier membre de cette illustre famille qui vint s'établir dans les Pays-Bas. La mort de son père Jean et de son frère aîné Archambeau tués l'un et l'autre à la bataille d'Azincourt, le mit en possession des seigneuries de Croy, de Renty, de Seneghem, etc. (1415). Il s'attacha au service des ducs de Bourgogne, se distingua sous le règne de Jean sans Peur et contribua au gain de la sanglante bataille d'Othev, donnée contre les Liégeois en 1408. Il ne servit pas moins fidèlement Philippe le Bon avec lequel il avait été élevé et qui lui fit l'honneur de le choisir pour être le parrain de son fils, le comte de Charolais. On le trouve parmi les seigneurs qui accompagnèrent Philippe le Bon lors de la conclusion du traité de Troyes (1420), après le meurtre de Jean sans Peur. Antoine de Croy prit part à toutes les opérations militaires contre Crespy, Montereau, Villeneuve-le-Roi, Melun, etc., etc.; il servit dans la guerre du Hainaut (1426) contre les Anglais et assista, en 1427, à la célèbre bataille de Brouwershaven qui assura à Philippe le Bon l'héritage de l'héroïque Jacqueline de Bavière. L'an 1430, au siège de Compiègne, Philippe le Bon mit sous ses ordres les troupes destinées à repousser les Liégeois qui, à la sollicitation du roi de France, Charles VII, avaient, pour opérer une diversion, envahi le comté de Namur.

Les services qu'Antoine de Croy rendit à la maison de Bourgogne furent récompensés par les titres de conseiller et de premier chambellan du duc, de capitaine général de l'armée et de gouverneur général des Pays-Bas. En outre, il fut revêtu successivement d'un grand nom-

bre de dignités et d'emplois importants : châtelain du château de Namur (29 mars 1448), gouverneur du comté de ce nom; lieutenant gouverneur et capitaine général du Duché de Luxembourg (1452); châtelain, drossard et lieutenant des fiefs du pays de Daelhem et du Duché de Limbourg (13 mars 1451); capitaine et châtelain d'Ath (23 février 1459), charge à laquelle il renonça, peu de temps après, en faveur de son fils Jean; châtelain et drossard des ville, château et pays de Limbourg (10 octobre 1459), etc., etc.

Lors de l'institution de l'ordre de la Toison d'Or, en janvier 1430, Antoine de Croy, avait été un des vingt-quatre chevaliers qui reçurent cet ordre célèbre des mains de Philippe le Bon. La liste des terres et des dons que valut au seigneur de Croy, la faveur du duc de Bourgogne et du roi de France, n'est pas moins longue que celle de ses emplois et dignités : le 20 janvier 1425, il reçut du premier les terres et châtellenies d'Andrewyck et de Bredenarde; du roi de France, le comté de Guines (1461) et la charge de grand-maître de France (1463); il reçut aussi de Jacqueline de Bavière, la terre de Chièvres. Enfin il obtint, à titre d'engagère, pour des avances d'argent qu'il avait faites au duc de Bourgogne, les villes, châteaux, terres et seigneuries de Beaumont, Fumay et Revin (1453).

Antoine de Croy et son frère Jean, seigneur de Chinay, ainsi que le fils de ce dernier, Philippe seigneur de Quievrain, s'attirèrent la haine de Charles le Téméraire, qui leur imputait d'avoir conspiré tant contre l'État que contre sa personne dans le temps qu'il n'était encore que comte de Charolais; d'avoir voulu se rendre maîtres des places et forteresses de Boulogne, de Namur, de Luxembourg; de s'être alliés avec les rois de France et d'Angleterre ainsi qu'avec d'autres ennemis du souverain, pour conduire leurs pernicieux desseins avec d'autant plus de succès; d'avoir aussi tenu contre sa personne des propos injurieux et diffamatoires, et finalement, d'avoir mis tout en usage pour fomenter la division entre lui et son père. La vérité est que Charles ne pardonnait pas à ces seigneurs, d'avoir

conseillé à son père de retrocéder à Louis XI les villes de la Somme que Philippe le Bon avait acquises à titre d'engagère par le traité d'Arras. Il les regardait, non sans raison, comme vendus au roi de France qui avait trouvé d'une bonne politique pour ses intérêts, d'allouer de grosses pensions et des faveurs de toute espèce à ces favoris de Philippe le Bon ; c'est ainsi qu'il avait nommé Antoine de Croy grand-maître de sa maison et lui avait donné, indépendamment du gouvernement de la Champagne, celui des villes de la Somme (Saint-Quentin, Péronne, Amiens, Abbeville, 1463). Le duc Charles, dès qu'il put user d'autorité, bannit ces seigneurs de la Cour, les destitua des charges importantes qu'ils avaient accaparées et fit séquestrer les immenses biens qu'ils possédaient dans les États de Bourgogne. Les Croy se retirèrent à Tournai, qui était alors une ville française, et invoquèrent les privilèges des chevaliers de la Toison d'Or. Mais Charles le Téméraire parvint à modifier ou du moins à faire interpréter les statuts de l'ordre dans un sens favorable à ses volontés arbitraires. On décida, et cette décision fut plus tard invoquée par le duc d'Albe pour repousser la requête des comtes d'Egmont et de Hornes demandant à être jugés par les chevaliers de la Toison d'Or, on décida que les chevaliers ne pouvaient connaître d'un fait de trahison et que c'était au souverain seul qu'il appartenait de déterminer dans quelle forme le jugement aurait lieu. Enfin, en 1473, alors qu'il avait quatre-vingt-huit ans, Antoine de Croy se présenta devant le duc Charles, se jeta à ses pieds et finit par obtenir son pardon et la restitution de ses biens et dignités.

Ce fut par le mariage d'Antoine de Croy avec Marguerite de Lorraine que les seigneuries d'Arschot et de Bierbeke, ainsi que le titre de grand maréchal héréditaire de Brabant passèrent dans la maison de Croy. Général Guillaume.

Schohier, *Généalogie et descende de la maison de Croy*. — Butkens. — Chastelain. — Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*. — Gachard, *Notice sur les archives de M. le duc de Caraman*. — Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*.

**CROY (Philippe DE)**, comte de Château-Porcien, de Beaumont et de Senebhem, baron de Renty, d'Arschot, Bierbeek, Monteornet, seigneur de Chièvres, etc., etc., fils aîné d'Antoine de Croy, dont il vient d'être parlé, et de Marguerite de Lorraine, dame d'Arschot, né vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, mourut en 1511. Il fut chambellan du duc de Bourgogne et gouverneur du duché de Luxembourg et du comté de Ligny. Son mariage avec Jacqueline de Luxembourg, fille du comte de Saint-Pol, connétable de France, l'entraîna à trahir, à l'exemple de son beau-père, la cause du duc de Bourgogne : en 1471, au moment où les hostilités venaient de recommencer entre Charles le Téméraire et Louis XI, il passa du côté du Roi, emmenant avec lui cinq à six cents hommes d'armes et vingt archers de la garnison de Péronne. Le roi de France le nomma son chambellan, et de plus, gouverneur du château de Boulogne et sénéchal du Boulonnais. Plus tard, en 1475, le duc de Bourgogne lui pardonna sa félonie et lui restitua tous ses biens qui avaient été frappés de confiscation. Il fut fait prisonnier à la bataille de Nancy. Sous Maximilien et Marie, il devint capitaine-général du pays et comté de Hainaut et de la ville de Valenciennes, en remplacement du seigneur de Ravenstein (1482) ; il eut aussi le gouvernement des villes et chatellenies de Thuin, Couvin et Marchiennes-au-pont, et occupa les fonctions de lieutenant-général du pays et évêché de Liège. Général Guillaume.

Schohier, *Généalogie et descende de la maison de Croy*. — Gachard, *Notice sur les archives de M. le duc de Caraman*.

**CROY (Guillaume DE)**, seigneur de Chièvres, duc de Soria, marquis d'Arschot, comte de Beaumont, etc., etc., troisième fils de Philippe de Croy et d'Arschot, comte de Porcien, dont il vient d'être parlé, et de Jacqueline de Luxembourg, naquit en 1458 et mourut à Worms, le 18 mai 1521. Guillaume de Croy se distingua de bonne heure dans les armées de l'empereur Maximilien, qui l'arma chevalier le 9 avril 1486, lors de la cérémonie de son couronnement. En 1488, il fut nommé capitaine de la ville et château

de Huy, en remplacement de Philippe de Clèves, qui avait été déposé, à cause de sa rébellion (1); la même année, il reprit Walcourt aux Français. En 1491, au chapitre de l'ordre tenu à Malines, il fut fait chevalier de la Toison d'or; bientôt après, l'empereur Maximilien l'honora des titres de conseiller et de chambellan. Le désir d'acquiescer de l'expérience militaire engagea Guillaume de Croy à accompagner Charles VIII à la conquête de Naples; à son retour de cette expédition, en 1497, Philippe le Beau lui conféra la charge de grand-bailli du Hainaut (2). Le seigneur de Chièvres alla aussi, avec l'agrément de l'archiduc gouverneur-général des Pays-Bas, servir Louis XII dans le Milanais, mais des méintelligences ayant éclaté, peu de temps après, entre la France et l'Espagne, il revint aux Pays-Bas et reçut le commandement d'une des quatre bandes d'hommes d'armes des ordonnances qui existaient à cette époque (3). Guillaume de Croy prit bientôt place parmi les hommes politiques de son pays; il fut appelé à faire partie du conseil d'État des Pays-Bas, en l'absence de Philippe le Beau; vers la même époque, il négocia le traité de Lyon, par lequel Louis XII s'engageait à unir sa fille Claude de France, au jeune prince qui venait de naître et devait être plus tard l'empereur Charles-Quint (10 août 1501); il eut part également à l'acte d'interprétation de Blois. En 1503, il succéda à Jean de Berghes, dans le gouvernement du comté de Namur. Lorsque Philippe le Beau partit pour l'Espagne, où il était appelé à recueillir la succession d'Isabelle la Catholique, il conféra au seigneur de Chièvres le gouvernement des Pays-Bas, et lui confia aussi le titre de gouverneur de ses quatre enfants. Après la mort inopinée de l'archiduc, Guillaume de Croy prit les mesures les plus sages, afin de résister aux Gueldrois et aux Français qui, au mépris des traités, menaçaient le

pays: il ordonna aux capitaines des forteresses, aux officiers des villes et du plat-pays, aux gentilshommes, de lever des troupes, et, au milieu de ces préparatifs de guerre que la pénurie extrême des finances entravait incessamment, il négocia activement, tout à la fois, avec les alliés de son maître, pour en obtenir des secours, et avec les ennemis pour les désarmer ou les désunir. Il ne réussit point cependant à prévenir la guerre; sa politique de conciliation envers la France fut d'ailleurs abandonnée par Marguerite d'Autriche, lorsque cette princesse vint prendre le gouvernement général du pays. Guillaume de Croy se retira alors, momentanément, dans son gouvernement de Namur, qu'il tâcha de préserver, autant que possible, des maux d'une guerre qui ravagea tout le pays. A la suite d'une délibération des États-généraux sur les moyens de défendre la Belgique contre les excursions de Charles de Gueldre, Guillaume de Croy fut envoyé à Inspruck, près de l'empereur Maximilien, pour le supplier de venir au secours des Pays-Bas.

En 1509, le seigneur de Chièvres, d'après un choix fait par l'empereur Maximilien et par la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, remplaça le prince de Chimay comme gouverneur et premier chambellan du jeune archiduc Charles. De bonne heure, il initia son auguste élève aux affaires publiques; de concert avec la régente Marguerite, il s'attacha surtout à développer son jugement. « Le seigneur de Chièvres, dit « Martin du Bellay, nourrissait son élève, « alors encore qu'il n'eust atteint le « quinziesme an de son âge, en telle sorte « que tous les paquets qui venoient de « toutes provinces luy estoient présentez « encores qu'il fust la nuit. Après les « avoir vus, il les rapportait lui-même en « son conseil, où toutes choses estoient « délibérées en sa présence. »

L'influence du seigneur de Chièvres

(1) Gachard, *Notice sur les archives de M. le duc de Caraman*, p. 198.

(2) Il résulte d'un acte de partage du 15 septembre 1494 que Philippe de Croy, comte de Porcien, avait fait don à son fils cadet Guillaume, des terres d'Arshot, Bierbeck, Heverlée, Meerdael (la forêt), Beaumont, Chièvres, Fumay, Revin, etc.,

en considération de quoi Guillaume avait renoncé aux successions paternelle et maternelle. *Notice sur les archives de M. le duc de Caraman*, p. 199.

(3) Ce commandement lui avait été promis dès 1495, pour l'époque de la mort du seigneur d'Aymeries qui l'occupait.

grandit encore lors de l'avènement au trône de son auguste élève. A peine émancipé, Charles le nomma de son conseil et lui confia le gouvernement des finances, office important où Guillaume de Croy se signala par des mesures énergiques, tendantes à sortir de la situation endettée qui était la conséquence des guerres passées et d'une administration déplorable. Il fut aussi investi de l'état de lieutenant des fiefs au pays et duché de Brabant (septembre 1515), de la charge d'amiral du royaume de Naples (décembre 1515), enfin de la dignité de capitaine général des armées maritimes de tous les royaumes (décembre 1516). De plus, l'empereur, non-seulement lui fit don des duchés de Soria et d'Arcy, au royaume de Naples (5 décembre 1516), mais, par lettres données à Middelbourg, le 6 septembre 1517, il lui transporta, en toute propriété, les terres de Beaumont, Fumay et Revin; puis il érigea ces terres en comté en y annexant d'autres propriétés considérables.

Guillaume de Croy s'appliqua toujours à diriger la politique de Charles-Quint dans un sens favorable aux intérêts du pays; par le traité de 1516, il renouvela, de la manière la plus formelle, les anciennes alliances qui, autrefois, avaient été si utiles au commerce et à l'assura, en même temps, aux Pays-Bas l'appui de l'Angleterre, s'ils étaient attaqués en l'absence de leur souverain. Il négocia également le traité de Noyon (13 août 1516), par lequel François Ier et Charles-Quint conclurent une alliance défensive qui, malheureusement, ne devait subsister que bien peu d'années.

Le seigneur de Chièvres accompagna Charles-Quint en Espagne, en 1517. Dès son arrivée dans ce pays, il fut nommé chef de la chancellerie de Castille, en remplacement du cardinal Ximénès. Les services importants qu'il rendit à son maître, en surmontant toutes les difficultés qui accompagnèrent sa reconnaissance comme roi de Castille et d'Aragon, furent récompensés magnifiquement: des lettres patentes datées de Barcelonne (mai 1519), érigeaient en sa faveur le marquisat d'Arschot, en réunissant les baronnies d'Ille-

verlée, d'Arschot, de Bierbeek et de Rotselaer, ainsi que la forêt de Meerdael.

Guillaume de Croy accompagnait Charles-Quint lors de son couronnement à Aix-la-Chapelle; il le suivit ensuite à Worms, où une diète était convoquée, afin de concerter les moyens propres à arrêter les progrès des opinions nouvelles en matière de religion. Ce fut dans cette ville que le seigneur de Chièvres mourut inopinément. Quelques historiens prétendent qu'il fut empoisonné par ses ennemis, d'autres attribuent sa mort au chagrin que lui causa le traité que son maître conclut avec le Pape et qui devait fatalement faire éclater, entre Charles-Quint et François Ier, une guerre longue et cruelle. Quoiqu'il en soit, sa mort fut une grande perte pour Charles-Quint qui, peut-être, s'il avait conservé son fidèle et intelligent conseiller, ne se serait pas jeté dans la voie fatale où se développa bientôt la grandeur d'un potentat. Guillaume de Croy s'était toujours bercé du vain espoir d'éteindre les rivalités des maisons de France et d'Autriche; lui seul, peut-être, disent les historiens, pouvait retarder leurs conflits. « Le jugement que l'on « fit de De Chièvres, dit Varillas, est « que, s'il eut vécu plus longtemps, la « guerre qui ne se faisait point encore « directement entre la France et l'Espa- « gne, eût été prévenue par ses soins. » D'après la relation de Nicolas Tiepolo, faite au Sénat de Venise, Charles-Quint avait abandonné à son ministre favori la décision de toutes les affaires. On doit supposer que Guillaume de Croy usa de son immense autorité avec modération et justice, puisqu'il reçut de ses contemporains le surnom de *Sage*.

« Le seigneur de Chièvres, dit M. Gachard, était un grand homme d'état, et « si l'on peut lui reprocher d'avoir peut- « être trop usé dans son intérêt personnel « de la confiance que Charles-Quint pla- « çait en lui, on doit avouer aussi qu'il « travailla avec zèle et succès à l'agrandis- « sement de son maître. » Malheureusement, les grandes qualités du seigneur de Chièvres étaient ternies par une cupidité que rien, dit-on, ne pouvait rassasier. Ce vice lui est reproché, non-seule-

ment par les historiens espagnols, mais Brantôme, lui-même, à propos de son administration en Espagne, signale « sa grande avarice à amasser et accumuler ces beaux doublons à deux têtes qui luy plaisoient tant, que de tous les paiements que lui faisoient les trésoriers, ils les contraignoit à les faire de ces belles pièces et n'en vouloit pas d'autres. » On dit même qu'ayant été envoyé au congrès de Vérone pour terminer les différends qui existaient entre Venise et l'empire, il reçut un don de dix mille ducats d'or, pour être favorable aux Vénitiens (1).

Il est juste de faire remarquer que les mœurs du temps n'étaient pas à cet égard aussi sévères qu'elles le sont aujourd'hui, et que, généralement, les dons de cette nature étaient acceptés sans que l'on crut manquer à la délicatesse. Le même document qui mentionne le don offert au seigneur de Chièvres, constate que plusieurs autres personnes de la cour de l'empereur obtinrent, à la même occasion, des présents de mille ducats d'or, et que le grand chancelier, notamment, reçut des étoffes et des soieries. On lit, du reste, dans le mémoire que l'évêque de Badajoz adressa à Ximènes pour l'instruire des usages de la cour de Charles-Quint, « que la passion qui règne, surtout chez les gens de ce pays (les Pays-Bas), c'est la cupidité; car, dans tous les états, quelques religieux que l'on soit, on ne considère pas cela comme un péché, ni comme un mal. »

On conserve dans la bibliothèque de Vienne des documents qui, peut-être, seraient consultés avec fruit pour l'histoire; ils ont pour titre : *Epistolæ Guilielmi Croy Marchionis Arschotani*. 1520.

Général Guillaume.

Scolier, *Généalogie et descende de la maison de Croy*. — Varillas, *la Pratique et l'éducation du prince*. — Gaehard, *Notice sur les archives de M. le duc de Carman*. — Robertson, *Histoire de Charles-Quint*. — Marchal, *Histoire politique du règne de Charles-Quint*. — Henne, *Histoire de Charles-Quint*. — Brantôme, *Vie des hommes illustres, etc.*

**CROY** (Adrien DE), premier comte du Rœulx, naquit à la fin du xve siècle et

mourut en 1553. Il était petit fils d'Antoine et fils de Ferry de Croy, sire du Rœulx, chevalier de la Toison d'or, chambellan de l'Empereur Charles-Quint, capitaine général du comte d'Artois et de Lamberte de Brimeu, fille du comte de Megen, seigneur d'Umbercourt. Adrien de Croy fut élevé avec Charles-Quint, qui eut toujours pour lui beaucoup d'affection. En 1517, il accompagna ce prince en Espagne et devint bientôt un de ses conseillers intimes. Il fit brillamment ses premières armes en 1521, pendant la campagne contre la France : il faillit surprendre Thérouanne où il s'était ménagé adroitement des intelligences; il s'empara de la plupart des châteaux voisins d'Ardres. En 1523, il commença, avec le connétable de Bourbon, les négociations relatives à la célèbre trahison de ce personnage qui avait conçu l'audacieux projet de vendre la France démembrée à Charles-Quint et à Henri VIII.

La mort de son père, arrivée le 25 juin 1524, mit Adrien de Croy en possession de toutes les dignités dont Ferry de Croy avait été investi, y compris le gouvernement de l'Artois. En 1525, il se rendit en France et en Italie pour préparer les voies à une paix avec François 1er et il fut un des négociateurs du traité de Madrid. Il accompagna Charles-Quint en Italie en 1529, il y commanda une des bandes d'ordonnance dont il était chef et capitaine. Lors du couronnement de l'empereur à Bologne (24 février 1530) ses services lui valurent pour récompense le titre de comte du Rœulx et du Saint-Empire.

Habile dans tout ce qui se rapportait à la guerre, Adrien de Croy se fit également un nom dans la diplomatie : ce fut lui qui parvint à détacher le connétable de Bourbon de la France. Il remplit avec non moins de bonheur et de talent, plusieurs autres missions difficiles qui lui furent confiées. Mais bientôt les événements lui fournirent l'occasion de briller sur un autre théâtre. Dans la campagne contre Soliman, en 1532, il se couvrit de gloire : il arriva à Lintz avec sa bande d'ordonnance, celle du comte de Nassau et quelques gentilshommes de la maison

(1) Voir les *Bulletins de la Commission d'histoire*, t. XV, p. 257.

de l'empereur, au moment même où apparaissait devant cette ville le Kan tartare qui venait de dévaster les rives de la Mur. Il mit promptement la place à l'abri d'une surprise, rassura les habitants épouvantés par cette invasion soudaine et courut ensuite aux barbares qui n'osèrent pas tenir devant les gendarmes flamands et se retirèrent après quelques escarmouches (8 septembre 1532). Après le combat de Fernitz, où l'arrière-garde de l'armée ottomane fut érasée (13 septembre), le comte du Rœulx voulut poursuivre l'ennemi l'épée dans les reins; indigné de la lenteur du palatin Frédéric, il lui adressa de si violents reproches que l'empereur dut intervenir personnellement pour apaiser la dispute. Il eut des querelles non moins vives avec le marquis del Guasto et le commandeur Pennalozza, dont les troupes commettaient d'odieux brigandages et qu'en sa qualité de maréchal de l'ost, il voulut réprimer. La gloire dont Adrien de Croy s'était couvert pendant cette campagne, lui valut d'être adjoint en qualité de lieutenant à Henri de Nassau, chef de l'armée qui, en 1536, fut formée dans les Pays-Bas, et envahit le Nord de la France. Il rendit pendant cette campagne de grands services : après avoir détourné adroitement l'attention de l'ennemi par une tentative sur Saint-Riquier, frontière du Boulonnais, il pénétra en Picardie, emporta Bray-sur-Somme, se jeta à l'improviste sur Guise et détruisit plusieurs châteaux forts. L'année suivante ce fut dans le Pays-Bas que l'on eut à lutter contre les Français. Le comte du Rœulx se fit remarquer de nouveau dans divers engagements avec la gendarmerie française et maintint sa glorieuse réputation. Il s'était posté à Merville avec 4,000 hommes tirés des garnisons de l'Artois et il défendit vaillamment le passage de la Lys.

Lors de l'insurrection des Gantois (en 1539) qui refusaient de concourir aux dépenses d'une guerre ruineuse, Charles-Quint envoya le comte du Rœulx pour tâcher de négocier avec le magistrat de la commune, un accommodement qui sauferait tout à la fois les droits du

souverain et l'autorité de la régente, Marie de Hongrie. Mais le comte du Rœulx, habitué à braver les dangers du champ de bataille, n'était pas d'un caractère à employer des ménagements envers les révoltés. Arrivé à Gand le 30 octobre, il se présenta le lendemain devant la collée assemblée par ses ordres, lui reprocha ses torts avec sévérité et ne lui laissa guère d'espoir d'obtenir le pardon de l'empereur. Les partis s'exaltèrent dans la grande cité flamande; une collision fut même sur le point d'éclater entre la bourgeoisie, les magistrats, les officiers de l'empereur et ses partisans d'un côté, la nation et le peuple de l'autre. Finalement le comte du Rœulx quitta Gand y laissant les choses dans le même état qu'il les avait trouvées et n'y reentra qu'à la suite de Charles-Quint.

Après la terrible répression des troubles, l'empereur réunit dans les mains énergiques d'Adrien de Croy le gouvernement de la Flandre à celui de l'Artois et des Chatellenies de Lille, Douay, Orchies; il lui ordonna de faire élever et armer une citadelle qui assurât désormais l'obéissance des Gantois et il lui en confia le commandement.

En 1542, les Français commirent des actes de brigandage sur les frontières des Pays-Bas; l'Artois fut même menacé d'une invasion sérieuse; ce fut pour le comte du Rœulx, une nouvelle occasion de prouver qu'il était aussi habile qu'intrepide dans ses desseins : il se jeta sur les compagnies de la Picardie, refoula partout l'ennemi et revint chargé de butin. Mais le danger n'était qu'éloigné et non détruit; une coalition s'était organisée contre les Pays-Bas; le comte du Rœulx défendit l'Artois avec son énergie ordinaire; il choisit de bonnes positions entre Gravelines et Saint-Omer et arrêta les agresseurs. Il défendit ensuite Bapaume, puis, ayant réuni ses troupes à celles du comte d'Arshot, il investit Landreçies.

Le comte du Rœulx rendit encore de grands services pendant la campagne de 1552. Il forma le siège de Théroüanne qui passait à cette époque pour la ville la plus forte du royaume de France. Mal-



heureusement la pénurie des finances vint mettre obstacle à la réalisation des projets qu'il avait conçus pour la délivrance du pays; il dut se borner à des courses dans le Boulonnois et la Picardie et, dit Rabutin, « il fit merveille et choses estranges. » Il voulait passer la Somme, piller Laon, Sancerre et Roye; il parvint à arrêter les Français, envahit la Picardie et succomba aux blessures et aux maladies qu'il devait à la guerre, au moment où il allait recevoir le prix de ses efforts pour amener la chute de Hesdin. « La Belgique, dit un de nos historiens les plus érudits, perdit en lui un de ses plus nobles enfants, et Charles-Quint un de ses plus fidèles serviteurs. »

Persone n'avait mieux soutenu les intérêts de son souverain; persone n'avait mieux défendu la patrie. Si l'on peut lui reprocher d'être colère, opiniâtre, attaché aux minuties, d'avoir montré de la cruauté dans ses représailles contre la France, il n'en reste pas moins une des grandes figures de son temps et sa mémoire est puré des actes de cupidité qui ternissent celle de beaucoup de généraux et d'hommes d'État de l'empereur Charles-Quint.

Général Guillaume.

Scolier, *Généalogie et descende de la très-illustre maison de Croy*. — Gachard, *Notice sur les archives de M. le duc de Caraman*. — Gachard, *Relation des troubles de Gand*. — Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*.

**CROY** (*Philippe II DE*), premier duc d'Arshot, prince de Chimay, comte de Porcien et de Beaumont, marquis de Renty, seigneur d'Avesnes et de Landrecies, chevalier de la Toison d'or, Grand d'Espagne de la première classe, etc., etc., né en 1496, mort à Bruxelles en avril 1549, était fils aîné de Henri de Croy, sire de Renty et de Charlotte de Chateaubriant. Il était encore fort jeune lorsqu'il eut l'honneur d'escorter, en 1519, la princesse Eléonore, sœur de Charles-Quint, se rendant en Portugal pour épouser Emmanuel le Fortuné. En 1521, il hérita des titres et de la plus grande partie des biens immenses de son oncle Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres. Il devint ainsi duc de Soria, marquis d'Arshot, etc., etc.; mais en 1533,

l'empereur désira qu'il remit entre ses mains, moyennant compensation, le duché de Soria dont le duc d'Urbin réclamait la possession et en retour il érigea en duché le marquisat d'Arshot par diplôme daté de Gènes (avril 1533). Philippe de Croy avait été créé chevalier de la Toison d'or sous le nom de comte de Porcien dans le chapitre tenu à Bruxelles en 1516; Charles-Quint le nomma successivement son chambellan, premier chef des finances, lieutenant capitaine-général du pays et comté de Hainaut (1521) en remplacement de son beau père Charles de Croy, prince de Chimay, qui se déporta de cet emploi en faveur de son gendre; puis grand bailli de la même province (lettres patentes du 20 août 1537); enfin, il lui accorda le commandement de la compagnie d'hommes d'armes de son ordonnance que le seigneur de Chièvres, son oncle, avait conservé jusqu'à sa mort.

Le duc d'Arshot fut un des meilleurs généraux de l'empereur Charles-Quint: fort jeune encore, lors des hostilités qui éclatèrent en 1521 entre l'empereur et François Ier, il eut à prendre, en sa qualité de lieutenant général du Hainaut, des mesures contre l'invasion française et contribua à la conquête du Tournaisis par la prise de Mortagne qui lui fut livrée par son commandant (25 septembre) moyennant 1,640 écus au soleil et 560 ducats de Hongrie. En considération de ce service, Charles-Quint lui accorda une pension annuelle de 3,000 livres. L'année suivante, Philippe de Croy fut du nombre des personnages qui accompagnèrent Charles-Quint en Espagne; il fit la campagne de 1523 dans les Pays-Bas et s'opposa valeureusement aux tentatives sans cesse renaissantes des Français pour pénétrer dans le Hainaut et l'Artois.

Le marquis d'Arshot était à Bruxelles lorsqu'éclatèrent en 1532 des troubles sérieux à l'occasion de taxes illégales établies par le gouvernement. Il prit le commandement des troupes et parvint à maintenir la soumission des métiers et à rétablir l'ordre. François Ier ayant envahi l'Artois en 1537, le duc d'Arshot qui, par un mandement de la reine Marie

de Hongrie donné à Bruxelles le 16 juin 1535, avait été autorisé à lever des gens de guerre à tels gages et salaires qu'il jugerait expédient pour la défense du pays, reçut le commandement général des troupes wallones; il fut opposé aux lansquenets de Furstenberg et contribua à la prise de Saint-Pol. En 1543, il fut nommé capitaine-général de l'armée que Charles-Quint fit assembler pour résister aux Français et aux Gueldrois qui avaient envahi les Pays-Bas. Il justifia complètement la confiance de l'empereur et lui rendit de très-bons services : ce fut grâce à ses soins que Heinsberg fut ravitaillé. A cette occasion, Charles-Quint lui céda les revenus des terres de Blaton, Feignies, Quevaucamps, Grandglise, Bernissart et Harchies; en retour le duc renonça à la seigneurie de Landrecies.

Le duc d'Arsehot jouissait à la Cour de la plus haute influence et Charles-Quint avait une grande estime pour ses lumières et pour son caractère. Ce seigneur se distingua en toute circonstance, non-seulement par sa vaillance et ses talents militaires, mais encore par l'élevation de ses sentiments. A une époque où les grands ne rougissaient pas de mendier continuellement des libéralités du prince, Philippe de Croy s'était fait remarquer par son désintéressement. Il ne craignit pas non plus de s'exposer au mécontentement de la gouvernante en refusant d'exercer à l'égard de la jeune nièce de Van Rossem, chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons, d'odieuses persécutions :  
 « Madame, lui écrivit-il, sous votre bon  
 « plaisir, il semblerait que la vindication  
 « serait petite de s'en prendre à ceste de-  
 « moiselle, laquelle dès son jeune âge a  
 « esté nourrie ici en ceste église comme  
 « sont toutes autres semblables demoiselles et ne crois pas que le semblable  
 « en soit ven... Je ne suis amy de Van  
 « Rossem, ains ay cause de le hayr et le  
 « soulaite mon prisonnier; mais madame,  
 « en toutes choses fault avoir regard à la  
 « raison. »

Le duc d'Arsehot avait épousé, en première nœce, sa cousine Anne de Croy, dame d'Avesnes et de Landrecies, fille aînée et héritière de Charles de Croy,

prince de Chimay et Louise d'Albret. Par cette alliance, la principauté de Chimay et le comté de Beaumont se trouvèrent réunies dans la branche aînée de la maison de Croy. — En 1518, Philippe de Croy avait cédé à la duchesse de Longueville, la terre de Longny et ses dépendances en échange de la seigneurie d'Harvèré qui devint, après sa mort, l'apanage de son plus jeune fils, Charles-Philippe (Voir plus loin).

Le corps du duc d'Arsehot fut inhumé près de celui de sa femme Anne de Croy, dans l'église paroissiale d'Avesnes.

Général Guillaume.

*Scolier, Généalogie et descende de la très-illustre maison de Croy. — Gaehard, Notice sur les archives de la maison de M. le duc de Caraman. — Henne, Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique.*

**CROY** (*Philippe III DE*), troisième duc d'Arsehot, prince de Chimay, marquis de Renty, comte de Beaumont, seigneur d'Avesnes, etc., etc., Chevalier de la Toison d'or, Grand d'Espagne de la première classe, gouverneur général de la Flandre, lieutenant-gouverneur, capitaine-général et grand bailli des pays et comté de Hainaut et de la ville de Valenciennes, fils puiné de Philippe premier, duc d'Arsehot et d'Anne de Croy, princesse de Chimay, naquit à Valenciennes le 10 juillet 1526 et mourut à Venise le 11 décembre 1595.

Philippe de Croy, qui porta d'abord le titre de marquis de Renty, succéda à son frère aîné Charles, deuxième duc d'Arsehot, mort sans postérité le 24 juin 1551. Il hérita alors des titres et des biens immenses qui faisaient de la branche aînée de la maison de Croy une des familles les plus riches et les plus puissantes des Pays-Bas. Immédiatement après la mort de son frère, Philippe de Croy obtint de l'empereur Charles-Quint la bande d'ordonnance de cinquante hommes d'armes et cent archers à cheval que son frère avait commandée (13 novembre 1551). Il fut fait chevalier de la Toison d'or dans le chapitre que Philippe II tint à Anvers au mois de janvier 1556. La même année, il céda au roi la ville, le château et la banlieu d'Avesnes. En 1557, étant encore fort jeune, le duc d'Arsehot fut chargé d'une mission secrète auprès

du roi des Romains; en 1562, il assista à la diète de Francfort en qualité d'ambassadeur de Philippe II; deux ans après, il reçut une autre mission auprès de l'empereur et du roi des Romains.

Le duc d'Arshot joua un assez grand rôle dans les événements de l'époque des troubles. Bien que tout dévoué à Philippe II, en tant que ce souverain était alors le défenseur de la foi catholique, il fit, en maintes circonstances de l'opposition aux actes de son gouvernement. Toutefois, lorsque le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes et plusieurs autres des principaux seigneurs des Pays-Bas s'unirent pour renverser le cardinal de Granvelle, il ne voulut pas se joindre à eux; il refusa catégoriquement d'entrer dans un complot qu'il attribuait, non sans quelque raison, à des ressentiments personnels, à des espérances déçues et à des projets ambitieux. Le roi, à qui le cardinal de Granvelle rendit compte de l'attitude prise par le duc d'Arshot à l'égard des chefs de l'opposition récompensa sa fidélité en lui envoyant les patentes de conseiller d'État (octobre 1565) et il le considéra dès cet instant comme un des plus zélés champions de sa cause. Aussi les grâces et les faveurs lui furent-elles prodiguées: il reçut une rente perpétuelle considérable prélevée sur les biens confisqués des victimes du conseil des troubles et fut investi de la dignité de chef et superintendant du conseil d'État et de la direction du gouvernement pendant que le duc d'Albe réprimait l'insurrection de la Hollande (1572). La nouvelle de l'horrible massacre de la Saint-Barthélemi fit éclater tout ce qu'il y avait de fanatisme et de passion aveugle dans l'âme de ce seigneur. Il ne rougit pas de se réjouir de la mort tragique de Coligny « lequel, » écrivait-il au duc d'Albe pour le remercier de lui avoir annoncé ce lugubre événement, lequel j'ay toujours espéré devoir prendre telle fin que sa vie méritait de quoy devons tous louer ce bon Dieu pour avoir délivré la chrestienté d'un sy cruel monstre et perturbateur du repos public. »

Lorsque les États-généraux s'assemblè-

rent, en 1576, afin de prendre de concert avec les États de Brabant des mesures énergiques contre l'indiscipline des troupes espagnoles, le duc d'Arshot, qui aspirait alors à la faveur populaire et voyait son crédit diminuer à la cour de Madrid où il avait été signalé comme fomentant les divisions, se dévoua entièrement à cette assemblée et reçut d'elle le gouvernement de la ville et du château d'Anvers ainsi que la dignité de chef et capitaine-général de son armée avec des honneurs presque princiers. Le roi confirma cette nomination par lettres du 2 octobre 1576. Le duc d'Arshot prit possession du château d'Anvers que les Espagnols venaient d'évacuer, le 20 mars 1577, à la tête de dix enseignes d'infanterie Wallone que commandait Charles de Croy, son fils (voir ci-après). Son autorité toutefois n'était pas acceptée sans opposition et il eut beaucoup à lutter contre ses adversaires qui l'accusaient, non sans quelque raison, de n'être dirigé que par des motifs d'intérêt personnel.

Dès que les États-généraux eurent traité avec Don Juan d'Autriche, le duc d'Arshot alla recevoir ce prince à Namur, l'accompagna jusqu'à Bruxelles et peu après, fut chargé par lui, conjointement avec le seigneur de Hierges et plusieurs membres des États-généraux, d'une négociation auprès du prince d'Orange et les États de Hollande et de Zélande pour les engager à rentrer dans la foi catholique et surtout à se soumettre à l'autorité du roi. Cette négociation ayant échoué, le duc d'Arshot revint auprès de Don Juan qu'il accompagna d'abord à Namur; mais lorsqu'il eut découvert les projets de ce prince, il le quitta furtivement et revint à Bruxelles. Les États-généraux le nommèrent alors (lettre du 20 septembre 1577) gouverneur et capitaine-général de la Flandre en remplacement du comte de Rœulx (Jean de Croy) qui était resté attaché à Don Juan. Mais un parti nombreux protesta énergiquement à Gand contre cette désignation et fit arrêter le duc par Hembyse (28 octobre 1577). On lui reprochait, ainsi qu'aux seigneurs arrêtés avec lui, d'avoir voulu introduire en Flandre l'archiduc

Mathias et l'y faire recevoir en qualité de gouverneur général, sans l'aven des États-généraux; d'avoir institué un conseil d'état à leur mode; d'avoir voulu induire les États de Flandre à protester contre l'agrégation déjà faite par les États particuliers de Brabant et les États-généraux, du gouvernement dudit Brabant en la personne du prince d'Orange; de s'être opposé au rétablissement de la ville de Gand en ses anciens privilèges et coutumes, jusque à avoir même traité les Gantois de mutins, rebelles, séditeux; d'avoir même eu la pensée de faire venir dans le pays, les Français, anciens ennemis des privilèges nationaux, sous la conduite du duc d'Alençon, etc., etc.

Tous ces griefs, que l'esprit de parti exagérât, étaient loin d'être justifiés; aussi la violence exercée contre le duc d'Arschot et ses collègues des États-généraux excita des réclamations universelles et contribua beaucoup à détacher les provinces wallones de l'union qui avait été jurée solennellement quelques mois auparavant. Grâce à l'intercession des États-généraux et des membres de Flandre eux-mêmes, le duc d'Arshot fut rendu à la liberté le 10 novembre sous la promesse de mettre en oubli tout ce qui s'était passé et à la condition de résigner sa charge de gouverneur de la Flandre.

Le désir de se réconcilier avec le roi et aussi le soin de sa sûreté personnelle l'engagèrent à chercher une occasion favorable pour s'éloigner d'une ville où il ne pouvait résider qu'en s'imposant la plus grande circonspection; il parvint à se faire désigner comme membre de l'ambassade que les États-généraux envoyèrent à Cologne (avril 1579) pour traiter avec les plénipotentiaires du roi, sous la médiation du commissaire de l'empereur, de la pacification des Pays-Bas, et dès qu'il fut à Cologne, il fit sa soumission au roi qui lui accorda le pardon de sa conduite passée (4 mars 1580); il reprit donc ses fonctions de conseiller d'État et rejoignit le prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas.

Le dernier acte politique auquel prit part le duc d'Arshot fut la réconciliation des quartiers de Bruges avec le souverain

(mai 1584). Il employa les exhortations les plus pressantes pour amener son fils, le prince de Chimay, à se ranger sous l'obéissance du roi; ce fut lui que le prince de Parme chargea de recevoir la ville des mains de son fils.

Général Guillaume.

Scolier, *Généalogie et descende de la maison de Croy*. — Gachard, *Notice sur les archives de la maison de M. le duc de Caraman*.

**CROY (Charles DE)**, quatrième duc d'Arshot, prince du Saint-Empire, de Chimay et de Château-Porcien, comte de Beaumont et de Senechem, marquis de Montcornet, etc., etc.; chevalier de la Toison d'or, Grand d'Espagne de la première classe, lieutenant capitaine général et grand bailli des pays et comté de Hainaut, membre du conseil privé de l'archiduc Albert, né au château de Beaumont le 1<sup>er</sup> juillet 1560, mort sans postérité au château de Beaufort en Artois le 13 janvier 1612; il était le fils aîné de Philippe de Croy, troisième duc d'Arshot, dont l'article précède et de Jeanne-Henriette de Hallewyn.

Charles de Croy passa sa jeunesse au milieu des troubles qui signalèrent les débuts de la révolution du XVII<sup>e</sup> siècle; il faisait ses études à Louvain, au collège des trois langues, lorsque le prince d'Orange se présenta devant cette ville avec son armée en 1571; le jeune étudiant dut alors se retirer pendant quelque temps dans le château de Beaumont. Il retourna plus tard à Louvain où il se distingua non-seulement dans l'étude des langues, mais aussi dans les arts d'agrément et les exercices du corps; à quinze ans, il fut élu roi de la confrérie des arbalétriers de Saint-Georges, après avoir abattu l'oiseau.

Il n'avait encore que dix-sept ans, lorsque don Juan, gouverneur général des Pays-Bas, le nomma lieutenant du duc d'Arshot, son père, au gouvernement de la ville et du château d'Anvers (20 mars 1577). Le même jour, les Espagnols sortirent de cette ville et le jeune Charles de Croy y entra à la tête de dix enseignes d'infanterie wallone. Au mois de juillet suivant, il accompagna don Juan à Malines où ce prince reçut le serment des troupes allemandes, puis à

Namur. Il ignorait que le gouverneur général eut le projet de rompre avec les États et de s'établir dans cette ville. Il crut devoir le quitter aussitôt après son entrée dans le château et comme, entre temps, la citadelle d'Anvers avait été livrée aux États-Généraux, il se rendit d'abord à Bruxelles, puis à Gand avec son père. Lorsque les Gantois, au mois de septembre, firent prisonniers le duc d'Archot, son fils parvint à s'échapper grâce à un déguisement et il se réfugia près de sa mère à Alost. De là, il adressa aux députés des quatre membres de Flandre, ainsi qu'aux États-Généraux, des réclamations énergiques contre la violence dont son père venait d'être l'objet; quelque temps après, il se retira avec sa famille à Cologne et ensuite à Aix-la-Chapelle.

Pour obéir aux volontés de son père, il épousa dans cette ville, le 3 septembre 1580, Marie de Brimen, comtesse de Megen, veuve de Lancelot de Berlaymont. Cette dame était calviniste; elle prit de suite, un grand empire sur l'esprit de son jeune mari et exerça une influence décisive sur sa destinée, car ses conseils et ses excitations le déterminèrent à renoncer à la foi catholique et le poussèrent à abandonner la cause du roi d'Espagne pour embrasser la parti de la réforme. Ce fut le 20 juin 1582 que Charles de Croy, qui depuis son mariage avait pris le titre de prince de Chimay, exécuta ce projet. Il abandonna fortuitement la ville de Huy avec sa femme et se rendit à Sedan où il fit, malgré les vives remontrances de son père, profession publique de la religion réformée. Après un séjour de quatre mois à Sedan, le prince, accompagné de la princesse de Chimay, alla s'embarquer à Calais pour de là gagner Flessingue, puis Anvers. Il fut naturellement très-bien accueilli par les États-Généraux, par le prince d'Orange et par le duc d'Anjou, mais il dut bientôt reconnaître qu'il s'était singulièrement fait illusion sur les projets des hommes qui dirigeaient la révolution. Il dit, à ce sujet, dans ses mémoires autographes: « Ayant apperçu  
 « le but et desseins des susnommés (le  
 « duc d'Anjou, le prince d'Orange et les  
 « États-Généraux) qui estoit de faire

« abjurer leur roy et prince naturel à un  
 « pauvre peuple, recevoir un estrange et  
 « sous prétexte de religion, de chasser  
 « une infinité de gens de bien, vendre leurs  
 « biens et choses sacrées pour s'en enrichir  
 « eux memes, telles et semblables consi-  
 « dérations m'ont souvent rendu perplex,  
 « voire estonné voiant bien qu'il y avoit  
 « plutôt, en tout ce remuement du mes-  
 « naige, de la passion que de la justice  
 « et religion. »

Les événements prouvèrent bientôt que le prince de Chimay ne s'était guère trompé sur le but que poursuivaient les chefs du mouvement; il était à Anvers le jour où le duc d'Anjou voulut s'emparer de cette ville; il s'opposa de tout son pouvoir à l'entreprise des Français et encouragea le peuple, qui était sans chef, à leur faire une patriotique résistance.

Indigné de toutes les intrigues qu'il voyait pratiquer autour de lui et ne voulant pas être associé plus longtemps à des manœuvres qui avaient manifestement pour but de livrer la nation à des étrangers, le prince de Chimay se sépara des réformés et se retira dans son château de Beveren, en Flandre (janvier 1583). Il devint bientôt le centre de la résistance que les Flamands voulurent opposer au joug étranger. Les notables de Bruges et du Franc vinrent le prier de prendre le gouvernement de cette partie considérable de la Flandre; il y consentit, se rendit immédiatement à Bruges (juillet) et y reçut une commission de gouverneur absolu et capitaine-général des ville et quartier de Bruges ainsi que de toutes les villes, forts et places de leur ressort. Les deux autres membres du Franc, Gand et Ypres, se joignirent bientôt à ceux de Bruges et du Franc pour remettre au jeune prince de Chimay, le gouvernement général de toute la province avec le commandement d'un corps d'infanterie de quatre mille Wallons et d'une compagnie de cinquante hommes d'armes (5 août).

Tous les efforts du prince de Chimay tendirent alors à amener une réconciliation de la province avec le roi. Il ne parvint à ce résultat qu'après des peines infinies: il dut s'opposer à l'entrée en Flandre des Français et des Suisses que le prin-

ce d'Orange voulut y établir ; il refusa énergiquement de remettre de Champagny entre les mains de Ryhoven, qui voulait envoyer ce seigneur en Zélande ; il eut à protéger, à Gand et à Bruges, les catholiques qui remplissaient des emplois et à expulser de ces villes les soldats dévoués au prince d'Orange ; il parvint à déterminer les quatre membres à rejeter la proposition du duc d'Anjou et à empêcher la rupture des digues qui aurait mis sous l'eau une partie considérable de la Flandre et noyé l'armée royale devant Ostende ; il s'opposa à la nomination du prince d'Orange en qualité de gouverneur général des Provinces-Unies et dut réprimer à Bruges une conspiration tramée par les partisans de ce prince qui avaient le projet de s'emparer de sa personne et de l'envoyer mort ou vif en Zélande. Il rencontra une forte opposition chez l'autorité municipale, dut renouveler tous les magistrats, fit arrêter les bourgmestre et échevins, destitua plusieurs officiers tant de son régiment que de la bourgeoisie, enfin, il vainquit toutes ces difficultés et la réconciliation fut signée au mois de mai 1584. Le prince de Chimay se dépouilla alors volontairement de tous les pouvoirs et honneurs qui lui avaient été conférés et quitta Bruges après avoir reçu du corps de la magistrature et des notabilités du Franc, de vifs remerciements pour tous les services qu'il avait rendus à la Flandre. Il se rendit à Tournai où le prince de Parme l'accueillit avec la distinction que méritait le grand service qu'il venait de rendre au roi. Il eut alors à se réconcilier avec l'église et à se faire pardonner son apostasie ; il confessa son erreur et fut absous. A partir de cette époque, le prince de Chimay accompagna le prince de Parme dans ses diverses opérations militaires et notamment au siège de Grave, à celui de Venloo et à celui de Neuys (1585). Le roi le nomma chef et capitaine de la compagnie de quarante hommes d'armes de l'ordonnance qui était restée vacante depuis la mort du marquis de Roubaix et en 1587, il assista au siège de l'Écluse en qualité de commandant des bandes d'ordonnance qui

prirent part à ce siège. L'année suivante, il fut envoyé par le prince de Parme au secours de l'électeur de Cologne. Il avait sous son commandement sept compagnies d'ordonnance (celles du duc d'Ar-schot, son père ; du marquis d'Havré, son oncle ; du comte du Rœulx, du comte de Boussu, du comte de Hennin, du marquis de Renty et du comte d'Arenberg) ; dix compagnies de cheval-légers, parmi lesquelles se trouvait celle de Georges Basta, deux mille italiens, trois mille piétons lorrains, deux mille piétons hauts-allemands, cinq cents allemands, mille liégeois et seize pièces de canon. Il fit le siège de Bonu, dont il s'empara ainsi que de deux forts que les ennemis occupaient de l'autre côté du fleuve.

En 1590, le prince de Parme alla en France au secours de la ligue. Le prince de Chimay l'accompagna en qualité de général des bandes d'ordonnance des Pays-Pas ; il prit part à toutes les opérations de la campagne et assista aux sièges de Lagny et de Corbeil. L'année suivante, le prince de Parme étant retourné en France pour secourir la ville de Rouen, le prince de Chimay fut investi de nouveau du commandement des bandes d'ordonnance. Il assista pendant cette campagne à la prise de Codebecq sur la Seine, de Neufchastel, d'Épernay et de Château-Thierry. Les services importants qu'il avait rendus pendant ces campagnes lui firent accorder plusieurs faveurs par le roi : il fut nommé successivement Grand d'Espagne de la première classe (1592), lieutenant-gouverneur et capitaine-général et grand bailli des pays et comté de Hainaut avec la ville de Valenciennes ; colonel de vingt enseignes formant un régiment de quatre mille Wallons (1593). En 1595, il fut employé contre les Français par le comte de Fuentes et assista au combat de Dour-lens ainsi qu'à la prise du Chatelet et de Cambrai.

La mort de son père, arrivée en 1596, fit passer sur sa tête le titre de duc d'Ar-schot et le mit en possession de tous les domaines et titres de la maison de Croy ; les soins que réclamait cette riche succession l'empêchèrent d'assister aux siè-

ges de Calais et d'Ardres ; toutefois il put venir prendre part à la chute de Hultz, qui eut lieu au mois d'août de la même année.

En 1597, l'archiduc Albert, gouverneur-général des Pays-Bas le nomma gouverneur et capitaine-général du comté d'Artois; il lui confia, en outre, le commandement général de l'armée qui fut opposée au maréchal de Biron et qui força ce général à rentrer en France. L'année suivante il fut un des négociateurs de la paix de Vervins entre l'Espagne, la France et la Savoie; à cette occasion, il obtint que sa terre de Croy fut érigée en duché (Lettres du roi de France Henri IV, datée du mois de juillet 1598); peu de temps après, il fut fait chevalier de la Toison d'or (1599) et put échanger sa compagnie d'ordonnance, qui n'était que de quarante hommes d'armes, contre celle qu'avait commandé son père et qui comptait cinquante hommes d'armes; il fut en outre nommé du conseil d'État (1600).

Le duc d'Arshot prit une grande part aux travaux des États-généraux qui furent convoqués en 1600 par les archiducs Albert et Isabelle; il présida souvent cette assemblée, soit comme premier noble du duché de Brabant, soit en qualité de seigneur haut-justicier de la chàtellenie de Lille, Douay et Orchies. Après la bataille de Nieuport, il ne contribua pas peu aux mesures que les États adoptèrent pour aider l'archiduc à réparer cet échec. En 1603, il alla avec ce prince au secours de Bois-le-Duc que le comte Maurice de Nassau venait d'investir; il s'offrit même de s'enfermer dans la place, détermination héroïque, qui causa une vive inquiétude aux habitants de la province dont il était gouverneur.

Le 18 avril 1605, la mort de Marie de Brimeu le rendit veuf; huit mois après ce décès, il épousa sa cousine Dorothée de Croy et ne s'occupa plus guère des affaires publiques. Il a laissé des mémoires autographes qui ont été publiés par le baron de Reiffenberg sous le titre *« Une existence de grand seigneur au XVI<sup>e</sup> siècle, »* (Bruxelles et Leipzig, Muquardt, 1845, 1 vol. in-8°). Ces

« mémoires, dit leur savant éditeur, « sont un de ces tableaux vivants « et animés des mœurs anciennes où l'art « n'a mis aucun de ses artifices. Ils sont « naïfs par le fait seul de toute absence « de précautions littéraires, par l'expression d'un orgueil sincère et convaincu. »

Le duc Charles fit aussi des lois et des statuts et rédigea pour les officiers de sa maison et pour sa Chambre de conseil, une espèce de charte dont il imposa la stricte observation à ses successeurs. Le cadastre, la statistique de ses terres étaient tenus avec une exactitude merveilleuse d'après des instructions rédigées par lui. On conserve encore dans les archives de M. le duc de Caraman, à Beaumont, le *Besogné du grand duc de Croy*, du 11 décembre 1604. D'autres manuscrits écrits de la main du prince existent dans la bibliothèque de M. le comte de Ribaucourt. Ce sont :

1<sup>o</sup> *Brief recueil et extraits concernant les hystoires romaines, médailles, et antiquités avec aucuns inventoires d'ycelles, etc.; le tout escry, faict et recueilli par Charles, syre et duc de Croy et d'Arshot;*

2<sup>o</sup> *Abregé touchant l'agriculture, recueilli et mis en escrit par nous, Charles, syre et duc de Croy, et d'Arshot, dédié à Madane Dorothée, duchesse de Croy et d'Arshot, nostre femme, 1606.*

L'éditeur des mémoires autographes du duc Charles de Croy et d'Arshot a fait remarquer avec raison que ce prince fut un des derniers *grands seigneurs* qui, sortis de la féodalité avec toute la puissance et le prestige que donnent un nom illustre, la transmission séculaire d'un rang exceptionnel, l'habitude d'une élévation continue et incontestée, la richesse résultant de la possession de domaines immenses, inaliénables, se croyaient nés pour la domination et manifestaient, dans tous les actes de leur vie, une fierté tranquille et protectrice, une dignité imposante et naturelle, une confiance parfaite, une libéralité magnifique. Le duc d'Arshot se croyait bien réellement le cousin de son roi, comme son père se croyait arrière petit-neveu de la vierge; il ne possédait pas de simples domaines, il avait des États où il régnait

et pour l'administration desquels il faisait des règlements calqués sur ceux que les souverains des Pays-Bas avaient adoptés pour les mêmes objets.

On n'a plus d'idée aujourd'hui du luxe et du train de maison de ces familles opulentes qui existaient encore au XVII<sup>e</sup> siècle : le jeune prince Charles de Croy, pendant qu'il faisait ses études à Louvain avait non-seulement un gouverneur et un précepteur, mais encore une suite de douze pages et toute une maison entretenue sur le pied le plus magnifique. A son mariage assistèrent des ambassadeurs du pape, de l'Empereur et de quantité de souverains d'Allemagne, de France et d'Italie. De plus, les États de Brabant, de Flandre et de Hainaut se firent représenter à la cérémonie. N'étant encore que prince de Chimay, il assista à l'entrée de l'électeur de Cologne dans la ville de Liège et s'y montra avec trois cents chevaux et cinquante gentilshommes. Dans son château de Beaumont, le duc d'Arschot logeait et entretenait journellement cent cinquante-sept gentilshommes et domestiques; ses écuries renfermaient une immense quantité de chevaux; chaque jour enfin, cinq tables offraient à dîner aux diverses catégories de son entourage. Ils sont bien rares les souverains qui, aujourd'hui, pourraient déployer un pareil luxe!

Charles de Croy fut le dernier duc d'Arschot de sa maison. Étant mort sans laisser de postérité légitime, ses immenses possessions furent partagées entre les enfants d'Anne de Croy, sa sœur, qui avait épousé Charles d'Arenberg et la branche des Croy dont le marquis d'Havré était le chef. Le duché d'Arschot, la principauté de Chimay, le comté de Beaumont passèrent ainsi dans la maison d'Arenberg (Victor-Charles et Alexandre d'Arenberg). Le duché de Croy et la principauté de Château-Porcien, le marquisat de Montcornet et la baronnie de Herchies en France, furent donnés à Charles Alexandre de Croy, comte de Fontenoy, fils aîné du marquis d'Havré.

General Guillaume.

Seohier, *Généalogie et descendance de la maison de Croy*. — Gaehard, *Notice des archives de la maison de M. le duc de Caraman*. — Trophées du duché

de Brabant. — Mémoires anonymes. — *Apologie du gouvernement du prince de Chimay dans les Flandres*. — Reiffenberg, *Une existence de grand seigneur au XVII<sup>e</sup> siècle*. — Actes des États-Généraux de 1600. — Etc., etc.

**CROY (Charles-Philippe DE)**, marquis d'Havré, comte de Fontenoy, seigneur de Bièvres, Acren et Everbeek, etc., etc., né le 1<sup>er</sup> septembre 1549, mort en Bourgogne le 23 novembre 1613, fils posthume de Philippe, premier duc d'Arschot et d'Anne de Lorraine, veuve de René de Chalon, prince d'Orange. Il eut pour parrains, l'empereur Charles-Quint et son fils Philippe II, circonstance qui lui fit donner les noms de Charles-Philippe.

En 1568, le roi de France Charles IX, qui poursuivait les Huguenots de son royaume avec la même ardeur passionnée que Philippe II mettait à vaincre les réformés dans les Pays-Bas, fit offrir au duc d'Albe, pour l'aider dans son œuvre de répression, un secours de deux mille chevaux commandés par le duc d'Aumale et le maréchal de Cossée. Le duc d'Albe accepta cette offre avec empressement et chargea Charles-Philippe de Croy, qui avait à peine dix-neuf ans, d'aller à la rencontre de ce corps auxiliaire sur les frontières du Hainaut et de l'introduire dans le pays. Mais entre temps, Charles IX ayant eu besoin de sa cavalerie pour agir contre les réformés de son royaume, le secours offert ne parut pas et le marquis d'Havré vint rejoindre l'armée espagnole, avec laquelle il fit toute la campagne. L'année suivante, il fut chargé de se rendre à la cour de France pour féliciter le roi Charles IX du succès que ses armes venaient de remporter à la bataille de Montecontour.

Le grand commandeur de Castille, don Luis de Requesens, lorsqu'il vint remplacer le duc d'Albe dans le gouvernement général des Pays-Bas nomma Charles-Philippe de Croy colonel de vingt enseignes wallones et cent cheveu-légers; peu de temps après, Philippe II donna à ce jeune seigneur la compagnie de quarante hommes d'armes des ordonnances, devenue vacante par la mort du seigneur de Noirearnes; de plus il érigea sa terre d'Havré en marquisat.

Toutes ces faveurs et sans doute le



secret désir d'en obtenir de nouvelles, engagèrent le marquis d'Havré à se rendre en Espagne pour remercier le roi qui l'accueillit fort bien et lui accorda, en effet, de nouvelles distinctions : il le manda à l'Escurial, l'arma chevalier de ses mains et le fit gentilhomme de sa chambre. Enfin, il le renvoya aux Pays-Bas avec une mission importante près du Conseil d'état et les États des provinces. Dès son retour, le marquis d'Havré prit place au Conseil d'état, d'abord sans commission ni autorisation ; le roi ne consentit à lui faire délivrer des lettres patentes à cet effet que l'année suivante, sur les instances de don Juan qui, cependant, ne paraît pas avoir eu pour ce seigneur une grande considération, car dans sa correspondance, il disait au roi que c'était un très-grand coquin.

Le marquis d'Havré fut chargé par les États, conjointement avec quelques autres personnages, de se rendre auprès de don Juan afin de régler sa réception lorsque ce prince eut été investi du gouvernement général du pays. Dès ce moment, il se montra entièrement dévoué à don Juan ; lui conseilla, paraît-il, de se faire souverain des Pays-Bas, lui offrit de le débarrasser du seigneur de Champagne, frère du cardinal de Granvelle, qui lui faisait une opposition passionnée ; enfin il l'accompagna lors de sa retraite au château de Namur. Mais calculant probablement que dans ce moment le parti des États était le meilleur à suivre, il s'échappa furtivement de Namur et revint à Bruxelles se faire honneur de sa défection. Il réussit si bien à inspirer de la confiance aux États qu'ils le revêtirent de l'emploi de chef des finances, le chargèrent de se rendre en Angleterre pour exposer à la reine Élisabeth l'état de leurs affaires et solliciter son appui contre don Juan (11 août 1577). La reine et les principaux seigneurs de son conseil se montrèrent très-disposés à satisfaire à la demande des États, mais ceux-ci mirent tant de lenteur à prendre une décision sur les mesures que leur proposa la reine Élisabeth, qu'en définitive cette affaire en resta là et lorsque plus tard, les États tentèrent de renouer les négociations, ils

ne trouverent plus les mêmes dispositions favorables. Le marquis d'Havré, à qui les États avaient confié le commandement d'un régiment de Reitres, trahit bientôt de nouveau la cause qu'il servait et rentra dans le parti du roi (1579). Il avait été envoyé en Artois avec Adolphe de Meetkercke pour déjouer les intrigues des catholiques et obtenir des États de la province qu'ils voulussent surseoir à leur réconciliation avec le roi. Il montra d'abord beaucoup de zèle dans cette mission, puis tout à coup il eut recours au même moyen qu'il avait employé à Namur, lorsqu'il abandonna don Juan : il partit furtivement et se retira à Cambrai. Il chercha pendant quelque temps encore à ménager plus ou moins adroitement les deux partis, puis à la suite des conférences de Cologne, il sollicita du roi sa réconciliation.

On ne trouve aucune trace de sa participation aux événements qui remplirent les huit années suivantes : le roi, tout en lui accordant son pardon, n'avait pas voulu qu'il fut réintégré dans son emploi de conseiller d'état. En 1587, lorsque le duc de Parme envoya au duc de Lorraine un corps de troupes espagnoles et belges pour l'aider à empêcher le passage de son pays aux gens de guerre que les Huguenots avaient levés en Allemagne, le marquis d'Havré exerça le commandement général des neuf bandes d'ordonnance qui firent partie de cette expédition. Les services qu'il rendit en cette circonstance lui valurent enfin le retour de la faveur du roi ; il rentra au conseil d'état et devint dès lors un membre très-zélé du gouvernement de Philippe II.

L'empereur Rodolphe II ayant convoqué la diète de Ratisbonne en 1594, l'archiduc Ernest, alors gouverneur général des Pays-Bas, chargea le marquis d'Havré d'aller représenter le cercle de Bourgogne dans cette assemblée. Le roi approuva cette désignation « pour savoir, écrivit-il, les bonnes qualitez et parties qui concuroient en sa personne pour bien s'acquiter de telle charge, comme il feroit de toute autre que luy seroit commise. » De son côté, l'em-

pereur Rodolphe l'éleva à la dignité de prince de l'empire, par diplôme du 16 août 1594.

Le marquis d'Havré désirait vivement le rétablissement de la paix entre les Provinces-Unies; il parvint à amener les États-généraux à consentir à ce que des députés fussent envoyés à Middelbourg pour tenter une démarche auprès de Maurice de Nassau; mais les Provinces-Unies refusèrent obstinément de traiter avec le roi d'Espagne et la négociation échoua. En 1598, il fit une nouvelle tentative pour tâcher de mettre fin à une guerre qui avait déjà coûté tant de sang; il ne réussit pas mieux que la première fois.

Sous le gouvernement des archiducs, le marquis d'Havré obtint de nouveaux honneurs : le 22 octobre 1599 il fut nommé l'un des chefs des finances; le 18 juin 1603, il devint le premier chef, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Général Guillaume.

*Scobar, Généalogie et descente de la maison de Croy. — Gachard, Correspondance de Guillaume de Taciturne, prince d'Orange. — Mémoires anonymes. — Mémoires de B. de Mendoza.*

**CROY** (*Charles-Alexandre DE*), marquis d'Havré, prince et maréchal héréditaire du Saint-Empire, comte de Fontenoy, etc., etc., du conseil de guerre de l'archiduc Albert, chevalier de la Toison d'Or, fils de Charles-Philippe duc de Croy, marquis d'Havré, dont l'article précède et de Diane de Nammartin, comtesse de Fontenoy, né en 1574, mort à Bruxelles, le 10 novembre 1624.

Destiné à la carrière des armes comme tous ceux de sa race, Charles-Alexandre de Croy qui jusqu'à la mort de son père porta le titre de comte de Fontenoy, n'avait encore que vingt-trois ans lorsqu'il accompagna, en 1597, l'archiduc Albert au secours de la ville d'Amiens qu'assiégeait Henri IV. L'année suivante, il eut l'honneur de faire partie de la suite de l'archiduc qui se rendit en Espagne avec une députation des États-généraux chargée de remercier Philippe II, d'avoir renoncé aux Pays-Bas; pendant ce voyage il fut nommé gentilhomme de la cour et attaché spécialement au service de Marguerite de Bavière, la future reine d'Espagne. En 1599, à l'occasion de son ma-

riage avec Jolante, fille aînée de Lamoral, prince de Ligne, le comte de Fontenoy fut nommé capitaine de cavalerie et le 6 juillet 1601, l'archiduchesse Isabelle lui remit le brevet de chef et capitaine de la compagnie de 30 hommes d'armes de l'ordonnance qui avait été commandée autrefois par Florent de Montmorency, baron de Montigny (frère de l'infortuné comte de Hornes) et qui, depuis la mort tragique de ce seigneur arrivée en 1570, dans la prison de Segovie, n'avait plus eu de chef. Il se rendit immédiatement au siège d'Ostende. Sans doute il y donna des preuves de capacité et de valeur puisque le 29 mai 1602, l'archiduc Albert lui confia, bien qu'il eût à peine 28 ans, le commandement général des quinze bandes d'ordonnance des Pays-Bas. Mais ces compagnies, qui n'avaient plus été rassemblées depuis le gouvernement du duc d'Albe, se montrèrent peu disciplinées; on n'en obtint guère de service, aussi furent-elles licenciées dès le mois d'octobre de la même année.

Peu de temps après eût lieu cette fameuse mutinerie des troupes espagnoles qui, pendant plus d'une année, tinrent le gouvernement en échec et ne consentirent à traiter de leur soumission avec l'autorité, qu'à la condition qu'on leur donnât le prince Charles-Alexandre de Croy pour otage jusqu'à parfait paiement de leur solde arriérée. Cédant au désir de l'archiduc Albert qui le pria instamment de consentir à lui rendre ce service, le prince de Croy alla donc résider à Termonde où il resta en quelque sorte prisonnier des mutinés pendant onze mois, temps qu'il consacra à composer les mémoires qu'il nous a laissés. Lorsque le gouvernement fut enfin parvenu à réunir les sommes nécessaires pour solder les arriérés de solde, les troupes mutinées se mirent en route pour rejoindre l'armée régulière. Le comte de Fontenoy ne cessa point de marcher avec elles et ne fut rendu à la liberté qu'après que tous les paiements eussent été faits. En reconnaissance du service qu'il venait de rendre, les archiducs le nommèrent, au nom du roi, conseiller de guerre (27 mai 1605).

Le comte de Fontenoy assista le 6 août

de l'année suivante, au siège d'Oldenzeel dirigé par le marquis de Spinola. En 1606, il fut envoyé en ambassade auprès du duc de Lorraine, à l'occasion du mariage du duc de Bar avec la princesse Marguerite de Gonzague.

Le roi d'Espagne voulut lui donner, à l'occasion de son second mariage avec la fille du marquis d'Urfé, un témoignage éclatant de sa bienveillance; il le fit Grand d'Espagne de la 1<sup>re</sup> classe et lui donna le collier de la Toison d'or (18 janvier 1617). On trouve, dans les mémoires de Tallemant des Réaux, quelques détails assez piquants relatifs à cette union.

Les premiers événements de la guerre de Trente-ans éclatèrent peu de temps après; le comte de Fontenoy, devenu marquis d'Havré par la mort de son père, ne voulut pas perdre l'occasion qui se présentait de cueillir de nouveaux lauriers et sollicita un commandement dans l'armée que l'Espagne envoyait à l'empereur Ferdinand, sous la conduite du comte de Buquoy, pour comprimer la sédition de la Bohême. Il se signala à la bataille de Prague où son courage l'exposa aux plus grands dangers. Ce fut le dernier fait d'armes auquel il prit part. Revenu en Belgique, il ne tarda pas à être élevé au poste de premier chef des finances (février 1624), poste que son père avait également occupé; mais il ne le garda que quelques mois; sa mort qui arriva le 10 novembre 1624, fut, paraît-il, un acte de vengeance de la part d'un de ses pages qui avait été offensé par lui et qui lui tira un coup de feu. Il fut inhumé dans l'église de la Chapelle à Bruxelles, où l'on voit encore son buste et son épitaphe qui est en latin.

Les mémoires de Charles-Alexandre de Croy, qu'il rédigea pendant qu'il se trouvait comme otage entre les mains des mutinés, ont été publiés en 1642, à Anvers, sous le titre de *Mémoires guerriers de ce qui s'est passé aux Pays-Bas depuis le commencement de l'an 1600 jusqu'à la fin de 1606*. C'est un volume in-4<sup>o</sup>, orné des portraits de l'auteur et du roi d'Espagne Philippe IV et de nombreuses planches. Ces mémoires sont intéressants parce qu'on

y trouve des détails sur les usages militaires de l'époque et surtout sur l'organisation que se donnaient les soldats mutinés.

Général Guillaume.

Goethals, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique*. — Croy, *Mémoires guerriers de ce qui s'est passé aux Pays-Bas*. — Galesloot, *L'Assassinat de Charles-Alexandre de Croy*, dans le XXXIX vol. de la *Revue trimestrielle*. — Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. IV, art. *La Duchesse de Croy*.

**CROY (Dorothee DE)**, duchesse d'Arschot, poète français, née en 1575, morte en 1662, fille aînée de Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré et de Diane de Dommartin, comtesse de Fontenoy.

Dorothee de Croy épousa en 1605, son cousin germain Charles, quatrième duc d'Arschot; elle cultivait la poésie et elle a laissé beaucoup de vers français de sa composition. Erycius Puteanus, dont elle avait tenu une des filles sur les fonts de baptême, était un de ses confidents littéraires, et Philippe Brasseur l'a placée parmi les *astres* du Hainaut.

La dévotion de Dorothee de Croy était extrême et alla même jusqu'à l'exaltation. Sur la fin de sa vie, alors qu'elle était octogénaire, elle voulut, à l'imitation de Charles-Quint, être enterrée vivante à Héverlée, dans l'endroit où le prêtre se tient lorsqu'il dit *l'introït* de la messe. Elle s'y fit conduire en procession, en 1656, tous les religieux chantant de pieuses antennes pendant que, dans le caveau où elle devait être enterrée un jour, elle adressait à Dieu ses prières mêlées d'un torrent de larmes.

Les poésies de la duchesse d'Arschot n'ont pas été publiées; les manuscrits sont conservés dans la bibliothèque du duc d'Arenberg; on trouve à la bibliothèque de la Haye, parmi les manuscrits de Gérard, un volume intitulé : *Œuvres en vers de Dorothee de Croy, duchesse de Croy et d'Arschot, divisées en deux parties, l'une contenant des quatrains, l'autre des poésies sacrées*. Ce manuscrit se compose de 234 pages in-f<sup>o</sup>.

Il y a aussi des lettres originales de cette princesse, parmi la correspondance de Puteanus, conservée à la bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits.

Général Guillaume.

Le baron de Reiffenberg, *Mémoires autographes*

du duc Charles de Croy. — *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne (Bulletins de l'Académie, t. VIII).*

**CROY (Jean DE)**, seigneur puis comte de Chimay, seigneur de la Tour-sur-Marne et de Sempy, créé chevalier de la Toison d'or, lors de l'institution de cet ordre, né vers l'année 1380, mort en 1473. Il était le troisième fils de Jean, sire de Croy, seigneur de Renty et de Marie de Craon; il fut d'abord écuyer du duc de Bourgogne Philippe le Bon, s'éleva successivement aux premiers emplois militaires et politiques et jouit constamment de la plus haute faveur de Philippe le Bon, qu'il servit du reste avec un dévouement absolu dans toutes les entreprises dans lesquelles ce prince se trouva engagé. Il eut l'honneur de tenir sur les fonts de baptême, avec le comte de Nevers et Agnès de Bourgogne, comtesse de Clermont, le fils de Philippe le Bon qui fut Charles le Hardi (1433). Plus tard, en 1459, il fut également, et cette fois avec le duc de Bourgogne lui-même, le parrain du dauphin de France dont le père Louis XI était alors réfugié à Genappe. Lorsque, en 1433, le duc Philippe envoya son armée pour défendre la Bourgogne, que les compagnies françaises menaçaient d'invasion et de dévastation, Jean de Croy occupait déjà dans l'armée un rang élevé qui lui attribuait le commandement de l'avant-garde des forces ducales; peu de temps après, il fut un des négociateurs de la convention de Nevers (1435) qui devait rétablir pour quelque temps, on l'espérait du moins, la bonne harmonie et la paix entre le roi de France et son beau-cousin de Bourgogne. Mais les ravages de la guerre avaient provoqué à Amiens une sédition populaire qu'il fallut réprimer sévèrement. Jean de Croy eut à remplir cette triste mission. L'année suivante, Philippe le Bon, irrité de la conduite des Anglais qui ne cessaient de lui créer des embarras en fomentant des troubles dans ses états, réunit son armée et voulut s'emparer de Calais. Mais les milices communales de la Flandre, dont le service avait été requis pour cette expédition, ne voulurent pas rester sous les armes au-delà du temps qui leur était strictement imposé; elles abandonnèrent

leur prince, malgré ses prières, avant la prise de Calais et voulurent faire un mauvais parti à Jean de Croy qu'elles accusaient, non sans raison, d'avoir été un des promoteurs de cette entreprise étrangère aux intérêts du pays; elles l'accusaient aussi de trahison et croyaient qu'il avait reçu de l'argent des Anglais. Jean de Croy dut se soustraire furtivement à la fureur des communiars et se retira dans le Hainaut, province dont il était grand-bailli. Il se trouva, peu de temps après, dans l'obligation d'y convoquer les nobles et tous les gens du comté qui devaient le service militaire, afin de s'opposer aux invasions des *grandes compagnies* désignées, à cette époque, par le nom caractéristique d'*écorcheurs*; il ne parvint qu'avec beaucoup de peine, et avec le concours de renforts que le duc de Bourgogne lui envoya, à débarrasser le pays de la présence de ces bandes indisciplinées dont le passage était partout marqué par la dévastation et l'incendie (1439).

En 1448, il fit partie d'une ambassade composée des premiers personnages du pays et chargée de se rendre à Paris pour y traiter plusieurs affaires contentieuses entre le roi de France et le duc de Bourgogne.

On sait qu'une des préoccupations constantes de la politique de Philippe le Bon fut de rendre l'autorité du souverain indépendante du pouvoir des communes flamandes. Une lutte suprême s'engagea en 1452, entre lui et la ville de Gand; des deux côtés on prit les armes. Les Gantois assiégèrent d'abord la ville d'Audenarde; mais Jean de Croy, commandant d'une partie de l'armée du duc, après avoir pris d'assaut la ville de Grammont, dégagna Audenarde et contribua puissamment avec les hommes d'armes et les archers du Hainaut qu'il commandait, à la défaite des Gantois à la bataille de Gavre (22 juillet 1453).

Jean de Croy fut investi, la même année, du gouvernement du Luxembourg, en remplacement de Corneille de Bourgogne, fils bâtard du duc qui venait d'être tué dans un des combats contre les Gantois. Il eut à défendre cette province contre les insultes de la garnison de Thion-

ville, puis il se rendit en ambassade auprès du pape, qui avait fait un appel aux princes de la chrétienté pour les engager à se réunir en croisade contre les Turcs.

L'année suivante, le duc Philippe le Bon s'étant rendu en Allemagne pour conférer avec l'empereur et les princes de la diète de Ratisbonne, au sujet du même objet, remit, avant son départ, le gouvernement de ses états à son fils, le comte de Charolais, et désigna Jean de Croy pour faire partie du conseil d'état chargé de diriger le jeune prince dans l'exercice du pouvoir souverain. Ce fut encore Jean de Croy, désigné à cette époque par le titre de seigneur de Chimay, qui fut envoyé en ambassade auprès du roi de France, en 1456, pour développer la justification que le duc de Bourgogne crut devoir présenter pour expliquer sa conduite à l'égard de son suzerain, lorsqu'il avait donné asile à sa cour, au dauphin, plus tard Louis XI. Deux ans après, le duc de Bourgogne, en sa qualité de pair du royaume de France, fut appelé à se rendre à Montargis, siéger dans le conseil qui devait juger le duc d'Alençon, accusé de félonie et de trahison envers son souverain; mais il s'y fit représenter par Jean de Croy et autres personnages du duché. Le seigneur de Chimay se rendit à cet effet à Vendôme et assista au lit de justice. Les envoyés du duc de Bourgogne se prononcèrent pour la clémence et parvinrent à faire mitiger la sentence capitale qui fut rendue dans cette cause célèbre.

L'interprétation de certaines clauses du traité d'Arras obligea le duc de Bourgogne et le roi de France à recourir, en 1459, à l'autorité du pape; ce fut le seigneur de Chimay qui fut désigné pour faire partie de l'ambassade qui se rendit à cet effet au concile de Mantoue.

En 1462, Louis XI ayant fait défense à tous ses sujets de donner aide ou renfort au roi Édouard d'Angleterre, le duc de Bourgogne, que le roi de France considérait comme son vassal et comme tel obligé de déférer aux défenses qui étaient faites, se plaignit de cette exigence; il envoya à la cour de France le seigneur de Chimay qui eut beaucoup de peine à ob-

tenir une audience, encore ne fut-elle pas solennelle : le roi permit seulement que l'ambassadeur du duc lui parlât comme il sortait de sa chambre et sans presque l'écouter, il dit : « Quel homme est-ce donc que le duc de Bourgogne? Est-il donc d'une autre nature ou d'un autre métal que les autres princes et seigneurs du royaume? » Le sire de Croy se sentit offensé d'entendre ainsi parler de son maître et fit à Louis XI cette fière réponse : « Oui, sire, il est d'un autre métal, car il vous a gardé et soutenu contre la volonté du roi Charles, votre père, et contre l'opinion de tous ceux qui vous étaient opposés dans le royaume et nul autre prince ou seigneur ne l'entendait faire. »

Chastelain a dit avec raison de ce seigneur qu'il était « bel parlier et sage chevalier. » Il fut compris dans l'inimitié que le comte de Charolais montra contre les membres de la famille de Croy; il était suspecté par lui d'être vendu au roi de France et d'un autre côté de chercher continuellement à obtenir de Philippe le Bon des faveurs qui, parfois avaient pour résultat d'amoinrir l'héritage ducal : ainsi, on disait que le seigneur de Chimay aspirait à échanger le titre de gouverneur du comté de Namur contre celui de comte-souverain de cette province. Le comte de Charolais lui reprochait aussi d'avoir conseillé la rétrocession à la France des villes de la Somme; il était froissé de la hauteur et de l'orgueil de ce seigneur qui semblait se croire plus puissant que le fils de son souverain. Aussi, à la mort de Philippe le Bon, Jean de Croy dut-il se retirer avec son frère Antoine et son fils, le seigneur de Quiévrain, dans les domaines du roi de France pour se soustraire au ressentiment du nouveau duc. L'année suivante, il se réconcilia cependant avec son souverain, qui lui rendit ses bonnes grâces et ses biens et érigea sa seigneurie de Chimay en comté (1473), en considération, disent les lettres patentes, de la conduite qu'il avait tenue pendant son exil.

Général Guillaume.

Schohier, *Généalogie et descendance de la maison de Croy*. — Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*. — Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*. — Gaillard, *Notice sur les archives de M. le duc de Caraman et Rapport sur les archives de Dijon*.

**CROY** (*Philippe DE*), comte de Chimay, baron de Quiévrain, né au commencement du xve siècle, mort à Bruges en 1482 ou 1483, était le fils aîné de Jean, comte de Chimay, dont l'article précède et de Marie de Lalaing. Désigné d'abord sous le titre de seigneur de Quiévrain il fut armé chevalier à la bataille de Gavre contre les Flamands (1455) et fut l'objet de l'affection et des faveurs du duc Philippe le Bon qu'il accompagna dans presque tous ses voyages. « C'était, » dit le chroniqueur Chastelain, un jeune « chevalier qui moult bien savait faire » son personnage, car avoit beaucoup de « grands biens en luy et de sens et de » mœurs et de belle faconde en toute ma- » nière, se trouvoit fort en grâce du duc « par son bon sens et parler. »

Étant encore fort jeune, il fut revêtu de la charge de grand bailli et capitaine du Hainaut et, grâce à l'influence de son oncle Antoine de Croy, il obtint à l'âge de 28 ans « sans oncques avoir vu ne » estre expert » dit Chastelain, la charge de premier chambellan du comte de Charolais. Cette nomination qui avait été faite sans l'agrément du comte devint un des motifs qui l'irritèrent contre les seigneurs de Croy, particulièrement contre le seigneur de Quiévrain dont la morgue et la hauteur l'avaient blessé, paraît-il, en plusieurs circonstances. Toutefois il se plut à reconnaître les services que le seigneur de Quiévrain et son père avaient toujours rendus à sa famille; il leur pardonna peu de temps après son avènement à la dignité ducale et leur rendit la jouissance des biens qui avaient été saisis.

En 1471, le seigneur de Quiévrain fut chargé d'une ambassade à Rome et dans d'autres parties de l'Italie; l'année suivante le duc Charles le gratifia de tous les biens dont Philippe de Commines avait été dépouillé lors de sa trahison envers la maison de Bourgogne.

A la mort de son père, le seigneur de Quiévrain prit le titre de comte de Chimay et fut décoré du collier de l'ordre de la Toison d'or (2 mai 1473); malgré les offres les plus séduisantes à lui faites par Louis XI qui aurait voulu l'attirer dans son parti, il se dévoua au service de

l'archiduc Maximilien qui lui accorda toute sa confiance et le nomma son lieutenant-général et son premier chambellan, emploi en vertu duquel il couchait toujours près du prince, gardait son seel secret, ainsi que la clef de sa chambre pour y entrer et en sortir toutes les fois qu'il le trouvait bon.

Lorsque Louis XI, en vertu du traité conclu avec Maximilien restitua les villes et châteaux du Quesnoy et de Bouchain, le comte de Chimay en fut nommé lieutenant gouverneur. En 1480, l'archiduc l'envoya à Luxembourg pour prendre le gouvernement de cette province et la défendre contre les entreprises des Français; à la suite, il fut un des négociateurs de Maximilien avec Louis XI. L'année suivante, la gouvernante Marguerite l'envoya avec le prince d'Orange et l'abbé de Saint-Bertin auprès du roi d'Angleterre, Édouard IV pour l'exciter à envahir la France.

Le comte de Chimay était, dit Chastelain, la plus raide lance de son temps et grand entrepreneur es faits d'armes à cause de quoi fut nommé la clochette du Hainaut parce que ses chevaux portaient dans leurs harnais des clochettes d'argent. Parmi les faits d'armes de ce seigneur, on trouve celui-ci : en 1477, les Français s'étant emparé de la ville et château de Chimay, le comte réunit quelques amis et reprit avec eux son château par escalade.

Général Guillaume.

Scobier, *Généalogie et descende de la maison de Croy*. — Gachari. *Notice sur les archives de M. le duc de Carignan*. — Chastelain. — Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*. — Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*.

**CROY** (*Charles DE*), premier prince de Chimay, baron de Quiévrain, chevalier de la Toison d'or, né au milieu du xve siècle, mort à Beaumont le 11 septembre 1521, selon Moreri, ou 1527 d'après le nobiliaire des Pays-Bas, était le fils aîné de Philippe de Croy, comte de Chimay, dont l'article précède et de la comtesse Walburge de Mœurs. Le jeune Charles reçut la chevalerie de l'archiduc Maximilien au moment où commença la bataille de Guinegate (1479). Sa valeur justifia cet honneur. Il courut dans cette journée un grand danger : ses écriers s'étant

rompus, il tomba sur le champ de bataille et y aurait été écrasé sans l'intervention du duc Maximilien qui, au risque d'être lui-même enveloppé, se porta à son secours.

Le dévouement de Charles de Croy à l'empereur Maximilien et à Philippe le Beau son fils, dans toutes les guerres et dans toutes les négociations importantes du temps, lui assura un des premiers rangs dans les conseils de ces princes et lui valut de nombreuses grâces et dignités.

En 1486, Maximilien, alors roi des Romains, l'éleva lui et ses descendants, au rang de prince de Chimay et du Saint-Empire. Le collier de la Toison d'or que son père avait porté jusqu'à sa mort lui fut donné en 1491. Philippe le Beau le chargea, en 1496, des négociations qui amenèrent la réconciliation de messire Robert de la Marek avec son suzerain. Peu de temps après, le 4 juillet 1498, il le nomma chevalier d'honneur de sa femme Jeanne, en remplacement du seigneur de Bevres. Enfin, il lui fit l'insigne honneur de le choisir pour être le parrain et le gouverneur de son fils Charles, plus tard Charles-Quint. Mais comme la reine Marguerite se réserva presque exclusivement l'éducation de son neveu, le prince de Chimay n'exerça aucune influence sur l'esprit de son auguste élève. Il ne voulut pas conserver une charge dont on ne lui laissait que le titre et en 1509, il résigna ses fonctions en faveur de son neveu Guillaume, seigneur de Chièvres.

Lors du mariage de Philibert de Savoie avec Marguerite d'Autriche, le prince de Chimay avait été un des témoins de cette union et avait signé au contrat; en 1518, il fut un des négociateurs du traité d'alliance offensive et défensive conclu avec les comtes de la Marek et qui fut signé à Saint-Trond, le 16 mai 1519. — En 1521, il se déporta, en faveur de son gendre Philippe de Croy, marquis d'Arsohot, de l'emploi de lieutenant capitaine général du pays de Hainaut et de la ville de Valenciennes.

Le prince de Chimay avait épousé Louise d'Albret qui lui apporta en mariage le

vicomté de Limoges outre les terres de Landrecies et d'Avesnes.

Général Guillaume.

Seolier, *Généalogie et descendance de la maison de Croy*. — Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*. — Henne, *Histoire de Charles-Quint*. — Gaillard, *Particularités et documents inédits*. *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. II, p. 275.)

**CROY (Charles DE)**, évêque de Tournai, abbé d'Afligem, de Saint-Guilain et d'Aumont, né au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, mort à Saint-Guilain, le 2 décembre 1564, était fils de Henri, sire de Croy et de Charlotte de Chateaubriant, dame de Longny, en Perche. Il sortait à peine de l'enfance lorsqu'il fut nommé en remplacement de son frère aîné Guillaume, abbé d'Afligem, administrateur de l'abbaye d'Aumont, puis évêque de Tournai et abbé commendataire de Saint-Guilain. En 1522 seulement, il prit l'habit religieux et fut installé dans ses dignités ecclésiastiques. Il approuva les réformes qui avaient été introduites dans la règle du couvent et les fit confirmer par le pape Clément VII, le 30 septembre 1526. Ce prélat fit bâtir à Meldert, près de l'église, un château splendide qu'il orna de vergers, de jardins, de fontaines, d'un labyrinthe, mais qui fut brûlé par imprudence au moment où on l'achevait.

Général Guillaume.

**CROY (Robert DE)**, évêque de Cambrai, quatrième fils de Henri, sire de Croy et de Charlotte de Chateaubriant, né en 1500, mort dans sa ville épiscopale le 31 août 1556. Il fut élu évêque de Cambrai en 1517 par résignation de son frère Guillaume qui venait d'être nommé cardinal, archevêque de Tolède à la place du célèbre Ximénès, et enfin chancelier de Castille.

Comme Robert de Croy n'avait pas été destiné d'abord à l'état ecclésiastique et que son élection à l'évêché de Cambrai avait eu lieu pour conserver cette dignité dans la famille de Croy, il dut se préparer pendant dix années à prendre le gouvernement de son diocèse, qui était, à cette époque, fort considérable. Son installation eut lieu le 5 août 1529, le jour même où fut conclu entre la France et l'Autriche le célèbre traité connu dans l'histoire sous le nom de *Paix des dames*.

Robert de Croy assista au concile de

Trente; en 1550, il tint un synode où il publia l'*interim* ou *formule de réformation* dressée deux ans auparavant à la diète d'Augsbourg par ordre de Charles-Quint.

Général Guillaume.

Seohier. *Généalogie et descende de la maison de Croy — Paquot, Mémoires pour servir à l'histoire littéraire, etc.*

**CRUCE** (*Joseph A.*), écrivain ecclésiastique, né à Valenciennes (ancien Hainaut). XVII<sup>e</sup> siècle. Voir DE LA CROIX (*Joseph*).

**CRUCIUS** (*Adrien*), historien, né à Gand. XVI-XVII<sup>e</sup> siècle. Voir VANDER CRUYCE (*Adrien*).

**CRUCIUS** (*Jean*), écrivain protestant, né à Lille (ancienne Flandre). XVI-XVII<sup>e</sup> siècle. Voir DE LA CROIX (*Jean*).

**CRUCIUS** (*Jean*), poète, né à Alost. XVII<sup>e</sup> siècle. Voir VANDER CRUYSEN (*Jean*).

**CRUESEN** (*André*) ou **CREUSEN**, d'abord évêque de Ruremonde, plus tard archevêque de Malines, né à Maestricht en 1591, et décédé à Bruxelles le 8 novembre 1666. Il appartenait à une des premières familles de sa ville natale. A peine eut-il terminé ses humanités qu'il fut envoyé à Rome pour y faire, au collège germanique, des études de droit et de théologie. Ses talents attirèrent sur lui les regards du cardinal Melchior Klesselius, qui voulut se l'attacher et l'engagea à venir se fixer auprès de lui, à Vienne, en Autriche. Ce fut à l'université de cette ville qu'il prit le grade de docteur en théologie. Cette distinction lui valut bientôt le titre de conseiller de la cour impériale, ainsi que celui de vicaire général près des armées royales en Allemagne et en Hongrie. Quelque temps après il obtint, grâce aux instances de l'empereur d'Autriche, un canonicat à l'église métropolitaine de Cambrai, et fut nommé, en 1630, écolâtre du chapitre. L'année suivante, les pères du concile provincial, célébré à Cambrai sous la présidence de l'archevêque Vander Burch, l'envoyèrent à Rome afin de solliciter l'approbation des actes du concile. Sa mission fut couronnée d'un succès complet. A son retour il fut nommé par l'archevêque vicaire général du diocèse, et, en 1641, archidiaque du Brabant. Vers la même époque, le chapitre

métropolitain le choisit pour président, *praeses* ou *magnus minister*, et le députa, en qualité d'assesseur, auprès des États du Cambrésis. Le roi d'Espagne Philippe IV destinait Cruesen à l'évêché de Bois-le-Duc, après la translation de l'évêque De Bergaigne au siège métropolitain de Cambrai en 1645. Mais la paix de Munster (1648), en soustrayant le Brabant septentrional à la domination espagnole, ne permit pas au roi de mettre ce projet à exécution. Deux années plus tard, Cruesen fut nommé au siège de Ruremonde, vacant depuis environ douze ans, et reçut la consécration épiscopale, à Bruges, le 21 juillet 1651, des mains d'Antoine Triest, évêque de Gand, assisté de Gaspar Némus, archevêque-nommé de Cambrai, et de Jacques De la Torre, vicaire apostolique des Provinces-Unies. Cruesen fit son entrée solennelle à Ruremonde le 10 août de la même année. Le 23 septembre de l'année suivante, il réunit un synode diocésain, dont les statuts sont rapportés dans l'*Histoire de la Gueldre* de Knippenberg. Pendant près de six ans, le nouvel évêque visita plusieurs fois son diocèse, rétablissant partout la discipline ecclésiastique. Transféré, le 10 mars 1657, au siège primate de Malines, il reçut le *palium* le 17 juin suivant, et fut introduit, avec grande pompe, dans la ville archiepiscopale, le 26 du même mois. Administrateur zélé et prudent, Cruesen était également citoyen dévoué à son roi et à sa patrie, à tel point qu'il vendit une partie du mobilier de sa maison pour subvenir aux besoins des habitants de Cambrai menacés par l'ennemi. Sa générosité ne connaissait d'autres bornes que ses ressources, et ses libéralités avaient de préférence pour objet les pauvres, les églises, les communautés religieuses. Il se montra, en outre, protecteur intelligent des beaux-arts. Le maître-autel de son église métropolitaine fut construit par ses ordres; et, dès l'année 1660, il se fit élever, sur les plans de Luc Faydherbe, le magnifique mausolée en marbre blanc qu'on admire encore aujourd'hui à Saint-Rombaut de Malines. L'archevêque y est représenté, revêtu de la chape, agenouillé devant



Jésus-Christ ressuscité; derrière lui on voit la personnification du Temps portant une faux qu'un génie ailé arrête.

L'épithaphe suivante, placée sur le monument, fait allusion aux personnages qui y sont représentés :

D. O. M.  
ANDREAS CRUESEN  
V ARCHIEPISCOPUS MECHLINIENSIS  
NON TIMUIT MORTEM A TEMPORE  
QUIA EXPECTAVIT IMMORTALITATEM  
A RESURRECTIONE.

UT BEATAM HABEAT FRECARÉ DEFUNCTO.

L'éloge funèbre de l'archevêque fut prononcé par Fr. Van den Venne, prévôt du chapitre, lors des obsèques solennelles qui furent célébrées le 18 novembre. Ce discours a été imprimé.

Cruesen avait pour devise : VICTRIX FORTUNÆ SAPIENTIA, et ses armes étaient d'or, à trois pals de gueules au chef de sinople chargé de trois tourteaux d'argent.

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Belgica christiana*, manu-crit des archives de l'archevêché de Malines.

**CRUMPIPEN** (*Henri-Herman-Werner-François-Antoine DE*), chevalier de l'ordre de Saint-Étienne, homme d'État et diplomate, né à Bruxelles le 20 septembre 1738, mort à Stuttgart en 1811. Il était fils de Henri, secrétaire d'état et de guerre à Bruxelles, né à Osnabruck et de Victoire de Capito. Il étudia le droit à l'université de Louvain, y obtint le grade de licencié (23 mai 1757) et fut inscrit au tableau des avocats admis au conseil de Brabant (9 juillet 1757). Nommé d'abord cinquième official à la secrétairerie d'état et de guerre à Bruxelles, pendant que son père dirigeait cette administration, il en devint plus tard secrétaire honoraire (16 août 1760). A la mort du titulaire, il fut nommé secrétaire effectif (16 juin 1769) et ensuite conseiller d'état (7 décembre 1781), puis vice-président du conseil du gouvernement-général des Pays-Bas (1787). Obligé de quitter ce poste par suite de la révolution, dite brabançonne, il obtint de l'empereur une pension (1790) pendant son séjour à Vienne. Lors de la restauration de la dynastie autrichienne, il fut nommé (21 août 1791) chef et président du conseil privé. Élevé dans des principes semblables à ceux de son père, il avait les mêmes idées, les

mêmes vues, le même dévouement envers son souverain; mais il eut l'art de mieux cacher ses volontés, n'étant pas obligé, en vertu de ses fonctions, d'agir ouvertement. Les correspondances intimes et secrètes étant de son ressort, il rédigeait les dépêches adressées aux ministres des cours étrangères résidant à Bruxelles, à la cour de Vienne, aux conseils collatéraux, aux États et aux villes. En un mot, il traitait toutes les affaires de politique intérieure et extérieure. Pendant l'absence du gouverneur-général et du ministre plénipotentiaire, ou si ceux-ci ne voulaient pas signer, le secrétaire d'état souscrivait toutes les correspondances. C'est ainsi qu'il signa seul la lettre par laquelle le nonce apostolique Zondadari fut expulsé des Pays-Bas à propos de la publication du bref lancé contre l'écrit intitulé : *Quid est Papa?* Il signa aussi la dépêche notifiant aux ministres de France, des Provinces-Unies et d'Angleterre les motifs qui avaient engagé le gouvernement à agir ainsi. De Crumpipen n'exerçait pas seulement un grand ascendant sur les gouverneurs généraux, il avait aussi une grande influence sur les ministres plénipotentiaires envoyés par le gouvernement de Vienne dans les Pays-Bas. S'il faut en croire une note secrète remise au général d'Alton, De Crumpipen aurait été la cause principale du rappel du prince de Starhemberg, qu'il accusait de négligence, et du renvoi du comte de Belgiojoso lorsque celui-ci voulut le contrarier dans ses vues. Il comprit très-bien, malgré ses désirs de voir introduire des réformes inconstitutionnelles dans le système existant, qu'il ne fallait pas rompre brutalement avec les États, ni brusquer les affaires. De cette manière il put faire retomber sur d'autres fonctionnaires toute la responsabilité de certaines mesures illégales. Il parvint ainsi à les renverser, soit par les fautes qu'il leur faisait commettre, soit par les embarras qu'il leur suscitait.

Lorsque le gouvernement de Marie-Thérèse voulut s'emparer de l'instruction (1774), De Crumpipen fut un des plus ardents défenseurs de cette idée. Il fut

en quelque sorte, conjointement avec De Neny, président du conseil privé, le grand promoteur des réformes introduites par le gouvernement dans cette branche de l'éducation. C'est lui qui rédigea le manifeste du gouvernement sur l'instruction, intitulé: *Note touchant les arrangements résolus par S. M. l'impératrice-reine, à l'égard des études et de l'éducation de la jeunesse aux Pays-Bas*. Dans ce manifeste, imprimé à un grand nombre d'exemplaires, il développe toutes les idées de centralisation du gouvernement en matière d'instruction, et critique l'état ancien de l'enseignement, surtout celui donné par le clergé.

De Crumpipen est aussi l'auteur des *Notes confidentielles contenant les portraits des employés du gouvernement autrichien, écrites par le secrétaire d'état de Crumpipen pour l'instruction particulière du comte de Trauttmansdorff, à son arrivée aux Pays-Bas*; in-8°, 1790, s. l. Si cet écrit montre chez De Crumpipen une certaine franchise, on y voit percer aussi le désir de favoriser ses parents et amis. La note confidentielle remise à d'Alton lui faisait un grief à ce sujet et l'accusait aussi d'avoir prêté la main à son frère dans certaines circonstances très-peu édifiantes. Il y a probablement de l'exagération dans ces accusations. Ce qui est incontestable chez De Crumpipen, c'est une grande activité, de l'initiative, une certaine habileté et beaucoup d'instruction.

Malgré ces avantages, Henri de Crumpipen ne fut pas moins l'objet de la haine publique; dans mainte circonstance il avait froissé le clergé. Lors de la conquête définitive de la Belgique par les Français, en 1794, il émigra et alla s'établir à Vienne. L'empereur utilisa ses talents et l'envoya en qualité de chargé d'affaires à Stuttgart, où il finit ses jours.

Ch. Piot.

*Mémoires pour servir à la justification du général d'Alton — Rapédius de Berg, Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la révolution brabçonnne*, t. I et II. — Pirou, *Levensbeschrijvingen van mannen en vrouwen in belgie*. — Archives de la chancellerie des Pays-Bas, à Vienne. — Archives de la secrétairerie d'état et de guerre.

**CRUMPÏPEN** (*Joseph-Ambroise-Henri-Jean-Néponucène DE*), frère germain du précédent, homme d'état et jurisconsulte,

né à Bruxelles le 9 septembre 1737, mort en cette ville le 11 février 1809. S'étant rendu à l'université de Louvain dans le but d'étudier la jurisprudence, il y obtint le grade de licencié en droit (23 mai 1757), et fut inscrit au tableau des avocats du conseil de Brabant (9 juillet 1757). Dès 1762, il fut spécialement recommandé à l'impératrice-reine à propos d'une nomination de conseiller au conseil souverain de Brabant. « Ses mœurs, est-il dit dans le rapport, son application, son savoir, ses talents pour le barreau et une réputation bien établie méritent une attention spéciale. » De pareilles recommandations et mieux encore les faveurs dont son père jouissait, ne pouvaient manquer de lui être utiles. Pendant la même année (9 juillet 1762) il obtint la place de conseiller au conseil de Brabant avec dispense de payer le droit de *médianate*. Ce premier pas fait, son avancement fut rapide. Il obtint successivement les charges de conseiller au conseil privé (3 décembre 1764), de chancelier du conseil de Brabant (26 mai 1769), de conseiller d'état (25 septembre 1770), de président de l'académie impériale et royale de Bruxelles (13 avril 1773), et de président du conseil suprême de justice (17 avril 1787). Il devint chevalier de l'ordre de St-Etienne le 31 août 1775. En 1796 l'empereur François II le nomma baron, titre qu'il ne voulut jamais prendre. A propos de sa future nomination de chancelier, le chef-président De Neny disait dans son rapport: « Ses talents, son mérite reconnu, sa probité et les autres qualités dont il est doué, les longs services que son père a rendus pendant trente-trois ans avec un zèle infatigable en qualité de secrétaire d'État, et ceux que son frère, animé du même zèle et du même esprit, rend actuellement dans les fonctions de cette place de confiance, sont autant de motifs que nous estimons mériter les attentions bienfaisantes de V. A. R. » Il n'en fallait pas d'avantage pour le faire nommer. A des talents remarquables, à une activité peu commune, il joignait un dévouement illimité aux intérêts du gouvernement. Sous ce rapport sa complaisance dépassait même les bornes de son

devoir : la reconnaissance l'emportait chez lui. Marie-Thérèse avait favorisé sa famille; Joseph II l'avait protégé lui-même à cause de ses principes appartenant à la nouvelle école. Il partageait complètement les idées de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de la reine aux Pays-Bas, et de De Neny, président du conseil privé, grands partisans du despotisme éclairé et imbus des idées de centralisation du pouvoir entre les mains du gouvernement. « Il est réellement martyrisé, dit son frère dans ses *Notes confidentielles pour le comte de Trauttmansdorff*, uniquement pour avoir obéi à son maître, non-seulement dans le principe, mais dans la reprise de sa place. »

Par sa position de chancelier du conseil de Brabant, De Crumpipen exerçait une grande influence sur les affaires publiques. Investi du droit d'opposer son veto à la publication des dispositions législatives portées par le souverain, le conseil quand il le voulait arrêtait l'action du gouvernement. Si le chancelier exerçait une certaine influence sur les conseillers, il pouvait peser sur les décisions d'un corps dans lequel les intérêts personnels n'étaient pas toujours perdus de vue. Grâce à cette influence, De Crumpipen fit passer l'édit de Joseph II concernant la suppression des couvents dits inutiles. Lorsqu'enfin la conduite inconstitutionnelle de l'empereur devint par trop évidente, les États des provinces et le peuple tout entier s'émuèrent. Obligé de suivre l'impulsion générale, le conseil refusa la publication de plusieurs dispositions réformatrices, imposées par le souverain, contrairement aux lois fondamentales. Une résistance semblable finit par impatienter l'empereur. Après avoir fait des plaintes à ce sujet dans une lettre (8 octobre 1787), Joseph II ajoutait : « Il y faudra donc une bonne réforme. Le chancelier De Crumpipen est celui qui sera le plus en état, s'il veut parler en honnête homme et qu'on ménage son nom, d'indiquer les sujets les plus pervers et qui méritent d'être renvoyés au plutôt. » La conduite de De Crumpipen dans cette occurrence, inspira plus que jamais de la confiance à l'empereur.

Lorsque celui-ci réorganisa les tribunaux sur un pied nouveau et contraire aux lois du pays, il voulait introduire une justice émanant exclusivement du souverain; il voulait anéantir tous les corps judiciaires, institutions séculaires qui avaient sans doute de grands inconvénients, mais dont le maintien offrait des garanties contre l'arbitraire. De Crumpipen aida Martini, commissaire impérial envoyé aux Pays-Bas, à préparer des réformes dans le conseil de Brabant et à introduire un changement radical dans la justice. Sa nomination à la présidence du conseil suprême de justice fut la récompense de son dévouement. Une opposition formidable se manifesta à l'instant dans le pays entier. Personne ne voulait laisser passer l'administration de la justice entre les mains d'un souverain, trop disposé à faire triompher ses propres inspirations. Personne n'admit ces changements intempestifs, auxquels les esprits n'étaient pas préparés. Réformateur peu habile et surtout peu persévérant, l'empereur fut obligé de céder. A peine créés, les nouveaux tribunaux furent supprimés et l'ancien état de choses rétabli. Par une conséquence nécessaire, le gouvernement manifesta l'intention formelle de réintégrer De Crumpipen dans ses anciennes fonctions de chancelier du conseil de Brabant. De leur côté, les États refusèrent. Enfin, après différents pourparlers, ils consentirent au rétablissement du conseil, sous certaines conditions. Pendant ces débats, De Crumpipen réfugié à Tamise, offrit sa démission à l'empereur, qui refusa de l'accepter. Forcé lui fut donc de prêter de nouveau le serment de fidélité aux lois du pays (8 novembre 1787). En reprenant ses fonctions (14 décembre 1787), il voulait reprendre aussi son ancien ascendant et se montrer, comme toujours, dévoué à son souverain. Tout était changé. Il n'avait plus la confiance des états; le peuple l'insultait publiquement pendant l'exercice de ses fonctions; son influence sur le conseil avait disparu. Un pareil abaissement déplut à l'empereur. Il augmenta (12 janvier 1788) le conseil de sept membres, et, comme selon les statuts de ce corps, le

conseiller le plus ancien remplaçait le chancelier en cas d'absence, Joseph II nomma un vice-chancelier de son bord. Cette combinaison lui donna la majorité dans chacune des chambres, mais non dans l'as-semblée générale. Lorsque De Crumpipen eut repris possession de son siège (1<sup>er</sup> mars 1788), il partagea le conseil en trois chambres, en ayant soin de s'assurer la pluralité des voix dans celle qu'il présidait. Des neuf conseillers nouveaux, il en plaça huit dans les chambres auxquelles il attribua la connaissance des poursuites criminelles intentées en matière politique. Les huit conseillers hostiles au gouvernement furent envoyés à Anvers pour y former une chambre à part. Enfin, il prit des mesures telles, que le gouvernement eut pouvoir disposer du conseil comme bon lui semblait. Il se trompa. Coup sur coup de nouvelles réformes furent introduites. L'irritation était telle que le conseil, y compris De Crumpipen, refusa la publication du règlement concernant le troisième membre des états de Brabant. Le conseil fut enfin cassé (18 juin 1789). De Crumpipen s'éloigna de Bruxelles et se réfugia de nouveau à sa maison de campagne située à Tamise. Quelques habitants de la Flandre, ayant à leur tête l'instituteur de Waesmunster, enlevèrent subitement le chancelier de son lieu de refuge et le conduisirent à moitié habillé et en bonnet de nuit, en Hollande (octobre 1789). Par représaille de cet enlèvement, le gouvernement des Pays-Bas fit arrêter quatre membres des états. Enfin les Provinces-Unies ordonnèrent (29 octobre), à la demande du ministre plénipotentiaire, de s'informer du lieu de la détention de De Crumpipen et de le mettre en liberté. On le trouva dans les environs de Breda, au milieu des réfugiés politiques. Ceux-ci l'amènèrent dans les Pays-Bas autrichiens. Obligé de suivre partout l'armée des insurgés, De Crumpipen arriva, toujours en bonnet de nuit, au logement du général Vander Mersch, à Turnhout (30 octobre). Il s'y accommoda très-bien avec ses nouveaux hôtes, et poussa la complaisance jusqu'à chanter des chansons patriotiques. Ce qui lui valut la permission de s'acheter une perruque, destinée à rem-

placer son bonnet de coton. Lorsque le général des patriotes fut obligé de se replier sur le Brabant septentrional, *mon oncle*, — c'est ainsi que les insurgés appellèrent leur prisonnier, — fut ramené en Hollande, où le commandant de Breda le fit mettre en liberté (10 novembre). Un officier hollandais le conduisit aux frontières, où il devait être remis à un officier autrichien (13 et 14 novembre). Ensuite, il fut conduit à Hoogstraeten, où l'avocat Mosselman le mit sous la protection spéciale des États de Brabant. De là, il devait être ramené à Anvers et conduit à Bruxelles, où il arriva sain et sauf au milieu de sa famille. Il y apporta de la part du général des patriotes, des propositions de paix, qui furent rejetées. Entre temps les événements marchèrent avec rapidité. Lorsque le gouvernement autrichien fut obligé d'abandonner Bruxelles (12 décembre 1789), De Crumpipen le suivit.

Lors de la restauration de la dynastie autrichienne, le comte Mercy d'Argenteau, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, réintégra De Crumpipen et tous les membres du conseil dans leurs fonctions (25 février 1791). Ils les continuèrent jusqu'au moment où, par suite de l'arrivée des troupes françaises, le gouvernement se retira à Ruremonde (7 novembre 1792). Dès lors De Crumpipen disparut de la scène politique. Lorsque les Autrichiens reconquirent le pays, le gouvernement lui accorda sa retraite (7 août 1793) et le remplaça par Van Velde, ci-devant vice-chancelier. L'homme d'état qui avait joué un rôle si important pendant le règne de Joseph II, rentra dans la vie privée. A la suite de la défaite des Autrichiens à Fleurus (26 juin 1794), De Crumpipen suivit le gouvernement dans sa retraite. Les républicains inscrivent son nom sur la liste des émigrés. Après la chute de Robespierre, il rentra et vint mourir dans sa ville natale.

Le peuple accusait De Crumpipen de préférer l'or à une conscience libre de tout reproche. Il était même prévenu de concussion. Les états reproduisirent à ce sujet certains griefs dans une représentation adressée au gouvernement. Une

note envoyée au général d'Alton, cite même des faits qui mettent en doute la probité du chancelier. De Crumpipen repoussa avec indignation ces accusations, dans une lettre écrite au ministre plénipotentiaire (16 février et 15 novembre 1787). La haine et la jalousie jouaient sans doute un grand rôle dans ces accusations. Mais De Crumpipen avait le tort, aux yeux du public, d'aimer le népotisme, d'avoir perçu à titre de commissaire aux élections des abbés, des sommes assez élevées. Trop confiant dans les forces de l'empereur, il avait cru pouvoir oublier les serments qu'il avait prêtés à la constitution brabançonne.

Plus tard, il voulut agir par la douceur, lorsque l'emploi de la force ne fut plus possible. Dans une lettre adressée aux gouverneurs généraux (17 novembre 1791), il disait : « la voie de la conciliation doit être préférée à toute autre, dès lors qu'on sauve la dignité du trône » et l'autorité constitutionnelle de la justice suprême que nous exerçons au nom de S. M. » Contrairement à ses idées d'autres fois, il recommandait beaucoup de ménagements envers les états, sans doute parce que le gouvernement le voulait ainsi. Malgré ces concessions, De Crumpipen et toute sa famille étaient vus de mauvais œil. A propos de la désignation de son fils à la place d'official-major à la secrétairerie d'état et guerre, le prince-chancelier De Kaunitz désapprouva à Vienne la nomination « du membre d'une famille, disait-il, peu agréable au public. »

Quoiqu'il en soit, rarement le conseil de Brabant fut dirigé par un chancelier plus capable, plus habile et plus actif. Si dans ses avis, De Crumpipen était parfois diffus; s'il maniait d'une manière incorrecte la langue française, il ne se montrait pas moins jurisconsulte très-savant et très-expérimenté. C'est sans doute ce motif qui le fit porter à la présidence de l'académie de Bruxelles. Nul autre titre ne pouvait l'appeler à une position semblable, si ce n'est peut-être une soumission sans bornes aux volontés du gouvernement et une adhésion complète à ses idées.

Ch. Piot.

*Fragments pour servir à l'histoire des Pays-  
BIOGR. NAT. — T. IV.*

*Bas, publiés par le comte de Trautmausdorff. — Mémoires pour servir à la justification du général d'Alton. — Journal général de l'Europe, 1789. — Merkweerdig Turnhouts dagverhael. — Notes confidentielles concernant les portraits des employés du gouvernement. — Rapénius de Berg, Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la révolution brabançonne, par Gérard, t. I et II. — Piron, Levensbeschrijving van mannen en vrouwen in België. — Annuaire de la noblesse, t. X. — Messenger des sciences historiques, 1840. — Archives de la chancellerie des Pays-Bas à Vienne. — Archives du conseil privé. — Archives du conseil de Brabant. — Archives du Conseil d'état. — Archives des états de Brabant.*

**CRUQUEMBOURG** (*Henri-Philippe-Joseph-Ghislain DE FOURNEAU DE*) ou **CRUYCKENBOURG**, baron du Saint-Empire, seigneur de Lombeke, de Ternath, de Viehte, etc., etc., homme de guerre, né à Bruxelles en 1785, mort dans la même ville le 13 février 1862, appartenait à une ancienne famille noble du Brabant d'où sont sortis une foule de vaillants soldats. Ayant accompagné son père à Vienne, lors de l'émigration, il fut admis à l'école militaire sous la protection de son oncle, le célèbre maréchal prince de Ligne. Entré au service d'Espagne en 1805, dans les gardes du corps du roi Charles IV, il prit part à la guerre de l'indépendance, conquit sur les champs de bataille tous ses grades jusqu'à celui de lieutenant-colonel et devint aide-de-camp d'abord de Palafox, puis de Wellington avec le prince d'Orange, qui fut plus tard Guillaume II, et lord Raglan.

La conduite du comte de Cruquem-bourg aux batailles de Nera-Orthis, de Chiclena et de Toulouse lui valut l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne et celui du Bain que le roi d'Angleterre Guillaume IV lui remit en personne, sur la proposition du duc de Wellington.

Ce fut le comte de Cruquem-bourg qui porta aux alliés, à Paris, la nouvelle de la victoire de Toulouse. Étant rentré dans sa patrie, lors de la constitution du royaume des Pays-Bas, il servit en qualité de premier aide-de-camp du prince d'Orange à la bataille de Waterloo. En 1830 (il était alors colonel d'état-major) il accompagna le prince d'Orange lors de son entrée dans Bruxelles insurgé, le 1<sup>er</sup> septembre, puis il accompagna ce prince en Angleterre pendant l'exil momentané que Guillaume I<sup>er</sup> imposa à son

fil à cause des sympathies que ce prince avait manifestées pour les Belges. Mais lorsque le roi de Hollande résolut de rentrer en Belgique à main armée, le comte de Cruquembourg ne voulut pas porter les armes contre son pays et s'exila volontairement à Aix-la-Chapelle. Après la conclusion de la paix qui, en 1839, mit fin à l'inimitié que les événements de 1830 avaient fait naître entre les Belges et les Hollandais, le comte de Cruquembourg reprit son rang dans l'armée des Pays-Bas et fut élevé au grade de lieutenant-général. La mort du roi Guillaume II, dont il n'avait cessé d'être l'aide-de-camp et l'ami, fut pour le comte de Cruquembourg le signal de la retraite. Il revint alors en Belgique où il mourut.

Outre les nombreuses distinctions honorifiques dont il était décoré, le comte de Cruquembourg avait reçu un sabre d'honneur de la reine Wilhelmine des Pays-Bas.

Général Guillaume.

Archives de la guerre. — Papiers de famille,

**CRUQUEMBOURG** (*Victor-Baucis-Louis-Englebert DE FOURNEAU DE*) ou **CRUYCKENBOURG**, homme de guerre, né à Bruxelles, le 15 janvier 1788, mort dans la même ville le 1<sup>er</sup> novembre 1855, frère du précédent. Après avoir fait ses études à l'école militaire de Fontainebleau, Victor de Cruquembourg entra au 1<sup>er</sup> régiment de carabiniers, le 14 décembre 1806, prit part à toutes les guerres de l'empire et se distingua surtout à Friedland, à Ratisbonne, à Wagram, à la Moskowa et à Hanau. Il était sous-lieutenant depuis six mois à peine, lorsqu'une action d'éclat lui valut l'étoile de la légion d'honneur. Son mérite, non moins que sa brillante valeur, appela sur lui l'attention de ses chefs et lui assigna une place dans les états-majors des généraux Laroche, Davoust et de l'empereur Napoléon lui-même. Après la chute définitive de l'empire, Cruquembourg revint en Belgique. Le dévouement dont il avait donné d'éclatants témoignages à l'empereur, l'empêcha de prendre rang dans l'armée des Pays-Bas, mais après la révolution de 1830, lorsque la Belgique se trouva inopinément menacée par l'invasion des troupes hollandaises, Cru-

quembourg courut au quartier-général du roi offrir ses services (7 août 1831); il fut de suite placé comme chef d'état-major de la division de cavalerie (12 août). En 1839, il devint sous-chef de l'état-major général et bientôt après le roi Léopold I<sup>er</sup> l'attacha à sa personne en qualité d'aide-de-camp. Le 20 juillet 1845, il reçut le commandement de la deuxième brigade de la division de grosse cavalerie, puis celui de la même division le 22 juin 1851. Deux ans après, il fut admis à la retraite avec le grade de lieutenant-général (19 novembre 1853).

Parmi les nombreux faits d'armes qu'enregistrent les états de service du général de Cruquembourg, il en est un qui prouve tout à la fois sa bravoure, sa noblesse et la générosité de son caractère : en 1812, à la bataille de la Moskowa, le porte-étendard de son régiment venait d'être assailli par l'ennemi; on lui avait arraché son drapeau qui allait devenir pour les Russes un trophée de victoire, lorsque le capitaine de Cruquembourg fond avec impétuosité sur les assaillants, reprend l'étendard, délivre et relève son camarade et, sans réfléchir qu'il s'expose lui-même aux plus grands périls, lui donne son propre cheval pour qu'il puisse se soustraire à une nouvelle attaque et rejoindre le régiment qui croyait son aigle perdue.

Général Guillaume.

Archives de la Guerre. — Vigneron. *Biographie militaire*. — Renseignements de famille.

**CRUQUIS** (*Jacques*), commentateur, poète, né à Messines. XVII<sup>e</sup> siècle. Voir DE CRUCQUE (*Jacques*).

**CRUSEN** (*Nicolas*) ou **CRUSENIUS**, conseiller et historiographe de l'empereur Ferdinand II, naquit à Maastricht dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (1). Il embrassa la règle de saint Augustin, au couvent de sa ville natale, où il sut bientôt conquérir l'estime de ses confrères et la confiance de ses supérieurs. Ceux-ci lui confièrent, malgré sa jeunesse, les charges de sous-prieur à Cologne et de préfet des études au collège d'Anvers; puis, pour développer le talent et les connaissances dont il avait fait preuve dans cette dernière fonction, ils l'envoyèrent à Pavie, dont l'université jouissait alors, dans le

(1) Paquot suppose que ce fut vers 1570

monde catholique, d'une réputation méritée de science et d'orthodoxie. Crusen y prit le bonnet de docteur en théologie et ne tarda pas à se voir confier des missions importantes. En 1602, il fut nommé, par le pape Clément VIII, visiteur de l'Ordre des prémontrés dans le comté de Flandre. En 1612, le pape Paul V le chargea de présider le chapitre des chanoines réguliers de Tongres. La même année, nommé visiteur apostolique des maisons de prémontrés d'Allemagne, il se rendit en ce pays où, par un concours de circonstances heureuses que les biographes n'ont pas fait connaître, il devint l'homme de confiance de plusieurs Électeurs catholiques et assista même à la diète de Francfort. Rentré dans sa patrie, il était, en 1616, prieur des Augustins de Bruxelles, et ce fut sous sa direction que s'éleva le bâtiment principal du collège que ces religieux avaient fondé dans la capitale du Brabant (1). Il fut ensuite prieur à Anvers et à Maestricht; mais, en 1619, il reprit le chemin de l'Allemagne, chargé par le général de son ordre, le P. Nicolas di San-Angelo, de procéder à la réforme des couvents de Bavière, dont les études et la discipline laissaient beaucoup à désirer. Crusen s'acquitta de cette mission délicate avec autant de prudence que de fermeté, et, l'année suivante, il assista à Rome aux délibérations du chapitre général, en qualité de définitiveur de la province de Cologne. Revenu encore une fois en Allemagne, et devenu, en 1623, visiteur-général des Augustins de Bohême, de Styrie et d'Autriche, ces fonctions laborieuses, dont il s'acquittait avec un zèle toujours soutenu, le mirent en rapport avec Ferdinand II, qui s'intéressait vivement au progrès religieux des populations catholiques de son empire; et ce fut alors que l'empereur le nomma son historiographe et son conseiller ecclésiastique. Élu provincial de Bohême, en 1624, Crusen mourut le 10 novembre 1629, usé avant l'âge par les soucis et les fatigues d'une carrière constamment agitée.

Naturellement éloquent, Crusen prêchait avec autant de facilité que de succès.

(1) Il y a quelques années, on lisait encore sur la façade de ce bâtiment : *Fr. Nicolaus Crusenius*,

Dans les postes nombreux et divers qu'il avait successivement occupés, il s'était montré administrateur à la fois habile, prudent et ferme. Ses biographes ajoutent que sa taille élevée et la noblesse de ses traits ajoutaient beaucoup à l'autorité de sa parole. Dans les dernières années de sa vie, voulant payer la dette qu'il avait contractée en acceptant le titre d'historiographe de l'empereur, il avait réuni les matériaux et ébauché la rédaction d'une histoire d'Autriche; mais ces fragments inachevés n'ont jamais été publiés. On doit à Crusen les ouvrages suivants :

1<sup>o</sup> *Monasticum augustinianum, in quo omnium ordinum sub regula S. Augustini militantium, præcipue tamen eremitarum, canonicorum præmonstratensium, dominicanorum, servorum B. Mariæ, hieronymianorum, trinitariorum, brigittinorum, aliorumque fere L. origines atque incrementa tribus partibus explicantur.* Monachii, Joam. Hertfroy, 1623, in-fol.; cum fig. Dédié à l'empereur Ferdinand II, ce livre dénote de grandes recherches; mais il manque de critique, se ressent des préjugés monastiques de l'auteur et renferme de nombreuses erreurs historiques. Paquot, excellent juge en cette matière, lui a consacré quelques lignes dans les *Mémoires sur l'histoire littéraire des Pays-Bas*. « L'ouvrage, dit-il, est divisé en trois parties. Dans la première, l'auteur se propose de prouver que saint Augustin a été moine, même avant son baptême, et qu'il a eu des compagnons moines avant de quitter l'Italie; qu'il a établi près de Tagaste et à Hippone deux monastères d'ermites; que saint Hilaire, Paul Orose, les deux Léporius, Paulin, etc., ont été de ces ermites; que saint Augustin est resté moine pendant son épiscopat; qu'il est probable que ce fut alors qu'il institua, ou plutôt qu'il rétablit les chanoines réguliers, quoiqu'à son avis on n'en ait pas de bonnes preuves; qu'il ne fut pas pourtant de leur ordre et que, s'il en pratiqua les statuts, ce fut volontairement, et qu'il garda toujours l'habit d'ermitte. La seconde partie traite de la

*Mosæ - Trajectinus, studiosæ juventuti posuit.* MDCXVI.

▪ propagation des ermites de saint Augustin après la mort de celui-ci, et des communautés qui ont adopté sa règle.  
 ▪ Il soutient que les universités de Paris et de Pavie ont été instituées par des ermites augustins vers l'an 700; que saint François a été de leur ordre et qu'il a vécu sous l'obédience du B.  
 ▪ Jean le Bon, etc. La troisième partie est proprement une chronique des Augustins, depuis la réunion des différentes congrégations dans lesquelles ils s'étaient partagés, c'est-à-dire, depuis l'an 1254 jusqu'en 1623. »

2° *Consuetudines ordinis eremitarum S. P. Augustini, cum notis.* Monachii, 1620, in-8o. J.-J. Thonissen.

Paquet, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas.* — Ossinger, *Bibliotheca augustiniانا.* — Elsius, *Encomiasticon augustinianum.* — Thomas de Herrera, *Alphabeticon augustinianum.* — Tombeur, *Provincia Belgica augustiniانا.* — Foppens, *Bibliotheca belgica.* — Valère André, *Bibliotheca belgica.* — Sweertius, *Athenae belgicae.* — Sanderus, *Chorographia sacra brabantiae*, t. II.

**CRUYL** (*Liévin*), latinisé **LIVINUS CRUYLIUS**, ecclésiastique, architecte, dessinateur de monuments, graveur à l'eau-forte, né à Gand vers 1640 et y décédé en 1720, au dire des biographes. Ordiné prêtre à Gand, d'après les uns, à Rome, d'après les autres, il fut souvent et très-longtemps absent de la terre natale. C'est par de remarquables dessins architectoniques qu'il y marqua ses séjours, à diverses époques. Lorsqu'il résidait au village de Wetteren, lez-Gand, où il remplit les fonctions du vicariat de 1660 à 1664, il fournit un élégant projet pour l'achèvement de la tour de l'église de Saint-Michel, à Gand; le modèle en bois s'y voit encore aujourd'hui et fut gravé par Norbert Heylbronck : *Prospectus templi et turris Sancti Michaelis Gandavi sicut perficietur.* En 1668 il dessina un maître-autel pour la cathédrale de Saint-Bavon, dessin conservé dans la collection de l'architecte P.-J. Goetghebuer, aux archives communales de Gand. Revenu de Rome le 22 avril 1684, il séjourna dans la ville de Gand pendant toute une année, chez son beau frère M<sup>re</sup> Pierre Anné, avocat près-du conseil de Flandre. Le 14 février

1685, étant sur le point de repartir pour l'Italie, il se reconnut son débiteur, par acte notarié, pour le logement, la nourriture et un habillement complet. Le collège échevinal ayant résolu de renouveler le campanile en charpente du beffroi, Liévin Cruyl exécuta deux grands dessins, l'un représentant la tour avec son campanile en bois, l'autre, avec un campanile nouveau, à édifier en maçonnerie. Ces dessins sont au Musée archéologique de la commission gantoise des monuments et portent les inscriptions suivantes : 1° *Orthographia turris horologii Gandavensis, vulgo HET BELFORT.* — *Livinus Cruyl. presbiter fecit* 1684; 2° *Orthographia turris Gandavensis, vulgo HET BELFORT, quæ sublato ligno cacumine ruinam minante, ex lapide hac formâ perferri posuerit.* — *Livinus Cruyl. presbiter et architectus.* MDCLXXXIII. La magistrature urbaine donna la préférence à la réédification en bois, soit par motif d'économie, soit par crainte, peut-être, pour la solidité de la vieille tour; mais le massif donjon est toujours debout, surmonté, depuis 1854, d'un campanile en fer de fonte, du poids de 300,000 kilog. Les comptes communaux de 1684-1685 relatent le paiement de 50 livres de gros (600 livres parisis), fait à Liévin Cruyl pour la conception de son campanile et la confection de ses deux dessins. — Il exécuta aussi, en ce temps-là, un dessin-projet pour la reconstruction du faite de la tour de Saint-Bavon (cathédrale de Gand), la foudre ayant en 1602 détruit la flèche et les clochetons. Ce projet, en style gothique flamboyant, adapté au goût dominant, aurait donné à l'ensemble un air de splendeur et de majesté qui dénotait l'artiste éminent; si on l'avait suivi, la tour eut été un des édifices les plus élevés de l'Europe.

A Rome, Liévin Cruyl dessina et exécuta au lavis ou à l'aquarelle de nombreuses vues perspectives, entr'autres pour le cabinet artistique de messire Conrard Ruysch, magistrat et riche amateur à Leyden, en Hollande, quinze dessins qui furent gravés et publiés dans le *Thesaurus antiquitatum romanarum* de



J.-G. Grævius (Amsterdam et Utrecht, 1690 et 1696, in-folio). Les planches ont été ensuite utilisées dans la traduction hollandaise de l'ouvrage de Fr. Dessene : *Beschryving van oud en nieuw Rome*, in-folio, 1704 et 1713. En voici les titres : 1<sup>o</sup> *Prospectus portæ Flaminie*; 2<sup>o</sup> *Prospectus Palatii oratoris Hispaniarum*. — *Piazza di Spagna*; 3<sup>o</sup> *Conspectus S. Mariæ Rotundæ*. — *Pantheon*; 4<sup>o</sup> *Prospectus templi S. Agnetis*. — *Piazza Navona*; 5<sup>o</sup> *Prospectus Palatii Farnesi*; 6<sup>o</sup> *Prospectus Capitoli romani*; 7<sup>o</sup> *Prospectus Palatii papalis in Monte Quirinali*. — *Monte Cavallo*; 8<sup>o</sup> *Prospectus basilicæ S. Mariæ Majoris*; 9<sup>o</sup> *Prospectus Colosseï*; 10<sup>o</sup> *Prospectus Fori romani*. — *Campo Vaccino*; 11<sup>o</sup> *Prospectus pontis S. Mariæ*. — *Ponte Rotto*; 12<sup>o</sup> *Prospectus pontis Sixti*; 13<sup>o</sup> *Prospectus Castellî S. Angeli*. — *Moli Hadriani*; 14<sup>o</sup> *Conspectus basilicæ S. Petri et Palatii pontifici in Vaticano*; 15<sup>o</sup> *Prospectus interior basilicæ divi Petri*. Les planches ont été gravées par Jacq. Baptist et P. Sluyter. Ces vues de Rome ancienne et moderne, est-il dit dans l'épître dédicatoire du *Thesaurus*, ont été dessinées par « l'homme incomparable dans les arts » Liévin Cruyl, prêtre de Gand, et nul n'a mieux réussi que « ce célèbre dessinateur. » Sous les quatorze premières reproductions des dessins de Cruyl, les éditeurs ont fait imprimer, deux par deux, de petites gravures représentant les *Fontaines de Rome*, d'après J.-B. Falda. Les biographes qui ont attribué à Liévin Cruyl la gravure des quinze dessins publiés dans le *Treasure of antiquities* romaines et la *Description of Rome* ancienne et moderne, ont aidé à propager une erreur; mais il a gravé à l'eau-forte deux autres suites de *Vues de Rome, avec de l'architecture et des ruines*, en grand in-folio. Une planche, où se voit le *Pantheon romain*, porte l'inscription : ILLUS. ET REV. DOM. D. V. URBANO SACCELLO, etc. *Livinus Cruyl. Gand. D. D. Ao. MDCLXVII*. Elle est signée : *L. Cruyl inv. et fecit*. — Le *Forum romanum* ou *Campo Vaccino*, vue prise vers l'arc de triomphe de Septime Sévère, a pour signature : *Liv. Cruyl. Gand. del. et fec. Romæ 1666*. Toutes ces vues, spirituel-

lement et agréablement traitées, sont étoffées d'édifices, de ruines, de plantations, de véhicules, de figures et d'animaux; elles sont pleines de mouvement et de vérité.

Heineken dit qu'il grava aussi d'après différents maîtres et Nagler lui attribue les *Triumphes de Jules César*, d'après Andrea Mantegna, en dix feuilles. Ces gravures sont rares et peu connues. Il employait parfois, en monogramme, les lettres initiales de son nom .. C. L. superposées. Huber et Martini, puis Nagler, nous apprennent que Jules Testa a reproduit en gravure quelques compositions de Liévin Cruyl; ils ne les mentionnent pas autrement. — Ses dessins ou vues de la *machine hydraulique de Marly*, qui alimente d'eau les bassins et les fontaines du palais de Versailles, ont été gravés en 1682.

Edm. De Busseher.

Archives communales de Gand et du Conseil de Flandre. — Heineken, *Dict. des artistes graveurs*. — Dr C.-K. Nagler, *Alg. kunstlerlexicon et Die Monogrammisten*. — Huber et Martini, *Manuel des amateurs de l'art*, t. VI, p. B. — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — Bruilliot, *Dict. des artistes à monogrammes*.

**CRUYTERIUS (Jean)**. Voir CREYTERS (Jean).

**CULENS (Henri)**, écrivain ecclésiastique, né à Cortenberg (Brabant) vers l'année 1567, et décédé à Grammont vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Il étudia la philosophie à Louvain, au collège du Lys, et obtint une des premières places à la promotion de la faculté des arts qui eut lieu en 1585. Après avoir terminé ses études théologiques dans la même université et pris le grade de licencié en théologie le 23 septembre 1597, il devint curé à Grammont, en Flandre, et doyen du district de cette ville. Il remplit ces fonctions avec un très-grand zèle pendant environ quarante-cinq ans. Pendant ce temps il se distingua par des talents extraordinaires pour la prédication.

Culens publia les ouvrages suivants :

1<sup>o</sup> *Spiritualium strenarum et sacramentorum concionum nauipulus*. Antverpiæ, vidua et filii Joannis Moreti, 1613; 2 vol. in-8<sup>o</sup> de 424 et 264 pages. 2<sup>o</sup> *Jubilæi veteris Hebræorum et novi Christianorum collatio : utriusque privilegia : hujus*

*præ illo excellentia et prastantia*. Antverpie, Balthasar et Joannes Moretus, 1617; vol. in-8° de 63 pages. Cet ouvrage, dédié à l'archevêque de Malines Matthias Hovius, fut composé à l'occasion du jubilé de cinquante années de prêtrise que le prélat célébra en 1617. 3° *Documenta catholica et catechistica XV de lege Dei seu decalogo generatim, et Testamentum hominis christiani*. Antverpie, Hieronymus Verdussius, 1618; vol. in-8° de 200 pages. 4° *Thesaurus locorum communium in quo nova et vetera proferuntur in gratiam pastorum et concionatorum*. Antverpie, Balthasar Moretus, 1622; vol. in-8° de 427 pages. E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. II, p. 267.

**CUNÉGONDE** (*Sainte*), impératrice, morte dans l'abbaye de Kaffungen, le 3 mars 1040, était fille de Sigefroi, premier comte de Luxembourg et de Hadeswige. Ses parents la marièrent à saint Henri, duc de Bavière qui, à la mort d'Othon III, fut élu roi des Romains et couronné, à Mayence, le 6 juin 1002. La cérémonie du couronnement de Cunégonde eut lieu à Paderborn où elle fit, à cette occasion, de grandes libéralités aux églises de la ville. Ce n'est que douze ans après, qu'Henri et Cunégonde reçurent à Rome la couronne impériale des mains du pape Benoît VIII.

On prétend que les époux avaient fait vœu de chasteté; ils n'eurent pas d'enfants; mais est-ce à ce vœu ou à leur état physique qu'il faut attribuer cette circonstance? On n'en sait rien. Cependant quelques historiens rapportent que Henri, dans une diète qu'il tint à Francfort, se plaignit de la stérilité de sa femme. Bientôt même, la calomnie osa flétrir la vertu de Cunégonde; on l'accusa d'entretenir secrètement un commerce illicite et Henri conçut des soupçons. La pieuse fille de Sigefroi mit toute sa confiance en Dieu et, pour prouver son innocence, elle se soumit à une de ces épreuves appelées *jugements de Dieu*, dans les siècles barbares. La légende rapporte que Cunégonde marcha nu-pieds sur des cloes de charrue, rougis au feu, sans en recevoir aucune atteinte. L'empereur, frappé d'un tel prodige, demanda

pardon à son épouse et ne suspecta plus dès lors sa vertu. Depuis, ils vécurent dans l'union la plus intime. A la mort de saint Henri, arrivée en 1024, Cunégonde se retira dans le monastère de religieuses, qu'elle venait de fonder à Capuyngen, aujourd'hui Kaffungen, près de Cassel. Déjà elle avait épuisé ses trésors et son patrimoine à ériger des évêchés, à bâtir des églises et des monastères, à soulager la misère des pauvres; le jour anniversaire de la mort de Henri, elle assembla un grand nombre d'évêques pour faire la dédicace de l'église de Kaffungen. Après la lecture de l'Évangile, elle se dépouilla du manteau impérial, se fit couper les cheveux, reçut le voile des mains de l'évêque de Paderborn, et passa dans la plus grande austérité les quinze dernières années de son existence, joignant à la prière le travail manuel. Elle mourut le 3 mars 1040. Son corps, porté à Bamberg, fut inhumé à côté de celui de son époux. Innocent III la canonisa en 1200. On prétend qu'il s'opéra plusieurs miracles à son tombeau ou par son intercession. Ses reliques se trouvent encore à Bamberg. Sa vie, écrite vers l'an 1152, par un chanoine de cette dernière ville, a été publiée dans la collection des *Bollandistes*.

Aug. Vander Meersch.

*Encyclopédie des gens du monde*. — Butler, *Vies des pères et martyrs*, éd. De Ram, Bruxelles, 1834, t. II, p. 12. — Michaud, *Biographie universelle*. — *Biographie générale*, publiée par Didot.

**CUNIER** (*Florent*), médecin-oculiste, né à Belleœil en 1812, décédé à Bruxelles, le 19 avril 1853. Il peut être considéré à juste titre, comme l'un des médecins qui ont le plus contribué à donner à l'étude de l'ophtalmologie l'impulsion scientifique qu'elle n'avait pas acquise en Belgique, au commencement de ce siècle. Il puisa, sans doute, le goût de la spécialité médicale à laquelle il s'est entièrement voué dans ses relations avec le professeur Van Onsenoort, dont il fréquenta les leçons pendant son séjour à Utrecht et dont il trouva bientôt l'occasion d'appliquer les préceptes dans le traitement d'un grand nombre d'ophtalmiques, qui, en sa qualité de médecin de bataillon, lui furent confiés à l'hôpital militaire de Namur. Mais, d'une constitution faible,

Cunier ne put résister pendant longtemps aux exigences du service dont il était chargé. En le quittant, il se rendit dans le midi de la France, afin de demander à un climat plus doux le rétablissement de sa santé débilitee.

Il eut néanmoins la satisfaction de voir que les services qu'il avait rendus à l'armée avaient été justement appréciés par le Roi, qui lui envoya les insignes de chevalier de son ordre. C'est pendant ce voyage que Cunier visita Montpellier et qu'il s'y mit en rapport avec quelques-uns des professeurs éminents de la faculté de médecine de cette ville. Ceux-ci ne manquèrent pas de le stimuler par leurs éloges et leurs conseils et le décidèrent à suivre la voie dans laquelle il s'était engagé.

Aussi, immédiatement après son retour en Belgique, qui eût lieu vers 1838, Cunier s'entendit-il avec son ami le docteur Schoenfeld de Charleroy, pour fonder avec lui le journal médical, intitulé : *Annales d'oculistique et de gynécologie*; mais une année s'était écoulée à peine, lorsque les rédacteurs s'aperçurent que le cadre réservé à chacun d'eux était trop restreint et qu'ils se séparèrent de commun accord, afin de donner à leurs recherches mutuelles toute l'étendue qui leur était nécessaire. A dater de cette époque, Cunier resta seul directeur des *Annales d'oculistique*, qu'il continua à rédiger, avec l'aide d'un grand nombre de médecins belges et étrangers, jusqu'au moment de sa mort.

Lorsque en 1848, le conseil provincial du Brabant eût décrété la création d'un institut ophthalmique à Bruxelles, la réputation de Cunier était déjà si bien établie, qu'il fut désigné immédiatement pour en prendre la direction. Il entra en fonctions le 10 septembre 1849 et ne tarda pas à acquérir de nouveaux titres à la confiance et à étendre encore sa réputation, déjà bien établie, de savant et d'habile opérateur.

Sa clinique ophthalmologique attirait un grand nombre d'élèves et son succès devait bientôt lui mériter le titre de professeur d'ophthalmologie à l'université libre de Bruxelles, lorsque l'empyème

du poumon, dont il souffrait depuis longtemps, fit des progrès tellement rapides, que bientôt les forces du malade furent épuisées, et qu'il fut contraint à abandonner toute espèce de travail. Cunier ne se fit point illusion sur le mal qui le minait; il vit courageusement approcher sa fin et son seul regret, en quittant la vie, fut de n'avoir pu terminer à temps les travaux qu'il avait projetés et dont sa grande expérience et son vaste savoir lui eussent facilité l'accomplissement.

Il est l'auteur d'un procédé servant à opérer la cataracte et par lui désigné sous le nom de *Procédé de réclinaison-dépression*.

Grand partisan de l'opinion qui admet la contagiosité de l'ophthalmie dite militaire, il s'opposa avec énergie au renvoi des troupiers dans leur famille, où, selon lui, ils ne tardaient pas à propager la terrible maladie dont ils avaient été atteints et qui a fait tant de victimes dans nos campagnes.

Outre les *Annales d'oculistique*, Cunier a rédigé pendant quelques années une *Revue ophthalmologique de la littérature médicale*; il est aussi l'auteur de plusieurs mémoires insérés, soit dans les annales de sociétés savantes, soit dans d'autres publications périodiques parmi lesquels on peut citer :

*Mémoire sur la myotomie appliquée au strabisme*, in-8°. Bruxelles, 1840.

*Lettre à M. Serres, professeur à Montpellier, sur l'emploi des verres à lunettes dans le traitement des affections oculaires*.

*Mémoire sur la cataracte noire*.

*Recherches sur l'héméralopie et la dyschromatopsie à l'état héréditaire*.

L. De Koninck.

Cornaz, *Notice biographique sur Florent Cunier*. — Kluyskens, *Des hommes célèbres dans les sciences et les arts*, t. 1<sup>er</sup>, p. 252.

**CUNO DE BÉTHUNE**, trouvère, né en 1150, à Béthune, mort en 1222. Voir BÉTHUNE (Queues de).

**CUNON** ou **CUONON**, abbé de Stavelot et Malmédy, mort le 10 décembre 1128. Quoique succédant à Poppon II, dans l'administration des deux abbayes, il ne fut élu que cinq ans environ après la mort de celui-ci, et voici la cause de cet

inter-règne : les religieux de Stavelot choisirent Warnet, profès du même lieu ; mais cette élection, pour qu'elle fût valide, aurait dû se faire par les chapitres assemblés des deux monastères. Celui de Malmédy ne voulut donc pas reconnaître cet abbé et porta sa plainte au souverain pontife, qui déposa le nouvel élu. Cependant la dispute se prolongea dix-sept mois, et ce ne fut que plus tard que Cunon, profès de Malmédy, obtint canoniquement la crosse.

Ce prélat fut le restaurateur de la discipline dans les deux monastères ; il réforma aussi l'administration temporelle, qu'il avait trouvée dans le plus grand abandon. « Il s'appliqua avec zèle à ramasser ce qui était dispersé, à recouvrer ce qui était perdu, à redresser ce qui était en gagé et à faire en tous lieux les restaurations nécessaires. » Ainsi s'exprime Villers, auquel nous empruntons la plupart des détails biographiques. En 1126, il modifia aussi les corvées, et réussit à apaiser les dissensions qui avaient surgi entre le monastère de Stavelot et Everard d'Izier au sujet de la terre de Bra, discordes qui avaient pris un caractère si grave qu'elles avaient été suivies de meurtres et d'incendies. Les indigents furent également l'objet de sa sollicitude : l'an 1127, il porta à cent, au lieu de soixante, le nombre des pauvres auxquels on était accoutumé à laver les pieds et à distribuer des aumônes extraordinaires le jeudi saint.

Enfin, en 1128, il reçut encore à Malmédy la profession des novices de ce monastère ; mais Wibald, alors trésorier de Stavelot sollicita et obtint, à l'insu de son abbé, un rescrit de Frédéric, archevêque de Cologne, par lequel il fut jugé que dorénavant les novices de Malmédy feraient leur profession à Stavelot, et que le premier monastère serait soumis au second. Cunon fut enseveli à Stavelot et eut pour successeur Jean de Ruland.

Aug. Vander Meersch.

Aug. Fr. Villers, *Histoire chronologique des abbés princes de Stavelot et Malmédy*, p. 95.

**CUPERINUS** (*Albert*), chroniqueur, né à Bois-le-Duc (Ancien Brabant) mort vers 1560. On lui doit : *Die chronieke*

*van der vermaerder ende vromer stad van 't Sertogenbosch int corte van Henricus die eerste, hertoge van Brabant tot Philippus van Oesteyryk, coninc van Engeland ende hertoge van Brabant*. Cette chronique a été publiée en 1846 par les soins du docteur C. R. Hermans, dans la première partie des *Verzameling van 's Hertogenbosch*.

Aug. Vander Meersch.

Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*. — Hermans, *Conspect. Onomast. liter.*, p. 6. — *Kron. van het historisch Genootschap*, D. III, p. 38-59.

**CURTENBOSCH** (*Jean DE*), historien, né à Gand en 1494, mort à Rome, vers 1550. Ce prêtre, savant et érudit, parcourut diverses parties de l'Europe, dans l'intention de compléter son instruction par les voyages. Devenu docteur en théologie, il se rendit vers la fin de 1545 au Concile général de Trente, pour assister aux premières sessions de cette mémorable assemblée. Il en a publié une relation, qui se trouve dans l'*Amplissima collectio* de Martene et Durand, t. VIII, coll. 1022-1218, ainsi qu'un abrégé de cette relation, insérée dans la bibliothèque des auteurs ecclésiastiques de Dupin. Il mourut à Rome et fut inhumé à N. D. Dell'anima.

Aug. Vander Meersch.

Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — Piron, *Levensbeschrijvingen*. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VIII. — Didot, *Nouvelle Biographie générale*.

**CURTIUS** (*Corn.*), historien, né à Bruxelles. XVII<sup>e</sup> siècle. Voir DE CORTE (*Corneille*).

**CURTIUS** (*Henri*), poète, né à Liège, en 1652, mort en 1734. Voir WALEFFE (*Bl.-H. de Corte, Baron de*).

**CURTIUS** (*Jacques*), juriconsulte, né à Bruges. XVII<sup>e</sup> siècle. Voir DE CORTE (*Jacques*).

**CURTIUS** (*Jean*), commissaire général sous Philippe II, financier. XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle. Voir DE CORTE (*Jean*).

**CURTIUS** (*Nicolas*), poète. Voir DE CORT (*Nicolas*).

**CURTIUS** (*Petrus*), évêque de Bruges, théologien, né à Bruges en 1491, mort en 1567. Voir DE CORTE (*Pierre*).

**CUSTIS** (*Charles-François*), historien, né à Bruges, le 28 mai 1704, mort le 26 février 1752. Il fit de brillantes

études au collège tenu par les jésuites, dans sa ville natale, et remporta cinq années consécutives la première place dans les concours. En quittant cet établissement d'instruction, il se rendit à Lille et y termina, en une année de temps, sa poésie et sa rhétorique; il fréquenta ensuite l'Université de Louvain et, le 6 février 1725, à peine âgé de vingt-et-un ans, il reçut le diplôme de docteur en droit.

Voulant s'initier à la pratique des affaires, il se fit recevoir, le 15 avril de la même année, avocat postulant au Conseil de Flandre, siégeant à Gand; il y demeura deux ans, se fixa dès lors à Bruges, entra le 18 avril 1731 dans la magistrature de sa ville natale, et fut élu échevin le 6 octobre 1735. Il était dans cette fonction lorsque, au mois de mai 1751, il devint commis des fortifications de Bruges; plus tard, il exerça encore l'emploi de juge des domaines du prince, et des droits d'entrée et de sortie pour le département, tant de la ville que du Franc. Une maladie lente ayant épuisé ses forces, il mourut dans sa quarante-huitième année et fut inhumé dans la chapelle du Saint-Sacrement, dans l'église collégiale de Notre-Dame.

Custis était instruit, laborieux, et possédait des connaissances étendues comme le témoignent les œuvres nombreuses qu'il a composées. On a de lui : *Jaerboeken der stad Brugge, behelsende de gedenkwaardigste geschiedenissen, de welke soo binnen de selce stad, als daer ontrent voorgefallen zyn*. Brugge, 1738, 2 volumes in-12. Cet ouvrage, très-curieux, fruit de laborieuses recherches, va jusqu'à l'année 1700. Il en parut une seconde édition, considérablement augmentée par l'auteur, en 1765, chez J. van Praet, à Bruges, qui en écrivit la continuation jusqu'en 1765. Ces annales de Bruges sont puisées aux sources, imprimées et inédites qui sont citées par l'imprimeur au commencement de l'ouvrage. C'est le seul travail de Custis qui ait vu le jour; les autres; et ils sont nombreux, sont restés manuscrits.

La Bibliothèque royale de Bruxelles

possède : *Bibliothèque des histoires belgiques*, ouvrage refondu dans le suivant, conservé au même dépôt : *Bibliographie des Pays-Bas*, trois volumes in-4°. On trouve encore à la Bibliothèque de l'Université de Gand, les manuscrits suivants : 1° *Atlas curieux, céleste, terrestre et marin, ou recueil choisi des meilleures cartes géographiques des plus excellents maîtres, compilés par Charles-François Custis à Bruges*. Manuscrit autographe. C'est un catalogue détaillé et non un atlas; l'auteur y a rangé par pays les meilleures cartes géographiques de son temps. — 2° *Histoire profane de Bruges*; 1 vol. de 258 pp., comprenant : a) p. 1-96, l'histoire de la ville de Bruges, avec la description de ses monuments et antiquités, ainsi que le dessin ou la gravure des monuments dont il s'agit; b) p. 97 à 156, sur les diverses confréries qui ont existé dans la ville; c) p. 159 à 163, un relevé des familles nobles; d) p. 221 à 233, contient un *Elogia civitatis brugenensis variis auctoribus conscripta*. — 3° *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique de la ville de Bruges*. L'ouvrage, en six volumes, comprend la description de tous les établissements religieux de la ville. — 4° *Archives de Bruges ou recueil des fondations, donations, privilèges, diplômes et autres actes particuliers, concernant la ville de Bruges, le territoire du Franc*. Ce recueil se compose de onze volumes. — 5° *Fama Brugenensis resonans vitas et scripta Brugenisium sanctitate, virtutibus, aliève notâ illustrium personarum*. Custis y a recueilli, en trois volumes, des notes biographiques en latin, sur les hommes remarquables nés à Bruges, dans le diocèse ou dans l'étendue du territoire du Franc. Le troisième volume contient une table où les hommes célèbres sont groupés par classe, 3 vol. in-4°. — 6° *Versamelinge van de besonderste vertooningen binnen Brugge, verbeeld op den thienden october 1740, als vaneer... Henricus Josephus van Susteren, XIV bisschop van Brugge... geciert heeft zyn jubelfest van XXV jaren*, in-4°. — 7° *Histoire du païs du Franc et ses magistrats*, in-4°. — 8° *Mémoire sur la noblesse de Bruges*

ou dictionnaire des familles nobles qui subsistent encore dans la ville de Bruges, in-4°. Chaque notice est ornée d'un écusson enluminé. — 9° *Mémoire pour servir à l'histoire politique de la ville de Bruges*. Divisé en quatre volumes. Custis y décrit la nature des fonctions de toutes les autorités civiles; on y joint autant que possible la liste des personnages qui ont rempli ces diverses fonctions. — 10° *Catalogue raisonné de la bibliothèque de Charles-François Custis*, 10 volumes; quatre font partie de la bibliothèque de Gand. Ce catalogue est intéressant en ce qu'il comprend des notes bibliographiques et critiques. — 11° *Bibliothèque choisie d'un gentilhomme, ou instruction d'un père à son fils, pour lui ouvrir le chemin aux belles-lettres, aux arts, et aux sciences*. Custis décrit les meilleurs ouvrages d'histoire, de géographie, de littérature, etc., dont on peut former une bibliothèque. Ce manuscrit des plus intéressants, témoigne des connaissances toutes spéciales de l'auteur en bibliographie. In-4° de 343 pages. — 12° *Bibliothèque des dictionnaires, contenant un catalogue raisonné des meilleurs livres qui ont paru sous le nom de bibliothèques, lexiques, dictionnaires et autres*, in-4°. — 13° *Dictionnaire des dictionnaires, ou introduction à la connaissance des livres qui ont paru sous le titre de dictionnaire, lexique, bibliothèque, glossaire et autres*, in-4°. Le commencement est seul de la main de Custis. — 14° *Annotations littéraires qui peuvent servir aux mémoires de littérature*, 2 tomes en 1 vol. in-4°. — 15° *Connaissance du théâtre français et italien, où l'on trouve un détail raisonné des comédies, tragédies et opéras, l'argument de chaque pièce avec les remarques critiques*, in-4°. Cette collection formait originairement huit volumes. Les tomes VI et VII manquent à la Bibliothèque de Gand. — 16° *Mélanges curieux, sérieux et comiques, latin, français, flamand*. On attribue assez généralement la plupart des pièces à Custis. C'est une collection d'énigmes, de logogriphes et de facettes tant en flamand qu'en latin et français.

In-4°, 111 pp. mss. autographe de Custis.

Il laissa une belle bibliothèque composée d'ouvrages curieux et rares, surtout de pièces de théâtre, ainsi qu'un médailler et un cabinet d'histoire naturelle vendus après sa mort. Les manuscrits ne furent pas adjugés dans cette vente, mais ils l'ont été depuis et acquis, pour la plus grande partie, par la Bibliothèque de l'Université de Gand.

Aug. Vander Meersch.

*Nouvelle biographie générale*, publiée par Didot. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. 2, p. 507. — *Biographie de la Flandre occidentale*.

**CUSTODIS** (*Guillaume*), professeur de droit canonique, né à Louvain vers 1390, mort le 10 juillet 1454. Voir DE COSTER (*Guillaume*).

**CUSTOS** (*Dominique*), graveur, historien, né à Anvers, en 1560, mort en 1612. Voir DE COSTER (*Dominique*).

**CUSTOS** (*Jean*), philologue, né à Brecht, xvi<sup>e</sup> siècle. Voir DE COSTER (*Jean*).

**CUSTOS** (*Raphaël*), ou **CUSTODIS**, graveur, né à Anvers, en 1586, mort en 1651. Voir DE COSTER (*Raphaël*).

**CUVELIER** (*Michel*), écrivain ecclésiastique, né à Soignies, en 1600, mort à Cologne, le 10 décembre 1651. En 1618 il fit sa profession religieuse au couvent des jésuites à Malines et fut envoyé en Allemagne où il enseigna les mathématiques et la philosophie. Plus tard il fut attaché à la personne de Philippe-Guillaume, prince de Neubourg, avec lequel il parcourut divers pays de l'Europe. Il composa : I. *Annona spiritualis juxta vias purgativam, unitivam collecta et distributa*. Coloniae, 1646, in-16; Anvers, 1666, pet. in-12. Cet ouvrage a été traduit en flamand. *Annona spiritualis sive meditationes quibus per annum anima quotidie proficitur*. Editio nova. Antverpiae, 1666, pet. in-12. — Vient ensuite : *Additiones in festa sanctorum societatis Jesu*. Ibid. 1666. — II. *Solitudo Hagiophila: Sive instructio ad annua octo vel decem dictum. Exercitia spiritualia utiliter peragenda*. Monachi, 1646, in-12. *Editio tertia*. Monachi, 1655. Id. Coloniae, 1707. Cet ouvrage n'est qu'une traduction d'après le père Barry. — III. *Idea viri apostolici Aelia*. Coloniae, 1650, et

autres publications ascétiques, dont on trouve la nomenclature dans De Baeker.

Aug. Vander Meerseh.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. 2, p. 891. — De Baeker, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. 1.

**CUYCK** (*Albert DE*), évêque de Liège, 1194<sup>x</sup>. Ce prélat passe pour l'auteur des libertés et privilèges des Liégeois; mais il est plus probable qu'il confirma, à prix d'argent, les franchises qu'ils possédaient déjà. On considère généralement la découverte de la houille, ou plutôt son exploitation en grand dans le pays de Liège comme ayant été faite pendant son épiscopat. Les marchands de Liège fréquentaient, dès cette époque déjà, la foire de Francfort. Sous lui commença la lutte de la démocratie contre le pouvoir nobiliaire et clérical.

Emile Varenbergh.

Beedelièvre. *Biographie liégeoise*, t. 1, p. 81.

**CUYCK** (*André DE*), appartenait à la famille des seigneurs de ce nom. On ignore l'époque exacte de sa naissance; il fut d'abord prévôt du chapitre de Saint-Lambert, à Liège, puis en 1128, élu évêque d'Utrecht. Vers la fin de son épiscopat, il fut chassé de son diocèse par le comte de Hollande, Florent le Noir, avec lequel il avait eu une querelle; mais le différend ayant été terminé à Pamiable, il rentra à Utrecht où il mourut le 23 juin 1138, dix ans après son élection.

Emile Varenbergh.

Enchelins, *Batavia sacra*. — Morcri, *Dictionnaire historique*.

**CUYCK VAN MIEROP** (*François VAN*), **MYEROP** ou **MIERIOP**, peintre d'animaux, de nature morte et graveur à l'eau-forte; peintre de portraits et même d'histoire, d'après MM. Nagler et Ad. Siret, ce qui est très-douteux. Né à Bruges vers 1640, selon M. Delepierre et d'autres biographes; décédé à Gand en 1678, au dire de MM. Nagler, Immerseel et Weale, bien qu'il vécut encore, en cette ville, vers 1687. La biographie de François van Cuyck van Mierop est donc à refaire: les notions acquises récemment renversent les données antérieures, fondées sur de vagues inductions. Il appartenait, de race, à la lignée des seigneurs de Cuyck, en Hollande; la branche dont il descendait, et qui exista dans les Pays-

Bas, notamment à Amsterdam, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, fut la dernière qui s'éteignit. Dès l'an 1342, Jean van Cuyck figurait (voir Butkens) dans les registres de Bruxelles, comme époux de Marie de Berlaer, dame de Mierop. La branche de Cuyck van Mierop porta pour armoiries mi-partie CUYCK: huit merlettes de sable et deux fasces de gueules en champ d'or; mi-partie MIEROP: huit merlettes de sable et deux fasces d'azur en champ d'or. Le dr J. F. Wap, qui a écrit l'histoire du pays et des seigneurs de Cuyck, ne donne aucun renseignement sur le peintre et graveur Messire François van Cuyck van Mierop. De sa naissance, ni de sa jeunesse passée à Bruges, il n'est parvenu à notre connaissance aucune autre preuve que la mention des biographes qui ont suivi la première trace sans ultérieure vérification, « Il naquit à Bruges, vers  
« 1640, dit Delepierre, et jeune il s'exerça  
« dans la peinture, qu'il pratiqua d'abord  
« en amateur; mais ayant bien réussi,  
« il s'y adonna tout entier. Il s'établit à  
« Gand; ses tableaux furent recherchés  
« et il les vendit aussi facilement aux  
« étrangers qu'aux amateurs gantois. »

La première mention certaine de sa présence à Gand remonte à 1663 et se rencontre dans la comptabilité de la corporation artistique. En cette année, le métier gantois des peintres, sculpteurs et verriers, le fit assigner par ses procureurs, lui signifiant qu'il avait à s'affilier à la gilde de Saint-Lue, et lui déniait le droit de pratiquer la peinture à Gand, d'y vendre ses productions, sans y avoir obtenu la franche maîtrise ou acquis de la corporation l'autorisation usitée. Messire Van Cuyck n'exerçant point le métier de peintre, n'ayant ni atelier professionnel, ni apprentis, cultivant, enfin, l'art pour l'art, en simple amateur, la prétention de la corporation gantoise ne fut admise ni par lui, ni par la justice échevinale. En effet, il ne figure pas sur la matricule des admissions, conservée aux archives communales de Gand, parmi les peintres affiliés. Or, en 1664, se produisit une semblable sommation à l'égard de Jean van Vastavont, qui était venu habiter cette ville; peintre de profession, il dut

entrer dans la corporation, et fut inscrit en 1665.

« Issu de famille noble, dit Nagler, « François van Cuyck van Mierop, ce « peintre célèbre d'animaux, n'étudia la « peinture qu'en amateur; mais, forcé « par les circonstances de tirer parti de « son talent, il quitta son lieu natal et « alla se fixer à Gand, ne voulant pas « que ses concitoyens le vissent s'abais- « ser au travail artistique. » Tout ceci n'est qu'une induction du biographe étranger : ce n'était certes pas à Gand que Messire van Cuyck pouvait cacher à ses concitoyens brégeois le goût ou la nécessité qui le portait, soit à cultiver, soit à professer la peinture. Dans sa race, d'ailleurs, le culte des arts fut en honneur; l'école hollandaise compte plusieurs artistes de ce nom, qui se sont fait une certaine réputation : PIERRE VAN CUYCK, le vieux, histoire; PIERRE VAN CUYCK, le jeune, son fils et son élève, histoire et paysage, dessinateur de talent. Une description des antiquités des îles d<sup>t</sup> Texel : *Brieven over Texel en nabij gele-gene eilanden*, éditée à Delft sur ses manuscrits posthumes, en 1789, est ornée des dessins qu'il avait exécutés pour cet ouvrage. Sa femme, Catherine Dubois, fut peintre de fleurs; sa fille, Caroline van Cuyck, paysagiste et miniaturiste.

La concession Caroline de 1540 abolit pour les cinquante-deux corps de métiers à Gand, réorganisés en vingt-et-un groupes, le droit d'élire dans le sein de la corporation le doyen (*deken*). Il fut remplacé par un chef-homme (*hoofdman, heuversten*), pris parmi les bourgeois sans profession mercantile ou industrielle, et dont la nomination était attribuée au collège échevinal. Cette stipulation dérogeait aux privilèges octroyés en 1432 par Philippe le Bon et confirmés en 1514 : nul ne pouvait être dignitaire d'un corps de métier gantois sans y avoir acquis la maîtrise. Messire François van Cuyck van Mierop fut successivement nommé chef-homme de diverses corporations de Gand : en 1677, des meuniers et huiliers; en 1678, des bouchers; en 1680, 1682, 1685, 1686, des merciers et, simultanément, de 1680 à fin 1686 (sept années consécutives) de

la corporation des peintres, sculpteurs et verriers, dans laquelle il avait, en 1663, décliné l'affiliation. Il fut, en même temps, capitaine de la garde urbaine. Citoyen de Gand par son séjour, il jouissait, de fait et de droit, des prérogatives attachées à la bourgeoisie. En 1683 il fit élaborer dans la corporation artistique un nouveau règlement d'ordre. Vers 1687 se perdent ses traces, et l'on ignore s'il quitta la ville de Gand, ou bien s'il y mourut, alors, ou plus tard. Vers cette époque vivaient à Gand d'autres membres de la famille Van Cuyck van Mierop : messire Abraham van Hoobrouck, seigneur d'Aspre, trésorier communal, était époux de dame Marie-Philippine van Cuyck van Mierop.

Les biographes qui lui attribuent l'exécution d'un tableau d'autel pour la chapelle des bouchers, à Gand, et croient le peintre enseveli dans cet oratoire, où l'on n'enterrait point, sont dans l'erreur : François van Cuyck van Mierop ne peignit pas que l'on sache avec quelque certitude, de compositions religieuses; il s'en tint à la spécialité qu'il avait adoptée et son talent s'y éleva à un degré remarquable de naturel et de perfection. Ses œuvres furent très-recherchées, paraît-il, cependant l'on n'en signale guère. Peut-être le peintre amateur ne les signait-il point ou rarement, ne pouvant les vendre, comme les artistes de profession, au lieu de sa résidence? Peut-être passèrent-elles à l'étranger et se confondent-elles avec celles de Snyder, d'Anvers, avec lesquelles elles ont beaucoup d'analogie et de ressemblance, bien qu'à l'appréciation des biographes il y ait dans les *natures mortes* de François van Cuyck van Mierop moins de liberté et de franchise; mais il excellait à peindre les poissons. Ses *tableaux d'histoire* et ses *portraits* étaient moins dignes d'éloges, prétend-on, et ceux qui nous l'apprennent ne nous font connaître de lui ni portrait, ni composition historique ou religieuse.

Peu de productions spéciales de François van Cuyck van Mierop sont connues aujourd'hui : dispersées, perdus parmi d'autres œuvres de même genre, elles sont insensiblement passées dans le domaine de



Pou bli. Les catalogues des principales galeries n'en offrent point; les musées de Bruxelles, d'Anvers, de Gand n'en possèdent pas; le musée de Bruges en montre une seule : *NATURE MORTE, Oiseaux suspendus par les pattes*. Dans le catalogue, il est nommé François van Myerop. Dans l'inventaire officiel dressé à Gand en 1777, par ordre de Marie-Thérèse, des tableaux y existant alors dans les églises, les monastères et les couvents, il n'est relevé qu'un seul tableau de François van Cuyck van Mierop, dans le réfectoire des frères alexiens, et il représentait *des poissons, des fruits et des chiens*. Il servait de dessus de porte et de pendant à une toile d'Adrien Griff : *Gibier et chiens*.

Nagler (*Kunstler Lexicon*) et Le Blanc (*Manuel de l'amateur d'estampes*), mentionnent FRANZ VAN CUYCK, surnommé *Mierhop*, et peintre d'animaux, parmi les graveurs à l'eau-forte. « Il a gravé quelques planches qui sont très-rares. » Ni sujets, ni titres n'en sont indiqués.

Edm. De Busseher.

*Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*. Bruges, 1845. — Chrét. Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders*, etc. — Ad. Siret, *Dictionnaire des peintres de toutes les écoles*. — Gand, archives communales : *Matricule et comptes de la corporation des peintres*, etc. — Dr G.-K. Nagler, *Neues allgemeine kunstler lexicon*.

**CUYCK (Henri VAN)**, deuxième évêque de Ruremonde, naquit à Kuilenbourg, dans le duché de Gueldre, en 1546. Après avoir commencé l'étude des humanités à Utrecht, sous la direction du célèbre philologue Georges Langeveld (*Macropedius*), il la termina au collège des jésuites de Louvain. Admis ensuite au nombre des élèves de l'Université de cette ville, il étudia la philosophie, à la pédagogie du Lys, avec un tel succès qu'il fut proclamé premier au concours général de 1566. Entré, quelques mois plus tard, dans les ordres, il ne renonça pas au culte des lettres profanes, mais se voua surtout à celui des sciences religieuses.

(1) Les auteurs cités ci-après ne sont pas tous d'accord sur les dates que nous avons indiquées. Pour l'époque antérieure à l'appel de Van Cuyck à l'évêché de Ruremonde, nous avons suivi les indications fournies par Foppens, qui avait à sa disposition les archives de l'Université de Lou-

Devenu, en 1575, licencié en théologie, il enseigna successivement la dogmatique et l'Écriture sainte dans les riches abbayes de Saint-Martin et de Sainte-Geztrude, où ses qualités à la fois brillantes et solides ne tardèrent pas à attirer sur lui l'attention des autorités académiques. Admis, en 1582, au nombre des professeurs de l'Université, il reçut en partage l'enseignement philosophique de la morale. Promu au doctorat en théologie, en 1584, il se vit conférer, sans les avoir briguées, les dignités ecclésiastiques d'official, de censeur des livres et de vicaire général de l'archevêque de Malines pour l'important district de Louvain. En 1589, il succéda à l'illustre théologien Michel de Bay (*Bains*), comme doyen de la collégiale de Saint-Pierre et chancelier de l'Université. Il avait ainsi atteint l'âge de quarante-quatre ans, lorsque Philippe II l'appela, en 1590, au siège épiscopal de Ruremonde (1).

Pieux et modeste, redoutant le fardeau de l'administration d'un diocèse où le protestantisme avait exercé de grands ravages, retenu peut-être aussi par le charme de la vie paisible et studieuse qu'il menait à Louvain, Van Cuyck refusa longtemps l'éminente dignité qu'on voulait lui conférer. Il fallut six années d'instance et d'efforts, tant du gouvernement que des autorités ecclésiastiques, pour le déterminer à ceindre la mitre. Le 30 juillet 1596, il reçut enfin la consécration épiscopale des mains de l'archevêque Hovius, dans la collégiale de Saint-Pierre, et, quelques jours après, il fit son entrée solennelle dans la capitale de la Gueldre. Il y trouva le moyen d'exercer largement son zèle. Par ses visites pastorales, par la réforme sévère des mœurs du clergé, par ses prédications, par ses règlements diocésains, par sa sollicitude pour l'enseignement de la jeunesse et, plus encore, par ses nombreux écrits, il devint l'un des plus fermes appuis du catholicisme dans cette partie des Pays-Bas, constamment

vain. Pour les faits postérieurs, nous nous sommes rangé de l'avis de l'historien des nouveaux évêchés des Pays-Bas, Havenius, qui a spécialement étudié les événements accomplis dans le diocèse de Ruremonde.

exposée à la propagande protestante par le voisinage des Provinces-Unies. Il semble même qu'il ne se bornait pas à agir par la persuasion et qu'il fit bannir de Weert et de Fauquemont plusieurs habitants suspects d'opinions hétérodoxes. Henri Boxhorineck, ancien curé-doyen de Thuin, devenu ministre calviniste à Breda, qui maniait l'arme de l'ironie avec une grande force, et avec lequel Van Cuyck avait déjà rompu une lance à Louvain, était l'un de ses principaux adversaires. Mais l'évêque de Ruremonde, bravant la satire aussi facilement que le sophisme, n'était pas homme à reculer devant les obstacles. En 1599 et en 1600, il adressa même deux exhortations sous forme de lettres (*Epistolæ paræneticæ*) au comte Maurice de Nassau, pour engager ce grand capitaine à se convertir au catholicisme ou, du moins, à se montrer plus équitable et plus bienveillant envers les Hollandais restés fidèles au culte de leurs ancêtres. En 1608, il rendit un service signalé à tous les catholiques belges de race flamande. Les évêques de la province ecclésiastique de Malines, s'étant réunis en synode, en 1607, avaient pris l'importante résolution d'adopter un seul catéchisme pour tous leurs diocèses, et, par un vote unanime, ils avaient confié la rédaction de ce livre essentiel à l'évêque de Ruremonde. Ce fut ainsi que Van Cuyck composa, avec sa science et sa lucidité habituelles, ce célèbre *Catéchisme de Malines*, qui est encore en usage dans plusieurs de nos diocèses (1). Il mourut dans sa ville épiscopale le 27 septembre 1609, laissant la réputation méritée d'un prélat aussi éminent par ses vertus que par sa rare science théologique.

Les nombreux écrits de Van Cuyck se distinguent par l'élégance du style, jointe à une vaste et saine érudition. Étant encore à Louvain, il publia une édition des œuvres de Cassien, revue sur les meilleurs manuscrits (Antv., Plantin, 1578, in-8°). Il en fit autant pour deux traités de S. Bernard, *De consideratione ad Eugenium libri V* et *De Præcepto et Dispen-*

*satione* (Antv., Plantin, 1579, in-16). Il se fit également l'éditeur de deux ouvrages posthumes de Molanus, la *Militia sacra ducum et principum Brabanticæ* et les *Natales Sanctorum Belgii*, qui conservent encore de nos jours une grande valeur historique (Antv., Plantin, 1592 et 1595, in-8°). Les autres publications de Van Cuyck, qui appartiennent à cette partie de sa carrière, sont les suivantes : *Quæstiones quodlibeticæ, Loranii, anno 1575, habite.* Antv., Plantin, 1575, in-8°. — *Orationes panegyricæ septem; prima de Romana vera Christi ecclesia; secunda de hæreticorum ortu atque interitu; tertiu de evitandis et a Republica proscribendis libris perniciosis hæreticorum; quarta contra Politicos; quinta de vetusto rasuræ clericalis more; sexta de canonicorum officio; septima de beneficiorum ecclesiasticorum pluralitate.* Lov., Zangrius, 1596, in-8°. — *Epistola parænetica in Henricum Boxhorineck, e pastore ac decano Thenensi infamem catholicæ religionis desertorem.* Lov., Zangrius, 1596, in-8°.

Devenu évêque, Van Cuyck continua à écrire avec la même ardeur. Les livres dont nous allons transcrire les titres datent de cette dernière période de sa vie : *Epistola parænetica ad Mauritium comitem Nassavium.* Lov., Zangrius, 1599, in-8°. — *Epistola altera parænetica ad Mauritium comitem Nassavium, cum præfatione de confederatis cum Hollandia perduellibus in Belgio Provinciis, quæ se fucato et e mentito titulo Unitas vocant.* Ibid., 1600, in-8°. — *Epistola expostulatoria ad Nystadiensis oppidi in Palatinatu præfectos.* Ibid., 1601, in-8°. — *Speculum concubinariorum sacerdotum, monachorum, clericorum.* Colonix, 1599, et Lov., ap. Zangrium, 1601, in-8°. — *Paræneticæ tres ad clerum ruræmundensem; prima de reuocando usu pristinae rasuræ clericalis; secunda de moderatione cleri, de testamentariis tabulis ecclesiasticorum et anno gratiæ abolendo; tertia contra concubinariorum pastorum tolerantiam.* 1601. — *Epistola parænetica ad Florentinum a Pallandl, comitem Culenbur-*

*de catholycke jonckheyt van het aertsbidom ende alle andere bisdommen der provincie van Mechelen.*

(1) *Catechismus ofte christelycke leeringen gedyt in vyf deelen en een-en-veertig lessen, voor*

*gensem*. 1601, in-8°. — *Epistola parænetica ad cives et populares Culenburgenses*. Leodii, 1605, in-8°. — *Conciones XX de Sacrificio Missæ Nori Testamenti, ad Petrum Aldobrandinum, S. R. E. Cardinalem*. — *Refutatio articulorum XXIV Mauricii Hassiæ Lantgravii, de reformata in ditione sua fide: ad Mauritium Nassavium*. — *Libellus præcationum liturgicarum*. Lov., Masius, 1605. — *Epistolæ paræneticæ tres; prima ad quandam sacerdotem sæcularem catholicæ fidei sive sacerdotii desertorem; secunda ad religiosum quandam, qui existimat se votis relaxari posse; tertia ad quandam doctorem medicum hæreticum*. Silvæducis, Scheffer, 1609, in-8°. A ces ouvrages, Foppens et d'autres biographes ajoutent des traités en langue flamande sur les sacrements de l'église, dont ils n'indiquent pas les titres. Le Paige, dans sa *Bibliotheca præmonstratensis*, et Fabricius dans sa *Bibliotheca latina*, attribuent, en outre, à Van Cuyck un Office de S. Gerlac, intitulé: *Sancti Gerlaci eremite præmonstratensis, a reverendissimo Cuyckio, Ruræmundensium episcopo, concinnatum et in ejusdem cathedrali ecclesia et diœcesi recitari solitum*. Havensius affirme, de son côté, que l'évêque de Ruremonde avait préparé, avec beaucoup de soin, une édition nouvelle des œuvres de Fulgence, évêque de Ruspe.

J.-J. Thonissen.

Knippenberg, *Historia ecclesiastica duratus Geldrie*. — Havensius, *De erectione novorum in Belgio episcopatum, etc.* — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Valerius Andreas, *Bibliotheca belgica*. — Sweertius, *Athene belgica*. — Fabricius, *Bibliotheca latina*. — Le Paige, *Bibliotheca præmonstratensis*, p. 498.

**CUYCK** ou plutôt **KUIK** (*Pierre DE*), évêque de Tournai, né à Gand. Il avait été le candidat de Philippe d'Autriche d'accord avec Pallavicini, l'évêque précédent, nommé à la collation de l'évêché par le pape. Il était en compétition avec Louis Pot, protégé par la France; il fut sacré à Bruges en 1497. D'abord moine chez les bénédictins de l'abbaye de Sainte-Marie-des-Dunes, puis abbé de Honne-court, au diocèse de Cambrai, ensuite commanditaire de l'abbaye de Saint-Amand en 1486. En 1500, ce fut lui qui baptisa, à Gand, le jeune Charles d'Autriche, qui devait devenir le fameux Charles-Quint. A cause des divisions qui

existaient dans ce diocèse à cette époque (voir les hist. de Tournai), Cuyck n'était reconnu que dans la partie flamande; il y eut cependant un accord en vertu duquel il fut réintégré dans son abbaye de Saint-Amand, située sur la terre de la France, mais à peine y était-il installé qu'il fut tellement battu par les moines qui le détestaient qu'il mourut peu de temps après.

Émile Varenbergh.

Lemaistre d'Anstaing, *Histoire de la cathédrale de Tournai*.

**CUYLE** (*Josse DE*) ou **DE CULEO**, écrivain, professeur, né à Courtrai, le 15 septembre 1552, mort le 16 février 1624. Après qu'il eut obtenu le grade de docteur ès-arts, à l'Université de Louvain, les troubles civils et religieux du pays, l'engagèrent à voyager. Il visita d'abord la France, puis alla en Suisse, parcourut différentes fois l'Italie, revint en France et s'établit enfin à Besançon, pour y occuper une chaire qui lui avait été offerte.

Plus tard, il enseigna la philosophie à l'Université de Dôle; il y prit, en 1584, le bonnet de docteur en droit et retourna ensuite dans sa patrie. On lui doit une collection de discours en latin, publiée à Dôle, ainsi qu'un volume de lettres et de vers, imprimé à Anvers en 1613, in-12. On lui est également redevable de la traduction d'ouvrages italiens en flamand. Il mourut âgé de près de soixante-douze ans, après avoir fait diverses donations à sa ville natale. A l'église de Saint-Martin, à Courtrai, on voit dans le mur du chœur, à droite, à une dizaine de pieds d'élévation du sol, une grande pierre de marbre noir avec une inscription, reproduite dans le *Messager des Arts* (année 1836) et qui fait connaître diverses particularités de la vie de Josse De Cuyle.

Aug. Vander Meersch.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 785. — Piron, *Levensbeschryving*, byvoegsel.

**CUYPERS** (*Daniel-François*), chroniqueur, fils de Pierre et de Marie Van der Hofstadt, né à Malines, le 22 novembre 1653. A l'âge de dix ans il commença ses études sous la direction des jésuites de sa ville natale et acheva sa philosophie à Louvain en 1673. Il se

livra ensuite à l'étude du droit et après avoir visité la France et l'Italie, passa son doctorat en droit, à Rome, le 19 août 1677. A son retour à Malines, Cuypers y devint greffier communal, échevin et garde des chartes; il fut, plus tard, élu président de la chambre de rhétorique, nommé *la piroine* (1706). Dès lors, il ne cessa d'étudier, s'occupant spécialement d'histoire nationale, de généalogie, d'héraldique. Possesseur d'une collection d'objets curieux et d'une vaste bibliothèque, il seconda plusieurs hommes marquants dans leurs recherches historiques; c'est ainsi, notamment, que bon nombre de documents furent fournis par lui à Sollerius, qui rédigeait alors les *acta sacri Rumoldi* et qu'il collabora avec Van Loon à l'histoire métallique de Hollande.

Daniel Cuypers, après avoir épousé Jeanne M. Hamers, décéda à Malines le 4 mars 1725 et fut enterré dans l'église de sa seigneurie de Rymenam. Il a laissé les ouvrages manuscrits suivants : 1<sup>o</sup> *Chronycke ende beschryvinghe van de geschiedenissen roorgevallen in en ontrent de stad Mechelen, wanneer en op wat conditien het districht daer aengecomen is Sondagh nae Sinte Pauwels bekeeringh* 1307, *en hoe Mechelen verheven is tot een graefschap* 1490, 2 vol. in-folio. Il acheva cet ouvrage, conservé aux archives de Malines, le 8 décembre 1699. — 2<sup>o</sup> Une description des antiquités de Malines depuis 661 jusqu'en 1574, tirée du greffe de cette ville. — 3<sup>o</sup> *Idea hierarchie Belgicæ sive Belgium Sacrum, de episcopatibus belgicarum provinciarum rebusque ab episcopis praeclarè gestis, deducta serie ad nostram usque aetatem*, in-folio, 4 vol. — 4<sup>o</sup> Une liste chronologique des magistrats de Malines depuis 1260 jusqu'au 19 août 1715, avec quelque notes historiques en flamand, in-folio. — 5<sup>o</sup> Copie des épitaphes remarquables de Malines, in-folio. — 6<sup>o</sup> Diverses pièces authentiques pour servir à l'histoire de Malines. — 7<sup>o</sup> *Inventaris van de privilegien, Vonissen ende bescheden der stad ende prov. van Mechelen, desecke berusten inden thoren*. Ce recueil des privilèges de Malines depuis 870 jusqu'à 1706 forme six gros in-folio. L'ouvrage, dit Paquet, avec les sceaux

copiés sur les originaux, fut fait sur la demande du Magistrat; l'auteur y travailla régulièrement six heures par jour pendant cinq ans.

Enim. Neefs

Paquet, *Mémoires*, etc. Catalogue Santander, n<sup>o</sup> 5024.

**CUYPERS** (*Guillaume*) ou **CUPERUS**, hagiographe, né à Anvers le 1<sup>er</sup> mai 1686, décédé dans la même ville le 2 février 1741. Il appartenait à une famille modeste, mais honorable et distinguée par sa piété. Après avoir terminé ses humanités à l'âge de dix-sept ans, il fut envoyé à l'université de Douai pour y faire le cours biennal de philosophie. Mais, poussé par le désir d'embrasser la vie religieuse il obtint, dès la fin de sa première année d'études universitaires, la faveur d'être admis dans la compagnie de Jésus, et entra au noviciat de Malines le 31 juillet 1704. Ses progrès dans la vie intérieure ne furent ni moins brillants ni moins rapides que ceux qu'il fit dans les sciences sacrées et profanes. Sa profession eut lieu le 1<sup>er</sup> août 1706, et, dès l'année suivante, on lui confia, successivement dans différentes villes, l'enseignement des humanités. En 1714, il commença à Louvain, ses trois années d'études théologiques, et reçut la prêtrise le 18 septembre 1717. Envoyé ensuite à Cassel (France) pour y exercer les fonctions du saint ministère, il s'y distingua par son zèle dans les prédications. Ce fut pendant son séjour dans cette ville que, se sentant enflammé du désir de se consacrer aux missions des pays lointains, il demanda à ses supérieurs la permission d'aller évangéliser les sauvages, et de porter le flambeau de la foi chrétienne aux peuples infidèles des Indes. Mais ce vœu, si ardent et si généreux, ne put être exaucé. Le 31 décembre 1719, il fut attaché à l'œuvre des Bollandistes, qui venait de perdre les pères Baerts et Janningus. Le P. Cuperus est connu comme un des plus savants et des plus judicieux critiques de son siècle. Il collabora à douze volumes des *Acta Sanctorum*, savoir aux six derniers du mois de juillet et aux six premiers du mois d'août. Il rédigea entre autres les vies de saint Jean Gualbert, saint Jacques le Majeur, saint Dominique et saint Augustin. Le

*Tractatus historico-chronologicus de patriarchis Constantinopolitanis*, placé en tête du tome I des *Actes* du mois d'août, est un des chefs-d'œuvre du savant bollandiste, et l'on peut dire, sans exagération aucune, que ce travail est le plus complet que nous possédions sur l'histoire ecclésiastique byzantine. Le P. Cuperus publia aussi un opuscule intitulé : *Dissertatio de Guzmanno S. Dominici stemmate*. (Antv. Vander Plassche, 1740 ; vol. in-8o de CXI pp.) pour répondre aux attaques dirigées contre lui par quelques pères dominicains parce que, dans la vie de saint Dominique, il avait mis en doute que ce saint appartint à l'illustre maison des Guzman.

E.-H.-J. Reusens.

*Acta sanctorum Augusti*, VI, pp. 1-12.

\***CUYPERS** (Guillaume), juriconsulte, frère de Pierre, né à Roosendaal le 28 octobre 1632, mort à Malines le 24 mars 1702, où son long séjour l'avait en quelque sorte naturalisé. Il avait épousé Marie Moermans.

Guillaume Cuypers, quittant de bonne heure sa patrie, se rendit en Espagne ; après avoir parcouru cette contrée, il visita successivement la France, l'Allemagne, l'Angleterre, puis il vint se fixer à Malines en 1655. On ne tarda pas à y apprécier ses vastes connaissances et, le 28 octobre 1686, il fut appelé à remplir les fonctions de conseiller-pensionnaire de la ville avec dispense de la médianate. Il occupa ces fonctions jusqu'à la fin de sa vie. Devenu infirme, on lui adjoignit, comme auxiliaire, en 1700, Horace Nicolas van Milaenen.

Cuypers était tout à la fois un profond juriste, un mathématicien distingué et un littérateur polyglotte : il connaissait parfaitement le flamand, le français, l'espagnol et le latin.

Il a laissé quelques écrits : nous citons, 1o l'appendice, d'une centaine de pages, à l'ouvrage de son frère (*Tractaet van grondtsproceduren*), travail intitulé : *Appendix ofte byroeghsel behelsende de over-eencominge van eenige costuymen van omliggende steden en hooft bancken in materie van grondtsproceduren met de ghene van de stadt Mechelen. Tit. XIII van beleyde, beginnende van den 19 art., etc.*

Mechelen, Jan Jaye, 1679, in-4o. — 2o *Verhandeling ofte den teenheer vermach en can weygheren het consent van eenen rasal gevraecht om syn leen te mogen alieneeren*. Mechelen, by J. Jaye, in-12, 40 p.

Emm. Neefs.

Paquot, *Mémoires*, etc.

\***CUYPERS** (Pierre), magistrat, juriconsulte, né à Roosendaal (Brabant septentrional) le 12 août 1620, mais généralement considéré comme étant malinois, à cause de son long séjour en cette ville.

Il fit ses humanités au collège des jésuites à Anvers et sa philosophie au collège du roi à Douai, où il remporta le premier prix de son cours en 1639. S'étant décidé alors à étudier la jurisprudence, il se rendit à Louvain, y obtint le grade de licencié en droit, le 30 septembre 1642 et de là il vint s'établir à Malines. Après y avoir acquis une grande réputation, il devint, en 1663, substitut du procureur-général du roi au grand conseil et fut nommé, en 1669, conseiller à la même cour ; la mort, qui vint le surprendre le 24 mai de la même année, ne lui permit malheureusement pas de prendre possession de sa nouvelle dignité. Pierre Cuypers fut enterré dans l'église de Saint-Rombaut, avec son épouse, Marie Van der Hofstadt. On possède de lui :

*Tractaet van grondtsproceduren volgens den styl ende costuymen van Mechelen*, etc. Mechelen, bij J. Jaye. 1679, in-4o. Cette œuvre de Pierre Cuypers fut publiée et augmentée par son frère Guillaume. On trouve dans Paquot la liste des divers ouvrages de droit manuscrits, d'us au même auteur.

Emm. Neefs.

Paquot, *Mémoires*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Piron, *Levensbeschryving*. — Smeyers, *Korte levensbeschryving*, mss.

**CUYPERS** (Joseph-Ferdinand-Ghislain, comte DE) D'ALSINGHEN, généalogiste, né à Malines, le 28 novembre 1736, de Jean-Fr. de Cuypers et de Claire Gielis-Hujoel, était le petit-fils de Daniel Cuypers, le chroniqueur. Il fournit plusieurs articles biographiques à Paquot, travailla également avec Philippe Baert et publia avec ce généalogiste : 1o *Le supplément au nobiliaire des*

*Pays-Bas. Louvain, 1772, in-8°.* — 2° *Le vrai supplément au nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne. Louvain, 1774.* — 3° *Corrections et additions au vrai supplément.* Il avait épousé Henriette de Bavière de Grosberg. Joseph de Cuypers décéda à Bruxelles à peine âgé de 39 ans, le 10 novembre 1775. On connaît encore deux ouvrages inédits du même auteur : *Leenen en achter leenen des lands van Mechelen van den jaere 1455.* Mss. in-4°. *Extrait des noblesses enregistrees en la Chambre des comptes de Lille, depuis 1425.* Mss.

Emm. Neefs.

F.-V. Goethals, *Lectures relatives à l'histoire, etc.* — Piron, *Levensbeschryving.*

**CYFFLÉ** (*Paul-Louis*), sculpteur, né à Bruges, le 6 janvier 1724, mort à Ixelles, le 24 août 1806, était fils de Paul Cyfflé, orfèvre, et de Marie Depage. Il apprit le dessin sous Jean van Hecke et fréquenta l'Académie de sa ville natale où il fit de rapides progrès. En 1741 il alla demeurer à Paris, chez un de ses oncles, orfèvre comme son père, et y travailla avec ardeur pendant sept ans en se perfectionnant dans l'art du dessin et surtout de la sculpture. Une excursion faite en Lorraine, vers la fin du mois de décembre, en 1746, décida de son sort. Il eut occasion d'y faire connaître ses productions à Stanislas Leckzinski, roi de Pologne et duc de Lorraine, qui, appréciant ses talents, le fit admettre dans l'atelier de Barthélémi Guibal, son premier sculpteur. Celui-ci l'hébergea et l'on prétend que la petite chambre de garçon qu'il occupait au second étage existe encore en conservant, jusqu'en ces derniers temps, des traces de son séjour : c'étaient des ébauches et des dessins, crayonnés largement, dont les murs étaient couverts.

Il fit rapidement son chemin, car dès 1751 on le voit figurer, dans différents actes, sous le titre de modelleur et ciseleur du roi. Le monarque accordait à son protégé la plus grande estime et lui en donna un témoignage en consentant à tenir sur les fonts baptismaux son premier enfant ; la marquise de Bassompierre, née de Beauvau, fut la marraine.

Notre artiste se trouvait associé aux

grands travaux de son maître, ainsi qu'on le sait, par une contestation très-vive qui eut lieu entre eux au sujet de la statue de Louis XV. Guibal prétendait que son nom seul devait y figurer. Le roi voulant rétablir la concorde entre les deux artistes, dit en plaisantant : « *Eh bien ! mettez cette statue a été faite par Guibal d'un coup de sifflet*, équivoquant ainsi sur le nom de Cyfflé. Plus tard il crut pouvoir trancher plus sérieusement la difficulté, en faisant mettre au bas de la statue : *Guibal fecit, cooperante Cyfflé* ; mais celui-ci, mécontent, effaça ce qui le concernait.

Les bas-reliefs en bronze, ornant le piédestal de la statue, ont été également faits en commun. Le premier représentait le mariage de Louis XV avec Marie Leckzinska ; le second la paix de Vienne en 1736 ; le troisième la prise de possession de la Lorraine en 1737 ; et le quatrième, l'Académie de Stanislas. Une somme de 41,000 livres de France, fut allouée de ce chef aux sculpteurs.

Il est à remarquer que, dans l'indication de l'emploi de cette somme, il n'est pas parlé des quatre statues allégoriques, à demi-couchées, qui ornaient les angles du piédestal et représentaient la Force, la Clémence, la Prudence, la Justice. On les attribue généralement à Cyfflé seul, qui les considérait comme étant ses chefs-d'œuvre. La tradition rapporte que le statuaire serait mort de chagrin en exil, en apprenant la destruction de ces figures lors de la révolution française. Cette dernière assertion paraît fondée ; mais la première ne saurait l'être en présence de l'acte de décès de Cyfflé : il est mort en 1806. Son chagrin peut avoir été très-vif, mais il a eu tout le temps de se dissiper.

Cyfflé fut chargé seul de l'exécution des statues et des ornements de la fontaine d'Alliance, œuvre qui ne peut pas être confondue avec les fontaines de Neptune et d'Amphitrite dues à Guibal. Son œuvre est un monument élevé en commémoration du traité conclu le 1<sup>er</sup> mai 1756 entre Louis XV et Marie-Thérèse d'Autriche. Cette belle conception peut nous donner une idée du talent de l'auteur ; c'est un vrai bijou, tant sous le rapport de la

composition que sous celui de l'exécution.

Après la mort de son maître, arrivée le 5 mars 1757, Cyfflé fut nommé sculpteur ordinaire du roi et devint directeur de la fabrique royale de porcelaine à Luneville. La confiance du roi ne fut pas déçue; Cyfflé déploya beaucoup de zèle et de savoir dans ses fonctions, et grâce à lui, l'établissement acquit une renommée européenne. Il composa lui-même les moules en terre de toutes les figures et des groupes fabriqués. Ces statuettes en terre de pipe et de porcelaine étaient, dit un biographe, d'une pureté de style et d'une finesse de touche qui les plaçent au premier rang de la céramique produite pendant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et le commencement du XIX<sup>e</sup>. Cet éloge n'est pas outré, car telle devint la réputation de Cyfflé que les chefs-d'œuvre des anciennes manufactures lorraines furent confondues sous le nom de statuettes de Cyfflé, de sorte qu'il est bien difficile de rendre à chacun la part qui lui revient; mais ce qui restera établi, c'est qu'à Cyfflé appartient l'honneur d'avoir été le créateur de ce genre de statuettes, composées d'une pâte très-fine, très-ferme, très-lisse, et dont il n'a pas relevé la composition.

Parmi ses grandes productions, on cite surtout la statue pédestre de Stanislas, placée autrefois à la Bibliothèque royale de Nancy, et un bas-relief d'après le tableau de la Cène, de Léonard de Vinci. Mais c'est particulièrement pour ses bergerades, ses Savoyards, ses cris de Paris, ses petites scènes galantes, grivoises ou joviales, toutes empreintes d'un sentiment de plaisir, de tristesse, d'extase, de satisfaction, qu'il se montre sans rival; c'est la nature prise sur le fait, le réalisme choisi, le plus souvent, parmi le populaire. Génie plein de feu, observateur profond, il savait allier à la pureté des formes, la finesse des détails, ainsi que cette délicatesse de la touche, qui lui appartient en propre et qui donne tant de prix et de charme à ses productions.

C'est, dit-on, par la confection de ces petites statuettes qu'il aurait débuté. Si l'on en croit la chronique, dans sa jeunesse notre artiste était tant soit peu ami de la

bouteille et de la gaudriole et aurait exécuté quelques figures érotiques ou plaisantes en terre sèche, qu'on appelait ses *petites saletés*, et qu'il vendait facilement aux gardes du roi, pour satisfaire son inclination.

Les statuettes les plus connues sont les *Ramoneurs*, les *Chanteurs*, les *Pâtisseries*, les *Chaudronniers*, le *Baiser*, le *Tailleur de pierre* (qu'on dit être son portrait), le *Patineur* (qui serait celui d'un de ses fils), le *Sacelier* et la *Ravudeuse*, le *buste de Voltaire*, *Henri IV et Sully*, groupe qu'il présenta à Christian VII, roi de Danemark, lorsque, passant à Luneville en 1769, il visita l'atelier de notre sculpteur. Les œuvres les plus estimées sont en terre de pipe, retouchées ou plutôt ciselées de la main de leur auteur avant la cuisson. Les mêmes sujets ont été répétés dans des dimensions différentes.

La mort du roi de Pologne, son protecteur fut une perte très-sensible pour Cyfflé. Les grands travaux lui firent défaut, puis il eut à lutter contre la concurrence désastreuse des autres établissements céramiques. Vers 1777, il se décida à quitter Luneville et revint à Bruges, laissant à sa femme le soin de liquider des affaires assez embrouillées. En passant par Bruxelles, il offrit au prince Charles-Alexandre de Lorraine, gouverneur-général, une statue en porcelaine, haute de deux pieds et demi, qui était le portrait de ce prince, d'une ressemblance frappante. Un an après, il partit pour Vienne, où il eut occasion de montrer quelques-unes de ses œuvres à l'impératrice Marie-Thérèse. Cette princesse l'accueillit avec bonté, lui exprima toute son admiration, le décora de son ordre et lui donna une lettre écrite de sa main pour son beau-frère, le prince Charles, à Bruxelles, afin qu'il encourageât Cyfflé dans son entreprise, car celui-ci avait le projet d'établir, dans sa ville natale, une fabrique de porcelaine. Il obtint à cet effet l'ancienne verrerie de la ville de Bruges. Divers obstacles l'empêchèrent cependant de réaliser son dessein et surtout l'absence de moyens pécuniaires permettant de réparer les bâtiments qui étaient en ruines. A dater de cette

époque il éprouva beaucoup de contrariétés. Les États de Flandre ayant résolu d'ériger une statue à Marie-Thérèse, chargèrent Cyfflé de fournir le modèle; mais l'entreprise fut arrêtée par la mort de l'impératrice. Découragé, il quitta Bruges et tenta d'établir une fabrique à Hastières-Lavaux, dans les environs de Namur, où vivait un de ses frères et où sa femme alla le rejoindre (1784), après la vente de sa ferme d'Obreck et de ses deux maisons de Luneville. Bien qu'en 1786, il se qualifie de maître de la manufacture impériale et royale de Hastières, ce nouvel établissement ne réussit guère; des affaires déjà embrouillées, puis la révolution lui portèrent le dernier coup. En 1791 il ne lui restait plus rien et il finit par mourir oublié, tout en conservant des illusions et des espérances jusqu'à la fin de sa vie.

C'était, disaient les personnes qui le connurent au déclin de sa vie, un petit vieillard fort gai et très-spirituel, ce qui lui avait valu, sans doute, l'épithète de *joyeux compère*. Aug. Van der Meersch.

*Biographie de la Flandre occidentale.* — Im-

merzeel, *Levens der konstschilders.* — *Journal des Beaux-Arts*, 30 septembre 1871, article extrait de la notice : *Les statuettes dites de la terre de Lorraine*, par Morey.

**CYPRIEN DE SAINTE-MARIE**, écrivain ecclésiastique, né à Dixmude. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. Voir DUPLOY (*Ph*).

**CYRILLE (le père)**, né à Bastogne, décédé le 4 octobre 1657. Il entra dans l'ordre des capucins et devint gardien du couvent d'Arlon. Il jouissait d'une grande réputation d'éloquence, menait une vie exemplaire et mourut en odeur de sainteté. On a de lui : *Traité de la divine sagesse et contemplation des chrétiens*. Nancy, 1658, in-8<sup>o</sup>. G. Dewalque.

Tellot, *Mémoire pour servir à l'histoire du Luxembourg.* — Neveu, *Biographie luxembourgeoise*.

**CYRILLE DE L'ENFANT JÉSUS**, écrivain ecclésiastique, né à Mol en 1594, mort en 1653. Voir VAN DER VECKEN.

**CYSOING (Jacques DE)**, poète, né en Flandre. XIII<sup>e</sup> siècle. Voir JACQUES DE CYSOING.



## D

### DACQUET — DADIZEELE

**DACQUET** (*Pierre*), médecin distingué et philologue instruit, né à Furnes, se fit connaître par un commentaire sur les huit livres de médecine de Cornelius Celsus.

Aug. Vander Meersch.

*Biographie de la Flandre occidentale*, t. 1, p. 90. — — Eloy, *Dictionnaire de médecine*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 971.

**DADIZEELE** (*Jean de*). Jean de Dadizeele, sire de Dadizeele, naquit dans le manoir de sa famille, le 29 février 1431. Il était fils de Jean, sire de Dadizeele, époux de noble dame Catherine Patyus, et petit-fils de Jean, également sire de Dadizeele, époux de noble dame Marie Van der Gracht. Le jeune gentilhomme avait à peine neuf ans quand il perdit son père et devint ainsi chef de sa famille. Ce fut sa mère qui, en 1443, le mit entre les mains d'un précepteur, maître Jean Pochon, et qui l'envoya sous la direction de celui-ci fréquenter pendant six années les écoles de Lille et d'Arras. Quand sa première éducation fut terminée, on songea, suivant l'usage du temps, à l'envoyer en pagerie. On le fit admettre, au mois d'août 1449, dans

la maison d'un des hommes les plus en faveur à la cour de Bourgogne : Simon de Lalaing, seigneur de Montigny, conseiller et chambellan de Philippe le Bon, chevalier de la Toison d'or, amiral de la mer, grand veneur des Flandres, capitaine de la ville et des châteaux de l'Écluse, capitaine d'Audenarde, etc.

En 1452, le jeune Jean de Dadizeele eut pour la première fois l'occasion de tirer l'épée. Après avoir assisté Simon de Lalaing à défendre Audenarde contre les Gantois, il l'accompagna dans toute cette campagne qui se termina par la célèbre bataille de Gavre. Deux ans plus tard, il suivit son maître, envoyé en Allemagne, à Francfort et à Strasbourg. Dans le cours de ce voyage, le chevalier de la Toison d'or n'avait pas dédaigné de faire une opération commerciale considérable en vins d'Alsace. Au lieu d'emmener Jean de Dadizeele avec lui, en Bourgogne, il le laissa à Strasbourg avec mission de surveiller le chargement de ses vins, de les conduire par bateau en Flandre et de les faire vendre au mieux de ses intérêts.

Peu de temps après son retour au pays natal, Jean de Dadizeele se maria. Dès 1453, il y avait eu des pourparlers matrimoniaux entre ses parents et le lignage des Breydel de Bruges. Ces pourparlers aboutirent le 17 juin 1455. Le 13 août, Jean, sire de Dadizeele, et Catherine Breydel, fille de Jacques et de noble dame Catherine Van der Beurse, furent fiancés à Bruges et, le 29 août suivant, ils reçurent la bénédiction nuptiale à Dadizeele même. Quatre enfants devaient naître de ce mariage : Catherine, Marie, Jean et Wilhelmine.

Le nouveau marié continua de faire partie de la maison de Simon de Lalaing. Il reçut même de celui-ci, en 1459, une commission de lieutenant du grand veneur en Flandre. Mais, depuis 1455, il cessa d'habiter avec son maître. Pendant près de dix ans, il resta fixé dans son domaine héréditaire, et, profitant de la paix profonde qui régnait dans les États de la maison de Bourgogne, il travailla à la prospérité de Dadizeele. En 1452 et en 1457, il contribua à l'agrandissement de l'église paroissiale du village, célèbre sanctuaire déjà visité par d'innombrables pèlerins. En 1455, il obtint de Philippe le Bon, comte de Flandre, la permission « de accorder et consentir à toutes personnes, dont il sera requis, de pouvoir « bastir et construire maisons et édifices « en sa dite terre. » En 1462, il obtint du même prince le droit d'ouvrir un marché hebdomadaire et une *foire franche* annuelle dans son village. En 1464, il se fit octroyer la licence d'ériger parmi ses tenanciers une confrérie d'archers, sous l'invocation de saint Sébastien.

Peu de temps après la publication de ce dernier privilège, la participation du comte de Charolais à la *ligue du Bien public* commença cette longue série de guerres qui devait aboutir au désastre de Nancy. Au mois de mai de l'année 1465, Jean de Dadizeele prit les armes à la suite de Josse de Lalaing, fils de Simon, qui suivait la fortune du comte de Charolais. Il n'assista pas à la bataille de Montlhery, étant en garnison à Ligny au moment où elle se livrait. Le bruit s'étant répandu que Louis XI avait écrasé les

princes coalisés, Jean de Dadizeele, avec ses compagnons, alla se renfermer dans Dijon pour défendre au besoin la Bourgogne. Il revint à Conflans avec eux, quand il connut le véritable état des choses, et resta depuis lors avec le comte jusqu'à la conclusion de la paix. Quand Josse de Lalaing partit pour l'expédition de Liège Jean de Dadizeele le suivit encore. Il ne rentra dans son château qu'après une absence non interrompue de trente-neuf semaines.

En 1466, notre servant d'armes fut présent, avec son ancien capitaine, au sac de Dinant. En 1467, invité par le duc Charles à assister comme seigneur flamand à sa joyeuse entrée à Gand, et à venir prêter l'hommage de ses fiefs, il fut témoin des graves désordres qui signalèrent l'inauguration du nouveau souverain. La même année, Josse de Lalaing le conduisit à la deuxième expédition de Liège; et, bien qu'il l'eût ramené momentanément en Flandre, où il devait, comme châtelain et bailli, renouveler les *lois* et entendre les comptes du pays de Winendaele, il prit soin d'arriver encore à temps, avec son fidèle serviteur, pour prendre part au siège de la ville de saint Lambert et être témoin de sa destruction.

En 1470, quand Charles le Téméraire envoya une flotte contre le comte de Warwick, Josse de Lalaing emmena encore Jean de Dadizeele avec lui. Cette fois, ce dernier était accompagné d'un homme d'armes et de cinq compagnons de guerre auxquels ses fiefs avaient été taxés. Une maladie le força à rebrousser momentanément chemin; mais il alla rejoindre la flotte bourguignonne, quand il fut guéri, et assista à la fin de la croisière.

Jean de Dadizeele ne participa que par intervalles aux expéditions du duc de Bourgogne en France, en 1471 et 1472. Il se contenta ordinairement de se faire représenter à l'armée par le contingent féodal que ses fiefs étaient tenus de fournir. Entretemps, il obtint, grâce à la protection de la maison de Lalaing, un avancement social très-apprécié à la fin du *xv<sup>e</sup>* siècle. Sur la demande de son

ancien maître Simon, Jean de Dadizeele fut créé, le 2 décembre 1472, écuyer d'écurie d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein et de Winendaele, le premier personnage des pays de par deçà après le duc. Le même jour, il reçut d'Adolphe des lettres patentes de châtelain et de souverain bailli du château et du pays de Winendaele, à titre de suppléant de Josse de Lalaing.

En 1474, encore par la protection des Lalaing, Dadizeele fut pour la première fois investi d'une haute charge par le prince même du pays. Josse de Lalaing, souverain bailli du comté de Flandre et de la seigneurie de Malines, venait d'être mis à la tête d'une compagnie de cent lances des bandes d'ordonnance, commandée pour faire l'expédition d'Allemagne. Ne pouvant, dans ces circonstances, s'acquitter de ses fonctions de grand justicier, il fit donner à Jean de Dadizeele des patentes de souverain bailli du comté de Flandre et de la seigneurie de Malines. Grâce à cette charge, qu'il exerça jusqu'au retour de Josse de Lalaing fait prisonnier à Nancy, c'est-à-dire jusqu'au mois d'avril 1478, le seigneur de Dadizeele n'assista ni à l'entrevue de Trèves, ni au siège de Neuss, ni aux désastres de Granson, de Morat et de Nancy. En revanche, il fut chargé en 1474, de rassembler et de faire armer tous les fiefés et arrière-fiefés du comté de Flandre, appelés à accompagner Charles le Téméraire en Allemagne. En 1475, Marguerite d'York lui ordonna d'aller garder et défendre les marches de l'Artois, menacées d'incursions françaises, avec les hommes de guerre qu'il pourrait réunir dans son souverain baillage. En 1476, au moment où l'étoile de Bourgogne pâlisait déjà, il se vit obligé de traquer partout les gens de guerre déserteurs et pillards que poursuivaient les mandements foudroyants et réitérés de Charles le Téméraire.

A l'avènement de Marie de Bourgogne la position de Jean de Dadizeele grandit rapidement, comme celle de beaucoup d'autres seigneurs de second ordre. Créé, le 29 février 1477, haut-bailli de la ville de Gand, de la châtellenie du vieux

Bourg, du pays de Waes, des Quatre-Métiers, de Rupelmonde et de Saeftinghe, tout en restant souverain bailli du comté, il se fit décharger momentanément de ses nouvelles fonctions, mais il fut presque aussitôt contraint de les reprendre. Il accompagna sa jeune souveraine dans sa triste tournée au travers des principales villes, et il fut témoin impuissant de toutes les émeutes qui la saluèrent. Quand les Gantois mirent Adolphe de Gueldre à leur tête et marchèrent à l'attaque des Français devant Tournai, il refusa d'aller avec eux. Mais dès qu'il apprit leur défaite devant le pont d'Espierres, défaite qu'il avait prévue, il se hâta d'aller mettre Courtrai en état de défense. Vainement, dans cette dernière ville, essayait-il de s'entremettre entre les *soudoyés* levés au nom des Trois Membres de Flandre, par Jacques de Luxembourg, capitaine du comté de Flandre, et une partie des milices communales mutinées. Il ne put empêcher une sanglante mêlée. Il partit aussitôt pour Gand chercher des renforts de bourgeois paisibles, et revint punir sévèrement les coupables. En même temps, d'après ce que laisse entrevoir une lettre de l'évêque de Metz du 23 juin 1477, il se montrait chaud partisan du mariage de sa souveraine avec l'archiduc Maximilien d'Autriche et travaillait à en assurer l'accomplissement. Quand Maximilien arriva, il alla le recevoir à la limite du comté de Flandre. Le 19 août, il assista à son mariage, à l'hôtel *ten Walle*, et au repas officiel qui suivit la cérémonie. Enfin, dans le cours de l'année, lui qui avait été aux *escroues* des Lalaing et des Ravenstein, il fut pour la première fois admis aux *escroues* du souverain : il reçut des lettres patentes de conseiller et de chambellan de l'archiduc.

Pendant ces terribles années où Louis XI s'acharnait sur l'héritage de sa malheureuse pupille, Jean de Dadizeele fut toujours en armes. Mais, désormais, il n'était plus soldat, il était chef de guerre. C'était lui surtout qui surveillait la frontière de la West-Flandre et qui pourvoyait à sa défense; qui courait sus aux envahisseurs français et qui, au be-

soin, allait les relancer dans leurs lignes. Tour à tour, le magistrat de Gand et l'archiduc lui donnaient le commandement les uns, des *soudoyés* à fournir par la châtellenie, l'autre de tous les hommes d'armes du même ressort. Les trois membres de Flandre, le magistrat gantois, le magistrat des autres villes flamandes lui témoignaient la plus grande déférence. Toutes les sommités de la cour correspondaient avec lui dans les termes les plus affectueux. Maximilien lui donnait des missions de confiance et, en s'adressant à lui, écrivait : « Jean, mon ami. » Il devenait une des grandes figures de la Flandre.

En 1479, éclata à Gand, parmi les gens de métiers, une sédition extrêmement menaçante non-seulement pour les magistrats mais encore pour les notables et les gens paisibles. Jean de Dadizeele n'hésita pas. Haut-bailli, il rassembla autour de lui le magistrat avec un petit nombre d'hommes de bonne volonté, et, grâce à son habileté, à sa prudence, à son énergie, l'émeute fut domptée par la force et ses instigateurs mis judiciairement à mort. C'est alors que Josse de Lalaing lui écrivait : « Vous estes main-tenant plus estimé que jamez, dont u devez louer Dieu et *monstrer aux affaires de monseigneur et madame que vous le connaissez, et par cy devant n'a pas tenu à vous, à quoy resjoyrez ceulx qui bien vous veuillent.* » Ces derniers mots ne feraient-ils pas allusion à des jalousies et à des méfiances qui se seraient déjà fait jour, dans l'entourage de Maximilien, contre le seigneur de Dadizeele ?

Quoi qu'il en soit, peu de temps après avoir maintenu l'ordre public à Gand, le haut-bailli donna le signal d'un mouvement social aussi nouveau que fécond en bons résultats. L'état du plat pays était déplorable. Les malheureux paysans étaient foulés, tour à tour, par les partis français et par les hommes d'armes et les soudoyés de l'archiduc. Jean de Dadizeele, ému de cette situation, provoqua les paysans de sa seigneurie à s'armer de leur mieux, et à se donner des couleurs de ralliement. Son appel fut entendu ; et

bientôt l'exemple des tenanciers de Dadizeele fut imité par ceux de trente-cinq ou trente-six paroisses environnantes. Le 18 mars, il y eut une *montre* générale de cette milice rurale volontaire. Plus de 5,600 hommes y parurent, presque tous armés convenablement, et portant des insignes de ralliement mi-partie de blanc et de violet. Ils prirent aussitôt l'engagement de se prêter toujours main-forte contre les pillards quels qu'ils fussent, étrangers ou régnicoles,

Cette *montre* eut un retentissement immense. De proche en proche, et dans tout le plat pays, les milices rurales s'organisèrent à l'exemple de celles de la West-Flandre, et Maximilien put évaluer à cent cinquante mille le chiffre des volontaires flamands qui avaient ainsi pris les armes. La direction de cette force défensive nouvelle appartenait, en quelque sorte de droit, à l'homme qui avait su la faire naître. Aussi l'archiduc nomma-t-il Jean de Dadizeele capitaine des piétons volontaires du plat pays, d'abord pour les quartiers de Gand et d'Ypres, et peu de jours après pour la Flandre tout entière. De plus, il permit aux trois membres de Flandre de faire rassembler les paysans au son du tocsin, et de faire courir sus aux hommes d'armes ou soudoyés qui se permettraient de pressurer le pays.

C'est comme capitaine général des milices flamandes, et avec bon nombre de ses volontaires, que Jean de Dadizeele assista à toute la campagne de 1479 et notamment à la bataille de Guinegate. Dans cette dernière action, où il combattit à pied avec l'élite de la noblesse de la cour de Bourgogne, il fut enfin honoré, devant Pennemi, de l'accolade de la chevalerie. Peu de jours après, il reçut dans son château et à sa table Maximilien et Marie, qui étaient venus faire leurs dévotions à Notre-Dame de Dadizeele, comme il avait jadis reçu Charles le Téméraire et maint autre grand personnage. Puis, au mois de novembre, après un combat heureux livré par lui, entouré de volontaires du plat pays rassemblés au son du tocsin, aux Français, près de Bourbourg, il obtint un avancement à la

cour. Des lettres patentes lui octroyèrent la faveur d'être désormais compté comme *chambellan aux gages* de l'archiduc, non-seulement pendant les trois mois où il serait de service, mais encore pendant les neuf autres mois de l'année.

En 1480, Maximilien partit pour le Luxembourg. Les trois membres de Flandre lui avaient refusé pour cette expédition un concours efficace. Il pria sire Jean de Dadizeele de vouloir l'accompagner, en volontaire, avec autant de monde qu'il pourrait réunir. Sire Jean se prépara en toute hâte à satisfaire au désir de l'archiduc. Mais, au moment où il avait déjà gagné Courtrai avec ses hommes de guerre, il fut arrêté court dans sa marche. Les Français, profitant de ce que les capitaines de l'archiduc et ses gens de guerre réguliers étaient en Luxembourg, avaient fait un mouvement offensif très-prononcé du côté de la West-Flandre. Sire Jean se hâta de grossir sa troupe de tous les gentilshommes et de toutes les milices du plat pays qu'il put réunir, et, avec leur concours il défendit laborieusement les marches du pays jusqu'à la conclusion de la trêve de Douai du 21 août 1480. Il fut choisi pour être *conservateur* de cette trêve dans la West-Flandre, et bientôt après adjoint aux commissaires chargés de négocier, au nom de Maximilien, une paix définitive avec la France. On sait que ces négociations n'aboutirent pas.

En ce moment la discorde régnait entre la cour et les communes flamandes. Sire Jean de Dadizeele était extrêmement populaire dans le camp des communes et spécialement à Gand où il avait été élu haut-doyen de la vieille gilde de Saint-Georges. D'autre part, il était suspect à certains personnages de l'entourage de Maximilien. Nous voyons même, par une lettre du magistrat de Gand, que, dès le mois de mars 1480, on avait essayé de machiner contre lui une intrigue dans le but de lui enlever sa charge de haut bailli. Cette intrigue n'aboutit pas. Une chronique, rédigée en langue française, prétend que, vers la même époque, Jean de Dadizeele avait contribué à chasser de la cour, au grand déplaisir de Maxi-

lien et de Marie, certains seigneurs odieux aux Gantois. Nous doutons fort du fondement de cette accusation, car, quels que fussent les sentiments de quelques courtisans, Maximilien ne montrait aucune prévention contre son chambellan flamand. Il devait être si convaincu de sa fidélité que lui et Marie de Bourgogne le comblaient de faveurs réitérées. En effet, Marie de Bourgogne continuait à écrire à sire Jean de sa main et dans les termes les plus affectueux. L'archiduc lui faisait délivrer, à diverses reprises, des lettres patentes portant promesse de le nommer à la première charge de *commissaire au renouvellement des lois* qui deviendrait vacante en Flandre. Il augmentait ses gages comme pensionnaire des *escrones*. Il lui promettait par cédule authentique la première charge de maître de l'hôtel qui s'ouvrirait, et pour son fils Jean, une charge d'écuyer dans la maison de Philippe, comte de Charolais. Le 5 avril 1481, il le créait maître de l'hôtel, pour exercer son office quand aucun des quatre maîtres de l'hôtel ne serait sur les lieux.

Dans le fait, Jean de Dadizeele, au lieu de rester à Gand, en 1481, lors de ce qu'il appelle lui-même « la grande rébellion que quelques-uns du pays (*eenyghen van den lande*) » firent contre Maximilien, suivit fidèlement son maître en Hollande. Ce n'était-là ni le langage ni la conduite d'un chef d'opposition. Après avoir assisté à toute la campagne il fut présent, le 6 mai, au grand chapitre de la Toison d'or tenu à Bois-le-duc. Le 13 du même mois il fut chargé par l'archiduc d'accompagner à Viane, quelques autres seigneurs, pour traiter de la paix avec les gens du comte de Zutphen. Au mois d'août il était de retour en Flandre. Il assista, le 13, à une cérémonie de famille à Roulers, puis, toujours actif et prévoyant, il parcourut la frontière pour la mettre en défense. L'archiduc qui l'avait rappelé auprès de sa personne, approuva sa conduite, mais en l'invitant, par lettre du 3 septembre, à venir le rejoindre dès que sa mission militaire serait terminée. Sire Jean de Dadizeele se rendit donc à Anvers et là, le 7 octobre 1481, assailli

le soir par quatre ou cinq inconnus, il fut blessé et tomba pour mourir des suites de ses blessures le 21 du même mois.

Maximilien fit fermer les portes de la ville pour empêcher les assassins de se sauver. Il fit crier à son de trompe que personne n'eût à les loger, et que celui qui les livrerait aurait une récompense de mille couronnes. Il visita sire Jean de Dadizeele sur son lit de mort pour tâcher d'obtenir quelques renseignements. Néanmoins, soit que la vérité ne parvint pas à se faire jour, soit que, ce qui n'était malheureusement pas rare au xve siècle, le prince reculât devant le rang et la puissance des coupables, personne ne fut puni. En Flandre le deuil fut profond. A Gand on fit au haut bailli, au créateur des milices rurales, à l'homme qui avait « bien et fidèlement servi le prince et le pays de la Flandre en diverses circonstances », au capitaine « plein de courage, partout le premier et non le dernier », de pompeuses funérailles, auxquelles assistèrent le magistrat, le clercg, la population entière. Toutes les processions de la ville accompagnèrent le cadavre jusqu'à la porte de Saint-Pierre, et deux échevins de la keure avec un échevin des parehons jusqu'à l'église de Dadizeele où il fut enseveli.

L'histoire impartiale doit s'incliner avec respect devant le loyal gentilhomme, auquel Pontus Heuterus, s'inspirant on ne sait d'où, prodigue bien à tort les épithètes de turbulent, de séditieux, d'ennemi de Maximilien. Elle doit flétrir ses assassins, mais malheureusement elle ne peut affirmer avec une certitude absolue quels ils furent. Nicolas Despars accuse Josse de Lalaing, seigneur de Montigny, d'avoir fait faire le coup, pour se défaire d'un rival dans l'amitié et dans la confiance de Maximilien. Son accusation porte évidemment à faux. Elle repose sur une confusion notoire entre deux seigneurs, portant tous les deux le titre de Montigny, mais l'empruntant à des seigneuries différentes. La version la plus vraisemblable est celle qui charge le seigneur de Montigny de la maison de Hornes, le bâtard de Gaesbeck et Philippe de Hornes, seigneur de Gaesbeck, lui-même, au moins comme auteur moral du crime.

Le seigneur de Gaesbeck, homme d'un grand courage et d'un grand dévouement, mais homme aux passions ardentes et indomptées, était le chef du parti monarchiste exclusif de la cour. Il détestait les communes flamandes et quiconque leur était cher était par là même suspect, pour lui, de tiédeur dans le service du prince. On sait, du reste, que les Gantois, à l'occasion du meurtre de Dadizeele, portèrent contre le haut baron brabançon une sentence de bannissement qu'il tint à honneur de braver. Quant à la participation morale de Maximilien à l'assassinat de son maître de l'hôtel, elle n'est pas admissible. Nous croyons à la version de l'*excellente cronike van Brabant*. D'après celle-ci, Dadizeele périt misérablement parce que « étant aimé à la cour et par le peuple, il avait plusieurs seigneurs pour ennemis », entre autres ceux de la maison de Hornes.

Sire Jean de Dadizeele a laissé des mémoires intéressants, ou plutôt un mémorial chronologique détaillé de sa vie, publié pour la première fois avec toutes les pièces justificatives par la Société d'Émulation de Bruges, en 1850. Ce n'est ni une œuvre littéraire, ni une œuvre historique proprement dite; son intérêt git dans la précision des faits et des dates, ainsi que dans les détails qu'elle fournit sur la vie intérieure d'une seigneurie territoriale et justicière du xve siècle.

Edmond Poulet.

*Mémoires de Jean de Dadizeele.* — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre.* — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale.* Piron, *Levens-beschryvingen.* — Despars, *Chronique.* — *Dagboek der Gentsche collatie.* — *Die excellente cronike van Brabant.* — *Die excellente cronike van Vlaenderen.* — *Corpus chronicorum Flandriae*, edidit De Smet, t. III, pp. 696, 698. — Etc.

**DAEL (J. VAN).** Voir VANDEN DAELE.

**DAEL (Jean-François VAN),** né à Anvers, le 27 mai 1764, décédé à Paris, le 20 mars 1840. Dès l'âge de 12 ans, il suivit les cours de l'Académie dans sa ville natale. Ses parents voulaient qu'il fût architecte, et, en 1784 et 1785, il remporta les deux premiers prix dans cette branche. Il partit alors pour Paris, où il travailla d'abord comme peintre en bâtiments; mais les cours d'architecture comportant aussi ceux d'ornements, le jeune

artiste se fit bientôt remarquer dans ce dernier genre et eut l'occasion de se distinguer dans diverses peintures décoratives aux châteaux de Bellevue, de Chantilly et de Saint-Cloud. Il choisit alors comme spécialité la peinture des fleurs et se mit à étudier ardemment la nature et les grands modèles que renferment les collections publiques de Paris. Sa vocation s'était révélée et bientôt vint la réputation. Celle-ci lui valut, dès 1793, la faveur de pouvoir travailler dans un appartement du Louvre. Il exposa aux divers Salons de Paris, entre autres, en 1804, des œuvres tellement remarquables que la gloire et les commandes lui arrivèrent de compagnie. L'impératrice Joséphine acquit plusieurs de ses toiles, ainsi que Marie-Louise et Louis XVIII. Ce prince et Napoléon I<sup>er</sup> lui accordèrent la grande médaille d'or, et, en 1825, il reçut la Légion d'Honneur. En Belgique, également, il remporta la médaille. Ses tableaux étaient payés au poids de l'or. L'été il habitait une charmante campagne où il s'occupait avec amour de la culture des plantes et des fleurs. Parmi les tableaux les plus renommés de Van Dael, il faut citer *Jeunes filles ornant la tombe d'une de leurs compagnes de fleurs et de fruits* (Salon de Paris de 1804); *Offrande à Flore*, commandé par l'impératrice Joséphine; *Fleurs* avec fond de paysage représentant les environs de Haarlem (1814); *Fleurs et fruits*, exposé à La Haye en 1839 et récompensé par une médaille d'argent; enfin le fameux tableau connu sous le nom de *la Croisée*, ayant également appartenu à Joséphine, payé 17,000 francs à l'artiste Van Dael, et qui, après la vente de la Malmaison, entra en possession de ce chef-d'œuvre. Il fut longtemps perdu de vue, car Immerzeel, et, après lui, Piron, le placèrent dans le musée d'Anvers, qui l'aurait acquis pour la somme de 3,000 francs. Or, le catalogue du musée d'Anvers n'en fait aucune mention. D'autres documents le placent à Paris, non point au Louvre, cependant, car là aussi le catalogue Villot est muet. Enfin, le *Trésor de la Curiosité*, en citant la vente Van Dael, en 1840, constate la vente de la célèbre

*Croisée*, au prix de 3,900 francs, mais sans en faire connaître l'acquéreur. Le fait est qu'il arriva dans le cabinet de M. Van Becelaere, à Bruxelles, à la vente duquel il fut acquis, en 1860, au prix de 8,100 francs, par M. Van Marcke, de Liège. Aujourd'hui il orne le cabinet d'un amateur de cette dernière ville. Le musée de Lyon possède deux tableaux de Van Dael : *Tubéreuse cassée* et *Corbeille de fleurs*. Les tableaux de notre peintre se font surtout remarquer par la richesse de l'ordonnance et la délicatesse du fini.

Van Dael est enterré au Père-Lachaise, à côté de son prédécesseur, non moins célèbre, G. van Spaendonck. Son portrait se trouve dans la série des *Portraits des artistes modernes*, publiée par Eeckhout et Vander Burggraaf. On rencontre un autre portrait in-4<sup>o</sup>, tout-à-fait remarquable, du même artiste : c'est une lithographie dessinée d'après nature, par Mauzaisse, à Paris, en 1829, avec un texte de Charbet. Une seconde lithographie, exécutée par E. Warnots, petit in-folio, publiée également à Paris, est censée représenter aussi J.-F. van Dael, mais en la comparant avec l'œuvre de Mauzaisse, on doit considérer ce portrait comme apocryphe.

Ad. Siret.

**DAELE** (*François Donatien VAN*), médecin, philologue, né à Ypres, le 13 octobre 1737, mort le 27 novembre 1818. Il fit de bonnes études à l'Université de Louvain, y obtint le 18 mai 1765 le grade de licencié en médecine et s'établit dans sa ville natale où il fut bientôt considéré comme un habile médecin. C'est cependant comme linguiste que Van Daele mérite plutôt une mention spéciale. Indépendamment des langues classiques, il connaissait la plupart des idiomes modernes; les langues orientales ne lui étaient pas inconnues; mais il s'occupait surtout avec passion de la littérature flamande. Il en étudia les règles grammaticales, en fixa les principes et, joignant la pratique à la théorie, se fit connaître comme poète et comme prosateur.

Dès le règne de Marie-Thérèse, il entretenit avec Des Roches une correspondance active et contribua avec cet infatigable

gable académicien à la *régénération* (comme il le disait) de la belle langue nationale. En 1805-1806 ses discussions avec l'Université de Leide, et particulièrement avec le savant Vander Palm, tendaient au même but; il fit paraître, pour la défense de ses opinions, la première revue littéraire publiée en flamand, sous le titre de : *Tyd-verdryf, onderzoek op de nederdajtsche spraekkonst*. Door Vaelaud (Van Daele) van Yper. Yper, 1805-1806, 2 deelen, in-8°, recueil hebdomadaire qui obtint un grand succès. C'est un assemblage de morceaux littéraires tant en prose qu'en vers et la plupart consacrés à des remarques, des observations, des controverses, des discussions philologiques. Tout y respire des principes louables et reflète un ardent patriotisme, mais le goût n'a pas toujours présidé au choix des pièces, dont quelques-unes furent communiquées par des collaborateurs. L'ensemble cependant reste digne d'éloges et présente beaucoup d'intérêt.

Il est fâcheux que van Daele ait défendu avec un esprit trop absolu d'exclusivisme le *west-flamand* avec ses anciennes règles, le considérant comme le véritable flamand et critiquant sévèrement ceux qui soutenaient le système contraire; il les traitait d'ignorants et trouvait dépourvue de sens commun la manière d'écrire des Hollandais; aussi s'attira-t-il beaucoup de critiques et d'ennemis.

En 1810, il mit au jour un autre opuscule : *Nieuw leesboek*, résumant, sous une forme nouvelle, les principes de la langue nationale déjà énoncés dans son premier ouvrage.

La même année il fit paraître une nouvelle édition de l'*Art poétique*, de Boileau, traduction de Labarre. *De Dichtkunde*, de Labarre, avait été publiée en 1721. Le titre de l'édition de Van Daele porte : *op 't fransch originael naegesien, in vertael- en tael-wetten verbeterd en met nieuwe bemerkingen verrykt*. En effet, il apporta beaucoup de changements à la nouvelle édition et l'on peut dire que cette traduction flamande permit de constater un progrès sensible sur les productions de nos poètes flamands du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Van Daele laissa de nombreux morceaux de littérature et diverses œuvres poétiques inédites; parmi celles-ci se trouve une élégante traduction de l'*Énéide* de Virgile et aussi quelques pièces de théâtre qu'on prétend ingénieuses et piquantes.

Il faisait partie de plusieurs sociétés de Rhétorique, entre autres de celle connue sous le nom de *Rozieren met Melody*, dont il fut le président, l'âme, et où il eut, maintes fois, l'occasion de manifester ses connaissances variées et son ardent patriotisme.

Aug. Vander Meersch.

G. Broeckx, *Dissertation sur les médecins-poètes belges*. — Frans De Potter, *Verhandeling over de vlaemsche letterkunde in België*. — J.-F. Willems, *Verhandeling over de nederduitsche tael- en letterkunde*, 2<sup>e</sup> deel. bl. 215. — L. de Foere, *le Spectateur belge*, t. VIII.

**DAELHEM** (*Melchior VAN*), théologien et auteur dramatique, né à Hasselt, en 1580, décéda dans la même ville le 13 février 1636. Ayant pris, vers 1596, l'habit de Saint-Augustin au couvent de sa ville natale, il fut, à peine majeur, chargé de l'enseignement des humanités dans les collèges que son ordre avait fondés à Bruxelles et à Louvain. S'étant acquitté de cette tâche avec succès, il devint prieur d'Ypres, remplit pendant quelque temps les fonctions de visiteur de sa province et passa ses dernières années, en qualité de prieur, au monastère où il avait embrassé la vie religieuse.

Les œuvres théologiques du P. van Daelhem sont en petit nombre, et c'est surtout comme poète dramatique qu'il jouissait d'une grande notoriété parmi ses contemporains. Un de ses confrères, le P. Mantelius, l'historien du comté de Looz, affirme que les tragédies et les comédies flamandes, composées par le P. van Daelhem pour la chambre de rhétorique de Hasselt et pieusement conservées au couvent des Augustins de cette ville, comprenaient dans leur ensemble plus de 35,000 vers. Ces pièces, restées manuscrites, ont disparu avec le monastère où elles étaient gardées, sauf une seule, récemment découverte et qui n'est pas de nature à donner une haute idée du talent poétique de son auteur. Elle consiste dans un *Prologue* ou *Salutation de bienvenue*



(Prologhe oft salutatie van willecom), représenté à Hasselt, en 1614, à l'occasion de la joyeuse-entrée du prince-évêque de Liège, Ferdinand de Bavière (1). C'est un dialogue emphatique et dépourvu d'intérêt entre plusieurs personnages allégoriques (*Bedroefde Geestelicheyt, Suchtende Eeldom, Verslaegen Ghe-meynte*), qui se plaignent amèrement du malheur qui est venu frapper le pays par la mort du prince Ernest de Bavière, prédécesseur de Ferdinand. Mercure (*Troostelycke tydinghe*), arrivant en droite ligne du « palais céleste où trônent les saints et les prophètes, » vient les consoler, en leur annonçant l'avènement d'un prince orné de toutes les qualités qui font les souverains accomplis. Ce prince lui-même paraît sur la scène entouré d'un brillant cortège de vertus : *Charitas, Prudentia, Temperantia, Justitia, Fides, Fortitudo, Clementia, Constantia, Magnanimitas*. On y voit apparaître aussi la bonne ville de Hasselt, suivie à son tour de cinq jeunes filles figurant autant de vertus : *Danckbaerheyt, Reverentie, Liefde, Trouwe, Ghehoorsaemheyt*. Tous ces personnages échangent des compliments et des promesses qui ne sortent pas de l'ornière des lieux communs les plus vulgaires. Assurément, pour un contemporain de Vondel, c'était un bagage poétique bien léger; mais il ne nous semble pas que le talent dramatique du P. van Daelhem puisse être équitablement apprécié d'après cette modeste épave, d'autant plus qu'il a eu soin de faire remarquer que le *Prologue* a été composé à la hâte et dans l'espace d'une seule semaine (2).

(1) *Een spelende prologhe oft salutatie van willecom aen den doortuechtigen prince ende eeren-vorst Ferdinandus Bavarus, biseop tot Luyck, graeve tot Loen, etc.* Cette pièce, de 365 vers, a été découverte par M. Van Neus, secrétaire communal de Hasselt, dans un ancien registre de la Chambre de Rhétorique de cette ville. Voy. les *Bull. de la section littéraire de la Société des Métophiles de Hasselt*, cités ci-après.

(2) A la suite du manuscrit découvert par M. Van Neus, se trouvent les lignes suivantes : *Ghecomponert tot Brusselle metter haeste, anno 1614, in de weeke voor Paesschen, door F. Melchior van Daelhem, rector van S. Augustyns schole oft collegium tot Brusselle, Hasseltaer.*

Dans les derniers vers de la pièce, l'un des acteurs, s'adressant au public, s'écrie :

..... 'T klinckt seldom wel, dat men met haestige sinnen doet.

Le P. van Daelhem se livrait avec la même ardeur au culte de la poésie latine. Au moment de la suppression des anciens monastères, on conservait encore au couvent des Augustins de Hasselt un recueil de tragédies et de comédies, qu'il avait fait représenter par ses élèves de Bruxelles et de Louvain, et dont quelques-unes avaient reçu les applaudissements des archiducs Albert et Isabelle. On y montrait aussi deux volumes de poésies diverses, où il s'était efforcé d'imiter le langage des grands modèles de l'antiquité classique. Ces manuscrits, de même qu'un nombre considérable de petits poèmes de circonstance, que le P. van Daelhem avait l'habitude d'adresser à ses amis, sont probablement à jamais perdus. Nous ne possédons qu'un poème funèbre qu'il avait composé sous ce titre : *Epicidium in obitum Mariae Deckheræ, Cl. viri Joannis van Pede, in Brabantia senatu conciliarii, ex filia neptis*. Lovan., Henr. Hastenius, 1624, in-4o.

Les œuvres en prose du P. van Daelhem, parvenues jusqu'à nous, sont les suivantes : I. *Panegyris duplex, prior pro Gymnasio Bruxellensi ad senatum Bruxellensem; altera ad Cl. virum Folcardum van Achelen, concilii sanctioris assessorem*. II. *Jacobi Armini cum Batavis, super presenti rerum in Hollandia statu, mutuisque dissidiis et homicidiis, expostulatio posthuma*. Lugd. Bat., sub signo libertatis; 1621, in-8o. L'auteur y fait ressortir avec force les inconséquences et les contradictions des protestants hollandais, qui, après tant de déclamations contre l'intolérance dogmatique des catholiques, s'étaient mis à menacer et à persécuter la secte des Remontrants, dont les membres ne faisaient qu'user, à leur tour, de la liberté d'appréciation proclamée par les réformateurs du xvi<sup>e</sup> siècle. III. *Arca honoraria Christi et sanctorum, ortum auctumque Zouigeræ sodalitatatis S. P. Augustini continens; a Patre Melchiore Daelhemio, Augustiniano, è Gallico in Latinum versa*. Antv., Henr. Aertssius, 1628, in-12. C'est la traduction d'un opuscule que le P. George Maigret, de Bouillon, avait publié à Douai, en 1601, sous ce titre : *Le Trésor, ou coffret honoraire de*

*Jésus-Christ et des saints; auquel est déclarée l'institution et excellence de la confrérie de la ceinture de saint Augustin.*

Il est certain que le P. van Daelhem figurait au nombre des célébrités littéraires de son époque. Erycius Puteanus, qui ne manquait ni de science ni de goût, tenait le poète limbourgeois en très-haute estime (1). Mantelius dit de lui : *Naturâ factus ad poësim teutonicam*. Ossinger, l'auteur de la *Bibliotheca augustiniانا*, ajoute : *Erat rhetor et poeta consummatus*. Valère André lui rend cet hommage : *Carmen pangebatur non infeliciter, amœnum et vena facili; nec præorsa oratione innumens erat aut difficilis*; et Swertius lui consacra ce distique :

*Hic norus est vates veteris Daelhemius ævi,  
Sed pius ingenio; sic norus et vetus est.*

Si nous devons en juger d'après les rares productions du religieux limbourgeois qui ont échappé aux ravages du temps, le P. van Daelhem possédait, outre l'intelligence suffisante du grec, une connaissance approfondie de la langue latine. Il écrivait celle-ci avec une élégante facilité et une rare correction; mais il gâtait son style, surtout en prose, par l'emploi trop fréquent de phrases à effet, remplies de mots recherchés et d'épithètes sonores. Quant à ses vers flamands, nous avons déjà dit que les moyens d'appréciation nous font à peu près complètement défaut.

Les membres de la Chambre de Rhétorique de Hasselt avaient fait ériger, à l'église des Augustins, un beau monument en marbre, orné de l'image de leur poète favori. Ce monument, comme tant d'autres, a disparu au milieu du vandalisme qui, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, avait envahi la plupart de nos provinces.

J.-J. Thonissen.

Mantelius, *Hasselotum*. — Ossinger, *Bibliotheca augustiniانا*. — N. de Tombeur, *Provincia belgica ord. FF. Eremitarum S. Augustini*. — Swertius, *Athene belgicae*. — Valère André, *Bi-*

(1) Mantelius nous fait connaître que, de son temps, on conservait, à la Bibliothèque des Augustins de Hasselt, plus de cinquante lettres adressées par Puteanus au P. van Daelhem. Il ajoute que celui-ci entretenait un commerce épistolaire avec la plupart des littérateurs et des érudits de la Belgique.

*blitheca belgica*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Paquot, *Mémoires*. — Glasius, *Biographisch woordenboek*. — Van Neus, au t. III des *Bull. de la section littéraire de la Société des Melophiles de Hasselt*.

**DAELMAN** (*Charles Guislain*), théologien célèbre, né à Mons en 1670 et mort à Louvain en 1730. Il termina ses humanités avec un succès peu ordinaire et ne démentit pas les espérances qu'un tel début faisait concevoir. En effet, dans l'étude de la philosophie et surtout de la théologie, il se montra l'émule des docteurs qui avaient illustré l'école de Louvain et devint successivement chanoine de Saint-Pierre, président du collège du Pape et, finalement, recteur de l'université. Par la noblesse de son caractère, la régularité de ses mœurs et son entente des affaires, il acquit un grand ascendant qu'il employa à servir les intérêts de l'université. Il aimait à diriger les études des fils de famille qui se préparaient au sacerdoce. On lui doit un cours de théologie, plusieurs fois imprimé à Louvain sous le titre de *Theologia seu observationes theologice in summam D. Thomæ*; le savoir s'y unit à une méthode facile et à une grande solidité de principes. Quelques discours, bien écrits, ont été joints à cet ouvrage.

J.-J. De Smet.

Piron, *Algem. levensbeschryvingen*. — Cousin, *Hist. eccl. Berti*, p. 390.

**DAELMANS** (*Gilles*), médecin, né à Anvers, au XVII<sup>e</sup> siècle. Il parcourut les Indes, y exerça sa profession pendant plusieurs années et recueillit d'utiles observations sur les maladies qui y renaissent. Homme de mérite et médecin instruit, Daelmans fut malheureusement sectateur enthousiaste des hypothèses de Paracelse, et fit trop souvent des applications dangereuses de sa doctrine. Il publia : *De nieuw hervormde geneeskunst, bevenens aanmerkingen van siekten op Ceylan, Batavia, Coromandel*. Cet ouvrage eut l'honneur d'être réimprimé différentes fois; la troisième édition vit le jour à Amsterdam, en 1694 in-8<sup>o</sup>, la quatrième, ibid. 1703, même format. Il en parut une traduction allemande, d'abord en 1694, à Francfort-sur-l'Oder, puis en 1715, à Berlin, avec des notes de Jean Daniel Gohl. Dans cet écrit Daelmans soutient,

entre autres, cette doctrine que la goutte est produite par la fermentation des molécules alcalines de la synovie avec les molécules acides du sang et il propose l'esprit de vin comme le meilleur traitement curatif.

Aug. Vander Meersch.

Arrenberg, *Naamregister van nederd. boeken.* — Nyhoff, *Cat. van boeken*, st. II, p. 29. — *Biographie universelle*, publiée par Michaud, t. LXII. — Bouillet, *Dictionnaire universel et classique d'histoire*, édition Parent.

**DAEMS** (*Pierre*), poète latin, né à Anvers, vivait en 1623. Il était religieux de la Chartreuse de Lierre, et s'est fait connaître par l'ouvrage suivant écrit en vers héroïques : *Encomiasticum solitudinis carthusianæ*. Anvers, 1623, in-4<sup>o</sup>. L'auteur n'y a pas mis son nom; mais il s'est fait connaître par la devise *spes me durat*, anagramme de Petrus Daems.

Aug. Vander Meersch.

Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée.* — Valère André, t. II, p. 971. — Raissius, *Origines cartusiarum.* — Moreri, *Grand Dictionnaire historique.*

**DALHEM** (les comtes de) comptaient au moyen-âge parmi les plus puissants dynastes d'Outre-Meuse. Leurs terres s'étendaient depuis les environs de Liège jusqu'à plusieurs lieues au-dessus de Maestricht et comprenaient au moins vingt communes. Jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle la majorité de la population de cette contrée était flamande, mais après les guerres de religion l'élément wallon domina.

Les comtes de Dalhem apparaissent dans l'histoire dès le x<sup>e</sup> siècle. Nous croyons avoir démontré dans une autre publication qu'il convient de voir en eux des descendants des anciens Gaugrafes de la Ripuarie, et d'accorder la préférence aux données généalogiques de Butkens sur celles du chanoine Ernst. La destinée de nos comtes est celle de la plupart des grandes familles féodales; ils s'élèvent à la fois par l'église et par le glaive, ils tombent à l'heure où la réaction se fait contre l'esprit de fractionnement territorial et les inconvénients qu'il entraîne. Ils possédaient entre Aix-la-Chapelle et Cologne le comté de Hostade, entre Bonn et Coblenze celui d'Are, mais c'est surtout sur le sol belge qu'ils engagèrent la lutte. Et cela se comprend.

L'esprit communal y est plus vivace, plus entreprenant et plus redoutable qu'ailleurs parce qu'il est bien appuyé. Les comtes de Dalhem et les ducs de Limbourg, leurs alliés, ont pour eux les concordats germaniques qui mettent les empereurs à la merci de l'église, et ils s'avouent hautement les vassaux-porte-glaives de celle-ci. On voit nos comtes poursuivre avec persistance cette politique jusqu'au jour où le pays de Dalhem est réuni au duché de Brabant en 1243. Leur chute suit de près celle des ducs de Limbourg. Ce sont là des événements importants. Ils consacrent une première victoire de l'autorité civile sur son éternelle rivale. Ceux des comtes de Dalhem qui marquèrent le plus dans cette lutte séculaire sont :

*Thiéri II*, comte de Hostade et de Dalhem. Il prend la croix en 1188. Quand l'empereur Frédéric Barberousse se fut noyé en voulant traverser un fleuve de l'Isaurie il se hâta de revenir sur ses pas. Il accompagna en 1191 Henri, roi des Romains en Italie, assista à son expédition contre Tanocrède, usurpateur de la Sicile, et s'en vint à Rome prier le pape Célestin III de prendre en main ses intérêts et ceux de sa maison. Il avait un frère nommé Lothaire qui était prévôt de l'église de Bonn. Le roi des Romains le désigna pour le siège archiepiscopal de Cologne, qui était justement vacant et auquel la charge d'archichancelier de l'Empire était attachée; l'opposition faite à cette candidature fut si formidable qu'Heuri-le-Lion songea à pourvoir son protégé d'un autre siège princier. Il l'imposa au chapitre de Saint-Lambert, qui avait déjà accepté comme évêque Albert de Louvain, frère du duc de Brabant. Lothaire cependant se déclara évêque de Liège et prit possession pendant le carême de l'an 1192. Peu de temps après la nouvelle arriva à Liège que le Pape avait approuvé l'élection d'Albert de Louvain et ordonné qu'à son retour d'Italie il fût sacré par l'archevêque de Reims. On résolut de se débarrasser de lui. Il fut assassiné. Ce crime fut puni avec toute la barbarie du temps. On brûla et on saccagea les pays d'Outremeuse. Les

vrais coupables se sauvèrent et moururent bientôt après, succombant bien plus sous le poids de leurs regrets que sous celui de leurs remords.

*Lothaire I<sup>er</sup>*, comte de Hostade et de Dalhem, fils de Thiéri II et de Lutgarde de Moha, dame de Haneffe, reentra en possession de l'héritage paternel en payant une indemnité de guerre au duc de Brabant et à ses alliés. Les actes de piété remplissent sa vie. Il renonça en faveur des églises de Cologne et d'Aix-la-Chapelle à des droits de juridiction exercés par ses ancêtres; il fonda avec le concours des ducs de Brabant et de Limbourg, dans son comté de Dalhem, une maison de Cîteaux, appelée le Val Dieu, qui subsista jusqu'à la fin du siècle dernier, et, pour tout dire, il répandit ses dons à pleines mains sur les monastères et prieurés Steinfeld, Rolduc, Hoven, Knechtstedt et Herekenrode. Il travailla ainsi plus efficacement à l'illustration de sa race que son père ne l'avait pu faire par la violence. De ses deux femmes Mathilde de Hengebach, de la maison de Juliers, et Mathilde de Vianden, dame de Cranendonck et d'Eindhoven il eut quatre fils et deux filles.

*Conrad*, comte de Hostade et de Dalhem, était fils de Lothaire I<sup>er</sup> et de Mathilde de Hengebach. Son frère aîné, Thiéri mourut en 1214, mais étant entré dans les ordres, il céda ses droits à son frère consanguin Lothaire II, qui devint ainsi comte de Hostade et de Dalhem. Conrad est certainement l'une des grandes figures du XIII<sup>e</sup> siècle. Il possède et résume les qualités et les défauts de la forte race à laquelle il appartient. Ses projets avortés, ses rancunes éclatent en lui et se font jour avec une rare puissance. Il commande à la fois l'étonnement et le respect. Il sait vouloir. Dès qu'il est assis sur le siège métropolitain de Cologne, en 1238, l'Allemagne féodale trouve en lui un chef et un maître, l'esprit communal, un ennemi irréconciliable. Les chroniqueurs ne disent rien de trop en le qualifiant de « plus ferme pilier de l'église. » Il sacrifie au triomphe de ses idées, à son projet de rompre le monde à l'obéissance monacale, jusqu'aux derniers

débris de la puissance territoriale de ses proches. Ce qu'il n'abandonne point par traité secret au duc Henri de Brabant, il le réserve à son église. Le dernier comte de Hostade et de Dalhem, Thiéri III n'ayant point d'enfants testa en faveur de son oncle Frédéric, chanoine de Sainte-Marie aux degrés à Cologne et prévôt à Xanten, lequel s'empressa de transporter tous ses droits à l'archevêque Conrad son frère. Ce fut là sans doute l'occasion attendue par l'illustre prélat de mettre à exécution le rêve de sa vie : la cathédrale de Cologne. Il n'aurait rien fait de plus que de poser la première pierre de ce merveilleux monument que cela suffirait à immortaliser son nom. La ville de Cologne, qui avait eu tant à se plaindre de lui, oublia ses torts comme prince temporel pour ne se souvenir que de la piété de son métropolitain, de son rare génie artistique. Elle lui éleva vers le milieu du quatorzième siècle un magnifique mausolée de marbre blanc qui existe encore et dont les inscriptions rappellent ses titres aux respects de la postérité.

C.-A. Rahlenbeek.

Ernst, *Histoire du Limbourg*. Liège, 1840, V. 211-229. — Charles Rahl (Rahlenbeek), *Histoire de la ville et du comté de Dalhem*. Bruxelles, 1832, in-8° — A.-J. Weidenbach, *Die grafen von Arc, Hochstaden, Nurburg and Muenare*. Bonn, 1843, in-12. — J. Burekhardt, *Konrad von Hochstaden, Erzbischof von Koeln*. Bonn, 1845, in-8°. — Ch. Rahlenbeek, *Les comtes de Hostade et de Dalhem*. Bruxelles, E. Devroye, 1839. (Extrait du 1<sup>er</sup> vol. de la *Revue d'histoire et d'archéologie*.)

**DAINE** (*Nicolas-Joseph*), lieutenant-général, né à Andenne, dans la province de Namur, le 13 octobre 1782, mort à Charleroy, le 10 octobre 1843, débuta dans la carrière des armes le 30 septembre 1795. Il avait alors 13 ans à peine et s'enrôla en qualité de tambour dans un des bataillons de volontaires de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il fit, sous le commandement de Pichegru, les campagnes de 1795 et 1796 dans les Pays-Bas et en Hollande, passa ensuite dans l'armée de Rhin-et-Moselle et assista aux affaires de Rastadt, de Heydenheim et de Kehl.

Après avoir séjourné quelque temps au célèbre camp de Boulogne, Daine partit pour l'Allemagne et assista à la dé-

faite des alliés à Ulm. Pendant cette campagne qui lui offrit plusieurs occasions de déployer une grande bravoure, il fut blessé d'une balle dans le bas-ventre à Philipsbourg, d'une balle à la hanche droite au passage du pont de Heidelberg, d'un éclat d'obus à l'épaule droite à Visloch et aussi de deux coups de baïonnette à Ulm où il resta prisonnier. A peine rétabli de ses blessures, Daine assista à la bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805) puis à celle de Iéna (14 octobre 1806). Sa belle conduite dans une foule de circonstances l'avait fait monter de grade en grade jusqu'à celui de capitaine qu'il obtint en 1807 avec l'étoile de la Légion d'Honneur. Étant passé, vers cette époque, dans le 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie polonaise, il fit, avec ce corps, la campagne de 1807 en Pologne et celle de 1809 en Gallicie. A la bataille de Rachinnes, il reprit deux pièces de canon dont l'ennemi s'était emparé et fut nommé chef de bataillon du 10<sup>e</sup> régiment polonais (7 mai 1809).

A peine installé dans ce nouveau grade, il prit d'assaut, avec son bataillon composé de 800 hommes, la forteresse de Zamosc et s'empara de 60 pièces de canon et de 4,000 prisonniers. Ces actions d'éclat lui valurent l'honneur d'être mis à l'ordre de l'armée; elles lui firent décerner aussi les décorations d'officier de l'ordre du mérite de Pologne et de l'ordre de Mickow.

Après la campagne de 1812, en Russie, où il donna de nouvelles preuves de sa bravoure, Daine fit partie de la vaillante garnison de Dantzick qui, sous le général Rapp, s'immortalisa par sa résistance héroïque et fut envoyé en Russie au mépris d'une capitulation qui lui assurait sa rentrée en France. Daine, qui avait été élevé au grade de colonel le 21 juin 1813, ne fut rendu à la liberté qu'en 1814. Il revint alors dans sa patrie et entra dans l'armée des Pays-Bas avec le grade de colonel commandant le 24<sup>e</sup> bataillon de milice (25 mars 1815); bientôt après, il fut appelé à la tête du 1<sup>er</sup> régiment de ligne, et reçut le brevet de général-major le 24 novembre 1816. Après avoir commandé successivement la

1<sup>re</sup> brigade de la 3<sup>e</sup> division, les provinces de Gueldre et de Hollande septentrionale, il passa au commandement du Limbourg (20 décembre 1826), poste qu'il occupa jusqu'au moment des événements de 1830.

Dès les premiers jours de la révolution, le général Daine se mit à la disposition du gouvernement provisoire, et se rendit maître de la forteresse de Venloo le 11 novembre. Il obtint, en récompense de ce service, le grade de lieutenant-général (27 décembre 1830).

Lorsque la Hollande, jalouse de venger l'échec que ses armes avaient reçu en 1830, tenta inopinément de s'emparer de la Belgique, dans les premiers jours du mois d'août 1831, le général Daine, que le régent avait investi du commandement de l'armée de la Meuse, se trouva dans une situation extrêmement critique: son armée, dont l'effectif réel ne dépassait guère 12,000 hommes, était composée en grande partie de troupes peu instruites et mal disciplinées; l'état-major général était mal constitué pour seconder le chef; aucun des services qui auraient dû assurer les approvisionnements et la subsistance des troupes n'était organisé; enfin, les bataillons se trouvaient disséminés sur une étendue de 25 lieues, de Venloo à Herck-la-Ville et de Looz à Oostham.

Une armée aussi mal préparée n'était évidemment pas en état de tenir tête aux forces imposantes de l'ennemi qui s'avançaient méthodiquement sous la conduite de chefs expérimentés, tandis que le commandant de l'armée de la Meuse n'avait pas, dans toute son armée, un seul officier général pour le seconder.

Un désastre était imminent. Après quelques rencontres, les troupes de l'armée de la Meuse, démoralisées, se débandèrent en partie et s'enfuirent dans la direction de Liège.

Comme il n'arrive que trop souvent en pareille occurrence, l'opinion publique s'en prit au chef du désastre de son armée. Mais il résulte à l'évidence de la correspondance officielle du général Daine, que cet officier général avait fait tout ce qu'il était en son pouvoir de faire

pour mettre ses troupes en position de lutter avec honneur contre un ennemi dont on prévoyait les projets depuis longtemps.

Ses instances auprès du gouvernement pour obtenir des renforts, pour compléter l'organisation à peine ébauchée de son armée, pour pouvoir rassembler au moins dans un camp d'instruction ses troupes disséminées à plusieurs journées de marche les unes des autres, n'avaient eu aucun succès. Ses sollicitations les plus pressantes avaient échoué devant l'inertie résultant du mauvais vouloir ou de l'incapacité des dépositaires de l'autorité ! Aussi, l'enquête qui fut faite sur la conduite du général Daine pendant la campagne de 1831, aboutit-elle à l'absoudre des reproches de désobéissance aux ordres du roi et de trahison qu'on avait fait peser sur le général en chef de l'armée de la Meuse.

Le général Daine fut donc replacé à la tête d'un commandement le 20 novembre 1832. En 1838, on s'attendait en Belgique à une reprise d'hostilité avec la Hollande, le général Daine fut investi du commandement supérieur de Venloo et, après la conclusion définitive de la paix, il fut placé à la tête de la 4<sup>e</sup> division territoriale (18 juin 1839), dont le quartier-général était à Mons.

Le général Daine paraît avoir eu connaissance du projet insensé que conçurent, en 1840, les généraux Vander Meere et Vander Swissen de ramener la famille de Nassau sur le trône de la Belgique. Il fut néanmoins mis hors cause par le tribunal qui jugea ces conspirateurs mal avisés, mais le gouvernement ne crut pas prudent de laisser un commandement important aux mains d'un officier général qui, informé de l'existence d'un complot contre le souverain, n'avait pas considéré comme un devoir impérieux de sa position d'avertir le gouvernement des périls qui le menaçaient. Le général Daine cessa dès lors de faire partie des cadres actifs de l'armée. Général baron Guillaume.

Archives de la guerre. — *Au Roi, sur les opérations de l'armée de la Meuse.* — Thonissen, *la Belgique sous le règne de Léopold I<sup>er</sup>.*

**DALE** (*Engelbert VAN*), chancelier de

Brabant, né à Malines en 1496, mort le 21 décembre 1556. Voir **VANDEN DALE** (*Engelbert*).

**DALE** ou **DALEN** (**VAN**). Ce nom a été porté par un grand nombre d'artistes anversois, dont plusieurs méritent d'être cités. Toutefois, les renseignements recueillis sur eux sont restreints et ne permettent pas de leur consacrer des biographies spéciales. Nous résumons ici ce que l'on sait d'eux, en procédant chronologiquement.

Le premier, par ordre de date, est Simon van Dale, peintre sur verre, qui dut être renommé si l'on en juge par le grand nombre d'élèves qui vinrent étudier dans son atelier. Il fut reçu franc-maître, en 1502. Nous trouvons de ses élèves inscrits en 1505, 1506, 1509, 1513 et 1523. En 1519, Simon remplit la dignité de doyen de Saint-Luc avec Jos. van Cleef.

Vautier van Dale fut reçu franc-maître en 1503, sans désignation du genre artistique qu'il professait ; il reçut des élèves en 1504, 1506, 1511, 1512 et 1516.

Corneille van Dale, que les *Liggeren* nomment *le vieux*, était peintre sur verre et vitrier ; il fut reçu franc-maître à Anvers, en 1534. Guicciardin le cite en ces termes : « Corneille van Dale, d'Anvers, maître qui s'entendait extraordinairement à l'emploi de toutes sortes de couleurs sur verre ou cristaux, comme si c'étaient des couleurs à l'huile : et, en outre, à composer des tableaux. » Corneille possédait, longue rue Neuve, à Anvers, une maison sur laquelle l'église Saint-Jacques avait un cens (hypothèque). L'artiste était mort en 1577 (n. s.) car, cette année, sa veuve paya deux années d'arrérages de ce cens. Il avait reçu des élèves en 1540, 1544, 1549 et 1558.

Corneille, le vieux, eut un fils, Corneille le jeune, peintre comme son père et marchand de tableaux, qui fut élève, en 1587, chez un artiste du nom d'Abraham Lisaert. Il fut admis, comme franc-maître de Saint-Luc, en 1590, mais seulement comme marchand d'objets d'art.

En 1544, on voit inscrit, comme apprenti chez le peintre Jean Adriaensen, déjà maître de Corneille van Dalem ou Dalen, Louis van Dale, qui, à son tour, fut reçu franc-maître en 1553. En 1585-1586, sa veuve paya la contribution usitée à la confrérie de Saint-Luc.

Jean ou Hans van Dale, celui auquel on a attribué, par erreur, les dates et les particularités se rapportant à Corneille van Dalem (voir ce nom), fut inscrit franc-maître en 1545 ; en 1552, il reçut pour élève Antoine De Wale. L'année de l'admission de Jean, la corporation de Saint-Luc reçut encore, comme franc-maître, un Adrien van Dale, sans mentionner s'il fut peintre.

En 1561, réception de Vincent van Dale, également de profession artistique inconnue.

Enfin, en 1626-1627, un Corneille van Dale, quatrième du nom, figure dans les *Liggeren*, comme apprenti chez un verrier du nom de Jacques Cuypers.

Outre les renseignements qui précèdent, et qui nous sont tous fournis par les *Liggeren*, il y a un Corneille van Dale ou van Dalen, peintre d'histoire, qui a des tableaux à l'église Saint-Jacques, à Anvers : une *Sainte Cène*, longtemps attribuée à Otto Venius (ce qui démontre assez son mérite) et des volets peints des deux côtés. M. Th. van Lerijs, dans sa notice sur l'église de Saint-Jacques, nomme ce peintre Corneille, le jeune, et fixe la date d'exécution de ses œuvres vers 1590-1591. Dans le même livret est indiqué, parmi les objets que l'église renferme, un catalogue des noms des directeurs de la petite *chapelle des mariages*. Ce catalogue se trouve dans la chambre de la direction et renferme, entre autres noms d'artistes, celui de Corneille van Dale, le jeune, 1576-1580 et 1585-1602. Ces dates disent assez que l'auteur des tableaux de Saint-Jacques n'est point le Corneille, le jeune, peintre et marchand de tableaux, cité par les *Liggeren* comme ayant été reçu franc-maître en 1590.

Le catalogue du musée de Vienne cite un *Bacchus*, de Corneille van Dalen, né,

dit-il, en 1626, et de l'école de Corneille Visseher ; ceci ferait supposer qu'un des graveurs Corneille van Dalen, père ou fils, a également cultivé la peinture. M. F. Bogaerts, dans son ouvrage malheureusement très-inexact, cite un N. van Dalen, peintre flamand vivant à Bois-le-Duc, réduit par les circonstances les plus pénibles à vendre ses tableaux à bas prix et mort dans la misère. Ad. Siret.

**DALEN** ou **DALEM** (*Corneille VAN*), paysagiste, né à Anvers. Les biographes ont confondu ce peintre avec Jean van Daele, falsifiant ou oubliant les renseignements exacts donnés par Van Mander. Ce n'est point Jean van Daele qui fut contemporain de Bom et qui excella dans la représentation des rochers. Ces diverses circonstances se rapportent à Corneille, cité immédiatement après Pierre Bom, par Van Mander. Celui-ci note sa spécialité et le dit entré comme franc-maître dans la corporation de Saint-Luc, à Anvers, en 1556, ce qui est parfaitement exact. Les *Liggeren* nous apprennent, en outre, que Corneille fut élève, en 1545, de Jean Adriaensens ou Adriaenz, doyen de Saint-Luc, en 1549. Nous pensons que les dates données par Bryan-Stanley comme appartenant à Jean (1530-1601) peuvent se rapporter à Corneille.

Ad. Siret.

**DAMANT** ou **D'AMANT** (*Juste*), homme de guerre et magistrat, issu d'une famille noble, originaire de Bourgogne, établie à Bruxelles ; il était seigneur de Diesvelt, fils de messire François Damant et de dame Louise de Siclers. Né dans la dernière moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, il succéda à son père, décédé le 20 août 1611, en qualité de capitaine-gouverneur de la ville et de la châtellenie de Courtrai ; il obtint ensuite son entrée au conseil de guerre du roi, à Pays-Bas, et la charge de grand-bailli de Courtrai.

Pendant sa laborieuse carrière, il éprouva beaucoup de malheurs et souffrit de terribles persécutions de la part des envieux qui se plaisaient à le contrarier et à le poursuivre en ses fonctions. Il dut résigner son état de grand-bailli de Courtrai, après l'avoir desservi pen-

dant plus de 23 ans; il s'en démit, ainsi que de son gouvernement militaire, et vint se fixer avec sa famille, d'abord à Bruxelles, ensuite à Namur où il passa tristement le reste de ses jours, accablé d'une cécité complète. Il avait eu à supporter trop de persécutions et de malheurs pendant sa laborieuse carrière.

Messire Juste Damant avait embrassé la carrière des armes dès sa plus tendre jeunesse et s'était adonné à l'étude de la stratégie et de la fortification. Dans cette dernière science, il s'appliqua à démontrer les avantages de fortifier le triangle et le carré contre la nouvelle méthode d'attaque des places fortes. Son carré n'offre rien de nouveau, ayant été déjà appliqué dans le pays en 1540, lors de la construction de la citadelle de Gand; et pour ce qui concerne le triangle, son invention consistait à créer sur chaque côté un flanc élevé vers l'extrémité de chaque face non loin du saillant. L'espèce de demi-bastion qu'il obtient d'après ce tracé, ainsi que le flanc, étaient privés de feux et dépourvus de tout flanquement; sa méthode n'avait, par conséquent, aucune chance d'être jamais mise en pratique.

Voici les ouvrages laissés par Damant: 1° *Manière universelle de fortifier sur le modèle du triangle et carré, contre les façons modernes d'assaillir et forcer une place investie et assiégée*. A Bruxelles, chez Jean Mommart, imprimeur juré, 1630, avec figures sur bois dans le texte, format in-4°. Ouvrage dédié à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie; 2° *Abrégé des principes militaires, dressé sur la situation des Pays-Bas, et guerres y faites par le Roy, contre les États des Provinces-Unies rebelles*. Cet ouvrage est cité à la dernière page du précédent. On ignore s'il a été publié.

J.-J.-J. Vereecke.

**DAMANT** (Nicolas), magistrat et homme d'État, vicomte de Bruxelles, etc. Il naquit en cette ville vers 1531 et y mourut le 17 juillet 1616. Son père PIERRE DAMANT, issu d'une famille noble de la Bourgogne, fut conseiller et maître d'hôtel de Charles-Quint; son frère devint évêque de Gand. Nicolas Damant fit ses études *in utroque jure* et Loyens assure qu'il était un très-habile juriconsulte.

Ayant pratiqué quelque temps comme avocat, il entra au conseil de Brabant en qualité de conseiller extraordinaire. Le duc d'Albe le fit nommer conseiller effectif, par lettres patentes du 7 mai 1568. Entièrement dévoué à Philippe II, Damant, qui jouissait d'un grand crédit auprès du prince de Parme, gouverneur général, obtint, en 1582, la charge de conseiller et maître des requêtes au conseil privé (Lettres patentes du 7 mai, datées de Tournai, où ce conseil siégeait alors). Il devint ensuite président du conseil de Flandre (7 avril 1585). Sa nomination rencontra de la part des membres de ce corps judiciaire une vive opposition, parce qu'il était né à Bruxelles, et que les Brabançons étaient exclus des emplois publics, en Flandre, de même que les Flamands l'étaient en Brabant. Il y avait, il faut le dire, une mesquine rancune suscitée dans cette exclusion. Les difficultés suscitées au nouveau titulaire furent aplanies par un décret du gouverneur général, devant qui le débat avait été porté, les deux parties entendues. Le décret statua que les enfants des personnes qui suivaient la cour, comme l'avait fait le père de Damant, maître d'hôtel de Charles-Quint, n'étaient pas censés natis de la ville où la cour résidait. C'était donc conférer à ces enfants le privilège d'être *ubique natus*. Damant n'occupait guère longtemps la charge dont la possession lui avait été contestée. La faveur du Roi et celle d'Alexandre Farnèse lui en ménagèrent une d'un caractère plus relevé : celle de chancelier de Brabant (Patentes données à Beveren, le 13 juin 1585, pendant le fameux siège d'Anvers). Deux ans après, Philippe II le nomma membre du conseil d'État (12 décembre 1587) et l'appela à Madrid, où il remplit les hautes fonctions de garde des sceaux pour les affaires des Pays-Bas et de Bourgogne. Loyens (*Tractatus de curia Brabantie*) fait ressortir en termes élogieux l'influence que Damant exerça à la cour de Madrid. Lorsqu'en 1596 le Roi eut confié le gouvernement des Pays-Bas à l'archiduc Albert alors cardinal, il renvoya le conseiller Damant à Bruxelles, afin qu'il aidât le futur



époux d'Isabelle de ses conseils et de ses lumières. Depuis, Damant, reprenant à Bruxelles ses fonctions de conseiller d'État et de chancelier de Brabant, resta toujours en grande estime à la cour des Archiducs, princes sur lesquels il ne laissa pas d'exercer beaucoup d'influence. Il mourut à l'âge de 85 ans et fut enterré dans l'église collégiale de Sainte-Gudule. Son épitaphe est reproduite dans différents ouvrages, entre autres dans la *Chronologie historique des conseillers du conseil de Brabant*, d'où une partie des renseignements qui précèdent sont tirés. Le chancelier Damant avait épousé Barbe Brant, qu'il perdit à Madrid en 1591. Grâce à ce mariage, il fut seigneur de Bronwel et d'Olmen, car sa femme était la fille d'Arnoul Brant qui possédait ces seigneuries. Nous ajouterons qu'après son départ de la ville de Bruxelles, en 1578, avec la fraction du conseil de Brabant restée fidèle à Philippe II, Nicolas Damant perdit son mobilier, la municipalité soulevée l'ayant fait vendre à l'encan avec celui d'autres absents ou partisans du Roi (1584). Galesloot.

*Chronologie* citée en manuscrit aux Archives du royaume. — Loyens, *Tractatus de curia Brabantiae*. — Manuscrit n° 12, aux Archives de l'État, à Gand.

**DAMANT** (*Pierre*), troisième évêque de Gand, né à Malines en 1530, mort à Gand en 1609, appartenait à une famille aussi distinguée par sa noblesse que par ses services : son père était conseiller et trésorier de l'empereur Charles-Quint. Très-jeune encore il obtint des dignités ecclésiastiques et il avait joui déjà d'une prébende en plusieurs églises, quand il fut nommé conseiller clerc au conseil de Flandre, en 1554(1). Le chapitre de Saint-Bavon l'élut doyen en 1585, et quatre ans plus tard, le roi Philippe II le nomma évêque de Gand, nomination confirmée par Sixte-Quint. Malgré son âge déjà avancé, le nouveau prélat gouverna le diocèse avec autant de vigueur que de sagesse. Il assista au concile provincial de Malines en 1687 et se préparait à tenir un synode pour en faire accepter les décrets, quand il succomba sous le

poinds des ans et des fatigues. Il avait préparé déjà l'oraison préliminaire qu'il comptait y prononcer, ainsi que les XIX titres dont devait se composer le synode; ces documents étaient restés longtemps inédits, quand feu Mgr de Ram les publia dans son *Synodicon belgicum*, ainsi qu'un diplôme par lequel l'évêque institua un vicariat. J.-J. De Smet.

Hellin, *Histoire chron. de Saint-Bavon*, p. 26 et suiv. — De Ram, *Syn. belgicum*, p. 44 et suiv. et 269 et suiv.

**DAMAS** (*Jean*) ou **DAMASIUS**, numismate et poète latin, reçut en 1538 à Gand, où il était né, la visite d'Hubert Goltz, qui voyageait pour recueillir les matériaux de ses publications numismatiques. Damas possédait, probablement, une collection de médailles ou était versé, du moins, dans la science de ces monuments, car son nom est cité dans la liste des personnes qui aidèrent le célèbre numismate et graveur à mener à bonne fin sa grande entreprise. Nous possédons de lui une pièce de poésie latine imprimée à la fin du *Julius Cæsar* de Goltzius, Bruges, 1563, in-fol.; elle est intitulée : *Joannes Damasius Gandensis in Laudem M. Laurini Domini de Waterveliet et Huberti Goltzii, Herbitopolitæ antiquarii*. La facture des trente-six alexandrins dont se compose ce morceau n'est pas mauvaise; elle prouve que l'auteur était nourri de la lecture des poètes de Rome et qu'il n'en était plus à son coup d'essai.

J. Roulez.

**DAMERY**, (*Jacques*), frère de Walter, peintre de fleurs, fruits, vases, etc., né à Liège en 1619 mort à Rome en 1685. Jacques paraît avoir eu peu de points de ressemblance avec son aîné. Il voulut partir pour Rome, encore presque enfant, malgré les conseils de Walter; aussi n'en résulta-t-il rien de bon pour lui. Il revint à Liège, et, devenu plus sage, résolut de reprendre une seconde fois le chemin de l'Italie afin d'y étudier sérieusement. Il mit ce projet à exécution et réussit à devenir un bon peintre de fleurs, de fruits et surtout de vases dans lesquels il atteignit la perfection. Son ordonnance

(1) Son épitaphe lui donne aussi le titre de prévôt d'Utrecht, et il fut, en effet, nommé à

cette dignité, mais les Calvinistes s'étant emparés de la ville, empêchèrent la prise de possession.

était magistrale, son coloris vif, agréable et plein de naturel. Avec de semblables qualités, on comprend que son succès à Rome fut grand et légitime. Aussi s'établit-il définitivement dans cette ville où il ne manqua ni d'ouvrage, ni de protecteurs. Jacques Damery a exécuté quelques eaux-fortes, entre autres une série de douze vases, dédiée, en 1657, à Gualtier du Château, secrétaire des brefs et de la Chambre du pape Alexandre VII. C'était une marque de reconnaissance envers ce personnage, grand protecteur des Liégeois séjournant à Rome. Le neveu de Gualtier, Sluse, depuis cardinal, fut pour notre Damery un véritable bienfaiteur. Cet artiste resta célibataire ; on assure que plusieurs de ses tableaux furent, après sa mort, envoyés à Liège, où leurs traces sont complètement perdues. Le Blanc le cite comme un graveur français. Le premier de ses douze vases gravés porte l'inscription suivante, sur le socle : *Ill<sup>mo</sup> et Rev<sup>mo</sup> D. D. Gualtero Gualterio...* Puis un peu plus bas, à gauche : *I Damery delin. et Fecit Romæ 1657*, et enfin, à droite : *Superiorum licen.*

Ad. Siret.

**DAMERY** (*Simon*), peintre d'histoire, né à Liège, en 1604, mort à Milan, en 1640. Il fut élève de Jean Tauler et montra fort jeune sa vocation artistique. Possédé du désir de se perfectionner et sentant que, pour y parvenir, il lui fallait un autre milieu que celui où il se trouvait, il n'attendit pas la fin de son apprentissage ; mais craignant que sa jeunesse ne parût un obstacle à ses parents pour un voyage de longue haleine, il s'enfuit secrètement, sans prévenir personne, et se dirigea vers Rome, à pied et presque sans ressources. Il parvint à son but et ne perdit pas un instant pour ses études favorites. Les modèles abondaient ; il sut en tirer profit et se vit bientôt en état de produire des œuvres distinguées. Celles-ci furent remarquées et valurent au jeune artiste l'estime et les commandes des amateurs. Nul doute qu'il n'eût réussi complètement à Rome, si le désir de revoir son pays n'eût pas été fort ardent ; il reprit donc la route de Liège dans de meilleures conditions que lorsqu'il l'avait quittée ; mais arrivé à

Milan, où il comptait séjourner pour étudier et travailler encore, il s'y lia avec un peintre de cette ville qui s'attacha vivement à lui et qui, afin de le retenir en Italie, lui offrit sa fille en mariage. Simon accepta, et, dès lors, il ne fut plus question du retour en Belgique. Malheureusement la carrière de notre compatriote fut arrêtée dans sa fleur. La peste de 1640 l'enleva à son art et à sa famille d'adoption.

Un noble liégeois, Guillaume de Fayn, établi à Rome et qui avait connu Damery dans cette ville, dut revenir à Liège, vit notre peintre à Milan et lui acheta plusieurs toiles importantes. Les tableaux de Simon Damery que l'on voyait à Liège, lui faisaient honneur ; c'étaient une *Madone avec l'Enfant* et le *Sauveur tenant sa croix*. On vante surtout les contours gracieux de ses figures.

Ad. Siret.

**DAMERY** (*Walter*), frère de Jacques, peintre d'histoire, né à Liège, en 1610, décédé en 1678. Beedelievre ne nous dit point si les deux frères Damery étaient parents de Simon, leur aîné de quelques années. En tous cas, le même goût artistique se prononça chez Walter et chez Simon. Walter le poussa même jusqu'à la passion ; ses livres classiques, ses cahiers étaient remplis de croquis. Il ne trouva qu'un peintre médiocre, Antoine Deburto, pour lui donner les premières leçons et sentit que les voyages devaient suppléer à ce qui lui manquait sous ce rapport. Il se rendit en Angleterre, en 1636 et y séjourna plusieurs années, y exécutant un grand nombre de portraits. Il partit ensuite pour la France et puis pour l'Italie. C'est dans cette contrée privilégiée qu'il trouva son maître : Pietro Berrettini da Cortona l'admit dans son atelier, où il travailla pendant plusieurs années. Mais le moment du retour dans la patrie ayant sonné, Walter s'embarqua ; il eut alors à subir une aventure qui eût pu lui devenir fatale. Pris par des corsaires, il fut emmené captif à Alger et eut la chance de s'échapper en même temps que deux Récollets, ses compagnons d'infortune. Il prit la route de France par la Provence et le Dauphiné ; devenu le compagnon de voyage de

quelques Carmes, ceux-ci l'emmenèrent dans leur couvent à Paris. Là Walter se mit à l'œuvre; son début fut un coup de maître : *l'Enlèvement du prophète Elie sur un char de feu*, peint par lui dans le dôme de l'église des Carmes Déchaussés, attira immédiatement l'attention de la foule. Fort heureusement pour lui, car le pauvre artiste avait été dépouillé par les corsaires de tout le fruit de son travail à Rome. Dès lors, il sortit de sa position misérable. Il n'est pas inutile d'observer en passant que son *Elie* est faussement attribué à Bertholet Flemalle par Descamps et par l'auteur du *Dictionnaire des artistes*. Walter reprit enfin la route de Liège, en 1644, précédé de la réputation acquise par sa dernière œuvre; aussi trouva-t-il de suite à s'employer. Il se maria deux fois et l'on fait un grand éloge de sa seconde femme qui cultivait la poésie française. C'est encore dans une église des Carmes Déchaussés, vis-à-vis de laquelle il demeurait, qu'il fut enterré. La mort relativement prématurée de Walter Damery, paraît être due à des travaux excessifs. D'un caractère aimable, modeste et méritant l'estime, il fut recherché à Liège par les personnages les plus haut placés : on cite, entre autres, le chanoine Laurent de Méan, prévôt de la collégiale de Tongres, Guillaume Natalis, abbé de Saint-Laurent et le riche Mécène, Henri de Curtius, qui tous commandèrent à l'artiste des travaux importants.

Damery imita, dans ses compositions, la manière du Cortone, son maître, et l'aspect de ses peintures aux Carmes de Paris, permet de juger son talent large et facile. Le sentiment religieux y est bien compris, le ton a de l'harmonie et de la vigueur; il réussissait particulièrement à peindre les enfants nus que l'on trouve souvent dans ses toiles; ses fonds de paysage sont exécutés avec beaucoup de talent. Toutefois ses derniers tableaux ne valent pas ceux de sa jeunesse. Sa ville natale en possédait plusieurs dans ses diverses églises; il n'en reste plus guère; nous citerons cependant : *Saint Norbert recevant le scapulaire des mains de la Sainte Vierge*, à l'église du Séminaire; et

*la Sainte Vierge accompagnée des Vertus*, à l'église de Sainte-Foi. Enfin, au musée de Mayence, on voit de lui *la Sainte Vierge donnant le scapulaire à saint Simon Stock*. Ce tableau, exécuté pour le maître-autel des Carmes-en-île, fut enlevé lors de la révolution française, transporté à Paris, puis adjugé, avec d'autres, au musée de Mayence. Il a malheureusement été mal retouché et a été longtemps attribué à Annibal, puis à Louis Carrache. Natalis a gravé, d'après Damery, un portrait de Guillaume Natalis, abbé de Saint-Laurent, représenté sur un piédestal où l'élève des anges qui portent sa mitre et sa crosse; près de lui, deux figures allégoriques représentent le *Sacrifice* et le *Courage* avec la devise : *Corde et animo*. Ad. Siret.

**DAMIANUS** ou **DAMIEN**, religieux de l'abbaye des SS. Cyprien et Corneille à Ninove, au XI<sup>e</sup> siècle, avait suivi au couvent son frère Arnold, célèbre par l'étendue de ses connaissances. Damien s'appliqua aux Belles-Lettres et fit surtout de grands progrès dans la composition de la musique d'église. La douceur de ses mélodies ravissait tous les cœurs et les paroisses voisines s'empressaient à l'euvé d'exécuter ses œuvres, aussitôt qu'elles pouvaient les obtenir. Deux siècles plus tard, en 1202, on admirait encore, sans s'en lasser, les hymnes qu'il avait écrites en l'honneur des saints patrons de l'abbaye. Quelques-unes de nos anciennes abbayes et cathédrales ont conservé leurs livres de chant, si celle de Ninove retrouve les siens, on pourra connaître jusqu'à quel point les œuvres de Dom Damianus méritent les éloges que leur donne le chroniqueur. J. J. De Smet.

Chronicon Balduini Ninov. in *Corp. Chron. Fland.*, t. II, p. 704.

**DAMIS** (*Amédée-Gustave-François*), peintre de fleurs, de fruits et de décor d'intérieurs, né à Bruges le 24 octobre 1811, et y décédé le 8 juillet 1851. Elève de l'académie des beaux-arts de sa ville natale, il partit jeune encore pour Paris, afin de s'y adonner au genre de peinture pour lequel il avait une grande prédilection, et qu'il cultiva avec succès, sous la direction de P.-J. Redouté, artiste

belge très-renommé en cette spécialité picturale. La réputation que Damis ne tarda pas d'acquérir, le fit nommer peintre de fleurs du roi Louis-Philippe, et la princesse Adélaïde d'Orléans lui confia la décoration d'une chapelle qu'elle avait fait bâtir. Il décora l'oratoire gothique que la comtesse de Plessis-Bellière, née marquise de Pastoret, fit établir dans son hôtel, à Paris, place de la Concorde, par l'architecte Breton. A la fois peintre et sculpteur, Damis y exécuta une décoration polychrome, à l'instar des peintures murales des anciennes basiliques. D'autres travaux décoratifs lui furent confiés à la chapelle de N.-D. aux Champs, à l'oratoire de l'hospice des Aveugles et à l'église de la Madeleine, à Paris. Il travailla aussi pour la fabrication de tapis aux Gobelins; chez le duc de Praslin et la marquise Aguado. Partout il fit preuve de talent. Dans les chapelles qu'il décora, on reconnaît la main exercée d'un artiste qui s'est livré à l'étude des peintures murales du moyen-âge et des manuscrits de cette époque primitive de l'art, dont il parfaitement compris le caractère mystique.

Il peignit de charmants tableaux de fleurs et de fruits; ces œuvres, qui se distinguaient par la vérité, l'agencement ingénieux et la fraîcheur du coloris, furent appréciées par les connaisseurs. En 1847, à l'exposition de Boulogne-sur-Mer, une *Madone*, entourée d'une guirlande de fleurs, obtint une médaille. Deux de ses productions florales furent acquises pour le président des États-Unis d'Amérique, une autre figura avec honneur, en 1849, à l'exposition des beaux-arts d'Anvers.

En 1848, après la chute de la royauté, le gouvernement républicain lui offrit le poste de directeur de la fabrique nationale de tapis, à Beauvais. Il n'accepta point cette position, qui l'obligeait à renoncer à sa qualité de belge, en se faisant naturaliser français. Et comme il ne pouvait exécuter les travaux que, sous le roi Louis-Philippe, le gouvernement lui avait commandés, il quitta la France. Il revint à Bruges, où il se maria en secondes noces avec Victoire Van der Capellen, de Lille; il avait perdu, à Paris, sa première femme, Joséphine de Palhausie.

Damis ne jouit pas longtemps de son bonheur conjugal, il mourut, âgé de trente-neuf ans, laissant une veuve et deux filles. Découragé, il avait abandonné ses pinceaux et entrepris un commerce qui n'entraînait nullement dans ses goûts. Il laissa à sa veuve plusieurs de ses tableaux et de belles études. Edm. De Busscher.

Piron, *Levensbeschrijvingen*. — *Illustration de Paris*. — Renseignements particuliers.

**DAMMAN (Adrien)**, poète latin, naquit à Gand ou plutôt, selon Foppens, à Lemberge, village des environs de cette ville. Nous ne connaissons pas la date de sa naissance, ni le lieu et l'année de sa mort. Il professa d'abord les humanités à Gand et, plus tard, s'étant rendu en Écosse, à l'invitation du célèbre poète et historien Georges Buchanan, ancien précepteur et en dernier lieu gouverneur du Roi, il y donna le même enseignement à la jeunesse noble. Damman dut quitter la Belgique avant la mort de Buchanan, décédé en 1582, mais l'époque où il revint est incertaine; car si son épître congratulatoire à l'occasion de l'arrivée à Gand d'un nouveau comte de Flandre, en cette même année 1582, peut faire croire à son retour dans sa patrie, à cette date, les nombreuses pièces de vers alexandrins par lesquelles, il célébra le mariage de Jacques VI avec la princesse Anne de Danemarck, qui eut lieu en 1589, semblent attester, au contraire, qu'il était encore alors en Écosse. Pendant son séjour dans ce pays, il embrassa le Calvinisme.

Damman eut la réputation d'être bon helléniste; Peerlkamp avance qu'il traduisit beaucoup de grec en latin, sans indiquer si ses traductions étaient en prose ou en vers et quels sont les auteurs traduits. On possède de lui une traduction en vers alexandrins de la *Semaine* du fameux poète gaeon G. Du Bartas. Jacques Sluper a publié quelques-unes des élégies de Damman avec ses propres poésies (Antverp. 1575, in-16, typis Bellin). L'épître en vers, que notre poète adressa à François, duc d'Anjou, appelé à Gand pour prendre possession du comté de Flandre parut en 1582 à Anvers, chez Plantin. Gruter dans le tome III de ses

*Delicia poetarum*, etc., p. 1 à 43, a donné, outre quelques morceaux des élégies de Damman, de longs extraits des poèmes composés par le poète gantois à l'occasion du mariage du roi d'Écosse Jacques VI, avec la princesse Anne de Danemarck. Voici les titres des principales de ces pièces : *De nuptiis Scotorum regis Jacobi VI et Annæ Danorum regis Frederici II filie* (358 vers). *De tempestate cum sponsa in Scotiam tenderet* (268 vers); *In Annæ Scotorum reginæ coronationem* (312 vers); *De introitu reginæ in Urbem Edinburgum* (221 vers). On y rencontre quelques passages qui, certes, ne sont pas dépourvus d'élégance.

J. Roulez.

Foppens, t. 1er, p. 12. — Hofman Peerlkamp, *De vita, doctrina et facultate Nederl.* etc., p. 153, sq. ed. 2.

**DAMMAN** (*Jacques*), homme de guerre, né à Bruxelles le 13 novembre 1777, mort le 14 août 1844, entra au service le 21 octobre 1798 dans la 83<sup>e</sup> demi-brigade de la république française et fit les campagnes de 1798, 1799 et 1800 en Suisse et en Allemagne. Ayant été blessé aux deux jambes à l'affaire de Meeskerken, le 5 mai 1800, il fut fait prisonnier de guerre. Après plus d'une année de pénible captivité, il rentra dans son ancien régiment avec lequel il fit la campagne de 1801, en Allemagne.

A la création du 112<sup>e</sup> régiment, qui fut formé à Bruxelles presque exclusivement de Belges, Damman passa dans ce corps et y obtint successivement tous ses grades jusqu'à celui de lieutenant (28 janvier 1813). Pendant cette période de sa carrière, il fit les campagnes de 1804, 1805 et 1806 sur les côtes de l'Océan; de 1809 en Italie et en Allemagne et fut blessé d'un coup de feu à la bataille de Wagram; de 1812 et 1813 en Russie et en Prusse. Sa belle conduite lui fit mériter la décoration de la Légion-d'Honneur le 21 juin 1813, mais à la bataille de Hanau, le 28 octobre de la même année, il fut fait prisonnier de guerre. Rentré en France le 16 juin 1814, Damman fit la campagne de France de 1815 et ne revint dans sa patrie qu'après la seconde abdication de l'empereur Napoléon. Le

roi du Pays-Bas n'accueillait qu'avec répugnance dans son armée les officiers qui étaient restés fidèles à l'empereur jusqu'au dernier moment, aussi le lieutenant Damman ne parvint-il à obtenir sa mise en activité qu'après une longue attente et ce ne fut qu'en 1829 qu'il arriva enfin au grade de capitaine.

Lors des événements de 1830, le capitaine Damman, qui était en garnison à Charleroy, n'hésita pas à offrir ses services au gouvernement provisoire de la Belgique qui lui conféra le grade de major dès le 13 octobre. Ce brave officier fut compris dans la première nomination qui suivit l'institution de l'Ordre de Léopold. Le Roi le nomma, en outre, lieutenant colonel le 26 mai 1837 et l'admit à la retraite le 21 avril 1841. Damman comptait alors plus de soixante ans de service.

Un de ses fils, François-Louis, né en 1803 et mort à Bruxelles en 1860, parcourut comme son père la carrière des armes : entré au service en 1817 il parvint en Belgique au grade de général, commandeur de l'Ordre de Léopold, du Christ, etc.

Général baron Guillaume.

Archives de la Guerre.

**DAMME** (*Jacques VAN*), écrivain ecclésiastique, né à Exaerde (Waes) et décédé à Gand en 1723. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique et prononça les vœux solennels le 21 août 1676. Après avoir achevé ses études, il fut désigné, en 1691, pour enseigner la philosophie et la théologie aux jeunes religieux de son ordre dans le couvent de Maestricht. Plus tard il devint confesseur, d'abord des religieuses Dominicaines de Gand et d'Auderghem, ensuite du Grand Béguinage de Gand. Il remplit ces dernières fonctions jusqu'au moment de sa mort.

On a de lui les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *Onderwys der onwetende in het oprechte Roomsche-Catholyk Gheloove*. Ghent, 1719 et 1720; 2 v. in-24 de 260 et 252 pages. — 2<sup>o</sup> *Onderwys der onwetende in de oprechte goddelycke hope*. Ghent, (vers 1720), et réimprimé en 1723; vol. in-24 de 262 pages. — 3<sup>o</sup> *Onderwys der onwetende in*

*de vreesse Godts ende in het Ghebodt*. Ghent, 1723; vol. in-24 de 264 pages. — 4<sup>o</sup> *Onderwijs der onwelende in de oprechte Goddelycke liefde*. Ghent, 1722; vol. in-24 de 262 pages. — 5<sup>o</sup> *Onderwijs der onwelende in de oprechte christelycke liefde des naestens*. Ghent, 1723; vol. in-24 de 280 pages.

E.-H.-J. Reusens.

Quetif et Echarid, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. II, p. 799. — Moutaert, *Het groot Begynhof van Gent*, p. 104.

**DAMME** (*Nic. Jos. VAN*), homme de guerre, né à Ghislenghien (Hainaut) en 1786, mort en 1856. Voir VANDAMME (*Nic. Jos.*)

**DAMME** (*Pierre-Bernard VAN*), bibliophile, numismate, né à Gand, le 20 juin 1727, mort à Amsterdam, le 13 janvier 1806. Van Damme ne fit que des études primaires dans sa ville natale; encore jeune il se rendit à Amsterdam pour s'appliquer au commerce de la librairie. Grâce à son activité et à un riche mariage, il ne tarda pas à s'y trouver à la tête d'un important établissement ayant des relations suivies avec les principales villes de l'Europe. Son commerce étendu lui procura de riches collections manuscrites, des éditions rares et précieuses et il acquit, en cette matière, de grandes connaissances.

Dans ses moments de loisir, il s'occupait avec ardeur de numismatique dont il fit une étude approfondie; quoiqu'il ne possédait pas les langues savantes, son tact était si sûr qu'il constatait les plus légères différences sur les médailles et monnaies grecques ou romaines.

Il se décida à abandonner le négoce, pour se vouer exclusivement à sa passion et il vendit son magnifique fonds de commerce, en 1764 et 1769; puis il se forma une bibliothèque numismatique des plus complètes, ainsi qu'un cabinet de médailles qui put être cité comme l'un des plus riches, surtout en médailles grecques et romaines. Il n'avait pas d'inventaire, ni même de liste de ses monnaies; sa mémoire, qui était prodigieuse, lui servait de catalogue et fut son seul guide.

Sa réputation l'ayant mis en rapport avec des princes, des hommes d'État, des

littérateurs distingués, il entretenait avec eux une correspondance suivie et fit des échanges. Des monarques lui firent même des cadeaux; le roi de Naples, entre autres, le gratifia de l'ouvrage intitulé: *Le Antichità di Ercolano*; et ses connaissances lui valurent les titres de directeur de l'Académie littéraire de Zélande, à Flessingue, ainsi que celui de membre des Sociétés savantes de Göttingue et de la Haute-Luzace. Il a enrichi le quatrième volume des mémoires de ladite Académie d'une dissertation sur quelques médailles de son cabinet.

Il écrivit les ouvrages suivants: une dissertation sur la question posée par le Teyler Genootschap, en 1784: *Quelle est l'origine des armoiries des familles, princes et pays et quand ont-elles été portées sur les monnaies de l'Europe?* Cette intéressante dissertation n'a pas été publiée dans les mémoires de la société, mais a obtenu une médaille. Le manuscrit passa dans la bibliothèque de M. le baron Van Westreenen de Tiellandt, à la Haye. — 2<sup>o</sup> *Bericht van eene tabryke verzameling van grieksche, romeïnsche en andere oude penningen*. Ce mémoire a été inséré dans les *Verhandelingen van het Zeeuwschgenootschap*, t. IV, (1775) et mérita à son auteur le titre de directeur de la société. — 3<sup>o</sup> *Aanhangsel tot de eerste afdeling van 't bericht der tabryke verzameling van oude penningen*, figurant dans le même recueil, t. V (1776). Cette dissertation contient une description sommaire de la collection de monnaies et de médailles de Van Damme, comprenant alors environ 20,000 pièces en or, argent et en bronze. — 4<sup>o</sup> *Recueil de médailles de rois Grecs de notre cabinet*. Amsterdam, 1793, in-fol.

Il est inutile de faire l'éloge d'une collection ayant une célébrité aussi généralement reconnue; que les personnes les plus distinguées ont honorée de leurs visites; que des écrivains érudits ont décrite dans leurs ouvrages; Le Francq van Berkeley l'a chantée dans un poème. Elle fut citée dans l'*Onomasticon* de Saxe, t. VIII, p. 446; glorifiée par les travaux de *Sestini* sur une médaille d'*Erope III* de cette collection, dans ses *Lettere e dis-*

*sertazioni numismatiche*, ainsi qu'au tome V des voyages de Biornstalh, p. 424 et 489.

Van Damme mourant sans enfants institua la société *tot Nut van 't algemeen* pour son légataire universel et ordonna que le catalogue de sa bibliothèque et de son cabinet de médailles fut rédigé par le baron Van Westreenen de Tiellandt. Celui-ci s'acquitta de ce soin et publia un catalogue raisonné, en deux volumes in-8° (1807) qui est encore consulté de nos jours par les amateurs. L'ensemble de la vente faite rapporta la somme considérable de 86,860 florins (environ 185,000 francs). Les séries numismatiques en or et celles des médailles grecques, en argent et en bronze, presque entières, passèrent au Musée royal de La Haye.

Il existe un portrait de Van Damme d'après Pothoven; il a été gravé en 1788 par C. Bogaerts et se trouve en tête du catalogue. R. De Grient Drenx composa les vers suivants pour y être inscrits :

*Zoo treft de schilderkunst van Damme naer het leven,  
Wiens naem, by 'i nageslacht, in eer en roem verheven,  
Onsterfelyk blyven zal, zoo lang men wysheid eert,  
En 'gryze penningkunde op regten prys wuerdeert.  
Gelukkig Amstelstad, gy moogt Hem d'uwen noemen!  
O moogt ons Vaderland op meer Van Damme's roemen!*  
Aug. Vander Meersch.

Ph. Blommaert, *Nederduitsche schryvers van Gent. — Kunst- en letterblad* (article par J. König). — *Nieuwculuis, Woordenboek van kunst en wetenschap*, aanh. I. II, p. 249. — Vander Chys, *Verhandeling over de verd. der Nederl. in de beoeff. der atg. Munt en penningkunde*, p. 19. — *Catalogue de Van Damme*.

**DAMMIS** (*Egidius DE*), écrivain ecclésiastique, né à Damme, XIV<sup>e</sup> siècle. Voir GILLES DE DAMME.

**DAMPIERRE** (*Guillaume DE*). Voir GUILLAUME DE DAMPIERRE.

**DAMPIERRE** (*Guy DE*). Voir GUY DE DAMPIERRE.

**DANDELEAU** (*Nicolas - Balhazar*), dessinateur, graveur en taille-douce, né dans le Hainaut en 1757, mort à Popignies, près de Lessines, le 31 mars 1820. Il reçut la première instruction artistique à l'Académie d'Ath, puis à celle d'Anvers, et de là se rendit à Paris, en juillet 1782, où il entra dans l'atelier de Clém. Balvay Bervic, graveur en renom, auteur d'œuvres très-estimées, telles que

*Louis XVI*, en manteau royal, planche de format in-folio max.; le portrait de *Gabriel Sénac de Meilhan* intendant du Hainaut, l'*Enlèvement de Déjanire* et l'*Éducation d'Achille*, plan. in-fol. etc., Bervic prit le jeune artiste en affection et, pendant deux ans, pourvut à ses besoins. En 1784, se voyant privé des secours de son maître, Dandeleau s'adressa à la magistrature urbaine d'Ath, qui lui fit obtenir un subside des États du Hainaut. Après avoir essuyé un refus en 1786, il obtint, en 1787, par une troisième requête, un dernier subside, pour l'aider à prolonger son séjour à Paris et y continuer son instruction pratique. Ses dernières suppliques étaient appuyées de certificats de Bervic et de l'astronome De Lalande, qui lui avait donné à graver un *tableau unique* de l'illustre Copernic. Le maître de Dandeleau attestait que son élève avait fait de grands progrès et se distinguerait un jour dans son art. Comme preuves, le jeune artiste avait envoyé au magistrat d'Ath le portrait de l'archevêque de Malines, *comte Henri de Franckenberg*, sa première production, gravée en 1779, et une étude, exécutée, sous la direction de Bervic, d'après le beau portrait du secrétaire d'État *J.-H. de Loménie, comte de Brienne*, de Robert Nanteuil (1660). Il dédia à Messieurs des États du Hainaut un portrait de *François II*, in-8°, au millésime de 1786.

Ch. Le Blanc, s'en référant à Heineken et à Fr. Basan, attribue à *N. Dandeleau* ou *Dandelan* (?) un portrait de l'astronome Nicolas Copernic; c'est sans doute la gravure du tableau dont il est parlé plus haut. — On mentionne encore de Dandeleau un *Paysage*, resté inachevé.

Il fut pendant plusieurs années professeur à l'Académie de dessin d'Ath, où il fut remplacé en 1819 par le peintre Julian Ducorron. Il mourut receveur des contributions à Popignies. C'était un homme de mœurs simples, un peu enclin à la boisson, ce qui entrava le développement de sa carrière artistique. Sa femme, Sophie-Antoinette Viron, lui survécut.

Edm. De Buscher.

Alex. Pinchart, *Archives des arts*. — Renseignements de MM. Devillers et Fourdin.

**DANDELIN** (*Germinal-Pierre*), né au Bourget, près de Paris, le 12 avril 1794; mort à Bruxelles, le 15 février 1847. Sa mère, Anne-Françoise Botteman, était née aux Écaussines en Belgique. Il était encore dans la première enfance, quand ses parents vinrent s'établir à Gand. Il entra au lycée de cette ville en 1807, et en sortit en 1813, pour aller prendre les armes contre les Anglais, qui avaient fait invasion dans l'île de Walcheren. Plus tard, admis à faire partie des élèves de l'école polytechnique, il prit part au combat qui fut livré sous les murs de Paris, le 30 mars 1814, et y fut blessé d'un coup de lance. Le comte Carnot, ministre d'État et l'un des géomètres les plus distingués, le reçut dans ses bureaux. Après le retour des Bourbons, Dandelin rentra en Belgique, et s'y occupa, à peu près exclusivement, avec un de ses anciens camarades du lycée, de travaux mathématiques et de poésies.

Un de leurs opéras, *Jean Second*, fut représenté, en 1816, sur le théâtre de Gand : il obtint même quelque succès, ce qui n'empêcha pas Dandelin de déclarer, après la seconde représentation, qu'il serait des premiers à siffler la pièce, si l'on s'avisait de la remettre au théâtre. Cette incartade dessine entièrement le caractère de Dandelin.

En 1817, il fallut se séparer : Dandelin, protégé par le duc Bernard de Saxe-Weimar, général au service des Pays-Bas, obtint des lettres de grande naturalisation et le brevet de sous-lieutenant du génie. Il fut envoyé à Namur et employé à des constructions militaires voisines de la citadelle. En 1819, l'ami qu'il avait laissé à Gand, rappella son attention vers les études mathématiques, et spécialement sur une courbe nouvelle qu'il appelait *focale*; cette courbe jouit de différentes propriétés curieuses et spécialement de la suivante : *Sur le cône droit, la distance des deux foyers est égale à la différence des deux rayons vecteurs, menés du sommet du cône aux extrémités du grand axe de la courbe, quand c'est une ellipse; et à la somme, quand c'est une hyperbole.* Dandelin, en s'occupant du même sujet que son ami, prit occasion, en 1822, de

développer cet énoncé dans le t. II des mémoires de l'Académie royale de Bruxelles et d'en faire l'objet d'un travail intéressant *sur quelques propriétés remarquables de la focale parabolique*; ce travail lui ouvrit les portes de ce corps savant.

Les encouragements que Dandelin reçut de l'Académie royale de Bruxelles et de plusieurs des géomètres les plus distingués des autres pays, le portèrent alors à vaincre sa paresse scientifique : il publia divers ouvrages qui lui assurèrent une réputation bien méritée parmi les principaux géomètres de l'Europe. Nous citerons en particulier ses mémoires : 1° *Sur les intersections de la sphère et d'un cône du second degré.* — 2° *Sur l'emploi des projections stéréographiques en géométrie.* — 3° *Sur l'hyperboloïde de révolution et sur les hexagones de Pascal et de Brianchon.* C'est en parlant de ce dernier écrit que M. Gergonne, le savant auteur du journal français les *Annales Mathématiques*, disait : « Ainsi se trouvent établis, sans calcul et par une sorte d'intuition, les deux théorèmes de Pascal et de Brianchon, c'est-à-dire les plus importants peut-être de tous ceux qui composent la théorie des sections coniques. »

Les recherches de géométrie ne lui firent pas oublier les travaux de pure analyse : Dandelin publia, en 1823, dans le troisième volume des Mémoires de l'Académie, un écrit remarquable, intitulé : *Recherches sur la résolution des équations numériques*, qui fixa l'attention des savants. L'illustre secrétaire de l'Académie royale des sciences de France, M. Fourier, le cita avec éloge dans l'un de ses ouvrages, et l'ancien collègue de D'Alembert, le commandeur de Nieupport que son grand âge (80 ans), empêchait de s'occuper encore des recherches mathématiques, pria son jeune confrère de terminer un de ses travaux demeuré inachevé. « M. le commandeur de Nieupport, dans le Mémoire qui précède, écrit Dandelin en tête de son travail, étant parvenu à une équation de la forme ci-dessus, et n'ayant ni le temps ni, peut-être, la volonté de s'en occuper davantage, m'a fait l'honneur de m'en proposer



la solution. En mettant donc cette addition à la suite de l'ouvrage d'un savant si justement réputé, je n'ai fait qu'obtempérer à son désir, sans avoir la prétention d'ajouter rien de bien intéressant à ce qu'il y a mis de lui même. » Ces mots montrent suffisamment l'obligeance, en même temps que la délicatesse de l'auteur envers ses collègues.

Dandelin eut alors plusieurs contrariétés à éprouver, par suite de ses fonctions militaires. Après avoir terminé ses travaux à Namur, vers la fin de 1821, il fut chargé d'aller aider à la construction des forteresses entre la Lys et l'Escaut ; puis, en 1824, il dut aller se reléguer dans la petite ville de Venloo. On crut le consoler en lui donnant le grade de lieutenant en premier du génie, mais ses plaintes ne firent que redoubler. « Une des plus grandes privations que j'éprouve ici, écrivait-il à l'un de ses amis, c'est l'absence d'une bibliothèque ; je suis absolument sans livres, et comme je suis aussi sans conversation, je m'y trouve bien malheureux. » Ses amis s'employèrent en effet en sa faveur ; et Dandelin put changer de carrière : il fut nommé professeur extraordinaire à l'université de Liège (13 mai 1825).

Il fut, aussitôt après, chargé d'aller visiter les universités et les carrières principales de l'Allemagne ainsi que les grands établissements d'industrie. Plus tard, il parcourut l'Angleterre, pour y prendre connaissance des principaux établissements métallurgiques. Pendant les années qu'il passa à Liège, et pendant les loisirs que lui laissaient ses leçons et ses courses scientifiques, il composa quelques ouvrages élémentaires pour ses cours entre autres des *Leçons sur la mécanique et les machines*, 1 v. in-8°, 471 pages, 1827.

Il rédigea aussi un nombre considérable d'articles, sur différents sujets, qu'il inséra dans la *Correspondance mathématique et physique*, journal in-8° de MM. Garnier et Quetelet, publiée successivement à Gand et à Bruxelles pendant les années 1825 à 1839. On remarquera que Dandelin, quand il se donnait la peine d'écrire, était d'une netteté et d'une élégance remarquables. Ses deux

premiers écrits parurent dans le troisième volume de la *Correspondance sur l'École polytechnique de France* (pages 103 et 205. Paris, mai 1815).

Quand éclata la révolution de 1830, Dandelin, avec la mobilité ordinaire de son esprit ardent, rejeta la robe de professeur et ceignit de nouveau l'épée. Trop d'ardeur faillit lui devenir funeste ; mais de nombreux amis se rallièrent autour de lui, et l'autorité se hâta de déromper le public en annonçant que « l'imputation faite à Dandelin était calomnieuse. »

Presqu'en même temps, Dandelin recevait du gouvernement provisoire le brevet de major du génie et l'ordre de se rendre à Ypres. Il revint ensuite à Gand, où il fut employé, le 16 février 1831, comme chef de la brigade du génie, à l'armée des deux Flandres, néanmoins il n'avait pas encore renoncé définitivement à l'enseignement. C'est le 24 juin de la même année qu'il fut nommé lieutenant colonel de l'arme à laquelle il appartenait.

Cependant l'effervescence de Dandelin était loin de se calmer : il était l'un des orateurs les plus exaltés dans les assemblées de Flandre. Ses amis à Bruxelles s'inquiétaient et deux d'entre eux se rendirent chez le ministre de la guerre, pour tâcher de détourner le coup qui le menaçait. Dandelin fut rappelé et envoyé à Namur le 7 septembre 1831. En rentrant dans sa résidence, il reprit ses anciennes habitudes, hormis son goût pour l'étude.

En 1835, il revint néanmoins vers les sciences et, quoiqu'officier du génie, il commença un cours de physique et d'astronomie à l'athénée de Namur. Il reprit aussi l'étude des sciences mathématiques, et composa son mémoire intitulé : *Recherches sur la détermination géométrique des orbites cométaires*. Ce n'est cependant qu'en 1840 qu'il publia ce travail.

Dandelin aspirait à pouvoir fixer sa résidence à Bruxelles ; il y revint enfin, mais pour bien peu de temps. Il y fut rappelé le 22 juin 1841 et presque aussitôt, le 23 octobre de la même année, on le désigna brusquement pour aller prendre, à Liège, la direction des fortifications de la troisième division territoriale.

Quoique Dandelin fût un des savants les plus distingués de la Belgique, ce n'est qu'à la fin de 1841 qu'il fut décoré de la croix de l'Ordre de Léopold, dans la séance publique annuelle de notre Académie et sur la proposition de M. Nothomb, alors ministre de l'Intérieur. Il avait déjà la croix de la Légion d'Honneur.

Vers la fin de 1842, il présenta encore à l'Académie un mémoire *sur quelques points de métaphysique géométrique*; l'idée lui en avait été inspirée par un travail de Legendre. Comme il en a fait lui-même la remarque, c'est après avoir usé des théories mathématiques, dit-il, que les savants se préoccupent ordinairement le plus de la nécessité d'en consolider les bases.

Le 1er août de l'année suivante, Dandelin put enfin se fixer à Bruxelles, pour y prendre la direction des fortifications. Il reçut le grade de colonel du génie, et fut en même temps chargé de différents travaux administratifs. En 1845, la Chambre des Représentants le nomma membre de la commission pour l'examen des causes qui avaient pu amener la destruction du tunnel de Cumptich, près de Tirlemont. L'année suivante, il fut nommé membre de la commission chargée « d'examiner les documents géodésiques de la triangulation du royaume, exécutée antérieurement à 1830, et d'arrêter les bases principales et le mode d'exécution du travail complémentaire de celui auquel ces documents appartiennent. »

C'est vers cette époque (le 1er décembre 1845) que l'Académie royale de Bruxelles se partagea en deux classes, celle des sciences et celle des lettres; et qu'on lui en adjoignit une troisième, la classe des beaux-arts. Chacune de ces classes nomma son directeur; et le Roi, aux termes du nouveau règlement, eût à désigner celui des trois directeurs qui aurait la présidence annuelle. Son choix désigna le colonel Dandelin. Cette nomination, la première de ce genre, fut vivement applaudie, car, par ses talents et par l'aménité de son caractère, Dandelin avait su se concilier tous les suffrages.

Malgré son état de maladie, Dandelin assista, pendant l'année, à toutes les réunions de la classe des sciences; dans la dernière même, qui était la séance publique du mois de décembre 1846, il prononça le discours qui mettait fin à sa présidence; discours qui témoignait encore de l'élévation de sa pensée, et de la parfaite élégance de son style.

A partir de cet instant, il ne quitta plus sa demeure; il y rendit le dernier soupir, le 15 février 1847, entouré de quelques membres de sa famille, et de trois de ses anciens camarades d'études, qui voulaient lui donner ce dernier témoignage d'affection. Ad. Quetelet.

J.-C. Poggenдорff, *Biographisch-Literarisches-Handwörterbuch*, t. 1<sup>er</sup>. — Ad. Quetelet, *Sciences mathématiques et physiques chez les Belges au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle*.

**DANEELS** (Nicolas), écrivain ecclésiastique, né à Gand, au XVII<sup>e</sup> siècle, mort au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, docteur en théologie. Il jouissait d'une certaine réputation dans l'ordre de Saint-Dominique, auquel il appartenait, et publia l'ouvrage suivant : *Luculentæ in Genesin et Epistolas S. Pauli aliosque Sacra scripturæ libros conciones*.

Aug. Vander Meersch.

Piron, *Levensbeschryvingen*.

**DANES** (Pierre-Louis), théologien, né à Cassel en Flandre en 1684, décédé à Louvain, le 26 mai 1736. Après avoir enseigné la philosophie à Louvain, il obtint la cure de Saint-Jacques à Anvers et remplit ses fonctions avec zèle; mais, désirant sans doute se rapprocher du pays natal, il permuta avec un curé d'Ypres et devint ensuite chanoine gradué de la cathédrale de cette ville, président du séminaire et grand pénitencier; il joignait à une piété exemplaire, un grand esprit d'ordre et de charité. Il remplaça en 1732, le docteur Daelman à Louvain. On a de lui : *Institutiones doctrinæ christianæ*, abrégé excellent de théologie; *Orationes et homiliae*; plusieurs traités de théologie, parmi lesquels on distingue celui de *Fide, Spe et Charitate* et surtout son *Generalis temporum notio*, annoté plus tard par Paquet et très-utile avant l'apparition de l'*Art de vérifier les dates*. L'abbé De

Feller fait un grand éloge des ouvrages du docteur Danes.

J.-J. De Smet.

Piron, *Biographisch woordenboek*. — Pieot, *Liste chronologique des écrivains*, p. 138.

**DANIEL DE DIEU**, théologien protestant, né à Bruxelles en 1540, mort à Flessingue, en 1607. Voir DIEU (*Daniel DE*).

**DANIEL DE GRAMMONT**, troisième abbé de Cambron, remplaça le bienheureux Gérard de Bourgogne dans la prélatrice de l'abbaye, que l'infatigable saint Bernard venait de fonder, sous le nom de Cambron, sur les bords de la Dendre. Né de parents honorables dans la ville, dont il porte le nom, il s'était distingué dès son enfance par une vie humble et pénitente; des aliments simples et communs, pris avec une mesure si rigoureuse qu'ils suffisaient à peine à soutenir ses forces corporelles; une humilité qui lui faisait préférer le titre d'humble ministre de l'église de Cambron à celui d'abbé; et une charité intelligente relevaient encore en lui une sagesse peu commune. Il s'attira, par son éminente piété, l'amour et la vénération du peuple et des princes. On disait de lui : *Ut Daniel carus Chaldeis regibus olim Sic noster carus regibus iste fuit*.

Il obtint ainsi des seigneurs voisins des dotations considérables en terres et en forêts, qui le mirent à même d'achever les dortoirs et d'autres bâtiments claustraux, que ses prédécesseurs n'avaient pu terminer. Il enrichit l'église de son abbaye d'un grand nombre de reliques qu'il avait reçues de Rome. Cependant le comte de Hainaut, Baudouin le courageux, confiait souvent ses intérêts à la prudence de l'homme de Dieu, dans les différends qui surgissaient entre les princes voisins. C'est ainsi qu'il eut le malheur d'intervenir comme arbitre, avec l'abbé d'Anchin, en 1191, au traité qui mutila la Flandre, en érigeant de ses dépouilles le comté d'Artois. L'abbé Daniel mourut plus qu'octogenaire en 1196, honoré comme bienheureux dans l'ordre de Clairvaux.

J.-J. De Smet.

*Cartular, Camb. Introd.* p. IV. — A. Raissius, *Auctuar. ad natales, S. S. Belgii Molani*, pp. 8 et 9.

— Aug. de Portemont, *Recherches sur Grammont*, t. 2, pp. 154 et suiv. — Van Waesberge, *Gerardimontium*, cap. VIII.

**DANIEL** (*Louis*), peintre verrier. XVII<sup>e</sup> siècle. Voir LOUIS (*Daniel*).

**DANIEL DE SAINT-PIERRE**, écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles en 1646, mort le 3 décembre 1719. Voir BOSCH (*Daniel*).

**DANIEL DE LA VIERGE-MARIE**, prédicateur, écrivain ecclésiastique, né à Audenarde, mort à Geldre, le 22 février 1668. Voir AUDENARDE.

**DANOOT** (*Daniel*), poète flamand, né à Bruxelles. XVII<sup>e</sup> siècle. Il publia : 1<sup>o</sup> *Al-ler wonderheden wonderen schat oft mirakel der mirakelen. Historielspel. Op rym gestelt in het jaer 1670 ende absnu in tweeden druk verbeterd*. Brussel, 1720, in-12. — 2<sup>o</sup> *De H. Roomsche kerck triompheert door de wapenen van Leopoldus I. verthoont door de Borgherlyke confrerie van de MATER BLOMME, roevende de Deviese* de SUYVER IN LIEFDE, binnen Brussel. Ce sont deux pièces dramatiques écrites en vers flamands.

Aug. Vander Meersch.

Witsen Geysbeek, *Biographisch woordenboek*. — Piron, *Levensbeschryvingen*, byvoegsel.

**DANOOT** (*Pierre*) ou **DANNOOT**, graveur flamand, né dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, florissait vers 1668. On cite avec distinction plusieurs de ses productions, traitées à l'eau-forte et au burin, entre autres : une *tête de Christ couronnée d'épines*, d'après PP. Rubens ; le portrait historique de *saint François-Xavier*, d'après Pierre Berettini de Cortone ; un portrait du *R.-P. Mastrille* et le TITRE FRONTISPICE, in-folio, de l'ouvrage de J.-B. Chrystyn : *Jurisprudentia heroïca, sive de jure Belgarum circa nobilitatem et insignia demonstrato*. Bruxelles, 1668. Cette planche, exécutée d'après le dessin d'Érasme Quellin, représente le *Temple de la Noblesse*, près duquel sont réunis des hommes illustres de tous les temps : David, Jason, César, Scipion, Constantin, Godefroid de Bouillon, Charles-Quint, et placés entre deux rangées de jeunes femmes personnifiant,

par leurs attributs, la Justice, la Fidélité, la Force, la Tempérance, la Religion, la Libéralité, la Vigilance. Ce frontispice de remarquable agencement, fort bien traité, est signé *Er. Quellinus del.* — *P. Danoot sculp.* La *Jurisprudentia heroïca* est ornée d'armoiries, de jolies vignettes de P. Clowet et de planches de J. Troyen.

Le Blanc, dans son *MANUEL*, à l'art. *Danoot*, mentionne seulement la TÊTE DU CHRIST : *Aspicientes in auctorem*, et donne au graveur le prénom de Philippe, que rien ne justifie. Bryan et Kramm confirment l'attribution du *Temple de la Noblesse* à Pierre Danoot.

Pierre Danoot grava de petites planches religieuses d'après Ant. Sallaerts; elles furent, paraît-il, employées dans l'ouvrage de Corn. De Bie : *D'omghekeerde maet der Liefde in de maet der Droefheyt*, édité à Anvers en 1663, et même antérieurement dans une autre publication, au dire de Kramm. Ce furent donc des productions de jeunesse, de médiocre mérite. Edm. De Busscher.

Chrét. Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders, graveerders, etc.* — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'Amateur d'estampes.*

**DANTINE** (*François*), ou **D'ANTINE**, plus connu sous le nom de Dom Maur, antiquaire et paléographe, né à Gonrioux, province de Namur, le 1<sup>er</sup> avril 1688, mort à Paris, le 3 novembre 1746. Il fit sa philosophie à Douai et entra, à l'âge de vingt-quatre ans dans l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, de l'ordre de Saint-Benoît et de la Congrégation de Saint-Maur, si célèbre par le grand nombre d'érudits qu'elle à comptés dans son sein. Il s'y livra avec une véritable passion à l'étude et fut bientôt chargé de l'enseignement de la philosophie à l'abbaye de Saint-Nicolas à Reims. Il s'acquittait avec supériorité de ses fonctions, quand les discussions religieuses, suscitées par la publication de l'*Augustinus* de Jansenius, le forcèrent d'abandonner sa chaire. Obéissant à d'ardentes convictions, Dantine refusa de souscrire à la bulle *Unigenitus* et le cardinal de Mailly, archevêque de Reims, exigea son éloignement du diocèse. Ses

supérieurs, qui avaient su apprécier l'étendue et la solidité de son savoir l'envoyèrent alors à Paris, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, afin qu'il s'associât aux travaux des savants occupés à mettre au jour les écrits des pères de l'Église et les monuments historiques les plus importants des premiers siècles du christianisme. Il consacra d'abord ses soins à continuer la collection des *Décretales*, interrompue par la mort de Dom Constant et de Dom Mopinot; mais bientôt il entreprit un autre travail beaucoup plus conforme à ses aptitudes : une nouvelle édition du *Glossarium ad scriptores medicæ et infimæ Latinitatis* de Du Cange, dont trois volumes in-folio seulement avaient été publiés en 1678. D. Maur s'associa D. Pierre Carpentier; et ils travaillèrent de concert avec tant d'assiduité et de succès que dès l'année 1733, les quatre premiers volumes parurent sous le titre de : *Glossarium ad scriptores medicæ et infimæ latinitatis, auctore Carolo Dufresne domino du Cange, editio nova, locupletior et auctior, operâ et studio monachorum ordinis S. Benedicti ex congregatione S. Mauri*. Les additions et les corrections dues aux consciencieuses recherches des nouveaux collaborateurs améliorèrent beaucoup la publication. Le cinquième volume parut l'année suivante. D. Maur, à cause de son attachement au Jansénisme, ayant été exilé à Pontoise, cessa d'y travailler : ce fut l'abbé Carpentier qui mit en 1736 la dernière main au sixième volume.

Pendant l'impression de l'ouvrage, Dantine avait découvert beaucoup de matériaux qu'il se proposait de faire entrer dans un supplément à la nouvelle édition de Du Cange; ces notes furent mises à profit par Carpentier dans le beau travail qu'il publia en 1766, en quatre volumes in-folio, sous forme de supplément, mais sans qu'il fit mention de Dantine. De là les accusations de plagiat, qui eurent beaucoup de retentissement dans le monde littéraire et dans les journaux de l'époque, accusations qui se renouvelèrent après le décès de Carpentier. En examinant avec calme ce qui a été écrit à ce sujet, il faut reconnaître que

Dom Carpentier s'est trop dispensé de reconnaître les immenses obligations qu'il avait envers son collaborateur.

Pendant son exil à Pontoise, Dantine continua ses études philologiques en s'occupant des livres saints. C'est alors qu'il fit paraître une traduction des Psaumes, publiée sous le titre : *Les Psaumes traduits de l'hébreu, avec des notes par un religieux de la Congrégation de Saint-Maur*. Paris, 1738, in-8° ; *ibid.* 1739, même format et 1740, in-12, avec des notes tirées de l'écriture et des Pères pour en faciliter l'intelligence. Cette traduction fut bien accueillie du public ; elle est encore estimée aujourd'hui. En 1737 D. Maur fut rappelé à Paris pour travailler avec D. Bouquet au *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* ; il se chargea de l'article des Croisades ; mais son travail est malheureusement resté inédit.

Dans ses laborieuses recherches Dantine eut, maintes fois, l'occasion de constater la difficulté qu'on éprouvait à vérifier les dates des faits historiques et il conçut un projet pour l'aplanir. Ce fut alors qu'il composa l'excellente dissertation sur les chartes et les chroniques, qui forme l'introduction à *l'Art de vérifier les dates*. Il dressa ensuite, pour son usage, une table chronologique à laquelle il joignit un calendrier perpétuel : ce fut là, paraît-il, le fondement de ce célèbre ouvrage. Déjà il en avait rédigé une grande partie, quand, au mois de décembre 1743, il fut frappé d'apoplexie. Dès lors sa santé resta languissante, sans qu'il interrompit cependant l'œuvre qu'il avait commencée ; une partie était même imprimée lorsqu'une seconde attaque l'enleva à la science, à peine âgé de cinquante-neuf ans. Clément et Durand achevèrent le travail, qui fut publié à Paris, en 1750, in-4°, sous le titre si connu du monde lettré : *L'art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et anciens monuments, depuis la naissance de J.-C. par le moyen d'une table chronologique, etc.* Il en parut une seconde édition complétée et perfectionnée par Dom Clément, en 1 vol. in-folio, Paris, 1770, et une troisième,

Paris, 1783-1792, 3 vol. in-folio, tellement supérieure aux deux autres qu'on peut la considérer comme un ouvrage entièrement neuf. MM. Viton de Saint-Allais, Jullien de Courcelles et Fortia d'Urban en ont publié une quatrième, à Paris, 1818-1844 en 38 volumes in-8° précédée de *l'Art de vérifier les dates avant l'ère chrétienne*, œuvre posthume de D. Clément. Les éditeurs y ont ajouté une continuation depuis l'année 1770 jusqu'à nos jours, et une table des noms propres. Quelques exemplaires ont été tirés en format in-4° et in-folio. L'ouvrage obtint un immense succès et fut regardé comme l'un des plus utiles qui aient été exécutés par les Bénédictins. C'est le plus beau monument d'érudition du XVIII<sup>e</sup> siècle.

« Pour peu qu'on y jette les yeux, dit  
« M. Polain, dans sa notice, l'imagination s'effraie du temps, des recherches  
« nécessaires pour rédiger, coordonner  
« tant de matériaux souvent incohérents,  
« et dont on n'a pu former un tout qu'à  
« l'aide d'une rare sagacité et de la plus  
« saine critique. »

Et cependant l'homme qui consacra sa vie entière à mettre au jour ces immortels monuments d'histoire et de chronologie, qui prit une part immense à leur élaboration, qui conçut l'idée, et formula même le plan d'une des œuvres qu'on s'est plu d'appeler, par excellence, un *travail de Bénédictin*, n'a vu son nom attaché à aucun de ces ouvrages : Carpentier recueille, presque tout seul, l'honneur de la publication du Glossaire de Du Cange ; la collection des historiens de France n'est connue que sous le nom de Dom Bouquet, et Dom Clément, le continuateur de Dantine est regardé comme le véritable auteur de *l'Art de vérifier les dates*.

Aug. Vander Meersch.

Polain, Notice dans la *Revue belge*, t. 1, p. 263.  
— Préface de la troisième édition de *l'art de vérifier les dates*. — Bouillet, *Dictionnaire universel et classique d'histoire*, édition Parent. — *Biographie générale*, publiée par Didot. — Michaud, *Biographie universelle*. — D. Tassier, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 653. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — Beedelevre, *Biographie liégeoise*. — Bouillot, *Biographie ardennaise*, verbo *Carpentier*.

**DARCHIS** (*Lambert*) ou **D'ARCIS**, philanthrope, né à Liège, le 31 juillet

1625, mort à Rome, le 25 février 1699. Lambert quitta de bonne heure sa ville natale pour se fixer à Rome, où il amassa une fortune assez considérable en sa qualité d'agent de la cour. Il aimait les arts et s'intéressait à ses compatriotes. Beaucoup d'artistes liégeois se rendaient alors dans la capitale du monde chrétien, pour y achever leurs études et se familiariser avec le chefs-d'œuvre que les églises, les palais et les musées de la ville y étalent aux regards; mais il arrivait trop souvent que, faute de ressources, des jeunes gens d'un vrai mérite se voyaient arrêtés au début de leur carrière. Lambert Darchis, nature généreuse, ne put rester indifférent à cette situation. Par son testament daté du 22 octobre 1696, il disposa de la plus grande partie de ses biens pour fonder à Rome un collège destiné à héberger gratuitement les jeunes liégeois, signalés par leur aptitude pour les sciences ou les beaux-arts. Cet établissement, plus important au siècle dernier qu'aujourd'hui, est connu sous le nom d'*Hospice* ou de *Collège liégeois*; il est administré par une commission spéciale. Voici les principales dispositions de l'acte de fondation : Darchis accorde à ses exécuteurs testamentaires les pouvoirs nécessaires pour louer ou acheter la maison où seront reçus les liégeois déjà résidant à Rome en 1696 ou qui pourraient y venir plus tard. Ils y resteront cinq ans ou moins, selon qu'en jugeront les exécuteurs testamentaires; ils y auront un lit, de la lumière et du bois pendant l'hiver, pour autant que les revenus de la fondation le permettront. « Les cinq ans étant passés, » ajoute le donateur, « ils se retireront pour faire place à de plus indigents et nouveaux venus, *parlant wallon seulement*; » pour obvier aux querelles et disputes qui pourraient naître de la diversité des langues, de même qu'entre les administrateurs, qui doivent être aussi ni plus éloignés de Liège que quatre lieues, aussi bien que les candidats. Je veux que mes parents aient la préférence et qu'on les distingue entre les autres. En second lieu, ceux qui sont nés à Milmorte, d'où sortent mon père, mes grands-oncles et oncles. Troisième-

mement, ceux de la paroisse de Saint-Hubert, dans laquelle je suis né, et ceux qui sont le plus proche de Milmorte avec les autres Hesbignons, à l'exception de ceux d'Outre-Meuse. L'on trouva le moyen d'é luder cette dernière exclusion, ou bien l'on admit qu'elle ne s'appliquait pas, dans la pensée du testateur, aux habitants du quartier d'Outre-Meuse, dans la ville de Liège, puisque l'illustre Grétry, qui y est né, rue des Récollets, fut admis au collège Darchis : lui-même nous l'apprend dans ses *Mémoires sur la musique*, t. I, p. 125. Grétry fait le plus grand éloge de l'hospice liégeois : « C'est à ce collège, dit-il, que la ville de Liège doit presque tous les bons artistes, qu'elle a possédés et qu'elle possède encore. »

Jusqu'au temps de l'occupation de Rome par les Français, les revenus de la fondation suffirent à l'entretien de l'établissement, du directeur, des domestiques et de dix-huit jeunes gens. Depuis, le nombre des pensionnaires dut être réduit à douze; il n'est plus actuellement que de quatre. Sous le gouvernement des Pays-Bas, un arrêté ministériel du 20 mai 1823 prit des mesures pour la collation des bourses et reconnut à la députation permanente du conseil provincial de Liège le droit de nommer les pensionnaires. Cet état de choses se prolongea jusqu'en 1842, époque où la députation crut devoir se plaindre de ce que les bourses Darchis étaient administrées par des ecclésiastiques, sous la surveillance de la cour de Rome. Elle acceptait cette surveillance, mais réclamait des administrateurs liégeois; elle ne pouvait admettre que des bourses eussent été accordées à des étudiants en droit ou en théologie. A Rome, on ne l'entendait pas ainsi; on en vint même à contester à la députation de Liège le droit de nomination : on consentait seulement à ce qu'elle proposât des candidats à la congrégation des études. Le gouvernement belge fut prié d'intervenir; les années s'écoulèrent sans amener de résultat et l'on apprit à Liège en 1845, que deux nominations avaient été faites à Rome. Plus tard, enfin, il fut convenu avec la

cour romaine que désormais les bourses seraient conférées par moitié à des théologiens et à des artistes. La légation belge admit la surveillance d'un cardinal protecteur, mais stipula formellement que les administrateurs seraient liégeois ; la députation insista sur ce dernier point et demanda, en outre, qu'en l'absence de théologiens, les artistes fussent admis à jouir de toutes les bourses vacantes. Les négociations parurent terminées en 1848 ; un peintre verviétois, nommé par la députation permanente, fut accueilli. Mais tout autre fut le sort d'un second pensionnaire désigné en 1851. Au moment où il allait partir il apprit qu'une contre-nomination avait été faite à Rome, en faveur d'un jeune sculpteur. Aux réclamations du gouvernement belge, le cardinal-secrétaire d'État répondit qu'il déniait au gouvernement le droit de s'occuper de la fondation garantie par des biens situés à Rome. Il déclara en outre que les administrateurs (deux liégeois sur sept), entendaient être libres d'examiner les titres des candidats et de se renseigner en Belgique auprès des autorités qu'ils choisiraient eux-mêmes. L'affaire en est restée là.

Aug. Vander Meersch.

Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — Beede-  
lieuvre, *Biographie liégeoise*. — Delvaux de Fou-  
ron, *Dictionnaire géographique de la province de*  
*Liège*, t. I, p. 505 — *Revue belge*, t. X (art. de  
M. Polain). — Archives de la Députation perma-  
nente de Liège.

**DARDÉE** (*Jacques*), théologien et  
poète latin, né à Huy. xvii<sup>e</sup> siècle. Voir  
**DARDÉE** (*Jacques*).

**DARET** (*Jacques*), peintre d'histoire  
et d'ornements, appartient à l'école de  
Tournai ; il naquit en cette ville et y mourut, on ignore en quelle année. Il était élève de Robert Campain et l'on croit qu'il égala le talent de son maître ; on en possède même une espèce de preuve, puisque sa réputation était si grande que le jour même où il fut reçu maître peintre de la corporation de Saint-Luc, il fut promu à la dignité de prévôt de cette confrérie. Comme les principaux artistes de l'époque, Jacques Daret fut employé aux travaux du banquet de Lille, en 1453, puis, à la tête d'une phalange assez

nombreuse, enrôlée sous ses ordres, il figure parmi les peintres appelés à Bruges, pour y travailler aux fameux entremets des fêtes du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York. Dès 1467, on le trouve mentionné à ce sujet dans les archives des ducs de Bourgogne ; c'est cette année, le 16 avril, qu'un premier paiement fut fait à cet artiste et à ses compagnons ; ils travaillaient déjà aux entremets depuis quelques jours. Voici au reste la teneur de l'ordonnance de paiement : PREMIER PAIEMENT FAIT AUS DITS PAINTRES, TAILLEURS D'YMAGES ET AUTRES OUVRIERS, LEDIT XVJ<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL, L'AN MIL IIIJ<sup>e</sup> LXVIJ AVANT PASQUES.

Et premiers.

A Jaques Daret, maistre peintre, demourant à Tournay, conducteur de plusieurs autres peintres souz lui, paicé pour xvj jours, qu'il a ouvré de son mestier aux entremets dont dessus est fait mention, en ce compris deux jours, comptez pour sa venue du dit Tournay à Bruges, au pris de xxiiij s. pour son salaire et iij s. pour sa despense de bouche, chacun jour, etc.

On a fait remarquer que ce peintre relie l'école de Tournai à celle d'Anvers, puisqu'on voit travailler avec lui, aux fêtes du mariage du duc de Bourgogne, les principaux artistes inscrits sur les registres de Saint-Luc, à Anvers. Jacques Daret eut un frère nommé Daniel qui fut, en 1449, peintre et valet de chambre de Philippe-le-Bon, mais sans aucuns gages. Il fut ainsi le successeur de Jean van Eyck, après une interruption de quelques années. Daniel était élève de son frère, en 1433 ; il est inscrit comme maître dans la corporation tournaisienne, en 1441. On ne saurait déterminer quelles sont les œuvres de ce peintre dans la masse des tableaux de maîtres inconnus que l'on possède, mais, succédant à Jean van Eyck, à la cour de Bourgogne, Daniel Daret dut ne pas être un artiste ordinaire. Il y eut encore un Martin Daret qui travailla aux entremets de Bruges, mais on ignore s'il était parent de Jacques et de Daniel.

Ad. Siret.

**DARET** (*Jacques*), sculpteur, vivait dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle à Bruxelles, où un Pierre Daret, également tailleur d'images (*beeldesnyder*) fut reçu dans la bourgeoisie en 1518 et où un Jacques Daret, probablement le même que notre artiste, épousa à l'église des SS.-Michel-et-Gudule, Marguerite Vander Leyen, le 9 avril 1532. Celui-ci exécuta pour les obsèques de Ferdinand, roi d'Aragon, qui se célébrèrent dans le même temple en 1515, les figurines, les dragons et les ornements qui ornaient le char funèbre et le catafalque, et pour lesquels il reçut, le 13 mars, la somme de 76 livres 8 sous et 40 gros. Quelques années après (en 1520), il dessina les modèles d'un accoutrement de tête et d'un harnais de cheval pour Charles-Quint, lors de son entrée solennelle et de son couronnement comme empereur, à Aix-la-Chapelle. Son œuvre principale, celle qui lui mérita une place dans l'histoire de la sculpture, fût le mausolée monumental de Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, et de sa femme, Françoise de Luxembourg, qui ornait la chapelle élevée en vertu d'une des clauses du testament de Philippe, dans l'église des Dominicains, de Bruxelles, de 1524 à 1527. Ce monument était orné des statues en bronze des deux personnages dont nous venons de parler et qui étaient représentés à genoux. Il était soutenu par des colonnes torsées et, en arrière, dans l'archivolte de la fenêtre contre laquelle il était placé, on voyait des écussons représentant les trente-deux quartiers de chacun des deux époux. Le compte des travaux exécutés dans la chapelle de Ravestein cite comme y ayant travaillé en qualité de « tailleur d'ymaiges » Jacques Daretz, à qui on paya 425 livres 12 sous « pour toutes taillures faictes et livrées » par luy, comme appert par sa lettre. On paya, en outre, 78 livres 10 sous au « frère du dict Jacques Daretz » probablement Pierre cité plus haut), et à « maistre Pasquier, pour toute taillure des « rons des chapiteaulx, patron de la natz « (sic) de la traillie, d'avoir retraillié la teste « de madame, des molles de l'autel, des « pilles dudictz autel et les grandes armes, « de monseigneur, pour les plaines armes,

« heaulmes, timbres et haisement à « meectre au rond de l'autel ung épisto- « laire et autres petites réfections aux « susdictz patrons. » On voit par ce qui précède que Daret et ses aides appartenaient à l'école de la renaissance. Il est regrettable que le bombardement de la ville, en 1695, en détruisant son œuvre, nous ait enlevé les moyens d'apprécier son talent.

Alphonse Wauters.

*Registrum continens copias litterarum conventus Bruzelensis fratrum prædicatorum*, manuscrit de la Bibliothèque royale. — Pinchart, dans le *Messager des sciences historiques*, année 1834, p. 376.

**DARET** (*Jean*) peintre, fils de Charles et d'Anne Junon, né à Bruxelles en 1613 et mort à Aix, en Provence en 1668. On ne sait de qui il fut élève ; il partit jeune pour l'Italie et de là vint se fixer à Aix où il épousa Madeleine Cabassol. On croit qu'il fit un voyage à Paris où il aurait été appelé pour peindre le château de Vincennes. Il eut deux fils, Michel et Jean-Baptiste, qui suivirent la carrière paternelle.

La vie de Jean Daret fut très-laborieuse et relativement courte. Les églises, les couvents et les grands hôtels d'Aix, se remplirent de ses œuvres. Pierre-Joseph de Haitze, qui a écrit, en 1679, un livre sur les *curiosités de la ville d'Aix*, ne tarit pas d'éloges au sujet de Jean Daret qu'il appelle un peintre *illustre*. Les œuvres de Daret sont, en général, de grandes toiles dans lesquelles il a imité avec un rare bonheur les maîtres italiens, principalement le Guide, et le Guerchin ; elles sont presque invariablement signées comme suit : *Daret Bruccel. inv. et pinx.* Sous un de ses tableaux d'église, il a peint ses armoiries qui sont : *écartelées au premier et dernier d'or, à trois losanges de gueules accompagnés de deux cotices en bande d'azur ; au deuxième et troisième d'argent à un chevron de sinople et deux roses de gueules en chef et un olivier en pointe chargé de trois olives d'argent ; et sur le tout d'or à deux cœurs de gueules, liés de sinople qui est Daret ; avec cette devise au dessus : CONTRE FORTUNE DARET.* Ces armoiries ne permettent-elles point de rattacher notre Jean Daret à la famille de Daniel Daret, peintre de la cour de Bourgogne ?



Comme nous l'avons dit, les œuvres du peintre bruxellois remplissaient les principaux monuments d'Aix, où sa réputation fut colossale de son vivant et se maintint longtemps après sa mort. Elles lui valurent, de Romanelli qui visitait cette ville, un compliment qui élevait Daret au rang des plus grands maîtres de l'époque. Aujourd'hui on peut encore s'assurer de la valeur du compliment et de l'importance de l'œuvre, car on l'a conservée avec assez de soin, non-seulement dans les églises, mais aussi dans le grand hôtel de Mercœur et celui de Château-Renard. Dans ces deux hôtels existent de lui des fresques splendides.

Jean Daret pasticha les Italiens avec beaucoup d'entente et de goût. Il avait un coloris supérieur, un dessin inspiré et correct. Indépendamment de ses grandes peintures d'Aix, on cite de lui, un *Guittarero* dans la même ville et le *portrait d'un gentilhomme* à Marseille. Il peignit l'histoire, le portrait, le genre et les ornements. On croit qu'il exécuta son propre portrait dans un des panneaux de l'hôtel de Mons, à Aix. Il fut également graveur; on connaît de lui onze pièces qu'il grava en 1642 et en 1658 et qui sont excessivement rares. M. Robert Duménil les décrit minutieusement (*Peintre graveur français*, t. I, p. 227).

La suite des neuf planches, intitulée *Les Vertus*, offre une dédicace curieuse que voici :

*A mademoiselle Marguerite Daret.*

*C'est à la Royné des Vertus  
A qui celles-cy se dédient  
E qui justement la publient  
Avoir les vices abatus.*

*Non enim talis mulier super terram. Judith XI. Par son très-affné frère Jean Daret, peintre, inventée et par luy gravée 1658.*

Vers la fin de sa carrière, Daret prit le titre de *peintre du Roi*. Peut-être ce titre lui fut-il octroyé par Louis XIV après les peintures de Vincennes. Pierre de Haitze, en 1679, et quelques écrivains de la localité, rappelés dans une notice publiée par Ph. de Pointel (*Recherches sur*

*la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux, etc.*, 1 vol., Paris, Dumoulin, 1847.) fournissent sur les travaux de Jean Daret des renseignements très-intéressants.

Ad. Siret.

**DARTOIS** (*Jacques*), orfèvre-ciseleur et sculpteur, né à Liège en 1754, mort en cette ville le 12 août 1848. Son père, Jacques-Melchior Dartois, était également orfèvre, et, comme on le disait alors, *argentier* du prince-évêque de Liège, Jean-Théodore de Bavière. Il destina son fils à la profession qu'il exerçait avec distinction et l'envoya à Paris pour y achever l'apprentissage commencé, avec succès, sous la direction paternelle. Ce fut chez Aug. Masson, ciseleur-bijoutier de Louis XV, que Dartois le jeune acquit l'habileté qu'exige la ciselure, art autrefois fort estimé, et qu'il pratiqua avec une véritable supériorité. « L'orfèvre, dit Paul Lacroix (*Histoire de l'orfèvrerie-joaillerie*), maniait le crayon comme le peintre, le marteau comme le statuaire, le burin comme le graveur; l'orfèvre était donc essentiellement artiste. » On cite de Jacques Dartois des œuvres, exécutées en ciselure et au repoussé, qui témoignent de son talent, telles que les *Portes du Tabernacle* dans l'église de Saint-Jean, à Liège; deux *sujets mythologiques*; un *Christ*, qu'il a légué, en souvenir, au procureur-général à la Cour d'appel de Liège, M. Raikem; un *Épisode de la Révolution liégeoise de 1789*, donné à l'Université de sa ville natale; une *Corbeille de fleurs* aujourd'hui en la possession du Dr Wasseige, tous ouvrages remarquables pour l'époque et qu'un artiste de réputation ne désavouerait pas de nos jours. On mentionne encore des *bas-reliefs* bronzés et les *portraits de son père et de sa mère*, en médaillons, conservés à l'Université de Liège, portraits très-ressemblants, traités au repoussoir. Par testament du 6 octobre 1847, il laissa à la bibliothèque de l'Université de Liège son *Médailleur*, composé de 369 médailles, dont 60 romaines, en bronze, 66 modernes, en argent, 222 modernes, en cuivre ou bronze, etc.

Jacques Dartois, artiste laborieux et

d'une sévère probité, professait les sentiments les plus libéraux et fut un constant promoteur du progrès social. Il n'avait guère que vingt ans lorsqu'il s'associa avec élan aux honneurs funèbres rendus à Voltaire. A la fin de sa carrière, c'était un grand vieillard, vif d'allures, à l'esprit original et connu de tout Liège. Octogénaire, il avait conservé le costume de l'époque de sa jeunesse : culotte, queue et catogan. Dans ses dispositions testamentaires il n'oublia ni les hospices de Liège, qui recueillirent la majeure partie de sa fortune, ni les pauvres de Seraing, lieu où il voulut être inhumé.

Edm. De Busscher.

*Journal de la province de Liège*, août 1848. — *Bulletin administratif de la ville de Liège*, 1849. — Renseignements particuliers.

**DATHENUS** (*Pierre*) ou mieux **DAE-TEN**, célèbre théologien protestant et homme politique du seizième siècle, né en 1531 ou 1532 à Mont Cassel, en Flandre, d'où le pseudonyme latin de *Montanus*, et mort à Elbing, en Prusse, le 19 février 1590. Ces renseignements sont définitifs. De savantes recherches, récemment entreprises en Belgique et en Hollande, nous dispensent de discuter toutes les fables mises en avant concernant le nom patronymique et le lieu de naissance de notre personnage. Elles ont fait mieux encore : elles nous ont rendu l'homme tout entier. Le « ministre à la barbe rousse » ne respirant que la haine, le désordre et le carnage disparaît pour faire place au patriote exalté, mais convaincu et infatigable, au grand orateur, au poète populaire, au savant distingué. Il est parfaitement vrai que Dathenus a débuté par le cloître, seulement on était bien loin d'être d'accord sur la couleur de la robe qu'il aurait portée. M. Diegerick a tranché la question. « Il ne fut, dit-il, ni capucin, ni dominicain, ni franciscain, ni minorite, ni moine relaps de Poperinghe, et cela par la bonne raison que les magistrats d'Ypres, l'ayant fait comparaître devant eux, le qualifient de « jadiz moine au cloistre des carmes lez ceste ville. »

Le frère Jean Ballin, religieux à Clairmarais, est fort mal informé, quoique contemporain, quand il ajoute : « Il s'est

« marié en l'an 1582 s'estant enfuy hors  
« de son couvent le jour de S. Michel  
« pour avoir esté corrigé pour cause d'a-  
« dultère. Puis s'est retiré en Angleterre  
« où il a pris en mariage une religieuse  
« de l'ordre de sainte Claire. »

Dathenus quitta le froc trente ou trente-deux ans plus tôt. Il n'avait point vingt ans, nous dit-il dans son apologie, quand il rompit avec l'Église de Rome et s'en vint à Courtrai et à Poperinghe annoncer la foi nouvelle. Bientôt signalé aux inquisiteurs, il est forcé de quitter sa patrie. Il passe alors en Angleterre et y devient ouvrier imprimeur. On ne sait point au juste dans quelle ville il se retira, mais, les premiers réfugiés flamands s'étant fixés à Londres, il est probable qu'il alla les rejoindre. En 1553 l'avènement au trône de Marie Tudor le força, comme tant d'autres protestants, à chercher un nouveau lieu d'exil. Il s'embarqua le 17 septembre à Gravesend pour le Danemark. Repoussé par l'intolérance luthérienne de ce pays et des villes hanséatiques, il s'arrêta avec quelques-uns de ses compagnons d'infortune dans la Frise orientale, où la comtesse souveraine, Anne d'Oldenbourg, les prit sous sa protection. On serait peut-être resté dans ce pays, malgré ses inconvénients, si au bout d'un an de séjour, des lettres venues de Francfort-sur-le-Mein n'avaient promis à nos pauvres Flamands un bon accueil et du pain à gagner. Ils se mirent en route et Dathenus les accompagna en qualité de pasteur. Comme à Emdeu, il eut à lutter à Francfort contre l'intolérance luthérienne. Il prouva à cette occasion qu'il était un homme d'une trempe peu commune; les obstacles qu'il rencontre, les dangers qui le menacent ne font que redoubler sa vaillance, surexciter son zèle et mettre en évidence ses rares aptitudes. Il signe « la défense des ministres de l'église étrangère établie à Francfort » remise au Sénat de cette ville le 3 septembre 1556, quelques jours seulement avant l'arrivée de Jean Calvin qui espère, en vain, par l'autorité de sa présence et de sa parole apaiser le différend. Il continue cependant une lutte inégale. Son collègue, son ami et son compatriote,

Valérand Poullain, homme de grand savoir et de grande énergie, vient à mourir ; il reste presque seul sur la brèche. Cela ne le décourage pas encore. En 1557 il profite d'un congrès des princes allemands, tenu à Francfort, pour leur présenter les griefs des réfugiés Flamands et Wallons et se faire un ami de l'électeur palatin Frédéric III. Il n'obtient rien encore : on est intolérant par peur et aussi parce que l'intolérance, si absurde qu'elle soit, trouve son excuse dans les mœurs du temps. Il fait deux réponses aux accusations portées à Worms, en 1557, contre sa doctrine par Barthélemy Steinmetz. Elles ont été imprimées ensemble en 1560 (*Francfurti ap. Mich. Chirat*) sous le titre de : « *Ad Bartholomaei Latomi rhetoris calumnias, quibus Augustanae confessionis theologos anno 1557, Wormatiae colloquio collectos gravat ac traducit, Petri Datheni responsio prima et secunda.* »

Quoique réformés enclins à partager les idées de Zwingli, les réfugiés belges de Francfort avaient consenti à accepter la confession de foi des églises de Saxe et Mélauchton avait écrit au Sénat de leur ville qu'il ne doutait point maintenant que la querelle serait apaisée. Malheureusement les plus fanatiques ou les plus intéressés au départ des étrangers s'attachèrent à un mot, un seul, concernant la présence réelle dans la sainte Cène. Il y eut sur ce point une discussion sérieuse et très-approfondie entre notre personnage et Mathias Ritter, l'un des pasteurs luthériens, et tout aussitôt, l'on colporta le bruit que Dathenus aurait déclaré que le corps du Christ était aussi éloigné de la substance du pain que le ciel l'est de la terre. Cinq ans plus tard il défiait encore ses ennemis de prouver leur dire et offrait de les confondre publiquement. Ces faits sont importants dans ce sens qu'ils témoignent combien notre personnage était pénétré de la nécessité pour les diverses sectes protestantes de se rapprocher et de s'unir par de mutuelles concessions. Quand la partie engagée fut décidément perdue, que l'arrêt de fermeture des temples dissidents, c'est-à-dire non luthériens, fut maintenu et appliquée

le 22 avril 1561 par le magistrat de Francfort, Dathenus, qui avait pris ses précautions en vue de l'évènement, alla fonder la colonie belge de Frankenthal. L'électeur palatin, jusque là son protecteur, était devenu son sauveur, celui de soixante familles de réfugiés Flamands et Wallons. Il avait fait remettre à Dathenus un acte portant la date du 13 juin 1562 et concédant à ses compagnons, avec toutes les terres qui en dépendaient, l'ancien monastère des Augustins de Frankenthal. Il fit plus encore ; il joignit à ces bienfaits nombre de privilèges. Quelques-uns de ses sujets, se jugeant moins bien partagés, en murmurèrent. On les réduisit au silence en leur demandant s'ils voulaient livrer aux vengeances de l'impitoyable Philippe II tant de pauvres gens. Ce qui est bien caractéristique et nous montre combien, dans ce temps-là, on mariait volontiers les petites choses aux grandes, c'est que l'électeur crut devoir donner des armoiries à ces ouvriers belges, qu'il avait accueillis après les avoir noblement défendus. Ces armoiries symbolisaient les faits que nous avons rapportés. Un triangle d'or sur champ de gueules disait la fermeté de la foi de nos compatriotes ; un lion, servant de support, la puissance de leur protecteur. Dathenus organisa la colonie, en prépara la prospérité future. Mais ses travaux ne l'empêchèrent point de publier, dès 1563, en langue allemande une histoire des persécutions subies par les siens à Francfort. Ce livret, dont nous donnons au bas de cet article le titre complet, a été réimprimé à Heidelberg en 1598 par un nommé Fronberger, qui y a joint des traductions allemandes de l'apologie de Jean de Laski et de deux traités de Jean Poullain. Quoiqu'il ne soit peut être pas permis de répéter, après le roi Frédéric Guillaume de Prusse, que ce livret de notre personnage est un chef-d'œuvre, il convient cependant de dire qu'il fit un bien énorme en convertissant une foule de gens aux principes de support et de tolérance chrétienne. Peut être servit-il de préparation au fameux catéchisme de Heidelberg que le consistoire de Frankenthal accepta et que Dathenus traduisit aussitôt après, en

flamand, sous le titre de : *Catechismus ofte onderweysinghe inde christelicke leere, gheleyck die in kercken en scholen der cheurvoortelicken Paltz ghedreven ofte geleert wordt*. Ce nouveau catéchisme ne différait en rien d'essentiel de celui composé par Jean de Laski pour l'émigration belge, dix ans plus tôt, aussi s'y rallier, comme on le fit, était-ce moins une concession qu'un acte de bonne politique. Dathenus en fut récompensé. On l'appela à l'honneur d'aller au colloque de Maulbronn, tenu en avril 1564, avec Olevian et Ursin, deux réformateurs déjà célèbres, et Olivier Boquin, l'un des conseillers de l'électeur palatin. Le mot d'ordre était de transiger, dans les limites du possible, avec les luthériens sur la question de la sainte Cène. On ne s'entendit point. Ce qui cependant donne à ce colloque une importance politique assez grande, c'est que l'électeur palatin et le duc de Wurtemberg l'avaient voulu, et qu'en Belgique du prince d'Orange, son frère Louis de Nassau, Gui de Brès et les principaux réformés en attendaient avec impatience le résultat. Aussitôt après son retour à Frankenthal, Dathenus s'occupa de traduire en flamand les psaumes de David, mis en rimes par Clément Marot et Théodore de Bèze. Plusieurs raisons le poussaient à ce travail.

Les chants religieux alors en usage, composés par Jean Uutenhove, de Gand, étaient excellents, mais en trop petit nombre pour suffire aux exigences du culte, ceux de Zuylen van Nyveld avaient vieilli; on pouvait, en outre, leur reprocher d'avoir été admis pour orthodoxes par la censure de Charles-Quint; enfin, dernière raison plus forte que les autres, les Flamands demeurés à Francfort et ralliés à l'église luthérienne avaient mis sous presse de nouveaux cantiques flamands et il ne fallait, à aucun prix, se laisser déborder par eux. Dathenus, vivement encouragé et soutenu dans cette œuvre par ses collègues de l'émigration flamande et leurs consistoires, publia en 1566, sans nom d'imprimeur ni indication du lieu d'impression, un volume in-12 intitulé : *Alle de psalmen Davids : Ende andere losanghen met den Fran-*

*soyschen dictz in't nederduitsch overgeset door Petrum Dathenum. De welcke men voorttaen inde nederlandsche gemeeynten gebruycken zal. Gedruckt inden Iare ons Heeren M.CCC.CC.LXVI*. On en fit aussitôt une seconde édition, puis une troisième, également de 1566, qui porte l'indication de *Buyten Londen*. L'imprimeur Herman Schenckel, de Delft, en donna, dès 1567, une édition revue et corrigée qui demeura deux siècles en usage et fut peut-être réimprimée vingt fois. Ces succès, confirmé à deux reprises par des décisions synodales, éveilla l'envie. C'était pour l'argent seul, disait-on, qu'avait travaillé notre auteur. Il répondit quelquefois à d'autres accusations, mais il dédaigna celle-là. La guerre faite à ses cantiques par Philippe de Marnix, à partir de 1580, est plus sérieuse. Le peuple cependant, pour qui Dathenus avait écrit, lui demeura fidèle. Il lui importait peu de savoir si le chant qui servait à son édification était traduit de l'hébreu ou du français. Ce ne fut qu'en 1773 que les ennemis de notre version flamande l'emportèrent. L'auteur de la *Datheniana*, publiée à Utrecht en 1758, un certain Jean Guépin qui avait pris le pseudonyme de Juvénal Glaucomastix, eut la plus grande part à ce résultat. Ce qu'il ne dit point, et qui cependant est, en partie du moins, l'œuvre du livre qu'il attaque, c'est que l'idiôme de la Basse-Flandre conquit son droit de cité dans les provinces bataves et, devançant de loin l'union politique, cimentait celle du langage entre Belges et Hollandais.

On a dit et répété jusqu'à ce jour que Dathenus avait été l'un des orateurs champêtres qui enflammèrent les populations de la Flandre et du Brabant et les poussèrent, en août 1566, à saccager les églises. On a même été jusqu'à prétendre qu'il avait été reconnu à cause de sa barberousse, et que, dès le mois de juillet, son succès se chiffrait par quinze mille auditeurs. Rien de tout cela n'est exact. Notre personnage met, à Frankenthal, la date du 25 mars 1566 au bas de la préface de sa version flamande des psaumes de David, et quelques semaines plus tard, il est en route pour la France en

qualité de chapelain du comte Jean Casimir, fils de l'électeur palatin qui s'en va visiter les grands seigneurs du parti huguenot. Dans les villes et châteaux où l'on séjournait, Dathenus fut plus d'une fois invité à faire la prédication, et, nous dit-il dans sa justification, au moment même où dans les Pays-Bas le peuple se ruait sur les images il était en Suisse remplissant une mission secrète du comte palatin. Et maintenant, en tenant compte des distances, du temps nécessaire alors pour les franchir, de la nécessité de prendre le congé de son souverain ou de recevoir de lui des instructions nouvelles, il est impossible que notre personnage ait pu être en Flandre avant la fin du mois de septembre. C'est donc à cette époque qu'il convient de mettre son entrevue avec le comte d'Egmont. Celui-ci, dans son procès, se défend d'avoir eu avec lui des rapports suivis : « Interroqué s'il » recut en son service maistre Pierre de » Athenis, principal ministre de la reli- » gion nouvelle et des premiers qui vin- » rent en Flandres avecq lettres de re- » commandation du comte palatin ; dict » qu'il est vray que ledict maistre Pierre » de Athenis luy porta une lettre du » comte palatin, son beau frère, en recom- » mandation dicelluy maistre Pierre, le- » quel il ne recut en son service, ny le » dict comte palatin luy escrivit sur ce, » mais luy aurait dict qu'il s'en allast » n'ayant que respondre et depuis ne l'a » veu et pense l'avoir dict à Madame. »

Cette déclaration s'accorde parfaitement avec les faits rapportés dans la *Chronique de Gand* du P. Bernard De Jonghe. « Le 28 septembre 1566, nous dit cet auteur, le comte d'Egmont quitta notre ville pour se rendre à son château de Sotteghem et le lendemain, Pierre Dathenus prêcha le matin et l'après midi. » Le 5 octobre suivant il prit sur lui de résoudre cette fameuse question des cimetières, qui reparait maintenant au bout de trois siècles. Un calviniste étant mort, il le fit inhumer dans le cimetière de Saint-Bavon, et à cette occasion, il blâma le magistrat, lequel s'étant refusé à assigner aux dissidents un lieu de sépulture, obligeait ceux-ci de faire usage pour

leurs morts des cimetières communs à tous les bourgeois ; il attaqua ensuite les dogmes et les pratiques de l'Église contraires à la fraternité humaine, mais il n'alla point jusqu'au bout. Des soldats étant survenus, il se sauva avec son troupeau. Ce fut à partir de ce moment-là, nous dit le chroniqueur gantois, qu'on l'appela par moquerie : « le bon pasteur. » La vérité sur ce point est qu'il donna, à cette occasion, l'exemple nécessaire de la soumission aux lois de son pays. Le sire de Wacken, grand bailli de Flandre, l'ayant fait sommer par plusieurs de ses officiers d'avoir à congédier son auditoire et à vider la place, il obéit sur l'heure. Le P. De Jonghe rapporte à la date du 7 octobre l'entrevue de Dathenus avec le comte d'Egmont. Elle eut lieu en présence des députés du consistoire des calvinistes gantois, et quoi qu'ait dit le pauvre comte devant ses juges, elle contribua dans une large mesure à ramener la confiance dans le camp réformé. Les synodes, les conférences pastorales et les colloques entre calvinistes et luthériens se succèdent de si près, à partir de ce moment-là, qu'il nous est impossible de suivre notre réformateur. Prêche-t-il dans les provinces où il se rend, dans les villes où il s'arrête ? C'est probable, et dans ce cas, il faut nommer Bruges, Middelbourg, Ypres, Poperinghe, Bruxelles et Anvers. Dans cette dernière ville sa présence est signalée dès le mois d'octobre. Là il s'efforce, comme à Francfort et à Maulbronn, à amener l'unité d'action par l'accord sur la question dogmatique. Sa politique est celle de son maître, le comte palatin, celle du prince d'Orange, des autres chefs et des meilleurs esprits du parti national. Il devait réussir, et il échoue, non point auprès des luthériens belges, mais devant l'entêtement de quelques théologiens ultra-orthodoxes venus du fond de la Saxe fort mal à propos. Cet insuccès, qui, tôt ou tard, sera le triomphe de la réaction catholique, demanderait une étude approfondie et des révélations nouvelles. Nous ne pouvons ici nous y arrêter davantage. Le 1<sup>er</sup> novembre 1566 Dathenus est de retour à Gand. Ce jour-là il inaugure par un sermon un vaste temple construit hors

des murs de la ville. Déjà alors son crédit devait être considérable. L'un de ses parents, Jean Dathen, échevin de Poperinghe, lui expose que cette ville est menacée de la famine et qu'elle compte sur lui pour obtenir des blés d'Allemagne. Dathenus intervient avec succès auprès du comte palatin, et Poperinghe reconnaissante lui envoie en cadeau six cannettes de vin et un coupon de drap pour manteau valant bien, disent les comptes de la ville, trente-deux sols parisis. C'est assez maigre. Observons cependant que dans ce temps-là la voix de la conscience parlait plus haut que jamais, et que, comme récompense, cela suffisait assez généralement. Le 1<sup>er</sup> janvier suivant il quitte de nouveau la capitale de la Flandre pour se rendre à Anvers où s'assemble un synode. Il ne s'agit plus d'acheter la liberté de conscience à beaux deniers comptants, mais bien de la défendre les armes à la main. On l'envoie à Amsterdam auprès du comte de Brederode. Ce seigneur ne réussit pas dans son entreprise. Dathenus revient alors sur ses pas pour assister aux défaites successives des chanteurs de psaumes, à la prise de Valenciennes par les Espagnols. Sa tête est mise à prix, et ne pouvant rien de plus que tomber victime de sa foi, il s'éloigne de sa patrie la mort dans l'âme. Il rentre à Frankenthal. Tant de désastres ne l'atteignent point dans sa réputation comme homme et comme pasteur. Ses coreligionnaires l'appellent d'une commune voix en novembre 1568 à présider les travaux du synode de Wesel.

On arrêta à cette occasion les termes d'une constitution générale pour les églises réformées des Pays-Bas, de la Frise, du Bas-Rhin et du Palatinat. Le calvinisme obligé de faire bande à part veut au moins resserrer les liens qui unissent ses membres. Il veut aussi dans la lutte user le plus possible des armes spirituelles. Nous trouvons sur ce terrain Dathenus au premier rang. Il écrit le 16 décembre 1568 pour une traduction flamande du livre de Montanus contre l'inquisition espagnole une préface toute chaude de son exaltation patriotique et religieuse. Il ne connaît point le décou-

agement, mais il nous offre le spectacle d'un changement de front. Il espère, comme le prince d'Orange, la formation d'une Allemagne réformée à opposer à l'Allemagne luthérienne et il abandonne sans retour les idées pacifiques de Mélancthon pour accepter sans réserve celles de Calvin. Il serait assez difficile de dire si le comte palatin le précéda ou le suivit seulement dans cette voie. Des persécutions sont le fruit de cette brusque évolution, de l'introduction au Palatinat d'une discipline ecclésiastique nouvelle, dont le moindre défaut est d'être centralisatrice à l'excès. L'ancien moine, qui a mangé depuis vingt ans le pain amer de l'exil, se pose en accusateur vis-à-vis de Thomas Eraste, un savant médecin qui n'a d'autre tort que de se mêler de théologie, d'en parler trop haut et d'en écrire. Nous devions rapporter ces faits ou tout au moins les indiquer pour donner à la vie de notre personnage sa véritable signification. Il est Belge avant tout; il a comme tel une revanche à prendre, c'est pourquoi, dès 1568, l'homme politique l'emporte chez lui sur l'homme religieux. L'intolérance, dont il donne plus d'une preuve, n'est donc point, à ses yeux, un article de foi, un besoin de sa nature, mais la meilleure des armes défensives. Quelques-uns de ses compatriotes qu'il a rencontrés au synode de Wesel, Corneille Rhetius et Pierre Alostanus entre autres, acceptent sa manière de voir. Ce dernier devient même son collaborateur; à eux deux ils composent une *Apologie du changement de religion advenu aux Pays-Bas*, dont ils annoncent ensuite, en juin ou juillet 1570, à l'église flamande d'Emden, la publication prochaine. Nous croyons reconnaître ce travail dans une brochure flamande publiée, sans date, sous le titre de : *Corte apologie ofte ontschuldiginghe der Nederlantscher Christenen teghen de valsche Beschuldigen haerder vyanden. Waer in den Godlicken handel der reformatie... tsamen oock de growelycke tyrannie diemen over huer ghebruyct, bewesen wort.*

Le comte palatin retient Dathenus à Heidelberg. En 1571 il l'envoie à Frankenthal avec plusieurs autres théologiens,

dont les plus connus sont Van Ceulen et Vander Heyden (v. ces noms), pour y soutenir un tournoi théologique contre quinze docteurs anabaptistes. Cette dispute, qui dura tout un mois, du 18 mai au 19 juin, est célèbre sous le nom du colloque de Frankenthal. Les actes en ont été publiés sous le titre de : *Protocollum colloquii Francothaliensis à Gasparo Heydano interpretatum. Anno 1571. (Protocol dat is de gantsche Handelinghe des gesprecks, te Frankenthal in de chuevrorstlicker Paltz, met dien welcke men Wederdoopers noemt (1571.)* On y voit que notre personnage eut à soutenir, presque seul, tout le poids de la discussion et qu'il se distingua autant par son profond savoir que par sa modération. La modération de Dathenus semble être un non sens, et cependant, rien n'est plus vrai. Sur son avis et celui de ses collègues il fut décidé que le droit de résidence et la protection de l'électeur palatin seraient accordés aux anabaptistes à la seule condition de s'abstenir de tout prosélytisme. La vérité historique cependant nous oblige de dire qu'en d'autres circonstances il mérita largement les reproches d'intolérance que lui adressa Bullinger dans sa lettre du 1er juin 1570. C'est lui qui, de 1572 à 1585, va représenter avec éclat dans nos provinces la rancune de nos bannis. On a dit qu'il obéissait avant tout à la politique du comte palatin Jean Casimir. C'est là une erreur ou une calomnie. Ce prince étant un ambitieux sans cervelle, on ne saurait voir en lui la main qui commande, mais seulement l'instrument qui obéit.

Son père, c'est autre chose. Dathenus a en le comte palatin Frédéric III à la fois un maître et un ami, qui lui rend sa liberté toutes les fois qu'il la réclame. En 1572, et fort probablement au mois d'avril, il voit le prince d'Orange à Dillenbourg, ou à Francfort, et accepte de lui la mission d'aller en Hollande et en Zélande en qualité de commissaire pour les affaires religieuses. La recommandation d'être fort modéré, d'avoir à respecter les droits des catholiques a dû lui être faite, mais nous connaissons l'homme et savons qu'il dut en tenir peu compte. Il débuta

comme superintendant dans l'île de Schouwen, y établit régulièrement le culte réformé, ainsi qu'à Naaldwyck, et partout ailleurs où la révolution triomphait. Bientôt après il passe négociateur; nous le voyons repartir pour l'Allemagne, en revenir au mois d'octobre 1573, et s'en aller encore « vers le lieu où vous savez » écrit le prince d'Orange à son frère Louis. Que ces missions étaient purement politiques, rien ne le prouve mieux que l'exclamation qui lui échappe un jour en écoutant le docteur Souderman : « Ce que vous dites là sera à S. E. (le prince d'Orange) de valeur de quelques mille thalers. »

D'autres fois, c'est le prince lui-même qui engage ses frères à consulter notre personnage « sur le fait d'Angleterre » et autres grosses questions à l'ordre du jour. Il est donc considéré comme homme fort entendu. S'il quitte souvent les Pays-Bas, il ne tarde jamais à y reparaître. On le voit en 1577 au colloque de Francfort Sur-le-Mein où les pasteurs calvinistes s'occupent de la réfutation à faire au *Liber concordiae* des théologiens luthériens, et trois mois plus tard, en décembre ou en janvier 1578, on le suppose être à Gand. Jusqu'à ce moment il a été tantôt prédicateur, tantôt diplomate; il sera maintenant, à la fois, l'un et l'autre. C'est à Gand que va se jouer la grande partie de sa vie. S'il se déplace encore, on peut reconnaître en y regardant d'un peu près que c'est par nécessité, que ses voyages à Amsterdam, à Utrecht, à Anvers, à Bruxelles, ses prédications à Ypres, la présidence qu'il accepte au synode protestant de Dordrecht, tenu au mois de juin 1578, sont autant d'actes se liant intimement au but qu'il poursuit. On a dit et répété qu'il avait été la créature du fameux tribun gantois, Jean d'Hembyze. C'est une erreur. Il se sert au contraire de lui, comme il se sert du comte palatin accouru au secours de nos gueux à la tête d'une armée allemande. Sa politique peut se résumer en deux mots : point de demi-mesure : expulsion des étrangers, extirpation du catholicisme. Il est donc pour l'union d'Utrecht, avant qu'elle ne soit faite, et contre la pacifica-

tion de Gand, avant que Guillaume d'Orange et Marnix en aient bien reconnu tous les inconvénients et tous les dangers ; il est aussi, instinctivement, contre une alliance ou un traité avec la maison royale de France. Son attitude au synode de Dordrecht suffit pour conduire à la signature d'une « paix de religion, » mais la concession est incomplète, surtout trop tardive. Déjà les églises de Gand ont été dépouillées et fermées au culte catholique. Le 28 et le 30 septembre 1578 Dathenus monta en chaire dans la cathédrale de Saint-Bavon et donna aux passions populaires l'appui de sa parole exaltée. Il est vrai que, dans ses sermons, il accusa le prince d'Orange d'indifférentisme et même d'athéisme ; il faut convenir qu'il était conséquent avec lui-même, et qu'à l'occasion, il ne reculait point devant le sacrifice d'une vieille et puissante amitié. Quand le prince vint à Gand en décembre 1578 et en août de l'année suivante, il quitta chaque fois la ville. La dernière fois il alla jusqu'à Cologne et écrivit de là deux lettres au prince pour lui offrir l'explication de la conduite qu'il avait tenue. On lui répondit sèchement, par un refus. Les réformés flamands cependant considèrent cette brouille comme un malheur public. Dans une assemblée qu'ils tinrent à Bruges le 4 novembre 1578 il fut décidé « qu'ils feraient tout » ce qui était en leur pouvoir pour « apaiser le différend qui depuis trop » longtemps existait entre le prince d'Orange et maître Pierre Dathenus. » Les lettres écrites à ce sujet n'eurent aucun effet, et nous le comprenons ; l'insuccès du congrès de Cologne donnait cent fois raison à l'ancien moine. La discussion était donc moins que jamais possible entre lui et le prince d'Orange demeuré profondément aristocrate, en dépit de ses allures démocratiques, et qui ne pouvait lui pardonner ses confidences à Philippe de Marnix, ni surtout de lui avoir laissé pour adieux cette déclaration formidable et tristement prophétique : « Nous aimerions encore mieux les Espagnols que les Français, » que l'on pourrait croire faite au nom de la Belgique entière.

A Heidelberg, où Dathenus se rendit

directement de Cologne, il retrouva le comte palatin Jean Casimir et le sire d'Hembyze rêvant une revanche aussi peu méritée pour l'un que pour l'autre. Pendant ce temps on essaya aux Pays-Bas du due d'Anjou. On sait la triste issue de cette expérience. Les Gantois invitèrent Hembyze à revenir se mettre à la tête de leur turbulente commune, et notre personnage l'accompagna. Le 27 novembre 1583 il prêcha de nouveau dans l'église de Saint-Bavon. C'était un jour de prière et de recueillement prescrit par le magistrat. Il en profita pour appeler la protection du ciel sur la ville de Gand menacée de retomber sous le joug de la soldatesque espagnole et des inquisiteurs, et ceux-là même qui rapportent ces faits, veulent que quatre mois plus tard il ait été des premiers, avec Hembyze, à trahir la cause nationale, à tendre la main à ces étrangers qu'il détestait, qu'il avait toujours combattus ! Heureusement pour la mémoire de notre personnage que le P. Bernard De Jonghe, et quelques autres auteurs catholiques, ajoutent qu'il sortit de Gand avec vingt-huit autres ministres réformés aussitôt que la conduite infâme de Hembyze fut connue. A elle seule cette protestation suffit. Ce qui d'ailleurs vient la confirmer, c'est qu'il se rendit en Hollande, où il prêcha à Leyde et aux portes de Gouda contre tout accord avec le roi de France et le due de Parme, vouant les traîtres et les lâches à l'exécration universelle. On le poursuivit comme perturbateur du repos public. Il fut arrêté à Vreeswyck et traîné dans les prisons d'Utrecht. L'interrogatoire, qu'il eut à subir, a été publié. Il le lave de tout reproche de trahison ou de basse méchanceté. Les pamphlets publiés à Gand contre le prince d'Orange n'étaient pas même de lui. Rendu à la liberté, il quitta les Pays-Bas et alla se fixer à Staden, ville de l'ancien évêché de Brême, où l'on suppose à tort qu'il fonda parmi les Flamands réfugiés une communauté réformée. Suivant une autre version un peu plus exacte, il aurait quitté son nom, qui venait d'acquérir une si fâcheuse notoriété, pour prendre celui de Montanus d'après sa ville natale. Pour rompre plus complètement avec son



passé il abandonna la théologie et la politique pour la médecine, qu'il entendait un peu. Au bout d'un an cependant il quitta Staden pour aller s'établir à Dantzig, ville toute luthérienne, où l'ayant reconnu, on ne voulut point le recevoir. A Elbing enfin il fut plus heureux; il y rencontra mieux que le repos, l'admiration et la reconnaissance de ses nouveaux concitoyens. Le célèbre théologien était devenu, comme médecin, un bienfaiteur de l'humanité. Après sa mort, arrivée le 19 février 1590, on lui dressa une statue sur sa tombe. Nous avons parlé de ses principaux écrits; il ne nous reste plus qu'à mentionner ceux que nous n'avons point eu l'occasion de citer dans le cours de cette notice. La simple transcription des titres suffira, croyons-nous, à la curiosité de nos lecteurs :

1<sup>o</sup> *Compendiosa et diserta ad annotationes papistæ cujusdam anonymi, quibus pontificios Wormatiensis colloquio collectos, excusare et contra Augustanæ confessionis Theologos, abrupti colloquii excusare conatur, Responsio quam Lectorem diligenter perlegisse minimè poenitebit; nam in ea breviter quam sanctam et justam Evangelicè et quam impiam Papistæ, reclamante conscientia, causa defendant, declaratur, Petro Dathaeno auctore. Donec meliora Dominus. Anno 1558, s'aprilis. Ps. LXXIX.* — 2<sup>o</sup> *De baptismo Infantum.* 1559. — 3<sup>o</sup> *Bestaendige Antwort ettlicker Fragstuecke so die Predicanten zu Francfort am Meyn zur Prob über die jüngst zu Dresden der Churfürstlichen Sächsischen Theologen gestellt Bekandtnuss, in Truck zur warnung aussgehen lassen, durch Petrum Dathenum verfertigt. Heydelberg, 9 mayr 1572.* — 4<sup>o</sup> *Aantekeninge omtrent de gevoelens der leden van de Kerkvergadering te Francfort, 1577.* — 5<sup>o</sup> *Wachtgeschry* (traduit du français). — 6<sup>o</sup> *Verantwoordinge op de Disputatie te Audenaerde tusschen Adriaen Haemstede en Jan Daelman door Petrus Dathenus.* Antwerpen, 1582. C.-A. Rahlenbeek.

J. V. Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres, des mœurs et de la politique en Belgique.* Bruxelles, 1858. v. III<sup>e</sup>, pp. 81-105. — W. de Water, *Lof en laster van Petrus Dathenus, in syne Historie der hervormde Kerk te Gent.* Utrecht, 1736, pp. 179-221. — Ver-

*antwoordinghe Petri Datheni op die articulen hem zonder name zynes aenstaegers toegestelt. v. S'Gravezand. Twee honderdjarige gedachtenis van de eerste synode der nederlandsche kerken onder 't kruis.* Middelbourg, 1769, pp. 152-171. — II.-Q. Janssen, *Dathenus aan den avond zynes levens, in de Bydragen, enz. van Zeeuwse Vlaanderen.* III, pp. 1-27. — Diegerick, *Petrus Dathenus, Notes sur le lieu de sa naissance, v. Annales de la Société d'Emulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre* 2<sup>e</sup> série, v. XI, p. 857-861 et v. XII, p. 505. — Glasius, *Godgeleerd Nederland*, I, pp. 356-345. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison Orange-Nassau*, v. IV, V, VI, VII et VIII. — B. de Jonghe, *Gedensche geschiedenis*, v. II<sup>e</sup>, pp. 52, 560. — H. Ter Haar, *Specimen historico-theologicum Petri Datheni vitam exuens.* Traj. ad Rhenum, 1858, 8<sup>o</sup>. — Ph. Blommaert, *De nederduitsche schryvers van Gent*, 1861, pp. 115-120. — W. te Water, *Tweede eeuwtyde van de geloofsbydenisse der gereformde Kerken*, Middelburg, 1762, pp. 18-28. — Bibliothèque publique de Genève, *Lectres de P. Dathenus à Jean Calvin.* vol. 112<sup>e</sup>. — *Petri Datheni, Kurtze und Warhafftige erzehlung welcher massen den Frantzoesischen und Netherlaendischen verjachten Christen, in der Statt Franckfurt am Mayn et tieh jar die offentliche predigt Goettliches worts und auspundung der H. Sacramenten in ihrer Sprache verstatet, und auss wass ursach ihnen nachmals solches verboten worden ist. Neben gruendlicher und nothwendiger abtainangenes Buesheins so derhatben von ermelten Statt predicanten in tructe is aussgangen* 1563, in-8<sup>o</sup>.

**DAUFFAY** (Jean), négociateur né à Béthune. XV<sup>e</sup> siècle. Voir **AUFFAY** (Jean D').

**D'AUSQUE** (Claude), philologue et théologien, naquit à Saint-Omer le 3 ou le 5 décembre 1566 (1) et mourut à Tournai le 17 janvier 1644.

Sa famille appartenait à l'ancienne noblesse. Après avoir terminé ses études au collège des Jésuites de sa ville natale, il entra dans la compagnie de Jésus. Pendant de longues années, il enseigna les humanités et, notamment, la langue grecque et la rhétorique, se livrant en même temps à la prédication. On le trouve en 1601 au collège des Jésuites à Douai, en 1603 et 1604 à Lille. Nous ne pouvons pas fixer l'époque à laquelle il fut reçu licencié en théologie, titre qu'il prend déjà dans son édition des homélies de saint Basile, en 1604. Nous ne connaissons pas non plus l'époque de sa sortie de la compagnie de Jésus, qui toutefois paraît an-

(1) Je n'ai pas beaucoup de confiance dans la date de 1564, qui se déduit d'une assertion de D'Ausque sur son âge dans l'un de ses écrits.

térieure au mois de septembre 1610, ni les motifs pour lesquels elle eut lieu.

C'est le 19 mars de l'année 1612 qu'il fut investi d'un canonicat de la cathédrale de Tournai. Son épitaphe nous apprend qu'il ne prêcha pas seulement dans cette église, mais dans diverses autres localités de la Belgique. Dans les années 1627 à 1631, D'Ausque soutint contre le frère-mineur Pierre Marchant et Guillaume Delatour une controverse théologique qui donna naissance, de part et d'autre, à divers écrits ; les adversaires y rivalisent de vivacité et d'acerbité dans leurs attaques et leur langage. C'est à la même époque que vit le jour un écrit du chanoine de Tournai sur la Réforme à propos du fameux synode de Dordrecht. Plusieurs années auparavant, il avait pris la défense, contre les attaques de Georges Thomson, de l'écrit de Juste-Lipse sur les miracles de la madone de Siehem. Son goût pour la polémique ne l'abandonna pas même dans le paisible domaine de la philologie. Son commentaire sur Silius Italicus contient des critiques déplacées et injustes de ses devanciers Modius et Daniel Heinsius ; elles lui attirèrent de la part de Nicolas Heinsius, le fils de ce dernier, une verte réponse, dont sa réputation de savant eut à souffrir.

L'affaiblissement de sa vue paraît avoir mis fin à ses travaux littéraires plusieurs années avant sa mort, arrivée, comme il a été dit plus haut, le 17 janvier 1644. D'Ausque fut enterré dans l'église cathédrale ; il avait rédigé lui-même l'épitaphe mise sur son tombeau. Sa riche collection de livres, léguée par lui aux chanoines de Tournai, forma le noyau de la bibliothèque du chapitre, laquelle est devenue, plus tard, la bibliothèque de la ville.

Si Claude d'Ausque a joui d'une certaine célébrité ; il la doit surtout à ses écrits de philologie ; ils seront donc les seuls dont nous ferons ici une mention spéciale. Sa première publication fut une traduction latine des homélies de saint Basile accompagnée de notes. Malgré l'éloge qu'en ont fait Juste-Lipse et quelques autres savants, il vaut mieux s'en rapporter au jugement de Combéfis, qui déclare que le chanoine de Tournai n'était pas assez

fort en grec, ni en théologie, pour traduire les pères grecs. D'Ausque publia ensuite des notes sur Quintus Calaber, Tryphiodore et Coluthus ; elles ne méritent certainement pas le mépris qu'en fait De Pauw, mais l'auteur des notes avait été lui-même souverainement injuste envers Rhodomannus, dont les services rendus au texte du premier de ces poètes sont encore hautement appréciés de nos jours.

Son édition de Silius Italicus a une plus grande valeur. Cependant ce jugement s'applique aux commentaires et non au texte, qu'il a détérioré plutôt qu'amélioré. Ce commentaire d'une grande étendue, contient d'excellentes observations pour l'interprétation du poète, mais il eut gagné par l'omission de beaucoup de choses inutiles ou déplacées. Un éditeur postérieur de Silius Italicus attribue à D'Ausque un talent particulier pour l'explication d'œuvres poétiques et exprime le regret qu'il n'ait pas commenté d'autres poètes. Son traité sur l'orthographe latine reçut un accueil favorable du monde savant et un contemporain, Jean Gérard Vossius, le regarde comme le meilleur qui eût encore paru. Les îles flottantes dans le voisinage de Saint-Omer lui suggérèrent l'idée de rechercher ce que les anciens nous ont transmis sur les îles flottantes en général et sur les divers phénomènes qu'offrent les eaux ; il donna à cette savante compilation le titre de *Terra et aqua seu terræ fluctuantes*. On est encore redevable à D'Ausque de quelques notes sur l'un des meilleurs écrits de Juste-Lipse, à savoir son traité de *Militia romana* ; elles ont été retrouvées au fond d'une bibliothèque et publiées dans la *Sylloge Epistolarum* de Burman (t. II, p. 149 à 158).

Tout le monde a reconnu au chanoine de Tournai une érudition étendue et variée. Son côté faible a été la critique, surtout en tant qu'elle s'occupe des passages altérés des auteurs anciens. Comme latiniste on lui reproche d'avoir employé avec trop d'affectation, les archaïsmes, les mots d'un usage rare ou inusités chez les écrivains de la bonne latinité.

D'Ausque entretint des relations avec un grand nombre des savants de son temps, dont les principaux sont Juste-Lipse,

Saumaise, Erycius Puteanus, Philippe Meyer, Mirœus, Sanderus, etc.

Voici la liste de ses ouvrages :

1<sup>o</sup> *B. Basilii, Seleucis Is. Episc. Orat. XLIV. Cl. Dausqueius Audomarini theologus nunc primum latine fecit et illust. notis.* (Heidelberg), Commelin, 1604, 8<sup>o</sup>. Cette traduction a été réimprimée plusieurs fois avec ou sans les notes, entre autres dans l'édition des œuvres de saint Basile. Paris, 1821, in-fol. — 2<sup>o</sup> *In Q. Calabri seu Cointi Smyrnaei paralipomenon lib. XIV. Dausqueii adnotamenta. Item in Tryphiodorum et Coluthum.* Francof. offic. Aubriana, 1614, in-8<sup>o</sup>. Des exemplaires ont été réunis au *Q. Calaber* de Rhodomann. — 3<sup>o</sup> *De Mariæ Aspricolis Σαρματορλοῦ scutum a Cl. Dausq. etc. Alterum item Lipsii scutum ab eod. Cl. Dausqueio. Utrumque adversus Agricolaë Thiacci satyricas petitiones.* Duaci, Bogard, 1616, in-8<sup>o</sup>. — 4<sup>o</sup> *In C. Siliî Italicî V. C. Punica seu de bello punico secundo libros XIV Cl. Dausqueius Santomarini, Canonici Tornacensis.* Paris, ap. Dav. Douceur, 1615, in-4<sup>o</sup>. Des exemplaires portent 1618, qui est la véritable date, celle à laquelle fut donné le privilège (voy. Lecouvet, pp. 191 et sv). — 5<sup>o</sup> *Sancti Pauli apostoli sanctitudo in utero, extra, in solo, in cælo lib. III decertata.* Paris, 1627, in-8<sup>o</sup>. — 6<sup>o</sup> *Conciliabuli Dordraceni Ascia.* Rigiaci Atreb. 1629, 8<sup>o</sup>. — 7<sup>o</sup> *Sancti Josephi Sanctificatio extra uterum, seu Binocium adversus F. Marchantii Minoritæ Exp. inania a Cl. Dausqueio. Item Aplysiarum Fr. Minorum Audom spongia.* Lugdun. 1631, in-8<sup>o</sup>. — 8<sup>o</sup> *Antiqui Novique Latii ortographia a Cl. Dausqueio II digesta voluminibus.* Tornac. Nervior. Adr. Quinqué, 1632, in-8<sup>o</sup>. Un libraire de Paris ayant acquis le fond de l'ouvrage en changea le titre de la manière suivante : *Ortographica latini sermonis vetus et nova.* Parisiis, 1677. — 9<sup>o</sup> *Cl. Dausqueii Sanct. canon. Tornac. Terra et aqua seu terræ fluct.* Tornac. Nervior. Ad. Quinqué, 1633, in-4<sup>o</sup>. — 10<sup>o</sup> *Oratio de Divi Thomæ Aquinatis Torre.* Duaci, 1635, in-4<sup>o</sup>. J. Roulez.

Bayle, *Dictionnaire. Paquot, Mémoires*, t. VI. Le Maître d'Anstain, *Recherches sur la cathédrale de Tournai*, t. II, p. 294. — Piers, *Biogra-*

*phie de la ville de Saint-Omer. — Lecouvet, Tournai littéraire*, pp. 178-215.

**DAUVIN** (*Charles-Joseph-Arnold-Victor* baron), homme de lettres, né à Burdinne, le 31 juillet 1756, mort le 23 février 1837. Voir AUVIN (*Charles-Joseph-Arnold-Victor*, baron D').

**DAUVIN** (*Jean*), évêque de Namur, né à Namur, en 1559, mort le 15 septembre 1629. Voir AUVIN (*Jean D'*).

**DAVE** (*Antoine*), seigneur de Neuville en Famenne, de Grand-Champ, etc., professeur de théologie à l'Université de Louvain, naquit à Ciney le 9 janvier 1597 et mourut à Louvain le 11 ou le 12 juillet 1664. Son père, qui portait également le nom d'Antoine, était écuyer du roi, et prit part aux campagnes d'Alexandre Farnèse dans les Pays-Bas, et à celles de Charles de Mansfelt en Allemagne et en Hongrie; sa mère appartenait aussi à une famille noble et distinguée. Antoine Dave commença ses humanités chez les Jésuites de Liège, et les termina, en 1614, chez ceux de Dinant. Envoyé ensuite à Louvain pour étudier la philosophie, il suivit les cours de la pédagogie du Porc et fut promu, en 1616, le 17<sup>e</sup> sur cent nonante concurrents. Les aptitudes particulières pour l'enseignement, qu'il avait révélées pendant le cours de ses études philosophiques, déterminèrent ses anciens professeurs à lui confier la charge de répétiteur à leur pédagogie; mais il abandonna bientôt ces fonctions pour aller étudier la théologie comme élève du collègue d'Adrien VI. Le 1<sup>er</sup> octobre 1619, il fut nommé sous-régent à la pédagogie du Porc et chargé d'un cours de latin et de grec. Pendant les six ou sept années qu'il occupa cette position, il consacra ses loisirs à la prédication et à l'enseignement de la doctrine chrétienne. Le magistrat de Louvain lui confia, en 1625, la chaire de morale, et il obtint, en vertu de cette nomination, un canonicat de deuxième rang à l'église de Saint-Pierre. Ce fut vers ce temps qu'il prit le grade de licencié en théologie. A la fin de février 1635, il fut élu recteur de l'Université. Les fonctions rectorales étaient alors électives

et conférées pour six mois seulement. Pendant le rectorat de Dave eut lieu le fameux siège de Louvain par les armées alliées de France et de Hollande, sous les ordres des maréchaux de Châtillon et de Brezé et du prince Frédéric-Henri d'Orange. Deux mille soldats espagnols, aidés par les étudiants, la bourgeoisie et les religieux, défendirent vaillamment la ville contre les assauts des ennemis, et forcèrent ceux-ci de lever le siège après dix jours. Dave était régent de la pédagogie du Porc depuis 1633; en 1636 il passa à la présidence du collège de Savoie. Le 27 septembre 1637, il prit le grade de docteur en théologie, et fut nommé, le 26 novembre 1649 à une chaire royale de théologie à laquelle était attachée une prébende canoniale de premier rang à l'église collégiale de Saint-Pierre. L'année suivante, il fut admis comme membre de la stricte faculté de théologie. Quelques professeurs de cette faculté, partisans des doctrines jansénistes, essayèrent de s'opposer à l'admission de Dave, qui adhéra à la condamnation du livre de Jansénius faite par le Souverain Pontife Urbain VIII. Il fut obligé de défendre ses droits par plusieurs mémoires dont nous citons les titres ci-dessous. En 1657, l'archevêque de Malines, André Cruesen le chargea de la censure des livres pour l'archidiocèse; et il avait déjà obtenu auparavant de la Cour romaine le titre de protonotaire apostolique. Il mourut à Louvain, au collège de Savoie, dont il était le président, et fut enterré, sans épitaphe, à l'église de Saint-Pierre le 14 juillet 1664. Homme d'un caractère droit et franc, Dave professait un grand respect pour l'autorité et se soumettait volontiers aux ordres de ses supérieurs, quels qu'ils fussent.

On a de lui les ouvrages suivants :

1<sup>o</sup> *De arte disserendi libri tres*. Lovanii, 1627; vol. in-12<sup>o</sup> de 315 pages. Une seconde édition du même ouvrage parut sous le titre de : *Dialectica peripatetica in tres libros digesta*. Lovanii, 1632; vol. in-12<sup>o</sup> de 230 pages. — 2<sup>o</sup> *Oratio in obitum... Isabelle Claræ-Engeniæ, Hispaniarum Infantis, archiducis Austriæ, Belyarum princi-*

*pis... die 21 martii 1634, cum Facultas Artium ei debita justa solemniter persolveret, habita*. Lovanii, 1634; vol. in-4<sup>o</sup>. — 3<sup>o</sup> *Ethicæ peripateticæ compendium*; vol. in-12, publié à Louvain vers 1645. — 4<sup>o</sup> *Oratio in fune clarissimi viri Nicolai Vernulaei... habita Lovanii... die VIII januarii MDCXLIX*. Lovanii, 1649; vol. in-4<sup>o</sup> de 18 pages. On y trouve, après l'oraison funèbre, une élogie sur la mort de Vernulaeus. — 5<sup>o</sup> *Oratio funebris in parentalibus... domini... Guilielmi ab Angelis... collegii Adriani VI. Praesidis septimi... habita... anno MDCXLIX. vi februarii*. Lovanii, 1649; vol. in-4<sup>o</sup>. — 6<sup>o</sup> *Informatio seu brevis deductio juris patronatus et fundationis regiae, nec non professorum in sacra theologia regionum primariorum; pro nobili et eximio D. Antonio Daveo... Supplicante: contra quinque eximios dominos e Facultate theologica rescribentes*; vol. in-4<sup>o</sup> imprimé vers 1658. — 7<sup>o</sup> *Informatio qua declaratur jus et patronatus regius in Facultate theologica Lovaniensi et propugnatur immediatus recursus ad Suam Majestatem in certis causis. Pro eximio DD., nec non S. Th. Doctoribus et Professoribus respectively Antonio Daveo, Nicolao du Bois, etc. Ad magnificum Dominum rectorem Lovaniensem*. Cette pièce, qui compte 11 pages, in-4<sup>o</sup>, est datée du 30 juillet 1658. — 8<sup>o</sup> *Dissertatio juris pro eximio et nobili domino D. Antonio Dave... supplicante: contra quinque eximios DD. e Facultate theologica rescribentes, etc.*; vol. in-4<sup>o</sup>. — 9<sup>o</sup> *Dissertatio juris qua demonstratur plene jus patronatus regium, ostenditurque professores regios quotidianos S. Theologiae studii Lovaniensis debere recipi in Collegium strictum theologicae Facultatatis. Pro nobili et eximio viro domino D. Antonio Dave, etc.*; vol. in-4<sup>o</sup>. — 10<sup>o</sup> On conservait au Collège de Malines, à Louvain, un discours de Dave intitulé : *Oratio qua discutitur utrum periculosius vitium sit avaritia an prodigalitas*.

—E.-H.-J. Reusens.

Paquot, Mémoires, édit. in-fol. t. II, pp. 505 et suiv.

**DAVE** (Jean), troisième évêque de Namur, né dans cette ville en 1531 et y décédé le 3 mars 1595, fit de bonnes étu-

des, qu'il couronna dignement en prenant les grades de licencié en théologie et de docteur-ès-droits. Il remplit d'abord les fonctions de conseiller ecclésiastique au conseil provincial de Namur, et fut, en 1580, prévôt du chapitre cathédral et, le 20 juin 1586, abbé séculier de la collégiale de Notre-Dame de la même ville. Par lettres patentes du 22 juin 1590, Sa Majesté catholique le nomma conseiller ecclésiastique au Grand-Conseil de Malines. L'année suivante il obtint une prébende canoniale du chapitre métropolitain. Son séjour à Malines ne fut pas de longue durée, car, le 25 mars 1593, le roi Philippe II le proposa au Souverain Pontife pour succéder à François de Walloncappelle, sur le siège épiscopal de Namur. Les bulles de confirmation arrivèrent de Rome dans les premiers mois de l'année suivante. Dave reçut la consécration épiscopale à Anvers le 18 septembre 1594, des mains de l'évêque de cette ville, Liévin Torrentius, assisté de Gisbert Masius, évêque de Bois-le-Duc, et de François Ribeira, évêque de Leighlin en Irlande. Le 23 octobre suivant, il fit son entrée solennelle à Namur, et mourut cinq mois et dix jours après son installation.

E.-H.-J. Reusens.

**DAVENT** (*Léonard*), peintre, graveur, né dans le Hainaut. Voir THIRY (*Léonard*).

**DAVID DE DINANT**, philosophe et hérésiarque, mort au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, avait-il vu le jour dans la principauté de Liège, ou bien sa ville natale était elle Dinan en Bretagne? La *Biographie* de Hoefler l'appelle David de Dinan; mais l'auteur même, qui s'était cru en droit de modifier ainsi l'orthographe des contemporains (1), M. Hauréau, s'est révisé tout le premier dans son livre de la *philosophie scolastique*. Albert le Grand (2) et S. Thomas d'Aquin (3) écrivent *David de Dinando*; or nous ne

voyons nulle part que la vieille cité bretonne ait jamais porté le nom de *Dinandum*, tandis que la caractéristique *d* s'est conservée dans le terme *dinanderie*, désignant l'industrie du cuivre jaune ouvré, jadis florissante à Dinant en Belgique. On ne saura probablement jamais à quoi s'en tenir; les renseignements sur la personne de David font absolument défaut, et ses ouvrages ont disparu. Convenait-il pour cela de lui refuser ici une notice? Mais les Français, pas plus que nous, ne sont autorisés à le revendiquer. Que l'on s'arrête à ces scrupules de part et d'autre, le malheureux docteur ne saura où trouver un asile. Accueillons-le donc sous toute réserve, et que nos voisins en fassent autant.

David de Dinant reconut pour maître Amaury de Bène ou de Chartres, célèbre professeur de dialectique en l'Université de Paris. Amaury se signalait par un esprit hardi et enthousiaste, qui l'entraîna dans les voies dangereuses d'un panthéisme mystique analogue à celui des néo-platoniciens. Il soutenait que tout est un, que tout est Dieu et que Dieu est tout : le Créateur se confond donc avec la Créature; les idées divines sont à la fois créatrices et créées; Dieu est l'essence et le but final de toutes choses; tout ce qui existe doit retourner en lui, pour s'y absorber dans un repos éternel et former un être unique et immuable. On a beaucoup discuté sur le point de savoir à quelles sources avaient été puisées ces doctrines, si peu en rapport avec les tendances générales de l'époque. Les uns y ont reconnu l'influence de Denys l'Aréopagite et de Jean Scot Erigène; M. Taillandier n'y voit que le réalisme de Guillaume de Change poussé à l'exagération; d'autres enfin, avec plus de vraisemblance, en découvrent le germe immédiat dans le livre de *Causis*, récemment importé par les juifs comme faisant partie des œuvres d'Aristote, et dans le

(1) Décret du concile provincial de Paris (1209) dans Martène (*Nov. Thes. anec.* t. IV, p. 166); Statuts de l'Université de Paris, dans Du Boulay, t. III, p. 82, etc. — Cf. Jourdain, *Recherches sur les traductions latines d'Aristote*, Paris, 1845, in-8°, pp. 190 et suiv., et H. Ritter, dans l'*Encycl.* d'Ersch et Gruber (art. *David de Dinant*).

(2) *Summ. Theol.*, p. I, tr. IV, 9, 20.

(3) *S. Theol.*, quest. III, art. 8. — On trouve ailleurs, dans saint Thomas (*S. Contrà gentiles*, l. I, c. 17) *David de Divinato*; c'est une erreur de copiste sans aucun doute, en présence des documents officiels cités plus haut. David portait le nom de son pays, comme Alain de Lille, comme Simon de Tournay, Amaury de Bène, etc.

traité d'Avicébron (1) intitulé *Fons vitæ* (Mekor hajjim). Quoi qu'il en soit, le fait intéressant à noter ici, c'est que sur la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, des interprétations panthéistiques s'introduisirent, tout d'un coup, dans les commentaires des livres d'Aristote; il est assez probable, pour le dire en passant, que ces symptômes se rattachent de très-près aux commencements de l'hérésie albigeoise. Les Arabes, « dont l'audace ne reculait devant aucun mystère, » y furent indirectement pour quelque chose; mais quand on est une fois lancé sur cette pente, on ne s'arrête plus. Bientôt Avicenne et Averroès eux-mêmes passèrent pour des esprits timides; Avicébron et le livre de *Causis* les détrônèrent. Il n'y eut plus à se faire illusion: l'ennemi était dans la place. Les docteurs orthodoxes jetèrent le cri d'alarme et l'Église prépara ses anathèmes.

La philosophie de David de Dinant se rapprochait beaucoup de celle d'Amaury. Dans son livre de *Tomis* (des subdivisions), que certains intitulent, à tort, de *Atomis*, il enseignait que tous les êtres se ramènent à trois classes, les corps, les âmes, les idées; mais ce n'est point, ajoutait-il, selon le mode de la division que l'Être se présente à la pensée, c'est sous le mode de l'unité. Or, selon ce mode, Dieu, l'âme et la matière sont un, sont identiques; *hæc tria unum et idem*. C'est la thèse de Parménide, dit très-bien S. Thomas. Albert le Grand est plus explicite: il nous montre comment David essayait de démontrer l'unité réelle de tout ce qui est. Le genre, selon Alexandre (peut-être Alexandre d'Aphrodise), contient la matière de l'espèce; David adoptait cette proposition et prétendait par suite que l'Être étant le genre suprême, est donc la matière de tous les êtres subalternes. Au point de vue de l'Être, la matière de toutes choses est une; or l'Être pur et simple, c'est Dieu; *et sic videtur quod Deus sit materia om-*

*nium*. M. Hauréau fait remarquer judicieusement que David procédait à la manière ordinaire des philosophes qui tiennent pour l'unité de substance: ils partent d'une synthèse et se demandent ensuite ce que leur enseigne l'analyse, la division (2). D'après S. Thomas, il y aurait eu cette différence entre Amaury et son disciple, que le premier regardait Dieu comme le principe formel des choses, tandis que le second y voyait la matière première. La doctrine de David aurait été, à ce compte, une reproduction intempérante de celle d'Abailard. Sans examiner si, à l'époque de Philippe-Auguste, le débat se portait déjà sur l'Être en soi de la matière et de la forme, on peut hardiment affirmer que le système de notre philosophe se résolvait en pur panthéisme. L'école dut s'en inquiéter beaucoup, puisque S. Thomas à cru devoir citer nominativement David de Dinant, ce qui est tout à fait contraire à ses habitudes.

Quelle explication David proposait-il de l'origine des choses? Ses livres (*quaternuli*) ont été brûlés en vertu d'une sentence du concile provincial de Paris, en 1209 (3); on en est réduit aux conjectures. Mais les autres disciples d'Amaury, dont les opinions furent condamnées en même temps que les siennes, s'étaient inspirés de ses écrits: le texte de l'acte d'excommunication ne laisse subsister aucun doute à cet égard. Il est pour le moins vraisemblable, d'après cela, que David considérait l'univers comme sorti graduellement de la matière première, l'apparition des différents êtres répondant aux périodes successives de sa formation. Ainsi l'entendaient les sectaires dont on vient de parler; seulement ils se plaçaient sur le terrain théologique, tandis que David était proprement un philosophe. Les vicissitudes de la nature, selon eux, auraient déterminé l'évolution de la religion et de l'histoire. Ils divisaient les

(1) Salomon ben Jehuda ben Gebirol, philosophe juif, rangé par les scolastiques parmi les Arabes. La doctrine d'Avicébron était un mélange de théologie juive, de formules péripatéticiennes et de panthéisme alexandrin. Albert le Grand résume en deux mots la thèse du *Fons vitæ*: « Corporalium et incorporalium esse mate-

riam unam. » M. Munk a donné une traduction française de cet ouvrage dans ses *Mélanges de philosophie juive et arabe* (Paris, 1857, in-8°). V. Ueberweg, *Grundriss*, etc., t. II, pp. 170, 176, etc.

(2) T. I, p. 592.

(3) Labbe, *Conc.*, t. XI, pp. 49 et suiv.

annales du monde en trois époques, correspondantes aux trois personnes de la Sainte-Trinité. La première, celle de Dieu le Père incarné dans Abraham, avait été celle de la loi mosaïque; celle de Dieu le Fils était le règne de l'Évangile, où chacun devait se regarder comme un membre de Jésus-Christ : Amaury avait professé que le corps du Sauveur était présent en toute chose, autant qu'au pain eucharistique; mais cette phase était révolue : l'avènement du Saint-Esprit était proche, ou plutôt la troisième époque commençait avec Amaury, qui en était le prophète. De conséquence en conséquence, ces visionnaires, qui semblent n'avoir été que des restes de Cathares ou de Manichéens, en étaient venus à soutenir que les sacrements avaient désormais perdu toute vertu; ils attaquaient l'autorité du sacerdoce et les cérémonies de l'Église; ils niaient la résurrection, disaient que la religion doit être tout intérieure, et de là concluaient que toutes les actions corporelles sont indifférentes. Ils appelaient le pape l'Antechrist et Rome Babylone; en revanche leur coryphée, Guillaume l'orfèvre, annonçait que Philippe-Auguste était appelé à ranger toutes les nations sous l'obéissance du Saint-Esprit. On jugea ces malheureux, que plus tard le concile général de Latran déclara plus insensés qu'hérétiques, assez dangereux pour être livrés au bras séculier. Dix d'entre-eux furent brûlés vifs aux Halles, le 20 décembre 1210; on avait dû surseoir à l'exécution jusqu'au retour du roi, qui était absent quand le synode avait prononcé la sentence. La peine de quatre autres fut commuée; les femmes, et quelques gens simples qui s'étaient laissés séduire, reçurent leur grâce. On suppose que David de Dinant était mort avant le procès, puisque les juges se contentèrent d'ordonner la destruction de ses écrits. Nous sommes tentés de croire qu'il avait tout simplement disparu de la scène; du moins si son cadavre eût été inhumé à Paris, il est probable qu'on l'aurait déterré en même temps que celui d'Amaury, dont les os furent jetés dans les flammes qui consumaient ses livres.

« Il a toujours suffi, dit M. Daunou, de persécuter de pareilles sectes, pour en voir renaître de plus absurdes. L'erreur la plus irréligieuse est de croire qu'on serve Dieu et la vérité en immolant ceux qui ont le malheur de les connaître mal. Ce qui nuit aux chimères, ce qui peut seul les détruire, c'est la tolérance qui les méprise. » Cependant le supplice des disciples d'Amaury de Chartres n'excita ni intérêt, ni compassion; il ne se trouva pas plus de fanatiques pour relever leur drapeau que de gens sensés pour condamner leur exécution. Quant à David de Dinant, sa doctrine métaphysique fut moins vaincue par les anathèmes du concile de Paris que par les réfutations de l'école dominicaine, qui se montra fidèle à l'esprit d'Aristote, en établissant « que Dieu n'est pas un *Universel*, mais que c'est précisément pour cela qu'il peut avoir une *diversité*, une *nature propre*, sans être *composé*. » Toutefois, selon l'observation de M. F. Morin, S. Thomas se fit à son tour illusion sur le vrai sens de la théorie du Stagirite, quand il identifia l'*acte pur* de la science antique avec le *Dieu vivant* du christianisme. Ces discussions n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt historique; mais à ce titre elles sont réellement instructives: elles nous révèlent l'état des esprits au milieu du moyen-âge; elles nous font connaître la première impression produite en Occident par les écrits des Arabes et par les textes grecs qu'on commençait à importer de Constantinople. Ces ouvrages contenaient, plus ou moins clairement accusées, les erreurs fondamentales reprochées à David et à son maître; aussi furent-ils enveloppés dans la condamnation qui frappa nos sectaires. A prendre la sentence à la lettre, c'est Aristote lui-même qui aurait été proscrit. Une longue controverse s'est engagée à ce sujet: on n'a pu croire à la répudiation d'Aristote par l'Église. M. Jourdain a tout expliqué en démontrant: 1<sup>o</sup> que les *Livres de philosophie naturelle* prohibés en 1209 n'étaient nullement la *Physique* complète du chef de l'École, mais l'abrégé qu'en avait fait le juif David, ou des extraits d'Avicenne et d'Algazel; 2<sup>o</sup> que la *Mé-*

*taphysique* ne fut d'abord connue que par de semblables extraits. Les anathèmes n'atteignirent qu'un faux Aristote; quand il eut été banni, le véritable fut plus que jamais l'oracle des docteurs. Est-il besoin d'évoquer les noms des illustres scolastiques Alexandre de Hales, Albert le Grand, Robert de Lincoln?

Alphonse Le Roy.

Albert le Grand et Saint Thomas d'Aquin, *Les Sommes théologiques*. — *Histoire littéraire de la France*, t. XVI (art. de M. Daunou). — Tenenmann, Ritter, Ueberweg (*Grundriss der Geschichte der Philosophie*, Berlin, 1865, in-8°, t. II.) — Hauréau, *De la philosophie scolastique*, Paris, 1850, in-8°, t. I. — Jourdain, *Recherches sur les traductions latines d'Aristote*, Paris, 1845, in-8°. — Pluquet, *Dictionnaire des hérésies* (édition de 1845, in-12, t. I). — Franck, *Dictionnaire des sciences philosophiques*, t. I et II. — F. Morin, *Dictionnaire de philosophie et de théologie scolastiques* (collection Migne), t. I.

**DAVID** (*Adrien*), de Douai, vivait vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Il devint licencié en théologie, religieux de l'abbaye de Vicogne, à une lieue de Valenciennes, et chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés. Il est l'auteur de deux opuscules imprimés à Valenciennes en 1635. Le premier est intitulé : *Thésor sacré de plusieurs belles et précieuses reliques conservées et honorées en l'abbaye de Vicogne de l'ordre de Prémontré*, avec une *Chronique abrégée de la fondation de la même maison*. Dans la chronique, le chanoine David raconte que l'abbaye de Vicogne fut fondée en 1122 ou 1123, par un prêtre breton du nom de Guido. Son second opuscule a pour titre : *Triomphe et entrée glorieuse des sacrées reliques de l'abbaye de Vicogne, de l'ordre de Prémontré, faite en la ville de Valenciennes, le 3 septembre 1634*.

Émile Varenbergh.

Foppens, t. I, p. 11.

\* **DAVID** (*Gérard*), peintre d'histoire, né à Oudewater (Hollande), mort à Bruges, en 1523. Cet artiste, fils de Jean David, doit être compté parmi les bons peintres de la fin du XV<sup>e</sup> et du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. Il appartient évidemment à la primitive école de Bruges, et, quoiqu'aucun document ne donne d'indication sur le maître qui l'initia dans son art, nous le plaçons sans hésitation, non pas parmi les peintres néerlandais, puisqu'à

cette époque aucune école de ce genre n'existait en Hollande, mais parmi nos artistes nationaux. En effet, de même que son compatriote de Haarlem, Thierry Bouts, il vint chercher en nos contrées un enseignement devenu célèbre dans le monde entier, grâce aux Van Eyck et à leur école.

Gérard David naquit probablement vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Ses œuvres qui rappellent celles des Bouts, ont fait supposer que c'est dans cette famille qu'il reçut les premières leçons de son art; toutefois tout est hypothétique à cet égard, car s'il avait séjourné à Louvain, il nous semble qu'il en serait resté quelque trace.

La première mention que nous trouvons de lui date de 1484, année où il fut reçu franc-maître de Saint-Luc, à Bruges. On prétend qu'il n'était alors établi dans cette ville que depuis une année environ, mais nous trouvons cette supposition peu admissible; il est beaucoup plus probable que Gérard David avait passé déjà quelques années d'études dans le grand centre artistique et qu'il y fut reçu franc-maître après y avoir fait ses preuves comme apprenti. Il ne tarda pas longtemps à être investi des dignités de la corporation: dès 1488, il y est inscrit comme quatrième *vinder* ou juré; en 1495-96 et 1498-99, comme premier juré et enfin, en 1501-2, comme doyen.

Après 1496, et probablement vers 1500, il épousa Cornélie, fille de Jacques Cnoop, doyen de la corporation des orfèvres de Bruges. Il en eut une seule fille, mariée et mineure lors de la mort de son père; il est utile de faire remarquer que la minorité des filles, à cette époque, durait jusqu'à l'âge de 25 ans.

En 1508, Gérard fut affilié à la confrérie de Notre-Dame de l'Arbre Sec, établie dans l'église des Frères Mineurs.

En 1509, il fit don au couvent des Sœurs de Notre-Dame, dit de Sion, à Bruges, d'un précieux tableau qui existe encore et dont il sera parlé plus loin. Là ne se bornèrent pas les services qu'il rendit à cette communauté. Le 25 avril 1521, les archives de Sion nous apprennent que, non content d'avoir peint pour les reli-



gieuses et *par compassion*, le tableau de leur maître-autel, il leur prêta ce jour une somme de 10 livres de gros, sous condition qu'on la lui rendrait à sa première réquisition. Gérard ne redemanda cet argent que le 7 juin 1523, deux mois environ avant sa mort et alors que, probablement, il en sentait déjà les approches. Il n'exigea point d'intérêt de son prêt.

Il faisait partie de la gilde de Saint-Jean et Saint-Luc, composée d'enlumineurs, d'imprimeurs, de relieurs, de maîtres d'école, etc., sans doute en sa qualité de miniaturiste. Sa dette mortuaire y est inscrite en l'année 1523. On a également une preuve certaine d'un séjour qu'il fit à Anvers, puisque les registres de Saint-Luc nous le montrent inscrit comme franc-maître dans cette ville, en 1515.

Enfin, comme nous venons de le dire, le décès de l'artiste eut lieu le 13 août 1523 et il fut enterré dans l'église de Notre-Dame, sous la tour. Le peintre et sa femme avaient, tous deux, le droit de porter des armoiries; celles-ci furent gravées sur la pierre bleue qui recouvrait les cendres de Gérard David; elles étaient, pour lui: d'azur à trois cornes d'argent, ornées et lispandues d'or, et, pour sa femme, d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois nœuds du premier (*Unops*, armes parlantes). La veuve de Gérard se remaria en 1529, à un étranger probablement, puisque cette seconde union lui fit perdre son droit de bourgeoisie.

David eut pour élève Adrien Isebrant, étranger, qui acheta le droit de bourgeoisie à Bruges, y occupa plusieurs dignités dans la confrérie de Saint-Luc et fut un peintre de mérite.

L'artiste dont nous venons d'esquisser la vie, ou du moins ce que l'on en sait d'authentique, était tombé complètement dans l'oubli. On ne connaissait aucune de ses œuvres, et, très-probablement, le silence aurait persisté sur son compte, sans les recherches patientes et fructueuses qu'un savant anglais, M. James Weale, établi à Bruges, fait depuis quelques années dans les archives de cette ville. C'est donc à lui que nous devons les renseignements qui précèdent ainsi que ce qui a rapport aux œuvres

du peintre. Quelques-unes de celles-ci sont, d'après nous, très-erronément attribuées à Gérard par celui qui l'a tiré de l'oubli; nous avons déjà, ailleurs et longuement, discuté l'opinion de ce dernier; nous ne le ferons donc ici que dans les limites que comporte un ouvrage biographique.

Et d'abord on a appliqué à David les trois renseignements suivants, extraits de divers auteurs, savoir: Guicciardini: « Simon Beninc, excellent enlumineur en vermillon, comme aussi Gérard se fait cognoistre des premiers à enluminer; et Lancelot merueilleux à représenter par la peinture vn feu au vif et naturel, tel que fut le saccagemēt et embrasement de Troye: et tous ces trois estoyēt natifs de Bruges. » (*Description de tous les Pais-Bas*). Anvers, 1582, p. 151).

— Vasari: « Or, afin que nous sachions quelque chose des miniaturistes de ces pays, on dit que les suivants étaient excellents: Marin de Siessa, Luc Hurembout de Gand, Simon Benich de Bruges, et Gérard. » (Vasari, *Opere*, t. V. *Di diversi artefici Fiamminghi*, p. 293. Firenze, 1823. — Van Mander: « Il y a eu encore anciennement un Gérard de Bruges, sur lequel je n'ai aucun renseignement sinon que Pierre Pourbus le louait hautement comme un peintre éminent. » (*Het Schilder Boeck*, etc. Édition de 1618, fol. 128 a.)

Il est probable, en effet, que ces trois auteurs avaient en vue notre artiste dont la réputation dut être grande à son époque; mais ceci n'entre plus dans les choses d'une certitude avérée. Déjà M. Ruelens, dans ses annotations sur Crowe et Cavaleaselle, nomme Gérard Van der Meire comme l'objet de la citation de Guicciardin, dans laquelle d'autres avaient cru retrouver Gérard Horembout. Ce nom de Gérard, très-commun à cette époque, a été porté par divers excellents artistes. Comme les Horembout et Van der Meire sont des peintres gantois, qui n'ont rien eu de commun avec Bruges, il est à peu près certain que les citations ci-dessus concernent Gérard David.

M. Waagen tombe, à ce propos, dans une de ces erreurs fâcheuses chez n'importe quel auteur, mais presque désas-

treuses lorsqu'il s'agit d'une plume aussi autorisée que la sienne.

Dans son *Manuel de l'histoire de la peinture*, (t. 1<sup>er</sup>, pp. 177 et suivantes) il s'occupe du miniaturiste Gérard Horebout, parle de ses œuvres, raconte sa vie telle qu'elle nous est connue et mentionne le récit détaillé de Van Mander, qui consacre trois quarts de colonne à parler de l'artiste gantois, en le désignant aussi clairement que possible sous le nom de Gérard Horenbout, de Gand, devenu plus tard peintre d'Henri VIII d'Angleterre. À l'époque où M. Waagen s'occupait ainsi d'Horenbout, les découvertes sur Gérard David n'avaient pas vu le jour. Mais à la fin du III<sup>e</sup> vol. du *Manuel de peinture*, l'auteur allemand ajoute des notes importantes, dont l'une se rapporte au vieux peintre brugeois. Oubliant que le nom et la vie d'Horenbout sont acquises à l'histoire, oubliant que les Horenbout sont des peintres exclusivement gantois, M. Waagen s'avise de nous présenter Gérard Horenbout de Gand et Gérard David de Bruges comme ne faisant qu'un artiste; il en est convaincu, et, pour se débarrasser de ce nom très-caractéristique d'Horenbout, il en fait un sobriquet donné à David, à cause d'une particularité inconnue. Lorsque les plus laborieuses recherches ont déjà tant de peine à reconstituer l'histoire artistique du passé, il est presque douloureux de voir des hommes éminents l'embrouiller comme à plaisir et la rendre inextricable pour les chercheurs de l'avenir.

M. Ernest Förster, de Munich, verse dans une erreur quasi-semblable en disant : qu'il est à peu près certain que le Gérard de Gand, cité par l'Anonyme de Morelli, comme l'auteur des plus belles miniatures du *Codex Grimani*, n'est autre que Gérard David; oubliant que les Gérard de Gand ne furent jamais à Bruges, et que Gérard David, dit de Bruges, ne fit jamais, qu'on sache, de séjour à Gand.

Nous avons voulu nous occuper de ce chaos d'opinions dans l'intérêt de notre ancienne école, de son histoire et de celle de ses œuvres. Tenons-nous en aux faits certains extraits par M. Weale des archives; que Gérard David, né à Oudewater, en

Hollande et devenu bourgeois de Bruges, reste Gérard de Bruges et que Horenbout et Van der Meire, dont les biographies seront présentées plus loin, gardent leur individualité bien constatée et leur surnom, tout naturel, de Gérard de Gand.

Quant aux œuvres reconnues de Gérard David, il y en a une tout à fait certaine et une autre pour laquelle il y a de fortes présomptions, sans compter deux gouaches dont nous parlerons plus loin.

Occupons-nous d'abord de ce qui conduisit à reconnaître l'œuvre sur laquelle il existe des preuves irréfutables. C'est un précieux dessin au crayon noir, conservé dans un recueil de la bibliothèque publique d'Arras. Ce dessin du XVI<sup>e</sup> siècle, qui a été reproduit en premier lieu dans le *Beffroi* (t. 1<sup>er</sup>, p. 223), puis dans la *Gazette des Beaux-Arts* (tome XX, p. 542), représente Gérard lui-même. Sous ce buste, on lit l'inscription suivante : *Maître David — peintre excellent*. C'est une physionomie méditative, austère, avec de grands yeux doux et observateurs à la fois, un nez assez large et légèrement aquilin, la lèvre supérieure fine, l'inférieure épaisse et respirant la bonté, des sourcils parfaitement arqués, un large front, de longs cheveux tombant bouclés sur les épaules, le menton séparé à fossette, enfin, selon nous, une physionomie noble, douce, intelligente et des plus sympathiques, bien différente de la description fantaisiste qu'un auteur moderne en a faite. Le portrait du peintre a éveillé l'attention par sa ressemblance frappante avec un personnage d'un tableau du musée de Rouen, représentant une Madone entourée d'anges et de saints, et longtemps attribuée à Memline. L'origine de cette Madone fut recherchée; on sut qu'elle était un don du musée de Paris, qui, en 1803, l'offrit à la ville de Rouen.

Les inventaires du Louvre font provenir ce don de l'émigré Miliotti, enfin, le catalogue de la vente des couvents supprimés (1755), fournit sur ce tableau le renseignement qui devait en faire reconnaître l'auteur en indiquant sa provenance, le couvent de Sion, de Bruges.

Déjà, au début de ses recherches sur

Gérard David, M. Weale avait publié, d'après une description du couvent de Sion, à Bruges, écrite au XVII<sup>e</sup> siècle, la mention suivante d'un tableau de ce peintre : « *In ecclesia videre est fumosissiman picturam summi altaris B. Virginis inter virgines, quam Gerardus David, celeberrimus pictor, posuit anno 1509.* Dès lors, les archives encore existantes de ce couvent devaient renfermer les indications nécessaires. M. Weale le comprit et voici ce qu'il trouva dans un inventaire de tableaux et objets de mobilier appartenant à ce couvent en 1537. Le texte original est en flamand :

« Item, un beau tableau à l'huile, placé  
 « au-dessus du maître-autel, représentant  
 « Marie avec son enfant qui tient entre  
 « ses mains une grappe de raisin, à côté,  
 « deux anges et un grand nombre de  
 « saintes vierges; peint et donné par Gé-  
 « rard David; notre père confesseur  
 « d'alors était notre révérend père, le  
 « frère Ysenbart de Bru; prieure, la  
 « sœur Elisabeth van der Ranneelle,  
 « l'an 1509. . . . .  
 « . . . . .  
 « . . . . . Les volets du susdit ta-  
 « bleau n'étaient peints ni à l'extérieur,  
 « ni à l'intérieur, et actuellement, en  
 « 1536, on les a ôtés pour les peindre et  
 « venir... »

Le catalogue des couvents supprimés (1785) décrit le tableau en ces termes :

« N<sup>o</sup> 3991. J. Hemling. La Vierge et  
 « l'Enfant Jésus entourés d'anges et de  
 « saintes, tableau avec volets, dont l'un  
 « représente l'accouchement de la Vierge  
 « (sans doute la naissance?) et l'autre sa  
 « mort. Le tableau du milieu est d'un fini  
 « précieux, les têtes sont de la plus  
 « grande délicatesse et dessinées avec la  
 « plus grande vérité. Bois. (Provenant  
 « des Carmélites chaussées, de Bruges).  
 « Hauteur, 3 pieds, 8 pouces. Largeur,  
 « 6 pieds, 7 pouces. Acquis par Berthels  
 « pour 51 florins. »

Il existe donc une œuvre capitale de cet excellent peintre, œuvre dont l'état-civil donne aux plus exigeants tous les apaisements désirables. Le panneau central seul a survécu aux vicissitudes du temps et des événements; du reste, les

volets n'étant pas de Gérard David et ne paraissant avoir offert aucune espèce d'intérêt artistique, importent peu. La *Madone* de Rouen est une belle composition : Marie assise dans un fauteuil, a sur ses genoux l'Enfant Jésus, prenant des deux mains une grappe de raisins. De chaque côté de la Vierge, se tient debout un ange; l'un joue de la mandoline, l'autre de la viole. A l'arrière-plan, entre la Vierge et les anges, d'une part sainte Fausta, de l'autre sainte Apolline. — Sur l'avant-plan, à droite, quatre saintes assises : sainte Agnès, sainte Catherine, sainte Dorothee et une inconnue. Derrière sainte Dorothee, le portrait du peintre, plus jeune, et, naturellement, avec une physionomie plus fine, plus délicate que dans le dessin d'Arras. A gauche, quatre autres saintes : sainte Godelieve, sainte Barbe, sainte Cécile et sainte Lucie. Derrière sainte Lucie, la femme du peintre, Cornélie Onoop.

Les figures sont à peu près du quart de la grandeur naturelle; la partie la plus belle de l'œuvre, les anges, semble digne des meilleures productions de l'école flamande ancienne; le fini général est admirable; une grande expression de douceur y domine, enfin le plus bel éloge qu'on puisse faire du tableau, c'est qu'il a longtemps passé pour une composition de Memlinc.

Après la *Madone* de Rouen, viennent deux panneaux ne formant qu'un sujet en deux parties. Ici, plusieurs écrivains, après et à l'instar de M. Weale, acceptent, comme preuves irréfutables, des citations obscures, embrouillées et même contradictoires, trouvées par l'auteur anglais dans les archives brugeoises. Il y a, selon nous, de fortes présomptions pour que les tableaux de Bruges si connus et qui ont si longtemps excité la curiosité et l'intérêt des investigateurs, soient de Gérard David; il est possible même que les documents cités se rapportent au fameux *Jugement de Cambyse*. Mais, dans l'état actuel de la question, rien ne nous semble encore prouvé d'une façon péremptoire. Les annotations flamandes, invoquées par M. Weale, à l'appui de son opinion, sont et resteront longtemps une espèce d'énigme

qui ne peut se résoudre qu'à l'aide de complaisantes interprétations.

Dans le premier tableau de l'histoire de Sisamnès, derrière un des personnages de la suite du roi, portant un casque, se voit un homme âgé de trente à trente-cinq ans, dont on n'aperçoit que le buste. C'est, croient plusieurs auteurs qui ont pu comparer, le portrait de Gérard David, plus jeune que dans le dessin d'Arras, mais d'une ressemblance frappante avec ce dernier. Si réellement cette ressemblance existe à ce point, et surtout si elle existe de même avec le portrait du peintre reproduit dans le tableau de Rouen, alors, mais seulement alors, on peut admettre l'identité d'auteur. Quant au faire et à l'aspect général, le tableau de Rouen présente des carnations pâles, des airs de tête doux et mélancoliques; le fini, la grâce, la douceur y dominent; tandis que les compositions de Bruges sont vigoureusement peintes, dans un ton brunâtre, avec un dessin précis et énergique, un ton chaud et sombre. Nous empruntons l'énumération de ces qualités si diverses à M. Weale lui-même, puis à M. Michiels, venu après lui.

Le musée de l'Académie de Bruges possède encore deux miniatures jumelles sur vélin, représentant la prédication de saint Jean et Jésus-Christ baptisé; derrière ce dernier se trouve une étiquette sur le revers du cadre, écriture de la dernière moitié du XVII<sup>e</sup> siècle; elle contient ces mots : « N<sup>o</sup> 70, Meest<sup>r</sup> Geerard van Brugghe. L. 1-10-0. » Ces œuvres, peu importantes, n'ajoutent rien à la réputation de leur auteur.

Une fois l'arène des attributions ouverte, la liste des œuvres supposées de Gérard David est devenue, rapidement, longue. M. Weale lui a donné d'abord le beau triptyque du *Baptême du Christ*, également à l'Académie de Bruges, faisant valoir sa grande analogie avec les tableaux de Sisamnès; or, si, comme l'ont écrit Darcel, Crowe et Cavaleaselle, M<sup>me</sup> Jameson et d'autres, le *Baptême* est du même auteur que la *Madone* de Rouen, alors le *Jugement de Cambyse* n'est point de Gérard David. Ceci, nous l'affirmons et il n'est pas possible à un connaisseur de s'y tromper.

Outre le *Baptême*, qui du moins, est un magnifique tableau, M. Weale donne encore à David une *Déposition*, à la chapelle du Saint-Sang, à Bruges, due à un peintre médiocre; puis un triptyque qui a paru à la vente Weyer, à Cologne, en 1862; il représentait le même sujet que le précédent et fut acheté par M. Heberlé (H. Lempertz). Plus tard, le bagage de notre peintre s'augmenta d'une *Madone* de la collection Oppenheim, à Cologne; d'un *Saint Christophe* de la collection de M. Ruhl, dans la même ville; de quelques-unes des miniatures ornant la généalogie du roi de Portugal exécutée par Simon Bennine et consorts, actuellement au Musée britannique, à Londres; enfin, si nous ne nous trompons, nous devons ajouter à cette liste une *Fontaine de vie*, du musée de Lille, tableau symbolique dans le genre de Van Eyck. M. Michiels, à son tour, a apporté son contingent: les *Noces de Cana*, n<sup>o</sup> 596, des inconnus flamands du Louvre, (11<sup>e</sup> édition du livret, 1855) ne lui laissent aucun doute; il y a là encore un donateur qui ressemble au dessin d'Arras; malheureusement celui-ci a un fils près de lui et notre Gérard ne laissa qu'une fille. Le tableau, du reste, n'est qu'une œuvre secondaire, tour à tour attribuée à J. van Eyck, Memline et Van der Weyden. M. Darcel, de Rouen, a trouvé un pendant à la *Madone* de sa ville natale; c'est une *Vierge glorieuse*, conservée à Darmstadt sous le nom de Memline; il y a un ange identique à l'un de ceux de Rouen. Enfin est venu M. Förster qui s'est chargé des soi-disant œuvres de Gérard David disséminées dans le Midi; nous lui devons une *Vierge avec l'Enfant* tenant en mains une grappe de raisins et entouré de saint Jérôme et de saint Antoine de Padoue; figures de grandeur presque naturelle; Vierge ressemblant d'une manière frappante à celle de Rouen et à celle de Bruges (?), au Palais municipal de Gènes; un petit triptyque, chez M. Artaria, à Vicence: on y voit, entre autres, la reproduction parfaite des deux saints du tableau de Gènes; un *Mariage mystique de sainte Catherine*, où la Madone est encore la sœur jumelle de celles de Gènes, de Bruges (?) et de

Rouen, tableau découvert parmi des rebus entassés, à Schleisheim. Cette dernière composition se retrouve en entier dans les miniatures du *Codex Grimani*, à Venise, auxquelles travailla, avec Memline, un Gérard de Gand; nous avons déjà dit plus haut que M. Förster, confondant sans doute Gand et Bruges, y trouve la preuve que le Gérard de Gand, cité par l'Anonyme de Morelli, n'est autre que Gérard David, de Bruges. Pour finir, encore un petit tableau du Musée de Munich, représentant la Vierge au milieu d'un beau paysage, provenant de la collection des frères Boisserée et attribué par ceux-ci à Marguerite van Eyck. Il est inutile de dire que nous n'acceptons point cette longue liste d'attributions. Nous avons dû les citer, parceque, dans ce nombre, il peut y en avoir d'exactes et que leur indication peut être de plus utiles aux investigateurs de l'avenir.

Ad. Siret.

**DAVID (Jean)**, né à Courtrai en 1545. On suppose qu'il fit sa philosophie à Louvain; toujours est-il qu'il y étudia la théologie et qu'il y fut boursier du Grand-Collège, sous Corneille Jansenius, l'ancien. Il était déjà prêtre à l'âge de vingt-et-un ans, si toutefois un ouvrage, qu'on lui attribue (*Palleersel*) lui appartient réellement. L'auteur de ce livre dit qu'au mois de novembre 1566, il prêcha à Hasselt, dans la partie flamande du pays de Liège. En 1568, lorsque Jansenius quitta Louvain pour se rendre à son évêché de Gand, il emmena avec lui David, sans doute pour l'y employer comme secrétaire. Celui-ci continua la liaison, qu'il avait formée à Louvain, avec Pierre Simons, qui devint en 1569, pénitencier et l'année suivante archiprêtre de Gand. Les calvinistes ayant pris le dessus dans cette ville en 1578, Simons se retira à Douai. Y conduisit-il son ami intime? Selon les bibliographes de la compagnie de Jésus, David fut recteur du collège de cette ville avant d'entrer dans l'ordre. D'autres ne mentionnent pas le rectorat à Douai. Il est possible qu'il y ait eu confusion entre les noms de Douai et de Courtrai. En effet, selon Paquot, le comte Ernest de Mansfeld ayant délogé les calvinistes de Cour-

trai, y attira Simons et lui procura la cure de cette ville. Mais, les idées nouvelles y ayant laissé des traces profondes, la besogne y était devenue trop lourde pour un seul homme, et David, nommé recteur du collège, fut également investi de la cure de la seconde portion. Les troubles reprenant de la force, obligèrent les deux amis de s'éloigner: ils firent ensemble une excursion à Paris. Quand le catholicisme fut rétabli dans la contrée, David quitta, en 1581, sa cure pour entrer dans la Compagnie de Jésus. Dans le sermon qu'il prêcha pour prendre congé de ses paroissiens il fit l'éloge des jésuites. Ceux-ci l'envoyèrent bientôt en mission à Courtrai et en 1587 ils y érigèrent un collège. Par lettres du 24 juillet de cette année, le roi Philippe II permit aux échevins de la ville d'employer, pendant huit mois, les revenus de l'opulente abbaye de Saint-Amand à l'érection et à l'entretien du collège. David en fut le premier recteur, et après qu'il l'eut gouverné huit ans, on lui confia le rectorat du collège de Bruxelles, poste qu'il remplit en 1596 et 1597 et peut-être jusqu'en 1598. De Bruxelles il alla remplir la même fonction à Gand, où nous le rencontrons de l'année 1599 jusqu'au milieu de septembre 1602. Selon Paquot, on le renvoya de Gand au collège de Courtrai, où il fut de nouveau recteur. Là aurait cessé sa carrière administrative.

Les écrits du père David nous laissent sans renseignements au sujet de ce dernier séjour dans sa ville natale: par contre, ils font foi de sa présence à Ypres en 1605 et 1607: peut-être même résidait-il encore dans cette dernière ville en 1611, deux ans avant sa mort. Était-ce en qualité de recteur du collège? La chose n'est pas invraisemblable.

Les premiers travaux connus de David furent publiés pendant son rectorat à Bruxelles, alors qu'il comptait au delà de cinquante ans. A moins d'admettre qu'à Courtrai, et peut-être ailleurs, il ait sacrifié tout son temps à l'administration des établissements mis sous ses ordres, et qu'à un âge plus avancé il ait trouvé plus de liberté dans des fonctions absolument identiques; à moins de supposer que

l'ardeur pour la polémique ne se soit manifestée que bien tard chez lui, il est permis de douter qu'un zéléteur aussi fervent, qu'un écrivain se servant si bien du persiflage, vivant au milieu d'une révolution religieuse et à une époque favorable aux intérêts de son ordre, ait passé ses années les plus vivaces sans s'être jeté dans la mêlée, sans avoir produit tout au moins quelques vers pour attaquer les adversaires de ses convictions ou pour fortifier la foi de ses adeptes.

On est d'autant plus en droit de croire que David publia au moins quelques opuscules avant 1596, l'année qu'on fixe pour son premier ouvrage, qu'il usa avec prédilection et souvent du pseudonyme et de l'anonyme. Dans plusieurs de ses ouvrages, tant en vers qu'en prose, il se servit des noms de *Divoda Jansen* et *Donaes Idinau*, les anagrammes de *Joannes David*; d'autres fois l'auteur disparaît, tandis que l'imprimeur et le lieu d'impression prennent des noms supposés ou chimériques.

De ses ouvrages reconnus, le premier dans l'ordre chronologique, figure également avec un faux nom d'auteur. Il est intitulé *Kettersche Spijnecoppe* (araignée hérétique), par maître Jason Petronius, docteur en sciences libres de Leyden. Bruxelles, Velpius, 1596. C'est un document précieux pour l'appréciation de l'état des esprits en Flandre et en Brabant vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Le livre est divisé en onze parties, traitant : 1<sup>o</sup> de l'origine des araignées et des hérétiques, — 2<sup>o</sup> de leurs différentes espèces, — 3<sup>o</sup> de leur nature, — 4<sup>o</sup> de leur similitude avec l'esprit infernal, — 5<sup>o</sup> de la subsistance et des besoins de l'araignée, — 6<sup>o</sup> de l'ingénieuse toile de l'araignée, — 7<sup>o</sup> des procédés pour se procurer le nécessaire, — 8<sup>o</sup> de l'utilité des araignées et des hérétiques, — 9<sup>o</sup> des dégâts causés par les araignées et les hérétiques, — 10<sup>o</sup> des antidotes contre leur poison, — 11<sup>o</sup> de leurs derniers moments. — Récapitulation. — Ce livre piquant, écrit avec verve, révèle trop l'ennemi implacable traitant froidement de l'extermination de ses adversaires.

Peu de temps après l'apparition de

*l'Araignée hérétique*, le père David finit son livre *Christelyke bie-corf der roomsche Kercke*, c'est-à-dire *Ruche chrétienne de la Sainte Église romaine*, un pendant au *Bie-corf* de Marnix de Sainte-Aldegonde. Cet ouvrage succédait de près à la réfutation du livre de Marnix, écrite par Jean Coens, alors curé à Courtrai et publiée en 1598. Ce n'est pas à proprement parler une réfutation du livre de Marnix, c'en est plutôt la contrepartie. Tandis que Coens suit l'auteur pas à pas, David, s'appropriant le plan de son antagoniste, amplifie longuement la conclusion du livre qu'il réfute. C'est un tableau dans le genre de *l'Araignée*, traité dans un ton différent. Tandis que là, de même que dans ses écrits anonymes, l'auteur est sarcastique, ici il prend un ton sérieux, et si, de temps en temps, l'expression déride le front du lecteur, la pointe est ordinairement peu acérée. Dans les prologomènes adressés à l'auteur protestant, David lui fait le reproche d'avoir écrit un livre incendiaire (*blaek-boeck*), un échantillon d'ouvrages diffamatoires, compilés, entre autres, de Rabelais, d'Érasme, de Machiavel, de Henri Étienne, en faisant des citations fausses ou tronquées, en imputant aux pères de l'Église des idées qu'on chercherait en vain dans leurs écrits. Par suite de tout cela David fait semblant de croire que Isaac Rabotenus, l'auteur pseudonyme de la *Ruche*, n'a rien de commun avec Marnix le fier et vaillant gentilhomme. Cette réponse, dit David, vient un peu tard, — trente ans après la première publication de l'attaque. — Pourquoi? C'est là le secret du destin, qui, il y a un an à peine, lui a suggéré l'idée de traiter ce sujet.

Comme nous l'avons déjà remarqué, les bibliographes de la Compagnie de Jésus attribuent au père David plusieurs ouvrages anonymes, tels que *Historie van de Kettersche Kercke*, *Palleersel voor de Kettersche vuyte bruydt*. Si ce dernier écrit, d'un intérêt marqué pour la biographie de son auteur, comme nous l'avons dit au commencement de cet article, est réellement de lui, on peut lui attribuer un troisième : *Nieuwe tijdinge van den duyvel en dry notabele per-*

*soonen* (1611). Le titre est orné d'une vignette, œuvre du même artiste qui a fait celui du *Palleersel*. De plus, j'ai trois exemplaires réunis dans une même reliure, datant de l'époque, et les trois titres portent l'attestation, de la même main, qu'en 1627, le volume appartenait aux jésuites de Gand.

Les deux premiers écrits traitent des principaux sectaires de tous les siècles de l'ère chrétienne, le troisième est une riposte à un libelle, en forme de dialogue, entre le diable et le pape, publié à Amsterdam en 1610.

Il y a également lieu d'attribuer à David deux recueils en vers portant pour titre, l'un *Domp-hooren der hollandscher Fackel*, l'autre *Domme-trompe op het nieuw register van s'Hertogenbosch*, etc. Mes exemplaires, jadis la propriété des jésuites à Anvers, se trouvent aussi dans une même reliure : le premier porte, en outre, sur le titre les mots écrits *Joannis David*. Ces deux pièces, écrites en forme de dialogues ont pour but de défendre l'autorité des archidues. La première surtout, analysant une missive des États-généraux adressée aux états des provinces reconquises par l'Espagne, -soutient la thèse de la religion d'État contre celle de la liberté de conscience. Un versificateur de Schiedam, nommé Yselveer, riposta par une *ballade* qui eut le succès de la réimpression.

En dehors de la polémique, le père David s'appliqua avec ferveur à ramener le peuple au culte de l'Église romaine ; il tâcha d'atteindre son but en expliquant les dogmes, les cérémonies, en présentant la morale sous des aspects tout à la fois agréables et sévères. Il se servit de proverbes et dictons populaires, qu'il paraphrasa d'une manière heureuse. Dans ce genre est *Den Christelycken Waerseggheer* (le Chrétien véridique), la première de ses œuvres publiée sous son nom. C'est un recueil de cent distiques, qui eut bientôt une nouvelle édition avec l'addition d'amplifications en prose, ainsi que celle d'une traduction latine par l'auteur. Les cent planches de Jean Galle illustrant l'ouvrage, sont accompagnées de distiques en latin, en flamand et en français,

ce qui fait supposer que David se proposait de publier son ouvrage en trois langues. La même observation s'applique à son *Paradisus Sponsi et Sponsæ*.

Le *Waerseggheer* est un *steekboek*, c'est-à-dire qu'il était spécialement destiné à servir de pieux passe-temps, le sort désignant le chapitre qu'on était tenu de lire, dans un cercle d'amis. L'auteur attribuait le même but à un petit livre intitulé : *Lot van wiisheyt ende goet geluck*, recueil de vers, les meilleurs sans doute qui soient sortis de sa plume.

Ses contemporains louent chez le père David l'ordre et la clarté de ses écrits, sa grande éloquence et beaucoup d'érudition jointe à une rare perspicacité. On lui reconnaissait de la droiture dans le caractère et une sincère dévotion. Il était, sans contredit, un habile et redoutable jouteur, maniant avec dextérité une plume facile, écrivant sa langue avec pureté, souvent avec élégance et l'aimant comme l'attribut des vertus de sa nation.

David mourut pieusement à Anvers le 9 août 1613, âgé de 68 ans. Voici la liste des ouvrages qu'on lui attribue :

1<sup>o</sup> *Kettersche Spinnecoppe. Waer in, deur de natuere der Spinnecoppe, claerlijk bewesen wort, hoe deghelyk en oorboorlijk een saecke dat een ketter is, en kettersche voere. Ghemaect by M. Jason Petronius, doctoor in de vermaerde Vrije Consten van Leyden.* Brussel, Rutgeert Velpius, 1596 in-12 de 368 pp. — La traduction latine porte pour titre : *Haereticus araneus, ex cujus natura et indole universa haereseos oeconomia et technæ liquido lepideque demonstrantur. Authore R. P. Joanne David, Soc. Jes. sacerdote, primum quidem Belgicè editus ; nunc vero à F. Theodoro Petreio... Latinitate donatus.* Coloniae, sumptibus Joannis Kinckii, 1609. —

2<sup>o</sup> *Den Christelycken Waerseggheer.* Si ce recueil a réellement vu le jour dans la simple forme de distiques, la date approximative de 1597, reconnue à cette première édition par MM. de Backer, est fautive, d'après les paroles mêmes de David. Dans la préface de l'édition de 1603, l'auteur dit qu'il composa les distiques passé huit à dix ans, donc vers 1593. A ces vers l'auteur ajouta force explications

en prose. Il publia le tout avec illustration de cent gravures de Jean Galle. David fit lui-même une traduction latine de ce livre, qui parut avant l'édition flamande. En voici les titres. — 3<sup>o</sup> *Veridicus Christianus*. Antverpiæ, ex officina Plantiniana, 1601, in-4<sup>o</sup>. — Ibid 1606. — 4<sup>o</sup> *Christelycken Waerseggher, de principale stucken van t' Christen Geloof en Leven int cort begriipende. Met een rolle der deugtsaemheyt daer op dienende. Ende een Schildt-Wacht teghen de valsche Waersegghers, Tooveraers, enz., deur den heer P. Joannes David, priester der Societeyt Jesu*. T'Antwerpen, in de Plantijnsche druckerije, by Jan Moerentorf, 1603, in-4<sup>o</sup>. Ce titre constate que le *Schildt-Wacht* n'est pas un ouvrage séparé, quoique possédant une pagination à part et que son titre porte l'année 1602. Cette divergence de date sur les deux titres s'explique par le privilège qui fut donné le 6 novembre 1600. Que cette édition n'ait pas été publiée séparément se démontre encore par le susdit privilège et par l'approbation ecclésiastique imprimés en regard à la fin du volume. La dédicace au magistrat de Gand est signée de la même ville. Il paraît que le *Veridicus Christianus* n'a pas à sa suite cette traduction du *Schildt-Wacht*, puisque, outre le privilège et l'approbation ci-dessus mentionnés, le *Waerseggher* porte encore une approbation spéciale.

5<sup>o</sup> *Christelycken Bie-Corf der H. Roomscher Kercke. Door Joannem David van Cortrijcke, priester der Societeyt Jesu*. T'Hantwerpen, by Martinum Nutium, 1600, in-8<sup>o</sup>. La dédicace au magistrat de Courtrai est signée de Gand, 11 nov. 1599. — 6<sup>o</sup> *Domp-Hooren der Hollandscher Fackel, tot blusschinghe des Brandbriefs ende Missive die onlancks met de volle Mane uit S'Gravenhaghe gheschoten wierden*. Tot Land-uit by Colaphon van Bacharach, in de Sterre metten steerte, int jaer xvi hondert twee, in-4<sup>o</sup>, 27 pp.

Parmi les ouvrages de David, MM. De Baeker citent sous le n<sup>o</sup> 4 les « Mouchettes pour éteindre le flambeau fumant de la Hollande, 1602, in-12, en flamand » Ce titre, emprunté à Paquot est, à coup sûr, une traduction incorrecte du

*Domp-hooren* et l'indication du format une erreur.

La réplique à ce poème est intitulée : *Ballade op ende teghen den partiaelen Domp-hoorn, onlanghs by eenen onbeschaemden Jesu-wyt (ofte syns ghesinde) met den Leughen-hamer opt Ambeelt des Lasters ghesmedet op slecht straet-rym ghestelt, ende in druck wt-ghegheven: Waerinne den Autheur (die hem Naem en plaetse schaemt) vergheefs pooght te dompen de kracht des loflijcken Missijs der E. moghende Heeren Staten-generael (dien hy de Hollantsche Fackel noemt) tot waerschouwinghe aen de Heeren Staten der ouerheerde Nederlanden (ende aen elc int particulier) de zeevsten juniij 1602 Wt-ghezonden van nieuws oversien ende verbeterd, door W. I. Yselveer*. Tot Schiedam, by Adriaen Cornelisz. Anno 1608, in-4<sup>o</sup>.

7<sup>o</sup> *Occasio arrepta, neglecta. Hujus Commoda; illius incommoda*. Antv. ex officina Plantiniana apud Joannem Moretum, 1605, in-4<sup>o</sup>, *Occasio*, drama. Le drame a un titre séparé. La première partie contient 12 gravures par Théod. Galle. C'est probablement par erreur que Paquot cite une édition de 1603, les deux approbations ecclésiastiques et le privilège étant datés des mois de septembre et d'octobre 1604. La dédicace est signée d'Ypres vi non. jul. 1605.

8<sup>o</sup> *Den Dool-hof der Ketteren, door Divoda Jansen*. t'Antv. by Joachim Trognaeusius, 1605, in-8<sup>o</sup>. La dédicace au magistrat de la ville d'Ypres, est signée de cette ville, 12 septembre 1605.

9<sup>o</sup> *Lot van wisheyd ende goed geluck: op drie hondert ghemeyne Spreek-woorden, in rijme gestelt deur Donaes Jdinaw, Liefhebber der dichten die stichten*. T'Antwerpen, in de Plantijnsche druckerije, by Jan Moerentorf, 1606, in-12 oblong.

10<sup>o</sup> *Dompe-trompe op het nieuw register van s'Hertogenbosch, van Ostende ende van Vries-landt gestelt, etc. Tot verquicken van de swaermoedige gheesten: onse Princen ter eeren, ende Godt tot danckbaerheyt*. Tot Louende-ghem, by Roosc-mondt Goe-maere, in den Voghelen-sanck, anno 1606. Niet voor wel-doen, en blyde zijn. W. B. in-4<sup>o</sup> 36 pp.

11<sup>o</sup> *Toets-Steen tot beproevinghe, ende*



*oeffeninge der gheender, die haer tot de volmaecktheyt des Christen levens begheiren te begheven. Door den Eerw. P. Joannes David, priester der Societeyt Jesu. Antw. Martinus Nutius, 1607, in-12.*

Les ouvrages cités par Paquot et De Backer, formant les numéros 10, 13, 14, 15, 16 et 17 de leurs catalogues respectifs sont, le premier une suite de vingt-quatre prières arrangées en distiques, les autres de petits traités ascétiques, tous faisant partie du *Toets-steen*. La dédicace adressée à l'abbesse de Forest est signée d'Ypres, 28 mai 1607. Ce livre fut traduit par Théodore Petreius sous le titre de *Lapis Lydius*. Coloniae, 1610, in-12, orné de gravures.

12<sup>o</sup> *Beweeringhe van de eere ende mirakelen der hough-verheven Moeder Godts Maria tot Scherpenheuvel, deur J. D. S. j.* Antw. Jan Moerentorf, 1607, in-4<sup>o</sup>. Suite de poèmes en l'honneur de la Sainte Vierge invoquée à Scherpenheuvel sous Diest.

13<sup>o</sup> *Bloem-hof der Kerckeliicker Ceremonien, item den Christelicken Huys-houder met eene Spongie der quader seden.* Antw. Joach. Trognaesius, 1607, in-8<sup>o</sup>.

Quoique ayant chacun une pagination, les deux ouvrages sont réunis par un titre général ainsi que par l'approbation et le privilège. Le second a son titre spécial, le premier n'en possède pas. Le titre général n'indiquait pas primitivement le nom de l'auteur, mais on l'a réimprimé avec le nom du père David et collé sur le premier. C'est ce que j'ai observé sur mon exemplaire. En 1622, le père De Pretere donna une nouvelle édition de l'ouvrage qui fut encore réimprimé en 1658. La dédicace au magistrat de Bailleul est signée d'Ypres 22 juillet 1607.

14<sup>o</sup> *Paradisus Sponsi et Sponsæ, in quo messis myrrhæ et aromatum ex instrumentis ac mysteriis Passionis Christi colligenda ut ei commoriamur. Et Pancarpium Marianum, septemplici titulorum serie distinctum, ut in B. Virginis odorem curramus, et Christis formetur in nobis. Auctore P. Joanne David.* Antw. ex. off. Plantin. apud J. Moretum, 1607, in-8<sup>o</sup>, gravures de Thcod. Galle. La dédicace

aux archiducs est signée d'Ypres, juillet 1607. La bibliothèque de Gand possède un exemplaire avec l'année 1618 sur le titre et le 17 janvier 1609 comme date du privilège. Une traduction allemande, faite par Carolus Stengel, parut à Augsburg en 1617.

15<sup>o</sup> *Petri Simonis, Tiletani, Episcopi Yprensis, de veritate Libri sex : et reliqua ejus, quæ supersunt nullæ eruditionis et pietatis opera collegit et recensuit pro suo in amicum defunctum affectu P. Joannes David, Soc. Jesu Sacerdos.* Antw. ex off. Plantiu. apud Joannem Moretum, 1609, in-fol. David fut choisi par les exécuteurs testamentaires pour publier les écrits latins de son ami.

16<sup>o</sup> *Vry-gheleyde tot ontlastinghe van conscientie om de Catholïcke Kercken, Beelden ende Godsdiens te gaen beküicken. Door Divoda Jansen van Heylighen-Stadt.* T<sup>o</sup> Antw. by Joachim Trognaesius, 1609, in-8<sup>o</sup>. Cet écrit provoqua la publication d'une satire intitulée : *Ontdeckinge des vermomden Balaams, dat is, grondlig Bewys van de nietigheyt des vry-gheleyde tot het begapen der Paepsche afgoden, Daermede Divoda Jansen, alias Joannes David, Jesuyt tot Cortryck, het volk van Hollandt en Zeelant souckt te doen struyckelen, haer verlockende tot afgoderye. Alwaer oock by occasie van het Beeldt-stormen, daer mede de ghereformeerde bechticht worden, wytloopich gehandelt wert van de pratycke ende leere der Papisten, ende insonderheyt der Jesuyten, aengaende het vermoorden van Coninghen ende Princen.* Middelburg, Richard. Schilders, 1611, in-12. Voyez n<sup>o</sup> 20.

17<sup>o</sup> *De Ketterschen Vleeschpot der Smoorender onkuyscheydt tot klaer bewys, dat de Kettersche Ministers, met allen hunnen aenhanck, van de Kercke Christi niet en zyn.* Door Divoda Jansen van Heylighen-stadt. T<sup>o</sup> Hantw. by Joachim Trognaesius, 1610, in-8<sup>o</sup>.

18<sup>o</sup> *Duodecim specula, Deum aliquando videre desideranti concinnata.* Antw. ex off. Plant. apud J. Moretum, 1610, in-8<sup>o</sup>. Gravures de Th. Galle.

19<sup>o</sup> *Locht-gat voor den driftigen moet, ende puffende wijsheit der nieuwe Schriftghesinde*

*Met kluppel-verskens wel ghetelt  
Tot 's gheests verlusten in rym ghestelt*

*ter eeren van den hooch-gheleerden Eliù Barachelsen, van Buzen-landt, door Divoda Jansen van Heylighen-stadt.* T'Ypre, by François Bellet, 1610, in-12, 74 pp. Caract. goth.

20° *Postillon van den Roskam der vermomder Eselinne van Willem Teelinck, ghesonden door Divoda Jansen van Heylighen-stadt na Hamstede.* Antwerpen (le titre manque) 1611, in-12, 50 pp. C'est une mordante réplique à l'ouvrage que Guillaume Teelinck, pasteur protestant à Hamstede près de Haarlem, publia contre le *Vry-gheleyde*, sous ce titre : *Ontdeckinge des vermomden Ba-laams.* (Voyez n° 16.)

21° *Historie van de Kettersche Kercke gheenaemt de Vuyle brydyt. Beschreven tot schrickende schroom derselver.* Tot Uranopoli in t'huys der Waerheydt. Anno 1611, in-12. Paquot et De Baeker citent un ouvrage de David : *de Vuyle Brydyt.* Tot Uranopoli, 1608, in-12. Comme l'ouvrage n'est pas suffisamment décrit ni chez l'un ni chez l'autre, nous avons lieu de croire que l'assertion est une erreur provoquée par une note incorrecte.

22° *Palleersel voor de Kettersche vuyle brydyt met haren steert.* Tot Uranopoli in t'huys der Waerheydt, anno 1611, in-12, goth. 102 pp. sans l'avant-propos et l'approbation.

23° *Nieuwe Tiidinge van den Duyvel ende dry notabele persooen, Hoe sy met mal-kanderen sprake ghehouden hebben : Seer lustich ende tijdt-kortich.* Tot Hadopoli, by Poniroponus, anno 1611, in-12. Goth. 46 pp.

24° *Het Leven van S. P. Ignatius van Loyola, stichter der Societeyt Jesu. Onlancx nit Spansche geschreeven door P. Petrus Ribadeneira, ende int vlaeusche overgheset by eenen anderen priester der selver Societeyt.* T'Ypre, by Franssois Bellet, 1611, in-24, goth. 321 pp., sans la dédicace, l'avant-propos et la table des matières. Une nouvelle édition publiée en 1613 par le même Bellet, signale sur le titre le père David comme traducteur. La dédicace au chevalier Ferd. de Lichtervelde, est signée par le recteur et le Collège

des Jésuites « d'Ypres, 16 déc. 1610.

25° *Amputandum putabam radix, stirps et germen errorum.* Antv. apud Joach. Trognaesium, 1612, in-12. Le privilège daté du 16 février 1607, rend probable qu'il existait une édition antérieure.

26° *Le Culte catholique des Saints.* Anvers, Jérôme Verdussen, 1612, in-12. Paquot et De Baeker citent sous ce titre un livre flamand de David, que le second de ces auteurs n'a certainement pas eu en main et que moi-même j'ai cherché en vain.

27° *Scheutery Harnasch van het vasten en abstinentie tegens nieuwe Vastens-vyanden en Vleesch - pots - vrienden.* T'Antw. by Trognaesius, 1615, in-8.

28° *Dialogus oft t' samensprekinghe tusschen eenen Catholycken priester ende dry sectarissen van verscheyden opinien, Divoda Jansen van Heylighen - Stadt.* in-8°. Sans lieu ni date.

26° *Joannis David... Augusta, pia et devota opuscula.* Constantiæ, 1727, in-12.

30° *Velitationes pro idiomatis teutonici (belgici), seu Germaniæ inferioris restitutione, auctore B. Joanne David, Soc. Jesu.* Ipris. Cet ouvrage, de vingt et un feuillets, resté inédit, paraît être un plaidoyer en faveur du rétablissement de la langue des Flamands dans les affaires publiques. Il aura été écrit à Ypres, de 1607 à 1611.

F. A. Snellaert.

Paquot, *Mémoires*, t. VII, pp. 421-429. *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. II, p. 8. — Aug. et Al. de Baeker, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. I, p. 251. — Mussely, *Inventaire des archives de la ville de Courtrai*, t. II, p. 153. — *Registrum ecclesiæ B. Mariæ Cortraci.* — Les ouvrages de l'auteur.

**DAVID** (Pierre), administrateur, né à Verviers, le 9 janvier 1771, mort le 30 juin 1839, se distingua, par son ardent patriotisme. Il fut nommé successivement : officier municipal le 27 mars 1799 ; maire le 4 juillet 1800 à 1808 ; membre de la commission d'arrondissement le 5 février 1814 et conseiller communal sous le gouvernement hollandais. Il renonça, ainsi que son collègue A. Biolley, aux émoluments attachés à cette charge. En 1830 l'influence de David sur les

masses était très-grande ; sa présence apaisait les désordres. Nommé président de la commission de sûreté publique, les mots : *sauve-garde, P. David*, inscrits sur les habitations menacées, les préservaient de toute insulte. Élu bourgmestre, il refusa aussi le traitement affecté à ces fonctions, proclama publiques les séances du conseil communal et fit inscrire sur le fronton de l'hôtel de ville la devise : *Publicité sauve-garde du peuple*. Le conseil provincial et le congrès le reçurent aussi en leur sein. Lors de la nouvelle organisation communale en 1836, David fut réélu et nommé bourgmestre. Le 30 juin 1839, David voulant aérer son fenil en poussa les volets qui, en se détachant, tombèrent au dehors, entraînant l'infortuné magistrat, dont la tête fut broyée sur une pierre. Chaque année, à Verviers, le son des cloches rappelle à la population le jour de cet évènement déplorable.

Renier.

**DAVREUX** (*Charles-Joseph*), pharmacien et naturaliste, né à Liège, le 10 septembre 1800 (non 1806), y décédé le 11 avril 1863. Après avoir fait ses premières études au lycée impérial de sa ville natale, il se disposait à entrer au séminaire lorsque la mort de son père, qui était pharmacien, le laissa orphelin à l'âge de dix-huit ans; aîné de la famille, il crut devoir changer de résolution, sollicita et obtint une dispense pour gérer l'officine paternelle, et parvint ainsi à conserver aux siens des ressources qui leur étaient bien nécessaires. Il suivit alors les cours de l'université que Guillaume I venait de fonder à Liège, et il devint bientôt préparateur-adjoint du cours de chimie dont Delvaux était chargé. Cette position contribua à développer en lui le goût de la chimie et de la minéralogie. En 1822, il fut au nombre des fondateurs de la Société des sciences naturelles de Liège, qui disparut en 1830, après avoir exercé une influence marquée sur l'étude des sciences, et surtout sur celle de l'histoire naturelle de cette province. Les archives de la Société mentionnent trente-trois communications de Davreux, relatives à la chimie, à la minéralogie et à la géologie; malheureusement rien ne fut

publié, la Société manquant, à ce qu'il paraît, des ressources nécessaires. C'est seulement en 1825 que nous trouvons Davreux diplômé comme pharmacien par la Commission médicale provinciale.

En 1827, associé à Dandelin, Devaux, Gernaert et Renard, il contribuait à fonder l'École Industrielle de Liège, qui a rendu tant de services à ce grand centre d'industrie. L'administration communale récompensa ses efforts en l'y nommant professeur de chimie et de minéralogie, envisagées surtout dans leurs rapports avec les arts; il y professa avec distinction jusqu'en 1862, date de sa retraite. Il s'empessa de commencer la publication de son cours, à l'usage de ses élèves; mais les événements de 1830 arrêtèrent ce travail. Il paraît aussi avoir collaboré avec Ad. Lesoinne à la publication d'un *Traité de métallurgie pratique*, destiné au même auditoire, et dont le produit aurait été affecté à une œuvre de bienfaisance : il nous a été impossible d'en trouver la trace.

En 1830, Davreux envoya, en réponse à un concours ouvert par l'Académie de Bruxelles, un mémoire sur la constitution géologique de la province de Liège. Ce travail obtint le second prix, le premier ayant été attribué à Dumont. Davreux avait suivi la classification et les doctrines de M. d'Omalius-d'Halloy; au point de vue de la connaissance spéciale des roches du pays et surtout de nos minéraux, son mémoire est riche d'observations qui attestent des connaissances étendues; il est encore remarquable par l'importance accordée aux fossiles. Aussi, l'année suivante, Davreux fut nommé conservateur des collections minérales de l'Université, en même temps qu'il remplissait les fonctions de préparateur du laboratoire de pharmacie; puis, après la mort de Gaede, il fut chargé de faire le cours de minéralogie en 1833-1834. En 1836, il renonça à ses fonctions universitaires pour s'adonner plus librement à ses travaux pratiques, et il s'acquittait une grande autorité en chimie industrielle et en toxicologie. Il fut nommé membre de la Commission médicale de la province, en 1840; membre-adjoint

de l'Académie royale de médecine de Belgique en 1842, et membre titulaire en 1854. Dès son entrée dans ce corps savant, il fut choisi pour faire partie de la commission chargée de la publication de la pharmacopée, et il prit la part la plus active à ses travaux. De nombreux rapports attestent son activité. Membre du Conseil de salubrité publique de la province depuis 1837, il fut appelé en 1842 à faire partie de la Commission des Hospices, à laquelle il rendit de grands services. Sa belle conduite lors du choléra de 1849 et de l'inondation de 1850 lui valut la croix de l'ordre de Léopold (1850). En 1845 il avait été nommé agrégé à l'Université de Liège, puis secrétaire de la commission médicale; il remplit ces dernières fonctions jusqu'à sa mort. Dans sa longue carrière administrative, il fit constamment preuve de zèle, de prudence et d'activité. Dans ses loisirs, il s'occupait avec succès d'histoire et d'archéologie locales; en 1850, il fut au nombre des fondateurs de l'Institut Archéologique Liégeois. Enfin, il faisait partie de nombreuses sociétés savantes, nationales ou étrangères.

En 1835, Davreux avait épousé M<sup>lle</sup> Dechamps, qui le précéda de deux ans dans la tombe; il en eut quatre fils et trois filles. Modèle d'époux et de père, bon, affectueux, plein de droiture et de désintéressement, il fut universellement regretté tant pour les qualités de son cœur, que pour son mérite scientifique. Davreux a laissé : 1° *Leçons sur la minéralogie et la chimie, données à l'École gratuite des arts et métiers de Liège*. Liège, Dessain, in-8°, t. I, 1828; XII — 640 pp.; t. II, 1827; 164 pp. — 2° *Essai sur la constitution géognostique de la province de Liège*; Mém. cour. Acad. de Brux., 1833 (1830), t. IX, in-4°, pl. G. Dewalque.

Journaux de 1865. — Renseignements particuliers.

**DAYNEFFE** (*Georges*), écrivain ecclésiastique, né à Liège au xvi<sup>e</sup> siècle, appartenait à l'ordre des Ermites de Saint-Augustin. Il fut docteur en théologie et enseigna cette science, pendant plusieurs

années, dans l'abbaye de Saint-Hubert. On lui doit : *Epitome historiarum vitæ monasticæ S. Augustini unâ cum Institutione et antiquitate familiæ ejusdem, Joanne Gonzalez de Critana auctore*. Antverpiæ, 1612. — *De triplici mundo, divino, angelico et humano*. La première partie de cet ouvrage a été publiée, à Liège, en 1629, in-folio. Aug. Vander Meersch.

Sweetius, *Athenæ Belgicæ*, p. 295. — Ossinger, *Bibliotheca augustiniانا*, p. 290. — Delvaux de Fouron, *Dictionnaire biographique de la province de Liège*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 580.

**DE BACKER** (*André Éloi*), ou **BACHERIUS**, juriconsulte, professeur, né à Poperinghe, vers 1520, mort à Bourges en 1562. Ayant terminé ses humanités, il se consacra à l'étude de la jurisprudence, fréquenta l'université de Bourges, où il obtint le bonnet de docteur en l'un et l'autre droit, après avoir entendu, avec grand profit, les leçons des célèbres professeurs Jacques Cujas, Hugues Doneau et Antoine Leconte. Puis il rentra dans sa patrie, suivit le barreau et s'établit à Bruges où il exerça, avec distinction, la profession d'avocat. De Backer avait laissé les meilleurs souvenirs en France, surtout parmi ses anciens professeurs. Michel de l'Hôpital, auquel il s'était fait connaître, appréciant ses mérites lui offrit une chaire de la faculté de droit à l'université de Bourges. Il accepta et le chancelier de France ne fut pas déçu dans l'opinion qu'il s'était formée de son protégé; le nouveau professeur remplit ses fonctions avec distinction et s'acquit une réputation brillante, même auprès de celle dont jouissaient Cujas et Contius, ses anciens maîtres. Pendant son professorat, il écrivit deux cent neuf thèses sur des matières de droit, il en forma un recueil dédié à son protecteur, Michel de l'Hôpital, et publié sous le titre de : *Rationes de jure, personis et rebus extra contractum acquirendis*. Bourges, 1560. Bacherius ne survécut que deux ans à cette publication. — Paquot, se fondant sur une épitaphe existant à Leide, croit que De Backer eut un fils nommé André Bachærius, docteur en médecine, archiâtre et conseiller des ducs du Brunswick. Aug. Vander Meersch.

Gramayc, *Antiquitates Flandriæ*, p. 129. — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 120. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. II. — Nicéron, t. XXXI, p. 229. — *Biographie de la Flandre occidentale*.

**DE BACKER** (*François*), peintre d'histoire et de portraits. Il n'existe aucune trace, dans nos contrées, de cet artiste dont toute la vie s'écoula à l'étranger; on ne peut même décider avec certitude s'il appartenait à la famille hollandaise des peintres de ce nom ou s'il était issu d'une race flamande. On trouve ses traces en Allemagne, il fut, assez longtemps : au service de Jean Guillaume, électeur Palatin, pour lequel il exécuta nombre de beaux tableaux, surtout des portraits; la femme de l'Électeur, la princesse Anne-Louise de Médicis, le protégeait également. Après la mort de son mari, en 1716, Anne-Louise retourna à Florence à la cour de son père, Cosme III. On ignore si De Backer l'y accompagna vers le même temps, mais on l'y retrouve en 1721. Non-seulement l'artiste habita Florence, mais en cette même année, il séjourna à Rome où il exécuta son propre portrait qu'il offrit à sa protectrice. Celle-ci le fit placer dans la galerie de portraits d'artistes, à Florence; il s'y trouve encore et le peintre y est désigné comme flamand. Sous le portrait, on lit l'inscription suivante : *F. de Backer P. Romæ* 1721. Ad. Siret.

**DE BACKER** (*Georges*), imprimeur et libraire à Bruxelles, à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il a donné une édition revue, corrigée et augmentée de la traduction française de *Lazarille de Tormes*, par l'abbé de Charne, 1698, 2 volumes in-12. C'est cette édition qui a servi de type aux nombreuses réimpressions de ce roman. On lui doit encore le : *Dictionnaire des proverbes français, avec leur explication et leur origine*, Bruxelles, 1710, petit in-8°, ouvrage très-estimé et devenu rare.

Dans la préface, De Backer annonçait la publication des mêmes proverbes traduits et expliqués dans d'autres langues. Philibert-Joseph Le Roux, ou le compilateur qui se cache sous ce nom, l'a réimprimé, sous le titre de *Dictionnaire comi-*

*que, satyrique, burlesque, libre et proverbial*. Amsterdam, 1718, in-18, avec des additions qui se sont successivement accrues à chaque édition et ont fini par le rendre un des livres les plus obscènes. Il y a aussi une édition faite par Pancoucke; celui-ci avoue avoir composé son dictionnaire d'après un autre, imprimé en 1728, in-8°, et connu, dit-il, sous le nom de Du Bois. Les recherches faites pour découvrir ce dictionnaire ont été jusqu'ici inutiles. De Backer a encore fait paraître, en flamand, *De Geschiedenis van het H. Sacrament van Mirakel*, door P. De Cafmeyer, avec deux suites dans lesquelles il décrit les solennités qui eurent lieu à Bruxelles pendant le jubilé de l'année 1720. Brussel, 1720.

Aug. Vander Meersch.

*Dictionnaire universel et classique d'histoire.* — *Biographie universelle*, publiée par Michaud. — *Biographie générale*, publiée par Didot.

**DE BACKER** (*Jacques*) dit Palermo, peintre d'histoire et de portraits, né à Anvers en 1530, mort dans la même ville en 1560. Van Mander est la seule source qui ait fourni des documents aux différents biographes de cet artiste; aucune indication nouvelle n'est venue infirmer ni confirmer son récit. Nous ne pouvons donc que le répéter ici. Le père de Jacques paraît avoir été un artiste de mérite qu'un procès pour injures força à s'expatrier et qui se rendit en France où il mourut. Son jeune fils fut mis en pension et en apprentissage chez Antoine de Palermo ou Palermo, d'où lui vient son surnom. Antoine était un homme de valeur qui remplit plusieurs fois des fonctions dans la Gilde de Saint-Luc; il était à la fois peintre et marchand de tableaux. Il ne cessa, paraît-il, de pousser son élève à un travail sans trêve, ce qui fit arriver rapidement celui-ci à un assez haut degré de perfection. Palermo plaçait, à son profit, les toiles de De Backer et les envoyait en France où elles étaient très-vouluës; mais ce dernier détail, il le garda pour lui, répétant toujours au pauvre jeune homme qu'il devait faire mieux, parce que ses œuvres ne trouvaient plus d'amateurs. Notons, comme un fait important, que Van Mander a soin de

nous avertir, avec sa prudence et sa réserve ordinaires, qu'il n'est ici que l'écho des *ou dit* (so men seydt). Le métier de cheval imposé par de Palerme porta de tristes fruits. Les dimanches, les jours de fête furent employés au dessin, au modelage, les progrès furent rapides, mais la santé s'altéra. Pour cette raison ou pour toute autre que nous ignorons, De Backer quitta son maître et alla habiter chez un personnage nommé Henri van Steenwyck, homonyme des peintres hollandais de ce nom. Mais le pli était pris ; l'habitude d'un travail assidu était devenue une seconde nature ; aussi la maladie se déclara-t-elle promptement et notre peintre fut enlevé à peine âgé de 30 ans. A ceux qui assuraient que c'était par suite d'une apoplexie, Van Mander répond que ce n'est pas son opinion, que ce fut plutôt par un mal intérieur, par une consommation sans doute, car, dit le vieux biographe, Jacques avait conservé la mémoire et la parole, puisqu'il mourut dans les bras de la fille de son ancien maître en lui disant : « Moi, pauvre homme, dois-je donc mourir si jeune ! » Van Mander ajoute que l'on fit l'autopsie de son corps, mais qu'il ignore le résultat de cette opération. Le fait d'être mort dans les bras de la fille de Palerme, tendrait à faire croire que ses relations avec cette famille étaient restées bonnes. Nous rapprocherons de cette circonstance un renseignement indirect, que nous trouvons dans les *Liggeren* anversoïis. Et d'abord, remarquons que le nom de Jacques De Backer, le peintre, ne figure dans ceux-ci à aucun titre. Comme un peintre ne pouvait, à cette époque, exercer son art que s'il faisait partie de la Gilde de Saint-Luc, il est probable que le nom de notre artiste s'est trouvé inscrit sur quelque feuillet égaré. Voici le renseignement dont nous parlions plus haut : En 1555 se trouve inscrit, comme frane-maître de Saint-Luc, Pierre Goetkiut, le vieux, ayant appris chez Antoine Palerme ; en note, les auteurs des *Liggeren* ont écrit ce qui suit : « Pierre Goetkiut, le vieux, décéda le 15 juillet 1583 ; sa veuve, Catherine van Palerme, mourut le 19 avril 1621. Ils furent enterrés dans l'église des Grands Carmes, où un monu-

ment, orné d'un tableau représentant le *Jugement dernier*, peint par Jacques De Backer, d'Anvers, fut érigé en leur mémoire (Extrait de J.-B. Vander Straelen, *Recueil d'inscriptions funéraires*). »

Descamps, dans son *Voyage pittoresque* (p. 147), cite le monument et le tableau. Cette Catherine van Palerme qui avait épousé un des élèves de son père, sera probablement celle qui aura reçu le dernier soupir d'un autre élève dont elle possédait sans doute quelques œuvres ; une de ces œuvres, le *Jugement dernier*, a été placé dans le monument funéraire susdit. Le même sujet est placé dans le monument de Christophe Plantyn, à la cathédrale d'Anvers. Ce dernier tableau est faussement attribué par Descamps à Jacques Backer, de Harlingen, le Hollandais ; le monument de Plantyn a été érigé en 1590 et Jacques Backer, de Harlingen, n'a vu le jour qu'en 1608.

Van Mander entre dans quelques détails sur les œuvres de Jacques De Backer, disant qu'elles ornaient beaucoup de cabinets d'amateurs et étaient fort estimées. Il cite, entre autres, la collection Melchior Wintgis, à Middelbourg, qui en possédait trois : un *Adam et Eve*, une *Charité* et un *Christ en croix* ; chez un sieur Oppenbergh, Van Mander en vit trois autres, de grandeur demi-nature : *Venus*, *Juno* et *Pallas*, avec des accessoires dans le fond, consistant en animaux, attributs de ces déesses et une partie de leurs vêtements. En somme, ajoute le même auteur, il est un des meilleurs coloristes qu'Anvers ait possédés, peignant les chairs au naturel, non uniformément blanches, mais relevées par une carnation vivante, de façon à mériter à jamais la renommée parmi les artistes. Ajoutons qu'il disposait bien ses draperies et traitait ses fonds avec entente. Ad. Siret.

**DE BACKER** (*Jean*), humaniste et poète latin vivait dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Ossinger le dit Allemand, mais son nom flamand semble donner plutôt raison à Valère André et à Foppens, d'après lesquels il aurait vu le jour à Louvain. Quoiqu'il en soit du lieu de sa naissance, c'est du moins dans un

couvent de cette ville qu'il entra dans l'ordre de Saint-Augustin. Il devint secrétaire et définitiveur de la province de cet ordre dite de Belgique. On vantait ses connaissances littéraires et son talent poétique. De Backer professa les humanités et publia, dans l'intérêt de son enseignement, des morceaux de poésie choisis qu'il intitula : *Flavissæ Poeticæ, sive electorum poeticonum Thesaurus sacro-profanus notis et observationibus amœbis illustratus*. Antwerp. apud Henr. Aertsens, 1635, in-8°. Une seconde édition, augmentée d'un tiers, parut chez le même éditeur en 1643. Ce recueil fut souvent réimprimé dans la suite. De Backer fut lui-même auteur de pièces de poésie dont la publication eut lieu séparément ou dans divers ouvrages, mais qui ne paraissent pas avoir été recueillies. Je n'en ai rencontré aucune.

J. Roulez.

Valère André, p. 430. — Foppens, t. I, p. 367. — I. F. Ossinger, *Bibliotheca augustiana*. Ingoldstat, 1768, fol.

**DE BACKERE** (*Catherine*), poète du xvi<sup>e</sup> siècle, née probablement à Gand. On la croit apparentée à la famille du P. Pierre De Backere qui suit, ou de Michel De Backere qui fut en 1576, avocat à Gand. Son livre de chansons (françaises et flamandes), conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles, porte la date de 1574. C'est un volume manuscrit, richement relié en veau fauve, orné d'arabesques d'or, portant sur le titre cette double sentence ou devise : *l'attente nourrit — si Dieu plaist*. Les initiales de ces devises sont inscrites sur la reliure. Ce manuscrit a été entre les mains d'Umland, le chantre harmonieux de la Souabe. Deux pièces de vers de Catherine De Backere ont été publiées par le baron de Reiffenberg, dans l'annuaire de la bibliothèque royale de Belgique (année 1845, p. 36, 54-58); elles furent composées en 1569 et ne sont pas dépourvues de charme.

Aug. Vander Meersch.

*Bulletin du bibliophile belge*, 1845, p. 18. — Blommaert, *De nederduitsche schryvers van Gent*. — Piron, *Levensbeschryving*, byvoegsel.

**DE BACKERE** (*Pierre*) ou **BACHERIUS**, poète et prédicateur, né à Gand,

en 1517, mort le 12 février 1601. Il appartenait à l'ordre des Dominicains, devint docteur en théologie à Louvain, en 1548 et enseigna cette science au couvent de sa ville natale. Savant théologien, poète élégant, habile orateur, De Backere témoigna de l'énergie de ses convictions religieuses par les discours qu'il fit à Gand, à La Haye, à Clèves et dans d'autres villes contre des protestants, pendant à peu près un demi-siècle. Nommé inquisiteur de la Foi en 1560, il fut successivement prieur dans divers couvents de son ordre et entretint des relations d'amitié avec les savants de la Hollande, notamment avec le célèbre poète Jean Dousa. Le premier ouvrage qu'il publia pour la défense du sacrifice de la messe, attaqué par les partisans de Zwingel, parut sous le titre de : *Libelli in misoliturgos, hoc est missæ osoros*. Gandavi, Manilius, 1556, in-8°; il fut réimprimé à Louvain. Sous le règne de Philippe II, il revint à Gand, où il s'occupa surtout de prêcher, en 1575-1576, contre les idées nouvelles, et il le fit avec une telle violence, que lorsque la faction de Hembyse s'empara du pouvoir, il dut s'enfuir. Bien lui en prit, car il fut condamné et brûlé en effigie. Il se retira à Cambrai, chez son ami Nicolas Lombard, où il séjourna quelque temps et soigna la publication d'un livre de prières, consistant en un choix de poésies spirituelles des meilleurs auteurs latins :

*Tabula sacrorum carminum piarumque precum enchiridion*. Duaci, 1579, in-8°. En 1580, Bacherius fut choisi par les couvents de l'ordre de Saint-Dominique des Pays-Bas pour les représenter au chapitre général à Rome. Il y prononça un discours remarquable dont la publication fut ordonnée et qui parut à Rome avant son départ.

Après la reddition de la ville de Gand au prince de Parme, De Backere y revint; il fut chargé d'y prononcer un discours à l'occasion de la consécration de l'église de Saint-Bavon par l'archevêque de Malines (2 octobre 1584). Peu de temps après, il dédia un de ses ouvrages au magistrat, qui lui vota une coupe d'argent comme témoignage de gratitude ;

l'auteur, qui se plaisait à traiter les choses graves en plaisantant, refusa ce cadeau en disant que Backere n'était pas un ivrogne. Le Conseil changea aussitôt le don en un ciboire de vermeil, pesant 32 onces, qu'il offrit au couvent, avec cette inscription : *Dedit D. Doctori Backerio senatus gaudensis anno 1586*. Notre auteur était, comme on le voit, grandement estimé par ses concitoyens et il en reçut une nouvelle marque quand, en 1588, un subside de dix livres de gros fut voté pour contribuer aux frais du jubilé de cinquante ans, depuis son entrée en religion, qu'on célébrait au couvent de Gand.

De Backere écrivit en latin et en flamand plusieurs homélies, sermons et d'autres ouvrages religieux ; on ne mentionnera ici que les principaux : *Jurgium conjugale contra reformatorum gentem*. Gandavi, 1585, in-4<sup>o</sup>; ce sont des dialogues théologiques contre la réforme ; on y ajoute : *Dialogus novus inter Cœnophilum et conjugem ejus Eulabiam*. Gandavi, 1585, in-4<sup>o</sup>. C'est l'œuvre dédiée aux édiles de Gand. — *Tumultus panicus*. Antverpiæ, Plantin, 1568, poème sur les troubles religieux, précédé du portrait de l'auteur ; on en trouve un autre dans Foppens (*Bibliotheca belgica*, t. II, p. 951.) — *Sommighe vriendelicke ende seer hertelicke minnen briefkens tusschen de leerende Siele ende de waerheid*. Ghendt, Manilius, 1558, in-8<sup>o</sup>, réimprimé sous le titre de : *Vriendelicke Spraecke tusschen de leerende Ziele ende de waerheid*. Ghendt, Salenson, 1566, in-8<sup>o</sup> ; *ibid.* 1576, in-8<sup>o</sup> ; Brussel, 1586. — *Hortulus precationum, dat is het hofken der biddingen*. Loven, 1569, in-12 ; Anvers, 1577 ; traduit en français par Gambier. Louvain, 1570, in-12, et en latin par Bogaerts. Louvain, 1577. — *Spongia ebriosorum, ad eos qui liberalioribus sunt addicti poculis, Bacchoque sæpe litare gaudent*. Embriacæ Clivorum, 1592, in-8<sup>o</sup> ; l'ouvrage primitivement composé en flamand fut imprimé à Bruxelles en 1589. — *Tractaet van het bidden*. Ghendt, 1599. *Zedelycke manieren*. Gendt, Salenson, 1585, in-8<sup>o</sup>. — On connaît encore un *Jean De Backer*, né à Gand, XVI<sup>e</sup> siècle, qui fut un bon jurisconsulte et un

poète latin ingénieux. Quelques-unes de ses poésies se trouvent insérées dans la *Tabula sacrorum carminum* de Bacherius.

Aug Vander Meersch.

Sanderus, *De Gandavensibus eruditione claris*, p. 105. — Valere André, *Bibliotheca Belgica*. — Miræus, *De Scriptoribus S. XVII*. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 951. — Quetif et Eclard, *Script. præd.*, t. II, p. 548. — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 600. — Moreri, *Dictionnaire historique*. — Witsen Geysbeek, *Biographisch Woordenboek*. — De Jonghe, *Belgium dominicanum*, p. 78. — Marcus van Vaerneuyck, *Historie van Belgis*, Gend, 1829, appendice. — Pirou, *Levensbeschryvingen*.

**DE BACKERE** (*Pierre*) ou **DE BECKERE**, maître orfèvre-ciseleur et émailleur, graveur de sceaux, sculpteur et fondeur de métaux. Il florissait à Bruxelles dès la fin du 15<sup>e</sup> siècle. Il mourut en cette ville, probablement son lieu natal, dit M. Pinchart, le 5 janvier 1527. Ce fut à cet habile artiste que le duc de Bourgogne et comte de Flandre Philippe le Beau, confia l'exécution du magnifique tombeau érigé à Marie de Bourgogne, sa mère, dans l'église de N.-D. à Bruges, et dont jusqu'ici l'on ne connaissait pas l'auteur. Ce monument funéraire, posé d'abord dans le chœur du temple, est aujourd'hui dans une chapelle latérale, avec la tombe de Charles le Téméraire. L'œuvre de *Pierre de Backere*, (c'est ainsi qu'il signait son nom), est en marbre noir, avec figurines et ornements en cuivre, dorés au feu et d'une grande finesse d'exécution. Sur la pierre tombale est étendue l'image de l'épouse de Maximilien d'Autriche, les mains jointes et les pieds appuyés contre deux petits chiens gémissants ; cette statue, également en cuivre doré, mesure près de deux mètres de longueur. Autour de la corniche sont les écussons des duchés, comtés et seigneuries possédés par la princesse défunte. Sur la face antérieure du dez se voit son écu armorial, soutenu par deux anges ; la face postérieure est divisée en trois compartiments, celui du milieu, rempli par une inscription, et ceux de côté, par des anges ayant à la main une branche fleurie. Les deux faces latérales sont décorées des arbres généalogiques de la dynastie de Bourgogne ; les écussons, au nombre de soixante-deux, sont



tenus par des anges. Tous ces ornements héraldiques sont émaillés aux couleurs les plus vives. Le mausolée, splendide dans son ensemble, est du plus admirable effet : il est de beaucoup supérieur à la tombe renommée de Charles le Téméraire, le chef-d'œuvre de Jacques Jonghelinx, d'Anvers.

Maître Pierre De Backere et ses aides ou apprentis travaillèrent pendant sept ans à la tombe de Marie de Bourgogne ; l'artiste dut vendre son patrimoine pour se procurer le cuivre et l'or de la statue et des innombrables ornements. Plusieurs de ses ouvriers moururent à la tâche ou contractèrent, comme lui, d'incurables maladies par la fonte, la ciselure et la dorure des métaux. Et ce ne fut qu'en 1501 que, pour l'indemniser de ses dépenses, Philippe le Beau lui octroya deux mille quatre cent cinquante livres d'Artois. Mais en 1519 Charles-Quint lui accorda encore quatre cents livres de gros de Flandre (4,800 liv. parisis) et une pension annuelle et viagère de six sols par jour, au lieu de deux mille livres de gros (24,000 liv. parisis) que réclamait De Backere. Aussi, mourut-il pauvre, l'auteur du mausolée de Marie de Bourgogne. Il n'avait pas moins de réputation comme orfèvre-ciseleur, que comme fondeur, sculpteur et émailleur. Philippe le Beau appréciait fort son habileté professionnelle ; il lui commanda mainte pièce d'argenterie, maint ouvrage d'orfèverie : entr'autres, en 1501, des ornements en vermeil pour un harnais ture (à la mode de Turquie) ; en 1502 une coupe d'argent à couvercle ciselé, bords et pied dorés, pour être offerte, au nom du jeune duc de Luxembourg (le futur Charles Quint) à l'occasion de la naissance d'un enfant, au *Grand Jehan*, le nain de Philippe le Beau. La même année ce prince fit orner par Pierre De Backere la couverture d'un LIVRE DE DISCHANT, écrit sur vélin et orné de superbes enluminures, dont le duc fit présent à son père Maximilien, roi des Romains. Sur cette couverture brillaient les armoiries de Bourgogne et d'Autriche, émaillées sur argent. Au reste, dit M. l'architecte Rudd (*Monuments de Bruges*),

cet éminent artiste nous a laissé, pour juger de son talent, un mausolée, qui, par la richesse des ornements et la beauté de la composition, surpasse toutes les œuvres de ce genre que nous connaissons.

Edm. De Busscher.

J.-B. Rudd, *Collection de plans, etc. des principaux monuments d'architecture et de sculpture de la ville de Bruges*, in-folio, avec pl. au trait. — Alex. Pinchart, *Notice hist. sur Pierre De Beekere (De Baekere)*, Bulletin de l'Académie de Belgique, t. XVIII. — Tessaro et Delepierre, *Album pittoresque de Bruges*, in-folio, pl.

**DE BACQUERE (Benoit)**, écrivain ecclésiastique, né à Termonde en 1613, et mort à Bruges le 28 juillet 1678. A l'âge de vingt ans, il fit sa profession solennelle dans l'ordre de Cîteaux. Après avoir achevé ses études, probablement à Louvain, il enseigna la théologie aux jeunes religieux de son ordre, d'abord à l'abbaye du Saint-Sauveur, plus connue sous le nom d'abbaye de Pierre Pot, à Anvers, ensuite à celle des Dunes, à Bruges, et enfin à celle d'Eberbach près de Mayence. Dans cette dernière abbaye il remplit, en même temps, les fonctions de prieur. Plus tard il fut nommé prieur de l'abbaye des Dunes à Bruges, où il demeura jusqu'au moment de sa mort. Il a publié les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *Admiranda morum et nominis Norberti metamorphosis*. Antverpiæ, 1647 ; vol. in-8<sup>o</sup>. — 2<sup>o</sup> *Orationes sacræ Lovanii diversis in locis habitæ*. Antverpiæ, 1649 ; vol. in-12<sup>o</sup>. — 3<sup>o</sup> *Præconium Deiparæ Virginis Mariæ ac S. Patriarchæ Benedicti*. Antverpiæ, 1649 ; in-12<sup>o</sup>. — 4<sup>o</sup> *Honorarium funebre in obitu Bernardi Campmans, Dunsensium abbatis*. Antverpiæ, 1649 ; vol. in-8<sup>o</sup>. — 5<sup>o</sup> *Oratio singularis in politico hujus temporis*. — 6<sup>o</sup> *Anagrammata divina et humane Trinitatis, concionatorie per S. Scripturæ arcana, PP. sententias, philosophorum placita et poetarum flosculos elucidata*. (La Trinité humaine comprend, selon notre auteur, la sainte Vierge, saint Joseph et sainte Anne). — 7<sup>o</sup> *Sacrarum consolationum pharmaca*. Brugis, 1653 ; vol. in-12<sup>o</sup>. — 8<sup>o</sup> *Senum medicus, quædam præscribens observanda, ut sine magnis molestiis aliquosque senectus protrahatur*. Coloniae Agrippinæ, sumptibus hæredum J. Widenfeldt, 1673 ; vol.

in-12<sup>o</sup> de XXXII-285-XIX pages. — 9<sup>o</sup> *Senum salvator, salutaria suggerens media, per quæ quis de senectute bona transeat in juventutem perpetuam*. Colonia Agrippinæ, 1673, vol. in-12<sup>o</sup>. — 10<sup>o</sup> *Senum anatomicum, senum senectutisque naturam, differentias, principia, signa et ætatem enucleans requisitam, ut quis vere senex nuncupetur*. Brugis, ex officina viduæ et hæredum J. Clouwet, 1678; vol. in-8<sup>o</sup> de 118 pages.

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 152. — Broeckx, *Documents pour servir à l'histoire de la bibliographie médicale belge avant le XIX<sup>e</sup> siècle*, 1<sup>er</sup> supplément, p. 11.

**DE BAER (Henri)** ou **BAERSIUS**, dont le véritable nom, d'après M. A. Quetelet, serait Vekenstyl (que les biographes écrivent aussi Vekenstie et Bekens-til), imprimeur et mathématicien, né à Louvain, où il exerçait sa profession au XVII<sup>e</sup> siècle. On ne possède aucun renseignement biographique sur ce personnage. On a de lui : 1<sup>o</sup> *De compositione et usu decretorii planetarum*; 1530, in-4<sup>o</sup>. — 2<sup>o</sup> *De compositione et usu quadrantis*; 1535, in-4<sup>o</sup>. Ces deux ouvrages sont sortis de ses presses. Foppens lui attribue aussi : *Tabulæ perpetuæ longitudinum et latitudinum planetarum, ad meridianum Lovaniensem*, in-4<sup>o</sup>, publié en 1528 par Gilbert Masius à Louvain.

G. Dewalque.

Valère André. — Ad. Quetelet, *Histoire des sciences physiques et mathématiques*.

**DE BAERDEMAKER (Gilles)** ou **BAERBIERS**, connu aussi sous le nom latinisé de **BARBITONSORIS**, né à Bruges, mort dans cette ville le 25 mars 1514. Entré, jeune encore, dans l'ordre des frères mineurs, il s'y distingua par sa piété autant que par son savoir éminent, et fut promu, aux applaudissements de ses émules, docteur en théologie à l'université de Paris. Il voulut se retirer ensuite dans les rangs des humbles enfants de Saint-François, mais son mérite avait percé et l'évêque de Tournai, Ferri de Clugni, dont le diocèse était alors très-étendu le nomma son coadjuteur et le fit sacer cœvêque de *Surrepta in partibus infidelium*. Il résidait le plus souvent à Bruges et les nombreux

documents qui portent son nom, prouvent que sa place était loin d'être une sinécure. En 1507 il se démit de ses fonctions.

J.-J. De Smet.

Sanderi, *Flandria illustrata*, t. III, p. 462. — Piron, *Levensbeschryvingen*.

**DE BAETS (Ange)**, peintre de portraits, d'intérieurs et de vues de ville, né à Everghem, lez-Gand, en 1794, mort à Gand, le 29 avril 1855. En 1820 il remporta à l'académie de Gand le prix de perspective et une médaille pour l'esquisse d'un monument à élever à feu l'architecte Pison. Artiste laborieux, il exécuta un grand nombre de tableaux, dont la plupart représentaient des vues de Gand et des scènes locales. Aux expositions de cette ville on vit successivement ses meilleures productions : en 1832 *l'Intérieur de la cathédrale de Saint-Bavon*, une *Vue du chœur*, la *Chaire de Vérité* (dessin à l'aquarelle), chef-d'œuvre de Laurent Delvaux, et *l'Intérieur de l'église de Saint-Michel*, à Gand; en 1835, une *Vue de l'exposition artistique de 1832, au Palais universitaire*, et une *Vue de l'exhibition jubilaire des plantes de 1834, à Gand*; en 1838, une *Vue intérieure de l'église du petit bequignage gantois* et le *Salon inaugural de fleurs*, en 1836, au Casino; en 1841, le *Sacre de l'évêque de Gand* (Mgr Delebecque), dans sa cathédrale, dessin; en 1844, *l'Église de Saint-Jacques sur Caudenberg, à Bruxelles*; en 1850, *l'Intérieur des salles de la Société de la Concorde, à Gand*, splendide construction de l'architecte Roelandt. Les tableaux d'Ange De Baets sont estimés pour leur mérite pictural et pour la vérité de l'agencement. Il peignit aussi le portrait; il en exposa un au *Salon de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand*, en 1824.

Edm. De Busscher.

Catalogues des expositions gantoises. — Piron, *Levensbeschryvingen, etc.* — Renseignements particuliers.

**DE BAETS (Barthélemi)**, moraliste, né à Alost, vers 1515, mort à Rostock, le 24 janvier 1559. Voir **BATEN (Barthélemi)**.

**DE BAETS (Hyacinthe)**, écrivain ecclésiastique, né à Gand et décédé dans la

même ville le 5 novembre 1731. Jeune encore il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, au couvent de sa ville natale. Après avoir fait sa profession il fut envoyé à Louvain pour achever ses études théologiques. Ses progrès dans les sciences ecclésiastiques furent si rapides que ses supérieurs le nommèrent, le 14 septembre 1703, *régent primaire*, c'est-à-dire professeur principal de la maison de Louvain. Il remplit ces fonctions pendant six ans, et prit entretemps (le 6 mars 1706) le grade de docteur en théologie de l'ordre de Saint-Dominique. Plusieurs fois il fut honoré de missions spéciales; c'est ainsi, par exemple, que nous le voyons assister au chapitre général de l'ordre, célébré à Bologne en 1706, en qualité de définiteur de la Germanie Inférieure. Après qu'il eut abandonné l'enseignement le 14 septembre 1709, il remplit successivement la charge de prieur dans les couvents de différentes villes. Il était prieur à Anvers en 1720, et à Gand en 1731, au moment de sa mort. On a de lui les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *Auctor gratia Deus laudandus, benedicendus, prædicandus secundum inconcussa tutissimæque dogmata angelici et quinti Ecclesie doctoris S. Thomæ Aquinatis*. Lovanii, Aeg. Denique, 1706; vol. in-4<sup>o</sup>. Il défend dans cet écrit le système de saint Thomas d'Aquin sur l'efficacité de la grâce. — 2<sup>o</sup> *Magnum pietatis sacramentum Verbum caro factum... quod una cum refutatione brevi primæ dissertationis Liberii Gratiani, præside patre F. Hyacintho de Baets defendet... F. Benedictus d' Estrée*, Lovanii, Aeg. Denique, 1708; vol. in-12<sup>o</sup> de 88 pages. E.-H.-J. Reussens.

Quetif et Echarl, *Scriptores ordinis prædicatorum*, t. II, p. 805. — Vaquoy, *Fasti academici*, manuscrit n<sup>o</sup> 17368 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

**DE BAETS** (*Liévin*), médecin, né à Gand, en décembre 1545, mort à Rostock, au mois d'avril 1591. Voir BATEX (*Liévin*).

**DE BAST** (*Amand-Fidèle*), littérateur et neveu du chanoine Martin De Bast, né à Gand en 1782, mort le 9 juin 1848. Il utilisa les loisirs que lui laissaient ses fonctions à l'administration provinciale

de la Flandre orientale et ses connaissances un peu superficielles du pays pour rédiger quelques opuscules et bon nombre d'articles écrits en flamand ou en français, qu'il publia dans les journaux périodiques. La biographie de son oncle l'antiquaire, insérée dans le *Messenger des sciences historiques*, est le plus important de ses écrits, mais, en quelques parties, la ressemblance manque entièrement au portrait tracé par le biographe. Ses autres écrits sont une *Notice sur l'ancien canal du Sas et sur la construction du canal de Gand à Terneuseu* (1827), ainsi qu'un *Recit du siège de Gand* en 1480, imprimé dans le neuvième volume du *Belgisch Museum* (1845); *Minnewraek* nouvelle historique tirée des annales gantoises (1848); *Description historique du palais de l'université de Gand*, en français et en flamand, avec grav. au trait.

J.-J. de Smet.

*Messenger des sciences historiques* de l'année 1848, p. 281. — Piron, *Levensbeschryvingen*.

**DE BAST** (*Dominique*), paysagiste et peintre de marines, né à Gand en 1781, y décédé le 20 avril 1842. Bien que ce ne fut pas un artiste de profession, mais un peintre amateur, son talent était fort apprécié et ses productions, exposées aux salons de Gand, y furent distinguées par les connaisseurs. Plusieurs de ses œuvres ont été admises dans des collections de renom, entre autres au musée du Pavillon Royal à Harlem, où l'on a de lui une *Vue marine sur la côte du pays de Tergoes* (sud Beveland), par un soleil couchant, avec navires. En 1817, à l'exposition de Gand, il exhiba deux paysages : Un *Chemin sablonneux sous bois, avec charette dans une fondrière*, et le *Tonnelier; deux marines*, dont une *mer orageuse avec bâtiment marchand à la cape*. En 1828, au salon de la Société des Beaux-Arts, de cette ville, une grande marine, *Rade foraine, couverte de navires, par un temps calme*; un *Paysage montagneux, et boisé, une Vue de la Lys à Ackerghem, lez-Gand, la Cour d'une ferme, paysan à cheval, paysanne et troupeau*; en 1835, *Coup de vent, corvette désemparée dans les brisans*; *Mer calme*, à l'entrée d'un port.

Edm. De Busscher.

Piron, *Levensbeschryvingen, etc.* — Nagler, *Kunstler Lexicon*. — Catalogues des expositions.

**DE BAST** (*Édouard-Marie*), homme de guerre, né à Gand, le 10 novembre 1788, mort à Samarang dans l'île de Java, le 5 février 1827. Il était fort jeune encore lorsqu'il obtint le grade de lieutenant dans la garde nationale du département de l'Escaut. Plus tard, il fut admis avec son grade dans le 37<sup>e</sup> régiment d'infanterie de l'armée française. Il assista aux combats de l'époque, fut blessé à la bataille de Leipsig, et fait prisonnier à celle de Hanau (28 octobre 1813). Après sa délivrance, il revint dans sa patrie. L'empire colossal de Napoléon I<sup>er</sup> venait de s'écrouler et les peuples violemment annexés à l'empire pendant les jours où le conquérant français semblait commander à la fortune, se hâtaient de reconstituer leur autonomie et de reprendre la direction de leurs affaires et de leurs intérêts.

En Belgique un gouvernement provisoire s'établit le 11 février 1814 au nom des alliés. Un des premiers soins du gouvernement nouveau fut de pourvoir à l'organisation d'une armée. Le comte de Murray que beaucoup de souvenirs de famille rattachaient à la Belgique, et qui s'était élevé dans l'armée autrichienne au grade de lieutenant général, présida à la formation des premiers corps et De Bast reçut de lui le brevet de capitaine au septième bataillon belge qui assista à la bataille de Waterloo et s'y couvrit de gloire par l'héroïsme de sa résistance : sur un effectif de sept cent et un hommes il eut cent et deux hommes tués et cent trente-neuf blessés. De Bast reçut, à cette occasion la croix de l'ordre de Guillaume. La paix qui succéda aux grandes guerres de l'empire ne convenait pas au caractère tout militaire de De Bast ; il sollicita l'autorisation de faire partie des troupes coloniales et partit pour Surinam le 5 avril 1819. A peine de retour de cette expédition il se rendit à Batavia (1823) et obtint l'année suivante le brevet de major dans la dix-neuvième division. Il prit part, sous les ordres du général Van Geen à l'expédition de Célèbes. En 1825, il reçut le commandement de la colonne qui chassa de Kadoc les insurgés javanais, puis fut promu au grade de lieutenant colonel. Mais les fatigues de la

guerre l'avaient épuisé et bientôt il mourut de la fièvre du pays. De Bast n'avait encore que 49 ans. Général B<sup>on</sup> Guillaume.

Marcus van Vaernewyck, *Historie van België* — Archives de la guerre.

**DE BAST** (*Liévin-Amand-Marie*), orfèvre-ciseleur, graveur en taille de burin, sur cuivre et sur médailles, naquit à Gand, le 2 mars 1787, et y mourut, victime de l'épidémie cholérique, le 10 septembre 1832. Issu de la bonne bourgeoisie, il était parent du chanoine archéologue Martin De Bast, l'auteur de plusieurs ouvrages sur les *antiquités de la Flandre et de Gand*. Liévin de Bast fut placé en apprentissage chez le graveur et orfèvre-ciseleur Pierre Tiberghien ; il reçut en même temps l'instruction primaire du flamand et du français dans l'institution de J.-B. Delbecq, le savant iconophile. Il y puisa le sentiment artistique et la pratique du dessin, tandis que son maître professionnel l'initiait à l'orfèvrerie, à la ciselure et au maniement du burin. Pierre Tiberghien, natif de Menin, mourut à Gand, le 9 décembre 1810, dans la force de l'âge et du talent, et Liévin De Bast, lui succéda dans la direction de son atelier ; il exécuta une certaine quantité de gravures au trait, des vases aux formes les plus élégantes, des médailles burinées, qui rappellent des solennités consacrées à l'industrie, aux sciences, aux lettres et aux arts, où la ville de Gand, l'académie et des sociétés libérales récompensaient le talent et les services rendus. Pour ces œuvres, les dessins que lui avait laissés Tiberghien, lui furent d'excellents modèles. En 1813 il grava pour le second supplément du *Recueil des Antiquités romaines et gauloises de Bavi et Tamars*, du chan. Martin De Bast, sept planches in-4<sup>o</sup> de médailles et objets antiques.

En 1808, Liévin De Bast s'associa aux artistes flamands qui fondèrent à Gand la *Société des arts*, la première institution de ce genre établie en Belgique, et qui, en 1858, après des succès constants, fêta brillamment, sous le titre de : *Société royale des beaux-arts et de littérature*, son jubilé semi-séculaire. D'abord directeur

de la section de gravure, il devint en 1817 secrétaire de la Compagnie. En 1812, il lui fut décerné une médaille à l'exposition artistique de Gand.

Les *Annales Belges des sciences et de la littérature*, publication périodique éditée à Gand, de 1817 à 1824, et qui contribua beaucoup à développer l'étude de l'histoire nationale, ayant cessé de paraître, Liévin De Bast, N. Cornelissen, Joseph De Grave et J.-B. Delbecq y suppléèrent : sous le patronage de la *Société des beaux-arts et de littérature*, ainsi que de la *Société d'agriculture et de botanique*, de Gand, ils créèrent le *Messager des sciences et des arts du royaume des Pays-Bas*, qui s'imprime encore aujourd'hui (1873), transformé en *Messager des sciences historiques et des beaux-arts de Belgique*; la nouvelle série en est à son quarantième volume.

Liévin De Bast fut attaché successivement à la plupart des institutions intellectuelles et artistiques de la ville de Gand. Il fut nommé conservateur du cabinet des médailles de l'université, puis secrétaire du collège des curateurs. En 1830, lorsque, par un décret du gouvernement provisoire, les facultés de philosophie et des sciences y furent supprimées, Liévin De Bast fut le promoteur des deux facultés libres, sans lesquelles les cours de droit et de médecine ne pouvaient exister. Devenu membre de la direction, secrétaire et professeur de l'*Académie de dessin, peinture, sculpture et architecture*, il y introduisit, avec le concours du bourgmestre Joseph van Crombrugge, les leçons de géométrie, de dessin linéaire, de perspective et d'ornementation, posant ainsi les bases du développement qu'a pris dès lors cette institution. Secrétaire du conseil des prud'hommes, membre de presque toutes les commissions qui, à Gand, avaient pour but l'encouragement et la culture des arts ou la conservation des œuvres remarquables déposées dans les monuments civils et religieux, il fut en 1829 appelé aux fonctions d'archiviste de la Flandre orientale. Il s'appliqua aussitôt à étudier ce dépôt historique et administratif, mais, ignorant la langue latine et peu familia-

risé avec la paléographie, cette tâche lui fut très-laborieuse. Il dut se borner à en essayer le classement méthodique. Sa mort inattendue, en 1832, n'a pas permis de juger s'il aurait réussi à vaincre les difficultés de cette épreuve.

Malgré l'instruction littéraire si imparfaite qu'il reçut dans sa jeunesse et que l'apprentissage et la pratique de son art ne lui laissèrent guère le loisir de compléter, Liévin De Bast s'est acquis de son temps un véritable renom d'écrivain esthétique. Les notions intéressantes qu'il publia sur les frères Van Eyck et leur chef-d'œuvre l'*Agneau mystique* le firent si avantageusement connaître, qu'il fut nommé membre de l'*Institut des Pays-Bas*. Toutefois, n'ignorant pas l'imperfection de son éducation linguistique, il soumettait franchement ses écrits à ses amis plus instruits. Les ouvrages qui établirent sa réputation passèrent presque tous par les plumes exercées de MM. N. Cornelissen, Jos. De Grave, Florent van Ertborn, qui en appréciaient d'ailleurs le mérite artistique.

Voici, selon l'ordre de leur publication, les divers ouvrages auxquels il a attaché son nom : 1<sup>o</sup> La *Description de l'Arc de triomphe* érigé à Gand, sur les dessins de P. Tiberghien, lors de l'entrée de Napoléon I<sup>er</sup> et de Marie-Louise, en 1810, dans la métropole flamande. Cette notice in-4<sup>o</sup>, avec trois planches et le portrait de Tiberghien, gravés par Ch. Le Normand, de Paris, était un hommage rendu par Liévin De Bast au génie de son maître, dont Cornelissen avait écrit la biographie. — 2<sup>o</sup> Le *texte explicatif* du projet d'un *Palais des beaux-arts*, résumé en sept planches gravées au trait, magnifique conception, en style classique, de T.-F. Suys, couronné au concours de l'académie de Gand, en 1820. — 3<sup>o</sup> Les *Annales du salon de Gand et de l'École moderne des Pays-Bas*, in-8<sup>o</sup>, orné de quatre-vingt-treize planches, au trait, de C. Le Normand, la plupart d'après les dessins d'Eugène Verboeckhoven, avec notices descriptives et biographiques. Gand 1820-1825. Cet important ouvrage marqua dans l'histoire artistique de la Belgique et de la Hollande réunies; ce fut le type de plu-

sieurs *Revue d'expositions de peinture et sculpture* parues depuis lors ; il est toujours estimé et les exemplaires complets, avec gravures en bonnes épreuves, deviennent rares. A cette œuvre L. De Bast eut pour collaborateurs anonymes MM. Cornelissen, Odevaere, Delbecq et Florent van Ertborn. Par l'entremise de M. le comte de Celles, ambassadeur des Pays-Bas à Rome, ce volume fut offert au Pape Léon XII, pour la bibliothèque du Vatican, comme un témoignage de la reconnaissance des artistes flamands, qui sans cesse se succèdent à Rome pour y continuer leurs études plastiques. Le Saint-Père en remercia l'auteur par un bref pontifical, signé de son secrétaire Gasparini : « Nous vous félicitons, disait Sa « Sainteté, et de l'heureux résultat de « votre travail, et de la part de gloire qui « doit vous en revenir, ainsi qu'au nom « belge. » — 4<sup>o</sup> La *Notice historique sur Antonello de Messine*, par le chevalier Thomas Puccini, archiviste à Florence, traduite de l'italien, avec de nombreuses notes de L. De Bast et la description d'un tableau de l'artiste étranger qui, le premier, fut initié par Jean van Eyck à son admirable procédé de peinture. Gand, 1825. — 5<sup>o</sup> La *Notice sur le chef-d'œuvre des frères Van Eyck* : L'AGNEAU MYSTIQUE, de Saint-Bavon à Gand, traduction de Popuscule allemand du Dr G.-F. Waagen, de Berlin, avec des notes historiques et esthétiques de L. De Bast. Gand, 1825 ; dédiée à la reine des Pays-Bas. Cette dissertation esthétique a servi de base aux intéressantes recherches faites, jusqu'aujourd'hui, sur l'école flamande primordiale, et aux découvertes qui en furent le résultat. Publiée dans la première série du *Messageur des sciences et des arts*, les exemplaires tirés à part ont été promptement épuisés, on n'en rencontre plus que dans des ventes mortuaires. M. Florent van Ertborn, ancien gouverneur d'Anvers, qui légua au musée de cette ville son admirable collection d'œuvres de nos premiers peintres flamands, traduisit la plus grande partie du livre allemand *sur la découverte de la peinture à l'huile*. Vers la fin de 1825, Liévin De Bast reçut du roi de Prusse

la médaille d'or instituée pour récompenser les services scientifiques et artistiques.

A Gand, Liévin De Bast était devenu, comme MM. Van Hulthem, Van Huffel, Cornelissen, Delbecq et De Grave, qui, eux aussi, s'étaient formé un goût savant et sûr, par l'étude et la comparaison des chefs-d'œuvre des différentes écoles, le guide et le conseiller de ceux de ses compatriotes qui se vouaient, par leurs productions et leurs écrits, à la culture et au développement des beaux-arts. L'instruction et les connaissances qu'il était parvenu à acquérir, furent les fruits de ses lectures, de ses observations, de ses études, aidées d'une volonté ferme et d'un remarquable bon sens. Aussi, à cette époque où commençaient seulement à s'accroître le mouvement investigateur et le dépouillement des annales du passé, Liévin De Bast ne tarda pas à voir se répandre, dans le pays et à l'étranger, sa réputation et ses intéressantes découvertes.

Edm. De Busscher.

Voisin, *Messageur des sciences historiques de Belgique*, a. 1855. — *Annales de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand*, Précis historique, 1808-1845. Rapport semi-séculaire, 1858. — Renseignements particuliers.

**DE BAST** (*Martin-Jean*) érudit, numismate, antiquaire, né à Gand, le 26 octobre 1755 d'une famille de commerçants, mort le 11 avril 1825. Doué des plus heureuses dispositions, il fit avec succès son cours d'humanités chez les jésuites de sa ville natale. Son caractère indépendant rendit vaines les tentatives de ses maîtres pour le retenir dans leur ordre. Il commença à faire un cours de philosophie à Louvain, mais il l'abandonna sans l'avoir achevé pour s'adonner à l'étude de la théologie. Ordonné prêtre en 1775, il devint en 1778 directeur de l'hospice de Saint-Antoine à Gand, d'où il passa en 1787 à la cure de Saint-Jacques dans la même ville et en 1788 à celle de Saint-Nicolas, avec laquelle il eumulsa un canonicat de Sainte-Pharaïde. Lorsqu'en 1789 éclata la révolution brabançonne, De Bast, comme la plupart des ecclésiastiques, y prit une part active, et fut un des membres les plus influents du comité de la Flandre.

Mais, après l'apaisement des troubles et la rentrée des gouverneurs-généraux, à Bruxelles, il renonça pour toujours à la politique. A l'époque de l'invasion de la Belgique par les français et principalement sous le directoire, il fut obligé de se cacher et de prendre divers déguisements pour se soustraire aux persécutions, auxquelles il fut en butte. Le 18 brumaire éloigna tout danger et lui permit de reprendre ses fonctions sacerdotales. L'exposé de principes qu'il publia plus tard, à l'occasion et en faveur du concordat, causa un grand émoi parmi les membres du clergé de la Flandre et attira à son auteur beaucoup de déboires. De Bast desservit la cure de Saint-Nicolas jusqu'en 1817, époque à laquelle l'âge et les infirmités l'obligèrent à prendre sa retraite. Ses instructions pastorales étaient très-suivies non-seulement par ses paroissiens, mais encore par des personnes d'autres paroisses. Il a laissé à sa mort un grand nombre de sermons et de méditations pieuses, le tout rédigé en flamand. Nommé chanoine de la cathédrale de Saint-Bavon par Napoléon, il prononça dans le chœur de cette église devant un auditoire choisi l'oraison funèbre du duc de Montebello et un discours à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de l'empereur. Les deux pièces parurent réunies dans une même brochure en 1810. Les goûts de De Bast l'avaient porté de bonne heure vers l'étude de l'histoire et des antiquités de son pays. Cette étude fit diversion aux ennuis et aux chagrins de sa retraite forcée. Dès 1804 il publia un *Recueil d'antiquités romaines trouvées dans la Flandre proprement dite* (Gand, 1 vol. in-8o). Le bon accueil que reçut cette publication sur une matière peu cultivée en Belgique fut un puissant encouragement pour l'auteur; il continua et étendit ses recherches et quatre années plus tard parut une nouvelle édition de l'ouvrage précédant *augmentée de deux tiers, avec trois cents gravures* (par Tiberghien) et enrichie de remarques historiques sur plusieurs points intéressants de la période romaine et du moyen-âge. Gand chez B. Steven 1808, un vol. in-4° de pp. LXXX et 590. Malgré son titre l'ouvrage de De

Bast appartient autant à l'histoire qu'à l'archéologie. En effet, l'auteur ne s'est pas borné à donner, en suivant l'ordre géographique, l'indication et la description des médailles et des autres antiquités, provenant du sol de la Flandre, mais les localités où elles ont été découvertes (villes, bourgs, villages, au nombre de plus de cent) font l'objet de notices, de remarques et parfois de dissertations historiques, qui remplissent les deux tiers du volume. L'article sur Gand, l'un des plus longs de l'ouvrage, fit prendre la plume à l'un de ses concitoyens, le chevalier Dierix, qui s'occupait aussi, depuis longtemps de l'histoire des premiers siècles de sa ville natale. La brochure qu'il publia n'attaque pas seulement les opinions du curé de Saint-Nicolas sur diverses questions historiques et topographiques, mais elle n'épargne pas même quelques autres savants sur l'autorité desquels celui-ci s'était appuyé; elle va même jusqu'à contester l'authenticité des documents invoqués par eux. De Bast répondit à son contradicteur avec un grand déploiement d'érudition et presque toujours d'une manière victorieuse, et il releva les erreurs et les contradictions dont sa brochure fourmille. L'attaque avait été violente et passionnée, mais la réponse ne se tint pas toujours non plus dans les bornes de la modération. L'acrimonie de leur polémique prenait sa source, paraît-il, dans les dissentiments politiques des deux adversaires. L'écrit de De Bast parut sous le titre de : *Premier supplément au Recueil d'Antiquités romaines et gauloises en réponse à l'ouvrage intitulé La Topographie de l'ancienne ville de Gand par C. L. Dierix*. Gand, 1809, in-4o.

Jusque-là De Bast ne s'était occupé que des antiquités de la Flandre; il entreprit plus tard de décrire celles de Bavay et se rendit à cette fin dans l'ancienne cité nervienne pour en explorer par lui-même les restes. Ses recherches archéologiques sur cette ville forment, avec quelques petites dissertations historiques un volume intitulé : *Second supplément au Recueil d'Antiquités romaines; contenant la description de l'ancienne ville de Bavay et de Famars, suivie de Recherches*

*historiques et critiques sur les prétendus forestiers de Flandre, sur les Missi Domini, sur nos premiers comtes; sur quelques nouvelles découvertes d'anciens monuments de la période romaine faites dans la Flandre proprement dite et sur plusieurs points intéressants du moyen-âge. Avec gravures (par L. De Bast). Gand, 1813, in-4o.*

Les autres publications de De Bast sont : *Recherches historiques et littéraires sur la langue celtique, gauloise et tudesque pour servir de supplément au Recueil d'Antiquités*. Gand, vol. I de 176 pages, 1815 et vol. II de 119 pages, 1816, in-4o. L'auteur cherche à prouver que les Celtes, les Germains, et les Gaulois avaient la même origine et qu'ils ont vraisemblablement parlé la même langue. Selon lui le breton d'Angleterre, le breton de France, l'allemand, le flamand, le hollandais sont des dialectes d'une langue mère, qui est le celtique. Aujourd'hui que l'étude comparée des langues a fait de grands progrès, il est généralement admis que les idiômes celtiques et les idiômes germaniques constituent deux familles de langues distinctes; *L'institution des communes dans la Belgique pendant les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, suivi d'un Traité sur l'existence chimérique de nos forestiers de Flandre*. Gand, 1819, in-4o. On y trouve, en outre, une dissertation sur Bandonin Bras de Fer, premier comte de Flandre proprement dit; elle n'est, comme la dissertation sur les forestiers, qu'une nouvelle édition augmentée de celles qui sont insérées dans le second supplément des antiquités, *L'ancienneté de la ville de Gand établie par des chartes et d'autres monuments authentiques pour servir de supplément au Recueil d'Antiquités*. Gand, 1820, in-4o; *Dilucidatio principiorum, quibus præcipuè nititur resolutio capitalis ecclesie cathedr. Gandavensis S.-Bavonis 22 Julii* 1813. Gand, 1813, deux parties in-8o; *Méditations sur la vie et la mort de J.-C.* Gand, 1805. Deux parties in-8o. De Bast avait été nommé, en 1808, chevalier de la légion d'honneur, en même temps que chanoine, par Napoléon I<sup>er</sup>, auquel il avait offert son Recueil d'Antiquités. En 1816 la dédicace au Roi Guillaume de son ou-

vrage sur la langue celtique lui valut la décoration de chevalier de l'ordre du Lion Belgique. Il était membre de l'institut des Pays-Bas, de l'académie de Bruxelles, de l'académie pontificale d'archéologie, de la société des antiquaires de France et de plusieurs sociétés littéraires.

Il avait formé une collection de médailles et d'antiquités, décrites pour la plupart dans ses ouvrages. A la fin de sa vie, la crainte qu'elle ne fût dispersée après sa mort l'engagea à la céder au Roi des Pays-Bas. Le monarque, par un acte de munificence, la partagea entre le cabinet de l'université de Gand et ceux de La Haye et de Leyde. De Bast s'est acquis par ses travaux une réputation méritée, mais il est surtout connu comme antiquaire, probablement à cause du titre de son principal ouvrage, auquel se rattachent la plupart des autres. Cependant, la remarque en a déjà été faite plus haut, l'érudition historique y occupe la plus large place; elle embrasse le moyen-âge aussi bien que l'antiquité et la critique de l'auteur est même plus à l'aise sur le premier terrain que sur le dernier. La branche de l'archéologie dans laquelle il était le plus versé est, sans contredit, la numismatique, science qu'à la fin du siècle dernier Eckel, dans son immortel ouvrage, avait fondée sur des bases immuables. Les médailles publiées par De Bast sont nombreuses; au lieu d'une nomenclature sèche et aride, il en a donné une description intéressante, destinée principalement aux personnes qui n'ont pas fait une étude particulière de la numismatique, mais, comme les médailles incédites sont en fort petit nombre, son ouvrage n'a pas d'importance pour la science numismatique. Quant aux autres branches de l'antiquité figurée et à l'épigraphie ses connaissances étaient assez bornées; il n'a eu d'ailleurs que peu d'occasions de les appliquer. J. Roulez.

De Stassart dans les *Archives hist. et littéraires du Nord de la France et de la Belgique*, t. I. Valenc. 1829. — De Reiffenberg dans le supplément de la *Biographie universelle* de Michaud. — Aman de Bast dans le *Messenger des sciences de Gand*, ann. 1856, (avec portrait lithogr.).

**DE BAY (Jacques)** ou **DUBAY**, théologien, né à Mélin à Hainaut, mort à Lou-



vain, le 13 octobre 1614, acheva dans cette dernière ville de bonnes études commencées à Ath. Soutenu par l'exemple, par les conseils et les encouragements de son oncle Michel (V. ce nom), il obtint comme lui le grade de maître ès-arts au collège du Porc, et comme lui fut proclamé troisième. Il fréquenta ensuite les leçons des professeurs de théologie et reçut les honneurs du doctorat le 18 mai 1586. Le 30 septembre de la même année, il fut nommé professeur de catéchisme. L'université lui confia différentes missions dont il s'acquitta avec autant d'activité que d'habileté et de prudence. Successivement investi par D. Juan d'Autriche, du doyenné de Saint-Jacques, et par les suffrages du chapitre, de la même charge à la collégiale de Saint-Pierre, il s'attacha tout à fait à la ville de Louvain et saisit l'occasion d'y perpétuer sa mémoire par un bienfait durable. Michel De Bay avait acheté une maison *ad Leidam*, avec l'intention de fonder un collège sous le patronage de Saint-Augustin; mais des préoccupations diverses l'empêchèrent de donner suite à ce projet. Jacques, son héritier, reprit sa première pensée et consacra tous les biens qu'il tenait du défunt, plus une portion de ce qui lui appartenait en propre, à la dotation du *Collegium Bayanum*. Cet établissement, inauguré l'année même de la mort du fondateur, eut pour premier président Gilles De Bay, neveu de Jacques; le second fut le jurisconsulte Jacques De Bay, également son parent. Le Jacques qui fait l'objet de la présente notice a laissé en outre plusieurs ouvrages, dont le plus connu est une oraison funèbre de son oncle : 1° *Oratio funebris patrum sui Michaelis Baii*. Lovanii, 1589, in-12°. — 2° *Oratio panegyrica in adventum sereniss. principum Alberti et Isabellæ* (Discours prononcé au nom de l'université de Louvain). Antverpiæ, typis Plantin. 1600. — 3° *Institutionum Christianæ religionis libri IV*. Lovanii, 1612, in-fol. (Souvent réimprimé; bon résumé de la science théologique). — 4° *De venerabili Eucharistiæ sacramento*

(1) *Du Bay*, selon Valère André, Foppens et De Ram (dans les notices sur Molanus, *Hist. Lovan.*).

*et sacrificio missæ lib. III*. Lovanii, 1612, in-4° (Il en existe aussi une édition de Cologne).

Jacques De Bay fut inhumé dans l'église Collégiale de Saint-Pierre. Son épitaphe ne manque pas de rappeler que Michel était son oncle. Alphonse Le Roy.

Valère André, Foppens, Vernulæus. — Miræus, *De Script. sec.* XVI. — Bayle, *Dict. crit.*

**DE BAY** (1) (*Michel*) ou **DU BAY**, plus connu sous le nom de **BAIUS**, célèbre théologien, naquit en 1513 à Mélin, village des environs d'Ath, et mourut à Louvain, le 16 décembre 1589. Son zèle pour l'étude se révéla de bonne heure; dès que son âge lui permit de quitter la maison paternelle, il se rendit à Louvain, où devait s'écouler toute sa vie. De 1533 à 1535, il fut l'un des meilleurs *philosophes* du collège du Porc; il en sortit troisième, avec le bonnet de maître ès-arts, puis il se fit admettre au collège du pape Adrien VI, comme élève en théologie. Il passa là cinq années entières; sa modestie et l'austérité de ses mœurs lui valurent ensuite, en 1541, d'être nommé principal de la maison de Standonck, institution fondée pour des jeunes gens pauvres, et où lui-même avait résidé au début de sa carrière studieuse. Le 29 mars 1544, il fut admis au conseil de l'Université en qualité de membre de la Faculté des arts; de là jusqu'en 1550, il enseigna la philosophie au collège du Porc. Cette dernière date est celle de sa promotion au doctorat en théologie (sa licence remontait à 1545) et de sa nomination à la présidence du collège du Pape. L'année suivante, le professeur d'écriture sainte Jean Léonard Vander Eycken (2) ayant été député au Concile de Trente avec deux autres docteurs de Louvain, Ruard Tapper et Josse Ravestein, Michel De Bay fut chargé de le remplacer. C'est à partir de ce moment qu'un grand bruit se fit autour de son nom et de ses doctrines.

Une étroite amitié et une conformité générale de sentiments l'unissaient à

(2) Dit *Hasselius*, du nom de Hasselt, sa ville natale.

Jean Hessels, de Louvain, professeur de théologie à l'abbaye du Porc. L'un et l'autre croyaient peu à l'efficacité des procédés scolastiques dans la lutte engagée par l'*Alma mater* contre le protestantisme, qui commençait à se répandre en Belgique. Il résolurent de vaincre Luther, Calvin et Zwingle en leur empruntant leurs propres armes, c'est-à-dire en invoquant les autorités que les novateurs respectaient eux-mêmes, l'Écriture et les SS.-Pères, notamment St-Augustin.

De Bay s'appliqua particulièrement à exposer dans toute sa pureté la doctrine augustinienne de la grâce, défigurée selon lui par plusieurs théologiens catholiques, tels qu'Albert Pighius, François Horantius et Ruard Tapper lui-même, qui, préoccupés de se mettre en garde contre le calvinisme, s'étaient jetés dans l'excès contraire jusqu'à soutenir des propositions manifestement pélagiennes. Il s'agissait de concilier la liberté humaine avec la nécessité de la grâce, conséquence du péché originel, qui nous a enlevé tout moyen de faire notre salut par nos propres forces. Adam lui-même, sans la grâce, n'aurait pu persévérer dans la justice primitive (1); dans l'état de nature corrompue, une grâce plus puissante nous est donc indispensable. Luther et Calvin poussaient cette opinion à l'extrême, jusqu'à déclarer l'homme incapable d'agir et dirigé par la providence comme un automate par un machiniste. Pour les Pélagiens, au contraire, pas de milieu : Si la grâce était nécessaire, la liberté n'était qu'un vain mot. Non, disait Baius, St-Augustin ne met point la liberté en péril. La liberté a trois sortes d'ennemis : les Stoïciens, qui sont fatalistes; les Manichéens, qui regardent la nature humaine comme essentiellement mauvaise et vicieuse; enfin les protestants, qui sont déterministes. Il faut se garder de toute exagération. Dieu a créé librement l'homme libre; Adam n'a point été forcé de pécher, mais il a péché, et il a perdu

ainsi la grâce qui lui était nécessaire pour persévérer dans la justice. Ce n'est point Dieu qui produit ses fautes; c'est lui-même qui est entraîné par son propre poids, par sa propre inclination, et en cela précisément réside sa liberté, parce qu'il n'a pas été forcé par une cause étrangère. Ce n'est pas malgré lui qu'il a voulu pécher; il a donc été libre de le faire. Baius convenait que les docteurs catholiques n'entendent pas ainsi le libre arbitre; ils le font consister dans le pouvoir de faire ou de ne pas faire une chose, pouvoir exempt de toute nécessité; mais, ajoutait-il, tel n'est point le sentiment de saint Augustin : fidèle à l'Évangile, ce grand docteur estime la volonté libre du moment qu'elle n'est soumise à aucune contrainte extérieure; il n'est pas nécessaire que l'homme ait le pouvoir de ne pas faire la chose qu'il fait ou de faire celle qu'il ne fait pas (2).

L'enseignement de Baius et de Hessels différait sur d'autres points encore des doctrines reçues. Ravestein et Tapper, de retour du Concile, trouvèrent les théologiens divisés et naturellement s'en émurent. « Quel est le diable, s'écria ce dernier, qui avait été le maître de Baius, quel est le diable qui a introduit ces sentiments dans notre école pendant notre absence (3)? » Une véritable tempête éclata; les Frères Mineurs surtout jetèrent feux et flammes : il faut dire que Baius n'avait nullement ménagé la doctrine scotiste, dont ils faisaient profession. D'après le *docteur subtil*, l'homme n'est point incapable de faire le bien par lui-même; cependant ses bonnes œuvres ne sauraient avoir qu'un mérite naturel, sans proportion avec celui que donne la grâce, celle-ci étant d'un ordre surnaturel : or Baius défendait une thèse absolument opposée. Ses contradicteurs lui reprochèrent en outre d'avoir prétendu que la Vierge n'a pas été exempte du péché originel; que Job et tous les martyrs ont souffert pour leurs péchés, etc.

(1) S. Aug., *De civit. Dei*, XIV, 27; *Exchirid.*, 106, etc.

(2) Pluquet, art. *Baianisme*. Cf. Nourrisson, *La philosophie de S. Augustin*. Paris, 1865, in-8, t. II, pp. 552 et suiv.

(3) *Quis diabolus ista dogmata in scholam nostram nobis absentibus invexit?* (*Baiana*, appendice aux œuvres de Baius, p. 195).

Bref, deux de leurs théologiens, les PP. gardiens des couvents d'Ath et de Nivelles, rédigerent dix-huit propositions qu'ils lui attribuèrent, et les soumièrent au jugement de la Sorbonne. Que se passa-t-il dans la Faculté de Paris? Les thèses incriminées furent-elles examinées par des députés, conformément à l'usage? On en a douté; toujours est-il qu'il circula en Flandre une censure prétendument formulée par la Faculté, le 27 juin 1560 : quinze propositions y étaient déclarées hérétiques, et les autres fausses (1). Baius, voyant qu'on exploitait cette pièce contre ses partisans, voulut savoir si elle émanait, en effet, de l'autorité qu'on en rendait responsable. Il en réclama donc une copie authentique : on la lui refusa; c'est lui-même qui nous l'apprend (2). Alors il prit la résolution de rompre le silence : il adressa au P. Antoine Sablon, provincial des Frères Mineurs en Flandre, un commentaire de la *Censure*, où l'on remarque quelques concessions, mais où, en général, il se plaint d'avoir été mal compris. Une correspondance s'établit entre Sablon et Baius, mais toutes les explications échangées ne firent qu'envenimer la querelle. Les adversaires de Baius dressèrent un nouveau catalogue de propositions suspectes ou prêtant à équivoque, et les lui imputèrent à grief auprès de Granvelle, qui se trouva passablement embarrassé. Craignant un conflit entre l'Université de Louvain et celle de Paris, le cardinal prit le parti de solliciter du pape Pie IV un bref qui l'autorisât à trancher le différend comme il l'entendrait. Muni de pleins pouvoirs, il commença par témoigner de grands égards aux Louvanistes : il introduisit dans son conseil Baius et Hessels, avec une riche dotation (*cum pingui pensione*); en même temps il convint avec le général des Cordeliers, de passage en Flandre, qu'on s'efforcerait

de part et d'autre d'assoupir l'affaire. Le général donna des ordres en ce sens à ses religieux, et de son côté Granvelle obtint le consentement des docteurs (3). Baius, au reste, fut invité à se justifier des accusations dont il était l'objet : il désavoua quelques-unes des thèses mises en cause, et montra que les autres étaient conçues en termes si ambigus, qu'on y pouvait trouver tout ce qu'on voulait. Rien n'était plus loin de sa pensée, concluait-il, que les doctrines auxquelles on attachait son nom. Granvelle n'insista pas; malgré les scrupules du cardinal Commendon (4), venu en Belgique pour s'entendre avec Marguerite de Parme au sujet de la reprise prochaine des travaux du Concile de Trente, Baius et Hessels furent délégués auprès de cette assemblée.

Revenu du Tyrol, Baius se mit en devoir d'achever l'impression de ses principaux ouvrages, commencée avant son départ. Ce fut le signal d'un nouvel orage. Les Cordeliers de Flandre n'étaient pas d'accord entre eux sur la confession. Une de leurs opinions était que la contrition suffit pour remettre les péchés, lorsqu'on a une raison suffisante de ne point réclamer l'absolution; par exemple, lorsqu'un Frère Mineur ne peut s'adresser sur le champ à un confesseur de son ordre. Il leur arrivait ainsi de célébrer la messe sans s'être approché du tribunal de la pénitence, quoique ayant commis des péchés mortels. Or, aux yeux de Baius, l'absolution était indispensable, sauf en cas de martyre ou de nécessité extrême. *Indè ira*. On lui fit un autre grief de ce qu'il paraissait peu favorable à la doctrine de l'Immaculée Conception, dont il ne trouvait aucune trace dans les SS.-Pères. Neuf propositions extraites de ses livres furent envoyées secrètement à Philippe II, avec demande de censure. Josse Ravestein joua ici le rôle d'accusateur principal. Il écrivit au moine Au-

(1) Le texte de ce document, annoté par Baius, se trouve dans les *Baiana*, p. 10 et suiv.

(2) Dans la préface de ses annotations.

(3) Lettre de Granvelle à Philippe II, datée de Bruxelles, le 18 octobre 1561. Le cardinal y rend compte de sa conduite et à cette occasion fait l'éloge des docteurs de Louvain : *Son en lo demas hombres muy catholicos y doctissimos, y de ezem-*

*plar vida ; y que si (que Dios no guiera) les perdissemes, podrian hacer grandissimo dano a la Yglesia de Dios.* Le roi approuva pleinement (17 novembre) les actes de son ministre.

(4) Commendon prit pour confident l'évêque de Mantoue, à qui d'ailleurs il déclara qu'il ne présageait rien de mauvais au sujet de Baius ni de Hessels.

gustin-Laurent Villavincenzio, docteur de Louvain, pour lors en Espagne, dans le but de provoquer contre Baius une sentence de l'Université de Salamaque. Villavincenzio obtempéra non-seulement à ses désirs, mais consulta en outre l'Université d'Alcala (1). Ravestein ne s'en tint pas là : un cordelier de Liège, le P. Godefroi, eut mission de partir pour Rome et de soumettre de sa part, à Paul IV, quelques extraits des livres de Baius. Le pape étant mort en 1566, son successeur Pie V reçut une nouvelle dénonciation en règle, élaborée par les Cordeliers de Flandre. Cette fois les charges portaient sur septante-six articles, formant tout un ensemble de doctrines qu'on peut ramener, avec Ellies du Pin suivi par Pluquet, aux principes fondamentaux suivants :

« L'état d'innocence est l'état primitif de l'homme ; Dieu n'a pu le créer corrompu ; mais ses mérites en cet état ne doivent point être appelés des grâces, et il pouvait dans cette condition mériter la vie éternelle. — Depuis le péché, toutes les œuvres des hommes faites sans la grâce sont des péchés ; ainsi, toutes les actions des infidèles, et l'infidélité même négative, sont des péchés. — La liberté, selon l'Écriture-Sainte, est la délivrance du péché ; elle est compatible avec la nécessité : les mouvements de cupidité, quoique involontaires, sont défendus par le précepte, et ils sont un péché pour l'homme qui n'a pas encore obtenu la rémission de ses péchés ; le péché mortel n'est point remis par une contrition parfaite qui enferme le vœu de recevoir le baptême ou l'absolution, si l'on ne les reçoit naturellement. — Personne ne naît sans péché originel, et les peines que la Vierge et les Saints ont souffertes sont des punitions du péché originel ou actuel. — On peut mériter la vie éternelle avant d'être justifié. On ne doit pas dire que l'homme satisfait par des œuvres de pénitence, mais que c'est en vue de ces

actions que la satisfaction de Jésus-Christ nous est appliquée. »

Baius perdit sa cause à Rome, mais de telle manière, que ses partisans se trouvèrent moins disposés que jamais à lâcher prise. Au 17<sup>e</sup> siècle, l'enjeu des destinées de l'Église avait été un *iota* ; ici, dans des circonstances moins critiques sans doute, mais qui pouvaient le devenir d'un moment à l'autre, il suffit d'une virgule pour mettre en émoi les consciences. La bulle de condamnation contenait cette phrase : « *Quas quidem sententias, stricte coram nobis examine ponderatas, quanquam nonnullæ aliquo pacto sustineri possent, in rigore et proprio verborum sensu ab auctoribus intento hæreticas, erroneas, suspectas, etc. damnamus.* Or, si l'on reporte après *intento* la virgule qui suit *possent*, le sens changera du tout au tout : ou c'est dans leur acception littérale que les propositions attribuées à Baius sont réprouvées, ou c'est, au contraire, ainsi entendues qu'elles sont excusables. Naturellement cette dernière interprétation fut saisie au vol par les intéressés ; il est en tous cas certain que le pape ne voulut pas user de rigueur, puisque le nom de Baius ne figura pas dans la bulle et que celle-ci ne reçut aucune publicité à Rome. Granvelle, qui se trouvait alors en cette ville, se contenta d'en communiquer la teneur aux principaux membres de la Faculté de Louvain, par l'entremise de Maximilien Morillon, son grand vicaire. Morillon pria Josse de Ravestein de réunir chez lui ses collègues de la Faculté étroite (*stricta*), Corneille Jausenius (2) Michel De Bay, Huens (3), Gozæus, Corneille Reynier de Gouda, enfin Cumerus Pétri (4) ; il leur donna lecture de la bulle, sans leur en laisser néanmoins copie, et les engagea instamment à vivre en paix et à se soumettre au jugement du Saint-Siège (5). Baius fut très-affecté de se voir condamné sans qu'on l'eût appelé à se défendre, à ce point que Morillon n'osa lui demander

(1) Les universités espagnoles ne se prononcèrent que plus tard, sous Grégoire XIII, après la mort de Ravestein.

(2) Le futur évêque de Gand.

(3) Dit *Huynæus*, successeur de Jean Hessels, qui était mort en 1566.

(4) Plus tard évêque de Lecuwarden.

(5) Ces faits sont attestés dans un procès-verbal portant la signature de Jausenius et de tous ses collègues (29 décembre 1567). *Baiana*, p. 66.

de signer une rétractation formelle, et se contenta d'une promesse verbale de soumission. La bulle fut également communiquée aux supérieurs des Cordeliers, avec injonction de veiller à ce que les propositions condamnées ne fussent enseignées nulle part dans le ressort de leur juridiction.

Comme l'affaire s'était cependant ébruitée et donnait lieu à toutes sortes de commentaires, Baius écrivit au pape, le 8 janvier 1569, pour défendre la plupart de ses propositions, qu'il estimait conformes à la pure doctrine de saint Augustin, et pour se plaindre de ce qu'on en avait tronqué ou falsifié d'autres, de manière à leur donner un sens éloigné de ce qu'il avait voulu enseigner. Il adressa en même temps au cardinal Simonette, qu'il avait connu à Trente, un mémoire justificatif, contenant le récit de tout ce qui s'était passé et l'apologie de sa méthode, en opposition avec celle des scolastiques. Cette lettre resta sans effet, le cardinal étant venu à mourir; Pie V, au contraire, reçut la lettre datée du 8 janvier, et y répondit simplement, le 3 mai, que l'affaire avait été suffisamment examinée, et qu'il exhortait Baius à s'incliner sans plus insister. Ce bref fut porté à Louvain par Morillon, avec une missive de Granvelle; l'envoyé reprocha au plaignant d'avoir tenté de se défendre, et lui dit qu'il avait encouru l'irrégularité. Soit scrupule, soit humilité, dit Du Pin, Baius consentit à se mettre à genoux pour demander l'absolution; le grand vicaire exigea préalablement qu'il se rétractât. Baius réclama une copie de la bulle; mais Morillon feignit de ne point avoir l'original et revint à la charge (1). Enfin l'abjuration fut prononcée et la réhabilitation accordée à huis-clos, en présence d'un seul témoin, le curé de Sainte-Gudule; le secret fut gardé, comme il conste par une lettre de Morillon à Granvelle (2).

Mais si ces détails ne parvinrent pas à la connaissance des contemporains, il n'en

fut pas de même du fait de la condamnation. De toutes parts sermons et thèses assaillirent le malheureux Baius, qui finit par n'y plus tenir. Sur les conseils des évêques d'Ypres, de Bois-le-Duc et de Gand, il s'expliqua solennellement dans deux leçons (17 et 19 août 1570). Il commença par réprover les propositions condamnées, puis s'appliqua à démontrer, ou qu'elles n'étaient pas de lui, ou qu'on avait frauduleusement dénaturé ses idées. Aussitôt ses adversaires de se récrier et de prétendre qu'il n'avait aucun respect pour la constitution du pape. Le duc d'Albe, saisi d'une plainte formelle, écrivit aux évêques de Flandre, réunis en synode à Malines, pour les presser de faire publier la bulle à l'Université, et d'obliger tous les docteurs de la Faculté de théologie à y souscrire. Morillon s'étant rendu à Louvain pour cet objet, Baius déclara qu'il contribuerait à la paix de tout son pouvoir; les docteurs protestèrent de leur obéissance, mais ne répondirent pas un mot sur le point de la signature. Le recteur intervint; ils prétendirent qu'on leur devait copie de la sentence papale. Les évêques ne réussirent pas davantage; il fallut se contenter d'une transaction; la Faculté s'engagea à proscrire de son enseignement les propositions suspectes, et à notifier désormais défense de les soutenir à tous les nouveaux docteurs, le jour de leur promotion. Comme Baius n'était point nommé dans la bulle, il conserva ses fonctions à l'Université; en 1575, il fut même élevé à la dignité de chancelier et pourvu du doyenné de la collégiale de Saint-Pierre. En 1578, on lui conféra en outre la charge de conservateur des privilèges de l'Université (3).

Ces honneurs ne mirent pas fin à ses tribulations, parce qu'ils n'eurent pas le pouvoir de refroidir son ardeur. Peut-être son expérience personnelle influait-elle secrètement et à son insu sur la direction de ses idées au sujet du gouver-

(1) L'habile homme s'en vanta lui-même dans son rapport à Granvelle: « Afin de l'apaiser j'avoie consenti à lui donner vision de la dite bulle, que je feignis estre chez mon beau-frère; je heus le moyen de les laisser tous deux ensemble

(avec le curé de Sainte-Gudule) et retournis au bout d'ung quart d'heure disant que la dite bulle n'y estoit... »

(2) 20 juin 1569 (*Baiana*, p. 128).

(3) *Baiana*, p. 205; Du Pin, p. 143.

nement de l'Église; en tous cas son attention se fixa, en 1575, sur la grosse question de l'infaillibilité du Souverain Pontife, que le caractère inflexible de Pie V et les tendances de la Compagnie de Jésus mettaient à l'ordre du jour. Le 4 mai, il soutint dans les écoles de théologie que tous les évêques tiennent directement leur institution de Dieu, et que les paroles de Jésus-Christ à S. Pierre : *Ego pro te rogavi, Petre, ut non deficiat fides tua*, ne prouvent en aucune façon que le pape soit infaillible. Cette dernière thèse fut vivement relevée par le modérateur du grand collège de Louvain, Laurent Westerhoven, qui la déclara absurde et scandaleuse. Baius écrivit un traité pour la défendre; Westerhoven y répondit; il répliqua : cette affaire, toutefois, ne paraît pas avoir eu des conséquences immédiates. En revanche, une nouvelle controverse allait surgir. Ici l'adversaire n'était rien de moins que Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde, le grand soutien du protestantisme en Belgique. Marnix ayant entendu parler de Baius comme d'un théologien profondément érudit et consciencieux, lui posa par écrit une série de questions sur l'autorité de l'Église en matière de foi et sur l'Eucharistie. Une polémique courtoise s'engagea en 1577 : elle occupe la moitié du volume où ont été réunies les œuvres de Baius (1). On a prétendu que le but de Marnix avait été de pousser à une réunion du calvinisme et du catholicisme, moyennant quelques concessions de part et d'autre, concessions dont le germe, selon lui, se serait trouvé dans les écrits du docteur de Louvain; de là, celui-ci aurait été l'instrument naturel de cette grande réconciliation. Si tel était le sens des suggestions de Marnix, à coup sûr Baius n'y prêta point l'oreille : il soutint que mieux valait essayer de convaincre les hérétiques que les poursuivre par le fer et par le feu, mais il demeura inébranlablement fidèle à l'Église romaine. Cependant le cordelier Horantius se mit de la partie : il ne sut que reprocher à Baius sa modération; mais, dans ce siècle passionné, la

modération passait aisément pour un crime. Ces débats, en somme, devaient être stériles comme les précédents; la correspondance de Marnix ne s'arrêta pourtant qu'en 1583. Mais Baius se trouvait alors dans une situation toute nouvelle, et pour lui bien autrement pleine de périls.

Les Jésuites n'avaient pu assister avec indifférence à toutes ces passes d'armes. Leurs théories sur la grâce différaient du tout au tout de celles de notre docteur, et sa manière de voir au sujet de l'autorité du Saint-Siège achevait de les offusquer. Dès 1570, le P. Bellarmin, à ce commis par François de Borgia, général de l'Ordre, était venu en Brabant avec la mission spéciale d'ouvrir une campagne contre Baius. Ordonné prêtre par l'évêque de Gand, le futur cardinal mit incontinent la main à l'œuvre, et tout en ménageant l'homme, se montra impitoyable envers les doctrines qu'on l'avait chargé de combattre. Jamais il ne cita le nom de Baius; mais personne ne s'y trompa. Après Bellarmin, qui ne resta pas moins de sept ans en Belgique, arriva le P. François Tolet, porteur d'arguments d'un autre genre, tout à la fois investi des pouvoirs du Saint-Siège et fort de la protection royale. Baius était accusé de n'avoir point renoncé à ses doctrines; ses partisans, d'autre part, avaient soulevé des doutes sur l'authenticité de la bulle de Pie V; certains d'entre eux, tout au moins, la tenaient pour subreptice. Grégoire XIII, qui venait de ceindre la tiare, voulut faire cesser tous ces doutes : par sa bulle du 29 janvier 1579, il se porta solidaire des jugements de son prédécesseur, et ce fut son propre confesseur qu'il chargea de promulguer en Brabant la nouvelle condamnation du baianisme. En assemblée générale de la Faculté de théologie, le 21 mars 1580, Tolet fit donner lecture, par le notaire de l'Université, de ses lettres patentes, puis de la sentence confirmatrice, qui toutefois se bornait à constater que la bulle *Ex omnibus afflictionibus* avait été trouvée dans le registre de Pie V, et qu'on devait y ajouter foi. Se tournant alors vers Baius, le délégué lui demanda s'il ne

(1) Cologne, 1696, in-4°.

condamnait pas les septante-six articles. La réponse fut nette : *Damno secundùm intentionem bullæ, et sicut bulla eos damnat*. La Faculté tout entière se joignit à cette déclaration. Tolet ne s'en tint pas là : il entra en conférence avec Baius et obtint de lui, le 24 mars, un acte par lequel ledit Baius reconnaît avoir soutenu plusieurs des propositions censurées, et les avoir entendues dans le sens qu'on lui reprochait. Sa signature obtenue, Grégoire XIII lui adressa un bref très-obligé et lui fit délivrer en même temps une copie de la bulle de Pie V.

On croyait la paix enfin rétablie, mais Baius avait, ausein même de l'Université, des ennemis implacables qui épiaient toutes ses paroles et cherchaient, dans les discussions scolaires, à le surprendre en défaut. Le bruit courut qu'il refusait de faire prêter aux candidats le serment de soumission à la bulle de Pie V, qu'il avait même proposé la suppression de cette formalité, etc.; enfin, plusieurs propositions furent dénoncées, comme émanant de lui, au P. Tolet, qui les envoya aux Universités de Salamanque et d'Alcala; celles-ci les censurèrent. Les esprits s'échauffèrent tellement que François Bonhomme, évêque de Verceil et nonce du pape en Flandre, crut devoir s'interposer. Il fit dresser par le docteur Jean Lens (*Lensœus*) un corps de doctrine net et précis, contraire aux thèses condamnées; toute la Faculté s'engagea par serment à ne point s'en écarter à l'avenir (1585). Cette fois il n'y avait plus d'équivoque possible.

L'histoire de ces querelles théologiques offrirait peu d'intérêt aujourd'hui, si elle ne rendait compte des origines d'un mouvement religieux qui remua profondément l'Église pendant plus d'un siècle, provoqua les violentes ironies d'un Pascal et exerça, surtout en France, une influence, directe ou indirecte, des plus considérables sur l'éducation publique, sur les lettres et la philosophie, sur l'ensemble même de la civilisation : nous voulons parler du Jansénisme. Il convient de montrer en peu de mots comment le célèbre auteur de l'*Augustinus* ne fit en quelque sorte que reprendre en sous-œu-

vre les propositions condamnées par Pie V.

Un théologien belge de grand renom, le P. jésuite Léonard Leys (*Lessius*), à peine introduit dans la Faculté de Louvain, y fit défendre, en 1586, de concert avec son collègue Hamelius, une série de thèses diamétralement opposées aux principes des baianistes; de là grand émoi. Lessius soutenait que « Dieu, après le péché d'Adam, a donné aux hommes des secours suffisants pour atteindre la vie éternelle; quand l'Écriture dit qu'il est impossible à certains pécheurs de se convertir, elle veut faire entendre seulement que la conversion leur est extrêmement difficile; celui qui ignore invinciblement la foi est pourtant obligé d'observer les préceptes naturels, c'est-à-dire le décalogue, et il a de toute évidence le moyen moral de les accomplir, sans quoi Dieu eût exigé l'impossible, et l'on retomberait dans l'erreur des hérétiques, qui supposent que la chute nous a fait perdre le libre arbitre pour le bien; la prédestination à la gloire ne se fait pas avant la prévision des mérites, et si telle n'est pas la doctrine de saint Augustin, cela n'importe guère. » Cette dernière déclaration mit le feu aux poudres : aux yeux de Baius et de ses amis, faire peu d'état de l'autorité de saint Augustin, c'était outrager les papes, les conciles, les auteurs les plus illustres, en un mot l'Église tout entière, qui l'avait toujours respectée. Lessius se vit sous le coup d'une accusation de sémipélagianisme, et Baius ne fut pas des derniers à provoquer à son égard une sentence de la Faculté. Agit-il par esprit de vengeance contre les Jésuites ou, poussé par un zèle excessif, jugea-t-il que son abstention serait irrépréhensible? Toujours est-il qu'il déploya beaucoup d'activité dans cette affaire, et qu'il siégea parmi les juges de Lessius. Ce fut le dernier acte important de sa vie. La censure (1587) fut envoyée à toutes les églises des Pays-Bas et soutenue par l'Université de Douai, « que l'on peut nommer, dit Pluquet, la fille de celle de « Louvain. » En même temps un ami éprouvé de Baius, Jacques Janson (le maître de Jansenius), fut chargé par la

Faculté louvaniste de monter en chaire tout spécialement pour combattre les opinions quelle venait de repousser.

Les Jésuites protestèrent auprès de Sixte-Quint ; le nonce des Pays-Bas reçut ordre de s'entendre avec les deux parties. Il exigea que de part et d'autre on s'abstînt de condamner les sentiments de ses adversaires, jusqu'à ce que le pape en eût jugé ; à cela près, chacun gardait la liberté de professer ses doctrines. Sur ces entrefaites parut à Lisbonne (1588) le fameux livre du jésuite espagnol Louis Molina : *De concordia gratiæ et liberi arbitrii*. Les dominicains prirent feu ; les confrères de Molina soutinrent l'assaut ; thomistes et molinistes se foudroyèrent sans merci. Pour mettre fin à leurs disputes, le pape Clément VIII eut l'idée de fonder la congrégation de *Auxiliis*. On convoqua mainte assemblée ; on argumenta contradictoirement en présence du pape et de la cour de Rome, sans faire un pas vers une solution quelconque : enfin Paul V, en 1607, porta un décret analogue à celui dont les théologiens de Louvain avaient été l'objet, c'est-à-dire qu'il fut interdit aux deux écoles de se lancer mutuellement des censures. Ces discussions interminables avaient eu leur contre-coup en Belgique ; pendant toute cette période, on s'était préoccupé plus que jamais, à Louvain, de la grâce et de la prédestination ; mais insensiblement on y avait circonscrit le débat. Lessius et ses adhérents prétendaient que leurs thèses n'étaient point incompatibles, au fond, avec la doctrine de saint Augustin, tandis que, selon leurs antagonistes, les septante-six propositions de Baius, prises dans un certain sens, étaient la plus fidèle expression de cette doctrine. Il s'agissait pour ceux-ci de montrer, contrairement aux sentiments de Lessius, que d'après le grand docteur de l'Église, Dieu n'a pas voulu que tous les hommes fussent sauvés. Telle fut l'essence de l'enseignement de Janson, et telles furent les conclusions de son disciple Corneille Jansenius (1), qui se laissa évidemment

dominer, dans l'étude approfondie qu'il fit des écrits de saint Augustin, par le désir d'y trouver des armes contre le pélagianisme reproché à Lessius et à Molina.

L'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres ne parut qu'après la mort de son auteur. Le cardinal de Richelieu jugea cet ouvrage assez dangereux pour en ordonner une réfutation officielle. Antoine Arnauld prit la défense de Jansenius ; le pape Urbain VIII trancha la question par une condamnation, motivée sur ce que le livre qui faisait tout ce bruit renouvelait tout simplement quelques-unes des propositions de Baius, frappées d'interdit. Les jésuites, d'autre part, se groupèrent autour de Lessius et de Molina : dire ici quelles proportions prirent ces débats et quelles en furent les conséquences, ce serait sortir de notre sujet (2) ; il convient seulement de constater que, selon toute probabilité, l'intention de Jansenius fut en effet de faire revivre le baianisme pur. Un manuscrit de sa main, que Duchesne assure avoir lu en entier et qui fut cité dans le procès de Pasquier Quesnel, était intitulé : *Ad excusandas apophases magistri nostri Michaelis*, et selon Tournely, cité par Pluquet, l'*Augustinus* aurait porté pour titre : *Apologie de Baius*, si Jansenius n'eût craint d'irriter la cour de Rome. Mais le point essentiel à considérer ici, c'est la conformité des sentiments ; or, Duchesne n'avance rien d'exorbitant, quand il dit que le travail de l'évêque d'Ypres est « comme la glose qui suit la lettre de la doctrine du chancelier de Louvain. »

Les contemporains de Baius s'accordent à vanter les qualités de son caractère autant que ses talents. Le P. Tolet lui-même le dépeint comme « un homme savant, de grande autorité dans l'école, et avec cela très-humble et très-simple. » Il était affable envers tout le monde, doux et grave, sincèrement pieux et austère dans sa vie ; ses discours étaient pleins d'onction, autant que sa logique serrait de près ses adversaires. Ce serait lui faire tort que de voir en lui un sec-

(1) Il s'agit ici, bien entendu, de l'évêque d'Ypres et non de son homonyme l'évêque de Gand, cité plus haut.

(2) Nous renvoyons le lecteur à un excellent chapitre de l'ouvrage cité de M. Nourrisson, t. II, pp. 186-276.



taire; on ne saurait lui reprocher non plus des variations: il se soumit parce qu'il professait un profond respect pour les décisions de l'Église; mais malgré lui ses études et ses habitudes d'esprit contractées de bonne heure le ramenaient à son point de départ. Il est permis de penser que son zèle l'entraîna trop loin dans l'affaire de Lessius; mais comment lui-même n'avait-il pas été traité? Et quand la passion des controverses s'est-elle arrêtée à temps? Et qui nous dira comment sa conscience lui parlait? Quant à ses doctrines, presque sombres comme le calvinisme, s'il fallait les prendre à la lettre, elles ont fait du bien et du mal: elles ont servi utilement de contrepoids au molinisme exclusif, non moins périlleux que l'augustinianisme de la Faculté de Louvain, mais, en somme, il serait bien difficile de les concilier avec la liberté humaine. Ce n'est pas ici, c'est dans la biographie de Jansenius que cette question délicate peut être abordée.

Les ouvrages de Baius consistent en petits traités méthodiques, nettement écrits, simples et vigoureux. En voici la liste: *De meritis operum*, lib. II. — *De primâ hominis justitiâ et virtutibus impiorum*, lib. III. — *De sacramentis in genere* (contre Calvin). — *De formâ Baptismi*. Ces quatre ouvrages furent publiés ensemble à Louvain, d'abord en 1563, puis en 1565, chez Jean Bogard (1 vol. in-8°). — *De libero hominis arbitrio*. — *De charitate, justitiâ et justificatione*, lib. III. — *De sacrificio*. — *De peccato originis*. — *De indulgentiis*. — *De oratione pro defunctis*: six traités également réunis en un volume. Louvain, 1566, in-8°. Baius ne voulut pas les faire réimprimer, parce qu'il reconnut que plusieurs des septante-six propositions condamnées par Pie V s'y étaient effectivement glissées; mais on les a reproduits dans l'édition posthume de ses œuvres complètes. — *Responsio ad questiones Philippi Marnixii de Ecclesia Christi et Sacramento altaris*. Louvain, P. Zangrius, 1579, in-8°. — *Apologia pro responsione, contra objectiones ejusdem, de veritate corporis Christi in Eucha-*

*ristiâ*. Ibid., 1581, in-8° (avec divers documents relatifs à cette polémique). — Lettre à Antoine Loots, abbé du Parc, *De Statuum Inferioris Germanie unione cum iis, qui se Desertores Romane Ecclesie vocant, et de juramento, quod eorum jussu à Clero monachis exigitur*. Louvain et Cologne, 1579, in-8°. Autre lettre au docteur Pierre Castillo, *De juramento, jussu ducis Aienzonii, Antverpiæ in prætorio comperto et comprobato* (Opp., p. 451). *Tractatus de Ecclesia* (Ibid., p. 459): Un des meilleurs écrits de Baius, au sentiment de Du Pin. — *Oratio, an Episcopi omnes immediatè sunt à Deo* (Ibid., p. 471). — *Tractatus apologeticus de Pontificis Romani infallibilitate* (Ibid., p. 481). — *Responsio Laurentio Westehovio de eodem argumento* (Ibid., p. 488). *Epistola Academiæ Lovaniensi* (Ibid., p. 491): lettre datée de Trente (1563), sur les privilèges de l'Université. — Dans les *Baiana*, imprimés à la suite des œuvres complètes, sont insérées toutes les pièces relatives aux censures des écrits de Baius, ainsi que ses mémoires justificatifs, etc. — On lui attribue encore un traité *de Communionem sub utràque specie*, resté inédit. Enfin il avait écrit, sur le Maître des sentences et sur les Psaumes, des commentaires qui n'ont pas davantage été imprimés. — L'édition posthume de ses œuvres est intitulée:

MICHAELIS BAII celeberrimi in Lovaniensi Academiâ theologi Opera, cum bullis Pontificum, et aliis ipsius causam spectantibus, jam primum ad Romanam Ecclesiam ab convitiis Protestantium simulac ab Arminianorum cæterorumque hujusce temporis Pelagianorum imposturis vindicandam collecta, expurgata, et plurimis quæ hactenus delituerant opusculis aucta, studio A. P. theologi. Coloniae Agrippinæ, sumptibus Balthasaris ab Egmond et sociorum. M.DC.XCVI, 1 vol. in-4°.

Cette édition, due aux soins du P. Gabriel Gerberon, bénédictin de la Congrégation de S. Maur, et du célèbre janséniste Pasquier Quesnel, a été mise à l'index par décret du 3 mai 1697.

Baius fut enterré dans la chapelle de

collège du Pape. Son épitaphe, disparue depuis longtemps, était ainsi conçue :

HIC JACET SEPULTUS  
EGREGIUS VIR, D. AC M. N.  
MICHAEL DE BAY, ATHENSIS,  
ECCLÉSIE COLLEGIATÆ D. PETRI LOVANI  
DECANUS,  
UNIVERSITATIS CANCELLARIUS  
ET CONSERVATOR,  
GENERALIS PER BELGIUM INQUISITOR,  
REGIUS S. THEOLOGIE PROFESSOR,  
ET COLLEGII PONTIFICII PRÆSES.  
DECESSIT XVII SEPTEMBRIS (1)  
ANNO M. D. LXXXIX.  
DECANATUS ANNO XIV.  
PROFESSIONIS XI.  
ANIMÆ QUIETEM, LECTOR, PREGARE.

On doit à Jacques De Bay (v. ce nom) un éloge funèbre de son oncle Michel et, fait curieux à mentionner, une attestation d'où il résulterait que le défunt aurait apparu à son biographe, pour lui certifier qu'il n'était point puui dans l'autre monde à raison de ses doctrines. Le récit d'une autre apparition, dont aurait été favorisé le docteur M. Steyaert, est gravement imprimé à la dernière page des *Baiana*.  
Alphonse Le Roy.

M. Baii Opera. — J. B. Duchesne, *Histoire du Baianisme*, Douai, 1751, in-4°. — Sweetius, *Athens Belgica*. — Valère André, *Fasti academici Lovan.* — Foppens, *Bibliotheca Belgica*. — N. Ver-nu-æi, *Acad. Lovaniensis*. — Du Pin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, t. XVI (xvii siècle). — Lessius, *De gratia efficaci*, etc. Auvers, 1610, in-4°. — Pluquet, *Dictionnaire des hérésies*, art. *Baius et Jansenius*. — Crétineau-Joly, *Histoire des Jésuites*. — Les historiens du jansénisme.

**DE BECKERS** (*Jean*), écrivain ecclésiastique plus connu sous le nom de Didace de Saint-Antoine, naquit à Bruxelles le 30 septembre 1681, et mourut dans la même ville le 25 novembre 1763. A peine âgé de vingt ans, il fit sa profession solennelle dans l'ordre des Carmes déchaussés, au couvent de Louvain, le 14 novembre 1701. Après avoir terminé son cours de théologie et reçu les ordres sacrés, il s'occupait pendant quelque temps des fonctions du saint ministère; mais ses talents le firent appeler bientôt à la carrière professorale. Chargé d'enseigner la philosophie en 1709, et la

théologie en 1712 et 1715, aux jeunes religieux de son ordre dans la maison d'études de Louvain, il s'acquitta brillamment de cette tâche. En 1725, ses supérieurs lui confièrent la direction des religieuses carmélites de Ruremonde, et l'évêque de cette ville le nomma examinateur synodal de son diocèse. Prieur du couvent d'Ypres depuis 1733, il devint, en 1739, définitiveur de la province belge appelée *Flandro-Brabançonne*, plus tard, aussi professeur d'Écriture sainte au couvent de Louvain. Pendant qu'il occupait cette dernière position, il s'appliqua d'une manière spéciale à l'étude des langues grecque et hébraïque, dont la connaissance est indispensable à tout interprète sérieux des livres saints. En 1757, il fut nommé pour la deuxième fois définitiveur de la province belge, et, en 1760, c'est-à-dire après que la province de la Flandre eut été séparée de celle du Brabant, il resta définitiveur de cette dernière. Il mourut à l'âge de quatre-vingts ans, après avoir perdu l'usage de ses facultés intellectuelles.

On a de lui les ouvrages suivants :  
1° *Nodus Herculanus, cherubico doctoris angelici S. Thomæ Aquinatis ense per F. Didacum à S. Antonio, Lovanii theologiae lectorem.... solutus*. Lovanii, 1702; vol. in-12°. Il défend dans cet écrit la liberté avec laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ, bien qu'il fût impeccable, subit la mort conformément au précepte divin du Père Éternel. — 2° *Enchiridion scripturæ tripartitum*. Bruxelles, Fran. T'Serstevens, 1745; 3 vol. in-12° de 592, 574 et 576 pages. En 1748, il publia, chez Jean-Joseph Boucherie, à Bruxelles, un supplément à cet ouvrage sous le titre de : *Auctarium enchiridii scripturæ tripartitæ*. Bruxelles, vol. in-12° de 586 pages. C'est un abrégé, sans critique, de l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, qu'il avait dicté à ses élèves. Les quatre volumes furent

(1) Selon Valère André et Foppens, xvi *Decembris*; mais Foppens dit lui-même, p. 879, que Baius mourut le 16 avant les calendes d'octobre, c'est-à-dire le 14 septembre. Une faute d'impression se sera sans doute glissée dans la reproduction de l'épitaphe. Avec M. van Even (*Louvain monumental*, p. 305), nous suivons le texte donné par

Sweetius (*Ath. belg.*) et réimprimé p. viii des Œuvres complètes. La date du 16 décembre se retrouve, il est vrai, au bas du portrait de Baius, inséré dans Foppens, p. 888; le graveur aura suivi tout simplement les indications du texte de la *Bibliotheca Belgica*.

Réimprimés à Wurzbourg en 1759. — 3<sup>o</sup> *Description historique, chronologique et géographique du duché de Brabant*. Bruxelles, Jean-Joseph Boucherie, 1756; vol. in-12<sup>o</sup> de 458 pages. On rencontre dans cet ouvrage une foule d'inexactitudes.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. II, p. 319. — Goyers, *Supplementum Bibliothecæ belgicæ J. F. Foppens*, manuscrit de la Bibliothèque royale, n<sup>o</sup> 17607.

**DE BEECKMAN** (*Ferdinand*), magistrat et diplomate, né en 1614, mort le 12 décembre 1690. Voir BEECKMAN (*Ferdinand DE*).

**DE BEECKMAN** (*Gaillaume*), bourgmestre de Liège, mort le 29 janvier 1631. Voir BEECKMAN (*Gaillaume DE*).

**DE BEER** (*Arnold*), fils de Jean, peintre d'histoire et de portrait, probablement élève de son père. On a donné comme dates de sa naissance et de sa mort les années 1490-1542; toutefois, comme il ne fut reçu franc-maître de Saint-Luc qu'en 1528, il est probable qu'il faut avancer de dix à quinze ans l'époque de sa naissance, car, à moins d'une absence et, peut-être, d'études faites à l'étranger, un fils de maître était admis jeune et non pas à trente-huit ans. Arnold reçut des élèves en 1534 et en 1536. Sa spécialité était la peinture religieuse et il s'occupa beaucoup à dessiner pour les peintres sur verre. Van Mander fait un grand éloge de son talent. Le père d'Arnold fut inscrit dans la corporation de Saint-Luc à Anvers en 1504 et fut doyen de la gilde en 1515. Une lettre scabinale constate qu'il était décédé en 1536. On cite encore plusieurs artistes du même nom qui paraissent avoir eu du talent, mais sur lesquels les renseignements manquent.

Ad. Siret.

**DE BEER** (*Baudouin*), écrivain ecclésiastique, né à Gand vers le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, et mort dans la même ville le 22 janvier 1653. Il embrassa l'état ecclésiastique et devint pléban de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand; plus tard, c'est-à-dire le 12 juin 1632, il fut pourvu d'un canonicat dans

la même église et déchargé des fonctions pastorales. A partir de ce moment il prit la direction de plusieurs maisons religieuses, qu'il conserva jusqu'à sa mort. On a de lui les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *Den H. Reghel van den H. Vader Augustinus ghegheven voor de nonneken met d'uytlegginghe van dien*. T'Antwerpen, 1651; vol. in-12<sup>o</sup> de 195; et réimprimé à Anvers, en 1707, en un volume in-12<sup>o</sup> de XX-196 pages. — 2<sup>o</sup> *Den Geestelycken Leydsman*, Antwerpen, vol. in-4<sup>o</sup>.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. II, p. 121.

**DE BEER** (*Corneille*), peintre d'histoire et de paysage, né en Flandre vers la fin du seizième siècle. Il travaillait en Espagne vers 1630 et y jouissait d'une bonne réputation. Ses tableaux de chevalet se distinguaient par un coloris vif et par la fidèle reproduction de la nature. Dans une chapelle de l'église des capucins de Murcie se conserve un de ses paysages historiés, représentant le *Triomphe du Saint-Sacrement*, et étoffé de nombreuses figures : anges, docteurs de la foi et autres saints personnages.

Corneille De Beer était le père et fut le maître de MARIE-EUGÉNIE DE BEER, qui se livra à la gravure sur cuivre ou en taille-douce. Elle vivait à Madrid vers le milieu du dix-septième siècle. En 1643 elle grava un remarquable *Frontispice* pour l'*Histoire des guerres de Flandre* (GUERRA DE FLANDES), du P. Varen, pseudonyme de Basilio de Soto, frère mineur, qui résida, comme général assistant de son ordre, à Rome, et y traduisit en 1650, de l'italien en espagnol, l'*Histoire des guerres de Flandre*, du cardinal Gui Bentivoglio, ancien nonce dans les Pays-Bas, et l'*Histoire des guerres italiennes de France, depuis la mort de Henri II*, par H.-C. Davila. Outre le *frontispice* cité, Marie-Eugénie De Beer a gravé plusieurs autres planches, plus connues en Espagne, qu'en Belgique, son pays d'origine.

Edm. De Busscher.

Cean Bermudez, *Dictionario historico de los mas ilustres profesores de la bellas artes en Espana*. Madrid, 1800. 6 vol. in-12. — Jöchers *Allgemeines gelehrten Lexicon*. Voce Soto. t. IV.

**DE BEER** (*Jean*), écrivain, né à Diest en 1360, mort en 1418. Voir **BEER** (*Jean DE*).

**DE BEETZ** (*Jean*), professeur, théologien né à Geet-Betz, près Tirlemont, mort en 1470. Voir **JEAN DE BEETZ**.

**DEBEFVE**: Une famille de ce nom établie, dès l'année 1550, à Thimister, y exerçait l'état d'horloger-mécanicien, et plusieurs de ses descendants acquirent assez de notoriété par leurs travaux pour que leur nom survive.

*Cloes-Polis* **DEBEFVE**, né en 1595, mort le 20 février 1652, perfectionna la solidité des rouages employés dans l'horlogerie par le *détrempelement de l'acier*. Son fils *Cloes* se fit pareillement une réputation comme horloger et c'est de celui-ci que descendit *François-Franck* **DEBEFVE**, nommé *maître François*, né le 2 mars 1663, à Thimister. L'église de ce village lui fut redevable de sa première horloge. Il s'occupa aussi de sculpture : on connaît de lui un *Saint Antoine* et une *Sainte Barbe*, statues en grandeur naturelle, sculptées en bois de tilleul, et non dépourvues de mérite. Maître François eut deux fils, *Gilles*, né le 4 octobre 1694, et *Jean*, né le 26 juillet 1697. Tous deux exercèrent la profession paternelle ; ils furent chargés, vers 1726, de fonder les cloches pour l'horloge et le carillon de la cathédrale de Lisbonne. Le mécanisme en était assez compliqué : au coup de chaque heure apparaissait un personnage allégorique sortant d'une niche ; à la sonnerie de midi et de minuit, se présentaient douze statues figurant les douze apôtres. Les deux frères se rendirent ensemble en Portugal pour diriger eux-mêmes les travaux de placement, et l'un d'eux, Jean Debefve, y fit un séjour de plusieurs années ; mais Gilles, accompagné de sa femme, revint dans sa patrie. Celui-ci eut un fils portant aussi le nom de *Gilles*, qui s'établit à Liège et y fut jusqu'en 1793 l'horloger et le carillonneur de l'église Saint-Lambert.

Aug. Vander Meersch.

Beedelevre, *Biographie Liégeoise*, t. II, p. 101.  
— Piron, *Levensbeschryvingen*.

**DE BEYL** (*Anselme*), écrivain ecclésiastique, vivait pendant la dernière moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Il était Récollet de la province de Saint-Joseph, dans la Flandre, et s'occupait de la prédication et du ministère des âmes. On n'a aucun détail ni sur sa vie ni sur sa mort.

Il a publié l'ouvrage intitulé : *Het leven van de salighe moeder, maghet ende abdisse Coleta, reformatrice der oorden van S. Clara*. Gand, 1668 ; vol. in-4<sup>o</sup> de VIII-407 pages. Les préliminaires sont de Beyl ; l'ouvrage contient la vie de la sainte traduite du latin du P. Étienne de Juliers ; Beyl raconte quelques nouveaux miracles attribués à sainte Colette ; il y a joint un abrégé des vertus de la sainte tiré des écrits de sœur Piérine de Basme, sa compagne, et l'histoire de l'exaltation des reliques de sainte Colette.

E.-H.-J. Reusens.

Paquet, *Matériaux pour l'histoire littéraire des Pays-Bas*, manuscrit de la Bibliothèque royale, t. I, p. 7055.

**DE BIE** (*Adrien*), peintre d'histoire et de portraits, né à Lierre, en 1594, d'une honorable famille de négociants. Lorsque son goût pour la peinture se manifesta, il fut confié à un artiste très-médioere, nommé Vautier Abts ; mais, dès l'âge de dix-huit ans, il se rendit à Paris et se mit sous la direction d'un certain Renier Schoof, peintre du roi Louis XIII et qui paraît avoir joui d'une grande réputation quoique aucune de ses œuvres, ni rien de ce qui concerne sa vie, ne soit parvenu jusqu'à nous. De Bie n'occupa son temps qu'à l'étude, et, pendant deux ans, il s'y livra avec ardeur et succès. C'est alors qu'il partit pour Rome où il sut, en peu de temps, trouver de l'ouvrage et des protecteurs. Les bons modèles ne lui manquaient pas et il sut en tirer profit. Après avoir exécuté avec talent quelques tableaux d'histoire, il se créa une spécialité en peignant en petit sur des plaques d'or, d'argent et sur du jaspe, du porphyre, de l'agate et autres pierres ou marbres précieux. Ces travaux eurent un grand succès auprès des Cardinaux et des membres du Sacré Collège, qui en prisait avec raison le fini, la pureté et le bon sentiment artistique.

Les grands seigneurs et les étrangers l'employèrent à leur tour, au point qu'il resta six années dans la ville des papes ; il employa encore un an tout entier à visiter les principales cités de l'Italie, et, en 1623, il reprit le chemin de sa ville natale qu'il ne quitta plus désormais. Il y exécuta un grand nombre de toiles de mérite pour les villes et villages environnants. Une des meilleures est celle qui lui fut commandée par la gilde des serruriers et qui représente la *Prédication de saint Éloy*. C'est un triptyque avec volets, daté de 1626, qui fut placé dans l'église de Saint-Gommaire, à Lierre, où il se voit encore. Ce tableau est plein d'excellentes qualités, sans être transcendant. Adrien réussit aussi fort bien dans le portrait; son style y est très-artistique et on y remarque, comme dans ses autres productions, un esprit ferme et intelligent. Bryan-Stanley prétend qu'Adrien De Bie mourut en 1640; or, en 1661-1662, lorsque parut le *Gulden Cabinet van de edel vry konst* (vie des peintres écrite en vers par son fils Corneille) Adrien était encore un vaillant vieillard, âgé de soixante-huit ans et cultivant toujours la peinture (1). Dans ce même *Gulden Cabinet* se trouve le portrait de notre peintre, gravé par Luc Vorsterman jr. d'après Pierre Meert. Ad. Siret.

**DE BIE** (*Corneille*), ou **DE BYE**, écrivain flamand et poète, né à Lierre, le 10 février 1627, mort en ou après 1711, puisqu'on a de lui une disposition testamentaire datée du commencement de cette année. Il était l'aîné des quatorze fils d'Adrien De Bie, le peintre, et remplit dans sa ville natale les fonctions de notaire, de procureur et de greffier de l'audience militaire. Il fit partie du magistrat de Lierre, comme ancien et doyen de la Halle aux Draps, en 1664, en 1668 et en 1708. Il se maria deux fois : 1<sup>o</sup> avec Elisabeth Smits, et procréa quatre enfants, dont un fils : Gaspard, qui se consacra à la prêtrise et devint religieux de l'Ordre de Saint-Norbert, puis curé à Orp-le-Grand; Elisabeth mourut en 1662; — 2<sup>o</sup> avec Isabelle Caelheyt,

(1) V. de Bie, *Gulden Cabinet*, etc. 1661, p. 250.

qui lui donna aussi quatre enfants, et décéda en 1706. — Corneille De Bie reçut une éducation véritablement littéraire; outre sa langue maternelle, il écrivait le latin, le français et l'espagnol. Il traduisit en flamand une des œuvres de Lope Félix de Vega, le plus fécond des auteurs dramatiques espagnols, et celui dont les pièces de théâtre sont considérées comme les premiers essais du genre romantique. Membre actif de la Gilde rhétoricienne de Lierre : DEN GROEIJENDEN BOOM (*l'Arbre croissant*), De Bie y avait adopté la devise flamande : *Waarheijt baert nijt*, et latine : *Fert odia verum*. Il était infatigable et, de 1658 à 1708, il composa pour la Compagnie trente-quatre pièces de théâtre. Ces pièces furent imprimées, les unes séparément, les autres en un *Recueil*, de quatre volumes in-4<sup>o</sup>, sorti des presses de J. Meessens, à Anvers, en 1700, sous ce titre : CORNELII DE BIE, NEERLANS SCHOUBURGH, OPT SPEELTOONEEL, heerlijk opgepronckt, verciert en geopend by de konstminnende liefhebbers van de seer edele rhetoryck Gulde, die men noemt : DEN GROEIJENDEN BOOM, te Lier. Mais cette publication n'ayant pas obtenu un assez prompt débit, l'auteur écrivit et fit imprimer en 1707, chez J.-C. Robyns, à Anvers, un PROSPECTUS ANALYTIQUE, en prose et en vers, de l'édition de 1700 : *Cortbegriyp van den geheelen handel raekende de comedien, tragedien, oft treurspelen en kluchten, gerijmt, wijtgegeven en in 't licht gebraght door CORNELIO DE BIE, in vier deelen oft boecken*, ce, afin « d'allécher les lecteurs curieux et aimant la nouveauté, » en leur décrivant son ouvrage. Sa dernière production dramatique, de l'an 1708, est intitulée : *Kluchtwijse commedie van de ontmaskerde liefde*. Antv., C. Panne, in-4<sup>o</sup>.

Les autres écrits plus ou moins importants de Corneille De Bie, sont au nombre de dix; en voici la nomenclature : 1<sup>o</sup> Son premier et principal ouvrage, imprimé à Anvers, en 1661-1662, chez J. Meyssens, divisé en trois parties et formant un volume in-4<sup>o</sup>, à pagination continue. Au milieu d'un *frontispice* gravé par Jean Meyssens,

d'après un dessin d'Abraham van Diepenbeek, est le titre : HET GULDEN CABINET VAN DE EDEL VRIJ SCHILDER-CONST, *inhoudende den lof van de vermarste schilders, architecten, beelthouders ende plaetsnijders van deze eeuw, door CORN. DE BIE, notaris tot Lier*. Vient ensuite un titre imprimé, amplifié et explicatif, un véritable sommaire. Le volume commence par un poème éluçant le frontispice et un rêve de l'auteur. La première partie est consacrée aux artistes décédés de 1600 à 1661; la deuxième partie, aux artistes vivant encore en 1661-1662; la troisième partie, aux sculpteurs, architectes et graveurs du siècle, vivants ou décédés. Pour les biographies, l'auteur a puisé ses renseignements aux meilleures sources. Les *Vies des peintres neerlandais*, de Charles van Mander, lui ont été d'un grand secours; les peintres flamands sont traités avec soin et science. Le GULDEN CABINET est illustré de cent et une planches gravées : le frontispice, une allégorie de Rome, cinq fois répétée, et quatre-vingt-quinze portraits, y compris celui de CORNEILLE DE BIE. La plupart de ces planches n'ont pas été exécutées pour l'ouvrage; elles furent employées en 1649 par J. Meyssens, peintre, graveur et éditeur à Anvers, dans la collection intitulée : *Images de divers hommes d'esprit qui par leur art et science debront virre éternellement, et desquels la louange et renommée faict estonner le monde*. Collection devenue très-rare. Les portraits ont été gravés, à l'eau-forte ou au burin, par vingt et un artistes distingués. L'ouvrage de Corneille De Bie, en prose et en vers entremêlés, est écrit dans le style ampoulé et imagé des rhétoriciens de cette période littéraire, mais avec une érudition mythologique et historico-artistique vraiment étonnante. — 2<sup>o</sup> FAEMS WEEGALM DER NEDERDUITSCHES POESI, van CORNELIO DE BIE, *tot Lier, uijt sijnen tijts overschot vrijmoedelijk voorgestelt, op de domme waensucht des werels sols Cap, vol edige moraliteijten en sinnebeelden*. Mechelen 1670, in-8<sup>o</sup>, avec des allégories gravées. Ces poésies sont meilleures que ses autres élucubrations versifiées; toutefois, il ne s'est guère

élevé, pour la science prosodique, au-dessus des poétastres de son époque; — 3<sup>o</sup> *Den weerschijn van 'tleven in de doot*, 1680. — 4<sup>o</sup> *Den zedigen toetsteen van de ooverdragelijcke weelde, vertoont in 'tleven van den verloren soom*. 1689, avec figures. — 5<sup>o</sup> *Den wegh der dengden beset met scherpe doornen van quellinghen*, 1697. — 6<sup>o</sup> *Antiquiteijten der stad Lier, in Brabant*, a. 762 tot 1699. MS. in-folio (collection van Hulthem, à la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles). — 7<sup>o</sup> *Het leven van H. Eugenia*, in-4<sup>o</sup>, 1701, avec planches. — 8<sup>o</sup> *Echos weder clanc, passende op den geestelijcken wecker tot Godvruchtige oeffeningen*. Brussel, in-4<sup>o</sup>, 1706, avec planches. Dans ce volume est imprimée la facétie du docteur Quinten-Quaek, ou la différence du bien et du mal. — 9<sup>o</sup> DEN SPIEGEL VAN DE VERDRAIJDE WERELT, *te sien in den bedriegelijcken handel, sottte ende ongeregelde manieren van het al te broos menschen leven*. Antw, 1708, in-4<sup>o</sup>, avec planches. — 10<sup>o</sup> MENGELRIJMEN, *Meijgaven, Lier—en snel dichtén*. MS. inédit qui, en 1840, était en la possession du notaire Rutgeers, à Anvers.

La bibliothèque royale de Bruxelles possède un exemplaire unique du GULDEN CABINET. Il appartenait à l'auteur, qui, le 19 février 1711 (donc à l'âge de quatre-vingt-quatre ans), le légua à son fils aîné Gaspard, sous condition de faire des aumônes aux pauvres et des messes de requiem au décès de son père. Plus tard, ce précieux volume, enrichi par Corneille De Bie de notes autographes et augmenté de nombreuses gravures, passa dans les mains de G. Herroyens, en 1798, directeur de l'Académie des beaux-arts d'Anvers, puis dans la collection Heber, vendue à Gand en 1835; le gouvernement belge l'acquitt au prix de trois cent trente francs.

Corneille De Bie se fit construire, de son vivant (avril 1706), dans une des chapelles de l'église de Saint-Gomaire, à Lierre, un mausolée-épitaphe, surmonté d'un groupe représentant le temps fauchant impitoyablement le génie; mais, il n'y fut point enseveli. Il quitta Lierre après 1708 et habita quelque temps avec

son fils Gaspard à Orp-le-Grand. Il mourut, paraît-il, dans une commune flamande, inconnu et abandonné. Nous avons de Corneille De Bie deux portraits, l'un gravé par Jean Meyssens, d'après Erasme Quellin, pour le *Gulden Cabinet*; l'autre, par H.-Fr. Diamaer, d'après un dessin de J.-C. De Cock, sculpteur à Anvers, et inséré dans le *Spiegel der verdrijde werelt*; il porte cette inscription :

CORNELIUS DE BIE, aet. 81, 1708.

Dat ick op d'aerd niet anders ben  
Als stof en assehen, ick beken,  
En alle mynen arrebeyt  
Noch van veel minder weerdighyit

« Corneille De Bie, dit Willems, dans le BELGISCH MUSEUM, fut un des poètes les plus féconds du pays flamand; mais dans les œuvres de sa vieillesse il fut plutôt un rimeur qu'un poète. » Le mysticisme est le caractère le plus saillant de ses écrits. Il exagéra les tendances fanatiques de son temps. Ses productions théâtrales, dans le goût dégénéré qui régnait alors, sont remplies de niaiseries et de lieux communs, qui faisaient sans doute les délices de nos bons aïeux. A en juger par sa *devise*, par ses plaintes répétées et par l'une des strophes d'un poème de P. Ceulemans, de Lierre, imprimé dans le BELGISCH MUSEUM, t. IX: *Aen de schim van Corn. De Bie* (Aux mânes de Corn. De Bie), celui-ci eut beaucoup à souffrir de l'envie et des dénigrement de ses concitoyens. Il fut méconnu dans sa ville natale, qu'il illustrait, tandis que l'étranger appréciait son mérite.

De nyd die tegen u zich schaerde,  
Stortie in uw borst het zwaerst verdriet:  
De vreemdeling erkende uw waarde,  
Macr Lier, cilæes, begreep u niet.

Edm. Du Busseher.

J. Fr. Willems, *Belgisch museum*, t. IV, 1840. — Chrétien Kramm, *Levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, plaatsnyders*, etc. 1857-1864. — Renseignements particuliers.

**DE BIE** (Jacques) ou **DE BYE**; latinisé *Biesius* et *Biaeus*, dessinateur, graveur au burin, calcographe, marchand de tableaux et antiquaire, né à Anvers en 1581, mort en France vers 1650 (*Dict. univ. d'hist. de BOUILLET*), à Paris, sans doute, où il eut sa demeure, connue de

1633 à 1643. Il travailla successivement à Anvers, à Bruxelles, à Paris, à Arnhem, etc. Il apprit l'art de la gravure à l'école des Collaert, dont il s'est, pour ainsi dire, approprié la manière. En 1594 il était apprenti chez Adrien Collaert, à Anvers, et il fut reçu franc-maître graveur dans la gilde de Saint-Luc (la *Violette*) en 1607-1608, sous le décanat d'Abraham Janssens, peintre d'histoire. En 1620-1621 il y paya aussi le droit de la franchise professionnelle en qualité de marchand de tableaux. Il collabora, pour Arrien Collaert, à la *Vie de Jésus-Christ*, d'après les dessins de Martin De Vos: *Vita, passio et resurrectio Jesu-Christi, variis iconibus à celeberrimo Martino de Vos expressa*, ADRIAN. COLLAERT *excudit*. Il en exécuta dix-sept planches, les nos 3, 5, 7, 10, 14, 16, 18, 20, 22, 23, 25, 27, 29, 30, 32, 36, 40. Conjointement avec Philippe Galle et Théodore Galle, il grava une suite de planches pour la *Vie de la sainte Vierge*, d'après Martin De Vos. En 1611, il se disposait à entreprendre la gravure d'un tableau de P.-P. Rubens, *Junon et Argus*, quand l'illustre maître dut le lui retirer, ayant occasion de le vendre. Il lui en promit un autre, dont il serait satisfait. Les divers travaux de Jacques De Bie l'empêchèrent de réclamer, vers tard, l'exécution de cette promesse. En 1610 il avait été appelé à Bruxelles, par le duc Charles de Croy et d'Arsehot, pour ses connaissances en antiquités et en numismatique. Le duc l'établit conservateur de sa riche collection de médailles romaines, et le chargea d'en reproduire, par l'eau-forte et la pointe, les *effigies césariennes*, en or. Dès 1614-1615 il publia son recueil, sous ce titre: *Imperatorum romanorum, à Julio Caesare ad Heraclium usque, numismata aurea, excellentissimi Caroli ducis Croy et Arshotani, etc., magno et sumptuoso studio collecta: nec minore fide, arte Jacobi de Bye, ex archetypis in aes incisa: brevi et historico commentario explicata*. Antv. Hieron. Verdusius, in-4°. Le chanoine Jean Hemelacrs en avait écrit le texte, mais il garda l'anonyme jusqu'en 1627, alors qu'une réimpression de l'ouvrage, revu et augmenté,

fut faite à Anvers, chez Pierre et Jean Bellori. C'est la meilleure édition, au dire de Paquot. En 1654, nouvelle reproduction : *Post priores editiones insigni auctario locupletata*; Anvers H. Aertz, in-folio. Enfin, à Berlin en 1705, à Utrecht en 1709, à Amsterdam en 1738. Malgré toutes ces éditions ce recueil est assez rare.

Dans l'*Introduction*, presque autobiographique, écrite par Jacques De Bie pour son recueil de *Portraits des rois de France*, il raconte comment il entra chez le duc de Croy; pourquoi il quitta sa patrie et alla s'établir en France : « L'inclination que j'ay toujours eue pour la sculpture m'ayant fait naistre l'envie de me contenter en cette louable curiosité, il m'arriva, de bonne fortune pour moy, qu'un des plus grands hommes de son siècle m'en donna le moyen, en un temps où par toutes sortes de soins je m'estudiais à m'acquérir cette con naissance. Ce fut le généreux duc de Croy et d'Arschot, de qui l'on peut dire, sans flatterie, que jamais homme de sa condition n'ayma si passionné ment les arts et les sciences. Mais il chérissait sur tout les pièces d'antiquité, que l'excellence de leurs ouvriers, etc., faisaient estimer.... Il me n't l'honneur de m'appeler près de luy, pour se servir, à son dessein, du peu d'industrie que mon bonheur luy persuada que j'avays. Cela continua quelque temps, à la fin duquel, voyant mes espérances abattues par sa mort [16 janvier 1612], je n'eus plus le courage de passer le reste de mes jours en mon pays. Je m'en vins doncque en France, où ma bonne fortune m'ayant donné une entrée dans les plus beaux cabinets, j'y trouvay des merveilles qui me ravirent, et une infinité de médailles modernes que je n'estimay pas moins que les anciennes.... Je pris le burin et la plume ensemble pour travailler au si digne sujet, et à l'aide des esprits les plus curieux, je parvins à composer deux volumes, où l'on remarquera l'entière histoire de France, écrite d'une méthode dont jamais aucun auteur ne s'est avisé. »

En avril 1633 il obtint un octroi royal pour la publication et la vente exclusive des ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> La FRANCE MÉTALLIQUE, contenant les actions célèbres, tant publiques que privées des rois et des reines de France, remarquées en leurs médailles. — 2<sup>o</sup> Les VRAIS PORTRAITS DES ROIS DE FRANCE, tirés des plus curieux et rares cabinets et autres monuments. — 3<sup>o</sup> Les FAMILLES ILLUSTRES DE LA FRANCE, par médailles. « Lesquelles médailles et portraits, disait l'octroi, il a représentées en plusieurs planches de cuivre par luy gravées, sans y rien mesler ny emprunter des estrangers, et ont été expliquées par J.-B. Duval, nostre interpreste des langues orientales.... De toutes lesquelles curiositez il a luy seul et premier fait toutes les recherches, en quoy il a beaucoup de pensé, outre le temps, la peine et l'argent qu'il a employés, tant pour les dessins à la plume, que pour les ouvrages de burin et gravure des planches. » L'octroi lui fut accordé pour quinze ans, et les lettres patentes furent entérinées par la cour de Meaux, en septembre 1633. Les trois ouvrages furent mis au jour à Paris, en 1634 et en 1636, chez l'auteur, JACQUES DE BIE, *calographe, au faubourg Saint-Germain, rue de la Boucherie, aux Trois Pigeons*. Les VRAIS PORTRAITS DES ROIS DE FRANCE furent dédiés à Louis XIII. Basan dit qu'il était attaché au service de ce monarque.

Ce recueil, considéré comme la plus importante des œuvres de Jacques De Bie, est divisé en trois périodes ou par races des rois de France : les Mérovingiens, les Carolingiens, les Capéviens. Il comprend soixante-quatre planches in-folio, dont le titre gravé, cinquante-huit portraits et cinq médaillons en blanc (images inconnues), à l'imitation de Goltzius, et plutôt que de donner des effigies apocryphes. Année 1634, avec texte explicatif par J. Baudouin. Les *Vrais portraits des rois de France* eurent une nouvelle édition, dès 1636, avec effigies ajoutées et des notices biographiques par le P. De la Coste. Les portraits les plus estimés de cette publication sont



ceux de *Charlemagne*, de *saint Louis*, de *Louis XI*, de *François Ier*. C'est à tort que Lenglet du Fresnoy a traité les images de cette collection de têtes de caprice, puisque ce sont de consciencieuses reproductions de seaux, de médailles, de monnaies d'époques contemporaines, monuments sigillaires et numismatiques irrécusables. — *Les Familles de la France illustrées par les monuments des médailles antiques et modernes*, in-folio, avec figures, parurent en 1634 et 1636; la *France métallique*, in-folio avec cent trente et une planches, fut éditée en 1636.

Jacques De Bie publia aussi à Paris : *LES VRAIS PORTRAITS DES DAUPHINS DE FRANCE*, petit in-folio, 1639 et 1641, suite de dix-huit planches; les *REINES DE FRANCE* (pour l'histoire de Mezeray) en 1641, suite de soixante planches petit in-folio; *L'ICONOLOGIE, ou Représentation de choses qui tombent dans la pensée*, fig. gr. sur cuivre et expliquées par J. Baudouin, in-folio, 1643; les *NEUF MUSES*, suite de quatorze planches et frontispice, dédiée à Mgr. Seguier; F. l'Anglois, dict Chartres, *excutit*. De Bie paraît avoir quitté momentanément Paris et séjourné en Hollande, à Arnheim; il y exécuta un *frontispice* pour l'ouvrage du jurisconsulte Mathias Berlichus : *CONCLUSIONES PRACTICABILES*, éditée à ses frais (*Sumptibus Jacobi Biesii*), en 1644, et grava vingt et une planches pour le théâtre du duché de Gueldre et du comté de Zutphen : *DUCATUS GELRIÆ ET COMITATUS ZUTPHANIAE THEATRUM...* à *Jacobo Bieso, typographo arnhemense*.

Mentionnons encore l'œuvre héraldique intéressante, sous le titre de : *Livre généalogique de la maison de Croy*, en quarante-quatre planches, sans millésime, ni indication de lieu de provenance; le livre contient : 1<sup>o</sup> les arbres généalogiques de la lignée princière et ducale, commençant à *Adam et Eve*; 2<sup>o</sup> les portraits en pied des seigneurs et des dames de Croy; 3<sup>o</sup> les châteaux de l'illustre famille. Ce recueil est rare; il ne fut jamais livré au commerce, mais seulement donné en présent. — Les planches sont restées propriété particulière.

En fait d'estampes spéciales, on ne cite

que la *PRÉDICATION DE SAINT JEAN BAPTISTE* (*Adrian. Collaert excudit*), planche en largeur; la *RÉSURRECTION DE LAZARE*, d'après Martin De Vos, pièce distinguée; le portrait de *FRANÇOIS Ier*, roi de France, d'après le tableau de Raphaël d'Urbin, au château de Fontainebleau, grand médaillon avec des accessoires. La majeure partie des *portraits de rois de France*, antérieurs à Louis XIV, sont des reproductions des effigies de la *Galerie De Bie*.

Jacques De Bie ne fut ni le père, ni le maître de Corneille De Bie, l'auteur du *Gulden cabinet der schilders* (biographies des peintres éminents), littérateur et non artiste. C'est une donnée erronée de François Basan (*Dict. des graveurs*), répétée par Delvenne (*Biographie anc. et mod. des P. B.*). *Corneille De Bie* ou *De Bye* est né en 1627 au lieu de 1620; il ne pratiqua point la gravure, et il n'exécuta point les figures de *L'ICONOLOGIE DE CÉSAR RIPA*. Il était fils d'*Adrien De Bie*, sans aucune parenté avec *Jacques De Bie*.

Edm. De Busscher.

Huber et Rost, *Manuel des curieux et des amateurs de l'art*, école des P.-B., t. V. — Rombauts et Van Lerius, *Liggeren van Sint-Lucas gilde*, Antw. — Chrét. Kramm, *Levens der holl. en vl. schilders, graveerders*, etc. — Ch. Le Blane, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Paquet, *Mém. sur l'hist. litt. des P.-B.*, t. XVII. — Recherches particulières.

**DE BISSCHOP** (*Philippe*), ou *EPISCOPIUS* poète latin, était issu d'une famille patricienne de Gand, où il vécut dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Il cultiva avec succès la poésie latine. On cite de lui un éloge en vers du prince Alexandre Farnèse : *De laudibus Alexandri Farnesii principis* et divers autres poèmes, dont l'un, intitulé *Lar familiaris* était sous la forme d'un dialogue entre l'auteur, De Vrients, Pantin, etc. Un de ses compatriotes Josse De Ryeke, poète latin lui-même, célèbre à d'autres titres, avait promis de publier ses poésies, mais il n'a pas rempli sa promesse. Un autre compatriote de De Bisschop, et de plus son ami, Max. De Vrients, également poète, lui consacra l'épithaphe suivante :

*Verus et hic nullus compositus Episcopus, illi  
Sic sine lite quies, sic sine nocte dies.*

*Qua caruit vivus, cœlo ferat ille tiarâ.  
Vite damna brevis fama rependatânus.  
Dum stabunt magnæ sublimia mœnia Gandæ  
Vivæ jurundi nomen Episcopii.*

J. Roulez.

Valère André, p. 775. — Foppens, t. II, p. 1031.

**DE BLAESERE** (*Jacques*), juriconsulte et magistrat du xvi<sup>e</sup> siècle, appartenait à une famille noble de la ville de Bruges. Il naquit dans la seconde moitié du xve siècle. Il était fils de Jean De Blaesere, successivement conseiller et chef homme de la ville de Bruges et de Catherine Jonckheere, et petit fils de Louis, tour à tour échevin et conseiller de la même commune, et de Catherine de Norman. — Jacques De Blaesere, après avoir fait ses études, selon toutes les vraisemblances à l'université de Louvain, commença sa carrière publique en exerçant les fonctions importantes de conseiller pensionnaire de sa ville natale. Ses talents et sa réputation le firent bientôt appeler au conseil de Flandre qui siégeait à Gand. En 1517 nous le voyons chargé, par le corps dont il faisait partie, d'aller s'expliquer avec le conseil privé sur un abus de juridiction qu'on reprochait au premier corps de justice de la Flandre d'avoir commis. Maître Jacques De Blaesere, devenu dès 1527 le plus ancien membre du conseil, avait, paraît-il, spécialement étudié les questions touchant à l'étendue de la juridiction que le Parlement de Paris exerçait en Flandre avant les traités de Madrid et de Cambrai. Il fut même un jour cité au Parlement pour avoir à répondre d'un prétendu empiétement commis par lui, comme conseiller au conseil de Flandre, sur les droits royaux. Le gouvernement national lui défendit d'aller se défendre. Il désobéit, mais répondit si bien à l'accusation et aux questions relatives aux droits et aux hauteurs des comtes de Flandre, que, selon De l'Espinoy : « Ceux » du Parlement en eurent contentement » et en furent satisfaits. » Wielant, qui rapporte le même fait, rappelle en outre que le conseiller Jacques De Blaesere fut plusieurs fois employé comme *commissaire* aux journées où son souverain et le roi de France essayèrent de s'entendre par rapport à l'étendue de la juridiction royale

en Flandre. On conserve encore aujourd'hui, dans les archives du conseil de Flandre à Gand, un traité manuscrit sur le ressort du Parlement de Paris en Flandre écrit par un Jacques De Blaesere. Le titre de ce manuscrit, actuellement *non collé*, a disparu. Il porte au 1<sup>er</sup> feuillet la note suivante :

« Prefatio quartæ partis et ulterius voluminis preparationis, ad defensionem illustrissimi Flandriæ comitis, adversus gentis (ut vocant) sive officiales Francorum regis super ressorto et superioritate consuetis, causarum ad regem aut suum parlamentum devolvendarum. »

Quelques auteurs pensent que ce Jacques est un De Blaesere vivant en 1584. Pour nous nous n'hésitons pas à considérer le Jacques De Blaesere, objet de cette notice, comme le véritable père du traité en question. Notre manière de voir concorde avec ce que nous apprennent l'Espinoy et Wielant des connaissances spéciales de l'ancien pensionnaire de Bruges. De plus, l'on ne comprendrait pas la rédaction d'un traité sur le ressort du Parlement de Paris en Flandre, à une époque où tout lien entre le comté et la couronne de France avait été rompu, et où l'on ne s'occupait guère d'études d'histoire juridique retrospectives.

Maître Jacques De Blaesere avait épousé, dès le 10 juin 1500, Adrienne De Vos, dame héritière d'Ydewalle et de Beaupré. Il laissa de ce mariage plusieurs enfants, entre autres Jean, qui suit, et Jacques. Au mois de septembre 1534 il résigna, au profit de ce dernier, son fils aîné, sa charge de conseiller au conseil de Flandre. Peu de jours après il mourut à Gand, le 20 octobre 1534, et fut enterré dans l'église des Dominicains. Son épitaphe lui donne les qualifications de *venerandus et consularis homo* ainsi que celles de *primarius consul Flandriæ*. Une pierre sépulcrale placée à côté de celle de maître Jacques De Blaesere nous apprend que celui-ci fut marié à Anne Hellincks, fille de Robert, morte à Gand le 16 avril 1545. Anne Hellincks n'est donc pas, comme le pensent quelques généalogistes, la première femme de Jean De Blaesere qui va suivre, mais, au contraire, la se-

conde femme du personnage dont nous venons de nous occuper. Celui-ci fut le premier de sa race qui sortit des magistratures communales pour aller siéger dans les grands consistoires de justice du pays. Il fraya la voie à ses descendants. Un grand nombre de ses derniers occupèrent de hauts emplois de l'État et siégèrent au grand conseil de Malines.

Edm. Poulet.

*Inscriptions funéraires et monumentales de la province de Flandre orientale*, t. 1, p. 24. — Manuscrit de la bibliothèque de M. Emmanuel Neefis d'Udekem, à Malines, concernant le *Grand Conseil*, p. 277. — Gaillard, *Bruges et le Franc*, t. 1, p. 283. — L'Espinoy, *Antiquités et noblesse de Flandre*, pp. 956-999. Manuscrit n° 6396 de la Bibliothèque royale à Bruxelles. — *Corpus chronicorum Flandriae*, t. IV. Wielant, *Les Antiquités de Flandre*, pp. 133-189, 216, etc. — Archives du Conseil de Flandre à Gand.

**DE BLAESERE** (*Jean*), fils du précédent, naquit à Gand, dans le premier quart du *XVI<sup>e</sup>* siècle. Il fut envoyé à Louvain pour suivre les cours de l'université dans la *pédagogie du lys*; et, le 30 mars 1546, il fut compris dans les promotions de la faculté des arts comme neuvième de la première ligne. Après avoir terminé ses études de droit, maître Jean De Blaesere revint dans sa ville natale. Il commença par pratiquer comme avocat devant le conseil de Flandre. En 1554 il devint *lieutenant civil de Gand*. Dès 1550, n'étant encore qu'avocat, il reçut du conseil privé une mission importante : il fut chargé, conjointement avec quelques autres jurisconsultes, de reviser les coutumes du premier membre de Flandre, c'est-à-dire, celles de la ville et de l'échevinage de Gand et du Vieux-Bourg, de la ville de Courtrai et de la ville d'Audenaerde, des cours féodales de Courtrai, d'Audenaerde, des Quatre-Métiers et de Ninove. Le cahier d'observations, dressé à cette occasion par les délégués, nous a été conservé (1).

En 1557 maître Jean De Blaesere, suivant la voie ouverte par son père et par son frère aîné, entra au conseil de

Flandre. Au milieu des divergences de vues politiques et religieuses qui se manifestaient dans toutes les sphères sociales, il resta aussi fidèle à son roi qu'au catholicisme. Il jouit de la confiance de Marguerite de Parme comme il jouit de la confiance du duc d'Albe. En 1561, à l'occasion des premiers troubles suscités à Tournai par les religionnaires, il fut envoyé sur les lieux, par la régente, pour aviser. En 1562 il fut spécialement commis, par elle, à l'examen du procès intenté aux personnes qui avaient participé à un prêche à Boesinghe. La même année, par lettres patentes du 18 décembre, il fut nommé conseiller au grand conseil de Malines, à la mort du conseiller de Griboval. Quand, en 1567, le duc d'Albe organisa cette trop célèbre commission extraordinaire de justice repressive, connue sous le nom de Conseil des troubles, il y appela Jean De Blaesere. Celui-ci y acquit un renom de sévérité implacable. Les ennemis de la cause à laquelle il s'était étroitement lié l'accusèrent même de cruauté. Quoiqu'il en soit, l'incontestable énergie de De Blaesere l'appela, en 1571, sur un terrain à la fois plus glorieux pour un magistrat et plus difficile : il fut choisi pour aller, avec un greffier et avec le sénateur de Milan Mezabarba, réformer l'administration de la justice dans le comté de Bourgogne et dans la seigneurie de Salins et y pourvoir au maintien des hauteurs royales. Jean De Blaesere et ses collègues, après s'être rendu compte du déplorable état des choses, n'hésitèrent pas à frapper un grand coup. Ils firent mettre en état d'arrestation trois conseillers au Parlement de Dôle. C'est à cette occasion que Hopperus écrivit au roi : « Croy que ce sera une « fois bonne œuvre que Votre Majesté « faict par la dicte visite pour mettre bou « ordre et justice en sa dicte comté de « Bourgogne »

Revenu à Malines, maître Jean De Blaesere subit, en 1580, le sort d'une foule

(1) Dans le manuscrit n° 15226 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Un rapport fait par Viglius le 21 mai 1550, et imprimé dans le *Bulletin de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances*, t. 1, p. 154, en résume les parties principales. On doit rappro-

cher ce rapport d'une ordonnance de Marie de Hongrie du 29 mai 1550, ainsi que de deux lettres de De Blaesere, et de ses collègues à Viglius, datées du 25 juin 1550 et du 9 avril 1551, insérées dans le même recueil aux pages 225, 226, 231.

de ses collègues et de notabilités royalistes. Il fut arrêté et emprisonné par les soldats d'Olivier Van den Tymple, quand ceux-ci surprirent Malines. Nous ne savons pas comment il recouvra sa liberté. Toujours est-il que, en 1582, maître Jean De Blaesere quitta le grand conseil pour rentrer au conseil de Flandre, mais avec la charge de président. Il ne jouit pas longtemps de sa haute position et décéda à Tournai le 3 avril 1583 (et non en 1587, comme le disent quelques généalogistes), et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre. Jean De Blaesere, fait chevalier par le roi à une époque que nous ne saurions préciser, avait épousé Jeanne de Erp ou de Herpe, dont il laissa plusieurs enfants.

Edm. Pouillet.

Vegiano, *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*. — Gaillard, *Bruges et le Franc*, t. 1, p. 285. — Chotin, *Histoire de Tournai*. — Collection de Mémoires sur l'*Histoire de Belgique*: Mendoza, t. 1, p. 65. — Pontus Payen, t. II, pp. 58 et 59. — Anonymes, t. I, p. 45, t. V, p. 196. — Butkens, *Supplément aux Trophées de Brabant*, t. IV, p. 519. — *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, t. III, p. 27. — Manuscrit concernant le grand conseil, de M. Emmanuel Neeffs d'Udekem à Malines, pp. 20, 258, 277, 548, 466, 504. — Britz, *Mémoire couronné*, pp. 150, 442. — Manuscrit n° 6954 de la Bibliothèque de Bourgogne, pp. 87, 88. — *Den nieuwen volmaecten Gregoriaenschen Almanach dienende voor eene geheele eeuw*, etc. 1801-1900, geredigeerd door G. D. P. A. U. W., rekenkonstenaar, Gend, Ph. et P. Gimblet gebroeders, 2e partie, p. 25. — *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, t. XII, p. 502, etc. *Bulletin de la Commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances*, t. 1, pp. 154, 158, 161, 165, 225, 226.

**DE BLENDE** (*Barthélemi*), missionnaire, né à Bruges, le 24 août 1675, mort en 1715. Après avoir fait de bonnes études à Malines, au collège des jésuites, il s'affilia à leur ordre, dans l'intention de se consacrer à l'œuvre des missions lointaines. Ses supérieurs ayant reconnu son aptitude pour cet apostolat, l'envoyèrent prêcher l'évangile aux sauvages de l'Amérique méridionale. Dès qu'il eut obtenu l'autorisation de partir, il passa en Espagne et s'embarqua à Cadix avec l'archevêque de Lima, pour se rendre à Buenos-Ayres; mais les Hollandais, alors en guerre avec l'Espagne, capturèrent le navire qui le portait. L'archevêque ne voulut pas se séparer du zèle missionnaire et, pour le retenir au-

près de lui, il lui fit vainement les offres les plus avantageuses. A peine eut-il recouvert sa liberté qu'il s'embarqua une seconde fois et partit vers Buenos-Ayres. Il séjourna dans le collège de cette ville, afin d'étudier la langue des Guaraniens, peuplade qu'il alla visiter, et chez laquelle il entreprit l'œuvre de conversion en faisant preuve de beaucoup de zèle et de courage. Le provincial du Paraguay lui confia ensuite une tâche plus difficile, déjà tentée antérieurement sans succès : il s'agissait de remonter le Paraguay et de trouver une route plus courte que celle du Pérou pour se rendre aux missions des Chiquitos. Cette entreprise présentait de grands périls; on lui adjoignit pour compagnon le P. De Arce; les deux intrepides voyageurs s'embarquèrent à la ville de l'Assomption, le 24 janvier 1715. Ils avaient remonté sans encombre le fleuve sur une distance de près de cent lieues, lorsqu'ils rencontrèrent une troupe de Layaguas, nation féroce, perfide et ennemie déclarée des Européens; ils habitaient ce fleuve même en vivant sur des troncs d'arbres creusés en canots. Ils feignirent d'abord de se mettre sous la protection des missionnaires contre d'autres peuplades. Les PP. les accueillirent avec bonté et les aidèrent à s'établir dans une île assez vaste, où ils étaient hors des atteintes de leurs ennemis. Les sauvages parurent reconnaissants de ces bons procédés et le P. De Blende, voulant mettre à profit ces bonnes dispositions, étudia leur langue et fut bientôt en état de les instruire. Ils semblaient l'écouter avec sympathie; mais le P. De Arce ayant quitté son compagnon pour pénétrer dans l'intérieur du pays, les Layaguas, se voyant en nombre supérieur jetèrent le masque, attaquèrent le vaisseau, et en massacrèrent tout l'équipage à l'exception du P. De Blende, que le chef de ces barbares avait pris en affection. Sa mort, cependant, ne fut que différée. Le zèle missionnaire réduit en esclavage continua à évangéliser ses maîtres barbares, et ses prédications leur paraissant ennuyeuses ils résolurent de se défaire de lui : ils profitèrent du moment où leur chef, qui protégeait le

missionnaire, était parti, puis se rendirent à la cabane du P. De Blende et tuèrent d'abord le néophyte qui lui servait d'interprète. Le P. De Blende passa la nuit en prières; le lendemain matin, il mit son chapelet autour de son cou, se jeta à genoux devant ses assassins et attendit avec calme la mort. L'un de ces furieux l'assomma d'un coup de sa massue, les autres l'achevèrent à coup de lances, puis jetèrent son corps dans un torrent.

On doit ces renseignements à un témoin oculaire, à un Layagua tombé, plus tard, entre les mains des Espagnols; on sut aussi, par le même, que le P. De Arce subit le même sort vers la fin de l'année 1715.

Aug. Vander Meersch.

Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée*. — Le Doux, *Het leven ende dood van pater B. De Blende*. Bruges, S. D. in-8°. — *Biographie universelle*, publiée par Michaud. — De Feller, *Dictionnaire historique*. — *Biographie de la Flandre occidentale*. t. III, p. 156. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*.

**DE BLENDE** (*Ferdinand-François-Philippe*), historien, né à Bruges, le 1er mai 1712, mort le 8 avril 1784, étudia à Louvain le droit civil et canonique. Ce prêtre instruit fut nommé d'abord chapelain de l'église de Sainte-Walburge, à Bruges et obtint le 4 juin 1764 une prébende de chanoine noble du chapitre de Saint-Donat de la même ville. — On lui doit une *Histoire de l'église de Sainte-Walburge*, œuvre restée manuscrite et léguée à Pierre De Wrée, dit Veraunema, seigneur de Latour, Hollebeke, etc.; c'est un magnifique ouvrage comprenant les dessins de tous les monuments, ainsi que la copie des épitaphes qui se trouvaient dans cette église au moment où Joseph II en arrêta la démolition, lors de la suppression des jésuites.

Aug. Vander Meersch.

Goethals, *Histoire des lettres*, t. II, p. 298. — *Biographie de la Flandre occidentale*, t. I, p. 96.

**DE BLOCK** (*Jean*), sculpteur, né à Gand. XIV<sup>e</sup> siècle: Voir JEAN DE BLOCK.

**DE BLOEYERE** (*Henri*), homme politique bruxellois, agent dévoué du Taciturne,

apparaît pour la première fois sur la scène en 1576, à l'époque où les *patriotes*, encouragés par le prince d'Orange, attentèrent à la liberté des membres du conseil d'État. L'un des quatre capitaines commis aux places d'alarme, il réunit ses bourgeois armés aux troupes de Jacques de Glymes (v. ce nom), lorsque celui-ci, sur l'ordre du prince de Hèze, accomploit le coup hardi du 4 septembre. Guillaume lui adressa pour ce fait des remerciements chaleureux (1), le priant de continuer « toujours de bien en mieux, » et lui donnant des instructions « pour heureusement encheminer » ce qui était commencé. En janvier 1577, De Bloeyere fut envoyé vers le prince, muni d'instructions de la part des seigneurs de Havré, de Lalaing, de Fresin, de Bersele et de Hèze: les États-généraux consentaient une dernière fois à ouvrir des conférences avec don Juan d'Autriche; mais, dans la prévision qu'on ne parviendrait pas à s'entendre, ils prenaient la résolution, si don Juan ne leur donnait pas pleine satisfaction au bout de quatre jours, d'appeler le prince d'Orange en Belgique, sous toutes garanties, pourvu que celui-ci prît l'engagement formel de respecter à tous égards le culte catholique. De Bloeyere, très-bien accueilli à Middelbourg, fut chargé de transmettre aux seigneurs prénommés les promesses demandées, et aux États quelques observations sur des points de détail. On ne voit nulle part que notre négociateur ait été investi dès lors de l'une ou l'autre charge publique; mais on doit admettre avec M. Gachard qu'il jouissait d'une grande influence personnelle à Bruxelles, puisque, au mois de février, « il osa arrêter un courrier qui apportait des lettres de l'empereur aux États-généraux, et décacheter les lettres (2). » Au commencement de l'année suivante, sans avoir reçu de mission, mais se donnant le titre de député de Bruxelles, il se rendit à Gand avec deux autres membres du parti révolutionnaire, pour demander au magistrat de cette ville le renouvellement du traité d'alliance con-

(1) Lettres du 10 et du 26 septembre, datées de Middelbourg, dans Gachard, *Corresp. du Taciturne*, t. III, pp. 110 et 112.

(2) Résolution des États-généraux, t. II, p. 65 et 66, ap. Gachard, *ibid.*

clu en 1339 entre le Brabant et la Flandre. Nos trois négociateurs réussirent (15 janvier); mais, comme les autorités bruxelloises n'avaient pas été consultées, les Gantois attendirent en vain les ratifications officielles sur lesquelles ils étaient en droit de compter, et se montrèrent naturellement mécontents. Le prince d'Orange fut obligé d'intervenir; enfin, le magistrat de Bruxelles ayant été complètement renouvelé sur ces entrefaites, on s'entendit de part et d'autre. Peu de temps après éclata la scission des *malcontents*, et Bruxelles se trouva dans la situation la plus dangereuse, menacée d'un côté par le prince de Parme, de l'autre par les signataires du traité d'Arras. De vagues rumeurs inquiétèrent la population : on disait que Philippe d'Egmont et de Hèze, alors à Ninove, étaient sur le point de se joindre aux Espagnols pour attaquer la ville. Le magistrat leur expédia aussitôt trois envoyés, entr'autres De Bloeyere; les deux généraux répondirent que si le magistrat prenait la résolution de déclarer solennellement qu'il se conformerait à la *Pacification de Gand*, c'est-à-dire qu'il ne poursuivrait personne du fait de religion, eux promettaient, de leur côté, de défendre Bruxelles « contre Espagnols et Confédérés, en conformité de leur premier serment. » Cependant les trois membres du magistrat n'osèrent rien décider par eux-mêmes, ce qui irrita tellement d'Egmont, qu'il fit arrêter, à leur arrivée à Ninove, deux nouveaux députés bruxellois qu'on venait d'adjoindre à De Bloeyere et à ses collègues. On eut beaucoup de peine à obtenir leur élargissement, et la situation de Bruxelles empira de jour en jour : déchirée par les partis, harcelée par les bandes royalistes, presque affamée, la malheureuse ville commençait à être aux abois. Un prédicateur exalté, le dominicain Ruyskensvelt (1), poussait ouvertement les catholiques à des violences (1580); il fallut que le magistrat, lié d'ailleurs par le contrat d'alliance de 1339 (2), ordonnât son expulsion : De Bloeyere, alors échevin, fut chargé de prêter main forte, au besoin, à l'amman

chargé d'exécuter cette sentence. Une émeute éclata et ne put être apaisée que par des mesures de rigueur.

De Bloeyere était de plus en plus en situation : en 1579, il portait le titre de colonel de la bourgeoisie; en 1580, l'archiduc Mathias le nomma premier échevin; de 1581 à 1585, il remplit la charge de premier bourgmestre. Sa popularité fut sérieusement compromise en 1582, parce que les nations ne voulaient admettre à aucun prix qu'il cumulât les fonctions de maître d'hôtel du duc d'Anjou avec la plus haute dignité magistrale. Mais la gravité des événements du dehors détourna l'attention : en 1583, loin de réclamer la démission du bourgmestre, on le supplia d'aller à Anvers et en Hollande implorer du secours. Il n'atteignit le but qu'à moitié, pas assez pour prévenir une sédition des troupes affamées. Les soldats mécontents s'emparèrent de sa personne; toutefois ils le relâchèrent le jour même, sur la simple observation qu'il leur fit que, s'ils le retenaient prisonnier, il serait dans l'impossibilité de pourvoir au paiement de leur solde. Arrêté de nouveau avec deux collègues, parce que ses efforts n'aboutissaient pas immédiatement, il se vit mis en demeure de racheter sa liberté au prix d'une forte somme; il s'en tira par des promesses, mais les soldats préférèrent, en fin de compte, se payer par eux-mêmes en occupant militairement les maisons et en rançonnant les habitants. Cette page de l'histoire de Bruxelles est lamentable : la détresse devint telle qu'on n'eut plus qu'une pensée; traiter avec le prince de Parme. De Bloeyere fit partie de la députation qui alla le trouver au camp de Beveren, au nom de la commune et des troupes. Les Bruxellois furent traités avec plus de modération qu'ils n'avaient osé l'espérer; mais le parti des *patriotes* était définitivement vaincu. A partir de ce moment, il n'est plus question de Henri De Bloeyere.

Alphonse Le Roy.

Groen van Prinsterer, *Archives de la Maison d'Orange-Nassau*, t. V. — Gachard, *Correspondance du Taciturne*, t. III. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I. — Th. Juste, *Histoire*

(1) Surnommé par ses ennemis *den bassenden hond* (le chien aboyant).

(2) Les proscrits de l'une des deux cités ne pouvaient être reçus par l'autre.

du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole, t. II. (5)

(5) Le M. intitulé : *Précis historique du xv<sup>e</sup> siècle* (archives du royaume), contient beaucoup de lettres originales adressées à Henri De Bloeyere (Gachard).

**DE BLOOT** (*Pierre*), peintre de genre flamand sur la vic duquel on ne connaît aucune particularité sinon qu'il décéda en 1667. Il n'apparaît point dans les registres de Saint-Luc, à Anvers; on ne peut donc savoir s'il travailla dans cette dernière ville; cette absence complète de renseignements est d'autant plus regrettable qu'il s'agit d'un artiste très-remarquable. De Bloot peignit dans le genre de Teniers; c'est un réaliste de conviction et logique jusqu'à la crudité; la nature, pour lui, devait être reproduite telle qu'elle se montre aux yeux, même dans ses manifestations les moins relevées; ses sujets représentent ordinairement des fêtes villageoises, des parties de buveurs, des danses, des rixes, parfois des noces de paysans; des bergers jouant du chalumeau. Quelque grossiers que fussent les types, les vêtements, les occupations de ses modèles, il semble avoir pris pour règle de n'y jamais rien changer; peut-être même se plaisait-il à choisir de préférence les scènes et les personnages les plus triviaux. Mais tout cela était exécuté avec un pinceau de maître, un clair-obscur savant, une perspective sans défaut, un coloris doux et agréable. Peut-être ses défauts tenaient-ils davantage au genre de l'époque qu'à sa propre nature artistique, car ses œuvres possèdent des mérites trop transcendants, pour le croire sans tact et sans goût. Ses tableaux sont rares; leur valeur les fait rechercher et conserver avec soin; quelques-uns d'entre eux peuvent soutenir la comparaison avec les meilleurs de son temps pour la légèreté de la touche, l'exécution soignée et la transparence du coloris. Nous ne connaissons aucun musée qui en possède. Elles ont dû être surtout recherchées par les amateurs hollandais, car les catalogues de ventes de ce pays en mentionnent un certain nombre, dont deux capitaux: vente Van Wouw, à La Haye, en 1764, une *Kermesse* large de trois pieds sur un pied huit pouces et demi de haut, adjudgé

à 151 florins. Vente Leers, à Rotterdam, en 1767, un *Intérieur rustique* très-étouffé, avec quantité de fruits, ustensiles de ménage, daté de 1640, vendu 120 florins. A la vente Saint-George, en 1776, il parut un *Intérieur d'une maison rustique* qui fut adjugé au prix de 65 florins. Dix ans plus tard, vente Maison du roi, un *Paysage* de ce peintre fut vendu 51 florins. De Bloot paraît avoir peint également des fleurs, même sur verre. Du moins, dans quelques vieux catalogues, figurent de ces pièces marquées sous son nom, entre autres à la vente Maison du roi.

Ad. Siret.

**DE BLYE** (*Jean-Baptiste*), magistrat, né en Flandre, probablement à Lille, en 1629, mort à Tournai vers 1695. Les renseignements nous manquent sur ses études en droit; il paraît les avoir faites à l'Université de Douai. Avant la conquête de Lille par Louis XIV il remplissait déjà la charge de *premier conseiller* ou président effectif, au bailliage de la salle de cette ville. Dans cette position élevée, il eut souvent l'occasion de rendre des jugements propres à interpréter les différentes coutumes flamandes; il en profita pour en rédiger un commentaire, qui fut publié sous le titre de :

*Recueil d'arrêts du parlement de Flandres par Dubois d'Hermaville, De Baralle, De Blye et De Flines; avec un commentaire sur la coutume de la salle de Lille, par De Blye.* Lille 1773, 2 vol. in-4o. *Observations et notes des anciens jurisconsultes sur le titre I de la coutume de la Chatellenie de Lille.* Lille, 1774, 1 vol in-4o. De Blye accepta les faveurs de Louis XIV: lorsqu'en 1668 le monarque français créa, à Tournai, le *Conseil souverain*, appelé *parlement* à partir de 1686, il y fit entrer De Blye comme premier président. Il devait cette dignité à ses connaissances, à son honorabilité, à son zèle et à son intégrité de magistrat, dont il avait donné des preuves nombreuses.

Dès sa création la cour sentit le besoin d'avoir un *style* de procédure; De Blye fit ce travail en coordonnant et rajeunissant les usages et pratiques des tribu-

naux des Pays-Bas, notamment du grand conseil de Malines et de la cour souveraine de Mons. Le style reposait sur le principe de l'instruction par écrit, contrairement à ce qui existait en France. Le projet fut ensuite arrêté par la cour de Tournai le 18 septembre 1671 et le 16 septembre 1672 et publié le 4 novembre suivant.

Pendant les vingt-trois années de sa présidence, De Blye s'est occupé à recueillir les principaux arrêts auxquels il avait assisté, dans le but de les publier, tant pour servir d'éclaircissement aux nombreux statuts qu'il était dans le cas d'appliquer que pour fixer la jurisprudence pratique. Il les publia sous le titre de : *Jurisprudence de Flandres ou arrêts recueillis par Dubois d'Hermaville, De Baralle, De Blye, De Flines, avec un commentaire sur la coutume de Lille, par De Blye*. Lille, 1777, 6 vol. in-4°. Les arrêts de De Blye occupent quatre pages et le commentaire dix pages dans ce recueil. Des travaux de ce genre étaient alors entrepris par les magistrats les plus éminents du parlement. Le recueil d'arrêts de De Blye, lorsqu'il ne fut encore qu'en manuscrit, fut déjà mis à profit par les jurisconsultes de cette époque, entre autre par De Ghewiet pour la composition de ses *institutions* et de son *grand repertoire de jurisprudence*. Les arrêts de De Blye concernent, en partie, l'ordonnance criminelle du mois d'août 1670. De Ghewiet a puisé également au second ouvrage de De Blye, intitulé *Grand repertoire de jurisprudence*; c'est un manuscrit qui ne se retrouve plus.

Jean François De Blye, le frère ou le fils du précédent devint conseiller au parlement de Flandres en 1699 et mourut en 1717.

Aug. Vander Meersch.

Pillot, *Histoire du Parlement de Flandres*, t. 1, pp. 104 et 115; t. II, p. 40. — De Ghewiet, *Institutions*, passim. Notes fournies par M. Britz.

**DE BOCK** (*Olivier*), pédagogue, né à Alost au XVI<sup>e</sup> siècle, mort à Heidelberg. Voir *BOCK* (*Olivier*).

**DE BOECK** (*Frère Jean*) poète flamand du XVII<sup>e</sup> siècle, né à Sempts,

lez-Malines, en 1697. A l'âge de 20 ans il entra dans l'ordre de Saint-François au couvent des Récollets de Boetendale, près de Bruxelles et fut ordonné prêtre en 1720. Ce religieux avait une grande facilité pour la versification flamande. Il composa un nombre très-considérable de pièces de circonstance pour l'entrée en religion, la célébration de première messe, le mariage ou le jubilé des personnes de sa connaissance. Dans ces pièces il se montra toujours d'un caractère très-enjoué : c'était un flamand de la vieille roche. Les pièces dont nous venons de parler furent imprimées en placard selon l'usage du temps. A la fin de sa vie l'auteur les réunit en deux énormes volumes in-folio, le premier de quatre cent quarante-neuf pages, le second de quatre cent quatorze. Cette intéressante collection, que nous avons vue dans la bibliothèque de feu M. C.-P. Serrure, professeur à l'Université de Gand, porte le titre suivant : *Mengel-dichten van professien, eerste missen, jubileen, huwelycken, enz., gemaect, geplackt en by een verzamelt door P.-FR. JOANNES DE BOECK, Minder-broeder*. Le premier volume porte sur la feuille de garde : *Bibliotheca Fratrum minorum Recolletorum conventus Bruxelensis, 1775*.

De Boeck publia, en 1750, deux pièces de vers à l'occasion de la construction du canal de Louvain à Malines. Le premier de ces poèmes porte le titre suivant : *Schoon canael der Peeter manne tot welvaren van de ou de Hoofststadt Loven, eertydts vermaert door den coop-handel, daer naer door de roem-ruchtige Univer-siteyt; etc.* 1750, *tot Loven*, in-folio, de dix pages, orné d'une gravure sur cuivre, par Ant. Opdebeeck, de Malines. Le second poème a pour titre : *Gecroonden PALM-Tack, tot wel-vaert van alle de Borgers van Loven, door de gewenschte octroy van te graeven eene nieuwe vaert, enz.* Tot Loven, in-folio de dix pages. Nous connaissons encore du père De Boeck les quatre publications suivantes : *Den Woedenden Mars, door het kraeyen van den haen opgeveekt tot den bloedigen oorlogh, nu bevredeight en gestilt door den aengenaemen peys*, in-8°. *Het leven van den Saligen Andreas de Conti*,



*minderbroeder, in rym gesteld door Fr.-J.-D.-B., priester der selve orden.* Antwerpen, in-8°, 1750. Orné d'une gravure sur cuivre représentant le B. André de Conti. *Het leven van de H. Joanna van Valois.* Brussel, 1752, in-8°. *Beschryvinge van Onze lieve Vrouwe van Maestricht.* Brussel, 1753, in-8°, orné de gravures sur cuivre. Le travail le plus important du père De Boeck est un livre concernant le Saint-Sacrement de Miracle de Bruxelles. Ce travail publié en 1770, à l'occasion du jubilé, porte le titre suivant : *Vier-honderd jaerig jubilé van het Hoogweerdig en Alderheyligste Sacramente van Mirakel, berustende in de collegiale en parochiale kercke van de H.H. Michael en Gudula, binnen de Princelycke stad Brussel.* Brussel, 1770, 2 vol. in-8°. Ce livre, rédigé en prose, entremêlé de réflexions morales en vers, prouve que De Boeck était un homme d'une érudition peu commune. Il mourut au couvent des Récollets, de Bruxelles, le 12 novembre 1775.

Ed. van Even.

Van Even, *Eendracht van Gent, 1835 et 1837.*  
Archives du couvent des Récollets de Saint-Trond.

**DE BOER** (*Jean*), ou **VILICUS**, évêque, écrivain ecclésiastique, né en Flandre, mort en 1522. Voir **DE MEYER** (*Jean*).

**DE BONT** (*Guillaume*), jurisconsulte, né à Louvain au commencement du xve siècle, mort le 10 juillet 1452. Voir **DE COSTER** (*Guillaume*).

**DE BONTE** (*Corneille*), ou **DE BONT** fils de Martin, orfèvre modcleur, ciseleur et graveur de sceaux, florissait en Flandre, durant la seconde moitié du xve siècle. Né à Bréda (Brabant septentrional), à une date précise ignorée, mais entre 1440 et 1446, mort à Gand, en 1511. Il arriva en cette ville vers 1469, et, après y avoir travaillé pendant deux ans, avec l'autorisation ou par tolérance de la corporation des orfèvres, fut reçu franc-maître en 1471-1472, sous le décanat de Jean de Lannoit. Comme il n'avait point fait son apprentissage à Gand, il paya pour le taux d'affiliation neuf mares

d'argent, poids de Troyes, outre le gobelet d'usage, en argent doré. Il ne tarda pas à devenir l'un des membres les plus notables du métier, y remplit à trois reprises les fonctions de vérificateur ou expert-priseur et de juré ou membre du serment : exercices 1481-1482, 1483-1484, 1486-1487 ; puis de doyen, sept fois réélu, circonstance inusitée dans le métier : 1487-1489, 1493-1497, 1499-1501. Il forma de nombreux apprentis et plusieurs sont devenus des maîtres orfèvres très-distingués. On peut mentionner Henri Tfols, écossais ; Jean Steelin, de Valenciennes, fils de Gillis Steelin, artiste de renom, cité, ainsi que « le gentil Gantois Corneille De Bonte, orfèvre très-habile du duc Charles, » dans la *Couronne marginique* de Jean Lemaire de Belges, le poète-secrétaire de Marguerite d'Autriche ; Jean Dominique, de Bruges ; François De Brune, de Gand. En 1475, Corneille De Bonte s'était fait octroyer aussi la franchise mercantile par le corps des merciers, afin de pouvoir débiter, dans sa boutique d'argenterie et orfèvrerie, les bijoux et les joyaux de costume, afférents à l'une et à l'autre profession. A son tour de rôle, en 1497, il eut à s'acquitter des devoirs de proviseur, dans la confrérie de Sainte-Amelberge, gilde religieuse, fondée par les orfèvres, à l'église des Augustins, à Gand.

Aux xive et xve siècles les cités de Gand, Bruges, Bruxelles et Tournai étaient renommées pour la confection de la grosse vaisselle d'or et d'argent, ainsi que pour la bijouterie des vêtements et de la parure. Les comtes et les ducs souverains encouragèrent cet art, qui eut son berceau à Gand. Par des statuts scabinaux, en 1338, et par une ordonnance ampliative, en 1420, la profession et le corps des orfèvres y furent règlementés. La matricule gantoise constate qu'en l'an 1400 le métier comptait cinquante et un maîtres et, parmi eux, bien des noms qui illustrèrent le patrie. Les ducs de Bourgogne stimulèrent ces travaux de luxe, surtout Philippe le Bon et Charles le Téméraire, dont Corneille De Bonte était orfèvre en charge ou en titre d'office. La première œuvre

connue, exécutée par l'éminent artiste, nous est signalée par un acte échevinal du 12 avril 1473 (1474 n.-s.). C'était un *ostensoir* d'argent, confectionné pour Jean Evrard, maître orfèvre comme lui, et sous-doyen du métier en 1466. Il avait été fourni treize mares de métal et il ne fut payé que deux livres et demie de Flandre pour la façon. En 1489 Corneille De Bonte fit pour l'oratoire des PP. Augustins, à Gand, un *Ostensoir du Saint-Sacrement*; cette pièce d'argenterie pesait vingt et un mares de Troyes, et fut dorée par son confrère Etienne Moerslach, au prix de vingt-cinq livres de gros. Mais c'est en 1482 et 1486 que se révéla, pour nous, son talent réellement artistique. De ses travaux d'alors, deux beaux et précieux spécimens, pièces exécutées pour le magistrat de Gand et pour l'abbaye bénédictine de Baudeloo, sont parvenus jusqu'à nous et excitent l'admiration des connaisseurs. La première de ces productions, chef-d'œuvre d'orfèvrerie sculpturale, est un écusson de 19 centimètres de haut sur 13 centimètres de large, où est représenté, en haut-relief, l'antique symbole de la métropole flamande : la PUCELLE DE GAND. Assise sous un dais aux tentures de brocard, et sur un siège à dossier ornementé, elle est accostée de deux guerriers revêtus de leurs armures. La jeune Vierge, à la chevelure dorée retombant sur ses épaules, caresse le lion de Flandre. Au-dessous se voit l'écu armorial de Gand, soutenu par deux lions accroupis. Les figures ont été modelées en cire, coulées en argent et ciselées. Ce riche et curieux écusson, reproduit en quadruple, est conservé au musée historique de Gand. Il était porté jadis, dans les solennités urbaines, par les ménétriers et les trompettes de la commune. D'après le contrat passé avec maître Corneille De Bonte, le 4 juin 1482, et l'annotation de la comptabilité échevinal du 11 septembre de la même année, les quatre bijoux coûtèrent près de trente-neuf livres de gros, somme qui équivaldrait actuellement à plusieurs milliers de francs. La belle pièce d'argenterie qu'il confectionna, en 1486, pour l'abbaye de Baudeloo, lez-

Gand, et qui est conservée dans le cabinet d'antiquités du graveur Ch. Onghena, en cette ville, est une *boîte aux saintes-huiles*, sorte de chapelle gothique, à couvercle-toiture, surmontée d'une tourelle centrale à crochets, de quatre pignons fleurdonnés et de pinacles aux angles. Les armoiries du donateur, membre de la lignée de Wymeersch, sont placées sur la face antérieure. Au-dessous est le millésime 1486, correspondant à l'une des années (mi-août 1486-1487), où l'artiste fut élu sous-doyen de la corporation gantoise. Cette coïncidence a fait supposer que ce bijou religieux, si délicatement traité, lui servit de pièce d'épreuve. Mais, il y a erreur : la condition n'était imposée qu'à l'admission à la maîtrise. Les orfèvres avaient leur marque distinctive, individuelle, qui se frappait sur leurs œuvres, conjointement avec les poinçons de contrôle de la corporation et de la cité. A chaque décanat, les marques du doyen et des trois sous-doyens, ainsi que le signe temporaire du métier, étaient empreints sur des feuilles de cuivre, *ad hoc*, qui se conservaient comme des témoignages authentiques. Le poinçon de Corneille De Bonte, antérieurement à 1486, y figure *l'hermine héraldique* (en flamand *Bont*); ensuite, et dès la mi-août 1486, il l'enferma dans un *C* majuscule de caractère gothique, initiale de son prénom, formant ainsi le monogramme-rébus que portent les plaques officielles, de 1486 à 1501.

Si Corneille De Bonte fut un orfèvre modéleur et ciseleur de grand talent, les matrices de sceaux, qu'il exécuta, de 1476 à 1480, pour Marie de Bourgogne et pour Maximilien d'Autriche, prouvent qu'il était aussi un graveur sigillaire d'une habileté supérieure. Olivier De Wrée, dans les *SIGILLA COMITUM FLANDRIÆ*, pp. 101, 105 et 106, en a reproduit de remarquables empreintes. Le *sceau de majesté*, à type équestre, de 1476 (mars 1477 n.-s.), représente Marie de Bourgogne, seule, en chasseresse et l'oiseau de vol sur le poing; sa haquénée est couverte d'une housse armoriée. Le contre-sceau, de petit format, est à écussons.

Les deux matrices, en argent, pesaient vingt-neuf onces de Troyes. Le graveur reçut pour salaire six-vingt livres de Flandre. Deux sceaux de 1477 (février 1478 n.-s.), pour Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne, son épouse, sont : un *sceau souverain* et un *sceau de justice*, de grandissime module (15 centimètres de diamètre), à types équestres et armoirés. Le prince y figure armé et l'épée à la main, la princesse est en costume de chasse; les contre-sceaux sont à écussons tenus par des lions accroupis. Le *sceau de majesté* de Maximilien et de Marie est fort bien agencé et très-nettement fouillé. L'artiste fournit en même temps un *signet* ou *cachet personnel*. Les trois matrices d'argent pesaient, avec leurs boîtes ciselées, près de six marcs de Troyes et coûtèrent ensemble quatre cents livres de Flandre. Corneille De Bonte est reconnu comme l'auteur d'un autre *sceau équestre* de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne, de moindre dimension et exécuté vers 1480. Le dernier renseignement que nous ayons sur ce maître, concerne seulement l'orfèvre : en 1504 il livra à l'archiduc Philippe, un flacon de chasse, en argent du prix de cinquante-huit livres.

La date mortuaire de l'éminent artiste nous est donnée par un acte passé devant les échevins de Gand le 20 janvier 1511 (1512 n.-s.). Dans cet acte la veuve de Corneille De Bonte, dame Elisabeth Ghebraerts, et ses deux gendres, Gilles Quarrel et Jean Welle, héritiers du défunt, reconnaissent avoir vendu à l'orfèvre Nic. van Hulthem, leur parent, la propriété nommée *Inghelborch*, sise dans la rue Longue de la Monnaie, comprenant une brasserie et l'habitation de feu Corneille De Bonte, avec son atelier et sa boutique.

M<sup>re</sup> Corneille De Bonte eut deux frères, orfèvres-bijoutiers, Pierre et Jean De Bonte. Ce dernier marié à Marguerite De Keysere, mourut vers 1481 et son fils François fut placé en apprentissage chez son oncle Corneille De Bonte, alors sous-doyen du métier des orfèvres à Gand. François De Bonte n'y fut point admis à la maîtrise. Pierre De Bonte eut une existence aventureuse. Il fut jugé à

Bruges pour meurtre, et dut faire un pèlerinage à Rome; en 1489 il fut condamné par le magistrat de Gand, pour ses méfaits, au supplice à mort, par le chaudron.

Edm. De Busscher.

Van Duyse et Vandewalle, *Messenger des sciences historiques et arts de Belgique*, 1843 et 1846. — Alex. Pinchart, *Recherches sur les graveurs de médailles, de sceaux et monnaies des Pays-Bas*, 1858. — Archives communales de Gand, *Livres échevinaux et Matricule de la corporation des orfèvres à Gand*, xv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles.

**DE BOODT** (*Anselme Boèce*) ou **DE BOOT**, naturaliste, né à Bruges vers 1550, mort dans la même ville le 21 juin 1632. Il était fils de Guillaume et de Jeanne Voet, fille du fameux jurisconsulte. Après avoir pris sa licence *in utroque jure*, il obtint la place de conseiller pensionnaire de sa ville natale. Chargé d'une mission en Allemagne, il y devint médecin et conseiller de l'empereur Rodolphe II, qui lui accorda une forte pension. En 1584, il fut élu chanoine de Saint-Donat, à Bruges; mais il refusa, préférant vivre tranquille, loin des troubles qui désolaient sa patrie. Après la mort de Rodolphe II, survenue en 1612, il revint à Bruges, où il fut accueilli avec éclat et où il vécut vingt ans dans la plus grande piété. Il mourut plus qu'octogénaire, et fut enterré dans la collégiale de Notre-Dame. M. Delepierre nous a conservé son épitaphe.

On doit à De Boot : 1<sup>o</sup> le 3<sup>e</sup> volume d'un recueil de portraits publié par Typotius sous le titre de : *Symbola divina et humana pontificum, imperatorum, regum...* Prague, 1603, in-folio. Une édition abrégée de cet ouvrage parut à Amsterdam, en 1656, in-12<sup>o</sup>. — 2<sup>o</sup> *Anselmi Boëtii de Boodt, Brugensis Belgæ, Rudolphi secundi, Imperatoris Romanorum personæ medici, Gemmarum et lapidum historia, quæ non solum ortus, vis et pretium, sed etiam modus quo ex illis olea, salia, tincturae, arcana et magisteria arte chymica confici possunt, ostenditur*. Hanau, 1609, in-4<sup>o</sup>, avec fig. sur bois. Au témoignage de Desalliers d'Argenville, c'est le premier ouvrage un peu méthodique sur le règne minéral. Eloy dit que l'auteur y parle en nomenclateur plutôt qu'en physicien;

mais l'auteur était de son temps, et il traitait d'histoire naturelle. Il y décrit et figure quelques fossiles, mais au point de vue de leurs applications à la thérapeutique. Un médecin de Leyde, A. Toll, en publia une deuxième édition, corrigée et augmentée, sous ce titre : *Gemmarum et lapidum historia, quam olim edidit Anselmus Boetius de Boot (sic), Brugensis, Rudolphi II Imperatoris medicus, Adrianus Tollius, Lugd.-Bat., D. M. nunc verò recensuit, à mendis repurgavit, commentariis et pluribus melioribusque figuris illustravit et multò locupletiore indice auxit*. Leyde, 1836, in-8°. François Bachou en donna une traduction française sous le titre de : *Le parfait joaillier, ou Histoire des pierres précieuses, composée en latin par Boodt et de nouveau enrichie de belles annotations et figures par André Toll*; Lyon, 1644, in-8°. Ce livre eut une seconde édition, Lyon, 1649, in-8°; nous ignorons si elle fut faite d'après la suivante, qui lui est antérieure. Celle-ci fut publiée par les soins de J. De Laet : *Gemmarum et lapidum historia, quam olim edidit Anselmus Boetius de Boot, Brugensis, Rudolphi II Imperatoris medicus. Postea Adrianus Tollius, Lugd.-Bat., D. M. D., recensuit, figuris melioribus et commentariis pluribus illustravit et Indice auxit multò locupletiore. Tertia editio longè purgatissima. Cui accedunt Joannis de Laet, Antwerpiani, De gemmis et lapidibus libri II, et Theoprasti liber de Lapidibus, græcè et latinè, cum brevibus notis*. Leyde, 1647, in-8°. On trouve encore mentionnées deux éditions de Leyde, in-4°, sous les dates de 1626 et de 1726 : il nous paraît probable qu'il faut lire 1636. — 3° *Florum, herbarum ac FRUCTUUM selectiorum icones et vires, pleræque haecenus ignotae, ex bibliothecâ Olivarij Vredi, J. C., Bruyensis*; Francfort, 1609, in-4°. C'est un recueil de 60 pl., tirées de l'*Hortus floridus* de Crispin de Pas ou Passæus, dont le nom est supprimé et auxquelles De Boodt a ajouté quelques vers. Une seconde édition porte, après le titre précédent, *Quibus accessit Lamberti Vossii Lexicon novum herbarum tripartitum, latino-flandro-belgico-gallicum, flandro-belgico-latinum et*

*gallico-latinum*; Bruges, 1640, in-4°, avec 31 pl. Le dictionnaire latin-flamand-hollandais-français de Vossius lui donne quelque prix.

D'après M. Delepierre, De Boodt possédait un talent remarquable comme peintre à l'aquarelle de sujets d'histoire naturelle, surtout par sa finesse d'exécution et la vivacité de ses couleurs. Après son retour à Bruges, il composa en vers *Le Chemin de la vertu*, dont on faisait grand cas, mais qui paraît être resté manuscrit et être perdu aujourd'hui.

Adelung, dans le supplément à *PAll. Gelehrten Lexikon* de Löcher, mentionne un Antoine De Boot auquel on devrait : *Symbola varia diversorum principum, archiducum, comitum et marchionum totius Italix*. Amsterdam 1686, in-12°. Cet Antoine De Boot est devenu, dans une Biographie récente, un écrivain héraldique italien de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Si l'on compare ce titre avec celui du premier ouvrage d'Anselme De Boot, on restera convaincu, croyons-nous, qu'il doit être celui de l'abrégé que nous avons indiqué, sans avoir pu le consulter; et que, par conséquent, l'érudit biographe allemand a été induit en erreur sur le prénom, dont la première syllabe est la même que le prénom de notre personnage.

G. Dewalque.

Valère André, *Bibl. belgica*. — Eloy, *Dict. de méd.* — G. Delepierre, *Biogr. de la Flandre occ.*

**DE BORCHGRAVE** (*Pierre-Josse*), poète, né à Wacken, dans la châtellenie de Courtrai, le 17 avril 1758, mort le 13 octobre 1819. Il appartenait, dit-on, à la même famille que Daniel De Borchgrave qui fut, au XVII<sup>e</sup> siècle, procureur-général au conseil de Flandre. Son père, échevin et bailli, envoya de bonne heure son fils d'abord à l'école du village, ensuite au collège de Courtrai. Sans être un élève bien docile, le jeune homme manifesta bientôt des goûts véritablement littéraires. Il aimait surtout les poètes néerlandais et ne se lassait pas de les relire, même dans ses promenades le long de la Mandel et dans le bois qui avoisinait le château de Wacken. Membre de la chambre de rhétorique *Sainte-Catherine*, une des plus

anciennes de la Flandre occidentale, il s'y distingua rapidement par sa diction correcte et son jeu pathétique. Il osa enfin lire des vers de sa composition au président qui se félicitait d'y retrouver cette emphase si conforme au faux goût de l'époque. En 1784, au grand concours d'Audenarde, De Borchgrave fit obtenir le premier prix à la chambre de Wacken par la façon magistrale dont il joua le rôle principal d'une tragédie intitulée *Bellérophon*. Ce succès accrut son ascendant sur ses amis littéraires, qui, peu auparavant, avaient déjà pu l'applaudir comme auteur d'une élégie flamande sur la mort du prince Charles de Lorraine. Il devint alors un des promoteurs les plus actifs d'une sorte de renaissance littéraire. Il égala presque la popularité du poète Hofman dans la West-Flandre. En 1785, il célébra dans ses vers un nouveau triomphe que sa *gilde* avait obtenu, lors de l'inauguration de la salle *Parnassus-berg* des *Fonteinisten* de Gand. Il dédia une autre pièce de vers au Cerele dramatique de Nevele qui n'avait eu que le second prix. Tout lui devenait occasion de propagande nationale. Il essayait aussi de rajeunir la verve des rhétoriciens par l'étude et la comparaison des poètes de Hollande, d'Allemagne et d'Angleterre. Il y joignait même la lecture assidue de la Bible. Aux sujets emphatiques il recommandait de préférer ceux qui naissent du spectacle de la vie de tous les jours. D'ailleurs il prêchait assez fréquemment d'exemple.

En 1786, De Borchgrave complimenta la poétesse frisonne, Petronella Moens, qui venait de remporter le prix de poésie au concours de Wacken. La fille du pasteur protestant répondit par des vers pleins de nobles sentiments, et celle qui devait chanter la fraternité d'armes des Belges et des Hollandais à Waterloo, s'honora toute sa vie de l'amitié du rhétoricien flamand, comme si elle symbolisait l'union de tous les littérateurs néerlandais. En 1789, De Borchgrave, indigné de l'audace des brigands de Tunis et d'Alger, composa ses *Pirates barbaresques*, où il se montra notablement émancipé des mauvaises traditions *rhétoricales*.

En 1790, des événements plus dramatiques encore, lui inspirèrent son ode à *la liberté* qui parut avec cette épigraphe : « Jamais la liberté n'est plus belle que sous un roi qui la comprend. » Il rappelait aux Belges tout ce qu'ils avaient fait pour la liberté depuis César jusqu'à Arvelde et jusqu'à Agneessens. Le 26 décembre 1792, il lut à l'académie impériale et royale de Bruges, qui venait de se l'associer, une épître de bienvenue. En 1794 il essaya d'organiser, dans la vieille châtellenie d'Haerlebeke une résistance contre les envahisseurs français ; mais il fut moins heureux, dans ses efforts, que les patriotes de la Campine et du Luxembourg. Il réussit mieux, la même année, quand il fallut donner du pain aux pauvres de son village cruellement éprouvés par la disette. Longtemps dans le pays on conserva le souvenir de cette noble conduite. Il en était aussi fier que du titre de « phénix des poètes néerlandais » que l'enthousiasme des confrères lui prodiguait malgré sa modestie. Son dévouement au pays comme aux lettres lui fit partout des amis. Il fut en correspondance avec De Grave, Raepsact, J.-B. Hofman, Lemayeur, Vanden Poel, Lesbroussart, Lambin et d'autres zélés de la littérature nationale. Telle était sa popularité que sous la domination française, on n'osa pas lui enlever son titre de receveur des contributions directes pour plusieurs communes voisines de Wacken. Le patriote était respecté ; et comme il ne songea jamais à quitter son humble village il voua tous ses loisirs à la propagande qu'il avait commencée dans sa jeunesse. Pour stimuler le zèle autour de lui, il se fit, pour ainsi dire chef d'école. Ses triomphes aux concours de Hooglede (1803 et 1804), de Thielt (1804), d'Ypres (1805), d'Ostende (1809), de Courtrai (1810), d'Alost (1810), de Deinze (1811), de Gand (1812), de Roulers (1816), de Deerlijk (1817), etc., ne lui firent pas démentir sa devise : *Myd allyd nyd* (évitte toujours l'envie). Une seule fois il eut une apparence de querelle : ce fut à propos du concours des *Catherinistes* d'Alost qui, en 1810, pour fêter leur sept-centième anniversaire, avaient de-

mandé un poème sur *les Belges*. Une grande richesse de style avait fait donner le premier prix à De Borchgrave. Il y avait dans son enthousiasme patriotique une candeur qui charmait. Un concurrent moins heureux, Robyn de Vracene, avait cru l'emporter par une verve un peu satirique, notamment à l'endroit de l'Inquisition. Furieux de sa défaite, il se vengea par une critique acerbe des vers de son rival. Par une exagération en sens contraire, M. Octave Delpierre a voulu depuis égaler ce poème : *de Belgen à la belle composition de Helmers (De hollandsche natie, 1812)*. C'est oublier que le mérite de De Borchgrave réside principalement dans le zèle qu'il déploya au milieu des circonstances les plus défavorables et les plus décourageantes. Si, d'autre part, on songeait à lui reprocher d'avoir chanté la bataille de Friedland et la paix de Tilsitt, il ne faudrait pas oublier qu'à la même époque, J.-F. Willems, le promoteur de ce qu'on a appelé le *mouvement flamand*, versifiait les mêmes sujets officiels. Au reste, De Borchgrave n'obtint pas le prix « parce que, ayant comparé Napoléon à Scévola, il avait eu l'air d'assimiler un empereur à un assassin. » Une époque qui trouve de telles raisons ne doit pas être jugée comme une autre. En 1816, il fut mieux inspiré quand il chanta *Waterloo* pour le concours de Roulers ; après avoir rendu noblement justice à tous les courages déployés dans cette sanglante rencontre, il célébra la philanthropie belge qui en adoucit les malheurs. C'est surtout dans une cantate sur la même bataille qu'il se fit l'écho de l'enthousiasme patriotique des Flamands. Il n'était épigrammatique ou satirique que par boutades et malgré lui ; on a même remarqué que la gaieté de son caractère l'abandonnait dans presque toutes ses compositions. Ce qu'il a essayé en prose pour le théâtre, comme ce qu'il a rimé pour les concours de poésie lyrique, se couvre généralement d'une teinte mélancolique quelquefois trop uniforme. Toutefois, son chant du cygne et peut-être son chef-d'œuvre : *La mort et l'Immortalité*, est un vigoureux poème où la tristesse n'a rien d'énervant, de maladif.

L'auteur devait cependant mourir quelques mois plus tard (13 octobre 1819) ; mais ce fut en se dévouant à son village, envahi par une fièvre contagieuse. Des honneurs exceptionnels furent rendus à la mémoire de l'homme de bien, du vaillant patriote. Petronella Moens, alors à Berg-op-Zoom, envoya une ode où elle rappelait la communauté de leurs espérances littéraires. La *Rederykkamer* de Deinze, où De Borchgrave avait obtenu jusqu'à quatorze médailles, institua, pour son éloge en vers, un prix pour lequel il se présenta vingt-trois concurrents. Le 16 juillet 1820, D.-J. Vander Meersch, d'Audenarde et P.-J. Renier de Deerlyk, dont les pièces avaient été couronnées, furent admis à les lire devant les nombreuses députations de sociétés de rhétorique accourues à cette fête de touchante commémoration.

J. Stecher.

P. Van Duyse, *Belgisch Museum*, t. 7 et 8. — J. F. Willems, *Verhandeligen*, t. 2, p. 217. — J. De Borchgrave, *Notice en tête des œuvres de son grand-père* (Gand, 1861).

**DE BORCHGRAVE** (*Daniel*) ou **DE BURCHGRAVE**, magistrat, homme politique et négociateur, appartenait à une bonne et ancienne famille de la Flandre et qui comptait des représentants à Bruges et à Gand. Son père Adrien De Borchgrave, était homme de fief de la châtellenie du Vieux-Bourg.

Daniel fut inscrit, au mois de février 1567, parmi les étudiants de l'*Alma Mater* et, après avoir terminé ses études, devint avocat au conseil de Flandre. Il épousa par contrat anténuptiel, le 6 octobre 1575, Martine Navigheer, seconde fille de Pierre Navigheer et de Marie Hauweel, fille de Chrétien Hauweel, seigneur d'Aveschoot, Bardelaere, Lendonck et Warmez et de Catherine de Kettelboeter.

La sœur de Martine, Ysabeau Navigheer, s'allia, le même jour, à Nicolas Heyns, procureur au conseil de Flandre et fut la mère du célèbre Daniel Heyns (Heinsius).

Daniel De Borchgrave paraît avoir été de bonne heure favorable à l'insurrection des Pays-Bas contre Philippe II et il est

à présumer qu'il embrassa le calvinisme, bien qu'il soit impossible de préciser l'époque à laquelle il aurait abandonné la religion de ses ancêtres. Il était probablement trop jeune encore pour jouer un rôle actif pendant la dictature de Hembyse et Ryhove ; mais, lorsque Gand fut entièrement aux mains des rebelles, il fut nommé conseiller et procureur-général au nouveau conseil de Flandre établi par l'archiduc Mathias, le 12 juillet 1580, et prêta serment en cette qualité le 3 août suivant.

Le prince d'Orange qui lui témoignait une grande confiance le nomma en même temps que François de la Kethulle, seigneur de Ryhove « à la surintendance des affaires et biens » de ses cousins Lamoral et Charles d'Egmont. Plusieurs documents constatent que Borchgrave s'acquitta de ce mandat de manière à mériter la reconnaissance de la famille.

Tout en demeurant en fonctions, il suivit le Taciturne dans plusieurs de ses pérégrinations et il séjourna notamment assez longtemps à Anvers d'où il rendait compte à ses collègues du conseil de Flandre des événements notables qui s'y passaient. On voit par ses lettres qu'il vivait dans l'intimité du prince d'Orange et du duc d'Anjou ; mais il se défiait de ce dernier.

Cependant le moment approchait où Gand allait retomber au pouvoir des forces espagnoles. Le prince de Parme poussait activement les opérations. La capitulation de la ville amena la dissolution du conseil de Flandre institué au nom de l'archiduc Mathias (17 septembre 1584). Daniel n'avait pas attendu ce moment pour fuir le danger qui le menaçait dans sa ville natale. Il avait quitté Gand avec le prince d'Orange et s'était réfugié à un moment en Zélande d'où il se rendit à Ryswyck. Là, il fut rejoint par sa femme, qui, frappée d'une contribution énorme, comme femme d'un chef des rebelles, s'échappa de la ville à l'aide d'un déguisement et gagna saine et sauve la Hollande.

A Ryswyck, Daniel et Martine Navigher se trouvèrent avec la famille Heyns qui avait déjà passé près d'un an en An-

gleterre. Martine, dont les historiens vantent l'esprit distingué, fit l'éducation première du jeune Daniel Heyns qui avait Daniel De Borchgrave pour parrain.

L'année suivante, nous trouvons Daniel à Utrecht et, à partir de ce moment, il prit part à tous les événements importants qui eurent lieu dans les Provinces-Unies. Les limites qui nous sont imposées ne nous permettent pas de les raconter en détail ; nous devons nous borner à les signaler.

Lorsque le comte de Leicester eut été envoyé par la reine Élisabeth comme gouverneur général des Pays-Bas, Daniel De Borchgrave fut un des principaux soutiens de sa politique et moins de six semaines après l'arrivée du comte à Utrecht, il devint son secrétaire et conseiller intime, ce qui le fit voir de mauvais œil par les partisans des États. Il fut nommé auditeur des finances lors de la réorganisation de la trésorerie et eut accès au conseil d'État à peu de temps de là. Il contresigna, en cette qualité, plusieurs décrets et ordonnances. Leicester le chargea aussi de procéder au renouvellement du magistrat d'Utrecht qui lui était hostile et l'envoya, bientôt après, en Angleterre pour qu'il lui rendît compte des démarches que feraient à la cour de Saint-James les ambassadeurs des états généraux et afin d'éclairer les ministres de la reine sur la vraie situation des choses dans les Pays-Bas. Les lettres que Leicester écrivit à cette occasion à Walsingham, premier ministre d'Élisabeth, révèlent l'estime et la sympathie qu'il avait pour Borchgrave. Il y fait l'éloge de Daniel, le représentant comme « un homme fidèle, honnête, savant, serviable, » énumérant les emplois qu'il avait occupés successivement et disant qu'il ne connaissait personne de plus apte que lui aux affaires ni qui fût plus que lui au courant de la marche des événements des Pays-Bas. Il croyait opportun, disait-il, pour plusieurs raisons, de faire partir Borchgrave en même temps que les députés des états et priait Walsingham de lui obtenir une audience de la reine, persuadé qu'il exposerait consciencieusement toutes choses à Sa Majesté.

Le grand grief, ajoutait-il, que les Hollandais avaient contre Borchgrave, c'était qu'il était né en Flandre. Walsingham répondit à Leicester que son agent serait reçu et traité avec toute la faveur possible.

Leicester s'étant rendu lui-même en Angleterre, Borchgrave continua à y résider et s'y rendit de plus en plus suspect aux états.

A son retour en Hollande, il suivit le comte dans les principales villes qu'il visita et fut un des principaux inspirateurs du coup d'état qui semblait devoir assurer définitivement l'autorité du gouverneur-général, mais qui échoua par la vigilance des chefs du parti hollandais.

De Borchgrave accompagna ensuite Leicester en Angleterre lorsque celui-ci eut résigné le gouvernement des Pays-Bas et conserva avec lui d'étroites relations.

Il mourut à Londres au commencement du mois d'avril 1590. Il avait acheté dans le comté d'Essex une terre que sa veuve revendit au mois de septembre 1590 quand elle revint aux Pays-Bas. Martine Navigheer survécut plus d'un quart de siècle à son mari.

En Belgique, c'est M. Victor Gaillard, qui le premier a fait ressortir le rôle important joué par Borchgrave dans nos troubles du XVII<sup>e</sup> siècle. Dans les Pays-Bas, les premiers historiens de la république des Provinces-Unies ne lui ont pas été, en général, favorables. Les uns ont vu en lui un homme ambitieux, cupide, sans convictions d'aucune sorte, préoccupé uniquement du soin de ses intérêts personnels; d'autres sont allés jusqu'à l'accuser d'avoir fait le métier d'espion et rêvé de replacer les Pays-Bas sous la domination de l'Espagne. Les historiens contemporains ont relevé ces allégations aussi injustes qu'in vraisemblables. Ils ont fait ressortir que par ses relations de famille et sa fortune il n'était ni un aventurier ni un parvenu; qu'il adhéra à la réforme par conviction et que même son zèle religieux l'entraîna souvent au-delà des bornes de la modération; qu'il s'expatria pour n'être point inquiété dans ses idées et qu'il fut en toutes

circonstances le zélé défenseur de la cause de Provinces-Unies; que s'il suscita de vives inimitiés, ce fut à cause de son origine étrangère et de l'antagonisme qui existait entre les états et Leicester du côté de qui il s'était rangé; enfin qu'il rendit à la jeune république des services qu'il serait ingrat de contester, etc.

Daniel De Borchgrave fut en relations avec la plupart des personnages qui jouèrent un rôle dans la révolution du XVII<sup>e</sup> siècle et sa correspondance prouve qu'il savait outre le flamand-hollandais, le latin et le français, l'allemand, l'anglais et l'italien.

Émile de Borchgrave.

Papiers de famille. — Archives de Gand. — Archives de Bruxelles. — Archives de Londres. — Van Meteren, *Nederlandsche historien*. — Van Reydt, *Oorspronck ende voortganck der Nederlandsche oorlogen*. — Hooft, *Nederlandsche historien*. — Bor, *Nederlandsche oorlogen, bevoerten, enz.* — Bruce, *Correspondence of R. Dudley, Earl of Leicester*. — De Kempenaere, *Vlaemsche kronyk, enz.* — Wagenaar, *Vaderl. historie, t. VIII*. — Bilderdyk, *Geschiedenis des vaderlands, t. VII*. — Scheltema, *Staatkundig Nederland, t. I*. — Chalmot, *Biographisch woordenboek der Nederlanden, t. V*. — Kok, *Vaderlandsch woordenboek, t. XI*. — Van der Aa, *Biographisch woordenboek*. — Nuyens, *Geschiedenis der Nederlandsche bevoerten in de XVII<sup>e</sup> eeuw, t. IV, 1<sup>o</sup> deel*. — Motley, *History of the United Netherland from the death of William the silent to the synod of Dort, t. II*. — *Tijdschrift voor geschiedenis, oudheden en statistiek van Utrecht, 1856*. — *Kronijk van het historisch genootschap gevestigd te Utrecht, 1836*. — *De influence exercée par la Belgique sur tes Provinces-Unies, etc.* par V. Gaillard, 1835.

**DEBOUCHE** (*Henri-Joseph*), professeur et géographe, né à Grand-Rechain le 19 novembre 1738, mort à Dison le 5 août 1805. Après de brillantes études au collège des PP. Récollets de Verviers, il entra à dix-neuf ans à l'abbaye d'Orval, qu'il quitta bientôt pour aller faire sa philosophie à Douai; après quoi il entra dans l'ordre de Jésus en 1758 et professa à Cambrai et à Armentières. A la suppression des jésuites, il se rendit en Bohême, fut ordonné prêtre à Prague en 1768 et revint l'année suivante s'établir à Dinant, où il devint professeur de poésie et de rhétorique et missionnaire des paroisses de Douanee et de Notre-Dame de Foi. En 1771, il quitta son ordre et, malgré les offres les plus flatteuses, revint au village natal, qu'il devait laisser bientôt pour être successivement vicaire



de Cornesse pendant vingt-quatre ans, directeur de la communauté Récollectine enseignante de Dolhain et enfin vicaire puis curé de Dison, érigé en paroisse en 1803. Appelé à faire partie du jury chargé de la réorganisation de l'enseignement dans le département de l'Ourthe, Debouche y exerça une grande et salutaire influence. Philologue distingué, il se proposait de publier une traduction d'Homère lorsque éclata la révolution de 1789. Il travailla aussi à une traduction d'Horace. Ces manuscrits paraissent perdus, de même que la relation de ses voyages, et des poésies françaises et wallonnes. On lui doit une traduction de l'*Optique* du P. Stell, astronome allemand, et une *Nouvelle carte chorographique des pays de Liège et de Stavelot*, petit in-folio, indiquant les points remarquables sous le rapport historique.

J.-S. Renier.

J. S. Renier, *Biographie vervétoise*. — Debouche, Verviers, 1858.

**DE BOYE (André)**, écrivain ecclésiastique, né à Furnes en 1571, mort à Anvers, le 22 janvier 1650, entra dans la compagnie de Jésus, en 1593, et fut successivement recteur à Bergues-Saint-Winoc et à Malines. Il composa entre autres les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *Levens der gehouden personen die heylighlyck geleef hebben*. Antwerpen, 1631, in-4<sup>o</sup>. — 2<sup>o</sup> *De Glorie van de groote Patriarchen Joachim ende Anna*. Ibid. 1636. — 3<sup>o</sup> *Spiegel van eenen godvruchtigen huysghonder*. Ibid. 1645, in-8<sup>o</sup>. — 4<sup>o</sup> *Levens van de Heylighe Patriarchen, Coninghen, Propheten*. Ibid. 1642, in-4<sup>o</sup>; ibid. 1711, in-4<sup>o</sup>. — 5<sup>o</sup> *Cort verhael van't wonderlyk lecen der engelsche Maecht Sinte Aldegonde obdisse en patronesse van Maubeuge als noch van Mespelaer*. Antwerpen, 1659, in-16. — 6<sup>o</sup> *Het leven van onze eerste vaders Adam en Eva*, Gent, Vereecke, in-18. Le P. De Backer (*Écrivain de la Compagnie de Jésus*) fait connaître encore d'autres publications du P. De Boye, qui ne sont, pour la plupart, que des traductions de l'espagnol en flamand.

Aug. Vander Meersch.

*Biographie de la Flandre occidentale*, t. III. — De Backer, *Écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. I et VII. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 50.

**DE BRAUWER, DE BRAUWERE, DE BROUWER, BRAUWER, BRAUWERE, BROUWER, BROUWERS** ou **BRAUWERS (Adrien)**, peintre de genre, né très-probablement à Audenarde, vers 1605, mort à Anvers, en 1638. Haarlem a été également mis en avant, comme ayant donné le jour à Adrien en 1608; celui-ci y serait mort en 1640. Anvers aussi a été cité. On le voit, dès le début de cet article, les hypothèses abondent en ce qui concerne ce remarquable artiste, et les documents connus sont tellement contradictoires qu'il est difficile de trancher une seule des questions en litige. De tout ce qui a été écrit, cependant, sur la naissance de Brauwer, c'est ce que nous avons mis en tête de cet article qui nous paraît devoir être accepté comme exact.

Commençons par dire un mot de la biographie, minutieuse, accidentée et romanesque publiée, d'abord, par Houbraken, en 1718 (on ignore absolument d'après quelles preuves) et, depuis, reproduite à l'envi par Weyerman, Descamps, Immerzeel, etc. D'après cette biographie, Brauwer serait né à Haarlem de parents très-pauvres; sa mère confectionnant des plastrons et des bonnets pour les paysannes et le petit Adrien exécutant, sur la toile, les dessins destinés à orner ces objets. Franz Hals, en passant, aurait vu l'habileté de l'enfant, deviné le futur artiste, l'aurait demandé et obtenu comme élève, lui aurait fait faire d'immenses progrès, puis l'aurait enfermé dans un grenier, l'y faisant travailler sans cesse et s'enrichissant par la vente de ce qu'il produisait. Brauwer échappé à cette triste vie, après avoir erré dans la ville, sans sou ni maille, fut ramené chez son maître qui, admonesté par un tiers, le traita un peu mieux. Finalement, il s'affranchit de cette tutelle en allant à Amsterdam, eut la révélation de son talent par une forte somme que lui paya un amateur pour une de ses petites toiles, saisit cette occasion pour montrer son mépris de l'argent et son amour de la dissipation et, bientôt, fuyant ses créanciers, quitta Amsterdam pour se rendre sans passeport à Anvers, alors

en guerre, comme possession espagnole, avec les Provinces-Unies. Arrêté et emprisonné comme espion, il eut la chance de rencontrer un prince de Ligne-d'Arenberg, incarcéré comme lui ; il lui rendit compte de sa position, et, par son entremise, parvint à obtenir de quoi peindre un tableau que Rubens fut prié de venir voir. Rubens, en l'apercevant, s'écria : C'est un Brauwer, puis déclara qu'il en donnerait de suite 600 florins. — L'artiste fut élargi et recueilli dans la maison même de Rubens. La vie honnête et régulière de ce nouveau séjour le fatigua bien vite ; il la quitta et trouva, à la fois, un élève et un compagnon de débauche dans le boulanger Craesbeeck. Lorsqu'il eut fait à Anvers autant de dettes qu'à Amsterdam, il trouva bon de s'en aller à Paris ; là il se livra plus que jamais à ses mauvais instincts, sa santé fut mortellement atteinte et il revint à Anvers assez à temps pour y être jeté dans la fosse des pauvres pestiférés après deux jours passés à l'hôpital. Rubens averti de l'événement, se hâta de le faire exhumer et lui donna une sépulture honorable dans l'église des Carmélites, se proposant même de lui ériger un monument, projet que la mort l'empêcha de réaliser. Ceci était donc censé se passer en 1640.

Tout ce qui précède a été écrit d'abord, comme nous l'avons dit, par Houbraken, plus de trois quarts de siècle après la mort d'Adrien Brauwer. L'histoire ne repose sur aucun fait, sur aucun document et le pen de renseignements que l'on possède, la contredisent formellement. Le plus ancien auteur qui ait parlé de notre peintre est Corneille De Bie ; son ouvrage fut publié en 1661, donc 23 ans, au plus, après la mort de Brauwer, tandis qu'Houbraken écrivait seulement, en 1718. Or, Corneille De Bie le présente sous un aspect tout différent et nous ne comprenons pas pourquoi l'on a préféré les ignobles détails des biographes postérieurs ; nous trouvons donc de la plus haute importance de reproduire le jugement de l'honnête écrivain lierrois, d'autant plus que le portrait qu'il trace de Brauwer rend l'expression de la char-

manche physionomie du peintre. « Ce que peuvent une résolution soutenue jointe à une persévérance assidue, pour parvenir au plus haut degré de l'imitation de la nature, est bien prouvé par Adrien Brauwer, qui a été, dans son temps, un des phénix de l'art de la peinture, consacra toutes ses études et trouva toutes les jouissances de l'esprit à reproduire de grotesques bouffonneries et des scènes de paysans. » C'est là le sens du début de la biographie de Brauwer par Corn. De Bie. Il ajoute que sa vie fut traversée par de spirituelles aventures qui resteront longtemps dans le souvenir. Son esprit était si grand, dit-il, que sous le manteau de la plaisanterie, de différents discours et manières, il savait découvrir à chacun les sottises folies du monde.

La seule anecdote que De Bie se permette de rapporter est celle-ci. Brauwer, pendant un voyage en mer, fut dépouillé de tout ce qu'il possédait, ce qui se réduisait à ce qu'il portait sur lui ; revenu à Amsterdam pauvre et nu, son art lui procura bien vite, non-seulement un peu d'argent, mais encore un vêtement sans pareil. Il vint un peu de vieille toile sur laquelle il peignit de fraîches fleurs, des ornements variés pleins de goût et dont il se fit un manteau. La ville entière lui envia bientôt son riche costume et l'on courut les magasins, inutilement s'entend, pour s'en procurer un pareil. Un jour que Brauwer assistait à la comédie qui avait attiré la foule, il sauta sur le théâtre après la pièce, parla de son beau manteau et assura qu'il était l'image du monde, c'est-à-dire vanité et mensonge. Pour le prouver, il prit des loques mouillées dont il s'était muni et effaça les belles fleurs et les riches ornements ; il ne resta plus que la toile vieille et laide — Bref, De Bie nous dépeint Brauwer comme un gai buveur, philosophe, dédaignant l'argent, pétillant de malice et d'esprit ; mais pas un mot de son maître Hals, ni de l'exploitation exercée par celui-ci ; pas un mot de cette vie désordonnée, de ces dettes constantes, qui ont inspiré à Descamps, dans une lettre reproduite par les *Archives de l'art français* (t. 1, p. 308), le jugement que

voici : « Brauwer peint les paysans ivres et vomissants et dans toutes les situations honteuses et dégoûtantes. Je me bouche le nez en les admirant comme peintre ; l'artiste voyait comme il sentait. — Il était de la plus basse crapule. » De pareils dires soulèvent notre indignation ; sans doute la faute première en est aux inventeurs de la biographie fantaisiste du peintre ; mais un amateur comme Descamps aurait dû savoir que tous les tableaux de Brauwer n'offrent pas des scènes qui forcent à se boucher le nez et qu'un homme né dans « la plus basse crapule » et continuant à y vivre, serait incapable de produire les chefs-d'œuvre que l'on possède de l'artiste.

Voyons maintenant les quelques variantes des divers biographes. Isaac Bullart (né en 1599, mort en 1672) dans son *Académie des sciences et des arts*, dit : Adrien Brauwer, natif d'Audenarde en Flandre. De Bie dit que Brauwer naquit en Flandre, sans citer le lieu précis ; Descamps, cependant, affirme que De Bie indique Audenarde. Houbraken prétend qu'un écrit trouvé par un sieur Nicolas Six parmi ses papiers de famille, prouve que le peintre est né à Haarlem ; mais nous ne savons pas de quelle nature était ce document ; s'il avait eu un caractère officiel, sans nul doute Houbraken l'eût reproduit. Weyerman donne les deux versions ; il nomme Adrien le *Démocrite* des peintres, c'est la seule chose digne d'être relevée dans un long article, qui brode encore sur le roman d'Houbraken, car celui-ci dit que Brauwer se rendit à Anvers pour visiter quelques amis, tandis que Weyerman indique les créanciers comme étant cause de ce voyage. Immerzeel copie ses devanciers ; M. Chrét. Kramm, son continuateur, est mieux avisé : il fait remarquer combien Houbraken reproduisit légèrement et sur des *on dit* une masse de faits controuvés ; il fait appel à un investigateur anversoïse de mérite, l'échevin François Mols, qui signale la même légèreté, entre autres, à propos du décès supposé à l'hôpital, par suite de la peste, en 1640 ; Mols a fait faire, par des amis, des recherches à ce sujet dans

les registres mortuaires de l'hôpital ; or, Adrien ne s'y trouve pas inscrit parmi les morts.

En 1851-1852 parut, dans les *Annales de la Société Royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand*, un article dû à M. Henry Raepsaet. Cet auteur s'était livré à des recherches sur le lieu de naissance de Brauwer et le résultat en a été publié, par extrait, dans le *Journal des Beaux-Arts*, 1859. D'après la tradition d'Audenarde, (supposons-nous) le père de Brauwer aurait été peintre et dessinateur de tapis pour les fabriques célèbres de cette ville ; sa mère y aurait tenu une boutique d'étoffes et de broderies pour bonnets de femmes. Voilà, avec quelques variantes, le même début que Houbraken. Mais, rapporte M. Raepsaet, Franz Hals (qu'en note il dit être né à Malines), lors de son voyage en Flandre, aurait découvert les dispositions du petit Adrien et l'aurait emmené à Haarlem, etc. — Ceci pêche par la base. — Des découvertes récentes dues à M. le Dr Vander Willigen, prouvent que Hals naquit à Anvers, qu'il quitta pour Haarlem, patrie de son père et où il était établi dès 1611, c'est-à-dire lorsque Brauwer était encore enfant. Il n'y a point de traces d'un voyage postérieur fait par Hals en Flandre ; au contraire, il est prouvé qu'il ne quitta plus Haarlem. Après avoir réfuté, parfois avec succès, les dires d'Houbraken, M. Raepsaet rend compte de ses recherches sur le lieu de naissance de notre peintre. Le secrétaire de la ville de Haarlem a trouvé plusieurs registres de cette ville, mais pas un ne porte le nom d'Adrien. Il y a un Martin, fils de Martin, baptisé en 1603 ; un Pierre, fils d'Abraham, baptisé en 1613 ; un Martin, fils d'Abraham, baptisé en 1616 ; puis, en 1605 le mariage d'un Herman, veuf, et celui d'un Abraham, célibataire, en 1611. — Tous ces Brauwer appartenaient à l'église protestante ; les registres de la communauté catholique n'existent pas pour cette époque. Notons le prénom d'Abraham en faisant observer que Le Blanc donne, sous la rubrique d'Adrien Brauwer, deux

gravures signées, dit-il, Abraham Brouwer. M. Raepsaet, à son tour, fit des recherches dans les registres d'Audenarde et il y trouva une certain nombre de De Brauwer. Nous omettons ici ceux qui ne nous paraissent offrir aucun intérêt. En 1542 est inscrit comme bourgeois un Adrien De Brauwere; entre 1568 et 1583, les comptes de l'hôpital de Notre-Dame nomment encore un Adrien. Mais voici un acte plus significatif : un Adrien De Brauwere, fils de Mathieu, donne procuration, en 1608, pour la vente d'une maison. En 1611, il y a un nouvel acte à propos de la mortuaire de la veuve d'un Adrien de Brauwere. — En 1610 un Adrien De Brauwere, marié avec Marie Sutter ou De Zutter, a une fille du nom de Marie; en 16.., le 2 avril, les mêmes époux ont un fils nommé Jean; ces deux enfants ont pour parrains et marraines des étrangers et le fils porte un autre prénom que celui de son père; il y a donc, dit fort judicieusement M. Raepsaet, lieu de supposer qu'il y avait eu des enfants nés avant Marie et Jean; or, les registres des années 1603, 1604 et 1605 manquent à la paroisse Sainte-Walburge; ceux de 1606 et 1607 sont incomplets. A ceux de 1608, il ne manque rien; mais qu'est-ce qui prouve qu'Adrien soit né en 1608? — Enfin, M. Raepsaet communique une note des plus précieuses, due à son grand père, l'exact et consciencieux historien, Jean-Joseph Raepsaet; cette note est ainsi conçue : « Quant au peintre Adrien « De Brauwere, J'AI VU, avant la révolu-  
 « tion et du temps que j'étais secrétaire  
 « du collège des chefs-tuteurs de la ville  
 « d'Audenarde, l'état des biens, ou inven-  
 « taire après décès, du père d'Adrien De  
 « Brauwere; il était peintre de patrons  
 « pour les maîtres tapissiers et mourut  
 « en état de déconfiture. Les tuteurs de  
 « ses enfants renoncèrent à sa succes-  
 « sion; son fils le peintre, alors âgé seu-  
 « lement de seize ans, avait déjà aban-  
 « donné la maison paternelle, sans que  
 « l'on sût où il s'était retiré. » Il est per-  
 mis d'ajouter une foi entière à cette note; toutefois, tant que l'acte mentionné ne sera pas retrouvé, il ne peut être admis dans le domaine des faits. L'Adrien De

Brauwere, vendant sa maison en 1608 et dont la veuve était morte en 1611, peut être le père de notre Adrien, comme peut l'être celui qui eut pour femme Marie De Sutter. — Enfin, celui cité par l'historien Raepsaet, sans désignation d'année, se rapporte-il au premier ou au second de ces deux homonymes ou est-il un troisième personnage? Toutes ces questions restent sans solution pour le moment.

N'oublions pas d'apporter encore un argument qui a son importance, à l'appui de la thèse qui réclame Adrien Brauwer comme flamand. Il s'agit du portrait de notre peintre exécuté par Van Dyck, gravé par Bolswert et sous lequel on lit, après le nom du modèle, ces mots : *Natione Flander*. Cet argument donne aussi quelque poids à l'opinion qui relève en partie Brauwer des accusations lancées contre lui, car il n'est pas probable que Van Dyck eût fait l'honneur à un homme perdu de débauche, de le faire poser devant lui. Ce portrait a dû être exécuté, d'après les pérégrinations connues de Van Dyck, en 1631-32.

Voici maintenant les données authentiques que nous fournissent les *Liggeren* anversois, données malheureusement fort concises. Adrien Brauwer y est inscrit comme franc-maître, en 1631-32; la même année, notre artiste reçut pour élève Jean Dandoy qui lui-même devint franc-maître en 1637-38; Adrien paya, en 1634-35, comme amateur, à la société de Rhétorique dite de la Violette, une somme de dix-huit florins. Les auteurs des *Liggeren* fournissent les deux importantes notes qui suivent : 1<sup>o</sup> Enterrements, dit Schellyken, quartier Nord, 1638. — 1<sup>er</sup> février. Le peintre Brouwer, aux Grands-Carmes, dix-huit sous (Compte de l'église de Notre-Dame de la Noël 1637-38). — 2<sup>o</sup> Vendredi 19 février, 1638, Jean Dandoy, faisant saisie-arrêt sur la succession de feu Adrien Brouwers (Registres du tribunal dit, *Vierschaere*) — Ceci devait paraître décisif et le reste pour nous, même après la note suivante fournie par le Dr A. vander Willigen, dans ses *Peintres de Haarlem*. « Registre mortuaire, 31 mars 1640. Pour

ouvrir une tombe dans la grande église pour Adriaan Brouwer; les cloches ont sonné une demi-heure — fl. (florins) 8. » Dans les documents anversoïis, il est dûment dit Adrien Brauwer, le peintre; à Harlem, le prénom est identique, mais il n'y a aucune désignation de condition sociale. Nous faisons des vœux pour que l'acte cité par l'historien Raepsaet puisse être retrouvé; il expliquerait bien des choses et de la façon la plus simple; on devine un ménage dans la peine, peu d'ordre peut-être, le fils aîné fuyant un intérieur où il devait y avoir tout au moins d'amers chagrins, s'en allant assez loin pour ne pas être retrouvé, déjà élevé pour l'art et trouvant chez Hals un asile et un maître comme il n'en pouvait guère rencontrer ailleurs. Le pauvre Adrien, élevé dans un milieu où l'on n'avait guère connu l'épargne, ne peut être honni si, à son tour, il ne connut jamais la valeur de l'argent, s'il le dépensa aussi facilement qu'il le gagnait et s'il en emprunta même à ses élèves, témoin Jean Dandoy, qui mit saisie-arrêt sur sa succession. Sa succession!... Quelques pinceaux, sa palette et sa pauvre défroque, probablement. Mais de là à la vie honteuse qu'on lui attribue, de là au côté scandaleux de sa liaison avec Craesbeeck, il y a loin.

Les œuvres très-authentiques d'Adrien Brauwer sont rares; on en a mis sur son compte qui appartiennent à ses imitateurs, Van Craesbeeck, G. van Tilborg et B. Fouquier. Même parmi celles que nous allons citer, il en est plus d'une, peut-être, qui n'est point de sa main.

Bruxelles a de lui une *Dispute au cabaret*; dans la galerie privée du duc d'Arenberg, dans la même ville, se trouve un morceau capital, l'*Intérieur d'un cabaret*; au musée du Louvre, une *Tabagie*; à Dresde un *Paysan essuyant un enfant*, deux *Rixes*, deux *Caricatures*, des *Paysans ivres* (attribué) et une autre *Paysannerie*; à Munich, le *Médecin de village*, le *Barbier hollandais*, un *Cabaret* et divers autres; plusieurs *Sujets grotesques* à Saint-Pétersbourg; le *Trio burlesque*, *Conversation de paysans* et la *Musique à la cuisine*, à Madrid; quant aux

tableaux de Lyon et d'Avignon, ce ne sont que de médiocres imitations; Brauwer est, nous le répétons, un peintre des plus rares, et, parmi les toiles assez nombreuses que certains musées, entre autres ceux de Dresde, de Munich et de Saint-Pétersbourg mettent sous son nom, il y a plus d'une copie, plus d'une imitation.

Cet artiste appartient au réalisme, mais dans ce qu'il a de plus fin, de plus intelligent, de plus pittoresque; il avait reçu de la nature un génie original qui n'emprunta rien à personne; c'est parmi les paysans, les rustiques habitués des tavernes qu'il est allé chercher ses modèles; dès lors il a naturellement dû se trouver souvent en contact avec eux et fréquenter les lieux où ils se réunissaient; quant à s'enivrer constamment avec eux, c'est une autre question; nous déclarons impossible qu'un ivrogne de profession ait pu produire ces petits chefs-d'œuvre dont le dessin est soigné et correct, le clair-obscur savant, les expressions si variées, si justes, soit dans leur aspect ignoble, soit dans leur naïveté, soit dans les leçons données aux travers des humains sous le voile de la plaisanterie et de la caricature; il est impossible que des yeux troublés par la bière et le vin aient su arriver à ces piquants coloris, à ces tons fins, à cet effet juste et attrayant; il est impossible qu'un cerveau alourdi par la boisson et l'orgie ait conservé cette verve, cet esprit pétillant qui, en montrant la trivialité sans voile et l'abrutissement où certains vices mènent le peuple, a peut-être donné la plus efficace des leçons. Que Brauwer sût gaillardement vider quelques chopes, que ses mœurs ne fussent pas précisément austères, nous le concédons et son portrait ne le dément pas; mais nous n'acceptons point cette espèce de brute avilie sous tous les rapports « sortant de la plus basse crapule » que quelques biographes ont voulu nous imposer.

Le beau portrait de Brauwer, gravé par Bolswert d'après Van Dyck, a été reproduit dans Descamps ou du moins il y est dessiné par Eisen, d'après l'original de

Bolswert et gravé par Ficquet ; Houbraken le donne avec quelques changements et Weyerman reproduit celui d'Houbraken. Brauwer a gravé quelques pièces à l'eau-forte. Le Blane en décrit dix-huit. Dans le nombre il y en a deux (nos 8 et 9) qui sont signées *Abraham Brouwer fecit* (?). Luc Vorsterman et J.-L. Kraft ont gravé d'après lui.

Ad. Siret.

**DE BRAUWERE** (*François-Louis-Joseph-Bernard*), magistrat, écrivain, né à Nieuport, en 1733, mort en 1811. Licencié en droit, il devint successivement échevin, bourgmestre et conseiller-pensionnaire de sa ville natale, premier juge et commissaire de l'amirauté, membre des états de Flandre, conseiller du prince Latour-et-Taxis (1793), et greffier du tribunal de première instance de Furnes. On lui doit entr'autres écrits : 1<sup>o</sup> *Mémoire des négociants et armateurs à la pêche nationale*, qu'il dédia en 1787 aux états de Flandre. — 2<sup>o</sup> *Mémoire sur la situation, l'importance et la salubrité de l'air de Nieuport et ses environs*. Gand, 1790, in-8<sup>o</sup>. — 3<sup>o</sup> *Les coutumes de Nieuport*, 1774 ; il y joignit les anciens privilèges et Keuren de cette ville.

Aug. Vander Meersch.

Britz, *Mémoire sur l'ancien droit civil des Pays-Bas*, pp. 545 et 1040. — Piron, *Levensbeschrijvingen*.

**DE BRAYE** (*Roger*), poète, né à Courtrai, vers 1550, mort le 27 octobre 1632. Il embrassa l'état ecclésiastique et fut pourvu, par le pape Paul V, d'une prébende presbytérale au chapitre de Notre-Dame à Courtrai (26 mars 1610). De Braye était un prêtre instruit, étudiant avec ardeur les langues anciennes ; il avait, en outre, une aptitude particulière pour la poésie latine, et la versification devint chez lui une passion. Il usa et abusa même de sa verve poétique, car les moindres circonstances trouvèrent en lui leur chantre. Toutes ses pièces fugitives ne sont pas perdues : quelques années avant sa mort, il en rassembla les principales pour en former deux recueils. Le plus ancien est intitulé : *D. Rogerii Braye Poematium suorum libri septem*. Courtrai, 1627, in-8<sup>o</sup> de 20 ff. liminaires

et 561 pp. Le second ouvrage porte pour titre : *Selectiora apophthegmata virorum illustrium duobus libris comprehensa*. Courtrai, 1631, in-12. 8 ff. lim., 279 pp. chiffrées et quelques pages d'index. Le volume est imprimé avec un certain luxe. Une jolie gravure sur bois représentant le Parnasse se trouve derrière la dédicace, précédée elle-même des armoiries de la ville et du magistrat de Courtrai.

De Braye était d'une grande pitié qui n'excluait pas, en lui la gaité. Ami des arts il fit construire à ses frais l'autel de SS.-Blaise et Nicolas dans l'église de Notre-Dame et l'orna d'un tableau d'Antoine van Dyck, représentant l'*Élévation de Notre Seigneur en croix*. C'est un des chefs-d'œuvre du maître. Descamps (*Vies des peintres flamands*) raconte à l'occasion de ce tableau une de ces historiettes dont il est si prodigue. Il prétend que le chapitre collégial de Notre-Dame de Courtrai avait fait mauvais accueil à l'œuvre de Van Dyck, et que celui-ci, comme on lui en commandait deux autres, aurait renvoyé les chanoines aux barbouilleurs de leur endroit, en leur disant : *qu'il travaillait pour des hommes et non pas pour des ânes*. Il en est de ce conte comme de tant d'autres débités sur nos peintres : tout y est invention. D'après la correspondance échangée entre le peintre et le chanoine De Braye, correspondance qui existe encore, ce n'est pas le chapitre, mais De Braye qui demanda ce tableau à Van Dyck, par l'entremise de son ami Van Woonsel d'Anvers. La première lettre de Van Dyck à Roger De Braye est du 8 novembre 1630 ; elle est relative à la composition du tableau, et le prix en est porté à huit cents florins de Brabant. Le chanoine trouva, paraît-il, la somme un peu forte pour lui, et proposa de la réduire à six cents florins. Le billet (en sept vers flamands) porte la date du 12 novembre 1630. L'artiste accepta ; Van Woonsel expédia le tableau à De Braye, le 8 mai 1631, et lui transmit les instructions de Van Dyck pour le débaler et l'encadrer. La quittance originale de Van Dyck est datée d'Anvers, le 18 mai 1631. Enfin, par une dernière lettre autographe, du 20 mai 1631, l'artiste remercie De

Braye de son paiement et d'un cadeau de *gauffres* qu'il lui avait envoyé. Le célèbre peintre ajoutait dans sa lettre, « j'ai fait tous mes efforts pour vous donner du contentement par cette œuvre, aussi (et cela me fait plaisir), j'apprends par votre agréable lettre que vous en êtes pleinement satisfait. » Il terminait en lui disant qu'il lui envoyait l'esquisse de son tableau, ce qu'il ne faisait ordinairement à personne. Le *fac-simile* de cette lettre a été inséré dans l'*Isographie*, publiée à Paris. L'*Artiste belge*, dans son dix-huitième cahier, a pareillement éclairci ce point de l'histoire de l'art.

Outre ce magnifique tableau, Roger De Braye donna à son église un autel en marbre placé sous le jubé à gauche, une statue de la *Sainte-Vierge*, en argent, qui se portait le dimanche en procession, avant la grand'messe et une coquille du même métal, d'un beau travail, pour recevoir le sel de l'eau bénite. Cette coquille fut ornée de deux vers latins.

Roger De Braye mourut à Courtrai et fut enterré devant l'autel de Saint Blaise qu'il avait si bien décoré; on grava sur sa tombe l'épithaphe suivante :

D. O. M.

HOC MONUMENTUM MOVENIS ABSTANTIUM MENTES  
 POSUIT HUIUS ECCLESIAE  
 CANONICUS ROGERIUS BRAYE, ANAGRAMMA  
*erigis ore jubar*  
 HIC-NE JACES GELIDO SUB MARMORE BRAYE SEPULTUS,  
 ERIGIS ORE JUBAR QUI LEGIS ISTA, SIVE ES  
 DESINE MIRARI MIHI MORS NON NOMINA VITAM  
 ABSTULIT, HINC VERUM EST *erigis ore jubar*.  
 MOTUS AMORE PRECUM, RUTILANS JUBAR ERIGE LECTOR,  
 UT JUBAR AETerno SIDERIS ORE FRUAR.  
 OBIIT 27 OCTOB. 1632.  
 REQUIESCAT IN PACE.

Par suite de changements survenus dans la décoration de l'église, le tableau de Van Dyck a été placé dans la chapelle sépulcrale des chanoines. L'épithaphe du donateur y est inscrite sur un médaillon.

Aug. Vander Meersch.

*Archives du Nord de la France*, nouvelle série, t. IV, p. 270. — *Biographie de la Flandre occidentale*, t. 3, p. 79.

**DE BROUWER** (*Érasme*), capitaine de marine, né à Ostende. XVII<sup>e</sup> siècle. Il est regrettable que les détails biographiques manquent sur la plupart des marins, qui, comme Bestenbustel, De Brouwer et d'autres encore, se sont distingués dans

la marine belge; en général on ne connaît d'eux que quelques exploits isolés, mais qui suffisent cependant pour mériter à ceux qui les ont accomplis une mention dans l'histoire nationale. Tel est le cas pour Érasme De Brouwer. L'Espagne étant en guerre avec l'Angleterre, le protecteur, Olivier Cromwel, fit mettre sous voile plusieurs flottes au commencement de l'été de 1655; l'une était chargée de surveiller les côtes de Dunkerque, une autre de bloquer le port d'Ostende et d'empêcher la sortie des corsaires. Nos marins trompèrent la vigilance des Anglais et réussirent, maintes fois, à faire de riches prises; d'autres fois, quoiqu'en nombre très-inférieur, ils résistèrent vaillamment. Ainsi le 13 mai 1655, quatre vaisseaux d'Ostende et de Dunkerque, l'un de vingt-sept canons, monté par De Brouwer, les autres respectivement de vingt-deux, huit et six canons furent rencontrés sur les côtes de l'Angleterre, par quatre frégates qui leur donnèrent la chasse. Trois de ces vaisseaux s'échappèrent à l'aide du brouillard et aussitôt, deux frégates anglaises, chacune de trente six pièces, profitant de l'isolement du navire monté par De Brouwer, l'attaquèrent près de Goodwindsant. Sans s'inquiéter de la disproportion des forces, notre marin accepta le combat et grâce à sa bravoure, à son sang froid, il soutint la lutte depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir; il aurait même finalement triomphé, si deux autres frégates anglaises n'étaient survenues. Dès lors la prolongation du combat devint impossible; la plus grande partie de l'équipage avait trouvé la mort; les manœuvres se trouvaient paralysées; le bâtiment dématé et criblé de boulets faisait eau de toutes parts: De Brouwer dut amener son pavillon. Les pertes essuyées par les Anglais furent considérables et dépassèrent celles de nos braves compatriotes. A son arrivée en Angleterre, le navire capturé coula; cette perte fut bientôt compensée: six corsaires ostendais, auxquels s'étaient joints sept corsaires dunkerquois se rendirent, quelque temps après, maîtres d'une flotte anglaise composée de quarante vaisseaux

et en conquièrent bientôt une autre de treute-trois chargés de houille.

Aug. Vander Meersch.

*Biographie de la Flandre occidentale*, t. 1, p. 40.  
— Piron, *Levens beschryvingen*.

**DE BROUWER** (*Jacques*), écrivain ecclésiastique, né à Hoogstraeten, mort à Anvers en 1637. Voir BROUWER (*Jacques*).

**DE BRUNE** (*Augustin*), peintre décorateur et de sujets religieux, à Gand, dans la seconde moitié du x<sup>v</sup>e siècle. Il y fut admis franc-maître dans la corporation artistique en avril 1466, sous le décanat du sculpteur Jean Clineke. Il fut un des artistes appelés en 1468 à Bruges, lors des somptueuses noces du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, avec Marguerite d'York, pour coopérer à l'exécution des décors et des entremets de banquets. En 1481 il peignit pour l'oratoire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre au Mont-Blandin, lez-Gand, les volets d'un tableau de la chapelle de N.-D. Il y plaça les images de saint Pierre et saint Paul. Ces volets lui furent payés quatre livres de gros de Flandre (48 liv. parisis). L'année suivante il restaura dans la chambre judiciaire du conseil de Flandre, à Gand, une œuvre de Liévin Van den Clite : *Le Jugement du Christ*, de 1413, « un très-bel tabelle tout doré et de fin aisur. » Le tableau de Vanden Clite avait coûté soixante-quatre livres parisis, et De Brune reçut trente livres pour la restauration. Ces prix sont assez élevés pour l'époque. A la *Joyeuse-entrée*, à Gand, en 1485, de Maximilien et de son fils Philippe, le peintre Augustin De Brune fut chargé par le magistrat d'orner la *Salle de la Collace*, à la maison seabinal du chef-collège, des armoiries du Roi des Romains et du jeune Comte de Flandre. Ces armoiries, exécutées d'après des dessins préalablement approuvés, devaient être remarquables, puisque la comptabilité communale mentionne l'inspection des doyen et jurés de la corporation artistique et le payement de quatre livres de gros, tout autant que pour les volets de l'abbaye de Saint-Pierre. D'après le chirographe d'une con-

vention conclue entre Augustin De Brune et les maîtres de pauvres de l'église de Saint-Sauveur, à Gand, l'artiste s'engagea, en 1487, à décorer l'autel du Saint-Esprit « de peintures d'or et couleurs. » L'accomplissement et les conditions subsidiaires de cet engagement étaient garantis sur sa propriété de la rue du Bourg, où il avait son habitation et son atelier. En 1486-1487 il était juré ou sous-doyen du métier gantois des peintres, sculpteurs et verriers; en 1489 il accepta comme apprenti pensionnaire Gérolf Willems, « pour lui apprendre à lire, à écrire et à peindre! » Maître Augustin De Brune était un artiste de mérite et dans une position de fortune aisée; plusieurs actes échevinaux nous le montrent achetant ou vendant des maisons, des rentes, un cheval, et habitant l'une de ses propriétés. Il se maria avec Marguerite Everdys.

Au commencement du x<sup>v</sup>e siècle il y avait à Gand un sculpteur en bois, maître Robert De Brune, admis dans la corporation artistique en 1405, et qui exécuta en 1407, pour la confrérie des arbalétriers de Thielt, une statue de saint Georges. Vers la fin du siècle travaillaient aussi à Gand maître Gilles De Brune, sculpteur-ébéniste; maître Pierre De Brune, peintre, etc., sur lesquels les renseignements manquent.

Edm. De Busscher.

Archives communales de Gand, *Comptes et livres échevinaux*. — *Messenger des sciences historiques*, et *Annales de la Société royale des Beaux-Arts : Recherches sur les peintres et les sculpteurs à Gand*, 1839 et 1866. — Alex. Pinchart, *Bulletin de l'Académie de Belgique*.

**DE BRUNE** (*Jean*) ou **BRUYNEEL**, désigné dans l'histoire sous le nom de *Perneel* et par M. Kervyn de Lettenhove, dans son histoire de Flandre, sous celui de *Pruneel*, est né à Gand, on ignore en quelle année; il mourut en 1380. En 1379, Jean De Brune fut élu un des capitaines de la ville de Gand et se dévoua à continuer l'œuvre patriotique qu'avait commencée Jean Yocus, c'est-à-dire à faire restituer aux communes flamandes, leurs droits et privilèges, méconnus par Louis de Male. A la tête de douze mille chaperons blancs, il marcha d'abord sur



Courtrai où dominaient les partisans du comte, y rétablit l'autorité politique des communes, ainsi qu'à Ypres, et alla ensuite faire le siège d'Andenarde où Louis de Male avait réuni huit cents lances commandées par les plus illustres de ses chevaliers. Pour obtenir la délivrance d'Andenarde, le comte de Flandre par l'intermédiaire du duc de Bourgogne souscrivit à toutes les conditions des Gantois et signa avec eux un traité de paix, qu'il s'empressa de violer dès qu'il eut réuni des forces suffisantes pour exercer impunément sa vengeance. Jean Pruneel s'était retiré à Ath banni par ses ingrats compatriotes; Louis de Male le fit enlever, conduire à Lille et décapiter.

Général baron Guillaume.

Froissart — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*. — Piron, *Algemeene Levensbeschryving*.

**DE BRUNE** (*Nicolas*) ou **BRUYN**, sculpteur en bois, au xve siècle, à Bruxelles. Il exécuta de 1438 à 1441, avec Gérard Goris, sculpteur-menuisier, de la même ville, de magnifiques stalles pour le chœur de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Louvain. Ces stalles étaient entièrement décorées de statues, figurines, bas-reliefs, représentant des épisodes de la vie du Rédempteur, et d'ornements d'une extrême finesse de travail; elles coûtèrent cinq cent vingt-huit cavaliers d'or. On les a ôtées du chœur, en 1803, sous prétexte qu'elles l'obstruaient et nuisaient à son aspect architectural. N. De Brune sculpta pour le magistrat de Louvain, et pour être portée dans la procession annuelle de la Collégiale, une statue de la *Mère du Christ*, assise sur un fauteuil-trône, dit le *Siège de la Sagesse*. Cette image, qui bientôt fut réputée miraculeuse, avait été enluminée par le peintre louvaniste Rodolphe van Velpe; elle fut placée en 1658 sur l'autel construit dans la chapelle de Notre-Dame d'après le dessin de Faid'herbe, et où l'artiste a symbolisé la litanie de la Sainte-Vierge. Restaurée en 1842 et remise dans son état primitif, c'est aujourd'hui un spécimen de la statuaire peinte du xve siècle. Vers la même époque N. De Brune livra,

pour un ancien oratoire, bâti dans le cimetière de la collégiale de Louvain, une statue de l'apôtre saint Pierre; cette œuvre y était connue, vulgairement, sous la dénomination du *Vieux saint Pierre*.

Edm. De Busscher.

Edw. van Even, *LOUVAIN MONUMENTAL, Description hist. et art. des édifices civils et religieux*, 1860. — Chrét. Kramm, *Levens en werken der holl. en vl. kunstschilders, beeldhouwers, etc.*, 1837-1868.

**DE BRUYN** (*Abraham*), peintre de portraits et graveur, né à Anvers, vers 1538, décédé à Cologne dans un âge très-avancé. On possède bien peu de renseignements biographiques sur cet artiste beaucoup plus connu comme graveur que comme peintre; ils se réduisent, en réalité, à ce que nous avons mis en tête de cet article, c'est-à-dire le lieu, et, à peu près, l'année de sa naissance, puis son départ pour Cologne, son établissement définitif dans cette ville où il mourut dans un âge très-avancé, dit-on. Les *Liggeren* anversoises ne l'ont pas inscrit sur leurs registres; on trouve dans ceux-ci, la mention de quelques De Bruyn artistes: d'abord au xve et au commencement du xvie siècle; puis on y rencontre un Arthur De Bruyn, peintre, élève d'Adam van Noort, en 1605, franc-maître en 1616 et recevant deux élèves en 1627-1628. Ce même Arthur est désigné comme le maître d'un Abraham De Bruyn, en 1619-1620. Enfin un Jean De Bruyn est encore indiqué comme élève d'Adam van Noort, en 1616-1617. — Rien de tout ce qui précède ne peut se rapporter au graveur-peintre Abraham, pour lequel nous en sommes réduits au peu que nous avons mentionné ci-dessus; encore n'osons-nous le donner comme entièrement authentique. Contemporain des Wirix, peut-être leur condisciple, il travailla dans leur style; son dessin laisse beaucoup à désirer, ses extrémités sont négligées, sa pointe est dure et pourtant ses estampes, surtout ses portraits, sont très-recherchées à cause de la grande propreté du burin. On a de lui: *Diversarum gentium armatura equestris*, in-fol. Suite de 52 planches, ou 76 d'après Le Blanc. — *Omnium pene gentium*

*imagines*, suite de 49 planches, 50 suivant le Blanc, c'est-à-dire que le n<sup>o</sup> 19 manque et qu'il y a deux n<sup>os</sup> 23 avec frontispice. Kramm indique ce qui suit : *Les portraits ou les modes de presque toutes les nations gravés pour Jaspas Rutz*, par ABR. DE BRUYN, in-4<sup>o</sup>, p. en trav. contenant chacune 4 fig. colorées, le discours en latin est par Hadr. Damman de Gand ; à Cologne, 1577, in-fol. Ouvrage très-rare, renseigné dans le *Catalogue de J. M. Pierre Wouters, chanoine de Saint-Gomer à Lierre*, Bruxelles, 1797. Le même ouvrage a paru de nouveau à Anvers, en 1581, in-fol. oblong, avec 58 planches. Le catalogue susdit cite encore : *Les armes et habits des Bourgeois d'Anvers en 6 planches, oblongues*, ABR. DE BRUYN, inv. et exc. Le Blanc cite en outre une assez grande quantité d'autres gravures dues au même maître, parmi lesquelles plusieurs suites, entre autres : *Les Apôtres*, douze pièces ; *les Évangélistes*, quatre pièces ; *les Planètes*, sept pièces ; *Animaux*, douze pièces, in-4<sup>o</sup> ; *Imperii ac Sacerdotii Ornatus*, vingt-deux et vingt-six pièces avec un frontispice ; *les Statues des douze Césars*, trois pièces, etc. Parmi les portraits, nous noterons Philippe-Louis, électeur Palatin et sa femme Anne ; Philippe roi d'Espagne ; Charles IX ; Anne d'Autriche ; Isabelle d'Autriche, reine de France ; Guillaume, duc de Juliers ; Marie, femme de ce dernier ; Albert-Frédéric, duc de Prusse ; sa femme Marie-Éléonore ; Sambucus, médecin, etc. Les estampes qui sont datées, vont de 1565 à 1583. Il est cependant plus probable, si en effet De Bruyn mourut à un âge très-avancé, qu'il travailla bien au-delà de la dernière date citée, époque où il n'aurait eu que quarante-cinq ans.

Ad. Siret.

**DE BRUYN** (Nicolas) fils d'Abraham, peintre de portraits et d'histoire et graveur de talent, né à Anvers, en 1570 et mort, dit-on, à Amsterdam, en 1656. Aucune preuve authentique n'existe de cette dernière assertion. Nicolas fut élève de son père qu'il ne tarda pas à surpasser ; on ne connaît rien sur sa vie ; il dut beaucoup travailler et ses estampes sont en grande estime auprès des ama-

teurs. Il peignit et grava dans le goût gothique de Luc de Leyde ; ses planches sont faites d'après Gilles van Coninxloo, David Vinckeboons, Martin De Vos, etc., puis aussi d'après ses propres dessins. Les petits sujets bibliques sont un peu secs, mais traités avec beaucoup de soin et de finesse. Dans sa Création du monde et de l'homme, sujets traités en rond, d'après Martin De Vos, on remarque un burin des plus délicats. Nous reproduirons ici le jugement que Mariette porte sur cet artiste : « Je ne vois pas, dit le célèbre connaisseur, qu'aucun auteur ait fait mention de ce graveur, qui est pourtant un des meilleurs qui soit sorti des Pays-Bas. Il y en a eu peu qui aient gravé avec autant d'art et d'intelligence le pays sage, surtout dans les lointains, et ce qu'il a fait d'animaux et d'oiseaux est touché fort merveilleusement : La belle estampe de l'Age d'or, qu'il grava en 1604 d'après Abr. Bloemart, donne une idée de ce qu'il aurait pu faire s'il eut toujours gravé d'après de bons maîtres, et elle fait en même temps regretter que cet artiste ne se soit attaché à graver que quelques paysages de maîtres Flamands peu célèbres ou bien ses propres dessins, dans lesquels, par un goût aussi mauvais que bizarre, il a voulu renouveler la manière antique de Lucas dans le choix de ses draperies et des habillemens de ses figures, et mesme dans la disposition de ses sujets. » D'après le même auteur, Nicolas commença à graver en 1594 ; il place l'apogée de son talent de 1600 à 1621, alors qu'il était dans la force de l'âge ; dès lors, d'après lui, l'artiste commence à décliner et toujours plus sensiblement à mesure que le temps marche. Les estampes de 1635 sont, dit Mariette, d'un goût lourd et pesant ; 1651 est la dernière date que l'on possède et elle est inscrite sur un de ses plus mauvais ouvrages. Parmi ceux-ci, nous citerons les sujets bibliques, trente-quatre numéros ; sujets du nouveau testament, cinquante-six numéros ; épisodes de la vie de saints et de saintes, neuf numéros ; théologie païenne, douze numéros ; sciences et arts,

cinquante-six numéros; allégories, trente et un numéros; portraits, vingt et un numéros; mœurs et usages, neuf numéros.

Ad. Siret.

**DE BRUYN** (*Guillaume*), architecte de mérite, baptisé à Bruxelles dans l'église Sainte-Gudule, le 31 mars 1649 et mort dans la même ville, le 11 avril 1719. Aucune biographie n'a jusqu'à présent été consacrée à cet artiste, dont le nom se rattache à l'histoire de plusieurs édifices de sa ville natale. Il était le fils d'un autre artiste du même nom, Guillaume De Bruyn dit Coronel, qui remplit jusqu'à sa mort, arrivée le 15 août 1669, les fonctions de « maître maçon de la cour » (*meester metser van den hove*) ou « maître maçon de Brabant » (*meester metser in Brabant*), fonctions auxquelles était attachée une allocation annuelle de 20 livres 5 sous d'Artois. Guillaume Coronel, après avoir exécuté pour le gouvernement espagnol d'importants travaux et alors qu'il était en avance de plus de 5,000 florins, fut atteint de la maladie dont il mourut; son fils avait, pendant trois ans, continué et dirigé les constructions commencées par son père, lorsque, à la mort de celui-ci, il fut nommé pour le remplacer (acte de la chambre des comptes, daté du 5 septembre 1669).

De Bruyn n'était point un simple maçon, comme on pourrait le croire d'après ce qui précède; il se qualifia toute sa vie du titre d'architecte ou ingénieur du roi. Au surplus il donna spontanément sa démission de la place de « maître maçon en Brabant, » et fut remplacé le 19 octobre 1688, par Paul Martens, qui, depuis sept ans, dirigeait en son nom les rares travaux d'architecture que le gouvernement espagnol faisait entreprendre, à une époque où les guerres contre le roi Louis XIV avaient épuisé les finances. Mais notre artiste resta contrôleur des travaux ou architecte de la ville de Bruxelles, place importante qui lui fut conférée le 17 mars 1685 et qu'il occupa jusqu'à sa mort, près de quarante années. Ce fut Gilles Van den Eynde qui fut désigné pour le remplacer, le 16 mai 1721.

Le bombardement de la capitale des

Pays-Bas espagnols en 1695 lui procura l'occasion de donner des preuves éclatantes de ses talents. La partie centrale de la ville de Bruxelles ayant été presque entièrement dévorée par les flammes, une foule d'édifices devaient être reconstruits. Ce fut sur les plans et sous la direction de De Bruyn que l'on rebâtit la grande boucherie, vaste halle qui existe encore; elle fut achevée en 1697 et coûta au gouvernement 37,355 florins. Mais l'œuvre par laquelle il a mérité d'être signalé à la postérité, c'est la part considérable qu'il prit au rétablissement des maisons des corps de métier, sur la Grand'Place. Ces maisons ne présentaient plus qu'un monceau de ruines, notamment les six habitations formant le côté supérieur ou méridional de la place. De Bruyn présenta, à cette occasion, plusieurs plans parmi lesquels le premier bourgmestre, les trésoriers et les receveurs de la ville furent autorisés à faire un choix (7 février 1696), puis le plan adopté fut imposé, tant aux acquéreurs des terrains des maisons dites *l'Ermitage*, *l'Ecrevisse* ou *la Fortune*, *le Moulin à vent* et *la Bourse*, qu'aux charpentiers, propriétaires du *Pot d'Étain*, et aux maçons, propriétaires de *la Colline*. C'est de 1698 que date le grand bâtiment dont la façade s'étend depuis la rue de la Colline jusqu'à la rue des Chapeliers, et dont l'architecture, qui a été modifiée par Dewez en 1762 et rudement détériorée par les années, ne manque ni de caractère, ni de grandeur.

Parmi les autres maisons des métiers dont De Bruyn donna les plans, citons la *Maison des boulangers*, vaste et imposant ensemble qui occupait tout le coin de la Grand'Place et de la Grande rue au Beurre, à l'endroit où s'élevait auparavant le *Serhuyskintsteen* (*Maison des enfants de sire Hugues*) l'un des sept hôtels ou lieux de réunion des familles patriciennes. Cette habitation subsiste encore, mais veuve des splendides ornements qui en relevaient l'apparence et qui tous: dôme, balustrade, statues, etc., ont disparu.

La belle *Maison des Brasseurs* s'éleva également sur les plans et sous la direction de De Bruyn, mais cette construction

fut pour lui la cause de longs ennuis, des pierres de mauvaise qualité y ayant été employées, à son insu, à ce qu'il paraît.

Questionnés sur la possibilité de réédifier la partie supérieure de la tour de l'église Saint-Nicolas ou beffroi communal, quelques ingénieurs avaient émis un avis défavorable et proposé le remplacement de cette partie par une flèche en bois; mais, en 1711, d'autres ingénieurs et architectes, et entre autres De Bruyn, firent prévaloir une opinion contraire. La tour fut restaurée et rehaussée en 1713, le modèle présenté par De Bruyn, et dont il existe une reproduction en bois, sur le jubé de l'église Saint-Nicolas, ayant été approuvé le 24 décembre 1712. En récompense des soins qu'il donna à la direction des travaux, la ville lui alloua deux fois 100 patacons; d'abord le 9 du même mois, puis le 30 mai de l'année suivante. Mais le beffroi ne répondit pas à l'espoir des habitants: il s'écroula subitement le 29 juillet 1714, peut-être parce qu'on eut la malencontreuse idée d'y suspendre un lourd carillon, dont les treize principales cloches pesaient 46,420 livres.

On ne peut contester le talent de De Bruyn. Il savait, lorsqu'il le fallait, employer l'architecture classique sans y prodiguer les ornements. La grande boucherie est d'un style très-simple et très-sévère. Une grande richesse de détails était-elle nécessaire, il arrivait sans effort à la variété. Ses façades témoignent d'une rare fécondité d'imagination. En un mot ses œuvres mériteraient d'être étudiées et comparées avec soin par un homme du métier.

De Bruyn avait pour épouse une dame nommée Elisabeth van Mierloo. Il en eut plusieurs enfants, deux au moins: Jeanne-Dorothée, femme de George van Dalem, avec qui elle testa le 23 octobre 1723, et Caroline, femme de François Lemmens; la fille de ceux-ci, appelée aussi Caroline, hérita de sa tante et porta les biens des De Bruyn à son mari, Joseph Legris de Saint-Ronan. La famille De Bruyn vivait dans l'aisance, car Guillaume était en état de faire des avances considérables au trésor, qui, en

1684, lui devait 10,000 florins. Très-consideré dans sa corporation, il fut appelé, en 1682, à faire partie des magistrats en qualité de conseiller (*raedsmann*), et remplit cet office jusqu'au moment de sa nomination en qualité de contrôleur. Il posséda à Bruxelles plusieurs maisons, notamment une habitation dans la rue du Poinçon, qu'il convertit en tannerie et où il fit conduire l'eau d'une source existant dans la rue d'Accolay (acte de la chambre des comptes, du 6 juillet 1684), et une autre dite les *Armes de Louvain* (de *Wapen van Loven*), qui se trouvait dans la rue de la Montagne, près de celle nommée les *Quatre Seaux* (de *Vier eemers*), qu'il donna en location le 13 juin 1715 et moyennant 200 florins par an. Lui et sa femme achetèrent à Capelle-au-Bois, à l'E. du canal de Bruxelles à Willebroeck, une maison de campagne qui était tenue en fief du duché de Brabant et qui s'appelait *S'Conincrsteen* (relief du 19 septembre 1689); ce bien échut, après lui, à ses enfants (r. du 15 janvier 1721) et ne fut aliéné que soixante ans plus tard, par les Legris de Saint-Ronan.

Alph. Wauters.

Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*. — Wauters, *Les Environs de Bruxelles*. — *Archives de l'ancienne Chambre des Comptes et de la Ville de Bruxelles*.

**DE BRUYN** (*Jean*) ou **BRUNIUS**, écrivain ecclésiastique, né à Gand ou à Bruxelles, vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, et décédé dans cette dernière ville le 4 juin 1450. Jeune encore il entra dans l'ordre des Carmes Chaussés. Après avoir pris le grade de licencié en théologie, ses supérieurs le chargèrent d'enseigner les sciences sacrées aux jeunes religieux de son ordre. Il fut prieur du couvent de Bruxelles en 1436 et 1441, et mourut le jour de la Fête-Dieu 1450. Il a écrit quelques ouvrages très-estimés de son temps: 1<sup>o</sup> *Commentaria in Ecclesiasticum*, ou selon d'autres biographes *in Ecclesiasten*. — 2<sup>o</sup> *In epistolas D. Pauli commentaria*. — 3<sup>o</sup> *Commentaria in IV libros sententiarum*. Ces commentaires, composés avant l'invention de l'imprimerie, n'ont pas été imprimés depuis.

E.-H.-J. Reusens.

*Necrologium conventus FF. Calveatorum ordinis B. M. V. de monte Carmelo urbis Bruzcellensis, ms. de la Bibliothèque de l'Université de Louvain. — De Villiers, Bibliotheca Carmelitana, t. col. 804.*

**DE BRUYNE** (*Bernard-Joseph*), bibliophile, fils de Jacques-François et d'Isabelle van Everbroeck, né à Malines le 8 août 1773, y décédé le 26 septembre 1839. Dès sa jeunesse De Bruyne se passionna pour les livres et les gravures; plus tard, quand il fallut faire choix d'une carrière, il se détermina pour l'étude de la pharmacie. Mais, l'aptitude du bibliophile dominant toutes les autres préoccupations, il abandonna sa première profession pour s'établir comme libraire. Sa bibliothèque s'accrut rapidement et prodigieusement. Elle avait pour objet principal l'histoire nationale et surtout celle de la ville de Malines. Les tableaux, les autographes, les gravures et les médailles ne tardèrent pas à s'adjoindre à ce premier fond. Loin de se satisfaire par cet accroissement, telle était sa propension pour les antiquités qu'il vendit une partie de son patrimoine pour en placer le capital en livres.

Notre bibliophile, depuis longtemps lié avec Gaspar de Servais, se mit bientôt en rapport avec un grand nombre d'illustrations européennes. Le roi des Pays-Bas, Guillaume Ier, l'honorait de sa bienveillance et aimait à s'entretenir avec lui de livres et d'art. Les peintres Paelinck, Verhulst et Madou tour à tour firent son portrait; le dernier l'a publié en lithographie dans le journal d'art intitulé *la Renaissance*. Tout à la fois jovial, spirituel et obligeant, De Bruyne avait une profonde connaissance de la bibliographie. Il était aussi bon poète flamand et pendant de longues années sa verve poétique fit les frais des jubilés, mariages, premières messes et d'autres fêtes qui furent célébrées à Malines; plusieurs de ces pièces ont été imprimées. De Bruyne a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, nous citerons : 1<sup>o</sup> *Catalogue alphabétique raisonné des livres qui ont paru sur l'histoire des XVII provinces des Pays-Bas*. 2 vol. in-folio. — 2<sup>o</sup> *Levens beschryving der beroemde meche-laers*, etc.

Emmanuel Neeffs.

F. E. D. L. F. *Levenschets van J. B. De Bruyne*.

**DE BRUYNE** (*Pierre*), **BRUIN** ou **BRUNE**, graveur au burin et au pointillé, qui, vers le milieu du dix-septième siècle, professait son art à Bruges. Charles Le Blanc (*Manuel de l'amateur d'estampes*) cite de P. DE BRUYNE un portrait du 9<sup>e</sup> évêque de Bruges : *Effigies Domini D. Caroli Van den Bosch*, in-folio. Il mentionne d'un P. DE BRUYN, qui travailla en Hollande, dit-il, un portrait intitulé : *Effigies Cassiani del Pozzo, abbatis Caburrensis*, in-folio; mais d'après Chrét. Kramm, les deux planches sont du même auteur et appartiennent à un seul recueil. Dans le supplément à ses biographies artistiques l'écrivain hollandais parle d'un P. DE BRUNE et d'un portrait in-folio de *Jer. Niclays d'Herts*, en costume d'agriculteur, une vigoureuse eau-forte, d'après le peintre brugeois Jacques van Oost, signée *J. van Oost pinx. P. de Brune fecit aquâ forti*. Il est évident que les trois œuvres doivent être attribuées à l'artiste de Bruges, et non à trois homonymes différents; malgré la diversité orthographique, ce qui se rencontre très-souvent.

Edm. De Busscher.

Charles Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, 1834. — Chrét. Kramm, *Levens en werken der holl. en vl. kunstschilders, beeldhouwers, graveurs, etc.*, 1857-1868

**DE BUCK** (*Adrien*), poète flamand, né à Furnes, probablement vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle; il prit l'habit de prémontré, et devint curé d'Eggewaertsappel et Zoutenay, villages peu éloignés de son monastère. On lui doit : 1<sup>o</sup> *Troost-Medecyne winkel der zedighe wysheit, voormaels in den Kerker beschreven in 't latyn tot versoelinghe syns lydens, door S. M. T. Boetius, roomschen borgheuwester*. Brugge, 1653, in-8<sup>o</sup>. — 2<sup>o</sup> *Den gheestelycke Maegdenang der christelycke ziele*. De Buck écrivait purement en flamand, tant en prose qu'en vers; son style facile ne manque pas d'une certaine élégance.

Aug Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XVIII, p. 129. — *Biographie de la Flandre occidentale*.

**DE BUCK** (*Pierre*), géomètre, né à Gand, mort en 1587. De Buck

fut en son temps un ingénieur renommé et arpenteur juré; d'après ses plans on fortifia la ville de Gand, pendant la guerre contre l'Espagne. Déjà en 1572, il avait fait un rapport général sur l'état des remparts et les moyens de mettre la ville en bonne défense. Son rapport est conservé aux archives de la province de la Flandre orientale, sous le titre de *Noticien van Pieter De Buck, landmeter, in 't doen der visitatie van de vesten deser stede, den 22 Augusty 1572, mits in 't communiceren van eenighe noodzakelicke weerken, dienende ter fortificatie der zelve stede*. En 1576, après la prise de la citadelle près de la porte d'Anvers, les murs et les bastions du côté de la ville furent démolis et l'enceinte fortifiée fut prolongée jusqu'à la porte du Sas, d'après les projets du même ingénieur. Il travailla beaucoup comme géographe et un grand nombre de ses cartes existent encore au même dépôt.

Il publia : *Den coopliden Handbouck*. Ghendt, Jan van Salenson, 1581, in-8o, œuvre des plus utiles, contenant un tarif détaillé des monnaies et des poids et mesures des principaux pays de l'Europe. Cet ouvrage, très en vogue pendant plus d'un siècle, a été réimprimé avec augmentations, en 1644 et 1678 et est devenu rare en bons exemplaires de la première édition.

On cite encore un autre *Pierre De Buck* ou *Buccius*, qui était docteur en médecine, maître es-arts, géomètre et mathématicien renommé au xvii<sup>e</sup> siècle. Il publia *Prognosticum futuri temporis et Ephemerides varia*. Aug. Vander Meersch.

Sanderus, *De Gandavensibus eruditionis famâ claris*. — Marcus van Vaernewyck, *Historie van Belgis*, t. IV, ch. 106. — Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. I, p. 555. — Blommaert, *Nederduitsche schryvers van Gent*. — P. C. Vander Meersch, *Inventaire des cartes et plans conservés aux archives de la Flandre orientale*. — Du même, *La ville de Gand considérée comme place de guerre*.

**DE BUR** (*Pierre*) en latin **BURRUS**, humaniste, poète latin et théologien, naquit en 1430 à Bruges, selon Sanderus et Valère André, dont l'opinion est généralement adoptée. Au dire de Guichardin, il aurait vu le jour à Burch, dans la Gueldre. De Bur était originaire de

Noyon en Picardie; ce fut à Paris, croit-on, qu'il fit toutes ses études et prit le grade de licencié en droit canon. La plus grande partie de sa vie s'écoula dans cette dernière ville et fut consacrée à l'éducation de la jeunesse. L'excellente réputation, dont il jouissait comme précepteur, le fit rechercher par les plus grandes familles. Un contemporain, l'auteur des *Additions sur Trithème*, dans un passage reproduit en note par Paquot, prise hautement ses connaissances dans la littérature sacrée et profane, ainsi que son talent comme poète et loue le soin qu'il prenait de former les mœurs aussi bien que l'esprit de ses élèves. Dès avant 1495, il avait obtenu un canonicat de la cathédrale d'Amiens. Il était venu habiter cette ville dans sa vieillesse et y mourut en 1507, à l'âge de 77 ans. Foppens et Paquot donnent les titres de ses écrits en vers et en prose, sans pouvoir garantir qu'ils soient tous compris dans les deux volumes suivants : *Petri Burri Canonici Ambiani Moralium Carminum libri novem, cum argumentis et explanationibus*. Paris, Jodoc. Bad. Ascens., 1503, in-4<sup>o</sup>. — *Poëmes quinze Festorum Divæ Virginis Mariæ; item hymni aliquot, cum familiari expositione Jodoc. Bad. Ascens. et auctoris vita*. Paris, typis Asceneianis, 1508, in-4<sup>o</sup>. J. Boulez.

Sanderus, *de Brugensibus*, p. 65 sv. — Valère André, p. 726 sv. — Foppens, t. II, p. 959. — Paquot, t. XIV, p. 256. — Hofman Peerlkamp, p. 26, éd. 2.

**DE BUSSCHER** (*Guillaume-Joseph*), fonctionnaire public, puis imprimeur-éditeur, né à Bruges le 6 octobre 1774, mort à Gand le 13 mars 1852. Son père, Joseph De Busseher ou De Busschere, comme s'écrivait avant l'ère française ce nom patronymique, fut reçu dans la corporation des imprimeurs brugeois, en 1770, avec dispense d'apprentissage, en vertu d'un octroi spécial de Marie-Thérèse. Il épousa Anne-Caroline Van der Piet, veuve de Pierre de Sloovere, successeur d'André Wyts, l'éditeur de la *Grande Chronique de Flandre*, en 4 vol. in-fol. Depuis 1797 membre du Jury départemental d'instruction, Joseph De Busscher, bibliographe érudit et connais-

seur en peinture et gravure, inspira ses goûts littéraires et artistiques à son fils Guillaume, qu'il avait envoyé au collège de Saint-Omer, pour y recevoir l'instruction française, et ensuite à Lille, pour y faire son apprentissage de typographe.

De retour dans sa ville natale, il fut associé à l'établissement paternel, et fréquenta les riches ventes de livres de la Hollande, qui fournirent tant de beaux ouvrages aux bibliothèques de notre pays. Aussi fut-il en relations suivies avec les bibliophiles les plus instruits de l'époque. Nommé, en 1794, vérificateur des assignats à Bruges et à Middelbourg, en Zélande, il épousa en 1798 demoiselle Thérèse Marlier, puis devint, peu de temps après, imprimeur de la préfecture et membre du conseil municipal. En 1802 il fut appelé à la recette des contributions directes de la ville de Bruges, fonctions qu'il remplit jusqu'à la chute du régime impérial français. En mars 1814, il eut sa maison et son imprimerie pillées et saccagées, par la populace ameutée contre les fonctionnaires suspects de bonapartisme. Remplacé dans son emploi par ordre du commandant russe, le comte de Puckler-Muskau, il renonça à solliciter sa réintégration, remonta son établissement typographique, le transféra à Gand, en 1815, et y joignit une vaste librairie ancienne et moderne. Par l'impulsion du ministre Falck, chef du département de l'instruction publique du royaume des Pays-Bas, il se livra à la réimpression d'une nombreuse série d'ouvrages d'éducation, trop coûteux en éditions françaises, ou qui manquaient à la Belgique. Durant sa première période professionnelle, il avait publié à Bruges le *Journal de la Lys*, qui n'eut qu'une année d'existence; en 1816 il fonda à Gand le *Journal de la Flandre orientale et occidentale*, feuille libérale, qui eut pour rédacteurs deux écrivains de talent : Lallemand et Rioust, et qui compta parmi ses collaborateurs : Azaïs, Bory de Saint-Vincent, Cauchois-Lemaire, Wallez, l'abbé de Foere, l'avocat Donny, Cornelissen. Un article anonyme, d'un correspondant de Paris (C. Alex. d'Ivry), annonçant le maintien, par l'influence

de lord Wellington, de l'intendant de la Martinique, suscita en 1817, à l'éditeur du *Journal des Flandres*, un procès en calomnie. La cause, gagnée à Gand, en première instance, fut introduite à Bruxelles devant la Cour supérieure de justice, statuant en cassation, et Guillaume De Busscher, pour n'avoir point dénoncé son correspondant parisien, fut condamné à un mois d'emprisonnement et à 25 florins d'amende, pour tous dommages et intérêts, au lieu de dix mille florins des Pays-Bas, réclamés au nom du Prince de Waterloo. Ce premier procès de presse fit une certaine sensation dans le nouveau royaume : à tort, ou à raison, l'issue en fut attribuée à de hautes influences. En 1818 le *Journal des Flandres* fut cédé à MM. Doussain et Neël, qui le continuèrent sous le titre de *l'Impartial*. De 1818 à 1826 Guillaume De Busscher édita trois autres feuilles, d'opinions très-modérées : les *Petites affiches*, le *Letter- en staatkundig Dagblad* et le *Gendschen Mercurius*, qui s'imprime encore et s'est créé une grande publicité.

En 1820, lors de l'exposition de l'industrie nationale, où seul des imprimeurs de Gand il exposa les produits de son art, ses ateliers étaient rangés parmi les plus considérables du pays. Quand il s'établit à Gand, la typographie y suivait la vieille routine; c'est lui qui donna l'exemple et l'élan des progrès, et aujourd'hui les imprimeries gantoises rivalisent avec celles de Bruxelles et de Paris. Pour l'exposition de 1820 il fit exécuter dans ses ateliers un véritable tour de force typographique, à une époque où ni les presses en fer à grands formats, ni les rouleaux à encrer n'étaient en usage. La description de la *Bataille de Nieuport*, tableau du chev. Odevaere, textes français et flamand, imprimée en éditions in-4<sup>o</sup>, in-8<sup>o</sup>, in-12<sup>o</sup> et in-18<sup>o</sup>, fut remaniée en colonnes et forma une planche *in-folio maximo* (grand aigle), que l'on tira sur papier d'Annonay, sur peau de vélin et sur *peau d'âne*, tirage jusque là unique dans les annales de l'imprimerie. Une médaille de bronze fut décernée à cette œuvre offerte au roi des Pays-Bas. Les impressions sorties des ateliers de G. De

*Busscher et fils* obtinrent la même distinction à l'exposition de Harlem, en 1823.

Guillaume De Busscher se retira des affaires en 1837; son établissement échut à ses deux fils : Désiré et Edmond De Busscher; l'aîné, Louis De Busscher, imprimeur communal à Gand, était décédé en 1832. Au mois de septembre 1850, le chef d'atelier de *G. De Busscher et fils* et de *De Busscher frères*, Joseph Canneel, vit célébrer par ses patrons le cinquantième anniversaire de son entrée dans la maison. Il reçut une bague de prix, en récompense de ses longs et loyaux services, dans un banquet où furent réunis ses compagnons typographes, qui lui offrirent une coupe d'argent; le gouvernement le décora des insignes du mérite, institués pour les travailleurs d'élite.

Devenu le doyen des imprimeurs belges, Guillaume De Busscher s'éteignit presque octogénaire, laissant les souvenirs les plus honorables. D'une constitution très-robuste, il serait peut-être parvenu à un âge plus avancé encore, si un accident de chemin de fer ne l'avait condamné, depuis 1839, à une vie trop sédentaire. Il possédait une bibliothèque d'ouvrages de littérature, d'histoire, de voyages et d'art, la plupart en éditions de choix et de luxe. M. Aug. Voisin la cite dans l'*Introduction au catalogue de la Bibliothèque de Gand*.

Aug. Vander Meersch.

Baron Jules de Saint-Genois, *Messager des sciences historiques*, 1852. — A. Dubois, *la Belgique judiciaire*, t. XIX, 1861. — P. van Duyse, *Jubelfest van Jh. Canneel, Gent*, 1850. — Renseignements particuliers.

**DE BUSSCHERE (Pierre)**, en latin **SILVIUS**, natif d'Alost fut instituteur à Bruges, où il mourut le 26 juin 1565. On le dit poète latin sans citer les pièces de vers qu'il aurait publiées ou composées. On a de De Busschere un traité de versification sous le titre de *Stichologia*. Antv., 1550, in-8°, ap. Joan. Loëum.

J. Roulez.

Foppens, t. II, p. 1010. — C. Desmet, *Description d'Alost*, p. 65.

**DE BUT (Adrien), DE BUTT ou BUTZ**, chroniqueur, mort le 24 juin 1488; il est aussi connu sous le nom de Adrien de Saeftinghe, du lieu de sa naissance, village englouti par les eaux en 1531, et situé sur l'Escaut. D'esprit mobile, impressionnable et livré d'abord à une vie mondaine, Adrien De But alla étudier dans différentes villes et en revint sans avoir rien fait d'utile. Admis à l'université de Louvain, il la quitta sans y avoir obtenu aucun grade académique. Il n'était cependant pas sans aimer la vertu, mais la violence de ses passions lui en rendait la pratique difficile. Il fut enfin amené à de meilleures habitudes par Jean Crabbe, un de ses parents, abbé de l'abbaye des Dunes (1457), qui l'accueillit avec bienveillance et le présenta à Philippe le Bon en 1458. On suppose que ce fut par la munificence du duc qu'il put ensuite se rendre à Paris, pour y faire des études théologiques. Il s'y laissa de nouveau aller à l'attrait des plaisirs jusqu'à ce que son professeur, Gilles de Roye, lui ayant fait les remontrances les plus touchantes le convertit et le décida à quitter le monde. Il se retira alors (1460) dans l'abbaye des Dunes pour se soumettre à la règle de Cîteaux et prononça des vœux solennels; l'abbé Jean Crabbe le renvoya ensuite à Paris et, cette fois, il en revint avec le grade de bachelier en théologie. L'étude, principalement celle de l'histoire du pays, devint dès lors pour lui une incessante occupation. Plusieurs religieux de l'abbaye furent ses collaborateurs; ils copièrent la chronique faite par Gilles de Roye, pendant que lui-même se livrait à d'autres labeurs. La plupart des ouvrages historiques, principalement ceux de Brando et de Gilles de Roye furent enrichis d'annotations de sa main.

En 1470, 1476, 1477 et 1478, on lui confia la direction de la wateringue du métier de Furnes, avec le titre de Watergrave, ou *comes aquarum civitatis et territorii Furnensis*. En 1478, on le trouve à Louvain, occupé à compiler les manuscrits de cette ville.

En 1479, l'abbé Jean Crabbe, accablé des affaires publiques du duc Maximilien



et de Marie de Bourgogne, dont il était le conseiller, confia à De But la charge de prieur; Crabbe résidant habituellement à Bruges, il en résulta que c'était à notre chroniqueur qu'était dévolue la direction de l'abbaye. Cette position lui attira beaucoup d'ennuis; il fut forcé à la fin de donner sa démission. Il n'eut plus d'autre fonction que celle de portier, fonction qu'on ne confiait qu'à des hommes d'expérience. Le *Portarius* était chargé de la réception des étrangers illustres qui visitaient l'abbaye, et de la distribution des aumônes qui étaient considérables.

Ce fut après avoir résigné ses fonctions de prieur qu'il commença ses plus grands travaux, surtout ceux dont les sujets nous intéressent le plus; en voici l'énumération: 1<sup>o</sup> *Chronicon Flandriæ inde à Ludovico Io usque ad mortem Joannis dncis Burgundiæ*. Cette chronique a été publiée par la commission royale d'histoire en 1837, par les soins du chanoine De Smet dans le *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. I, p. 260. — 2<sup>o</sup> *Supplementum chronici Magistri Aegidii à Roya et Bartholomæi de Beca, religiosorum Dunensium, ab anno 1463 ad annum 1478*. Imprimé à Francfort en 1620, à la suite de la chronique de Gilles de Roye. Le manuscrit autographe de cet ouvrage est conservé aux archives générales du royaume, à la fin du volume du *chronicon Flandriæ*. — 3<sup>o</sup> *Des Gloses sur le Fasciculus temporum*, qui font partie du manuscrit précité. — 4<sup>o</sup> *Tractatus de immaculata conceptione Beatissimæ Mariæ*. — 5<sup>o</sup> Une collection de lettres de De But, adressées à diverses personnes, fut conservée jusqu'à la révolution française, dans la bibliothèque des Dunes. On ignore ce qu'elle est devenue. — 6<sup>o</sup> *Chronica abbatum Monasterii de Dunis*. Bruges, 1839, in-4<sup>o</sup>. Cette chronique publiée par la Société d'Émulation de Bruges a été éditée par les soins de M. l'abbé Vande Putte.

Aug. Vander Meersch.

Biographie d'Adrien De But, écrite par Devisch, publiée à Bruges en 1655, in-8<sup>o</sup>. — Sa biographie dans le *Chronicon Dunense*, publié par M. Vande Putte. — Goethals, *Histoire des Lettres*, t. IV. — De Wind, *Nederl. geschiedschryvers*, pp. 84, 521, 522. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*. — Sweertius, *Athene belgica*,

p. 94. — De Chalmot, *Biographisch woordenboek*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 11. — Sauderus, *De scriptoribus Flandriæ*, etc.

**DE BYE** (*Cornéille*), bollandiste, né à Elverdinge, près d'Ypres le 1<sup>er</sup> octobre 1727, mort à Werdeu sur la Roer, dans la Gueldre, le 11 août 1801.

Après avoir terminé ses humanités en 1745, il entra dans l'ordre des jésuites, puis étudia les mathématiques et la philosophie, successivement à Anvers et à Malines, et fut chargé, pendant six ans, d'enseigner les humanités à Anvers, à Bruges et enfin à Ypres. Ses études théologiques achevées, il alla occuper à Louvain une chaire d'écriture sainte laissée vacante par le départ du père Le Clé, désigné pour faire partie des Bollandistes. Un peu plus tard De Bye fut choisi lui-même pour collaborer à la rédaction des *Acta Sanctorum*; ses nombreuses connaissances furent d'un grand secours dans la publication de cette œuvre; il travailla aux cinq premiers volumes d'Octobre. Le troisième venait d'être terminé, en 1770, quand les jésuites furent supprimés. Cette mesure n'entraîna pas cependant la ruine de l'entreprise; De Bye continua le travail avec Jacques De Bue et Jacques Hubens. Lors de la mort de Constantijn Suyskens, le plus ancien des collaborateurs des *Acta Sanctorum*, De Bye fut commis à la bibliothèque et aux finances. En 1784, le musée des Bollandistes fut transféré à l'abbaye de Tongerlo, où on voulut forcer De Bye à s'y rendre pour poursuivre la publication avec De Bue et trois religieux prémontrés, mais il refusa; il contribua toutefois à la rédaction du sixième volume d'Octobre, qui fut imprimé à l'abbaye, ce qui porte à six le nombre de ceux auxquels il mit la main. En 1794, quand les Français s'emparèrent de la Belgique, notre savant jésuite émigra, et se retira à Werden, village qu'il ne cessa d'habiter jusqu'à sa mort. En 1780 il avait eu une dispute littéraire avec Des Roches secrétaire de l'académie de Bruxelles au sujet de l'authenticité du testament de saint Remi; il publia à ce propos deux opuscules: *Réponse de l'ancien des Bollandistes Cornéille De Bye au mémoire de M. Des*

*Roches*. Bruxelles, 1780, in-8o, et, *Réplique de l'ancien des Bollandistes à la lettre de M. Des Roches*. Bruxelles, 1781, in-8o.

Émile Varenbergh.

*Biogr. de la Flandre occ.* — Piron, *Levensbeschryvingen*. — De Backer, *Ecrivains de la Compagnie de Jésus*, t. V.

**DE CAESTEKER** (*Jacques*), écrivain ecclésiastique plus connu sous le nom de **BERNARDIN DE GAND**, né dans cette ville vers 1660, et y décédé le 27 avril 1732. Il prit l'habit religieux chez les Capucins de sa ville natale le 10 janvier 1678, et passa successivement par les charges de prédicateur, professeur de théologie, maître des novices, définitif et gardien.

Il a composé l'ouvrage intitulé : *Uytlegginge op den regel der Minre-Broeders*. Gent, 1705, vol. in-8o, et publié en latin, sous le titre de : *Explicatio regulæ FF. Minorum S. P. Francisci, juxta declarationes Pontificum, et maxime Nicolai III et Clementis V.* Gandavi, 1705, vol. in-12o. Cet opuscule a été traduit en français, allemand, italien et espagnol.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. III, p. 644. — *Bibliotheca Capucinarum*, p. 44. — Goyers, *Supplementum Bibliothecæ belgicae*, ms. de la Bibliothèque royale, n° 47607.

**DE CAFMEYER** (*Pierre*), écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles, vers l'année 1685, et décédé dans sa ville natale le 9 août 1741. Ordonné prêtre en 1708, il fut chargé d'abord de la direction du couvent des religieuses de *Tersieckenlieden*, à Malines. Il devint plus tard chanoine de la deuxième fondation à l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, où il prit une part des plus actives à l'organisation des jubilés du Saint-Sacrement de Miracle, célébrés en 1720 et 1735. Ce fut à l'occasion de ces solennités qu'il composa l'*Histoire du Saint-Sacrement de Miracle*. A sa mort il voulut être enterré dans le portail principal de l'église de Sainte-Gudule.

On a de lui : *Historie van t'Heylig Sakrament van Mirakel te Brussel, met plaeten*. Brussel, 1720, in-fol. L'imprimeur Georges De Backer, qui sans doute avait

fait les frais de la publication de Cafmeyer, ajouta à l'ouvrage de celui-ci deux suites (*eerste en tweede vervolgh*), dans lesquelles il décrit les solennités qui eurent lieu à Bruxelles pendant le jubilé de l'année 1720 : et donne, en gravures, les arcs de triomphe élevés à cette occasion. Il publia également in-8o, l'opuscule de Cafmeyer, et fit faire des traductions françaises de ces deux éditions. L'*Histoire du Saint-Sacrement de Miracle* parut de nouveau, dans les formats mentionnés ci-dessus, à l'occasion du jubilé de 1735.

E.-H.-J. Reusens.

**DE CAISNE** (*Henri*), peintre d'histoire, né à Bruxelles en 1799, mort à Paris en 1852. Elève de P.-J.-C. François.

En 1816, il obtint à l'Académie le prix de la figure antique. En 1818, sur la recommandation de David, alors exilé à Bruxelles, il se présenta à l'atelier de Girodet, à Paris, où il se trouva être le plus jeune et où son éducation et une instruction supérieure le firent bientôt distinguer de ses condisciples. De là il se rendit à l'atelier de Gros où il se livra à de persévérantes et consciencieuses études. Malheureusement Henri De Caisne, l'aîné d'une famille que la perte prématurée d'un père avait réduite à une position pénible, dut se livrer à l'*art commercial* pour subvenir aux besoins quotidiens de quatre personnes dont l'avenir était entre ses mains. Il se mit énergiquement à l'œuvre, et, aidé de ses deux frères, il fit de la lithochromie avec un succès qui répandit bientôt au sein de la courageuse famille une aisance relative. En 1824, De Caisne exposa pour la première fois à Paris, plusieurs tableaux qui furent remarqués et que la critique d'alors fut soigneuse à ne pas laisser tomber dans l'oubli. A partir de ce moment, tout fut succès dans la vie de l'artiste, surtout pour le portrait, genre où il obtint une véritable vogue. La réputation qu'il acquit lui ouvrit bientôt les plus célèbres salons de Paris et particulièrement celui du poète Lamartine, auquel l'unit, pendant toute sa vie, les liens d'une étroite ami-

tié. De 1824 à 1830, il exposa à Paris : *Milton et ses filles* ; *Adieux de Charles Ier à sa famille* ; *Marguerite de Valois sauvant un protestant* ; *Lady Francis implorant Cromwell*. En 1833, lors de la première exposition qu'eut la Belgique régénérée, on vit de lui trois tableaux de genre différent : *Elisabeth surprenant Leicester aux pieds d'Amy Robsart* ; *Derniers moments d'Ame de Boulen* ; *Portrait de V. Schoecheher*. Un grand et beau succès salua cette apparition. L'impartialité nous oblige à déclarer qu'à partir de ce moment, De Caisne abandonna sa manière brillante pour une manière, plus correcte peut-être au point de vue du dessin, plus méditée sous le rapport de la composition, mais plus froide d'aspect et de ton. Il fut conduit à ce brusque revirement par crainte de tomber dans les exagérations rubenesques qu'il croyait avoir remarquées chez quelques-uns de ses compatriotes. C'est de cette époque que date le cachet philosophique et religieux donné à ses travaux, dont quelques-uns eurent en France, un succès considérable. Lamartine consacra de beaux vers à quelques ouvrages de son ami le peintre ; Alfred de Musset formula aussi sur De Caisne un jugement des plus flatteurs. En effet, le nouveau genre, poétique et profond, inauguré par l'artiste, devait plaire à la France littéraire d'alors. Il plut moins en Belgique où le tempérament demande une accentuation plus forte des moyens que l'art a à sa disposition. Les éminents amis de De Caisne, qui régnaient alors à la tête de la société intellectuelle et artistique en France, usèrent de toute leur influence pour empêcher le peintre flamand de revenir aux traditions énergiques de son pays.

En 1833, De Caisne offrit au gouvernement belge de faire le tableau des *Belges illustres*. L'offre fut acceptée, et, en 1839, l'œuvre colossale fut terminée et exposée. L'effet produit fut immense ; ce tableau, malgré un certain affaiblissement dans le ton général, constitue une des bonnes productions de notre renaissance artistique.

L'existence de notre artiste en était

arrivée à une modeste aisance. Il partageait sa vie calme et studieuse entre sa mère et l'art. En 1841, il put enfin réaliser son désir le plus cher, il partit pour l'Italie et en revint avec des impressions qui ne s'effacèrent jamais. Il se remit au travail et produisit des œuvres plus colorées, mais non moins rêveuses, peut-on dire, qu'avant son départ.

Lors des événements de 1848, il se trouva investi des fonctions d'inspecteur des musées nationaux. Cette position lui donnait les moyens de mettre en pratique les idées généreuses qui l'avaient toujours préoccupé sur l'amélioration de la condition des artistes ; malheureusement les agitations du temps ne favorisèrent point ses doctrines humanitaires. C'est à partir de ce moment que son cerveau se troubla visiblement ; il devint d'une sensibilité et d'une irascibilité outrées. Il travaillait encore, mais par saccades, lorsque le 27 octobre 1852, il cessa de vivre.

Henri De Caisne était chevalier de l'ordre de Léopold (1839) et chevalier de la Légion d'Honneur (1842). Le catalogue de son œuvre est considérable ; on le trouvera dans l'excellente notice que M. Alvin a consacrée à ce peintre. *T. XXI, 11<sup>e</sup> partie, 1854, des Bulletins de l'Académie royale de Belgique.*

Bouquet, Sixdeniers, Rollet, Jeannet, Edw. Smith, Garnier-Carron, Pelée et Bein ont gravé les principaux tableaux d'Henri De Caisne.

Ad. Siret.

**DE CATER** (*Jacques*) ou **CATERUS**, écrivain ecclésiastique et poète né à Anvers en 1593, et décédé à Bruxelles, en 1657. Après avoir terminé ses études chez les Pères Jésuites, il entra, en 1611, dans leur Compagnie. Le Père De Cater s'appliqua principalement à l'étude des belles-lettres et publia les poésies suivantes : 1<sup>o</sup> Quelques petites pièces insérées dans *Fama posthuma præsulum Antverpiensium vulgata a rhetoribus collegii Societatis Jesu ejusdem civitatis*. Antverpiæ, 1611 ; vol. in-8<sup>o</sup> de 113 pages. — 2<sup>o</sup> *In Divam Sylvæducensem, miraculis nobilissimam, R. D. Othonis Zylîi historia celebratam, Brunelle honorifice exceptam,*

*pie cultam, ode panegyrica*; pièce de vers placée en tête de l'*Historia miraculorum B. Mariæ Sylvaducensis* d'Othon Zylsus; Antverpiæ, ex off. Plantiniana Balthasaris Moreti, 1632; vol. in-4<sup>o</sup>. — 3<sup>o</sup> *Virtutes cardinales ethico emblemate expressæ. Ad prænob. et generos. Dominum D. Franciscum de Kinschol, equitem ordinis S. Jacobi, etc.* Antverpiæ, ex off. Plantiniana, MDCXLV, vol. in-4<sup>o</sup> de 20 feuillets; — 4<sup>o</sup> *Acroamata nuptialia typographo regio Balthasari Moreto et lectissime Virgini Annæ Goos, dominis suis, felici auspicio matrimonium ineuntibus officina Plantiniana, debiti obsequii ergo, gratulabunda panegabst Antverpiæ X Kal. Aug. MDCXLV.* Antverpiæ, ex off. Plant., 1645; vol. in-4<sup>o</sup> de 20 pages. C'est un recueil de poésies en hébreu, grec, latin, espagnol, français, italien et flamand. — 5<sup>o</sup> *Reverendo patri in Christo Matthæo Foorchts, Societatis Jesu, sacrosanctas primitias Deo optimo maximo... offerenti studiosa iuventus concietus Soc. Jesu Antverpiæ gratulabunda dicabat.* Anvers, Moretus, sans date et sans nom d'auteur; vol. in-4<sup>o</sup> de 4 feuillets. — 6<sup>o</sup> *Vijftigh - Jaerigh Jubilé vande weerdige ende goetvruchtige ioufrouwe Maria Hontappel in haeren devoten staet.* Anvers, Moretus, sans date et nom d'auteur; vol. in-4<sup>o</sup> de 7 feuillets. — 7<sup>o</sup> De Cater eut aussi une part assez large dans la composition des pièces de poésies que l'on trouve dans l'ouvrage intitulé : *Idea publici honoris exhibiti serenissimo principi Ferdinando, cardinali, infanti Hispaniarum, Brugas Flandrorum introeunti.* Brugis, 1635; vol. in-4<sup>o</sup>.

Il est probable que De Cater composa encore beaucoup d'autres poèmes de circonstance, publiés sans nom d'auteur.

E.-H.J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. II, p. 124. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, éd. in-fol., t. I, col. 1154.

**DE CAUWER** (Joseph) aîné, ou **DE CAUWER-ROUSSE**, peintre d'histoire et de portrait, né à Beveren-Waes (Flandre orientale), le 15 février 1779, mort à Gand le 17 septembre 1854. D'abord élève de l'Académie des beaux-arts d'An-

vres, où il se fit remarquer par son aptitude et son ardeur au travail, il vint, vers 1800, s'établir à Gand, et y acheva son instruction plastique à l'Académie de cette ville. En 1807 il y fut nommé professeur de dessin d'après l'estampe, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1846. En même temps lui fut confié le professorat au Lycée municipal et, plus tard, au Collège royal et à l'Athénée. Il établit ensuite dans son atelier un enseignement de dessin et peinture, où de nombreux élèves acquirent la pratique des éléments primaires de l'art. Les directeurs de l'Académie, pour reconnaître ses intelligents efforts, lui décernèrent une médaille d'or. Joseph De Cauwer avait composé pour son école un *Traité du dessin*, qui reçut l'approbation de l'Académie et celle de la Société des beaux-arts de Gand. Cette dernière institution l'élut en 1809 vice-directeur de la section de peinture, et l'Académie d'Anvers l'admit parmi ses affiliés rgnicoles.

A la plupart des expositions de tableaux, surtout à Gand, Joseph De Cauwer envoya des productions de son pinceau. Dès l'année 1802, il exhiba au salon communal de Gand quatre portraits et une copie du tableau de David Teniers : le *Repas d'amis*, où les cinq personnages figurent les *Cinq sens*; en 1808, deux portraits et une *Scène de famille*; en 1810 le *Martyre de saint Laurent*, qui commença sa réputation de peintre d'histoire religieuse; en 1814 la *Clémence d'Auguste envers Cinna*, fig. de grandeur naturelle. En 1817 ses œuvres furent honorablement distinguées et le gouvernement acquit une de ses compositions, aujourd'hui à Amsterdam, l'*Humanité belge* (soldats alliés et français blessés à la bataille de Waterloo et secourus dans une ferme); une autre : *La fille de Déophile nourrissant des esclaves Siciliens*, passa dans la belle collection du prince d'Orange (Guillaume II). A cette exposition Joseph De Cauwer avait encore *La famille naufragée*, un *Saint Sébastien* (Cabinet Van Larebeke-Soenens), des portraits et une copie du Rubens de l'église d'Alost : *Saint Roch et les pestiférés*. En 1820 il produisit *Atala et Chactas*; en

1823, une *Sainte famille*, le *Mariage de la Vierge* et *Anacréon chez Polycrate*. Ce tableau, et celui représentant *Antigone cherchant à donner la sépulture au corps de son frère Polydice*, ont été publiés au trait dans les ANNALES DU SALON DE GAND ET DE L'ÉCOLE MODERNE DES PAYS-BAS, par Liévin De Bast. Dès lors s'accroît chez l'artiste flamand l'influence du style de David, l'illustre exilé en Belgique. En 1832 Joseph De Cauwer exposa son *Prométhée délivré par Hercule* au Musée de Gand; en 1835 une *Descente de croix* (église de Saint-Nicolas, à Gand) et le *Père de famille exécuté par huissier*; en 1841, le *Miracle de saint Nicolas de Tolentin*.

La cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, possède de Joseph De Cauwer le *Baptême du Christ* (1808); la *Délivrance des âmes du Purgatoire* et le *Christ guérissant des aveugles à Jéricho* (1824) sont à l'église de Saint-Michel. Le MESSAGER DES ARTS, en donnant le trait de cette composition a dit : « ce tableau ajoute à la réputation de l'auteur, comme peintre d'histoire, et le place au rang de nos premiers artistes. » Au Grand Béguinage, à Gand, est une *Sainte Elisabeth de Hongrie distribuant ses aumônes* : c'est une des meilleures œuvres de Joseph De Cauwer. — On cite encore une *Annonciation*, au château du baron Surmont de Volsbergh; un *Saint Eloi*, dans l'église de Maercke, et d'autres de ses productions aux villages de Beveren, de Poussele, de Sotteghem, etc. Ses portraits étaient estimés pour leur ressemblance. L'*Académie de dessin, peinture et architecture* à Gand reçut en 1817, de l'artiste, le portrait du *Comte Dellafaille*, son président, et ce don fut récompensé par l'octroi d'une médaille d'or. La *Société des beaux-arts et de littérature* conserve dans son musée le portrait du *Comte de Lens*, maire de Gand en 1815; le portrait du *Compositeur Verhejen*. — *Rubens comblé d'honneurs par Charles I<sup>er</sup>*, essai de concours (1808) En 1812 et en 1817 la Société avait voté à Joseph De Cauwer des médailles d'or.

Joseph De Cauwer était un artiste très-laborieux, mais, malgré les nombreuses œuvres qu'il mit au jour, il fut loin

d'avoir acquis la fortune qu'il méritait.

Edm. De Busscher.

Liévin De Bast, *Annales du Salon de Gand et de l'École moderne des Pays-Bas*. — Baron Ph. Kervyn de Volckaersbeke, *Les églises de Gand*. — *Messenger des arts*, 1824. — *Précis de l'hist. de la Soc. des beaux-arts et de litt. de Gand*. — *Catalogues des Expositions*. — Renseignements particuliers.

**DE CAUWER (Pierre-Romuald)** ou **DE CAUWER VAN BEVERSLUYS**, peintre paysagiste, était frère de Joseph De Cauwer; il naquit à Beveren-Waes, le 19 février 1783, et mourut à Gand le 18 janvier 1855. Formé à l'Académie de dessin et peinture de Gand, il y devint professeur de principes le 30 novembre 1820, en remplacement de son frère BENOIT DE CAUWER, peintre de paysages, né à Beveren-Waes le 21 octobre 1785, décédé à Gand le 31 juillet 1820, et dont les premières œuvres dénotaient un talent plein d'avenir. P.-R. De Cauwer quitta le professorat en 1844. Dans ses paysages il s'est attaché à imiter le style et le faire d'Hobema, et souvent il y réussit. En 1823 il exposa à Gand, au salon des tableaux des peintres vivants, des productions qui furent très-goûtées. En 1832, 1841 et 1844 des *Paysages* et une *Vue de l'ancienne porte de la Colline, à Gand*. La plupart de ses ouvrages sont en Angleterre et en Amérique. Edm. De Busscher.

Mêmes sources que pour Jh. De Cauwer.

**DECHAMPS (Adrien-Joseph)**, né à Morlanwelz (Hainaut) en 1773. Il consacra une honorable et laborieuse carrière, à l'enseignement de la jeunesse et fonda le pensionnat de T'syp, à Wichelen près de Termonde, dans la Flandre orientale. Cet établissement fut transféré en 1806 à Melle près de Gand et acquit bientôt une grande et légitime réputation. L'enseignement moyen était à cette époque en Belgique dans un état complet de décadence et l'on peut dire, en toute vérité, que Joseph Dechamps en fut le premier réformateur. Plusieurs hommes distingués de la Belgique actuelle sont sortis de cette institution. Dechamps dirigea l'établissement de Melle pendant seize ans. Après cette carrière, sinon longue du moins consciencieusement remplie par un utile et no-

ble travail, il se retira en 1822 au château de Seaimont dans le Hainaut où il s'occupa de l'éducation de ses trois fils. L'un, prédicateur et écrivain célèbre, est aujourd'hui archevêque de Malines; l'autre devint Ministre des affaires étrangères et des travaux publics depuis 1843 jusqu'en 1847, puis élevé par le roi Léopold I<sup>er</sup> à la dignité de Ministre d'État.

Joseph Dechamps devint bourgmestre de Senefte en 1830; il fut élu membre suppléant du Congrès national où il ne siégea pas. Lors de la révolution, il se mit, avec ses fils à la tête du mouvement national dans le Hainaut, et se distingua toujours par son patriotisme, ce qui lui valut la décoration de la Croix de fer. En 1835 il fut élu administrateur-directeur du charbonnage de Sarlongchamps, et dirigea cet établissement important avec prudence et succès. En 1843 Joseph Dechamps revint à l'enseignement, sa première vocation. Par pur dévouement il accepta les fonctions d'inspecteur cantonal de l'instruction primaire, qu'il remplit avec zèle jusqu'à sa mort. Il a laissé des discours sur l'éducation, prononcés aux distributions des prix du pensionnat de Melle et qui eurent, à cette époque, un grand retentissement; il publia aussi des traités classiques sur les mathématiques et sur la langue française. Il est mort à Fayt âgé de près de quatre-vingts ans, après une existence de travail et d'honneur, et dans des sentiments de piété chrétienne qui furent ceux de toute sa vie.

Émile Varenbergh.

\* **DÉCHEZ** (*Louis-Alexandre-Hippolyte*), plus connu sous le nom de **JENNEVAL**, artiste dramatique, né à Lyon, en 1803, mort le 19 octobre 1830. Il était issu d'une famille noble, avait reçu une bonne éducation et s'adonna dès sa jeunesse à la littérature. A la suite de malheurs imprévus, sa mère, restée veuve, se trouvait dans une position précaire, qu'il s'efforça d'améliorer en se vouant à la carrière dramatique. Il parut sur diverses scènes sous le nom de Jenneval et tenait, avec succès, au théâtre de la Monnaie,

à Bruxelles, l'emploi de jeune premier, lorsqu'éclata la révolution de septembre 1830. Enthousiasmé par cette commotion populaire, il composa les paroles de la *Brabançonne*, qui furent mises en musique par Van Campenhout et qui formèrent l'air national de Belgique. C'est comme auteur des paroles de la *Brabançonne*, et aussi par sa mort sur le champ de bataille des combattants de septembre, que Déchez, dit Jenneval, mérite d'occuper une place dans la Biographie nationale. — Parti avec les volontaires belges pour la campagne de Lierre, Déchez fut, à la suite d'un engagement avec les Hollandais, frappé au cœur le 19 octobre 1830: ce fut le dernier boulet lancé par l'ennemi en retraite qui le tua. Après sa mort, on a publié un volume de ses poésies.

Aug. Vander Meersch.

Bouillet, *Dictionnaire universel et classique d'histoire*, éd. Parent.

**DECKERS** (*Jean*), poète flamand, né à Boendale, vers 1280. Voir **BOENDALE** (*Jean*).

**DECKERS** (*Jean*) ou **DECKERIUS**, écrivain ecclésiastique, né à Hazebrouck (ancienne Flandre), le 27 décembre 1560, mort à Gratz, le 16 janvier 1619. Il étudia à Douai, entra dans l'ordre des Jésuites, fit son noviciat à Naples, y termina aussi son cours de théologie et reçut à Rome les ordres sacrés. De là ses supérieurs le renvoyèrent en Belgique pour être employé dans l'enseignement; on lui confia successivement les cours de philosophie et de théologie à Douai et à Louvain; il se rendit ensuite à Gratz, en Styrie, où il devint chancelier de l'université, puis recteur du collège d'Olmütz en Moravie. Il décéda à Gratz où il s'était rendu à la fin de son rectorat. Religieux d'une haute piété, aussi distingué par son éloquence que par son profond savoir, le P. Deckers partageait tout son temps entre l'étude et la prière. Ses principaux écrits sont les suivants: 1<sup>o</sup> *Exercitium christianæ pietatis*. Le lieu d'impression de cet opuscule n'est pas cité. — 2<sup>o</sup> *Oratio panegyrica in exequiis Serenissimæ Mariæ Annæ archiducissæ Austriæ, uxoris*

*Serenissimi Ferdinandi*. Gratz, 1616, in-4o. — 3o *Tabula chronographica a copta per Pompeium Jerosolyma ad incensam et deletam à Tito Cossare Urbem ac Templum Sepultamque ac triumphatam Synagogam*. Gratz, 1605, in-4o. — 4o *Notæ ad opticam Thesium*. Gratz, 1605, in-4o. — 5o *Joannis Deckerii velificatio seu theorematum de Anno ortus et mortis Domini*. Gratz, 1605, in-4o. Ce sont diverses thèses que l'auteur fit soutenir à Gratz et qui tendaient à prouver que l'on peut fixer la naissance de J.-C. à l'année 749 de Rome, calcul qui ne s'accordait nullement avec celui du savant cardinal Baronius; aussi ce dernier, se persuadant que le nouveau système portait atteinte à l'autorité des Pères de l'église, lança-t-il une diatribe contre l'auteur, sans songer que les Pères sont fort partagés sur ces questions chronologiques, qui n'entrent point dans le domaine de la foi. Cet ouvrage n'était qu'un essai préluant au suivant, qui constitue l'œuvre la plus importante du P. Deckers: — 6o *Theologicarum dissertationum mixtim et chronologicarum... æconomia*. 3 volumes in-folio. Au moment où l'auteur se préparait à publier cet immense travail, quelques observations critiques vinrent en arrêter l'impression. Deckers se résigna, sans murmurer, à une suppression qui lui ravissait le fruit de quarante ans de travail; il affirma même, plusieurs fois, être prêt à le jeter au feu au moindre signe de la volonté de ses supérieurs. Il n'en fit rien cependant, car on a conservé le manuscrit autographe au collège des Jésuites à Gratz et une copie à celui de Louvain. — Il existe encore d'autres œuvres manuscrites de notre personnage, dont quelques-unes se rattachent au grand travail dont il vient d'être parlé, d'autres roulant sur les questions les plus épineuses de l'Écriture-Sainte.

Aug. Vander Meersch.

Sweetius, *Athenæ belgicae*, p. 417. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 626. — Paquet, *Mémoires littéraires*, t. XII. — Alegambe, *Scriptores Societatis Jesu*, p. 255. — De Becker, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. I. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — Michaud, *Biographie universelle*. — Didot, *Biographie générale*. — De Ram, *Hagiographie belge*, t. I.

**DECKHER DE WALHORN** (*Jean*) ou **JEAN DE WALHORN**, arrêliste, né à Fauquemont, le 20 juin 1583, mort le 16 décembre 1646, à Saint-Josse-ten-Noode, où le monument qu'on lui consacra subsiste encore. Ayant terminé ses études à Louvain, il s'établit à Bruxelles comme avocat, et y pratiquait avec grande réputation, quand en 1643 il fut nommé conseiller au conseil de Brabant. Erycius Puteanus lui adressa, à cette occasion, de vives félicitations, lui disant que dans sa noble profession, il avait toujours fait preuve d'un grand talent, d'éloquence et de justice. En effet, Deckher était réputé comme l'arrêliste latin le plus célèbre du conseil de Brabant, avant Stockmans. Il s'est aussi fait connaître comme historien, comme philosophe et comme poète. Il publia: 1o *Dissertationum Juris et Decisionum libri II*. Antverpiæ, 1631, in-folio. Son fils dans une seconde édition qu'il fit paraître, à Bruxelles, en 1673, en 1 vol, in-folio, y ajouta vingt-sept dissertations posthumes de son père. On en connaît une troisième édition, qui passe pour la meilleure, éditée à Bruxelles, en 1686, 1 vol. in-folio, avec des commentaires par J.-B. Christyn. Stockmans réfute parfois l'opinion de son devancier, tout en le déclarant cependant un homme d'une grande science, d'une grande intelligence, pouvant, pour le savoir et l'érudition, soutenir la comparaison avec tous ceux qui l'ont précédé. On lui doit encore — 2o *Philosophus bonæ mentis*. Bruxelles, 1674, in-8o. Cet ouvrage ne vit le jour qu'après la mort de l'auteur.

On cite encore un G. Théodose Deckher de Walhorn, probablement fils du précédent, également avocat à Bruxelles, connu comme poète flamand. Quelques-unes de ses poésies ont été publiées à Bruxelles en 1641. Aug. Vander Meersch.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 625. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — Bonillet, *Dictionnaire universel et classique d'histoire*, éd. Parent. — Gratz, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 175. — Witsen Geysbeek, *Biographisch Woordenboek*. — Willems, *Verhandelingen over de nederd. taal en letterkunde*, t. II, p. 76.

**DE CLEENE** (*Martin*) ou **MICRONIUS**, médecin, né à Gand, vivait au

xvii<sup>e</sup> siècle. Sweertius nous apprend qu'il a écrit sur la plupart des livres d'anatomie de Galien; et qu'il a laissé, en outre, l'ouvrage: *In libros de Placitis Hippocratis et Platonis Argumenta*; Bâle, 1549.

G. Dewalque.

Sweert. *Ath. belg.*

**DE CLERCK** (*Claude*), poète flamand, né à Ypres le 9 janvier 1587, mort dans la même ville le 13 octobre 1645.

Il était issu de parents pauvres qui ne purent lui faire donner qu'une instruction très-célémentaire; mais il naquit poète. Dès sa jeunesse il racontait à ses voisins ébahis les nouvelles locales et célébraient en vers les événements du temps présent et surtout du temps passé. Sa renommée franchit bientôt les limites du quartier qui l'avait vu naître. Des anciens membres des sociétés de rhétorique, sociétés alors dissoutes, s'intéressèrent au jeune poète et contribuèrent à développer son intelligence. Mais sa poésie ne pouvait lui procurer des moyens d'existence, et il fut heureux d'obtenir un office dans la corporation privilégiée et réglementée des brouetteurs de bière (bier-kruyers). Ainsi attelé au véhicule spécial, mais peu poétique qui sert, de temps immémorial, à Ypres, à charrier les tonneaux, Claude paraissait cependant heureux et chantait en exerçant son rude labeur.

Les guerres de religion sous Philippe II, avaient bouleversé toutes les institutions du pays et ce ne fut qu'au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle que quelques sociétés littéraires essayèrent de se reconstituer. Dès le 16 octobre 1617 Claude De Clerck fut nommé membre de l'ancienne chambre de rhétorique de Notre-Dame d'Alseberghe, dite la Fleur de blé et portant pour devise: « *Door s' Geests weldaden zyn wy ligt geladen.* » Il était alors âgé de trente ans; l'année suivante il fut nommé aux honorables fonctions de maître de poésie, et ses nombreux travaux ne tardèrent pas à être appréciés; en 1620, la chambre chargea un de ses membres d'enregistrer les poésies et réveries composées par Claude. Ces productions poétiques jettèrent un si vif éclat sur la confrérie qu'elle parvint, en 1627, à se

reconstituer complètement et qu'elle proclama De Clerck son premier maître.

Vers la même époque, en 1638, la société de Sainte-Anne nommée *de Rosieren met melodie* se reconstitua aussi et choisit pour son maître de poésie Jean Bellet, imprimeur à Ypres et écrivain distingué dont quelques œuvres ont échappé à l'oubli.

Une noble émulation stimula bientôt les deux rivaux; un concours ayant été ouvert, De Clerck et Bellet y prirent part; le fameux Cats jugea les œuvres poétiques et décerna la palme à notre Claude qui, disait-il, était né poète, tandis que Bellet cherchait par son travail à le devenir.

De Clerck aborda aussi la composition dramatique. La société de Notre-Dame d'Alseberghe lui octroya successivement des gratifications pour la composition de quatre tragédies et, le 20 août 1623, elle lui accorda une pension annuelle de soixante florins, à la condition qu'il composerait chaque année une tragédie et une comédie (esbatement) pour la société. D'après les chroniques de l'époque et d'après son épitaphe, il paraît, en outre, que notre poète était, comme Molière, auteur, et remplissait un rôle dans ses pièces.

Si l'on ajoute foi au récit d'un naïf chroniqueur, le célèbre Jacques Cats, ayant en l'occasion de lire des fragments des œuvres de Claude, aurait fait, dans le seul désir de s'entretenir avec lui, un voyage jusqu'à Ypres; arrivé dans cette ville, il s'empressa d'aller à la découverte de notre poète, qu'il trouva attelé à son véhicule et charriant une lourde provision de bière; tout aussitôt Cats l'interpella brusquement en lui adressant deux vers et De Clerck, prompt à la riposte, lança à son interlocuteur, en forme de réponse, un distique d'un à propos piquant.

La tradition et les chroniques nous ont conservé les paroles des deux poètes, mais la langue française est trop pudibonde pour qu'il nous soit permis de les redire.

Cette visite du célèbre poète hollandais accrut encore la renommée, déjà si populaire, de De Clerck, qui se livra avec



une ardeur nouvelle à ses inspirations. De ses œuvres consistant en odes, épitaphes, refrains, ballades, comédies et tragédies, plusieurs sont perdues, notamment les trois tragédies intitulées : *Le jugement du roi Salomon*, *Théophile* et *Chrisoarius*, mais la comédie : *Les pleurs des yeux (Het geuse ghejanck)* a été conservée.

Quoique aucune de ses œuvres n'avait été publiée durant sa vie, la renommée de De Clerck lui avait fait nouer des relations intimes avec plusieurs savants prosateurs et poètes; l'avocat Josse Griettens, Pierre Reynier, prieur de l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont à Ypres, Jacques Ymmeloot, seigneur de Steenbrugge, écuyer, Pierre van Rouvroy, curé à Neuve-Église, le peintre et poète anversoïis Guillaume van Nieuwlandt ne dédaignèrent pas, entre autres, de recourir à la plume de notre Claude pour placer à la tête de leurs publications quelques vers flatteurs de sa composition.

Claude De Clerck mourut à Ypres comme il y était né, pauvre et poète, à l'âge de cinquante-huit ans et neuf mois. Il fut enterré au cimetière de la cathédrale de Saint-Martin, devant le pignon ouest de la chapelle du Saint-Sacrement, dans lequel pignon on encastra, en face de la sépulture, une pierre bleue avec une épitaphe simple et naïve, que nous ne chercherons pas à traduire dans la crainte d'en dénaturer le caractère.

Afin de soustraire l'épitaphe du poète aux ravages du temps, on a enlevé récemment la pierre tumulaire où elle était encastrée, et on l'a transportée au musée communal.

Comme nous l'avons dit, les œuvres du poète furent réunies en un volume en 1620. Ce manuscrit, qui était heureusement tombé entre les mains de feu J.-J. Lambin, archiviste communal d'Ypres, fut, après le décès de ce savant, acquis en vente publique par M. le professeur Serrure de Gand et une copie en fut faite, avec l'autorisation de son propriétaire, pour la bibliothèque d'Ypres. Depuis, M. le professeur Serrure l'a publié dans les *Annales de la société des bibliophiles flamands*, 3<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 13,

1869; il forme un beau volume, grand in-8<sup>o</sup>, de XXII et 228 pages.

J.-J.-J. Vereecke.

*Belgisch Museum*, année 1859; article de J. J. Lambin. — *Notice biographique*, par un anonyme, imprimée à Ypres en 1860, 8 pages in-8<sup>o</sup> — C. P. Serrure, *Gedichten van Claude De Clerck*, avant-propos, dans la collection des publications de la Société des Bibliophiles flamands, 5<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 15, Gand, 1869. — Chroniques manuscrites de la ville d'Ypres.

**DE CLERCK (Henri)**, peintre d'histoire, de portraits et de genre, né à Bruxelles en 1570 et mort en 1629. Aucune de ces deux dates n'est certaine. On ne sait rien de la vie de ce bon artiste, si ce n'est qu'il fut élève de Martin De Vos. On assure aussi qu'il cultiva avec succès la poésie flamande; comme il ne reste aucune preuve de cette assertion, nous nous demandons qui, le premier, l'a émise. Le plus ancien auteur qui ait parlé de De Clerck, improprement nommé De Klerck, est Corneille De Bie; dans le peu de lignes consacrées par lui à notre artiste, nous avons vainement cherché la mention de son talent comme poète. Weyerman, pourtant, avec son inconcevable légèreté, raconte que De Bie cite De Clerck comme « *een goed dichter* » (un bon poète). Or, pas un mot de ce genre ne se rencontre chez De Bie, qui se borne à dire que De Clerck représenta avec talent en grand et en petit toutes sortes de choses poétiques (poëtery) et aussi de dévotion. Weyerman profite de ce qu'il a mal vu ou lu, sciemment ou innocemment, pour faire une charge à fond contre l'incapacité poétique notoire des habitants du sud et des Brabançons, et cela en termes choquants et dans un style aussi plat que malveillant. Tous les biographes ont, depuis, cité De Clerck comme poète, mais aucun n'a fourni la moindre preuve de ce dire. Cet artiste imita la manière de son maître et on a de lui, en ce genre, des camaïeux très-estimés; sa composition est spirituelle, ses ouvrages bien finis, son invention riche et poétique. Il travailla beaucoup pour les églises de Bruxelles et des environs. Le musée royal de Belgique possède de lui deux tableaux : une *Sainte Famille*, triptyque provenant de l'église de Notre-

Dame de la Chapelle, à Bruxelles, et *le Christ appelant à lui les petits enfants*, provenant de l'église de Sainte-Gudule, dans la même ville. Les volets du premier représentent le *Jugement de Salomon* et un *Episode de la vie de saint Yves*; le tableau central est signé : H. DE CLERCK. La seconde toile est également signée : H. DE CLERCK. A l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, on doit voir de lui un *Martyre des saints Crépin et Crépilien*; à Malines, dans l'église de Saint-Rombaut, l'*Intérieur* de cette collégiale; à Cruybeke, village de la Flandre orientale, une *Descente de croix*; à Vienne, des figures dans un paysage de Denis van Alslot; M. Chrét. Kramm cite encore un *Martyre de saint André*, son chef-d'œuvre, dit-il, dans le couvent de Sainte-Élisabeth (l'hôpital?) à Bruxelles. Ce peintre exécuta aussi d'excellents portraits. On a gravé d'après lui : la *Descente de croix*, par M. Grénther; *les Quatre éléments*, par B. Lens, en manière noire; enfin un tableau de genre désigné sous le nom de *l'École flamande*, par J. Beckett.

Ad. Siret.

**DECLERCK** (*Jacques*), poète, peintre et musicien, né à Ypres vers 1610, décédé le 27 juillet 1650, à Hazebrouck. Il y fut maître de poésie de la Société de rhétorique et ses vers, qui, dans ce genre, peuvent être classés parmi les meilleures productions de l'époque furent recueillis et imprimés sous ce titre : « *Jacobi De Clerck Yprensis. Eerlyck tydt-verdryf, vertoont in Lucifers val, Bacchus beeldt, Meyera's heerschappye, Zoylus Winckel* et quelques facéties amusantes; à Bruxelles, chez Jean Mommaert, 1652, in-12, format oblong, de 328 pages, avec figures. Particularité étrange, deux de ces compositions, *Bacchus beeldt* et *Zoylus Winckel*, ont été réimprimées plus tard dans les œuvres de Lambert Vossius.

J.-J.-J. Vereecke.

*Biographie de la Flandre occidentale*. Piron, Paquot, Witsen Geysbeek, C. P. Scrrure, collection de la Société des Bibliophiles flamands, 5<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 13, Gand, 1869.

**DE CLERCK** (*Jean*) poète flamand, né à Boendale, sous Tervueren, vers 1280. Voir **BOENDALE** (*Jean*).

**DE CLERCK** (*Jean-Baptiste*), juriconsulte, né à Gand vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, et décédé dans sa ville natale le 3 février 1700. Il était licencié ès-droits et avocat au conseil de Flandre. Il se distingua principalement par une connaissance approfondie du droit féodal, et publia l'ouvrage intitulé : *Commentarien.... op de leen-rechten gheschreven by M. Philips Wielant, enz.*, Gendt, Jan Danckaert, 1699; vol. in-fol. de VIII-490-XXXVI pages. Ce traité fut réimprimé dans le format in-8<sup>o</sup>, à Gand, chez P. De Goesin, en 1771.

E.-H.-J. Reusens.

**DE CLERCQ** (*Arnold*), appartenait à une famille patricienne de Gand et s'associa aux efforts de Jean Yoens pour faire restituer aux communes flamandes leurs droits et privilèges, méconnus par le comte de Flandre, Louis de Male. A la tête d'une troupe de Chaperons blancs, De Clercq avait quitté Gand, pour s'opposer aux travaux des Brugeois qui voulaient réunir la Lys à la Reye, par un canal qui devait se diriger de Deynse vers Saint-Georges-au-Chardon.

Le comte de Flandre eut l'air d'abord de céder aux justes demandes des Flamands et signa avec eux un traité de paix; mais, quelque temps après, ayant réuni des troupes suffisantes pour faire prévaloir son autorité, il se livra aux plus cruelles représailles contre les Flamands. Les Gantois reprirent alors les armes et allèrent ravager les domaines des chevaliers du duc. Arnold De Clercq était un de leurs chefs. L'énergie des milices flamandes fit d'abord triompher la cause communale dans toute la Flandre, mais les rivalités des puissantes cités flamandes, habilement exploitées par le prince, firent bientôt éclater une nouvelle guerre civile. Arnold De Clercq à la tête de quatre à cinq mille Gantois remporta plusieurs avantages sur les chevaliers Leliaerts, et s'empara de l'abbaye d'Eenaem, mais il y fut bientôt assiégé par les troupes du comte et trouva la mort dans un combat, qui fut livré le 23 octobre 1380.

Général baron Guillaume.

Froissart — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*. — Piron, *Algemeene levensbeschryving*.

**DE CLERCQ** (*Josse*), **CLERICI** ou **CLERCX**, écrivain ecclésiastique, né à Gand vers l'année 1577, et mort dans la même ville le 9 juin 1662. Il entra dans l'ordre des Dominicains au couvent de sa ville natale et y fit sa profession en 1598. Il passa successivement par les charges de prédicateur général, de prieur du couvent de Gand, et de définitiveur de la province belge de son ordre; il prêcha vingt-cinq carêmes : On a de lui ; *Vincentii Clerici Gratiarum actio, quam in ecclesia Gandavensi Ord. Praedic. habuit anno M.DC.XLVIII. die XXVI martii, pro celebrando suo in Ordine jubilaeo, seu quinquagesimo ingressu in ordinem anno. Gandavi, Servatius Manilius, 1648* ; brochure in-4<sup>o</sup>, publiée aussi en flamand, sous le titre de : *Verreckinghe tot danckbaerheyt, ghepredickt deur den eerveerdighen Pater F. Vincentius Clerici, Predicant generael in de Ordere der Predic-heeren, Jubilee van vyftich Jaeren celebrerende den 26 Maerte 1648*. Te Ghendt, Servaas Manilius, 1648 ; vol. in-4<sup>o</sup> de seize pages, imprimé en caractères gothiques.

E.-H.-J. Beusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol. t. II, p. 575. — Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*.

**DE CLERCQ** (*Liévin*), helléniste et hagiographe, né à Essche-Saint-Liévin, en 1597, décédé à Courtrai en 1650, entra à l'âge de dix-huit ans au noviciat des Jésuites. Après avoir parcouru le cercle ordinaire des études et des premiers travaux de la société, il fut longtemps chargé de l'enseignement du grec et employé, plus tard, dans les missions de la Hollande. Nous avons de lui : 1<sup>o</sup> *Historie van den H. Livinus patroon van Ghent*, écrit assez exact et conçu d'une manière touchante. — 2<sup>o</sup> Le même opuscule en français. — 3<sup>o</sup> Abrégé de l'histoire de la vie de saint Liévin archevêque et martyr, patron de la ville de Gand, honoré dans le village de Mercque dit Saint-Liévin ; réimprimé en 1782, à Saint-Omer. J.-J. De Smet.

De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*. 5<sup>e</sup> série, p. 248.

**DE CLEYNE** (*Martin*), médecin et

théologien flamand, né à Gand en 1523 et mort à Norden, le 12 septembre 1559, est mieux connu sous le nom de Microen ou de Micronius dont il signait ses lettres et ses livres. A l'université de Louvain, il fit la rencontre du célèbre réformateur polonais Jean à Lasco, se lia avec lui et partagea bientôt sa manière de voir. Il termina cependant ses études, et, ayant été reçu docteur en médecine, il rentra dans sa ville natale. On suppose que ce fut vers ce temps-là qu'il traduisit en latin quelques-uns des ouvrages de Galien relatifs à la thérapeutique et à la pathologie, et l'on va jusqu'à dire que sa version a été souvent réimprimée depuis. Nous doutons que ce dernier fait puisse être avancé avec quelque fondement. Il y a bien, à notre connaissance, une version latine des œuvres de Galien imprimée, vers ce temps-là, par Froben de Bâle, mais elle porte la date de 1542 et De Cleyne n'avait alors que dix-neuf ans. Après cela, n'eut-il point en cet âge, la réputation dont jouissait le livre et l'éditeur l'eut, sans doute, empêché d'entreprendre une traduction nouvelle. On cite encore, comme ayant été écrits et publiés par lui vers 1550, des *Commentaires sur les aphorismes d'Hippocrate*. Nous n'en dirons rien pour n'avoir point été à même de constater leur existence. On pense bien que De Cleyne, tout en faisant de la médecine, s'occupait de théologie. C'était la science à la mode à cette époque, un peu malgré et beaucoup à cause des rigueurs inquisitoriales exercées contre les novateurs. Jean à Lasco avait dû chercher un refuge en Angleterre. De Cleyne entretint avec lui une correspondance active, puis, voyant que ces rapports exposaient les intermédiaires à de grands dangers, il alla rejoindre son ami. Une communauté de Zwingliens flamands s'était formée à Londres, il en devint le chef ou, si l'on veut, le pasteur. Avec Jean à Lasco et Jean van Utenhove, de Gand, il s'occupa à rédiger dès 1551, une confession de foi à l'usage de ses compatriotes bannis ou fugitifs, un formulaire liturgique, quelques traités de polémique et un cathéchisme. Quelques-uns de ces ouvrages portent son

nom seul. La confession de foi est le plus rare de tous. On la croyait perdue, quand il y a de cela vingt ans, on retrouva par hasard un exemplaire à Utrecht. Cette rencontre, qui nous apprend clairement quels étaient sous le règne de Charles-Quint le caractère et la direction spéciale de la réforme flamande, fut appréciée à sa véritable valeur. On réimprima à plusieurs reprises le petit volume. La dernière édition et la meilleure, due à M. Hofstede de Groot, porte la date de 1860.

Le seul et unique ouvrage de Martin De Cleyne auquel Jean à Lasco avoue avoir collaboré est une apologie des bannis flamands publiée en 1555 et perdue depuis que Jean van Utenhove l'a prise pour base de son curieux travail intitulé : *Simplex et fidelis narratio de instituta ac demum dissipata Belgarum aliorumque peregrinorum in Anglia Ecclesia et potissimum de susceptis postea illius nomine itineribus, quaeque eis in illis evenerunt. Per Joannem Utenhovium, Gaudavum*. Bas. Opor. 1560, p. in-8° du temps. Il en sera plus longuement question en son lieu et place. L'apologie des bannis flamands peut se résumer en quelques mots. Nos compatriotes avaient été ouvertement protégés par Edouard VI, roi d'Angleterre, mais, à la mort de ce jeune souverain, la religion catholique ayant repris le dessus, il fut décidé que les étrangers hétérodoxes, quelque fussent d'ailleurs les engagements pris vis à vis d'eux et l'importance de leurs entreprises mercantiles, seraient obligés de quitter le pays. Les Flamands choisirent le Danemark comme lieu d'exil. Mauvais choix, parce que l'orthodoxie luthérienne, qui n'était autre chose que la Réforme arrêtée à mi-chemin dans son essor et qui régnait en maîtresse absolue dans les contrées septentrionales, leur fit le plus triste accueil. De Cleyne quitta l'Angleterre en septembre 1553 avec la plupart des membres de son église, et six mois plus tard, en mars 1554, il arriva à Hambourg malade et découragé. L'hiver avait été cruel pour lui et ses amis, moins cruel cependant que les hommes. En Danemark il avait dû se mesurer avec les chapelains du roi, à Wismar avec

le fameux anabaptiste Meuno Simonis encore mieux soutenu par les édiles que par ses raisonnements, et enfin à Hambourg il se trouva en présence du fier et intolérant Joachim Wesphal. Ici encore il lutta avec bonheur, quoique ce fut sans la moindre chance de succès. Ce colloque nous a été conservé comme les autres, et les derniers mots qui y furent prononcés par Westphal servent à le caractériser : « *Va-t-en au diable, petit Martin, tu es de beaucoup le plus jeune, c'est donc ton devoir de te taire devant moi !* »

Heureusement qu'après tant d'épreuves et de combats le port n'était plus éloigné. La comtesse souveraine de la Frise orientale accueillit nos Flamands qui arrivèrent à Norden le 30 mai 1554. Quelques-uns d'entre-eux ayant jugé à propos de suivre à Francfort-sur-le-Mein les bannis wallons, écrivirent qu'on trouvait largement à vivre dans cette ville et que les bons ouvriers y étaient recherchés. Aussitôt plusieurs des pauvres gens qui entouraient Martin De Cleyne lui témoignèrent le désir de s'y rendre. Il les accompagna. Ce fut sans doute une fête pour lui d'inaugurer dans la cité impériale des bords du Mein un culte nouveau par un discours en langue flamande, une grande fête aussi de retrouver là son excellent ami à Lasco, et d'y voir réunis des hommes de la valeur de Guy de Brès et de Pierre Dathenus. Sa mission accomplie et sa provision faite de bons souvenirs il retourna, en septembre 1555, en Frise, où il avait d'autres devoirs à remplir. Il pouvait croire qu'ayant subi des bannissements et des persécutions répétées, qu'ayant souffert des privations de toute nature la rigueur du sort s'était lassée à le poursuivre. La peste ravageait l'Europe; elle remonta jusqu'en Frise. Martin De Cleyne vit mourir à ses côtés bien de ses compagnons d'infortune et deux de ses collègues : Feddo Hommius et Albert Holtman. Mais plus ferme et plus noble de cœur que Galien, son ancien maître, qui se sauva d'Aquilée quand la peste y fit sa terrifiante apparition, il lutta contre le mal avec toutes les ressources de sa dou-

ble mission de médecin du corps et de médecin de l'âme. Il allait vaincre quand l'épidémie le frappa à son tour l'un des derniers et l'enleva à l'admiration de ses compatriotes à l'âge de trente-six ans. On comprend à peine qu'une vie à la fois si tourmentée, si courte et si bien remplie, ait laissé à De Cleyne le loisir d'écrire. Voici cependant une liste sans doute incomplète de ceux de ses ouvrages que nous avons été à même de recueillir : 1<sup>o</sup> *Christelicke ordonmantien der Nederlantsche Ghemeynten Christi, die van den christelicken Prince Co. Edwaerdt den VI int jaer 1550 te Londen inghestelt was, de welcke met de bewiltinghe der dienuren ende ouderlinghen der selver, ten troost ende nutte aller geloorighen, getrouwelick met aller neersticheyt tsamen gevoecht en entgestelt zyn door Marten Microen*. Gedruet buiten Londen by C. Volckwinner, 1554, p. in-8<sup>o</sup> du temps. Notre exemplaire porte : *tot Antwerpen by Jaspas Truyens*, 1582. Même format. — 2<sup>o</sup> *De Cleyne cathecismus oft kindereleere der duytscher Ghemeynte van Londen, welke nu hier ende daer verstroyt is*. Ghe-maect door Marten Microen. Gedruet by Gellium Ctematioem, A<sup>o</sup> 1555, petit in-8<sup>o</sup> du temps. — 3<sup>o</sup> *Dat dootbedde ende onderganck der misse. Myn God helpt my ut die handt der Godloosen ; Wi die hant des onderrichter en gruwelicker*. Psalmo 71. Buyten Straesborch by Willem Gheyliart. S. d. petit in-8<sup>o</sup> du temps, imprimé en caractères gothiques. — 4<sup>o</sup> *Dat graf der misse*. Ce dernier traité, également imprimé à Emden vers 1555 par Guillaume Gheyliart, est anonyme comme le précédent. — 5<sup>o</sup> *Een cort onderrigt voor den eentfoldiglyken Christen de des Heeren billig Avontmael werdiglycken willen genoten*. A<sup>o</sup> 1554, s. l. — 6<sup>o</sup> *Een corte Undersouckinge des Geloofs, over deghene, die haer tot de Duytsche Gemeente, die te Londen is, beghenen willen. Untgesteld door de Dienaers derselver*. Collos. III. *Het wordt Christi woene ryckelick in u met alle wyshey* An. 1555, s. l. p. in-8<sup>o</sup> du temps. — 7<sup>o</sup> *Het nieuw Testament dat is : Het nieuw Verbond onzer Heeren Jesu-Christi. Na der Griek-scher Waerhey* in Nederlandsche sprake

*grondlick ende trouwelick overghesett*. Collos, III, c. 16. *Het wordt Christi woene in u ryckelick in alterley wyshey*. Emden by Gellius Ctomatius, 3 novembre 1556. in-12<sup>o</sup>. Cette traduction avait été faite en collaboration avec à Lasco, J. van Utenhove, De Wingene et les deux De Leen. Une deuxième édition porte la date de 1559. — 8<sup>o</sup> *Een claer bewys van het recht Gebruick des Nachmaels Christi en wat men van de misse houden sal*. On en possède plusieurs éditions, la première paraît être celle qui porte : Londen, 1552. — 9<sup>o</sup> *Een waerachtighe Historie, van Hoste (geseyt Jooris) Vander Katelyne, te Ghendt om het vry openlick straffen der Afgodischer, ghebraudt ten grooten nutte ende vertroostinghe aller Christenen geschreven*, door Martin Microen. 1 petit vol. in-4<sup>o</sup>. *So yemandt lydt als een Christen, die sy niet beschaemt, maer pryse God in d'it stuck*. *Want ook tydt is dat het ghericht van Chrys Gods beghinne* S. d. Le récit a été utilisé par Jean Grispin et Adrien van Hamstede dans leurs martyrologes. Notre exemplaire en est une réimpression anversoise de 1583. On en a aussi une traduction française due à la plume élégante de Guy de Brès. — 10<sup>o</sup> *A confutation of the doctrine of David George and H. N. (Henry Nicolaes) the father of the family of tve*. By Martin Micronius, minister of the woorde in the Dutsche church at London, under Edward the VI. Of blessed memory, king of England, taken out of his Book concerning holy assemblies which he wrote in latine a little before his death, at Nordin East Freesland, which also afterwards. M. Nicolaus Carineus set forth publicly in printe, certain things being added unto it, translated woorde for woorde unto englische. London 1560, in-8<sup>o</sup>.

Charles Rahlenbeck.

*Bibliotheca Bremensis*, t. VI. — Fuller, *Church History*, v. IV. — Kist en Royaard, *Archief voor Kerk-Geschiedenis*, v. IV. — Meusinga, *over de liturgische schriften der nedert. hervormde Kerk*, 1851. — Outhofs, *Waerschouwinge*, Emden, 1725 — Bonnet, *Jubilé de l'Eglise française réformée de Francfort-sur-le-Mein*. — Gerdes, *Serinium antiquarium*, t. III. — Barthels, *A Lasco*, Elberfeld, 1862. — Glasius, *Godgeleerd Nederland*, t. I. — Bertrami, *Parerga Ost-Frisica*. — Meiners, *Ostori-sche kerkelyke Geschiedenis*.

**DE CLOET** (*Jean*), né à Bruges en 1790, mort à Freyer, province de Namur, le 21 février 1855. Entré fort jeune au séminaire de Gand, il se vit, ainsi que ses compagnons d'études, incorporé dans les armées de Napoléon, à la suite des dé mêlés du clergé gantois avec le gouvernement impérial. Il servit dans un régiment d'artillerie, se trouva au siège de Wesel, et ne revit ses foyers qu'après la chute de Napoléon. Il rentra alors au séminaire et, peu après, fut envoyé comme professeur de troisième latine au collège d'Alost. Au moment d'être ordonné prêtre, quelques scrupules l'arrêtèrent, et il renonça subitement à l'état ecclésiastique. Il devint ensuite précepteur du fils du duc de Beaufort, et visita la plus grande partie de l'Europe en compagnie de son élève. A la mort de celui-ci, le duc de Beaufort nomma De Cloet administrateur de son domaine de Freyer. Il s'occupa d'agriculture, et fonda avec quelques amis un journal hebdomadaire intitulé *le Cultivateur*. Il publia plusieurs ouvrages : *Voyage pittoresque dans les Pays-Bas*, 2 vol. in-8o ornés de gravures d'après Madou, représentant les principaux monuments et châteaux des Pays-Bas ; le premier volume, qu'il eut la singulière idée d'appeler *première centurie*, compte quatre-vingts planches, le second ou *seconde centurie* en compte deux cent et une. Le texte qui accompagne ces planches est fort utile à consulter et fournit parfois des renseignements historiques très-précieux. — *Un Cours de géographie*. — *Éloge historique du comte d'Eymont décapité à Bruxelles*, Bruxelles, 1825. — Traduction du *Soulèvement des Pays-Bas* par Schiller. — Et quelques autres travaux de moindre importance lui sont dus.

Émile Varenbergh.

*Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, t. X, 2<sup>e</sup> série.

**DE COCK** (*Adrien*), écrivain ecclésiastique, né à Bruges vers 1675, et mort dans sa ville natale le 1<sup>er</sup> mars 1743. Il fit ses études à l'université de Louvain, et y prit, en 1701, le grade de licencié en théologie. De retour à Bruges, il s'y adonna au ministère de la chaire et se

distingna par un talent oratoire apprécié de tous. Recherchant une position humble et cachée, il refusa, à plusieurs reprises, une prébende canoniale de l'église cathédrale, que l'évêque Van Susteren voulait lui faire accepter. On a de lui :

1<sup>o</sup> *Meditation op het bitter lyden van onsen Salighmaeker*. Brugghe, Beernaerts, 1736 ; 2 vol. in-8o. Ces méditations furent réimprimées en 1754, et l'on ajouta à cette édition trois sermons prêchés à l'occasion du jubilé. — 2<sup>o</sup> *Sermoenen op de feestdagen*. Brugghe, 1747 ; 2 vol. in-8o, réimprimés en 1750. — 3<sup>o</sup> *Sermoenen voor de octaef der ghelooovige zielen*. Brugghe, 1743 ; volume in-8o, réimprimé encore plus tard.

E.-H.-J. Reusens.

**DE COCK** (*François*), peintre de portraits, d'histoire et de genre (?) né à Anvers en 1643, décédé dans la même ville, en 1709. Issu d'une famille aisée, François De Cock fit toutes ses études dans sa ville natale, puis se rendit à Rome poussé par son amour pour l'art ; probablement avait-il choisi dès lors la carrière religieuse, car on suppose que c'est à Rome même qu'il reçut la tonsure, quoiqu'il ne fût âgé que de 18 ans. Il en revint pour occuper à la cathédrale d'Anvers un canonicat, laissé vacant par la mort de J.-C. Franckheim ; dès 1662, il fut admis à la résidence. Il reçut les ordres mineurs, puis le sous-diaconat, en 1664, et officia la première fois, comme chanoine, en 1666. Prêtre zélé, homme des plus charitables, De Cock partageait sa vie entre ses fonctions religieuses et la culture des arts dans lesquels, quoique amateur et ne vendant jamais ses œuvres, il obtint de réels et légitimes succès. C'est surtout dans le portrait qu'il paraît avoir réussi ; on cite, entre autres, ceux de Jean-Ferdinand de Beughem, neuvième évêque d'Anvers, gravé à l'eau-forte par François Ertinger ; de Réginald Cools, successeur de De Beughem, gravé au burin, en 1705, par Corneille Vermeulen, enfin celui du comte Alexandre Kaunitz, ambassadeur d'Autriche, portrait exécuté à l'occasion de la paix de Ryswyk, en 1697. Ce dernier portrait a été gravé, grand

in-fol. ; il témoigne d'un talent sérieux, d'un dessin correct et d'un goût véritable. Kaunitz est représenté en grand costume de chevalier de la Toison d'or ; une inscription latine énumère tous ses titres et ajoute que le portrait a été exécuté d'après nature à l'occasion de la paix de Ryswyk par F. De Cock, chanoine de Notre-Dame à Anvers. M. Kramm, qui nous fournit ce renseignement et qui possède cette bonne gravure, croit pouvoir assurer que De Cock doit avoir été miniaturiste de mérite. La planche est-elle due à De Cock lui-même, c'est ce que l'auteur hollandais ne nous dit pas. En tous cas, le chanoine d'Anvers s'occupa, non-seulement de peinture, mais aussi d'architecture. Il donna les dessins de l'ancienne balustrade, en marbre noir et blanc, qui ornait, avant 1798, la chapelle du Saint-Sacrement à Notre-Dame d'Anvers ; deux belles statues de Henri-François Verbruggen rehaussaient cette balustrade ; les statues représentaient l'Église militante et l'Église triomphante. De Cock était richement doué comme artiste ; à tous ses talents pour les arts graphiques, il joignait une voix remarquablement belle et qui le fit nommer grand-chantre du chapitre cathédral, tandis que sa charité bien connue lui fit conférer, en 1705, les fonctions de chef spirituel des Loretains, confrérie érigée pour le soulagement des voyageurs pauvres. De Cock fut enterré dans la chapelle de Saint-Thomas ou des Pelletiers, à la cathédrale, dans le caveau des Vander Veken, à côté de ses parents. Il légua à chacun de ses deux exécuteurs testamentaires des tableaux peints de sa main et ayant servi d'ornements de cheminée selon l'usage de l'époque : le sujet n'en est point connu. Voici l'éloge que lui consacèrent, dans leur registre, les chapelains de la cathédrale.

Si Cocum cognovissis  
Non verè ut Cocum, sed ut pictorem amasses ;  
Si Cocum mecum audissis :  
Non Cocum, sed cantorem dilexissis :  
Nunc pictor, cantor Cocus  
Coxit sibi cibos in ovum. Echo : verum !

Ad. Siret.

**DE COCK** (*Jean-Claude*) ou **DE COCQ**, peintre et sculpteur, selon Félix Bogaerts

et Balkema ; il naquit à Anvers, vers la fin du dix-septième siècle, et mourut en 1735. C. Piron en fait un poète-sculpteur, sans indiquer aucune de ses productions poétiques. Le biographe neerlandais J. Immerseel junior ne le cite qu'en sa qualité de sculpteur. Il exécuta, pour l'église de Saint Jacques à Anvers, les statues de *saint Pierre* et de *saint Jacques* placées aux côtés du chœur, et décora de sculptures la façade du palais, sur la place de Meir. Chrét. Kramm confirme en partie le dire de Bogaerts et de Balkema, en mentionnant le portrait de CORNELLE DE BIE, l'auteur du *Gulden Cabinet der edele vry Schilder-Const*, à l'âge de quatre-vingt un ans, dessiné par Jean-Claude De Cock et gravé par H.-F. Diamar, en 1708. Dans la collection de P. Hasselaar, vendue en 1797 à Amsterdam, se trouvait un *Recueil* de seize dessins, traités à l'encre des Indes et à l'aquarelle, entr'autres les *Quatre Évangélistes* et des épisodes de la *Passion* du Rédempteur : *Jésus-Christ lavant les pieds à ses disciples*, — *la Dernière Cène*, — *l'Élévation du calice*, — *Judas vendant son divin maître*, — *le Christ frappé par un soldat*, — *Jésus devant le grand prêtre Caïphe*, — Quatre ingénieux *frontispices*. Ces dessins sont signés *Johannes Claudius de Cock*, a<sup>o</sup> 1728.

Edm. De Busscher.

Félix Bogaerts, *Essai d'une histoire de l'art en Belgique*, 1640 à 1840. — C.-H. Balkema, *Biographie des peintres flam. et holl.*, 1844. — Immerseel et Kramm, *Levens der holl. en vl. schilders, beeldhouwers*, etc. — C.-F.-A. Piron, *Levensbeschryvingen*, etc.

**DE COCK** (*Jérôme*), peintre paysagiste, graveur, imprimeur, né à Anvers en 1509 ou 1510, mort dans cette ville le 3 octobre 1570. Voir *Cock* (*Jérôme*).

**DE COCK** (*Mathieu*), peintre paysagiste, né à Anvers en 1500 ou 1505, mort dans cette ville en 1552 ou 1554. Voir *Cock* (*Mathieu*).

**DECOCK** (*Nicolas-Joseph*), premier vice-recteur de l'université catholique de Louvain, né à Tubize le 9 mars 1800, et décédé à Wavre le 17 mars 1851. Après avoir terminé ses humanités sous l'habile

direction de l'abbé Bertrand, il entra au séminaire de Malines pour se préparer au sacerdoce. Dès l'âge de vingt-deux ans, il fut chargé d'enseigner la philosophie à ceux dont, quelque temps auparavant, il était le condisciple; il s'acquitta de cette tâche d'une manière brillante, tout en s'appliquant, en même temps, à l'étude de la théologie, dont la connaissance lui était nécessaire pour pouvoir entrer dans les ordres sacrés. Ordonné prêtre en 1822, il fut promu l'année suivante à la cure de Houtain près de Nivelles. Dans cette nouvelle carrière Decock sut se concilier l'estime et l'amour de tous, à tel point qu'en 1830 l'arrondissement de Nivelles le nomma, à une grande majorité de suffrages, membre suppléant du Congrès national. La décoration de la croix de fer fut plus tard la récompense de son patriotisme. La première invasion du choléra, en 1832, lui fournit l'occasion de donner une preuve éclatante de son dévouement. A peine le terrible fléau eut-il fait son apparition dans la paroisse de Houtain, que le zélé pasteur, non content d'aller porter aux malades les consolations de la religion, transforma sa demeure en hôpital pour y recevoir les malheureux atteints de la contagion. Quand, en 1835, l'Université catholique fut transférée de Malines à Louvain, Decock fut désigné pour y remplir les fonctions honorables de vicerecteur et de professeur de philosophie morale. Cette nouvelle position lui ouvrit un vaste champ pour déployer son zèle et ses talents. Aussi se concilia-t-il, dès le principe, l'estime et la sympathie universelles. Pour récompenser les services que le jeune vicerecteur rendait chaque jour à la jeunesse universitaire, le cardinal-archevêque de Malines le nomma, en 1838, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, et le recteur De Ram lui conféra, le 2 février 1839, le diplôme de docteur en théologie. Au milieu des soins nombreux du vicerectorat et des travaux pénibles de la chaire, Decock ne laissa pas se refroidir sa vive et généreuse charité pour les malheureux. L'administration de la prison de Louvain le occupa, pendant plusieurs années, au nombre de ses membres; et,

en cette qualité, il se fit le visiteur constant des prisonniers, leur consolateur et leur père. Il fut aussi le premier directeur de l'association charitable dite des *Jeunes Économies*, dont le but est de fournir aux familles sans ressources du pain et des vêtements. Enfin c'est à lui que Louvain doit la fondation dans son sein de la société de Saint-François-Régis, destinée à régulariser les mariages des pauvres et à légitimer leurs enfants.

Nommé, au mois d'août 1848, curé-doyen de Wavre, Decock quitta, bien qu'avec regret, la carrière de l'enseignement pour se consacrer tout entier au ministère des âmes. La ville de Wavre n'eut pas le bonheur de le posséder longtemps, car, après deux ans et demi, il périt victime de son inépuisable charité. En prodiguant des soins assidus à un pauvre atteint d'une fièvre typhoïde, il contracta lui-même la contagion et mourut quelques jours après. Decock a publié les ouvrages suivants :

1<sup>o</sup> *Discours prononcé le premier décembre MDCCCXXXV, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre à Louvain, pendant la messe célébrée pontificalement par Myr l'archevêque de Malines, à l'occasion de la translation de l'université catholique à Louvain.* Louvain, Vandenzande, 1835; vol. in-8<sup>o</sup>. — 2<sup>o</sup> *Ethicae seu philosophiae moralis elementa.* Lovanii, 1838; vol. in-8<sup>o</sup>; réimprimé, en 1839, chez les mêmes éditeurs; vol. in-8<sup>o</sup>. — 3<sup>o</sup> *Précis analytique d'un cours de philosophie morale.* Louvain, 1846; vol. in-8<sup>o</sup>.

E.-H.-J. Reusens.

*Annuaire de l'Université catholique, 1852.*

**DE COCKQ** (*Paul-Joseph*), peintre d'histoire, de portraits et de paysage, naquit à Bruges, en 1724, et y mourut en 1801. Élève de Mathias De Visch, il fut, eu égard à son époque, un assez estimable artiste. En 1775, il devint directeur de l'académie de sa ville natale. De Cockq s'occupa également d'architecture. Il ne se maria point et vécut avec un de ses frères nommé Hubert. Le musée de l'académie, à Bruges, possède de lui trois tableaux : une allégorie représentant *Apollon couronnant la Poésie* et



la *Musique*, un *Paysage avec monuments anciens*, d'après Canaletti, et un tableau d'histoire, la *Sainte-Trinité*.

Ad. Siret.

**DE COCQ** (*Florent*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers le 13 décembre 1648, décédé à Louvain le 2 juillet 1693. Après avoir terminé ses humanités dans sa ville natale, il étudia la philosophie à Louvain comme élève de la pédagogie du *Château* et fut proclamé le vingtième sur quatre-vingt dix-sept concurrents à la promotion de la faculté des Arts, qui eut lieu le 8 novembre 1667. Il entra ensuite dans l'ordre des Prémontrés à la célèbre abbaye de Saint-Michel à Anvers, où il fit sa profession le 8 avril 1670, reçut la prêtrise le 17 décembre 1672, et fut pendant quelque temps vicaire à Meir. Les progrès rapides qu'il avait faits dans les sciences sacrées engagèrent ses supérieurs à lui confier, dès l'année 1675, une des chaires de théologie de l'abbaye. Les ouvrages qu'il publia pour la facilité de ses auditeurs et les thèses défendues successivement sous sa présidence peuvent nous fournir une idée exacte de son enseignement théologique. Après quinze ans de professorat à Anvers, il fut choisi en 1691, par les supérieurs des différentes abbayes de Prémontrés en Belgique, pour succéder à Gabriel Rapers, religieux d'Averboden, dans la présidence du collège ou maison d'études que les Norbertins avaient à Louvain. Il remplit ces dernières fonctions jusqu'au moment de sa mort, c'est-à-dire pendant deux ans environ. De Cocq a publié les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *Bedroch en dwalinge der gereformeerde, raekende het H. Arondmael Jesu Christi, ontdeckt ende behoont in een seker disput voorgevallen tusschen D. Franciscus Spera, predi-cant der gereformeerde religie, wbbende tot wederpartye pater Joannes De Later, Sinte-Michiels heer tot Antwerpen*. Amsterdam, 1676 ; vol. in-12<sup>o</sup>, réimprimé à Hasselt, vol. in-24. — 2<sup>o</sup> *Theses de Sacramento Pœnitentiæ ejusque ritu*. Antverpiæ, 1676, vol. in-4<sup>o</sup> de 19 pages. Ces thèses furent défendues par Pierre van Ginderdeuren, religieux de Saint-Michel. — 3<sup>o</sup> *Theses theologicae de statu hominis integri, lapsi,*

*reparati et beati ex S. P. N. Augustino, Fulgentio, Prospero præcipue concinnatae*. Antverpiæ, 1677 ; vol. in-4<sup>o</sup>. Elles furent défendues à Anvers, par Corneille Donekers, religieux de Saint-Michel. — 4<sup>o</sup> *Theses theologicae de regulis theologiae moralis et præceptis Fidei, Spei et Charitatis*. Antverpiæ, 1677 ; vol. in-4<sup>o</sup>. Elles furent défendues à Anvers, par Jean-François Canisius, religieux de Saint-Michel. — 5<sup>o</sup> *Principia totius theologiae moralis et speculatiæ ex S. Scriptura, Conciliis, sanctis Patribus, maxime S. Augustino et aliis probatis authoribus compendiosè deprompta*. Coloniae Agrippinae, 1682 ; 3 vol. in-12<sup>o</sup>. Une seconde édition, considérablement augmentée, parut chez le même éditeur en 1689 ; elle comprend 4 vol. — 6<sup>o</sup> *Conversio vera et apostolica, in qua tota justificationis peccatoris oeconomia ex admirabili conversione Apostoli Pauli exhibetur et SS. Ecclesiae Patrum ac Doctorum placitis theologice confirmatur*. Leodii, 1685 ; vol. in-12<sup>o</sup>. — 7<sup>o</sup> *De jure, justitia at amplexis, tractatus quatuor theologo-canonicè expositi, juri communi et variorum regnorum particulari, maxime tamen juri belgico, accommodati*. Bruxelles, 1687 ; vol. in-4<sup>o</sup> ; réimprimé chez le même éditeur dans le même format, en 1708, et à Malines, chez Laurent Vander Elst, en 1741, en deux volumes in-12<sup>o</sup>. — 8<sup>o</sup> *Responsio ad accusationes, quibus de mala doctrina accusatur apud S. Seden Florentius de Cocq... in libello, cui titulus : Propositiones per Belgium disseminatæ, jussu congregationis S. Officii collectæ atque ad supremum Innocentii XII Pont. Max. tribunal delatæ*. Lovanii, 1693 ; vol. in-4<sup>o</sup> de 24 p.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. I, p. 312. — Paquot, *Fasti academici*, t. II, manuscrit de la Bibliothèque roy. ale. n<sup>o</sup> 17.568, p. 186. — Goyers, *Supplementum Bibliothecæ Belgicæ*, manuscrit de la Bibliothèque royale, n<sup>o</sup> 17.607.

**DE CODT** (*Henri*), jurisconsulte, diplomate, né à Ypres en 1529, mort le 19 septembre 1606. Voir **CODT** (*Henri DE*).

**DE CODT** (*Jacques*), poète latin, né à Ypres, en 1572, mort à Bruges, en 1621.

Il fit de brillantes études, puis entra, en 1592, dans la compagnie de Jésus, au noviciat de Tournai, il eut à remplir plusieurs charges importantes dans l'ordre et composa les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *Orationes et poemata sacra omnis generis*. — 2<sup>o</sup> *Norma ministrorum seu simplex regula morum juxta iter errorum sine lege reformatorum*. Poème d'un style élégant publié sans nom d'auteur. — 3<sup>o</sup> *De Jubal et Tubalcain*. En vers ainsi que les deux suivants. — 4<sup>o</sup> *De aureo cellere*. — 5<sup>o</sup> *De Jubilæo Mattheæ Hovii archiep. Mechliniensis*. On ignore si ces divers écrits ont été publiés ; on prétend cependant que le premier a vu le jour à Gand, sans faire mention du nom de l'imprimeur ni de la date de l'impression.

Aug. Vander Meersch.

Sweetius, *Athene Belgica*, p. 559. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. 1, p. 509. — *Biographie de la Flandre occidentale*, t. 1, p. 74. — Piron, *Levensbeschrijving*, bijvoegsel. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. VI.

**DECOMBRE** (*Ambroise*), luthier, né à Tournai vers 1665. Dans sa jeunesse il alla en Italie où il travailla dans l'atelier de Stradivarius. Il revint s'établir dans sa patrie, où il fabriqua, de 1695 à 1735, des instruments très-estimés.

G. Dewalque.

F. Fétis, *Biographie des musiciens*.

**DE CONINCK** (*David*), peintre de paysage, d'animaux et de fleurs, né à Anvers, en 1636, mort à Rome, en 1687. Il fut élève de Jean Fyt sous lequel il travailla assez longtemps. Il ne resta pas à Anvers ; il se mit à parcourir l'Europe commençant par la France, continuant par l'Allemagne et finissant par l'Italie. Partout son talent fut goûté et les grands seigneurs ne lui épargnèrent pas les commandes. En 1668, il arriva enfin à Rome, où sa réputation l'avait précédé ; artistes et amateurs l'accueillirent à l'envi ; les premiers le firent entrer dans leur bande, si funeste à plusieurs par les dissipations auxquelles elle entraînait. Selon l'usage, il y reçut un surnom, celui de *Rommelaer*, allusion, dit Descamps, aux lapins que l'on trouvait dans tous ses tableaux. Nous comprendrions

cette interprétation si le surnom avait été Rammelaer ou Remmelaer (en flamand lapin mâle) ; mais Rommelaer signifie plutôt tapageur, grondeur, brouillon. De Coninck eut le bon esprit de voir les dangers des associations d'artistes ; il les évita en se renfermant chez lui pour travailler ; aussi vécut-il dans l'aisance et produisit-il des œuvres d'un mérite réel, qui se trouvaient vendues à peine achevées. Notre artiste se proposait, dit-on, de revenir dans sa patrie et l'on ne sait trop ce qui le retint ; il paraît que ce fut le désir d'achever ses œuvres commencées ; mais la mort le surprit avant que ses projets de retour pussent s'exécuter.

De Coninck est digne de son maître quoiqu'il ne soit jamais parvenu au même degré de perfection ; parfois on confond leurs productions, l'œil du véritable amateur parvient cependant à les distinguer ; De Coninck excellait à représenter les oiseaux ; sa touche, qui n'hésite point, denote une grande facilité ; son coloris est aussi ferme que naturel ; enfin on peut presque considérer comme une signature le tapis qu'il plaçait dans tous ses tableaux. Descamps cite parmi ses meilleures toiles des *Cygnés vivants*, *du gibier et des poissons* de grandeur naturelle ; une quantité d'*Oiseaux morts et vivants* ; etc. Actuellement le musée de Gand possède de lui un *Jardin avec animaux* et celui d'Amsterdam une *Chasse aux cerfs* et une *Chasse aux ours*, deux superbes morceaux que l'on peut placer à côté des œuvres de Snyders.

Ad. Siret.

**DE CONINCK** (*Gilles*) ou **ÆGIDIUS REGIUS**, écrivain ecclésiastique, né à Bailleul (ancienne Flandre), le 16 décembre 1571, mort le 31 mai 1633. Il entra le 15 octobre 1592 dans la compagnie de Jésus, enseigna, pendant dix-huit ans, la théologie scolastique au collège de Louvain et remplit ensuite, pendant dix ans, les fonctions de préfet des études supérieures au même collège. Le P. De Coninck s'est fait connaître par les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *Commentariorum ac Disputationum in universam doctrinam D. Thomæ de Sacramentis et censuris*. Antverpiæ, 1616, 2 vol. in-fol.

*Ibid.* 1619; 1624. Rothomagi, 1630, in-fol. Lugduni, 1634, in-fol. — 2° *De moralitate, natura et affectibus actuum Supernaturalium in genere.* Antverpiæ, 1623, in-fol. — 3° *Opusculum de absolute moribundi sensibus destituti.* Cette brochure fut vivement attaquée par un habile théologien et le P. De Coninck lui opposa : — 4° *Responsio ad Dissertationem impugnantem absolute moribundi sensibus destituti.* Antverpiæ, 1625, in-12. — 5° *Disputationes theologicae de Sanctissimæ trinitate et Divini verbi incarnatione.* Antverpiæ, 1645, précédé de la vie de l'auteur. Les ouvrages de morale de De Coninck sont estimés.

Aug. Vander Meersch.

Valère André, p. 24. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 28. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VII. — De Backer, *Bibliotèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. I.

**DE CONINCK** (*Gislain*), poète flamand du XVII<sup>e</sup> siècle, né à Poperingue. Il passait pour un bon poète et sa réputation décida le dominicain Charles Wynck d'Ypres à lui confier la traduction en vers flamands de ses hymnes d'église. Le texte original et la traduction furent conjointement publiés sous le titre de : *Hinni quorum usus est in ecclesiastico Dei cultu, una cum aliquot præclaris canticis, prosis et orationibus, positi in latino idiomate atque etiam Teutonico.* Gandavi, apud Gislenu Manilium, 1573, petit. in-8°. L'ouvrage écrit en latin, par Ch. Wynck a donné lieu à une étrange méprise. Willems, et après lui Witsen Geysbeek, trompés par le texte flamand faisant suite aux *Hinni* de Wynck, ont placé celui-ci parmi les poètes flamands. L'auteur dit pourtant lui-même, dans sa préface, qu'il a fait traduire ses hymnes par un rhétoricien expert de Poperingue.

Aug. Vander Meersch.

*Biographie de la Flandre occidentale*, t. III, p. 147. — Ferd. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. I, p. 199. — Willems, *Verhandeling over de nederduitsche taal en letterkunde*. — Witsen Geysbeek, *Biographisch, anthologisch en critisch woordenboek der nederd. dichters*.

**DE CONINCK** (le chevalier *Patrice-Charles-Gislain*), homme d'État, né à Bruges, le 19 novembre 1770, mort

dans la même ville, le 22 mai 1827. Il était fils de Baudouin-Charles-Philippe De Coninck, seigneur de Nieuwerkerke, Overbroek et Wauterineck, et de Marie van Zuylen van Nyevelt. Après avoir fait de bonnes études, tant dans sa ville natale qu'à l'université de Louvain, il obtint à l'université de Cologne le grade de licencié en droit. De retour à Bruges il s'appliqua à l'étude des lois, des sciences politiques, ainsi qu'à celle des diverses langues européennes. Il voulait entrer dans la carrière administrative et fit d'abord partie de la Régence de Bruges. En 1800 il devint conseiller du département de la Lys. Puis il fut nommé, successivement, préfet du département de l'Ain à Bourg; de Jemmappes à Mons; des bouches de l'Escaut à Middelbourg; des bouches de l'Elbe à Hambourg et, enfin, maître des requêtes au conseil d'État. Dans ces diverses positions, il sut s'acquiescer la sympathie de ses administrés et la haute estime de l'Empereur qui, voulant récompenser ses services, l'honora du titre de baron, par lettres patentes du 15 août 1810, titre transmissible à ses descendants.

Après la chute de l'Empire, De Coninck rentra dans sa patrie et le roi Guillaume le nomma membre de la commission chargée de la révision de la loi fondamentale des Provinces-Unies des Pays-Bas, afin de la rendre applicable au nouveau royaume qui venait d'être fondé. Ses collègues lui confièrent le soin d'être le rapporteur de l'œuvre commune et il s'acquitta, avec supériorité de cette mission; aussi Guillaume, juste appréciateur de son mérite, l'appela-t-il bientôt à remplir les fonctions de gouverneur de la province de la Flandre orientale, puis l'éleva à une position plus éminente. Il lui confia, en 1817, le portefeuille du Département de l'intérieur, qu'il échangea en 1825, contre celui du Département des Affaires étrangères. Sa santé chancelante l'ayant forcé d'abandonner la carrière politique, il fut nommé Ministre d'État et grand'croix du Lion neerlandais; il était membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale.

Protecteur des sciences et des arts, il faisait partie de la Société littéraire de Leyde, de l'Académie royale de Bruges et il ne cessa de faire preuve dans ses diverses fonctions des connaissances les plus étendues et les plus solides. Il avait épousé Marie van Ontrive, dame de Merckem; ce qui le faisait désigner quelque fois sous le nom du chevalier De Coninck d'Ontrive. Ses descendants ont actuellement pris le titre de De Coninck de Merckem.

Aug. Vander Meersech.

Goethals, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*. — *Handelingen van de jaarl. verg. der Maatschappij van Nederl. Letterkunde te Leiden, 1827*. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*.

**DE CONINCK** (*Pierre*) ou **DE CONING**, chef populaire né à Bruges. On ignore l'année de sa naissance et celle de sa mort. Il était, dit M. le baron Kervyn de Lettenhove, dans son *Histoire de Flandre*, d'une naissance obscure et bourgeoise du métier des tisserands. Pierre De Coninck joua un rôle important dans les troubles que firent éclater à Bruges, au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, les exactions des agents français qui avaient été mis à la tête de l'administration, lorsque le roi Philippe le Bel, après avoir fait emprisonner Guy de Dampierre, s'empara traitreusement du comté de Flandre. Ayant été jeté en prison De Coninck fut délivré par les métiers qui lui étaient entièrement dévoués. Il quitta alors la ville par suite d'un accord conclu avec les défenseurs du roi de France et il comprit que, pour faire réussir la révolution que son patriotisme appelait de ses vœux, il devait s'entendre avec les princes du pays, c'est-à-dire avec les enfants de Guy de Dampierre qui, pendant la captivité de leur père, se trouvaient à Namur. Profitant d'une sédition pendant laquelle les Brugeois avaient massacré les Français, il entra dans la ville avec un corps de troupes et l'assistance d'un autre patriote Jean Breydel.

De Coninck joignait un jugement droit à une grande énergie; par ses sages conseils on prit des mesures qui bientôt délivrèrent presque toute la Flandre de la présence des Français. Philippe le Bel

résolut alors de reprendre le pays par la force des armes, mais ses chevaliers furent battus à la bataille de Courtrai, (11 juillet 1302) où De Coninck commandait avec Breydel. La milice de Bruges se distingua par son sangfroid et sa bravoure.

Les services qu'il rendit en cette circonstance furent récompensés par le tonlieu du port de Damme.

Philippe le Bel, après l'échec cruel que ses armes avaient subi à Courtrai, rassembla de nouvelles forces et continua la lutte avec les patriotes flamands; il finit par imposer à Robert de Bethune qui avait succédé à son père Guy de Dampierre, un traité honteux (le traité d'Anthies). De Coninck avait conservé son influence sur les métiers; il les engagea à ne pas se soumettre aux conditions humiliantes que le roi de France voulait imposer à la Flandre. Ses efforts persévérants pendant plusieurs années aboutirent enfin à faire accorder un adoucissement.

L'histoire ne fait plus mention de cet énergique citoyen après les événements que nous venons de mentionner il mourut obscurément ne laissant pour tout héritage à ses enfants et à sa veuve qu'un nom honoré, qui est resté, jusqu'à nos jours, populaire dans la Flandre.

Général baron Guillaume.

Kervyn de Lettenhove, *Hist. des Flandres*. — *Biog. brugeoise*.

**DE CONINCK** (*Pierre Damase*), écrivain ecclésiastique, né à Bruges en 1600, mort à Bruxelles, le 12 décembre 1662. Il entra dans l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, prit, en 1628, le bonnet de docteur en théologie à l'université de Louvain et ne tarda pas à mériter l'estime de ses supérieurs par son savoir et sa prudence. Divers emplois lui furent confiés: il devint successivement prieur, régent des études et visiteur de son ordre. On le députa ensuite au chapitre général; il fut délégué, en 1636, par le prieur-général pour l'examen des livres publiés par les Ermites de Saint-Augustin; et enfin, en 1655, il fut nommé provincial. Il publia: 1<sup>o</sup> *Basilii Pontii de Sacra-*

*mento confirmationis liber singularis, correctior et annotationibus marginalibus illustratus.* Lovanii, 1642, in-4°. — 2<sup>o</sup> *B. Alph. de Oroseo Ord. Erem. S. Aug. certamen bonum consummatum et coronatum à P. Coninck revisum et meliori ordini restitutum.* Lovanii, 1645, in-12. — 3<sup>o</sup> *Aegidii Columnæ romani, August. Pamelae generalis et archiep. Bituricensis quodlibeta Similiter correctæ, argumentis Scholâisque perpetuis, etiam marginalibus illustrata.* Lovanii, 1646, in-folio. — 4<sup>o</sup> *Greg. Arimienensis ejusdem ordinis quondam generalis opera.*

Aug. Vander Meersch.

*Biographie de la Flandre occidentale*, t. III, p. 148. — Piron, *Levensbeschryving*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 972.

**DE CONINCK** (*Simon-Michel*), littérateur, et bibliophile, né à Saint-Trond, le 6 août 1750, mort le 14 avril 1839. Voir CONINCK (*Simon-Michel*).

**DE CORT** (*Gaspard*), écrivain flamand, né à Anvers, le 27 décembre 1821; il était l'aîné des enfants d'un imprimeur, et à treize ans, il entra dans l'atelier paternel comme compositeur. Aidé de deux écrivains ses concitoyens, Félix Bogaerts et Ernest Buschmann, il s'appliqua à l'étude et à force de patience et de peine, devint homme de lettres.

Son premier ouvrage, un roman historique intitulé *De Gentenaren* en 1382 fut accueilli avec faveur : — *De Meester drukker, Ambiorix Koning der Eburoners*, et deux drames *Zy was moeder*, et *Erans Bruno* sont ses principaux ouvrages.

Emile Varenbergh.

Piron, *Levensbeschryving*.

**DE CORT** (*Henri*), peintre de vues de ville, de paysage et d'intérieurs, né à Anvers, en 1742, mort à Londres, en 1810. Il eut pour premier maître Herreyns, avec lequel il étudia la figure et qu'il quitta pour peindre le paysage et les vues de ville, sous la direction de H.-J. Antonissen. A l'âge de quarante-huit ans, en 1790, il se rendit en Angleterre pour y faire un séjour; mais il réussit si bien à Londres et ses tableaux y furent si recherchés qu'il y resta jusqu'à

la fin de sa vie. En général, les toiles qu'il peignit avant son départ pour l'étranger sont les plus recherchées à cause de leur étoffage, exécuté par les meilleurs artistes de l'époque, parmi lesquels nous citerons P. van Kiegemorter et le célèbre Omme-ganck. Les tableaux de De Cort sont peints avec soin, bien finis et ont une qualité très-précieuse, le naturel. Il a exécuté des aquarelles très-estimées.

Ad. Siret.

**DE CORTE** (*Blaise-Henri*), baron de Walef, poète et homme de guerre (1661-1734), descendant de la famille de Curtius, dont la richesse était passée en proverbe, naquit, non pas à Liège en 1652, comme on l'a cru pendant longtemps, mais très-probablement à Nivelles, en août ou septembre 1661. Né du second mariage de Pierre de Curtius avec Marguerite-Thérèse-Victoire de Alagon, il passa les premières années de son enfance à Nivelles où résidait sa mère et où le mariage de ses parents avait été célébré.

Il entra fort jeune au collège des jésuites à Liège pour y faire ses humanités. Voici comment il rend compte lui-même de ses études : « J'étois encore fort jeune, j'avais passé toutes mes classes avec plus de succès que d'application, plus laborieux par choix qu'asservi à l'usage des écoles, qui nous font consumer sans fruit la plus grande partie de notre jeunesse. Je m'étois fait une étude particulière et, toujours peu occupé des sciences qui m'étoient prescrites par mes maîtres, j'avais lu les historiens, et surtout les poètes, avec avidité. Soit que le feu divin qui brille dans les ouvrages excellents qu'ils ont laissés, frappe plus agréablement tous les hommes, soit qu'étant né moi-même avec quelque talent pour la poésie, je dusse y être plus sensible, mon esprit avoit saisi tous les traits qui l'avoient touché et ma mémoire s'en étoit chargée sans peine. J'avouerai même que, quoique l'ambition m'eût fait prendre le parti des armes, comme celui qui convenoit le plus à un gentilhomme, j'avais de temps en temps quelque regret d'avoir embrassé un métier qui m'éloignoit d'un commerce où j'avais trouvé tant de charmes. »

Le jeune De Walef fut très-précoce en

amour et en poésie. Selon son propre aveu, il le fut plus encore dans la passion du jeu, qui devait le ruiner plus d'une fois :

L'amour, dit-il, avait en moi devancé la raison.

Puis il ajoute :

Les démons réunis de l'amour et du jeu  
Sur mes sens, tour à tour, n'ont pris que trop  
[d'empire.

Faudrait-il s'en étonner? — Il avait  
avait perdu son père à l'âge de deux  
ans et :

Pour comble de malheur, une mère facile  
Me mit, presque au berceau, les cartes à la main.

Il est beaucoup plus probable cepen-  
dant, que c'est de Paris que parle le  
poète, et non de Liège comme on l'a cru,  
lorsqu'il dit :

Chaque demeure ici cache un piège homicide, [mide  
Où, plus d'une Angélique, ou toujours quelqu'Ar-  
Par des charmes puissans, plus souvent empruntés,  
Arrêtent les Médors, les Renauds enchantés :  
Dans quelque lieu qu'on aille, ou l'on aime, ou  
[l'on joue.

De Walef, doué d'un esprit avantu-  
reux, d'une grande bravoure, était en-  
traîné, par un désir violent, vers la car-  
rière des armes. Au bruit des exploits des  
grands capitaines de son temps, une am-  
bition devorante s'éveillait en lui, et ne  
lui laissait ni trêve ni repos. Cependant,  
son goût pour les lettres n'était pas moins  
vif. Il voulait devenir poète, et grand  
poète. C'était vouloir courir plusieurs liè-  
vres à la fois et il oubliait que les Muses,  
ces chastes divinités, sont en même temps  
des déesses jalouses.

Le baron de Walef embrasse donc la  
carrière des armes, en s'y montrant tout  
aussi inconstant, et ce n'est pas peu dire,  
qu'il l'est dans ses amours. A l'exemple  
des condottieri italiens, des officiers de  
fortune de la guerre de trente ans, il sert  
successivement les principales puissances  
de l'Europe, change de drapeau comme de  
maîtresse à chaque instant, passe et re-  
passe, rapidement, d'un côté à l'autre,  
combat et défend successivement la même  
cause.

En 1679, n'ayant pas encore atteint  
dix-huit ans, il venait d'épouser Jeannede

Zuallart. Sa lune de miel à peine écoulée,  
il prend service en qualité de capitaine  
dans un régiment d'infanterie espagnole,  
dont il sort peu après pour être cornet-  
colonel de M. de Bondi, mestre de camp  
de cavalerie espagnole. Il accepte en  
1682 l'offre que lui fait le prince Augnste  
de Hanovre, d'une compagnie de cuiras-  
siers au service de l'empereur. Mais, pas-  
sant à Cologne pour rejoindre son régi-  
ment, il change d'avis sur les instances  
du cardinal de Furstemberg, abandonne  
ses cuirassiers allemands et va lever une  
compagnie de dragons au service de  
France, dans le régiment de La Salle. Ce  
régiment étant congédié en 1684, De  
Walef reprend service dans l'armée impé-  
riale et se rend en Hongrie, pour y com-  
battre les Turcs. Pendant la campagne,  
il tombe fort malade et il est obligé de se  
faire transporter à Vienne, d'où il revient  
en 1686. Dès l'année suivante, il repasse  
au service de Sa Majesté très-chrétienne,  
en se faisant donner la commission de  
lever une compagnie de cavalerie dans un  
régiment étranger, où il reste jusqu'à la  
fin de l'année 1699, et prend part à  
toutes ces luttes des armées de Louis XIV,  
aussi sanglantes qu'injustes qui étonnent  
l'Europe.

En 1700, le gentilhomme liégeois passe  
en Angleterre où, sur la recommandation  
de lord Albemarle, le roi Guillaume lui  
avait offert la levée d'un régiment de dra-  
gons. Il fait à Londres un long séjour,  
et ce n'est que le 24 février 1703 que fut  
signée à La Haye, avec les États-Géné-  
raux de Hollande, sa capitulation pour  
la levée d'un régiment de dragons qui  
porte son nom, capitulation qui lui donne  
le droit de choisir ses officiers durant la  
première année. Ce fut donc en qualité  
de colonel au service des alliés que De  
Walef joua un rôle dans cette guerre, si  
désastreuse pour la France et pendant la-  
quelle il aida, plusieurs fois, à ravager  
ses propres terres. Il s'y comporta vail-  
lamment et se distingua tellement à Ra-  
millies, 23 mai 1706, qu'il fut mis à  
l'ordre du jour de l'armée, et proclamé  
général. Après la paix, il fit de nouveau  
un séjour assez long en Angleterre, pour  
y solliciter les arranges qui lui étaient

dûs. De là, en 1715, il se rendit à Paris qu'il n'avait pas visité depuis longtemps et où il resta jusqu'en 1717. C'est pendant cette époque que d'après les mémoires de mademoiselle de Launay (madame de Staal), il joua un certain rôle dans la conspiration des princes légitimés. De Walef nous raconte qu'il se trouvait à Paris lors de la mort de Louis XIV et parle de « l'impatience que témoigna la nation française d'être débarrassée de ce monarque » et de la joie, aussi vive qu'indécemment que firent éclater les Parisiens à l'occasion de la mort du « grand roi. »

De Paris, le baron de Walef se rendit dans quelques cours d'Italie et de là en Espagne, où le roi lui donna le 30 janvier 1719 la patente de lieutenant-général de ses armées et y joignit, la même année, celle d'inspecteur de l'infanterie et de la cavalerie de ses royaumes. Le 17 février 1721, il obtint le commandement du royaume de Valence. En 1724, il demanda congé au roi d'Espagne, tant pour aller de nouveau solliciter ce qui lui restait dû en Angleterre que pour venir régler ses affaires domestiques dans le pays de Liège. De retour dans sa patrie, qu'il avait quittée depuis ses jeunes années et qu'il n'avait revu depuis qu'en passant, De Walef se trouva accablé d'infirmités et hors d'état de servir désormais. Après avoir demandé et obtenu plusieurs prolongations de congé, il sollicita et obtint sa démission du service de Sa Majesté catholique. Cette démission est datée de Madrid, 20 octobre 1728.

Plus tard pourtant, il sembla vouloir encore essayer du service et fut nommé, par l'entremise du fameux prince Eugène de Savoie, son ami et son correspondant, sous les ordres duquel il avait servi comme volontaire, au grade de feld-marchal-lieutenant de l'empire, avec les appointements de général de bataille. — Ce ne fut là naturellement, qu'un grade purement honorifique, — une simple sinécure.

De Walef avait au moins soixante-trois ans lorsqu'il se retira dans son pays, pour n'en plus sortir. Il passait l'hiver à Liège et l'été à Walef Saint-Pierre, beau château qu'il avait fait construire. Pendant

toute sa vie, il avait ressenti l'aiguillon de l'ambition et, comme il le dit dans son *Épître au président Méliivier* (1656?), de ces :

Desirs impétueux, par quinos destinés  
Bravent dans le tombeau le reste des années;  
Noble et sainte fureur de revivre après nous,  
Doux charme des esprits, je m'abandonne à vous.

Les lauriers militaires qu'il avait cueillis ne lui donnaient pas encore cette assurance de *braver le tombeau*. Il songea donc alors seulement à réunir et remettre en ordre ce qui lui restait de ses très-nombreuses compositions littéraires, demeurées inédites. Mais, au lieu de revoir et de corriger soigneusement celles-ci, au lieu d'écartier celles qui étaient peu dignes de voir le jour, leur auteur n'avait d'autre souci, paraît-il, que celui d'augmenter sans cesse son bagage littéraire. Et, chose plus singulière qu'inusitée, c'est généralement à ses productions les plus faibles ou à celles de sa vieillesse qu'il accorde la préférence et auxquelles il prodigue les éditions.

De Walef avait pourtant débuté fort jeune dans la littérature, et ce sont les écrits de Boileau qui éveillèrent son goût pour la poésie. Il dit du moins à celui qui régenta si longtemps le Parnasse français :

Où, ce sont tes écrits, dont les charmes divers  
M'ont porté jeune eneor, au doux métier des vers :  
Né sous un ciel ingrat, où cette noble envie  
Vint troubler, à quinze ans, le repos de ma vie.

Cette épître au célèbre satirique, lui valut une réponse fort flatteuse, qui devait au moins l'encourager. Boileau, ce juge si expert et si difficile, trouve les vers du gentilhomme liégeois *merveilleux, pleins de feu et d'élegance*, et se félicite de pouvoir compter parmi ses disciples un poète aussi remarquable, et tel que, selon lui, Horace ni Juvénal n'en avaient eu de semblable. Si d'un côté on a accordé une importance exagérée à cette réponse de Boileau, de l'autre on l'a par trop ravalée, en ne l'attribuant qu'à *la politesse épistolaire*. Toujours est-il que Boileau n'eut pas adressé cette lettre au premier venu.

Dès l'âge de seize ans, De Walef avait dédié à une Chloris quelconque tout un

poème sur le *Combat des échasses* et par ce sonnet dédicatoire fort galant, on peut se convaincre qu'il ne manquait pas de dispositions pour tourner les vers :

Chloris, voici des vers que ma main te présente;  
Bons ou méchants, il suffit que pour toi,  
M'acquittant sans regret de ce galant emploi,  
J'ai fait ce que j'ai pu pour te rendre contente.

J'ai contraint mon humeur, ma plume impa-

[tiente.  
D'un poème assez long j'ai surmonté l'effroi !  
Après un tel effort que feras-tu pour moi  
Qui te puisse à mes soins montrer reconnaissante?

Depuis longtemps objet de ta rigueur,  
J'ai cherché vainement le chemin de ton cœur ;  
C'est l'unique bonheur où j'aspire.

Mais à de moindres biens il faut borner mes

[vœux :  
Pour prix de mon travail, je serai trop heureux  
Si j'ai pris seulement la peine de le lire.

Jusqu'en 1724 cependant, De Walef, soit timidité, soit bien plutôt par insouciance, ne semble avoir visé qu'à des succès de salon. Rien de ses nombreuses productions n'avait été imprimé jusqu'à lors, si l'on excepte le poème : du *Combat des échasses*, composition de son enfance, et encore, les deux éditions de ce poème furent-elles, à ce qu'il nous assure, publiées à son insu. Mais une fois décidé pour la publicité, il la voulait aussi étendue que possible, et désirait faire paraître simultanément ses œuvres à Paris et à Liège.

Cette même année 1724, le baron de Walef obtint du roi de France le privilège pour faire imprimer ses œuvres à Paris ; cependant une clause de ce privilège s'oppose à ses projets, celle de ne les livrer à la presse dans aucune autre ville. Dès lors, sauf le poème très-faible *des Géans*, qui parut à Paris en 1725, l'auteur se résigna à ne faire imprimer ses œuvres qu'à Liège.

Ces œuvres, écrites à des époques différentes de sa vie, sont d'un mérite très-inégal, et se ressentent trop souvent du milieu où elles ont été composées. Elles le furent, pour la plupart, dans les loisirs des camps, lorsque les plaisirs lui laissaient un peu de trêve, ou dans ceux que lui creaient des maladies ou bien des blessures.

Dès sa jeunesse le baron de Walef s'était lié, ou du moins avait eu de fréquents rap-

portances de son temps qui protégeaient ou qui cultivaient les lettres, mais encore avec beaucoup d'hommes de lettres d'un rang inférieur. On peut citer parmi ces personnages : le marquis de Dangeau, Boileau, le père Tournemine, Bayle, le prince Eugène de Savoie, Vergier, Lagrange-Chancel, Bruzen de la Martinière, Huissier des Essarts, etc. Il faut regretter que le gentilhomme liégeois n'ait pas profité d'avantage des sages critiques que plusieurs de ces hommes lui adressaient parfois sur ses productions longtemps avant qu'elles ne fussent publiées. Ainsi son ami Vergier lui lance de Dunkerque, en 1714, une fine et spirituelle épître, mêlée de vers et de prose ; elle mérite d'être lue d'un bout à l'autre. Voici comme elle débute :

Salut au cher Baron,  
Dont le triste Carou  
Pourra passer quelque jour dans sa barque  
Les manes surannés,  
Lorsqu'aux champs fortunés,  
L'appelleront les décrets de la Parque :  
Mais de qui les écrits  
Jamais du Slix ne verront l'eau souffrée,  
Si par amusement,  
Il leur fait seulement  
Subir parfois sa critique éclairée.  
Son esprit abondant,  
Sans cesse le guidant  
De traits en traits, de peinture en peinture  
Il laisse avec mépris  
Aux stériles esprits,  
L'humble travail de l'exacte rature.  
Mais qu'il songe pourtant,  
Qu'à ce soin important,  
Des beaux Esprits la gloire est attachée,  
Et qu'une belle fleur,  
Vante en vain sa couleur,  
Si sous la ronce on la laisse cachée.

L'un des neveux du baron de Walef, dans une notice demeurée inédite, nous représente son oncle sur la fin de sa vie, brisé de fatigues, accablé d'infirmités, occupé uniquement à composer, même à table, et tenant la fourchette d'une main et la plume de l'autre.

Pendant ses dernières années, ce fut principalement à la satire, genre si cher à Boileau son maître et son modèle, qu'il aimait à se livrer. Il a voulu, nous dit-il :  
" Écrire contre les mœurs du siècle, autant qu'il est dans le pouvoir d'un particulier qui, sans caractère ni mission, veut bien se charger d'une commission aussi délicate que celle de réprimer le vice et de



faire aimer la vertu. « Intention fort louable assurément ; cependant quand on voit un vieillard prêchant le plus souvent contre ces mêmes vices auxquels il n'a que trop sacrifié, mais auxquels il ne peut plus se livrer, on est tenté de s'écrier : mieux eut valu de prêcher d'exemple.

Parmi les poésies lyriques de De Walef, on a distingué principalement les pièces suivantes : *L'Ode sur la mort de Du Vergier* et celle *aux Ministres de la reine d'Angleterre*, les *Zéphirs*, *l'Histoire de la porcelaine*, la *Métamorphose de Clytie en fleur*, la *Bataille de Neerwinde*, le *Passage du Ter ou Roses reconquise*, la satire *A Paul mon valet* et plusieurs épîtres. Mais, chose étrange, et pourtant facile à expliquer, le gentilhomme liégeois est le moins connu, précisément dans le genre où il s'est le plus distingué. Deux au moins des trois tragédies dont il est l'auteur, le placent en effet à un rang assez éminent parmi les poètes dramatiques. Non-seulement aucune de ces trois pièces ne semble avoir été présentée au théâtre, mais une seule d'entre elles, *Electre*, a été livrée à l'impression du vivant de l'auteur et encore fort tardivement (en 1731). Il avait cependant dès 1724, obtenu le privilège de faire imprimer à Paris sa tragédie *d'Anubul à Capone* ; mais il n'en fit aucun usage, absorbé qu'il était, sans doute, par la composition de ses productions scéniques, et par les embarras de ses nombreux procès ; De Walef était un plaideur acharné.

Le poète liégeois se doutait bien peu, lorsqu'il a osé écrire les lignes suivantes en parlant d'Homère, qu'il résumait aussi nettement le jugement définitif de la postérité sur ses propres ouvrages : « Il y a lieu de croire, qu'autant ce poète a été diligent à composer de gros volumes, il a été peu soigneux de les revoir et de les corriger. Que n'aurait-il pas retranché ? » Or, De Walef a produit des œuvres, deux fois aussi volumineuses pour le moins, que celles du père de la poésie grecque. Que n'y a-t-il mis la moitié de ces qualités qui, aujourd'hui encore, nous charment dans le vieil Homère !

Le baron De Walef réclame néanmoins notre attention et même notre intérêt. Il est pour le pays de Liège l'unique, et

pour la Belgique entière presque le seul représentant de la littérature française à sa plus belle époque, celle du siècle de Louis XIV.

Danou n'a cependant trouvé chez cet auteur : « Qu'une heureuse facilité et les germes d'un talent qui aurait pu être mieux cultivé. » C'était se montrer par trop sévère, et le critique n'a d'ailleurs porté son jugement que sur les *Œuvres* assez mal choisies du baron de Walef, publiées par De Villengagne. De Walef avait plus que des germes de talent ; il avait un talent incontestable. Seulement la lime faisait défaut à ses écrits et le goût lui a manqué aussi plus d'une fois.

Le baron de Corte de Walef mourut à Liège le 22 juillet 1734, âgé de tout près de septante trois ans et fut enterré le lendemain dans l'église du collège des Jésuites à Liège. Il fut le dernier de la famille de Curtius. Son fils unique, général au service de l'Espagne l'avait depuis longtemps précédé dans la tombe. Il avait succombé à vingt-cinq ans à la suite d'une blessure reçue au siège de Ceuta en Afrique. Peu de temps avant sa fin, Blaise-Henri de Walef avait, dans un testament pris des dispositions pour fonder une académie en faveur des jeunes gens de la principauté de Liège. Une semblable fondation eut sans doute exercé dans le pays une influence considérable sur la culture des lettres et des arts. Mais les formalités nécessaires pour la validité du testament ne furent jamais remplies. Ici comme trop souvent dans sa longue carrière, le poète s'était arrangé pour arriver trop tard. Il avait toujours été rempli de ces excellentes intentions auxquelles on ne donne jamais de suite. Inutiles sur cette terre, elles servent, nous assure-t-on, de pavés à l'enfer. On a du baron de Walef, les ouvrages suivants :

- 1<sup>o</sup> *Combat des échasses, donné à Namur le dernier jour des carnavales*. Poème héroïque. Namur, François Chenu, 1686, petit in-8<sup>o</sup>. Cette édition, ainsi qu'une précédente qui doit avoir paru vers 1678, ont été imprimées à l'insu de l'auteur. —
- 2<sup>o</sup> *Le Catholicon de la Basse-Germanie*, satire. Cologne, Pierre Marteau (Liège, G.-J. Broncart), 1724, in-8<sup>o</sup>. La plupart

des exemplaires portent la date (rafraichie), de 1731. — 3° *Les Géans*, poème épique. Paris, 1725, in-12. — 4° *Les Titans, ou l'ambition punie*, t. I. Liège, 1725. *Les Deux jumeaux*, t. II, 2 tomes en un vol. in-8°. *Les Titans* sont le même poème, avec titre échangé, que *les Géans*, mais avec une préface différente. — 5° *Mémoire de M. le baron de Walef, à M.M. les président et conseillers du conseil ordinaire* (Liège, 1729)? in-4°. Ce mémoire a été rédigé par De Walef à l'occasion d'un procès que lui avait intenté une dame de la Renaudière, qui était sa sœur, fille issue d'un premier mariage de son père. — 6° *Les rues de Madrid*, poème en six chants. Madrid (Liège, Broncart), 1730, in-8°. Ce poème, bien qu'une seule édition eut été de trop, fut encore réimprimé plusieurs fois, et reproduit dans *les Œuvres* de l'auteur. — 7° *Œuvres*. Liège, 1731, 5 vol. in-8°. — 8° *Le Triomphe des médecins*. Lille chez Paul Maret et se vend à Liège chez J.-P. Gramme, s. date (1731), in-8°. — 9° *Supplément aux tableaux de Philostrate*. Paris, Cramoisy (Liège, Broncart), 1733, in-8°. — 10° *Les Augures ou la conquête de l'Afrique à Elisabeth Farnèse, reine d'Espagne*. Liège, 1733, in-8°. — 11° *Electre*, tragédie. Par M. le baron de Walef. Liège, Broncart, 1734, petit in-12. C'est une réimpression, pure et simple de cette tragédie, qui se trouve dans *les Œuvres* citées ci-dessus. Elle parut l'année même de la mort de l'auteur. — 12° *Œuvres choisies du baron de Walef, gentilhomme liégeois*. Liège, Lemarié, 1779, petit in-12. Elles ont été publiées par H. de Villenfagne. — 13° *Le Baron de Walef*, œuvre inédite. Placet à Joseph-Clément, évêque et prince de Liège. *Bulletin du bibliophile belge*, t. I, p. 412. Il s'agit ici d'une affaire passablement scandaleuse, d'un enlèvement de mineure, dont le baron de Walef cherche dans ce placet, à se disculper tant bien que mal. Cette publication de M. le chevalier Xavier de Theux, a été aussi tirée à part (Bruxelles, 1866, gr. in-8°). — 14° *Mahomet II*, tragédie publiée pour la première fois par H. Helbig. Liège, 1870, gr. in-8°, avec le portrait du baron de Walef. — 15° *L'Anar-*

*chie à Liège*. Poème satirique en quatre chants. Publié pour la première fois par H. Helbig. Liège, 1870, gr. in-8°.

Ces deux dernières œuvres ont été publiées, aux frais de la Société des bibliophiles liégeois, à soixante exemplaires seulement.

Il reste encore quelques pièces de vers inédites du baron de Walef, entre autres une comédie en vers, qui est à peine ébauchée; mais rien d'important, à l'exception de sa tragédie *d'Amibal à Capoue*, dont on n'a qu'une copie peu correcte et qui présente même quelques lacunes. C'est d'ailleurs, de beaucoup, le plus faible de ses ouvrages tragiques, bien qu'on y remarque des très-beaux passages.

H. Helbig.

De Villenfagne, *Mélanges de 1788*, pp. 269-516. — *La Biographie universelle*, dite de Michaux, article de Daunou. — *Notice sur de Walef* par M. L. Polain. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XV, — *Les Soirées Bruxelloises*, pp. 91-170; article de M. le Docteur Hyac. Kuborn. — *Œuvres de Vergier*. Lausanne 1750, t. II, pp. 88-97. — *Annuaire de la société libre d'Emulation à Liège*, année 1865, pp. 65-94. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IX, pp. 275 et 401, ainsi qu'au t. X, pp. 79-82.

**DE CORTE** (*Corneille*) ou **CURTIVS**, historien, né à Bruxelles, vers 1590, mort le 9 octobre 1638. Entré dans l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, au convent de Bruxelles, il prononça les vœux solennels, le 21 janvier 1608, devint licencié en théologie et enseigna ensuite cette science à Bruxelles et à Louvain où il fut en même temps régent des études. Il occupa plusieurs emplois importants dans l'ordre : il fut successivement prieur des couvents d'Ingolstad, en Bavière, de Vienne, en Autriche et de Sainte-Catherine à Prague, visiteur des couvents de Bavière et d'Autriche et vicaire général de ces deux provinces, auxquelles il rendit des services considérables; enfin le 11 mai 1628, il fut élu provincial de la province de Cologne, qui comprenait alors les Pays-Bas. Le 3 mai 1637, il présida au chapitre tenu à Malines et mourut à Waesmunster, abbaye de jeunes filles de l'ordre de cîteaux, près Termonde, à l'âge de quarante-sept ans. Son corps fut transporté à Bruxelles et enterré dans la vieille

église des PP. Augustins, sous la pierre sépulcrale du P. Corneille De Bie.

Le P. Curtius était un homme instruit; outre sa langue maternelle, il connaissait l'allemand, l'italien, l'espagnol, le latin, et était fort versé dans les belles-lettres et l'histoire. L'empereur Ferdinand II le nomma son conseiller et son historiographe; il fut pareillement historiographe de l'ordre de Saint-Augustin. On lui doit les ouvrages suivants: 1<sup>o</sup> *Vitæ SS. Ruperti et Viglii, antistitum Salisburgensium*. Ingolstadi, 1621, in-8<sup>o</sup>. — 2<sup>o</sup> *Erotopeguion sire Epistolæ familiares ad D. Christophorum Eyserum*. Ibid., 1621, in-8<sup>o</sup>. — 3<sup>o</sup> *De clavibus Dominicis, liber 1*. Ibid., 1622, in-16, avec gravures par Raphael de Sadeleer. Cet ouvrage fut réimprimé, à Anvers, en 1632, 1634 et 1670, avec des augmentations dues à l'auteur, qui y discute longuement la question de savoir si J.-C. a été attaché à la croix avec trois ou quatre clous: il adopte cette dernière opinion. — 4<sup>o</sup> *Amphitheatrum amorum, à R. P. M. Christ. Fonseca, hispanicè compositum, Fr. Corn. Curtio interprete*. Ingolstadi, 1623, in-12. Recueil de sermons sur l'amour de Dieu, publiés d'abord en espagnol, et traduits par De Corte, comme l'ouvrage suivant. — 5<sup>o</sup> *Sermones quadragésimales R. P. M. Christ. Fonseca, interprete R. P. Corn. Curtio*. Coloniae, 1628, in-8<sup>o</sup>. — 6<sup>o</sup> *BB. Clarae de Monte Falchio: Ritæ de Cassia: Christianæ sive Oringæ: Christianæ de Vice-Comitibus: Christianæ de Aquila, Augustinianarum, vita*. Coloniae, 1636, in-12. — 7<sup>o</sup> *Virorum illustrium ex ordine Eremitarum D. Augustini Elogia, cum singulorum expressis ad vivum iconibus*. Antverpiæ, 1636, in-4<sup>o</sup>. Ces éloges, au nombre de trente, sont très-bien écrits, quoique le style en soit peut-être trop recherché. Les portraits, dessinés par J. Franquart et exécutés par Coru. Galle, donnent du prix au livre. — 8<sup>o</sup> *Beatus Nicolaus Tolentinus, aliique aliquot ejusdem ordinis Beati*. Antverpiæ, 1637, in-18, avec portraits en taille douce. — 9<sup>o</sup> *Poemata, libri III*. Antverpiæ, 1629, in-16. Petites pièces de vers sur divers sujets, partagées en trois

livres; ces poésies sont assez bien faites. — On doit encore au P. De Corte quelques traités restés manuscrits, réunis en un gros volume in-folio, dont Paquot (*Mémoires littéraires*, tome III), donne les titres; il a aussi laissé des projets et des ébauches de plusieurs autres ouvrages.

Aug. Vander Meerseh.

Sweertius, *Athene belgicae*, p. 185. — Vailière André, p. 147. — Foppens *Bibliotheca belgica*, t. 1, p. 198. — Ossinger, *Bibliotheca augustiniانا*, p. 285. — Tombeur, *Chronol. augustiniانا*, pp. 50, 169 et 252. — Miræus, *Bibliotheca ecclesiastica*, p. 525. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*.

**DE CORTE** (François), connu aussi sous le nom de Curtius, écrivain ecclésiastique, né, vers l'année 1670, à Bruges ou, plus probablement, à Oostkerke près de cette ville (car son frère Louis était seigneur de ce village), et décédé à Bruges vers la fin de l'année 1730. Jeune encore, il avait embrassé la vie religieuse dans l'ordre de Saint-Augustin au couvent de Bruges, et s'était livré à des études sérieuses tout en exerçant les fonctions du ministère sacré. Il séjourna assez longtemps à Anvers; aussi fut-ce dans cette ville qu'il publia les deux opuscules suivants qui témoignent de son érudition et de son goût pour les études historiques et archéologiques: 1<sup>o</sup> *Syntagma de annulis sive tractatus annularis de annulorum origine, virtute et dignitate, selectis historiis, theo-politicis monitis, ac variis discursibus illustratus, auctore, R. P. F. Francisco De Corte*. Antverpiæ, (1706); vol. in-8<sup>o</sup>, orné d'un beau frontispice gravé, qui porte le titre suivant, un peu différent de celui que nous venons de transcrire: *Syntagma de annulis historico-symbolicis auctore R. P. Francisco CURTIO*. — 2<sup>o</sup> *Gods Wonderheden in het leven ende doodt van den grooten mirakel-doender den H. Nicolaus Tolentinas, wiens mirakuleus bloedt Syn Heyligheydt Clemens XI heeft gejouwt aen het convent der Eerw. PP. Augustynen tot Antwerpen*. T'Antwerpen (1707); vol. in-12 de 156 pages, sans la dédicace et les approbations.

E.-H.-J. Reusens.

Keelhoff, *Histoire de l'ancien couvent des ermites de Saint-Augustin à Bruges*. — Ouvrage de De Corte cité sous le n<sup>o</sup> 1.

**DE CORTE** (*Jacques*) ou **CURTIVS**, juriconsulte, né à Bruges vers 1505, mort vers 1567. Il fit de bonnes études de droit, à Louvain; se rendit en France; suivit les leçons de Pierre de l'Estoile à Orléans et y prit le bonnet de docteur. De retour à Bruges, il s'y posa dès l'abord comme bon avoocat et fut bientôt regardé comme un savant juriconsulte. Il était en même temps versé dans la philosophie et littérateur érudit, écrivant le latin avec une pureté remarquable. Il devint l'oracle de ses concitoyens. Entré dans la magistrature urbaine de sa ville natale, d'abord comme échevin, puis comme secrétaire pensionnaire, il fut l'âme de toutes les résolutions qui s'y prenaient.

A peine âgé de trente ans, il s'occupait à traduire en latin la paraphrase grecque de Théophile sur les Institutes de Justinien, que Viglius venait de découvrir et d'éditer. L'ouvrage eut un grand retentissement et vit le jour sous le titre de: *Institutionum Juris civilis libri quatuor*. Antverpiæ, 1536, in-12; *ibid.*, 1539, in-40. Patavii, 1539, in-12; *Item. Paraphrasis in margine quo facilius cum Vulgaribus Institutionibus conferri possit*. Antv. 1546, in-18; *item*, Lugd. 1554, in-16; *item*, sous ce titre: *Th. Inst. J. Civ. libri IV. Do. Jacobo Curtio interprete*. Lugd. 1557, in-16, etc., etc. L'épître dédicatoire du livre est très-intéressante. L'auteur s'y élève avec indignation contre le mode d'enseigner le droit et voici comment M. Britz (*Mémoire couronné sur l'ancien droit belge*, p. 84), donne l'analyse de sa critique: " Que font aujourd'hui nos professeurs de droit, se demande De Corte? " Ils remettent sur le tapis les questions ardues qui ont fait l'objet des disputes des docteurs depuis Pylus et Azan; ils entassent d'une manière confuse les arguments pour et contre, sans y ajouter des explications neuves et de leur cru. " Le public ébahi admire ce déluge de citations, cette profusion d'arguments, cette exposition variée d'opinions; mais si vous demandez à l'élève quels fruits il a retirés de la leçon, à quel usage elle peut servir, il ne saura que répondre.

" Aujourd'hui, lorsqu'une question se présente, on en cherche la solution dans ces immenses volumes, dans ce dédale de *consilia*, *repetitiones*, qui ne peuvent qu'égarer l'esprit, sans faciliter la solution des difficultés qu'on ne peut résoudre que par les principes mêmes du droit. Lorsque le sens d'un mot n'est pas clair, il faut le définir. " Lorsqu'un point est obscur, il faut l'expliquer par des exemples appropriés à l'espèce; il faut chercher la décision du point controversé dans les principes mêmes du droit. Pour faire revivre l'ancienne splendeur de la jurisprudence on le fait avant tout s'appliquer à l'étude de la langue grecque. " De Corte était un juriconsulte à idées avancées; non-seulement il dénonça publiquement les vices de l'ancienne méthode, mais il indiqua les moyens de la réformer.

Il publia encore: *Ευζεων (id est) Conjecturalium juris civilis*. Antverpiæ, 1550, in-12. Tomus secundus, Lovanii, 1554. Ce second volume contient trois autres livres. *Item*, les deux volumes ensemble. Antverpiæ, 1589, in-12; *Francofurti*, 1599; *Hanoviae*, 1605. C'est un extrait philosophique, philologique et juridique des plaidoyers faits par l'auteur dans sa jeunesse; on y trouve des remarques critiques sur un certain nombre de questions de droit, remarques souvent judicieuses et, démontrant beaucoup de littérature et une connaissance étendue des usages du barreau. L'ouvrage, fort estimé de son temps, est écrit avec élégance. Curtius a encore rédigé un grand nombre d'observations critiques sur le droit. Janus Lernutius lui a fait une épithaphe reproduite par Foppens.

Aug. Vander Meersch.

Sweertius, *Athene belgicae*, p. 560. — Valère André, pp. 407-408. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 511. — Moreri, *Grand dictionnaire historique*. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. II. — Delcune, *Biographie des Pays-Bas*. — *Biographie de la Flandre occidentale*.

**DE CORTE** (*Jean*) ou **CURTIVS**, commissaire général des munitions de guerre sous Philippe II, naquit à Liège, en 1551 et mourut à Leganez, en Espa-

gne, le 13 juillet 1628. Il était fils de Jacques Curtius, notaire et sentencier de l'official de Liège, et de Helwi de Doern. Jean Curtius donna à l'industrie liégeoise une impulsion inconnue jusqu'alors : il établit en 1616 deux usines à poudre à Vaux-sous-Chèvremont, construisit plusieurs moulins en Gravioule, et érigea dans différentes localités des pays de Liège et de Limbourg un grand nombre de forges et de platineries. Par son activité et son intelligence il rendit de si grands services au roi d'Espagne et à l'empereur d'Allemagne, qu'il obtint des lettres de noblesse de ces deux souverains. Celles qui lui furent accordées par Ferdinand II, en date du 29 décembre 1628 (1) énumèrent brièvement ses titres à cette distinction; elles rappellent : 1<sup>o</sup> la promptitude et l'adresse avec lesquelles il fournit de la poudre, des balles et d'autres munitions de guerre à l'archiduc Jean d'Autriche, au duc de Parme, au comte de Mansfelt, au marquis de Spinola, au comte du Bucquoi, etc., et qui décidèrent souvent le succès de ces capitaines, notamment aux sièges de Namur, de Maestricht et d'Ostende; 2<sup>o</sup> les grandes sommes d'argent qu'il prêta à l'archiduc Albert lors de son expédition contre Venlo, au comte de Fuentes, au marquis de Spinola et à d'autres dans les circonstances les plus graves; 3<sup>o</sup> le courage et la sagacité dont il fit preuve lorsqu'il quitta sa patrie à l'âge de septante ans pour se rendre en Espagne, et y consacra dix années à la recherche des mines métalliques.

De même que, plus tard, les munitionnaires généraux de la République, Curtius gagna une fortune immense; il est vrai que ses contemporains l'accu-

saient d'avoir « les mains crocheues et pleines de poix », disant qu'il avait passablement volé le roi d'Espagne comme trésorier de ses armes dans les Pays-Bas. Sa richesse était proverbiale non-seulement à Liège, mais encore à l'étranger : « Cette famille a été si opulente, dit Madame du Noÿer, dans ses *Lettres historiques*, t. III, p. 10, que quand on vouloit autrefois exagérer la richesse de quelqu'un on disoit : *riche comme un Curcieux de Liège.* » Mais Curtius savait faire un bon usage de sa fortune : sa charité envers les pauvres était inépuisable; s'il menait un train de prince (2), ce n'était pas pour lui seul, sa maison et sa table étaient toujours ouvertes à ses amis, à ses connaissances et aux étrangers. Curtius fut le Mécène de sa patrie : il mérita le nom de *protecteur des beaux-arts* par sa munificence et sa libéralité envers les artistes et les gens de lettres; aussi plus d'un poète lui adressa ses vers et plus d'un écrivain lui dédia son livre (3). Les nombreuses pierres taillées à ses armes que l'on voyait dans la plupart des édifices publics de la cité, témoignaient de la part qu'il avait prise à leur restauration, en même temps qu'elles prouvaient la reconnaissance de ses concitoyens, ou peut-être sa propre vanité. Depuis le moyen-âge Liège n'avait pas possédé de plus grand bienfaiteur des établissements religieux; il n'était presque pas d'église ou de monastère qui ne consacrat par un exvoto ou une verrière le souvenir de ses largesses. Lui et sa femme, Pétronille de Braaz-Montfort, furent les principaux fondateurs des capucins de Liège; c'est dans l'église de cet ordre, dont la première pierre fut posée le 24 avril 1600 et qui fut consacrée en 1608, que Curtius fit

(1) La mort de Jean Curtius, le 15 juillet précédent, n'empêcha pas l'expédition de ce diplôme.

(2) Il avait, dit Philippe de Hurgès, dix chevaux de selle et quatre de carrosse, un maître-d'hôtel, un écuyer, deux gentilshommes, un secrétaire, quatre pages, un homme de chambre, un sommelier, un despensier, deux cuisiniers, un boulanger, deux carrossiers, deux estafiers, deux laquais, deux palefreniers, un jardinier et un portier. Sa femme avait deux demoiselles, deux filles de chambres « et autres femmes nécessaires à une telle maison »

(3) Le poète Denis Coppée publia en 1624,

pour flatter la vanité de Curtius qui prétendait sans doute se rattacher au chevalier romain, une tragédie intitulée : *Pourtrait de fidélité en Marcus Curtius*. Le franciscain Nicolas Gazet fait aussi allusion à cette prétention étrange dans l'*Épître dédicatoire* de son livre *Le grand palais de la Miséricorde*, Douay, 1606, qu'il adressa « à très-vertueux et noble seigneur monseigneur Jean Curtius, seigneur d'Oupie, etc. » Il le dit bienfaiteur des Carmes-en-Ile, maître de la confrérie de la Miséricorde dans l'église Saint-Nicolas; Outre-Meuse, et l'appelle le premier munitionnaire de l'Europe.

préparer sa sépulture; son corps, ramené d'Espagne, y fut déposé sous cette épitaphe :

ANNO 1600.

MONUMENTUM NOBILIS VIRI JOANNIS CURTHII  
ET D. PETRONILLE DE BRAZV MONTFORT, DOMINI  
IN OUPLEY, VIVIGNIS, HERMLE, MAGNO ET PARVO AAZ,  
VISCHERWILT, SOUMAGNE, MONT S<sup>t</sup>-HALIN,  
TILLIUR, FUNDATORIS HUIUS ECCLESIE.  
OBIIT IN HISPANIS ANNO 1628, ILLA  
VIXIT LXXXII ANNO 1605. LECTOR  
BENE APPRECIARE. (4)

Il existe encore aujourd'hui à Liège, au bord de la Meuse, près du pont Maghin, un édifice considéré comme une des curiosités de cette ville dont il formait autrefois un des principaux ornements, et qui perpétue dans le peuple le souvenir du riche munitionnaire; c'est une grande construction bâtie en 1600, longtemps appelée le *Palais Curtius*, dont les murs de briques percés d'une quantité de petites fenêtres sont historiques de reliefs de pierre où l'on a représenté les fables d'Esopé. Une moitié du bâtiment sert de mont-de-piété depuis l'an 1622.

Malgré ses énormes dépenses, Curtius laissa à ses enfants un magnifique héritage; il avait successivement acquis et était devenu seigneur de douze belles terres, fiefs et alleux, où il fit bâtir ou restaurer de superbes châteaux, et qui furent partagés entre ses deux fils Pierre et Jacques. Henri Curtius, fils de ce dernier, fut quatre fois bourgmestre de Liège. Cette famille s'éteignit en 1734 dans la personne de Blaise Henri de Corte, baron de Walef, le plus fécond des poètes liégeois et un des meilleurs.

Stanislas Bormans.

Vlierden, *Fasti magistrales civitatis leodiensis*, pp. 45 et 46. — Abery. *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, p. 557. — Abery, *Recueil héraldique des bourgmestres de la cité de Liège*, p. 410. — Villenfagne, *Recherches historiques sur le pays de Liège*, t. II, p. 564. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IV, p. 294. — Michelant, *Voyage de Philippe de Hurgés à Liège*, etc., en 1615, p. 154. — Archives de l'Etat, à Liège.

**DE CORTE**, plus connu sous le nom de **CURTIVS** (*Pierre*), premier évêque de Bruges, naquit dans cette ville en 1491,

(4) Un portrait de Jean Curtius, gravé par J. Wierix, existe au cabinet des estampes à Bruxelles, n° 1887 du catalogue de M. Alvin.

et y mourut le 16 octobre 1567. Après avoir achevé ses humanités dans sa ville natale, il vint à Louvain pour y étudier la philosophie à la pédagogie du Lis, et obtint, en 1513, la deuxième place sur cent cinquante-cinq concurrents, à la promotion générale de la Faculté des Arts. Les talents dont il fit preuve et les succès éclatants qu'il remporta pendant les deux années d'études philosophiques attirèrent sur lui l'attention de ses maîtres; aussi fut-il nommé, presque en quittant les bancs de l'école, professeur de physique et de dialectique (et non pas de rhétorique, comme disent la plupart de ses biographes) au collège du Lis, où il avait étudié la philosophie. Se sentant appelé à l'état ecclésiastique, il suivit les cours de la Faculté de théologie, et prit les grades de bachelier et licencié en cette science, sans cesser pour ce motif d'enseigner la physique et la dialectique à la pédagogie du Lis. En 1518, la Faculté des Arts, en l'appelant à faire partie de son conseil, lui conféra une distinction qu'elle n'accordait qu'à ses membres les plus méritants. Il abandonna probablement sa chaire de philosophie en 1529, lorsque le chapitre de Saint-Pierre de Louvain le nomma pléban, c'est-à-dire le chargea de l'administration spirituelle de la paroisse de Saint-Pierre incorporée à cette collégiale. Malgré les fonctions si nombreuses et variées du ministère pastoral, il continua à se livrer avec ardeur aux études théologiques; et mettant à profit tous les moments qu'il ne devait pas consacrer aux devoirs de sa nouvelle charge, il se prépara aux épreuves difficiles du doctorat en théologie. Sa promotion à ce grade, qui eut lieu le 12 juillet 1530 se fit avec une solennité inaccoutumée; car, depuis la fin de février de cette année, De Corte avait été élevé à la dignité rectorale, qui, à cette époque, était élective et semestrielle. Le même honneur, signe éclatant de la confiance qu'il inspirait à l'Université, lui échut encore deux fois dans la suite, en 1538 et en 1548. Peu de temps après sa promotion doctorale (1531), il fut nommé professeur ordinaire, *legens ac regens*, à la Faculté de théologie, et obtint, à ce titre,

un canonicat du chapitre de Saint-Pierre, à Louvain.

Pléban et professeur pendant plus de trente ans, De Corte sut se concilier l'estime et l'admiration de tous par son dévouement à ses ouailles et son enseignement solide. Ses qualités éminentes le firent remarquer par l'empereur Charles-Quint, qui, vers 1540, le nomma inquisiteur de la foi dans les Pays-Bas, et le chargea, quatre ou cinq années plus tard, de surveiller et d'approuver les éditions latine, flamande et française de la sainte Bible, publiées, sous son haut patronage, à Louvain et à Anvers (1547, 1549 et 1550).

Curtius eut aussi une très-large part dans l'organisation des nouveaux évêchés, créés dans les Pays-Bas par le pape Paul IV sur les instances du roi Philippe II. Il fit partie du comité des cinq commissaires, nommés pour la mise à exécution de la bulle d'érection et spécialement chargés de déterminer les circonscriptions des diocèses et régler les dotations des menses épiscopales. En récompense des services signalés rendus,

pendant de longues années, à la religion et à la patrie, il fut nommé par Philippe II premier évêque de Bruges. Le Souverain Pontife agréa cette nomination en 1561; le 26 décembre de la même année le nouvel évêque fut sacré à Malines par l'archevêque Granvelle, et prit possession de son siège, le 1<sup>er</sup> février 1562, par des procureurs nommés à cet effet. Pendant les six ans qu'il administra le diocèse de Bruges, il se distingua par sa prudence et sa sagesse. Dans son testament il fonda deux bourses, de 50 florins chacune, aux collèges de Saint-Donatien ou de Houterlé, à Louvain, et une à la pédagogie du Lis, où il avait étudié et enseigné.

L'évêque De Corte n'a pas édité d'ouvrages, mais il a laissé en manuscrit :

1<sup>o</sup> *Commentarium in psalmos incipientes a Clo*, ouvrage conservé, avant la révolution française du siècle dernier, au collège des Jésuites à Bruges; et 2<sup>o</sup> quelques *Homélies*.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Fasti academici*, manuscrit de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, n<sup>o</sup> 17367. — De Leyn, *Esquisse biographique de Pierre de Corte (Curtius)*, premier évêque de Bruges, Louvain, 1865.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

① 8872 4  
196













Réseau de bibliothèques  
Université d'Ottawa  
Échéance

Library Network  
University of Ottawa  
Date Due



